QUATRIÈME ANNÉE

La Critique du Libéralisme

RELIGIEUX, POLITIQUE, SOCIAL

TOME VIII

15 AVRIL 1912 — 1er OCTOBRE 1912

DIRECTION, RÉDACTION :
M. l'Abbé Emm. BARBIER
10, rue Ampère, 10, Paris (XVIIe)

Le numéro : Net 1 franc
Les Abonnements sont d'un an

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS :
DESCLÉE, DE BROUWER & Cie, Éditeurs
41, rue du Metz, à Lille (Nord)

Un an { FRANCE . . . 10 francs
Un an { ÉTRANGER 12 »

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois



La Critique du Libéralisme

RELIGIEUX, POLITIQUE, SOCIAL

TOME VIII. — 15 AVRIL 1912 — 1er OCTOBRE 1912

DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE ET DISSENSIONS DANS LE CLERGÉ FRANÇAIS

De tous les biens qui font la force d'une famille, il n'en est pas de plus précieux que l'union. « Quand le frère aide son frère, dit la Sagesse, c'est comme une forteresse imprenable : *Frater qui adjuvatur a fratre quasi civitas firma* » (Proverbes, XVIII, 29). Ce qui faisait la beauté conquérante de la primitive Eglise, c'est que « la multitude des croyants n'avait qu'un cœur et qu'une âme : *Multitudinis credentium erat cor unum et anima una* » (*Actes*, IV, 32). Aussi bien Sa Sainteté Pie X ne nous recommande-t-il rien tant que l'union :

« C'est de toute votre âme, vous le sentez bien, dit-il dans l'Encyclique *Vehementer nos*, 11 février 1906, qu'il vous faut défendre cette foi. Mais ne vous y méprenez pas : travail et efforts seraient inutiles, si vous tentiez de repousser les assauts qu'on vous livrera, *sans être fortement unis*. Abdiquez donc tous les germes de désunion, s'il en existait parmi vous. Et faites le nécessaire pour que *dans la pensée comme dans l'action, votre union soit aussi ferme qu'elle doit l'être* parmi des hommes qui combattent pour la même cause ».

Aux fêtes de la Béatification de Jeanne d'Arc, Pie X insistait sur « l'union indispensable de tous les cœurs. »

Ce désir ardent de notre grand et bien-aimé Pape s'est-il réalisé au sein du clergé de France? Hélas! « l'union dans la pensée » y existe encore moins que « l'union dans l'action », que commandent, mais n'obtiennent pas toujours les Evêques. D'où vient donc cette « désunion » dans la grande famille sacerdotale de France? Mgr Delassus le disait naguère dans une de ces brochures que multiplie, pour l'édification de tous, le zèle infatigable du vaillant directeur de la *Semaine religieuse de Cambrai : La Démocratie chrétienne, Parti et Ecole vus du diocèse de Cambrai;* un grand in-8 de 62 pages, Desclée, Lille.

Le tableau qu'il trace des fâcheuses divisions du clergé dans le grand et beau diocèse de Cambrai, où l'abbé Lemire a créé tout un parti irréconciliable avec l'autorité diocésaine, est la fidèle image de ce que l'observation la moins perspicace peut constater dans presque tous les diocèses de France, où l'on trouve des abbés qui font de l'abbé Lemire « l'idéal du prêtre moderne », comme l'a écrit l'abbé Thellier de Poncheville.

***

N'est-il pas vrai que, si avant le Concile du Vatican le gallicanisme

et le libéralisme avaient provoqué de profonds dissentiments dans certains milieux, pour ou contre le *Syllabus*, pour ou contre l'infaillibilité du Pape, ces dissentiments s'étaient effacés dans la soumission unanime aux décrets du Concile et à l'infaillibilité du Souverain Pontife? Du reste, les malheurs de la Patrie avaient cimenté l'union de tous les cœurs par le besoin de refaire la grandeur de la France chrétienne; et tous ceux qui ont de 40 à 60 ans et plus savent comment les prêtres de nos diocèses marchaient la main dans la main en 1877, contre les 363 dont le triste chef, Gambetta, avait dit avec Bismarck, Crispi et les Francs-Maçons : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi! » En 1881, 1882, 1884, même union contre les lois scolaires de Jules Ferry et la loi du divorce. En 1885, enfin, et les années suivantes, l'Union conservatrice groupait toutes les bonnes volontés sacerdotales et catholiques, sans demander à personne d'abdiquer ses préférences politiques, économiques ou sociales. « Qui voyait un prêtre les voyait tous, disait vers 1890 un excellent laïque en rapports fréquents avec le clergé du Nord. Qui entretenait un prêtre avait la pensée de tous sur les questions dont le public s'occupait » (1). La très grande majorité de l'épiscopat adhérait, en 1891, à la *Réponse* publiée par le cardinal Richard, archevêque de Paris, *aux catholiques qui le consultaient sur leur devoir social*. Tous les prêtres étaient avec les catholiques du Nord qui déclaraient : « Nous ne sommes pas un parti venant augmenter le nombre des partis politiques qui divisent le pays. Nous sommes la *France chrétienne* abaissée, humiliée, persécutée, qui se relève pour la défense de ses droits et la revendication de ses libertés. » Léon XIII bénissait le groupement des Comités catholiques de Paris, et l'*Union de la France chrétienne* était constituée pour la fusion de toutes les bonnes volontés.

I

Pourquoi n'en est-il pas de même aujourd'hui? Parce que de 1890 à 1895 et à 1905 a soufflé le vent de la Démocratie chrétienne, qui divise profondément les catholiques et surtout le clergé de France.

« Nous sommes *une école sociale nouvelle* et *un parti social nouveau*, disait en mai 1893 la *Démocratie chrétienne* de Lille... Nous ne sommes pas des démocrates tout court; nous avons voulu et nous voulons nous appeler *démocrates chrétiens*. »

Ils ne prenaient pas garde que ce nom même révélait leur pensée : *démocrates* d'abord, *chrétiens* ensuite et dans la mesure où le permettrait la Démocratie.

Le *Congrès général de la Démocratie chrétienne*, qui se tenait à Lyon en 1896, 1897 et 1898, constituait le « parti nouveau », le *Conseil national de la Démocratie chrétienne*, avec, pour président,

1. Mgr Delassus, *La Démocratie chrétienne*, p. 6.

M. Harmel et pour secrétaire général M. l'abbé Lemire. Il y avait un groupe ecclésiastique : les abbés Dehon, Lemire, Naudet, Garnier; un groupe ouvrier : MM. Leclercq, Pagan, Dombray-Schmidt, Chartrain; un groupe intellectuel : MM. Harmel, Berne, Mouthon (qui depuis est tombé dans la sentine du *Matin* et du *Journal*), Lorin, Desgrées du Loû et Coulazon. M. l'abbé Gayraud publiait son livre la *Démocratie chrétienne*, et déclarait qu'elle n'était pas « un parti confessionnel » (1).

Elle avait pour organes la *Justice sociale* de l'abbé Naudet, la *France libre* de Mouthon, le *Peuple français* de l'abbé Garnier, la *Voix de la France* de Marseille, la *Voix du siècle* et *Vie catholique* de l'abbé Dabry, passées par quatre ou cinq transformations, l'*Univers* d'Eugène et Pierre Veuillot, la *Croix* jusqu'en 1906-1907, la plupart des *Croix* de province, l'*Ouest-Eclair* de Rennes, le *Journal de Roubaix*, et, parmi les revues, la *Quinzaine*, la *Revue du Clergé français*, l'*Ami du clergé*, plus tard *Demain*, la *Chronique du Sud-Est* devenue *Chronique sociale de France*, le *Sillon*, l'*Espérance*, le *Lien* et autres revues lithographiées que rédigeaient et s'envoyaient les grands séminaires du Nord, du Centre, du Midi.

Les lecteurs de ces revues et journaux, les propagateurs de leurs idées plus démocratiques que chrétiennes, c'étaient presque tous les bons Frères des divers Ordres enseignants, les professeurs de Petits Séminaires et de Collèges libres en grande majorité et beaucoup de professeurs de Grands Séminaires endoctrinant leurs élèves, déjà préparés au démocratisme par l'enseignement secondaire :

« Quel jeune clergé on nous a fait! » disait naguère M. le chanoine Coubé, qui le voit et l'entend dans toute la France.

M. Maignen, qui, le premier, a dénoncé le mal, signalait, dans la *Vérité française* du 10 août 1902, une organisation embrassant une cinquantaine de séminaires et enrôlant près d'un millier de séminaristes. M. Harmel réunissait les délégués des séminaires dans son usine du Val-des-Bois, dont il faisait « une sorte de noviciat pour l'action nouvelle du clergé » démocratique et républicain.

Dans l'Encyclique *Notre charge apostolique*, Sa Sainteté Pie X, après avoir rappelé ce qu'a dit Léon XIII, « qu'il y a erreur et danger à inféoder, par principe, le catholicisme à une forme de gouvernement », ajoute que « c'est le cas du *Sillon* (disons aussi de la Démocratie chrétienne). lequel, par le fait et pour une forme politique spéciale, en compromettant l'Eglise, *divise les catholiques*, *arrache la jeunesse et même des prêtres et des séminaristes à l'action simplement catholique*, et dépense en pure perte les forces vives d'une partie de la nation. »

De son côté, la *Correspondance de Rome* du 31 août 1910, dans

1. Il s'est rétracté et a retiré son livre de la circulation.

un article très important sur la *Lettre apostolique* condamnant le *Sillon*, pouvait dire en toute vérité :

« Parmi ceux qui ont le plus puissamment contribué, dès le temps de Léon XIII, à égarer la démocratie chrétienne, il faut citer en premier lieu ces clercs et ces jeunes prêtres qui se sont jetés, sans compétence et sans mission, dans un démocratisme déclamatoire et impressionniste de dilettanti ou de convulsionnaires.

» Ces *clerici vagi* de la démocratie chrétienne ont pu, sans beaucoup de peine, accaparer la direction locale d'un mouvement formé trop souvent d'éléments laïques entièrement dépourvus de science, d'expérience et de mesure. C'est cet élément confus qui a tout confondu. *Les prêtres plus sages et plus expérimentés, ouvriers compétents et consciencieux de la première heure, alors que les* clerici vagi *bâillaient sur les bancs de l'école, se sont vus bientôt méprisés et bafoués par les nouveaux venus, forts de dix-huit, de vingt, de vingt-cinq ans d'inexpérience et d'une présomption vraiment puérile.*

» Aussi, dans la plupart des cas, la démocratie chrétienne a-t-elle sombré dans un démocratisme soi-disant catholique, qui eut tôt fait de donner la main au modernisme philosophique et théologique, né, lui aussi, d'une mentalité et d'une équivoque analogues.

» Dans l'exercice si délicat de leur autorité pastorale, les évêques éprouvaient parfois une sorte de scrupule en présence de ces *clerici vagi* qui se proclamaient les apôtres des directions de Léon XIII, les sauveurs du catholicisme devenu trop impopulaire, faute de leur démocratie silloniste, lemiriste, marxiste, etc. Les vénérables prélats tardaient quelquefois à remettre à leur place ces dilettanti, craignant d'entraver le bien ou de décourager l'action du clergé » (1).

***

Sous l'influence de ces diverses causes et d'autres encore, toutes moins importantes que l'éducation donnée dans les Petits Séminaires et Collèges libres par des prêtres professeurs férus de sillonisme, en bien d'autres diocèses que celui de Nice, il s'est formé, dans un grand nombre de membres du jeune clergé, depuis quinze à vingt ans, une *mentalité démocratique*, qui s'affirmait, en 1896, au Congrès ecclésiastique de Reims et en 1900, à celui de Bourges. Présidés l'un et l'autre par M. l'abbé Lemire, ces Congrès avaient des représentants, prêtres et séminaristes, de la plupart des diocèses de France, L'abbé Dabry,

Qui depuis... Rome alors admirait ses vertus,

l'abbé Dabry, secrétaire de l'abbé Lemire et organisateur avec lui des deux Congrès sacerdotaux, osait écrire :

1. Il serait facile de nommer ces *clerici vagi*, les abbés Lemire, Naudet, Dabry, Garnier, Jacques Debout, Dehon, Félix Klein, Desgranges, Thellier de Poncheville, Beaupin, etc., etc.

« Ne pourrait-il pas y avoir le pèlerinage *des prêtres qui iraient se faire baptiser hommes, qui iraient secouer les chaînes d'un système odieux,* où le vicaire ne pense que par le curé, le curé par l'évêque et l'évêque par le gouvernement (gouvernement est mis ici pour Rome)? Chez nous *la hiérarchie tue les individus*... Je vois peu de choses dans l'esprit général, dans les habitudes, dans la méthode des catholiques et même *dans toute l'organisation ecclésiastique qui ne soient marquées du signe de la ruine. L'autel.* construit dans le style du XVII[e] siècle, *est destiné à aller rejoindre le trône. L'édifice tout entier est à rajeunir et à mettre en harmonie* avec les besoins des générations qui viennent... Toute société fondée sur ce principe, « tout par le peuple, par le nombre, par la foule et par l'association », *demande des prêtres autrement formés* qu'une société où tout se fait par la volonte d'un seul et par voie hiérarchique. »

Il y a là tout l'esprit de « l'école nouvelle ».

Démocratie et *République* d'abord : « *Il faut être coupable ou fou,* disait l'*Univers* en 1896, après le Congrès démocratique de Lyon, pour méconnaître les transformations sociales, nier l'évidence, *maudire la République,* et, sorte de *hannetons en délire, s'atteler au monde pour le ramener en arrière.* »

Guerre donc à tous les monarchistes, royalistes, impérialistes (1), au nom du progrès démocratique, qui s'affirme invinciblement et s'incarne dans la République!

« Mais, elle est sectaire et impie, athée et persécutrice. — Ce sont les monarchistes qui, par leur stupide opposition, portent la responsabilité de ces violences. D'ailleurs, la République s'améliorera. — « Pourtant, au lieu de s'améliorer, elle empire : elle devient apostate, criminellement spoliatrice et scélérate. — Laissez faire le temps et nous. L'idéal démocratique est si beau qu'il faut de patients efforts pour le réaliser dans une société pourrie par le monarchisme tyrannique. »

Voilà donc nos démocrates chrétiens déclarant leur *souverain mépris* pour toutes les institutions du passé, « marquées du signe de la ruine », et affichant un superbe dédain pour les quinze siècles de la France chrétienne et monarchique, qui a pu enfin « secouer les chaînes d'un système odieux », d'un esclavage avilissant.

Comme la plupart des prêtres d'un âge mûr ont une formation intellectuelle et morale tout autre, et gardent le culte de la tradition, le

---

1. Pour qu'on ne m'accuse pas d'exagérer, j'affirme avoir entendu de mes propres oreilles, il y a quelque dix ans, un abbé démocrate, vicaire d'une paroisse de 12.000 âmes, dans le Cantal, dire devant des laïques qu'entre M. X., catholique, mais pas républicain, et M. Z., franc-maçon, mais républicain authentique, il fallait voter pour le républicain, mort aujourd'hui. Et combien de prêtres, démocrates, par soif de popularité malsaine, ont ainsi voté sans le dire, ou même en le disant dans des lettres que j'ai eues entre les mains!

respect du passé, car, on l'a dit, « le respect du passé est la piété filiale des nations », les démocrates chrétiens, « les abbés rouges » s'acharnent après ceux de leurs confrères qui sont monarchistes, comme c'est leur droit : ils les traitent de « rétractaires », de « rétrogrades », d' « arriérés », de « vils réactionnaires », de « saules pleureurs penchés sur des ruines » — les ruines du « conservatisme » — et même de « vieilles badernes ». Ils les mettent à l'*index* de leurs réunions de « jeunes », que préside parfois quelque vieux, doyen ou curé conquis à la cause démocratique et où l'on chante la *Marseillaise*, en buvant à la République, une et indivisible, à la République universelle.

Quel est le diocèse de France, à l'heure actuelle, où, même après la Séparation et l'apostasie officielle de la République, après les déclarations de Léon XIII et du cardinal Rampolla, disant à M. Nisard notre ambassadeur, en 1900 et 1901, qu'ils avaient demandé l'adhésion « à une République chrétienne », mais jamais « à une République athée et persécutrice », quel est le diocèse de France où il n'y ait pas une bande, un groupe d'abbés démocrates « pour décrier le passé, vouer aux gémonies la monarchie et les monarchistes, professer que le progrès et l'idéal, et par conséquent l'avenir, c'est la République démocratique?

Léon XIII, dans l'Encyclique *Graves de communi*, 18 janvier 1901, et Pie X, dans le *Motu proprio* du 18 décembre 1903, ont bien déclaré formellement que « la démocratie chrétienne (action populaire chrétienne, action bienfaisante en faveur du peuple), *ne doit jamais s'immiscer dans la politique, ne doit servir ni à des partis ni à des desseins politiques :* là n'est pas son domaine. »

D'autre part, le 12 décembre 1904, Pie X s'adressant aux cent archevêques et évêques réunis à Rome pour le cinquantenaire de l'Immaculée Conception, leur disait : « Vous le savez, il ne souffle que trop sur le monde un air d'indépendance meurtrier pour les âmes, *et cette indépendance s'est introduite dans le sanctuaire :* indépendance non seulement vis-à-vis de l'*autorité,* mais encore vis-à-vis de la *doctrine.* Il en résulte que *certains de nos jeunes clercs, animés de cet esprit de critique sans frein,* en viennent à perdre tout respect pour la science dérivée de nos grands maîtres, des Pères et des Docteurs de l'Eglise, interprètes de la doctrine révélée.

« Si jamais vous avez dans vos séminaires un de ces savants *au type nouveau,* délivrez-vous-en au plus vite, et, à aucun prix, ne lui imposez les mains. Vous vous repentirez toujours d'en avoir ordonné, ne fût-ce qu'un seul, jamais de l'avoir exclu. »

Ces avertissements réitérés demeurent lettre morte, et l'on ne gagne à les répéter aux abbés démocrates que de s'entendre traiter de « mouchard de Rome », ou de « dénicheur d'hérésie », bon à être conspué aux cris de : « Vive la République! »

***

Insurgés contre la tradition et les traditionnalistes, au point de vue *politique*, les abbés démocrates le sont encore plus peut-être *au point de vue social.*

Le monde, disent-ils plus ou moins explicitement, est en train de subir une transformation profonde : elle a commencé en 1789, mais elle date de l'Evangile; car « l'aube de la Révolution s'est levée, il y a près de deux mille ans » (1). Le terme de cette transformation, de cette évolution sociale, sera un degré de civilisation tel qu'il ne sera plus besoin de hiérarchie sociale; l'*égalité* régnera partout : plus de maîtres ni de patrons; la *liberté*, la *fraternité* ou la solidarité seront les nouveaux liens sociaux d'un monde où il n'y aura plus de pauvres. » L'Evangile démocratique fait espérer à l'humanité un bonheur terrestre continuellement progressif, et c'est pour conquérir, assurer ce bonheur que les abbés démocrates disent : « Allez au peuple. Parlez-lui de ses droits à un paradis, même en ce monde. Le bien-être est la condition indispensable de l'ascension vers la vertu (2). Pour la lui procurer au plus tôt, occupez-vous en premier lieu du mieux être du peuple, des ouvriers, et ne craignez pas de protester hautement contre le capitalisme et le capital, qui s'engraissent des sueurs du peuple, des ouvriers à la main calleuse, qu'il fait si bon serrer et glorifier. »

Nouveau sujet, plus irritant que la politique, de dissension entre les « abbés démocrates » et les prêtres sérieusement « chrétiens », catholiques, qui sont persuadés que rêver pour l'humanité l'extinction de la misère et du paupérisme, c'est oublier le péché originel et ses conséquences fatales; c'est oublier l'Evangile, qui nous affirme « qu'il y aura toujours des pauvres parmi nous »; c'est oublier que, depuis dix-neuf siècles, l'Eglise sait « aller au peuple » de la bonne manière, pour lui parler, non de ses droits que l'orgueil lui rappelle suffisamment, mais de ses devoirs, que les passions et les intérêts obscurcissent, pour l'évangéliser, le moraliser, le christianiser en un mot; car, « si tous les hommes étaient vraiment chrétiens, comme le disait M. Clémenceau lui-même, la question sociale serait résolue. »

« Eh quoi! dit N. S. P. le Pape dans l'Encyclique sur le *Sillon*, on inspire à notre jeunesse catholique la défiance envers l'Eglise, leur mère; on leur apprend que, depuis dix-neuf siècles, elle n'a pas encore réussi dans le monde à constituer la société sur ses vraies bases; qu'elle n'a pas compris les notions sociales de l'autorité, de la liberté, de la dignité humaine; que les grands évêques et les grands monarques qui ont créé et si glorieusement gouverné la France, n'ont

1. L'abbé Naudet à Pau, en 1896.

2. M. Paul Lapeyre au Congrès de Nimes, 1897.

pas su donner à leur peuple ni la vraie justice, ni le vrai bonheur, parce qu'ils n'avaient pas l'idéal du *Sillon*. Le souffle de la Révolution a passé par là. » Mais nos « abbés démocrates » veulent « christianiser la Révolution » (1), comme si la Révolution n'était pas « satanique »! comme si on pouvait « christianiser » l'arianisme! Les Ariens et les révolutionnaires, oui; mais l'arianisme et la Révolution, jamais!

Léon XIII, dans sa belle *Lettre* du 8 septembre 1899 aux évêques de France sur les études ecclésiastiques, n'y parlait pas du tout des études sociales. Pie X, dans sa *Lettre sur le Sillon*, recommande aux évêques de « choisir (parmi les prêtres employés au saint ministère) quelques (sujets), actifs et d'esprit pondéré, munis des grades de *docteurs en philosophie et en théologie*, et possédant parfaitement l'*histoire de la civilisation antique et moderne*, pour les appliquer aux études moins élevées et plus pratiques de la science sociale. Toutefois, que ces prêtres ne se laissent pas égarer, dans le dédale des opinions contemporaines, par *le mirage d'une fausse démocratie;* qu'ils n'empruntent pas à la rhétorique des pires ennemis de l'Eglise et du peuple un langage emphatique plein de promesses aussi sonores qu'irréalisables. Qu'ils soient persuadés que la question sociale et la science sociale ne sont pas nées d'hier; que de tous temps, l'Eglise et l'Etat, heureusement concertés, ont suscité dans ce but des organisations fécondes;... que les *vrais amis du peuple* ne sont ni *révolutionnaires*, ni *novateurs*, mais *traditionnalistes*. »

Eh bien! regardez, dans les 86 diocèses de France, quels sont les « abbés démocrates » et sociologues qui ont leurs « grades de docteurs en philosophie et en théologie », ou qui sont « pondérés », qui « connaissent l'histoire antique et moderne », comme l'exige le Pape? Vous n'en trouverez pas un sur mille. Par contre, tous ou presque tous, « égarés par le mirage d'une fausse démocratie », parlent au peuple « un langage emphatique, plein de promesses aussi sonores qu'irréalisables, et emprunté à la rhétorique des pires ennemis de l'Eglise et du peuple. » Faut-il s'étonner que ces agités, ces « novateurs », pour ne pas dire ces « révolutionnaires », viennent se heurter aux « vrais amis du peuple », aux prêtres de bon sens et d'esprit surnaturel que le Pape appelle si bien des « traditionnalistes »?

Les conflits dans le clergé ne sont guère provoqués que par les « abbés démocrates » et socialisants : ils tournent en dérision les « vieilles méthodes d'aller au peuple » et « les vieux curés » qui les emploient, comme les apôtres, les missionnaires, saint Vincent de Paul et le Bienheureux Curé d'Ars, complètement étranger aux œuvres dites aujourd'hui « sociales ».

***

1. M. l'abbé Naudet dans le *Monde* du 2 avril 1895.

« Les *œuvres économiques et sociales*, disent les abbés démocrates, sont la forme obligatoire de l'apostolat moderne, et c'est pour n'avoir pas compris et pratiqué ces œuvres que nos prédécesseurs ont échoué dans leur ministère d'évangélisation. Puisque le peuple ne vient pas à nous, il faut « aller au peuple » par les œuvres postscolaires, et autres, Patronages et Cercles d'études, Colonies de vacances et enfants à la montagne, à la mer, Ecoles ménagères, Ouvroirs confectionnant des layettes pour nouveau-nés, Cercles ouvriers, Syndicats agricoles, Assurances contre l'incendie, contre la grêle, contre les risques et les épidémies du bétail, Mutualités professionnelles, Coopératives de laiterie, d'alimentation, etc. « Ventre affamé n'a pas d'oreilles » : le peuple ne nous écoutera que lorsqu'il aura ce qui est indispensable à sa substance. Occupons-nous des corps pour arriver aux âmes. C'est ainsi que Notre-Seigneur nourrit la foule par la multiplication des pains avant de l'évangéliser. »

Dieu nous garde de ne pas reconnaître tout ce qu'il y a d'excellent et de méritoire dans les œuvres économiques et sociales que prône le zèle ardent des abbés démocrates et d'autres prêtres qui font autant de bien sans faire autant de bruit... démocratique. — Mais d'abord l'exemple allégué de Notre-Seigneur nourrissant la foule avant de l'évangéliser, est une grossière erreur. Saint Marc, avant de raconter le miracle de la multiplication des pains pour cinq mille hommes, nous dit (chap. VI, v. 34), que le divin Maître, « voyant une grande foule qui le suivait, eut pitié d'elle, parce qu'elle était comme des brebis n'ayant pas de pasteur, et il commença à lui enseigner bien des choses. *Et cœpit illos docere multa.* Ce n'est que le soir, *cum jam multa hora fieret*, qu'il nourrit cette foule avec cinq pains et deux poissons. Qu'on ne dise donc plus qu'il faut s'occuper des corps en premier lieu pour arriver ensuite aux âmes, commencer par les intérêts matériels pour atteindre plus tard les intérêts spirituels. Notre-Seigneur dit, au contraire : « *Cherchez d'abord* le royaume de Dieu et sa justice, *et tout le reste* vous sera donné par surcroît. » — Il faut que toutes les œuvres économiques et sociales soient regardées, non pas comme une panacée unique au monde, non pas comme une *fin* bonne en soi; puisque M. Bureau lui-même déclarait naguère à M. Maurice Deslandres, que « les œuvres sociales » n'ont pas par elles-mêmes, *per se*, par leur vertu propre, une valeur morale et éducatrice « pour le peuple et les ouvriers » (*Chronique de la Presse*, 13 avril 1911, p. 232), mais comme un *moyen* pour faire voir au peuple de la ville et de la campagne qu'on s'intéresse à lui, qu'on l'aime, et qu'on veut avant tout le bien de son âme par des œuvres catholiques, où tout converge à l'apostolat, à l'évangélisation des enfants, des ouvriers et des paysans. Si l'on ne profite pas de ces œuvres pour jeter dans les âmes la semence de la bonne parole, ou pour y faire couler « la source d'eau vive qui jaillit jusqu'à la vie éternelle »,

comme parle l'Evangile, on aura perdu tout son temps et toute sa peine. Ouvriers et paysans resteront convaincus qu'on doit leur procurer le paradis en ce monde et que la religion, même pour le prêtre, n'est qu'une chose accessoire, alors qu'elle est « le tout de l'homme », ainsi que le dit Bossuet. Ce doit être là la *fin* principale et le *but* essentiel de toutes les œuvres de préservation, d'assistance, de bienfaisance, de prévoyance économique et sociale. « Le royaume de Dieu d'abord et sa justice », c'est-à-dire les vérités et les vertus évangéliques.

Sa Sainteté Pie X ne l'a-t-il pas admirablement enseigné, dans son *Exhortation au Clergé catholique*, 4 août 1908, à l'occasion de son jubilé sacerdotal : « *La grande multitude des malades, des aveugles, des boiteux, des paralytiques*, cette multitude si malheureuse attend les bienfaits de votre charité; elles les attendent surtout, ces masses de jeunes gens, espoir très cher de la société et de la religion, entourés qu'ils sont de toutes parts de pièges et d'occasions de corruption. Appliquez-vous avec ardeur, non seulement *à enseigner le catéchisme*, ce que nous vous recommandons de nouveau instamment, mais aussi *à bien mériter de tous* par tous les moyens que vous suggéreront votre prudence et votre zèle. *Soit que vous assistiez, soit que vous préveniez, soit que vous apaisiez, vous n'aurez pas d'autre dessein ni de plus ardent désir que de gagner ou de conserver des âmes à Jésus-Christ.* »

Programme digne des « bons soldats du Christ » et qui fut celui de saint Vincent de Paul, du Curé d'Ars, de tous les vrais apôtres qui ne songèrent jamais à mêler la démocratie à leurs œuvres éminemment sociales, parce qu'elles étaient éminemment catholiques, évangéliques.

« Vous ne suivez pas les directions pontificales de Léon XIII dans l'Encyclique sur la *Condition des ouvriers* », disent couramment les abbés « sociaux » à ceux qui ne veulent pas approuver toutes leurs hardiesses.

Mais eux-mêmes suivent-ils bien les directions de Pie X dans l'Encyclique *Notre charge apostolique* contre le *Sillon?* Il y blâme « l'association interconfessionnelle », cette « promiscuité où se trouvent engagés les jeunes catholiques avec des hétérodoxes et des incroyants de toute sorte,... et qui est mille fois plus dangereuse pour eux qu'une association neutre. » — Or, le *Social*, organe hebdomadaire des *Semaines sociales* et succédané de la *Chronique sociale de France*, contenait, le 12 mars dernier, ce que voici, sous la signature de M. Vialatoux :

« 1° Observons d'abord que cette solution du *Syndicat ouvert à tous est la solution normalement désirable dans une société divisée de croyances religieuses.* Je ne dis pas, bien entendu, qu'une société divisée d'opinions et de croyances est l'idéal, mais que, dans une

société où, de fait, les esprits sont partagés, la norme souhaitable est une pratique telle *du respect mutuel que les hommes puissent se rencontrer sans heurt dans des institutions à destination commune.*

» 2° Et observons surtout qu'en tout cas le courage et l'instruction des chrétiens devraient être tels qu'ils puissent partout apporter leur service et leur dévouement fraternel. Ce serait, d'ailleurs, une erreur très grande de croire *qu'on aura mis la foi des travailleurs catholiques à l'abri de tous les dangers, lorsqu'on les aura écartés d'une influence syndicale interconfessionnelle.* Les contacts qu'on redoute pour eux ne sont pas seulement au syndicat; ils sont aussi, et même surtout, ailleurs; et ailleurs, ils sont souvent inévitables. La libre fréquentation mensuelle du syndicat ne saurait être plus périlleuse que la fréquentation quotidienne et obligatoire de l'usine et de la rue...

» Quoi qu'on fasse et quoi qu'il fasse, le chrétien d'aujourd'hui — et cela n'est pas nouveau dans le monde — sera en contact forcé avec des non chrétiens. Et ce serait peut-être peu traditionnel, *ce serait en tout cas un signe de décadence de faire de l'isolement la condition première de la foi.* La pénétration syndicale a ses dangers, c'est sûr; mais les dangers sont partout et il est vain de prétendre y échapper totalement. »

L'*Univers* du 23 mars, a dit à ce sujet au *Social* « qu'il déraillait», qu'il « désobéissait au Pape », Pie X :

« Point de syndicats neutres ou interconfessionnels; des syndicats nettement catholiques ou confessionnels. Ce mot « confessionnel », qui effraie tant d'audacieux, ne signifie pas que notre foi est un métier dont on discutera les intérêts; il veut dire simplement qu'on étudiera les intérêts de la profession à la lumière de la foi catholique et des enseignements du Saint-Siège.

» Tout en étant confessionnel, le syndicat n'en garde pas moins son essence qui est d'être professionnel.

» C'est aussi clair que la belle lumière d'un jour d'été. »

La *Correspondance de Rome* a aussi vivement critiqué le *Social* et fait ressortir son opposition avec Pie X.

II

Emancipée de la tradition au point de vue politique et social, la Démocratie chrétienne s'en émancipe aussi dans toutes les branches de la science ecclésiastique, et c'est encore là une source profonde de dissentiments irréductibles entre le « jeune » et le « vieux clergé », entre les « abbés démocrates » et les « traditionnalistes » con-convaincus.

Parlez de « *philosophie scolastique* et thomiste », à ces abbés modern'style : ils la déclareront « périmée, surannée, finie », incapable de donner une solution quelconque aux problèmes angoissants qui

agitent la pensée contemporaine. Que si l'on veut leur rappeler que c'est Léon XIII qui, dans l'Encyclique *Æterni Patris* et la Lettre de 1899 sur les études ecclésiastiques, a si fortement recommandé, avant Pie X, la philosophie scolastique comme base nécessaire de la théologie dogmatique, ils vous répondront par une pirouette ou par l'Encyclique *Rerum novarum*, la seule des 57 Encycliques de Léon XIII qu'ils connaissent, en l'interprétant parfois très mal et en ne parlant que de la « misère imméritée » des travailleurs.

La *théologie dogmatique*, qui est le vrai fondement de toute science ecclésiastique digne de ce nom, paraît insipide à nos « abbés démocrates », surtout dans ses théories abstruses à propos de la grâce; et l'on a pu remarquer qu'aux examens des jeunes prêtres, les plus mauvaises notes vont généralement aux « abbés démocrates », qui préfèrent à la théologie « les questions politiques et sociales ». Comment s'entendraient-ils avec les vétérans du sacerdoce, qui font de leur théologie leur livre de chevet?

Quant à la *théologie morale*, les « abbés démocrates » ont donné leur mesure en adoptant presque tous, avec les abbés Lemire, Naudet, Dabry et Klein, « l'américanisme », qui condamnait « les vertus passives ». exaltait les « vertus actives » et prêchait « l'adaptation du catholicisme aux besoins et aux idées du siècle ». Il fallait entendre de quelles invectives ils poursuivaient l'excellent abbé Maignen, l'auteur du beau livre : *Le Père Hecker est-il un saint?* et Mgr Delassus, l'auteur de l'*Américanisme et la Conjuration antichrétienne*, « une immondice » : c'est ainsi que les « démocrates chrétiens » appelaient un ouvrage hautement approuvé par tant de cardinaux et d'archevêques et si bien en harmonie avec l'Encyclique de Léon XIII, *Testem benevolentiæ*, 22 janvier 1899. L'Américanisme, quoique condamné, vit encore à l'état latent dans l'esprit des « abbés démocrates » et, de temps à autre, ils en servent les idées aux curés qui « ne marchent pas vers l'adaptation du catholicisme » aux besoins de la société présente, ou qui redisent le vieux mot de saint Paul : « *Nolite conformari huic seculo.* Ne vous conformez pas aux maximes de ce siècle. »

Pour l'*Ecriture Sainte*, l'abbé Naudet avait appris à ses lecteurs à traiter étrangement Moïse, Job, Esther, Judith, les Psaumes, même les Evangiles. Il faut avoir entendu les extravagantes appréciations des abbés démocrates sur l'exégèse traditionnelle pour comprendre la stupéfaction des prêtres d'autrefois, réduits à opposer à des hardiesses inouïes le Concile de Trente, celui du Vatican et l'Encyclique *Providentissimus Deus* de Léon XIII. Les décisions de la Commission biblique sur les Synoptiques, sur saint Jean, sur Moïse et sur les Psaumes, ont-elles arrêté le dévergondage de témérités auquel se livraient nos démocrates chrétiens? On l'espère, sans en être convaincu.

L'*apologétique* ne fut jamais le fort des « abbés démocrates », et

l'immanentisme de M. Maurice Blondel, de M. l'abbé Laberthonnière, les laisse beaucoup plus froids que l'évolutionnisme scientifique; celui-ci est une « nouveauté » et, dès lors, ils l'adoptent, en dépit de toutes les raisons élevées contre lui par la biologie, par la paléobotanique, par la paléontologie, par la géologie, par l'embryogénie, par l'entomologie de M. Fabre. Ils veulent se donner ainsi l'air d'être au courant des sciences modernes, quoiqu'il ne s'agisse dans l'évolution que d'une pure hypothèse. Ils veulent surtout avoir le plaisir de narguer les « vieux traditionnalistes » qui croient à la permanence, à la fixité des espèces végétales et animales, comme la *Revue des Deux Mondes* l'établissait naguère par l'anaphylaxie, que décrivait le professeur Charles Richet.

L'*histoire* est peut-être la science où les « abbés démocrates » se donnent le plus libre carrière. « L'histoire des rois, pour eux comme pour le fameux abbé Grégoire, est « le martyrologe des nations. » De notre histoire nationale ils ne retiennent guère que les démêlés de Philippe le Bel, de Louis XIV et de Napoléon avec les Papes, et ils trouvent Napoléon, Louis XIV et Philippe le Bel bien plus coupables que la République, comme si ces princes avaient attaqué Dieu et les droits de Dieu, empêché l'enseignement du catéchisme, « déchristianisé », fait « apostasier » la France, ainsi que le fait la République depuis 30 ans! Nos « abbés démocrates » ont aussi toujours à la bouche les scandales d'Henri III, d'Henri IV, de Louis XIV, de Louis XV (1), qui n'étaient pourtant pas connus par le peuple, tandis que ceux de nos gouvernants francs-maçons sont racontés par toute la presse et dépassent les misères de nos rois, dont aucun n'a divorcé deux fois comme Caillaux, aucun n'est mort, comme Félix Faure, d'une mort tragico-érotique.

Pour l'histoire contemporaine, que les « abbés démocrates » font commencer à la Grande Révolution, douloureusement interrompue, d'après eux, par le règne du tyran, qui s'appelle Napoléon, « l'homme de Brumaire », par l'odieuse Restauration, par le Gouvernement de Juillet, plus odieux encore, et par l'exécrable second Empire, né du « crime du 2 décembre », l'*Histoire contemporaine* de M. Hanotaux et l'*Eglise et la troisième République* du P. Lecanuet; « ce mauvais livre », comme l'appelle Mgr Baunard, sont leurs manuels préférés et comme leur évangile.

N'a-t-on pas lu ce « mauvais livre » en public, au réfectoire, dans certains petits et grands séminaires que je pourrais nommer? On ne craignait pas de scandaliser les jeunes âmes, émues de voir traiter Pie IX « d'inintelligent » et sa politique de stupide. On les forçait d'entendre accuser les conservateurs, les catholiques opposants à la

1. L'un d'eux parlait naguère en chaire « des maîtresses de Louis XV ». Un autre ne craignait pas de dire, en public, que l'assassinat de Louis XVI avait été « un acte de justice nationale ».

République, d'être causes de tous les méfaits qu'elle a commis, depuis 1880, contre Dieu, contre les Congrégations, contre l'âme des enfants, condamnés pour les quatre cinquièmes à l'école gratuite, obligatoire et laïque, c'est-à-dire sans Dieu, contre les Religieux et les Religieuses proscrits et indignement spoliés, contre l'Eglise de France violemment, illégalement séparée de l'Etat, qui, après lui avoir volé 500 à 600 millions, la bâillonne et l'opprime encore odieusement. « Après tout, disaient naguère des abbés démocrates, l'Etat n'a fait que reprendre ce qui lui appartenait. D'ailleurs, la loi est la loi, et il n'y a point à revenir sur ce qui a été décrété jusqu'ici » (textuel).

Quant à l'*histoire de l'Eglise*, l'hypercritique, démolisseuse des reliques et des dévotions, ou plutôt des superstitions, fleurissait à la *Justice sociale:* et maintenant Mgr Duchesne est le dieu incontesté de nos démocrates chrétiens. Peu importe qu'il ressuscite les théories de Launoy et des jansénistes du XVII[e] siècle contre l'apostolicité des églises des Gaules et l'historicité des saintes Maries de Provence: dès le moment qu'il détruit des traditions vénérables, Mgr Duchesne est un grand homme, et Mgr Bellet, le P. Sicard, les chanoines Blondel, Albanès et autres, qui l'ont réfuté péremptoirement, sont des pygmées dont on ne parle même pas. Mieux vaut admirer l'*Histoire ancienne de l'Eglise*, quand elle fait fonder « l'Eglise, non pas par Notre-Seigneur, mais par les apôtres et leurs disciples », quand elle donne la hiérarchie catholique, le diaconat, la prêtrise, l'épiscopat, comme lefruit du développement de l'évolution naturelle de l'Eglise (1), — ce qui est du loysisme tout pur; — quand elle tourne en dérision le don des langues, l'ascétisme des moines de la Thébaïde et de la Palestine, le « fanatisme » des martyrs, obéissant au même idéal que leurs persécuteurs, l'unité religieuse, « perspective néfaste »; quand elle prétend montrer que la primauté du Pape aurait été inconnue jusqu'au V[e] siècle, ou que le culte de la Sainte Vierge est né de pratiques de femmes orientales, coptes et syriennes, au IV[e] siècle; quand elle ose soutenir qu'entre les hérétiques des premiers siècles, ariens, nestoriens, macédoniens, apollinaristes, et les Pères qui les combattaient, il n'y avait que des querelles verbales et subtiles; quand, enfin, elle ridiculise des docteurs comme saint Athanase (2), saint Cyrille d'Alexandrie et saint Jérôme (3). Tout cela plaît aux « abbés démocrates », malgré la constante négation du surnaturel dans l'*Histoire ancienne de l'Eglise;* ils y voient surtout la démolition d'autorités antiques et vénérables, et ils en viennent à dire publiquement ce

1. Voir, dans les *Questions ecclésiastiques* de novembre 1911 et mois suivants, d'excellents articles de M. Michel.

2. Il aurait eu une maladie de foi, comme si les Esculapes du XIX[e] siècle nous avaient laissé son diagnostic!

3. Il aurait été ausi atrabilaire que borné (???).

qu'on entendait naguère de la bouche de l'un d'eux : « Les Pères de l'Eglise sont de vieilles badernes ! »

Devant de pareilles témérités, qui s'égarent jusqu'au blasphème, comment les « traditionnalistes » ne bondiraient-ils pas d'indignation ? Et alors les discussions irritantes s'enveniment jusqu'aux injures. « Il faudrait passer tout mon temps à réfuter les énormités que débite mon vicaire : j'y renonce », me disait un chanoine fort distingué et qui est l'auteur de monographies historiques très appréciées. D'autres, pour avoir la paix, refusent tout vicaire (1) et préfèrent biner, faire à eux seuls le travail de deux prêtres. « En cinq ans, me disait un excellent curé, j'ai eu cinq vicaires, cinq abbés démocrates. L'un, en guise de sermon, lisait aux fidèles une page de la Bible; l'autre parlait en chaire de questions sociales, déplacées dans une paroisse tout agricole; aucun n'avait le goût du confessionnal, du bien à faire aux âmes. Et s'il avait fallu contredire leurs billevesées historiques, ç'eût été la guerre tous les jours, à tous les repas. »

C'est principalement dans les Collèges libres et les Petits Séminaires que « les intellectuels », comme ils s'appellent, ont de ces théories historiques, sur le passé et le présent, que ne renierait pas Michelet, et que l'on trouve couramment dans les manuels scolaires des Aliborons, condamnés par l'épiscopat français.

***

La *discipline ecclésiastique* ne saurait s'imposer aux démocrates, émancipés de toute autorité respectable.

Il faut les voir à l'œuvre : l'un d'eux, le jour de la fête patronale de sa paroisse, partait après dîner, sans rien dire à son curé, le laissait seul pour les vêpres et allait en bicyclette assister à une réunion sillonniste, interdite aux prêtres par l'évêque du diocèse. La bicyclette est un prétexte à toute sorte de courses et d'absences, de commérages contre les curés.

Et les évêques, comment les traitent les abbés démocrates ? Ils se montrent irrespectueux, s'ils savent que ces prélats sont « réactionnaires » en politique, en théologie, ou même simplement peu favorables aux « nouveautés » doctrinales et sociales, chères au clergé « nouveau style ». Ils diraient volontiers comme Mgr Duchesne leur patron : « Je ne puis me faire à la *mode des soutanes entravées.* »

Comme le Pape Pie X passe pour « entraver les soutanes », nos abbés démocrates « *attendent qu'il meure* » (Textuel).

Quand la loi française a proscrit les Congrégations « enseignantes et prédicantes », combien y a-t-il de jeunes prêtres qui n'en ont pas été fâchés et qui le disaient même tout haut !

---

1. L'un des nouveaux cardinaux français affirmait un jour qu'il ne pouvait plus guère faire accepter un vicaire à ses curés, tant les jeunes sont exigeants !

Par contre, lorsqu'il a été question des Associations cultuelles, créées par M. Briand et la République, la plupart des « abbés démocrates » en admettaient la légitimité, même après l'Encyclique *Vehementer nos* du 11 février 1906, qui les condamnait. Le 15 août de la même année, dans une réunion d'ecclésiastiques, un abbé parisien, intelligent, licencié ès lettres, soutenait mordicus, contre ses confrères plus âgés, que le Pape ne pouvait pas ne pas approuver les cultuelles. Arrive la *Croix* avec l'Encyclique du 10 août les réprouvant : les ecclésiastiques amis du Pape montrent triomphalement à leur contradicteur la décision de Pie X : « Ce n'est pas ce qu'il a fait de mieux », répond le démocrate bougonnant. — « Le Pape veut nous faire mourir de faim, » disait un autre. — La soumission à l'autorité n'était ni spontanée ni édifiante dans les rangs des démocrates chrétiens.

Même lenteur, même froideur pour l'obéissance au Décret *Lamentabili*, à l'Encyclique *Pascendi* contre le modernisme, « qui n'existait pas », au dire des abbés démocrates, « ou qui existait si peu qu'il n'y avait point lieu de le foudroyer ». Dieu sait, pourtant, si les partisans de Loisy et de Tyrrell étaient nombreux dans les rangs des « démocrates chrétiens ! » Lecteurs assidus de la *Justice sociale*, où s'étalait un loisysme mitigé, des œuvres de Tyrrell, qui ornaient leur bibliothèque, de la *Quinzaine*, malgré les articles scandaleux : *Qu'est-ce qu'un dogme?* de M. Edouard Le Roy et les fâcheux commentaires de M. Fonsegrive, presque tous les « abbés démocrates », — c'est un fait indéniable, — étaient, sinon modernistes, du moins « modernisants ». Leur mentalité a-t-elle changé complètement sous l'influence d'une autorité qu'ils discutent si fort? On le désirerait; mais on ne peut le croire pour la plupart (1).

Ils jetaient les hauts cris, lorsque Pie X condamnait les Mutualités ecclésiastiques, chères à l'abbé Lemire, leur patron et leur héros, en dépit de ses frasques lamentables, réprouvées par son archevêque et par le cardinal Merry del Val.

Ils jetaient encore de plus hauts cris contre le *Motu proprio* sur la communion précoce des enfants, — qui détruirait les catéchismes si bien organisés, qui nuirait à l'instruction religieuse (?) — et surtout contre la Lettre *Notre charge apostolique*, condamnant le *Sillon*, 25 août 1910. Si tous ne la taxaient pas « d'ignoble » comme tel professeur du « Centre ecclésiastique sillonniste » que signalait naguère l'éminent directeur de la *Critique du Libéralisme*, 15 novembre 1911, ils se sont arrangés et ils s'arrangent pour ne prendre, dans la Lettre du Pape, que les éloges à l'adresse du *Sillon* et laisser complètement de côté les graves erreurs politiques, sociales, économiques, théologiques, condamnées par Pie X dans le *Sillon*, « ce courant qui est

1. Dans une conférence ecclésiastique d'un diocèse du Centre, deux vicaires disaient : « Le Pape est un Ramollo. Ce sont les Jésuites qui ont fait l'Encyclique *Pascendi*. Il l'a signée sans la comprendre ».

devenu, dit-il, un misérable affluent du grand mouvement d'apostasie, organisé, dans tous les pays, pour l'établissement d'une Eglise universelle, qui n'aura ni dogmes ni hiérarchie, ni règle pour l'esprit ni frein pour les passions. » Croyez-vous que les « abbés démocrates » aient modifié depuis deux ans leurs idées « d'émancipation politique, d'émancipation économique, d'émancipation sociale » réprouvées par le Pape ? Ils continuent à lire la *Démocratie* de Marc Sangnier, qui n'est « que le Sillon continué », « le plus grand Sillon » de jadis sous le nom de « parti nouveau » embrassant tous les démocrates, protestants, juifs, libres-penseurs et catholiques, dans une « promiscuité mille fois plus dangereuse qu'une association neutre », dit Sa Sainteté Pie X.

Le *Bulletin de la Semaine*, infecté d'un libéralisme modernisant et foncièrement hostile au Pape, complète l'éducation démocratique de ces abbés, plus férus de « nouveautés » truculentes que de saine doctrine.

Un prélat occupant une position éminente me disait naguère que dans tels et tels établissements ecclésiastiques qu'il désignait, directeur et professeurs ne recevaient aucun journal religieux, appelaient l'*Univers* et la *Croix* « des sottises », et ne lisaient que les *Débats*, le *Temps* et... le *Matin !!* On m'écrivait d'un Petit Séminaire que le Supérieur était abonné aux *Débats*, où M. Maurice Pernot et M. Anatole Leroy-Beaulieu font contre « la Politique de Pie X » une déplorable campagne, et qu'il n'y avait dans la maison qu'un journal religieux, lu par un vieux professeur qui vient d'être nommé curé. Comment de tels éducateurs peuvent-ils former l'esprit et le cœur de futurs lévites ?

III

Les idées et les tendances des « abbés démocrates » doivent donc se heurter et se heurtent fatalement aux idées et aux tendances des prêtres traditionnalistes, encore si nombreux dans les rangs de l'excellent clergé français.

Il en résulte les dissentiments les plus fâcheux pour la direction des études ecclésiastiques, que les uns voudraient plus sociales que théologiques, tandis que les autres persistent à les maintenir essentiellement doctrinales ; pour l'évangélisation des fidèles, que les « abbés démocrates » désirent moderniser, adapter aux besoins du jour, tandis que les autres estiment que la méthode suivie pendant dix-neuf siècles est toujours aussi bonne qu'autrefois ; pour la résistance à nos adversaires, que les démocrates chrétiens persistent à regarder comme des gens de bonne foi égarés par la politique et qu'il faut ménager, ramener à force de persuasive douceur, tandis que les traditionnalistes estiment avec le Pape qu'il n'y a rien à faire avec des gens dont « la

fausse démocratie » est irréductible aux principes catholiques : « Vous savez, disait Pie X dans l'Encyclique du 11 février 1906, le but que se sont assigné les sectes impies qui courbent vos têtes sous leur joug, car elles l'ont elles-mêmes proclamé avec une cynique audace : « *décatholiciser* » *la France*. Elles veulent arracher de vos cœurs jusqu'à la dernière racine la foi qui a comblé vos pères de gloire, la foi qui a rendu votre patrie prospère et grande parmi les nations. » Il n'y a qu'à leur appliquer le mot de l'Ecriture : *Iniquitatem odio habui et abominatus sum* (Ps. XXVIII, 163), et à leur faire une guerre implacable au nom des âmes qu'ils enlèvent à Dieu.

Les « abbés démocrates » en veulent terriblement à quiconque leur reproche leur *soumissionisme*, leur acceptation plus joyeuse que résignée, de tous les scandaleux forfaits de la République. Eux qui n'ont à la bouche que les grands mots de « tyrannie, de despotisme, de césarisme », quand il s'agit de la monarchie, royauté ou empire, eux qui flétrissent, avec quelle indignation, il faut l'entendre, Philippe le Bel, Louis XIV et Napoléon (1), sont doux comme des agneaux, quand il s'agit de flétrir les crimes nationaux commis depuis plus de trente ans contre la France catholique par la « tyrannie » républicaine et le « despotisme » de la Franc-Maçonnerie.

Voici ce qu'écrivait, le 28 janvier 1912, l'abbé démocrate, directeur de la *Croix du Cantal* :

« ... *Nous sommes en République et nous ne songeons pas à nous en affliger.* »

« Nous sommes en République », c'est-à-dire en Franc-Maçonnerie ; car, comme le disait l'ancien ministre F.:. Gadaud, qui s'y connaissait : « La Franc-Maçonnerie, c'est la République à couvert, et la République, c'est la Franc-Maçonnerie à découvert ». « Nous sommes en République, dit notre abbé démocrate en son nom et au nom de ses amis, *et nous ne songeons pas à nous en affliger !* »

Et pour quelle raison? Je vous le donne en cent, je vous le donne en mille : Vous ne devineriez jamais :

« Pie X, l'an passé, ne dispensait-il pas, le vendredi 14 juillet, les catholiques français de la loi d'abstinence? »

Parce que le 14 juillet dernier, comme tous les jours de foire, on a pu manger du saucisson, voilà amnistiée, cette République, dont le même Pie X disait à Rome aux 40.000 Français réunis pour la béatification de Jeanne d'Arc : « Non, il n'est pas digne de vénération et d'amour, le gouvernement, quelque nom qu'il porte, qui persécute la vérité et l'Eglise. » « *Nous ne songeons pas à nous en affliger !* » répond notre abbé démocrate.

La République de 1905, pire pour l'athéisme que celle de 1794, où

1. Voir ce qu'en disait ici même l'abbé Thellier de Poncheville, 15 janvier 1911.

Robespierre faisait voter et célébrer la fête de l'Etre Suprême, a décrété, article 2 de la loi de Séparation, qu'elle « ne reconnaît aucun culte, aucune religion. » — « *Nous ne songeons pas à nous en affliger !* », dit notre abbé démocrate, quoique Pie X ait flétri trois fois cette apostasie de la République.

La République a odieusement proscrit, violemment expulsé, scandaleusement liquidé, 80.000 Religieux et Religieuses, l'élite des Français et des Françaises, par la vertu, le cœur et le dévouement. — « *Nous ne songeons pas à nous en affliger !* », disent les démocrates avant tout.

La République a fermé 20 à 25.000 écoles congréganistes, qu'on n'a pu rouvrir qu'à grand'peine et en partie seulement, pour perdre en sept à huit ans 5 à 600.000 élèves et voir, hélas ! leur nombre tomber de 1.500.000 à 961.000. — « *Nous ne songeons pas à nous en affliger !* »

La République a fermé 156 Petits Séminaires ou Collèges libres, qui n'ont pas tous été rouverts et ont perdu de 30 à 40.000 élèves, puisque le chiffre en a passé de 100.000 à 62.000. — « *Nous ne songeons pas à nous en affliger !* »

La République a volé à l'Eglise de France son budget d'abord, « dette nationale » proclamée comme telle en 1789, 1791, 1793, 1801 et 1802, puis 5 à 600 millions de biens que lui avait donnés en un siècle la générosité des fidèles. — « *Nous ne songeons pas à nous en affliger !* »

La République a chassé nos évêques et nos prêtres de leurs évêchés et presbytères séculaires et les a réduits à « mendier un asile et du pain » (1), qu'ils peuvent à peine se procurer avec 3, 4 à 500 francs qu'on leur donne dans 40 diocèses de France, salaire inférieur à celui des derniers manœuvres. — « *Nous ne songeons pas à nous en affliger !* »

La République, par ses lois persécutrices, a tellement tari les sources du recrutement sacerdotal, que, dans beaucoup de diocèses, un seul prêtre est chargé de deux, trois, quatre, *six, dix* paroisses, comme le disait naguère Mgr Monestès, et que, dans plus de 60 diocèses, il n'y a pas 20 élèves au Grand Séminaire devenu Ecole de théologie. — « *Nous ne songeons pas à nous en affliger !* »

La République, par la loi du divorce, a désorganisé l'institution sacrée de la famille chrétienne, au point que l'on compte 12.000 divorces par an, et qu'ils sévissent dans la classe ouvrière encore plus que dans la classe bourgeoise. — « *Nous ne songeons pas à nous en affliger !* »

La République a tellement « déchristianisé la France que le baptême, naguère encore universel », pour les jeunes Français, est main-

1. C'est le mot de Pie X, 19 avril 1909.

tenant inconnu pour un tiers ou un quart d'entre eux, dans les grandes villes. — « *Nous ne songeons pas à nous en affliger!* »

La République maçonnique pèse si tyranniquement sur les consciences que, dans les hôpitaux et ailleurs, c'est par centaines et par milliers que se comptent les enterrements civils, après des agonies que nulle prière et nulle consolation n'ont adoucies, enterrements civils qui sont trop souvent l'occasion ou le prétexte des plus scandaleuses manifestations de nos pouvoirs officiels. — « *Nous ne songeons pas à nous en affliger!* »

La République impose à 4 millions de garçons et de filles catholiques « l'école sans Dieu », devenue « l'école contre Dieu », un « moule où l'on jette un fils de baptisé pour en faire sortir un renégat », comme le disait un inspecteur d'Académie, où, du moins, trop souvent, maîtres et maîtresses laïques, disent nos Evêques en condamnant 14 Manuels scolaires « pernicieux », commettent « un abus de confiance » et travaillent à faire « des libres-penseurs. — « *Nous ne songeons pas à nous en affliger!* »

La République laisse impunément circuler des milliers et des millions de livres, de revues, de cartes illustrées qu'on dirait découpées en pleine pourriture et dont l'écœurante pornographie corrompt jeunes gens et jeunes filles, comme le constataient le dernier Congrès national antipornographique et M. Bérenger au Sénat, le 12 mars (1). — « *Nous ne songeons pas à nous en affliger!* »

La République athée et démoralisatrice laisse enseigner les théories et la pratique du néo-malthusianisme, et l'on parle couramment du « suicide national par la stérilité volontaire! » — « *Nous ne songeons pas à nous en affliger!* »

La République, par ses écoles sans Dieu, a multiplié les apaches précoces, la criminalité juvénile qui, en 30 ans, a *septuplé*. — « *Nous ne songeons pas à nous en affliger!* »

La République favorise, par son athéisme, les suicides de plus en plus nombreux, surtout les lamentables suicides d'enfants, jadis inconnus. — « *Nous ne songeons pas à nous en affliger!* »

La République, par la liberté illimitée des débits de boissons, propage l'alcoolisme, qui tue la race et engendre 30 fois plus de cas de folie qu'il y a 50 ans. — « *Nous ne songeons pas à nous en affliger!* »

On dirait vraiment que les démocrates avant tout aiment à jouer le rôle de tel personnage de Molière bien connu :

---

1. « Il faudrait, disait-il, que les délits pornographiques qui se commettent tous les jours fussent poursuivis avec plus de suite.

« Il n'y a pas de service de police spécial chargé de faire la constatation des délits de pornographie. D'autre part, les affaires d'outrages aux bonnes mœurs, lorsqu'elles viennent devant les parquets, sont presque toujours classées. La répression est donc insuffisante ».

L'orateur s'est plaint spécialement que les théâtres et surtout les cafés-

« La France chrétienne se meurt. — Mais nous sommes en République !

» L'Eglise est spoliée, avilie, persécutée. — Mais nous sommes en République !

» La Franc-Maçonnerie ou la Contre-Eglise, installée au pouvoir avec la République, chasse Dieu de partout, de l'école, du prétoire, de l'armée, de la vie nationale. — Mais nous sommes en République !

» La famille chrétienne est sapée par la base et la foi tarie dans l'âme des jeunes générations, qu'au lycée comme à l'école primaire, on nourrit trop souvent de blasphèmes contre Dieu et la Patrie. — Mais nous sommes en République !

» Les fonctionnaires ne peuvent pas aller à la messe et faire élever chrétiennement leurs enfants sans subir des « fiches » délatrices, réhabilitées l'autre jour au Sénat par le F.:. Debierre. — Mais nous sommes en République ! »

La République répond à tout, couvre tout de son pavillon pour les « abbés démocrates » qui l'adorent.

N'essayez pas de leur parler « des malheurs de ce temps, de ce que Brunetière appelait « la Renaissance du paganisme », et d'un « paganisme pire que l'ancien », disait Franc dans la *Croix* du 19 mars 1912. — On vous accuserait d'avoir « l'estomac ou le foie en mauvais état, » d'être « des Jérémie attardés » (*Croix du Cantal* du 28 janvier). On vous taxerait de « dénigreurs incorrigibles de ce temps » (Même *Croix*, 17 mars 1912). Ou bien même, comme cela vient de m'arriver, un sillonniste, vaticinant du haut de son trépied pour « *les Jeunes Arvernes* », vous décocherait, au nom de la charité démocratique, les épithètes de « violent, vieilli, usé, monomane, grincheux, niais, détraqué par une idée fixe. »

Ah ! qu'en termes galants ces choses-là sont mises !

Nos démocrates dépensent de tels trésors d'indulgence pour les blocards qu'il ne leur reste que des injures à l'adresse des catholiques.

Il faut, pour ces jeunes tapageurs, férus de démocratie et qui croient faire du bien, parce qu'ils font un peu de bruit, proclamer, en pleine décadence du catholicisme national et français, ce que l'abbé Thellier de Poncheville appelle emphatiquement « la Renaissance catholique » (*Croix du Cantal*, 21 janvier), ce que M. Lissorgues, le digne thuriféraire de cet « éminent ami », s'efforce de qualifier de mort de « l'anticléricalisme » et de montrer réel pour le Cantal, parce qu'il y a quelques personnes de plus aux sermons du Carême, à Aurillac, où, d'ailleurs, l'anticléricalisme coule à pleins bords avec un maire athée, matérialiste franc-maçon, M. Volpilhac, professeur de philosophie au lycée de la ville.

concerts, où se commettent les plus scandaleux outrages à la pudeur, ne soient jamais l'objet d'un retrait d'autorisation. Il a prié le ministre de l'intérieur de faire cesser ces scandales, en rappelant aux maires les pouvoirs dont ils disposent pour interdire les représentations licencieuses.

Que si vous faites remarquer à M. Lissorgues que sa ville d'Aurillac, même désinfectée d'anticléricalisme, ne serait que la deux millième partie de la France, il n'en continuera pas moins à raisonner, avec son « éminent ami », M. Thellier de Poncheville, qui, dans ses courses de gyrovague a assisté à une belle manifestation catholique à Hellemmes-lez-Lille, comme raisonnait cet Anglais célèbre qui, débarquant à Calais, chez une hôtesse rousse, écrivait aussitôt : « Toutes les Françaises sont rousses. »

Quand Auguste avait bu, la Pologne était ivre,

Chantecler de Rostand se figurait qu'il faisait lever le soleil. Ainsi les abbés démocrates se figurent que, par leurs cocoricos, ils font se lever le soleil de la « Renaissance catholique », écrasant l'hydre de l'anticléricalisme.

Ils ont besoin de faire croire que tout va pour le mieux, ou du moins « assez bien », dans leur République, et ils tombent dans cette erreur stigmatisée par Bossuet : « Le plus grand dérèglement de l'esprit, c'est de croire les choses, non parce qu'elles sont, en effet, mais parce qu'*on veut* qu'elles soient. »

Il ne s'agit pas de corriger un excès par un autre et de nier tout le bien que fait en France une élite qui travaille magnifiquement à réparer les ruines accumulées par la République. Mais il faut constater ces ruines pour protester contre leur cause, sans aucun relent de ce libéralisme que Pie IX définissait si bien « l'état d'esprit de l'homme prêt à toutes les compromissions. »

IV

Les « abbés démocrates », au lieu de pactiser avec nos irréconciliables adversaires, devraient se rappeler que les chefs de la Franc-Maçonnerie européenne donnaient, de 1820 à 1832, les instructions suivantes à leurs adhérents : « C'est à la jeunesse qu'il faut aller, elle qu'il faut séduire, elle que nous devons entraîner sans qu'elle s'en doute... Que ceux principalement qui s'engagent dans la milice cléricale aiment à rechercher vos entretiens... Tendez vos filets au fond des sacristies, des séminaires et des couvents. Flattez toutes les passions les plus mauvaises, *comme les plus généreuses*. Créez vous-même ou mieux faites créer par d'autres des associations ayant le commerce, l'industrie, la musique, les beaux-arts pour objet. Mettez-les sous la houlette d'un *prêtre vertueux, mais facile à tromper;* infiltrez le venin dans les cœurs choisis. » Et quel venin? Celui de « la démocratie », de « la Révolution qui s'avance au galop. » « Une certaine partie du clergé mord à l'hameçon de nos doctrines. Nous ne comptons pas les prêtres gagnés, les jeunes religieux séduits... Nous apprenons de tous côtés que, dans les rangs du clergé séculier et régulier *les doctrines de liberté* sont une pensée qui en a séduit plusieurs, *à tel point qu'ils se persuadent que le catholicisme est une*

doctrine essentiellement démocratique... Ce parti grandit chaque jour davantage dans le clergé » (1).

Est-ce que les abbés démocrates, plus nombreux aujourd'hui qu'en 1832, veulent continuer à faire inconsciemment le jeu de la Franc-Maçonnerie et à préparer par « leurs doctrines libérales... de grandes crises pour l'Eglise », comme le disait le cardinal Bernetti en 1847 ?

Mgr Isoard écrivait : « Quelle que soit la secousse du dehors, *le grand péril est au-dedans* (de l'Eglise). » La même pensée dirigeait le vaillant évêque de Nancy, quand il écrivait sa brochure : « *Les Périls de la foi et de la discipline dans l'Eglise de France à l'heure présente.* »

Mgr Germain, évêque de Coutances, disait sur son lit de mort en 1897 : « Je ne désire pas pour le diocèse des abbés démocrates. »

« *Avez-vous* dans votre clergé des abbés démocrates ? disait en 1899 Léon XIII à l'évêque de Chartres... Je suis très préoccupé de ce que me rapportent, à ce sujet, sur les tendances du jeune clergé, plusieurs de vos collègues de France. Très préoccupé... Cela ne peut continuer. Je vais y mettre ordre » (2).

Pie X déclare que c'est « *dans les habitudes démocratiques* que se trouve *la cause secrète des manquements disciplinaires...* chez les sillonnistes, *fussent-ils séminaristes ou prêtres.* Il n'est pas étonnant que vous ne trouviez pas chez (eux) le respect, la docilité et l'obéissance qui sont dus à vos personnes et à votre autorité ; que vous sentiez de leur part une *sourde opposition... Vous êtes le passé ; eux sont les* pionniers de la civilisation future. Vous représentez la hiérarchie, les inégalités sociales, l'autorité et l'obéissance, institutions vieillies, auxquelles leurs âmes, éprises d'un autre idéal, ne peuvent plus se plier. Nous avons sur cet état d'esprit des faits douloureux capables *d'arracher des larmes.* »

Les abbés démocrates ne voudront pas faire pleurer le Saint-Père, qu'il s'appelle Pie X ou Léon XIII. Ils auront à cœur d'écouter la voix paternelle de Sa Sainteté Pie X écrivant naguère aux Directeurs et aux élèves du grand séminaire d'Arras : « Nous avons constaté en vous des dispositions que Nous voudrions trouver chez tous les séminaristes : vous ne vous tenez pas seulement en garde contre *toutes les doctrines perverses qui, l'orgueil de l'esprit aidant, perdent lamentablement aujourd'hui trop de membres du jeune clergé ;* mais vous avez à cœur de plus d'être dévoués à ce siège apostolique et de lui obéir pour conserver l'intégrité de la foi et la sainteté de la vie. »

Ils auront également à cœur de ne plus mériter l'injure que leur ont faite les cinq « astérisques » ou étoiles, auteurs du pamphlet odieux et diffamatoire, *Ce qu'on a fait de l'Eglise*, en consacrant plusieurs pages de la première partie de cette lourde et misérable élucubration à les défendre contre le Pape et ses justes sévérités.

1. Voir Mgr Delassus, *La Démocratie chrétienne*, p. 45, 46.

2. *Ibidem*, p. 48.

Ils reviendront « à l'union dans la pensée et dans l'action » avec les traditionnalistes, après avoir renoncé franchement à cette « démocratie sociale » qui n'est pas du tout « chrétienne » et catholique. Elle nous vient, en effet, directement du *Contrat social*, qui est une insanité (1), et de ce « fou » de Jean-Jacques Rousseau (2), qui l'importait en France comme un legs du calvinisme (3), négateur de toute hiérarchie, de toute autorité autre que la souveraineté populaire, ainsi que notre grand Bossuet le montrait à Jurieu avec tant de sereine raison et d'invincible éloquence, dans son *Cinquième Avertissement aux Protestants.*

Mgr DELMONT.

LE MODERNISME SOCIAL CHEZ M. FONSEGRIVE (4)

XXV

Yves Le Querdec, qui n'avait pas donné de nom au curé de Saint-Julien, même quand il l'avait promu à la cure de Saint-Maximin, a, par contre, nommé le prêtre qu'il appelait aux honneurs de l'épiscopat pour lui faire écrire le *Journal d'un Evêque*, d'abord *pendant le Concordat*, puis *après le Concordat.* C'est l'abbé Péchanval. Et déjà, par le *Fils de l'Esprit*, nous savons que cet abbé Péchanval est le frère du Péchanval qui s'est offert, par la suite, une particule, ne fût-ce que pour fournir à son fils, Norbert de Péchanval, l'occasion de témoigner pour la noblesse un dédain d'autant plus facile qu'il était, vu la circonstance, justifié.

C'est Mgr Bernard, archevêque de Montauriol, qui assure la mitre à l'abbé Péchanval, en le proposant au directeur des cultes, M. Marmier, pour l'évêché de Châteaurenard, déjà vacant depuis quatre ans. Et le récit de cette négociation ne manque certainement pas d'intérêt, malgré la gêne visible qu'y éprouve l'auteur, et qui tient à la date où il a placé les événements. Il les a mis, en effet, à l'automne de 1921, et il lui était assez malaisé, le livre ayant paru en 1897, de prévoir les événements qui devaient se dérouler durant ces cinq lustres.

---

1. M. Jules Lemaître l'a démontré péremptoirement dans sa magistrale étude sur *Jean-Jacques Rousseau*, 1908.

2. C'est Brunetière qui affirme que « Rousseau a vécu, est mort fou, tout ce qu'il y a de plus fou : on ne discute que sur son genre de folie ».

3. M. Emile Faguet l'a établi dans une étude sur la *Politique* de Jean-Jacques Rousseau, *Revue des Deux-Mondes*, 1er octobre 1910.

4. Voir la *Critique du Libéralisme*, des 15 septembre, 1er octobre et 15 novembre 1911, 1er janvier, 15 février et 1er avril 1912.

Les interlocuteurs en sont réduits à des généralités qui alanguissent le dialogue.

Aussi bien, que d'événements sont intervenus, depuis la publication du *Journal d'un Evêque*, qui ont apporté aux prévisions de l'auteur des démentis pour la plupart déconcertants! Le Concordat, qu'Yves Le Querdec fait durer jusqu'à l'automne de 1922, a été détruit par la loi du 9 décembre 1905. On ne peut certes pas reprocher à l'auteur de s'être mépris sur ce point, mais comment ne pas sourire en lisant ceci, dans la page du *Journal* où l'abbé Péchanval raconte son déjeuner chez le nonce :

> Son Excellence Mgr Manzoni, archevêque d'Ephèse, de la famille du célèbre romancier, a toute la finesse et toute l'affabilité romaines. Il est, comme j'ai pu m'en convaincre, remarquablement intelligent. Il aime notre pays où il continue la tradition diplomatique inaugurée, voilà plus de trente années. Depuis Léon XIII la politique romaine en France n'a pas changé. Deux papes se sont succédé, trois secrétaires d'Etat ont tour à tour été à la tête des affaires de la cour romaine, ce sont toujours les mêmes directions qui ont été maintenues. Elles peuvent se résumer en deux mots : ne pas faire d'opposition à la forme du gouvernement, s'unir aux autres fractions conservatrices et modérées pour arriver à faire modifier la législation.
>
> Ce sont ces idées mêmes que le Nonce nous a développées à table avec une verve intarissable en les retournant de toutes façons.

Nous convenons qu'il eût fallu, effectivement, une « verve intarissable » pour pouvoir, jusqu'en 1922, développer des idées dont, même « en les retournant de toutes façons », on eût dû convenir qu'elles aboutissaient au plus lamentable piétinement sur place. Eh quoi! M. Fonsegrive accordait, en 1897, qu'on n'aurait pas encore réussi, en 1922, à « faire modifier la législation! » Vaines donc, à l'entendre, vaines et stériles devaient être les élections de 1898, celles de 1902, celles de 1906, celles de 1910, celles de 1914, celles de 1918, celles même de 1922! Quel est donc ce rocher de Sisyphe qu'il conviait les catholiques français à rouler avec une si longue résignation? Heureusement, si son nonce imaginaire est « remarquablement intelligent », Pie X et le cardinal Merry del Val l'ont été plus remarquablement encore : considérant que le moyen de « faire modifier la législation » n'était pas d'interdire toute « opposition à la forme du gouvernement », ils ont, sur ce dernier point, rendu aux catholiques français une liberté qui leur était précieuse et dont le retrait n'avait servi à rien.

Sans doute, les scrutins ont donné raison aux pronostics d'Yves Le Querdec jusqu'en 1910 inclusivement, puisque nous attendons encore et toujours ces « bonnes élections » garanties à Léon XIII, avec des précisions mathématiques, par l'abbé Garnier et par bien d'autres. Mais combien l'auteur ne fut-il pas téméraire en écrivant, douze ans d'avance, le discours que M. Piou devait prononcer à Lyon en 1909 : « La

politique romaine en France n'a pas changé;... ce sont toujours les mêmes directions qui ont été maintenues! » Et quant aux « autres fractions conservatrices et modérées » avec lesquelles il invitait les catholiques à « s'unir », nous ne savons pas où elles seront en 1922, mais nous voyons combien leur alliance fut précaire depuis 1897, et combien elle est aujourd'hui fuyante et, pour tout dire, négative. Par contre, la législation n'a cessé de produire ses fruits détestables, dont il serait pourtant à souhaiter que nous fussions pour tout de bon délivrés avant 1922 : sinon, la question se pose de savoir si, à cette date, il y aura encore une France.

L'abbé Péchanval, lui, ne professe pas ce pessimisme. A son archevêque, qui lui montre, dans le réveil de la superstition, « la décadence, l'éloignement complet du christianisme, la dissolution, la mort », il répond : « C'est cette dissolution même qui me donne confiance... Ce n'est que dans la dissolution que l'homme sentira le besoin de la reconstitution. » S'attendait-on, sous la plume de M. Fonsegrive, à des pensées que, chez d'autres auteurs, il présenterait comme une apologie de la « politique du pire? »

Il faut noter d'ailleurs les réponses que ce candidat à l'épiscopat fait au directeur des cultes à qui son archevêque le propose :

M. Marmier... me demanda si je connaissais mon député et mon sénateur, tous deux de la plus pure nuance gouvernementale. Il me parla de mon sous-préfet. Je me tins sur la réserve, me contentant de répondre que je connaissais tous ces messieurs.

— Et vous vivez, je pense, monsieur l'archiprêtre, en bons rapports avec eux?

— Pourquoi non? répondis-je, M. le sous-préfet est très correct et nos relations, bien qu'espacées, comme il convient à deux hommes qui ont des occupations si dissemblables, sont suivies et plutôt aimables; M. le députe et M. le sénateur sont très serviables, leur vie privée est irréprochable et leurs femmes sont d'excellentes chrétiennes. Ils habitent tous les deux sur ma paroisse et je n'ai personnellement qu'à me louer d'eux.

— Vous n'avez jamais eu avec eux de difficultés?...

— Je n'ai pas eu d'occasion. Ces messieurs ne m'en ont fourni aucune, et je n'en ai pas cherché. En réalité nous sommes au mieux. Ils ont obtenu pour mon église tous les fonds dont j'ai eu besoin, monsieur le directeur s'en souvient peut-être.

— Ah! en effet...

— Ils dînent chez moi, je dîne chez eux. Leurs femmes quêtent à l'église.

— Alors vous faites voter pour eux?

Ce coup droit m'interloqua quelque peu.

— Mais je ne fais voter pour personne, monsieur le directeur. Ces messieurs ne le demandent pas eux-mêmes.

— Pourtant ils ne doivent pas tout à fait vous plaire! Ne sont-ils pas francs-maçons?

— Je ne les crois pas très dévots, dis-je en riant, mais il y a pire.

— Cependant leurs votes ne doivent pas toujours vous aller?

— J'ai toujours pensé, monsieur le directeur, que, quand on ne peut

rien aux choses, le mieux est de n'y pas penser. Ces messieurs votent à leur guise. Je n'y puis rien. Qu'importe, après, mon avis?

— Si vous étiez le maître, vous changeriez cependant les choses?

— Quelles choses? repris-je, de plus en plus étonné. Monsieur le directeur veut s'amuser un peu d'un pauvre curé.

— Moi? pas du tout! Demandez à Monseigneur. Je cherche à me renseigner, voilà tout. Tous les ecclésiastiques que je vois sont, ou des bénisseurs ou des rageurs, des bénisseurs qui trouvent tout admirable et qui n'en pensent pas moins, des rageurs qui trouvent tout détestable et qui, quand ils sont forcés de venir me voir, pour un peu m'insulteraient. Je serais bien aise qu'une fois quelqu'un de sens rassis comme vous, monsieur l'archiprêtre, pût me faire connaître l'opinion vraie du clergé.

— Mais que voulez-vous que je vous dise, monsieur le directeur? Assurément nous sommes souvent tracassés et les lois ne sont pas tout à fait justes pour nous. Mais comme ni vous ni moi n'y pouvons rien faire, que nous servirait-il d'en parler?

— Qu'est-ce donc que vous ne trouvez pas juste?

— Mais, par exemple, qu'un homme qui, pour une raison ou pour une autre, raisons de croyance ou même raisons de programme ou d'éducation, préfère envoyer son enfant à une école privée qu'à une école publique, soit obligé de soutenir par l'impôt l'école publique et de payer de sa poche pour avoir l'école privée.

— Ah! bon! la loi scolaire. Je croyais enterrée cette machine-là. Mais enfin que feriez-vous pour changer cela?

— Eh! que pourrais-je bien faire? Vous me demandez ce que je ne trouve pas juste, je vous le dis, voilà tout.

— Nous disons donc : la loi scolaire; et la loi militaire aussi sans doute? Vous récriminez contre la loi militaire?

— Mais vous me permettrez bien de ne pas trouver très logique qu'on oblige des séminaristes à apprendre durant un an à se servir d'un fusil que, d'après la loi, ils ne devront plus toucher après?

— Soit. Cependant n'admettez-vous pas que l'Etat ait le droit d'avoir des écoles où il n'impose pas une croyance à ceux qui n'en veulent pas? Et n'admettez-vous pas que les prêtres doivent un service militaire analogue, sinon identique, à celui que doivent les autres?

— Mon Dieu, monsieur le directeur, les questions ainsi posées sous leur forme générale, on pourrait s'entendre. Mais c'est dans le détail, dans l'application que la justice et l'égalité ne se font pas voir.

— Enfin, je vois que, du moins, vous comprenez les nécessités du temps et que vous n'êtes pas de ceux qui font de l'opposition quand même.

— Faire de l'opposition quand même est évidemment une sottise, dit l'archevêque qui nous regardait causer avec un intérêt très marqué.

— Mais c'est aussi une nécessité parfois, dis-je à mon tour.

— Nous tâchons, je vous assure, que ce ne soit jamais nécessaire que pour ceux qui y tiennent bien, dit le directeur.

L'archevêque se leva et nous prîmes aussitôt congé.

La citation est bien longue, mais il fallait, pensons-nous, la faire aussi complète pour apprécier la façon dont, aux dernières heures du régime concordataire, Yves Le Querdec imaginait l'échange de vues d'un directeur des cultes avec un prêtre proposé pour l'épiscopat. Si étatiste qu'on puisse être, on éprouvera, pensons-nous, à la lecture de ce dialogue, pour peu qu'on ait l'âme catholique et le sens de la dignité

de l'Eglise, une véritable humiliation devant l'infirmité des défenses du prêtre ainsi mis en scène. Nous ne savons si ce récit reflète à quelque degré l'un quelconque des interrogatoires auxquels feu Dumay, par exemple, a dû se donner le malsain plaisir de se livrer avant de fabriquer quelque « préfet violet », suivant l'idéal qu'il s'était assigné; mais nous voyons bien que, de crainte d'être rangé parmi les prêtres « rageurs », l'abbé Péchanval n'a pas hésité à se classer parmi les « bénisseurs », ou en tout cas parmi ces neutres qui affectent de croire qu'ils ont cause gagnée quand ils ont évité de répondre à la question posée.

« Quand on ne peut rien aux choses, le mieux est de n'y pas penser » : tel est donc le dernier mot de la doctrine d'Yves Le Querdec sur l'attitude qui convient à un évêque dans les controverses politico-religieuses de ce temps! Gambetta, ce farceur sinistre, demandait qu'au moins, si l'on ne parlait jamais de l'Alsace et de la Lorraine, on y pensât toujours; aux droits opprimés de l'Eglise catholique en terre française, Yves Le Querdec accorde que, faute d'y pouvoir quelque chose, on s'abstienne même de penser: c'est à l'entendre, « le mieux »! Sans doute, il prête à son abbé bientôt mitré deux timides réserves sur le double impôt scolaire que paient les parents qui préfèrent l'école libre, et sur la dissemblance de la préparation militaire des séminaristes en temps de paix avec leur utilisation hospitalière en temps de guerre; mais c'est tout, et ni au directeur des cultes, ni aux lecteurs de son *Journal*, cet évêque de demain ne dira un mot des droits scolaires de la religion ni de la convenance et de la légitimité de l'immunité ecclésiastique.

Et alors, de deux choses l'une : ou l'auteur a forgé ce type de prêtre aveuli pour rendre vraisemblable sa désignation expéditive à l'évêché qu'il lui destine, et ce n'est guère édifiant; ou il s'est proposé de nous faire chérir la séparation de l'Eglise et de l'Etat, par le scandale des tractations politico-religieuses qu'il nous montre comme inhérentes au régime concordataire, et même alors, c'est faire piètre besogne, attendu que l'union des deux puissances se peut concevoir sans tant d'hypocrite oppression, d'une part, et, d'autre part, sans tant de basse abdication.

Le comble est que, dans un autre entretien entre l'abbé Péchanval et son archevêque, nous trouvons cette appréciation de Mgr Bernard sur l'épiscopat de son temps :

> Selon les périodes, selon les années, selon le bon vouloir et l'esprit de justice des ministres et des directeurs des cultes, la qualité des évêques a varié. L'épiscopat français est, à cette heure, un assemblage très respectable de pontifes pieux, zélés même, mais très inégalement instruits et très inégalement indépendants. Aux uns c'est la science qui fait défaut et l'intelligence des temps où ils vivent; aux autres, c'est le caractère. Rares sont ceux qui savent à la fois voir et vouloir.

Aussi cet assemblage d'évêques ne forme-t-il plus un corps, animé d'un seul esprit, et sentant sur toutes choses à peu près de même. Les intentions dernières sont bien identiques, mais les prochaines ne le sont pas, les sentiments diffèrent et donc les actions aussi. Pas d'ordre, pas de cohésion. Nous sommes une poussière de mitres, nous ne sommes plus un épiscopat. Nous n'avons pas le sens politique, nous parlons quand il faudrait nous taire, nous nous taisons quand il faudrait parler, quelques-uns ne cessent de parler et quelques autres se taisent toujours, surtout personne n'agit. Nous sommes des administrateurs, des bénisseurs, nous ne savons pas donner une âme commune au corps qui nous est confié.

Certes, bien des traits de cette description sommaire s'appliqueraient à l'épiscopat d'avant la séparation. Mais l'attitude qu'Yves Le Querdec prête à l'abbé Péchanval dans le cabinet du directeur Marmier fait-elle présager un « caractère »? Et que donnerait un assemblage de Péchanval, sinon une « poussière de mitres », tout comme devant?

L'archevêque de Montauriol précise d'ailleurs en quel sens eût dû se manifester cette action dont il regrette la lacune dans l'épiscopat dont il fait partie :

On n'a pas su comprendre, il y a trente ou quarante ans, quand se fondèrent les premiers lycées de filles, qu'il fallait réformer tout de suite et au plus tôt l'enseignement des couvents, y faire pénétrer plus de science et de lumière, qu'en même temps il fallait renforcer partout l'enseignement religieux, et en particulier organiser fortement cet enseignement en vue des jeunes filles élèves des lycées et des collèges. On crut trop souvent politique de les traiter en excommuniées. Elles n'auraient pas mieux demandé que de trouver à l'église l'atmosphère idéale et sainte qui leur manquait ailleurs, pour peu qu'on se fût donné la peine de leur faire des instructions et des catéchismes appropriés.

On retrouve ici l'ancien parrain de la méthode qui réussit médiocrement à Mme Marie du Sacré-Cœur; on retrouve surtout le « libéral » qui, chaque fois que l'enseignement areligieux fait un pas en avant, propose, non pas une riposte, mais une reculade de l'enseignement religieux. en vue d'accommoder celui-ci avec la fondation nouvelle, immédiatement considérée comme irrévocable et d'autant plus affermie. Aussi bien, les instructions religieuses pour jeunes filles, les catéchismes appropriés, les cours d'apologétique pour jeunes filles et pour jeunes femmes, n'ont fait que se multiplier de nos jours : mais les fauteurs de lycées de filles ne se hâteraient-ils pas, si l'on allait plus loin, de mettre le holà? Comment d'ailleurs ne pas traiter en « excommuniées » celles que leurs familles excommunient elles-mêmes par snobisme ou par faiblesse? Et n'est-ce pas se leurrer que de les présumer soucieuses d'une « atmosphère idéale et sainte », exception faite de l'institutrice dont, on s'en souvient, le « Fils de l'Esprit » fit sa femme?

Les vues de ce même prélat sur la politique internationale valent ses préférences pédagogiques. Au milieu de considérations sur l'état du

monde en 1921, sur les rapports du Vatican et du Quirinal, sur l'Orient schismatique, sur l'Angleterre, sur l'Allemagne, sur les Etats-Unis, nous trouvons ce trait sur la Belgique :

En Belgique, grâce à l'évolution décisive de l'épiscopat qui eut lieu en 1911, les démocrates chrétiens ont saisi le pouvoir qui allait échapper aux conservateurs, en sorte que le catholicisme a su garder l'hégémonie de ce pays.

Yves Le Querdec joue de malheur : d'une part, en effet, l'épiscopat belge n'a nullement « évolué », et le « daensisme » n'a cessé de recevoir ses anathèmes; d'autre part, si le catholicisme risque de perdre l'hégémonie aux élections prochaines, il n'est pas douteux qu'on le devra aux « démocrates chrétiens », qui ont divisé les conservateurs en deux fractions : la vieille-droite et la jeune-droite.

Quant au clergé français, veut-on savoir comment cet archevêque de Montauriol l'imagine, et à quelles conditions il prend sa défense? Lisez :

Les prêtres qu'il propose sont de bons prêtres qui n'ont jamais eu la moindre affaire politique avec personne. La plupart entretiennent même des rapports ostensibles avec leur député libre-penseur. Pour un seul, prêtre éminent, le gouvernement a fait par écrit des objections... — Notez, me dit Mgr Bernard, que cet admirable curé n'a jamais fait ni en chaire, ni dans ses conférences, ni dans ses cours aucune allusion politique. Au cours d'adultes, il enseigne l'orthographe et l'arithmétique, la tenue des livres de ferme; dans ses conférences, il n'est jamais question que de semences, de drainages, d'assolements ou d'engrais. Jamais un mot pour ou contre qui que ce soit.

C'est bien peu, on l'avouera, au regard du devoir sacerdotal; et, puisque c'est trop encore au regard des exigences du pouvoir politique, comment ne pas se demander quel avantage on tire de cette « démocratisation » du ministère ecclésiastique? Ainsi, dans les pages même où il prône sa méthode pour « moderniser » le clergé, Yves Le Querdec en est réduit à confesser la stérilité lamentable. Au lieu, pourtant, de s'en prendre à cette méthode elle-même, l'auteur trouve habile d'accuser les catholiques qu'on appelait « réfractaires » à l'époque où il écrivait. Voici les paroles qu'il met dans la bouche du nonce :

Vous autres Français, vous n'avez pas pu encore comprendre le service que Léon XIII vous a rendu en vous détachant des anciens partis. Léon XIII et ses deux successeurs ont voulu que vous puissiez former librement des alliances avec tous ceux qui voudraient s'entendre avec vous pour réformer les lois mauvaises. Mais vos députés conservateurs et catholiques n'ont rien su ou rien voulu faire. Il y en a qui refusent avec obstination de s'entendre avec des républicains. Il y en a d'autres qui paraissent disposés à former une entente et ils n'y arrivent jamais. Les catholiques de France sont de bien mauvais politiques... Je vois tous ces messieurs de la gauche modérée, ils ne demanderaient pas mieux que de combiner

quelque chose; il y a eu plus d'un ministre qui s'y serait volontiers prêté; au dernier moment les catholiques ont fait défection.

Ici encore, on peut juger aujourd'hui combien Yves Le Querdec était maladroit dans ses prédictions, et combien il calomniait avant la lettre ces pauvres catholiques de France. La vérité est, en effet, que les députés de l'opposition, dans toutes ses nuances, à fort peu d'exceptions près, se sont prêtés à toutes les combinaisons qu'on a voulu, mais que les bonnes dispositions de la gauche modérée, s'il en existe une, n'ont jamais été qu'un mythe, et qu'aujourd'hui les « anciens partis », si assidûment évincés, apparaissent à ce point le refuge d'une foi quelque peu militante, qu'eux seuls se présentent, par exemple, quand il s'agit d'empêcher la disparition d'un journal comme l'*Univers*. Si bien qu'un seul mot reste juste en toutes ces dissertations, à savoir celui que prononce l'archevêque de Montauriol quand il dit au nonce : « Pour réussir comme Rome le voulait, il fallait deux choses : l'habileté des catholiques sans doute d'abord, mais aussi le bon vouloir des autres. » Et c'est bien parce que Pie X a constaté l'inexistence trop évidente de ce « bon vouloir des autres » qu'il s'est bien gardé de demander aux catholiques une « habileté » impossible, décevante et enfin sans objet.

Ce point réglé, aux torts d'Yves Le Querdec, lui-même en aborde aussitôt un autre, où il escompte une revanche, à savoir ce qui s'impose aux prêtres d'aujourd'hui pour recouvrer l'influence perdue. L'abbé Péchanval dit donc au nonce :

Nous vivons sur des errements vieux de plusieurs siècles. La formation cléricale d'où tout dépend était excellente pour fortifier les curés d'autrefois à qui suffisaient la doctrine et la piété. Il faut maintenant d'autres qualités encore, savoir atteindre les mécréants aussi bien que les fidèles, parler un langage que tous comprennent. Le prêtre d'aujourd'hui doit être non seulement un apôtre, mais, parce qu'il est un apôtre, une sorte de tribun, aussi bien prêt à prendre la parole dans une salle de conférences ou sur la place publique que dans la chaire de son église. Nos vicaires, au sortir de leurs treize ou quatorze ans de séminaire, ont toutes les peines du monde à comprendre les idées du monde qui les entoure et à parler son langage.

Et l'archevêque d'ajouter :

Depuis vingt-cinq ans environ, on a, en divers endroits, tenté des efforts. Moi-même j'ai essayé de plusieurs moyens dans mon grand séminaire, nous avons fait venir des conférenciers du dehors, mais cela ne suffit pas.

Il faut croire cependant que cela bien vite a paru suffisant, car l'appel fait aux « conférenciers du dehors », y compris M. George Fonsegrive, ne s'est plus renouvelé; et quant aux « prêtres tribuns », si leur éloquence s'est exercée, dans des salles de conférences, aux dépens trop souvent des meilleurs catholiques, aucun évêque n'a eu

la pensée d'en envoyer « sur la place publique », pour « atteindre les mécréants ». A ce point de vue, le *Journal d'un Evêque* a peut-être été lu : il n'a certainement pas été écouté.

Quoi qu'il en soit, voici l'abbé Péchanval évêque de Châteaurenard : ses bulles, dont l'auteur discute et finalement justifie le coût, sont arrivées avant la publication du décret de nomination au *Journal officiel;* après un retour et un court séjour en sa paroisse de Cahuzac, pour y terminer les affaires pendantes, il prend le sage parti d'aller faire une retraite à la chartreuse de Vauclaire; il y convoque les deux vicaires capitulaires, qui furent vicaires-généraux sous son prédécesseur; il constate promptement les dissentiments profonds qui les séparent; et, tout de suite, considérant qu' « un nouvel évêque qui a l'intention de faire quelques réformes a besoin d'avoir auprès de lui un représentant de la tradition », il se résout à conserver l'abbé Butin, traditionaliste, *laudator temporis acti*, et à rendre sa liberté à l'abbé Caròl, aux « idées jeunes et quelque peu aventureuses », sauf à « trouver un biais pour ne pas diminuer son autorité ». C'est le prélude du conflit qui dominera tout l'ouvrage. Nous en résumerons les phases et nous en commenterons le dénouement.

Paul TAILLIEZ.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

DÉVOUEMENT SACERDOTAL ET ŒUVRES A-RELIGIEUSES

Si M. de Narfon ne se convertit pas, ce ne sera pas faute d'avoir entendu beaucoup de sermons. Il suit avec un zèle infatigable les prédications d'Avent et de Carême. C'est son métier de chroniqueur religieux. Il en tire la matière d'abondantes homélies pour les lectures du *Figaro*, qui, en journal du beau monde, ne saurait dédaigner l'éloquence chrétienne envisagée comme un genre de sport oratoire. M. de Narfon distribue des flots de rubans aux bons prédicateurs, il les en empanache, et, d'un geste grave, avertit les autres d'avoir à se mettre mieux en formes. Le favori, cette année, est naturellement Mgr Bolo, avec son carême *in partibus :* conférences aux jeunes filles sur l'amour et le mariage, dans une salle profane. A la bonne heure! Voilà qui est moderne.

Un autre lauréat, c'est M. l'abbé Jean Viollet. A son prix de prédication, M. de Narfon, ne pouvant oublier sa mission de soutenir toutes les initiatives qui font pièce aux directions de Pie X, trouve l'occasion bonne d'en ajouter un autre. Voici le compliment qu'il tourne à son élu et la réclame qu'il fait à ses œuvres. Cela vient, selon le dicton vulgaire, comme des cheveux sur la soupe, puisque M. Viollet traite

dans son carême la mission spirituelle de l'Eglise, mais M. de Narfon a le secret des justes à-propos :

Il est impossible de nier l'intérêt social que présente un pareil sujet. L'abbé Viollet s'occupe d'ailleurs avec le zèle le plus éclairé et le plus noble dévouement des questions sociales. Il s'abstient, il est vrai, d'en traiter directement à l'église. Mais, hors de l'église, il fait mieux que d'en traiter, il s'y consacre sur le terrain de l'action pratique. Il est notamment le grand apôtre de cette *Union des œuvres* où s'affirme, dans l'amour des pauvres, et donc *dans le plus pur esprit de l'Evangile*, une admirable *collaboration interconfessionnelle.*

Cette Union fonctionne par arrondissement. Je citerai, dans l'ordre d'idées que je viens d'indiquer, le quatrième, où la présidente, *Mme Bachelet, catholique, est assistée de deux jeunes pasteurs protestants* comme secrétaires. C'est l'Assistance-Education, 88, rue du Moulin-Vert, dans le quatorzième arrondissement, qui est le centre de l'activité sociale de l'abbé Viollet. Mais rien de ce qui se fait à l'Union des œuvres — où il se rencontre parfois *pour une édification mutuelle* et un commun labeur avec *M. le pasteur Lacheret*, président de l'Union nationale des Eglises réformées évangéliques de France, — ne lui est étranger. C'est un prêtre admirable, et qui laissant à d'autres la besogne si souvent ingrate d'accusateur public volontaire, s'applique à réaliser dans sa propre vie le plus possible de christianisme. *Optimam partem elegit.* (Le *Figaro*, 25 mars).

Loin de nous l'intention de contester les éloges dus au zèle parfaitement désintéressé et fort méritoire de M. l'abbé Viollet. Mais encore faudrait-il pour être de tout point admirable, qu'il réalisât vraiment, dans ses œuvres comme dans sa vie, « le plus possible de christianisme ». Or, sa maxime et son principe d'action est qu'il en faut le moins possible dans les œuvres sociales populaires. Nécessité des temps, dont il gémit, on n'en doute pas, mais dont il estime qu'il faut prendre bravement et joyeusement son parti. Qu'il ait eu cette illusion, il y a quelque dix ans, on se l'expliquerait en partie à cause des erreurs ambiantes, quoique l'esprit de l'Eglise n'ait jamais changé; mais qu'il y persiste malgré les avertissements si nets et si fermes de S. S. Pie X, cela nous paraît beaucoup plus regrettable qu'admirable.

Or, nous venions justement d'avoir ces jours-ci des preuves nouvelles de cette persistance. Et, puisqu'on tient à attirer l'attention sur ce foyer intense d'action sociale qu'est l'Union des Œuvres dont le siège est rue du Moulin-Vert, à Paris, reparlons-en. Elle a toujours son utilité, cette tâche ingrate que M. de Narfon appelle celle d'accusateur public volontaire. Mais, que voulez-vous? Il faut bien que quelque voix remplisse la fonction opposée à celle d'avocat du diable pour laquelle M. de Narfon a une vocation si marquée.

Nous voulons constater que, si l'Union des Œuvres est interconfessionnelle dans la composition de son personnel, elle est areligieuse dans son action. L'un est d'ailleurs la conséquence de l'autre. Et cela nous donne le droit d'exprimer le regret que non seulement des laïques catholiques, mais, tout d'abord, des prêtres, consacrent leur temps et leur ministère à des œuvres de pure philanthropie, en appuyant leur

conduite sur des principes manifestement faux, et pour tout dire, modernistes. C'est à cela qu'il faudra remonter.

En date du 19 mars 1912, M. l'abbé Viollet adressait aux personnes charitables la circulaire suivante, en faveur d'un « Jardin d'enfants », création particulière de l' « Œuvre d'éducation familiale », qui est une de celles de l'Union des Œuvres.

En vous recommandant cette œuvre, nous vous demandons instamment d'accorder un moment d'attention à la notice ci-jointe.

L'œuvre a pour but de travailler à la restauration de la famille ouvrière en luttant contre les maux de toutes sortes qui la menacent et risquent de la jeter dans la misère et la dissolution.

C'est en nous efforçant d'assurer à chaque famille un foyer sain, stable et agréable, en apprenant aux enfants à aimer ce foyer et à s'y rendre utiles que nous croyons faire œuvre de préservation et de moralisation.

Nous nous adressons tout particulièrement aux mères qui connaissent les joies de la famille. Elles voudront contribuer à supprimer la misère de familles pauvres.

A tous, nous demandons de faire un léger sacrifice, par l'envoi d'un don et, mieux encore, d'une cotisation, pour le bonheur de ceux qui, sans l'avoir mérité, ne connaissent plus de la famille que les charges et les souffrances.

Abbé J. VIOLLET.

Voilà donc une œuvre « de préservation et de moralisation », destinée à « la restauration de la famille ouvrière, etc... » Et cela, par quels procédés? On aura remarqué que la circulaire adressée aux bienfaiteurs ne contient pas même une allusion à l'influence religieuse que cette œuvre pourrait exercer. Ouvrons la notice.

L'Ecole d'Education Familiale se propose la formation et d'éducation des enfants du peuple par l'observation, par l'initiative personnelle, selon les méthodes de Pestalozzi et de Frœbel.

Elle prévient la désorganisation de la famille ouvrière :

1° En donnant à la jeunesse le goût du foyer;

2° En instruisant les jeunes filles dans la science et l'art ménager.

Et voilà! La méthode de Pestalozzi et de Frœbel a évidemment une vertu que ne possède plus le catholicisme pour la moralisation et l'éducation des enfants du peuple.

Méthode

Pas de grandes salles froides et monotones. Le jardin est une maison familiale où tout : la décoration, les objets, la distribution et l'aménagement des pièces rappelle à l'enfant la vie familiale.

Pas de cours *ni de leçons doctrinales*, mais des observations directes sur les choses *de la vie ouvrière, de la famille ou de la nature.* Développement de l'esprit méthodique par l'étude d'un objet choisi suivant les lieux et les saisons et regardé sous les aspects les plus variés pendant plusieurs jours ou semaines.

Et songer que l'Ecole d'Education familiale forme « des jeunes

filles du monde », pour devenir de « futures directrices de jardins d'enfants » et « toutes jeunes filles s'intéressant à l'éducation des enfants ! »

Elles apprendront cela sous la direction de ces trois professeurs au nom bien français :

Mlles *Brandt*, diplômée de la Pestalozzi-Frœbel-Haus.
Kotzenberg, diplômée de la Pestalozzi-Frœbel-Haus.
Cizzio.

Si vous passez du programme pour jardin d'enfants, à celui plus général de l'Ecole d'Education familiale, vous y lisez : « On a renoncé à soumettre l'enfant du premier âge *au joug* (pauvre petit !) d'*un enseignement scolaire doctrinal;* la méthode intuitive, la méthode d'observation directe a été préférée. » C'est l'importation de celle des *Sociétés de culture morale* d'Amérique.

L'erreur de fait et de conduite est déjà bien fâcheuse et surprenante, mais celle des principes sur lesquels on l'appuie est bien plus grave encore Et puisque l'Union des Œuvres persiste dans ses errements, c'est qu'elle s'en tient toujours à ces mêmes principes. Or, que sont-ils ?

M. Viollet les a exposés en plusieurs articles dans le *Bulletin de la Semaine,* vers la fin de 1907.

Je laisse de côté l'entreprise extraordinaire qu'il lançait alors sous leur couvert. C'était les Unions d'Œuvres d'Assistance privée, sur le terrain interconfessionnel, ou plutôt aconfessionnel, c'est-à-dire la neutralisation des œuvres catholiques de charité. D'après lui, ces Unions d'Œuvres privées « seraient destinées à arrêter l'émiettement des forces vives de la charité (?) à coordonner ses efforts (??), à concentrer les renseignements des différentes Œuvres, et, dans la suite, à permettre un rapprochement positif et précis entre l'assistance officielle *(L'assistance publique ! !)* et les œuvres privées ». Tel était, au fond, le but pratique.

Voilà comment des catholiques, des prêtres « admirables » travaillent à livrer au Bloc maçonnique jusqu'à nos institutions charitables.

Mais réservons notre attention aux raisons qu'on fait valoir et qui, évidemment, gardent encore aujourd'hui leur force aux yeux des hommes qui continuent d'en faire leur règle de conduite.

Nous avons vu récemment les catholiques sociaux de la *Libre Parole* établir une distinction capitale au point de vue de la confessionnalité, entre les œuvres sociales et les Unions professionnelles, et réclamer pour celles-ci le droit et le devoir d'être neutres. M. Viollet distingue encore bien mieux. Il ne veut pas qu'on confonde « les œuvres purement religieuses qui seront, de nom et de fait catholiques et connues comme telles, et les œuvres de dévouement, ouvertes à tous purement et simplement »,c'est-à-dire que les œuvres de dévouement (on n'ose plus écrire : de charité) ne seront catholiques, ni de nom, ni de fait.

Que craindrait-on? Elles n'en seront pas moins catholiques à un titre supérieur : « L'acte par excellence, *celui qui est catholique par-dessus tout*, n'est-il pas l'acte d'amour désintéressé : l'œuvre secrète et charitable ouverte à tous? »

Quelles seront en définitive les œuvres qui resteront confessionnelles? « Seules, les œuvres d'enseignement, parce qu'elles prêchent le dogme et la morale catholiques, devront être entièrement et rigoureusement confessionnelles. Pour toutes les autres qu'elles soient *ouvertes* », par conséquent *neutres*, par conséquent désintéressées du dogme et de la morale.

M. Viollet justifiait ce beau système par plusieurs considérations sur *« le caractère des œuvres catholiques.* » C'est le titre de son premier article.

Il leur fait un grand reproche : c'est de ne pas pratiquer l'acte catholique par excellence, l'amour désintéressé. « On redoute une pression sur les consciences. On nous prête l'arrière-pensée d'amener, *coûte que coûte et par tous les moyens* — (crois ou meurs!) — nos contemporains indifférents ou impies, aux idées religieuses, aux pratiques cultuelles... Le cléricalisme autoritaire est responsable, *comme l'anticléricalisme farouche*, de ces défiances populaires. Pourquoi oublier que Jésus n'est pas venu pour commander aux hommes, mais pour les servir? On ne prend pas garde qu'il a toujours maintenu la différence du temporel et du spirituel... quel qu'ait été le rôle immense de l'Eglise au moyen âge, celui de l'Eglise moderne est tout autre, parce que le régime politique est tout autre, ainsi que l'état des esprits. »

Libéralisme, sillonnisme, modernisme, protestantisme, sont quintessenciés dans ces quelques lignes.

Un second article : « *Un danger pour le catholicisme* », revient sur les mêmes pensées. Ce danger serait de ne pas sympathiser avec les œuvres protestantes, israélites ou libres-penseuses.

Il faut entrer en union avec elles avec joie et avec enthousiasme, car « l'intérêt bien compris de notre religion exige et commande cette union » (!!) M. Viollet revient au manque de désintéressement qui porte les catholiques à regarder avec défiance ces créations d'origine hétérodoxe. L'esprit qui dirige leurs propres œuvres « transforme ceux qui les ont fondées et ceux qui les soutiennent en *despotes* et en *sectaires*, toujours désireux de dominer afin de mieux régner. L'intérêt des pauvres y est toujours sacrifié à un intérêt de parti. » Le lecteur doit croire que je l'égare, et que je lui cite du Jaurès, du Steeg ou du Viviani. Pas du tout, c'est bien un prêtre catholique qui écrit cela. Il ajoute : « L'esprit du Christ est tout autre... Qui oserait soutenir qu'il n'y a pas aujourd'hui un bon nombre d'œuvres non catholiques animées de cet esprit? »

M. Viollet peut donner la main à M. l'abbé Birot qui écrivait dans son *Bulletin de Sainte-Cécile*, le 1er novembre 1908 :

Notre droit, nos Universités, nos écoles populaires, nos œuvres d'existence sont des institutions chrétiennes. *Chrétiennes aussi, par l'âme qui les anime*, la plupart des réformes qu'on prépare. On les a « laïcisées » direz-

vous. Quel mal y aurait-il à cela? Quel mal à ce que les laïques, en bons hommes qu'ils sont, se soient mis à faire d'eux-mêmes, et au nom de l'Etat, ce que les clercs leur ont enseigné au nom de l'Eglise? (!!!) Quel mal à ce que l'Evangile, *en ce qu'il a d'essentiel et de pratique* (???!!!) soit devenu — (grâce aux laïcisations) — la règle des sociétés et la loi du monde?... Quand donc aurons-nous un peu de cet admirable bon sens qui réconcilie, dans la force et la grandeur de la tradition nationale, les bourreaux et les victimes, les vainqueurs et les vaincus, comprenant que la patrie est faite de leurs efforts réunis... (!!!) Il n'y a pas à refaire ce qui est fait. Il ne saurait être question de reprendre à la société civile, *jalousement*, celles de nos œuvres qui sont tombées dans son domaine...

Pour du désintéressement, c'en est un beau. Il touche même au sublime, mais c'est le sublime de l'immoralisme et du modernisme.

Enfin, voici plus développé, le grand argument sur lequel repose tout le système. M. Viollet écrit :

Il nous faut comprendre que l'heure des schismes est close. L'Eglise n'a plus rien à craindre de ces dangers intérieurs. On conçoit qu'en présence des périls du protestantisme, l'Eglise eût fait un effort pour ramener ses forces, pour fortifier ses enfants dans le lien de l'unité et de la soumission à l'autorité. Mais aujourd'hui le danger est passé. L'Eglise est unie, et son corps est définitivement constitué. En face du protestantisme, les Jésuites nous ont appris l'obéissance, et grâces leur en soient rendues. En face des hérésies toujours possibles, le Concile du Vatican a défini quel était l'organe de l'infaillibilité. Nous sommes maintenant décidés à appartenir au corps coûte que coûte, nous ne voulons entendre d'autre enseignement que celui du Pontife romain.

Aujourd'hui le danger est ailleurs. *Il est dans l'esprit de secte et de parti qui ruinerait la beauté et la grandeur de l'Église du Christ si ses enfants ne faisaient un effort généreux pour se dégager et témoigner de leur amour universel de tout ce qui tend vers le bien et de tout ce qui est la vérité.*

Cette fois, les plus bienveillants ne pourront plus s'empêcher de reconnaître que c'est bien la religion moderniste. Elargissons les cadres du catholicisme! Et pourquoi, en effet, ce qui vaut en théologie, en exégèse, en matière de discipline, ne vaudrait-il pas également pour l'action sociale?

Je crois volontiers que M. l'abbé Viollet n'oserait plus écrire cela aujourd'hui. Mais il continue d'agir en vertu des mêmes convictions.

Ayant lu cet exposé, le lecteur apprendra sans surprise que, sur dix membres, le Conseil d'administration de ses œuvres en comprend cinq qui appartiennent au *Bulletin de la Semaine* et en composent l'état-major : MM. Fonsegrive, Imbart de la Tour, Paul Bureau, Maurice Legendre et Scarpatett.

Il reste à remercier l'avocat du diable de nous avoir donné l'occasion de cette réplique.

LE « LEMIRISME »

Le « mot » et la « chose » existent, hélas! et le « mot » n'a été fait

que pour désigner la « chose », c'est-à-dire l'état d'esprit, — ne disons pas l'état d'âme, — des partisans de l'abbé Lemire dans l'arrondissement d'Hazebrouck, dans le département du Nord et ailleurs où l'on croit, avec M. l'abbé Thellier de Poncheville, que le prêtre-député « est l'idéal du prêtre moderne ».

M. Guermonprez, professeur à la Faculté catholique de médecine de Lille, a écrit trois ou quatre ouvrages sur le « Lemirisme ». Après ses deux premiers volumes, analysés ici même en 1910, *Ce que dit M. l'abbé Lemire, quand surgit la Doctrine ou la Discipline* (Paris, Rousset), il a publié successivement : *Etudes sur le Lemirisme, Lamennais et Lemire*, 88 pages, 1910; *Par où s'effectue la décadence du Lemirisme*, 224 pages, 1910; *M. l'abbé Lemire à côté des laïcisateurs*, 240 pages, 1911; et, enfin, *Etudes sur le Lemirisme, Lectures documentaires pour les jours de transition*, 210 pages, in-12; Paris, Rousset.

La *Critique du Libéralisme*, qui a tenu ses lecteurs au courant des « scandales » provoqués par le citoyen abbé Lemire à la Chambre des Députés et dans son diocèse (voir en particulier les numéros du 15 décembre 1911 et du 15 février 1912), ne peut pas revenir sur les tristes et douloureux avatars de ce fantoche de la démocratie, à qui la passion républicaine enlève de plus en plus tout esprit sacerdotal et même catholique.

Ce qu'il faut rappeler avec M. Guermonprez, c'est qu'entre le Lemirisme et le Modernisme il y a des liens étroits qu'il importe de mettre en relief pour ouvrir les yeux aux partisans aveugles du faux bonhomme qui fait à la Chambre une politique si détestable.

Outre son journal le *Cri des Flandres*, condamné par Mgr Delamaire et disparu un moment après une déclaration très irrévérencieuse contre le coadjuteur de Cambrai pour reparaître de nouveau, avec, en tête de ses colonnes, un article de M. Lemire, désobéissant ainsi formellement à l'autorité de son archevêque, le citoyen abbé-député a lancé ou fait lancer par ses amis l'*Almanach du Cri des Flandres pour 1912*, ou plutôt pour M. Lemire.

On y trouve, en effet, un important article intitulé : « Lemirisme », dont l'auteur anonyme signe : *Un théologien de Flandre*. Singulier « théologien » que ce Monsieur, et tout à fait digne de faire pendant au Dr Lancry, de réjouissante mémoire, auquel il ressemble comme un frère.

« Autant le *mot* « Lemirisme » me déplaît, écrit-il, autant la *chose* réelle et vivante qu'il exprime me plaît (!!!). — Le *mot* me déplaît : Voici pourquoi; dans la langue française, chaque mot correspond à une idée ou à une nuance d'idée. Un mot nouveau, exceptionnel, indique une chose nouvelle, exceptionnelle. Donner à l'action, à la conduite, à la politique de l'abbé Lemire, un nom particulier, c'est vouloir faire entendre qu'elle n'est plus uniquement catholique. C'est dans ce but que le mot « Lemirisme » a été inventé par ses adversaires ».

Mais « ses adversaires ne l'auraient pas inventé », Monsieur le « théologien » lemiriste, s'il ne correspondait pas, comme vous l'avouez vous-même, « à une idée », à une « chose réelle et vivante, qui vous

plaît. » Fâchez-vous donc contre cette « chose », mais non pas contre le « mot » qui la désigne et qui ne tire que d'elle sa raison d'être.

Toutefois, ce serait perdre son temps que de demander de la logique à un « théologien lemiriste », aussi brouillé avec le raisonnement juste et sain que son patron avec l'obéissance à son archevêque.

Et voilà notre « théologien de Flandre » qui, après avoir affirmé catégoriquement que le « *Lemirisme* » est une « chose réelle et vivante et qui lui plaît », écrit sans sourciller : « Si le « *Lemirisme* » est quelque chose. » — Il n'était donc pas « une chose réelle et vivante ? » — c'est le pur catholicisme (?); et si le mot me déplaît à cause de son apparence d'école, la *réalité* qu'il évoque me plaît à cause de son caractère de règle » (!). — Comprenne qui pourra cette « chose » qui, d'abord « réelle et vivante », devient ensuite conditionnelle avec un *si* le « Lemirisme » existe, pour redevenir peu après une « réalité » avec « son caractère de règle! »

Et le « théologien » lemiriste se bat les flancs pour établir que « l'action *politique* », puis « l'action *sociale* », enfin, « l'action *religieuse* » de M. Lemire est chose si « irréprochable » qu'elle paraît « l'application des pures doctrines de l'Eglise », bien plus, « l'essence du Catholicisme », par un grand *C*, « et elle fait son utilité et sa grandeur sociale. »

Voilà, du moins, qui s'appelle louer, et le « théologien de Flandre » ne ménage pas l'encens à son idole. Mais,... il y a un mais et qui démolit de fond en comble et l'idole et l'autel et le temple du « Lemirisme. »

***

D'abord, est-ce « l'essence du catholicisme » ou même son « application pure » que « l'action *politique* » du citoyen abbé Lemire?

C'est, au contraire, « l'athéisme politique », comme M. le chanoine Gaudeau l'a invinciblement démontré dans la *Foi catholique* du 15 janvier 1912, d'après les déclarations mêmes du député d'Hazebrouck, 28 novembre 1911; déclarations scandaleuses « vivement applaudies à gauche et à l'extrême-gauche » : « Aucun d'entre nous sur la terre de France ne doit admettre *qu'un parti politique puisse être régi par la Religion...* Cette confusion, vous ne la voulez pas, Messieurs. Moi, non plus... Nous ne nous inclinerons pas, bien que nous soyons des catholiques (devant un acte épiscopal)... *Sur le terrain politique nous sommes chez nous citoyens libres...* — Et non pas romains, crie la gauche. — *Nous entendons réclamer et exercer nos droits de citoyens.* »

« Il faut de toute nécessité, dit M. Gaudeau, que M. Lemire choisisse l'une de ces deux alternatives :

» A ses yeux, oui ou non, l'Etat, en tant qu'il représente et gouverne la société humaine publique, a-t-il le droit d'être, doctrinalement et pratiquement areligieux?

» Si M. Lemire répond : oui, c'est l'hérésie formelle et l'impiété la plus évidente.

» Si M. Lemire répond : non, il renie par le fait même son discours du 28 novembre, qui fait corps avec tout le reste de ses déclarations,

de ses actes et de sa vie publique. Malheureusement pour lui, entre ces deux alternatives, M. Lemire a donc choisi, « et il n'y a, parmi les catholiques » que le modernisant *Bulletin de la Semaine* qui ait souligné et défendu la partie doctrinale du discours de M. Lemire, rétablissant « avec une très grande netteté et aux applaudissements de la majorité de la Chambre, les distinctions nécessaires », ou l'indépendance complète de la politique vis-à-vis de l'Eglise, la séparation intégrale du citoyen d'avec le chrétien, la légitimité de la doctrine de l'Etat areligieux du laïcisme ou de l'athéisme politique et social, formulé ainsi par M. Ferdinand Buisson : « La laïcité intégrale de l'Etat est la pure et simple application de la Libre-Pensée à la vie collective de la société. »

***

Est-ce encore « l'essence du catholicisme » et « l'application de ses pures doctrines » que « l'action *sociale* » de M. Lemire, affectant de faire — non pas des œuvres confessionnelles et catholiques, comme le réclament Léon XIII et Pie X, qui aime mieux que les œuvres ne se fassent que de les voir faire non catholiques, — mais des œuvres neutres, aconfessionnelles, areligieuses?

Il allait à Bordeaux, à Pâques 1911, parader en un cortège de huguenots et de francs-maçons et palabrer dans le palais volé à S. E. le cardinal Andrieu, pour des œuvres laïques sinon maçonniques.

M. Lemire ne veut à aucun prix entendre parler d'un « parti catholique », lequel serait une « tyrannie ».

M. Lemire, dit M. Guermonprez (p. 49), « sort de l'indifférence en matière scolaire. Lui qui a été professeur de rhétorique au collège libre d'Hazebrouck, ne va plus que dans les écoles de laïcité contrôlée, c'est-à-dire anticatholique. »

M. Lemire a contribué pour sa part à ruiner l'autorité paternelle et maternelle dans la famille, en faisant supprimer pour le mariage, non seulement une paperasserie coûteuse et inutile — ce qui est bien — mais même toute notification du mariage aux parents, si bien que naguère à Lyon une mère de famille apprenait à l'audience correctionnelle qu'elle avait... un gendre!

***

Est-ce enfin « l'essence du Catholicisme » et « l'application de ses pures doctrines » que « l'action *religieuse* » de M. Lemire?

Sans revenir sur l'hérésie formelle qu'il a soutenue à la tribune de la Chambre, le 15 janvier 1907, en disant : « L'Eglise n'est pas une monarchie. Elle est, à proprement parler, *une hiérarchie :* c'est tout différent. L'Eglise est gouvernée par une *série d'autorités locales* dépendantes les unes des autres et *contrôlées* par une autorité centrale et supérieure; alors que le Concile du Vatican déclare : « Si quelqu'un dit que le Pontife romain n'a que la charge d'*inspection* et de direction, et non *le plein et suprême pouvoir de juridiction sur l'Eglise universelle;*... qu'il soit anathème, » c'est un douloureux scandale

que le geste de révolte d'un prêtre qui, en pleine tribune, le 28 novembre 1911, s'est glorifié de désobéir publiquement, lui « et tous ses amis de là-bas, de très braves gens qui sont catholiques pratiquants », à une injonction solennelle de l'autorité de l'archevêque, Mgr Delamaire, interdisant le *Cri des Flandres*, qui se publie toujours. Cette faute éclatante et obstinée contre la discipline ecclésiastique est, par elle-même, de la part d'un prêtre, un acheminement formel au schisme.

Elle a été aggravée encore par des faits tout récents.

Le *Réveil du Nord* publiait un long article élogieux, où l'ignoble blasphémateur Will infligeait au prêtre-député l'outrage de ses compliments, allant jusqu'à lui décerner une ressemblance avec les abbés « un tantinet voltairiens » de la fin du XVIIIe siècle. La feuille judéo-maçonnique nous apprenait que M. Lemire avait songé à se présenter en mai prochain « contre les éléments réactionnaires du Conseil municipal d'Hazebrouck. »

La *Croix du Nord*, la *Croix de Paris* prétendaient que M. Lemire avait reçu l'ordre de ne plus se présenter.

Là-dessus, un « communiqué officiel » de Mgr Delamaire apprenait au public que « M. l'abbé Lemire avait été prévenu, le 9 juillet dernier, par la voie hiérarchique, que Mgr l'archevêque-coadjuteur... lui interdisait à l'avenir *toute candidature élective*, de quelque nature qu'elle soit. » Malgré cela, M. Lemire écrivait à la *Croix du Nord* : « JE RESTE ÉLECTEUR ET ÉLIGIBLE. »

Bien plus, le 15 février dernier, à la Chambre, comme M. le marquis de Dion protestait contre le projet de loi sur la journée de travail de dix heures, et que M. le Rapporteur disait :

— La loi vaut mieux que la grève !

M. de Dion. — Je ne sais laquelle des deux, de la grève ou de la loi, fait le plus de mal !

M. l'abbé Lemire. — Ce sont là des arguments d'anarchistes !

M. Jules Delahaye. — Il y a aussi des curés anarchistes; ceux qui n'obéissent pas à leur archevêque.

— ***M. l'abbé Lemire.* — *Je suis ici en vertu de mon droit et j'y resterai (applaudissements à gauche). Jamais je n'admettrai qu'on est anarchiste quand on défend son droit (nouveaux applaudissements).***

Ces paroles, prononcées après le « Communiqué officiel » du 10 février, dans lequel Mgr Delamaire s'efforçait de réveiller la conscience sacerdotale de M. Lemire, en lui rappelant la promesse d'obéissance déposée entre les mains du Pontife qui venait de le faire prêtre, ces paroles ne sont-elles pas d'un révolté?

La révolte s'accentue. La *Croix* du 6 mars, pour répondre à un article du *Temps*, qui accusait Mgr Delamaire d'avoir fait un acte « antirépublicain » en interdisant à M. l'abbé Lemire de se représenter, disait que M. Lemire avait été « frappé pour des motifs d'ordre religieux ».

Par lettre recommandée, M. l'abbé Lemire a demandé à la *Croix* de publier cette déclaration : « A cette allégation, j'oppose le démenti

le plus formel. Il ne m'a jamais été régulièrement notifié ni avertissement ni mesure disciplinaire quelconque. »

Or, la *Semaine religieuse de Cambrai* disait, le 10 février, en un communiqué officiel : « M. l'abbé Lemire a été prévenu, le 9 juillet dernier, par la voie hiérarchique, que Mgr l'archevêque coadjuteur, usant des pouvoirs que lui donnent les lois de l'Eglise sur les prêtres du diocèse qui briguent les fonctions publiques, lui interdisait à l'avenir, toute candidature élective de quelque nature qu'elle soit, et cela en vue du bien spirituel des âmes à lui confiées. »

« Sans commentaire », ajoute la *Croix*, bien charitable pour une contre-vérité. Mais il faut un commentaire pour le « théologien de Flandre », qui, dans son enthousiasme pour le « Lemirisme », le trouve « irréprochable » pour « l'action politique, sociale, religieuse. » Ce « théologien-là » fera bien de réapprendre son Catéchisme, qu'il ignore, au lieu de propager dans le Nord, et ailleurs, par l'*Almanach du Cri des Flandres*, une admiration injustifiable pour le prêtre-député, qui renie publiquement son titre de prêtre et même de catholique soumis à « la hiérarchie » de l'Eglise.

La division lamentable qui s'est produite en Flandre entre ceux qui blâment à si juste titre le citoyen abbé-député, dont un de ses collègues me disait « qu'il faisait plus de mal à la Chambre contre l'Eglise que cent députés blocards », et ceux qui, envers et malgré tout, à Hazebrouck, dans le clergé, les séminaires, les collèges libres, jusqu'au sein de l'Université catholique de Lille, osent encore défendre et soutenir l'auteur de tant d'hérésies et de scandales, cette division lamentable ne peut durer sans provoquer un schisme, dont tous les vrais catholiques ont horreur.

M. l'abbé Lemire, auquel on a pu dire que s'il avait l'orgueil démocratique et l'entêtement de Lamennais, il n'en avait pas le génie, ne voudra pas avoir sa fin déplorable. Que la lumière d'en-haut l'éclaire, lui et ses amis, les Lemiristes, qu'elle dissipe leur funeste aveuglement : *Profer lumen cœcis.* Mgr DELMONT.

EXISTE-T-IL UN MODERNISME SOCIAL ?

Sous ce titre : « Trop sages », nous avons récemment signalé et qualifié un article d'une de nos plus importantes revues religieuses sur la situation actuelle du catholicisme en Allemagne. La même revue, dans son numéro du 20 mars, contient une recension du récent ouvrage du P. Fontaine : *Le modernisme social*, qui a déchaîné les critiques des catholiques sociaux. L'auteur de cette recension n'est pas tendre ni bienveillant pour son confrère en religion. C'est peut-être la première fois que la docte revue donne ce spectacle. Le premier reproche qu'il lui fait, c'est d'avoir choisi ce titre. Titre dangereux, dit-il, et peu exact. Et il en donne cette raison : « C'est que le modernisme est une hérésie formellement condamnée ». On ne peut donc en appliquer le nom à des doctrines qui ne sont point hérétiques.

Venant d'une telle source, l'argument est fait pour causer de la surprise. Sur quoi la *Sentinella antimodernista* dit justement : « Nous demanderons aux *Etudes :* N'y a-t-il pas des erreurs sociales condamnées dans l'Encyclique *Pascendi*, sous le nom de modernisme? La Lettre du Pape sur le *Sillon* ne condamne-t-elle pas une doctrine sociale? N'existe-t-il pas une lettre du Pape à M. Decurtins sur le modernisme littéraire? »

On voit que le rédacteur des *Etudes* ne serait pas éloigné de donner raison aux catholiques sociaux qui, comme M. Bazire, dans la récente assemblée des Cercles ouvriers, s'élevait violemment contre le P. Fontaine, en s'indignant du même abus.

M. l'abbé Gaudeau, dans la *Foi catholique*, a magistralement résolu la question qui se pose en ces termes : existe-t-il un modernisme social?

Nous reproduisons cette page qui est à méditer, et que nous soumettons au critique des *Etudes*.

« Ainsi, aux yeux de M. Bazire, depuis l'Encyclique *Pascendi*, qui date de 1907, et à laquelle il rend un juste hommage, la sainte Eglise n'aurait signalé ni condamné aucune erreur apparentée au modernisme? En particulier, aucune erreur « sociale »? Est-ce que, par hasard, M. Henri Bazire n'aurait jamais eu connaissance d'une Lettre solennelle de Pie X aux archevêques et évêques de France, qui commence par ces mots : « Notre charge apostolique », et datée du 25 août 1910, il n'y a pas encore un an et demi? C'est une lecture, qui accompagnée d'un sérieux commentaire philosophique et théologique, pourrait être fort utile à ce jeune et fougueux avocat. Il y rapprendrait, ce qu'il semble avoir un peu oublié, que l'Eglise a condamné là les erreurs professées alors par le *Sillon*, mais qui étaient et sont encore étendues et répandues bien au delà de ce groupement dont le nom (peut-être surtout le nom) a aujourd'hui à peu près disparu. Erreurs d'ordre social et politique, et dont l'ensemble constitue précisément ce qu'on peut et doit appeler le modernisme social. Et si M. Bazire lisait ensuite, avec le calme nécessaire, le livre de M. Fontaine, le *Modernisme social*, il constaterait que toutes les doctrines et les tendances signalées par le vaillant écrivain sont en connexion très étroite avec les erreurs condamnées par Pie X dans la Lettre : « Notre charge apostolique ».

» Car d'une part, l'erreur fondamentale du modernisme intellectuel, théologique et philosophique, consiste à promouvoir une certaine évolution de la connaissance religieuse, naturelle et surnaturelle; évolution absolue, universelle et qui ne laisse rien subsister de stable, parce qu'elle ne tient aucun compte des points fixes et des limites assignées, dans l'ordre naturel par le bon sens et la raison, dans l'ordre surnaturel par le magistère infaillible de l'Eglise. Ces limites et ces points fixes indispensables se résument en une donnée essentielle, d'où découle tout le reste. Dans l'ordre naturel, Dieu Créateur et Fin dernière du monde, connu par la raison : de là, tous les dogmes de raison. Dans l'ordre surnaturel, Dieu Révélateur et Père adoptif des

hommes, connu en Jésus-Christ par le moyen de l'Eglise : de là tous les dogmes de la foi révélée. Le modernisme, lui, ne laisse subsister qu'un seul dogme : la liberté absolue de la pensée. Ainsi, ce solide et harmonieux édifice, à deux étages, de la connaissance religieuse naturelle et surnaturelle, le modernisme intellectuel le désagrège et le dissout totalement par sa prétendue évolution des dogmes.

» De même, l'erreur fondamentale du modernisme social consiste à promouvoir une certaine évolution des formes sociales, des classes et des conditions : évolution absolue aussi, universelle, et qui ne laisse rien subsister de stable, parce qu'elle se refuse à tenir compte des points fixes et des limites infranchissables assignées : dans l'ordre de la raison par le droit naturel et par les faits; dans l'ordre de la foi, par l'enseignement de l'Eglise, interprète authentique du droit naturel; là encore, la donnée fondamentale, c'est Dieu, Créateur et Fin dernière de l'homme, de la famille et de la société, connu par la raison, et imposant à l'homme sa volonté par la loi naturelle, par l'Evangile, par le Décalogue qui résume tous nos droits et nos devoirs en deux mots : justice et charité dans l'ordre du travail, de la propriété, de la famille, de la société publique. A ces dogmes moraux et sociaux immuables qui établissent dans la société la vie par la hiérarchie, le modernisme social substitue un seul dogme : les droits et l'omnipotence de l'être social, de l'abstraction sociale, de la société, de l'association professionnelle ou publique, qui tend à prendre dans le monde la place de Dieu; et chaque membre de la société chaque atome impondérable de cette poussière humaine, en vertu du dogme de l'égalitarisme absolu, est à la fois réduit à rien et peut se considérer orgueilleusement comme étant tout, puisqu'on lui affirme qu'il est égal à chacun des autres. Ainsi le solide et harmonieux édifice social des nations chrétiennes, fondé sur le droit naturel à base religieuse, constitué par la hiérarchie vivante des associations et des classes, conservé et perfectionné par la doctrine et la tradition catholiques, le modernisme social le désagrège et le dissout totalement par la prétendue évolution des formes sociales.

» Pour compléter le parallélisme, on pourrait dire que la faute des modernistes intellectuels a été d'accepter, en guise de terrain commun avec la philosophie contemporaine, cette impasse : l'agnosticisme rationnel, issu de Kant, et aboutissant logiquement à toutes les négations; et d'essayer en vain de plaquer sur ce néant, par le dehors, un catholicisme de pure formule et de pur symbole, vidé de tout contenu réel de connaissance religieuse et de vérité objective.

» De même, le péché mortel du modernisme social ne consiste-t-il pas à accepter, en guise de terrain commun avec le socialisme, une sorte d'agnosticisme areligieux social au moins pratique, la prétérition des dogmes du droit naturel à base religieuse? Ces dogmes sont l'intangibilité et l'immutabilité de la famille, de la propriété individuelle et familiale, de l'ordre essentiel des choses marqué dans les lois mêmes de la nature, et surtout de ce grand dogme, le domaine de Dieu, Créateur et Fin dernière, sur la société : domaine en vertu duquel Dieu a fait les hommes incurablement inégaux en tout, excepté en ceci :

qu'ils sont tous néant par rapport à Lui, et que leur âme à tous est très supérieure à la brute ou à la matière inanimée. Le péché du modernisme social, c'est de remplacer ces dogmes du droit naturel par le faux dogme de l'égalité absolue entre les individus humains, et des devoirs de l'individu envers la société, l'Association, qui, aux yeux du modernisme social, tend pratiquement à remplacer Dieu dans le monde. Le péché du modernisme social, c'est d'essayer en vain de plaquer sur cette absence de droit naturel, sur ce néant, un catholicisme de pure façade et sans base rationnelle, vidé de tout contenu réel de droit naturel.

» Eclairé par ces réflexions, que M. Henri Bazire, qui se scandalise si fort d'entendre parler de « modernisme social », veuille bien relire la Lettre de Pie X « Notre charge apostolique », ne serait-ce, parmi tout le reste, que cette seule phrase indiquant une « erreur sociale » que le Pape formule et stigmatise en ces termes : « *Toute inégalité de condition est une injustice ou au moins une moindre justice.* Principe souverainement contraire à la nature des choses, générateur de jalousie et d'injustice et subversif de tout ordre social. » A la lumière de cette affirmation catégorique et plus qu'humainement autorisée, que M. Bazire relise le chapitre du livre de M. Fontaine intitulé : *Les faux dogmes du catholicisme social,* et les critiques faites par l'auteur de certaines idées de quelques-uns de ceux qui s'intitulent « catholiques sociaux ». Et peut-être M. Bazire se montrera-t-il un peu plus réservé à laisser entendre que le « modernisme social » est une invention d'inquisiteurs sans mandat et de critiques sans autorité. »

PAS DE POLITIQUE !

On sait, sans tout connaître de cette affaire, à beaucoup près, que l'acquisition de l'*Univers* par un groupe de royalistes, pour sauver l'existence de ce journal que tous les autres partis abandonnaient à son sort, a servi de prétexte à une recrudescence de menées libérales. On s'agite moins bruyamment peut-être qu'aux beaux jours où la politique constitutionnelle constituait presque un article additionnel au credo catholique, mais, pour user de moyens sournois, on n'en est pas moins actif.

M. Arthur Loth, rédacteur en chef de l'*Univers*, s'étant rendu à Rome pour y exposer la situation réelle de ce journal et la ligne de conduite qu'il comptait suivre, écrivait récemment de là-bas :

« La situation du Saint-Siège dans le monde n'a jamais été plus difficile qu'à l'heure actuelle. Je l'ai mieux compris encore à Rome, en entendant S. Em. le cardinal secrétaire d'Etat de Sa Sainteté parler de nos affaires politiques et religieuses de France qu'il connaît à fond, comme celles de tous les pays.

» Pour la France, en particulier, le Saint-Siège tient à maintenir les intérêts religieux en dehors de la politique, afin qu'on ne fournisse aucun prétexte à la persécution, qui cherche déloyalement à se jus-

tifier, en alléguant l'attitude hostile du parti clérical, alors qu'elle n'est que la juste défense des droits et des intérêts de l'Eglise.

» C'est pour cela que le Saint-Siège veut que l'*Univers*, journal catholique, en qui l'on pourrait voir un écho de ses pensées et de ses intentions, se tienne au-dessus et en dehors des partis, et tout en combattant le régime actuel dans ses actes, et en laissant à chacun de ses collaborateurs le droit de garder ses préférences, ne puisse pas être accusé de se couvrir du drapeau de la défense religieuse pour servir une cause et un mouvement politique quelconque. »

Rien de plus clair, de plus logique et de plus juste. Tout le monde comprend cela à merveille. L'Eglise ne peut ni ne doit être mêlée aux questions de parti, et le journal qui aspire à être considéré comme son organe plus ou moins accrédité, doit imiter sa réserve.

L'abus, un abus gros de conséquences absurdes, serait de généraliser cette direction particulière et spéciale. Il ne pouvait manquer une si belle occasion de se produire de nouveau.

La *Croix* du 2 avril, en reproduisant cet article de M. Loth, le fait précéder de trois lignes qui contiennent cette énormité :

« M. Arthur Loth, qui, à la suite de la transformation de l'*Univers*, est allé à Rome « prendre conseil et appui », en rapporte des « directions » *qui sont instructives pour toute la presse catholique*. Voici la plus grande partie de cet article. »

Et, pour mieux souligner la leçon, cela paraît avec ce titre : « *Les directions du Saint-Siège et la presse catholique.* »

Qu'est-ce à dire, en bon français, si ce n'est que « toute la presse catholique » doit se conformer aux « directions ». Le texte et le titre signifient cela également. C'est, de nouveau, comme au temps du ralliement, l'attitude de l'Eglise, société spirituelle, à l'égard des formes de gouvernement, érigée en règle de conduite pour les citoyens catholiques. C'est l'indifférentisme politique. Il sera donc entendu qu'aucun journal où l'on professe servir et défendre la cause religieuse, ne devra être ni royaliste, ni impérialiste, ni républicain. La religion est au-dessus de tous les partis. Sans parler de l'invraisemblable absurdité des conséquences, c'est, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, cette belle maxime, ainsi comprise, n'est que la vieille thèse du libéralisme qui sépare en fait la religion de la politique.

Ces directions sont instructives pour toute la presse catholique, nous dit la *Croix*. Voilà le principe. Et voici l'application.

Trois jours après, 5 avril, la *Croix* citait en seconde page une profession de foi républicaine, longue d'une colonne entière, profession de foi théorique, dont la reproduction n'avait pas d'autre raison d'être que l'apologie du républicanisme catholique. Ah! si le comte de Lur-Saluces écrivait dans l'*Univers* sa profession de foi, pour défendre son royalisme catholique, le beau tapage! La *Croix* n'est pas l'*Univers*, je le veux bien. Mais, tout d'abord, elle fait cependant partie des journaux catholiques pour qui ces directions du Saint-Siège doivent être instructives. Et, de plus, s'il manque à son énorme crédit de pouvoir se présenter comme un organe quasi-officieux de l'Eglise, n'a-t-elle pas fait cent fois, et très haut, profession d'être un organe

exclusivement religieux? Les autres journaux n'en sont pas là. Et c'est heureux.

La dite profession de foi que la *Croix* sert à ses lecteurs sans explication ni commentaires est extraite d'une feuille excellente d'ailleurs, intitulée: «L'Instituteur français». L'auteur oppose républicains sincèrement libéraux à républicains sectaires, et conclut chaque développement en disant : nous ne sommes pas de ceux-ci, nous sommes de ceux-là.

A merveille. Toutefois, ces républicains modèles, style de la *Croix*, écrivent paisiblement :

« Il est d'autres républicains qui veulent que, selon sa définition même, la République soit vraiment *le gouvernement de tous par tous* et pour tous... Nous sommes de ceux-là.

» Il est des républicains qui veulent la liberté pour leurs adversaires comme pour eux-mêmes. Nous en sommes. »

O *Croix!* méfiez-vous de la politique. Qu'il est donc difficile de n'en pas faire!

L'AVENIR DU CATHOLICISME LIBÉRAL

C'est le titre d'un article de M. J. de Narfon dans le *Journal de Genève* (5 mars 1912). On trouvera peut-être que c'est trop s'occuper de ce triste personnage. Que resterait-il d'ailleurs à apprendre au lecteur après la diatribe odieuse et impie qu'on a lue dans notre dernier numéro? Mais, tant que ce faux catholique sera traité comme quelqu'un de la maison dans nos congrès ou nos solennités, tant qu'il pourra continuer impunément d'insulter le Pape et de souffler l'esprit de révolte parmi les ignorants ou les indociles qui l'écoutent, il ne faut pas se lasser de flétrir en lui un propagateur du modernisme.

Aujourd'hui, ce catholique de contrebande vaticine sur l'avenir du catholicisme libéral. On s'apercevra en le lisant que, sous ce nom déjà très suspect, c'est le modernisme auquel il promet longue vie au nom d'une liberté qui a sa source en Dieu.

Après un remerciement à son « excellent confrère et ami », le protestant Rion, pour l'éloge de son mauvais pamphlet sur la Séparation, il enfile doctoralement son chapelet de sophismes pour finir par une litanie d'impiétés.

Déclenchant d'abord, d'un geste dérobé, la trappe aux oubliettes, il y fait choir pêle-mêle avec le *Syllabus* les encycliques de Léon XIII et des autres Papes du dernier siècle. Cet exploit lui permet d'affirmer, sans crainte d'être confondu pour tant d'audace ou de sottise, que le libéralisme n'est point une doctrine.

Bon moyen de le rendre insaisissable. Il consisterait simplement dans une tendance d'esprit, tendance légitime et même sacrée. Non avenues, par conséquent, les condamnations pontificales multipliées pendant cent ans contre les principes du libéralisme. De ce point de vue, Pie IX et Léon XIII, par exemple, s'en seraient pris à un fantôme, tout comme Pie X en fulminant contre le modernisme.

Rappellera-t-on à ce théologien de boulevard que, même pris dans le seul sens qu'il lui reconnaisse, le libéralisme désigné alors sous le nom de libéralisme catholique, a été lui aussi dénoncé par le Vicaire de Jésus-Christ comme un fléau et une peste? Il répondra que c'est un attentat à la liberté. Ah! mais. Narfon est ferré sur ses droits, et ce n'est pas à lui que les Papes en imposeront.

Une parole de Mgr Dupanloup lui servira de thème : « Il y a dans le monde, a écrit le grand évêque des libéraux, deux forces : l'autorité, force conservatrice, et la liberté, force conquérante, toute deux divines dans leur principe et toute deux nécessaires à l'humanité, à ce point que les plus grandes choses ne s'accomplissent que par elles. » Les pires aussi. C'est le défaut de ces généralités sonores où les libéraux excellent, de ne contenir que du vent en paraissant gonflées d'une pensée ferme. On pourrait également observer que l'autorité a fait beaucoup de conquêtes et que la liberté a accompli beaucoup de destructions. Mais laissons cela. L'une et l'autre sont divines dans leur principe. Tout le monde s'en doutait déjà. Seulement l'homme peut abuser des dons de Dieu. La question est de savoir à quoi et comment on entend appliquer ces formules. Et c'est ici qu'en apparaît le danger.

Les appliquera-t-on indifféremment aux sociétés humaines et au gouvernement spirituel de la société des âmes? C'est bien là la tendance du catholicisme libéral. L'équilibre entre ces deux forces, l'autorité et la liberté, réalisera l'idéal social humain. Et encore sera-ce vrai, à la condition de voir dans cet équilibre une résultante plutôt qu'un principe formel. Le pouvoir devra respecter les libertés individuelles, celle des organismes sociaux, et en favoriser le jeu normal. Même dans la vie intellectuelle et religieuse, la liberté a son champ d'exercice, déterminé par l'autorité souveraine de l'Eglise parlant au nom de Dieu et sous le contrôle qu'elle exerce en vertu de sa mission.

Mais transportez ce dualisme et ce prétendu équilibre nécessaire entre l'autorité et la liberté dans l'ordre de la doctrine religieuse et des questions qui touchent à la foi ou qui ont un rapport direct avec le gouvernement spirituel de l'Eglise : vous voilà en plein rationalisme et versant dans l'hérésie.

C'est ce dont M. de Narfon feint de ne pas se douter. Le principe du catholicisme libéral posé par Mgr Dupanloup et la théorie moderniste se rejoignent. Celle-ci exprime la même pensée sous une autre forme : L'évolution nécessaire de l'Eglise résulte de deux forces et de leur conflit : la force conservatrice, qui est la tradition représentée dans l'Eglise par l'autorité religieuse, et la force progressive, qui est celle qui répond aux besoins des consciences individuelles, couve et fermente en elles, dans celles-là surtout qui sont plus en contact avec la vie, la force de la liberté.

C'est bien ainsi que l'entend M. de Narfon. Et c'est au nom d'un droit sacré que ce malheureux, qui se défend d'être moderniste (naturellement!) dénonce le serment antimoderniste comme une oppression de la liberté des prêtres; qu'il réclame, pour sa part, celle de

rejeter tout ce qui n'est pas article de foi définie, à commencer par les censures de l'Encyclique *Pascendi* auxquelles ce serment implique adhésion, vu que « du point de vue le plus orthodoxe », elles sont sujettes à erreur; et déclare, en vertu du même principe, que la condamnation d'un livre où il aurait exposé ses idées sur des matières non définies ne saurait lui ôter le droit de continuer à répandre ces idées.

On voit que Pie X a trouvé à qui parler.

Voici ce morceau :

Mon excellent confrère et ami M. Gaston Riou a consacré dernièrement à mon livre la *Séparation de l'Eglise et de l'Etat* (*Journal de Genève* du 23 février) un article d'une extrême bienveillance et dont je lui demeure profondément reconnaissant. Me sera-t-il permis toutefois de dire les raisons que je crois avoir de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire les conclusions de cet article quant au catholicisme libéral?

Pour M. Gaston Riou, « le libéralisme mennaisien, après avoir étouffé le gallicanisme, succombe enfin sous les coups de l'ultramontanisme » et « l'œuvre des jésuites est accomplie ». Il demande « quelle force pourrait empêcher le catholicisme d'aller au système césarien, alors que tout l'y pousse par la voie irrésistible du moindre effort ». Et pour tout dire d'un mot, les catholiques libéraux de nos jours lui apparaissent comme « les derniers représentants d'un monde trop beau pour vivre et qui s'en va ».

Certes M. Gaston Riou n'est pas seul à voir ou à penser ainsi. Dans le livre remarquable que M. Weill a écrit sur le *catholicisme libéral*, n'ai-je pas relevé cette phrase qui serait désolante si elle disait vrai : « Le talent et l'activité des catholiques progressistes ont pu quelque temps faire illusion sur la force du mouvement dirigé par eux; en réalité, le libéralisme catholique n'avait pas de racines en France ».

Je crois fermement que c'est M. Weill et M. Riou qui s'illusionnent, en interprétant comme une défaite définitive du catholicisme libéral ce qui n'en est et ce qui n'en peut être qu'une oppression momentanée, rendue d'ailleurs trop facile, je le confesse, par l'évidente veulerie de nos libéraux.

Et ma première raison de le croire, c'est que le catholicisme libéral n'est à proprement parler ni une doctrine, ni un corps de doctrines, mais une tendance, et que par conséquent : d'une part, il échappera toujours, dans son essence, aux condamnations dont telles ou telles de ses manifestations doctrinales pourraient être l'objet; d'autre part, la tendance qui le constitue répondant à un sentiment sans lequel on aurait de la peine à concevoir l'âme humaine, il est assuré de vivre — avec des fortunes diverses — aussi longtemps qu'il y aura sur terre des hommes, et qui aimeront la liberté.

Il y a dans le monde, a écrit Mgr Dupanloup, « deux forces : l'autorité, force conservatrice; la liberté, force conquérante, toutes deux divines dans leur principe et toutes deux nécessaires à l'humanité, à ce point que les plus grandes choses ne s'accomplissent que par elles ».

Supposez que ces deux forces se fassent un juste équilibre, voilà l'idéal social réalisé. Mais il est clair qu'elles ne peuvent jamais être qu'en état d'équilibre instable ou de rupture d'équilibre plus ou moins désastreuse. Entre l'une et l'autre le conflit est inévitable, au degré près, donc permanent, et sur tous les terrains où s'exercent les droits de la pensée, donc aussi sur le terrain religieux. C'est pourquoi, en matière religieuse, il y aura toujours des hommes — en l'espèce des catholiques — qui, sans sa-

crifier complètement la liberté, donneront relativement plus à l'autorité, et on les appellera des autoritaires — les contingences géographiques nous permettent aussi de les appeler des ultramontains, et il y aura toujours d'autres hommes et d'autres catholiques qui, sans sacrifier complètement l'autorité, donneront relativement plus à la liberté, et on les appellera des libéraux.

Le jour où le libéralisme ainsi défini disparaîtrait totalement de l'Eglise, c'est donc que l'autorité y subsisterait seule, sans contre-poids d'aucune sorte. Ce n'est pas concevable. Il n'y a pas plus de société religieuse que de société civile qui puisse subsister ainsi. Ce serait la fin de l'Eglise elle-même, et il faut donc que le catholicisme libéral participe à la durée promise par le Christ à son Eglise.

« Avec des fortunes diverses », ai-je dit. Et, en effet, de même qu'il peut y avoir des époques où les droits de l'autorité dans l'Eglise catholique ne sont pas entièrement sauvegardés, il peut y en avoir, il y en a, et nous vivons incontestablement une de celles-là, où les droits de la liberté sont dans une certaine mesure sacrifiés.

Les droits de la liberté, dans le sein de l'Eglise catholique, sont-ils sacrifiés de nos jours autant que se l'imaginent ceux qui annoncent, prophètes de malheur, la disparition certaine, à bref délai, du catholicisme libéral? Le sont-ils même autant que se l'imaginent quelques libéraux? Ce serait à voir. La liberté légitime des prêtres est opprimée, oui, de diverses manières, et en particulier par l'obligation du serment antimoderniste. On les contraint, là, d'adhérer sans réserve à certaines doctrines qui ne sont pas définies, où l'infaillibilité n'est pas engagée et qui offrent donc, même du point de vue le plus orthodoxe, quelque chance d'erreur. Quoique je ne sois pas moderniste le moins du monde, il m'est impossible de ne pas voir là un abus de pouvoir.

Mais les laïques?

Je me sens, quant à moi, sur le terrain de la doctrine, fort libre, je l'avoue. Il y a des choses que je suis obligé de croire, parce que l'Eglise les a définies. Comment cette obligation gênerait-elle ma liberté — j'entends ma liberté légitime, ma liberté raisonnable — si ma raison me dit — et si elle ne me le disait pas je ne serais pas catholique — que l'Eglise en les définissant n'a pas pu se tromper?

Pour le reste, j'adhère à ce qui m'apparaît comme vrai, je refuse d'adhérer à ce qui m'apparaît comme faux, et dans les cas douteux je suspens mon adhésion. J'ai le sentiment que ma liberté intellectuelle est entière. Et je ne vois même pas comment il dépendrait de l'autorité de la restreindre. Même la condamnation d'un livre où j'aurais librement exprimé mes idées sur des matières non définies par le magistère enseignant ne la restreindront pas. Cette condamnation prouverait seulement que l'autorité ne souhaite pas la diffusion de ces idées, ce qui est absolument son droit, et il n'en résulterait pour moi l'obligation ni d'y renoncer, ni, c'est du moins mon avis, de renoncer à les répandre.

J'ai quelques autres raisons d'être pleinement rassuré quant à l'avenir du catholicisme libéral en France. Je les exposerai dans un prochain article.

Julien de NARFON.

Y A-T-IL DES JOURNAUX NEUTRES?

Sous ce titre, nous lisons dans la vaillante « *Picardie* ».

Lorsque mardi matin, à Albert, j'ouvris la *Picardie*, je ne pus

réprimer un mouvement d'impatience. Que lisait-on, en effet, dans le compte rendu du Congrès catholique de Fienvillers publié par notre journal? Ceci que M. Croisille, l'un des orateurs du Congrès, avait affirmé *qu'il n'y avait pas de journaux neutres.*

J'en étais stupéfait, car il me semblait impossible d'admettre qu'un vétéran du journalisme catholique comme le directeur de la *Chronique picarde* eût pu faire une telle déclaration. Je croyais bien plutôt à une erreur matérielle de notre correspondant. Et je m'en voulais presque de ne m'être pas trouvé au journal la veille, pour biffer le mot qui, à mon sens, ne devait pas avoir été prononcé.

Mais voilà qu'hier la *Chronique picarde*, dans son compte rendu, à elle, authentique la déclaration faite par son directeur :

Comme certains l'affirment, y a-t-il des journaux neutres? Non, dit M. Croisille avec le Cardinal Amette, et il ajoute : « Les journaux sont d'un côté ou de l'autre, pour l'Eglise ou la Maçonnerie ».

Nous ne cacherons pas notre surprise. Que des catholiques, mus par des considérations que nous n'avons pas à analyser ici, osent prétendre qu'il n'y a pas de journaux neutres, certes, leur opinion est déjà plus que contestable. Mais qu'ils essaient de la faire passer sous le nom, et sous le couvert d'un Prince de l'Eglise, voilà qui est plus triste encore.

Supposé que le Cardinal Amette ait dit réellement qu'il n'y a pas de journaux neutres, nous le déclarons bien hautement, nous n'en continuerons pas moins, à la *Picardie*, à proclamer sur tous les tons et sur tous les toits, qu'il y a une presse neutre, qu'elle ne fait pas de bien et que c'est un devoir pour les catholiques de la fuir. Et nous le proclamerions parce que nous voulons par-dessus tout mettre d'accord notre pensée avec la pensée du Pape. Car, pour Pie X, il existe bien une presse neutre, et il l'a dénoncée lorsqu'il a parlé de ces journaux qui « ne se préoccupent pas des conditions iniques faites au Siège apostolique et de celles, plus dures encore, que lui préparent ses ennemis... etc. », et qui « produisent chez les catholiques une perversion du jugement et de la discipline que ne produiraient même pas les journaux ouvertement hostiles à l'Eglise. »

Mais est-il vrai que Son Eminence le Cardinal Archevêque de Paris estime qu'il n'y a point de presse neutre?

Non.

Si nous nous reportons, en effet, au dernier mandement du Cardinal, nous voyons que Mgr Amette distingue trois sortes de journaux :

1° Les mauvais, dans lesquels « la morale n'est pas moins offensée que la religion »;

2° Les bons qui « combattent courageusement l'erreur, flétrissent énergiquement le vice, stigmatisent avec indignation les attentats qui blessent la religion, la justice et la liberté »;

3° Et enfin... les autres, que Son Eminence portraiture dans les lignes suivantes que la *Chronique picarde* a publiées elle-même dans ses reproductions de la *Croix* le 17 février dernier :

Nous ne prétendons pas condamner et proscrire certains organes qui se bornent à vouloir être honnêtes, qui professent pour la religion un respect sincère et même quelque sympathie, mais qui lui font, dans leurs colonnes, une place aussi restreinte que possible, la traitant plutôt comme une noble étrangère que comme une mère et une reine très aimée et toujours écoutée. La lecture de ces publications peut n'être pas nuisible, *elle n'est pas salutaire, et ce ne sont pas celles-là que nous vous recommandons.*

Les voilà bien, les neutres, et le signalement qu'en donne l'Archevêque de Paris est trop précis pour permettre qu'on s'y trompe.

Et cette presse neutre, qui n'est ni « *salutaire* » ni « *recommandable* », l'Archevêque de Paris n'est pas seul à en reconnaître l'existence, non plus qu'à la déconseiller. Mgr Dubourg, archevêque de Rennes, après avoir déclaré que « la neutralité en matière de presse ne vaut guère mieux que la neutralité en matière scolaire », décrit ainsi les ravages de la presse neutre :

L'âme, cette âme de catholique et de prêtre, voit se détendre un à un tous ses ressorts. Elle n'éprouve plus cette belle intransigeance, ces « haines vigoureuses » du poète contre le vice et l'erreur, ces sursauts d'indignation légitime contre l'iniquité insolente et victorieuse. Elle n'est plus vibrante et frémissante comme jadis; et l'explication de ce changement est tout entière dans cette parole révélatrice, d'une psychologie si profonde : « Par la lecture assidue de ce journal neutre, elle s'est elle-même insensiblement *sécularisée !* »

De son côté, Mgr Lecœur, évêque de Saint-Flour, affirme que c'est une erreur de vouloir, par crainte de ne pas pouvoir placer le journal catholique, faire pénétrer tout d'abord un journal neutre : « C'est tout de suite, sans transition, qu'il faut répandre le journal catholique. Si nous introduisons le journal neutre, nous ne pourrons plus le chasser. » L'évêque de Saint-Flour parlerait-il ainsi si la presse neutre n'était qu'un mythe?

Mgr Gieure, évêque de Bayonne, n'est pas plus tendre. Ayant montré ce qu'est le mauvais journal proprement dit, il ajoute :

Un autre journal est doucereusement mauvais; on l'appelle encore le journal modéré, *neutre.*

Nous pourrions multiplier ces témoignages. Nous croyons en avoir dit assez pour n'avoir pas besoin d'insister.

La preuve est faite.

Non, il n'est pas vrai de dire qu'il n'y a pas de journaux neutres.

Non, il n'est pas vrai de dire que le cardinal Amette pense qu'il n'y a pas de journaux neutres.

Il pense même le contraire, et il convenait de rétablir sur ce point la vérité. On redira peut-être que nous prenons plaisir à censurer nos confrères. Ce ne sera pas plus exact que de prêter à un Prince de l'Eglise des sentiments qu'il n'a point. Mais tout compte fait, nous aimons mieux encore être blâmé par quelques-uns de nos frères pour

avoir parlé trop, que d'encourir le reproche d'avoir contribué par notre silence à égarer l'opinion catholique.

Henri MERLIER.

ALLEMAGNE CATHOLIQUE

LA DÉMISSION DE M. ROEREN

M. Hermann Roeren, un des représentants très connus du Centre, vient de donner a démission de député au Landtag de Prusse et au Reichstag de l'Empire. Depuis longtemps ses convictions catholiques lui avaient fait adopter une attitude contre la direction de Cologne. Cela a fini par sa démission. A cette occasion il a publié la « déclaration » suivante :

Depuis que je fais partie du Centre, j'ai eu la conviction qu'il allait sans dire que l'action de ce parti — naturellement dans toutes les questions qui ont des rapports aux idées métaphysiques — doit se trouver en harmonie avec les principes du catholicisme. C'est dans ce même sens que, depuis que je me trouve au milieu de la vie politique, c'est-à-dire depuis plus de trente années, j'ai traité, dans mes discours et dans mes écrits, les questions touchant la nature du Centre.

C'est seulement depuis quelques années qu'une partie de la presse a soulevé des contradictions contre l'énonciation de cette thèse; on dénonçait cette thèse très injustement, comme inconciliable avec l'idée du Centre, et comme étant de nature à transformer son caractère politique en un caractère non-politique, confessionnel. Les débats fâcheux qui dès lors ont surgi dans la presse, formaient l'objet de la session du 28 novembre 1909 du Comité national du Centre prussien, renforcé par des membres du Centre du Reichstag germanique, dans laquelle fut émise la déclaration que l'on sait. Dans cette déclaration, dont le texte fut formulé avec ma collaboration, est expressément établi le caractère politique du Centre. J'ai accepté cette déclaration, car j'ai toujours affirmé que le Centre était un parti politique. Mais pour prévenir toute équivoque je le faisais en soulignant expressément que néanmoins je maintenais ledit principe en harmonie avec la doctrine catholique.

L'espérance, qu'après cela cesserait ou du moins s'accalmerait la guerre journalistique, ne se réalisa pas. Aussi fallut-il une nouvelle séance du Comité national, tenue le 24 d'octobre 1910, dans laquelle fut de nouveau établi que, des deux côtés, on s'abstiendrait de continuer les discussions soit dans la presse, soit dans les assemblées. De mon côté, je soutins cet ordre du jour en affirmant à plusieurs reprises que je maintenais intégralement la décision du 28 novembre 1909 et que je renonçais à demander n'importe quelle autre déclaration de ladite décision. Je pouvais le déclarer d'autant plus, que je n'avais jamais eu l'intention de faire apporter une modification quelconque au texte de cette décision.

Durant quelque temps il y eut un peu de calme. Mais bientôt on

revint, avec une vivacité croissante, aux vieilles attaques contre les « chicaniers » (Nörgler), les « hypercatholiques » et quels que soient les titres qu'on donnait aux champions de la conception catholique à la différence des défenseurs de l'autre conception qu'on avait coutume d'appeler « chrétienne commune » (« *allegemein* » — ou « *gemeinsam christliche Weltanschauung* »). Pour ma part, je m'abstenais néanmoins de traiter de nouveau la question controversée et de réagir contre toutes les provocations. Seulement, je fis des déclarations loyales devant le ressort uniquement compétent dans cette affaire, c'est-à-dire dans la séance du groupe parlementaire du Centre, tenue le 14 du mois courant (de février) à la Chambre Prussienne, dans laquelle fut traitée la difficulté existant parmi les catholiques.

Le résultat des discussions qui en suivirent fut de telle nature, que moi, comme membre du groupe parlementaire, je me trouvais dans l'impossibilité de défendre mon principe, même contre les continuelles provocations. Une telle condition me devenait insupportable et j'en vins à la considérer comme indigne. Aussi, je ne peux plus longtemps conserver mon mandat, ni celui pour la Chambre Prussienne, ni, conséquemment, celui au Reichstag.

C'est sans amertume, mais pas sans regret, que je sors de la fraction, à laquelle j'appartenais depuis presque trente années, depuis le temps de Windthorst, et à laquelle j'adhérais avec enthousiasme, à laquelle je suis lié indissolublement par tant de souvenirs du passé. Aussi ceux de nos adversaires qui pourraient maintenant espérer une aggravation de la « dispute domestique », se trouveront déçus, du moins pour ce qui regarde ma personne. En sortant d'une maison où j'ai trouvé tant d'amitié et tant d'amis fidèles, je n'y jetterai pas des pierres. Les questions sérieuses doivent être traitées sérieusement et objectivement. Si cela arrive plus tôt, peut-être, qu'on ne s'y attend à cette heure, on se convaincra que le principe ainsi formulé : — l'action du Centre doit se trouver en harmonie avec les doctrines du catholicisme — ne mérite pas d'être qualifié de « hyper-catholicisme » ou de « agissement », mais que c'est le principe du vieux Centre, celui de von Mallinckrodt et de Windthorst, à qui sera aussi consacré le reste de ma vie.

Cöln-Lindenthal, février 1912.

Hermann ROEREN.

LA BONNE FOI DE M. MARC SANGNIER

La polémique de l'ancien président du *Sillon* avec l'*Univers* nous avait amené à rappeler, dans notre précédent numéro, que la *Démocratie* continuait à annoncer presque quotidiennement les ouvrages de M. Sangnier qui contiennent les errements condamnés par S. S. Pie X. Il faut remettre sous les yeux du lecteur les termes dans lesquels cet homme loyal protestait, le 23 mars, contre le reproche formulé par l'*Univers*. On lisait dans son article : « Inutiles perfidies » :

« **Nous avons supprimé de notre librairie les anciens ou-**

vrages sillonnistes : nous avons pu évidemment en maintenir quelques-uns sur notre catalogue, comme, par exemple, *La France et l'Alsace-Lorraine*, discours que j'ai prononcé naguère à propos de l'expulsion de M. l'abbé Delsor, sous la présidence de M. Keller, ou encore l'*Immaculée*, discours prononcé devant l'Assemblée générale du Congrès Marial Mondial à Rome. **A part donc quelques très rares exceptions** (1), **toutes nos brochures sont les brochures éditées par la Démocratie depuis la dissolution du Sillon.** »

Voilà qui est formel. Eh bien! qu'on ne se récrie pas en nous l'entendant dire. C'est un impudent mensonge, un mensonge cynique.

Non seulement M. Sangnier mentait aux faits tout récents, puisque, jusqu'à la veille du jour où il parlait ainsi, la *Démocratie* n'avait pas cessé de faire une constante réclame à presque tous les anciens ouvrages de son directeur; mais il mentait aussi à sa conduite du lendemain. En effet, après, comme avant cette déclaration, la *Démocratie* continue d'annoncer quotidiennement les mêmes ouvrages. Ce sont :

L'avenir de la Démocratie (Paris, 1903), 23e mille.
Armée et patrie (Paris, 1905), 10e mille.
Par la mort (Drame en deux actes), 5e mille, 1905.
Dans l'attente et le silence, 1906.
La Démocratie, extrait de la revue « Le Sillon » du 10 février 1910.
La Vie profonde, 1906.
Comment Jacques Mercœur rencontra Dieu, 18e mille, 1905.
La Démocratie, 1910, discours et contradiction.
Discours. 2 vol. in-8. T. I, 1891-1906. T. II, 1906-1910.

Bien mieux, pour en avoir le cœur net, nous avons fait acheter ces brochures aux bureaux de la *Démocratie*. Or, ce sont les éditions du *Sillon*, portant sa marque de librairie, et nullement postérieures à sa dissolution. O Sangnier!

C'est donc un mensonge impudent d'oser écrire : *Nous avons supprimé de notre librairie les anciens ouvrages sillonnistes... Toutes nos brochures sont des brochures éditées par la démocratie depuis la dissolution du Sillon.*

Les anciens ouvrages sillonnistes sont offerts à la clientèle sous la rubrique : *Librairie de la « Démocratie »*. Voilà tout le changement.

Et c'est une preuve de plus que la *Démocratie* continue sourdement l'œuvre du *Sillon*.

***

Cueillie dans le numéro du 31 mars, cette rêverie d'une âme déliquescente, nourrie aux sources de la *Vie profonde*, et qui semble une page de jeunesse oubliée par le Maître.

Il fait doux ce matin, presque tiède. Le ciel est ouaté de brouillard...

1. Les exceptions seraient *donc* de ce genre. Or, c'est une nouvelle supercherie. M. Sangnier plaide pour des articles qui n'appartiennent point au fonds du Sillon.

le printemps s'épand vigoureusement... pas une ramille ne bouge, mais dans les troncs énormes la sève monte irrésistible et déjà fait éclater les bourgeons... les oiseaux guillerets gazouillent avec entrain... par delà la petite brume on devine la grande lumière... C'est le renouveau, c'est le printemps qui descend du ciel et qui sourd de la terre...

Par ma fenêtre grande ouverte, il entre fluide et fascinant, baigne tout mon logis d'étudiant, en chasse les dernières torpeurs hivernales.

Adieu, pauvre cher hiver que j'aime pour les songes et les mélancolies qu'éveillaient en mon cœur les longues plaintes du vent qui sont semblables aux longues plaintes des rêves qui meurent... pour les effarements et les pitiés qui frissonnaient en moi quand tes nuages passaient, tourmentés et misérables comme des âmes de désolation... pour tes longues soirées d'études toutes remplies des silencieuses voix de mes livres et de mes pensées tandis que l'enveloppante amitié de ma lampe caressait ma main et mon front et sertissait des étincelles aux plaies de mon Christ en cuivre... Adieu, pauvre cher hiver; il faut t'en aller maintenant; va, tu reviendras, car il y aura encore des valses de feuilles mortes...

Pendant que je rêve, la brume d'en haut s'est évanouie; il tombe des rayons, plein l'espace; La fête de lumière commence qui nous réserve les splendides incendies de l'été... Dans les ramures grises saupoudrées de grenaille verte, les oiseaux font la cour à de tendres feuilles délicieusement fraîches... il passe d'ineffables frissons d'amour et de vie... toutes les fibres de mon cœur en tressaillent... quels souvenirs s'éveillent d'Eden perdu?... quels espoirs d'éternel printemps... sans feuilles mortes... sans rêves morts?...

... O mon cher Christ en cuivre tout illuminé de soleil!...

Cl. Gabi de CATSBERG.

Que fait-il là, le Christ! Mais il fallait qu'il en fût. Quand un sillonniste a du vague à l'âme, c'est le Christ qui rêve en lui.

MGR GLORIEUX ET « L'UNIVERS »

Nous avons reçu la lettre suivante :

Rome, 8 avril 1912.

Monsieur le Directeur,

Un ami vient de me communiquer un extrait de la « Critique du libéralisme » nº du 1er avril, qui commente cette information, parue dans la *Croix* du 17 mars :

« Mgr Glorieux, de Rome, nous prie d'annoncer qu'il a cessé depuis 8 jours toute collaboration au nouvel *Univers* ».

L'auteur de cette note est votre serviteur. C'est moi qui ai, télégraphiquement, prié la *Croix* de publier cette information.

Elle est rigoureusement exacte.

Contrairement à ce que vous « croyez savoir », — pour employer vos expressions, — c'est bien « moi qui ai quitté » le nouvel *Univers*, et non « l'*Univers* qui ma quitté ».

J'ose faire appel à votre loyauté pour vous demander de publier dans votre revue ces quelques lignes, qui rétabliront dans l'esprit de vos lecteurs la vérité à laquelle j'ai droit.

Recevez, Monsieur, mes salutations.

L. GLORIEUX,

Dont acte. Le départ volontaire de Mgr Glorieux ne nuira pas à la ligne plus nette que l'*Univers* se propose de suivre. J'ajouterai, sans vouloir lui être désagréable, que la petite manifestation qu'il a voulu faire n'accroîtra pas les regrets.

A NOS AMIS.

Notre collaborateur, M. J. Hugues, vient de réunir en volume ses remarquables études sur « LES ORIGINES RATIONALISTES DU DÉMOCRATISME CHRÉTIEN. »

Nos lecteurs ont pu apprécier le valeur de ses recherches et la solidité de ses conclusions. Nul travail, croyons-nous, n'aura contribué plus puissamment à découvrir la source empoisonnée des utopies du démocratisme chrétien qui, aujourd'hui encore, égarent tant d'esprits.

La diffusion de cet ouvrage intéresse donc au plus haut point la défense de nos intérêts religieux et nationaux. Mais il faut s'attendre à ce que les meneurs libéraux s'efforcent d'y mettre obstacle par la conspiration du silence. C'est pourquoi nous faisons appel à tous nos amis, à la presse traditionaliste tout entière, pour le faire connaître et le répandre.

Précédé d'une magistrale préface par Dom Besse, il formera un volume grand in-octavo jésus de XX-252 pages. Prix : 3 fr. 50

Cet ouvrage est édité par la Maison JOUVE & Cie, 15, RUE RACINE, PARIS.

Il paraîtra le 1er mai.

AVIS.

Nos abonnés doivent trouver encartés dans la livraison du 1er mai l'index et la table des matières du tome VII, avec la couverture et le titre.

Le Gérant : G. Stoffel

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION (Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz à LILLE Nord), *et non pas à la* DIRECTION *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie

41, RUE DU METZ, LILLE. — 10.113

UNE MERCURIALE
DE M. L'ABBE LESÊTRE

M. l'abbe Lesêtre est un des prêtres les plus considérables et les plus considérés parmi le clergé parisien. Les soucis du ministère paroissial ne l'empêchent pas de vaquer aux travaux de l'homme d'études. Curé d'une paroisse importante, Saint-Etienne-du-Mont, il est aussi l'un des directeurs de la *Revue pratique d'apologétique* et des collaborateurs de la *Revue du Clergé français*. Il a beaucoup écrit sur les questions d'exégèse principalement, et aussi d'apologétique et de ministère pastoral. En outre, sa science de la théologie morale le fait regarder par ses confrères comme un guide et un oracle dans ce domaine. Bref, un de ces hommes dont les gestes font autorité.

Celui qu'il vient d'accomplir en écrivant dans la *Revue du Clergé français* (1er avril), l'article intitulé : « *Vérité et charité* », mérite qu'on y soit attentif.

Cet article est une mercuriale adressée aux écrivains qui font, au point de vue catholique, la critique des productions du jour. L'auteur s'est efforcé de donner de l'ampleur à son sujet. Il expose la règle de conduite qu'ils doivent tenir à l'égard des différentes classes d'hommes qu'ils peuvent rencontrer : les impies forcenés, les égarés, les neutres ou les indifférents, les chercheurs sincères en voie de retour vers la vérité, et enfin les catholiques qui partagent leur foi. Mais avouons, au risque de faire un jugement téméraire, que M. Lesêtre nous paraît avoir écrit surtout pour en venir à cette dernière catégorie, et que là se dessine le vrai but de son article. On pressent peut-être déjà quel genre de conseils ou d'observations un homme à idées larges peut faire entrer sous cette rubrique : *Vérité et charité.* Laissant de côté les autres parties, nous le suivrons dans cette dernière. Et comme, sans parler du souci de ne point mutiler sa pensée, il y a intérêt à en suivre le développement, nous citerons en entier les considérations qui précèdent le morceau capital.

La loi de charité s'impose bien plus impérieusement encore aux catholiques, quand ils ont à discuter ensemble, soit sur les matières religieuses, soit sur des sujets connexes.

Il y a dans l'Eglise des manières de penser et de parler qui sont fixées par le dogme. Le catholique qui s'en écarte volontairement et opiniâtrément rompt par le fait même avec l'Eglise.

Mais, le plus souvent, le chemin de la foi n'est pas tellement étroit qu'il y faille marcher en file indienne sous peine de s'égarer. On peut penser librement sur un grand nombre de questions que l'Eglise n'a pas définies ou auxquelles l'enseignement commun n'a pas donné depuis longtemps une solution authentique. Même quand il s'agit de points définis, il reste toujours loisible de chercher à les approfondir, à les expliquer, à les présenter sous un jour nouveau. C'est le travail auquel se livrent continuellement des catholiques studieux, qui ont le culte de la *fides quærens intellectum.*

D'autres fois, les recherches portent sur la conduite générale ou particulière à tenir en un temps donné et en des circonstances spéciales. Chacun

réfléchit, expérimente, tire les conclusions qui lui semblent les plus favorables au bien. Il arrive même fréquemment que la discussion a pour objet des questions qui ne tiennent pas immédiatement au dogme ou à la morale, mais intéressent au moins de loin la prospérité de l'Eglise et le salut des âmes.

Les questions étudiées sont quelquefois obscures et compliquées. Il est fatal que les solutions soient en désaccord, soit dans le fond, soit dans la forme, soit par suite des nuances multiples que la pensée revêt en chaque esprit qui réfléchit. Ces tâtonnements, ces approximations de la vérité sont dans la nature des choses. Personne ici-bas ne peut se flatter d'avoir trouvé la formule adéquate du vrai. Chacun y va de sa contribution personnelle, et, de l'effort de tous, finit par résulter une expression satisfaisante de ce qu'il faut penser, dire ou faire.

Ce labeur perpétuel est un signe de vie. Il faut remercier Dieu que, de nos jours en particulier, il soit intense dans l'Eglise catholique. La « religion d'autorité » est ainsi en même temps la « religion de l'esprit ». A côté des vérités définitivement formulées par l'autorité et qui constituent comme la « voie lactée » de la croyance, il y en a une multitude d'autres à l'étude desquelles le catholique peut se consacrer avec d'autant plus de sécurité qu'il est plus solidement fixé sur les points fondamentaux.

L'Eglise encourage ces recherches de ses enfants. Elle leur laisse le champ libre en toute confiance, parce qu'elle est toujours attentive à les surveiller maternellement, à les avertir s'ils menacent d'aller trop loin, à les ramener sur le vrai chemin s'ils se sont égarés. Parfois ses rappels à l'ordre peuvent sembler sévères; ils étonnent le monde, qui ne sait pas que l'Eglise a des droits de mère et oublie qu'une mère qui corrige est toujours une mère qui aime. Ses enfants ne s'y trompent pas; ils obéissent en fils soumis, persuadés que l'effort qu'ils ont tenté pour expliquer ou défendre la vérité ne sera pas perdu, que l'Eglise en profitera dans l'avenir, comme elle profite dans le présent de l'exemple de soumission qu'ils donnent, et que même leur faux pas contribue ainsi à servir la cause qui leur est chère.

Ils se soumettent, parce que la charité est la loi de leur cœur comme la vérité est celle de leur esprit. Ceux qui n'ont pas la charité au cœur, qui s'aiment eux-mêmes peut-être plus que Dieu, sûrement plus que l'Eglise et plus que les âmes de leurs frères, ne se soumettent pas.

Cette soumission impose un sacrifice, parfois dur. On le consent, parce que l'Eglise a le droit de le réclamer. Encore que ses sentences n'engagent pas ordinairement son autorité infaillible, on les accepte au nom d'une discipline qui profite à tous, parce qu'après tout, l'acceptation d'une humiliation personnelle est un acte de vertu qui vaut encore mieux que le triomphe d'une idée chère.

Mais, seule, l'Eglise a le droit de demander à ses enfants de telles soumissions; nul n'est qualifié pour se substituer à elle et condamner ses frères comme s'il était leur juge.

Dès l'origine, il y a eu discussions et dissentiments entre les catholiques sur les questions libres de croyance et de conduite. Saint Pierre et saint Paul ont commencé, mais la charité a tout aplani. Bien loin de jeter le moindre blâme sur son compagnon d'apostolat, saint Pierre reconnaît volontiers les dons que Dieu lui a départis. « Paul, dit-il, notre bien-aimé frère, vous a aussi écrit selon la sagesse qui lui a été donnée (1). » Quel exemple de courtoisie chrétienne, alors même que Pierre reconnaît qu'il y a « des passages difficiles à entendre » dans les épîtres de Paul et qu'avec un cœur moins haut placé il eût pu changer cette simple constatation en reproche!

Par contre, quel tableau font les apôtres de certains personnages qui se donnaient mission à eux-mêmes de tout régenter dans l'Eglise! A Corinthe, « certaines gens se recommandent eux-mêmes. Mais, en se mesurant à leur

1. II, Pet., III, 15.

propre mesure et en se comparant eux-mêmes à eux-mêmes, ils manquent d'intelligence (1) ».

A Ephèse, le faux docteur est « un orgueilleux, un ignorant, un esprit malade qui s'occupe de questions et de disputes de mots, d'où naissent l'envie, les querelles, les propos injurieux, les mauvais soupçons, les discussions sans fin d'hommes qui ont l'esprit perverti, qui, privés de la vérité, ne voient dans la piété qu'un moyen de lucre (2) ».

Parmi les Juifs convertis sévit la passion de dogmatiser. Saint Jacques leur écrit : « Qu'il n'y en ait pas tant parmi vous qui s'érigent en docteurs ! (3) » Ailleurs, c'est Diotréphès « qui aime à primer » et se croit supérieur à saint Jean (4).

Cette tendance si humaine à vouloir imposer sa pensée aux autres n'a jamais cessé de se manifester, même au sein de l'Eglise. On sait à quelles discussions formidables a donné lieu la fixation des dogmes, surtout en Orient, la patrie de la chicane. Les plus saintes gens ont été parfois aux prises avec une âpreté dont la charité chrétienne ne laissait pas que d'avoir à souffrir. En Occident, les discussions scolastiques ont souvent fait surgir de terribles conflits d'opinions. Les papes se virent obligés d'imposer le silence sur certaines questions, particulièrement sur celles qui concernaient l'Immaculée Conception et la Grâce.

Plus près de nous, avant et pendant le concile du Vatican, que de heurts la charité n'a-t-elle pas eu à subir au cours de certaines luttes épiques entre les ultramontains et les gallicans ! Le monde catholique n'en a pas toujours été édifié.

Depuis lors, la lutte contre l'Eglise s'est accentuée avec un acharnement infernal. Pendant que les uns cherchaient à ruiner sa situation temporelle, d'autres s'attaquaient à son enseignement avec toutes les ressources que les progrès de la science peuvent prêter à l'incrédulité. Il était urgent de concentrer tous les efforts des intelligences catholiques pour la défense de la foi. C'est ce qui s'est fait vaillamment. Les travailleurs, petits et grands, n'ont pas manqué pour faire front à toutes les attaques. L'énergie de leur résistance peut se mesurer au nombre des ouvrages que les incrédules de toute marque n'ont cessé de leur opposer aux points de vue de la philosophie, de la théologie, de l'histoire, de l'exégèse et de toutes les sciences humaines.

Que tous les défenseurs n'aient mis en avant que de solides répliques et de valables arguments, c'est à quoi l'on n'avait pas le droit de s'attendre. Leur bonne volonté valait quelquefois mieux que leur savoir-faire. Mais encore est-il qu'il ne fallait pas décourager les plus valeureux, ni leur tirer par derrière pendant qu'ils s'efforçaient de défendre la muraille assiégée. Or c'est là ce que n'ont pas su comprendre certains censeurs.

Nous sommes maintenant au point voulu pour entendre le reste.

Le chemin de la foi, tel que l'Église l'a tracé, est assez large pour que toute intelligence s'y meuve à l'aise. Chacun est libre, en le suivant, de s'y tenir au milieu ou d'en côtoyer la droite ou la gauche. L'important est de n'en pas dépasser les limites extrêmes.

Or, il est des hommes ainsi faits que la liberté des autres les empêche de vivre heureux. Dans le large chemin de la croyance catholique, ils ont tracé leur petit sentier et celui-là seul est le bon. Qui ne s'y confine docilement pèche contre l'orthodoxie. Ils se sont constitués les interprètes et les défenseurs volontaires de la saine doctrine. Ils tiennent sans doute directement du Saint-Esprit cette

1. II, Cor., X, 12. — 2. I Tim., VI, 4. 5. — 3. Jacob., III, 1. — 4. III, Joa., 9.

mission que l'Eglise a oublié de leur confier. Ce n'est pas que ces matamores de l'orthodoxie aient toujours donné dans leur passé des preuves très authentiques de correction dogmatique ou morale. Mais il n'importe; ils se croient d'autant plus orthodoxes qu'ils mettent plus d'acrimonie à reprocher aux autres de ne l'être pas.

Quelque humble serviteur de l'Eglise s'est-il efforcé d'exposer la doctrine de la foi, de l'expliquer à ses frères, de la défendre contre les incroyants, rien ne presse plus pour eux que de passer son œuvre au crible de leur critique pour en garder la paille et négliger le bon grain. Afin d'arriver à ce résultat, qui semble être à leurs yeux le seul désirable, les textes sont dénaturés, tronqués, isolés de l'ensemble qui les explique, les défectuosités sont exagérées, les intentions sont calomniées, et finalement l'auteur, qui s'était le plus loyalement appliqué à servir la cause de la vérité catholique, se voit accuser de rationalisme, de modernisme, de libéralisme et d'autres errements qui ne le cèdent guère à ceux-là.

Quelquefois, le censeur réussit à s'embusquer dans une publication d'où il lance périodiquement ses traits sur ses frères. Son châtiment est de trouver quelques lecteurs qui le prennent au sérieux, et son remords devrait être de compter parmi ces derniers une seule de ses victimes. D'autres fois, il se fait journaliste et, plusieurs fois par semaine, rend des oracles sur les questions les plus graves de la théologie et sur la manière de conduire l'Eglise. Il a des lumières spéciales pour résoudre les plus difficiles problèmes. Il ne lui en coûte que de mettre la plume à l'encrier pour définir la doctrine, régler la conduite, éclairer le clergé et les fidèles, diriger l'opinion et au besoin, prétend-il, « faire marcher les évêques ».

Quelques bons laïques du journalisme, eux aussi, se sentent appelés à être des « Pères de l'Eglise » et à aider le Saint-Esprit dans son gouvernement. Ils ont leur mot à dire sur toutes les questions d'ordre ecclésiastique, et, si leur théologie est souvent à court, leur empressement à se mêler de ce qui ne les regarde pas ne l'est jamais.

On peut croire charitablement que tous ces censeurs et ces directeurs intellectuels ont les meilleures intentions du monde. « Ils ont du zèle pour Dieu, mais c'est un zèle mal éclairé (1). *» Ils ne réussissent à rien mieux qu'à semer la division, à créer une atmosphère de suspicion qui met en défiance contre eux et contre les patrons dont ils se réclament, à décourager de bons ouvriers de l'Evangile, quand ceux-ci sont plus sensibles que de raison aux insinuations désobligeantes, à renseigner faussement le public qui les lit, enfin à menacer témérairement cette « liberté glorieuse des enfants de Dieu* (2) *» dont l'Eglise est si justement jalouse.*

Sans nul doute, et personne ne songe à le nier, ceux qui usent de cette liberté pour écrire sur les choses de la religion ne prétendent pas

1. Rom., X, 2. — 2. Rom., VIII, 21.

au privilège de l'inerrance. Ils ne s'étonnent donc pas que leurs travaux donnent plus ou moins de prise à la critique.

*Mais, tout d'abord, l'Eglise a pris des mesures raisonnables pour empêcher que sa pensée ne soit formulée d'une manière par trop défectueuse. Elle a ses censeurs pour examiner les livres avant de les soumettre à l'*imprimatur *de l'évêque, et les écrits périodiques après leur publication. L'*imprimatur *n'est pas un* approbatur. *Il laisse donc à l'auteur la liberté de sa pensée personnelle, en tant que celle-ci se meut dans les limites de l'orthodoxie.*

Cette pensée, dont l'auteur est seul responsable, demeure discutable et, dans de nombreuses Revues, elle est discutée. L'auteur et les lecteurs n'ont qu'à y gagner, mais à la condition que la critique soit loyale, courtoise, digne d'une plume chrétienne ou sacerdotale et dans l'unique but de servir la vérité avec charité.

Avec charité! Voilà ce dont le défaut rend certaines critiques odieuses, même quand elles seraient en partie fondées. Saint Grégoire le Grand (1) *recommande d'avoir « assez de charité pour se mettre à la place des autres, afin d'apprendre ainsi par soi-même comment on doit avoir compassion d'eux. » Il est toujours possible de le faire avec un peu d'humilité et de bon sens. La charité entre alors comme naturellement en ligne. Au lieu de chercher surtout dans les hommes et dans leurs œuvres ce qu'il y a de défectueux, elle s'arrête volontiers à ce qu'il y a de meilleur, le met en lumière, ne craint pas de le louer, et n'en est ensuite que plus autorisée à formuler les restrictions nécessaires.*

Car la charité n'est pas aveugle; elle cesserait d'être la « charité véritable » si elle favorisait l'illusion de celui qui s'est trompé. Parce qu'elle l'aime et qu'avec lui elle aime la vérité, elle lui signale ses erreurs, discute avec sérénité ses opinions, suppose la loyauté de ses intentions, lui indique les améliorations que son œuvre réclame et ne le quitte que reconnaissant des avis reçus et résolu à mieux faire.

La plupart des critiques catholiques usent de ces procédés à la fois chrétiens et courtois, et tout le monde s'en trouve très bien. D'autres affirment que la charité pour les lecteurs commande de frapper fort sur les écrivains. Oui, certes, quand ceux-ci le méritent, et encore y faut-il mettre les formes; mais non, dans la grande majorité des cas, les droits de la charité étant aussi imprescriptibles que ceux de la vérité.

« Il est des hommes qui, lorsqu'ils tiennent quelques discours ou forment quelque jugement, regardent dans leur tête, au lieu de regarder dans Dieu, dans leur âme, dans leur conscience ou dans le fond des choses (2). *» Ne soyons pas de ceux-là, car le siège de la bonté n'est pas dans la tête, et « il faut qu'une critique même ait de la bonté* (3) *».*

Quel spectacle pour le monde, si les catholiques se traitaient tou-

1. *De cur. past.*, II, 5. — 2. Joubert, *Pensées*, I, 241. — 3. *Ibid.*, VI, 267.

jours en frères, avec les égards et la charité qui conviennent entre enfants d'un même Père! La vérité serait la première à y gagner, puisque le Sauveur a préconisé lui-même l'incomparable valeur apologétique de cette union fraternelle : « Que tous ils soient un... afin que le monde croie que vous m'avez envoyé (1). »

Se conduire en frères les uns vis-à-vis des autres, c'est, pour les catholiques, fournir au monde la preuve la plus appropriée de la mission et de la divinité de Jésus-Christ. La charité ouvre ainsi la voie à la vérité.

Je suis très persuadé qu'en écrivant ces pages, M. l'abbé Lesêtre ne visait aucunement la *Critique du Libéralisme.* Voici pourquoi. Notre revue a consacré plusieurs articles à la critique de son exégèse, et spécialement à une étude sur « *Le surnaturel dans la Bible* » (Revue pratique d'apologétique, 15 septembre 1910), où il en exposait les principes. Notre collaborateur, le R. P. Exupère de Prats de Mello, lui a reproché de minimiser la part du surnaturel dans l'Ancien Testament à un degré inacceptable, d'ébranler la révélation mosaïque, d'interpréter les faits miraculeux de l'Ancien Testament avec un naturalisme qui, logiquement, permettrait de ruiner les miracles de l'Evangile, enfin d'introduire inconsciemment dans l'exégèse un subjectivisme fort dangereux (2). Peu après (3), M. l'abbé Musy faisait une application de cette critique à l'un des récits de l'histoire sainte de M. Lesêtre, l'histoire de Jonas, et montrait que la peur du surnaturel portait M. Lesêtre à incliner plus qu'il ne le croit du côté du rationalisme, soit en évinçant le surnaturel, soit en restreignant plus qu'il n'est permis l'inspiration biblique. J'aurai peine à croire qu'un homme de haute valeur morale comme M. Lesêtre, et aussi bien armé pour se défendre, négligeant de prouver, comme il devait lui être si facile, que « les textes sont tronqués, isolés de l'ensemble qui les explique, les défectuosités exagérées, les intentions calomniées », n'ait pas jugé indigne de lui de recourir pour sa défense ou sa vengeance à ce procédé oblique et sans noblesse, qui consiste à ramasser tout le vieux fond des invectives libérales pour le lancer à ses contradicteurs en évitant de les regarder en face.

Une chose, cependant, pourrait me faire hésiter. Il est bien à croire que quelque fait récent a provoqué cette explosion. M. Lesêtre écrit visiblement sur l'actualité. Cette actualité serait-elle, par exemple, la critique que nous avons récemment faite des brochures de M. l'abbé Couget qui, paraît-il, a causé quelque émoi dans le clergé de Paris? Si, par hasard, M. Lesêtre était un de ces juges compétents dont M. Couget s'est senti autorisé à invoquer le verdict favorable, ou s'il avait été chargé d'examiner ces brochures avant leur publication, plus encore si l'un et l'autre rôle lui reviennent, peut-être.

1. Joa., XVII, 21. — 2. 15 décembre 1910, 15 janvier 1911. — 3. 1er février 1911

en ce cas, est-ce bien sur nous, en partie du moins, que M. Lesêtre décharge son humeur. Le geste n'en serait pas élégant.

Quoi qu'il en soit, visé ou non, nous ne devons pas faire difficulté de reconnaître qu'on nous classera parmi ces censeurs qu'il censure avec virulence. Comme d'ailleurs, la question est d'intérêt général, nous nous permettrons de discuter le procès.

Et, tout d'abord, M. Lesêtre nous pardonnera de constater, par un exemple entre cent autres, dans quelle compagnie nous avons le regret de le voir se ranger. J'invite le lecteur à comparer, quant au fond des idées et même un peu dans la forme, son réquisitoire avec celui que M. l'abbé Naudet, le trop fameux directeur de la *Justice sociale,* lançait dans son journal, le 1er janvier 1908, cinq semaines avant que la condamnation du Saint-Office s'abattît sur lui.

... Avant d'être charitable il faut commencer par être juste; pour être juste il faudrait d'abord ne pas condamner sans entendre. Est-on jamais sûr de bien comprendre la pensée d'un homme? Et quand cet homme se trompe, ne doit-on pas admettre qu'il s'est trompé de bonne foi, et lui laisser la possibilité de réparer son erreur? Ne doit-on pas, au moins, solliciter de lui des explications, avoir la patience de les attendre et la loyauté de les examiner?

La charité demande qu'on ne couvre pas le prochain d'anathèmes, et que, surtout en matière religieuse, on ne l'excommunie pas avant que l'autorité compétente l'ait excommunié. Et si une condamnation intervient, il y a autre chose à faire, quand on est chrétien et charitable, que de piétiner sur celui qui est à terre et de l'accuser de trahison parce qu'il a pu se tromper en indiquant à ceux qui sont loin un chemin de retour qui ne pouvait pas aboutir. « Maledicere omnibus bonæ conscientiæ signum arbitratur (1) », disait jadis saint Jérôme après Tertullien, mal dire de tout le monde est regardé par certains comme le signe d'une bonne conscience. On voit que le mal ne date pas d'hier, mais qu'il est donc profond aujourd'hui!

Je lis leurs journaux, leurs revues et leurs livres : ils ne nous discutent pas, ils ne cherchent qu'à nous foudroyer. Avoir pour nous quelques ménagements leur semblerait compromission vaine et lâche : Jésus a dit qu'il ne fallait pas éteindre la mèche qui fume encore, eux n'ont qu'un désir, non seulement éteindre la mèche, mais encore écraser la lampe elle-même sous leur talon.

Plus catholiques que le Pape, ils établissent entre eux une curieuse surenchère d'orthodoxie. Trouver des erreurs, dénaturer des intentions, courir sus à tous ceux qui font un effort pour mieux comprendre le catholicisme, en approfondir le sens, compléter la notion qu'ils s'en sont faite et en dégager plus nettement la vérité profonde, telle paraît être leur ambition unique. Gabelous et chasseurs d'hérétiques, ils doivent regretter le temps où la raison suprême était un amas de fagots disposés en bûchers.

Pour mieux prévenir le mal, ils le soupçonnent partout; pour mieux sauvegarder la foi, ils dénoncent à tort et à travers ceux qui la défendent. Pour mieux respecter l'autorité, ils la déclarent en tout et toujours non seulement infaillible, mais encore impeccable; pour mieux prouver leur soumission, ils se mettent à plat ventre, ne sachant pas qu'un homme d'honneur sait faire son devoir tout en restant debout.

Et sans répit ils assiègent le pouvoir et lui demandent de mettre enfin un

1. *De Perpetuitate virginitatis Mariæ.*

terme aux « divisions des catholiques » en imposant, bon gré mal gré, la fusion des partis.

Or, il va sans dire que, dans leur idée, cette fusion consiste uniquement dans le fait d'absorber ceux qui ne pensent pas comme eux. Il ne s'agit pas d'une alliance à conclure afin de mieux combattre, mais simplement de supprimer toute idée et toute tactique qui ne sont pas conformes aux leurs. Car ils ont monopolisé la foi et l'action catholique; et ils y professent que c'est un devoir de bouter hors de l'Eglise et sans retard tous ces intrus qui ont le triste courage de se déclarer démocrates ou républicains. Ces hommes dangereux il faut les interdire, — les excommunier, les exclure par tous les moyens possibles; ce n'est qu'après leur exécution que l'ordre pourra régner dans Varsovie.

C'est dans ce but qu'ils jouent aujourd'hui du modernisme. Hier ils jouaient du loysisme, ils avaient déjà joué de l'américanisme, du kantisme, du subjectivisme et du criticisme, après avoir essayé du socialisme chrétien. Et tous ceux qui ne pensaient pas comme eux étaient socialistes, alors même qu'ils ne s'étaient jamais occupés de questions économiques; américanistes, kantistes, subjectivistes ou criticistes, alors même qu'ils ignoraient autant le mot que la chose; loysistes, encore qu'ils ne fussent ni apologistes ni exégètes; modernistes encore qu'ils fussent tenants de la scolastique et au premier rang de ses champions les plus accrédités...

M. Lesêtre se retrouvera en meilleure compagnie avec M. l'abbé Pisani, son collègue dans le Comité de vigilance du diocèse de Paris. Je rapproche ces deux autorités l'une de l'autre, parce qu'elles pourraient contresigner réciproquement leurs appréciations. Par une distraction fort excusable chez un homme si occupé, M. Pisani, trompé par une homonymie, m'avait attribué la paternité d'une brochure qui n'était pas de moi, qui exposait même des idées toutes contraires aux miennes et dont j'avais fait la critique. Mais, étant supposé l'auteur, il pouvait donc analyser cette brochure sans l'ouvrir, et voici en quels termes il en faisait de chic le compte rendu bibliographique dans le Polybiblion (juillet 1909) :

Que pourrait-on penser d'un soldat qui, au cours de la bataille, tirerait sur ses propres compagnons d'armes, sous prétexte qu'ils ne suivent pas la même tactique que lui? L'ennemi de M. Barbier, ce n'est pas le franc-maçon, le blocard, mais le catholique, le prêtre surtout, qui n'a pas adopté toutes ses rancunes, qui n'a pas épousé toutes ses querelles, et dont l'orthodoxie n'est pas identique à celle qu'a définie M. Barbier. Si l'Eglise jouissait de la paix, ces tournois ne seraient qu'oiseux, mais quelle faute à l'heure présente!

Il faut espérer que M. Lesêtre aura voulu causer à la *Critique du Libéralisme* le remords de trouver parmi ses lecteurs au moins une de ses victimes — ne serait-ce que pour ne pas donner aux récriminations de celle-ci le poids exact de celles de M. Pisani.

Qu'il me soit permis maintenant, en laissant de côté pour un instant la forme des siennes pour n'en considérer que le fond, de constater qu'elles se tiennent dans un vague et dans une imprécision qui ne font ni à la *vérité* ni à la *charité* la part complète qui leur est due.

***

Il me semble qu'il fait à celle de la vérité, en principe et en fait, des brèches de plus d'une sorte. En réparant ces brèches, on aura coupé court à plus d'un de ses anathèmes et rétabli la vraie situation.

Parlons d'abord du principe de la vérité.

M. Lesêtre a raison de dire que le chemin de la foi, tel que l'Eglise l'a tracé, est assez large pour que toute intelligence s'y meuve à l'aise. Mais ce n'est pas sans un peu de surprise qu'on l'entend ajouter : « Chacun est libre, en le suivant, de s'y tenir au milieu ou d'en côtoyer la droite ou la gauche. *L'important est de n'en pas dépasser les limites extrêmes* ». Cela revient à dire, qu'à la condition de ne pas dépasser ces limites extrêmes, chacun demeure libre. Je suis persuadé que ce n'est pas la pensée de M. Lesêtre, mais c'est bien ce que signifie son langage. Et c'est là une rude brèche pratiquée dans le chemin de la foi. Sans doute, il n'est pas « tellement étroit qu'il y faille marcher à la file indienne sous peine de s'égarer », encore qu'il soit risqué de dire qu'il en est ainsi « le plus souvent »; mais, quoiqu'on revendique la liberté de ne pas s'y tenir au milieu, il faut cependant affirmer, si l'on veut parler sans métaphores nuageuses, que le droit de battre les buissons est limité pour l'écrivain par l'obligation de s'attacher fidèlement à la tradition catholique, de s'inspirer du sens catholique et de s'orienter selon l'esprit de l'Eglise. Non, l'important n'est pas seulement de ne pas dépasser les limites extrêmes du chemin, il est, au contraire, de ne pas courir imprudemment sur ses bords, car, à côté, il y a le fossé avec une profondeur de précipice. Combien de téméraires s'autorisaient justement du principe mis en avant par M. Lesêtre et de cette liberté de côtoyer à gauche en ne dépassant pas les limites extrêmes! On ferait une belle somme des erreurs, des manœuvres périlleuses et funestes auxquelles cette théorie a donné occasion depuis vingt ans. Même en mettant les choses au mieux et en supposant avec M. Lesêtre que ces enfants de l'Eglise en voie de s'égarer, se soumettent avec docilité à ses rappels — nous savons, hélas! à combien manque cette docilité de cœur et même d'esprit — n'est-il pas étrange d'entendre dire : « L'effort qu'ils ont tenté pour expliquer ou défendre la vérité ne sera pas perdu, l'Eglise en profitera dans l'avenir, comme elle profite dans le présent de l'exemple de leur soumission, et même leur faux pas contribue ainsi à servir la cause qui leur est chère »? C'est là un singulier optimisme, et M. Lesêtre ne s'aperçoit pas qu'il prend vraiment d'un cœur trop léger les malheurs de la vérité. Les modernistes aussi — je le contate sans vouloir faire un rapprochement — ont dit trouver leur consolation dans la pensée que l'Eglise profitera un jour de leurs efforts et que ceux-ci auront servi sa cause.

Il est bien clair qu'à élargir ainsi le chemin de la vérité et de la foi, on gagnerait le droit d'imposer silence sur beaucoup de sujets.

aux matamores de l'orthodoxie. Il y a donc là un point de départ sur lequel il faudrait premièrement s'entendre.

Encore, si le plus essentiel était solidement acquis! L'optimisme de M. Lesêtre ne le lui fait-il pas supposer trop facilement? Tout le monde en convient avec lui : « A côté des vérités définitivement formulées par l'autorité — (et de celles que tient l'enseignement ordinaire et universel de l'Eglise) — et qui constituent comme la voie lactée de la croyance, il y en a une multitude d'autres à l'étude desquelles le catholique peut se consacrer ». Il le fait, ajoute-t-il, « avec d'autant plus de sécurité qu'il est plus solidement fixé sur les points fondamentaux ». Mais cette sécurité était-elle le cas de ceux dont le distingué écrivain plaide la cause contre les censeurs? S'ils avaient été solidement fixés sur ces points fondamentaux, si lui-même avait plus fidèlement marché à la clarté de cette voie lactée, auraient-ils côtoyé avec la même insouciance le bord gauche du chemin?

« L'Eglise, dit-il, encourage cette liberté de ses enfants. Elle leur laisse le champ libre en toute confiance... » Il nous semble qu'après avoir trop élargi le chemin de la doctrine, c'est en outre tenir trop peu de compte de la vérité et de la réalité des faits. Je regrette, pour ma part, qu'en exposant l'état actuel de la recherche de la vérité, M. Lesêtre, laisse aussi complètement dans l'ombre les écarts si marqués auxquels elle donne lieu à notre époque. C'est se faire la part trop belle contre ceux qui les signalent. Un peu plus, on croirait qu'ils se battent contre des moulins à vent. Sont-ce les avertissements si graves du Vicaire de Jésus-Christ depuis quelques années, ses condamnations solennelles, qui font dire à M. Lesêtre : « L'Eglise laisse le champ libre à ses enfants en toute confiance, parce qu'elle est toujours attentive à les surveiller maternellement, à les avertir s'ils menacent d'aller trop loin, à les ramener sur le vrai chemin s'ils venaient à s'égarer »? Je ne voudrais pas, encore une fois, paraître chercher un rapprochement qui n'est point dans ma pensée, mais la similitude de langage le provoque. Les modernistes en disent autant.

Et que dire de cet autre passage? « Les questions étudiées sont quelquefois obscures et compliquées. Il est fatal que les solutions soient en désaccord, soit dans le fond, soit dans la forme, soit par suite des nuances multiples que la pensée revêt en chaque esprit qui réfléchit. Ces tâtonnements, ces approximations de la vérité sont dans la nature des choses. Personne ici-bas ne peut se flatter d'avoir trouvé la formule adéquate du vrai. *Chacun y va de sa contribution personnelle, et, de l'effort de tous, finit par résulter une* EXPRESSION SATISFAISANTE DE CE QU'IL FAUT PENSER, DIRE OU FAIRE. » Je ne l'oublie pas, M. Lesêtre parle ici à la fois des questions de conduite et de doctrine, Je crois qu'il faut l'entendre surtout des premières Mais, dans les unes comme dans les autres, la vérité se dégage d'après une tout autre loi. Règle pour le moins étrange du penser, du dire

et du faire, que cette résultante des divers efforts! En matière de conduite comme de doctrine, il y a un sens catholique qui doit les orienter, il y a une discipline catholique qui les doit régir, et sans lesquels cette résultante serait une horrible cacophonie. Et, une fois de plus, il ne manquerait pas de modernistes pour signer cette autre formule. M. Lesêtre n'a rien de commun avec eux. Mais pourquoi s'exprimer avec si peu de précision et d'exactitude?

Il ajoute que ce labeur est un signe de vie et qu'il faut remercier Dieu de son intensité actuelle dans l'Eglise. C'est très exact sous un aspect, mais il y en a un autre sous lequel ce labeur apparaît comme le signe d'une vie qui s'épuise en efforts stériles et néfastes. Si nous avons à remercier Dieu, nous avons aussi beaucoup à gémir.

On peut reprocher à M. Lesêtre de n'en pas tenir assez compte et de le taire.

Voilà pour la vérité. Passons à la charité et au procès des *matamores de l'orthodoxie.*

***

Ces censeurs importuns méconnaîtraient donc la loi de charité. C'est à voir. Mais, tout d'abord, et les autres? Je ne parle pas de l'exemple personnel que M. Lesêtre donne ici. A le lire, il semblerait qu'eux seuls méritent la leçon. Et l'on voit qu'elle ne leur est pas ménagée. Eh bien! je vais faire à notre sévère moniteur une proposition tout à son avantage. Je lui ouvre les colonnes de la revue pour y étaler les personnalités déplacées, les épithètes injurieuses, les insinuations diffamatoires contre des écrivains catholiques qu'il aura recueillies ou fait recueillir dans la *Critique du Libéralisme*, dans mes ouvrages, ou dans les articles et écrits de ceux qu'il range parmi les matamores de l'orthodoxie; nous mettrons en regard les propos de leurs victimes; puis, nous choisirons un arbitre pour décider de quel côté sont les vrais torts. Cet arbitre, ce juge, ce sera lui-même. Il prononcera souverainement, mais en apposant sa signature au verdict. Je m'engage alors à insérer celui-ci sans y ajouter aucune observation. Mais je défie M. Lesêtre, ou tout homme de conscience droite comme lui, d'accepter cette proposition. Cependant je la maintiens. Et, si on la décline, qu'on cesse donc de travestir sous cette nouvelle forme la vérité au profit de ceux qui sont les vrais contempteurs de la charité!

Parlant comme directeur de la *Critique du Libéralisme*, je ferai un aveu qui ne me coûte point. Elle a paru quelquefois à des amis ou à des protecteurs bienveillants ne pas se garder assez d'une certaine âpreté de forme et d'un tour agressif. Ils eussent souhaité qu'elle mît plus de ménagements dans ses attaques. Les sots seuls se croient parfaits. Nous ne croyons point être parfaits et serions très fâchés de passer pour sots. Ces avis ne peuvent donc que nous exciter à mieux faire.

A dire vrai, une revue de ce genre est nécessairement agressive;

agressive contre l'erreur, avec un contre-coup inévitablement ressenti par ses tenants dont tout notre but est de contrecarrer l'influence et qu'il faut pour cela découvrir. L'âpreté apparente tient peut-être seulement au sentiment de loyauté qui fait répugner le critique, à enguirlander la tête qu'il se propose d'abattre et au souci de ne pas permettre que le lecteur, souvent trop disposé à prendre la tangente, ne trouve dans des éloges sur les à-côtés de la question une atténuation de l'erreur qu'il s'agit de l'obliger à constater. Des ménagements, on n'en doit aucun à celle-ci, mais on n'en saurait trop avoir pour les personnes et pour leur réputation en ce qu'elle a de respectable. Si quelqu'oubli ou excès de notre part nous était signalé avec précision sur ce point, nous n'hésiterions pas à en exprimer le regret. Notre rédaction veillera encore avec plus de soin à s'en garder. Il est difficile, on en conviendra, qu'une expression trop vive, un jugement de forme tranchante n'échappe parfois dans une composition le plus souvent hâtée. Cela mérite peut-être indulgence. Nous tâcherons d'avoir à nous en réclamer le moins possible.

Mais, pour en revenir au point du débat, ce que nous croyons pouvoir dire avec assurance, c'est que, hormis peut-être deux ou trois personnalités dont un écrivain catholique ne saurait apprécier l'attitude sans la flétrir, et dont nous n'avons d'ailleurs traité avec rigueur que les gestes publics, on ne trouverait, dans toute la collection de cette revue, à l'égard des personnes respectables, aucune de ces personnalités blessantes, de ces qualifications injurieuses, de ces mots lancés pour faire souffrir ceux qu'ils visent ou de ces propos diffamatoires que nous invitons M. Lesêtre à y relever et dont l'adversaire se fait quotidiennement une arme contre nous dans l'espoir de nous accabler.

Il y a autre chose et quelque chose de plus important. Si le chemin de la vérité décrit par M. Lesêtre pèche par excès de largeur, celui qu'il trace à la charité pèche par étroitesse.

La charité, ce ne sont pas seulement les égards légitimes pour les personnes. C'est l'amour ordonné du prochain, de tout le prochain, prenant sa source dans l'amour de Dieu et réglé par ses inspirations. La charité, elle est due avant tout aux âmes, à toutes les âmes, et c'est en méconnaître l'ordre que de subordonner leur intérêt général et supérieur, à l'intérêt privé, mesquin, de quelques particuliers. La charité demande que quand un écrivain, sciemment ou nom, répand l'erreur, on le contredise et on le réfute. Ce sera charité envers lui tout d'abord, quoique la contradiction lui soit désagréable, et, dût-il n'en pas profiter, le devoir n'en subsisterait pas moins de neutraliser, autant qu'il se peut, son action, pour préserver les lecteurs.

Justement, dira-t-on, combattez l'erreur, mais laissez de côté les personnes. Sophisme! Oui, si les laisser de côté signifie seulement s'abstenir des personnalités; encore que, dans certains cas, ce soit charité d'humilier un auteur, pour lui ôter l'audace et détruire son

influence nuisible. Mais ce n'est pas là ce qu'on entend. On voudrait que nous combattions l'erreur sans désigner ceux qui la soutiennent. Autant vaudrait demander que la police, pour la sécurité des habitants, se contentât de mettre un écriteau aux quatre points de la frontière : il y a des voleurs dans ce pays. Avec cela, chacun serait à même de s'en garantir. A quoi servirait d'avertir les catholiques que telles ou telles opinions sont téméraires, sont fausses, s'ils sont exposés à en être victimes à leur insu? Ce qu'on ne nous pardonne pas, ce qu'on appelle une violation de la charité, c'est de nommer les écrivains qui contribuent à desservir la foi, à égarer le sens catholique, et de dire tout haut : telle marchandise est suspecte et en voilà le colporteur. On avouera d'abord, qu'à tout le moins, cette manière d'agir a, sur certaine autre, le mérite de la franchise.

Mais où ces matamores en puisent-ils le droit? Qui les autorise à se constituer en juges de leurs frères?

Si M. Lesêtre veut bien le permettre, nous laisserons d'abord de côté les textes bibliques contre les faux docteurs. L'application en est trop douteuse pour avoir des effets foudroyants. Le procédé est contestable; il prête à de nombreux abus. Un homme aussi versé que lui dans la science des Ecritures ne peut l'ignorer. On n'aurait pas la partie moins facile ni moins belle en mettant à l'adresse des écrivains qui, comme lui à ses heures, côtoient la gauche du chemin, plus d'une sentence apostolique contre les amateurs de nouveautés. Pas ne serait besoin de se mettre en frais d'érudition, les textes sont présents à toutes les mémoires. Qu'est-ce que tout cela? *Pugnæ verborum.*

Ensuite, le critique ne s'attribue nullement le rôle de *juge* dans les matières de foi et de discipline catholique. Il se contente du rôle d'*avocat* et ne réclame que le droit de plaider. On sait où siège le tribunal.

Non, le controversiste, le polémiste ne sont pas arbitres de l'orthodoxie ni juges de la foi. Ils ne condamnent personne, hormis ceux que l'Eglise condamne. Mais ils sont avocats, et leur droit, leur devoir est d'étudier les faits, de discuter les actes et les écrits, et d'examiner s'ils sont conformes ou non à la législation de l'Eglise. S'il leur apparaît qu'ils lui sont opposés, ils disent ce qu'ils voient et s'appliquent à le faire ressortir. En cela, ils font comme les avocats. Il ne leur appartient point de parler avec autorité et de prononcer des sentences au nom du tribunal. Mais leur tâche est d'éclairer sa décision par la discussion.

Ceux qu'ils gênent leur demandent : d'où vous vient cette mission? Ils pourraient répondre d'abord : et de qui tenez-vous la vôtre? L'Eglise vous a-t-elle confié plus qu'à nous celle d'écrire sur l'exégèse, la théologie ou la philosophie, et vous a-t-elle établis ses interprètes? C'est un rôle que vous remplissez volontairement, pour la servir. Si nous estimons que vous vous en acquittez d'une manière nuisible, pourquoi n'aurions-nous pas le droit de vous contredire? Pourquoi

serions-nous moins libres de nous constituer comme vous « les interprètes et les défenseurs de la saine doctrine ? »

« Ils tiennent sans doute directement du Saint-Esprit, dit M. Lesêtre, cette mission que l'Eglise a oublié de leur confier ». C'est plus vrai qu'il ne le croit, et l'ironie porte à faux. C'est bien, en effet, d'une mission divine qu'ils se réclament : *Unicuique mandavit Deus de proximo suo.* Leur mandat est celui de la charité. Il est universel, chacun le remplit selon ses dispositions et ses moyens. L'Eglise, sans doute, ne confère de mission officielle qu'à ses représentants. Mais M. Lesêtre n'ignore pas qu'elle a souvent encouragé, soutenu les efforts spontanés, même de ces journalistes qu'il raille un peu lourdement. Sans rappeler des exemples plus anciens, S. S. Pie X n'a-t-elle pas adressé des lettres de félicitations à plus d'un parmi eux pour leur zèle à défendre la vraie doctrine et ne vient-elle pas d'écrire tout récemment à ceux qui se proposent de fonder un journal à Milan, précisément pour tenir tête à d'autres catholiques qui côtoient trop librement la gauche du chemin de la foi ? Pour mon humble part, s'il m'était permis de faire connaître à M. Lesêtre sur quoi se fonde notre assurance de remplir une mission agréée par l'Eglise, il comprendrait combien nous sont légères ses critiques les plus pesantes.

Sa manière de concevoir un chemin de la croyance sur lequel on demeure libre de s'ébattre à gauche comme à droite pourvu qu'on ne dépasse pas les limites extrêmes, lui fait naturellement paraître arbitraire la conduite des censeurs auxquels il s'en prend. « Dans le large chemin de la croyance, ils ont tracé leur petit sentier, et celui-là seul est bon. Qui ne s'y confine pas docilement pèche contre l'orthodoxie. »

Eh non ! M. l'abbé, ils ne tracent pas eux-mêmes leur sentier ni ne s'arrogent le droit de déterminer l'orthodoxie. C'est le reproche tant ressassé de condamner quiconque ne partage pas leurs idées personnelles. Il ne s'agit nullement ici d'idées personnelles. Si nous critiquons, par exemple, votre exégèse ou celle de M. Couget, que faisons-nous ? Où cherchons-nous notre criterium ? Dans des vues privées, ou dans l'enseignement positif de l'Eglise et dans la tradition catholique ? Nous prenons sa doctrine certaine sur l'inspiration, sur la valeur des Ecritures, sur la doctrine de la foi, nous consultons le sens catholique, et nous examinons si vous l'interprétez fidèlement ou si vous vous en écartez. C'est une opinion personnelle que nous émettons, sans doute, mais ce n'est pas d'après une opinion personnelle que nous jugeons. La fantaisie, l'arbitraire, et aussi l'insincérité, sont uniquement du côté de ceux qui affectent de prendre pour une opinion personnelle la règle d'orthodoxie à laquelle nous les mesurons.

Le vrai moyen, voyez-vous, d'obtenir le silence des censeurs serait de réprimer le prurit d'innovations qui travaille des esprits mieux intentionnés que fermes dans la doctrine. Les membres des Comités de vigilance peuvent beaucoup pour cela. Mais, à leur défaut, s'ils n'agissent pas, s'ils autorisent la publication d'écrits peu conformes à la

doctrine, s'ils en prennent la défense, il faut se résigner à voir les critiques entrer en ligne. Assurément, ils ne sont ni infaillibles ni impeccables. Par considération pour la vérité, ayez à leur égard la charité que vous réclamez si éloquemment pour les autres. Emm. BARBIER.

LE CENTENAIRE DE LOUIS VEUILLOT (1813-1913)

III. — L'ESPRIT DE LOUIS VEUILLOT

Il disait une fois à sa petite Lulu : « N'oublie jamais qu'un chrétien doit être humble, mais magnifique ». Et il se moquait de ce « ladre » et « imbécile » de Caïn qui, pouvant offrir à Dieu un chevreau de son bercail, se contenta d'apporter « une pâquerette cueillie sur la limite de son champ ». Caïn n'était pas un chrétien puisqu'il était avare. L. Veuillot fut un chrétien prodigue.

Il prodigua tout ce qu'il avait, sa santé, ses forces, son temps, sa fortune même, au service de la cause qu'il avait embrassée. Il ne lésina sur rien. « Je fais ce que je dois, — disait-il à propos d'une corbeille de fruits adressée au couvent de la Visitation et dont la richesse scandalisait presque les saintes recluses. — Je fais ce que je dois; en cela je ne suis qu'un économe fidèle; Dieu me punirait si j'étais un économe avare ». Il aurait pu s'enorgueillir aussi de l'autre corbeille qu'il déposa sur l'autel et qui contenait simplement... l'esprit de L. Veuillot.

C'est le moment de l'examiner, d'en faire le détail et le total. Il n'en tira point vanité. Il faut voir comme il s'amuse, dans les lettres à sa sœur, de l'enthousiasme des bons curés de campagne qui le couvrent de fleurs dans les banquets de presbytère et qui saluent en lui un Père de l'Eglise. Il quitte la table, rouge un peu de la vieille bouteille qu'on a débouchée en son honneur, mais rougissant aussi des louanges dont on l'a accablé. Il n'y a rien chez L. Veuillot qui sente le faquin ou le gendelettre; il est humble comme un saint. Mais nous ne sommes pas tenus sur lui à la même discrétion que lui. Et si une fierté nous prend à considérer le chevalier que Dieu s'était choisi pour la gloire et la défense de son Eglise, rien ne nous empêche de la savourer et de l'expliquer. C'est de quoi sera fait ce chapitre.

I

Il était né écrivain. Et la preuve est que, sans études préalables, sans formation, il est écrivain dès qu'il tient une plume. On s'en aperçoit autour de lui; aussitôt qu'on a lu une page de ce jeune journaliste, on a l'impression nette qu'il est quelqu'un et qu'il deviendra quelque chose. En 1837, Michelet — qui n'était pas encore le derviche hurleur de la Révolution — le rencontre aux bureaux de la *Paix* Il a été frappé de quelques lignes signées de ce nom.

encore inconnu. Il l'aborde; il lui dit : « Vous devez être bourguignon? » — « Oui, bourguignon par mon père — répond L. Veuillot —, mais gâtinais ou beauceron par ma mère ». Et Michelet de prendre le ton et l'attitude des prophètes et de vaticiner ainsi : « C'est bien cela : bourguignon et beauceron, la vigne et le blé, le vin et le pain, les deux nobles produits de la noble France, les deux grands fortifiants de l'homme. Votre style me l'avait dit. Vous ferez des œuvres puissantes ». L'horocope n'est ridicule que dans les termes; Michelet déchiffre ce jeune homme, comme il déchiffre un diplôme d'archives. Il voit clair, il devine à travers les premières lignes du débutant une force qui naît et un esprit qui s'affirme.

A 25 ans, L. Veuillot a tout son esprit; sa plume est taillée et il n'en changera plus. Il est presque impossible de suivre chez lui ces évolutions et ces progrès que l'on constate chez tous les écrivains; il est lui-même à son entrée dans la presse et les lettres. Entre son article ou sa correspondance de 1838 et les articles ou la correspondance de 1875, il n'y a de différence appréciable que dans la verve et le flot. Il est plus abondant, plus impétueux au début; il est plus calme, plus laborieux vers la fin. Voici une lettre écrite de Naples, au mois de novembre 1838. L. Veuillot raconte ses impressions de voyage. Il philosophe sur la vie : « Rêve et réalité! deux ennemis mortels et dont la mésintelligence nous tue; chèvre et chou dont nous avons également besoin et que nous ne pouvons conserver. La réalité avale toujours le rêve, la chèvre dévore toujours le chou : de telle sorte qu'il faut exiler la chèvre dans les pays lointains et abandonner dans l'Eden des premières illusions ce bien-aimé chou qu'on souhaite et qu'on n'ose revoir. » Après cela, il s'amuse du mal de mer : « Léonce, qui est un vieux marin, vous dira comment le novice voyageur emploie son temps sur les paquebots :

Aux petits des poissons il donne la pâture.

Je ne me suis point soustrait à cette loi commune. Permettez-moi de ne point m'appesantir sur ce souvenir. J'ajoute seulement, pour votre instruction particulière, que le mal de mer oblige à des exercices de gosier qui doivent beaucoup faciliter la prononciation anglaise. Voyez-vous, l'italien se chante, le français se parle, l'allemand se crache. l'anglais se vomit. C'est, jusqu'ici, la principale observation que j'aie faite dans mon voyage ». Et puis, ce sont de magnifiques descriptions de Rome; il est grave, il est poète. Mais tout d'un coup sa verve se débride. Il a vu le Vésuve et il a été déçu. Ce fameux Vésuve n'est qu' « un méchant vieux mamelon pelé, échancré au sommet, comme un bénédictin portant un surtout de neige sur sa robe noire ». Le Vésuve ne lui a fait l'honneur que d'un « mince toupet rougeâtre » sur son cratère, et Veuillot n'en a pas pour son argent : « Franchement, ce n'est pas ainsi qu'on se conduit avec

les étrangers. Le Vésuve, voyez-vous, est vieux, éreinté; il n'en peut plus; il vit sur sa réputation. Les Napolitains font tout pour la lui conserver, cette réputation, qui leur vaut tant de visiteurs, tant de consommateurs, tant de tributaires de tous les pays. Ils sont les dévoués claqueurs de leur volcan, ils applaudissent frénétiquement ses plus piteuses pétarades, ils feignent d'avoir peur toutes les fois qu'il éternue... S'ils entendent le moindre bruit souterrain, s'ils éprouvent la moindre secousse de tremblement de terre, si seulement le Vésuve couvre de laves et de roches brûlantes une ou deux lieues de son diamètre, ils commencent à déménager. A les entendre, le voyageur arrive toujours le lendemain, ou repart toujours la veille d'un désastre. Pure blague! Le Vésuve grogne tout au plus; mais jamais, malgré l'*horizon couvert de nuages*, le *Constitutionnel* n'a dormi plus tranquille sous son bonnet de coton. L'étranger, quelle que soit sa stupidité, commence à s'en douter : aussi l'on assure que le gouvernement napolitain va désormais entretenir sur le bord du cratère un lazzaroni qui, armé d'un briquet phosphorique, sera chargé de produire tous les quarts d'heure une petite éruption factice, pour sauver l'honneur du volcan et faire pâmer les Anglais. » C'est une page de jeunesse et vous pouvez la dater de tous les temps de la vie de L. Veuillot. Sa fantaisie est déjà là tout entière, sa gaîté nuancée de mélancolie intermittente, ses ironies mordantes et gouailleuses. Il ne traitera pas autrement plus tard, ni dans un autre style, ces volcans fumeux, plus grognons que grondeurs, les Hugo, les About, les Sarcey, les Schérer, et *tutti quanti*.

Il a travaillé pourtant. Où? Quand? Je ne sais trop. Je vois seulement qu'il a beaucoup lu, beaucoup étudié, et que, presque sans guide, avec le seul instinct de ses goûts innés, il est allé aux vrais maîtres, à ceux qui ne passent point. On sait déjà qu'il faillit se laisser prendre à la fantasmagorie des romantiques. Mais ce ne fut qu'un éblouissement éphémère. Il a vite fait de se reconquérir, de se reprendre contre l'emprise du faux. Sa répulsion sera tellement vive qu'elle frisera l'injustice. Il a été presque cruel pour Chateaubriand : « Ce n'est, — dit-il, — ni le chrétien, ni le gentilhomme, ni l'écrivain tels que je les aime; c'est presque l'homme de lettres tel que je le hais... J'ai vu à Saint-Malo le tombeau de Chateaubriand, sur un rocher qui apparaît de loin. L'emphase de ce tombeau peint l'homme et ses écrits et leur commune destinée. Chateaubriand a exploité sa mort comme un talent; il a pris dans son tombeau une dernière pose, il a fait de ce tombeau une dernière phrase : une phrase qui se pût entendre au milieu du bruit de la mer, une pose qui se pût voir encore dans la brume et dans la postérité. Mais ce calcul sera trompé. N'ayant toute sa vie songé qu'à lui-même et rien fait que pour lui-même, Chateaubriand a péri tout entier. Sa gloire, placée en viager,

est venue s'éteindre dans cette mer dont il a voulu suborner le murmure pour le transformer en applaudissement éternel ». Il y a du vrai là-dedans, et pas si peu; mais, l'humanité ayant pour toujours le goût de la pose et de la phrase, je crains bien que Chateaubriand ne dure un peu plus longtemps que n'a prévu L. Veuillot.

Il se détourne donc des modernes, de ceux qui ont « méprisé le vrai », comme il dit, de ceux qui ont « imprimé des fables malsaines sur des papiers qui tombent en poussière ». Il se rattache à tous ceux qui représentent la vieille tradition française. Le nom de Rabelais ne l'effraie pas sur la chaîne. Il avoue qu'il l'a lu avec plaisir : « J'étais surtout content de lui quand je n'étais pas content de moi ». On voit bien que Veuillot a fréquenté le grand rieur du XVIe siècle. Dans sa correspondance surtout, il s'abandonne à la fantaisie copieuse, exhilarante. Lorsque Veuillot est en gaîté et dans l'intimité, il est impayable. Telle lettre écrite de Plombières ou de Royat, où il raconte les douches qu'on lui administre, et la pose qu'il doit prendre, et les effets de l'averse, et l'aspect de son dos après la caresse de l'eau, est d'un comique délirant. Je n'ose pas citer. Je choisirai tout à l'heure une gamme moins haute, moins sonore.

Mais ses maîtres de choix sont les grands écrivains du XVIIe siècle. Il n'en a guère rejeté que La Rochefoucauld et ses *Maximes*, des « pauvretés qui ne valent que par le tour, des bulles de savon, des noix creuses. On ôte l'enveloppe amère et dure; et il n'y a rien. » Pour les autres, il est plein d'admiration, avec des nuances et des degrés. Il goûte chez Molière « cette grâce de style, cette originalité saine, cette liberté si supérieure à la platitude laborieuse, ou à l'enflure et à l'amidon des modernes »; La Bruyère l'enthousiasme pour « sa pointe, son éclat, son poli ». Il a éprouvé à lire Corneille « la même sensation qu'il éprouvait en se promenant seul, de grand matin, à travers la campagne, où se mêlaient la rosée, le brouillard et le soleil naissant ». La tragédie de Racine lui suggère une autre image : « Il semble que l'on se promène autour d'une belle et immense architecture sous la magnificence des grands arbres régulièrement plantés. L'air est salubre, le ciel est pur, et l'on prend l'assurance de ne rencontrer ni mauvais miasmes, ni mauvaises gens ». Il a lu Bossuet, Bourdaloue; il a peu goûté Pascal, encore moins Saint-Simon. Mme de Sévigné est, en revanche, son amie personnelle : « J'ai toujours son livre sous la main. Heureux livre! qui ne se compose que de pages charmantes et pures, semblable à une campagne pleine partout d'épais gazons, de grands arbres et d'eaux vives, où l'on s'aventure sans aucune appréhension de rencontrer ni reptiles, ni mares infectes, ni chiens enragés, pas même un seul visage désagréable, puisque cette marquise est toujours là, vive, fine, joyeuse ou attendrie, pour donner

un tour plaisant aux importuns et les congédier avant qu'ils ennuient ».

On voit maintenant d'où s'en vient L. Veuillot. Par les conteurs du XVI[e] siècle, il plonge ses racines dans le vieux fond de l'esprit français. Il sera lui-même de la race des gouailleurs intrépides, de ceux qui s'amusent de la grimace et de la verrue sur les visages et qui n'ont pas peur du mot propre pour la faire voir telle qu'elle est. Les romantiques sont presque toujours des tristes; ils sont voués au sombre, ils sont, comme le page de Mme Marlborough, « tout de noir habillés ». L. Veuillot aura bien, lui aussi, ses heures de mélancolie; mais la vieille gaieté française, le rire « dont on riait d'un bout du monde à l'autre » vibre sur ses lèvres. Il voit gai, il n'a point horreur de l'esprit gaulois. Lisez plutôt cette lettre qui secouait sur sa base « l'oncle Sarcey » et qui semble venir du temps où les Français savaient voyager, regarder et peindre. La scène est dans une diligence qui va d'Evreux à Paris : « Voilà un paquet de graisse qui monte, avec un air bête et des salutations de mauvais augure. Nous n'avions pas fait vingt tours de roue, qu'il me dit gauchement combien il se trouve heureux de voyager avec une sommité : « Monsieur, lui dis-je, je suis une sommité enfoncée. — Monsieur, me dit-il, ça n'y fait rien et on est tout de même heureux de... » Il avait une sacoche au flanc, quelque moustache drôle, des gants louches, un habillement noir. Je ne pouvais pas lui mettre une profession sur la figure : « Qu'est-ce que vous faites dans ce monde? — Monsieur, je suis chirurgien ». J'avais flairé quelque chose comme cela, mais il me restait des doutes. Je lui demandai si l'air du pays était bon pour les plaies; il me répondit qu'il était ce qu'on appelle un chirurgien-dentaire, qu'il soignait les plaies de la bouche, qu'il guérissait les cancers de la mâchoire et faisait l'ablation des maxillaires, qu'il était répandu parmi les châteaux, et il me nomma plusieurs comtesses et marquises, et même une duchesse, dans la bouche desquelles il entre comme chez lui; mais je ne pus lui faire avouer qu'il arrache les dents; il ne le voulut point. « Enfin, lui dis-je, vous arrachez les dents? » Il me répondit que la chirurgie de la bouche est une branche très importante de l'art, et qu'il a épousé la fille d'un médecin fameux, longtemps professeur au Caire. Il dit plusieurs belles choses sur l'Etre suprême, mais il n'avoua pas qu'il arrachait les dents. Cet orgueil mal placé me consola d'être poète; au moins j'ai l'humilité d'en convenir. »

Par le XVII[e] siècle, il est de l'école du vrai, du juste, du beau soumis aux règles de la raison et du goût éternels. De là lui vient d'abord la haute idée qu'il se fait de la langue française. Il a pour elle un respect qui touche à la vénération, une sorte de culte où l'on sent des ferveurs religieuses et presque mystiques. A ses yeux, le grand crime des romantiques est d'avoir violenté la langue. Lamartine avec « ses

vapeurs vides... indécises de couleur », Hugo avec « ses bariolages effrénés ». Il leur crierait volontiers : « Apprenez donc votre français, repassez votre grammaire, relisez votre syntaxe. Vous êtes des... barbares · » Il leur dit d'ailleurs sans ambages : « Le tout à faux et à froid n'est pas ce qu'il faut au français. Il veut de la raison, de la finesse, les sentiments forts et vrais. Ce bronze a comme besoin qu'on y grave des choses justes, pensées justes, durables, éternelles. Le faux s'en efface tout seul et en même temps dissout le fier métal sur lequel on a prétendu le buriner. En un mot, le français, en prose comme en vers, veut premièrement être respecté et secondement parler raison. Qui ne lui fait pas raison le violente et sera tôt ou tard vaincu » (1). — De là aussi son souci du style. Il y a, vers la fin de *Rome et Lorette,* un très beau chapitre intitulé : *Du travail littéraire.* L. Veuillot s'adresse aux jeunes hommes de son époque qui sont tentés de saisir la plume. Il les met en garde contre la langue nouvelle qui est « un jargon déshonoré »; il leur dit : « Cherchons le style... Après la foi et l'instruction, rien ne nous est plus nécessaire; c'est par là que nous serons lus, c'est par là que nous conquerrons l'attention et l'estime du monde... L'art sublime qui bâtit des palais impérissables à la pensée humaine, LE STYLE, n'est-ce pas pour nous, catholiques de France, une gloire de famille qu'il nous appartient de remettre en honneur? Je considère notre histoire littéraire, et j'y vois que les lettres nationales, dans ce qu'elles ont de plus magnifique et de plus élevé, sont filles de l'Eglise... Vous donc qui avez particulièrement la vocation d'enseigner et d'écrire, je vous en conjure, appliquez-vous à restituer au langage sa vieille orthodoxie et son ancienne dignité. » Et, ce qu'il conseillait aux autres, il le faisait lui-même. La plupart du temps, il écrit d'inspiration; l'article sort de sa tête comme la flèche part de l'arc, sans effort, et d'un seul jet. Mais, quelquefois aussi, il peine, il travaille, il connaît ce que Flaubert nommait « les affres du style ». M. A. Albalat a pu examiner les manuscrits de L. Veuillot : un grand nombre sont couverts de ratures. Ce journaliste n'improvise pas. Il se corrige, il corrige ses corrections, il retranche, il condense. Il s'écriait une fois, comparant le soin que le gendelettre, avec le seul souci de son profit et de sa renommée, prend de son style à la facilité négligente des écrivains catholiques : « Nous avons notre âme et d'autres âmes à sauver, et nous y mettrions de la négligence! et nous ne passerions pas des jours et des nuits sur un seul chapitre, sur une seule page, destinée à défendre la cause éternelle du prochain! Ah! Dieu nous en ferait un reproche. Nous savons ce que vaut cette parole : songeons-y! » Il n'a point mérité ce reproche, l'homme dont V. Cousin disait : « Il

1. Première rédaction d'une sorte de préface à ses *Poésies.* — Publiée par A. Albalat. *Pages choisies de L. Veuillot,* Introduction, p. XXXI (Paris, Lethielleux, 1910).

a toujours pour lui le Pape et la grammaire française », et qui se plaignait doucement un jour, dans la mêlée furieuse, de ne pouvoir donner à ses œuvres la perfection qu'il rêvait : « Ma vie littéraire est la plus triste du monde. Je ne fais rien de ce que je voudrais faire et rien à mon gré. Je ne sais pas s'il y eut jamais de vocation d'écrire à la fois plus amplement satisfaite et plus cruellement contrariée. Que de fois j'ai aspiré à être délivré de cet horrible poids du journalisme ! Toute ma vie, j'ai vu ce spectre, qui m'a empêché de me relire, qui m'a condamné au décousu, à la répétition, à l'enflure; je le verrai toute ma vie ! Une mère condamnée à ne jamais débarbouiller ses enfants, à ne jamais ajuster ni recoudre leurs habits, voilà mon image. »

Il a donc lu beaucoup et il a bien lu. A-t-il étudié? Mais oui, et c'est incroyable tout ce que cet homme-là sait. Il a écrit : « Etudions : nous ne sommes que le champ; l'étude est le soc qui défriche, est la semence qui féconde, est la pluie qui développe et le soleil qui mûrit. Elle fortifie ce qui existe, elle renouvelle ce qui s'épuise, elle crée ce qui n'est pas ». Il a toujours étudié. Par exemple, je ne saurais dire où il en a pris le temps. Une seule chose est certaine, c'est qu'il a été un grand dévoreur de livres. Son premier et peut-être son seul luxe fut de bouquiner. Il disait à son frère : « Tu ne peux t'imaginer avec quelle frénésie je bouquine et dans combien d'excès cela me fait donner. J'y passe des heures, au vent, au soleil, les mains gourdes; rien n'y fait. Je reste là devant les cases, planté sur mes quilles, des bouquins dans mes poches, des bouquins sous le bras droit, des bouquins sous le bras gauche, des bouquins dans les mains, et quels bouquins ! Les plus laids, les plus sordides, les plus écornés. Si je voulais m'en défaire, il faudrait payer des gants à l'homme qui les enlèverait. J'en achète que j'ai déjà vendus et revendus. Il y en a que je prends pour le nom de l'imprimeur, d'autres pour leur format, d'autres pour leur papier, d'autres pour leur saleté. Je rentre avec des charges de ces horreurs que je ne sais où fourrer... Je jure de ne bouquiner plus et je recommence dès le lendemain. » Et il n'était point le bibliomane qui s'estime avoir atteint sa fin dernière quand il a rangé dans ses rayons des reliures rares et des volumes dont les rats ne veulent plus. Il travaille. Ce sont des instruments de labeur qu'il se procure. Ce Veuillot est étonnant. Quel fut son maître de latin? On ne sait pas. Et vous le surprenez parlant de Cicéron, d'Horace et de Virgile avec la compétence et le goût d'un humaniste délicat. Il possède les lettres latines, et non seulement il en savoure les beautés, mais il en devine le danger. Et la passe d'armes la plus brillante de sa carrière est peut-être celle où il dénonce les auteurs païens comme responsables du mal moral et intellectuel dans la jeunesse de France. Il sait la Bible, il sait les Pères; tel de ses articles

n'est fait pour ainsi dire que de textes scripturaires cités et commentés. Il sait la théologie; il a non seulement la science, mais le sens catholiques; il a ce flair spécial — qui ne dispense point de l'étude, mais que toutes les études non plus ne sauraient remplacer — ce flair qui tout de suite et d'emblée lui permet de distinguer l'erreur dans une thèse, le danger dans une tendance ou une opinion. Il aura souvent contre lui des évêques, des prêtres, des théologiens, mais toujours il aura avec lui la théologie, le sacerdoce et... l'évêque des évêques. Il sait l'histoire; le jour où il lui plaira de s'y mettre, vous aurez le droit de croire qu'il a fréquenté l'Ecole des Chartes. M. Dupin, dans un rapport à l'Académie des inscriptions, s'est permis d'outrager les mœurs de la vieille France catholique à propos du *Droit du Seigneur*. Veuillot lui répond par une brochure de 350 pages serrées, documentées, irréfutables : « Je serais fort embarrassé de passer pour érudit, — écrit-il dans l'Introduction. — Je me borne à mon devoir, qui est de m'informer des choses dont je parle. » Il s'en informe si bien qu'il réduit au silence l'insulteur et ses caudataires. Et M. Dupin qui était souvent, comme disait une épigramme célèbre à cette époque, « du pain sec » et « du pain dur » pour les catholiques de France, » ne fut plus entre les mains de L. Veuillot que... « du pain d'épices » aplati, voire même émietté.

Ainsi d'admirables dons natifs, une culture d'autant plus étonnante qu'il l'a conduite parallèlement avec les plus durs labeurs, une science religieuse et profane qui se fait au jour le jour, se développe sans cesse et ne s'interdit aucun domaine, il y a tout cela chez L. Veuillot. La tête est bien faite, le cerveau est bien meublé, l'esprit est clair, infiniment vif et prompt. Jamais ouvrier n'eut entre les mains de plus merveilleux outils. Suivons-le au travail.

II

Il y a vingt-neuf définitions du mot *esprit*. On me permettra de ne pas les attribuer toutes à l'esprit de L. Veuillot. Il me suffira peut-être de montrer qu'il eut l'esprit de sa profession.

Et sa profession était celle du soldat. L. Veuillot n'est pas le théologien qui, dans la sérénité de son âme et de sa cellule studieuse, échafaude de placides thèses et n'accueille les bruits du monde hostile que pour leur opposer tranquillement les raisons et les conclusions de la vérité immuable. Il est dans la mêlée, il est debout sur la brèche, il fait face à la cohue des assaillants. Son triomphe sera donc dans la riposte vive, dans le coup de feu instantané, dans l'improvisation quotidienne de l'argument qui désarme et du trait qui déroute. Il a très bien défini lui-même, en 1855, dans une réponse au *Corres-*

pondant, les nécessités et les devoirs de son métier : « C'est tout au moins, — dit-il, — un métier de sentinelle. Le devoir de la sentinelle va quelquefois jusqu'à faire feu; elle doit tout au moins examiner ce qui se passe et en rendre fidèle compte. *Custos, quid de nocte?* Or, qu'est-ce que c'est qu'une sentinelle, non seulement désarmée, mais muette, ou qui crie invariablement : *Dormez, tout va bien?* Nous sommes l'œil et l'oreille du camp, placés pour signaler aux chefs les partis qui rôdent dans la plaine, pour tirer sur ceux qui insultent les murs. Les laisser faire, et parfois même fraterniser avec eux, c'est plus charitable peut-être, c'est plus commode assurément... » Mais il ne veut pas être de ces « journalistes endormis, temporisateurs, embarrassés, semblables à des militaires de cabaret fourvoyés sur le champ de bataille. » Il termine ainsi : « Que n'étais-je là! s'écriait le barbare en écoutant le récit de la Passion. Partout où la Passion du Christ se renouvelle, soyons là. Faisons la guerre, une bonne et franche guerre à tous ces docteurs et à tous ces hurleurs dont le faux savoir éblouit les ignorants... Le *Correspondant* demande des conseils; nous lui donnons le conseil d'aller à l'ennemi. » Et il y va, lui; il considère son journal comme une machine de guerre, donc il doit combattre. Il dit franchement : « Je ne veux pas être de ceux qui ferment leur fenêtre quand ils voient qu'on égorge quelqu'un dans la rue »; il montre sa main armée et il déclare : « Dieu m'a donné un glaive, je ne le laisserai point rouiller. »

Le glaive ne s'est point rouillé dans sa main. Et ce fut la belle trouvaille de Veuillot de mesurer les coups à la qualité des adversaires. Nous le verrons bientôt, dans les luttes de doctrines, il opposera la vérité catholique intégrale aux contrefaçons qu'on en voulait donner. Mais contre les « hurleurs » de la libre-pensée, la polémique doctrinale ne serait point de mise. Ces gens-là raillent et gouaillent. Je me souviens d'une gravure que publiait un jour une revue américaine. L'artiste a voulu représenter la mauvaise Presse d'aujourd'hui, d'hier et d'avant-hier. Il la symbolise en une façon de Harpie qui domine une place publique. A ses pieds défilent des enfants, des jeunes filles, des femmes, des prêtres, des religieuses, des soldats, des honnêtes gens de tout costume et de toute condition. Et la Harpie puise dans une hotte des poignées de fange : elle jette à tour de bras, elle macule, elle disperse à tous les vents et sur tous les visages l'infecte souillure. L'emblème était déjà vrai au temps de L. Veuillot. Les lanceurs de boue en voulaient surtout à l'Eglise; ils s'appelaient Hugo, Edm. About, Schérer, E. Augier, E. Sue, Michelet, F. Sarcey. Il y en avait de toutes les tailles et de tous les talents, d'énormes et de minuscules, de spirituels et de grossiers, d'infimes et d'infâmes. Ils écrivaient dans le *Siècle*, dans les *Débats*, dans le *Constitutionnel*. Ils avaient les faveurs, les honneurs; ils avaient le pouvoir, l'élite, la foule. Ils avaient tout. Et en face d'eux un homme se dressa qui

n'avait rien, si ce n'est sa foi, son courage, son esprit, sa plume, son journal.

Ah! quelle surprise ce fut quand on entendit siffler dans l'air la rude épée de L. Veuillot. On se figurait que, depuis Voltaire, l'esprit était un monopole aux mains de l'impiété, que le catholique était par devoir et définition une belle petite âme, vouée à la foi d'amour jusque sur le champ de bataille, un bon petit être de douceur, taillable et corvéable à merci, résigné aux coups, condamné au silence, ayant toujours — et n'ayant que cela — une joue de rechange à offrir pour le second soufflet. Veuillot parut et la légende croula. Œil pour œil, dent pour dent! On était sur le champ de bataille; la loi d'amour et de paix évangélique était suspendue. Les assaillants n'en revenaient pas : *un catholique qui avait de l'esprit et qui, au lieu d'encaisser les coups, les rendait avec usure et au centuple!* On n'avait jamais vu cela; on ne soupçonnait même pas que ce fût possible. Aussi quels cris de rage! Chaque jour, il y avait une nouvelle victime sur le carreau. Aujourd'hui, c'était un certain Isambert qui avait insulté l'Eglise à la tribune, et on lisait dans l'*Univers* ce portrait du héros... ou du chacal : « Avez-vous vu quelquefois Isambert? Il semble avoir reçu un coup de pied dans le visage. Sa voix est hideuse; on l'a écouté froidement aussi. Evidemment la Chambre ne considère la religion que comme un cadavre, et la figure d'Isambert lui fait trouver tout naturel qu'il s'acharne après ce débris. » Le lendemain, c'était V. Cousin dont la silhouette paraissait en première page de l'*Univers*. Cousin avait attaqué les Jésuites à la Chambre; il dut s'en repentir, en lisant ce compte-rendu de son discours : « M. Cousin a commencé d'un ton dolent : il se meurt, il n'est sorti que pour observer ce qui se passe, il supplie son collègue d'avoir pitié de lui et de permettre qu'il parle de sa place, car il va rendre l'âme : tout cela d'un air à fendre les rochers et avec une télégraphie qui fait sourire les pairs, les huissiers et les spectateurs. Le garçon qui porte l'eau sucrée va le dire à ses camarades; les portes s'entre-bâillent, de tous côtés des têtes curieuses viennent contempler les évanouissements de M. Cousin. Ces petites grimaces achevées, notre moribond entre en matière, et, d'une voix de stentor, pendant près d'une heure, il se livre aux emportements du zèle universitaire le plus fougueux. Ce qu'il dit, les sténographes seuls le peuvent redire; ce qu'il pense, c'est... qu'il faut chasser les Jésuites... M. Cousin est l'ennemi des Jésuites; il le dit hautement, *au risque de tout ce qui pourra lui en arriver!* Un éclat de rire, une sorte de huée unanime a salué cette parole. Ç'à a été la dernière punition de ce genre infligée à tant de bizarreries. »

Veuillot réussit admirablement dans ce genre du portrait. Il croque le personnage — et le mot est vrai deux fois — en deux coups de crayon ou... en deux coups de dent. Voici un portrait d'Edm. About.

About a traité Veuillot de « petit Marat évangélique », de « Bossuet de la rue Mouffetard », de « saint Jean-Baptiste de l'égout ». Veuillot répond à ces aménités par l'envoi d'une photographie, le portrait d'Edm. About : « Représentez-vous un Almanzor de la nouveauté, s'élançant des mains du coiffeur, luisant et parfumé, pour éblouir un bal de bourgeoises... Il est très bien là. Assurément M. About écrit mieux que P. de Kock, mais il n'a pas sa fraîcheur; et il est plus piquant que M. Scribe, mais il n'a pas son invention. Quelquefois on l'entend comparer à Voltaire; il faut laisser dire et Voltaire ne l'a pas volé... La volubilité, les jeux de mots, les antithèses, les grimaces ne font pas un écrivain, pas même un moqueur, mais tout simplement un farceur. » C'est du La Bruyère avec quelque chose de plus âcre, de plus mordant, de plus vivant. Veuillot n'en rate pas un; il y a, dans sa galerie, un Schérer, un Michelet, deux ou trois Renan, une dizaine de Hugo. Il y a un E. Augier qui fait les délices des collectionneurs. Augier a été lâche; il a insulté Veuillot, au moment où celui-ci était privé de son journal, il l'a outragé dans la comédie, le *Fils de Giboyer*. L. Veuillot répond par une brochure qui met les rieurs de son côté et le *Figaro* insère une lettre qui achève l'éreintement : « J'étais averti qu'il y avait quelque chose pour moi dans *Giboyer*... Mais il me semble que je peux me promener hardiment dans Athènes malgré la seringue d'Aristophane. Vous dites que c'est un sifflet, soit! Cependant je crois que c'est une seringue... et une seringue chargée d'eau grasse de basse-cour. Du reste, si ce que vous rapportez est tout, Aristophane ne me reproche que la vérité : *Bâtoniste devant l'arche*, c'est mon métier en effet; on m'a accusé de vouloir faire le curé et même l'évêque, il me rend plus de justice. Je ne me suis jamais proposé que pour le rôle du suisse qui fait taire les mauvais drôles et met les chiens à la porte afin que le service divin ne soit point troublé. J'ai fait mon métier, Aristophane fait le sien qui est de diffamer les gens à qui on administre la ciguë. »

Mais les miniatures sont peut-être plus intéressantes encore que les portraits. En deux lignes, en une phrase, L. Veuillot exécute le malheureux et l'immortalise en une pose grotesque. Voici Jourdan, du *Siècle* : « Il se joue en ses pensées avec l'accent gracieux et le coup d'aile d'un gros oiseau de ménage ». Voici Havin, du *Siècle* encore : « Son style, quoique revu, relavé et repurgé pour la circonstance, dénote toujours l'homme spécialement destiné à ne pas écrire. » Voici Rigault : « M. Rigault dit tout en style pétillant; des phrases roses et noires, bien lavées avec la queue en tire-bouchon, et un petit dard au bout, tout plein d'essence épicurienne. D'ailleurs peu de force ». Voici de la Guéronnière : « Il a une phrase fluette, sans figure, et il passe en se faisant du bien. » Voici E. Pelletan : « M. Pelletan accorde que j'ai de l'esprit à mes heures. Il ne me vaincra pas en générosité; si je le prends jamais en une de ces heures-là, je veux

le crier sur les toits ». Et les deux Navet sont épluchés cruellement et jetés dans la marmite d'où ils ne sortiront plus : « Les deux Navet disent que je suis un malhonnête homme; je m'étais contenté d'écrire qu'ils sont des sots; j'observerai toujours cette modération». Quelle hécatombe, grand Dieu! Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés et tous apprenaient à leurs dépens le danger qu'il y a parfois d'insulter la religion lorsque sur le seuil du sanctuaire, un suisse se rencontre pour faire taire les mauvais drôles et mettre les chiens dehors.

En 1841, il écrivait à M. Guerrier de Dumast : « Mon cher ami, il faut que les chrétiens se fassent craindre des impies ou s'en fassent persécuter. Il faut arracher à cette impiété morne qui nous étouffe et qui va son train, des concessions ou des fureurs. » Il a obtenu les deux; il a fait hurler et souvent il a fait reculer.

III

— « Et la charité? » — dira-t-on. Oui, c'est vrai, je n'y songeais pas. C'est un fait qu'il a manqué à la charité et qu'il a été dur pour tous ces agneaux blancs qui bêlaient à la porte de l'église. Au fond, ils étaient dignes d'un meilleur sort.

Cependant ces « agneaux blancs » n'étaient pas loin de ressembler à des loups. Il en avait une meute sur ses talons. Et quel beau concert ils faisaient derrière lui. Celui-ci, About, écrivait de Veuillot : « Il s'est élevé au-dessus de ces complices en catéchisant les douairières dans le patois des laquais »; celui-là, Schérer, écrivait du *Parfum de Rome* : « En lisant ce livre, on assiste à un carnaval sacrilège, le char descend couvert de masques avinés. Le *fort en gueule* injurie les passants d'une voix rauque... Voici les saturnales du catholicisme ». Taxile Delord l'appelait en son vocabulaire d'académie, « l'adolescent véreux, le capucin, le prêtraillon, le pion de séminaire, la punaise de chapelle et la gale cléricale ». V. Hugo ramassait tout cela, l'habillait de rimes sonores et en composait une pièce pour les *Châtiments;* il faisait de Veuillot le protégé et le complice d'un repris de justice, Vidocq :

Vidocq le rencontra priant dans une église
Et, l'ayant vu loucher, en fit un vil espion.
Alors ce va-nu-pieds songea dans sa mansarde;
Et se voyant sans cœur, sans style, sans esprit.
Imagina de mettre une feuille poissarde
Au service de Jésus-Christ.

Pour mille francs par mois, livrant l'Eucharistie,
Plus vil que les voleurs et que les assassins,
Il fut riche. Il portait un flair de sacristie
Dans le bouge des argousins.

Et il ajoutait, englobant tous les collaborateurs de Veuillot dans le même mépris :

Parce que la soutane est sous vos redingotes,
Parce que vous sentez la crasse et non l'œillet,
Parce que vous baclez un journal de bigotes,
Pensé par Escobar, écrit par Patouillet,

Vous vous croyez en droit, trempant dans l'eau bénite
Cette griffe qui sort de votre abject pourpoint,
De dire : Je suis saint, ange, vierge et Jésuite,
J'insulte les passants et je ne me bats point...

J'arrête ici la citation et les autres. Il est évident que L. Veuillot fut un ingrat; à tant d'aménités, il riposta par des coups de sifflet ou par des coups de fouet. Et ceci prouve avec surabondance qu'il n'eut pas la moindre idée de la charité chrétienne!

Si encore on n'avait insulté que lui, mais c'était Dieu, c'était le Christ, c'était la Vierge, c'était l'Eglise, c'était le Pape, c'étaient les prêtres, qu'on couvrait chaque jour de ces flots de boue. Et vous vous étonnez qu'il n'ait pas répondu par des bouquets de fleurs!... Il aimait le vers d'André Chénier : *Souffre, ô cœur gros de haine, affamé de justice!* Il se l'est appliqué, il l'a développé en un beau sonnet où l'on entend rugir sa grande âme indignée, à l'heure où le journal lui manque :

Souffre, ô cœur gros de haine, affamé de justice!
En nos jours infestés de triomphes pervers,
Plein d'horreur et d'ennui, je me redis ce vers
Comme André dut le dire au chemin du supplice.

Il faut se taire, il faut que le juste pâtisse,
Que sa lèvre et son bras portent les mêmes fers,
Que l'insulte s'ajoute à tant de maux soufferts,
Et qu'à masque levé la fraude s'accomplisse.

Nul refuge! Partout on les verra vainqueurs.
Ceux dont ils n'ont pas fait des sbires sont claqueurs;
Le monde est leur conquête et veut qu'on le salisse.

Point de lutte! Ecrasé du flot des apostats,
Raillé, muet, il faut mourir sous les pieds plats.
Souffre, ô cœur gros de haine, affamé de justice!

Il n'y a qu'un mot dans le vers d'André qui ne convienne pas à L. Veuillot : son cœur ne fut jamais « gros de haine »; il n'a haï personne. Il avait le droit d'écrire au lendemain des injures reçues :

« Je n'en garde aucun ressentiment personnel. Ils peuvent faire ce qu'ils voudront : ils m'auront toujours pour adversaire, jamais pour ennemi. »

Il sait rendre justice à ceux qui l'ont diffamé, à ceux-là mêmes qui l'ont blessé dans l'honneur de sa mère, dans ses affections filiales. V. Hugo a été ignoble jusque-là et L. Veuillot en a souffert atrocement: « Ce misérable Hugo — écrit-il dans le premier moment de la douleur — m'a en effet frappé au cœur, en mêlant le nom de ma très digne et très vénérable mère dans la potion qu'il voulait me faire avaler... Ce trait m'a fait saigner plus longtemps. » Le souvenir de l'injure reçue ne pèsera point dans les jugements qu'il porte sur le poète. Sans doute il ne fermera point les yeux sur ses défauts; il ne sera jamais un hugolâtre. Il a résumé son appréciation en une formule qui sera sans doute celle de l'avenir : « Nul n'a fait tant de vers ni si beaux ni si bêtes. » Il disait encore en 1862 : « Tous les ouvrages de M. Hugo prêtent largement à la raillerie. Il n'a point de goût, point de mesure, point d'esprit, et je crains qu'il ne se croie de l'esprit;... il est très injurieux, très lourd et très furieux dans l'injure, ce qui donne envie et rend facile de lui appliquer la peine du talion. » Mais en 1870 il s'est mis à relire l'œuvre de Hugo et il lui rend ce magnifique hommage où il me semble qu'il y a des louanges excessives : « M. Hugo, — écrit-il, — a été l'homme moderne plus qu'aucun contemporain. Entre ceux qui n'ont qu'un cerveau et ceux qui n'ont que des sens... il est l'homme vrai... On ne trouve point cela chez Lamartine, qui est un orgue; ni chez Musset qui est un oiseau. M. Hugo est plein de feu, de sang et de larmes... Il va au sphinx, il l'interroge parmi les débris de ceux qui furent dévorés. Il a été vaincu... Quiconque voudra l'étudier le plaindra. Il est plus vaincu que d'autres parce qu'il pouvait mieux vaincre. Les ossements qu'il a laissés sont d'un géant. »

Il y a mieux encore. L. Veuillot a porté jusqu'à l'héroïsme le pardon des injures. Un certain Jacquot — qui pour se donner de la noblesse avait imaginé le moyen tout simple de s'appeler *de Mirecourt* — publie en 1856 un pamphlet contre L. Veuillot. Là encore la mère et le fils, la mère dans son fils, le fils dans sa mère, sont abominablement vilipendés. Et les libéraux de l'époque trouvent de bonne guerre d'adresser le libelle à tous les évêques, de le reproduire même dans le *Moniteur du Loiret*. L. Veuillot bondit; ses premiers mots sont des mots de colère : « J'ai l'honneur de ne pas connaître M. Jacquot... un pauvre diable qui me paraît destiné à mourir de faim... Je ne rougis pas de ces coups, je rougirais de m'en défendre. » Puis, peu à peu l'indignation s'apaise : « Le pauvre Jacquot est un malheureux... qui n'a pas d'autres moyens de gagner sa vie... Il faut prier Dieu pour qu'il réfléchisse, quand il mourra de faim. » Il ajoute enfin : « Le pauvre Jacquot, ayant dévoré la pitance qu'il a cherchée

dans le scandale, finira par venir me demander l'aumône, et je la lui ferai en le louant d'avoir eu une fois de l'esprit. » La prophétie se réalisa Dix ans plus tard, le pauvre Jacquot venait sonner à la porte de l'*Univers;* les deniers de la trahison étaient gaspillés, il mourait de faim. L. Veuillot commença par lui trouver une situation. Il alla plus loin; il accepta de sa copie dans l'*Univers* et même il la lui paya au-dessus du cours.

« La moindre injure adressée à l'Eglise me trouve plus sensible », L. Veuillot est dans ce mot qui lui échappe au milieu de l'incident. Cet homme a eu des colères, il n'a pas connu la haine; ses colères n'auraient jamais été des fureurs si ses contradicteurs n'avaient été en même temps les adversaires de la vérité et du Dieu de vérité.

***

Il me paraît maintenant que la figure se précise. Veuillot commence d'apparaître dans la vérité de sa physionomie : un esprit robuste qui s'est développé lui-même dans la direction de ses forces innées; une belle nature ardente, loyale, fougueuse même, que la mollesse romantique n'a point touchée, qui adore les choses claires, les routes droites et les tactiques qui se formulent dans le « tac au tac »; — une âme généreuse, frissonnante, aux ardeurs combatives, impatiente d'un affront qui derrière lui s'attaque aux choses saintes; — et puis de la verve, de la raillerie, une pointe barbelée qui s'enfonce en déchirant et dont les blessures qu'elle fait se cicatrisent difficilement; — et enfin des tendresses secrètes, de la bonté, une tendance à s'apitoyer sur la misère des sots après l'avoir vilipendée; — bref un honnête homme qui est un chrétien complet, un chrétien qui est un merveilleux soldat, un soldat enfin qui a du cœur et qui est capable d'indulgence, tel est L. Veuillot. Mais un trait reste dans l'ombre. Il faut que je le mette en pleine lumière et qu'on n'ait plus le droit de douter du cœur de L. Veuillot.

C. Lecigne.

L'ANTRE DU DÉMOCRATISME CHRÉTIEN

A peine le Souverain Pontife avait-il condamné le démocratisme chrétien et ses dogmes fondamentaux, qu'un défenseur du Sillon, empruntant la voie d'une revue catholique, brouillait la question avec une aisance qui stupéfie. Sous le prétexte de jeter au panier *une fausse démocratie,* que le Souverain Pontife a condamnée, il rame-

nait ses lecteurs, par une chaîne de raisonnements creux, aux mêmes thèses, que, depuis Lamennais, soutinrent les disciples de Saint-Simon : Buchez, Maret, Gratry et Marc Sangnier.

Saisir sur le vif les signes de cette persistance, n'est pas, ce nous semble, d'un mince intérêt; le rang distingué de l'auteur, parmi les écrivains catholiques, et le crédit de la revue où il écrit, accroissent l'importance de cette constatation et nous invitent à lui donner l'ampleur nécessaire.

Vraie et fausse démocratie, tel est le titre d'un article de M. l'abbé Dubois, dans la *Revue du Clergé français* (1), un mois et demi après la condamnation du Sillon.

Pour être tout à fait clair, disons sans plus tarder, que cet article est un retour aux erreurs fondamentales de toute l'école dont nous avons étudié les dossiers, erreurs que l'encyclique sur le Sillon a signalées avec une lucidité qui ne laisse aucune ambiguïté, et condamnées avec une vigueur qui défie toute velléité de fuite.

Il faut une forte dose d'aveuglement, pour oser, après une mise au point si précise, remettre encore sur pied, toutes les utopies dont le Sillon avait recueilli l'héritage.

Et cependant, sans parti pris aucun, quand on connaît les vieux oripeaux de l'école, comme nous les connaissons après un séjour prolongé dans sa boutique, on se dit sans hésiter : « Nous y voilà donc de nouveau dans l'antre aux équivoques? »

« Sed desine plura puer, succedimus antro. »

Entrons-y, puisqu'on nous y invite, et examinons.

I

Remarquez que je n'envisage pas seulement la lettre de Pie X sur le Sillon, par rapport au Sillon lui-même, mais que je retiens surtout de l'encyclique la condamnation du principe premier des démocrates chrétiens.

Mes lecteurs sont trop familiers avec leurs thèses pour que j'y revienne. Il n'en est pas un d'entre eux qui ne connaisse tout ce qu'implique de concessions au rationalisme, l'idée-mère du démocratisme chrétien : « La Révolution sortie de l'Evangile. » C'est là la pierre angulaire de l'édifice.

Il va sans dire que Marc Sangnier a construit sur les mêmes fondements, puisque cette théorie, dont le père fut Saint-Simon et que colportèrent jusqu'à nos jours les Gratry, les Maret et toutes leurs troupes, a été précisément condamnée à l'occasion de Marc Sangnier.

Mais enfin elle est condamnée, donc opposée à la doctrine catholique; pourquoi les démocrates chrétiens essayent-ils de la sauver?

1. P. 203, tome XLIV, 1910.

Pourquoi nous signaler comme quelque chose de neuf cette vieille monnaie? Voilà quatre-vingts ans qu'elle est en cours! Mais non, les démocrates chrétiens ont fort bien vu qu'on sape leur système par la base en leur ôtant le droit d'affirmer, au nom du christianisme, leur fameux paradoxe : « La Révolution sortie de l'Evangile. » Ce point d'appui leur faisant défaut, c'est l'effondrement de leur doctrine. Et voilà pourquoi, malgré la netteté des paroles de Pie X, M. Dubois, dans la *Revue du Clergé français,* a repris possession du terrain d'où l'encyclique chassait son école. Il nous dit, fort tranquillement :

« Le christianisme n'engendre pas *nécessairement* la démocratie, comme les prémisses leur conclusion; et la démocratie peut exister en dehors de lui. Il y a eu des démocraties à Rome et à Athènes avant l'apparition du christianisme et aujourd'hui encore il y a des nations chrétiennes qui vivent en monarchie » (1).

Mais, me direz-vous, M. Dubois est tout à fait ici dans la note catholique, il est en opposition avec le démocratisme chrétien. Le malheur c'est qu'il établit ce préambule pour faire une concession à l'encyclique (et c'est la seule que l'école lui ait faite), il s'y dérobe immédiatement par une nouvelle proposition qui détruit la première et qui nous remet de plain-pied dans le sanctuaire de la vieille école.

M. l'abbé Dubois poursuit :

« *Mais si le christianisme n'est pas inféodé à une forme politique déterminée, pas plus à la forme monarchique qu'à la forme démocratique, il existe entre les principes évangéliques et les principes démocratiques une* harmonie évidente, *et dans ce mouvement universel qui entraîne les peuples, même ceux où règne encore la forme monarchique, vers une participation plus grande des citoyens au gouvernement de la chose publique, on peut se demander s'il n'y a pas une poussée latente du vieux levain évangélique qui, mêlé depuis dix-neuf siècles aux sociétés, les travaille dans le sens d'une évolution démocratique*.., »

On le voit, c'est l'invariable langage de ces novateurs. En 1910, un démocrate chrétien nous répète exactement la formule de l'*Ere nouvelle.* Le progrès, que voulez-vous? La théorie fondamentale du *nouveau christianisme* de Saint-Simon se maintient, malgré les dénégations de l'autorité romaine.

M. l'abbé Dubois a-t-il donc oublié que Marc Sangnier n'a professé la fameuse thèse de la « supériorité morale » du gouvernement démocratique, que parce qu'il admit tout d'abord la « supériorité morale » de l'âge démocratique moderne? Et pourquoi aurait-il parlé de la supériorité de « l'Ere nouvelle », sur l'ancien régime, s'il n'avait pas admis avec Gratry et Maret que les principes qui le fondaient étaient un restant du « paganisme » (Mgr Maret nous l'a dit en propres termes), tandis que l'ère de la démocratie est, pour lui,

1. M. Dubois ignore-t-il donc (soit dit en passant), combien le souvenir des démocraties païennes hantait le cerveau de nos « grands ancêtres » de 89 (pour parler comme M. Sangnier)?

comme pour Buchez, l'ère de la « réalisation du christianisme? »

Je connais des prêtres, disciples de Marc Sangnier, qui appellent tout simplement « *christianisme intégral* » le dogme catholique complété par les doctrines démocratiques.

Pourquoi tout cela, parce qu'on s'obstine à trouver « une harmonie évidente » entre les principes évangéliques et les principes démocratiques.

Les démocrates chrétiens n'ont proclamé la supériorité de la démocratie au point de vue chrétien, que parce qu'ils ont admis d'abord ce paradoxe monstrueux que réédite M. l'abbé Dubois. Celui-ci ne rejette la conclusion que pour mieux se réserver le droit de sauver les prémisses, car que deviendrait, elles sacrifiées, le démocratisme chrétien?

Décidément celui-ci se refuse à mourir.

II

Reprenant exactement les subtilités par lesquelles Mgr Maret, soixante ans plus tôt, baptisait les principes de 89, M. Dubois s'efforce de sauver le démocratisme chrétien par un procédé, qui n'a malheureusement pas le mérite d'être neuf.

Pour lui, il y a une vraie et une fausse démocratie. Vous croiriez que c'est Marc Sangnier qui a été condamné par l'encyclique? Vous vous trompez étrangement. Ce n'est pas le *Sillon* que l'encyclique a condamné, c'est le *Contrat social*. Ce n'est pas Marc Sangnier, c'est Rousseau.

« Le Saint-Père, dans sa lettre sur le Sillon, n'a pas voulu blâmer *cette ascension démocratique des sociétés modernes, sous l'influence de l'idée chrétienne,* dans l'ordre politique et dans l'ordre économique. Ce qu'il attaque, c'est la fausse démocratie égalitaire et niveleuse, issue du Contrat social. »

Or, comme ce « qu'il attaque » c'est avant tout la démocratie selon le Sillon et selon la traditionnelle doctrine du démocratisme chrétien, il s'ensuit formellement que cette doctrine n'était autre que « la fausse démocratie égalitaire et niveleuse *issue du contrat social.* » Nous nous en doutions bien, mais puisqu'il plaît à M. Dubois de nous l'avouer en termes fort clairs, nous ne voyons pas d'inconvénient à tomber d'accord avec lui sur l'objet des sentences de Pie X.

Reste à examiner la première assertion. Est-ce que nous lisons bien? « Le Saint-Père, dans sa lettre sur le Sillon, n'a pas voulu blâmer cette ascension démocratique des sociétés modernes, *sous l'influence de l'idée chrétienne.* » — Vous entendez bien, « *sous l'influence de l'idée chrétienne!* »

Comme nous ne sommes pas de ceux qui s'inclinent devant tout

accouplement de mots, nous demanderons ce que signifie ce détour. Il s'agit bien de *blâmer* une « ascension démocratique », fût-elle même issue « de l'idée chrétienne ». Avant de *blâmer*, le Souverain Pontife, que son auguste fonction d'interprète du dogme catholique, ne dépouille point pour cela de ses moyens humains, doit *constater* d'abord cette relation entre les progrès de l'idée chrétienne et la marée révolutionnaire que l'on nous donne pour son œuvre.

Eh bien! non, cette relation, non seulement les Souverains Pontifes qui ont gouverné l'Eglise depuis la Révolution française, ne l'ont pas constatée, mais ils ont fait entendre leur réprobation solennelle chaque fois qu'il s'est trouvé un libéral de marque pour propager ce sophisme.

S'il y avait vraiment eu « ascension démocratique des sociétés sous l'influence de l'idée chrétienne », forcément, le mouvement démocratique serait, comme disait Buchez, « l'ère politique du christianisme. » Or, c'est précisément ce que l'encyclique sur le Sillon repousse, et en cela elle répète Léon XIII. La démocratie « ère politique du christianisme », c'est là une erreur décidément condamnée et finie. M. Dubois et ses pareils, quelque habileté qu'ils puissent mettre à sauver cette vieille lune, doivent convenir qu'ils chassent là en terrain gardé. Il n'y a plus rien à faire de ce côté, le plus sûr est d'abandonner la partie.

M. Dubois pourrait me répondre : « Le Souverain Pontife a défendu de placer la *forme* démocratique au-dessus d'une autre forme politique, mais cette défense se limite à ce point précis. Nous parlons, nous, de *principes démocratiques* et non de la *forme politique* qui s'appelle la Démocratie. Il y a là une nuance. »

Fort bien, Monsieur, mais laissez-moi remonter l'engrenage. Vous disiez donc :

« On peut se demander s'il n'y a pas *une poussée latente du vieux levain évangélique* qui, mêlé depuis dix-neuf siècles aux sociétés, les travaille dans le sens d'une évolution démocratique. Cette constatation de fait tout à l'honneur du christianisme, puisqu'elle lui rapporte ce qu'il y a de meilleur dans notre civilisation : le souci croissant des faibles, des petits et des travailleurs, ne postule nullement une connexion logique *nécessaire* entre le christianisme et la démocratie (restriction posée là pour se mettre soit-disant en règle avec Pie X). — Est-ce que les historiens catholiques ne sont pas d'accord pour faire honneur à l'Eglise de l'abolition lente et progressive de l'esclavage sous l'influence de l'idée chrétienne et de la fraternité universelle, de sa transformation dans le servage, puis dans le salariat? D'autre part, est-ce que cette émancipation économique *se conçoit sans une émancipation politique corrélative*, prouvée d'ailleurs par

les faits, depuis l'affranchissement des communes jusqu'aux Etats Généraux de 1789? »

Vous avez bien lu, n'est-ce pas? Emancipation économique résultant de la poussée des mœurs chrétiennes; laquelle émancipation économique entraîne *nécessairement* (« *ne se conçoit pas sans* ») une émancipation politique corrélative, qui s'appelle finalement la Démocratie. Ou le raisonnement de M. Dubois ne signifie rien, ou s'il signifie quelque chose, c'est que la forme politique qui résulte en France de l'émancipation économique depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, comme les historiens en conviennent (d'après M. Dubois, bien entendu), n'est ni plus ni moins que l'œuvre des principes chrétiens.

Est-ce assez clair?

C'est dire que le démocratisme chrétien, après comme avant l'encyclique, n'a pas reculé d'un pas. Il entend garder intact son « *principium et fons* ».

III

Je ne lâcherai cependant pas ce passage que je viens à l'instant de citer, sans signaler à M. l'abbé Dubois, l'immense méprise sur laquelle il appuie toute sa dialectique.

Il est de mise chez les démocrates chrétiens de considérer la *Démocratie* comme une conséquence nécessaire « de l'émancipation économique » du Tiers-Etat.

A vrai dire, cette opinion, ils la doivent à un disciple de Saint-Simon, Augustin Thierry, dont la pensée première fut d'appliquer la théorie du progrès, qu'il tenait de son maître, à l'histoire du Tiers-Etat. Le P. Maumus a exercé sa verve sur le même sujet. Il a montré l'Eglise présidant à l'émancipation du Tiers-Etat. C'est dire que M. Dubois n'a qu'à recueillir, toute faite, cette thèse de 1830, et ce faisant, il lui est tout de même facile, grâce à l'ignorance d'un certain public, de se donner comme un homme avancé, à qui les opinions de l'Eglise paraissent quelque peu stagnantes (1).

1. Témoin ce passage de l'article en question : « La Lettre du pape Pie X sur le Sillon *paraît peu favorable* à la coopérative de production. L'Eglise, qui a hérité du génie romain le sens des réalités immédiatement pratiques, n'aime pas les rêves à trop longue échéance : elle vit dans le présent et cherche seulement à en accommoder les formes contingentes aux lois éternelles de la justice et du droit ». Naturellement M. F. Dubois en bon disciple *du progrès indéfini* n'en est pas à ce degré de réalisme. Selon sa méthode invariable, il fait une concession à l'encyclique pour mieux la contredire ensuite : « Nous ne voyons pas au nom de quel article de foi, au nom de quel principe de morale elle pourrait le faire (condamner le régime des associations de production). En attendant, l'expérience lui donne raison : faute de l'éducation économique et morale nécessaire de la classe ouvrière, presque toutes les tentatives de coopération,

Mais savent-ils bien, nos démocrates chrétiens, qu'il n'y a aucune commune mesure entre les progrès du Tiers-Etat et la formation du régime et des mœurs démocratiques?

Puisque c'est Augustin Thierry qui a introduit ce quiproquo chez nos démocrates chrétiens, demandons-leur quelles sont les vraies conclusions qui se dégagent de l'ouvrage de l'historien romantique?

J'ai déjà touché à ce point dans mon dernier chapitre, au sujet du P. Maumus, mes lecteurs n'ont qu'à s'y référer pour évaluer l'argument de M. Dubois.

Les progrès du Tiers-Etat ont toujours tendu vers *des libertés positives*, des franchises à l'égard du pouvoir central. Nos pères ont toujours placé sur ce terrain exclusif leurs revendications. Ils n'ont jamais pensé qu'ils obtiendraient ces libertés collectives par le gouvernement électif, par le droit du nombre. L'Histoire a toujours prouvé le contraire. Le droit du nombre, la liberté par la souveraineté nationale, ce sont des utopies que nous a directement léguées l'école protestante (et nous le répéterons tant qu'on se répétera), et voilà pourquoi Augustin Thierry a remarqué que le dix-huitième siècle rationaliste, loin de parachever l'œuvre des siècles précédents : « Le dix-huitième siècle seul, fait exception à cette *loi de notre développement national;* il a mis la défiance et préparé un *divorce funeste* entre le Tiers-Etat et la royauté. »

M. Dubois pourrait, avec profit, lire ou relire les Origines de Taine. En tout cas, il lui serait facile de lire le chapitre du Marquis de la Tour-du-Pin consacré à « l'Evolution historique » (1), il trouvera là, discuté avec toute l'autorité nécessaire, le plus spécieux des arguments qui a « cours forcé dans la République des Ralliés ». Et M. le Marquis de la Tour-du-Pin, dès 1899, citait déjà M. Dubois :

« L'évolution historique a fait disparaître successivement toutes les

---

en France du moins, ont avorté. MAIS on peut penser avec de bons esprits (il s'agit de M. Paul Deschanel) que cette impossibilité n'est pas éternelle, que le problème de l'heure présente, qui est celui de l'éducation morale et économique des travailleurs (remarquez que tout ceci est absolument indépendant de la Démocratie) est susceptible d'une solution favorable et que les ouvriers *mériteront* un jour de devenir copropriétaires des instruments de travail ».

Cette opinion en elle-même vaut ce qu'elle vaut, nous ne la discuterons pas ici, ce qui nous frappe, c'est cette tendance à flatter le peuple par l'espoir d'un paradis terrestre. M. F. Dubois croit fortement à l'âge de la conscience civique. Ici comme ailleurs il a oublié l'encyclique. « Ce grand jour quand viendra-t-il? » « A moins de changer la nature humaine » (ce qui n'est pas au pouvoir du Sillon), disait Pie X.

Nos démocrates chrétiens ignorent-ils donc que la question sociale est intimement liée au problème politique? En démocratie l'ouvrier sera toujours un instrument aux mains des politiciens. La monarchie décentralisée seule, c'est-à-dire un pouvoir indépendant de l'or, du capitalisme, pourra lutter par des lois justes contre le capitalisme. Délivrés de cette chaîne, les ouvriers, s'occupant eux-mêmes de leurs affaires, n'auront nul besoin des intellectuels pour résoudre les questions professionnelles.

1. Vers un ordre social chrétien, p. 433.

formes héréditaires du pouvoir; la forme monarchique, qui est restée la dernière de celle-ci, ne saurait échapper à cette loi des civilisations en progrès. » C'est exactement « le mouvement universel qui entraîne les peuples vers la Démocratie », comme disait M. Dubois.

M. de la Tour-du-Pin, fait alors justice de ce préjugé romantique :

« D'abord, dit-il, qu'est-ce bien que l'évolution historique prise ainsi dans le sens de force déterminante? Ce ne saurait être que le développement de l'action exercée sur une société par le principe générateur de sa constitution.

» En France, pour aller droit au feu, c'est-à-dire au point où la question est brûlante, en France c'est l'idée monarchique qui a été le principe générateur de la Constitution; et c'est le développement continu de l'action monarchique qui a créé la nation en même temps qu'elle affaiblissait, absorbait et faisait finalement disparaître les Pouvoirs héréditaires locaux, qu'elle avait jadis rencontrés ou investis. *Voilà l'évolution historique,* dont l'harmonie avec les besoins du temps est bien apparente : aux temps où la civilisation était primitive, où les communications étaient difficiles et peu recherchées, chaque région, chaque vallée même, chaque fief suzerain était un microcosme, dont l'unité politique résultait de la stabilité d'un pouvoir quasi souverain, natif ou légué héréditairement. Lorsque les conditions sociales se transformèrent, les formes politiques de la souveraineté tendirent, comme les sociétés locales, à *l'unification,* à la concentration en un pouvoir national suprême. *L'évolution ne se fit donc pas du tout dans le sens républicain,* mais, au contraire, dans le sens monarchique, nous dirions volontiers *ultra-monarchique;* elle emporta, en effet, avec les libertés locales, toutes les libertés publiques. La Révolution ne fut donc pas la continuation de l'évolution historique de l'Ancien Régime, mais l'entrée en scène et bientôt la mise en action d'un principe, celui de la souveraineté du peuple directement opposé au principe monarchique qui avait guidé l'évolution. — Loin d'être le restaurateur *des libertés publiques*, le nouveau régime en aggrave la confiscation. »

Nous savons, en effet, combien l'Etatisme s'est renforcé par la centralisation napoléonienne dont nous vivons, sans pouvoir en sortir autrement que par la monarchie représentative.

Les démocrates chrétiens se sont toujours donnés pour les irréductibles défenseurs des justes droits du peuple et ils ont eu assez d'habileté pour insinuer qu'il en était autrement de ceux, parmi les catholiques, qui n'étaient pas des démocrates. Et je ne comprends pas pourquoi on les a laissés usurper ce beau rôle, je ne comprends pas comment on les a laissés proférer ce mensonge.

Nous professons, tout comme eux, que le christianisme a inoculé

à notre société française un ferment de justice sociale qui a dégagé les humbles des vexations de la force. Qui donc a nié cela parmi nous? C'est le plus beau titre de gloire du catholicisme. Seulement nous ne voyons pas comme eux, dans la période rationaliste, une étape de la civilisation chrétienne. Nous sommes, en ceci, d'accord avec l'histoire, la raison, l'opinion générale et l'autorité romaine.

On nous dit cependant : « Mais nierez-vous que le dix-huitième siècle ait été tout entier dominé par une idée de justice sociale qui paraît conforme, au moins dans sa signification foncière, avec l'esprit du christianisme? »

Ce que nous nions, c'est que les idées de l'encyclopédie et de Rousseau aient favorisé la marche naturelle de l'idée chrétienne dans son œuvre sociale. On observe bien, depuis le moyen âge, une amélioration très naturelle et progressive du sort de la classe populaire, amélioration inhérente à celles d'une société qui sortait de la barbarie. Cette amélioration ne se conçoit même pas sans l'organisation politique qui a fait la France. Mais voici que les Etats Généraux de 89, dont il aurait pu sortir des réformes nécessaires et adaptées aux vrais besoins de la nation, ont échoué et jeté la France dans l'anarchie où elle croupit depuis lors, et cela, grâce aux idées que la Réforme a mises en circulation. Progrès ou déchéance? Il faut être aveugle pour dire : progrès.

Nous sommes bien nous-mêmes les disciples d'un certain progrès, mais d'un progrès basé sur la tradition. Nous admettons que la Révolution est venue interrompre la série des améliorations vers la justice sociale, qu'elle a précipité notre société dans un nouveau paganisme. Ce nouveau paganisme prétend s'implanter chez nous par une organisation politique en conformité avec les principes démocratiques. Bien que reconnaissant que la forme républicaine peut, généralement parlant, et moyennant certains tempéraments que notre passé rend chez nous impossibles (1), pourvoir au bien commun des sociétés, tout comme la monarchie, nous disons cependant qu'elle est, en France, le résultat des négations du XVIII[e] siècle, qu'elle s'identifie, chez nous, avec la franc-maçonnerie. De plus, la science politique formée aujourd'hui sur une base expérimentale, a mis à nu les vices de la démocratie. Elle est le mal dont nous souffrons, le pseudonyme de l'anarchie, de l'anarchie systématisée.

« Les vrais amis du peuple, a dit Pie X, ce ne sont pas les novateurs, mais les traditionalistes. » C'est précisément comme traditionalistes que nous combattons ces principes démocratiques dont notre pays a tant souffert. — Ceux qui donnent aux principes de désordre

1. Je veux parler d'une république aristocratique, dont l'histoire offre peu d'exemples. Toute nation vaste et civilisée est une société trop compliquée pour pouvoir, à l'encontre de son évolution historique, subir l'épreuve d'un système de gouvernement aussi primitif qu'une république démocratique.

qu'enfanta la Révolution, une origine chrétienne, font un beau cadeau à l'Eglise catholique! C'est comme s'ils la rendaient responsable des maux qui nous accablent, depuis que notre société a abandonné ses directions. — Aujourd'hui que les Français commencent à exécrer cette Révolution dont ils palpent les conséquences, n'est-ce pas vraiment une pitié que de mettre la Révolution sous le patronage de l'Eglise? Voulez-vous donc que l'on confonde l'Eglise et la Révolution dans une même haine?

Nous voulons, nous, reprendre 89 au point où les théories du XVIIIe siècle ont fait dévier les vrais progrès de notre civilisation française et voilà pourquoi nous repoussons l'organisation par laquelle la France s'est jetée dans le désordre où elle gît encore.

Tout ce qu'il y a d'intelligent et de sain dans la pensée française fait aujourd'hui table rase des principes de 89. Il n'y a plus parmi les Français que des jacobins et des démocrates chrétiens, — c'est-à-dire, ceux que les leçons d'un siècle d'expérience ont laissés pétrifiés dans des théories et des préjugés de système, — pour faire de 89 le point de départ d'une ère de grandeur sociale.

Tant pis, après tout, pour ceux qui se ridiculisent de la sorte.

IV

Je me suis laissé distraire, chemin faisant. J'aurais dû montrer au lecteur par quel détour M. Dubois essaye de nous donner le change.

Les démocrates chrétiens nous disent ceci : « Mais nous ne partageons pas plus que vous les faux dogmes de l'encyclopédie. Seulement, *la souveraineté populaire*, que notre siècle réclame, nous pouvons la lui accorder sans cesser d'être catholiques, pourvu que nous sauvegardions l'origine divine du pouvoir. »

C'est ici le moment de faire remarquer à M. Dubois l'énorme équivoque, sur laquelle il chevauche tout le temps.

Vraie et fausse démocratie, dit-il.

Il aurait dû d'abord préciser ce qu'il entendait par ce mot de Démocratie. Sous sa plume, ce terme désigne parfois un gouvernement *aristocratique*, — car sa démocratie n'est pas « égalitaire et niveleuse » (du moins il s'en défend). Ces qualités étant essentielles à une démocratie, M. Dubois, en les supprimant, supprime aussi la notion même de Démocratie.

Ailleurs, le mot de Démocratie reprend son véritable sens, il signifie souveraineté d'une classe, « la plus nombreuse », comme disaient Saint-Simon et Mgr Maret. D'autres fois, le terme Démocratie est employé dans le sens plus vague d'un ensemble de doctrines tendant à l'amélioration du sort de la classe ouvrière.

Enfin, dans le titre même de son article, M. Dubois fait un gros contre-sens.

Dire : Démocratie, c'est placer la souveraineté, c'est-à-dire l'origine du pouvoir, en bas, dans le peuple, même si l'on désigne par ce mot, l'universalité des citoyens. C'est cette particularité qui caractérise la Démocratie.

Il faut respecter le sens des mots, sans cela comment éviter les confusions ? Quand donc M. Dubois, visant cette définition de la Démocratie, dit : c'est une fausse Démocratie ; il ne dit rien de sensé. Ce n'est ni une vraie, ni une fausse Démocratie, mais la *Démocratie* pure et simple. Et quand il appelle *vraie* démocratie, cette conception hybride des démocrates chrétiens qui sauvegarde le terme de Démocratie, tout en l'accouplant à son contraire, l'origine divine du pouvoir, — théorie qui place le droit social à l'extrême opposé que la démocratie, — M. Dubois commet un larcin qui n'est pas seulement préjudiciable au dictionnaire.

Qu'il dise : *vraie et fausse conception des bases juridiques du gouvernement. vraie et fausse conception de l'origine du pouvoir*, rien de plus juste, ni de plus précis. Tandis que, c'est aller systématiquement au-devant de malentendus sans nombre, que de nous parler de *vraie et fausse démocratie*. Veut-on dire qu'il y a une façon d'entendre *le gouvernement républicain*, tout en supprimant *le droit du nombre ?* C'est très exact, quoique, historiquement parlant, concrètement parlant, par conséquent, les deux choses, dans l'esprit de nos populations, se compénètrent étroitement. Mais, enfin, il vaut mieux dire : *vraie et fausse notion de la République*, — car c'est légitime et fondé, — que de dire : *vraie et fausse démocratie*, la Démocratie étant la conception même d'un gouvernement dont le droit ne découle que des décisions du nombre.

Mais l'Eglise condamne cette théorie rationaliste. Reste donc, quand on veut employer sans ambiguïté le mot de Démocratie, à indiquer qu'il désigne *la forme de gouvernement qu'on appelle électif*, sans quoi l'on s'expose à se contredire dans les termes, surtout quant on prétend, comme M. Dubois, répudier une certaine démocratie « égalitaire et niveleuse » qui n'est autre que la *Démocratie*, ce qu'on appela, de tout temps, la *Démocratie* tout court.

M. Dubois tient essentiellement au mot, mais il essaye de prouver qu'il répudie entièrement la chose. C'est illogique. On tient au mot dans la mesure où l'on aime la chose, on accepte le mot dans la mesure même où l'on accueille la chose.

M. Dubois, qui admet le concept, et semble y tenir beaucoup, se défend d'en adopter la substance. Mauvaise défense toutefois, trop longue pour être nette, trop peu nette pour être complète. Il y a des si et des mais, qui dénaturent là, comme à peu près partout dans son article, les premières assertions.

V

Pour entrer dans le concret du sujet, voici comment M. l'abbé Dubois repousse l'essence même de la Démocratie, le dogme de la souveraineté du peuple :

« La démocratie dans l'ordre politique, c'est la souveraineté du » peuple, c'est le suffrage universel. Mais il y a deux manières de » l'entendre. L'une, celle de Rousseau, suivant laquelle la souve» raineté du peuple est *inaliénable :* elle reste toujours dans le peu» ple, alors même qu'il se choisit des mandataires, et les agents du » pouvoir, élus par lui, ne sont que de simples commis, révocables » à merci...

» L'autre manière, celle de Bellarmin et de Suarez, consiste à dire » que la souveraineté réside *initialement* dans le peuple où Dieu l'a » placée, mais que le peuple doit le plus souvent *aliéner* sa souve» raineté et la transmettre à une ou plusieurs personnes détermi» nées, soit pour un temps indéfini, soit pour un temps limité. « Le » chef choisi par la communauté n'est pas un simple commis, mais » un souverain irrévocable envers qui la communauté s'est valable» ment engagée à l'obéissance. »

» Entre cette théorie *catholique*, comme l'appelle M. le professeur » Quilliet, de la Faculté catholique de Lille, dans sa thèse de doc» torat sur l'origine du pouvoir civil, et la thèse de la souveraineté » *inaliénable* de Rousseau, il y a une différence appréciable. »

— Or, dit M. Dubois, ce que Pie X condamne :

« C'est la théorie de la souveraineté *inaliénable* de Rousseau qui » place primordialement l'autorité publique dans le peuple de qui » elle dérive ensuite aux gouvernants, *de telle façon cependant qu'elle* » *continue à résider en lui...* »

« Donc, ce que l'Eglise défend, c'est de dire que la souveraineté » du peuple est *inaliénable*, qu'il demeure toujours le souverain, et » que les gouvernants, nommés par lui, ne sont que ses commis, ses » délégués sans autorité véritable. »

C'est donc bien *la théorie de la démocratie politique* que l'Eglise répudie, ce qui ne veut nullement dire qu'elle condamne *le gouvernement, dit électif*. Si M. Dubois n'avait pas le secret désir de faire la part large au peuple, et de restreindre celle de l'autorité civile, il aurait fait la même distinction. Il n'y a plus à parler de Démocratie, si l'on n'admet pas la *souveraineté inaliénable* du peuple et cela par définition même.

Mais, M. Dubois, poussé par la force inéluctable de ses principes, semble retirer aussitôt ce qu'il paraissait si généreusement céder. On peut suivre la courbe de sa pensée; elle est très sensible.

Ayant posé les bases théoriques nécessitées par le dogme catholique, il poursuit :

« *En fait*, et pratiquement, la différence entre les deux théories,
» importante en droit, devient *assez mince*. Car, d'une part, les par-
» tisans de la souveraineté inaliénable de Rousseau sont bien obligés
» de convenir que la *démocratie directe*, sauf dans quelques petits
» cantons suisses, est inapplicable, et que dans les sociétés un peu
» étendues, le peuple doit se donner des représentants qui deviennent
» de *véritables souverains* pour un temps limité. D'autre part, les
» partisans de la souveraineté aliénable doivent reconnaître que les
» souverains *désignés ou élus* par le peuple, là où existe le régime
» démocratique, ne le sont jamais que pour *un temps limité*, fixé
» par les lois constitutionnelles du pays, et que cette souveraineté
» limitée, quant à la durée, révocable non tout à fait à merci, mais
» à l'échéance du mandat, laisse en dernière analyse, au peuple en
» fait, sinon en droit, l'exercice de la souveraineté. La locution usuelle
» (de quand date-t-elle?) « LE PEUPLE SOUVERAIN », *n'est pas tout à*
» *fait un vain mot.* »

Je m'empresse de dire que tout ceci est, à la rigueur, dans la note juste, je veux dire que l'auteur a eu soin de ménager à tour de rôle les deux extrêmes. Il est visiblement entre l'enclume et le marteau. Mais, il n'en faut pas davantage cependant pour révéler sa préoccupation foncière. Malgré lui, une force l'entraîne vers la théorie du peuple souverain. Au début, il remarque une contradiction entre le dogme démocratique et le dogme catholique; la théorie exposée, et la restriction purement théorique étant consentie, il déclare que *dans la pratique*, il n'y a pour ainsi dire pas lieu de s'effaroucher du droit moderne, car il est *pure abstraction*. Il finit en proclamant cependant que la souveraineté du peuple est dans l'histoire, une réalité observable, qu'elle n'est pas seulement une chimère, un « *vain mot* ».

Tout ceci, dans le but, en somme, de sauvegarder, dans l'opinion catholique, l'amour de la démocratie, car il s'agit de bien montrer qu'on peut, malgré l'encyclique demeurer, non pas seulement un républicain, mais quelque chose de plus : un démocrate.

Mais puisque M. Dubois déclare que, « dans la pratique », la différence entre les deux théories (Rousseau et l'Eglise catholique), importante en droit, devient « assez mince », c'est le cas de lui objecter qu'il se trompe complètement.

M. Dubois semble faire appel à l'expérience, alors qu'il s'enfonce en plein dans la théorie. La théorie serait sans importance si elle n'avait pas un contrecoup désastreux dans les faits. Rappelons-nous les paroles de Léon XIII : « Les théories sur le droit moderne ont déjà causé de grands maux. » Ces grands maux, est-ce la théorie ou le fait? Toute l'encyclique *Diuturnum* est dirigée contre la théorie rationaliste sur l'origine du pouvoir et elle a été écrite à une

époque (1881) où nulle part n'existait ce que M. Dubois appelle « la démocratie directe », car, la théorie de Rousseau est indépendante de cette forme de gouvernement. Rousseau l'a bien répudiée, en effet, et dans le Contrat social. (L. 3. CH. 4. de la Démocratie).

Dans la pratique, dites-vous, « elle devient assez mince »? Mais c'est surtout dans la pratique qu'elle apparaît dans toute sa monstruosité, la « souveraineté du peuple »! C'est là que la nature prend sa revanche sur le droit moderne. C'est à l'autorité que celui-ci s'en est pris! Eh bien! avec elle disparaît l'ordre lui-même, tant et si bien que les Français d'aujourd'hui commencent à entrevoir les bienfaits de l'autorité, après s'être mépris sur ses imaginaires inconvénients.

Tant que vous semblerez favorable à la souveraineté du peuple, c'est à Rousseau que vous amènerez des adeptes. Il n'est pas en votre pouvoir de l'empêcher.

C'est Rousseau, dites-vous, que Pie X condamne? Fort bien, mais il a fallu pour que le Sillon, et avec lui tous les démocrates chrétiens, viennent échouer contre cet écueil, qu'une logique inflexible les y précipitât avec la violence d'une tempête.

(A suivre.) J. HUGUES.

LE PAPE A-T-IL EU TORT DE REJETER LES CULTUELLES ?

DEUX RÉCENTS ARRÊTS DE LA COUR DE CASSATION

I

LE PROBLÈME

Il y a d'intarissables débats, dont les événements redoublent sans cesse le pathétique.

Celui qu'institua la loi de Séparation n'a pas été épuisé par la discussion parlementaire. La décision même du Souverain Pontife ne l'a tranché qu'en principe. L'affaire est remise perpétuellement en cause par ses suites incalculables. Les faits, les commentaires qu'en donnent le libéralisme et le soumissionnisme, des regrets injustifiés et de persistants murmures continuent de l'agiter passionnément devant l'opinion.

Le Pape a-t-il eu raison, a-t-il eu tort de se refuser à la constitution

des Associations cultuelles? Etaient-elles vraiment contraires aux droits de la hiérarchie, au point qu'il fallût faire à ce principe le sacrifice de tant d'intérêts? Quelques-uns de ceux qui ont paru s'incliner d'abord devant la décision de l'autorité suprême, risquent eux-mêmes de se laisser entraîner dorénavant à d'importunes résipiscences ou d'être ébranlés par de renaissantes campagnes de dénigrement.

Le Pape aurait pu tout sauver, dit-on tout haut ou pense-t-on à l'écart, en tolérant au moins l'acceptation; il a tout perdu par son intransigeance.

M. de Narfon, l'un des coryphées de l'opposition contre les grandes directions du Pontificat, a réuni récemment en volume les articles éclectiques qu'il avait donnés en ce sens au mondain *Figaro*, au protestant *Journal de Genève*, à la libre-penseuse *Grande Revue*. C'est le *Bilan de la Séparation*. Il y énumère, avec une sorte de monstrueuse complaisance, les églises en péril, les presbytères et les évêchés confisqués, les menses et les fondations pieuses dévolues aux œuvres laïques, le budget des cultes jeté en pâture aux appétits, les vocations défaillantes en face des séminaires vides. Il évalue minutieusement les millions dilapidés, les ressources taries. Et, pour lui, le gouvernement a perpétré sans doute ces forfaits; mais il n'en est pas tout à fait responsable. C'est la résistance pontificale qui a forcé le pouvoir, en butte aux réclamations des partis, à prendre des mesures qui n'étaient pas selon ses vœux. Il a fallu appliquer bon gré mal gré les sanctions odieuses d'une loi dont Rome retenait impitoyablement l'Eglise de France de recueillir les avantages. Pie X a « radicalisé » le libéral M. Briand.

Et nous en sommes réduits à cette douloureuse extrémité qu'on ne puisse plus se contenter de rire de ces sottises!

La situation matérielle du clergé et des églises est en effet devenue critique. Le présent est noir. L'avenir paraît plus sombre encore. Une lutte sourde, mais à mort, est engagée entre l'Eglise enchaînée, privée de ressources, et l'Etat tout-puissant. Les curés pourront-ils longtemps se maintenir dans nos campagnes? Le denier du culte suffira-t-il à assurer demain leur subsistance? Quels concours empêcheront de s'écrouler les pierres ébranlées des vieux sanctuaires? Devant ces problèmes pleins d'angoisse, on comprend que l'épiscopat, ployant sous le poids des responsabilités, jette de toutes parts des regards anxieux. On devine la détresse des prêtres torturés par la faim et par les soucis temporels de tout apostolat. On ne saurait s'étonner davantage de l'inquiétude des chrétiens, les plus humbles comme les plus illustres, attachés à leur foi, à la tradition religieuse de leur Patrie. Ils se tournent tout naturellement vers leurs chefs naturels; ils les interrogent avec insistance. *Custos, quid de nocte?* Quelle aube, quelle espérance attendre encore à l'horizon, du côté de Rome ou de la France?

Il n'y a pas de réponse. L'ombre et le silence persistent au ciel et sur la terre. Il faut attendre, au poste de misère et de combat, l'heure inconnue de la Providence. Mais dans la nuit l'éternel partage des cœurs et des esprits s'opère inévitablement. Les pensées impatientes des hommes, détournées de l'avenir, se retournent vers le passé.

L'expérience d'hier devait suffire. Elle semblait décisive. Elle risque cependant d'être interprétée à nouveau dans les deux sens. Le désespoir pousse encore après coup les hésitants aussi bien aux regrets stériles qu'aux résolutions héroïques : et il faudrait à tout prix rallier une majorité à la véritable leçon des faits. Si on laisse au contraire la masse désorientée en butte aux récriminations intéressées, elle pleurera bientôt des chaînes que de loin l'imagination lui représentera légères ou dorées; elle soupirera, dans ce désert aride, après les viandes de la servitude et les oignons d'Egypte.

Les publicistes modernisants, la propagande protestante, les sectes perpétuellement à l'affût d'une désagrégation interne du catholicisme font tout pour nous pousser là. Cette capitulation inconsciente des fidèles prépare à leurs yeux les voies aux nouvelles entreprises et aux abdications définitives. L'homme ennemi table sur ces faiblesses; et, sans redouter une chute à l'abîme que ne permettra pas la Providence, on a le droit de s'émouvoir de ces petites trahisons fraternelles qui énervent à chaque instant parmi nous la vigueur nécessaire de la résistance et dissout l'unanimité des efforts.

Il faut que le Pape soit enfin compris. Il faut que chacun le suive de plus en plus de toute son âme. Il faut montrer aux plus prévenus de ses enfants combien la ligne de conduite qu'il leur a tracée fut et demeure la meilleure, la bonne, la seule profitable, non seulement à l'intérêt impérissable de la doctrine, mais, contre vents et marées, même aux intérêts terrestres de l'Eglise.

C'est une campagne urgente.

II

LE RÉGIME DE LA SÉPARATION

Sans toucher à la discussion théorique de la question, rappelons en deux mots les faits connus de la récente histoire de la Séparation des Eglises et de l'Etat.

La loi fut votée le 9 décembre 1905, condamnée solennellement par l'Encyclique du 11 février 1906; la constitution des Associations cultuelles a été au surplus tout particulièrement prohibée par l'Encyclique du 10 août de la même année. Aucun statut légal, en dépit d'efforts réitérés, n'a réussi à s'établir depuis lors. Les biens d'Eglise ont péri généralement dans ce naufrage. Cependant le gouvernement a dû respecter à peu près deux choses, que l'opinion française n'au-

rait pas encore toléré qu'on renversât d'une main brutale : l'exercice public du culte et la jouissance des églises laissée au clergé hiérarchiquement constitué.

Comment se justifie, légalement, cette situation de fait ?

L'article 4 de la loi du 9 décembre 1905 déclarait que les associations cultuelles assureraient l'exercice du culte conformément aux « règles d'organisation générale » de chacune des Eglises établies et que les biens transférés dans ces conditions le seraient avec « leur affectation spéciale » ; l'article 13 mettait gratuitement à la disposition des associations « les édifices du culte et les objets les garnissant » dans des conditions identiques. Les cultuelles ne s'étant pas formées, l'article 5 de la loi du 2 janvier 1907 décida enfin qu'à leur défaut les mêmes « édifices » et « objets mobiliers » continueraient cependant d'être laissés à la disposition des fidèles et des ministres du culte pour la pratique de leur religion. Et voilà tout ! Les curés sont désormais, dans leurs églises, de simples occupants sans titre. Ils sont exposés comme tels à tous les conflits, et la sanction de leur droit ne peut être alors assurée que par un recours aux tribunaux civils ou administratifs.

Le Conseil d'Etat, d'après l'article 8, statue au contentieux dans tous les cas où les mêmes biens sont réclamés à la fois par plusieurs associations cultuelles ou quand le litige comporte l'interprétation d'un acte administratif : par exemple, pour la réglementation des sonneries, la police intérieure de l'église, un dissentiment entre maire et curé, etc. Pour les autres cas, les tribunaux civils sont compétents et statuent sur toute réclamation relative à l'affectation des édifices et des objets mobiliers disputés, je suppose, entre fidèles ou ministres se réclamant d'un même culte.

Ainsi le Conseil d'Etat et au civil, en dernier ressort, la Cour de Cassation, se trouvent constitués les arbitres souverains de l'affectation de toute église qu'il plaît à une association schismatique ou à un prêtre révolté de disputer au curé légitime en communion avec l'évêque. Mais cette « domination du pouvoir civil » reste en même temps un des principes que réprouve le plus expressément l'Encyclique *Acerbo nimis*, comme contraire « à la Constitution suivant laquelle l'Eglise a été fondée par Jésus-Christ » :

« On a bien soin de déclarer, écrivait Pie X, que dans tous les différends qui pourront naître, seul le Conseil d'Etat sera compétent. » — « Quant au corps hiérarchique des Pasteurs, avait-il remarqué déjà, on fait sur lui un silence absolu ». — Et « c'est pourquoi, précisait-il encore quelques mois plus tard, relativement aux associations cultuelles, telles que la loi les impose, Nous décrétons qu'elles ne peuvent absolument pas être formées sans violer les droits sacrés qui tiennent à la vie elle-même de l'Eglise ».

Voilà, en raccourci, toute la situation actuelle avec ses contradictions. Elle ressemble à une impasse, et toutes les solutions qu'on

lui propose gardent un air d'instabilité et de paradoxe, d'échappatoire ou de compromis, que domine seulement la grande figure de Pie X.

Tout le monde a dû s'incliner, en effet, devant la volonté du Souverain Pontife; et la présente organisation juridique, bien que pratiquement en vigueur, n'en demeure pas moins frappée de la réprobation apostolique. C'est une première évidence.

Conseil d'Etat et tribunaux civils exercent cependant, dans la pratique, leur fâcheux pouvoir. Même il faut bien que les catholiques aient recours à eux, en certains cas, afin de s'opposer efficacement à des usurpations scandaleuses. Rome tolère cette procédure sans approuver d'ailleurs la disposition de loi sacrilège qui l'ordonne. Devrait-on, en effet, laisser envahir nos églises, sans aucune défense, par tous les intrus qu'encouragerait bientôt cette passivité? Les catholiques ne peuvent se démunir à ce point, même de cette arme civile. Le droit de légitime défense l'emporte ici sur tous les scrupules.

Il arrive au reste que les tribunaux civils ou le Conseil d'Etat, jugeant d'après la loi, invoquent parfois l'article 4 de la loi de 1905 et ces fameuses « règles de l'organisation générale du culte » qui sont le pivot de la controverse. Ils doivent alors reconnaître en fait que notre organisation générale, dans le catholicisme, exige une approbation hiérarchique des personnes et des causes. Ainsi le Conseil d'Etat a tranché déjà en faveur du curé, maintes contestations de police intérieure, de réglementation de cloches, etc.

Et c'est alors qu'intervient le chœur libéral toujours prêt à faire la leçon au Souverain Pontife :

— Voyez, disent-ils, comme le Pape a agi précipitamment. Sans doute la loi ne fait pas mention nominale de l'évêque; mais, en consacrant les règles d'organisation hiérarchique de l'Eglise, elle sauvegarde parfaitement cette autorité. Elle va jusqu'à mettre réellement à notre disposition le bras séculier. De quoi vous plaignez-vous donc?... Le Conseil d'Etat est d'ailleurs un tribunal impartial. La plupart de ses décisions, depuis 1907, en font foi. Pie X, par conséquent s'est trompé. Il pouvait sans aucun danger s'en remettre à la sagesse de cet aréopage. Il aurait ainsi tout sauvé : les fabriques, le bien des morts, les caisses de retraites des prêtres infirmes, l'Eglise de France en un mot, qui va périr de pauvreté à cause de l'entêtement d'un vieillard!

Quelle réponse ferons-nous à cela?

Il y aurait lieu de contester, d'abord, au sujet de maintes décisions du Conseil d'Etat et plus encore, des différentes juridictions civiles, surtout en première instance. Mais, enfin, la Cour de Cassation vient de prononcer dernièrement, — les 5 et 6 février 1912, — deux arrêts qui ont paru donner en effet raison, au moins sur un point, à nos contradicteurs. Elle a jugé, en dernier ressort, en faveur de la hiérar-

chie, dans deux affaires de grave importance. Et le concert des pactisants a repris de plus belle.

Afin de ne dissimuler rien de l'objection, nous examinerons d'abord, d'un peu plus près, ces deux faits nouveaux.

III

LES DEUX ARRÊTS DE LA COUR DE CASSATION

Une association cultuelle s'était formée, en 1907, dans la paroisse de Piedigriggio (Corse). Elle avait choisi pour desservant un abbé Forcioli, auquel le maire, Félix Colonna, remit les clefs de l'église et les « objets cultuels » comme parlent élégamment la Chambre et le Palais. M. l'abbé Antoine Colonna, curé légitimement désigné par l'évêque, se pourvut en référé, contre cette intrusion, devant le président du tribunal de Corté; et celui-ci, par ordonnance du 19 novembre 1907, décida que le prêtre hiérarchiquement approuvé serait mis en possession de tous ses droits. Cet arrêt fut confirmé par la Cour de Bastia, en date du 17 février 1908. Il y eut un nouveau pourvoi de la part des schismatiques. La Chambre civile de la Cour de Cassation l'a rejeté.

Elle s'appuie, en ses attendus, sur ce que :

1° L'église de Piedigrigio est un édifice communal qui a toujours été affecté à l'exercice du culte catholique; 2° L'abbé Forcioli (Jacques) n'a jamais été agréé par l'évêque; 3° Le législateur a entendu... assurer... le libre exercice de chaque culte dans les édifices qui lui étaient consacrés, et, par suite, en ce qui concerne les édifices affectés au culte catholique, l'exercice d'un culte pratiqué selon les préceptes de l'Eglise catholique par des prêtres reconnaissant la hiérarchie catholique et faisant partie de cette hiéhiérarchie; 4° Enfin l'abbé Colonna (est) seul institué par son évêque.

D'autre part, M. l'abbé Esdoluc, nommé curé d'Apchon, en avril 1907, avait été révoqué de ses fonctions le 5 septembre suivant, à la suite de difficultés avec ses « supérieurs » et remplacé régulièrement par l'abbé Journiac, le 20 mars 1908. Celui-çi, devant la résistance de son prédécesseur qui se refusait à lui remettre les pouvoirs, se pourvut devant le tribunal de première instance, puis devant la Cour d'appel de Riom, le 1er mars 1909. Le tribunal lui avait donné tort, la Cour lui donna raison. Sur nouvel appel, la Cassation a tranché définitivement en faveur du curé légitime :

Attendu, dit notamment un des motifs, que vainement le pourvoi fait grief à l'arrêt attaqué d'avoir refusé d'examiner si la révocation de l'abbé Esdoluc, prononcée par l'évêque de Saint-Flour, était régulière et en accord avec les dispositions du droit canonique; ... Attendu que la Cour d'Appel a légalement motivé le rejet de ces conclusions, en déclarant à bon droit qu'il ne lui appartenait pas de rechercher si les mesures prises par les chefs hiérar-

chiques des abbés Esdoluc et Journiac étaient conformes aux règles canoniques et de les apprécier, etc...

Ainsi, l'abbé Forcioli arguait surtout pour sa défense de l'incompétence d'un tribunal civil pour s'en remettre au Conseil d'Etat; l'abbé Esdoluc se réclamait principalement d'une prétendue irrégularité de sa déposition canonique; et les deux arrêts concluent dans le sens de l'autorité épiscopale, exagèrent presque les protestations de respect juridique vis-à-vis de la hiérarchie et des décisions hiérarchiques.

La difficulté est donc assez nette.

L'excellente *Revue du Culte catholique*, que dirige M. Grousseau, rappelle d'ailleurs dans le même sens les arrêts du Conseil d'Etat du 8 février 1908 et du 28 juillet 1911 sur l'affaire de Sains-les-Fressins et les décisions identiques des Cours et tribunaux de Clamecy (8 avril 1907), Montmédy (10 avril 1907), Besançon (5 octobre 1907), etc...

Cependant tout cela ne prouve pas grand chose, et les *Débats* eux-mêmes ont beau dire. C'est Pie X, comme nous l'allons voir, qui a eu raison, mille fois raison, de faire ce qu'il a fait. Sans lui, nous périssions. Il nous a sauvés. Et toutes ces protestations trop intéressées ne serviront qu'à justifier davantage sa claire vue des faits et l'opportunité de ses résolutions.

IV

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Permettons-nous, par manière de préambule, quelques remarques moins péremptoires.

Soit! la nouvelle jurisprudence que semble vouloir établir la Cour de Cassation est conforme au meilleur sens de l'article 4 et au droit essentiel de la hiérarchie catholique. Nous l'admettons très volontiers. Nul plus que nous ne fait même de vœux sincères pour que cette interprétation se confirme et s'accentue. Notre politique n'est pas du tout celle du pire ni celle d'une impossible perfection à poursuivre dans les nues, mais celle des réalisations acceptables sous l'infaillible contrôle de la Chaire apostolique. Nos tribunaux jugent bien, c'est bien; qu'ils jugent encore mieux, et ce sera mieux encore. Les catholiques intégraux ont combattu de toutes leurs forces, au moment de la discussion de l'article 4, de l'article 8, de l'article 13, etc... afin de dissiper précisément toute équivoque au sujet d'une reconnaissance officielle de l'organisation générale du culte; et Pie X s'est plaint solennellement, un peu plus tard, de ce que la loi ne fût « pas précisément conçue sur ce point en des termes nets et précis, qu'elle s'exprimât d'une façon très vague et se prêtant largement à l'arbi-

traire, et qu'on pût dès lors redouter de voir surgir, de son interprétation même, de plus grands maux. » Depuis lors, l'interprétation la plus favorable au droit formel de l'évêque paraît au contraire prévaloir : réjouissons-nous. Souhaitons même que cette clarté et cette équité apparaissent un jour jusque dans le texte du nouveau statut légal écrit, nécessaire à l'Eglise de France.

Une interprétation, en effet, — il en faut bien convenir, — reste une simple interprétation, et une jurisprudence n'est qu'une jurisprudence, non une loi. Celle-ci particulièrement ne s'appuie encore que sur quelques rares arrêts. C'est une jurisprudence qui se fait : ne peut-elle se défaire? Les jugements des 5 et 6 février sont d'un grand poids, c'est entendu; deux autres arrêts moins catégoriques suffiraient cependant à en miner l'autorité, et ce ne serait pas la première fois que l'esprit de la Cour aurait passé par de tels revirements. Laissée à elle-même, elle peut rendre ordinairement des arrêts; elle sait aussi rendre des services. Elle falsifie même à l'occasion, comme le prouve un exemple fameux, le texte de la loi. Ce qu'elle a osé en faveur de Dreyfus, qui nous répond qu'elle ne le tentera jamais contre l'Eglise, si de gros intérêts politiques sont en jeu? Le fait du prince n'est pas aboli.

Déjà le Conseil d'Etat a donné à la Cour de mauvais exemples. Car il n'est pas vrai du tout, comme on le prétendait tout à l'heure, que ses arrêts nous aient toujours été favorables, et il ne faudrait pas qu'un succès au civil nous fît oublier que le plus grand nombre des cas ressortissent en l'espèce à ce tribunal administratif. « Souvent femme varie », et ces graves conseillers aussi. Ils ne manquent pas sans doute d'une certaine indépendance lorsqu'il s'agit d'établir leur suprématie sur les autres organismes d'Etat; c'est alors pour eux une question d'amour-propre; mais lorsqu'ils n'ont à venger que le bon droit d'un pauvre desservant, d'une église obscure, contre un préfet ou un maire qui justement s'en remettent à eux, leur intérêt change. Il y a là des protestants, des juifs, des francs-maçons, des étrangers à peine naturalisés : jolies conditions d'impartialité pour s'établir en juges de conflits confessionnels, en face des vrais Français de France! MM. Sée, Saisset-Sneider, Herbette, Romieu, Jagerschmidt ont une figure vraiment rassurante pour un ecclésiastique persécuté, derrière ce tribunal élevé par l'ennemi comme une barricade aux frontières d'une loi d'exception! Quelle tentation pour ces messieurs de se venger de la Saint-Barthélemy, et de la Révocation de l'Edit de Nantes, et du bonnet infâmant des ghettos, et de tant d'autres choses moins ensevelies dans « la nuit des âges! »

Que d'ailleurs l'Etat fasse en ce moment contre fortune bon cœur et souhaite, ainsi que ses fonctionnaires, des décisions généralement acceptables, rien ne s'explique mieux. C'est qu'il a besoin de cette apparence de paix, afin d'endormir l'opinion. C'est qu'il prétend d'abord

se venger d'avoir été démasqué par la vigilance du Saint-Père. Ces arrêts bénins visent à des représailles. Ils prêtent main forte aux calomniateurs du dedans et du dehors; ils les aident à donner un démenti solennel aux prévisions pessimistes de Pie X. C'est une tactique et une manœuvre. Quand elle aura cessé de « rendre », on en changera.

V

RÉPONSE

Il est temps au surplus de faire à nos contradicteurs la réponse catégorique que mérite leur hypocrite objection.

En quelques paragraphes très précis, la voici :

La solution pratiquement favorable ou défavorable à la hiérarchie, donnée ou à donner par les tribunaux administratifs et civils, ne peut rien changer en soi au caractère antihiérarchique de la loi de Séparation. Quand l'inférieur s'est érigé en juge de son supérieur, peu importe qu'il lui rende ensuite une justice de détail plus ou moins complète ou exacte : son usurpation de pouvoir n'en demeure pas moins haïssable, et Pie X ne pouvait que condamner, en dépit des arrangeurs, la suprématie que s'arrogeait sur la Sainte Eglise en matière religieuse le pouvoir laïque. Aucunes considérations d'application n'atteignent cette décision de principe.

Les solutions juridiques favorables, Pie X par ailleurs ne défend nullement de les accepter en fait, d'en profiter, au besoin de les provoquer. Le recours au Conseil d'Etat ou aux tribunaux n'est interdit nulle part aux prêtres ni aux fidèles. Qu'est-ce donc que l'intransigeance du Souverain Pontife a ici pratiquement compromis ou perdu, même des intérêts matériels de l'Eglise de France? Et quelle sotte méprise, que d'aller faire grief à Pie X sur un point où il montre au contraire une telle longanimité! Que lui veut-on? que cherche-t-on par ces éternelles récriminations sans base et sans objet?

— N'importe, insistent jusqu'au bout nos adversaires. Cette intervention des tribunaux et du Conseil d'Etat n'en a pas moins été jadis une des grosses raisons déterminantes et l'un des motifs les plus hautement invoqués du rejet de la loi de Séparation et de la condamnation des cultuelles. Vous savez ce que l'aventure nous a coûté. Or, voici qu'en pratique le Pape tolère aujourd'hui l'appel et le recours à la justice administrative et civile : pourquoi donc n'aurait-il pas toléré de même, dès le début, dans l'intérêt supérieur des églises et avec toutes les précautions convenables, l'organisation des fameuses cultuelles? Nous n'en serions pas morts davantage.

Eh bien! si, nous en serions morts. Car il n'y avait pas, — et

voilà le nœud de toute la question, — que le pur recours extérieur à la justice engagé dans la question des Cultuelles. Il y avait aussi cette réorganisation intérieure de l'association religieuse qu'on rappelle ainsi comme en se jouant. Deux périls, par conséquent, au lieu d'un. Le premier ayant été écarté, grâce au Pape, le second peut n'avoir plus aujourd'hui autant de gravité. Venant du dehors, il pouvait du reste être subi; celui qu'on créait au-dedans était absolument à écarter.

Disons mieux.

Les cultuelles ne se sont pas constituées. Les curés, les évêques ont été libérés de ces parlements au petit pied, sur lesquels la secte avait compté pour faire fonctionner comme elle le pensait le Conseil d'Etat et la Cour de Cassation. La Cour et le Conseil d'Etat ne se trouvent donc plus jamais, de par cette salutaire interdiction pontificale, devant les choix contradictoires d'on ne sait quels consistoires soi-disant catholiques disputant entre le bon et le mauvais curé. Un seul élément d'appréciation reste : la désignation de l'évêque. Le tribunal est bien obligé d'en faire état, de ne faire état que de lui. Et c'est le Pape précisément qui a forcé les juges officiels à s'en tenir là.

Supposons que, par impossible, le Saint-Siège ait toléré l'établissement des Associations cultuelles, que se passait-il au contraire, en cas de conflit? Le tribunal laïque recevait pleine investiture pour trancher toute contestation (article 8); il devait juger d'après *toutes* les circonstances de fait. Et quelles eussent été ces circonstances de fait? L'organisation hiérarchique catholique, c'est vrai, mais aussi l'existence et le droit légal de la cultuelle (art. 4), et au cas où la cultuelle se fût trouvée en désaccord avec l'évêque, la prédominance du droit de l'association (art. 19). C'est-à-dire que la constitution seule de la Cultuelle laïque lui créait une situation propre, autonome, légalement supérieure à celle des chefs religieux, en dépit précisément des règles d'organisation générale du culte catholique. Oui, ce piège nous avait été tendu; on voulait nous jouer cette comédie.

Cependant Pie X déjoue la ruse. Il s'oppose à cette entrée en ligne d'un organisme nouveau dans l'Eglise de Dieu; et la conséquence désormais s'impose, même à la justice civile. Légalement tenue à juger d'après les circonstances de fait, elle n'en trouve plus qu'une devant elle : l'autorité épiscopale. La concurrence de la cultuelle, la suprématie de son droit, le renversement sacrilège des rôles au profit du troupeau contre les pasteurs dans une société religieuse ordonnée par excellence : tout est anéanti par le rejet au néant de l'association elle-même. Le débat cesse ou plutôt n'est même plus possible, faute de deux parties susceptibles d'un conflit recevable. En face des intrus, le ministre approuvé de l'organisation catholique demeure le maître

de la situation juridique et les craintes de la secte, au moment de l'addition tant controversée de l'article 4, se réalisent. Rome a gain de cause; mais grâce à elle-même, à elle seule.

« Si la Cour de Cassation confirme le jugement de Bastia, déclarait quelques jours avant l'arrêt M. Marc Réville à la Chambre, elle reconnaît que le Pape est en France le maître des églises ». Et la haine de cet anticlérical exagérait, sans doute pour les besoins de sa cause, la portée de l'événement. Mais le Souverain Pontife n'en apparaît pas moins, aujourd'hui, par delà l'embûche impuissante qu'on lui avait dressée, comme le véritable maître de la situation.

A la question : « Le Pape a-t-il eu raison ou a-t-il eu tort de condamner les cultuelles? » nos libéraux sont par conséquent bien mal venus à répondre : « Il a eu tort », en invoquant ces deux mêmes arrêts de la Cour de Cassation et les divers jugements du Conseil d'Etat qu'on nous opposait déjà précédemment. L'argument porte à faux. Il laisse subsister la question tout entière. Il fournit plutôt une présomption contraire, très solide, à laquelle le concessionnisme ne trouve rien à répondre. Et en s'élevant contre Pie X, ses ennemis nous ont fourni seulement une arme de plus pour le défendre.

Achevons cependant leur déroute.

Leur sophisme, on le voit, consiste à ne relever avec insistance dans les récents arrêts que la reconnaissance juridique d'une courte incidente d'un des articles de la loi de 1907. Ils réduisent à cela toute la jurisprudence et toute la légalité de la Séparation afin de la mieux excuser. Et non seulement leur erreur s'obstine à prendre ainsi la partie pour le tout; mais, une fois réfutés, ils voudraient encore nous fermer les yeux à l'esprit général de cette loi funeste, à ses contradictions mille fois dénoncées, à ses autres traquenards et à ses violences. Poursuivons-les jusque sur ce terrain.

Après avoir résolu victorieusement la maladroite objection de détail que leur suggérait la plus récente actualité, reprenons l'offensive. Posons-leur à notre tour la question dans toute son ampleur.

La Séparation est un bloc, qu'enfarine à peine cette disposition conciliante de l'article 4. Il nous faut faire voir à présent, pour bien comprendre toute l'opportunité de la prohibition pontificale, la malignité foncière de l'ensemble.

Aussi bien nos premiers éclaircissements ne nuiront-ils pas à la controverse désormais élargie.

(A suivre.)

Roger DUGUET.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

UN NOUVEAU THERMIDOR

Beaucoup d'hommes parfaitement intentionnés, même parmi les hautes personnalités ecclésiastiques, se persuadent que le modernisme n'est plus à redouter. Il a été frappé à mort. Pour eux, l'Eglise ayant parlé, c'est faire injure à la docilité des catholiques qu'il avait séduits, à leur sincérité, de douter qu'ils se soient ralliés d'esprit et de cœur à sa voix. Il y a eu un petit nombre de défections lamentables, mais, cette ivraie arrachée, la moisson apparaît plus riche d'espérance que jamais.

D'autres, tout en se réjouissant d'un incontestable raffermissement de la foi chez les croyants vraiment sincères et dociles, ne partagent pas cet optimisme. Mille symptômes les effraient. Dans le silence prudent qu'on observe, ils voient autre chose que la simplicité de soumission. Cette réserve leur paraît cacher beaucoup de réticences. Ils constatent, d'ailleurs, par des révélations partielles, multipliées, qu'on se dédommage de la contrainte extérieure par de significatifs épanchements, quand on les croit sans danger. Il suffit d'ouvrir les oreilles. Que serait-ce si l'on sondait les cœurs !

A quoi bon le dissimuler? Ils sont nombreux ceux qui supportent impatiemment cette contrainte et qui vivent dans l'attente d'un changement. Disons-le sans périphrase : ils escomptent la fin d'un pontificat qui leur paraît entraver injustement la liberté intellectuelle, méconnaître les conditions nouvelles que l'état des sociétés modernes crée pour l'Eglise et les moyens d'expansion qu'elle y pourrait trouver.

Les modernistes attendent un nouveau Pape. Ils fredonnent à leur manière, entre leurs dents, en devançant l'histoire, le couplet que Béranger mettait dans la bouche des Jésuites :

> Un Pape nous abolit,
> Il mourut dans les coliques,
> Un autre nous rétablit,
> Nous en ferons des reliques.

Un mot d'ordre règne. Pas de manifestations extérieures qui compromettraient inutilement la cause à l'heure présente, mais travailler sourdement à entretenir dans le clergé et parmi les laïques « éclairés » un état d'esprit qui prépare la réaction et la rende irrésistible au moment opportun. L'heure de la revanche approche.

L'enfant terrible du parti, M. J. de Narfon, n'a pu se tenir de dire ouvertement ce que les autres pensent et ce qu'ils font à huis clos. C'est l'objet d'un second article sur *« L'avenir du catholicisme libéral »* dans le *Journal de Genève* (10 avril 1912) (1). L'aveu mérite d'être recueilli, d'autant que les relations de l'auteur lui donnent le droit d'être cru quand il affirme ne pas parler à la légère.

---

1. L'article précédent, dont nous avons parlé dans le dernier numéro, est du 5 avril, et non du 5 mars.

Il nous donne le vrai programme des modernistes.

Deux parties dans cet article. La première est une mystification que ses lecteurs auront peut-être prise au sérieux. M. de Narfon veut démontrer que, loin d'avoir succombé sous les condamnations pontificales, le libéralisme de Lamennais triomphe aujourd'hui. Que comportait-il ? La liberté de conscience, avec cette conséquence pratique : la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la liberté de l'enseignement, la liberté de la presse, la liberté d'association.

« Et tout cela les catholiques les plus ultramontains sont forcés aujourd'hui de l'accepter ou de le réclamer, et ils l'acceptent ou ils le réclament, mais avec moins de franchise que les libéraux, voilà toute la différence. Reconnaissons que d'être contraint de se placer sur le terrain d'un adversaire et d'adopter intégralement son programme, n'est pas précisément un signe qu'on l'a terrasé ».

Laissons de côté ces sophismes, et voyons la suite.

J'entends bien cependant que la notion d'autorité s'est fortifiée dans l'Eglise au préjudice de la notion de liberté. C'est le concile du Vatican qui, en définissant l'infaillibilité pontificale, a été le point de départ de cette évolution de la mentalité catholique vers l'autoritarisme. Quand Montalembert parlait de l'idole que les catholiques étaient en train d'ériger au Vatican, c'est bien moins à l'infaillibilité doctrinale du pape qu'il pensait qu'au système de césarisme politique et administratif ou, si l'on veut, de l'impérialisme romain, dont il prévoyait qu'elle assurerait et dont nous voyons bien qu'elle a assuré, pour un temps, le triomphe.

Sans nous y arrêter davantage, regrettons pour Montalembert que son libéralisme l'ait fait se montrer en la matière aussi ignorant qu'un simple Narfon, en confondant l'infaillibilité doctrinale avec le césarisme politique ou administratif, et rappelons à Narfon lui-même que si des catholiques ont cherché à faire prévaloir ce « césarisme » au profit de leurs opinions, même en y mêlant l'infaillibilité contre toute vérité et tout droit, ce sont précisément ses amis les libéraux et ralliés de toute espèce qui ne croyaient pouvoir exalter assez haut ce qu'on a appelé la politique de Léon XIII.

Mais voyez comme les situations sont aujourd'hui renversées. Le pur exercice de l'autorité doctrinale, c'est ce que nos modernistes traitent d'autoritarisme et de césarisme.

Le terrain une fois déblayé, le lecteur fera bien de donner toute son attention à ce qui suit. C'est, ni plus ni moins, l'annonce d'un nouveau Thermidor contre la terreur que ce césarisme du Pape infaillible fait peser actuellement sur les consciences catholiques. Inutile de relever l'impiété des expressions dans cet appel à l'esprit de révolte. C'est l'aveu de l'attente sacrilège et le plan de conduite qu'il faut retenir.

Mais je dis que ce triomphe n'aura qu'un temps en effet. Le *modernisme ultramontain* blesse trop de droits légitimes, et fondés sur une trop longue tradition, notamment celui des évêques à être véritablement des évêques

et non pas de simples délégués de l'évêque de Rome, pour qu'une salutaire réaction ne se produise pas à brève échéance en faveur du catholicisme traditionnel.

Pour ce qui est de la France, je crois — et je ne parle pas à la légère — que l'on peut compter à cet égard sur le jeune clergé, plus exactement ou plus complètement sur le clergé de demain. Et je crois aussi que l'on peut compter sur l'action convergente des laïques éclairés. C'est au libéralisme que profiteront en dernière analyse les excès de l'autoritarisme. Dieu gouverne le monde, et nous savons que la Providence se plaît à tirer le bien du mal. Aussi bien ne s'agit-il, ni pour les laïques éclairés, ni pour le clergé de demain, de se révolter contre l'autorité, mais il s'agit de préparer dans l'Eglise un état général de l'opinion qui rendra inévitable le rétablissement de l'équilibre en faveur de la liberté, ou si l'on veut, une ambiance telle que l'impérialisme romain n'y pourrait vivre. La tyrannie du pouvoir — surtout dans l'ordre moral et religieux — suppose parmi les sujets une certaine dose d'ignorance et de servilisme. Et dans l'ordre moral et religieux encore, il suffit presque toujours à l'individu, pour y résister efficacement, d'un peu de science et de dignité.

Que l'époque ne soit peut-être pas fort éloignée où se fera la réaction que je prévois, on le peut conjecturer par l'attitude actuelle de nos ultramontains militants. Ils étaient plus fiers, en somme, dans les premières années du pontificat de Pie X. On dirait qu'ils sentent que leur propre règne, si l'on peut ainsi parler, touche à sa fin. Ils ne sont pas moins insolents, mais ils le sont avec moins de confiance, et ils mesurent moins leurs coups, et ils mettent plus de hâte à demander à l'autorité la tête des libéraux.

C'est un signe excellent et auquel les prêtres intelligents, traités aujourd'hui en suspects, et quelques laïques qui ne savent pas dédaigner les outrages des mamelouks de l'hyperorthodoxie, peuvent juger que Thermidor est proche.

C'est peut-être saluer l'aube de trop loin, mais il n'est pas impossible que vienne un jour de réaction. Sans accepter la comparaison, et encore moins l'ordre des rôles qu'elle suppose, on peut juger par la fureur de ces coassements, du beau vacarme que feront les crapauds du Marais, s'ils parviennent à dominer la Montagne. Il est seulement à craindre pour eux que plus d'un soit écrasé en route, quoique le crapaud soit une bête peureuse et habile à se dissimuler. Il suffit d'un saut imprudent pour appeler un coup de talon. Et puis, M. de Narfon qui connaît l'histoire et qui ne se méprend pas sur le vrai nom de son parti dans l'Eglise, ne doit pas ignorer qu'après Thermidor vient Fructidor. Et, au-dessus des leçons de l'histoire, il y a la Providence de Dieu qui veille sur son Eglise et ses promesses qui ne sauraient faillir. Si ses soldats devaient un jour succomber, ils tomberaient en saluant la victoire certaine. Les modernistes, eux, peuvent chercher à se faire illusion, ils savent au fond ce qui les attend. Le pire mal qu'on pourrait leur souhaiter serait ce triomphe d'une heure.

CATAPLASME RENOUVELÉ

Parmi les efforts de nature heureuse tentés pour renouveler le journalisme catholique, l'organisation d'une retraite annuelle spéciale pour

ses membres mériterait principalement d'être encouragé. Il est question de le renouveler prochainement, et il paraît, qu'à la demande générale, comme on dit en style d'affiches, ce serait sous la direction du même prédicateur. « Inaugurée l'an dernier, la retraite annuelle a produit dans leurs âmes de tels fruits et laissé dans leurs cœurs de tels souvenirs, qu'ils comptent bien la recommencer cette année et souhaitent d'avoir le même guide, — un confrère aussi et un professionnel de la presse — M. l'abbé Thellier de Poncheville. »

Je ne donne pas cette réclame pour un modèle de tact et de discrétion dans l'art de servir une cause et de pousser ses amis, je me contente de la noter, car elle est suggestive.

Or, où se lit-elle? — Dans les *Etudes* (5 avril) ! sous la plume du même chroniqueur par intérim que nous avons vu se tenir dans un si bel équilibre entre les tendances opposées qui partagent les catholiques d'Allemagne.

Aujourd'hui, c'est de la mauvaise presse et des bons journaux qu'il s'occupe. Il est vraiment intéressant de voir, à travers les lignes et même par le texte, quel courant d'idées a aujourd'hui la faveur de la docte revue qui lutta si longtemps dans un sens opposé. De ce point de vue, il ne faut peut-être pas regretter qu'elle se départisse du silence sur les questions vitales où elles paraissait s'enfermer jusqu'ici.

C'est l'application d'un nouveau cataplasme.

Sur la mauvaise presse, d'abord, puis sur l'insuffisance et les faiblesses de la bonne, sur ses perfectionnements et ses devoirs, le chroniqueur dit d'excellentes choses. Je ne range pas dans ce nombre la réédition du paradoxe bien américain de Mgr Ireland : Si saint Paul revenait, il se ferait journaliste ! (1). Mais, si l'on passe des considérations générales aux vues pratiques, le remède ne consiste plus qu'en émollients opiacés.

En somme, le mouvement religieux à promouvoir par le journalisme catholique devient pour le chroniqueur des *Etudes* une occasion favorable de réclame pour les entreprises des libéralisants. Si d'autres ont tenté quelque chose de meilleur, il leur souhaite bonne chance, ce qui est aussi une manière d'oraison funèbre, mais c'est de l'autre côté qu'est la vie, qu'est l'espoir, et que les catholiques sont invités à porter leur concours et leurs ressources. L'agence de la *Presse nouvelle*, l'*Union de la Presse régionale* fondée par MM. Piou et Féron-Vrau, et restée aux mains de celui-ci, le B. I. R. S. (Bulletin d'informations religieuses et sociales) avaient rarement été à plus belle fête..

Les services réels que ces entreprises rendent à la cause religieuse ne sont pas contestables. Ils doivent être appréciés surtout par comparaison avec celles dont la prétendue neutralité se prête à mille compromissions. Mais l'esprit libéral qui en a inspiré la fondation, les attaches politiques plus ou moins dissimulées auxquelles la défense catholique y est assujettie, les procédés parfois plus que douteux qu'on

1. Voir *Critique du Libéralisme*, nº 60, 1er avril 1911 (tome V, p. 905); — nº 67, 15 juillet 1911, (tome V, pp. 524, 526).

y emploie, ne sauraient permettre d'en faire l'éloge sans restriction et de les recommander aussi chaudement aux catholiques.

La *Critique du Libéralisme* a fait l'historique de la *Presse nouvelle* et de la *Presse régionale*. Le lecteur peut s'y reporter pour avoir l'explication de ce que nous disons ici (1).

Le P. Boubée s'étend sur celle-ci avec une complaisance particulière. « Cette société, nous dit-il, est une fédération de bons journaux décidés à défendre la religion et la morale ». La formule est exacte, mais relativement inoffensive. L'auteur a peut-être craint de dépasser la vérité stricte en leur attribuant pour programme la défense des vrais principes catholiques. Cependant, les seuls vrais bons journaux sont ceux qui adopteraient celui-là. « Tantôt elle s'implante dans une ville où l'opposition dite libérale n'a pas d'organe; elle en crée un de toutes pièces ». Voilà le mot juste qui échappe : et c'est bien la création de feuilles d'*opposition dite libérale* qui caractérise l'œuvre de la Presse régionale. « Tantôt, et c'est le cas ordinaire, elle se contente d'aider des feuilles déjà existantes, mais dont la situation est précaire ou les ressources insuffisantes ». Hélas! que nous sommes loin ici de la vérité! La vérité, la vérité établie par des faits et des documents dont nous avons constitué le répertoire, est que la *Presse régionale* s'est implantée dans des régions où il y avait non pas seulement des organes d'opposition libérale, mais des organes franchement et courageusement catholiques, pour supplanter ceux-ci par ceux-là, parce que c'est à une opposition modérée et libérale qu'il faut se borner dans l'intérêt bien compris de notre cause, et parce que ces journaux catholiques évitaient de se placer sur ce terrain semé de chausse-trapes qu'on désigne sous le nom de terrain constitutionnel Et c'est là ce que le chroniqueur appelle sans sourciller « le programme d'union proposé loyalement à tous et qui se résume à placer la religion au-dessus de la politique »

Il énumère dans une note les onze journaux qui, depuis 1905, ont été affiliés à la *Presse régionale : La République de l'Isère, l'Express de Lyon*, ***l'Eclair de l'Est, le Journal*** et ***le Mémorial d'Amiens***, ***l'Éclair Comtois, le Nouvelliste de Bretagne***, ***le Nouvelliste de la Haute-Saône, le Télégramme*** (de Toulouse), ***la Liberté de Bordeaux et du Sud-Ouest.***

« Cette œuvre si opportune », nous dit-on, « n'a cessé de progresser ». Onze journaux en huit ans à peu près, avec les puissantes ressources dont elle disposait, on avouera que le progrès est aussi lent que continu. Est-ce sans rire qu'on nous cite un compte-rendu de l'Assemblée générale de 1910, constatant qu'après cinq années, la *Presse régionale* ayant groupé onze journaux (elle n'a donc rien fait depuis, quoiqu'elle ne cesse de progresser?), « elle s'étendait déjà sur les deux tiers du sol français et son rayon d'action englobait 25 millions d'habitants »?

Le caractère libéral de plusieurs d'entre eux est assez connu. Le P. Boubée ignore sans doute que le *Télégramme* de Toulouse est un

---

1. Voir nos 14 et 15, 1er et 15 mai 1909, (tome II, pp. 55 et 106); — no 44, 1er août 1910 (tome IV, p. 439).

journal du plus pur opportunisme, moins soucieux des intérêts catholiques que de défendre l'œuvre républicaine, et dont l'allure fait souvent scandale? (1). Est-ce cet exemple qui le fait conclure : « Puissent les catholiques apporter de plus en plus à cette œuvre l'appui de leur argent et de leur influence, afin que la France soit toute couverte d'organes régionaux sincèrement dévoués à la cause de la liberté religieuse et de la vérité. »

« Voilà donc ce qu'on pourrait appeler l'*information catholique internationale* en train de s'accomplir ».

C'ést à quoi il s'agit de pousser, et ces éloges aux diverses tentatives d'organisation ont pour but de seconder ce dessein. Il est vraiment curieux à observer ce concert de voix partant de tous les points pour demander l'organisation internationale de toutes les formes de l'activité religieuse : œuvres de presse, œuvres sociales, ligues d'action. D'où part-il? A quoi tend-il? Quels en sont les chefs? On pourrait le deviner à des indices non douteux. Les forces employées ne sont pas toutes conscientes, mais toutes ont une tendance commune qui opère l'entente. Ce n'est pas une tendance d'action franchement catholique.

Le chroniqueur des *Etudes* écrit :

Une agence fondée par des catholiques sous le nom de « Juta » s'est tournée contre eux. On vient d'en fonder une nouvelle sous le titre « Agence internationale *Roma* », ou par abréviation A. I. R. Son siège et son nom disent assez quel est son esprit, et le journal l'*Univers* (14 février 1912) l'a saluée avec joie, en demandant aux catholiques de la soutenir. Tout ce que l'on pourrait craindre d'elle, c'est que, fondée avec des ressources restreintes et qui sont loin de correspondre aux intentions généreuses de ses patrons, elle ne soit pas à même de lutter contre ses puisssantes rivales. Car (c'est là le principal argument de ceux qui préconisent l'utilisation pure et simple des agences existantes), pour soutenir une agence nouvelle, il faudrait de gros capitaux : probablement une vingtaine de millions. Mais nous pouvons faire aux catholiques l'honneur de croire, ou plutôt de constater que, lorsqu'ils ont bien compris l'utilité d'une œuvre, ce n'est pas la question d'argent qui les arrête.

Sur quoi, l'*Univers* fait ces remarques fort justes :

Mais, mon Père, si l'A. I. R. manque seulement d'argent, n'est-ce pas précisément une raison pour lui en fournir, sur ces 20 millions qui semblent si peu peser à la générosité possible de vos amis? Mais non, vous glissez à la *Presse* nouvelle et puis à la *Presse régionale*, et puis à toutes sortes d'autres détails très intéressants; mais le point capital reste en l'air. Vous avez écrit : « Voilà donc ce qu'on pourrait appeler l'information catholique internationale en train de s'accomplir ». Comment? Ce qui précède ne justifie guère tant de confiance. Serait-il indiscret de demander plus de précision?

Il a été beaucoup question, en effet, un moment, d'une nouvelle entre-

1. Voir *Critique du Libéralisme*, nos 49 et 52, 15 octobre et 1er décembre 1910 (tome V, pp. 28, 29, 283, 285, 287; — no 66, 1er juillet 1911 (tome VI, p. 445).

prise gigantesque, d'un effort où l'on engagerait des millions en s'appuyant sur de puissantes organisations déjà existantes : l'*Action populaire* de Reims, l'*Augustinusverein*, le *Piusverein*, etc... Un son de cloche est même déjà parti d'Espagne. Et quelques-uns des catholiques les plus compromis dans le bachémisme et tous les semi-libéralismes de l'heure présente s'agitent à ce sujet autour des Congrès marials, des Congrès eucharistiques, des Ligues féminines plus ou moins confédérées. Est-ce donc à cela qu'on voudrait nous induire? Il n'est plus temps. Il y a désormais, d'un bout à l'autre de la catholicité, des yeux qui s'ouvrent et qui ne laisseront plus s'adultérer une grande entreprise romaine d'union dans ces compromettantes aventures de personnes et d'idées.

Oui. les yeux s'ouvrent, et, patience, la lumière se fera.

LES RETRAITES-RÉCLAMES

Un correspondant me communique un filet paru dans la *Croix du Nord* (15 avril), sans se douter du rapport de la pieuse indiscrétion faite par ce journal — oh! très innocemment — avec la réclame dont le chroniqueur des *Etudes* gratifie, comme on l'a vu plus haut, certain prédicateur de retraite.

Ne désespérons pas de voir l'organisation chrétienne internationale qui s'élabore aboutir aussi à des retraites spirituelles internationales; et, comme il faudrait, pour bien faire, avoir à proposer quelque prédicateur international, on y arrivera en préparant des réputations mondiales. à quoi servira éminemment la participation de quelques-uns de nos orateurs ecclésiastiques à tous les grands congrès catholiques qui se tiennent à l'étranger. Il y en a qui ont déjà fait en Amérique des tournées presque triomphales.

En attendant, notons ce petit fait. La *Croix du Nord* publie donc ce qu'on va lire sous le titre : « Echo d'une retraite fermée à Haubourdin », avec cette seule explication : « Extrait d'une lettre d'un retraitant » :

« La voilà donc terminée, hélas! cette belle retraite, si impatiemment attendue, si rapidement passée et dont le souvenir laissera longtemps dans nos cœurs un regret nostalgique. Quelle douce et réconfortante intimité que celle de ces 40 camarades, hier inconnus l'un pour l'autre, aujourd'hui unis par les liens d'une noble et forte amitié, épris du même idéal, passionnés du même amour, impatients des mêmes dévouements! Quelle ferventes prières récitées ensemble! Quelles fécondes réflexions élaborées dans les allées silencieuses et fleuries du jardin du Petit Séminaire, dans le clair soleil d'avril qui faisait briller la rosée du matin à travers les fleurs blanches des arbres et semblait les perler de sourires!

» Et surtout quelle émotion, quel enthousiasme vibrant quand notre cher et inoubliable prédicateur, l'abbé Thellier de Poncheville, nous parlait! Quel ravissement c'était de l'entendre! Il savait tour à tour nous toucher jusqu'aux larmes en nous parlant de notre grand Ami Jésus, secouer notre torpeur et réveiller nos volontés assoupies, en nous appelant à la conquête de nous-mêmes par la pureté, enflammer notre ardeur et exciter notre enthousiasme en nous invitant aux nobles dévouements et aux généreux apostolats! On ne se lassait pas d'écouter : et lui, toujours infatigable, ne se

lassait pas de nous parler. Comme l'a si bien dit notre président en le remerciant, nous sentions, comme les disciples d'Emmaüs, notre cœur tout brûlant tandis qu'il causait avec nous le long de la route, et volontiers nous lui aurions répété la prière des deux pèlerins : « Reste avec nous, maître, car il fera sombre dans notre âme quand tu seras parti ».

» Et nous voici maintenant sortis de ce sanctuaire, tout parfumé des prières des pieux Eliacins dont nous avons pris la place, de cette maison bénie où nous avons reçu un si cordial et si aimable accueil. Nous sommes descendus du Thabor et revenus dans la plaine. Mais nous nous sentons plus forts pour la lutte, plus généreux pour nous dévouer, plus ardents pour aimer Dieu et nos frères. Ah! si nos camarades, qui sont libres, savaient ce qu'ils ont perdu. Du moins qu'ils prennent comme nous la résolution de revenir l'an prochain. Ce sera désormais le rendez-vous annuel de tous ceux qui ne veulent pas gaspiller leur jeunesse, mais la rendre belle et féconde ».

Dans quel but le journal insère-t-il cette confidence? Est-ce pour faire connaître la pensée intime d'un retraitant? Est-ce dans une intention moins purement édifiante? Il ne le dit pas. Au demeurant, c'eût été superflu.

Il y a des gens qui sont très forts. Mais leur réputation de tact, de délicatesse, voire de prudence, est bien surfaite.

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION (Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz à LILLE Nord), *et non pas à la* DIRECTION *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

Le Gérant : G. STOFFEL

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, RUE DU METZ, 41, LILLE.—10.176

UNE NOUVELLE THÉOLOGIE DE L'INCARNATION

L'*Ecole franciscaine* a publié tout récemment un article que je reproduis, en en ramenant la doctrine aux trois points de vue qui la nuancent. Je respecte les expressions, les soulignements, les phrases mêmes de l'auteur.

I

Il convient de blâmer celui qui « dira que l'Homme personnisé dans » le Verbe possède une personnalité humaine. C'est nier que cet Hom- » me soit Dieu. (Mais il faudra blâmer tout autant celui qui) dira » que cet Homme sans personnalité humaine n'a pas davantage d'in- » dividualité. Or quelque chose sans individualité est quelque chose » qui n'existe pas. Seuls les individus existent dans la nature réelle. » Supprimer l'individualité humaine du Christ est la manière la plus » radicale de supprimer l'Incarnation en supprimant sa base. Car le » vrai, c'est que le Christ est un *Quelqu'un* humain, donc un *Individu* » humain. Il est substantiellement un *Quelqu'un* humain qui est Dieu » vraiment, mais non pas substantiellement, qui est Dieu par as- » somption et du seul chef de sa personnisation dans le Verbe ».

L'admiration que l'auteur de ces lignes professe pour Jean Duns Scot l'a conduit à ressusciter l'opinion d'un théologien, remarquable, il est vrai, par sa piété et par l'incroyable subtilité de son intelligence, mais aussi par un étrange acharnement à prendre dans toutes les questions importantes le contrepied de saint Thomas.

Pierre Lombard (1), le premier, avait émis l'opinion baroque que le Verbe en s'incarnant, s'était uni la nature humaine avec la subsistence ou individualité qui lui est propre. Réfutée par saint Thomas (2), la thèse fut reprise par le Docteur subtil (3), et contredite à nouveau par un des plus illustres disciples du Maître angélique, Jean Capréolus (4). Tous la croyaient reléguée pour jamais dans la poussière des vieux parchemins quand, brusquement, nous la voyons refleurir. Le moment est bien choisi : on ne saurait, en effet, fournir un meilleur appoint aux théories loysistes.

1. III Sent., Dist. V, qu. 3.

2. Com. in III Sent., Dist. VI, qu. 1, a. 1 et 2 et Sum. Theol. IIIa, qu. 2 a. 3.

3. Duns Scot.

4. Cf. Edition Cattier, 1904, tome V, p. 88.

Seuls, les individus existent dans la nature réelle, nous dit-on; *quelque chose sans individualité est quelque chose qui n'existe pas.*

Oui, et, selon la loi commune, l'individualité est conditionnée par la nature : autre est l'individuation des substances matérielles; autre, celle des substances spirituelles; mais chez toutes, l'individualité est quelque chose de créé. L'humanité du Christ sera nécessairement pourvue d'une individualité; il faut qu'elle subsiste en *Quelqu'un* pour être quelque chose de réel; mais, exceptionnellement, elle n'aura pas l'individualité qui lui est propre; le Verbe lui communiquera la sienne et ainsi, cette humanité — sans « Moi » humain, sans être un « Quelqu'un » humain, — subsistera dans une Personne divine.

L'erreur de Duns Scot a été de croire qu'il y avait une distinction à établir entre la subsistence ou individualité et la personnalité dans les êtres raisonnables. Ainsi, tout en admettant deux individualités dans le Christ, pensait-il sauvegarder l'intégrité du dogme. Or, pour saint Thomas, cette distinction est absurde : à ses yeux, comme aux nôtres, ce qui subsiste en nous, c'est-à-dire l'individu ou le *Quelqu'un* qui a conscience d'exister, de parler et d'agir, c'est là précisément ce que tout le monde nomme à bon droit la *personne.*

Aussi bien, le Docteur angélique n'hésite-t-il pas à qualifier d'hérétique la thèse qu'il combat. De fait, les textes conciliaires sont en nombre si considérable qu'on est embarrassé pour choisir :

Concile d'Ephèse (2e anathématisme de saint Cyrille) : « Si quelqu'un nie que le Verbe se soit uni à notre chair *selon la subsistence,* qu'il soit anathème ! »

Concile de Chalcédoine : « Les deux natures — divine et humaine — sans rien perdre de leurs éléments essentiels, se sont unies en une seule personne et *une seule subsistence* (εἰς ἓν πρόσωπον καὶ μίαν ὑπόστασιν).

IIe *Concile de Constantinople* (Ve œcuménique) : « Si quelqu'un pense que *l'unique subsistence* de Notre-Seigneur Jésus-Christ *n'exclut pas la pluralité des subsistences* et s'efforce par là d'introduire dans le mystère du Christ, *deux subsistences* ou deux personnes, qu'il soit anathème ! »

IIIe *Concile de Constantinople* (VIe œcuménique) : « Les deux natures sont jointes dans *l'unité d'une même subsistence* ».

Concile de Vienne (XVe œcuménique) : « Le Fils de Dieu, subsistant de toute éternité dans le Père, a élevé la nature humaine à *l'unité de sa subsistence* et de sa personne. »

Concile de Florence (XVIe œcuménique) : « En Jésus-Christ tout ce qui est de l'homme n'est pas séparé de la divinité, *il est un et le même et* INDIVIS ».

On voit par ces textes que l'unité de subsistence est aussi nettement affirmée par l'Eglise que l'unité de personne. D'ailleurs, s'il

fallait distinguer entre l'une et l'autre, cette distinction s'entendrait d'une simple dignité, plus éminente mais accidentelle, que la personne ajouterait à l'individualité. Mais alors, l'union hypostatique — faite dans la personne du Verbe et non pas dans sa subsistence — ne serait plus substantielle, mais simplement accidentelle. Or, cela encore est expressément condamné : « Si quelqu'un distingue, après l'Incarnation, deux subsistences dans le Christ, en ne les unissant que *par la communication d'une dignité plus haute* (κατα τὴν ἀξίαν), qu'il soit anathème ! » (Conciles œcuméniques d'Ephèse et de Constantinople II).

Donc, contrairement à l'affirmation de l'auteur que je réfute, il faudra dire que le *Quelqu'un* qui subsiste dans la nature humaine de Jésus-Christ est Dieu substantiellement et non point par assomption, par la raison toute simple que ce quelqu'un est le Verbe. Et cela encore a été spécialement défini : « Quiconque ne reconnaît pas que c'est ***le même Seigneur et Dieu, Jésus-Christ qui subsiste de deux natures substantiellement unies,*** qu'il soit anathème ! » (Concile de Latran, a. 649).

II

« Ni Dieu le Père ni Dieu-Trinité n'engendre l'individualité humaine » qui s'appelle Jésus, lequel *n'est* donc *pas* Fils de Dieu. Et toutefois, » il pourra *être dit* tel. Pourquoi ?

» 1° Parce que Dieu lui tient lieu de père terrestre, en ce qu'il » donne à Marie suffisance à être sa mère sans le concours d'un » homme.

» 2° Parce que cet Homme, Dieu le fait *être Dieu,* en l'adjoignant, » en le subjoignant au Verbe, en le personnisant, lui homme conçu » et qui naîtra neuf mois plus tard, en le personnisant dans le » Verbe qui est Dieu et qui, étant Dieu, ne sera pas conçu par » Marie et ne naîtra pas de la Vierge.

» Ce n'est donc pas le Verbe éternel que Marie a conçu, qui est » né d'elle et qu'elle a nommé Jésus ; c'est Jésus, c'est l'Homme per- » sonnisé dans le Verbe, c'est proprement l'Homme-Dieu.

» Et Marie est mère de Dieu, de cela seulement qu'elle va conce- » voir et qu'elle enfantera l'Homme qui est Dieu, le *Quelqu'un* subs- » tantiellement homme, qui n'est Dieu que par subjonction au Verbe, » que par personnisation extrinsèque dans la seconde personne de » la Trinité »

La Revue qui insère ces lignes est classée parmi les publications savantes et son directeur, qui les signe, est réputé comme théologien. Je suis loin d'avoir sa compétence ; mais j'estime que son langage

s'est rencontré jadis sur les lèvres de Nestorius; il me révolte et je le considère comme un blasphème.

Quoi! On vient nous dire que *Jésus n'est pas le Fils de Dieu.* Faudra-t-il donc sacrifier la divinité du Christ aux conceptions philosophiques de Scot? Les textes cités tout à l'heure ont manifestement tranché la querelle à l'avantage de saint Thomas. En voici un autre qui donne un démenti catégorique à l'assertion de notre auteur : « Si quelqu'un osait dire que *le Christ* est un homme *théophore* (portant la divinité) mais qu'il *n'est pas Dieu* lui-même, alors qu'il *est le fils (de Dieu) par nature,* qu'il soit anathème! »

Il est bien vrai, toutefois, que *Dieu le Père n'engendre pas l'individualité humaine qui s'appelle Jésus,* mais nous en savons le motif, c'est que cette individualité n'existe pas. Continuons :

Jésus, cependant, dit-on, pourra *être dit Fils de Dieu.* Dieu, en effet, supplée le rôle du père terrestre : sa toute-puissance donne à Marie de concevoir et d'enfanter, tout en demeurant vierge.

Mais alors, reprendrai-je, comme Marie a conçu du Saint-Esprit, c'est ce divin Esprit qui lui communique sa suffisance à être mère : conséquemment c'est du Saint-Esprit que Jésus devra être dit Fils! Cette conclusion n'est pas faite pour effaroucher notre théologien, — nous le verrons tout à l'heure, — mais elle ne se trouve formulée dans aucun Père de l'Eglise. Que dis-je? Elle est formellement condamnée par le XIe concile de Tolède dans son « Exposition de la foi » contre les Priscillianistes : « Gardons-nous bien de dire que l'Esprit-Saint est devenu le Père du Fils parce que c'est par son opération que Marie a conçu, de peur que nous paraissions donner deux pères au Fils, ce qui serait un blasphème. »

Et voici la suite : *Cet Homme-là, Dieu le fait être Dieu.* Théorie insoutenable. Cet Homme-là n'a pas besoin d'être fait Dieu : *il l'est,* parce qu'il s'identifie avec le Verbe. Il n'est ni personnisé ni même personnisable, car dès le premier instant de sa conception, cet Homme-là est déjà la Personne du Fils de Dieu.

En vérité, quel crédit accorde-t-on aux décisions des conciles œcuméniques? Les canons 2e et 3e du Ve concile général (IIe de Constantinople) sont ainsi libellés :

« Si quelqu'un nie qu'il y ait *dans le Verbe de Dieu deux naissances :* l'une avant tous les siècles et l'autre qui s'est produite dans le temps, qu'il soit anathème! »

« Si quelqu'un dit que le Dieu-Verbe est (simplement) uni (*συνεῖναι τῷ Χριστῷ*) au Christ né de la Vierge et qu'il n'est pas identiquement le même que Notre-Seigneur Jésus-Christ, Verbe de Dieu fait homme, qu'il soit anathème! »

C'est donc bien le Verbe éternel qui est né dans le temps de l'auguste Vierge Marie.

Mais alors comment tolérer cette affirmation de la Revue : *Ce n'est pas le Verbe éternel que Marie a conçu, qui est né d'elle et qu'elle a nommé Jésus!* N'est-elle pas tout à la fois une impiété et une hérésie ?

Et on se demande, vraiment, si ce n'est pas Nestorius en personne qui poursuit : *Marie est Mère de Dieu, de cela seulement qu'elle va concevoir et qu'elle enfantera, l'homme qui est Dieu, le quelqu'un substantiellement homme qui n'est Dieu que par sa subjonction au Verbe, que par personnisation extrinsèque dans la seconde personne de la Trinité.*

Ouvrons encore le livre des définitions de l'Eglise :

Concile de Chalcédoine : « Les Pères enseignent que le Christ vrai Dieu et vrai Homme, consubstantiel au Père selon la divinité et à nous selon l'humanité, a été engendré du Père avant tous les siècles et que *le même* (τὸν αὐτὸν) *est né de la Vierge Marie* ».

Concile de Constantinople II (can. 6) : « Si quelqu'un donne abusivement et non en vérité le nom de Mère de Dieu à la sainte et glorieuse et toujours Vierge Marie, comme *si Dieu le Verbe ne s'était pas incarné et n'était pas né d'elle,* entendant par exemple que cette nativité devait être attribuée au Verbe, en ce qu'il était simplement uni à l'homme qui prenait naissance (ὡς συνόντα τω ἀνθρώπω γενομενω), qu'il soit anathème ! »

Concile de Latran (a. 649) : « Si quelqu'un n'attribue pas dans toute la rigueur des termes le nom de Mère de Dieu à la Bienheureuse Vierge Marie, doutant qu'elle *eût vraiment enfanté le Dieu Verbe né du Père* avant tous les siècles, qu'il soit anathème ! »

Il n'y a donc pas à le contester : ce que Marie a conçu, ce qui est né d'elle, ce n'est pas l'homme extrinsèquement personnisé dans le Verbe et, par conséquent, individu distinct du Verbe avant cette personnisation, c'est le Dieu éternel lui-même, l'*Individu*-Verbe déjà né du Père et naissant une seconde fois dans le sein de Marie.

III

« C'est de Dieu-Trinité que (ce Quelqu'un) est dit être le Fils.
» Jésus-Homme n'est pas Fils, il *est dit* Fils, non pas du Père éternel,
» mais du Dieu-Trinité.

» Jésus-Homme, personnisé par la Trinité dans le Verbe, prie-t-il
» son Père, que c'est la Trinité tout entière qu'il prie.

» Mais, parlant au nom du Verbe dans lequel Dieu-Trinité l'a per-
» sonnisé, c'est au seul Père que Jésus dira : « Mon Père ».

» Ce langage, il l'emprunte au Verbe, il n'est pas le propre langage
» de Jésus. C'est à cause de sa personnisation dans le Verbe qu'il
» peut dire : « Le Père et moi nous sommes une même chose ». En
» effet, le Verbe et le Père font une même substance. (Il faudrait

» *nature*). L'Homme personnisé dans le Verbe n'a pas avec la Tri-
» nité sainte une nature commune et identique... » « Les deux lan-
» gages du Christ, parlant en son propre nom d'Individualité hu-
» maine personnisée dans le Verbe, et parlant au nom du Verbe dans le-
» quel il se trouve personnisé, dominent tout l'évangile et l'expliquent ».

Les énormités auxquelles le système scotiste accule ses répondants ne sont pas le moins du monde pour eux une raison de l'abandonner.

Jésus Homme n'est pas le fils, il est dit fils, non pas du Père, mais du Dieu Trinité.

Autant d'erreurs que de mots.

Nous venons de le voir : Jésus-Homme ne doit pas seulement *être dit,* il *est* réellement le Fils de Dieu; car l'Homme, c'est la Personne qui s'est incarnée : or, cette Personne est le Fils de Dieu.

Jésus, Fils de la Sainte-Trinité! Donc, fils de lui-même, ce qui est absurde et fils du Saint-Esprit, ce qui est hérétique. L'Incarnation, il est vrai, a été décrétée et opérée par la Trinité tout entière; le Verbe, comme tel, l'a voulue conjointement avec les deux autres Personnes : avec elles, il a été le principe de la mission qui lui a été confiée : *Quatenus Deus est mittit seipsum ut hominem,* dit Franzelin. (1) « En tant que Dieu, il s'envoie lui-même comme homme ».

En matière si obscure et si délicate, le plus sûr n'est-il pas de s'en rapporter au magistère de l'Eglise? J'ai cité déjà le XI[e] concile de Tolède. Laissons les Pères de cette auguste assemblée nous instruire encore : ***Missus tamen Filius non solum a Patre, sed a Spiritu Sancto missus credendus est : in eo quod ipse per prophetam dicit : Et nunc Dominus misit me et Spiritus ejus (Is., XLVIII, 16). A seipso quoque missus accipitur : pro eo quod inséparabilis non solum voluntas, sed operatio totius Trinitatis agnoscitur. Hic enim, qui ante saecula unigenitus est vocatus temporaliter primogenitus factus est : unigenitus propter deitatis substantiam, primogenitus propter assumptae carnis naturam.***

« Le Fils, envoyé par le Père, doit être considéré encore comme envoyé par le Saint-Esprit, conformément à ce qu'il a dit de lui-même par Isaïe : « Voici que je suis envoyé par le Seigneur et » par son Esprit ». Bien plus : il est envoyé par lui-même, par la raison que la volonté et l'opération des trois Personnes de la sainte Trinité sont inséparables. Et, ainsi, celui qui est appelé l'Unique avant tous les siècles a été fait Premier-né dans le temps : Unique, à cause de sa nature divine, Premier-né en raison de la nature humaine qu'il a épousée ».

Mais de ce que Jésus est envoyé par l'adorable Trinité tout entière, il s'en faut qu'il puisse être dit *fils* du Dieu-Trinité. Il serait

1. *De Deo Trino,* Th. XLII, II.

tout aussi absurde de le prétendre que d'affirmer que l'Esprit-Saint est le fils du Père et du Verbe parce qu'il tient d'eux sa mission.

Jésus Homme prie-t-il son Père, que c'est la Trinité tout entière qu'il prie.

Ouvrons l'Evangile : « Jésus, levant les yeux au ciel, dit : « Père, » l'heure est venue : glorifiez votre Fils, afin que votre Fils » vous glorifie, et afin que, comme vous lui avez donné puissance » sur tous les hommes, il donne la vie éternelle à ceux que vous » lui avez donnés. Or, c'est la vie éternelle de vous connaître, vous » qui êtes le seul vrai Dieu et Jésus-Christ que vous lui avez envoyé. » Je vous ai glorifié sur la terre, j'ai achevé l'ouvrage que vous m'avez » donné à faire. Et maintenant, glorifiez-moi, vous, mon Père, de la » gloire que j'ai eue en vous, avant que le monde fût ». (1)

A moins d'avoir l'esprit faussé par des idées préconçues, nul n'hésitera à penser que ces paroles de Jésus s'adressent au seul Père céleste. On chercherait vainement un commentateur qui soit d'un sentiment contraire.

Et puis, qu'est-ce donc que ce langage de l'Homme-Jésus parlant au nom du Verbe? Nous sommes en pleine incohérence : ces deux individus qui parlent, qui agissent, qui coexistent sans compromettre l'unité de personne m'apparaissent de plus en plus comme une conception monstrueuse.

Il y a mieux : « les deux langages du Christ, parlant en son propre nom d'Individualité humaine personnisée dans le Verbe et parlant au nom du Verbe dans lequel il se trouve personnisé », ont été formellement condamnés par l'Eglise :

« Si quelqu'un attribue à deux personnes ou à deux subsistences les paroles que le Christ a dites en parlant de lui-même; s'il applique les unes à un homme qui serait distinct du Verbe de Dieu (τὰς φωνάς) ὡς ἀνθρώπῳ παρὰ τὸν ἐκ Θεοῦ λόγον ἰδικῶς νουμένῳ) et s'il estime que les autres ne peuvent s'entendre que du seul Verbe de Dieu le Père, qu'il soit anathème! » (*Concile d'Ephèse*, can. 4.)

Le Père et le Verbe forment une même substance. J'ai noté entre parenthèses que, le mot de *substance* étant équivoque, il serait plus exact de dire *nature.* Je sais bien qu'on rencontre dans certains textes des conciles et des Pères l'un de ces termes mis à la place de l'autre; mais dans le langage serré de la théologie, il convient d'éviter cette confusion.. Le vrai, c'est qu'il y a en Dieu trois subsistants, puisqu'il y a trois personnes; or le *subsistant* n'est pas autre chose qu'une substance *individualisée.* Il serait donc plus exact de dire qu'il y a en Dieu trois substances en une seule nature.

Voici la fin :

L'Homme personnisé dans le Verbe n'a pas avec la Trinité Sainte une nature commune et identique !

1. Joan., XVII, 1-5.

Or, cet homme est Jésus-Christ.

Donc, Jésus-Christ n'est pas Dieu!

Ainsi, dans la France du XXe siècle, en pleine crise de modernisme, une Revue théologique orthodoxe et savante sape tranquillement le mystère de l'Incarnation et détruit la divinité de Jésus-Christ!

Et l'on viendra jeter la pierre à ceux qu'on nomme, avec une charité exquise, les « chasseurs d'hérésie ».

Il me reste à justifier mon appréciation du début : j'ai dit que la thèse de l'auteur favorisait singulièrement le loysisme; voici comment :

« Quant à l'origine de la conscience messianique dans l'âme de Jésus..., écrit M. Loisy, la tradition la plus ancienne paraît l'avoir expliquée ou figurée au moyen d'une révélation qui se serait produite à l'occasion du baptême dans le Jourdain. Il peut y avoir là un effet de perspective, bien que cette circonstance du baptême soit comme un point de départ dans le ministère du Sauveur... Tous les hommes qui disent à Dieu : « Notre Père », sont fils de Dieu au même titre, et Jésus ne serait que l'un d'eux, s'il ne s'agissait que de connaître la bonté divine et de s'y confier. Le critique peut conjecturer que le sentiment filial a précédé et préparé la conscience messianique, l'âme de Jésus s'étant élevée par la prière, la confiance et l'amour, au plus haut degré d'union avec Dieu, en sorte que l'idée de la vocation messianique a couronné comme naturellement ce travail intérieur; mais en tant que le titre de Fils de Dieu appartient exclusivement au Sauveur, il équivaut à celui de Messie; il appartient à Jésus, non à raison de ses dispositions intimes et de ses expériences religieuses, mais à raison de sa fonction providentielle, et comme à l'unique agent du royaume céleste » (1).

Donc pour M. Loisy, il y a eu en Jésus un éveil de la conscience messianique en un moment quelconque de sa vie, peut-être au jour de son baptême; puis, lorsque cette conscience fut pleinement éveillée en lui, il revendiqua le titre de Fils de Dieu, qu'il n'a jamais compris dans le sens où la théologie l'a entendu plus tard, mais qui visait simplement ses fonctions de Messie.

Envisageons l'individualité humaine du Christ, telle que notre revue nous la propose. Il est un axiome de philosophie qui se formule ainsi : *Actiones sunt suppositorum*, ce qui veut dire : les actions sont exercées par l'individu et doivent lui être attribuées. Avouons que l'individualité humaine de Jésus a dû être un peu embarrassée tout d'abord, en essayant de se rendre un compte exact de sa condition. En tout cas l'individu qui réfléchissait ainsi avait la certitude de ne pas être Dieu. Qui était-il? Tout petit, il n'en savait probablement rien, car pourquoi ne pas traduire littéralement la phrase évan-

1. Loisy, *L'Evangile et l'Eglise;* III, le Fils de Dieu, p. 89-91.

gélique : *Proficiebat ætate et sapientiâ. Il croissait en âge et en sagesse?* Mais peu à peu, une évolution se faisait dans cet individu « subjoint au Verbe par une personnisation (purement) extrinsèque ». Il s'élevait par la prière, la confiance et l'amour au plus haut degré d'union avec Dieu, en sorte que l'idée de vocation messianique vint couronner le plus naturellement du monde ce travail intérieur. Conscient toujours de ne pas être le Fils de Dieu authentique, il finit cependant par en prendre le titre, qui pour lui n'avait d'autre signification que celui de messie.

« Vous oubliez, répliquera mon adversaire, que je n'admets en Jésus-Christ qu'une seule personne, laquelle est divine ».

Et que m'importe cette unique personne, mon Révérend Père, puisque ce sont les *individus* qui pensent, qui parlent et qui agissent.

« Parfaitement, diront en chœur les loysistes : votre tentative de personnisation extrinsèque n'est pas faite pour nous gêner beaucoup. Si l'individu est extrinsèque à la personne, notre patron est d'accord avec nous : Jésus, Fils de Marie, est Messie et fondateur du Royaume, il n'est pas le Fils de Dieu, au sens rigoureux du mot. La seule différence qui vous sépare, c'est que vous admettez contre lui une juxtaposition de l'individu humain à la personne divine. Or, comme l'hypothèse est franchement absurde, M. Loisy reconnaîtra volontiers dans cette personne divine ce qu'il a appelé le Christ de la théologie et ainsi disparaîtra le dernier malentendu. »

On me pardonnera, je l'espère, cette critique qui n'a pas du tout pour objet d'être désagréable à un savant religieux que tout le monde estime; elle ne s'inspire que du souci supérieur de la vérité.

Dans une lettre pastorale adressée il y a quelques semaines à son Chapitre, Mgr de Poitiers disait :

« Nous nous appliquerons, vous et moi, à bien mériter de Dieu et de son Eglise, à défendre résolument leurs droits, *à donner toujours la prééminence à la vérité sur la charité*, ce qui est encore le moyen d'augmenter celle-ci, puisqu'il n'est de véritable charité que dans la vérité, Dieu étant tout à la fois l'une et l'autre.

Tel sera toujours notre programme.

Chanoine MARCHAND.

LE CŒUR DE LOUIS VEUILLOT

La légende est détruite depuis longtemps déjà. Ceux qui ont lu la *Correspondance* de L. Veuillot ne s'y méprennent plus; ils savent que ce rude soldat fut encore le plus tendre des fils, des frères, et des pères, le plus délicat et le plus fidèle des amis. Sous l'écorce rude se

cachait une sensibilité fine, profonde, vraiment exquise. On la devinait bien, çà et là, à une phrase de la polémique, à un cri dans le combat, à une page dans les livres. Mais le lutteur sur la brèche n'a pas le temps, il a à peine le droit de laisser voir qu'il a du cœur. Aimer est presque une faiblesse quand on a l'épée à la main et que la consigne est de faire face au flot ininterrompu des assaillants. Ce fut le sort de L. Veuillot. En acceptant d'être avant tout le chevalier de la vérité, il se condamnait à la cuirasse d'airain, à la rude armure qui donne un aspect farouche et impassible. Et il en souffrit, car il n'était pas fait pour ce stoïcisme intraitable. « Les vrais cœurs de lion sont les vrais cœurs de père » : ce « lion » était avide des tendresses et des intimités de la famille; les joies de l'amitié lui étaient d'autant plus chères qu'il les avait connues plus tard. Vous vous souvenez de ce mot sur Gustave Olivier : « Il m'apprit, ce dont j'avais avant toute chose besoin, que je pouvais être aimé ». Aimer, être aimé, se dévouer, se donner, ce fut la passion de L. Veuillot; une heure au foyer le reposait d'une journée sur le champ de bataille, une vraie et sincère affection le consolait de toutes les haines.

C'est un coin de son âme qu'il importe de bien éclairer; et je ne crois pas exagérer en consacrant tout un chapitre au cœur de L. Veuillot.

I.

Il ne faut point le juger sur les apparences. Il a grêlé sur sa figure par un temps de petite vérole et cette grêle ne l'a pas embelli : le masque est dur, et, comme il dit lui-même de son visage, « si le moindre agrément s'y trouve..., ce n'est en aucune sorte l'agrément d'un Céladon ». D'ailleurs il veut être modeste là-dessus; il ne cache point ses mésaventures. Il a demandé un jour à une dame qui passe pour sincère, et qui me paraît plutôt cruelle, comment elle le trouvait. Elle a répondu : « Vous avez la voix aimable, vous ne manquez pas d'esprit : lorsque l'on vous écoute,... on peut oublier qu'on vous voit ». Et il en prend occasion pour nous faire son portrait, en s'amusant. J'en choisis les lignes essentielles : « Je ne suis ni grand, ni gros, ni petit, ni maigre, je n'ai point la taille élégante, je ne l'ai point épaisse... Je n'ai l'allure d'un évaporé ni d'un rustaud; je pose mon pied sur la terre solide; je me promène par la ville, comme un propriétaire dans son héritage, et cette espèce de dignité sert à compenser suffisamment une certaine carrure qui voudrait peut-être que j'eusse quelque chose de plus en hauteur. A tout prendre, je ne suis pas mal fait. Ce corps vigoureux supporte une tête qui pourrait être moins volumineuse, sans pour cela paraître dispropor-

tionnée. Vous voyez bien ce que je veux dire; de grâce, n'exigez point que je sois plus précis là-dessus. J'ai les traits forts plutôt que prononcés; les lèvres grosses, le nez... eh bien! oui, le nez ample. Les yeux sont noirs et plutôt petits; les sourcils bien placés, peut-être un peu durs, le menton assez agréable, malheureusement je commence à en avoir deux; avec cela, le teint brun et pâle. Il est vrai que je ne suis point beau... Je me sauve par la physionomie. Si je m'anime à causer, mon regard brille; avec ceux que j'aime, j'ai le sourire bon et tendre; avec tout le monde, l'air franc; enfin, sur ce visage à faire fuir les amours, se peignent sans difficulté des sentiments faits pour attirer la sympathie. Mes traits disent nettement ce que j'ai dans l'âme et c'est pourquoi je ne suis pas toujours désagréable à regarder. » Maintenant, si vous le suivez dans le monde, en dehors du petit cercle de ses amis, il y garde sa figure de soldat. Il a l'air distant et toujours sur le qui-vive. Il avoue qu'il a « dans les formes une certaine hauteur qui se mêle à sa bonhomie »; qu'il a « dans l'esprit, une sorte de dédain qui vient des circonstances de sa vie ». Il ajoute que ce mauvais sentiment se peint quelquefois sur son visage : « Il ne fait pas bon m'entendre alors. De mes lèvres serrées, s'échappent des propos, non point impolis, mais on ne peut plus mortifiants. J'ai bientôt fait de trouver une expression piquante et barbelée comme la flèche des sauvages, qui entre plus avant que je ne veux, et que j'ai grand'peine ensuite à retirer de la plaie, quand la charité du blessé ne m'y aide pas ». Voilà l'extérieur. Il n'a rien qui séduise, qui attire, qui laisse même soupçonner derrière le visage une âme de douceur, de bonté, de mélancolie intermittente, ouverte aux rêves charmants, prompte à l'attendrissement, et même aux larmes, une des plus belles et des plus puissantes qu'il soit possible de rencontrer.

Mais ôtez sa cuirasse au chevalier, et vous allez sentir comme le cœur bat. Vous croyez qu'il est né pour le grand rire sonore et cruel qui est son arme de choix et dont il accable les adversaires. Vous vous trompez. S'il s'écoutait, il aurait souvent les yeux humides et son âme est frissonnante comme celle d'un enfant. Il écrit : « Je suis triste, je suis gai, un rien me fait pleurer et souvent en effet, à l'âge que j'ai, je pleure encore pour des riens ». Son frère et sa sœur s'inquiètent de lui voir trop souvent la paupière humide, il répond : « Vous me condamnez au sourire perpétuel; je n'ai point vu dans l'histoire qu'on ait si sévèrement puni aucun tyran ». Il aime ces deux vers de Musset :

> Le seul bien qui me reste au monde
> Est d'avoir quelquefois pleuré...

Il sait pleurer, lui; il a le secret de ces belles larmes que l'Evangile a béatifiées. Ecoutez plutôt quelques strophes de cette élégie qu'il écrivait au lendemain de tous ses deuils et qui arrachait un cri d'admi-

ration à Sainte-Beuve, lui-même. Le pauvre époux, le pauvre père ne se reconnaît plus, il dit à Dieu :

> Sur mon front qui se ride ai-je vu tant de flammes?
> Ai-je d'un jour si beau vu le doux lendemain?
> Est-ce à moi qu'on a dit, en me pressant la main :
> « Pour t'aimer j'ai deux cœurs, je porte en moi deux âmes ».
> Plus tard, à ce bonheur quand vous mettiez le sceau,
> Ai-je été ce mortel béni dans sa tendresse
> Qui vous offrait, Seigneur, des larmes d'allégresse
> Prosterné devant un berceau?...
>
> Le temps n'a pas marché; c'est hier, c'est tout à l'heure;
> J'étais là près du lit de mon père expirant,
> J'allais d'un ami mort vers un ami mourant;...
> Et vous, trésors de Dieu, trésors qu'au moins je pleure,
> Biens que j'eus un instant et dont j'ai su le prix,
> Doux enfants, chaste épouse, ô gerbe moissonnée!
> O mon premier amour et ma première née,
> Anges que le ciel m'a repris!...

N'y aurait-il que cette page dans l'œuvre de Veuillot, elle suffirait à nous révéler toute une partie ignorée de son âme et de sa vie. Il y eut un homme là où l'on est tenté de croire qu'il n'y eut qu'un lutteur.

Vous dites peut-être qu'il ignora la douceur de l'amitié. Il a eu tant d'adversaires! Il a arraché tant de cris de douleurs sous les lanières qu'il brandissait! Vous ne le connaissez pas. Il y a un mot qui, sous une forme ou sous une autre, revient souvent dans ses lettres : « Béni soit Dieu qui nous donna des amis et des fleurs, et qui fait l'amitié plus belle encore que les jardins, et pour toutes les saisons! » C'est le poète qui parle ici et qui jouit sans scrupule de tout ce qu'il y a de meilleur pour l'âme et pour les yeux. Voici maintenant le chrétien qui se confesse, au lendemain de sa conversion : « Je n'ai détaché mon cœur d'aucune affection honnête; loin de là! Ceux que j'aimais bien, je les aime davantage, et ceux que j'aimais mal, je les aime mieux! » Et il faudrait ici dresser la liste de ses amis. Il n'aurait point dit, comme A. Dumas : « J'ai vingt mille amis intimes »; il choisissait, non seulement dans la foule, mais dans l'élite, il était plus gourmet que gourmand. Il a eu des amis un peu partout; il en eut dans les châteaux, dans les évêchés, dans les presbytères, dans les cloîtres. Il me semble que les plus aimés furent les plus simples, ceux qui lui donnaient leur cœur et rien que cela. Les bien-aimés de Veuillot, ce sont les bons curés de village qui sont fiers de le recevoir à leur table. Ils lui offrent des dîners à effrayer son estomac, mais aussi de l'amitié à réconforter son âme. Il écrivait à son frère : « Les curés sont éperdus de joie lorsqu'ils me voient; je suis fait pour les divertir, ils me le rendent bien. Je ne suis jamais

si content qu'avec ces âmes franches, rudes, dévouées; je bénis Dieu de m'avoir rendu agréable à ces bons ouvriers de la vigne céleste ». Ses bien-aimés, c'étaient encore les moines, surtout les Jésuites et les Bénédictins. Oh! quelle joie de quitter son bureau de rédaction, de s'en aller droit devant lui, vers un couvent ou un autre. Ce jour-là, il ne peut se comparer qu'à « un chien qu'on vient de détacher, et qui jappe, saute, et se jette dans les jambes du monde, au mépris de toutes les règles de la tenue et du bon sens ». Il arrive à Solesmes, et ce sont des quinze jours de vie calme, pas trop austère, car il lui suffit de franchir le seuil du monastère pour retrouver ses joies d'enfant. Il y a là un bon vieux moine, dom Le Bannier, qui pastiche admirablement la langue du moyen-âge et qui lui sert de secrétaire. Et la scène est quelquefois bien amusante. Voici un bout de lettre écrite de Solesmes; Veuillot dicte, car il a mal aux yeux; dom Le Bannier écrit, et il écrit des choses comme celles-ci : « Je vous ai dit que la soutane a un faible pour moi; le froc a la même qualité ou le même défaut... Mon moine trouve ce passage si plaisant qu'il en pleure. Pourquoi? je ne le sais pas, ni lui non plus. C'est un moine si extraordinaire que je vous ferais rire trois heures en vous parlant de lui... Du reste, il est si bon homme que si je voulais le vilipender, il écrirait docilement ». A Solesmes, dom Le Bannier est le plastron de L. Veuillot; celui-ci le « vilipende » en prose, en vers et dans tous les styles. Un jour, il lui décoche une épître en strophes dont voici le premier et dernier quatrains :

Ce moine au sourire narquois,
Plein d'aiguillons comme une ruche,
Naquit à Saint-Pierre-des-Bois,
Mais il ne fut pas une bûche...

Sa vie austère fut un somme,
Mais la foi fut son oreiller,
Et en Paradis le bonhomme
Arriva sans se réveiller.

Quels bons rires éclataient dans les cloîtres de Solesmes quand L. Veuillot y apportait sa valise! Le jour du départ était un vrai jour de deuil et il écrivait, le surlendemain : « Il me semble qu'il n'y a plus de sel dans ma cuisine depuis que je suis à cinquante lieues du P. Le Bannier! »

Et à côté des moines ou des curés de campagne, je n'en finirais pas de faire défiler en une rapide revue tous les amis de L. Veuillot. Celle-ci est la comtesse de Ségur : elle est pour Veuillot quelque chose comme une maman tendre et dévouée; son château des Nouettes est une des maisons de L. Veuillot. Il s'y installe, il y est comme chez lui et sans doute même un peu mieux que chez lui. Il y jouit

des fleurs qui s'ouvrent, des oiseaux qui chantent, et surtout des cœurs qui se donnent. On ne se figure pas la familiarité douce avec laquelle on y traitait à certains jours le soldat blessé ou seulement fatigué. Voici une lettre écrite des Nouettes et qui, dans une note d'abandon, est charmante comme les choses qu'elle raconte : « Tout était arrangé pour mes yeux; le feu allumé, et le lit aurait été bassiné, si l'on avait découvert plus tôt que la dernière cuisinière, la bonne, la pieuse, la seule honnête qu'on ait eue, avait vendu la bassinoire à son profit. On y a suppléé par une bouteille, qui m'a donné une émotion quand je me suis mis au lit. Je croyais que c'était une bête, mais c'était moi, la bête... » Le lendemain, il est pris d'un mal de reins : « Voilà maman Ségur en grand émoi. Elle commence par m'administrer de l'homéopathie. « Quel effet en ressentez-vous? — Celui d'un cautère sur une jambe de bois. — Attendez, j'ai l'onguent de ma cousine, un onguent qui guérit tout, mais principalement les cancers; votre rhumatisme n'y résistera pas. » Elle m'apporte une plaque de poix, grande comme la main, qu'elle avait pétrie pendant une heure. L'endroit sensible ne permettait pas qu'elle appliquât elle-même cet excellent remède, mais si j'y avais bien tenu, elle n'y aurait pas regardé, va! C'est une sœur que cette maman-là. Je m'applique l'onguent de ma cousine. Est-ce lui? Est-ce la nature? Ce qui est certain c'est que la douleur a commencé à diminuer... Reste à ôter ce bon onguent. C'est quelque chose à offrir pour mes péchés; j'ai essayé ce matin et j'ai pu me faire une idée de ce qu'ont éprouvé les saints à qui l'on a arraché la barbe... Oh! là! là! »

Et sur le même plan que la comtesse de Ségur, il faudrait placer sa fille, la comtesse de Pitray. Elle a tenu une grande place dans le cœur de L. Veuillot. Ils s'étaient rencontrés à Rome, et Veuillot ne pouvait négliger aucune des saintes choses que Rome lui avait données. Oh! ces lettres à Madame de Pitray; elles me semblent un des plus purs chefs-d'œuvre de notre littérature épistolaire. C'est du Sévigné de derrière les fagots : de l'esprit à foison, du cœur à la poignée, de la poésie, de la piété, du rire, des larmes, tout ce qu'il faut pour faire d'une correspondance un trésor de vie et de charme immortels. Lisez-les donc! Vous apprendrez d'abord que « sœur Olga » a une bien mauvaise écriture, mais qu'une écriture n'est jamais mauvaise, quand on lui fait dire les choses du cœur : « Ah! mon amie, votre cœur est fameusement bon, si votre écriture est mauvaise. Mais est-il vrai que votre écriture soit mauvaise? Une mauvaise écriture est celle qui donne de mauvaises nouvelles ou qui fait d'ennuyeux sermons. Or vous me dites que vous êtes mon amie et que vous m'envoyez des fromages. Eh bien! là, entre nous, votre écriture est charmante; elle a un négligé délicieux. On dit au premier abord : Voilà un gribouillis terrible, voilà des broussailles formidables; et puis, on cherche, et, sous ces broussailles, on trouve des fromages;

ces herbes échevelées et battues par la tempête cachent un charmant ruisseau de cidre : surprise délicieuse! Véritable écriture du cœur! Dans ces jambages incomplets, dans ces entrelacements désordonnés, dans ces fautes d'orthographe (il y en a), reconnaissez, froids et malheureux critiques, la hâte délicieuse de l'amitié qui jette ses bras, qui jette ses sourires, qui jette ses paroles, qui jette ses fromages, qui veut tout dire et tout jeter à la fois. » Vous y apprendrez un tas de choses qu'on ne trouve pas dans les manuels : — à remercier d'une canne qu'on vous envoie : « Cette canne est charmante, est brillante, est légère, est solide, est souple : une vraie image! Je m'appuierai sur elle, et l'appui qu'y trouvera ma main me rappelle un autre appui donné à mon cœur... Quelle bonne et aimable amie vous faites et que j'ai donc eu raison de vous rencontrer! » — à donner un conseil, même une critique à une jeune femme qui vient d'imiter sa mère et d'écrire un volume pour les enfants : « Le don, vous l'avez, mais les greniers ne sont pas pleins; la terre est riche, mais n'est encore qu'ensemencée, et pas tout à fait... L'imagination ne tombe pas du ciel. Il ne tombe du ciel que de la pluie, de la neige, des rayons, quelquefois des feuilles mortes; le fruit, les arbres, les fleurs, jusqu'aux légumes, tout cela pousse et veut avoir été semé, et planté, et taillé, et arrosé; et on n'est pas jardinier de but en blanc. Voilà ma critique; recevez-la bien! » Vous y apprendrez... Tenez, je suppose qu'on vous consulte sur les vertus d'un fromage et qu'on vous demande votre avis sur le nom à lui donner. Allez donc faire une lettre avec ça! L. Veuillot en fait deux pages souriantes et il écrit là-dessus avec autant de verve que s'il s'agissait d'un discours de Montalembert ou d'une brochure de Falloux : « Le fromage, chère amie, n'a pas été jugé sans défaut. On critique premièrement le nom : chose importante! « Roquefort de Livet », cela sent bien le roquefort, mais cela sent aussi le plagiat. Qu'est-ce que c'est qu'un roquefort de Livet? C'est un roquefort qui n'est pas de Roquefort, et un livet, qui n'est pas de Livet, puisque c'est un roquefort. Donc ce n'est pas clair; ensuite, ce n'est pas original; enfin, c'est long. Il faut trouver autre chose... Venons maintenant aux défauts de la personne. Nos convives ont poussé des exclamations sur l'odeur. Mais il n'y a pas de fromage qui n'ait le droit de faire reculer... On trouve que le caractère est la force. Le fait est que ce fromage réunit ce que le roquefort a de plus impétueux, et le brie de plus renversant. Moi, je passe cela et même je l'aime... S'il y avait encore des rouliers, a dit Eugène, ce serait leur fromage. Malheureusement ces hommes primitifs ont disparu. Il faut être de son temps... Ce fromage est un anachronisme : il ne devait pas naître sous Napoléon III. Voilà le sentiment général. Ce n'est pas le mien. Je ne signale qu'un seul défaut : trop de sel! Vous me direz que ce n'est pas le défaut de l'écrivain du *Monde* dont vous me parlez; d'accord. C'est un défaut pourtant.

Otez-lui un peu de sel et ce suintement qui le recouvre; allongez la chair, rebaptisez-le, et ce sera un fort et loyal fromage, qui tiendra sa place dans le monde. » Les lettres à Madame de Pitray sont une moitié du cœur de Veuillot : de l'amitié noble, délicate, grave parfois, le plus souvent en belle humeur, un des chapitres les plus délicats de cette vie, un des côtés les plus ravissants de cette nature inépuisable.

Il me paraît bien que la figure se modifie peu à peu du soldat sans entrailles. Il y a chez lui des coins inexplorés et dont la découverte nous enchante. Voulez-vous savoir combien il a aimé ses amis, lisez la préface de *Corbin et d'Aubecourt*. Il y évoque la figure de Bussières, le châtelain de Reischoffen, auprès duquel il est venu tant de fois se reposer des fatigues de la bataille. Reischoffen! c'est là qu'il a aimé, qu'il a pleuré, que sa petite fille Marie est morte. Vingt-cinq années ont passé : « Hélas! que vingt-cinq années emportent de choses! que de fleurs périssent! que d'arbres succombent! Bussières est mort, et longtemps avant qu'il mourût, sa main pieuse avait enseveli le plus saignant lambeau de mon cœur qui soit tombé sur les chemins d'ici-bas. Là où j'avais trouvé tant de joie, là j'ai rencontré le glaive qui fait d'inguérissables blessures; là où j'avais savouré des journées si douces, là même, quelques années après, s'est subitement éteinte une aurore qui était le tendre et charmant espoir de ma vie déjà entamée. Là, dans le ciel riant encore jusqu'à cette heure soudaine, je commençais à ne plus voir que les astres de la nuit, et je n'eus plus de fleurs à cueillir en ce monde que pour les jeter sur des tombeaux. Cher Théodore! je sais que nous n'avons que des larmes d'un moment. Il est une Maison éternelle où la paix, le soleil et l'amour ne finissent pas. Vous habitez maintenant cette demeure du Père; les anges de ma vie vous y ont chanté la bienvenue, et vos prières s'unissent aux leurs pour m'en ouvrir l'entrée... » Et il termine en offrant ce roman au souvenir de l'ami défunt : « Puisque ce petit ouvrage, né de vos entretiens, n'a point péri, je le dépose sur votre tombe, comme jadis, sur le cercueil de ma fille, vous avez effeuillé les roses blanches de vos jardins ». Des livres et des lettres de ce lutteur, il serait facile d'extraire de quoi composer un beau traité de l'Amitié. Et la conclusion en serait peut-être ces lignes que j'emprunte à la même préface : « Si j'ai soutenu tant de polémiques, ce fut bien par ma volonté, mais mon goût me portait ailleurs. J'ai été journaliste, comme le laboureur est soldat, uniquement parce que l'invasion l'empêche de rester à cultiver ses champs. Je ne tenais ni à recevoir ni à porter des coups, et les joies de ma carrière ne sont pas d'avoir été mis à l'ordre du jour pour quelques faits d'armes plus ou moins heureux; mais d'avoir vu parfois une pauvre petite fleur éclore dans mon jardin délaissé. »

J'ai lu, je ne sais plus où, que durant le siège de Sébastopol, un vieux zouave s'amusait à cultiver une petite fleur sur un caisson

d'artillerie, et que son premier soin, avant la bataille était de mettre à l'abri, après la bataille d'arroser tendrement ce géranium rouge comme sa chéchia. C'est à quoi me fait songer L. Veuillot. Il a sa fleur lui aussi, son géranium, sur le champ de bataille. C'est la fleur, le géranium de l'amitié.

II.

Mais il me semble que le cœur de L. Veuillot ne révèle toutes ses richesses et toute sa beauté que dans l'intimité du foyer et des affections familiales. Il ne se disperse jamais, mais là il se recueille, il se ramasse sur lui-même avec une ferveur plus grande. Il faut esquisser cet idéal de toutes les piétés domestiques.

Il fut un bon fils, on le sait déjà et qu'il aima passionnément cet humble ménage de Bercy qui ne connut guère d'autres honneurs que « l'éminente dignité du pauvre ». Elle en valait bien d'autres à ses yeux. « O mon vénéré père ! », dit L. Veuillot, le jour où il parle de ce rude ouvrier qui avait traversé presque autant de jours mauvais qu'il avait vécu de jours. Il consola sa vieillesse, il embauma son agonie ; il se constitua son vengeur devant la société marâtre qui éteint dans le ciel les étoiles aimées du pauvre.

Il dit aussi « ma très digne et très excellente mère ». La bonne vieille ! C'est par lui qu'elle eut ses meilleures joies et c'est à l'aimer qu'il connut les heures les plus douces de sa jeunesse. Au mois de janvier 1840, il rend compte à sa sœur Elise de ses visites du jour de l'an : « Eugène et moi, — dit-il, — nous sommes allés la veille à Bercy. Nous avons porté à maman une robe de soie pour ses étrennes. Elle l'a trouvée très belle ; c'est moi qui l'avais choisie ; elle est en poult de soie noire, à six francs le mètre. J'avais pensé à la faire faire avant de la porter. Mais cela eût été très difficile et trop cher ». La bourse était assez mince, mais le cœur était gros comme une maison. On l'insulta dans sa mère ; Hugo et un certain Jacquot essayèrent de salir la pauvre femme, l'un en vers, l'autre en prose, tous les deux avec de la boue. L. Veuillot eut un cri de douleur, et, délicatement, il vint se placer entre sa mère et ceux qui l'outrageaient : « Ma mère ne saura rien de cette injure, — écrivait-il, — parce que, Dieu merci ! elle ne sait pas lire ; et, le sût-elle, elle est assez chrétienne et assez sensée pour pardonner et pour plaindre le sot insolent qui croit que ses fils rougiront d'elle, ou qu'elle rougira de ses fils ». Il faut remercier les deux pamphlétaires ; ils ont associé pour toujours l'humble ménagère de Bercy à la gloire de son enfant.

Mais c'est surtout dans ses rapports avec son frère et sa sœur Elise qu'éclate la tendresse dévouée de L. Veuillot. Il fut leur tuteur, leur protecteur, leur guide ; en les regardant, il se sentit chargé d'âmes.

Leur vie, et non seulement leur vie matérielle, mais leur vie morale et religieuse, fut son œuvre. Il a écrit sur ses affections fraternelles des pages ravissantes et qu'on a comme un remords de mutiler et de déflorer. C'est de son frère Eugène qu'il parle d'abord : « La plus ancienne joie dont je me souviens, fut de voir ce beau petit frère endormi dans son berceau. Dès qu'il put marcher, je devins son protecteur; dès qu'il put parler, il me consola, car l'affliction et la douleur n'épargnèrent point mes jeunes ans. Que de jours sombres changés en jours d'allégresse parce que cet enfant m'a aimé!... Nous allions ensemble à l'école; nous revenions ensemble au logis; le matin, je portais le panier, parce que nos provisions le rendaient plus lourd; c'était lui qui le portait le soir. Toujours nous faisions cause commune. Je ne le laissais point insulter; et lui, quand j'avais quelque affaire, sans s'informer du sujet de la querelle, sans considérer ni la taille ni le nombre de mes ennemis, il m'apportait résolument le concours de ses petits poings, et je devenais tout à la fois accommodant et redoutable, tant je tremblais qu'il n'attrapât des coups dans la bagarre... Si j'étais au pain sec, il savait bien me garder la moitié de ses noix et la moitié de sa moitié de pomme. Une fois, il vint en pleurant, et pourtant il apportait un morceau de sucre, un grappillon de raisin, et quelque reste de rôti. Festin de roi! Je m'informai de ce qui le faisait pleurer : « Ah! me dit-il, la soupe était si bonne, mon frère! »... Un peu plus tard, quand les nécessités du gagne-pain les ont séparés, les deux frères se réunissent chaque dimanche au Jardin des Plantes. Tout leur est commun, les joies, les tristesses,... et le reste aussi. « Un jour, — dit L. Veuillot, — nous arrivâmes tous deux au rendez-vous dans le même moment, par le plus beau temps du monde. J'étais plein de mystère et de joie, et Eugène cherchait à contenir une plénitude de contentement qui débordait dans ses regards, dans ses sourires, dans toute sa personne. « Regarde! » dit-il enfin, me montrant sa poche. Je regarde, je vois, je retire, je contemple avec une admiration muette un magnifique saucisson. « A l'ail! dit Eugène. — A l'ail! répétai-je. Mais reprenant ma gravité, je tire à mon tour de ma poche et je produis solennellement deux petits pains de couleur bise : « Seigle? demande Eugène fasciné. — Pur seigle, répondis-je en homme sûr de ses richesses. — Oh! mon frère! » s'écria Eugène. Puis se ravisant, et fixant sur moi ses grands yeux pétillants et humides, il m'ouvrit sans rien dire une seconde poche où s'introduisit ma main. Or il y avait au fond de cette seconde poche, bien enveloppés de papier, quinze sous en trois pièces d'argent. Je les fis sauter et reluire au soleil : « Je voulais amasser vingt sous, me dit Eugène, mais voilà deux mois que j'y travaille et je ne pouvais plus garder mon secret »... Et l'on s'embrasse, et l'on gambade, on grignote le pain de seigle et le saucisson, on va visiter les ours. « Oh! la merveilleuse journée! et que l'on peut être heureux

bonté divine, à raison de sept sous et demi par tête! » Et les deux frères grandissent, séparés souvent, inséparables toujours. Louis s'en va d'un côté, Eugène de l'autre; on dirait que tout le souci de l'un est d'attendre l'autre et de celui-ci de rejoindre celui-là. Et cette amitié ne s'arrête pas à mi-chemin : Louis est chrétien, Eugène n'a pas encore eu le temps d'y songer, et Louis presse Eugène, il le catéchise, et, pas à pas, doucement, tendrement, il l'attire là où il l'attendait. Et, sur la route, il ne cesse de lui fredonner la même chanson délicieuse de l'amitié fraternelle : « Oui, va, je t'aime, mon frère, de toute l'ardeur de mon âme... Me sentant un frère, j'ai moins senti le besoin de placer ailleurs mes affections; je les ai au contraire retirées une à une pour les mettre sur toi, mon seul frère et mon seul ami, mon enfant, pourrais-je dire, car il y a quelque chose de paternel dans la tendresse que je t'ai vouée. »

Le rêve de Louis se réalisa. Il avait dit à Eugène : « Il nous faudra deux plumes, mais il suffira d'un encrier ». Le jour est proche où ils vont s'asseoir au même bureau, travailler pour la même cause, y apporter la même conviction, le même courage, sinon tout à fait le même talent. Eugène sera jusqu'au bout le compagnon d'armes de Louis. Il ne le quittera qu'au bord de la tombe; il se fera le gardien de sa mémoire et l'historien de sa vie. Je ne crois pas qu'il y ait dans les annales de l'amitié fraternelle un plus bel exemple d'affection, d'harmonie, d'union totale à la vie et à la mort.

Il avait deux sœurs. Elles furent ses deux filles. Le premier argent qu'il gagna fut pour elles; il ne voulut point que leur enfance ressemblât à la sienne : Annette et Elise Veuillot, par la grâce de Dieu et de leur frère, reçurent une belle et bonne éducation. Annette se maria de bonne heure; j'allais dire d'Elise qu'elle épousa... son frère. Entre l'un et l'autre, il y eut au moins une consécration réciproque; ils se lièrent comme par un vœu et rien au monde ne put jamais dissocier ces deux êtres qui étaient faits l'un pour l'autre. Les plus belles lettres de Veuillot, les plus tendres et les plus abandonnées, sont celles qu'il écrit à sa sœur. Il épuise sur elle la pluie des diminutifs et des sobriquets de tendresse; elle est « mon président;... sœur et plus que sœur,... tante et plus que tante,... ma chanoinesse,... mon gros trésor, »... et même « mon gros melon »; d'autres fois, il renchérit encore, il l'appelle « mon bijou, ma mignonne, ma chère chatte »; il va jusqu'à « Bichette ». Il se repose avec elle; il plaisante, il taquine. Un couplet de tendresse alterne avec une épigramme malicieuse : Elise est aujourd'hui « grande maîtresse de l'Ordre des Vierges enragées » et le lendemain la plus aimable et la plus aimée des sœurs. « Toi et tes filles, — lui écrit-il, — vous me faites tomber en enfance ». Et c'est vrai; il imagine pour elle des signatures cocasses où s'enchevêtrent *pater* et *frater;* il lui dit : « J'ai beau recevoir des nouvelles tous les matins, je suis inquiet tous les soirs. C'est bête

d'aimer comme ça »; il fait des calembours afin de mêler un sourire à sa tendresse : « La plus grande erreur de Montalembert est de m'avoir appelé un jour *démolit-sœur* »; il n'en finit point de badiner sur ce thème : « Adieu, *mon* sœur ou *ma* frère, car tu tiens des deux, et c'est pourquoi peut-être on t'aime pour deux ». Il s'en va, il voyage, il est toujours entre deux lettres à sa sœur. Et il y en a de merveilleuses dans le tas. Ecoutez celle-ci : elle est datée d'Epoisses où il vient de passer une quinzaine de jours, il fait ses malles, il va rentrer : « Dès l'aurore! C'est donc demain! Il faut avoir le génie de la servitude pour se réjouir de quitter un pays comme celui-ci pays d'herbe, de liberté, de nourriture agreste, et où je jouis d'une grande considération sociale, pour aller me remettre sous ta clef et sous ton bâton... Cœur sec, cela devrait te faire comprendre ce que c'est que l'amour! Regarde tes portiers et songe que je vois ici des roses; les lilas finissent, mais les cytises commencent; leurs grappes d'or pendant sur les terrasses, jetant un parfum d'œufs à la crème. Le polonia se couvre de clochettes bleues, le frêne-fleur est tout pomponné de ses houpettes blanchâtres, l'aubépine tient bon et sent bon, et demain les roses pivoines seront épanouies, mille oiseaux chantent là dedans, mille rayons de soleil jouent et font des chansons de lumière, à travers les chansons de la verdure tendre qui s'épanouit partout... Voilà ce que je quitte pour contempler mon sénateur, mon concierge et tout Paris qui leur ressemble, mais tu règnes au milieu de ce bouquet parisien avec tes deux boutons, et je file plein de joie. Jamais je ne fus plus convaincu que je vous aime... Adieu, mes trois amours, plus fortes que le soleil, que les fleurs et que les œufs frais! » Et il s'en va. Il rentrera dès le soir même; mais il veut, avant de partir, jouer encore au bon frère en gaîté. Il met une dernière lettre à la poste, elle arrivera après lui; et demain, penché sur la rampe de son escalier, il pourra voir sa sœur Elise qui escalade gravement les marches en lisant ce billet qui n'est qu'un long sourire : « Que veux-tu? j'ai l'habitude de dire bonjour, il faut bien que je dise bonjour. Et puis cela vous fera rire. Les rires du matin sont des étoiles plantées qui annoncent un beau jour. Souriez, mes trois filles. Que vos dents brillent comme la perle de rosée dans la fleur entr'ouverte. Mes mignonnes, je vous salue. Venez m'embrasser, venez rire sur mon cœur. Je ne me trouve pas du tout bête de vous faire cette petite farce de quatre sous... Venez, venez, venez m'embrasser! »

Elise Veuillot vient de mourir, fidèle à la mémoire de son frère, fidèle à toute sa pensée et à ses magnifiques intransigeances. Louis disait d'elle un jour : « Je t'aime splendidement »; elle aura pu lui répondre qu'elle avait le droit de se servir du même mot. Sur sa tombe, on a rappelé bien des souvenirs; il aurait suffi de relire cette page qui est à la fois l'éloge de sa sœur et le plus beau cri de tendresse qui soit jamais sorti d'un cœur de frère : « J'esquisse ici

ton noble et doux visage, embelli à nos regards comme aux regards des anges par les soucis qui l'ont fatigué avant le temps, toi qui par amour de Dieu t'es refusée au service de Dieu et qui, par charité, te sèvres des joies de la charité. Tu n'as pleinement ni la paix du cloître, ni le soin des pauvres, ni l'apostolat dans le monde, et ton grand cœur a su se priver de tout ce qui était grand et parfait comme lui. Tu as enfermé ta vie en de petits devoirs, servante d'un frère, mère d'orphelins. Là, tu restes, comme l'épouse la plus attentive et la mère la plus patiente, te donnant tout entière et ne recevant qu'à demi Tu as donné jeunesse, liberté, avenir; tu n'es plus toi-même, tu es celle qui n'est plus; l'épouse défunte, la mère ensevelie; tu es une vierge veuve, une religieuse sans voile, une épouse sans droits, une mère sans nom. Tu sacrifies tes jours et tes veilles à des enfants qui ne t'appellent pas leur mère, et tu as versé des larmes de mère sur des tombeaux qui n'étaient pas ceux de tes enfants. Et dans cette abnégation et ces douleurs, tu cherches et tu trouves pour repos d'autres infirmités encore à secourir, d'autres faiblesses à soutenir, d'autres plaies à guérir!... Oh! sois bénie de Dieu, comme tu l'es de nos cœurs! »

Je pourrais m'arrêter ici. Après cette page, il semble qu'il n'y a plus rien à découvrir dans le cœur de L. Veuillot. Et pourtant vous n'êtes pas encore entrés dans le sanctuaire.

III

Le sanctuaire de L. Veuillot est son foyer conjugal, un foyer où, près d'une mère heureuse, cinq petites filles grandissent et jacassent.

Ce foyer, il avait un peu hésité à le fonder. Il disait : « L'indépendance me va comme une culotte de daim »; il ajoutait une autre fois après un échec de négociations matrimoniales : « Que Dieu m'a protégé en me laissant libre, en ne me permettant d'épouser ni une femme, ni un emploi, ni rien qui me tienne en place sous l'éteignoir ». D'autres raisons, et plus nobles, le dissuadaient de prendre une compagne de traversée : « Il ne faut pas trop charger la barque où l'on porte les sacrifices », écrivait-il, et il savait bien que son dessein serait d'être un corsaire sur son brûlot, toujours prêt au coup de main et à l'abordage.

Il se maria au mois d'août 1845. Il a plus d'une fois esquissé le portrait de sa femme; il le recommençait encore à soixante ans. Mathilde Murcier fut l'épouse que désirait L. Veuillot : elle n'était « ni riche, ni laide, ni sotte, ni mal élevée, — a-t-il dit, — Rien de marquant. Elle avait de l'esprit, mais je n'en savais rien. On ne le sait jamais. Il était simplement visible qu'elle avait des habitudes de piété et une grande modestie ». Il l'aima beaucoup; il écri-

vait d'elle à un ami : « Pour ma femme, vous savez que je la regarde avec les yeux dont un évêque regarde sa liturgie ». C'est à propos d'elle encore qu'il a fait dans *Çà et là* ce bref aveu qui contient tant de choses : « Je suis heureux et j'aime. Etre heureux, aimer, ah! c'est le même mot, mais il y a manière de l'entendre. Aujourd'hui je l'entends! » Il ne nous reste que quelques lettres de L. Veuillot à sa femme; elles sont simples, douces, très intimes. Elles redisent sans cesse le mot qu'on ne répète jamais; elles le redisent sans phrases et sans la moindre emphase, en cette bonne langue du cœur qu'il n'a jamais si bien parlée que depuis qu'il est heureux tout à fait : « Si je te disais tout ce que j'ai dans l'âme, il me semble que ton cœur battrait comme le mien jusqu'à suffoquer... Mon bonheur serait complet, si je ne me trouvais pas trop heureux et si je n'avais pas une horrible peur de payer plus tard toutes ces joies que je n'ai pas méritées ». Il avait un vague pressentiment que ce bonheur serait court et que les deuils étaient proches. Au moins il n'y eut pas de nuage avant le coup de foudre de 1852. Et l'on peut dire que, durant ces sept années, L. Veuillot n'eut pas un plaisir dont sa femme n'ait eu la moitié, « nos modestes petits plaisirs, comme il disait, petits, mais si doux et si purs ». Il lui offrait tout, jusqu'aux rayons de soleil dont il jouissait en poète : « Il faisait hier une espèce de beau temps d'automne, paisible et un peu triste, comme je les aime. Je me disais . « Comme nous en jouirions ensemble!... Dieu soit béni! » Une fois, étant au bord de la mer à se reposer un peu, il a vu venir à l'autel, pour les relevailles, une femme de matelot portant un nouveau-né dans les bras, et son âme s'attendrit, à la pensée de la chère absente : « Mon cœur n'a pas résisté à ce spectacle qui te représentait à moi si vivement. J'ai caché ma tête dans mes mains et je me suis mis à pleurer ». Au mois de novembre 1852, il pleurait tout de bon : sa femme mourait. « Je connais maintenant la tristesse! », écrivait-il; jusqu'alors il n'avait pas vraiment souffert. Et vous vous souvenez de la délicieuse nouvelle sur laquelle s'ouvre *Çà et là* et qui raconte un épisode du voyage de noces de L. Veuillot. La scène est à Chamonix; les jeunes époux sortent de l'église, heureux au delà de toute mesure, si heureux qu'il leur semble que leurs joies se pressent pour passer vite. L'Angelus sonne : « Il sonna doucement, lentement, longuement. Nous tombâmes à genoux. Je ne sais quel mouvement de mon cœur m'inclina soudain à la défiance du bonheur et de la vie. Une tristesse sereine, mais profonde, vint voiler toutes les magnificences et toutes les délices de ce beau jour ». Et la nouvelle se termine par cette clausule qui est à la fois un cri de douleur et un cri de foi : « Si je retournais à Chamonix, je ne reconnaîtrais que la place du chemin et la touffe d'herbe où elle ploya les genoux, et je n'y voudrais retourner que pour voir et baiser cette place. Non, mon Dieu, mon bon et juste Maître, je ne pleurerais pas, et si je

pleurais, mes larmes ne vous accuseraient pas!... Ce que vous m'aviez donné pour le temps, a passé comme le temps. Qu'importe que ces fleurs aient péri, que ces chansons soient éteintes, qu'à ce soleil brillant ait succédé cette ombre! Ce que vous m'avez donné pour l'éternité, je le possède encore quoique je ne le voie plus ». La blessure ne se fermera point; elle ne s'adoucira même pas de si tôt. Sept ans après, L. Veuillot, écrivant à sa jeune belle-sœur, Mme Eugène Veuillot, traçait l'adresse : *Mme Veuillot, rue du Bac, 44.* Sa main se mit à trembler, les larmes coulaient. Il se souvenait... « A présent, — dit-il, évoquant l'image de la chère disparue, — je loue Dieu de lui avoir donné la meilleure part, mais jamais sur cette terre je ne lui offrirai cette louange sans avoir le cœur gonflé de douleur ».

Il lui restait ses petites filles. C'était assez pour ne pas mourir de faim; assez même, pour être heureux encore. Ah! ceux qui ont nié le cœur de Veuillot n'avaient pas vu le père devant les berceaux de ses enfants. Quand la première naquit, il écrivait à Th. de Bussières : « Elle dort, boit, crie, se frotte les yeux et salit louablement ses langes... Je vous assure que je suis tout bouleversé; je suis sublime et bête. J'aimerais mieux pour mon enfant la mort qu'un péché, et je serais prêt à murmurer, je le crains, s'il lui arrivait un rhume. Cinquante fois par jour, je vais me coucher sur ce berceau, et je regarde en silence, ému de tendresse et de respect, comme si je contemplais un ange, et c'est bien un ange, en effet; puis je la bénis, comme s'il m'appartenait de donner ma bénédiction aux anges. Je vous dis là des choses que vous savez bien; mais c'est une de mes sottises; il me semble que personne n'a éprouvé ces choses-là que moi. » Et cette enfant, il ne la quitte pas des yeux; il la suit comme un amateur de fleurs rares suit la pousse en ses transformations quotidiennes : « Marie grossit, embellit; elle a deux dents; elle dit *papa* depuis trois semaines; elle m'amuse et m'attendrit cinq ou six fois par jour ». Un autre jour, le bulletin est plus joyeux encore : « Elle a six dents; elle va marcher tout à l'heure; elle dort douze et treize heures par nuit. Lorsqu'on lui dit : « Où est le bon Jésus? » elle jette de tous côtés ses regards, les arrête sur le crucifix, et joint ses petites mains, ce qui nous fait pleurer, ma femme et moi. » Et la cinquième fut saluée avec autant de joie que sa première sœur, l'aînée de toutes.

Hélas! après avoir joué devant les berceaux, il dut pleurer devant les tombeaux. Au mois d'août 1853, les amis de L. Veuillot reçurent un faire-part qui annonçait la ruine subite de son bonheur : Marie était décédée le 18 juin, Gertrude le 3 juillet, Madeleine le 2 août. En six semaines, la foyer et le cœur de L. Veuillot étaient saccagés. Ce qu'il souffrit, à ce moment, ne peut pas se raconter. En dépit de sa résignation à la volonté divine, des mots échappent

au pauvre père, où l'on sent pleurer comme une douleur d'agonie. Il disait à une mère qui gémissait de n'avoir point de berceaux sous son toit : « Je ne vous plains plus de n'avoir pas d'enfants ». Il avait touché le fond de l'abîme amer; il en revenait meurtri, saignant; il levait les yeux au ciel, mais les yeux étaient pleins de larmes. Après la mort de l'aînée, il en voulait presque aux arbres d'être verts et aux oiseaux de chanter; il lui semblait qu'il n'avait plus d'enfants. Quand il fallut conduire la troisième au cimetière, il n'en pouvait plus. Il écrivait à un ami : « J'ai fait rouvrir le tombeau de sa mère et je l'ai déposée à la place que j'avais réservée pour moi. C'était tout ce que je possédais de terre en ce monde. Maintenant je n'ai plus rien, je ne veux rien acquérir; je mourrai sans posséder un tombeau. »

Il lui restait Agnès et Luce, Son pauvre cœur se ramassa, se concentra sur ces deux frêles têtes qui étaient le dernier charme de sa vie dépeuplée. Il ne pouvait les regarder sans qu'aussitôt mille souvenirs s'éveillassent au fond de son âme pour mêler la mélancolie du passé aux consolations, aux espérances du présent. L'homme continuait de souffrir, le chrétien s'obstinait à bénir, à louer Dieu en toutes choses. La première communion d'Agnès est racontée dans une lettre à Mme de Pitray et c'est une perle de choix dans cet écrin qui en contient tant d'autres. La cérémonie a eu lieu dans la chapelle du couvent des Oiseaux. L. Veuillot s'est retrouvé dans le sanctuaire qui fut « le vrai pays de sa jeunesse chrétienne », mais il ne s'est point reconnu : « Je pensai à tout ce que j'ai pris et laissé sur la route, durant les quinze ans écoulés avec la promptitude de la veille au lendemain : ces tombeaux, cette mère et ces enfants qui n'étaient pas là! Sur le visage grave d'Elise je lisais les mêmes pensées : elle murmurait intérieurement des noms toujours présents entre nous, et que nous ne prononçons jamais, afin de nous épargner mutuellement les larmes. Agnès parut en ce moment, dans les voiles et sous la couronne que nous donnons en esprit à nos anges. Elle était pâle, et ses voiles nous rappelaient aussi des linceuls. Nous baissâmes la tête en même temps. Ne nous plaignez pas : ces linceuls furent aussi des voiles de première communion. Je le sentis par une douceur de Dieu. Une vision naquit dans mon cœur. Je vis... la mère et les enfants assister à la fête. C'était un groupe, s'il se peut, plus attentif et plus tendre, dans cette foule céleste au milieu de laquelle la foi nous fait comprendre que nous vivons, et qui, accompagnant Dieu partout, lui fait un plus joyeux cortège, lorsqu'il répand avec plus d'abondance sur nous sa miséricorde et son amour. Les premières communiantes étaient charmantes. Agnès ne le cédait à aucune. Ses yeux, de la même forme que ceux de sa mère, ont la même expression, quoique d'une autre couleur. Quand nous la vîmes après la messe, nous trouvâmes que son vêtement blanc la grandissait et qu'il y

avait une ombre de gravité dans sa candeur étourdie... Je l'embrassai avec respect, me recommandant à Dieu, présent dans le cœur de mon enfant. Ah! vraiment, chère amie, nous ne sommes pas peu de chose, nous autres chrétiens... Agnès était couverte des dons de Rome : son cierge, son voile, son chapelet venaient du Pape. Je trouvais dans votre lettre aussi quelque chose que Rome m'a donné : votre amitié, noble femme; une amitié ébauchée là-bas, formée ici, enracinée dans le vrai sol où les sentiments humains germent pour le ciel, dont ils atteignent la sereine hauteur. Il fallut bien éclater en pleurs et en *Alleluia;* et je veux vous le dire ce matin, après la prière, avant toute autre besogne. » La lettre se termine par ce beau cri : « Ah! mon amie, le monde croule, mais le ciel ni nos cœurs ne crouleront. »

Non, le cœur de Veuillot ne croula point. Et cependant que de coups, grand Dieu! et qui auraient pu le faire sombrer en un pessimisme sans issue et sans sourire! Mais la foi pansait les blessures, comblait les fissures, et Veuillot ne se lassait ni de croire, ni d'aimer, ni de donner ce qu'il aimait. Agnès épouse le commandant Pierron, en 1874. A quelque temps de là, Luce, sa chère « petite Lulu » entre au couvent de la Visitation. Et il donne, l'une après l'autre, les dernières fleurs de sa couronne. Quand Lulu fut partie, il se trouva bien seul; il datait une de ses lettres « d'un lieu quelconque de notre exil, un jour quelconque de notre existence terrestre », il ne savait plus bien où il en était. Il disait à son enfant : « Rien ne m'a fait plus de peine et plus de joie que ta résolution. Je ne peux m'y habituer en aucun sens. La joie est dans mon âme et ne peut pas entrer dans mon cœur, la peine est dans mon cœur et ne peut troubler mon âme... En vérité, mon enfant, j'ignorais à quel point tu m'es chère. Quand tu étais petite et que tu faisais à quelqu'un présent d'une épingle ou d'une paille, tu disais : « Je vous la donne, mais pas pour tout à fait! » J'en suis à peu près là. Je dirais bien au bon Dieu : pas pour tout à fait! Cependant Dieu sait que c'est pour tout à fait! » Et il signait mélancoliquement : *Ton ancien Père.* D'autres fois, il se sentait fier d'avoir offert à Dieu sa petite fille; il terminait ainsi une de ses lettres : « Adieu, mon ancien petit Lulu mignon, toujours chéri, mon ancienne fille Luce toujours aimée, ma noble fiancée de Jésus, très respectée,... si supérieure à moi. Tu étais petite et j'étais grand; à présent tu es grande et moi petit. Ainsi ne va pas le monde, mais tu es sortie du monde et j'y suis resté. Prie pour moi, maintenant et à l'heure de ma mort. C'est moi qui ai perdu, Lulu! » Et il voulait seulement que sœur Marie-Luce gardât toujours un petit coin de son cœur à son pauvre vieux père; il badinait, mais une larme se devine à travers ce sourire : « Quelle grande dame est devenu ce chiffon de Lulu! Elle sera dans le cortège de l'Agneau... Elle est Marie-Luce, mais elle a été Luce Veuillot et elle s'en souviendra aussi longtemps que le roi du ciel se souviendra d'avoir été

Jésus de Nazareth... Adieu, mon enfant. Prie Dieu de me donner plus d'amour pour lui. Pour toi, j'ai ce qu'il faut. Plus, tu ne voudrais pas. » Plus, ce n'était pas possible. *Nemo tam pater*...

***

Et c'est assez maintenant. J'ai cité beaucoup au cours de cette analyse. Il n'y a pas d'autre moyen de révéler L. Veuillot que de le faire parler lui-même. Il me semble que je viens de plonger la main dans un trésor de roi, que j'en ai montré quelques pièces rares et que cela suffit pour donner une idée des richesses secrètes et innombrables. Ce croyant fut le plus humain des chrétiens, ce pamphlétaire fut le plus doux des mortels, ce soldat fut le plus tendre des hommes. Ses adversaires l'ont méconnu; ils auraient dit volontiers de lui, à le voir intraitable dans ses idées et ses polémiques ultramontaines :

> Je rends grâces aux dieux de n'être pas... *Romain*
> Pour conserver encor quelque chose d'humain.

Ils se trompaient; le Romain, le champion de Rome, du pape de Rome, de toutes les doctrines et de toutes les libertés romaines, cachait sous son épaisse armure la sensibilité la plus riche, la plus délicate, la plus profonde. Il était leur maître en cela, comme en tout le reste. Ils ne l'ont pas soupçonné, et cette ignorance les excuse un peu — oh! pas beaucoup — de l'avoir tant de fois blessé dans ses affections et vilipendé dans son honneur.

C. Lecigne.

L'ANTRE DU DÉMOCRATISME CHRÉTIEN (1)

VI

Et M. Dubois lui-même, pourquoi entre-t-il en coquetterie avec le dogme de la souveraineté populaire? sinon parce qu'il adopte, comme point de départ, un principe qui n'est pas catholique.

D'où déduit-il la supériorité de la Démocratie sur les autres organisations sociales? D'un principe condamné par Pie X : la fausse notion de la dignité humaine :

« Le principe générateur de la démocratie, dit-il, c'est la notion de *la valeur absolue de la personne humaine*, l'idée que l'homme vaut, par lui-même, en tant qu'homme, indépendamment de sa natio-

1. Voir numéro du 1er mai 1912.

nalité, de sa condition, de sa naissance et de sa fortune, c'est-à-dire de toutes les circonstances extérieures. »

« Or, cette idée est authentiquement chrétienne. »

Puisque *la valeur absolue de la personne humaine* est le principe générateur de la démocratie, il faut donc que l'organisation démocratique ait été déduite de ce principe. Mais comment, de ce principe, peut-on déduire la démocratie ? — Il n'y a pas cinquante façons de le faire.

Le principe générateur de la démocratie, revient à celui-ci : « L'homme est un numéro qui en vaut exactement un autre. » *Egalité.*

Donc, il est souverain et souverain *absolu* (valeur absolue — *ab solutus* — dégagé de toute limite, de tout lien). *Liberté.*

Donc, l'homme considérera tout homme comme lui, libre comme lui, égal à lui, d'où : *Fraternité.*

Tous les hommes étant libres et égaux, toute autorité devra être une autorité *de leur choix*, d'où : « Droit du nombre, démocratie, régime entièrement basé sur l'élection. »

Mais, voici que d'autres ont compris les choses comme nous et quelqu'un écrit à M. Dubois (*Revue du C. F.*, tome *idem*, p. 730 et sq.) :

« En considérant que la vie humaine avait une valeur en dehors de sa relation avec Dieu (valeur *absolue* de la personne humaine), vous avez posé un principe qui nous amène à regarder la démocratie comme plus en harmonie avec l'idée chrétienne, donc *comme moralement supérieure, affirmation qui me semble rejetée par la lettre sur le Sillon.* »

Croyez-vous que M. Dubois va se défendre d'une pareille conclusion ? Pas le moins du monde. Que l'affirmation en question soit rejetée par la lettre sur le Sillon, cela paraît (je dis « paraît », car je raisonne sur son article et non sur ses sentiments intimes, que le lecteur n'est pas tenu de supposer en contradiction formelle avec ses écrits), cela paraît, dis-je, le cadet de ses soucis. On lui demande des précisions ! Eh bien ! il en donne, et je vous prie de croire que celles-ci ne le cèdent en rien à son article alambiqué, où la Démocratie a la part du lion.

Suivons M. Dubois dans ses précisions.

« Je suis toujours heureux de répondre à une objection sérieuse et » courtoisement exposée, si la discussion peut faire un peu de lu» mière et m'amener à préciser ou à *corriger* mes propres idées. » (Elles en auraient bien besoin, certes !)

» Vous posez en principe que la vie ne vaut que par sa relation » avec Dieu. Or, la démocratie exalte la valeur humaine en général » et non pas seulement dans sa relation avec Dieu : elle confère » à l'homme des droits nouveaux, elle ne lui facilite pas plus qu'une » autre organisation politique l'accomplissement de son devoir.

» Donc, il n'y a pas d'harmonie particulière entre la démocratie » et le chistianisme. »

Arrêtons-nous un instant, pour remarquer cette mise en œuvre d'un procédé toujours le même. Il s'agit, comme toujours, de céder d'une main, ce qu'on se dispose à retirer brusquement de l'autre. C'est un vrai tour de filouterie intellectuelle.

Que demanderaient les principes catholiques? Mais tout simplement qu'on s'en tînt à cette conclusion, qui est bien celle de l'Eglise :

« Donc, il n'y a pas d'harmonie particulière entre la démocratie » et le christianisme. »

Nous allons en voir de rudes. Vous croyez qu'il n'y a pas d'harmonie particulière entre les deux principes? Pas du tout! on va vous démontrer par *a* plus *b* que l'un procède de l'autre, que l'un est la progéniture de l'autre.

Mais c'est qu'alors, il y a une harmonie, pourquoi l'avez-vous d'abord niée?

Ah! mais je vous demande pardon, il n'y en a pas!

Et l'on n'en sort pas.

Il en sera toujours ainsi, tant qu'on voudra nous faire croire que le blanc c'est le noir.

Ah! l'encyclique de Pie X, dans quel embarras elle met nos démocrates chrétiens!

Si l'on déclare la Démocratie indépendante de l'œuvre chrétienne, il faut lâcher le démocratisme chrétien, puisqu'on en répudie l'axiome premier.

Si l'on soutient que la Démocratie est plus en harmonie avec le christianisme, et cela par quelque tour de dialectique que ce soit, on se heurte à l'encyclique et tous les gens sérieux s'en aperçoivent.

C'est la terrible lutte classique entre la passion et le devoir :

> Que je sens de rudes combats!...
> L'un m'anime le cœur, l'autre retient mon bras,
> Réduit au triste choix ou de trahir ma flamme,
> Ou de vivre en infâme.
> Des deux côtés mon mal est infini,
> O Dieu, l'étrange peine!

Seulement, les démocrates chrétiens sont plus habiles que le Cid, celui-ci prend trop au sérieux les obstacles, il n'a pas la subtilité d'Ulysse. Chez nos démocrates chrétiens — tout le monde leur rendra cette justice — ce n'est pas la subtilité qui fait défaut.

Le lecteur inattentif n'a peut-être pas aperçu, dissimulée dans les recoins du syllogisme de M. Dubois, une petite erreur, oh! bien petite! que l'auteur a placée là, dans les flancs mêmes de sa mineure. Et la faute, après tout, en est à son correspondant qui lui a facilité cette tâche.

Celui-ci lui disait, en effet : « Une organisation politique est supérieure non pas d'une manière générale si elle développe la valeur humaine, mais seulement si elle la développe dans sa dépendance divine. »

Ce n'est pas cela qu'il fallait dire, car c'est accorder que « *la démocratie développe la valeur humaine* », ce qui serait à prouver d'abord. Or, ce qui pour nous est prouvé, c'est que la démocratie, loin de développer la valeur humaine, est venue développer l'orgueil, l'envie, la haine des classes, et le désordre social. Montalembert, nous l'avons vu, le démontrait à Mgr Maret, dans une belle page que nous avons citée tout au long. Et l'histoire n'est-elle pas indéniable, inéluctable ?

Naturellement, M. Dubois a beau jeu, il bâtit ce syllogisme boiteux.

« Vous posez en principe que la vie ne vaut que par sa relation » avec Dieu (majeure).

» Or, la démocratie *exalte la valeur humaine en général* et non » pas seulement dans sa relation avec Dieu : elle confère à l'homme » des droits nouveaux (connu ! *la souveraineté et l'autonomie*), elle » ne lui facilite pas plus qu'une autre organisation politique l'ac- » complissement de son devoir (mineure).

» Donc, il n'y a pas d'harmonie particulière entre la démocratie » et le christianisme. »

M. Dubois, pour les besoins de son idole, la démocratie, en est venu à oublier les plus simples notions de logique. Ne se rappelle-t-il pas une règle de syllogisme ainsi formulée : « *Latius hunc quam premissæ conclusio non vult* » ? Aucun terme, en effet, ne doit être pris avec plus d'extension dans la conclusion que dans les prémisses. Or, M. Dubois a précisément inséré dans sa mineure ce qui va lui servir à détruire sa conclusion. Ce faisant, M. Dubois prétend formuler nettement l'objection qui lui est posée. Mais l'objection mise sous une forme syllogistique devrait donner ceci :

« Vous posez en principe que la vie humaine ne vaut que par sa relation avec Dieu.

» Or, la démocratie *prétend* précisément développer la valeur humaine en dehors de toute dépendance divine. Elle *prétend* conférer à l'homme des droits nouveaux que le christianisme ne lui a pas reconnus.

» Donc, il n'y a pas d'harmonie particulière entre la démocratie et le christianisme. » La mineure est ici exigée par la vérité historique, par les dogmes de 89, mais elle est aussi exigée par la conclusion de M. Dubois, car pour conclure qu'il n'y a *aucune harmonie possible*, il faut qu'il y ait contradiction *absolue*. Or, non seulement il est vrai de dire que l'Evangile n'a pas inspiré les principes de 89, mais il est surtout certain que ces principes sont en contradiction absolue

avec le dogme catholique, qu'ils n'ont même été formulés que pour le supplanter dans l'esprit des peuples. Brunetière, que le libéralisme avait pourtant effleuré, ne reconnaissait pas moins cette vérité incontestable et il écrivait : « Fille et légitime héritière de la philosophie du XVIIIe siècle et de *l'esprit encyclopédique*, je dis, messieurs, qu'avant tout, principalement, *dans son inspiration première* et *de dessein formé*, la Révolution française a été une révolution religieuse — ou antireligieuse... Tel est, en premier lieu, son caractère d'universalité qu'il a fallu qu'elle affectât *pour pouvoir utilement lutter contre le christianisme...* et, *en effet, son ambition était de la remplacer...* et la victoire de ses armes a partout précédé celle de ses principes. »

Vous voyez donc l'échappatoire que se réservait M. Dubois.

Il peut dire qu'il approuve la conclusion de son mauvais syllogisme, puisqu'il poursuit : « Nous sommes d'accord sur ce principe : la vie humaine ne vaut que par sa relation avec Dieu. » Mais tout ce qui va suivre sera destiné à détruire, sans l'avouer explicitement, la conclusion ainsi déduite. Le tour est joué si on lui laisse affirmer que la démocratie « exalte la valeur humaine en général », qu' « elle lui confère des droits nouveaux. »

Il est trop facile, en effet, de prouver que le christianisme exalte lui aussi « la valeur humaine », que ce soit en général ou non, peu importe, et qu'il nous « confère des droits nouveaux ». D'où : harmonie, sinon nécessaire, du moins effective et non pas même de pur hasard, puisqu'on a soin de rattacher la Révolution à l'Evangile par des voies obliques, hélas! trop fameuses.

« Nous sommes d'accord sur le principe, dit donc M. Dubois; la » vie humaine ne vaut que par sa relation avec Dieu. » Ici, faisant une superbe pirouette et tirant un grand coup de chapeau, M. Dubois retourne à ses moutons.

« Mais je vous prie de remarquer tout ce qu'implique cette relation » avec Dieu. »

Et qu'est-ce qu'elle implique?

Elle implique *l'amour du prochain.*

Trop commode d'établir ici un parallélisme avec *la démocratie*, soucieuse, elle aussi, du sort des humbles à qui, entre parenthèse, elle a donné le prolétariat.

Nous y voilà de nouveau, chez ce bon Saint-Simon. *Charité chrétienne, démocratie philanthropique, l'harmonie* peut-elle être plus éclatante, je vous le demande? Que disiez-vous donc, cher contradicteur? Vous voyez bien qu'il n'est pas au pouvoir de Pie X ni de ses prédécesseurs, de supprimer des harmonies tenant à l'essence même des choses!

Enfin, savourons les suaves nouveautés que nous offre M. l'abbé Dubois, car il nous faut vider le fond du sac. « *In cauda venenum.* »

VII

« Le principe essentiel de la morale chrétienne, dit donc M. Du-
» bois, qui fonde la valeur de l'homme devant Dieu exclusivement
» sur son mérite personnel, c'est-à-dire sur son degré d'amour envers
» Dieu et envers ses semblables, *cet amour fraternel impliquant à son*
» *tour* une propension à établir *une certaine égalité entre les hommes*,
» ce principe, dis-je, n'apparaît-il pas *en harmonie particulière avec*
» *le principe de la démocratie, soucieuse, elle aussi*, de rendre à chacun
» selon ses œuvres et d'établir entre les hommes plus de justice et
» d'égalité ?

— Que disions-nous ?

— Mais quelque chose gêne notre démocrate.

» Sans doute, notre démocratie, libre-penseuse et athée, ne se ré-
» clame ni de Dieu, ni du christianisme pour fonder sa devise :
» liberté, égalité, fraternité. Elle fait de la dignité de la personne
» humaine une sorte de dogme *a priori* fondé sur ce que l'homme est,
» selon le mot de Kant, « une fin en soi »; pour elle, cette dignité est
» un postulat, tandis qu'elle est pour nous une conclusion, conclu-
» sion de la relation de finalité qui unit l'homme à Dieu comme
» moyen de glorification. »

Et voici où M. l'abbé Dubois voulait en venir :

« **Mais cet oubli de sa filiation authentique, n'empêche**
» **pas la démocratie d'être fille du christianisme,** car il ne
» suffit pas qu'un fils renie son père pour cesser d'être son fils. »

N'oublions pas, je vous en prie, que M. Dubois, par tout ce raisonnement, s'efforce de répondre à une objection. Son correspondant lui disait : « Vous avez posé un principe qui vous amène à regarder la démocratie comme plus en harmonie avec l'idée chrétienne, donc, comme moralement supérieure, affirmation qui me semble rejetée par la lettre sur le Sillon. »

On vient de voir comment M. Dubois, par une ritournelle des mieux modulées, s'arrangeait pour satisfaire son contradicteur, tout en sauvegardant la conclusion de son premier article.

M. Dubois se met donc en complète contradiction avec l'encyclique. M. Dubois protesterait-il, les textes seuls le condamneraient au silence.

— Et sur quoi, en somme, ses dénégations porteraient-elles ?

— Elles ne pourraient s'appuyer que sur les restrictions dont M. Dubois a soin d'étayer ses raisonnements. Malheureusement, en une matière aussi précise, des restrictions ne suffisent pas quand elles laissent subsister intacte une proposition insoutenable. Restriction ici doit équivaloir à rétractation. Chez les catholiques, aucune supercherie de sophiste ne peut anéantir une conclusion doctrinale.

Voyons quand même les restrictions de M. Dubois, puisque restriction il faut qu'il y ait.

« Redisons cependant, continue-t-il, que cette filiation de fait, cette » filiation historique n'est pas une filiation de droit, une nécessité » logique. »

Si elle est l'une, elle est certainement l'autre, puisque l'une découle nécessairement de l'autre. Un élève de Marc Sangnier seul peut subtiliser à ce point. — Continuons :

« La démocratie n'est pas dans l'Evangile comme une conclusion » dans ses prémisses. « La démocratie, dit EXCELLEMMENT l'abbé » Gayraud, procède de l'Evangile non par la raison, mais par le cœur » (mais, enfin, que ce soit par le cœur, ou par les pieds, elle en » PROCÈDE, dit *excellemment* l'abbé Gayraud) : *elle est l'œuvre du* » *sentiment chrétien*, de l'égalité fraternelle des hommes devant Dieu » et non pas de l'esprit déductif des théologiens et des philosophes. » *L'évolution sociale chrétienne y a conduit les peuples* par le déve» loppement moral du dogme de la fraternité, beaucoup plus que par » la logique. *Rien dans l'Evangile n'exclut théoriquement la monar-* » *chie;* TOUT cependant, par le moyen de la pratique d'une fraternité » réelle entre les hommes, DIRIGE VERS LA DÉMOCRATIE la marche » en avant des sociétés chrétiennes. »

Voilà ce que dit *excellemment* M. l'abbé Gayraud et ce que M. Dubois déguste avec plaisir, ce sur quoi il appuye son orthodoxie. Décidément, je commence à croire que M. Dubois n'a pas lu la lettre sur le Sillon. Mon étonnement est d'autant plus grand, que son article en est un commentaire destiné au public d'une Revue qui pénètre à peu près dans tout le clergé de France.

Les restrictions de M. Dubois, me paraissent plutôt aggraver ses premières assertions. Mais nous n'avons pas encore tout vu.

« Quant à savoir si la démocratie est moralement supérieure aux » autres organisations politiques, c'est une question délicate. Je crois » comme vous que la meilleure organisation politique en théorie est » celle qui donne à l'homme le plus de facilité pour atteindre sa fin » temporelle, le bonheur, dans sa subordination à sa fin éternelle. » Toutes les organisations politiques sont aptes à procurer cette fin, » puisque l'Eglise les déclare toutes légitimes, et la Lettre sur le » *Sillon* défend d'attribuer sur ce point à la démocratie un privilège » spécial qui tendrait à faire considérer comme un pis-aller toute » autre organisation politique. En fait, je ne fais même pas dif» ficulté d'avouer que la monarchie de saint Louis offrait aux » hommes un milieu plus favorable pour l'acquisition de leur fin » dernière que notre démocratie athée. »

Voyez-vous comme M. Dubois entre ici en coquetterie avec l'encyclique. Malheureusement, comme il l'a fait déjà cinq ou six fois,

M. Dubois va détruire par un formidable « *mais* » tous ces bons propos.

« MAIS, en bon philosophe que vous êtes, poursuit-il, vous m'accorderez à votre tour (attention, M. le contradicteur, vous allez accorder à M. Dubois ce que l'encyclique ne lui accorde pas, si vous vous laissez tenter par ce geste courtois!), vous m'accorderez à votre tour que la condition du *citoyen* est *métaphysiquement* (en effet, dans la lune!) *supérieure* à celle *du sujet.* »

Enfin, au bout de ces longues enfilades d'arguments retors, voici où voulait en venir M. Dubois.

« Le fait de participer au gouvernement de la chose publique et d'être apte à se gouverner soi-même, implique *un état plus parfait en soi,* que l'état de mineur en tutelle où se trouve le sujet d'une monarchie. »

Voilà, certes, un principe de primaire, indigne de la plume de M. Dubois, car, enfin, il faut être ignorant et simpliste comme un démocrate chrétien pour déclarer la situation du citoyen supérieure à celle du sujet.

Il est vrai que M. Dubois envisage les choses « métaphysiquement », c'est-à-dire dans la lune. Mais si nous descendons de ces vertigineuses hauteurs — où tout homme qui n'a pas des ailes, ne se sent pas dans son élément — pour vérifier dans le concret ce qu'est un citoyen et ce qu'est un sujet, nous sommes obligés de convenir que la métaphysique de M. Dubois est quelque peu menteuse. Le citoyen c'est un sujet qui s'assujettit lui-même, c'est celui qui renonce à des libertés concrètes pour un bulletin de vote. M. Dubois n'ignore certes pas que le régime électif en France c'est la centralisation à outrance. Or, il est aujourd'hui prouvé, archiprouvé que la tyrannie centrale n'a jamais fait si bon marché des libertés collectives, que depuis la Révolution française. M. Dubois et ses pareils pourraient, avec profit, lire l'ouvrage de M. Gaudel : « *Nos libertés* ».

Mais la tarentule égalitaire pique nos démocrates. Ils professent avec Marc Sangnier que la dignité humaine exige la souveraineté du peuple, que « celui qui obéit soit celui là même qui commande. » Et voilà pourquoi les démocrates chrétiens sont, en définitive, des hommes de désordre. Maurras appelle avec raison Marc Sangnier « *l'anarchiste chrétien.* »

La solution du problème politique est dans l'accord de l'autorité et de la liberté. C'est cet accord qui valut à la France de longs siècles de paix sociale pendant laquelle elle est devenue ce qu'elle est, et cela, même malgré les guerres extérieures nécessitées par les rivalités : « Le problème politique de l'accord entre la liberté et l'autorité, dit M. le marquis de la Tour-du-Pin, était très simplifié par la conception que nos pères... se formaient de ces choses; ou plutôt il ne se posait même pas, parce qu'on n'apercevait non seulement

aucune opposition entre elles, mais même qu'on ne pouvait les comprendre l'une sans l'autre; ni l'autorité sans qu'elle fût libre, ni la liberté sans qu'elle fût garantie par l'autorité. C'est dans cette conception que réside le principe de l'antique constitution, et c'est pour l'avoir perdue de vue que nous ne comprenons plus rien à nos institutions traditionnelles, et que nous semblons chercher dans les institutions nouvelles la quadrature du cercle, alors que nous ne parvenons à nous fixer à aucune. S'il était permis de tirer une comparaison du monde moral au monde physique, on dirait de la liberté et de l'autorité comme de deux électricités : accouplez-les, vous avez un aimant; disjoignez-les, vous jouez avec la foudre. »

Je ne sais pas si mon lecteur est comme moi, mais j'éprouve, à la lecture de M. Dubois, un malaise dont je me suis demandé la cause.

N'est-ce pas une pitié surtout, quand on se donne pour un enfant du progrès, de traiter, en 1910, une question purement politique en somme, comme on traiterait un théorème d'algèbre? Est-ce une notion abstraite qui doit décider de nos conclusions politiques à l'heure qu'il est? Il faut, pour tout déduire de l'idée de liberté, être arriéré comme un démocrate chrétien (et M. Dubois se diminue en argumentant de la sorte). Il faut surtout avoir de la liberté un étrange concept, pour déclarer le citoyen supérieur au sujet.

Tant il est vrai que c'est toujours les principes rationalistes qui animent cette école dont rien ne peut diluer les utopies.

On peut dire de Pie X ce qu'un perroquet dressé pour acclamer Auguste et, frustré de sa récompense, répondit à l'empereur : « Pœna et impensum periit. »

En effet, les Souverains Pontifes perdent leur temps et leur peine à la poursuite des modernistes sociaux.

Conclusion.

J'aurais pu suivre M. Dubois dans le détail de ses opinions économiques, là encore j'aurai pu montrer l'empreinte du rationalisme, mais il me suffit de rester sur le terrain des principes dont je me suis tracé le cadre.

M. Dubois n'est qu'une occasion pour nous d'établir la véritable position du démocratisme chrétien après l'encyclique.

Mais qu'on n'oublie pas qu'en adoptant ces théories, les démocrates chrétiens eurent pour but de montrer aux rationalistes qu'ils ne dressaient pas devant eux l'affreuse muraille du dogme intégral. Eh bien! le pire des châtiments pour eux, ce sera de constater que, tandis que Rome rejette leur système de déformation, les rationalistes n'en veulent pas davantage. Je n'en prends pour exemple qu'un

texte recueilli dans l' « Action française » à la « Revue de la Presse » (8 juillet 1911), par le terrible Criton :

« Analysant le roman posthume de Fogazzaro, le très ennuyeux auteur du *Santo* auquel *Leïla* fait suite, M. Paul Souday termine son article de la « vie littéraire » du *Temps* par d'importantes réflexions d'ordre très général qui sont extrêmement caractéristiques :

« On ne fait point ici de théologie et l'on ne se donnera pas le » ridicule d'évoquer le procès du modernisme. Notons pourtant, à » un point de vue exclusivement profane, que le bon Fogazzaro re- » tardait, *avec sa superstition de la Science et du Progrès* et sa » manie de les mêler à tout. Les questions métaphysiques et reli- » gieuses ne sont pas du même ordre que les questions scientifiques; » et d'ailleurs celles-ci comportent presque autant d'incertitudes. Fo- » gazzaro s'est beaucoup préoccupé de concilier la Genèse et la théo- » rie de l'Evolution qu'il croyait démontrée et désormais inébranlable. » Cette théorie n'est pourtant qu'une hypothèse, et l'autorité de Dar- » win, déjà fort menacée, ne durera probablement pas autant que » celle du Pentateuque. Fogazzaro professait une admiration un peu » simpliste et béate pour la vie moderne; il en avait plein la bouche » et ne tarissait pas sur la nécessité d'adapter le catholicisme à cette » vie moderne si précieuse. Quel enfantillage!

» Ce temps présent est mêlé de bon et de mauvais : au total, assez » plat et bien inférieur à quelques autres. *A quel titre lui attribuer » un privilège* et juger insuffisante pour lui une religion qui a suffi » à Bossuet et à Pascal? L'impulsion automatique des naïfs et des » ignorants exalte leur époque par-dessus toute autre, parce qu'ils » ne connaissent point les époques antérieures et parce que celle-ci » a la supériorité de les avoir produits au jour. C'est un réflexe élé- » mentaire que de croire au progrès, depuis les origines jusqu'à nous. » La doctrine du progrès n'exige un effort que lorsqu'il s'agit de » l'étendre impartialement et prophétiquement aux générations qui » viendront après nous. Les amoureux du passé peuvent tomber dans » quelques excès : leurs préventions s'appuient du moins sur une » sérieuse culture, une imagination vivace, et un sens critique ai- » guisé qui leur a permis de juger leur siècle à l'encontre de l'ins- » tinct. Ils s'élèvent à concevoir que ce qui est caractéristique d'un » siècle, moderne ou ancien, n'a que peu de valeur, et que *l'important » est ce qui dure.* Le catholicisme a, sur les idées auxquelles Fogaz- » zaro sait si bon gré d'être modernes et qui demain peut-être auront » passé, la supériorité de ses dix-neuf cents ans d'existence. Bien » loin de vouloir le modifier pour le mettre à la mode, on peut penser » que son principal attrait réside au contraire dans son immuable » pérennité. Bien loin de le subordonner au siècle, on a le droit de » l'aimer par contraste *et comme un refuge contre le siècle.* Un » Veuillot, par exemple, est un écrivain catholique autrement pas-

» sionnant qu'un Fogazzaro. Allons plus loin : un Huysmans même » a plus de saveur. Pour tout dire, à l'opportunisme ambigu et fade » des modernistes, il est loisible de préférer, par simple goût des » belles choses réalisant la plénitude de leur type, soit la netteté de » pure libre-pensée, soit la splendeur traditionnelle du catholicisme » intégral. »

» Indépendamment de leur portée intrinsèque, ces fortes paroles fournissent une idée exacte de ce qui se pense sur le catholicisme chez beaucoup d'incroyants. Les sympathies de la « libre-pensée » ont finalement abandonné le protestantisme ainsi que le libéralisme, son succédané.

» Il y a longtemps que nous annoncions cette métamorphose de l'opinion. Ne soyons plus si pessimistes! Une aube se fait peu à peu. »

Les démocrates chrétiens devraient enfin s'incliner devant les événements. Si Rome, si le rationalisme même repoussent leur système, c'est que celui-ci n'est en définitive QU'UN ÉNORME PARADOXE. Et c'est encore la meilleure définition que l'on puisse donner du démocratisme chrétien.

J. HUGUES.

LE PAPE A-T-IL EU TORT DE REJETER LES CULTUELLES ?

DEUX RÉCENTS ARRÊTS DE LA COUR DE CASSATION (1)

VI

LES INTENTIONS DU LÉGISLATEUR

Il ne faudrait pas croire d'abord, même sur la foi des récents arrêts, aux correctes intentions du législateur : celui-ci voulait manifestement faire de la Séparation une machine de guerre contre l'Eglise.

M. de Mun, mieux inspiré alors qu'en nos temps fâcheux, a brossé d'un pinceau habile, quoique un peu lâché, le tableau de la Chambre, le jour du vote de ce fameux nouvel article 4.

Ce fut une véritable Journée des Dupes.

Le samedi soir, après trois jours de séances ininterrompues, un scrutin presque unanime clôturait la discussion. Catholiques et socialistes semblaient avoir collaboré au même résultat. « La séparation est faite », s'écriait triomphalement M. Jaurès, et M. de Mun,

1. Voir numéro du 1er mai 1912.

dans un sentiment contraire, pensait qu'elle était défaite. En réalité, les promoteurs occultes de la loi ressentaient seuls exactement l'inquiétude que cette délibération d'une Assemblée incompétente pouvait donner aux initiés. M. Buisson, silencieux et blême, assistait de son banc à la bataille. M. Sarrien, M. Lafferre tempêtaient ou pestaient tout bas. Mais ils tenaient déjà leur revanche.

Le duel oratoire, qui avait précédé, durant trois jours, entre Ribot et Briand, est également traité par le catholico-libéral leader en fort relief, sinon avec toute la couleur et toute l'intelligence du peintre de *Leurs Figures*. Fureurs de couloirs, rumeurs de séances, démissions de ministres offertes et reprises : toute la tragi-comédie parlementaire. Conflit au sein de la commission. C'est au milieu de ce déchaînement qu'étaient apparues tout à coup les fameuses « règles d'organisation générale du culte » proposées par M. Briand, malgré M. Buisson. Les exclamations les plus significatives avaient aussitôt éclaté. « Alors, gardez le Concordat! Nous aimons mieux le Concordat! Allez à Rome! » Il n'était donc pas si difficile de s'y reconnaître. Les dissentiments de la majorité n'étaient évidemment que de surface. En dépit de la surprise d'un moment, une même haine foncière continuait d'unir tous ces gens-là. Jaurès, Briand, Clémenceau, Buisson, Lafferre, Réveillaud devaient se retrouver bientôt réunis, pour voter les amendements nouveaux et les articles restrictifs de la clause intruse et déjà suspecte. Il n'y avait eu que mésentente passagère sur la tactique à employer. Manière forte ou manière douce; mais guerre à l'Eglise d'abord!

La loi n'en resta pas moins, en fin de compte, inacceptable dans son intégrité Le « coup de pic » du début n'y avait fait qu'une brèche vite réparée

Et l'on en croirait peu là-dessus la clairvoyance des « romains », qui luttèrent alors pour ouvrir les yeux de leurs coreligionnaires. Mais, feu M. l'abbé Gayraud, par exemple, n'a pas laissé le souvenir d'un irréductible opposant aux transactions opportunes. Reprenons sa brochure de 1906, d'ailleurs médiocre : *La loi de Séparation et le Pape Pie X :*

Pour un catholique, écrivait-il, à première vue, une question surgit :

Que fait-on des droits de la hiérarchie ecclésiastique?

En vertu de la constitution divine, essentielle et immuable du catholicisme, c'est à la hiérarchie qu'il appartient, non seulement d'enseigner la vérité révélée et de définir les dogmes, d'exercer le ministère sacerdotal des rites sacramentaux et de la liturgie sacrée, mais encore de gérer et d'administrer les biens matériels nécessaires à la vie de l'Eglise.

Or il apparaît évidemment dans le texte des articles de la loi du 9 décembre que le droit de contrôle et d'approbation attribué à l'assemblée générale des fidèles associés, se trouve en opposition flagrante avec l'autorité et l'indépendance de la hiérarchie telles que les réclame et les consacre la constitution divine du christianisme.

L'association cultuelle légale se présente à nos yeux, d'après la lettre même de la loi de séparation, comme un organisme extrahiérarchique.

Mais, dira-t-on, l'article 4? Est-ce que cet article n'impose pas à toutes les associations cultuelles qui prétendent à la dévolution des biens des anciens établissements du culte de « se conformer aux règles de l'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice »?

Je reconnais volontiers que l'intention des auteurs de cette cause légale et de ceux qui l'ont votée était, en effet, de faire respecter dans la dévolution des biens les droits de la hiérarchie catholique, les droits des évêques et du Saint-Siège.

Mais d'abord cette clause ne supprime pas le paragraphe de l'article 19 qui attribue, dans la gestion et l'administration des biens de l'association, le contrôle définitif et l'autorité suprême aux fidèles, et non pas au clergé.

Ensuite les termes de cette clause ont-ils toute la clarté et toute la précision nécessaire?

D'autant qu'après l'article 4 est survenu l'article 8.

On se souvient encore de la bataille parlementaire qui s'engagea sur ce point. Quelques républicains de gauche, d'accord avec ceux qui s'étaient prononcés contre la clause légale de l'article 4, entreprirent d'en paralyser les effets canoniques et d'arracher les associations « à la tyrannie des évêques et du Pape ». Ils imaginèrent donc de supposer des conflits entre associations formées pour l'exercice du même culte et de porter ces contestations devant le Conseil d'Etat siégeant au contentieux, en refusant à l'évêque le droit, qui résultait pourtant de la clause de l'article 4, de mettre fin au procès par une déclaration qui ferait connaître laquelle des deux associations était conforme aux règles de l'organisation générale du culte catholique.

On le voit donc, l'article 8 atténue beaucoup la garantie qui paraît résulter, pour la hiérarchie ecclésiastique, de la clause légale, d'ailleurs trop imprécise, de l'article 4.

Il reste que les droits et l'autorité des évêques et du Pape sont méconnus et violés par la loi.

C'est fort bien dit, et la manœuvre de l'ennemi se découvre là tout entière.

VII

L'ÉQUIVOQUE LIBÉRALE

Toute constitution civile du clergé est en effet mauvaise *in se*; quelle que soit par ailleurs la force séculière qui veuille lui donner une sanction. C'est un schisme formel. Il n'est pas permis d'y coopérer, de feindre, de s'y plier, même en protestant intérieurement, ou sous forme privée, de sa constante soumission aux puissances légitimes. Voilà notre point de départ, contre lequel les réclamations posthumes de nos libéraux ne peuvent rien. Elles sont motivées à faux et à côté. Elles n'atteignent même pas la donnée fondamentale du problème.

M. l'abbé Gayraud, en particulier, est mort parlementaire impénitent. Il lui plaît de reconnaître la bonne volonté du législateur. Les

corrections calculées de l'article 8 et de l'article 19 continuent de disparaître à ses yeux sous l'apparence moins hostile de l'article 4. Et tel est encore le grand cheval de bataille de nos soumissionnistes avant tout.

Tout le monde cependant ne fut pas dupe de cette dissimulation :

Si la loi de Séparation, écrivait pour la vingtième fois la vaillante *Correspondance de Rome* du 14 février 1912, avait dans son esprit de reconnaître l'autorité épiscopale comme le disent les libéraux, pourquoi, quand on leur a demandé de le déclarer, les ministres et le rapporteur de cette époque s'y sont-ils toujours refusés? Pourquoi les journaux blocards ont-ils, à plusieurs reprises, contesté ouvertement cet esprit? Pourquoi M. Briand, à la tribune, leur a-t-il concédé qu'il n'appartenait pas à l'Etat de collaborer à l'unité et à la cohésion de l'Eglise? Avec l'article 4 et l'article 8, la vérité est qu'on avait tout ce qu'il fallait pour introduire le schisme dans l'Eglise. On avait le levier, et les cultuelles devaient faire le point d'appui. C'est le point d'appui, aujourd'hui, qui manque au levier.

Parallèlement aux espoirs de division permanente nourris par la secte, l'illusion libérale caressait d'ailleurs une utopie manifeste, complice des pires entreprises de l'ennemi. Et il serait vraiment trop commode à ces Messieurs de venir déplacer aujourd'hui le débat et de conclure, par exemple, comme nous l'avons vu, d'une impartialité peu méritoire, très secondaire et très contestable de la Cour de Cassation ou du Conseil d'Etat, à des regrets embrassant l'existence elle-même et la création des cultuelles! La question n'était pas là d'abord, elle n'était pas là surtout; et c'est sur le fond même de la thèse qu'ils se trompaient. Qu'au surplus ils aient aujourd'hui abandonné extérieurement leur erreur, c'est possible; c'est elle pourtant qui continue à entretenir leur humeur chagrine, à leur inspirer ces diversions et ces grossières équivoques.

Ne touchons pas aux basses complicités, même ecclésiastiques, qui aidèrent souvent, durant la mise en train de la loi, aux manœuvres du gouvernement.

Un exemple suffira, entre mille, de ce que voulaient les meilleurs, de ce qu'ils disaient et de ce qu'ils continuent de pleurer plus ou moins franchement. Prenons la brochure *Après la Séparation*, de M. le Comte d'Haussonville, de l'Académie française. Nous allons y retrouver l'âme vraie de l'un de nos plus éminents cardinaux verts. Nous y saisirons tout de suite la pensée profonde de toute l'école.

C'est le rêve démocratique, sillonniste, d'une Eglise transformée, rajeunie par l'organisation nouvelle préparée des mains de la Franc-Maçonnerie cosmopolite :

« L'hostilité que les démocraties latines témoignent à l'Eglise est d'autant plus étrange que rien n'est et n'a toujours été plus démocratique que son organisation. » — Voilà le principe.

« Il faut donner à l'association (cultuelle) une base très large, très

populaire, en rendre l'accès très facile et appeler à y entrer le plus de monde possible. » — Voilà la conséquence. Les statuts suffiront à assurer l'ordre, et il n'est pas même désirable que le curé préside.

Il faudrait transcrire entièrement ici cette page déconcertante.

Ces malheureux libéraux se précipitaient ainsi d'eux-mêmes au désordre, se réjouissaient intérieurement des pires attentats et comptaient en profiter pour le triomphe de leur chimère. Au besoin ils eussent agrandi de leurs propres mains la brèche faite à la divine constitution hiérarchique de l'Eglise, afin d'y faire entrer tout le flot révolutionnaire.

Et ce qui les séduisait dans les cultuelles, c'est précisément ce que leur principe avait de plus anticatholique, ce que le Pape en a le plus hautement réprouvé.

Allons, plus de feinte! Il le faut avouer,

VIII

L'AVEU DES PERSÉCUTEURS

Encore nos libéraux diront-ils que du moins ils ne prévoyaient pas toutes les déplorables suites de leur rêve. Ils n'avaient pourtant qu'à prêter l'oreille. Leurs bons amis du Bloc se cachaient si peu!

Rappelons quelques paroles significatives :

— Pourquoi, écrivait M. Clémenceau dès 1905, n'y aurait-il qu'une association cultuelle dans chaque paroisse? Bientôt comment évitera-t-on les diversités fatales?... Ces diversités, l'Eglise les a successivement étouffées par la violence d'abord, puis par le moyen des privilèges d'Etat. La liberté les fera renaître et l'autorité du Pape infaillible en souffrira cruellement. De la rivalité des sociétés cultuelles au schisme, il n'y a qu'un pas.

— Pour moi, déclarait M. Briand accusé de se constituer le gendarme du dogme, je suis convaincu que pour l'Eglise la liberté la plus large sera précisément l'adversaire le plus gênant et le plus redoutable... Ce n'est pas le rôle de la loi de préparer les schismes, mais ce n'est pas non plus son rôle de leur faire obstacle... Pas plus que nous n'avons le droit, nous législateurs, de faire une loi pour ébranler la discipline de l'Eglise, pas plus nous n'avons le droit de livrer, pieds et poings liés par la loi, les fidèles catholiques à cette discipline.

— Que demain, prophétisait M. Jaurès, avec ces associations cultuelles, marchent quelques prêtres convaincus logiquement ou par illusion qu'ils peuvent concilier le christianisme et la Révolution, l'Evangile et les Droits de l'Homme; ... que quelques prêtres démocrates de cœur, ou libres d'esprit, se lèvent, soient soutenus par leurs associations cultuelles, il sera bien difficile à l'épiscopat... de frapper et de foudroyer ces hommes.

— D'une main avisée, déclare M. de Pressensé dans l'*Humanité,* après que le Parlement eut, selon l'*Aurore,* « remédié au dommage de l'article 4 », la Chambre a ôté tout ce qui exagérait les garanties de stabilité nécessaire données aux associations cultuelles...

— L'Eglise catholique, triomphait enfin M. Combes dans la *Nouvelle Presse libre* de Vienne, en date du 9 décembre 1905, apprendra, malgré qu'elle en ait, à connaître et à goûter la liberté civile et politique... Force lui sera de

compter (avec les sentiments démocratiques d'associations cultuelles conscientes de leur puissance et de leur droit), si (l'absolutisme actuel) veut se soustraire aux deux périls qui le menacent : l'éclosion de schismes multipliés, ou l'effritement des associations.

M. Deschanel ne dissimulait pas davantage; mais nos libéraux ne voulaient rien entendre.

Les avertissements de leurs coreligionnaires les trouvaient encore moins disposés aux résipiscences.

— Ce pauvre article 4, écrivait par exemple, en ce temps-là, mon vaillant ami M. Jacques Rocafort au début d'une étude recueillie dans ses *Campagnes catholiques*. Il lui arrive les mêmes mésaventures qu'aux personnages louches et équivoques : tout le monde s'en méfie. Rome n'en veut pas, parce qu'il sépare la France catholique du Pape, et la maçonnerie non plus, parce qu'il enchaîne au contraire trop fortement la France à Rome. Le plus extraordinaire, c'est que Rome et la Maçonnerie ont également raison.

Seuls nos soumissionnistes s'y cramponnent avec une énergie désespérée. D'après le *Temps*, l'article 4 sauvegardait la hiérarchie « tout entière ». Mieux encore : « La loi française aurait pu prononcer le nom de l'évêque, elle ne l'a pas fait afin d'imposer plus sûrement le Pape ». Et nos contradicteurs continuent de ressasser encore aujourd'hui les mêmes sottises.

— Les mots, après tout, ne signifient rien, arguent-ils en désespoir de cause. On aurait pu tâter quand même du régime. L'application aurait répondu au texte écrit, fixé, non aux intentions plus ou moins sectaires de tels et tels groupes ou chefs de groupe. Que n'a-t-on essayé du moins? L'événement eût seul tranché radicalement la controverse, échafaudée jusqu'ici sur des paroles, faute d'une expérience concluante.

C'est leur dernière défaite.

IX

LES FAITS

Car enfin cette expérience a été tentée. Elle a été faite, selon leurs désirs, même avant le *Non possumus* du Saint-Siège qu'on traiterait encore volontiers d'acte provocateur. Et elle se continue ici et là.

Ainsi les deux associations cultuelles schismatiques de Culey et de Puymasson se sont vu attribuer par le *Journal Officiel* les biens des anciennes fabriques, dès le 21 avril 1906. Garanties assurées d'orthodoxie, qu'étiez-vous déjà devenues? Parole d'honneur de M. Briand, que faisiez-vous?

Elle continuait la fameuse tradition de « mensonges historiques », dénoncée un jour avec tant d'éclat.

La vérité est, en effet, que M. Briand a toujours eu plusieurs pa-

roles. La presse en fait un tri soigneux selon le public qu'on veut gagner. Et il avait bien répondu, un jour, à M. Ribot, qu'on s'en tiendrait au témoignage de l'évêque; mais il avait dit aussi peu après :

— Il ne suffira pas d'un certificat d'évêque pour obliger le Conseil d'Etat à s'incliner sans examen. Il aura à rechercher, en interprétant *toutes les circonstances de fait*, si les dires de l'évêques sont eux-mêmes conformes aux règles de l'organisation générale du culte.

Voyez le guêpier! Une perpétuelle revision civile du droit canon.

Dans une autre circonstance, ripostant à M. Pelletan sur le cas particulier d'un curé de Bordeaux rebelle à son archevêque, il avait encore pleinement incliné vers une jurisprudence tout à fait contraire à celle des deux fameuses décisions récentes de la Cour de Cassation : l'inamovibilité des curés, même en dépit de l'évêque.

Et c'est ainsi que, dès la première heure, la clause tant débattue, le « conformément aux règles générales du culte », apparaissait juridiquement impuissante à sauvegarder le moins du monde le droit hiérarchique.

Les progrès du schisme, en dépit des efforts du *Matin* et de M. Henri des Houx, furent néanmoins enrayés; mais ces débuts ne sont-ils pas topiques?

Et puisque nous en sommes aux faits, nous sera-t-il encore permis de rappeler, sinon un exemple, du moins une analogie? L'affaire de Culey, celle du curé de Saint-Georges de Lyon, etc... sont aujourd'hui presque épuisées, sans avoir pris fin. Mais il y a, de par le monde, plusieurs simili-cultuelles authentiques, reconnues, officielles, que les circonstances particulières n'ont pas permis au Saint-Siège de traiter avec la même rigueur. Il y a un établissement de ce genre à Rome, jusque sous les yeux du Souverain Pontife. Comme la République ou la Commune en face de l'ennemi, le nouveau régime cultuel règne là, dans toute sa beauté, sous la protection moqueuse de l'Italie usurpatrice des droits du Saint-Siège.

Prenez l'*Officiel*, deuxième séance du 15 février 1912, au Sénat, page 307 : Il s'agit du budget des affaires étrangères :

M. le Président. — La parole est à M. Delahaye.

M. Dominique Delahaye. — La France possède à Rome, sous le nom d'établissements français, de très riches et très importants immeubles dont la valeur dépasse certainement vingt millions.

Je laisse de côté, dans cette évaluation et dans les observations qui vont suivre, l'Académie de la villa Médicis et l'Ecole française d'archéologie, dont je n'ai rien à dire, pour me borner aux établissements dits « pieux ». Ces derniers, depuis Marie de Médicis, comprennent un patrimoine considérable qui s'est accru de siècle en siècle de donations faites par nos rois et aussi par de riches particuliers, le tout destiné à des emplois religieux.

Ces établissements par suite de l'augmentation du prix des loyers, le Gouvernement ayant mis en location un grand nombre d'immeubles, ont actuellement un revenu dépassant 400.000 francs.

Je désire savoir à quel chapitre du budget figurent ces sommes.

L'entretien de Saint-Louis-des-Français et des chapelains peu nombreux que nous y maintenons peut être évalué à 30.000 francs. Le reste, c'est-à-dire 370.000 francs est distribué par les soins de l'ambassade de France, non pas aux Français dans le besoin, qui sont nombreux à Rome, mais en subventions à la propagande anticléricale, au bénéfice notamment de certains organes de la presse italienne. Nous sommes là en présence d'une véritable cultuelle, et la façon dont l'argent catholique est dilapidé à Rome nous montre combien le Pape fut inspiré en s'opposant à la mise en vigueur des cultuelles en France. *(Interruptions.)*

Cette remarque au sujet des cultuelles s'imposait. Mais elle ne forme qu'une parenthèse dans mes observations et je reviens à ma question précise : à quel chapitre du budget figurent les 400.000 francs de nos revenus des œuvres pieuses à Rome et quel est l'emploi que le Gouvernement en fait?

M. Raymond Poincaré, président du conseil, ministre des affaires étrangères. — Le Gouvernement ne fait aucun emploi de ressources qui ne lui appartiennent pas. Les biens dont il s'agit sont gérés par une organisation autonome.

M. Dominique Delahaye. — Je vous demande pardon. Le conseil d'admitration est présidé par un consul...

M. le Président du conseil. — Par un ancien consul.

M. Dominique Delahaye. — ... qui est l'homme de paille de M. Barrère. Vous recevez 400.000 francs; vous n'en dépensez ostensiblement que 30.000, et le reste est employé à combattre le catholicisme. Je constate que vous me refusez une réponse sur l'emploi de cette somme.

M. le Président du Conseil. — Non seulement je ne refuse pas de répondre, mais je répète que M. Delahaye a donné au Sénat des renseignements complètement inexacts. Les fonds dont il a parlé ne sont pas employés par le gouvernement français qui n'a pas à les gérer, et aucune des ressources auxquelles il a fait allusion ne figure au budget. *(Très bien! Très bien!)*

M. Dominique Delahaye. — Nous ne sommes pas plus renseignés aujourd'hui qu'hier, et vous continuerez à dilapider les ressources dont j'ai parlé.

M. le Président du Conseil. — Je repète que ces fonds ne nous appartiennent pas.

Voilà! et l'on devine assez la raison de cette fuite, de cet embarras.

Tel aurait été bientôt partout, chez nous, le résultat du droit légal, appuyé de la jurisprudence du Conseil d'Etat et des tribunaux, sans l'intervention radicale de Pie X. Des schismes, ou bien, pour les éviter, des abdications sans fin, des dilapidations d'autant plus odieuses qu'elles se seraient couvertes du voile d'une législation acceptée. L'Eglise réduite à livrer de ses propres mains ses trésors les plus sacrés, à les détailler d'elle-même aux entreprises les plus sacrilèges. De même qu'à Rome les fondations pieuses, qu'on nous a brutalement ravies, peuvent servir, par exemple, à subventionner l'anticléricale *Italie*, en France on les aurait vu verser au guichet des cultuelles, sous le contrôle des curés, comme subvention à quelque *Lanterne* de chef-lieu de canton. Mieux vaut être volé que de consentir à se trahir soi-même ainsi. L'argent dérobé est maintenant maudit aussi bien que ses ravisseurs. *Pecunia tua tecum sit in perditionem!* Notre âme à nous est délivrée; elle a échappé au filet de l'oiseleur.

X

CONCLUSION

Ainsi, pour nous résumer brièvement et replacer nos deux solutions dans leur ordre logique et chronologique :

1° Pie X a dû rejeter les cultuelles, et il ne pouvait autrement faire. — Qui osera lui reprocher d'avoir eu tout le courage de son devoir? Cette interdiction a coupé court à une anarchie générale, foncière, bientôt plus ruineuse pour nous que les sacrifices immédiats à consentir. Et le rejet a été par là un geste, non seulement de fermeté, mais de haute clairvoyance et de salut, qui haussera pour la postérité la grande figure de Pie X au niveau des plus glorieuses.

2° L'intervention du Conseil d'Etat et de la Cour suprême ne pouvait, sous le régime des cultuelles, que concourir au désastre, le consommer et l'aggraver. Car la cultuelle fournissait aux juges laïques un élément d'appréciation, une circonstance de fait, étrangère à la hiérarchie, voire hostile, à laquelle le texte de la loi de 1905 assurait la prépondérance. — En contraignant le législateur au remaniement de 1907; en réduisant d'autorité « les règles d'organisation générale du culte » à la donnée hiérarchique traditionnelle; en supprimant l'Association pour maintenir entier le pouvoir de l'évêque : c'est Pie X qui a obligé en fait la jurisprudence à des arrêts plus favorables, impossibles à motiver désormais autrement que par l'approbation ou la désapprobation des Ordinaires.

Ce n'est donc pas seulement une simple résipiscence que nos libéraux devraient porter à ce sujet aux pieds du Saint-Père; c'est l'hommage d'une profonde et repentante gratitude. Ils ont assez desservi la cause qu'ils prétendaient défendre. Non seulement ils se sont jadis lourdement trompés sur le fond; mais la fermeté même dont ils se plaignent apparaît à l'expérience plus habile que leur fausse adresse. C'est pour notre obéissance l'éclatante récompense promise par le Sauveur : « Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice; le reste vous sera donné par surcroît ». Le peu qui ne nous a pas été ôté, nous le devons au Pape et nous ne le devons qu'à lui seul.

Aussi la postérité catholique aura depuis longtemps oublié les perfidies de Briand, les complaisances du libéralisme et du soumissionnisme contemporain à l'égard de nos ennemis et nos propres pusillanimités, qu'elle se souviendra encore de ce grand et durable bienfait pontifical.

Et nous ne cesserons, quant à nous, d'en remercier notre bien-aimé et vigilant Pasteur, Pie X le Hardi, Pie X le Sage, surnaturellement assisté des lumières d'En-Haut, Père et Sauveur de l'Eglise de France.

Roger DUGUET.

POUR JEANNE D'ARC

Voici que le cycle liturgique ramène la fête de notre Bienheureuse héroïne nationale, dont il s'est récemment enrichi. Catholiques, nous devons l'honorer du culte le plus pur. Pourquoi s'en trouve-t-il, parmi nous, et non des moins considérés, qui semblent ne pas répugner à voir les brouillards du libéralisme embrumer son auréole? L'occasion est donc opportune de lui rendre son éclat, en montrant leur erreur à ces catholiques trop complaisants. Cet article vise spécialement les comptes rendus que MM. de Lanzac de Laborie et Georges Goyau ont consacrés à la *Jeanne d'Arc* de M. Hanotaux dans le *Correspondant* et dans la *Revue hebdomadaire.*

« Le *Correspondant* » du 10 juin 1911 publiait un article d'un historien distingué, M. de Lanzac de Laborie, sur la « *Jeanne d'Arc* » de M. Gabriel Hanotaux, de l'Académie française : *Un Historien de la Pucelle.* Il lui attribuait, outre une information très étendue, et, « la maîtrise d'un style nerveux, coloré, dominateur » (1), « cette connaissance de la psychologie politique et sociale qui assurera toujours la supériorité de l'historien homme d'Etat (2) sur l'historien pur homme de lettres. » « M. Hanotaux, concluait-il, aura été le bon ouvrier » du plus insigne miracle de la Bienheureuse Jeanne d'Arc, la réconciliation de tous les Français, fraternisant sous « un même souffle de patriotique gratitude. »

Voilà qui s'appelle louer. M. Georges Goyau, l'illustre auteur de *Bismarck et l'Eglise*, était encore plus dithyrambique dans la *Revue hebdomadaire* du 16 septembre 1911 : « Un bref résumé de l'histoire de Jeanne d'Arc, puis quatre « discours », comme on eût dit au XVIIe siècle, sur les quatre mystères de cette histoire, sur la formation de la Pucelle et sur sa mission, sur son abandon et sur sa condamnation; une étude, enfin, sur la vie posthume de l'héroïne, sur la place qu'elle conquit dans la mémoire de l'Eglise et dans la mémoire des peuples : tel est, dans ses grandes lignes, le livre de M. Gabriel Hanotaux. — Livre rythmé comme un hymne, alerte comme une chevauchée; livre qui nous plonge jusqu'aux plus profondes racines du XVe siècle français et du XVe siècle chrétien, et puis qui nous élève vers les *régions transcendantes, éternelles* (3); livre où l'on sent sourdre toute une vie populaire et circuler, d'autre part, des *effluves de surnaturel*, non moins réels, non moins historiques, que les impulsions spontanées des âmes. »

Voilà donc deux auteurs catholiques, écrivant pour des catholi-

1. Eloge excessif : M. Hanotaux est souvent lourd, épais, confus.

2. On n'est pas « homme d'Etat », semble-t-il, pour avoir, comme M. Hanotaux, attaché son nom à la capitulation de Kiel et à celle de Fachoda.

3. C'est moi qui souligne.

ques, dans le *Correspondant* et la *Revue hebdomadaire*, et qui acceptent les théories rationalistes de M. Hanotaux sur « les visions » et la « mission » de Jeanne d'Arc. N'est-ce pas le cas de dire : « *Diminutæ sunt veritates a filiis hominum?* » Il y a deux restrictions seulement de la part de M. de Lanzac de Laborie, et deux autres de la part de M. Goyau.

***

« Le volume (de M. Hanotaux), dit d'abord M. de Lanzac de Laborie, ne pourrait assurément prendre place dans l'intéressante et édifiante collection des *Saints*. Certaines appréciations, certaines lacunes aussi, sont en évident désaccord avec la rigoureuse orthodoxie. » — Mais de quelles « lacunes » s'agit-il? De quelles « appréciations? » Les lecteurs ont d'autant plus besoin de le savoir que M. de Lanzac de Laborie affirme aussitôt après que la *Jeanne d'Arc* de M. Hanotaux « dénote de la part d'un écrivain étranger aux croyances chrétiennes un effort soutenu d'impartialité, de respect, de sympathie. » Où est, dès lors, l'erreur, le « désaccord avec la rigoureuse orthodoxie? » Il faudrait au moins l'indiquer pour les lecteurs distraits ou peu avertis.

M. Lanzac de Laborie dégage ensuite la responsabilité du Saint-Siège, que M. Hanotaux semble à tort considérer comme engagée « dans la complicité du silence », autour du procès de Rouen. Au lendemain du grand schisme d'Occident, le Saint-Siège ne pouvait pas intervenir (1), et « une intervention romaine à Rouen eût été sans doute hautainement éconduite. » — Très bien; mais d'abord, c'est supposer, avec M. Hanotaux, que « la cour de Rome était informée »; or, il n'en était rien, comme l'établissent les deux *Lettres* de l'Université de Paris au Pape Eugène IV et au Collège des cardinaux, en juin 1431, après la mort de Jeanne d'Arc, pour leur donner la première information sur le procès de Rouen (2).

***

M. Goyau, lui, critique M. Hanotaux, affirmant que « Jeanne concilie (le sens individuel et la discipline) en réclamant l'obéissance, *mais seulement pour qui en est digne* » (p. 345). — « Voilà, certes, une solution; mais de cette dignité, qui donc jugera? Ce sera aujourd'hui la Bienheureuse Jeanne d'Arc, et demain Jérôme Savonarole; mais, après demain, ce pourra bien être Luther; et c'était hier Jean Huss, condamné, précisément, pour avoir en particulier soutenu que

1. Il fallait dire que Martin V mourut le 20 février 1431 et qu'Eugène IV commençait à peine son règne le 30 mai 1431, jour de la mort de Jeanne d'Arc.

2. Voir ces deux *Lettres* dans la *Critique du Libéralisme*, 15 avril 1911, p. 42-3.

la taie d'indignité, pesant sur un prêtre, le rend incapable de conférer les sacrements » (pp. 302, 303). C'est parfait! (1).

M. Goyau voudrait aussi (pp. 305, 310), « que le nouvel historien de la Pucelle consentît à dire que l'Inconnu qu'il pressent chez Jeanne, c'est le Divin, véritablement authentique, expressément objectif, et supérieur d'ailleurs à toute connaissance complète, à toute compréhension plénière, puisque c'est le Divin. »

C'est parler d'or. Mais, alors, M. Hanotaux ne nous « élève pas vers les régions transcendantes, éternelles », à la réalité desquelles il ne croit point, et l'on ne saurait trouver dans son livre « les effluves de surnaturel » dont nous a parlé M. Goyau.

Et puis, pourquoi ajouter que M. Hanotaux, « écrivant son livre à la fois pour les croyants et pour les incroyants, a très nettement étalé devant les uns et devant les autres une énigme, un mystère? » — Pour les catholiques, Jeanne d'Arc n'est ni « un mystère », ni « une énigme ». « Sa vie est un long prodige », dit le Décret de béatification, et Jeanne c'est un miracle vivant, le plus grand miracle national de l'histoire des siècles, voilà tout.

M. Goyau comprend qu'on puisse taxer M. Hanotaux « d'agnosticisme »; mais son agnosticisme différerait de celui d'Ernest Renan, d'Anatole France, qui nient « tout à la fois la possibilité de connaître (le surnaturel chrétien) et la réalité de cet inconnaissable », tandis que « M. Hanotaux s'écarte de cette philosophie rétrécissante » et, voyant « grandir Jeanne d'Arc à mesure qu'il la contemple, la proclame inexplicable à notre science. »

On voudrait être toujours d'accord avec un catholique aussi éminent que M. Goyau. Mais les faits sont là pour lui donner tort. M. Hanotaux « proclame » si peu Jeanne d'Arc « inexplicable », qu'il consacre quatre ou cinq pages à « expliquer » la « vision », qui ne serait pas objective, comme les apparitions de saint Michel, des saintes Catherine et Marguerite, mais purement subjective, « un procédé intellectuel, plus rare encore (que le génie), un don d'essence supérieure... Les visions de Jeanne ont donc pour raison sa vertu : *sa mission, c'est son âme se projetant au dehors; son histoire* (y compris les *visions*) *est une psychologie transcendante.* »

Que cette « explication » n'explique rien du tout et laisse Jeanne

---

1. M. Goyau fait un mérite à M. Hanotaux d'avoir établi que la mission de Jeanne ne finissait pas à Reims, mais à Compiègne. — Or, tous les contemporains de Jeanne étaient si bien convaincus que la Pucelle, « envoyée de Dieu pour bouter dehors les Anglais », n'aurait fini sa mission qu'au jour où il n'y aurait plus en France un seul Anglais, qu'en priant pour elle, alors qu'elle était dans les fers, ils disaient à Dieu de la délivrer, « *pour qu'elle accomplît littéralement tout ce qu'il lui avait prescrit par une seule et même mission* », « *pour qu'elle exécutât définitivement l'œuvre qu'il lui avait commandée* ». C'est donc à tort que les historiens ont voulu faire finir à Reims une mission rédemptrice que devait consommer et consacrer, en quelque sorte, le bûcher de Rouen.

d'Arc « inexplicable » pour l'incroyant, d'accord. Mais que M. Hanotaux ne nie pas ainsi « le surnaturel », le miracle, les apparitions célestes et les visions réelles, objectives, dont Jeanne disait à Rouen: « *Je les ai vus des yeux de mon corps* (saint Michel et les anges) *aussi bien que je vous vois* » (1) voilà ce que nous ne saurions admettre, ce qui nous oblige à nous inscrire en faux contre les conclusions de M. Goyau. Le nouvel historien de Jeanne d'Arc ne fait point circuler dans son livre « des effluves de surnaturel, non moins réels que les impulsions spontanées des âmes. » — Il faut adresser le même reproche qu'à M. Goyau à l'auteur de ces lignes du *Bulletin bibliographique* de la *Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1911, où M. Francis Charmes, de l'Académie française, ne craint pas d'écrire : « Nul n'aura plus contribué que notre grand historien (M. Hanotaux), avec plus de solidité, avec plus de force et de conviction, à montrer tout ce qu'elle (Jeanne d'Arc) présente de *surhumain*, et pourquoi, *à la hauteur où la religion l'a mise*, cette *consécration* doit être acceptée par tous. » — M. Hanotaux, « accepte » si peu cette « consécration » de Jeanne d'Arc par « la religion » avec l'auréole du « surhumain », du surnaturel véritable, qu'il fait tous ses efforts pour les expliquer humainement, naturellement, rationnellement, c'est-à-dire pour les nier.

Tous les catholiques libéraux se ressemblent dans leurs appréciations sur la *Jeanne d'Arc* de M. Hanotaux. M. Thureau-Dangin, secrétaire perpétuel de l'Académie farnçaise, dans le remarquable *Discours* qu'il prononçait le 7 décembre 1911, sur les prix décernés en 1911, disait sans restriction aucune :

« *Dans l'admirable monument qu'il vient d'élever à la mémoire de Jeanne, l'un de nos confrères, des plus qualifiés parmi les historiens,* n'a-t-il pas divisé son travail en ce qu'il a appelé « les quatre mystères de la vie de Jeanne d'Arc »?

Est-ce un « admirable monument à la mémoire de Jeanne » qu'un livre qui lui enlève tout ce qu'elle a de vraiment surnaturel et de divin, pour faire de ses visions et de sa mission un cas de « psychologie transcendante »?

1. Peut-on dire avec M. l'abbé Bricout, *Jeanne d'Arc d'après M. Anatole France*, 1909, Lethielleux, p. 45 : « Il est possible que Jeanne ait eu parfois des illusions passagères, accidentelles; il est possible encore qu'elle ait pris parfois pour des *paroles extérieures* et des *visions extérieures*, ce qui n'était que des paroles *imaginatives* et des visions *imaginatives*, qu'elle ait cru voir ou entendre au dehors, ce que — bien que réel et surnaturel, — elle ne voyait et n'entendait qu'au dedans; il est possible enfin que l'influence du tempérament de Jeanne et l'influence de son milieu soient pour quelque chose dans ses visions et ses voix ». — Sans doute, cela a été écrit avant le décret de Béatification du 18 avril 1909, qui déclare réelles les « apparitions » et les « visions » de Jeanne d'Arc. Mais si Jeanne a eu quelquefois des « illusions » des « visions » imaginaires, qui nous dit qu'il n'en a pas toujours été de même! Et qui démêlera les « visions » réelles et objectives des visions imaginaires « ou hallucinations » affirmées par M. Anatole France?

I

M. Goyau et M. de Lanzac de Laborie ne semblent-ils pas avoir obéi plus ou moins consciemment à ce libéralisme catholique que Sa Sainteté Pie X condamnait naguère dans son *Bref* à l'épiscopat lombard, où il se plaignait des journaux — et sans doute aussi des revues — qui « *n'ont cure que de célébrer le génie et l'orthodoxie de tels auteurs, dont les écrits, examinés de près, se trouvent fourmiller d'inexactitudes et d'erreurs très funestes,* si bien qu'ils produisent chez les catholiques une perversion du jugement et de la discipline que ne produiraient même pas les journaux ouvertement hostiles à l'Eglise? »

M. Goyau et M. de Lanzac de Laborie ne protestent pas contre l'assertion répétée de M. Hanotaux que la « formation » de Jeanne d'Arc fut purement « *humaine.* M. Goyau fait même siennes ces lignes de la *Préface* de *Jeanne d'Arc :* « Le siècle, le temps, le pays, sont les excitateurs indispensables de l'extraordinaire apparition de Jeanne. Son époque entière la souleva, et la présenta à la décision qui la choisit. » « On ne saurait mieux dire », ajoute M. Goyau; et, pour expliquer Jeanne d'Arc, il nous transporte au Puy. — Or, Jeanne n'y fut jamais, et le pèlerinage de sa mère à Notre-Dame-du-Puy, 25 mars 1429, *postérieur* au départ de Jeanne pour Chinon, 23 février 1429, peut encore moins expliquer la vocation de notre Libératrice inspirée que le voyage antérieur de son père auprès du sire de Baudricourt. Il y avait en France des milliers de jeunes filles pieuses, dont la mère, chrétienne comme Isabelle Romée, était allée ou devait aller en pèlerinage à Notre-Dame-du-Puy; et, seule, Jeanne d'Arc a « bouté dehors les Anglais », parce que, seule, elle a reçu la « *formation divine* » que lui donnèrent, dès le début de sa treizième année et pendant quatre ans consécutifs, de 1425 à 1429 — sans parler des deux autres années de sa vie — son « gouverneur », saint Michel, et ses « maîtresses », sainte Catherine et sainte Marguerite. « Je ne suis qu'une pauvre fille, leur disait-elle, qui ne saurais chevaucher ni mener la guerre: ce n'est point mon fait. — Va, lui répondaient ses Voix, va, Fille de Dieu; va, Fille de l'Eglise, Fille au grand cœur, va bouter dehors les Anglais. » Et Jeanne était intérieurement si pressée de partir pour la France, qu'elle dira plus tard : « J'aurais mieux aimé être tirée à quatre chevaux que d'aller en France sans le congé de Dieu... Mais quand j'aurais eu cent pères et cent mères et que j'aurais été fille de roi, je serais partie. » Sa vocation ne lui venait donc pas « du siècle, du temps, du pays », ni de sa mère, ni de son père, qui, à la nouvelle de ses projets, voulait « la noyer dans la Meuse. »

***

M. Goyau et M. de Lanzac de Laborie ne relèvent point la grave

inconséquence, historique et religieuse, qu'il y a, de la part de M. Hanotaux, à parler « des miracles, des prophéties » de Jeanne d'Arc, « naturellement surnaturelle » — ce qui est une contradiction flagrante, un carré rond, un cercle carré, n'en déplaise à M. Goyau, qui approuve cette expression (p. 308) — et à ne jamais signaler l'influence réelle, historiquement incontestable, que ces « miracles », ces « prophéties », ce « surnaturel », ont exercée sur les hommes et les événements, en permettant à Jeanne d'accomplir sa mission providentielle.

Ce sont les *prophéties* qu'elle rapporte à son oncle Laxart et à Catherine Le Royer ou Le Charron (1), qui les encouragent à la conduire au sire de Baudricourt.

C'est le *miracle d'intuition* par lequel Jeanne connaît, le 12 février 1429, à cent lieues du champ de bataille, la défaite des Harengs et l'annonce à Baudricourt, qui « *détermine* » ce seigneur, hostile jusque-là à Jeanne et voulant la souffleter, à la laisser partir avec des hommes d'armes.

C'est le *prodige* par lequel sont « cloués au sol » les brigands apostés pour détrousser la petite troupe, allant avec Jeanne de Vaucouleurs à Chinon, qui lui permet de se présenter au roi avant la Mi-Carême, comme elle l'avait annoncé.

C'est le *miracle d'intuition* par lequel elle reconnaît le roi qu'elle n'a jamais vu et qui se cache au milieu de 300 courtisans, c'est la *révélation* qu'elle lui fait « d'un secret enclos en son cœur, » d'une prière qu'il avait adressée à Notre-Seigneur et que Dieu seul et lui connaissaient, c'est cette intuition et cette révélation qui « *décident* Charles VII à mettre toute sa conduite et ses espérances entre les mains de Jeanne. »

C'est le *miracle de la présence d'esprit* de cette enfant, qui ne sait ni *A* ni *B*, devant les théologiens de Poitiers, ébahis, émerveillés de la voir parler « comme une autre sainte Catherine », qui les amène à reconnaître sa mission céleste et à lui mettre, pour ainsi dire, à la main l'épée de la délivrance.

C'est la *prophétie* qu'elle « mettra les vivres dans Orléans à son aise, sans qu'un Anglais saille des bastilles », qui encourage ses compagnons à tenter ce ravitaillement qu'ils déclaraient « impossible. »

C'est l'*annonce prophétique* qu'elle fait, le 4 mai, du départ de tous les Anglais d'autour d'Orléans dans cinq jours, et le 6 mai, de sa blessure pour le lendemain — elle l'avait déjà prédite en avril et on l'écrivait de Lyon en Belgique, le 22 de ce mois — qui donne à ses soldats l'élan et la force nécessaires pour emporter toutes les bastilles et délivrer Orléans le 7 mai.

1. « Est-ce que vous ne savez pas qu'*il a été prophétisé* que la France serait perdue par une femme et relevée par une vierge des Marches de Lorraine »? leur disait-elle.

C'est le *miracle des qualités militaires* surnaturellement infuses dans une paysanne qui ne savait que coudre et filer, bêcher et moissonner, et qui, tout à coup, déploie « l'habileté et la prévoyance d'un capitaine exercé par une pratique de vingt-cinq ans », disent d'Alençon et Dunois, et qui « excelle surtout dans l'emploi de l'artillerie », alors que, jusque-là, elle n'avait jamais vu un canon, c'est ce *miracle* historique, aussi indéniable que les victoires de Jargeau, de Meung, de Beaugency, de Patay, que M. Hanotaux passe continuellement sous silence, en prétendant même que le Bref de béatification « atténue l'intervention de la Divinité », alors qu'il la mentionne cinq ou six fois, et constate que Jeanne « *sauva miraculeusement sa patrie.* »

M. Goyau a une fort belle page, 297, contre ceux qui « visent à « laïciser Jeanne d'Arc ». — Est-il bien sûr que la *Jeanne d'Arc* de M. Hanotaux n'est pas une Jeanne d'Arc « laïcisée », délicatement sans doute et avec tout le respect d'une patriotique admiration, mais enfin, « laïcisée » et dépouillée de son auréole « surnaturelle », miraculeuse, prophétique de « Voyante », réellement et divinement inspirée? M. Hanotaux garde les mots et supprime la chose, le véritable surnaturel.

Une telle Jeanne d'Arc est-elle la Bienheureuse que l'Eglise a mise sur ses autels? Non, certes.

Est-elle même la Jeanne d'Arc de l'histoire qui, jusqu'à la mort, s'est dite tant de fois « *envoyée au roi de France de par le Roi du ciel, la benoîte Vierge, les saints et saintes du Paradis?* » Non, encore, et M. Hanotaux, « historien de la Pucelle », a failli à son devoir d'historien absolument véridique, en la « laïcisant » par des explications rationalistes qui déflorent « la fille du ciel » qu'est Jeanne d'Arc.

***

M. Hanotaux déclare, dans sa *Préface*, qu'il a « essayé d'établir, autour de cette admirable Française (Jeanne d'Arc), l'*accord de tous les Français* », et c'est ce dont le félicitent avant tout des libéraux comme MM. de Lanzac et Goyau. Mais cet « accord » est-il possible, avec les dissidences religieuses qui séparent si profondément les Français?

Jeanne d'Arc est une « admirable Française », oui, mais une « Française » de la France chrétienne, de la France catholique, dont elle nous apparaît comme le symbole et l'incarnation idéale : « Elle fut la fille la plus parfaite de son Eglise, dit l'Anglais protestant Andrew Lang, dans *La Pucelle de France;* les sacrements furent le pain même de sa vie; sa conscience, lavée par de fréquentes confessions, demeura belle et pure comme les lis du paradis. » — Mais est-ce que tous les Français et même M. Hanotaux souscriraient à ces paroles? Et alors, où est « l'accord »?

Jeanne d'Arc est une « admirable Française », oui, mais son pa-

triotisme et les miracles qu'il accomplit ont pour cause Dieu, ses anges et ses saintes, « les Voix » de Jeanne la bergerette : les catholiques l'affirment, les libres-penseurs le nient, les agnostiques comme M. Hanotaux n'en savent rien et se taisent par respect. Nous voilà divisés : « l'accord » ne peut donc se faire sur Jeanne d'Arc, quand on parle d'elle, sans penser comme elle, sans croire ce qu'elle a cru jusqu'à la mort.

Jeanne d'Arc est une « admirable Française », oui, mais elle est aussi la « Fille de Dieu », comme l'appelaient ses « Voix », et la « Fille de l'Eglise »; elle a vécu et elle est morte en invoquant saint Michel, sainte Catherine, sainte Marguerite, et Jésus, Jésus, Jésus. Voilà le mot de l'énigme de cette mort héroïque et de cette vie, toute de prodiges et de miracles. Ne pas croire à ces miracles, à ces prodiges, à l'Eglise, à Jésus, à Dieu, c'est méconnaître Jeanne d'Arc. Où sera donc « l'accord » entre Français croyants et incroyants?

Jeanne d'Arc est une « admirable Française », oui, mais elle est aussi une sainte, et dans l'enquête organisée en 1911 par les *Marches de l'Est*, pour faire de la fête de Jeanne d'Arc notre fête nationale, les uns y ont vu la « fête de la paix », d'autres la fête de ceux « qui ont le sens de la vénération », d'autres la fête du « souvenir »; le général Langlois a dit : « *On a tort d'en faire une sainte.* » Comment donc l'accord fraternel autour de cette grande figure d'héroïne et de sainte peut-il se faire, tant qu'il y aura des Français pour « laïciser » Jeanne d'Arc et la découronner de son auréole surnaturelle?

Il faut de la complaisance, comme en a M. Goyau, pour « saluer en M. Hanotaux un nouveau maître de ferveur » : ferveur de patriotisme peut-être, mais d'un patriotisme qui, n'étant pas catholique, n'est pas pleinement et entièrement français.

II

Voici un étrange paradoxe du libéralisme de M. de Lanzac de Laborie :

« Il convient, dit-il, d'être juste même envers Cauchon: ambitieux et intéressé, serviteur tout dévoué de la domination anglaise, juge inique, administrateur impopulaire, *Cauchon ne fut, à proprement parler, ni un mauvais prêtre, ni un évêque indigne... Sa mauvaise foi même n'est pas évidente.* »

Eh quoi! Cauchon, « traître, vendu (1), perfide, excommunié (2), âme basse et diabolique », comme M. Hanotaux lui-même le prouve

1. Il toucha d'abord 63.000 francs, puis 120.000 francs pour l'achat et le procès de Jeanne d'Arc.

2. L'article VIII de la troisième enquête ordonnée par Charles VII et le Légat du Pape, le cardinal d'Estouteville, établit que Cauchon « encourait la suspense et les censures (l'excommunication), en accusant faussement la Pucelle d'hérésie, en ouvrant contre elle, indûment et sans cause légitime, un procès inquisitorial ».

longuement, Cauchon, assassin d'une sainte, ne serait pas un « mauvais prêtre, un évêque indigne! » Que faut-il donc pour l'être? Des dérèglements contre les mœurs? Mais Judas n'en était pas plus coupable que Cauchon, et M. de Lanzac de Laborie, qui appelle l'évêque de Beauvais « juge inique », devrait comprendre que cette « iniquité », voilée sous les formes apparentes d'une procédure régulière, n'est que plus hypocrite, plus scélérate. Jeanne avait donc raison de lui dire : « Evêque, je ne veux point me soumettre à vous, parce que vous êtes mon ennemi mortel... Evêque, je meurs par vous! » Cette parole suprême et terrible réfutait à l'avance tous les dires de ceux qui, avec M. Hanotaux, ne veulent pas faire de Cauchon « le bouc émissaire » du procès de Rouen. Il en est « certainement l'auteur responsable » avec Bedford et l'Angleterre, qui lui ont commandé ce « crime d'Etat ».

Quant à la *mauvaise foi* de Cauchon qui ne serait *pas évidente*, M. de Lanzac de Laborie a oublié de lire les protestations indignées de Maître Jean Lohier, établissant la nullité du procès de Rouen pour quatre raisons canoniques (1) et menacé par Cauchon d'être noyé dans la Seine; les protestations indignées de Nicolas de Houppeville, qui, lui, ne put pas s'enfuir, comme Lohier, et fut jeté dans les prisons du roi d'Angleterre, d'où il fallut l'intervention de l'abbé de Fécamp pour le tirer; les protestations moins indignées, mais aussi significatives, de Frère Isambart de la Pierre et de Frère Martin Ladvenu, qui « furent en grand péril » pour avoir dit la vérité; les protestations courageuses des assesseurs Pigache, Minier et Grousset, violemment menacés par l'évêque de Beauvais, qui les faisait taire « de par le diable ». Il « condamna, pour près d'un an, à la prison, au pain et à l'eau », un religieux dominicain qui avait flétri les iniquités du procès de Rouen. Pierre Cauchon était trop intelligent et trop instruit du droit canon pour ignorer les quinze ou seize irrégularités juridiques (2) qui rendaient absolument nul le procès intenté à Jeanne d'Arc. C'est la haine antifrançaise qui l'excitait, lui et tous les Universitaires de Paris, les futurs assesseurs du Concile de Bâle, « la plus hautaine assemblée d'indiscipline qu'ait vue le monde » (3), et où ils devaient traiter le Pape Eugène IV, comme ils avaient traité Jeanne d'Arc.

On ne peut pas plus plaider « la bonne foi » de ces schismatiques que celle de leur ancien recteur, Pierre Cauchon, un « juge inique » et scélérat.

***

M. de Lanzac de Laborie, qui fait à Charles VII un crime de son

1. Voir la *Critique du Libéralisme*, 15 avril 1911, p. 36.

2. Voir l'énumération de ces irrégularités dans la *Critique du Libéralisme*, 15 avril 1911, 33-36.

3. Hanotaux.

« inaction inconcevable autant qu'odieuse », pendant le procès de Jeanne, oublie qu'un historien comme de Beaucourt, dont l'*Histoire de Charles VII* est un monument, a longuement répondu à cette accusation (tome II, pp. 241-258), avec de l'Averdy, savant magistrat du XVIII[e] siècle (1), et avec M. Charles de Robillard de Beaurepaire (2). Ces trois historiens montrent péremptoirement que Charles VII a fait tout ce qui était humainement possible — lettres aux Bourguignons (3), essai de rachat (4), expéditions payées sur Rouen par Louviers, au sud, et par Eu, au nord (5) — afin de délivrer Jeanne d'Arc. L'« *impuissance* politique de Charles VII » n'est ni de « *l'ingratitude* », ni surtout de « *l'inaction odieuse.* »

Après cette calomnie contre Charles VII, M. de Lanzac de Laborie s'en permet une autre plus grave contre la France. Il s'inscrit en faux contre la thèse « la plus en faveur auprès des orateurs de la chaire » et « qui obtient l'adhésion à peu près formelle de M. Hanotaux », à savoir que « l'intervention divine (par Jeanne d'Arc) aurait eu pour but d'empêcher que la France, soumise à la domination anglaise, ne suivît, un siècle plus tard, l'Angleterre dans sa défection religieuse et n'assurât ainsi la prépondérance du protestantisme dans le monde chrétien. » La raison que donne de son paradoxe M. de Lanzac de Laborie est pour le moins singulière : c'est que la « défection » de l'Angleterre eut pour cause « l'obstination de Henri VIII à vouloir légitimer son caprice adultère. Or, Henri VIII et son père Henri VII, le premier des Tudors, n'ont été rois d'Angleterre que par suite des effroyables hécatombes princières accumulées autour de la guerre des deux Roses, et cette guerre eut précisément pour point de départ l'échec de la conquête anglaise en France. » — Oui, certes; mais les historiens, comme « les orateurs de la chaire », l'ont affirmé, les « effroyables hécatombes de la guerre des deux Roses » furent le châtiment « de l'assassinat, du brigandage politique » de Rouen : le sang de Jeanne d'Arc retomba sur ses bourreaux, comme celui de l'Homme-Dieu sur les Juifs déicides. Est-ce à nous, Français, de nous en plaindre et de regretter la dynastie de Lancastre, que « Jeanne d'Arc a combattue et qui ne porte pas la responsabilité de l'apostasie religieuse de l'Angleterre? »

Est-ce à nous, Français, de préférer cette dynastie étrangère et oppressive de notre nationalité à la dynastie nationale, à la dynastie

1. ***Réflexions historiques et critiques sur la conduite qu'a tenue Charles VII à l'égard de Jeanne d'Arc, après qu'elle eut été faite prisonnière par les Anglais***, tome III des ***Notices et extraits*** de la Bibliothèque du Roi, 1790.

2. ***Recherches sur le procès de condamnation de Jeanne d'Arc*** : 1869.

3. Attestées par la *Chronique Morosini*, contemporaine des événements 1430-1431.

4. Deux *Lettres* de l'Université de Paris, juillet 1430, en témoignent hautement.

5. On a encore les reçus de l'argent donné par Charles VII à Dunois et à La Hire pour ces expéditions, 1430-1431.

capétienne, de Philippe-Auguste et de saint Louis, qui a fait la France « comme les abeilles leur ruche », sous prétexte que, plus tard, les représentants de cette dynastie, « que Jeanne d'Arc a patronnée », n'ont pas eu « le mérite de la fidélité religieuse de la France au catholicisme (XVIe siècle) ? » La France, sauvée du joug anglais par Jeanne d'Arc et Charles VII le Victorieux, a eu l'honneur de forcer Henri IV à abjurer le protestantisme pour s'asseoir sur le trône de saint Louis : c'est l'essentiel et cet immense bienfait de la persévérance dans le catholicisme nous eût échappé sans la survivance de notre nationalité séculaire, que nous devons à l'héroïque « Fille de Dieu », Jeanne d'Arc.

Est-ce à nous, Français, de nous associer aux regrets perfides du franc-maçon Louis Martin et du juif Naquet? Dans sa brochure l'*Erreur de Jeanne d'Arc*, le franc-maçon Louis Martin considère comme un malheur que la Pucelle ait empêché la fusion de la France avec l'Angleterre, fusion qui eût amené au siècle suivant le triomphe du protestantisme sur le catholicisme. Le juif Naquet ne peut pas non plus lui pardonner ce méfait : « *En donnant la victoire aux Valois sur les Plantagenet,* dit-il, *Jeanne a sauvé sans le savoir le catholicisme. Sans la victoire des Valois, le catholicisme aurait été déraciné* ».

En tout cas, on peut se demander avec M. le chanoine Coubé, *Jeanne d'Arc et la France*, p. 30, si la France, sans Jeanne d'Arc, aurait jamais atteint au XVIIe siècle cet apogée de la littérature chrétienne catholique qui la met hors de pair parmi les nations modernes, si Pascal aurait écrit ses *Pensées*, Bossuet ses *Sermons*, son *Histoire des Variations*, ses *Méditations sur l'Evangile*, Corneille son *Polyeucte*, Racine, son *Athalie;* et ce sont bien là les œuvres les plus hautes de notre grand siècle.

M. de Lanzac de Laborie, poussant jusqu'au bout son étrange paradoxe, se demande (pp. 953-54), « non sans angoisse, en quoi le rôle historique de la France, depuis la mission de Jeanne d'Arc, *a justifié une si insigne faveur*... La liste est brève et ne semble pas précisément en passe de s'allonger, des *Gesta Dei per Francos.* »

Outre que les desseins de Dieu sont impénétrables, il aurait fallu d'abord se demander, avec plus de justesse, si la France des Croisades, des *Gesta Dei per Francos*, n'a pas *mérité*, en quelque sorte, et *justifié* par son passé si chrétiennement héroïque, « l'*insigne faveur* » de la mission de Jeanne d'Arc. Elle voyait dans le ciel Charlemagne et saint Louis qui priaient pour la France : Charlemagne, le « grand empereur à la barbe fleurie », qui avait taillé dans ses conquêtes le manteau royal du patrimoine de saint Pierre; et saint Louis, — non pas un Lancastre, mais un Capétien, — prisonnier en Egypte et mourant sur la cendre à Tunis par amour pour la croix de son Dieu. Avec Charlemagne et saint Louis, pouvaient prier pour

la France, Pierre l'Ermite, Godefroy de Bouillon, saint Bernard et tous nos héros chrétiens des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, en faveur desquels, sans doute, Dieu a bien voulu donner à la France, « bon sergent du Christ », cette « récompense nationale des Croisades » qui s'appelle Jeanne d'Arc, comme l'ont très bien dit les abbés Lémann.

Quant aux cinq siècles qui ont suivi Jeanne d'Arc, ils n'avaient pas à « justifier une faveur » conquise ou méritée par leurs prédécesseurs. — De plus, n'est-il pas étrange de les apprécier par « l'apostasie nationale » de l'heure actuelle? Le XVIe siècle, avec toutes ses misères et toutes ses guerres fratricides, n'a-t-il pas été témoin de la plus admirable insurrection catholique et nationale contre le Protestantisme calviniste? Et les Ligueurs, qui juraient de donner leur sang et leur vie plutôt que d'accepter un roi huguenot, n'étaient-ils pas les dignes fils de ceux qui avaient écrit de leur vaillante épée les *Gestes de Dieu par les Francs?* La Providence, plus généreuse que M. Lanzac de Laborie, en récompensa magnifiquement la France, en lui donnant le XVIIe siècle, « le grand siècle », le siècle français et chrétien par excellence, le siècle de toutes les gloires écloses au pied de la croix : gloires de la sainteté avec saint François de Sales, saint Vincent de Paul, saint Jean-Baptiste de La Salle, le Bienheureux Père Eudes; gloires politiques et militaires, Richelieu, Mazarin et Colbert, Turenne, Condé et Luxembourg; gloires poétiques et littéraires, Corneille et Racine, Molière et La Fontaine, Pascal et Bossuet, Malebranche et Fénelon, La Bruyère et Mme de Sévigné; gloires artistiques, Le Poussin, Le Sueur et Le Brun; gloire, enfin, supérieure à toutes les autres et que nous saluons dans le don divin du Sacré Cœur de Jésus à la France de préférence à toutes les nations : *non fecit taliter omni nationi.* Si le XVIIIe siècle méconnut ce don et profana ces gloires, si les Voltaire, les Rousseau, et « la tourbe philosophesque » déchaînèrent la Révolution, le sang de nos martyrs, roi, reine, prêtres, religieux, religieuses, enfants, jeunes filles, hommes faits et vieillards, n'a-t-il point « parlé plus éloquemment que le sang d'Abel » au Dieu qui « sauve et relève les nations? » Ce Dieu n'a-t-il pas donné à la France du dix-neuvième siècle, une magnifique floraison de génies de toutes sortes (1), militaires, poétiques, littéraires, oratoires, artistiques, scientifiques, avec des légions de prêtres et de missionnaires, de religieux et de religieuses, de soldats du Pape et de zouaves pontificaux, avec surtout les apparitions miraculeuses de Marie à sa France bien-aimée, quoi qu'en dise M. de Lanzac de Laborie : apparition de 1830, à Catherine Labouré; apparition de la Salette en 1846; apparition de Lourdes en 1858; apparition de Pontmain en 1871; apparition de Pellevoisin, en 1876?

Le rôle historique et politique de la France depuis Jeanne d'Arc, n'est pas seulement « un des plus brillants qui se puisse rêver »;

1. Voir *Un Siècle de l'Eglise de France*, par Mgr Baunard.

avec « des exploits et des chefs-d'œuvre sans nombre, » ainsi que l'affirme M. de Lanzac; mais il a eu une importance *religieuse et catholique* immense, d'abord en Europe, où nos prêtres, dispersés par la Révolution, ont préparé tant de retours au catholicisme parmi les protestants d'Allemagne et d'Angleterre, puis dans le monde entier, où nos missionnaires, depuis le quinzième siècle, évangélisent l'Asie, l'Amérique, l'Afrique et l'Océanie. D'ailleurs, comme le dit M. Hanotaux, nous ne sommes qu'à l'aube des jours qui verront s'accomplir indéfiniment la mission de la France sauvée par Jeanne d'Arc, de la France délivrée du « régime abject », du « gouvernement de malheur » qui la tyrannise, la déchristianise et la déshonore.

Sa Sainteté Pie X donnait un démenti solennel à la thèse de M. de Lanzac de Laborie, lorsque, le 29 novembre 1911, il disait aux quatre cardinaux français récemment élus, leurs Eminences Amette, Dubillard, de Cabrières et Billot :

« Que vous dirai-je à vous maintenant, chers fils de France, qui gémissez sous le poids de la persécution? Le peuple qui a fait alliance avec Dieu aux fonts baptismaux de Reims se convertira et retournera à sa première vocation.

» Les mérites de tant de ses fils qui prêchent la vérité de l'Evangile dans le monde presque entier et que beaucoup ont scellée de leur sang; les prières de tant de saints qui sont pressés d'avoir pour compagnons dans la gloire céleste leurs frères bien-aimés de leur patrie; la piété généreuse de tant de ses fils qui, sans s'arrêter à aucun sacrifice, pourvoient à la dignité du clergé et à la splendeur du culte catholique; et par-dessus tout les gémissements de tant de petits enfants, qui devant les tabernacles répandent leur âme dans les expressions que Dieu même met sur leurs lèvres, appelleront certainement sur cette nation les miséricordes divines.

» Les fautes ne resteront pas impunies; mais la Fille de tant de mérites, de tant de soupirs et de tant de larmes ne périra jamais.

» Un jour viendra, et nous espérons qu'il ne tardera guère, où la France, comme Saul sur le chemin de Damas, sera enveloppée d'une lumière céleste, où elle entendra une voix qui lui répétera : « Ma Fille, » pourquoi me persécutes-tu? » Et sur sa réponse : « Qui es-tu, Sei- » gneur? » La voix répliquera : « Je suis Jésus que tu persécutes. » Il t'est dur de regimber contre l'aiguillon, parce que dans ton obs- » tination tu te ruines toi-même »; et elle, frémissante et étonnée, dira : « Seigneur, que veux-tu que je fasse? » et lui : « Lève-toi et lave- » toi des souillures qui t'ont défigurée. Réveille dans ton sein les sen- » timents assoupis et le pacte de notre alliance et va, Fille première-née » de l'Eglise, nation prédestinée, vase d'élection, va porter comme » par le passé mon nom devant tous les peuples et devant les rois de » la terre. »

Quelques jours après, le 8 décembre, l'auguste Pontife, recevant

en audience particulière le cardinal-archevêque de Paris, lui parlait encore ainsi de la France :

« Je vous bénis et je *bénis aussi la France*, qui est si chère à mon cœur et *que Dieu regarde toujours avec amour et miséricorde.* Comment, en effet, y aurait-il en France tant de zèle pour l'apostolat dans le monde entier, tant de générosité en face de tous les besoins et un si grand esprit de sacrifice, si la Providence ne vous assistait pas et n'inspirait pas tous ces dévouements? Non. Le regard de Dieu ne s'est pas détourné de la France.

» Remerciez la Providence de garder toujours à la France une telle prédilection et que Dieu ramène à la vérité ceux de ses fils qui se sont égarés. »

Th. Delmont,
Docteur ès lettres.

LE SPHINX DU BOULEVARD RASPAIL

Je ne sais si l'emblème du *Sillon* orne encore le frontispice du bâtiment d'aspect quasi-féodal que M. Marc Sangnier a construit pour y établir le centre de sa démocratie. L'ère nouvelle où est entrée celle-ci a-t-elle suggéré l'idée de le remplacer par un autre? En ce cas, j'en aurais un à proposer. D'ailleurs, l'élargissement du boulevard devrait permettre de dresser en face du temple un monument à son fondateur. Le mien serait symbolique. On représenterait M. Sangnier sous la forme d'un sphinx offrant à appliquer, non pas l'énigme de l'univers, mais celle de sa pensée personnelle. Cependant, comme le passant, toujours pressé aujourd'hui, ne s'arrêterait probablement pas assez longtemps pour la déchiffrer, et, d'ailleurs, risquerait, pour cause, d'y perdre son grec et son latin, on l'aiderait au moyen de quelques légers accessoires : mon sphinx aurait, fichée sur le crâne, une girouette, et une réduction de moulin à vent entre les pattes.

Quelques gestes récents du héros donneront une nouvelle justification de cet ingénieux symbolisme.

I

M. Marc Sangnier a fait récemment une étourdissante tournée oratoire en Belgique. A Waremme, le succès de son discours à la Maison des ouvriers fut, paraît-il, si enivrant, qu'au sortir de la réunion, on le porta en triomphe à travers les rues de la ville. Une autre réunion tenue la veille, à Bruxelles, n'avait pas été moins enthousiaste. Deux jours après, même triomphe à Liège, sans parler d'un autre discours au jeune barreau de Bruxelles. Bref, un délire général. Nous en trouvons l'écho, un écho point affaibli, dans la *Démocratie* du 23 et du

24 avril. Elle ne donne pas le texte des discours, mais une analyse. On peut croire que ses comptes rendus ont été surveillés. Tels qu'ils sont, ils renouvellent l'énigme. Celle-ci résulte, aujourd'hui comme par le passé, du contraste entre la pose que l'orateur se donne et la conduite qu'il tient.

Nous suivons le récit de son journal.

A Waremme, le président de la réunion le présente comme « un chevalier de la cause catholique ». Un chevalier qui, pourtant, a déposé son heaume et sa lance, car on sait avec quelle prudence M. Sangnier délimite le nouveau terrain de ses exploits. Nous le verrons encore s'y appliquer plus loin. A Bruxelles, le « camarade » Crokaert, ayant à s'acquitter du même devoir, dit simplement : « On ne présente pas Marc Sangnier, on l'applaudit, on l'acclame, et on lui donne la parole, faisant en cela comme les premiers chrétiens qui recevaient les disciples du Maître. » La comparaison n'était pas pour *effaroucher l'ancien président* du Sillon, qu'en France, où l'enthousiasme dépasse facilement celui du Nord, on avait qualifié de nouveau Messie (1). Il a donc repris pour la circonstance son rôle d'évangéliste.

Avant de voir comment il s'en est acquitté, disons à quel auditoire il parlait. A Waremme, c'était « un auditoire de catholiques-démocrates ». A Bruxelles, c'étaient « nos amis les démocrates de Bruxelles ». Le compte rendu de la soirée à Liège a pour titre : « Chez les catholiques-démocrates de Liège ». On se trouvait donc en famille, peut-être avec la préoccupation qu'il y eût des indiscrets aux portes.

M. Sangnier a fait entendre d'émouvantes protestations d'attachement à l'Eglise et de soumission à son chef. Emporté par l'élan de son cœur, il ne put s'en tenir à une allusion discrète aux sacrifices qu'elle lui avait demandés, et, dans chacun de ses discours, s'épancha sur ce point avec une chaleur qui suscita des ovations dont lui-même fut probablement étonné et confus. « Ces frémissements se transformèrent en ovation grandiose et sans fin, quand Marc Sangnier, évoquant la réponse qu'il fit naguère à la Lettre du Pape, affirma que, bien loin de voir dans cette soumission filiale à l'autorité religieuse une faiblesse et une diminution, les indifférents, les adversaires même devaient y trouver une garantie de sa loyauté... » Ceci se passait à Waremme, à Bruxelles : « Au milieu de l'émotion palpitante de l'auditoire, Marc Sangnier affirme qu'il faut que nous nous servions des épreuves que la Providence nous envoie pour marcher plus vite et plus droit, et non pour reculer, surtout pour nous arrêter. Il faut obéir comme un bon soldat : plus l'ordre sera dur à accomplir, plus le mérite sera grand, et plus... (ici la phrase est coupée par les cris enthousiastes de l'auditoire qui ovationne l'orateur) ». *Le XXe siècle*, organe libéral et bachémiste, que la *Démocratie*, en le citant,

1. *Les Erreurs du Sillon*, chap. I.

appelle « le grand journal catholique de Bruxelles », dit en relatant le même fait : « C'est un véritable frisson qui court alors dans l'assistance où l'on se souvient que celui qui parle a vécu héroïquement sa parole ».

Nous avons mieux à faire que de rappeler ce qui manquait dans la réponse de M. Sangnier à la Lettre du Pape et ce qui la gâtait (1), c'est de voir jusqu'où va l'héroïsme de M. Sangnier dans l'accord qu'il met entre sa parole et ses actes. Ces récentes manifestations nous en feront suffisamment juger, quoique les expressions de sa pensée aient été tamisées par les comptes rendus.

Le sujet inévitable traité par l'orateur fut le même dans les trois discours. Il lui en a déjà fourni quelques centaines d'autres, et les variations sur ce thème — trop peu variées malheureusement — peuvent être indéfinies. C'est : *Le Catholicisme et la Démocratie.* Nos lecteurs se rappelleront les observations très justes récemment faites par M. Nel Ariès sur la fausseté de ce thème, sur les faiblesses auxquelles elle condamne ceux qui le prennent et les dangers où il les entraîne. Cette donnée, il faut le dire, ne contient pas seulement une équivoque, elle constitue un rapprochement illicite et implique par elle-même une réédition d'erreurs que les habiletés de parole ne feront point éviter.

De ces deux termes, le premier, en regard du second et selon les besoins de la cause, n'a dans le langage de l'orateur qu'une signification imprécise. Le *Catholicisme* dont il exalte la vertu et les bienfaits pourrait se prendre pour un christianisme vague et son moindre défaut est de ne pas se distinguer de l'évangélisme protestant. J'entends bien qu'on parle très haut de l'Eglise, qu'on affirme sa foi comme devant l'échafaud et qu'on adresse au Pape le plus filial hommage. Mais, des doctrines du catholicisme et des enseignements du Saint-Siège, quel article précis est exposé, défendu, choisi comme point d'appui d'une démonstration ? Aucun. Et, malheureusement, tout ne se réduit pas à cet aspect négatif. Que dire, si les développements du discours laissaient découvrir une méconnaissance positive des enseignements de cette autorité religieuse à laquelle, avec tant d'éloquence, on proteste ne refuser aucun sacrifice ; si le choix même du sujet indiquait qu'on n'en redoute pas le péril ?

Or, tout d'abord, ce choix, le rapprochement en quoi il consiste est par lui-même illicite. L'autre terme, celui de *Démocratie*, a un sens consacré par l'étymologie et par l'usage qu'on ne peut effacer : un sens politique, déterminant l'état politique d'une société. Sans doute, on a tenté de christianiser ce terme de démocratie par une longue suite d'arguties et d'habiles manœuvres qui obtinrent un jour l'acquiescement du Pape Léon XIII. Mais on sait que les conditions auxquelles il tolérait l'expression de *démocratie chrétienne,* qui auraient

1. Voir notre numéro du 1er octobre 1910.

pu légitimer ce rapprochement, furent à peu près toujours éludées avec désinvolture par les démocrates qui n'éprouvaient plus la nécessité de farder. Quoi qu'il en soit, les nouveaux discours de M. Sangnier ne laissent pas plus de doute que les anciens sur l'acception que ce terme prend dans sa bouche. On le verra. Et il faut donc observer, en premier lieu, que la Lettre de S. S. Pie X sur le Sillon aurait dû le détourner de traiter un pareil sujet. Elle rompt avec éclat l'étroite union que les sillonnistes croyaient pouvoir établir entre le catholicisme et la démocratie.

Cette rupture fortement motivée en constitue le premier enseignement. Passant ensuite à la critique du système de démocratie échafaudé par le Sillon, le document pontifical met à néant la définition sur laquelle il repose : une organisation sociale qui tend à porter au maximum la conscience de la personnalité et de la responsabilité civique. Il montre la fausseté des conceptions fondamentales du Sillon sur la dignité de la personne humaine, sur la fraternité humaine, et leur opposition avec la véritable doctrine de l'Eglise.

Si donc M. Sangnier voulait de nouveau définir la démocratie et développer son sujet en montrant que le catholicisme a seul la vraie notion de la dignité humaine et de la fraternité, c'était pour lui une occasion opportune entre toutes de faire éclater la sincérité de sa soumission. Disons plus, c'était un devoir impérieux, d'autant que, ni dans sa lettre au Souverain Pontife, ni dans ses écrits ou ses discours après sa condamnation, il n'avait désavoué positivement aucune de ses erreurs. Cette fois, on le jugerait à l'œuvre. Hélas! Qu'on le juge, en effet, non pas sur nos paroles, mais sur les comptes-rendus de son propre journal. Sous la forme travaillée, retouchée peut-être, de ses déclarations, on démêlera à première vue, la persistance, je ne veux pas dire de son obstination, mais, dans tous les cas, de son aveuglement ou de son absolue inconscience.

Avec ce sous-titre : « Qu'est-ce que la démocratie? », on lit dans l'analyse du discours de Liège :

« Qu'est-ce donc en effet que la démocratie? Un ensemble de lois sociales? une organisation rigide et égalitaire?

» Ce sera, au contraire, un effort constant de tous, pour permettre à chaque citoyen de se rendre davantage compte de ses devoirs sociaux, de sortir de lui-même et de sacrifier ses propres intérêts aux intérêts communs, s'il y a contradiction entre intérêts particuliers et généraux.

» Il y a démocratie dans la mesure où le bien social est chaque jour conçu, compris, réalisé par un nombre plus grand de citoyens qui trouvent, jusque dans l'acte d'obéissance, un acte de liberté morale. »

Comparez un peu attentivement avec l'ancienne formule cette formule tourmentée où l'on sent l'effort, d'ailleurs impuissant, pour

exprimer avec d'autres termes la même pensée. Où est la différence? Toute la substance des anciennes déclarations s'y retrouve. M. Sangnier est même prisonnier de ses expressions : c'est encore le conflit des intérêts particuliers avec l'intérêt général que résoudra la démocratie s'inspirant aux sources du catholicisme. Si le lecteur en veut voir plus long, je prends la liberté de le renvoyer à ma première brochure : *Les idées du Sillon.* C'est là aussi qu'il connaîtra par le détail en quoi consiste ce « règne de Dieu sur la terre », qu'à Waremme, M. Sangnier rappelait aux catholiques démocrates le devoir de réaliser.

Le fond de ces trois discours actuels consiste à montrer dans le catholicisme la force qui permettra de renouveler le sentiment de la dignité et de la fraternité humaines, je dis humaines et démocratiques, non pas chrétiennes. Car c'est bien ainsi que l'expose l'orateur. Encore une fois, du moment qu'il abordait un tel sujet, s'il tenait à convaincre de sa docilité et de sa soumission, il ne pouvait se dérober au devoir de faire saisir clairement une différence entre ses anciennes doctrines et celle qu'il apportait. Au lieu de cela, que fait-il?

« Mais il sait pourquoi, lui avec la foule et la foule avec lui, tous se trouvent être de la même famille, de la même race et du même sang; c'est que tous ici sont les fils soumis et très aimants du même Dieu et de la même Eglise catholique.

» Nous avons avec nous les paroles de la Vie éternelle! Mais nous, les catholiques, nous sommes aussi persuadés que nous avons dans l'Eglise ce qui est nécessaire pour réaliser sur cette terre plus de justice et plus de fraternité humaine. »

Voilà donc bien une fraternité *humaine,* distincte de celle que nous apportent les paroles de la Vie éternelle, une justice et une fraternité humaines, distinctes de la justice et de la fraternité chrétiennes, et dont l'Eglise sera aussi le point d'appui. La rude leçon donnée par Pie X au Sillon est-elle donc lettre morte?

Poursuivons : « Marc Sangnier expose alors comment le christianisme sert les intérêts non seulement moraux, mais même matériels du peuple, comment c'est lui qui, en affirmant la dignité et la valeur de chaque âme humaine, a créé entre les hommes des rapports nouveaux, autres que ces durs rapports d'intérêt et d'égoïsme qui engendrent toutes les tyrannies, tyrannies d'en haut ou tyrannies d'en bas, tyrannies autocratiques des puissants ou tyrannies démagogiques des foules. »

Très bien. Mais cette dignité de la personne humaine, cette fraternité que le christianisme enseigne aux hommes diffèrent-elles de cette fausse dignité et de cette fausse fraternité démocratiques que prêchait naguère le Sillon? Ne demandez pas à M. Sangnier de s'expliquer sur ce point.

Poursuivons encore :

« Il montre ensuite dans le christianisme et, plus particulièrement, dans la discipline morale du catholicisme, une source de dévouement capable de redonner un sens, une justification et une réalité à ce besoin de fraternité et à cet instinct de justice sociale qui demeure malgré tout au cœur de ceux-là mêmes qui ont, hélas! momentanément fermé les yeux aux lumières de la vérité religieuse. »

Ne cherchez pas davantage ici une explication de la fraternité conforme à la doctrine catholique. Le catholicisme influe comme source d'action et de dévouement, non comme doctrine religieuse éclairant l'intelligence et redressant la volonté. Et c'est à quoi tient que sa « discipline morale » peut s'harmoniser avec ce besoin de fraternité dont les appétits brutaux et les déchaînements du prolétariat sans Dieu sont un indice si clair, avec cet instinct de justice sociale qui se cache sous l'apparence de l'individualisme le plus féroce. La Lettre sur le Sillon a beau dire qu'il n'y a pas de fraternité en dehors de la fraternité chrétienne, le Pape ne connaît pas comme M. Sangnier les instincts du peuple ni la source dont ils découlent. Peu s'en faut donc que la fraternité et la justice sociale démocratiques ne se transmutent en la fraternité et la justice sociale chrétiennes. Et c'est là-dessus que se produit la superbe envolée de soumission au Vicaire de Jésus-Christ et d'abnégation héroïque qui transporte d'enthousiasme tout l'auditoire.

Voilà pour le discours de Waremme.

Les autres ne sont pas moins suggestifs.

Devant les catholiques-démocrates de Bruxelles :

« Il est impossible de concevoir une organisation démocratique véritable qui ne reposerait pas sur des croyances chrétiennes. Il ne s'agit pas de dire, bien entendu, que le christianisme impose des préférences démocratiques : la religion est universelle; mais bien que la pratique des institutions démocratiques exige des forces morales que jamais les hommes n'ont pu trouver que dans le catholicisme. »

L'histoire est à refondre. M. Sangnier s'en charge. Il n'y a point eu de démocraties dans l'antiquité, en dehors du christianisme. Il ne dira plus, il est vrai, que la démocratie postule nécessairement le catholicisme, mais on voit le détour, ou le retour inconscient. S'il est spécial aux institutions démocratiques d'exiger des forces morales dont le catholicisme seul a le secret, il y a donc un lien spécial entre elles et lui. Le catholicisme, lui, déclare n'avoir rien de particulier à offrir à la démocratie. Mais M. Sangnier n'en démord pas. On a dans les lignes qui précèdent un nouvel exemple de cette perpétuelle équivoque sur laquelle vivait l'ancien Sillon et que M. Sangnier ressasse depuis quinze ans. Dans une même phrase, comme plus haut, la démocratie est prise tour à tour pour l'organisation politique et pour l'équivalent de la fraternité chrétienne et de la

dignité surnaturelle de l'homme. D'où l'équation entre le catholicisme et la démocratie.

« C'est l'enseignement de l'Eglise sur le respect de la dignité humaine qui se retrouve lorsque les démocrates veulent, par exemple, supprimer le travail de nuit, qui empêche l'homme de remplir ses devoirs sociaux et humains, ceux qui le rattachent à ses semblables et ceux qui le rattachent à Dieu. »

Encore? Quand les démocrates, syndicalistes révolutionnaires et impies, aussi bien que sillonnistes, réclament la justice sociale, c'est l'enseignement de l'Eglise sur le respect de la dignité humaine qui les inspire et, presque, qu'ils invoqueraient? Mais qu'enseigne-t-elle donc sur la dignité humaine? Encore une fois, ne demandez pas à M. Sangnier de s'en souvenir. Autant vaudrait s'adresser aux socialistes. Oui, l'Eglise défend la dignité humaine, elle la défend tout d'abord au nom de la justice et du droit naturels, mais l'enseignement sur cette dignité qui lui est propre, les démocrates athées ne s'en soucient ni ne le connaissent, et M. Sangnier lui-même se garde de le rappeler parce qu'il a besoin d'entretenir la confusion.

Autre ritournelle, à Liège :

« L'orateur commence :

» — J'ai plus que jamais confiance, affirme-t-il, dans l'avenir de la démocratie dans le monde.

» Mais il ne voit pas d'autre solution pour la démocratie, si elle veut vivre, que de chercher dans le catholicisme les forces morales qui sont indispensables à son épanouissement, à son existence même. Le problème ne se pose pas comme une froide question d'examen extérieur, mais bien plutôt, comme un effort de volonté et de vertu personnelles. »

. . . .

« Eh bien! si les organismes sociaux d'autrefois n'ont pu tenir qu'en s'imprégnant des principes et des vertus chrétiens, à plus forte raison la démocratie, qui exige de chaque homme plus de dévouement personnel encore, a-t-elle besoin d'avoir recours aux forces morales que l'Eglise met à sa disposition!

» Je ne dis pas, proclame l'orateur, que le catholicisme a besoin, pour vivre, que les peuples adoptent l'organisation démocratique, mais que l'organisation démocratique a besoin du christianisme pour vivre et se développer dans le monde.

» Alors, pour les catholiques démocrates, un devoir impérieux s'impose : celui de la fidélité religieuse.

» Non seulement, comme catholiques, nous devons cette fidélité à l'Eglise; mais même comme démocrates. Car nous desservirions la cause de la démocratie le jour où nous ne resterions plus les fils soumis de l'autorité religieuse. »

A plus forte raison. Le lien spécial. La monarchie aurait-elle moins

besoin du christianisme que la démocratie pour vivre et se développer dans le monde? Du point de vue humain où M. Sangnier se place, ce serait une grande supériorité pour elle. Soyez vraiment, sincèrement, entièrement soumis à l'Eglise comme catholiques, elle vous fera grâce de ce que vous lui devez comme démocrates. Même sans ajouter à vos devoirs de catholiques, vous pourrez poursuivre :

« Nous sommes comme les ponts par lesquels les effusions de la grâce divine passeront de l'Eglise dans la démocratie, qui en a terriblement besoin. » Tâchez seulement de ne pas être des ponts branlants. Et ici, derechef, excité par l'élasticité de ce pont suspendu qui relie l'Eglise à la démocratie, M. Sangnier s'enlève, s'envole dans les régions du sacrifice et de l'obéissance héroïque, si haut que l'auditoire soulevé à son tour, perd pied, c'est-à-dire qu'il trépigne d'admiration et d'enthousiasme.

Cueillons encore un passage dans le compte rendu du discours au jeune barreau de Bruxelles par « le grand journal catholique » de cette ville, qui, lui, n'a pas été soumis au visa de M. Sangnier.

« *Définissant clairement le concept de la démocratie, l'orateur montre que ses principes essentiels s'accordent parfaitement avec les principes mêmes du christianisme,* puis il établit que ces principes ne pourront jamais être mis en pratique en dehors des forces morales du christianisme. Et c'est avec une force convaincante, en effet, qu'il prouve combien sont fragiles les raisons qui inspirent ceux qui prétendent faire fi de ces forces et à quelle faillite ils vont nécessairement sans les ressources divines. »

Voilà qui est plus clair, mais qui, par malheur, va aussi plus clairement contre l'enseignement formel du Pape. Les principes essentiels de la démocratie, qu'il ne faut pas confondre avec la forme démocratique, sont des principes antisociaux et antichrétiens. Loin d'être conformes aux principes essentiels du christianisme, ils n'ont rien de commun avec eux et leur sont tout opposés. La lettre sur le Sillon réprouve une fois de plus les fausses notions de l'autorité, de l'égalité, de la dignité humaines qui constituent ces principes. Elle condamne la démocratie du Sillon parce qu'elle s'appuie sur eux, et non sur ceux du catholicisme. Elle est une véhémente protestation contre l'accord que M. Sangnier, aujourd'hui encore, prétend faire reconnaître. C'est pourtant ce qui fait dire au grand journal catholique : « Nous tenons à rendre à M. Sangnier ce témoignage qu'il a parlé chez nous en fils respectueux et dévoué de l'Eglise et en véritable apôtre. »

L'Evangéliste, quoi!

Le moindre tort de l'ancien président du Sillon, dans ces discours, a été de souffler sa lanterne; et le plus apparent, de donner son spectacle.

C'était le jour favorable à la figure du sphinx. Si nous revenons

de Belgique en France, elle s'agrémentera de la girouette et du moulin à vent.

II

Il y aurait une étude aussi instructive que fatigante et fastidieuse à faire en parcourant la collection de la *Démocratie*. On peut se l'épargner, il est vrai, en prenant un numéro au hasard. L'article de M. Sangnier : « *La tâche opportune* » dans celui du 21 avril nous suffira.

Girardin avait chaque jour une idée nouvelle. M. Sangnier, bien plus fort, invente chaque jour un nouveau plan d'organisation et de salut. C'est l'annonce de la dernière nouveauté qui m'a frappé dans cet article. Elle me l'a fait lire avec attention.

Je ne crois pas que jamais homme aspirant au rôle de chef de l'opinion et de conducteur du peuple ait donné un spectacle d'incohérence, de contradictions et de palimodies semblable à celui auquel le fondateur du Sillon nous a fait assister.

Le Sillon, l'on s'en souvient, ce fut d'abord le pur ferment évangélique, un groupement de juvéniles ardeurs se vouant sous l'égide de l'Eglise à la restauration de la société chrétienne. On allait rendre le Christ au peuple. L'Eglise bénissait et patronnait. Mais, ce patronage imposant des conditions et des devoirs, on apprit un beau matin que le Sillon y renonçait, et que pour s'en affranchir, il changeait de terrain. Déjà, on l'avait vu, d'œuvre d'action sociale catholique, devenir œuvre d'action sociale démocratique. On le vit alors se transporter sur le terrain exclusivement politique et social, qu'il borda d'écriteaux marquant la défense pour la discipline catholique d'y pénétrer. Cependant le Sillon, jusque-là, était demeuré homogène, d'une homogénéité stricte, c'était sa condition de vie, et c'était sa gloire. L'amour du Christ, un amour exalté, mêlé d'illuminisme, était le trait principal de cette « âme commune » pétrie de sentiments d'ailleurs si complexes. Tout à coup, la girouette changea brusquement de direction et les ailes du moulin se retournèrent en sens inverse De l'homogène on se lançait dans l'hétérogène. Une lumière subite faisait découvrir à l'âme commune des rayonnements imprévus où protestants et libres-penseurs de bonne volonté apparaissaient s'embrassant avec ces purs catholiques et travaillant avec eux d'un même cœur au salut de la « civilisation chrétienne ». Ce fut *le plus grand Sillon*. Vint le coup de foudre parti du Vatican. La girouette grinça, les ailes du moulin battirent follement, puis il y eut un temps d'arrêt.

On était de nouveau « dans l'attente et le silence ». Mais ce fut de courte durée. Marc Sangnier ne pouvait renoncer à son rôle. Il reparut avec un nouveau plan. Cette fois, il est vrai, il n'y avait de changé que la dénomination. C'était *le plus grand Sillon* qu'on

tentait de reconstituer sous le nom de *Parti nouveau*. Un *parti nouveau* est-il possible? Tel fut le problème dont on a entendu récemment Sangnier donner la solution triomphante. Meetings bruyants, conférences, brochures célébraient le grand espoir.

Las! M. Sangnier écrit aujourd'hui : « Il ne s'agit pas pour le moment, et de longtemps peut-être, de créer un parti nouveau. » Encore un avortement : « C'est là une entreprise qui exige une convergence spontanée, et, d'autre part, tant qu'un profond travail n'aura pas changé les esprits, n'y aura-t-il pas de sérieuses précautions à prendre pour ne pas risquer d'être dupes? » La convergence spontanée a donc fait défaut. Le tour est subtil pour faire l'aveu du complet insuccès des avances faites par les sillonnistes aux libres-penseurs comme M. P.-H. Loyson, aux côtés duquel M. Sangnier palabrait l'hiver dernier et des syndicalistes socialistes de bonne marque. Il fera bien, en effet, de prendre désormais de sérieuses précautions pour ne pas être dupe. Mais, bast! il tient à ce qu'on le sache prêt dès aujourd'hui à être dupé encore.

Revenons à l'homogène. « Non, ce que nous pouvons, ce que nous devons faire, c'est, sur le terrain de la politique et des réalisations économiques, constituer un groupement solide et homogène, *une Ligue* où n'entreront que ceux qui sont vraiment nos amis, en communauté parfaite de sentiment et de volonté avec nous ». Nouveau saut de la girouette.

Qu'en fera-t-on? M. Sangnier n'en sait certainement rien encore. Le reste de son article laisse voir qu'il épie encore l'occasion de se tourner dans un autre sens et qu'il regrettera de n'être pas dupé une fois de plus. Il témoigne surtout, et déjà par les lignes précédentes, de son obstination à se tenir en dehors des directions précises et fermes du Souverain Pontife qui nous presse de nous organiser sur le terrain catholique. C'est de cette manière qu'il entend, comme il le disait en Belgique, travailler à la réalisation des enseignements de l'Eglise.

M. Sangnier ne peut se résigner à croire « que la France soit condamnée à être écartelée comme une proie sanglante entre les violences haineuses des sectaires irréligieux qui ne connaissent rien de son âme profonde et les excitations vaines et superficielles des plus impopulaires représentants des régimes déchus. » Mais il déplore de voir que « les gens de bon sens, les hommes raisonnables, les patriotes éclairés semblent découragés ». Ne parlez point à l'ancien chef du Sillon de l'admirable renouveau d'activité et de dévouement catholiques dans la plupart de nos diocèses. Il n'en a cure. Ce n'est point de là que le salut peut venir, mais bien de l'action politique, et de celle-là seulement qui fera accepter un traité de paix entre les brebis et les loups. Les gens de bon sens, les hommes raisonnables, ce sont les catholiques férus d'amour pour notre République. Ils souffrent, les pauvres gens, mais ils demeurent inguérissables.

« Repoussés par les républicains officiels qui ont intérêt à les maintenir de l'autre côté de la barricade, chaque fois qu'ils essayent loyalement de travailler à la réconciliation nationale, en même temps, traités en suspects et odieusement calomniés par les zélés sans mandat d'une apparente et trop souvent hypocrite orthodoxie religieuse, plus féconde en dénonciations injustes qu'en bonnes œuvres, ils se laissent promptement aller au dégoût de toute action publique et désertent enfin tout à fait le champ de bataille, se jugeant relevés du devoir de combattre. »

M. Sangnier pourra chercher quelque consolation près de M. l'abbé Lesêtre et de quelques autres dont il sera question plus loin dans les Informations.

Et pourtant :

« Ce ne sont vraiment pas les éléments qui manquent et j'imagine qu'ils sont nombreux, en France, ceux qui ne demanderaient pas mieux que d'accueillir favorablement une République ouverte à toutes les bonnes volontés, respectueuse de la liberté de la conscience religieuse même des catholiques, sincèrement patriote, orientée pratiquement et non sans quelque hardiesse vers les réformes sociales. On en trouverait, et peut-être en plus grand nombre qu'on ne le croit, dans les milieux radicaux et radicaux-socialistes, parmi les syndicalistes réformistes, chez les progressistes, là où l'immobilité d'un infécond conservatisme social n'est pas encore devenu le suprême et unique article d'un programme par trop négatif.

» Quant aux catholiques, ils pourraient être, s'ils le voulaient, comme le ferment de cette masse. Autour de l'*Action libérale populaire*, partout où l'on n'a pas été débordé par les monarchistes, chez bon nombre d'anciens membres de l'*Association catholique de la Jeunesse française*, aux *Secrétariats sociaux*, à la *Chronique sociale de France*, aux *Semaines sociales*, aux *Amicales* d'anciens élèves des Ecoles libres, il y a des intelligences en éveil et bien informées, des énergies et des bonnes volontés toutes prêtes. »

Le chef du Sillon n'abandonne donc pas son rêve. Voyez-vous cette foule de radicaux, de radicaux-socialistes et de syndicalistes réformistes qui n'aspirent qu'à nous rendre nos droits de catholiques? Ah! Si les éléments que M. Sangnier énumère savaient s'allier à eux! Que nous parlez-vous donc de l'attente imposée par la nécessité d'une transformation préalable des esprits et des sérieuses précautions pour ne pas être dupes!

Tourne, moulin, tourne, girouette. L'attitude énigmatique du sphynx n'est qu'une simple pose cachant le vide absolu de la pensée chez un homme obstiné dans ses chimères et que mine l'ambition d'être pris pour le cerveau et le cœur d'une France nouvelle.

Emm. BARBIER.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

JUGÉ PAR SES PAIRS

Nous avons reçu de M. l'abbé Ardant la lettre suivante :

Paris, le 25 avril 1912.

Monsieur le gérant,

On me communique un article anonyme de la *Critique du Libéralisme* du 1er avril 1912, qui me met en cause à propos de l'élection du 10 mars à la Corporation des publicistes chrétiens (Syndicat des journalistes français).

Je vous demande de vouloir bien insérer ma réponse dans votre plus prochain numéro, malgré le retard involontaire que je mets à vous l'adresser.

1° Sans vouloir « exploiter la mort tragique » de notre regretté président M. de Marolles, vous laissez entendre que « l'émotion et l'indignation très vives » qu'il avait ressenties par mon fait ont pu provoquer ce dénouement tragique. Puisque vous teniez à souligner cette coïncidence et à vous livrer à cette grave insinuation à mon endroit, il eût été loyal d'ajouter qu'en ses dernières semaines M. de Marolles s'était plaint lui-même publiquement des « critiques très vives » lancées contre sa chère œuvre des Cercles catholiques et de « la campagne » que dirigeait contre elle l'aumônier même des Publicistes chrétiens, M. l'abbé Gaudeau (Le *Soleil*, 29 février 1912). Il disait en avoir été péniblement affecté. Ce souvenir n'aurait-il pas dû inviter tous les membres de la Corporation à se taire devant la tombe de leur regretté président, au lieu de suspecter l'un d'entre eux d'une part de responsabilité dans sa mort? La *Critique du Libéralisme* aurait pu s'abstenir de faire écho à cette injure.

2° Vous m'accusez d'avoir participé à une « vilaine manœuvre » par l'envoi, tantôt anonyme, tantôt accompagné de ma carte de visite, d'une circulaire relative à l'élection du 10 mars 1912.

Je proteste énergiquement contre cette accusation. J'ai rédigé et envoyé le 5 mars une circulaire qui n'était point anonyme puisque j'avais joint à chacun de ses exemplaires ma carte apostillée et adressée personnellement à chaque destinataire. Si elle a été recopiée à mon insu sur une autre machine à écrire et envoyée anonymement à quelques confrères (notamment à ceux que je vois tous les jours, que j'avais entretenus oralement de la question et à qui je n'avais nul besoin d'écrire), c'est une « vilaine manœuvre » dont j'espère que l'auteur aura la loyauté de se faire connaître, mais dont ni mes amis ni moi ne pouvons être rendus responsables. Il y a autant d'invraisemblance que d'injustice à nous l'attribuer.

Appartenant depuis quinze ans au Syndicat des journalistes français (Corporation des publicistes chrétiens), je ne faisais qu'user d'un droit en votant contre un ou plusieurs membres sortants, même présentés par le Conseil. J'avais également toute liberté de communiquer à mes collègues mon intention de voter pour telle ou telle liste en motivant mon vote et en les invitant à voter comme moi.

C'est ce que j'ai fait.

Les motifs que j'ai donnés de cette modification à la liste officielle étaient :

1° d'introduire un élément nouveau dans le Conseil, et ce pour le bien de notre syndicat;

2° de marquer le regret de n'avoir pas vu le membre ecclésiastique de

notre bureau s'élever assez nettement, au nom des lois de l'Eglise, contre l'usage barbare du duel.

Ce membre ecclésiastique est M. l'abbé Gaudeau.

Vous dites que j'ai lancé contre lui une diffamation « bête » et que j'ai voulu surtout atteindre ses idées théologiques.

Les idées théologiques de M. Gaudeau n'ont rien à faire ici. Voici les faits.

Au mois de juillet 1910, un membre du conseil de notre corporation se battit en duel. J'attirai par deux fois, à ce propos, l'attention de M. de Marolles sur le respect que nous devons aux lois de l'Eglise en cette matière comme dans les autres. Il me fit cette double réponse :

Paris, le 7 juillet 1910.
13, rue de Bourgogne.

Cher Monsieur l'abbé,

Vous me demandez ce que j'ai fait relativement au duel X.

J'en ai référé à qui de droit, et les avis que j'ai recueillis n'ont pas conclu à la demande de la démission de notre confrère. On a considéré que cet acte regrettable dont la publicité n'a pas été de son fait, car son journal n'en a pas parlé, relevait de la conscience de son auteur et était réservé à la juridiction de l'autorité spirituelle, qui accorde le pardon à des conditions déterminées en dehors de notre compétence.

Veuillez agréer, cher Monsieur l'abbé, l'assurance de mon respectueux dévouement.

V. de Marolles.

Paris, le 10 juillet 1910.

Cher Monsieur l'abbé,

J'ai reçu votre seconde lettre relative à l'affaire X. Je ne puis que vous dire que j'ai agi en toute conscience, et après avoir pris conseil de mes directeurs spirituels. Je ne crois pas avoir autre chose à faire que ce que je vous ai dit que j'avais fait. Cependant, sur votre insistance, je donnerai connaissance de votre protestation à notre conseil syndical dans sa prochaine réunion ordinaire qui maintenant, à raison de la période d'été, n'aura lieu qu'au mois d'octobre, à mon retour de la campagne.

Veuillez agréer, cher Monsieur l'abbé, l'assurance de mon respectueux dévouement.

V. de Marolles.

Devant cette fin de non recevoir, j'avais résolu de saisir l'assemblée générale d'un projet d'article additionnel contre le duel. M. de Marolles m'envoya un membre du conseil, M. Jeanne, pour me prier de n'en rien faire, et, par déférence pour lui, je consentis à me taire provisoirement. Mais l'élection du 10 mars me parut fournir une occasion naturelle de poser de nouveau la question.

Quand M. de Marolles m'écrivait qu'il avait pris conseil de « qui de droit » et qu'il en avait référé à « ses directeurs spirituels », pouvais-je ne pas entendre que M. l'abbé Gaudeau était l'un d'eux et non le moindre?

Depuis le 8 mars, M. l'abbé Gaudeau a affirmé s'être élevé très nettement contre le duel au sein du Conseil syndical et celui-ci a confirmé cette affirmation.

Je m'incline devant ces témoignages autorisés. Mais avant le 8 mars, à l'époque où j'ai envoyé ma circulaire, la question ne se posait pas de même.

Le bulletin mensuel de la Corporation gardait le silence le plus com-

plet. Aucune sanction n'avait été prise. Aux nouveaux confrères qui depuis deux ans entraient dans notre syndicat, on ne demandait aucun engagement contre le duel.

Comment aurais-je pu croire que l'intervention pressante d'un théologien comme M. l'abbé Gaudeau auprès d'un conseil dont il est aumônier, sur une question si grave de la désobéissance formelle aux lois très précises et très rigoureuses de l'Eglise, aurait été à ce point inopérante? Il m'aurait semblé impertinent d'émettre un doute à cet égard.

Quoi qu'il en soit, je me félicite, malgré les quelques injures qu'elle m'a attirées, d'une démarche qui aura, je l'espère, pour effet de provoquer au Conseil des Publicistes chrétiens une décision et une attitude plus conformes au respect des lois de l'Eglise et aux traditions religieuses de la Corporation.

Veuillez agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes sentiments distingués.

Georges Ardant.

Il est regrettable pour M. l'abbé Ardant qu'il ne s'en soit pas tenu à rectifier l'information concernant l'envoi anonyme de sa note, encore que sa responsabilité n'en soit pas entièrement dégagée. Une circulaire ne portant de signature que sur une pièce annexée n'a pas une allure très franche et se prête facilement à être communiquée sans nom d'auteur. En signant la sienne, M. Ardant aurait rendu l'abus impossible. Il s'en lave les mains. Soit. Mais celles de ses amis sont moins nettes. Voudrait-il faire passer le fait au compte de ceux de M. l'abbé Gaudeau?

Mais il n'en reste pas moins au sien une vilaine manœuvre, vilaine dans le procédé, plus vilaine encore dans le fond. Et il est surprenant qu'il essaie encore de la justifier après l'ordre du jour, dur pour lui, émis à l'unanimité, le 10 avril, par le Conseil de la corporation des Publicistes chrétiens.

En voici le texte :

« Le conseil :

» Saisi d'une lettre de M. le chanoine Gaudeau, dans laquelle il demanda au conseil syndical des journalistes français de statuer, conformément aux articles 17 et 18 de ses statuts, sur l'attaque dont il a été l'objet, l'avant-veille de l'assemblée générale du 10 mars 1912, de la part de M. l'abbé Ardant, membre du syndicat, qui lui reprochait de ne s'être pas élevé « assez nettement, au nom des lois de « l'Eglise, contre l'usage barbare du duel ».

» *Considérant que M. le chanoine Gaudeau a fait, au contraire, tout son devoir en la circonstance, et qu'il est même allé jusqu'à demander des sanctions sévères contre les membres du conseil qui se battraient en duel.*

» *Regrette qu'un incident, de nature à causer le plus grave préjudice à l'honneur sacerdotal de l'aumônier de la corporation, ait été soulevé sans que son auteur se soit renseigné d'une façon suffisante.*

» Le conseil :

» Considérant, d'autre part, qu'une campagne de lettres anonymes a été faite à cette occasion, flétrit de pareilles manœuvres;

» Approuve l'attitude de son bureau dans la circonstance;

» Passe à l'ordre du jour et décide que cette motion sera envoyée aux membres du Syndicat des journalistes français. »

Le Conseil a donc été unanime à blâmer M. l'abbé Ardant d'avoir propagé une diffamation calomnieuse, de nature à porter le préjudice le plus considérable à l'honneur sacerdotal de l'aumônier.

Le Conseil déclare que, dans la circonstance visée par M. Ardant, M. Gaudeau a rempli tout son devoir. Qui aurait pu en douter? C'était là le côté bête de la manœuvre. Mais, ce qui en aggrave le côté vilain, c'est d'abord d'avoir introduit dans la très honorable corporation des Publicistes chrétiens ce système de manœuvres électorales emprunté de l'arène politique où l'on voit des gens sans scrupule tenter ces coups de Jarnac. C'est surtout la persistance de M. l'abbé Ardant pour obtenir un blâme contre M. l'abbé Gaudeau sur un point aussi grave.

Dès le 8 mars, le Bureau du Syndicat avait fait justice de la manœuvre et de l'accusation. M. Ardant a oublié de reproduire aussi ce document qui l'écrasait :

« Le bureau du Syndicat informé au dernier moment de l'opposition faite à la candidature de M. le chanoine Gaudeau, déclare réprouver la forme anonyme des notes manifestant cette opposition, et dément de la façon la plus formelle la raison alléguée; l'attitude de l'aumônier en ce qui concerne la prohibition et la répression du duel ayant été aussi nette que possible en toutes circonstances.

» M. l'abbé Poulin nous écrit ce matin même pour nous déclarer qu'il ignorait l'usage fait de son nom, et qu'il lui est impossible de s'associer à une mesure qui serait une injustice vis-à-vis de son ami M. le Chanoine Gaudeau.

» Pour le Bureau;

» *Le Président :*

» V. DE MAROLLES. »

Où trouver l'explication de la conduite de M. Ardant? La question du duel est évidemment un faux prétexte exploité pour battre en brèche un théologien de haute marque qui a porté les plus rudes coups aux erreurs démocratiques soutenues par le Sillon, par le Président des Semaines sociales et par certains catholiques sociaux. C'est pourquoi notre devoir était de dénoncer cette manœuvre.

EN MÉDITANT SUR LA LITURGIE.

Beaucoup de chrétiens et même trop de prêtres ignorent les admirables ressources qu'ils pourraient tirer de la connaissance des beautés de la liturgie pour leur vie spirituelle et pour la conduite de leur vie.

Le Bulletin des anciens élèves de Saint-Sulpice (25 février 1912) nous offre sur ce point des aperçus nouveaux, qu'il est bon de recueillir. On verra quelles lumières et quelles fécondes applications le prêtre qui s'enfonce dans la méditation des rites et du symbolisme sacré décou-

vre tout à coup même sur les choses qui paraissent n'avoir aucun rapport avec eux.

Les passages qu'on va lire sont, en effet, tirés d'une « *méditation sacerdotale* ». Tel est le titre de ces pages, avec ce sous-titre : « *La liturgie et l'esprit ecclésiastique* ». Afin de bien marquer que ces lumières jaillissent dans le recueillement de l'oraison, l'auteur commence par ce préambule :

On m'a demandé une méditation à développer; j'ai accepté de la faire tout haut et tout au long. Nous sommes donc dans la salle d'exercices, à 5 heures et demie du matin : il n'y a pas de grand'messe *hora sexta* pour abréger l'oraison, et l'on s'en apercevra bien. Nous méditerons sur l''utilisation de la liturgie dans notre vie spirituelle et en vue de notre ministère de prêtres.

On trouvera ici quelques-unes de ces pieuses réflexions. Je n'en voudrais pas gâter l'effet par une insinuation, mais celui qui a écrit ces pages ne serait-il pas un disciple de M. l'abbé Lesêtre? En tout cas, il aurait pu les lui dédier.

... On se plaint qu'il n'y a plus de respect pour l'autorité : le sens de la hiérarchie est singulièrement affermi et affiné par l'éducation liturgique. Elle donne une âme de religion et une garantie sacrée et douce à l'accomplissement des devoirs de la discipline catholique et ecclésiastique. Si, entre tant de crises, il y a aussi une crise de l'obéissance, on peut être assuré qu'une âme chrétienne, surtout une âme sacerdotale, unie par le fond de ses plus chères habitudes spirituelles à la vie et à la pensée de l'Eglise, se trouvera facilement et sûrement orientée et fixée par un sens filial et patriotique, dans la ligne de l'obéissance intégrale et sincère. Entraîné par son régime de lectures et de pensées, par les préférences et les attraits de sa piété, dans la direction des vrais intérêts de l'Eglise, le prêtre saura placer à propos sa confiance, la donner filialement et sans mesure aux chefs autorisés, « quos Spiritus sanctus posuit regere »; *il n'en fera pas crédit, naïvement, aux docteurs d'aventure, aux sauveurs improvisés, aux critiques qui, sans mission ni compétence, s'érigent en censeurs ou guides des évêques, en juges de la doctrine et arbitres des tactiques utiles, — adversaires-nés des tâches positives et utiles, empêcheurs des reconstructions religieuses et sociales, conduites dans la sincère soumission à l'Eglise.* Je parle d'hier et d'avant-hier, je parle aussi d'aujourd'hui et pour demain. Combien de prêtres à qui un sens ecclésiastique plus ferme aurait épargné des pertes de temps, de forces et de prestige!

Qu'est-ce que cela a à faire? dira-t-on, avec la liturgie. — Mon Dieu! chacun peut remarquer que ceux qui étaient pénétrés de cet esprit de l'Eglise, de ce goût des choses d'Eglise, tel que le développe la participation à la vie liturgique, *avaient plus naturellement, plus complètement et profondément le sens ecclésiastique d'orthodoxie sincère, sérieuse, effective, de soumission loyale et affectueuse, non point verbale ou opportuniste, aux directions des chefs dans l'Eglise. Dans les études ecclésiastiques, dans la fréquentation de l'Ecriture Sainte, ils cherchent et trouvent non une matière à enquêtes négatives ou à analyses déformantes*, mais des façons plus complètes et des raisons plus fortes d'aimer la vérité. Ils ont trouvé dans cette forme de dévotion à l'Eglise que je considère ici, un préservatif pour leurs intelligences, immu-

nisées contre la frivolité, la mondanité, le scepticisme et le mauvais esprit de critique; dans cette union à l'Eglise, resserrée constamment par les devoirs de piété, de ministère qui bon gré mal gré tiennent une si grande place dans la journée du prêtre, leurs cœurs trouvaient un réconfort contre les tristesses, les solitudes, les déceptions, les mésintelligences amères ou décourageantes; Jésus-Christ, ses intérêts, étaient l'objet fixe qui dirigeait leurs associations d'idées et leurs investigations, j'allais dire leurs synthèses; Lui et l'Eglise, son Règne en un mot, c'est à quoi tout se rapportait et par quoi tout s'éclairait : et parce que dans toutes leurs démarches, pour gouverner leurs sympathies ou leurs défiances, Jésus-Christ, premier occupant dans leur âme, était le régulateur de tous les mouvements, c'est ainsi toute leur vie qui était défendue contre la sécularisation, la désaffectation, l'altération du caractère sacré et apostolique. *On regrette les divisions stériles entre catholiques, et les polémiques sans fondement comme sans profit : eux, sachant discerner les vrais soldats de l'Eglise et ses défenseurs utiles de ceux qui ne seraient que des alliés précaires, de circonstance ou de façade, placent à bon escient leur confiance et leur estime ;* et, graduant leurs sympathies sur la mesure d'inspiration chrétienne et de docilité à l'Eglise, ils applaudissent et encouragent les catholiques qui, sur le terrain de l'action politique ou de l'action sociale, font honneur à l'Eglise par l'intégrité de leur vie chrétienne, autant qu'ils veulent la servir par leurs initiatives. Prêtres sagement ouverts, et vraiment traditionnels! s'instruisant aux documents authentiques de la pensée de leurs chefs, et ne se tenant pas quittes, par exemple, envers une Encyclique ou une allocution pontificale, pour l'avoir acclamée ou en avoir lu, dans un journal d'entre-deux, un résumé de dix lignes. Et, encore une fois, un critérium, donc sans doute un facteur, de cet « esprit ecclésiastique », chez ces prêtres qui sont prêtres en tout et à fond, c'est l'attachement à l'Eglise dans et par la liturgie. « Cum hoc, ergo propter hoc », pourrait-on dire, et il est bon de le dire ici, en écartant toute exagération mesquine ou tout exclusivisme injuste.

... Il était question, il y a un instant, de l'orthodoxie positive, studieuse et loyale, à base d'obéissance sincère et de respect religieux à l'égard de l'autorité dans l'Eglise. *Je ne parle pas d'une orthodoxie de façade qui serait plus soucieuse de dénoncer ou d'inventer des « hérétiques », sans scrupule de calomnier des frères. Celle-là se dresserait un piédestal et se ferait une réputation aux dépens de ceux que très gratuitement, sans compétence ni information, elle signalerait aux poursuites de l'autorité ou aux suspicions de l'opinion catholique : attitudes commodes et allures orgueilleuses d'inquisiteurs sans mission et de juges improvisés qui, faute de savoir, substituent aux examens de doctrines et d'idées des questions de personnes ou d'étiquettes appliquées à leur guise et qui feraient de l'étude et de la défense de la vérité une affaire d'opportunisme ! Pareilles habitudes d'esprit, si elles acquéraient droit de cité dans notre façon d'enseigner, de discuter, de combattre l'erreur, compromettraient à fond la sincérité et le sérieux, et du même coup la dignité et la solidité de l'obéissance en matière doctrinale et en matière disciplinaire.* L'amour de l'Eglise, le culte pour ses Saints, ses Docteurs, ses Pontifes, toute une discipline de l'âme qui goûte la vérité vivante, assureront chez le prêtre un sens d'obéissance qui sera maintenu par des motifs surnaturels et se manifestera par des démarches désintéressées et positivement bienfaisantes de soumission filiale, dévouée, religieuse.

Et pour prendre encore un exemple sur un terrain trop fécond en discussions, en malentendus et en malsaines polémiques, la juste orientation

de l'esprit et du cœur en matière sociale est singulièrement aidée par une participation intelligente et pratique à la vie liturgique de l'Eglise. *Ici non plus, il ne s'agit ni de surenchères ou de manifestations verbales, ni d'attitudes convenues et passagères en vue d'un résultat politique à improviser : il faudrait mépriser pareil opportunisme, comme il faut mépriser celui qui acclame des initiatives, des doctrines ou des idées dont il a combattu, dont il continue à combattre les patrons et les auteurs, sans se réconcilier avec leurs pensées, mais en tirant profit de leurs entreprises, j'allais dire en battant monnaie avec le résultat d'efforts et de travaux qu'il persistera à déprécier. Mais pour la vraie charité alliée à la justice, la supposant et l'affinant, pour le sens social complet et sérieux, — la même chose que le sens catholique, si celui-là veut être fondé en raison et effectivement garanti, si celui-ci veut être pratique, logique et sincère, — qui ne voit combien la liturgie contribuera à former l'homme d'œuvres, le catholique social, homme de tradition et de progrès, conscient de l'urgence et de l'importance de son apostolat!...* Quand, par la connaissance de leur histoire, la lecture de leurs lettres, ou par des confidences d'amitié ou de ministère, on surprend un peu le secret de la vie intime des catholiques les plus dévoués et les plus éclairés à l'égard de leurs devoirs actuels, on est émerveillé de voir combien ces laïcs trouvent dans la méditation et la fréquentation de la liturgie une sûreté et une force pour leur apostolat bien dirigé dans la scrupuleuse docilité à l'Eglise. Leur sens social s'est formé et affermi par la prière catholique, par l'action persistante, sur leur esprit et sur leur cœur, des pensées et préoccupations catholiques, telles qu'elles sont traduites dans les formules de l'Eglise et dans les détails de sa vie liturgique.

Voilà, certes, une manière fructueuse et féconde de méditer la liturgie.

Faut-il être très surpris que ce soit celle des anciens élèves de Saint-Sulpice?

LA LIGUE DES FEMMES FRANÇAISES.

Nous reproduisons un article paru avec ce titre sous la plume de M. J. Rocafort, dans l'*Univers* du 3 mai. Les lecteurs de cette revue, qui ont suivi nos études depuis quatre ans, sauront lire tout ce qu'il y a mis.

Les amis de la Ligue des Femmes françaises ont de quoi se réjouir. L'organe de l'association leur apporte ce mois-ci, avec un bon compte rendu du VIIIe congrès qui vient de se tenir à Lyon et une allocution déjà bien encourageante du cardinal Coullié, le récit d'une audience privée que le Pape Pie X a daigné accorder à la zélée présidente, Mme la comtesse de Saint-Laurent. Le Saint-Père ne lui a ménagé ni ses éloges, ni ses bénédictions. Nous en sommes très heureux pour la Ligue, car nous l'aimons beaucoup à l'*Univers*, pour tout ce qu'il y a de commun entre elle et nous de vues et de sentiments. Rien ne peut nous être plus agréable que de lui voir rendre justice, et il ne dépendra pas de nous que son action devienne toujours plus féconde, ses adhérentes plus nombreuses. Elles sont déjà quatre cent mille.

Nous aimons d'abord en elle une association exclusivement religieuse. Telle elle fut dès sa fondation, ni promesses ni menaces ne sont venues à bout de la faire changer. Son passé répondant de son avenir, nous sommes sûrs que quand elle se dit étrangère à n'importe quelle politique, elle parle avec sincérité, sans céder à aucune contrainte passagère ni à aucun opportunisme.

Depuis dix ans, cette œuvre groupe dans une sorte de fraternité les femmes de France, dans le seul but de prévenir la destruction de la famille et de la rétablir sur des bases chrétiennes. Les femmes étant la force et la grâce du foyer, la Ligue veut les éclairer sur leurs devoirs d'épouse et de mère, elle veut les aider à les bien pratiquer. Dans cet effort de régénération familiale, elle compte avant tout sur les moyens surnaturels, mais elle prescrit aussi l'action, elle voudrait de toutes ses adhérentes faire des apôtres, dans leur famille par le bon exemple, hors de leur famille par des œuvres de catéchisme, de communion fréquente, de retraites, de bonne presse. Où trouver un programme plus exclusivement religieux?

Il l'est au point que même le mot social, si sujet aux équivoques, en est écarté, à plus forte raison celui de libéral. Sans doute les Femmes françaises revendiquent les libertés nécessaires, elles pratiquent l'amour du prochain, mais sans se croire qualifiées pour faire la théorie de ces choses-là. L'*Univers*, c'est autre chose, il doit remonter aux principes, mais ce qui nous plaît dans les Femmes françaises, c'est la certitude où nous sommes d'avance que notre prédication catholique intégrale et romaine, résolument antilibérale, ne se heurtera chez elles à aucune tendance, aucune arrière-pensée, aucun mot d'ordre, politique ou social, de nature à la contrecarrer.

Puis, la Ligue est absolument sous le contrôle de la hiérarchie, elle est essentiellement paroissiale et diocésaine. On sait notre prédilection ici pour les œuvres qui ont ce caractère. Les Unions diocésaines en sont le type. Nous partons du principe que l'apostolat des Gaules doit recommencer par un travail local, un tête-à-tête des curés avec chacun de leurs paroissiens, des évêques avec chacun des membres de leur clergé.. C'est la cellule paroissiale qui importe, c'est le curé, de campagne ou de ville, qui sera notre sauveur. L'initiative individuelle et locale nous apparaît comme le grand moyen de régénération catholique de ce pays. Les vastes organisations, les synthèses, viendront après; elles n'auront de force qu'à la condition d'être des résultantes et non des cadres anticipés. Les grandes centralisations parisiennes, qui centralisent d'avance, sont trop souvent des bluffs et des accaparements.

La Ligue des Femmes françaises, elle aussi est, il est vrai, une grande association : à l'époque où elle fut fondée, on ne pensait pas tant à décentraliser. Mais, outre qu'elle a son centre à Lyon, elle n'est dans les mains de personne, elle est autonome. Son protecteur naturel est le cardinal de Lyon, mais dans chaque diocèse où elle essaime, elle se met à la disposition complète, absolue de l'évêque, lequel n'en devient pas seulement l'hôte, un hôte d'importance, mais le maître réel. Les Femmes françaises sont les femmes des Unions diocésaines. Elles les ont pressenties avant qu'elles fussent inaugurées, elles y ont adhéré depuis, un jour peut-être elles s'y fondront. Leur vénéré protecteur, le cardinal de Lyon, a été le premier, pendant ce congrès, à leur recommander de se placer franchement sous la conduite des curés de paroisses et à solliciter des évêques un directeur diocésain.

Nous aimons aussi la Ligue des Femmes françaises, je ne dirai pas parce qu'elle est romaine, — quelle Ligue catholique ne l'est pas? — mais

parce qu'elle l'est aujourd'hui, avec la même simplicité, la même force, le même confiant abandon. On n'y a pas découvert récemment Pie X. il a été pour ces dames, tout de suite, le Chef et le Père, la vérité intégrale, la direction infaillible; elles ont remis tout de suite entre ses mains leur intelligence et leur cœur.

Et nous les aimons enfin pour leur simplicité et leur modestie, pour leur délicatesse, leur éloignement de la réclame tapageuse et les effets sensationnels. Elles ne s'imposent pas, elles ne sont pas envahissantes, elles n'affichent pas d'ambitions interplanétaires. Ce sont des mères et des épouses chrétiennes, dont l'apostolat est fait surtout de contagion, d'exemple, d'aide discrète et tendre, infiniment.

Si j'osais, j'ajouterais pour conclure que nous les aimons encore parce qu'on les a fait beaucoup souffrir.

Jacques ROCAFORT.

Le Gérant : G. STOFFEL

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION (Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz à LILLE Nord), *et non pas à la* DIRECTION *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE DE BROUWER ET Cie
41, RUE DU METZ, LILLE. — 10.245

« JARDIN D'ENFANTS » (1)

Le Bulletin de la Semaine du 17 avril dernier qui publie les premières pages, alors inédites, du livre dont nous nous occupons aujourd'hui, les fait précéder des lignes suivantes : « Sur la question des jardins d'enfants, passée depuis peu au premier plan de l'actualité pédagogique, notre collaborateur et ami l'abbé Félix Klein fera paraître, à la fin de cette semaine, un ouvrage qui, après le long silence imposé à l'auteur par la maladie, marque une sorte de rentrée. Les pages suivantes encore inédites indiquent à la fois le sujet traité dans le nouveau livre, le but que l'on s'y propose, la méthode qui y est suivie, — nous pouvons ajouter le style dont il est écrit. Elles constituent le premier chapitre, intitulé : « Mon filleul, son parrain et le jardin d'enfants ». Depuis, le livre a paru, nous l'avons lu, et nous allons essayer d'en dire quelque chose. La célébrité de l'auteur demande qu'on s'arrête un instant devant son œuvre.

Et d'abord y a-t-il lieu de se féliciter que M. l'abbé Klein ait rompu son long silence, et nous ait donné le résultat de ses observations dans un domaine jusqu'alors inconnu de lui? Le lecteur en décidera. Pour nous, nous avouerons franchement que si nous apprenons avec plaisir la convalescence de l'auteur, nous regrettons fort qu'il n'ait pas fait meilleur emploi des loisirs qu'elle lui laissait. La maladie, comme toute épreuve en général, apporte avec elle de salutaires conseils. Elle nous a valu un livre exquis de François Coppée : « La bonne souffrance », qui fut pour l'aimable poète l'occasion d'un retour salutaire sur lui-même.

M. l'abbé Klein, à qui, d'ailleurs, nous n'avons pas à donner de conseils, aurait pu, selon nous, mieux utiliser le repos que lui envoyait la Providence. C'eût été peut-être un effort pénible pour un convalescent de feuilleter la collection des nombreux numéros de la *Critique du Libéralisme* où il est question de ses écarts doctrinaux, mais M. Klein y aurait certainement trouvé la matière d'un salutaire amendement, une invitation à revenir aux saines doctrines qu'il a si souvent offensées. Les lecteurs de cette revue n'ont pas oublié, en effet, combien de fois celle-ci a eu à déplorer le rôle fâcheux que l'auteur a joué dans les affaires de l'Américanisme, du modernisme, des cultuelles, du congrès des religions, etc., etc., sans parler de sa collaboration au *Bulletin de la Semaine*, et à la revue *Athena*, organe de l'école des hautes études sociales. Certes, tout ce passé n'est pas très reluisant, et il eût été bien inspiré d'en effacer le souvenir, en nous donnant une œuvre de saine éducation

1. Mon filleul au « Jardin d'enfants » par Félix Klein. 1 vol. in-16 illustré. Paris, A. Colin, 5, rue de Mézières.

et de fécond enseignement. Tel n'est pas le cas du livre en question, dont nous pardonnerions le côté chimérique, si, par ailleurs, nous pouvions en accepter le principe. L'aperçu que nous allons en donner mettra, nous l'espérons, le lecteur en mesure de se prononcer sur la valeur soi-disant éducative des procédés chers à M. Klein.

De quoi s'agit-il donc dans ce livre? Voici : M. l'abbé Félix Klein a la bonne fortune d'avoir un filleul qu'il affectionne beaucoup, et il n'a trouvé rien de mieux, pour lui donner un témoignage de sa sollicitude, que d'expérimenter, en vue de son instruction, une nouvelle méthode qu'il croit la meilleure, puisqu'elle nous vient des Allemands. A quoi on pourrait lui répondre que le modernisme nous est venu aussi d'Allemagne, et qu'il n'en valait pas mieux pour cela. Mais voyons un peu quelle est cette méthode. Le même numéro du *Bulletin de la Semaine* va nous renseigner à cet égard. Nous y trouvons en effet reproduit, d'après *La Petite République*, une interview d'un des rédacteurs de ce journal avec M. Maurice Wolf, qui s'est aussi occupé de cette question :

« Le « Jardin d'enfants », me dit-il, est le résultat pratique des idées que se formait sur l'éducation rationnelle des « tout petits », un Allemand de Thuringe, mort en 1852, nommé Frœbel. Mais nous pouvons revendiquer tout au moins l'inspiration de cette œuvre charmante : Rousseau, en préconisant l'éducation de la nature, et, avant lui, Fénelon jugeant les études trop austères et y introduisant le jeu éducatif, suscitèrent les idées de Frœbel.

« L'éducation première idéale doit utiliser, suivant Frœbel, et la développer, l'étonnante activité créatrice de l'enfant. Pour cela il lui donna les « dons » petites lattes de bois, cubes, papiers qu'on peut entrelacer de cent manières, et qui lui permissent de construire un peu le monde extérieur, de créer lui-même et de refaire en quelque sorte et selon son âge, le travail de la première humanité. Il lui donna encore des jeux gymnastiques, des danses, des rondes mêlées de chant où l'esprit prend toujours autant de part que le corps. L'enfant mime, par exemple, les semailles ou la moisson, tantôt il est le moulin qui agite ses larges ailes, ou l'âne chargé du sac qui ploie sous le poids. Il lui donna enfin le « Jardin ». Chaque enfant eut son jardinet bien à lui et aussi le « jardin commun » qu'il fallait entretenir avec autant de soin et d'amour.

« Frœbel eut des admirateurs passionnés qui, après lui, continuèrent son œuvre, la précisèrent et surent l'adapter à tous les besoins de l'éducation moderne. Ils on ont tiré « l'objet de concentration » qui est en somme la synthèse de toute la méthode Frœbellienne. La directrice du « jardin d'enfants », la « jardinière », prend chaque mois un objet qui servira de type à une étude, si diverse et si amusante qu'elle ne fatiguera jamais. Par exemple elle mènera les enfants à

la campagne, elle leur montrera le blé en herbe et de nouveau les y conduira à la moisson. Chaque enfant recevra quelques grains qu'il pourra dessiner et modeler. Il écoutera l'histoire du blé, chantera en dansant les chants du blé, il en fera de la farine et des gâteaux ou de la colle. Enfin il en plantera dans son jardin, surveillera sa croissance... ». L'interlocuteur nous dit encore que l'œuvre née en Allemagne, où elle a donné les meilleurs résultats, s'est étendue un peu partout; que l'on voit tous les jours s'ouvrir des écoles spéciales pour les jardinières, où les jeunes filles développent leur qualités naturelles, et que presque toutes les écoles maternelles ont adopté bien des points de la méthode Frœbel. Mais il se plaint qu'en France l'œuvre soit moins connue qu'en Allemagne. Qu'a cela ne tienne, le livre de M. Klein, lancé et patronné par le *Bulletin de la Semaine* va sans doute créer un mouvement d'opinion favorable à la nouvelle institution pédagogique. Mais nous n'avons pas encore entendu l'auteur, dont la pensée est intéressante à recueillir. « Le jardin d'enfants ou *Kindergarten*, nous dit-il, ce n'est pas un jardin mythique où il naît des enfants; ce n'est pas un jardin matériel, que des enfants cultivent; ce n'est pas même, bien qu'ici l'on brûle, un jardin où des enfants se viennent amuser. Ce n'est ni le parc Monceau, ni un tas de sable, planté de branches et de fleurs coupées, ni un carré de choux. C'est un endroit où l'on élève les enfants d'une *certaine façon.*

» Et la façon importe plus que l'endroit...

» L'important est qu'il y règne une atmosphère de sérieux et intime bonheur; que l'enfant s'y développe loin des contraintes inutiles, joyeusement et spontanément, *sans autres limites à sa liberté que la liberté de ses petits voisins et la force calme de la nature.* Il doit s'y instruire et élever selon un mode concret, intuitif, expérimental, exempt d'abstraction et de raisonnement, en harmonie avec les besoins d'agir, de remuer, de chanter, de savoir, de comprendre, de créer, même de jouer, et de telle sorte enfin, que bien à l'aise puissent germer, croître et s'épanouir toutes les graines semées par le Père commun dans les vierges sillons de son esprit et de son cœur.

» S'il fallait — à quoi bon? — s'il fallait enlever au terme de jardin d'enfants son air mystérieux vague et par là poétique, s'il fallait préciser l'analogie d'où vient ce joli nom, volontiers nous dirions que c'est une école semblable aux jardins réels, en ce qu'on y cultive l'enfant comme une plante très délicate; une plante qui portera des *fruits suivant sa nature,* et que nous n'avons *ni le droit ni le pouvoir de faire autre qu'elle n'est.* Il nous appartient seulement, jardiniers attentifs, de la préserver des intempéries, de la réchauffer de notre tendresse comme d'un doux soleil, d'en éloigner les insectes nuisibles et l'herbe parasite, d'y amener l'eau né-

cessaire, de la dégager de trop d'ombre, et, quelquefois, de la redresser, — mais alors si délicatement! bref, d'agir sur elle moins par directe intervention, qu'en l'entourant d'heureuses influences et des conditions les plus favorables à son développement.

» Encore ce développement, gardons-nous de l'aider trop vite, et ne pensons pas qu'il y ait avantage à l'accélérer : les fleurs tôt écloses risquent le plus de succomber au froid; les fruits hâtivement formés ont moins de chance de mûrir. Le jardin d'enfants n'est pas une terre chaude. Notre pupille en doit sortir insensible aux caprices des saisons, vivace, frais, vigoureux; nourri d'expérience plutôt que d'instruction; étranger à la théorie, mais habitué à regarder les faits; n'ayant rien lu dans les livres, mais plusieurs choses déjà et celles-là clairement dans la réalité; non pas savant, mais capable d'apprendre, prêt pour l'école, et, bien mieux, pour la vie ».

Malgré leur longueur, ces citations étaient utiles pour montrer d'abord que nous n'apportions ici aucun esprit de parti, et pour permettre ensuite au lecteur de devancer nos critiques. A peine avons-nous fait quelques pas dans ce « jardin d'enfants », et déjà nous sommes obligés de demander raison à l'auteur de ses propositions très osées, comme, par exemple quand il avance que l'enfant doit s'y « développer loin des contraintes inutiles, joyeusement et spontanément, sans autres limites à sa liberté que la liberté de ses petits voisins et la force calme des lois de la nature ». Avec des idées aussi larges, aussi élastiques, on peut aller très loin sur le terrain des libertés à accorder aux enfants, dès lors qu'elles n'ont pour limites que celles de leurs petits voisins. Si l'on entend bien l'auteur, et il n'est guère possible de s'y méprendre, le genre d'éducation qu'il préconise consiste surtout à favoriser l'épanouissement de la nature, sans gêner ses ébats et en laissant libre cours aux penchants naturels. Le péché originel n'a évidemment laissé aucune trace chez le filleul de M. Klein. Toujours, l'erreur fondamentale du démocratisme. On ne voit pas bien, dans le système, la place faite à l'œuvre nécessaire du redressement et de la correction. On n'y parle que de libres mouvements, que d'expansions joyeuses, que de vie sans contrainte où le travail ne se présente que sous la forme de jeux et d'amusements. Et l'auteur appelle cela une excellente préparation à l'école et, plus tard, à la vie. Evidemment M. Klein montre qu'il s'est plutôt inspiré des théories de J.-J. Rousseau sur l'éducation de l'enfant que de l'expérience des siècles chrétiens. Aussi a-t-il soin de citer ce triste éducateur comme un des précurseurs de la méthode Frœbellienne : ce qui n'est pas fait pour l'accréditer en France. L'Ecriture Sainte n'apprend-elle pas aux parents chrétiens que ce n'est pas aimer leurs enfants que de leur épargner la verge? Mais avec M. Klein pour qui l'éducation revêt une forme idyllique, il n'est jamais question de verge. Je veux bien que son filleul

soit un sujet exceptionnel, mais encore convient-il, quand on traite de l'éducation en général, d'y faire une place importante à la partie la plus nécessaire, celle qui regarde la formation morale. Et si l'on nous objectait qu'à cet âge la question n'est pas encore mûre, il serait facile de répondre, avec tous ceux qui ont écrit avec autorité sur la matière, que la première éducation est souvent décisive et a son retentissement dans la vie tout entière. M. Klein traite un peu les enfants à la manière des plantes. Il le dit, d'ailleurs, dans un passage déjà cité, mais où il convient d'insister. « ... S'il fallait préciser l'analogie d'où vient ce joli nom (jardin d'enfants), volontiers nous dirions que c'est une école semblable aux jardins réels, en ce qu'on y cultive l'enfant comme une plante très délicate, une plante qui portera des fruits *suivant sa nature et que nous n'avons ni le droit ni le pouvoir de faire autre qu'elle n'est!* »

On se demande quelle idée peut bien se faire l'auteur de l'œuvre éducative, si elle n'a pour but de redresser et de corriger la nature. Il est vrai que, suivant Rousseau, l'un des inspirateurs de la méthode Frœbellienne, l'homme étant naturellement bon, il ne peut s'agir que d'aider à l'épanouissement de ses qualités natives et d'en suivre les progrès.

M. Klein n'ose pas le dire positivement, mais il l'insinue doucement quand il nous représente l'enfant comme une plante très délicate, une plante qui portera ses fruits *suivant sa nature, et que nous n'avons ni le droit ni le pouvoir de faire autre qu'elle n'est*. Mais encore une fois, quel est le rôle de l'éducation, si elle n'a pas pour première mission de réformer la nature, dont elle a à surveiller et à corriger tous les mauvais instincts? Je sais bien que M. Klein, pour atténuer ce que ces affirmations ont d'audacieux, cherchera à y apporter un correctif. Mais combien fade et ridiculement anodin! Qu'on en juge : « Il nous appartient seulement, jardiniers attentifs, de la (la plante) préserver des intempéries, de la réchauffer de notre tendresse, de la dégager de trop d'ombre, et, quelquefois, de la redresser, mais alors si délicatement! bref, d'agir sur elle moins par *directe intervention qu'en l'entourant d'heureuses influences et des conditions les plus favorables à son développement* ». Et c'est avec de telles pauvretés que l'auteur s'inscrit en faux contre toutes les traditions chrétiennes, et qu'il s'efforce de substituer aux vieilles méthodes d'éducation qui font œuvre de redressement et de correction, je ne sais quel système mièvre qui consiste à entourer l'enfant d'influences les plus propres à son développement. Est-ce que par hasard l'auteur envisagerait l'œuvre de l'éducation comme une sorte d'élevage? Dans ce cas nous lui demanderions quel compte il tient de la déchéance originelle, dont les manifestations ne tardent pas à apparaître dès le plus jeune âge, par quels moyens il entend réprimer les premières saillies des penchants

mauvais, et corriger ces mille défauts qui, pour éclore, n'attendent pas l'âge de raison. Aussi bien, la question n'a-t-elle, pour l'auteur, qu'une importance secondaire, car nulle part elle n'est traitée sérieusement et du point de vue chrétien, le seul qui contient la solution du problème de l'éducation. On nous répondra peut-être qu'il ne s'agit pas ici d'un système d'éducation, mais d'une méthode pédagogique. Nous verrons au contraire un peu plus loin qu'il s'agit bien, dans la question des jardins d'enfants, de leur valeur éducative et que, par conséquent, nos critiques gardent toute leur raison d'être.

Toutefois M. Klein prévoit une objection qui pourra être faite à son système, à savoir que le changement proposé est nettement absurde et dangereux, qu'il ne pourra jamais entrer dans la pratique. A quoi il répond : « Répandu d'abord en Allemagne où Frœbel l'approche de la perfection, le système des *Kindergarten* est d'une application générale tout près de nous chez les Belges et dans la Suisse, patrie de Pestalozzi le précurseur; sans changer de nom ni d'esprit, mais en s'adaptant à des hommes plus indépendants, il a gagné presque toutes les écoles des pays Scandinaves, de l'Angleterre, des Etats-Unis; en Italie, on veut le dépasser; on l'a poussé aux excès en Russie et à Barcelone. Il n'est pas jusqu'à la France même, initiatrice habituelle des progrès, où l'on n'en ait entendu parler. Quand l'humanité attachera aux problèmes de *l'éducation* l'importance primordiale, absolument prépondérante, qu'ils méritent et sont encore loin de posséder, l'histoire s'étonnera du retard qu'aura mis à suivre un mouvement si profond et si rénovateur le pays de Rabelais, de Montaigne, de Nicole et Lancelot, de Fénelon, de Rousseau et de tant d'illustres maître en pédagogie ».

Chimérique et dangereux, tel paraît être le double caractère du projet en question, et M. Klein ne se trompe pas en prévoyant l'objection qu'il ne résout d'ailleurs que par l'affirmation de l'excellence de son système. Sa provenance exotique lui paraît le meilleur titre à la recommandation, et la garantie de son succès. Ce serait plutôt pour nous un sujet de défiance. Et dût le pays de Rabelais et de Rousseau que l'auteur range parmi les illustres maîtres en pédagogie (risum teneatis) s'en étonner, nous souhaitons que le bon sens et l'esprit de tradition rejettent comme une véritable utopie ces innovations qui, pour s'acclimater chez nous, ont mieux à faire que de se réclamer de leur provenance étrangère. Car ce qu'il est important de noter, c'est qu'il ne s'agit pas seulement ici, dans la pensée de l'auteur, d'un procédé pédagogique qui, par certains côtés, présente un caractère pratique et rationnel, et qui, d'ailleurs, est très connu, mais d'un véritable système d'éducation. Il l'a dit plus haut : « Quand l'humanité attachera aux problèmes de *l'éducation* l'importance primordiale, etc., etc. ». Il s'agit donc bien d'un plan d'éducation. Il va le répéter ailleurs. « Ce n'est pas d'aujourd'hui que la visite

des pays étrangers a fait naître, chez l'auteur de ce livre, avec regret très vif de la disproportion qui existe en France entre les méthodes d'instruction, plus avancées qu'ailleurs, et les *méthodes d'éducation* trop souvent arriérées, le désir d'être un de ceux qui s'emploient à combler une pareille lacune ». C'est donc bien toujours d'une question d'éducation qu'on entend parler. Et il continue : « Mais toujours l'arrêtaient l'absence de loisir et le juste sentiment de son *incompétence*; (oh! que voilà une bonne parole!) Il a fallu pour le décider à entrer en lice qu'il rencontrât au dehors et dans sa propre vie un de ces concours de circonstances visiblement *préétablies*, où il n'est pas permis de méconnaître l'injonction du devoir (!!)

C'est sans doute aussi pour obéir à l'injonction du devoir, que M. Klein s'était lancé dans toutes ces nouveautés doctrinales, où il croyait cependant servir une grande cause, mais dont le résultat lui a été fatal. Nous craignons fort qu'il ne soit encore victime de la même illusion. Mais il est intéressant de recueillir ses aveux; laissons-lui encore la parole : « Sans parler, en effet, de préparations plus lointaines, il s'est trouvé, comme à son insu, mis en rapport avec ceux qui, en ce moment, se préoccupent, chez nous et ailleurs, jusqu'en Bohême, en Suède et en Amérique, de transformer, dans le sens Frœbellien *l'éducation* de la petite enfance... Bref tous les signes lui apparaissaient des champs mûrs pour la bonne moisson, de l'heure opportune pour les beaux progrès; et il s'apercevait une fois de plus qu'à l'humanité présente ce qui fait défaut pour aller *plus vite encore de l'avant (!!)*, ce n'est ni le besoin senti, ni l'aptitude, ni le désir du grand nombre : c'est la conscience claire des fins à atteindre, et des moyens à employer; c'est l'intervention nécessaire, et par là justifiée, de ceux qui se dévouent à chercher les voies et à les montrer ».

Que M. Klein se croie appelé à une véritable mission, c'est incontestable : il nous l'a dit déjà clairement et il y insiste comme à plaisir. Mais, à son gré, l'humanité ne va pas assez vite en besogne. En France la science éducative est en retard sur les autres nations : il s'agit de lui faire rattraper le temps perdu. Des livres, comme celui de l'auteur s'en chargent. Il a, lui, la conscience claire des fins à atteindre, des moyens à employer et, après s'être dévoué à chercher les voies il croit de son devoir de nous les montrer. Il sait de « quelles tâches profondes et obscures dépend le plus grand bien du monde »... Il se convainquit, après plusieurs autres, que, si l'on s'appliquait dès ce premier âge à favoriser le développement de « vraies natures », à cultiver par-dessus tout le reste l'aptitude essentielle à la personnalité, peu à peu le caractère des années suivantes en serait modifié dans le même sens heureux, et c'est notre système entier de l'éducation, l'école primaire, le collège, l'université, qui se

trouveraient poussés en avant par les besoins nouveaux, par l'admirable élan des générations plus fortes qui leur arriveraient ».

Nous ne demandons pas mieux que M. Klein nous prépare pour l'avenir de fortes générations : nous en avons bien besoin. Mais encore conviendrait-il, dans ce but, de prendre les bons moyens. Toujours hanté de la même idée de culture favorable au développement des « vraies natures », comme s'il s'agissait d'une couche de champignons, il semble médiocrement préoccupé du côté moral de l'éducation, le seul capable de former des âmes et par conséquent des caractères. On se souvient, suivant la doctrine de l'Américanisme, de la prédominance qu'il accordait aux vertus actives sur les vertus passives, lesquelles nuisaient plutôt au développement de la personnalité. Ne nous étonnons pas de le retrouver fidèle à lui-même, c'est-à-dire beaucoup plus attentif à favoriser l'essor de tous les mouvements de la nature, à développer l'aptitude essentielle à la « personnalité » qu'à régler et à surveiller le développement de l'être moral : ce qui est le tout de l'éducation et de l'instruction. C'est donc un reproche très justifié que l'on peut adresser au système qu'il préconise, de n'accorder qu'une place très secondaire à tout ce qui regarde l'œuvre proprement dite de l'éducation, pour en faire une prédominante à ce qui n'est qu'un simple procédé pédagogique, qu'il est loisible d'employer partout, sans créer pour cela une institution spéciale pour les tout petits enfants auxquels l'éducation maternelle convient mieux que toute autre. Mais une œuvre qui se présente avec l'estampille de l'étranger devait avoir toutes les faveurs de l'auteur, et tout de suite il y voit les promesses d'un merveilleux avenir : « c'est notre système entier de l'éducation, dit-il, l'école primaire, le collège, l'université, qui se trouveraient poussés en avant par les besoins nouveaux, par l'admirable élan des générations plus fortes qui leur arriveraient ». Je ne sais pas quel genre d'impulsion pourrait bien donner à notre système entier d'éducation, un enfant de six ans, (âge extrême) qui sort des « jardins d'enfants » sachant reconnaître le blé de l'avoine, les pommes de terre des carottes, ou bâtissant des maisons avec des cubes; mais ce que je sais bien c'est que la lecture du livre en question ne me donne pas du tout l'impression de la future révolution qu'il va opérer en France, en matière pédagogique. J'y verrais plutôt un amusement inoffensif, si, au lieu de faire l'objet d'un plan d'éducation spéciale soustraite à la surveillance des parents, et donnée dans un esprit naturaliste, le système en question était offert comme moyen d'étude récréative, sous le regard maternel.

Après l'exposé de ses idées sur le « jardin d'enfants » il restait à faire connaître l'économie de cette institution. Mais pour se rendre compte des procédés et des effets de la nouvelle méthode, il fallait y soumettre un sujet donné; il fallait conduire un enfant en particulier

au « jardin d'enfants » et l'y voir, comme il le dit « *fonctionner de très près* ». Là encore la Providence servit l'auteur à souhait, en lui donnant un filleul qui va devenir un champ d'expériences. Il obtint tout des parents, jusqu'au droit de disposer de l'enfant, bien qu'il leur en coûtât de se séparer de lui. Mais comme c'était pour son bien, ils n'hésitèrent pas à faire ce sacrifice. Alors voilà M. l'abbé Klein substitué aux parents dans l'œuvre éducatrice. Et pour quel genre d'éducation? Nous en recueillerons tout à l'heure, et au hasard des rencontres, quelques échantillons. Ce qu'il importe surtout de souligner, dans cet essai de méthode pédagogique, c'est, nous l'avons vu, sa prétention à être un système d'éducation.

Que l'on emploie le jardin d'enfants, dans les différents pays étrangers où il fonctionne, comme moyen pouvant faciliter le travail d'invention personnelle par la leçon de choses qui parle aux yeux, comme capable d'éveiller chez l'enfant l'esprit d'observation, et de le conduire à faire lui-même ses recherches, nous n'y contredisons pas. Mais arracher un tout petit enfant à la chaude atmosphère de la famille, à la bienfaisante action de la mère, à l'influence décisive de l'éducation maternelle, pour le confier aux soins d'une « jardinière » dont toute la mission se borne, à peu près, à utiliser et à développer l'activité créatrice de l'enfant : nous nous demandons si c'est là le tout de l'éducation. Quand M. Klein nous parle de favoriser le développement de « vraies natures » de cultiver, par-dessus tout le reste, l'aptitude essentielle à la personnalité, ne sommes-nous pas en droit de lui dire qu'il semble faire bon marché de l'âme de l'enfant, dont il n'est presque pas question, ou alors d'une manière si niaise, que le côté moral semble sacrifié. On nous dit bien, quelque part, que le spectacle de la « vraie nature » loin des barrières et des murailles qui trop souvent la cachent ou la rétrécissent, est une cause féconde, quoiqu'inaperçue d'un magnifique développement d'âme : « rien ne saurait les élever plus haut que la vue constante de cette création qui porte, comme toute grande œuvre d'artiste, la signature de son auteur; rien ne saurait les préparer mieux aux luttes et succès de de l'avenir, que le contact immédiat avec le monde immense dans lequel ils auront à vivre et que ce sera leur destinée de bien comprendre pour le conquérir ».

Laissant de côté cette phraséologie sentimentale, en quoi le spectacle de la nature, pour si beau qu'il soit, peut-il, pour la formation de l'âme, remplacer l'œuvre éducatrice des parents à l'époque de la prime enfance? L'auteur parle bien, au chapitre X de son livre, de l'âme des jardins d'enfants, et il entend par là « l'objet de concentration », l'idée centrale à laquelle se rapporteront les travaux qui occuperont un temps plus ou moins long. Ainsi, a-t-on adopté comme « objet de concentration » ou « idée centrale », la question des travaux du printemps, ce sont tous les détails de culture qui fourniront

le thème direct des causeries, des chants, des récitations, et détermineront le choix des occupation manuelles : construction d'une cour de ferme, modelage, de râteaux ou arrosoirs, peintures des pommiers en fleurs, etc. Mettez que ce système soit ingénieux, c'est tout ce que vous pouvez lui accorder.

Mais quelle place fait-on à l'âme de l'enfant? On nous parle bien de l'âme des jardins : nous aimerions mieux à ce qu'on nous entretînt de celle des enfants, qu'au lieu de lui faire tant admirer les beautés de la nature, on lui fît mieux connaître le grand Dieu qui les a créées. L'auteur croit-il, par exemple, nous donner satisfaction, en bornant à une morale tout humaine, à une vertu sociale, à je ne sais quel philanthropisme la leçon qui doit se dégager pour l'enfant de l'étude des lois naturelles? Ici, il convient de citer : « Ni dans le premier âge, ni même par la suite, l'œuvre essentielle d'éducation ne consiste, en effet, à connaître théoriquement les lois de la nature, à saisir par l'intelligence, dans la physique, la chimie, l'histoire naturelle ou la vie sociale, les faits et leur enchaînement. L'enfant qui ne saurait rien de plus, ne serait qu'un animal perfectionné. C'est pour une fin plus haute, *pour le préparer vraiment à sa dignité d'homme*, que nous chercherons à lui faire saisir dans les choses l'ordre de leur succession, de leur causalité, de leur convergence; nous voulons éveiller en lui le désir de régler de même sa propre vie. En l'aidant à coordonner tant d'impressions qui l'envahissent, et à les convertir en un sentiment joyeux d'unité, notre espoir est de faire surgir, par un travail latent de comparaison et d'analogie, l'idée féconde qu'en lui pareillement des forces diverses tendent à un seul but et qu'il faut l'atteindre ». Ce but unique, il vous semble que l'auteur va le placer très haut, puisqu'en somme la vie n'a de sens que si elle est orientée vers le Ciel. Pas du tout. « Ce but, qu'évidemment il ne saurait préciser lui-même, c'est à nous de le rendre accessible à son intelligence et à son vouloir, à nous de bien comprendre pour notre compte, et ensuite de lui dire, en un langage approprié, qu'il a une mission à remplir dans ce monde, une destinée à réaliser, une personnalité à développer jusqu'à *l'homme parfait*. Par des explications et des exemples à sa portée, nous avons à le convaincre peu à peu de ce grand principe : « Vois : la nature partout observe la loi qu'elle a reçue. Observe aussi la tienne; deviens un homme; remplis ton métier d'homme ». Et plus tard nous ajouterons que de nos lois individuelles fidèlement observées l'humanité fait l'accomplissement de sa loi collective : la volonté des races, comme l'instinct des espèces, est un ordre de Dieu, qu'elles exécutent lentement » (111). M. Homais n'aurait pas mieux dit. Avec M. l'abbé Klein il est toujours question de la dignité d'homme, mais de celle du chrétien on n'en entend pas souvent parler. Développer la personnalité jus-

qu'à l'homme parfait : tel est le but à atteindre, le dernier mot de l'éducation. L'auteur est de l'école de M. Le Roy : il en a parfois le langage et la tournure d'esprit. Pour lui aussi l'homme doit travailler à se transcender lui-même. Une autre fois il nous dira que du spectacle de la nature vivante, s'éveillant à la vie et montant de chaque degré de vie sans arrêt à un degré plus haut peut surgir la *morale* qui est « un effort » conscient et voulu pour vivre davantage et mieux. Ailleurs : « En ces bourgeons qui se dénouent, en ces graines qui germent, en ces poussins qui éclosent, en ces fleurs qui s'épanouissent, en ces enfants dont le corps s'affermit et qui ouvrent tout grands leurs yeux, leur esprit et leur cœur, partout c'est la vie s'élargissant en nouveaux cercles de vie, la tendance de chaque vivant à vivre plus, à constamment se dépasser lui-même ». C'est du Le Roy tout pur. Puis c'est un conte de fées, la belle au bois dormant, dont on expliquera ainsi le symbolisme : « Les enfants reconnaissent sans peine, dans la princesse endormie avec son entourage, la terre engourdie par le poids de l'hiver en même temps que ses arbres, ses plantes et ses fleurs; ils reconnaissent dans le soleil, père du jour et de l'aurore, le charmant prince qui au printemps vient embrasser, caresser de ses chauds rayons et tirer du sommeil la nature entière ». Il y pousse de tout dans ce jardin, même du panthéisme. « Mettre de l'ordre, écrit-il, en l'amas de connaissances que l'enfant reçoit de son expérience directe et de l'enseignement; l'aider à s'élever, de tant d'impressions confuses, jusqu'à l'intention de l'harmonie universelle et jusqu'au désir *de s'y accorder* lui-même, etc., etc. »

Nous aurions encore bien des fleurs de ce genre à cueillir dans le jardin d'enfants, où nous promène M. Félix Klein. Mais il faut se borner. Aussi bien, nous annonce-t-il une seconde partie de son ouvrage, où il nous parlera surtout du progrès moral et plus personnel du petit filleul. « Nous avons cherché, dit-il en terminant, à comprendre comment il s'instruit : nous essaierons de voir comment il s'élève et quel travail, au fond de sa chère âme, répond aux forces qui, dans la nature, tout autour de lui, font chanter les oiseaux et grandir les plantes ». Nous ne serons pas fâché, pour notre part, de voir comment, au seul contact de la nature, a pu se réaliser le progrès moral et plus personnel du petit filleul, en même temps que la formation de son caractère. Jusqu'à nouvel ordre, nous plaindrons ces chers petits que l'on enlève aux douceurs du foyer paternel, aux sollicitudes maternelles, les privant de la meilleure éducation qui convient à cet âge, celle de la famille, pour les confier aux soins d'une « jardinière » chargée de former des spécimens de culture naturaliste vantés par un prêtre (1).

STANISLAS DE HOLLAND.

1. On lit en belle place dans la *Croix* du 23 mai, où nous aimons à

L'A. C. J. F. ET LES DOCTRINES SOCIALES DE L'ÉGLISE

A PROPOS DU CONGRÈS NATIONAL DE LYON

Le Congrès national de l'Association catholique de la Jeunesse française, qui s'est tenu à Lyon les 19, 20 et 21 avril, a été aussi brillant qu'édifiant au point de vue religieux : messe d'ouverture dans la basilique Saint-Martin d'Ainay, où Mgr Manier, évêque de Belley, a dit la messe et Mgr Déchelette, auxiliaire de Lyon, prononcé une très délicate allocution de bienvenue; messe du lendemain, à Saint-André, où Mgr de Durfort, évêque de Langres, a tenu ses auditeurs sous le charme de sa parole; communion générale du dimanche à Fourvière, à laquelle ont pris part 3000 jeunes gens, enflammés par la parole éloquente de Mgr Villard, d'Autun; enfin, séance de clôture au cirque Rancy, plus solennelle encore que celle du vendredi 19, à la salle Rameau, où Mgr Gauthey, archevêque de Besançon, Mgr Déchelette, Mgr Manier, Mgr Villard, d'Autun, Mgr de Durfort, et Mgr Pellet, supérieur des Missions africaines, avaient entendu et applaudi M. Toussaint et surtout M. Charles Jacquier, doyen de la Faculté catholique de Droit. Son Eminence le cardinal Coullié s'était fait porter à la dernière séance triomphale, pour donner à 5000 personnes, avec l'éclat de sa pourpre, le bienfait d'un mot d'ordre résumé dans ces trois grands mots : « Vigilance, confiance, vaillance! » qu'allait confirmer à la Primatiale une allocution vibrante du P. Perroy, jésuite.

Le Saint-Siège lui-même est intervenu : cardinal et évêques lui ont envoyé, avec l'Association catholique de la Jeunesse française, une

---

croire qu'elle s'est glissée faute de surveillance, et avec ce titre : « *La méthode des jardins d'enfants* », cette réclame qui suggère plus d'une réflexion :

« Le Jardin d'enfants s'adresse à la toute petite enfance pour la cultiver physiquement et élever son âme vers Dieu. C'est la tâche des jeunes filles qui veulent devenir des « jardinières d'enfants ».

» Le brevet de « jardinière » (pour tous renseignements, écrire à l'adresse ci-dessus avant le 15 juin, car le nombre des places est limité), obtenu par la jeune fille en fait d'abord une bonne mère de famille; il peut l'aider ensuite, si la nécessité l'y oblige, à trouver l'une de ces missions de confiance pour lesquelles il faut surtout faire appel au dévouement.

» L'école de formation sociale fondée par Mlle Gahery, reconnue d'utilité publique, unit cette préparation des « jardinières » à l'enseignement ménager populaire, l'économie domestique et la pratique des œuvres. Afin de faire connaître ces différentes méthodes, un cours de vulgarisation aura lieu 185, rue de Charonne, à Paris, du 19 août au 3 septembre ».

Le souci d'élever ces petites âmes vers Dieu devait s'annoncer dans la *Croix* et ne peut manquer d'inspirer confiance. Est-ce de lui que s'inspire la méthode de Frœbel et de Pestalozzi? Il n'en faudrait pas juger par d'autres exposés. Et c'est pourquoi en voyant l'amalgame qu'on paraît vouloir faire de la méthode des jardins d'enfants avec *la pratique des œuvres*, nous restons rêveurs. Que manigance-t-on rue de Charonne? — *(N. D. L. R.)*.

dépêche « d'entier dévouement », à laquelle ont répondu les bénédictions et les vœux paternels de Pie X pour le succès du Congrès « dans une filiale obéissance ».

Ce succès s'est affirmé par le nombre des Congressistes, venus de tous les points de la France, et par l'attitude si fièrement religieuse de l'imposant cortège de 3.000 jeunes gens se rendant d'abord de Fourvière à la Guillotière, puis de la Guillotière à la Primatiale, sans aucune forfanterie, mais aussi sans aucun respect humain.

***

Pourquoi faut-il que tout, dans ce Congrès national, n'ait pas été à l'unisson des éclatantes manifestations religieuses auxquelles ont applaudi tous les catholiques de Lyon et de la France?

L'*Univers* a reçu sur les travaux de ce Congrès « les informations les plus contradictoires », et « deux déplorables articles de M. de Narfon, dans le *Figaro*, ont produit l'impression la plus pénible dans les milieux catholiques. » — Il y avait d'abord la critique de deux paroles de Pie X; M. de Narfon ne peut se passer de s'en prendre au grand Pape qui contrarie si fort son libéralisme modernisant :

« Vous êtes les fils d'une *grande espérance* », disait naguère Sa Sainteté à quelques chefs de groupes admis à l'honneur de l'audience pontificale. Et dans une autre circonstance, Pie X a prononcé ces paroles que rappelait Mgr Manier : « L'Association Catholique de la Jeunesse Française porte en elle le germe de l'apostolat régénérateur du peuple. Elle est une messagère de salut et d'espérance, parce que, sous une forme moderne, elle a su faire pénétrer dans la masse la réalité des principes chrétiens qu'elle a adaptés aux besoins populaires ».

Que le succès ait déjà parfaitement répondu à cet effort de pénétration, c'est ce que nous ne voyons pas très clairement, il faut l'avouer. Et le Pape lui-même le prévoit plutôt qu'il ne le voit. Si d'ailleurs il tient la chose comme faite, c'est une preuve de l'extrême confiance que lui inspire l'A. C. J. F. et dont on peut être assuré qu'elle ne déméritera pas.

Le Pape avait dit « les fils des *saintes* espérances », et Mgr Déchelette et Mgr Manier ont exactement parlé comme lui. Il n'y a donc pas lieu d'écrire que « le succès n'a pas parfaitement répondu » à une « grande espérance » qui n'avait pas été formulée.

Ce qui est plus regrettable encore, c'est que, dans les deux articles de M. de Narfon, « on sent trop, dit l'*Univers*, la joie du libéralisme, au spectacle d'une œuvre essentiellement et exclusivement catholique, qui jouit à Rome d'un privilège et d'une faveur incontestables, qui monopolise, en droit et en fait, toute l'action de la Jeunesse catholique française, et qui, passant outre au « terrain religieux » que nous recommandent toutes les directions pontificales, tente d'entraîner le meilleur de nos forces vives sur un « terrain social » indécis, contesté entre nos meilleurs théologiens, semé d'illusions et de traquenards. »

M. de Narfon dit, en effet,

que « l'A. C. J. F., n'a pas craint de rompre avec le vieil esprit conservateur, et s'il faut le dire, « bourgeois », pour s'engager à fond dans la question des retraites ouvrières. Elle a eu du moins au point de vue social — et l'on verra tout à l'heure à quoi répond la réserve que je viens d'indiquer — la même audace dans la position de la question des syndicats.

La doctrine de l'Association catholique de la Jeunesse française est celle de l'Ecole sociale catholique dont M. de Mun a été salué au Congrès comme le chef aimé. Il n'est donc pas étonnant que M. de Mun, retenu à Paris, à son grand regret, ait tenu du moins à adresser aux congressistes un témoignage non équivoque de bienveillance et d'affection. L'éminent député y préconise l'unité de vie, c'est-à-dire la constante conformité des paroles et des actes à l'idée maîtresse qui gouverne la vie. « Cette unité, dit-il, est pour l'homme appelé à l'activité publique, une force invincible, parce qu'elle l'élève au-dessus des passions, des injustices et des revers ». Mais, en même temps qu'il invite ses jeunes lecteurs à s'y tenir attachés comme à leur bien le plus précieux, il les félicite d'avoir devancé ce conseil par une absolue fidélité à l'idéal de leurs anciens.

Quel était cet idéal? Voici : « Ils croyaient fortement, ils aimaient ardemment, ils agissaient résolument. Ils croyaient en Dieu, ils croyaient en la patrie, ils croyaient en l'âme populaire, et, pour Dieu, pour la patrie, pour le peuple, ils agissaient comme on agit quand l'action vient du cœur, en se donnant. Ils aimaient Dieu d'un amour porté jusqu'au sacrifice. Ils aimaient la patrie d'un amour exalté par la passion de son relèvement. Ils aimaient l'âme populaire d'un amour dévoué jusqu'au plus rude des apostolats, et pressés par ce triple amour, ils agissaient aussitôt, ces hommes maîtres de leur volonté; ils agissaient pour Dieu en s'enrôlant dans son armée; ils agissaient pour la patrie en la servant chacun selon son état; ils agissaient pour le peuple en affrontant, pour défendre sa cause, l'amertume des désaveux mondains et celle plus dure encore de ses propres méfiances ».

C'est ce que l'on fait encore, et de plus en plus, à l'Association catholique de la Jeunesse française. Encore bien que, ni la fausse sagesse du monde ni l'injuste méfiance du peuple n'aient, semble-t-il, désarmé.

M. Julien de Narfon, commentant les vœux du Congrès sur le syndicalisme, les qualifie de « *recul de la foi devant la négation* ».

La Jeunesse catholique a-t-elle mérité ces diverses appréciations d'un des plus perfides ennemis de l'Eglise à l'heure actuelle? Y a-t-il eu, dans ses tendances et ses idées « un mouvement qui, coïncidant avec celui des Cercles par exemple, pourrait engager l'avenir dans un sens plus démocratique que spécifiquement catholique? »

L'autorité des éminents prélats protecteurs ne saurait s'étendre à tous les dires et à toutes les conclusions des rapporteurs dans les séances de travail et d'études.

La Jeunesse catholique a, cette fois, nettement marqué son « évolution » vers les Cercles ouvriers, dont elle avait invité un des principaux orateurs, M. Toussaint, vers la *Chronique sociale* et le *Social,* dont le directeur, M. Gonin, a parlé dans la séance solennelle du samedi soir (1), ainsi que M. Zamanski, directeur du *Mouvement social.*

1. M. Gonin, d'ailleurs, dont les intentions et les sentiments sont irréprochables, a parlé d'une manière pénible, vague, confuse, obscure comme un brouillard allemand qui nous arriverait à travers la Forêt-Noire, et ce n'est

Et, sans doute, l'*Ecole catholique sociale,* — comme elle s'appelle dans l'*Action populaire* de Reims, le *Mouvement social,* la *Chronique sociale de France* et le *Social,* le *Bien du peuple* de Dijon (1), les *Annales de la Jeunesse catholique* et la *Vie nouvelle,* organe des jeunes « sociaux parce que catholiques », la *Libre Parole* de M. Bazire, — se pique et se vante de suivre en tout et pour tout la doctrine de l'Eglise, la doctrine « pontificale », les principes posés par Léon XIII et Pie X comme base du « catholicisme social », soit dans l'Encyclique *Rerum novarum,* 15 mai 1891, soit dans l'Encyclique *Longinqua Oceani,* 28 janvier 1895, soit dans le *Motu proprio* du 18 décembre 1903, soit dans la *Lettre de Pie X aux évêques d'Italie,* 28 juillet 1906, soit dans la *Lettre* du même Pape heureusement régnant au comte Medolago Albani, 19 mars 1904, soit dans la Lettre *Notre charge apostolique,* contre le *Sillon,* 25 août 1910.

Rien de plus louable assurément que cette profession de foi de catholicisme intégral; mais, comme « il y a loin de la coupe aux lèvres », n'y a-t-il pas loin aussi quelquefois des belles déclarations des « catholiques sociaux » à leur action pratique et à leur sociologie réelle?

Il a semblé à de bons esprits, très sympathiques à l'excellente Jeunesse catholique et à leurs directeurs, les Jésuites, dont beaucoup partagent les idées si saines du P. Fontaine (2), qu'elle allait trop loin, dans la voie de l'*étatisme,* pour les *retraites ouvrières* et contre *la liberté du travail.*

Dans ces questions que n'a point tranchées l'autorité religieuse, d'autres peuvent penser autrement que nous. C'est un droit que nous ne contestons à personne, à condition qu'on veuille bien nous en reconnaître aussi le libre usage. Or, les *Etudes* du 5 mai contiennent, sur le Congrès de l'A. C. J. F., un article dont un passage n'irait à rien moins qu'à enlever tout droit d'appréciation à qui ne penserait pas comme cette jeunesse. M. l'abbé Vassal qui, d'ailleurs laisse de côté toutes les questions délicates soulevées au Congrès de Lyon, écrit (page 408) : « En se soumettant au Pape et aux évêques, l'A. C. J. F. n'entend pas, pour autant, s'incliner devant les sommations d'hommes sans compétence et sans mission, qui s'arrogeraient d'eux-mêmes dans l'Eglise le rôle de censeurs irréformables.

pas « la montée envahissante des forces économiques » qui a réconcilié ses auditeurs avec ses abstractions fatigantes. Peut-être même M. Zamanski a-t-il abusé de l'hyperbole en saluant M. Gonin comme « le plus fier des catholiques lyonnais, et le plus apôtre ». Il semble à tous que M. Jacquier et bien d'autres Lyonnais ont une tout autre envergure, un tout autre passé d'apostolat catholique que M. Gonin, dont personne ne conteste le mérite.

1. M. le chanoine Gaudeau, *Foi catholique* du 25 avril 1812, en relève les « injures et les mensonges grossiers » contre le *Modernisme social* du P. Fontaine.

2. Voir la *Foi catholique* du 25 avril, p. 331.

Cette indépendance lui a valu dans ces dernières années quelques inimitiés et d'âpres critiques. » — On est peiné de voir les *Etudes*, dont la tenue fut longtemps si sérieuse et si digne, déroger de cette sorte à leur tradition et s'associer aux vaines et plates récriminations du clan libéral. Le P. Vassal méditerait-il, lui aussi, la liturgie suivant la méthode du *Bulletin des anciens élèves de Saint-Sulpice*, laquelle, à l'objet près, se rapproche si sensiblement de celle du *Bulletin de la Semaine* et autres « ejusdem farinae »? Des « critiques », oui, il y en a eu, et la matière ne fait malheureusement pas encore défaut; mais l' « âpreté », sans parler des « inimitiés », ou, comme on aurait mieux dit au Sillon, des « haines », c'est surtout dans les paroles du P. Vassal qu'elle se trouve. J'en dirai autant des « sommations »; car c'en est une qui nous est faite de garder le silence, à quoi se reconnaît la largeur d'esprit des libéraux. Pour nous, nous ne sommons point : nous discutons et nous avertissons. Nulle prétention de notre part à émettre des jugements « irréformables »; est-ce là un reproche que la justice et la loyauté autorisent? Mais, le rédacteur des *Etudes* nous permettra de le lui dire s'il estime que nous n'avons point de « mission », nous réclamons un droit que, lui, n'a point mission de nous refuser; et, sans douter de sa « compétence », rien, jusqu'ici, ne nous oblige à nous incliner silencieusement devant elle. Quelques bons arguments sur le fond des choses auraient mieux valu que cette sortie déplacée, car c'est ainsi qu'on envenime les discussions (1).

I

L'*étatisme* ne s'est-il pas trop accentué dans le rapport de M. Facque, membre du Comité général de l'Association et président de l'Union générale parisienne? Il parlait de l'organisation professionnelle dans son rapport avec les lois sociales, et, il préconisait, en somme, une collaboration entre l'Etat et la profession sur ce terrain. A l'Etat de poser les principes. A la profession organisée d'en régler l'application.

Or, Léon XIII, dans sa célèbre Encyclique *Rerum novarum*, — dont les « catholiques sociaux » ont jugé à propos de célébrer le 25e anniversaire, comme si elle était pour eux « la loi et les prophètes » bien plus que les Encycliques *Æterni Patris*, sur la philosophie de saint Thomas, *Humanum genus*, contre la Franc-Maçonnerie, *Immortale Dei*, contre les erreurs modernes, *Libertas*, contre le libéralisme sous toutes ses formes, *Sapientiæ christianæ*, sur la constitution chrétienne des Etats, *Graves de communi*, sur la démocratie chrétienne

1. M. Duguet, de l'*Univers*, a cru devoir adresser à l'A. C. J. F. d'excellents *conseils* sur ses tendances trop « sociales » : la *Vie nouvelle*, M. Guerry, de Grenoble, le *Petit Démocrate* de Limoges et la *Chronique Picarde* ont relevé ces prétendues critiques de l' « Univers », ainsi que l'avait fait la *Démocratie*.

et la démocratie sociale, *Longinqua Oceani*, sur les syndicats chrétiens, — Léon XIII dans l'Encyclique *Rerum novarum*, sur la condition des ouvriers, après avoir exposé les causes du conflit actuel entre patrons et ouvriers, et montré, d'une part, l'impuissance du socialisme pour y porter remède, d'autre part, la nécessité de recourir à l'Eglise, qui peut seule réconcilier les riches et les pauvres, instruire et élever les âmes et les sociétés, se demande avec l'autorité qui lui est propre :

« Quelle part d'action et de remède sommes-nous en droit d'attendre de l'*Etat*?

» Disons d'abord que par Etat nous entendons ici, non point *tel gouvernement établi* chez tel peuple en particulier, mais *tout gouvernement qui répond aux préceptes de la raison naturelle et des enseignements divins*, enseignements que Nous avons exposés Nous-mêmes spécialement dans Nos Lettres-Encycliques sur la constitution chrétienne des sociétés. »

Or, la République française, l'Etat français, depuis la Séparation de 1905, ne « répond aucunement aux préceptes de la raison naturelle et des enseignements divins »; il est, au contraire, apostat, athée, persécuteur, et, *à ce titre*, « il n'a lui-même qu'un droit et qu'un devoir, c'est de disparaître, » ainsi que le déclarait M. le chanoine Gaudeau, « en prêtre, en théologien », au Congrès des jurisconsultes catholiques d'Arras, 19 octobre 1911, parce qu' « un tel Etat est déchu, en vertu même de son athéisme officiel et avoué, de tout droit à commander » (1).

Après un éminent théologien, écoutez un éminent professeur de l'Institut catholique de Paris, M. Taudière, qui écrivait, dans la *Revue de Philosophie*, 1er février 1912, un remarquable article sur l'*Etat et la question ouvrière :*

« Dans un régime démocratique, dit-il, le pouvoir appartient fatalement à un parti, et, en vertu d'une loi de nature impérieuse, celui-ci veut vivre. Centralisé politiquement et administrativement, il sent le besoin de l'être

1. La *Foi catholique*, novembre 1911, pp. 322, 323. « L'Etat athée, areligieux, qui s'établit en dehors et à l'encontre de tout droit naturel, n'est pas l'Etat normal. Et toute intervention de sa part n'est pas seulement suspecte, mais néfaste. Il ne prétend point faire respecter le droit naturel dont la base est Dieu; il prétend le remplacer et le créer à sa guise et à son profit. Là est le danger formidable que *ne veulent* pas voir les catholiques socialisants et modernisants ». (*Autour du Modernisme social*, t. I, p. 29).

« Les « lois sociales » d'aujourd'hui, dit encore M. Gaudeau, en l'absence de toute base morale et religieuse de droit naturel, traitent pratiquement la question sociale, la question ouvrière, comme s'il n'y avait ni Dieu, ni âme, ni autre vie, comme si l'homme en général, et l'ouvrier en particulier, devaient chercher et obtenir tout leur bonheur dès ici-bas : et c'est là, bon gré, mal gré, la conception du socialisme athée, qui prétend avoir « éteint les lumières d'en-haut » et faire taire la vieille chanson qui berçait les douleurs de nos pères ». (*Autour du Modernisme social*, t. II, p. 50).

aussi au point de vue économique, et, fondé sur l'élection, *il confisque à son profit tous les services assurant un maniement d'argent et encore plus d'influence. Vous voulez faire de l'assistance sociale, il fera de l'assistance politique, et toutes les lois sociales tourneront au socialisme d'État...* Puis, comme l'anticléricalisme est la pensée dominante de nos gouvernants, ils se servent de tous les services par eux accaparés à titre d'instruments de guerre contre la religion. *J'admire donc la candeur des catholiques qui admettent volontiers pour leurs œuvres pieuses la réglementation et l'inspection de l'Etat* ». Quelle n'est pas encore l'illusion des excellentes gens qui « se convainquent un peu naïvement que l'Etat assume de telles fonctions (assistance pour les vieillards, lois des retraites) par nécessité et à titre purement temporaire, et qu'aussitôt l'éducation du peuple faite, il abdiquera son rôle de tuteur universel... Comment croire qu'un Etat démocratique et centralisé comme le nôtre pourrait, le voulût-il, abandonner la direction d'un service constituant pour lui un *instrument remarquable de puissance et de domination?*... Au lieu de préparer l'avènement du régime corporatif, la législation (sociale) et la réglementation actuelles, inspirées par l'esprit individualiste, révolutionnaire, anticatholique, appliquées dans ce même esprit... fortifieront davantage encore l'omnipotence tyrannique et bureaucratique de l'Etat... le socialisme d'Etat en est la conclusion forcée, avec aggravation de la guerre des classes ».

Comment donc les « catholiques sociaux » continuent-ils à réclamer pour cet Etat, qui fait de l'athéisme théorique, pratique et militant, sa raison d'être et son essence, « des droits d'intervention dans les conflits sociaux et la législation sociale, » que Léon XIII déclare formellement n'appartenir qu'à l'Etat « constitué chrétiennement »?

Le P. Fontaine a, certes, mille fois raison de protester, — dans son beau livre, *le Modernisme social*, qu'il est plus facile d'injurier que de réfuter, — contre M. Boissard, déclarant à la *Semaine sociale* de Marseille : « Nous sommes socialistes d'Etat, partisans d'un certain droit propre d'intervention sociale de réglementation légale au profit de l'Etat,... non à titre *supplétif*,.... mais bien à *titre principal*, à *titre originaire, propre et exclusif.* » Est-ce que cette déclaration, postérieure de quatre ans à la loi de Séparation, n'était pas répétée à Lyon, au dernier Congrès de l'Association catholique de la Jeunesse française, le soir du 19 avril et le matin du 20 avril, par le jeune Facque, dans un rapport écrit et oral sur les lois sociales?

Outre qu'une telle théorie va à l'encontre de ce qu'a dit Mgr Lobbedey, dans une *Lettre pastorale* approuvée par Pie X à l'occasion du dernier Congrès des jurisconsultes catholiques à Arras (1), elle est en désaccord formel avec l'Encyclique *Rerum novarum*, parce que d'abord un Etat athée ne peut faire et ne fait que des lois sociales qui tournent au préjudice des catholiques et de la religion, et parce que, ensuite, l'intervention de l'Etat dans la législation sociale est entendue tout autrement par Léon XIII que par M. Boissard.

« Ce qu'on demande d'abord aux gouvernants, dit Léon XIII, —

1. Voir la *Critique du Libéralisme*, 1er décembre 1911, p. 286.

et il ne s'agit que de gouvernants chrétiens, — c'est un concours d'ordre général, qui consiste dans *l'économie tout entière des lois et des institutions :*... des mœurs pures, des familles fondées sur des bases d'ordre et de moralité, la pratique de la religion et le respect de la justice, une imposition modérée et une répartition équitable des charges publiques, » tout autant de choses que foule aux pieds indignement notre République maçonnique; elle favorise la corruption des mœurs par la presse, le roman, le théâtre, la tolérance des exhibitions les plus malsaines; elle sape par le divorce la base sacrée de la famille; elle travaille à détruire « la religion », comme l'avouent M. Aulard et M. Buisson, dans la *Foi laïque*, préfacée par M. Poincaré; au lieu « d'impôts modérés », elle prélève 6 milliards (1) chaque année, pour engraisser ses parasites, ses budgétivores. Est-ce là l'équité souveraine que Léon XIII réclame si impérieusement des gouvernants? « Parmi leurs graves et nombreux devoirs, que *celui qui domine tous les autres, consiste à avoir soin également de toutes les classes de citoyens, en observant rigoureusement les lois de la justice dite distributive* ».

Or, tout le monde voit en France que les lois sociales, assistance aux vieillards, retraites ouvrières, violent impunément cette « justice distributive » et ne sont que l'application du socialisme d'Etat, qui consiste dans « l'art de prendre à ceux qui possèdent pour donner à ceux qui ne possèdent pas. »

Bien plus, il y a trois ans, les inspecteurs généraux de l'Etat constataient dans un rapport sur les effets de l'assistance aux vieillards et aux infirmes, que *« cette loi est un élément de dissociation pour la famille. »*

La loi des Retraites ouvrières, qui n'est qu'une nouvelle loi d'assistance et la prise en charge des vieux travailleurs par l'Etat semble aussi *anti-familiale* que la précédente, dont elle est le complément.

Faut-il donc encore travailler, comme la Jeunesse catholique et les « catholiques sociaux », à augmenter cette criante injustice d'un Etat, dont la législation sociale ne fait que spolier une partie de la nation au profit de l'autre, les propriétaires et les capitalistes au profit des prolétaires, qui constituent la majorité électorale, la seule chose dont se préoccupent nos législateurs?

Combien mieux inspiré nous paraît M. Maurice Durand, vice-président de la « Conférence Ozanam » (de l'Association générale des étudiants catholiques), lorsque, dans sa réponse à l'*Enquête sur la Jeunesse*, *Revue hebdomadaire* du 13 avril, il écrit :

« L'intervention légale n'est considérée par nous que comme la ressource dernière, à laquelle on ne doit pas recourir sans nécessité. La raison en est que la loi, même faite par des législateurs compétents, — ce qui est rarement le cas, — manque de souplesse. Les fonction-

1. Plus de 4 milliards et ½ pour l'Etat et 1 milliard et ½ pour les départements et les communes.

naires qui sont chargés de la faire respecter sont guidés le plus souvent par un esprit qui est loin d'être professionnel. Enfin, l'expérience démontre que l'Etat est le plus mauvais de tous les administrateurs. »

« Il est dans l'ordre, dit Léon XIII, *que ni l'individu, ni la famille ne soient absorbés par l'Etat,* — et à deux reprises il proteste contre l'*étatisme,* contre le Dieu-Etat, l'Etat-providence, d'abord, à propos du droit de propriété : « Et qu'on n'en appelle pas à la providence de l'Etat, car l'Etat est postérieur à l'homme, et avant qu'il pût se former, l'homme avait déjà reçu de la nature le droit de vivre et de protéger son existence »; ensuite, à propos de la famille : « En substituant à la providence paternelle la providence de l'Etat, les socialistes vont encore contre la justice naturelle, et brisent les liens de la famille. »

L'Etat ne doit intervenir, d'après Léon XIII, que « *si soit les intérêts généraux* (de la communauté sociale), *soit l'intérêt d'une classe en particulier se trouvent ou lésés, ou simplement menacés, et qu'il soit impossible d'y remédier ou d'y obvier autrement...* que par l'autorité publique. » Léon XIII, d'ailleurs, énumère clairement les cas où l'Etat doit se faire « la providence » de tous : protéger par les lois la propriété privée; prévenir les chômages voulus et concertés qu'on appelle les grèves; assurer le repos du dimanche; légiférer contre les excès de travail imposés à l'ouvrier, à la femme, à l'enfant.

Vous chercheriez en vain dans l'Encyclique *Rerum novarum* un droit quelconque reconnu à l'Etat pour intervenir, soit dans l'organisation des corporations professionnelles (1), soit dans la législation de la bienfaisance sociale, où M. Maurice Deslandres, M. Maurice Blondel, MM. Boissard, Duthoit et tous les « catholiques sociaux » réclament son action. Le Pape même ne réprouve-t-il pas cette action de l'Etat païen sur le terrain de la bienfaisance, quand il dit :

« Il est un certain nombre d'hommes aujourd'hui qui, fidèles échos des païens d'autrefois, en viennent jusqu'à se faire même d'une charité aussi merveilleuse (que celle des sociétés et institutions religieuses) *une arme pour attaquer l'Eglise; et l'on a vu une bienfaisance établie par les lois civiles se substituer à la charité chrétienne;* mais cette charité qui se voue tout entière *et sans arrière-pensée à l'utilité du prochain ne peut être suppléée par aucune industrie humaine. L'Eglise seule possède cette vertu* ».

N'est-ce pas la condamnation de notre « Assistance publique », si peu « publique » qu'elle refuse tout secours à quiconque envoie ses enfants aux Ecoles libres et chrétiennes? Et les « catholiques sociaux » voudraient accroître par de nouvelles lois les ressources et l'empire de cette Assistance publique, véritable instrument de tyrannie électorale et anticatholique!

1. Léon XIII dit même le contraire : « Si, comme il est certain, les citoyens sont *libres de s'associer, ils doivent l'être également de se donner les statuts et les règlements qui leur paraissent les plus appropriés au but qu'ils poursuivent* ».

***

Il faut féliciter de tout cœur l'Association de la Jeunesse catholique de ses vœux relatifs au principe de l'organisation professionnelle (1),

---

1. On désirerait simplement que ces questions « d'organisation professionnelle » fussent traitées par des « professionnels », ouvriers et patrons agricoles, fabricants, industriels, commerçants, et non pas par des jeunes gens, charmants sans doute et fort distingués, comme MM. Gerlier, Souriac, Mazas, mais dont un seul, semble-t-il, M. Zirnheld, est à la tête d'un syndicat professionnel, celui des employés de commerce de Paris, ou syndicat des Petits-carreaux.

Est-ce là ce que demande Léon XIII, quand il dit dans l'Encyclique *Graves de communi* : « Il faut surtout faire appel *au bienveillant concours de ceux auxquels et leur situation et leur fortune et leur culture intellectuelle et morale, assurent dans la société une autorité plus grande. Si leur concours fait défaut, à peine pourra-t-on faire quelque chose qui ait vraiment pour le peuple l'efficacité voulue* ».

D'ailleurs, nos excellents jeunes gens de l'Association catholique feront bien de méditer la brochure suggestive que vient de publier M. Surmont, ancien bâtonnier au Mans : *Les catholiques et les questions syndicales*.

Ils y apprendront à se méfier des projets de lois en cours, sur ce qu'on appelle « la profession organisée ».

Nous avons eu entre autres le projet Millerand (novembre 1900) relatif à l'arbitrage obligatoire; puis, la proposition de loi d'initiative parlementaire que les députés dits « catholiques-sociaux » déposèrent en 1906 et qui, au fond, offrait encore moins de garanties d'impartialité que le projet Millerand : les catholiques-sociaux, en effet, y demandaient un conseil syndical qui fût composé pour deux tiers des représentants des ouvriers et employés, pour un tiers seulement des représentants des patrons.

Eh bien, dit M. Surmont, « tous ces projets ont un caractère commun. Ils confisquent la liberté de travail de l'individu, derrière lequel il y a la famille ouvrière. Ce sont des majorités syndicales, parfois composées des moins travailleurs ou de ceux qui ont le moins de charges de famille, qui décideront s'il doit ou non travailler, comment, à quelles conditions il doit travailler. Pour les auteurs de ces projets, cette domination des majorités doit sûrement procurer à tous les membres de la profession une situation meilleure. Supprimée la concurrence qu'ils se font entre eux, ils seront tous mieux traités.

» C'est beaucoup d'optimisme.

» L'augmentation des prix de revient engendrée par ces systèmes a pour conséquence fatale l'augmentation des prix de vente. Le même phénomène se produisant dans toutes les professions, c'est l'accroissement général du coût de la vie, qui annihile les avantages cherchés, puisque chaque producteur est en même temps consommateur. Ce n'est pas tout. Le public, jusqu'ici, tant que le socialisme n'aura pas triomphé, est libre d'acheter ou de ne pas acheter. Dans les professions qui produisent des objets dont le public peut plus ou moins facilement se passer, l'augmentation du prix de vente en diminue fatalement le débit. Conséquence : production diminuée, ouvriers sans travail !...

» Dans tous ces systèmes « d'organisation légale du travail », le sacrifice de la liberté n'est efficacement rachetée ni par l'amélioration du sort de tous, ni par plus de paix et d'harmonie sociale ».

Mais pour des catholiques ces considérations-là, purement économiques, ne sont pas encore aussi fortes que les considérations religieuses et morales. M. Surmont arrive à celles-ci :

« Dans les projets des catholiques-sociaux, dit-il, l'établissement d'une autorité professionnelle, organe du syndicat obligatoire, laisse subsister, pour les membres de la profession, la liberté de se grouper à part, suivant leurs affinités, en syndicats, ou plus exactement en sous-syndicats particuliers. C'est ce que les sociologues de cette école appellent « l'association libre dans la profession organisée... » Ils croient que les catholiques, dans

et surtout au caractère catholique des syndicats professionnels (1) :

Elle a d'autant plus de mérite à avoir fait des déclarations si nettes et si conformes à la pensée du Pape, de Pie X comme de Léon XIII, que M. de Narfon lui en sait plus mauvais gré, dans le *Figaro*, et ne craint pas d'écrire, toujours à l'encontre des directions pontificales :

Et, l'esprit du syndicat? M. Guerry redevient ici très conservateur. Il exige des syndiqués une parfaite communauté de vues, l'unité de doctrine, parce que, à la base de toute question de travail, il y a une question morale, et que sur la doctrine morale se fonde le devoir social.

---

ces groupements particuliers, pourront vivre complètement la vie catholique et organiser leurs œuvres suivant leurs principes; qu'ils n'auront jamais à subir de la part du grand conseil, ni injonctions, ni défenses, contraires à leur foi.

» Il n'est pas en vérité d'illusion plus grande... si le Conseil est en majorité socialiste.

» Pour les socialistes et les hommes hostiles à l'idée religieuse, ne l'oublions pas, la morale n'existe pas. Il n'existe que des « intérêts de classe » qui doivent être poursuivis « per fas et nefas ». Les gains du capital sont à leurs yeux autant de vols au préjudice des travailleurs. Tout est donc de bonne guerre contre les patrons; rien n'est répréhensible : ni la violation de la parole donnée dans un contrat de travail; ni la ruine délibérément voulue d'un patron, au moyen d'une grève manifestement injuste; ni le sabotage et la « grève perlée ». N'aperçoit-on pas, dès lors, toutes les injustices auxquelles les ouvriers catholiques peuvent être condamnés à participer, sous une contrainte légale, au nom de « l'intérêt professionnel » interprété par le conseil corporatif? »...

Vient la question morale proprement dite..

« Si les ouvriers d'une profession étaient plus rares, se dit-on, ils seraient plus assurés de ne pas avoir de chômage et d'être plus largement payés. Aussi les doctrines néo-malthusiennes font-elles de jour en jour de nouveaux ravages dans la classe ouvrière. Ne voit-on pas, de ce côté encore, quelle tyrannie épouvantable peut être exercée sur les ouvriers catholiques, toujours au nom de « l'intérêt professionnel? »

Ne traitons pas cette inquiétude de pure chimère : M. Gide, dirons-nous, en qui tout le monde ne veut même pas voir un socialiste, a bien donné aux ouvriers le conseil d'avoir moins d'enfants, un ou deux seulement par ménage, pour que la main d'œuvre ouvrière, toujours rare, fût aussi de plus en plus recherchée.

« Pour soutenir la thèse de l'association professionnelle, officielle et obligatoire, il faudrait, comme il arrive malheureusement trop souvent, ou bien ne connaître de l'Encyclique sur la condition des ouvriers que des fragments isolés du contexte; ou bien la lire à travers le prisme de théories sociales préconçues. Les « corporations » que recommande Léon XIII n'ont absolument rien de commun avec l'embrigadement général préconisé par les systèmes que nous venons d'étudier... L'Encyclique les considère uniquement comme des « sociétés privées »... assimilables à « celles que forment deux ou trois personnes pour exercer ensemble le négoce ». Il n'y a pas un mot dans l'Encyclique qui puisse être interprété comme ne répugnant pas à des systèmes dans lesquels les catholiques seraient professionnellement liés à des non-catholiques. C'est l'esprit exactement contraire qui anime d'un bout à l'autre l'immortel document pontifical ».

1. « Que les groupes de Jeunesse catholique s'attachent à préparer une élite en vue de l'action syndicale, en assurant de plus en plus la formation morale et religieuse de leurs adhérents et en les initiant avec une méthode aussi précise que possible à l'étude des problèmes sociaux ».

Ce qui est indiscutable. Mais peut-être n'est-ce pas une raison suffisante de condamner d'une manière absolue les syndicats neutres et de ne vouloir donc que des syndicats à recrutement exclusivement catholiques. J'entends bien qu'en favorisant la pénétration des catholiques dans des syndicats plus ou moins hostiles au catholicisme, on aurait peur de la contagion.

Mais c'est là justement ce que je n'aime pas. Car, sur aucun terrain, et pas plus sur le terrain social que sur les autres, je ne trouve conciliable *ce recul de la foi devant la négation* avec le plus grand devoir de l'apostolat. Je dois dire que le congrès est entré néanmoins sans difficulté dans les vues de M. Guerry, dont le rapport très beau, très doctrinal, méritait bien les applaudissements chaleureux qui l'ont accueilli.

Mais comment ne pas sourire devant un vœu qui dénote vingt ou vingt-cinq ans de naïve inexpérience, tel que le suivant :

« Le Congrès de l'A. C. J. F.

» Considérant que les difficultés sans cesse rencontrées dans l'application des lois sociales proviennent, pour la plus grande part, de ce que ces lois ne tiennent pas suffisamment compte des besoins différents des diverses professions et ne font pas une assez large part aux avis et aux initiatives des intéressés ;

» Emet le vœu :

» Qu'avant la discussion par le Parlement de tout projet de loi d'ordre social, les organes professionnels existants : Syndicats, Chambres de commerce, Conseils du travail, soient toujours consultés. »

M. de Gailhard-Bancel, qui a présidé, samedi 20 avril, deux des séances du Congrès national de l'Association de la Jeunesse catholique française, aurait pu lui dire ce qu'il disait naguère dans un cours à l'Ecole des sciences politiques et sociales de l'Université catholique de Lille, qu'en 1901, après une vingtaine de séances consacrées à la discussion de la loi des Retraites ouvrières, le député de l'Ardèche fit sagement décider par la Chambre que le gouvernement aurait à consulter les intéressés, en s'adressant surtout aux Syndicats, pour l'application d'une loi basée sur le principe de l'obligation. *La très grande majorité des réponses (environ 90 %) furent hostiles au projet.*

Voici qui l'on avait consulté :

1° Les Chambres de commerce et Chambres consultatives des arts et manufactures ; 2° les Syndicats patronaux ; 3° les Syndicats mixtes ; 4° les Syndicats ouvriers et Bourses du travail ; 5° les Syndicats agricoles, Chambres consultatives d'agriculture, Associations agricoles.

Certes, la compétence de ceux dont furent recueillis les avis ne se peut nier.

Les principales questions posées étaient les suivantes :

1° Sur l'ensemble du projet ? Il y fut répondu par 215 *oui* et 1744 *non*, et dans ces chiffres, les syndicats ouvriers et bourses du travail donnèrent 125 *oui* et 894 *non*.

2° Sur le principe de *l'obligation ?* 253 *oui* et 1718 *non*, sur les-

quels les syndicats ouvriers et bourses du travail figurent pour 76 *oui* et 861 *non*.

3° Sur le principe de la capitalisation ou de la répartition? 67 optèrent *pour* la capitalisation et 203 pour la répartition.

4° Sur l'institution des caisses régionales autonomes? 349 *oui*; aucun *non*.

Le sens de la consultation était donc très clair, ce qui n'empêcha pas M. Guyesse, rapporteur de la loi, de dire catégoriquement, avec une effronterie mensongère : « La consultation plébiscitaire demandée aux travailleurs portait sur un trop grand nombre de points pour pouvoir donner des résultats précis et servir à l'établissement d'un projet de loi (??). Votre commission a cherché néanmoins à s'inspirer, dans la mesure du possible, des desiderata de ceux en faveur de qui est proposée la loi actuelle. »

La « mesure du possible » a été que les législateurs se sont inspirés des desiderata des enquêtés *pour les contrarier sur tous les points.*

N'en avait-il pas été de même pour les Congrégations enseignantes? Les Conseils municipaux, consultés, avaient, en très grande majorité, réclamé le maintien de ces congrégations. La Chambre et le Sénat n'en votèrent pas moins, en 1904, la proscription de toutes les « Congrégations enseignantes et prédicantes. »

Et l'on aurait encore la naïveté de s'en rapporter à l'Etat, même après la consultation des intéressés!

***

Mais revenons à la loi des Retraites ouvrières, repoussée par l'immense majorité des syndicats et des juges compétents.

En juillet 1905, à la veille des élections, elle fut remise sur le tapis.

La discussion générale eut lieu au mois de novembre suivant, pendant les séances du matin, devant un très petit nombre de députés. Elle aboutit au vote d'un projet dont les charges étaient plus lourdes que celles de la loi actuelle, puisqu'il imposait une retenue de 2 % sur les salaires.

Le Sénat retint ce projet pendant quatre ans, sans se décider à un vote définitif. Entre temps, une nouvelle consultation des intéressés fut jugée nécessaire. Près de 30.000 questionnaires furent lancés qui provoquèrent à peu près 10.000 réponses, dont 80 % hostiles au principe de l'obligation.

Poussé par les circonstances, le Sénat commença la discussion du projet en novembre 1909 et réussit, après de nombreux atermoiements, à mettre sur pied un texte qui fut soumis à la Chambre des Députés huit jours seulement avant la clôture de la législature. Le texte fut voté *sans avoir été discuté*. C'est la loi du 5 avril 1910, loi

électorale; loi de circonstances et toute à l'encontre des vœux formels des intéressés.

Voyez la loi de dix heures de travail, discutée naguère à la Chambre des Députés. On avait consulté les Chambres de commerce et les Syndicats industriels, qui, à l'exception de deux ou trois, s'étaient prononcées contre la prétention absurde de vouloir imposer une réglementation uniforme à des industries nombreuses, dont la nature est diverse et les besoins très différents. M. Plichon, un industriel très connu, membre de l'Action libérale, se déclare contre la loi de dix heures, et en demande, avec M. Jules Roche, l'ajournement; 24 députés de l'Action libérale, sur 29, votent cet ajournement le 5 mars : seul, M. de Mun vote contre. Le 28 mars, 28 députés du même groupe votent l'amendement Delpierre, c'est-à-dire une dérogation des plus importantes à la même loi : seul encore, M. de Mun votre contre.

Qui donc a suivi les sentiments et la consultation « des intéressés »? Apparemment, les députés qui ont voté contre la loi de dix heures. — Pas du tout, répondait M. Zamanski, vice-président d'honneur de la Jeunesse catholique. Dans un article du *Mouvement social,* 15 mars 1912, il prenait à partie les députés catholiques qui n'étaient pas aussi « sociaux » que « leur illustre chef», M. de Mun. Rappelé à l'ordre par M. Hosotte, dans l'*Eclair Comtois* du 31 mars, il essayait de répliquer, et s'attirait la réponse typique que voici :

« Nous pensons, nous, que ces députés de l'Action libérale, votant contre la loi de dix heures, ont pu, sans cesser le moins du monde d'être catholiques, et même « sociaux », défendre, très sincèrement, ce qu'ils croyaient être les intérêts de l'industrie française, et j'entends par là, à la fois, les intérêts du patron et ceux de l'ouvrier, intérêts solidaires et non contradictoires, à mon sens.

M. Zamanski, lui, est d'avis que l'attitude de ces députés est un *démenti* à l'action quotidienne des catholiques sociaux, qu'ils ont oublié les enseignements de l'Eglise et vont à l'encontre même « de la doctrine préconisée par les Papes dans leurs Encycliques ». Ces députés, à ses yeux, cessent donc bien d'être des catholiques, au moins dans leur action sociale.

On ne peut s'étonner qu'un grand nombre de catholiques, effrayés d'une semblable intransigeance, se demandent : « Où nous mène-t-on? » Déjà, nous avons entendu avec quelque surprise, en ces dernières années, de modernes Savonarole déclamer imprudemment contre les bourgeois et les capitalistes, oubliant sans doute que si de pareilles déclamations ont servi parfois à la propagande révolutionnaire, elles n'ont jamais fait que du tort à la religion. Aujourd'hui, nous croyons deviner que les députés, ou même les simples journalistes, lorsqu'ils refuseront d'adopter sur telle ou telle question économique les vues qu'une école sociale veut imposer, seront accusés de combattre les doctrines pontificales.

Bien plus, il ressort de l'article du *Mouvement Social* que, dans la discussion de la loi de dix heures, les idées chrétiennes sur le travail ont été défendues à la Chambre seulement par M. Léon Bourgeois, M. Justin Godart et M. Viviani, par les radicaux et par les socialistes, tandis que les députés catholiques les combattaient.

Ce langage est excessif. Il est d'ailleurs paradoxal, quand on a « peiné pour

l'Action libérale », d'attaquer les neuf dixièmes des députés de ce groupe. Et quels députés! M. Groussau ou M. Lerolle, par exemple, qui ont voté l'ajournement de la loi de dix heures!

M. Zamanski laisse entendre qu'un grand nombre de catholiques se détacheront des députés qui ne partagent point, en matière sociale, toutes leurs idées. Peut-on croire sérieusement qu'ils gagneront quelque chose à cette défection?

Nos ennemis communs seuls s'en réjouiront, et ils n'auront pas tort, à leur point de vue.

Il y a autre chose à relever contre M. Zamanski.

Puisqu'il ne veut pas que les députés catholiques tiennent compte des *desiderata* formulés par les intéressés à propos des lois sociales, pourquoi votait-il à Lyon, le 20 avril, le vœu « qu'avant la discussion par le Parlement de tout projet de loi d'ordre social, les organes professionnels existants, Syndicats, Chambres de commerce, Conseils du travail, soient toujours consultés »? Estime-t-il qu'on ne les consulte que pour... faire le contraire de ce qu'ils ont décidé dans leur compétence professionnelle? Ou bien ce qui est vrai à Lyon devient-il faux à Reims pour le *Mouvement social?*

En tout cas, il est puéril d'espérer que des Chambres et un « Gouvernement de malheur » comme celui dont nous sommes affligés, tiendront compte, dans leurs lois sociales, des vœux des corps compétents.

« Le culte de l'incompétence », comme le dit M. Faguet, n'est-il pas la loi de la démocratie, de la République? Et c'est folie de lui confier une législation sociale, que, seuls, les catholiques belges ont pu faire libérale et féconde, parce qu'ils l'ont appuyée sur les principes chrétiens les plus purs.

***

D'ailleurs, si la Jeunesse catholique fait très bien de pousser ses adhérents à l'organisation professionnelle, qu'elle prenne bien garde de les tenir tous sur le terrain des corporations chrétiennes et de ne pas les laisser verser dans le *syndicalisme.*

« Le syndicalisme ouvrier, dit le P. Fontaine, ne ressemble en rien au régime corporatif et en est même la négation. Les corporations anciennes étaient composées des maîtres ou patrons, des compagnons ou ouvriers et des apprentis, dont les intérêts étaient conjoints... Le syndicalisme ouvrier, tel qu'il s'est promptement organisé après 1884, est une formation de combat contre les patrons. Il ne s'agit pas seulement de sauvegarder les intérêts légitimes des travailleurs,... mais de supplanter le capitalisme, comme l'on dit, et de se rendre maître de l'atelier ou de la profession. Des syndicats isolés ou groupés par circonscriptions restreintes auraient suffi pour assurer la protection des intérêts ouvriers dans chaque industrie. Pour la destruction du patronat, il fallait des fédérations, s'étendant d'un bout à

l'autre de la France, servies et fortifiées par les bourses du travail, gouvernées par des comités centraux ou, ce qui est l'illégalité même, par la Confédération générale du travail. » (*Synthèse du modernisme; Foi catholique*, 25 avril 1912).

Rien de plus suggestif à ce propos que l'article suivant de la *Liberté* de Paris :

La grève des mineurs anglais est terminée. Elle recommencera. Personne n'est content. Les mineurs n'ont pas obtenu ce qu'ils voulaient. Les patrons voient leur droit de propriété entamé. Le Gouvernement sent qu'il a perdu 1 milliard et demi. Pour un beau coup, voilà un beau coup. Qu'est-ce qui a attiré ce désastre sur ce pays, en pleine paix et en pleine prospérité? — Le syndicalisme.

Partout où il apparaît, *le syndicalisme crée le désorde et la ruine.*

Il fait illusion, parfois, parce qu'il apporte momentanément une augmentation de salaire, qui, d'ailleurs, coïncide avec un accroissement parallèle du prix de la vie. Mais, dans tous les cas, il soumet les populations au milieu desquelles il triomphe au plus humiliant esclavage. Derrière lui, le syndicalisme ne laisse aucune fierté vivante, aucune initiative, permise, aucune liberté debout. Il nivelle tout, comme le lourd rouleau de fer qui fait les routes. Il pave de têtes écrasées la voie qui mène à l'inconnu.

Rien n'est plus curieux, plus effrayant et plus instructif que l'histoire du roi Mac-Carthy, contée par le « Matin ». Mac-Carthy est un ouvrier charpentier qui a réussi à syndiquer tous les ouvriers du bâtiment dans l'Etat de Californie. S'aidant de cette institution nouvelle dans l'histoire, ce charpentier a institué une tyrannie plus forte, plus intransigeante, plus pesante qu'aucune autre dont l'histoire ait gardé le souvenir.

Deux ukases définissent cette puissance absolue : 1° Défense formelle à tout propriétaire, sous peine de représailles et de boycottage, de recourir aux services d'un ouvrier non syndiqué; 2° Limitation du nombre des ouvriers syndiqués.

San-Francisco, qu'un incendie avait détruit, a été rebâti sous cette loi d'airain. Malheur au propriétaire qui a essayé d'échapper à la tyrannie du syndicat. Misère et mort à l'ouvrier qui n'a pu y entrer. On en a compté, paraît-il, plus de cinq mille qui, dans une année, ont dû quitter précipitamment la ville; ils n'auraient pas trouvé à gagner un morceau de pain, pour attendre vint-quatre heures. Est-il je le répète, tyrannie plus cruelle, plus odieuse que celle qui supprime le droit au travail, c'est-à-dire le droit au pain, le droit à la vie?

Le tyran de Californie se moque d'ailleurs parfaitement des lois et des traités qui règlent les rapports des citoyens des Etats-Unis entre eux et avec les étrangers. Il paraît qu'un Français qui faisait contruire à San-Francisco une maison de quinze étages, vit un jour tous ses chantiers désertés. Qu'y avait-il? Notre compatriote avait, paraît-il, reçu de Saint-Louis des cheminées où entraient quelques matériaux français; or, le syndicat n'accepte que les cheminées faites avec des matériaux de Californie. Il fallut parlementer avec Mac-Carthy. Celui-ci consentit difficilement à ne pas laisser ruiner ce malheureux Français égaré dans ce pays sans liberté, sans garanties et sans traités.

Et qu'on n'essaye pas d'aller troubler ces sauvages dans leur cité; ils la feraient brûler une seconde fois. Au fait, cela consacrerait de nouveau et perpétuerait la puissance du syndicat du bâtiment. L'idée ne peut manquer de lui venir. Quant aux pouvoirs publics, aux pouvoirs délégués par le

pays, ils n'ont aucun moyen de se faire respecter, car la police, comme vous pouvez le penser, est aussi syndiquée. Alors, il n'y a plus de règles, plus de lois, plus rien. Il y a un homme, M. Mac-Carthy, secrétaire de la Fédération des syndicats, qui est maître absolu. Et voilà reconstituée tout là-bas, de l'autre côté des Océans, une de ces tyrannies comme il y en eut au moyen âge en Europe et contre lesquelles se sont exercées pendant des siècles toutes les intelligences et toutes les volontés.

Nous nous flattions d'avoir à jamais libéré les hommes. Nous étions très fiers d'avoir abattu les régimes de tyrannie. Ils renaissent par le syndicalisme, avec leur habituel cortège de violences, de ruines et de misère.

M. Hubert-Valleroux, dans son Rapport présenté au 35e Congrès des Jurisconsultes catholiques, établit par des preuves péremptoires que les Syndicats ouvriers tels qu'ils existent d'après la loi de 1884, qui leur accorde le droit de mise à l'*index* des ateliers et des ouvriers, sont des instruments de lutte contre les patrons — on peut lire en effet, dans les statuts de beaucoup de Syndicats : « Le Syndicat est fondé pour continuer la lutte des classes et arriver à la suppression du patronat », et ceux qui ne mettent pas cela dans leurs statuts le mettent dans leur conduite — et des instruments de tyrannie terrible contre les ouvriers syndiqués ou non. « Si vous ne voulez pas vous syndiquer, disait à un camarade un ouvrier de la verrerie Richarme, à Saint-Etienne, nous vous ferons sauter. *C'est le syndicat qui commande et non le patron.* » M. de Mun racontait, en août 1911, qu'un de ses amis interrogeait des ouvriers gagnant 9 francs par jour pourquoi ils faisaient grève : « Nous ne demandons rien de plus, » dirent-ils, et l'un d'eux ajouta : « Je suis marié, j'ai des enfants et j'ai peur du couteau ». Un charpentier, interrogé, disait qu'il n'avait pas osé travailler en un moment où le syndicat avait ordonné la grève, alors que sa famille avait besoin de son salaire : « On ne me dira rien maintenant, ajoutait-il (la force publique faisant alors respecter la liberté du travail); mais plus tard on me fera tomber une poutre sur la tête ou bien on détachera les cordes de mon échafaudage, lorsque je travaillerai au cinquième. » Husson, fondeur en cuivre fort habile, ayant travaillé à Bourg-Fidèle (Ardennes), malgré la grève, fut mis à l'*index*, obligé de quitter son pays et ayant enfin trouvé du travail à Saint-Denis, se vit expulsé dix-huit mois après de l'atelier qui l'avait recueilli, et plus tard, en 18 mois ne put travailler que trois mois. Le fils Bonissent et la fille Oberlé furent mis en interdit pour avoir nourri leur père mis à l'*index*, 1894, 1895 (1). Il y a donc une organisation oppressive et tyrannique, qui ne cessera que par l'interdiction des mises à l'*index*, des dispositions législatives pour la défense des ouvriers, et la christianisation de la masse ouvrière.

La *Croix* elle-même, qu'on n'accusera pas d'être défavorable aux « catholiques sociaux » et à leurs revendications, ne disait-elle pas,

1. Tous ces faits sont authentiqués par des jugements des tribunaux de la Seine et de Lyon.

le 1er mai, par l'organe de l'abbé Franc, et précisément à l'occasion du Congrès de l'A. C. J. F. :

« On paraît croire que de cette organisation (professionnelle et syndicale) il ne peut sortir que du bien, et que le conflit social sera résolu par le fait même de l'organisation professionnelle.

La grève des P. T. T., celle des chemins de for et la dernière grève anglaise immobilisant directement ou indirectement près de deux millions de travailleurs, si on les rapproche de l'audace effrayante de ceux qui pratiquent l'action directe et de l'esprit détestable d'une foule de syndicalistes, montrent cependant aux plus optimistes ce que peut produire la puissance professionnelle. Ces arrêts de la vie nationale dans un grand pays n'ont pas eu, il est vrai, les conséquences révolutionnaires que l'on pouvait redouter immédiatement. Mais dans les masses socialistes on ne se gêne pas pour dire que ce sont là seulement des essais.

Hier encore, le *Mouvement socialiste* écrivait : « C'est vers une action toujours plus vaste que se portent maintenant les préoccupations des militants ouvriers ».

L'organisation professionnelle est bonne, désirable, mais à condition que l'équilibre social soit maintenu. *Tel qu'il est jusqu'ici, le syndicalisme n'est pas de l'organisation, mais bien plutôt de la désorganisation*...

Plus cette puissance grandira, plus il est nécessaire que la puissance morale grandisse aussi. Donoso Cortès a fortement décrit cette proportion morale et la répression publique. Plus la conscience est écoutée, moins la répression est nécessaire. Plus la conscience publique s'affaiblit, plus le gendarme s'impose.

Si les organisations corporatives devaient nécessairement se borner à étudier et poursuivre leurs légitimes intérêts, on ne pourrait qu'applaudir sans réserve aucune à leur développement et l'appeler de tous les vœux. C'est pourquoi, nous appuyant sur les autorités citées plus haut, en principe nous en sommes absolument partisans, y voyant un principe d'ordre, d'équilibre, de justice, de progrès.

Mais c'est un fait que patrons et ouvriers répugnent en général à la corporation stricte qui les unirait tous. *Les Syndicats mixtes sont une noble exception*, mais *une exception*. Mais si patrons et ouvriers, réunis séparément, poursuivaient une idée de guerre, celle-ci serait effroyable!

II

Une autre question qu'ont abordée les jeunes et ardents sociologues de l'A. C. J. F., c'est la question des *Retraites ouvrières*, sur laquelle ils ont émis le vœu suivant :

1° « Les congressistes, considérant que la loi des retraites ouvrières et paysannes est *juste* en son principe et, en fait, avantageuse aux travailleurs;

» Qu'elle est le fruit d'initiatives dont les catholiques revendiquent leur part; qu'elle se trouve en harmonie sur certains points avec la doctrine des catholiques sociaux.

» Déclarent accepter le *principe* de la loi, tout en affirmant la nécessité de réformes profondes (1), en vue d'assurer notamment la gestion

1. Ce vœu atténue les conclusions du Rapport de M. Normand d'Authon,

des fonds par les intéressés, l'appropriation aux besoins de chaque profession des règles relatives à l'âge de la retraite et au taux des cotisations et de faire à la famille de l'assuré prématurément décédé une situation plus équitable; sont résolus à en poursuivre l'application par la création de caisses autonomes soustrayant les fonds des retraites à la gestion des organismes de l'Etat; ils attirent spécialement l'attention des pouvoirs publics, sur la situation des caisses professionnelles agricoles, rendue plus intéressante par suite de la longévité des travailleurs de la terre et réclament pour ces caisses des subventions spéciales.

2° » Le Congrès, considérant que l'organisation professionnelle doit être la base de toutes les réformes sociales,

» Emet le vœu :

» Que la loi projetée sur l'assurance contre l'invalidité s'appuie sur les groupements professionnels pour l'organisation et le fonctionnement de cette assurance. »

Voila donc des jeunes gens aux intentions excellentes qui viennent de décréter, le matin du 20 avril, que les lois sociales ne sont acceptables qu'autant qu'elles ont été inspirées par la consultation et les désirs des Syndicats professionnels, et qui, le soir du même 20 avril, proclament « juste en son principe et, en fait, avantageuse aux travailleurs » une loi que les Syndicats professionnels, consultés de 1901 à 1905, ont déclarée inacceptable à la majorité de 90 pour 100, et dans laquelle ils ont combattu surtout « le principe de l'obligation »! Cette loi, depuis bientôt un an qu'elle est en vigueur, a vu s'accentuer de plus en plus son échec auprès des intéressés et des Syndicats professionnels et compétents; en effet, la loi prévoyait 12 millions d'assurés obligatoires et 2 millions d'assurés facultatifs; or, le *Journal officiel* de la fin mars a donné la somme atteinte par la vente des timbres, soit un peu plus de 10 millions, somme qui correspond au chiffre moyen de 2.000.0000 d'assurés, pas même le septième de ceux sur lesquels on comptait. Et la Jeunesse catholique, dans sa généreuse ardeur, se fait quand même le champion d'une loi dont ne

qui, avec de Saint-Aubert, avait exposé quelle serait une législation idéale sur les retraites ouvrières :

1° *L'obligation est nécessaire*, parce que seule elle peut, en multipliant les faibles cotisations, mettre l'assurance à la portée des bourses populaires.

2° *Le triple versement est nécessaire.*

3° L'âge de la retraite, le montant des cotisations et celui de la pension ne doivent pas être uniformes.

4° Il faut organiser *professionnellement* les retraites ouvrières.

5° Il faut cependant conserver le plus possible à nos caisses le *caractère régional*.

6° L'administration des caisses doit être confiée aux intéressés.

7° Nous sommes partisans de la réversibilité des pensions sur la tête de la veuve ou sur celle des orphelins mineurs.

8° Enfin, le rapporteur se déclarerait volontiers partisan d'un système mixte, faisant à la fois une part à la *capitalisation* et une part à la *répartition*.

veulent pas ses prétendus bénéficiaires! Elle se déjuge elle-même, en réclamant le matin qu'on suive les vœux des intéressés et en persistant, le soir, à défendre une loi que réprouve l'immense majorité des intéressés!

« Contradiction, disait Pascal, mauvaise marque de vérité. »

D'ailleurs, la jeunesse catholique est-elle bien sûre que « la loi des Retraites ouvrières et paysannes est juste en son principe? »

M. Gustave Théry, dans la *Revue catholique des institutions et du droit*, M. Hubert-Valleroux, dans la *Réforme sociale* de Le Play, le *Bloc catholique* de Toulouse et bien d'autres économistes et sociologues, ont prouvé péremptoirement, semble-t-il, que l'État, s'il est le gardien, le protecteur, le gendarme des droits de l'individu, de la famille et des corporations, « n'a pas pour mission de faire vivre les individus, » enfants ou vieillards : il n'est pas un père de famille élevant ses enfants »; c'est aux enfants à assister leurs parents, comme la loi naturelle, la loi divine et la loi civile leur en font un devoir. Ce n'est pas à l'Etat de se substituer à eux et, s'il le fait, il commet une usurpation. — De plus, l'Etat n'a pas qualité pour imposer aux ouvriers la pratique *obligatoire* de la prévoyance, pour imposer aux patrons l'exercice *obligatoire* de la charité, qui n'est plus la charité, quand elle n'est pas libre. C'est ce que faisait très bien remarquer à la Jeunesse catholique M. Ollion, professeur de philosophie aux Facultés catholiques de Lyon: à ses remarques très justes, on a opposé que « l'obligation du prélèvement est une nécessité de fait, » comme si le fait constituait le droit et prévalait contre les principes, qu'il faut sauvegarder avant tout! — Enfin, l'Etat n'ayant pas le droit de prélever des impôts pour des choses qui ne rentrent point dans sa fonction, comme les Retraites ouvrières, vole à l'ouvrier et à l'ouvrière les 9 ou 6 francs de leur versement annuel obligatoire, et au patron les 9 ou 6 francs de l'impôt forcé qu'il prélève sur eux pour chaque ouvrier ou ouvrière. — C'est donc une injustice flagrante que le principe de l'obligation du versement ouvrier et patronal imposé par la loi des Retraites ouvrières et paysannes.

Au récent Congrès de Sarlat, M. Louis Durand, dans un excellent rapport approuvé par Mgr Bougouin et cité avec éloges par l'*Univers* du 24 mai, a refusé à l'Etat le devoir de faire la charité. L'Etat ne possède rien; toutes ses ressources viennent des impôts, qui ne doivent être employés que pour les services qui sont de sa mission. Aider les pauvres, « c'*est*, dit Léon XIII, *un devoir, non de justice, mais de charité chrétienne, un devoir par conséquent, dont on ne peut poursuivre l'accomplissement par la voie de la loi.* » La charité d'Etat est donc une violation du droit de propriété contre les contribuables. »

Il y a plus : si la loi des Retraites « était juste en principe, » ainsi que

l'affirme la Jeunesse catholique, comme jamais, depuis dix-neuf siècles, ni l'Eglise n'a enseigné, ni aucun Etat chrétien n'a pratiqué cette prétendue justice et prélevé des fonds sur les ouvriers et les patrons pour payer des retraites aux vieux travailleurs, il s'en suivrait que Sa Sainteté Pie X a eu tort d'écrire dans sa *Lettre* contre le *Sillon* : « Eh quoi! on inspire à votre jeunesse catholique la défiance envers l'Eglise, leur mère; on leur apprend que, depuis dix-neuf siècles, elle n'a pas encore réussi dans le monde à constituer la société sur ses vraies bases; qu'elle n'a pas compris les notions sociales de l'autorité, de la liberté, de l'égalité, de la *fraternité*, et de la dignité humaines, que les grands évêques et les grands monarques, qui ont créé et si glorieusement gouverné la France n'ont pas su donner à leur peuple *ni la vraie justice ni le vrai bonheur.* » Dans le *Motu proprio* du 18 décembre 1903, Pie X énumère les devoirs de charité et de justice des patrons; mais il ne dit pas un mot de l'*obligation* d'assurer une retraite aux ouvriers. « Aucun document pontifical — on ne l'a pas fait assez remarquer — ne parle de la « justice sociale ». Ce mot est à rejeter; car une fois rejeté, il fera disparaître avec lui la confusion regrettable créée entre les devoirs de justice, qui seuls supposent un droit correspondant de revendication légitime, et les devoirs de charité qui ne relèvent que de la conscience et de Dieu. » (A. Michel : *Questions ecclésiastiques*, avril 1912, p. 339, 340).

Ce n'est pas seulement à Pie X, c'est à Léon XIII que la Jeunesse catholique oppose un démenti, en soutenant le principe de la justice des Retraites ouvrières obligatoires. L'Encyclique *Rerum novarum* laisse aux Corporations ouvrières et professionnelles le soin de « pourvoir d'une manière toute spéciale à ce qu'en aucun temps l'ouvrier ne manque de travail et qu'il y ait un fonds de réserve destiné à faire face, non seulement aux accidents soudains et fortuits, inséparables du travail industriel, *mais encore à la maladie, à la vieillesse* et aux coups de la mauvaise fortune. »

De l'Etat, pas un mot à propos de ces Retraites ouvrières. Ou plutôt, Léon XIII en a parlé un peu avant, mais pour l'écarter absolument de la vie intérieure des Corporations : « Que l'Etat, dit-il, protège ces Sociétés fondées selon le droit; que, toutefois, *il ne s'immisce point dans leur gouvernement intérieur, et ne touche point aux ressorts intimes qui leur donnent la vie;* car le mouvement vital procède essentiellement d'un principe intérieur, et s'éteint très facilement *sous l'action d'une cause externe.* »

Les étatistes, dont s'inspire trop la Jeunesse catholique, feront bien de méditer ces paroles si sages sur le rôle de l'Etat, qui ne doit jamais usurper la place et les droits de l'individu, de la famille, de la corporation.

Qu'il favorise et encourage par des primes, comme en Belgique et en Italie, la libre *prévoyance* des ouvriers et les Mutualités qui leur assure-

ront une retraite convenable, rien de mieux. Mais qu'il n'essaie pas de rendre obligatoires des vertus comme la prévoyance et la charité, qui répugnent à toute contrainte.

Voyez ce qui s'est passé en Suisse, à Genève, en août 1910 : le Grand Conseil avait adopté à une grande majorité une loi d'assurance-vieillesse; mais le corps électoral fut consulté par le Referendum. « Vous voterez oui, disaient les partisans de la loi, parce que dans un corps bien organisé, quand un membre souffre, les autres se sentent atteints, et que la solidarité n'est pas un vain mot, mais une réalité tangible et vivante. » Les adversaires répondaient : « La loi qui vous est proposée est foncièrement mauvaise. Elle est incohérente, injuste, déprimante, socialiste et antisociale. Vous vouliez venir en aide aux laborieux : la loi favorise les fainéants. Repoussez-la donc avec énergie. » Et la loi fut rejetée par 9000 voix contre 2.500.

Ainsi en aurait-il été de notre loi des Retraites ouvrières, plus injuste et plus tyrannique encore que la loi genevoise.

M. de Gailhard-Bancel parlait d'or, quand il disait à l'Université catholique de Lille, après avoir déclaré dans la *Croix* « inappliquée et inapplicable » la loi du 5 avril 1910 :

« Les catholiques ont une solution à opposer à cet effondrement de la loi des retraites ouvrières. Elle consiste à fonder des *caisses professionnelles* et à organiser des *caisses corporatives régionales.* C'est certains « métiers qui tuent », l'ouvrier est incapable de travailler, M. de Mun le spécifiait dans son projet de 1886. « Le métier doit nourrir son homme. » Et le rôle de l'Etat doit se réduire à inciter, et au besoin seconder l'association professionnelle.

» Cette idée directrice, les catholiques devront la vulgariser à chaque occasion. Ils feront remarquer par exemple qu'à 45 ans, dans certains « métiers qui tuent », l'ouvrier est incapable de travailler, s'il n'est déjà mort, tandis que dans l'agriculture il est encore dans toute sa vigueur, parce qu'on y vit plus vieux. Ils montreront que les questions de cotisation, de taux de la retraite, de perception des cotisations, de l'obligation ou de la dispense des versements ne sauraient être mieux résolues que par des organisations professionnelles. Partant de ce principe *que la retraite doit être dans le salaire,* ils observeront que l'ouvrier touchant un salaire élevé pourrait à lui seul s'assurer une retraite, tandis que celui qui ne reçoit qu'un faible salaire aurait besoin d'être largement aidé par le patron. Et ainsi ils prépareront insensiblement l'avènement d'un régime des retraites à la fois plus équitable et plus en rapport avec les aspirations des intéressés. »

III

La Jeunesse catholique a aussi touché, à propos de l'organisation

professionnelle des syndicats, à la question *de la liberté du travail* pour les ouvriers, syndiqués ou non, en temps de grève, décrétée par la corporation.

Ici, c'est un prêtre — et il y en avait beaucoup dans le Congrès de la Jeunesse catholique dont ils ont accepté toutes les hardiesses, votées un jour à l'unanimité moins une voix, celle de M. l'abbé Socquet, aumônier des Cercles ouvriers de Lyon, — c'est un prêtre qui a été le plus loin dans la négation du droit sacré qu'a tout individu de vivre et de faire vivre les siens par son travail. Ce droit, antérieur et supérieur à tous ceux de l'Etat et des corporations, ne saurait être périmé, et M. Rambaud, l'éminent professeur d'économie politique à la Faculte catholique de droit de Lyon, le rappelait, à l'entrée de l'hiver, aux *Annales de la Jeunesse catholique,* qui avaient rédigé un article, cité élogieusement par la *Croix,* où on lisait à propos du droit de travailler, quand les camarades sont en grève :

« Dans notre régime actuel, où la profession n'est pas organisée et où les caisses syndicales ne sont pas assez riches pour faire vivre tout le monde, on peut encore *tolérer momentanément ce travail individuel,* à la condition toutefois qu'il ait pour excuse la misère de la femme et des enfants. Mais cette organisation s'impose, cette excuse doit disparaître, et avec elle doit aussi disparaître la liberté individuelle du travail, que le vrai progrès social emportera ».

M. Rambaud opposait à ces dires un passage de l'Encyclique *Longinqua Oceani,* du 28 janvier 1895, dans laquelle le Pape avait signalé comme un des très grands devoirs des syndicats « *de laisser chacun libre pour ses propres affaires et de n'empêcher personne de donner son travail où il lui plaît et quand il lui plaît* ». Cette Encyclique était restée certainement inconnue de l'écrivain des *Annales de la Jeunesse catholique,* comme elle l'était tout récemment encore de l'auteur d'un volumineux *Manuel de sociologie catholique,* le Révérend Père Franciscain Belliot.

M. Hubert-Valleroux, de son côté, protestait contre les théories de Pierre Dunor, hostiles à la liberté du travailleur.

Quelques sages amis de la Jeunesse catholique avaient compris qu'il fallait renoncer à une théorie destructrice de la liberté du travail, si bien défendue par Léon XIII.

Mais voilà qu'en mars 1912 paraissait un nouvel article des *Annales de la Jeunesse catholique,* dû à l'une des sommités les plus autorisées de l'Association, son vice-président, M. Alexandre Souriac, répondait à M. Hubert-Valleroux, citant après M. Rambaud l'Encyclique *Longinqua Oceani.*

Cette lettre, disait M. Souriac, datée de 1895, était écrite quelques mois après les terribles grèves qui, en 1894, provoquèrent aux Etat-Unis des troubles et notamment des sévices contre les « rats », — les « renards » de là-bas, — dont nous ne pouvons nous faire qu'une faible idée dans notre

pays, où cependant trop d'impardonnables excès ont déjà été commis à l'exemple des traditions venues d'au delà de l'Atlantique.

Eh quoi! « nous ne pouvons pas nous faire une idée des « sévices » américains, après les morts d'ouvriers grévistes et de « renards » qui ont suivi l'emploi de la chaussette à clous, de la machine à bosseler? après les luttes engagées à Paris à coups de couteaux et de brownings par les grévistes des taxi-autos? après les bombes placées dans les voitures que conduisent les renards? Tous ces excès déplorables pour s'être commis à Paris, ne sont-ils donc que quantité négligeable?

Non, certes, et il ne faut pas dire de l'Encyclique de Léon XIII : « Vérité au delà de l'Atlantique, erreur en deçà! » M. Rambaud écrivait excellemment dans le *Nouvelliste* du 15 avril :

Finalement, deux règles sont posées par les *Annales de la Jeunesse catholique.*

La première, c'est que « le respect de la vie humaine intervient et protège les « renards » aussi bien que les autres hommes ». Vrai! Il n'aurait plus manqué qu'on pût les tuer comme des chiens! Mais on gardera, n'est-ce pas? d'autres manières de les atteindre, et notamment la mise à l'index avec le boycottage de tous les ateliers où ils se montreront. Et cela seul suffirait pour les faire crever de faim.

La seconde règle, c'est qu'il faut distinguer les « simples associations » d'avec « les autorités professionnelles reconnues, comme en constituaient les corporations de jadis ». Les simples associations n'ont pas le droit « d'imposer le chômage à des ouvriers qui n'appartiennent pas à leur rangs »; aussi bien, vient-on de nous dire qu'elles n'ont pas le droit de tuer même leurs propres membres qui leur désobéiraient. (Evidemment, non, elles n'ont pas ce droit-là!) Quant aux « autorités professionnelles reconnues », elles pourront édicter « des limitations à la liberté du travail », et celles-ci « générales », j'entends obligatoires aussi bien pour les non-associés que pour les associés. On prétend même que le non-associé, quand il sera ainsi asservi, n'en sera que plus libre, « puisqu'il sera préservé de tomber, par erreur, ignorance ou nécessité, dans une situation contraire à la justice, vu qu'il n'est pas de pire servitude que l'injustice ».

Des mots, hélas! et toujours des mots!

Oui ou non, est-ce là l'idéal des « catholiques sociaux? » Et ceux qui ont inventé cet idéal, ceux qui rêvent de le réaliser, ont-ils même, pour ce faire d'autres titres ou d'autre excuse que l'ardeur de leur foi, l'enthousiasme de leur jeunesse et leur inexpérience des affaires et de la vie?

Puis-je le demander : à quoi reconnaîtrons-nous les « simples associations » d'avec les « autorités professionnelles? » Ou bien, à quelles luttes sociales faut-il que nous nous résignions, si le conflit s'engage entre les individus qui, non syndiqués, voudront demeurer libres, et les soi-disant autorités professionnelles qu'ils ne voudront pas reconnaître comme telles? Car les nouveaux chauffeurs embauchés par les Compagnies des taxi-autos ne sont traités de « renards » que parce qu'ils ne reconnaissent pas l'autorité professionnelle des autres chauffeurs en grève.

A tout prendre, si nous avions envie de nous étonner de rencontrer ces doctrines dans les *Annales de la Jeunesse catholique*, nous devrions nous souvenir que bien des « catholiques sociaux » les ont formulées et soutenues en Autriche et en Espagne, par exemple, aussi bien qu'en France.

Je ne cite plus qu'un dernier trait pour finir : c'est l'ouvrage, non sans mérite, de M. Estanislao Segarra, *los Gremios* (les Corporations), où une longue et savante description du régime corporatif en Espagne depuis le XI[e] siècle jusqu'à la Révolution française aboutit à la conclusion qu'il faut supprimer la grande industrie, rétablir le petit atelier, donner aux artisans le monopole de leur métier et ramener la vie sociale au point où elle était il y a une demi-douzaine de siècles, alors que la difficulté des communications et la faiblesse des moyens mécaniques connus imposaient l'emploi de procédés de fabrication et de transport radicalement différents des nôtres.

Il ne faudrait pas pourtant que le culte rétrograde d'un passé qui eut ses raisons d'être, comme il eut assurément sa grandeur, nous engageât à nous précipiter dans les bras du socialisme et de la Révolution. Or, on le fait, fût-ce avec l'excuse des meilleures intentions.

C'est l'impression que laissaient les théories aventureuses de la Jeunesse catholique à un excellent Lyonnais, qui est à la tête d'une des œuvres les plus importantes et qui disait à M. Rambaud : « Convertirez-vous la Jeunesse catholique et l'empêcherez-vous d'être socialiste ? »

Elle ne croit pas l'être, elle ne veut pas l'être, assurément. Mais elle favorise, sans en avoir conscience, le socialisme d'Etat.

Qu'elle ne cède donc pas à l'entraînement généreux qui l'emporte vers les nouveautés,

Il nous faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde,

vers les errements sillonnistes, dont quelques-uns de ses membres ne se gardent pas suffisamment dans le *Mouvement social* de M. Zamanski, les *Annales de la Jeunesse catholique*, la *Chronique sociale*, le *Social*, la *Vie nouvelle* elle-même.

« Beaucoup de démocrates chrétiens, catholiques même, semblent penser aujourd'hui encore comme M. Sangnier. La lettre de Pie X est pour eux inexistante. Leur langage diffère de celui du Sillon ; mais c'est une différence de pure forme : les doctrines sont identiques ou à peu près. » (P. Fontaine : *Foi catholique* du 25 avril 1912, p. 306.)

Pour mériter de plus en plus les bénédictions des évêques et du Pape dans « la filiale obéissance et l'entier dévouement » qu'a ratifié si honorablement Son Eminence le cardinal Merry del Val, que la Jeunesse catholique et tous ses adhérents, sachent être invincibles, indomptables à l'erreur, quelle qu'elle soit, comme le leur recommandait avec tant de paternelle autorité le vénéré cardinal de Lyon, à la séance de clôture de leur récent Congrès :

Il me souvient d'avoir vu dans ma jeunesse un beau tableau représentant un épisode de l'épopée napoléonienne. C'est à la veille d'une grande bataille ; la nuit est profonde. Napoléon, revêtu de la redingote grise et du petit chapeau légendaire, visite lui-même les grand'gardes. — Une sentinelle, en apercevant cette ombre, s'écrie : « On ne passe pas ! » — « Je suis le petit caporal », répond l'Empereur. — Et la sentinelle : « Eh ! quand bien

même vous seriez le petit caporal, on ne passe pas! » — Je ne sais si l'Empereur récompensa l'humble soldat, fidèle à la consigne, mais il dut être satisfait de voir son camp si bien gardé!

Vous aussi, mes chers amis, vous êtes appelés à devenir nos grand' gardes. L'impiété, le doute, les sophismes et les mille erreurs qui envahissent les intelligences, se présenteront à votre esprit pour ébranler votre foi, dans de mauvaises lectures, dans des discours impies... Répondez énergiquement : « On ne passe pas! »

UN CONGRESSISTE.

LE MODERNISME SOCIAL CHEZ M. FONSEGRIVE (1)

XXVI

En parcourant les écrits des auteurs qui, sans être modernistes, ne laissent pas que de mériter le qualificatif de « modernisants », on a souvent observé qu'ils affermissent le ton pieux de leurs effusions religieuses dans la mesure où, tout aussitôt après, ils débrident leur fantaisie de novateurs. Marc Sangnier prépare chacune de ses excentricités démagogiques, chacun de ses sophismes haineux, par une tirade sur l'ardent amour qui dévore son âme; l'abbé Beaupin fait précéder de mystiques confabulations ses éloges du siècle présent et ses hymnes à la future chrétienté démocratisée; M. Fonsegrive, pareillement, fait prendre un bain d' « ascèse » à l'âme de son évêque de Châteaurenard, avant de le jeter dans les affaires qui attendent son épiscopat, et de le montrer saccageant, ou peu s'en faut, la plupart des institutions de son diocèse.

Est-ce inadvertance, est-ce au contraire l'application d'un procédé destiné à cautionner par d'édifiants prolégomènes des thèses dont on sent toute la témérité? Ce qui est sûr, c'est que le séjour de Mgr Péchanval à la chartreuse de Vauclaire, avant son sacre et son installation, est comme une oasis dans l'aridité générale du *Journal d'un Evêque*. Il y a là trente-cinq pages où Yves Le Querdec célèbre, avec une conviction nullement jouée, la paix de la vie monacale, et le bienfait de la méditation, et les avantages comparés des *Exercices spirituels* et de la méthode cartusienne, et les charmes sévères de l'office nocturne. Qu'il ait ou non voulu, ce faisant, désarmer la vigilance du critique, la vérité est qu'il y parvient sans réserve, tant il y a d'émotion prenante en cette apologie de la vie intérieure.

Tout au plus rompt-il ce charme par deux ou trois boutades où on le retrouve lui-même. « Le monde après tout ne vit que parce qu'il se maintient en harmonie avec les lois divines », remarque-t-

1. Voir la *Critique du Libéralisme* des 15 septembre, 1er octobre et 15 novembre 1911, 1er janvier, 15 février, 1er avril et 15 avril 1912.

il au milieu de ses descriptions onctueuses. Et certes, la sentence est d'une haute justesse, mais pourquoi l'incidente « après tout »? L'apologiste vraiment exempt de préoccupations spéciales eût énoncé telle quelle cette vérité philosophique foncière; l' « après tout » qui la conditionne contient l'involontaire aveu des chimères qu'Yves Le Querdec a prônées avant, et qu'il continuera de prôner après cette retraite chez des moines, ménagés d'ailleurs par on ne sait quel oubli des proscripteurs. Plus loin, il paraît bien faire sien le langage, sinon le système, des immanentistes et des subjectivistes, quand il dit que « l'ascèse enseigne l'absolue docilité à l'ordre vivant qu'on sent émaner de Dieu en soi »; il est vrai que, quand il déclare, quelques lignes plus bas, qu'on a « transmué son âme en l'âme de Dieu », il se hâte d'ajouter entre parenthèses : « L'expression est, je crois, blâmable au point de vue d'une théologie très stricte, mais je m'entends et je sais bien que nous ne devenons pas Dieu. » Mais pourquoi, s' « entendant » lui-même, se plaît-il à des formules par lesquelles il risque de se faire mal « entendre » des autres? Pourquoi encore, au milieu d'un éloge très senti des vertus des chartreux dont son héros savoure l'hospitalité, met-il sous sa plume cette remarque au moins imprévue :

... Ils vivent avec Dieu dans un tout proche et perpétuel commerce. Ç'a toujours été un de mes étonnements de ne pas voir les ordres religieux servir davantage à l'œuvre de Dieu. Les clergés régulier et séculier marchent parallèlement; ils ne se combattent pas, mais on dirait qu'ils ne poursuivent pas le même but. Quelle force pourtant dans ces religieux!...

Quelle force plus grande encore, ajouterons-nous, si, dans le temps même où il les exalte, un Yves Le Querdec n'exprimait, par la plume d'un évêque imaginaire, le regret de ne les pas voir « servir davantage à l'œuvre de Dieu »! Regret d'autant plus déplacé qu'il coïncide avec une persécution qui a dispersé, dépouillé, exilé, affamé même tant de communautés édifiantes et utiles; reproche d'autant plus incohérent qu'il n'est accompagné d'aucune preuve, ni suivi de l'indication d'aucun remède. L'âme inquiète d'un esprit frondeur trouve seule ici sa satisfaction.

Après cela, comment Yves Le Querdec se souviendrait-il de la persécution qui traque les religieux? Les persécuteurs, savez-vous où il les découvre? Dans les bureaux d'un « journal catholique, rédigé par des chrétiens ou qui se donnent pour tels »; de ce journal, en effet, l'évêque-retraitant a reçu, au beau milieu de ses exercices de sanctification, un exemplaire qui contenait, « encadré d'un gros trait bleu, en première page, troisième colonne, un filet de quelques lignes soigneusement distillées » que le prélat résume ainsi :

(De ce filet) il appert le plus clairement du monde que je suis allé à Paris au mois d'août pour me faire nommer évêque, que j'ai été nommé

grâce à l'appui de députés francs-maçons, et que, pour avoir enfin cette mitre tant convoitée, je me suis engagé envers le ministre et le directeur des cultes à accepter sans mot dire toute la législation sectaire, et à courber la tête devant toutes les mesures administratives qui pourraient être prises contre l'Eglise et le clergé. Tout cela enveloppé de phrases mielleuses, de sous-entendus savants et d'éloges même pour mon intelligence et ma tenue extérieure.

En imaginant cette anecdote, Yves Le Querdec obtient deux avantages : il agrémente son roman clérical, et il se flatte de prévenir, en leur donnant par avance l'aspect d'une campagne calomnieuse, les critiques que devaient rencontrer tôt ou tard les négociations dont il a fait sortir la nomination de Mgr Péchanval. Le malheur est que la calomnie, elle est sous sa plume, vu que jamais « journal catholique, rédigé par des chrétiens », n'eût présenté sous cette forme les négociations que nous venons de dire. Mais, au fait! M. Fonsegrive n'est-il pas l'auteur d'une plaquette intitulée : *Comment lire un journal?* S'il connaissait sur ce point la pratique à l'égal de la théorie, est-ce dans un « journal catholique, rédigé par des chrétiens » qu'il imaginerait des « phrases mielleuses », des « sous-entendus savants », qu'il faut aller bien plutôt chercher dans le *Figaro*, sous la plume de son ami, Julien de Narfon? Au surplus, pour toute réponse à cette agression invraisemblable, l'évêque élu de Chateaurenard demande au journal l'insertion de ces deux lignes :

Mon Dieu, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils disent ni ce qu'ils font. — Ce sont les fruits seuls qui permettent de juger l'arbre.

Or, il y a deux parts à faire dans cette riposte. La première est une fin de non-recevoir dont le dédain compatissant paraît justifié par l'agression. Mais la seconde est un commencement de justification, qui prouve que l'évêque élu n'est pas assuré de n'avoir pas quelque peu prêté au soupçon par la mollesse de ses réponses au directeur des cultes. Nous ne demandons cependant pas mieux que de « juger l'arbre » seulement à ses « fruits ». Quels sont donc ces « fruits »?

Déjà nous avons noté le conflit que Mgr Péchanval soulevait par le choix de ses vicaires-généraux : ne voulant pas garder côte à côte l'abbé Butin, traditionaliste, et l'abbé Carol, novateur, il garde le premier, pour fortifier les débuts de son épiscopat, et il rend sa liberté au second. Cette décision lui vaut une lettre « aimable » de l'abbé Butin, mais une lettre « assez pointue » de l'abbé Carol, qui demande « une aumônerie, ou une petite prébende qui lui permette de vivre, et sa liberté », et qui termine en souhaitant que les « projets de réformes » soient « servis par les fonctionnaires nouveaux » aussi bien que par ceux que l'évêque maintient. Le *Journal* ajoute : « Attrape, l'abbé Butin! — Voilà déjà un ennemi avant la lettre et peut-être un ennemi dangereux... Si je suis disposé à laisser, à ceux qui veulent jouer le rôle de vélites et de tirailleurs, la plus large liberté, je ne

tolérerai ni les impertinences publiques ni les oppositions intempestives. » Voilà donc le premier « fruit » de « l'arbre » Péchanval : n'est-il pas d'une certaine amertume ? Autant il y avait d'élégance dans le maintien du vicaire-général traditionaliste, autant, pensera-t-on, il y a de trivialité dans l' « Attrape, l'abbé Butin ! », et d'autoritarisme cassant dans le serment de ne point « tolérer les oppositions ». On retrouverait, nous le savons bien, des exemples analogues dans l'histoire du catholicisme libéral, mais alors « l'arbre » est tout « jugé ».

Voici un deuxième « fruit », cependant ; l'abbé Carol demande une audience dans la quinzaine qui suit l'installation de l'évêque ; il est reçu, mais il glace le prélat, au point de l'empêcher de dire ce qu'il voulait et devait lui dire, à savoir les raisons pour lesquelles il ne l'avait pas gardé :

> Par cette absurde impuissance où sa réserve m'a mis de lui parler ouvertement, le malentendu persiste entre nous... Mauvais débuts dans les difficultés administratives. Je n'ai pas eu assez d'empire sur moi-même pour agir comme il eût fallu... Quel pauvre administrateur vais-je donc être si je me laisse ainsi intimider par mes administrés, si je ne sais pas trouver en chaque occasion ce qui est à dire, et si je n'ai pas le courage de le dire !

Nous laissons à Yves Le Querdec le soin d'expliquer comment un évêque si abondant au récit quotidien de ses faits et gestes pouvait être aussi court dans leur justification verbale ; mais devons-nous voir un « fruit » bien savoureux de « l'arbre » annoncé, dans cette posture embarrassée d'un prélat qui, après s'être promis tant de « poigne » contre les « oppositions », demeure pantois devant le contradicteur, les « lèvres clouées par une timidité mauvaise » ? Ou l'auteur nous propose un rébus indéchiffrable, ou il donne une piètre idée des réformateurs tels qu'il les conçoit : des deux parts, *cui bono ?*

XXVII

Mais voici venir les réformes elles-mêmes. En rapportant sa première visite à son grand séminaire, Mgr Péchanval écrit, à propos du supérieur : « Il a de solides principes d'éducation sacerdotale. Il paraît gouverner très bien tout son monde. A-t-il une vue aussi nette des besoins présents de l'instruction cléricale ? » Nous y voilà ! Car vous pensez bien que cette partie du *Journal d'un Evêque*, pour ne pas dire toute l'œuvre elle-même, n'a été écrite que pour fournir à M. George Fonsegrive le moyen d'informer l'épiscopat français, et l'Eglise entière, de ses vues sur « l'instruction cléricale ».

Déjà, dans les *Lettres d'un curé de campagne*, nous avions vu le curé de Saint-Julien médire assez hardiment des lacunes de cette instruction ; que sera-ce maintenant que la plume est tenue par un évêque, dûment habilité pour imposer les réformes congrues ? Ainsi

M. Fonsegrive complète par ses écrits l'immixtion qu'il entreprit jadis, par voie de conférences, dans l'enseignement des grands séminaires. Vainement l'Université, par des décisions administratives que le conseil d'Etat vient de sanctionner en repoussant tout récemment le recours de l'abbé Bouteyre, a-t-elle signifié au clergé français qu'elle lui déniait tout droit à l'agrégation : M. Fonsegrive, il y a plus de dix ans, avait opposé à ce geste inamical un geste tout contraire, en offrant à l'éducation des lévites la collaboration de l'*Alma Mater*. Mais y a-t-il vraiment collaboration confiante et serviable, là où apparaît le dénigrement, accompagné de l'étalage agaçant d'un pédantisme par trop puéril?

Encore que M. George Fonsegrive ait pris le détour artificieux de se couvrir d'une soutane violette pour livrer au public ses pensées sur la façon dont sont tenus les cours des grands et des petits séminaires, il n'est pas d'ancien séminariste qui ait pu, sans se sentir profondément blessé lui-même, lire ces pages où Yves Le Querdec persifle, sous le pseudonyme de Mgr Péchanval, le *ratio studiorum* des séminaires de Châteaurenard. A entendre ce prélat, que nous avons vu si humble devant le directeur des cultes, si peu distant vis-à-vis des députés et des sénateurs, si empêché devant un vicaire-général provisoirement rendu libre, enfin si résigné devant la calomnieuse agression d'un journal, tout est à refondre dans l'organisation des études cléricales.

Ignorance, routine, absence de critique, constant appel à la mémoire, dédain organique des facultés intellectuelles, science purement « livresque », emploi d'un latin gongorique et nullement substantiel, acceptation docile des idées toutes faites, maintien obstiné des procédés les moins justifiés, confusion des domaines et des genres, attribution des chaires à l'encontre des compétences, défiance instinctive pour l'initiative des élèves, *veto* préventif pour toutes les interprétations non séculaires, réédition mécanique des cours professés les années précédentes, omission de toute préparation nouvelle avant chaque classe, spécialisation de chaque partie de l'enseignement sans souci de la relier à une cosmogonie générale ou seulement d'en connaître la bibliographie propre, et, brochant sur le tout, complaisance béate pour le mirifique résultat conquis par ce piétinement sur place : telle est, à grands traits, la série des tares que Mgr Péchanval, après une première visite, aperçoit et dénonce dans les deux séminaires confiés à sa sollicitude. Et, pour colorer ce réquisitoire, l'évêque décrit les attitudes des divers professeurs en de tels coups de plume, qu'il parvient à les ridiculiser universellement. Tant et si bien que ce *Journal d'un Evêque* apparaît ici comme un véritable pamphlet contre l'enseignement des grands séminaires. Et voilà ces établissements bien payés de l'hospitalité qu'ils ont, jusque dans leurs chaires, accordée à M. George Fonsegrive !

Nous avons, pour caractériser la posture que prend ainsi l'auteur, écrit le mot : pédantisme. Exagérions-nous? Qu'on en juge, d'après ce qu'il écrit au sujet du professeur de philosophie :

En me conduisant au cours de philosophie, il (le supérieur) m'avait déjà vanté la puissance d'esprit, il m'avait raconté les succès scolaires du professeur, il m'avait annoncé qu'il parlait un latin très pur, vraiment cicéronien, et que ses élèves l'adoraient, que, dès le grand séminaire, voyant la pénétration philosophique de ce jeune abbé dans une *concertatio*, il avait eu l'idée de lui confier la chaire de philosophie, et que maintenant il faisait merveille. Du reste j'allais bien voir.

Hélas! je vis en effet.

Dans une haute chaire, en face d'une quarantaine de jeunes gens en soutane et en rabat rangés sur des bancs, un prêtre d'une trentaine d'années expliquait en latin un livre latin, et, le malheureux! au lieu de s'appliquer à parler simplement le latin technique, facile à entendre, il tâchait de l'enjoliver, le saupoudrait de *verum enimvero*, de *jam enim* et finissait ses périodes par des *esse videatur*. Au demeurant, il répétait moins clairement le texte du livre sans y ajouter ni un exemple, ni une idée. Les élèves cependant semblaient boire ses paroles sans prendre une note, les uns consciencieusement penchés sur le texte de leur livre, les autres le nez en l'air, les yeux fixés sur le professeur, quand ils ne venaient pas à la dérobée se poser sur nous.

Il était question du doute cartésien, et le professeur exposait d'après son auteur les six raisons, pas une de plus, pas une de moins, — car il prouvait cela même, — pour lesquelles on ne pouvait adopter le doute cartésien. *Refellitur, refutatur Cartesius*, répétait à chaque instant le professeur, sans d'ailleurs s'être nulle part donné la peine de faire voir par quelles raisons Descartes a été conduit à formuler son doute ainsi qu'il l'a formulé, de dire quel rôle Descartes voulait assigner au doute *hyperbolique* dans la préparation de la science. *Refellitur, refutatur Cartesius*, on n'est pas sorti de là. Les élèves sont maintenant convaincus que Descartes n'a été qu'un esprit faux, radicalement absurde et animé vis-à-vis de la vérité des plus perverses intentions. Pour eux, Descartes est désormais un excommunié de la pensée; leur professeur procède en effet par anathèmes beaucoup plus que par discussions. Car discuter suppose d'abord l'intelligence de ce qu'on discute. Pour discuter il faut comprendre, la bonne foi seule l'exigerait, et pour discuter, il faut avoir étudié.

Or, ce professeur qui réfute si magistralement Descartes ne l'a jamais lu, pas même le *Discours de la Méthode*. Je m'en aperçus bien tout de suite après la classe, en causant avec lui et en lui disant :

— Très curieuse, n'est-ce pas, monsieur le directeur, cette théorie du doute cartésien? C'est ce qu'il appelait le doute hyperbolique, n'est-ce pas?

— Pardon, monseigneur, doute méthodique. Ce doute fait partie de sa méthode. Il détruit d'abord toute vérité, soi-disant pour mieux atteindre la vérité, c'est pitoyable.

— Vous êtes sûr de « méthodique? »

— Mais certainement, monseigneur.

— Et où se trouve très exactement l'expression? Vous souvenez-vous?

— Mais partout, monseigneur, dans le *Discours de la Méthode*, dans les *Méditations*, dans les *Principes*.

— Ah! vous croyez! Si vous trouvez le passage d'ici ce soir, il faudra me le faire voir; je serais curieux de lire le texte même.

— Mais avons-nous un Descartes, monsieur le supérieur?

— Assurément, mon ami, bien que cet auteur ne soit pas pour nous d'une grande utilité. Demandez à M. Pascal, le bibliothécaire, il vous le trouvera sûrement.

Pour moi, j'étais bien fixé. Cet abbé si sûr de son fait n'avait jamais lu dix lignes de suite de Descartes. J'essayai ensuite de le dire au supérieur. Mais, sans s'arrêter à mes paroles, ce dernier cependant ne tarissait pas en éloges, auxquels j'étais bien forcé d'acquiescer au moins par des signes; j'avais beau les faire aussi évasifs que possible, l'optimisme du supérieur les transformait en approbations enthousiastes. J'essayai cependant de faire entendre qu'il faudrait donner aux élèves l'intelligence des systèmes qu'on expose, et que souvent il est d'autant plus facile de les réfuter qu'on les comprend mieux.

— Ici, monseigneur, nous professons que l'erreur c'est le néant. Le néant ne se comprend pas, on ne saurait l'expliquer. L'erreur, on ne l'explique pas, on la combat et on la détruit.

Et en parlant ainsi, le supérieur marchait à grandes enjambées, faisant de son poing énorme un geste effrayant.

Il n'y avait rien à répliquer.

La citation est longue, mais à qui s'en prendre, si ce n'est à Yves Le Querdec, à qui tant de lignes ont été nécessaires pour mettre en état sa poussive satire? Car enfin, de deux choses l'une : ou l'anecdote est authentique, d'un professeur de philosophie de grand séminaire appelant « méthodique », comme tout le monde, le doute dont Descartes fit le postulat de sa méthode, et alors M. Fonsegrive avait tout loisir de s'en gausser dans le privé, sans tambouriner cette méprise; ou il l'a imaginée de toutes pièces, et qui lui pardonnera de jeter aussi commodément le discrédit sur les études cléricales, pour l'unique plaisir de révéler au monde le privilège qu'il a, lui, d'avoir lu Descartes, et de savoir imperturbablement que le vrai nom du doute cartésien est « hyperbolique »? Ce qui est hyperbolique ici, chacun en conviendra, c'est la fatuité du redresseur, et le pis est qu'elle est en même temps méthodique, attendu qu'elle étend ses remontrances, de la classe de philosophie, à la classe d'histoire ecclésiastique, à la classe de morale, à la classe d'Ecriture Sainte, puis, lors de la visite du petit séminaire, à la classe de rhétorique, à celle de seconde, à celle de quatrième, à celle de sixième. Tous ces professeurs, à son jugement, sont des « perroquets », tous leurs élèves sont appelés à le devenir.

On nous dispensera d'insister sur ce massacre d'innocents, mais il faut y relever quelques traits plus suggestifs. Du professeur d'histoire ecclésiastique, Yves Le Querdec dit qu'il a « pourfendu cet abbé Duchesne qui cependant a la réputation d'un très grand savant, le premier qui ait depuis la Révolution fait pénétrer la soutane dans les assemblées scientifiques » : quand il faisait ainsi sa cour au futur prélat dont l'hypercriticisme a fini par ne plus résister à la critique sérieuse, Yves Le Querdec ne prévoyait guère le discours de M. Etienne Lamy à l'Académie française, ni la récente Lettre pastorale de Mgr Fuzet qui venge les Saintes-Maries de Provence. Plus loin, il indi-

que que, pour la réforme des séminaires, « la Belgique et l'Amérique même peuvent suggérer de bonnes idées », ce qui doit faire plaisir à l'abbé Félix Klein. Ailleurs encore, il produit, de l'enseignement officiel, un éloge qu'il refuse à l'instruction cléricale, et il déclare qu' « à mesure que, par la diffusion de l'instruction, le niveau intellectuel s'est élevé dans les campagnes, les plus pauvres des paysans se sont un peu affinés, et il n'y a pas trop de différence de tenue et d'éducation entre les prêtres d'autrefois et ceux d'aujourd'hui » : les évêques, au lieu de tenir en défiance les écoles laïques, devraient donc, pour un peu, les bénir d'avoir amélioré les façons du clergé! Se peut-il ironie plus amère?

Au passage, Yves Le Querdec, par la plume de son évêque, laisse entendre ses préférences romantiques, rien que par une série de quolibets à l'adresse des partisans du classicisme : « J'ai voulu pousser un peu les élèves. Ils ne doutent pas de l'existence d'Homère! Ils ne pensent même pas que les textes de leurs livres pourraient bien être différents de celui que les auteurs avaient rédigé. Ils admirent sans discernement tout Virgile, tout Cicéron et tous les classiques. C'est classique, donc c'est beau... » Et bientôt, pour montrer qu'aucun domaine n'est fermé à son omniscience et à son pancriticisme, le voilà qui oriente la conversation des professeurs du petit séminaire, à la récréation de midi, sur « un ouvrage récent et qui fait beaucoup de bruit, traitant des altérations apportées aux manuscrits primitifs du *Pentateuque* ». C'est un rien, mais en faut-il beaucoup plus pour révéler le vœu secret de l'auteur, qui est apparemment qu'au cœur de tout lévite, un... Duchesne sommeille? « Ah! mes pauvres petits séminaristes peuvent, conclut-il, se flatter d'avoir pour professeurs des esprits bien formés et bien ouverts! » Songez donc! « Ils sortent des séminaires sans savoir un mot de physique, de chimie ou d'histoire naturelle! »

Après tant de lardons, deux questions se posent : la presse rouge n'a-t-elle pas eu la tentation d'utiliser jamais ces pages pour nuire à l'Eglise en la ridiculisant à l'aide des armes si bien fourbies par Yves Le Querdec? d'autre part, a-t-on ouï qu'un évêque ait vraiment fait siennes les retouches suggérées parfois minutieusement par l'universitaire animé pour la religion d'un zèle si empressé et d'une serviabilité si officieuse? Il faut, pensons-nous, répondre négativement à ces deux questions. Il y a là une énigme qui, sans être autrement « cruelle », ne laisse pas que de donner à réfléchir.

XXVIII

Au risque de passer sur bien des pages qui motiveraient des remarques, il faut aller vite. Négligeons donc toute la négociation qui a procuré à l'évêque, comme deuxième vicaire-général, l'abbé Maleville,

obtenu à la faveur d'une foule de garanties prodiguées au préfet : c'est en effet la disgrâce de ce prélat, qui est libéral, de devoir constamment s'incliner devant le représentant du pouvoir central, de même que, démocrate, on l'a vu se munir d'un « valet de chambre qui a servi vingt ans la marquise douairière de Châteaurenard » et qui « a introduit et servi à table assez de ducs, de comtes et de marquis pour être, chez un évêque, admirablement représentatif ». Le héros d'Yves Le Querdec s'adapte, on le voit, à tous les milieux. Ce qui surprend, c'est que, comme secrétaire, au lieu de cet abbé Gallet, qui est d'ailleurs d'une agilité rare, il n'ait pas choisi un journaliste : au prieur de la chartreuse de Vauclaire, l'évêque élu n'avait-il pas dit : « Un ecclésiastique qui a dans le monde charge d'âmes doit suivre le mouvement intellectuel du monde et par conséquent doit lire un journal, parcourir aussi quelques revues et lire enfin à mesure qu'ils paraissent les divers ouvrages qui occupent le public... Il faut suivre de l'œil les événements sociaux, économiques, intellectuels, littéraires qui font varier les colorations de la conscience contemporaine »? Pendant que tant de *clerici vagantes* sont distraits du ministère par la rédaction des *Croix* de province, où ils tiennent au rabais la place des professionnels laïcs, il y aurait pour ces derniers une compensation dans l'emploi de secrétaires d'évêques, préposés au collationnement méthodique des « colorations de la conscience contemporaine » il y a là une idée à creuser...

Il y a peu de choses à dire également sur la visite de l'évêque au collège ecclésiastique Saint-Pierre, fondé après le départ, lors des décrets du 29 mars 1880, des Pères de la Compagnie de Jésus, qui, depuis, en ont reconstitué un autre, à Mortais, sur un autre point du diocèse. Ce collège Saint-Pierre, qui a périclité faute de supérieurs habiles, suggère à Mgr Péchanval de longues considérations sur la spécialisation des aptitudes dans le choix des professeurs : rien, en tout cela, que de très plausible. Comme, du reste, ce collège est trop grand pour le nombre restreint des élèves qui le fréquentent, l'évêque décide sa fusion avec un pensionnat des Frères dont les élèves, eux, sont trop à l'étroit, et cette décision, promptement appuyée par le comité des écoles, qui y voit aussitôt une économie pour les catholiques, entre sans délai en application : ici encore, on ne peut qu'approuver. Pareillement, une visite à l'orphelinat convainc l'évêque de l'insouciance des religieuses pour l'enseignement de la science ménagère aux orphelins, et Mgr Péchanval, par une simple mercuriale à la supérieure, obtient que désormais ces enfants apprendront à nettoyer un intérieur, à faire une cuisine élémentaire, à recoudre des vêtements, à laver, à repasser, même « le fin »: quoi de plus louable? Et si tous les ouvrages d'Yves Le Querdec avaient ce caractère modestement utilitaire, qui voudrait en médire?

Au petit séminaire de Chignac, l'évêque insiste auprès du supé-

rieur sur l'importance que revêt la désignation du professeur d'histoire, et comment contester ce truisme? On pourrait chicaner l'auteur sur les raisons qu'il propose de préférer l'obéissance à la docilité, comme sur la façon dont il définit l'éducation du grand séminaire « une adaptation particulière du christianisme à la structure intérieure de l'âme de chacun », cette structure étant le fruit de l'initiative personnelle encouragée au petit séminaire. Mais comment laisser passer l'approbation que donne l'évêque à cette déclaration du supérieur : « La règle est ici une pour tous, et le fils du marquis doit marcher comme le fils du bouvier »? Ne devinez-vous pas, dans cette antithèse dont s'est gargarisée sûrement la vanité de l'auteur, une trouvaille de la morgue démocratique? Et vraiment M. Fonsegrive, s'il n'était avide de nivellement par en bas, ne conviendrait-il pas qu'il y aurait plus d'avantage pour tout le monde à ce que le fils du bouvier marchât comme le fils du marquis?

A la récréation, l'évêque prend plaisir à scandaliser les curés des environs de Chignac en leur racontant qu'il est allé « poser des cartes chez les professeurs du lycée de Châteaurenard » et que « le professeur de rhétorique, le professeur d'histoire et le professeur de philosophie étaient venus » le voir « de façon à le rencontrer». Suit, de ces divers personnages, un éloge très motivé, car « le professeur d'histoire était, bien que non croyant, un homme très consciencieux », et « le professeur de philosophie un penseur et un vrai chrétien ». Il faut passer à M. Fonsegrive cette petite satisfaction de faire « tomber tout de leur haut » des prêtres imaginaires en leur vantant, dans chacun de ses livres, le bon universitaire, dont il sait être un échantillon. Le malheur est qu'on attend encore un ouvrage d'universitaire rationaliste rendant pareillement hommage à la vertu d'un prêtre ou à la science d'un jésuite.

Tant de complaisance pour un personnel enseignant qui, dans sa masse, reste l'ennemi, profite d'ailleurs si peu à Mgr Péchanval, qu'à peine revenu de Chignac, il reçoit du préfet un avertissement pour les réunions de prêtres qu'il a par trois fois organisées et que le ministre a prises pour des réunions synodales. Il y répond avec plus d'habileté, comme toujours, que d'apostolique fierté, expliquant qu'il ne peut « croire que les articles organiques interdisent à un évêque d'inviter à sa table son personnel et qu'il y ait des sujets de conversation qui, à cette occasion, puissent leur être interdits ». Reste à savoir si le mot « personnel » est heureusement choisi, pour désigner ce clergé en faveur duquel Mgr Péchanval s'applique à rétablir les privilèges prévus par le droit canon, tels que les concours pour la nomination aux cures. Il consulte de même le corps professoral sur les réformes qu'il lui semble utile d'apporter aux divers établissements d'enseignement. Mais, après avoir noté ces sages initiatives, il s'alarme des critiques que soulève sa « tenue extérieure », qui « dérange

les habitudes de quelques personnes ». Et nous trouvons là comme une justification, préventive ou posthume, des façons dont Mgr Duchesne, on s'en souvient, excusa lourdement, devant l'Académie française, son prédécesseur le cardinal Mathieu :

Il y a, proche l'évêché, écrit-il, une vaste esplanade plantée de tilleuls séculaires d'où l'on a une vue magnifique sur toute la plaine. J'y suis allé plusieurs fois me promener seul, et je me suis une ou deux fois arrêté à causer avec de bonnes gens qui passaient. Il paraît que cela a mis la société en révolution.

Je sors aussi seul par les rues pour aller où j'ai affaire, et si j'ai besoin de parler à un curé ou à un homme quelconque, quand je le puis, j'y vais moi-même sans autre embarras, et en revenant chez moi je m'arrête assez volontiers pour causer avec les gamins qui passent. Il paraît que, ce faisant, je compromets la dignité de l'épiscopat.

Je n'ai sans doute pas de la dignité épiscopale la même conception que les gens du monde : car si on ne me l'avait expressément rapporté, je n'aurais pas soupçonné que je devenais un objet de scandale.

Que penser de cette *sancta simplicitas?* Ou ces allées et venues, et ces colloques improvisés au hasard des rencontres, sont, pour un évêque, la chose la plus naturelle du monde, et alors pourquoi les noter aussi soigneusement dans ce *Journal?* Ou tout cela sort vraiment de l'ordinaire, et alors comment s'étonner que tout cela choque? Et n'est-il pas bon, après tout, que cela effectivement choque, en un temps où il y a péril à ce que la plus scrupuleuse décence soit négligée par le clergé? Faut-il ne voir là qu'une défense indirecte des extravagances de certains abbés démocrates? Peut-être n'y faut-il découvrir qu'un moyen de dire, une fois de plus, leur fait aux « gens du monde », de ce « monde » qui décidément doit avoir commis un bien grand crime envers M. Fonsegrive, pour ce que ce « philosophe » le harcèle au tournant de tant de pages...

Un aperçu du développement que prend le Tiers-Ordre, sous l'impulsion de l'évêque, qui se promet d'en faire l'ossature d'une puissante organisation des catholiques, nous repose de ces misères, comme comme aussi la solution conciliante que Mgr Péchanval propose, dans un dîner où il a réuni les prêtres de Châteaurenard pour la Noël, de la querelle soulevée par la rivalité prétendue des religieux avec le clergé séculier : cette solution ne mécontente personne, en effet, puisqu'elle admet, à côté des services que les prêtres rendent dans la vie paroissiale, le zèle que déploient les religieux pour les intérêts généraux de l'Eglise.

Il est vrai qu'après ces bons avis, Mgr Péchanval est heureux de nous apprendre qu'il est « personnellement très bien » avec son préfet. « De temps en temps, ajoute-t-il, la préfète vient à la cathédrale aux messes du dimanche où il y a de la musique. La messe lui vaut un bon point des dames de la société qui ont de la religion; la musique l'excuse vis-à-vis des francs-maçons. C'est la politique, ça; je ne

m'en réjouis pas, mais je n'ai pas la sottise de m'en indigner. Au fond, cette bonne dame n'a pas la foi. La messe ne peut lui faire du mal et elle ne trompe personne. » Reste à savoir pourtant si cet opportunisme indulgent ne risque pas de « tromper » le lecteur, exposé à croire que, pour un peu, cet évêque s'accommoderait plus aisément de cette « bonne dame » que de celles « de la société » qui ont de la religion. Dans un roman tout récent, M. André Pavie s'est montré plus dur pour *Madame Bouverot, préfète :* il est vrai que M. André Pavie n'a pas écrit le *Journal d'un évêque*, mais qu'il est l'auteur d'une excellente biographie de Mgr Freppel.

Plus loin s'amorcent les conciliabules qui préparent l'action concertée des évêques au moment prévu de la rupture du Concordat. Mgr Péchanval, en allant faire visite à son métropolitain à l'occasion de l'année nouvelle, a rencontré deux autres de ses collègues de la province ecclésiastique, et l'on a devisé sur la possibilité d'une telle action commune. Il a fait observer que cette action supposerait des réunions officieuses dont le secret, il y insiste, devrait être gardé. Et quand on relit ces pages, aujourd'hui que les faits ainsi prévus sont accomplis, l'on ne peut se tenir d'observer qu'Yves Le Querdec, en les écrivant, fut involontairement téméraire, attendu que le secret dont il constatait l'urgence, fut, c'est de l'histoire, itérativement violé, sans qu'il soit venu à la pensée de personne d'imputer l'indiscrétion à l'un quelconque des prélats que goûte peu M. Fonsegrive ou qui le goûtent peu lui-même.

XXIX

Mais voici le gros incident Carol, qui domine, peut-on dire, tout l'épiscopat de Mgr Péchanval. Usant de la liberté que l'évêque lui a rendue en ne le gardant point comme vicaire-général, ce prêtre démocrate a pris part, au théâtre de Montauriol, à une réunion contradictoire où des collectivistes l'ont empêché de parler. Ses ripostes ont indigné les gens « bien élevés de la ville » et l'évêque, naturellement, n'est pas fâché que l'abbé Carol ait mécontenté ces gens « bien élevés », car ils ont surtout « grand'peur que la popularité naissante de ce prêtre ne les évince des quelques positions électorales qu'ils détiennent encore ». Là-dessus, la *Semaine religieuse* publie une note qui déclare « regrettable qu'un prêtre qui a tenu dans le diocèse une fonction importante et qui en conserve le titre n'ait pas eu plus de souci de ce qu'il devait à son titre et à sa robe ». Le rédacteur de cette note avait cru abonder dans le sens de l'évêque, puisque celui-ci avait destitué M. Carol de ses anciennes fonctions. Mais l'évêque se fâche qu'on ait interprété sa pensée en dehors de lui, et il publie en hâte, dans les deux journaux catholiques de la ville, une autre note, désavouant celle de la *Semaine,* et annonçant qu'elle sera rédigée désor-

mais par les soins du secrétaire de l'évêché. Ahurissement du rédacteur de la *Semaine*, qui se précipite chez le prélat, reçoit une semonce des plus sèches, et se retire déconfit. Survient l'abbé Carol, véritablement ému. L'évêque lui explique que, s'il l'avait évincé, ce n'était pas « par animadversion contre sa personne et ses idées »; mais parce que des hommes comme lui « ne sont pas faits pour rester dans un bureau en sous-ordre », et qu'il est bon qu'il y ait « des gens qui sachent se compromettre ».

Car que voulez-vous? Donner au peuple plus de justice, faire l'éducation sociale des âmes populaires, ne pas leur prêcher sans cesse et toujours la soumission aveugle même à l'injustice criante, la résignation passive même à la « misère imméritée », ainsi que disait jadis Léon XIII, mais les avertir de leurs droits, leur faire connaître leur force et leur apprendre leurs véritables devoirs. Or, qu'y a-t-il de plus nécessaire que cette éducation sociale dans une démocratie?

Et ce thème est développé quatre pages durant. Au milieu de vérités simples, on y voit revenir toutes les rengaines qui ont fait le thème des conférences de Marc Sangnier avant et même après l'Encyclique sur le *Sillon*. C'est dire qu'il n'est pas besoin d'indiquer ici une réfutation désormais faite par le Maître des maîtres. Protestons seulement contre l'abus fait ici du mot de Léon XIII sur la « misère imméritée ». Qu'il y ait une misère qui mérite ce nom, ce n'est pas douteux; mais, quand ce Pontife la dénonça, c'était pour convier ceux qui en étaient les témoins à entreprendre d'y remédier, s'ils étaient à même de le faire, ce n'était nullement pour déconseiller la résignation à ceux qui la subissaient. Qui ne voit en effet qu'une prédication de ce genre aurait pour effet d'inciter tous les malheureux à prendre pour « imméritée » leur « misère » personnelle, fût-elle au contraire manifestement méritée, et où s'arrêterait-on dans ce déchaînement de révolte?

Cela dit, retenons que l'évêque rêvé par Yves Le Querdec approuvait et faisait sienne toute la philosophie sociologique qui a trouvé sa condamnation dans les actes de Pie X, et que même, pour la propagation de cette sociologie subversive et finalement impie, il instituait, en marge de la hiérarchie légitime, une catégorie de prêtres capables de « se compromettre ». Voilà, n'est-il pas vrai, un diocèse où l'abbé Lemire n'eût pas risqué d'être périodiquement désavoué, où l'abbé Naudet eût pu s'adonner éperdument à l' « ivresse du verbe », où l'abbé Dabry lui-même n'eût pas été tenté d'aller rejoindre l'abbé Charbonnel et l'abbé Loisy parmi les « évadés »!

Mentionnons seulement l'incident qui suit : une cure importante étant venue à vaquer, l'évêque est perplexe pour le choix du nouveau titulaire. Un nom pourtant l'obsède sans qu'il sache pourquoi. Il consulte, médite, prie, recourt à la méthode indiquée par les théologiens, reste hanté par le nom de tout à l'heure, et s'efforce de n'y plus penser quand, dans un jeu de lumière, il retrouve le moment

où, un mois auparavant, le nom dont il s'agit fut prononcé pour la première fois par l'abbé Butin : or, c'était là, de la part de l'abbé Butin, « une suggestion à distance et peut-être calculée », d'où il conclut qu'il avait bien fait de se défier, et qu'il « est difficile d'échapper aux influences de son entourage ». Hors-d'œuvre sans doute, mais hors-d'œuvre étrange, et dont la portée ne nous apparaît point, à moins qu'il ne s'agisse de réduire l'influence de l'abbé Butin au moment où renaît celle de l'abbé Carol. « Les chemins de Dieu sont simples, écrit-il encore, et le fracas de l'extraordinaire ne se fait entendre que rarement. » Yves Le Querdec a-t-il écrit cela pour ses amis, généralement bruyants ? « On est toujours très fort quand on a derrière soi une organisation rationnelle qui ne dépend pas de la volonté arbitraire ». Ceci, qui dans l'ouvrage, vise à justifier les concours canoniques pour la nomination aux cures, ne condamne-t-il pas la thèse démocratique ?

Le programme du concours diocésain étant arrêté, avec ces deux questions suggestives : en morale, « est-il vrai que la morale chrétienne commande la résignation à toutes les injustices ? » et sur l'Ecriture Sainte, « quel est l'enseignement dogmatique de l'Eglise sur l'authenticité et l'intégrité des Livres Saints ? », l'évêque passe à la confection de son mandement de carême, qu'il consacre « à définir le christianisme, à différencier le chrétien du païen, du juif, du musulman, du libre-penseur » ; mais « les chanoines n'ont pas semblé goûter beaucoup » sa prose ; et savez-vous comment il s'en console ? « Les temps sont changés, déclare-t-il à son chapitre, il s'agit moins... d'entretenir dans une opposition politique les classes supérieures de de la société que d'instruire tout le monde... ; je me console de n'être pas Bossuet, en pensant quelquefois que, si Bossuet écrivait à cette heure, il écrirait pour le peuple... » Par où l'on voit que la modestie démocratique est chose relative : pourquoi Péchanval imiterait-il Bossuet, puisque c'est Bossuet, s'il revenait, qui plagierait Péchanval ?

Passant à d'autres exercices, l'évêque, apprenant qu'il se fonde, « en dehors de toute confession religieuse et de tout parti », une *Ligue pour la réforme morale*, dont il convient que, par ses chefs, « c'est une œuvre maçonnique », trouve « intempérants de langage » les journaux qui ont dit que les catholiques avaient le devoir strict, sous peine d'apostasie, de ne pas faire partie de la Ligue. Pour lui, il veut qu'on suive « le conseil de Léon XIII de s'unir en toute matière sociale utile aux honnêtes gens de tous les partis ». La place des catholiques est « marquée partout où il y a à exercer un patronage moral ». Il ajoute même : « Au risque de paraître couvrir de notre soutane violette des manœuvres antireligieuses, il faut que nous entrions — il faut que j'entre, moi, du moins, puisque ma conscience ne peut parler que pour moi — dans toutes ces sociétés dont le but

avoué est bon. » Rarement l'interconfessionalisme des œuvres avait été préconisé avec cette netteté. Ce serait accabler M. George Fonsegrive que de conclure : nous nous en abstiendrons.

Les vingt-cinq pages qui suivent sont une vraie gageure : Yves Le Qerdec emmène son évêque au collège des jésuites de Mortais, mais, au risque d'être soupçonné d'avoir voulu se moquer d'eux, il imagine que ces *religieux, cédant à l'évolution commune* et même la devançant sensiblement, ont refondu leur méthode scolaire, et demandent désormais à la libre détermination des élèves le bien qu'ils s'efforçaient jadis de promouvoir en eux par la discipline. Et en lisant cette ingénieuse description d'un collège des jésuites *modern-style*, on a l'impression qu'offrait, à l'Exposition de 1900, le manoir à l'envers. Si c'est une satire, c'est peut-être spirituel, bien que trop long pour que la plaisanterie soit bonne; si c'est une thèse, elle est presque bouffonne, tant l'idée du phalanstère transportée dans l'éducation est un défi au bon sens. A qui fera-t-on croire que les élèves, s'ils sont laissés libres de passer le temps des récréations au collège ou hors du collège, ne s'en conduiront que mieux? Eh! sans doute, c'est chose excellente que de cultiver l'initiative chez les jeunes hommes, et c'était, tout compte fait, calomnier les Pères de la Compagnie de Jésus que de leur reprocher d'étouffer l'initiative dans l'âme de leurs élèves. Notre directeur, qui a l'expérience de l'éducation, a écrit sur ce sujet des pages décisives. Mais imaginer les Jésuites capables, pour réjouir un Le Querdec, d'américaniser le *Ratio studiorum* en décrétant le *self-government* dans leurs collèges, c'est un paradoxe insupportable. Que si M. Fonsegrive a voulu, par cette fantaisie de vaudevilliste, se venger des jésuites sérieux qui ont mis leurs élèves en garde contre ses idées spéciales, comment n'a-t-il pas vu qu'il desservait les autres en les englobant dans la risée de cette fable?

Retour de Mortais, où il a fort loué les jésuites de la révolution pédagogique dont ils se sont fait les pionniers, l'évêque prend connaissance des résultats du concours diocésain, constate que « l'apologétique a été un peu faible et vieillotte », et fait venir un professeur du... lycée pour apprendre de lui, par la comparaison des copies avec tel livre, tel revue, tel journal, que les concurrents ne sont pas au courant de la controverse contemporaine. Du coup, voilà les universitaires adjoints au conseil diocésain! O Fonsegrive, *quo non ascendes?* C'est ensuite le couvent des Dames du Sacré-Cœur qui reçoit la visite de l'évêque : il s'y extasie de ce qu'une classe y est faite en anglais, une autre en espagnol, et ainsi de suite. Un autre pensionnat, créé par une congrégation récente, a des supérieures qui « estiment que, pour rester blanches, il n'est pas nécessaire que les jeunes filles ne soient que des oies » : cette trivialité vous avertit qu'en ce pensionnat « on ne craint pas de parler comme il convient à de grandes

jeunes filles de mariage et même de maternité ». Toute la lyre! Malheureusement, ces sortes de collèges « déniaisés » n'eurent pas de chance quand Mme d'Adhémar les prôna sous Léon XIII, et M. Fonsegrive le sait mieux que personne.

Chemin faisant, l'évêque se brouille avec un marquis de Hautcœur qui lui demande le changement d'un curé, et qui, ne l'obtenant pas, refuse désormais tout secours aux œuvres : les marquis d'Yves Le Querdec ne varient guère leurs façons vindicatives. Autre ennui : on dénonce à l'évêque un prêtre indigne, qu'il oblige à se livrer à la justice, pour échapper au reproche d'avoir essayé de couvrir les fautes commises; et ce serait parfait, sans cette fausse note : « N'ayons pas vis-à-vis des tribunaux séculiers cette défiance instinctive. » Des faits trop connus détournent cependant d'une confiance trop béate. Le scandale passé, l'évêque refuse à un licencié de lui accorder un préceptorat : ah! mais! précepteur dans une « famille », voyez-vous cela? Le préceptorat refusé, l'évêque fonde une caisse de retraites pour ses prêtres âgés et infirmes. Puis il entreprend la tournée de confirmation, mais refuse d'être hébergé par les nobles : et voilà ceux-ci bien punis du ressentiment que M. Fonsegrive nourrit contre eux. Dans sa tournée, Mgr Péchanval fait de « l'adaptation » : comme un curé hésitait à faire un enterrement le jour de la confirmation, l'évêque dit qu'il le présidera lui-même pour ne pas déranger la famille.

Après la confirmation, les ordinations, qui sont une occasion de dissertations pieuses pour l'auteur. Puis les retraites ecclésiastiques, la mise au point des réformes projetées dans le grand et dans les petits séminaires, et qui comportent une chaire pour l'histoire du dogme, et enfin, après un recensement des tertiaires enrégimentés pour l'organisation des forces diocésaines, l'annonce des progrès que fait dans l'opinion la campagne pour l'abolition du Concordat. Désormais nous retrouvons Mgr Péchanval, dans l'Eglise séparée de l'Etat, écrivant *le Journal d'un Evêque après le Concordat.*

Paul TAILLIEZ.

L'EX-PÈRE HYACINTHE

Sous ce titre, l'*Univers* nous a donné deux articles d'une naïveté véritablement touchante. Ce mot naïveté, servait autrefois — mais il y a longtemps — à signaler une qualité littéraire d'autant plus enviable qu'elle est plus rare. Aujourd'hui il faudrait trois mots au moins, pour dire assez mal ce que celui-là seul disait très bien.

L'auteur de ces articles, qui ne nous cache que son nom, dévoile assez sa position vis-à-vis de M. Loyson. C'est évidemment un témoin de la meilleure époque de cette vie si dispersée et si opposée à elle-même; maintes circonstances nous en assurent, et la manière

dont les faits sont présentés, nous donne de plus la certitude que ce témoin est plus que sympathique à celui dont il parle, qu'il l'a admiré sincèrement, qu'il admire encore en lui bien des choses et qu'il le pleure — en quoi il a trop raison — sans cesser de l'aimer.

Il le condamne sans doute, il ne peut pas faire autrement; il signale les causes de sa chute, comme le ferait tout écrivain catholique; il nous parle de son manque de doctrine, encore plus préjudiciable chez lui à cause même du talent qu'il lui voit, non sans exagération; il parle aussi avec plus de détail de son orgueil — sur lequel nous reviendrons un peu plus loin, — et il semblera alors à plus d'un lecteur que cet orgueil était surtout de la vanité, une vanité d'écrivain ou d'orateur romantique. A la fin, il insiste sur les enseignements que chacun peut trouver dans le malheur d'un seul et alors il nous conseille la garde des sens.

Oui, il le juge responsable, mais en l'excusant tant qu'il peut, trop même, et jusqu'à nous donner à entendre qu'il y avait chez lui quelque grain de folie héréditaire (atavisme, que me veux-tu?) Mais peut-être que cette extrême charité n'est pas encore suffisante. La justice serait dans la circonstance plus charitable encore et elle se demanderait, en reconnaissant sa responsabilité, s'il est seul chargé de cette responsabilité, si d'autres que lui n'en ont pas endossé par leur conduite à son égard, une bonne partie; elle se demanderait s'il n'a pas été quelque peu aidé à tomber dans l'abîme qui l'attirait, par ceux qui auraient dû le retenir, et si ses admirateurs n'ont pas été d'une manière inconsciente, quelque peu les complices de sa faute. Je ne voudrais blesser personne, mais je ne voudrais pas non plus déserter la cause de la vérité; elle seule est utile à tous, elle seule délivre, parce que seule elle instruit.

Il ne semble pas bien nécessaire de parler de la dernière goutte d'eau qui fit déborder le vase. Notre auteur n'en dit pas un mot. Peut-être a-t-il, avec raison, trouvé suffisant d'insister autant qu'il l'a fait sur l'orgueil. Certainement la conscience dut avertir M. Loyson du danger qu'il courait en laissant subir cette transformation misérable à sa haute et sainte fonction de catéchiste. Mais il se rassura, c'est l'usage, sur la pureté de ses intentions, peut-être aussi sur un long passé, à cet égard sans reproche. Bref, il ne crut pas que la loi commune fût faite aussi pour lui, et lorsque nous voulons faire l'ange dit Pascal : vous savez comment il termine et aussi comment se termina le catéchisme.

Mais il convient d'insister sur l'atmosphère intellectuelle, littéraire, religieuse et morale dans laquelle M. Loyson, comme d'ailleurs à peu près tous ses contemporains en France, a vécu. Les principes de 89 étaient devenus pour le plus grand nombre, les dogmes de foi les plus certains. Ils étaient sacrés, ces faux dogmes, intangibles et en tout et partout se manifestait leur influence funeste : en

politique, en littérature, au sein de la famille souvent plus pieuse que chrétienne et jusque dans le langage des prédicateurs catholiques les plus en vue. Les meilleurs catholiques et les fils des Croisés avaient à cet égard les mêmes sentiments que les fils de Voltaire les plus impies; Montalembert ou Falloux sur ce point, ne différaient pas de Napoléon III ou de Jules Favre.

Il y avait des exceptions, mais elles étaient peu nombreuses, j'entends dans le clan des intellectuels, et elles n'avaient certainement pas la faveur de la foule. Qui dira de quelles injures, de quelles infâmes calomnies Louis Veuillot fut poursuivi sans relâche par l'unanimité des libéraux roses, rouges, sang de bœuf, bleus ou blancs? Il était le porte-voix du catholicisme intégral et sa parole, malgré la clameur des adversaires, faisait entendre la vérité; il ne cachait pas à quels désastres, à quels abaissements la foi quatre-vingt-neuviste conduisait la France. Aujourd'hui l'expérience a instruit, et les générations présentes réparent envers lui les injustices passées. Mais alors les royalistes eux-mêmes, qui le réclament maintenant comme un des leurs, et qui seuls en ce temps avaient raison de se plaindre du tort qu'il faisait à leur cause en lui refusant son concours, les royalistes de la Gazette de France, avaient à son égard, à peu près l'attitude des rédacteurs du *Siècle* aussi bien que du *Correspondant*.

Un jeune homme qui nourrissait de grandes espérances, et qui se voyait capable de remplir la fonction la plus sublime que puisse rêver l'orgueil, celle de réformateur de l'Eglise et du monde, ne pouvait pas songer à lier son sort à celui des malheureux et méprisés ultramontains et antilibéraux, des sauvages, qui avec Joseph de Maistre, traitaient la Révolution de satanique. D'ailleurs, par la faiblesse de sa doctrine (s'il avait une doctrine, ce que je ne saurais garantir) par la fougue indomptée de son imagination, la facilité de parole et la difficulté méridionale de la réflexion, il était voué d'avance, au romantisme et au libéralisme. Il aurait inventé l'un et l'autre, s'ils n'avaient pas existé. Sur ce point sa conscience ne pouvait pas l'avertir; elle se trouvait nécessairement en paix dans la compagnie d'Evêques et de catholiques fameux. Et cependant ce fut là, j'en ai la certitude, la cause principale de sa chute et nous verrons un peu plus loin, que les catholiques-libéraux ont été à M. Loyson plus funestes que Mme Merriman (1).

1. Dans la vie de son frère Louis Veuillot, Eugène Veuillot a écrit (tome III, pages 593 et ss.) :

« La polémique que souleva ce religieux et la suite qu'elle eut, indiquèrent simplement les conséquences que devrait avoir le catholicisme libéral appliqué avec un excès de logique. Le P. Hyacinthe, prédicateur vraiment éloquent, mais dont la parole avait plus d'audace que de force et produisait plus de bruit que de fruit, était alors l'homme des catholiques avancés, progressistes, prêts à passer du libéralisme à la démocratie républicaine, etc... Il voulait animer l'Eglise d'un esprit nouveau. L'archevêque de Paris, Mgr Darboy, lui avait confié la chaire de Notre-Dame. Ses conférences étaient

Mais il faut l'accompagner au couvent et nous demander si les Carmes eux-mêmes par leur faiblesse à son égard, n'y ont pas aussi contribué.

Ici il faut citer l'auteur des articles qui nous occupent, de peur d'être accusé d'exagération. J'avoue pourtant que je le soupçonne de ne pas s'être entièrement rendu compte des graves accusations que son récit oblige d'élever contre les confrères et surtout les supérieurs de M. Loyson au Carmel.

« L'ex-Père Hyacinthe entra de bonne heure dans la Compagnie de Saint-Sulpice; il en sortit pour passer dans l'Ordre du Carmel. Il fut un fervent novice et religieux. Il célébrait la messe avec beaucoup de piété et il mettait beaucoup de temps à la dire. Ajoutons à ce sujet que, sous prétexte de permettre aux fidèles de mieux participer au saint Sacrifice, il disait à haute voix, et ce contrairement aux rubriques, le canon de la messe, comme si les fidèles n'y participent pas mieux en lisant, traduites dans leurs paroissiens, les prières de la messe, ainsi qu'il leur est conseillé, qu'en entendant des mots latins. Quand on l'interrogeait à ce sujet, il exprimait le regret que les prières liturgiques ne fussent pas en langue vulgaire. C'était là une opinion qu'il avait puisée ainsi que bien d'autres dans Rosmini. On sait qu'il s'empressa de réaliser ce désir après sa sortie de l'Eglise, disant la messe en français...

» Il était un merveilleux improvisateur. Pendant son noviciat, le

---

très suivies. Outre ses amis, en tête desquels il faut nommer Montalembert, des ignorants saluaient en lui un second Lacordaire. C'était le grandir beaucoup. Il cherchait certainement à rappeler ce maître, mais qu'il en restait loin !... Au fond, le grand mérite du P. Hyacinthe pour les trois quarts de ses auditeurs, était de caresser à outrance l'esprit d'aventure et d'opposition. D'autres trouvaient bon qu'au moment où les idées libérales-révolutionnaires reprenaient définitivement le dessus, il y eût un religieux tenant avec éclat en chaire un langage applaudi des démocrates libéraux. — Cela fera contre-poids, disaient ces habiles, aux tendances des catholiques *ultra* trop bien vus de Rome. Ces sentiments assuraient au retentissant conférencier de Notre-Dame l'appui des divers groupes hostiles par quelque côté à la politique et aux doctrines que défendait l'*Univers*. Si tous n'approuvaient pas pleinement ce qu'il disait, tous lui savaient gré de se poser en adversaire des *Ultras* et d'enseigner qu'on pouvait ne pas se conformer étroitement aux directions pontificales. Déjà il était près du fossé; ces encouragements n'ont-ils pas contribué à l'y faire tomber? »

La polémique s'était engagée en 1868. En 1869; le P. Hyacinthe fut appelé à Rome pour y recevoir des avertissements. Peu de temps après, raconte le même écrivain, « en ce même mois de juin 1869, il y eut séance tapageuse d'un certain congrès de la paix, où les représentants de toutes les écoles religieuses, sociales, philosophiques, politiques étaient appelés. Il y fut établi que le monde marchait à l'accord universel. On touchait à la paix entre les nations; et déjà on avait presque la paix entre les religions, puisque prêtres catholiques, pasteurs protestants et rabbins juifs fraternisaient dans ce congrès. Le P. Hyacinthe était de la fête, je veux dire qu'il y parla. Son succès fut très grand... La séance fut close par ce compliment du pasteur protestant Paschoud au P. Hyacinthe : « Je ne sais pas si je suis catholique, mais je ne sais pas si vous n'êtes pas protestant ». Le rapporteur ajoutait : « L'éloquent religieux eut un sourire d'assentiment et l'auditoire tout entier d'applaudir plus frénétiquement que jamais ». — *(N. D. L. R.)*.

maître des novices lui disait quelquefois : « Frère Hyacinthe, vous allez nous donner un sermon. — Mais je n'ai rien préparé. — Prenez votre manteau ».

» Il montait sur le degré le plus élevé de l'autel, et de ses lèvres comme de source, découlait toujours une parole très éloquente. Un tableau de saint Bernard bénissant ses moines de Clairvaux est spécialement resté très profondément gravé dans la mémoire de ceux qui l'ont entendu. Ces improvisations de son noviciat peuvent être comptées parmi ce que l'ex-prédicateur de Notre-Dame a donné de plus éloquent.

» Ajoutez à cela une figure qui semblait inspirée, une vraie figure de prophète, un accent de grande conviction, des gestes merveilleusement appropriés, une voix souple et moelleuse qui remplissait sans peine la nef de Notre-Dame.

» Il ne sut pas résister à l'estime exagérée de lui-même que firent naître en lui ces dons merveilleux et l'admiration qu'ils provoquaient. Il se jugeait de beaucoup supérieur à ses frères en religion et il manifestait ce sentiment en ne suivant pas leurs avis. Son orgueil se montrait encore d'une manière assez naïve. Quand il avait composé quelque beau passage d'un discours, il se hâtait de le communiquer à des Pères, et même à de simples Frères lais. Ce n'était aucunement le désir de recevoir des conseils qui le portait à agir ainsi ; car il n'écoutait pas davantage les conseils qu'il pouvait recevoir en ces circonstances que dans les autres : mais c'était assurément le désir de provoquer l'admiration et d'en jouir.

» Ce haut sentiment qu'il avait de lui-même et le peu d'estime qu'il éprouvait pour ses frères en religion dataient de loin. Ils n'avaient pas attendu pour se manifester, ses grands succès oratoires. Durant son noviciat, s'il éprouvait de la sympathie pour son maître des novices, qui était un religieux de valeur, il le tenait en très médiocre estime et le manifestait d'une manière très apparente.

» Cet orgueil l'amena à croire qu'il connaissait mieux que l'Eglise elle-même les véritables intérêts de celle-ci ; qu'elle avait besoin de changements profonds et qu'il serait son réformateur.

» Les funestes effets que devait produire ici l'orgueil, lui avaient cependant été annoncés par un Frère lai d'un âge avancé, mort depuis en odeur de sainteté, à la maison de Bagnères. Ce Frère résidait au couvent de Broussais, tandis que l'ex-Père, y faisait son noviciat. Témoin de l'admiration, ou plutôt de l'enthousiasme que provoquaient chez les jeunes novices les éloquentes improvisations dont nous avons parlé, il lui dit un jour : « J'ai demandé à Dieu qu'il envoyât dans » notre Ordre un homme qui lui donnât le lustre qui manque, et il » m'a exaucé dans votre personne ; mais prenez garde à vous, vous » êtes entouré d'ennemis. Après vos sermons, renfermez-vous dans » votre cellule, priez Dieu avec ferveur et humiliez-vous devant lui, » sans quoi les plus grands maux vous attendent. »

» On rappelait un jour à l'ex-P. Hyacinthe, après sa sortie de l'Eglise, la parole de ce saint religieux; il répondit d'une manière évasive.

» ... Une autre cause qui ne contribua pas peu à sa chute, ce fut son manque de doctrine... il ignora toujours saint Thomas et les autres scolastiques. Son véritable maître fut Rosmini. Il le lisait sans cesse... durant son noviciat, il n'était pas rare que le maître des novices surprît et relevât en lui des opinions rosminiennes tirées spécialement de l'ouvrage condamné : « Les Cinq Plaies de l'Eglise ».

» Ce manque de doctrine apparaissait très visiblement dans ses discours. Les arguments dont il appuyait ses thèses étaient de poète et d'écrivain profane, bien plutôt que de théologien. Ils n'avaient pas à vrai dire, de valeur probante et ne satisfaisaient pas la raison; mais les développements qu'il leur donnait ravissaient l'esprit. Il n'avait vu de la religion que le côté naturel. Son côté surnaturel lui avait échappé, ou du moins n'éveillait en lui aucun sentiment profond. Autant il était brillant et fécond quand il développait des aperçus naturels, autant il était sec et aride quand il essayait de traiter un thème purement surnaturel. C'était l'homme de la nature, la grâce ne semblait pas l'avoir pénétré à fond.

... » Aussi plein de lui-même, manquant de doctrine, dépourvu de sens surnaturel, il avait été nommé après un temps bien court de vie religieuse, supérieur de la maison que l'Ordre des Carmes possédait à Paris. Il est vrai que la maison était peu importante; le supérieur portait seulement le titre de vicaire. Ajoutons à ce sujet qu'il demanda lui-même cette charge, qui donnerait, disait-il, plus d'autorité à sa parole.

» Ses talents le mirent bientôt en vue et lui valurent d'entrer en relations avec de nombreux protestants, spécialement avec M. de Pressensé. On comprend, après ce que nous venons de dire de son manque de doctrine, que ces relations-là devaient lui être très funestes ».

Que de réflexions fait naître cette narration!

Et d'abord, comment trouvez-vous la double ou triple illusion de ce bon Frère mort à Bagnères en odeur de sainteté? Il demande à Dieu pour son Ordre, non pas des saints, — ce pourquoi principalement, sinon uniquement, sont les Ordres religieux — mais des hommes dont le talent donne à son Ordre le lustre qui lui manque; il se croit exaucé par l'arrivée de M. Loyson et il le lui dit : En même temps il est vrai, il l'avertit des dangers qui le menacent, mais de manière à lui faire entendre que ces dangers sont plutôt hors de lui-même et non pas en lui.

Mais tout cela peut s'excuser, c'est un Frère lai qui parle et agit ainsi, très pieux sans doute, mais peu instruit. Cependant de tous, c'est celui encore qui se montre le plus raisonnable. Au fond, il semble bien que les idées du bon Frère étaient les idées de tous dans

ce noviciat, sauf pourtant cet avertissement sage quoique incomplet, qu'il donne à M. Loyson et que tous les autres, y compris et surtout le maître des novices, paraissent avoir remplacé par une admiration et un enthousiasme qui dépassent quelque peu la juste mesure. Il y a là un aveuglement vraiment étrange, dont quelque prudence aurait dû guérir tout ce monde, trop humble vraiment.

M. Loyson quittait Saint-Sulpice pour venir au Carmel. Il eût été tout simple de se demander pourquoi? Il ne paraît point qu'on y ait songé. Et pourtant, s'il abandonnait contre le conseil de l'Apôtre, sa première vocation, de lui-même, sans que les supérieurs l'eussent ou doucement ou rondement poussé à le faire, ne donnait-il pas à craindre qu'il n'y eût de l'inconstance au moins, dans son caractère, et rien de moins propre à faire espérer la persévérance? Si au contraire, il s'en allait de Saint-Sulpice d'après l'avis de ses maîtres, cela même ne devait-il pas faire craindre plus encore? car enfin, toutes les congrégations ont besoin de bons sujets et désirent, quand elles en ont, les conserver. Si ces simples réflexions se présentèrent, on ne paraît pas avoir trop cherché à les approfondir. Elles auraient calmé l'admiration et mis une sourdine à l'enthousiasme.

Mais que penser du Père Maître qui semble avoir pris à forfait le soin de développer les défauts dominants de son novice : sa facilité de parler sans avoir réfléchi et, puisqu'il s'agissait de la parole de Dieu, médité sérieusement en sa sainte présence ce qu'il pouvait dire? Peut-être croyait-il l'éprouver, mais il aurait dû voir promptement qu'il procurait à l'orgueil de son novice les plus douces satisfactions intérieures et extérieures, il le mettait dans l'occasion de s'admirer et d'être admiré. Et cela peut-être explique que M. Loyson donnât à ce Père Maître, pourtant homme de valeur nous dit-on, tout ensemble sa sympathie et son mépris. Mais cela n'explique pas du tout pourquoi, à cause de la manifestation de ce dernier sentiment, il ne fut pas mis à la porte. Charité, dira quelqu'un crainte qu'il ne se perdît dans le monde! je le veux bien, mais charité mal entendue et qui ne l'a pas empêché de se perdre en religion.

On manquait à l'égard de M. Loyson de la vraie charité qui aurait dû consister à le corriger et à le préparer à devenir un bon religieux. Entre le novice qui se présente et la religion qui l'admet, un contrat tacite mais réel existe. Le novice apporte à la religion tout ce qu'il est et tout ce qu'il a, en retour il attend d'elle le moyen de mieux connaître, aimer et servir Dieu, et par ce moyen mériter la vie éternelle. De son côté la religion, par le seul fait qu'elle existe et qu'elle est approuvée, dit à tous : « Vous qui avez faim et soif de justice, de perfection, de charité, de vie éternelle, venez à moi. Je possède un certain nombre de règles qui vous mettront

à l'abri du monde, vous élèveront au-dessus de votre propre faiblesse et assureront votre salut; j'ai de plus des hommes, les supérieurs, qui ont charge de faire observer ces règles salutaires. Voilà ce que je donne à qui se donne à moi ».

Entre les deux et comme pour assurer l'exécution facile du contrat qui lie les deux parties, le maître des novices, qui représente à la fois (et il en est chargé), les intérêts des novices et ceux de la religion. Avec une bonté qui ne se lasse jamais et une patiente charité de mère, il forme le novice aux pratiques et à l'esprit de la religion à laquelle il est venu; mais qu'il n'oublie pas, s'il ne peut y parvenir, que l'avenir de la religion et le bien des religieux exigent qu'il écarte d'elle un sujet incapable et indigne. Voilà ce qui aurait dû être à l'égard de M. Loyson comme de tous les autres. Est-ce pour lui ce qui a été? Ce qui nous a été dit plus haut répond avec la dernière évidence : non! Dès lors on ne lui a pas donné ce qu'on lui devait et on l'a gardé lorsqu'il aurait fallu le renvoyer. Ce qui n'a pas été bien commencé, risque fort de ne pas continuer bien et de finir mal.

A peine sorti du noviciat, de ce noviciat qui n'avait point fait de lui un Carme ni même mûri un peu M. Loyson, il devint un prédicateur et même un prédicateur à la mode. A de tels hommes il faut naturellement de grandes villes et comme il n'y avait pas encore à Paris de couvent de Carmes, M. Loyson fut envoyé à Lyon. C'est là que je l'entendis pour la première et unique fois — et je perdis pour toujours à cette première et incomplète audition le goût de l'entendre ou de le lire. Il y aura de cela en novembre prochain, juste cinquante ans; et le fait m'imposant le devoir de quelques nouvelles réflexions, mérite d'être raconté dans ses détails.

***

Je prie les lecteurs de la *Critique* de me pardonner s'ils trouvent que j'abuse du privilège reconnu depuis Nestor au moins, aux vieillards, de rappeler en leurs discours un peu longs, qu'ils ont été jeunes. Cela n'intéresse pas beaucoup sans doute les autres, mais cela les intéresse eux et leur manie est en somme inoffensive au moins lorsqu'ils écrivent, puisque le lecteur n'est pas obligé, même par politesse, de les lire. Donc je quitte l'auteur que nous avons suivi et peut-être quelque peu contredit jusqu'ici et j'en viens à mes souvenirs.

J'étais à Lyon, uniquement pour être ordonné prêtre par Mgr de Charbonnel, capucin comme moi-même, qui avait lui-même été consacré par Pie IX, et je ne pensais pas à autre chose; j'ignorais que le P. Hyacinthe existât, lorsque mon supérieur me conseilla d'aller l'entendre à Saint-Nizier, où il devait le jour même prêcher à l'occasion de je ne sais quelle œuvre de femmes. Il me fit un grand éloge

du prédicateur et j'allai à Saint-Nizier très bien disposé en sa faveur.

La belle nef de cette vaste église était parfaitement remplie de la bonne société lyonnaise, dans le sanctuaire, une trentaine de prêtres. Le silence le plus religieux régna pendant l'attente qui fut assez longue. Puis, sans aucun chant, aucune prière, le prédicateur parut en chaire et ce petit bruit qui précède une attention qui veut être sympathique et soutenue se produisit, rapide et discret. Le prédicateur commença.

Pas comme les autres, certes! Au lieu du texte sacré que j'attendais, voici les paroles qu'il me fallut entendre : « Les Saint-Simoniens, Mesdames, ont beaucoup parlé de l'indépendance et de la dignité de la femme. Dans leur doctrine il y avait du vrai, il y avait du faux, prenons le vrai, laissons le faux. Ainsi faisaient les Pères de l'Eglise ».

Une bouteille de Leyde qu'on m'aurait déchargée dans le dos, ne m'aurait pas produit une aussi forte commotion. Que cela était loin de toutes manières de mes pensées habituelles et de l'idéal que je m'étais fait de la parole sacrée! Ces Pères de l'Eglise transformés en éclectiques, ni plus ni moins que les élèves de M. Cousin, ces Pères qui puisaient leur doctrine non dans l'Evangile et la tradition de l'Eglise, mais dans les discours et les écrits des hérétiques et des païens qu'ils transmettaient, soigneusement tamisés, il est vrai, aux fidèles, étaient tellement inconnus et inattendus! Et ce prédicateur qui annonçait tranquillement comme la chose la plus simple, qu'il allait faire ce qu'avaient fait les Pères de l'Eglise!... Je levai les yeux pour contempler ce nouveau Père de l'Eglise et il me parut un peu jeune, de dix ans à peine plus âgé que moi-même, de bonne mine et frais et souriant. Il répondait mal au type vénérable que je m'étais fait des Pères de l'Eglise, lesquels avaient coutume d'étudier longuement avant de se poser en marbres et de pratiquer, à l'exemple de Jésus-Christ, avant d'enseigner. Je me remettais à peine de ce premier choc que je fus tout à fait effaré. Le prédicateur nous annonçait qu'il allait nous parler du côté diurne et du côté nocturne de l'âme des femmes (sic). Je ne sais plus si c'était à propos de l'indépendance ou à l'occasion de la dignité que cela venait, mais cela était venu et fut longuement développé.

Que le lecteur essaie de se faire une idée de ma torture. Je me préparais à être ordonné prêtre, après huit ans d'une vie de solitude, de prières, d'études sérieuses, passées moitié au séminaire et moitié au couvent; en fait de prédicateurs célèbres, je n'avais entendu que l'abbé Combalot si plein de foi, si parfait homme d'Eglise; point de journaux, point même de livres de littérature. Je m'arrêtais à Bossuet et à son Histoire des Variations qui me paraissait son chef-d'œuvre; je n'aurais pas consenti à perdre mon temps à lire le Télémaque; et avec de telles habitudes, il me fallait entendre parler

du côté diurne et du côté nocturne de l'âme des femmes, en entendre parler du haut de la chaire chrétienne et dans un style échevelé — le romantisme le plus aigü ! A chaque instant tous mes sentiments religieux, tous mes goûts littéraires étaient heurtés de la manière la plus violente. J'en arrivais vite à un état où je crus qu'écouter de telles choses dans ce lieu, c'était péché.

Et j'aurais voulu m'en aller; mais je n'osais, il aurait fallu traverser toute la nef et me montrer inconvenant. Non, me disais-je, je resterai jusqu'au bout! Mais alors une nouvelle période étrange, insensée et pourtant étudiée, m'arrivait, qui me faisait bondir de nouveau et regarder la porte avec un air d'envie.

Ce supplice durait depuis une demi-heure à peu près, lorsque j'entendis cette phrase que je n'ai pu oublier depuis : « Vous m'avez peut-être trouvé bien long dans le développement de cette première partie; mais que voulez-vous, Mesdames, il faut que je vous fasse boire le calice de votre gloire jusqu'à la lie ! » (sic).

Je n'ai jamais su si ce ne fut pas à haute voix que je répondis : pas à moi, petit! Et dût-on m'appeler et fanatique et bourru, je pris mon courage à deux mains et je gagnai la porte, sans plus me soucier d'autre chose que de ne plus entendre de pareilles flagorneries, aussi peu chrétiennes que peu françaises.

L'air de la rue me sembla pur et léger en comparaison de celui que je venais de respirer dans la maison de Dieu. Je retournai ou plutôt je m'enfuis vers le couvent, un peu comme la colombe de Noé vers l'arche. Mon sang bouillait, ma tête était en feu et marchant toujours plus vite, je priais ardemment le Seigneur de ne pas permettre que jamais j'eusse le malheur de profaner ainsi le ministère de la parole; je le suppliais de me faire mourir tout de suite, plutôt. Et j'arrivai au couvent. Je rendis compte assez exactement de ce que je venais d'entendre et de ma fuite, dont on rit un peu. Le supérieur me dit ensuite : « Rien de ce que vous avez dit ne m'a surpris. Je connais beaucoup le P. Hyacinthe. Pendant le dernier carême qu'il prêchait à la paroisse voisine avec grand succès, il passait une grosse partie de son temps ici; avec moi surtout il parlait très librement. Naturellement étant son hôte je le laissais dire. Mais un jour je me crus obligé de lui répondre : « Comment ne voyez-vous pas, cher Père, que vos idées vont bien mal avec l'habit que vous portez? Et savez-vous ce qu'il répondit? C'est bien fort, j'ose à peine le répéter : « Si j'étais sûr que vous dites vrai, à l'instant même je quitterais cet habit. » — « Oh! oh! mais alors il est perdu, puisqu'il tient tant à ses idées et si peu à sa vocation. En l'entendant je le jugeai bien exposé à cause du manque d'équilibre qu'il me semblait voir entre l'excès de son imagination et la faiblesse de sa raison tout à fait dépourvue de doctrine. Mais d'après ce que vous venez de dire, son état est bien plus dangereux que je n'avais cru ».

Je regrette que le Rme P. Bruno ne soit plus de ce monde, il aurait pu ajouter son témoignage au mien; c'est lui qui était alors supérieur du couvent de Lyon. Notre conversation ne s'arrêta point là. Le Rme P. Bruno m'apprit que quelque temps auparavant le P. Hyacinthe avait dit en chaire que si les principes de 89 n'existaient pas, il faudrait les inventer. J'avoue que ce qui m'étonna, ce ne fut point que M. Loyson eût dit cela, mais que personne, ni ses propres supérieurs réguliers, ni Evêque, ni curé, ne lui eût interdit la chaire. Mais il est vrai que j'étais assez jeune alors et assez naïf pour me figurer que l'on n'acceptait une charge, surtout ecclésiastique, que pour en remplir les devoirs. Depuis, l'expérience m'a fait comprendre combien j'étais dans l'illusion. N'importe, je persiste à croire que tout ira mieux lorsque les pasteurs ne craindront rien, n'espéreront rien, ne voudront rien que se dévouer coûte que coûte au troupeau de Dieu qui leur est confié et je me sens en cela tout à fait d'accord avec l'Evangile.

Deux ans se passèrent ensuite pour moi en missions en langue catalane dans de pauvres paroisses du Roussillon, une expédition inutile sur la côte occidentale de l'Afrique, alors peu connue, c'était avant que l'Isthme de Suez fût percé, et la mise au point de mon premier ouvrage *La Pauvreté*. Je n'eus aucun effort à faire pour oublier M. Loyson et son éloquence.

Mais deux ans après, il fallait bien se souvenir de lui!

Nous sommes à l'Avent 1864; or il se produisit alors presque simultanément trois événements de très inégale importance. Le plus petit me concernait seul et n'avait pas besoin de trouver place dans l'histoire, puisque même pour moi il eût été de nulle portée, s'il ne m'avait fait comprendre plusieurs choses que sans lui je ne comprenais pas encore; c'est cependant de ce fait presque nul que je vais parler. Je ne dirai rien du plus important, qui fut la publication du *Syllabus* et peu de chose d'un autre d'une importance encore considérable, au moins pour M. Loyson et ses amis : son début à la chaire de Notre-Dame de Paris.

Une lettre que je reçus, voilà le fait qui me concerne. C'est peu, dites-vous. Sans doute. Mais elle me disait mot à mot ceci de la part d'un des personnages les plus en vue du camp catholique libéral. « Dites donc au P. Exupère de passer dans les rangs du libéralisme afin d'écrire ou de prêcher de là des choses moins désagréables à ses contemporains ». Cela m'était écrit après sérieux examen de mon livre de *La Pauvreté*. Le *Syllabus* m'eût aidé à faire la juste réponse, si j'avais pu hésiter; mais il n'en fut pas besoin par la grâce de Dieu. Je fis savoir que j'avais une ambition plus haute que celle d'être agréable à mes contemporains, que j'avais résolu de les servir et que je ne le pouvais qu'en leur disant la vérité, agréable ou non.

Aussi, lorsqu'un peu plus tard, mon ouvrage eut été publié, le même homme qui s'était auparavant montré bienveillant à mon égard et même m'avait couvert de fleurs — oh! en petit comité! — massacra mon livre dans le *Correspondant* et m'apprit que Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui avait plus d'autorité que moi, avait plus de douceur. Je crois que j'en avais quelque soupçon auparavant.

Mais je compris autre chose encore. Je compris comment Hérode et Pilate d'ennemis qu'ils étaient, devinrent amis, dès qu'ils se furent fait des politesses aux dépens de Notre-Seigneur et pourquoi, malgré ce que j'avais entendu du P. Hyacinthe à Lyon et compris de sa valeur religieuse, tant d'hommes de sentiments et d'opinions divers et opposés s'étaient trouvés unis pour le hisser sur la chaire de Notre-Dame d'abord et avaient fait plus tard les efforts que l'on sait pour empêcher qu'il en descendît pour quitter l'Eglise. Il y a là-dessus une lettre de Mgr Darboy très instructive, trop même.

Et je compris autre chose encore, à savoir, que d'excellentes personnes, qui nous veulent sincèrement du bien, peuvent parfaitement, sans s'en douter, assumer à notre égard la fonction du diable tentateur de Jésus-Christ et nous dire comme il lui fut dit : Je vous donnerai tout cela — c'est-à-dire le succès, la gloire même que vous ambitionnez sans doute et que je donne à qui je veux, au moins parmi ceux qui composent notre grand parti, — si vous vous prosternez avec moi, devant l'idole que l'adore moi-même. Peut-être plus nombreux que jamais sont aujourd'hui les jeunes catholiques qui sont soumis à cette tentation et non pas toujours sans succès. Beaucoup de tout temps, ont écouté le tentateur et ont fait ce qui leur était demandé. M. Loyson, lui, n'hésita pas et il paya du premier coup très largement sa dette au parti qui comblait ses vœux. Je m'étonne qu'on n'ait pas, à l'occasion de sa triste mort rappelé davantage sa première conférence à Notre-Dame; mais tout cela est si loin! En voici le plan, l'histoire du christianisme y est divisée en trois époques ou périodes : 1° Période de fondation, de Jésus-Christ à Luther; — 2° Période de critique, de Luther à la Révolution; — 3° Période d'application qui commence aux principes de 89 et qui va voir fleurir enfin la perfection de l'Evangile et le bonheur des hommes. Tout ce qu'a dit récemment dans la *Critique*, M. Hugues à propos de Saint-Simon, Maret, Gratry, etc., était quintessencié dans les débuts de M. Loyson à Notre-Dame.

Je m'arrête, on sait assez la suite.

Il y a trois ou quatre jours, l'*Univers* donnait à entendre que l'ex-P. Hyacinthe à sa mort, était plutôt juif que chrétien. Je laisse au rédacteur de l'*Univers* et aux amis de M. Loyson qu'il cite, la responsabilité de ce qu'ils disent sur ce point. Pour moi, j'avoue que depuis sa première conférence à Notre-Dame, je ne me suis plus occupé de lui, je ne l'ai plus ni vu, ni lu, ni entendu. Mais je

comprends que marchant à reculons depuis plus de quarante ans, et tout d'abord à si grandes enjambées, et ne cessait jamais de marcher dans le même sens, le pauvre apostat du Carmel et de l'Eglise catholique, ait pu s'enfoncer dans les ténèbres les plus épaisses et les plus ridicules. De quoi lui ont servi les talents célébrés avant tant d'exagération par l'auteur de l'article dont nous nous sommes occupés en commençant? Il a passé, et de tout ce qu'il avait reçu de Dieu, il ne reste rien, rien, rien. Et ceux qui le blâmaient quand il était utile encore de le faire, pleurent maintenant son malheur et prient encore pour lui.

P. EXUPÈRE.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

QUID PRODEST HOMINI ?...

LE RÉBELLION DE M. L'ABBÉ LEMIRE

La rébellion de M. l'abbé Lemire contre les ordres de son archevêque est un fait accompli. Le châtiment ne s'est pas fait attendre. M. Lemire, candidat aux élections d'Hazebrouck, malgré la défense de briguer aucun mandat, a été battu et reste sur le carreau. Puisse cet échec piteux et le temps qu'il lui donnera de réfléchir, le porter à méditer, s'il en est encore temps pour lui, comme nous le voulons espérer, la parole du divin Maître : *Quid prodest homini?...*

C'est malheureusement une rébellion très consciente. Pendant plusieurs semaines, M. Lemire et ses amis, ceux du Bloc comme ceux du *Bulletin de la Semaine*, cherchèrent d'abord à tromper l'opinion en niant la défense intimée ou en invoquant contre elle une casuistique de mauvaise foi. Mais, dans une réunion électorale scandaleuse, tenue quelques jours avant le vote (le 4 mai), M. Lemire s'était franchement découvert. Le *Progrès du Nord*, qu'on n'accusera point d'antilemirisme, a donné de cette réunion un compte rendu qu'il est intéressant de retenir.

« Plus de quinze cents personnes se pressent ce soir dans le gallodrome de la « Fleur de Lys » où l'abbé Lemire doit prendre la parole. Le député-prêtre paraît à huit heures et demie, entouré de ses amis. Tout de suite il monte à la tribune. « L'heure de la justice, fait-il, a sonné ». Et il se met à réfuter les arguments qu'ont utilisés contre lui les socialistes. Sa voix est rude et ses phrases sont simples. « Vous n'avez pas dit la vérité. Vous n'avez pas trouvé cela seuls. Est-ce compris? » Et l'auditoire, gravement, s'incline.

» L'abbé Lemire expose dans quelles circonstances il s'est trouvé aux prises avec quelques républicains. Il en arrive à la liste de droite et accuse les réactionnaires d'avoir semé la discorde et attisé les rancunes. Il rappelle qu'ils l'ont lui-même traité en paria. Les camelots du roi qui

occupent le fond de la salle essaient, à ce moment, de l'empêcher de parler. Et désormais le discours de l'orateur sera haché d'interruptions. L'abbé Lemire fait face à ses adversaires. Et comme le tumulte s'accentue, il leur jette, dans la fièvre de l'improvisation, ces paroles de feu : « Nous ne voulons plus de votre joug. Si vous êtes élus demain, ce sera grâce à vos largesses. Et je demanderai votre invalidation pour ingérence cléricale ».

» Les cris cessent soudain.

« Oui, le doyen d'Hazebrouck a déclaré qu'il regrettait que de bons catholiques se soient laissé entraîner par l'abbé Lemire dans la lutte contre la Municipalité sortante. *N'est-ce pas l'ingérence cléricale cela?* »

» Le tapage reprend. L'abbé Lemire prie le commissaire de police d'intervenir : « Laissez les petits, mais frappez les grands ». Et le voici qui fonce à nouveau sur les cléricaux, et leur reproche de traquer les hommes de cœur qu'il a groupés autour de lui. « Quand on n'est pas avec les droitiers, on n'est pas grand'chose! Vos journaux ont parlé d'une lettre en date du 9 juillet 1911 dans laquelle l'archevêque m'avait intimé l'ordre de ne plus briguer aucun mandat. Le doyen d'Hazebouck certifie que j'ai reçu cette lettre. Eh bien! voici ce qui s'est passé. Un dimanche, après la messe, le doyen s'est rendu chez moi. Il m'a donné lecture d'une lettre de douze pages. Je lui ai demandé de me remettre cette lettre. Il m'a répondu qu'il n'en avait pas la permission. Quand une lettre est communiquée dans ces conditions, quand on ne peut ni la relire, ni consulter, à son sujet, les autorités civiles et religieuses, on doit juger qu'on n'a rien reçu, Je considère comme nulle et non avenue la lettre de l'archevêque. Nous ne sommes plus à l'époque où il suffisait d'une lettre de cachet pour condamner un homme. Si l'on veut me frapper, qu'on le fasse publiquement et qu'on dise pourquoi. *Celui qui est investi d'un mandat public, n'est responsable que devant l'électeur* ». Ces paroles provoquent une profonde émotion. L'abbé Lemire les a coupées de grands gestes autoritaires.

» Quelques coups de sifflet, et le silence se refait. L'abbé Lemire va terminer son discours en beauté. « *Moi qui suis catholique et prêtre et prétends le rester, je me rattache à cette glorieuse lignée de prêtres qui en 1789 mettaient la main dans la main du Tiers-Etat et écrivaient la déclaration des Droits de l'Homme* ». Il prononce le nom du cardinal Lavigerie qui porta le premier toast à la République, celui du Père Laubry, supérieur des Lazaristes, qui a su faire aimer, à Constantinople, la France républicaine. « Il faut que demain, dit-il dans sa péroraison, un grand souffle purificateur passe sur Hazebrouck ».

» L'enthousiasme des lemiristes, longtemps contenu, se soulage en acclamations sans fin. Et dans la lourde nuit provinciale, sous la pluie qui commence à tomber et sous le ciel d'orage où nulle étoile ne luit, une foule fervente accompagne le député-prêtre jusqu'à sa maison, derrière l'église.

» L'abbé Lemire, de sa fenêtre, prononce les ultimes paroles. Il remercie les femmes qui n'ont pas craint d'assister à la réunion. En posant sa candidature, il a joué une grosse partie. Il a fait son devoir. Il espère que les électeurs feront le leur. Et sur sa prière, la foule entonne l'hymne républicain ».

Ce triste éclat appelle quelques réflexions. M. Lemire est responsable de ses écarts. C'est bien certain. Mais en serait-il venu là, s'il n'avait été flatté, soutenu, applaudi, durant plusieurs années, alors qu'il professait déjà les principes dont il pousse aujourd'hui les conséquences, par un grand nombre d'ecclésiastiques et de catholiques

laïcs qui refusaient de constater son erreur et aux yeux de qui le casse-cou crié par d'autres était une vaine alarme de rétrogrades ?

M. l'abbé Thellier de Poncheville, par exemple, ne doit-il pas avoir aujourd'hui quelque regret de cette lettre, citée par le journal de M. Lemire, qu'il écrivait, il y a deux ans, pour soutenir une de ses élections ?

« Je vois dans mes conférences à travers la France quelles vives sympathies M. Lemire excite dans les auditoires populaires qui connaissent bien sa haute valeur, son grand cœur, son dévouement intelligent aux intérêts du peuple et de la France, son attachement sincère à la République.

» *Il est pour beaucoup de nos contemporains, le type du curé moderne, et tels qu'ils voudraient voir leur prêtres autour d'eux.* (!!)

» *Son échec serait la preuve que de tels prêtres ne sont pas comptés par les catholiques comme de bons prêtres, et ce serait une défiance de plus dans leurs âmes contre la religion qu'il leur fait aimer* ». (!!!)

Sous le titre *Responsabilité*, le directeur du *Nord Patriote*, M. Robert Havard de la Montagne, a écrit, le 11 mai, un excellent article que nous voulons reproduire. Il s'adresse spécialement à la *Croix du Nord* qui, aujourd'hui, invite les catholiques à prier pour que le malheureux égaré évite « l'irréparable ».

Nous l'avons vu, ce scandale auquel nous refusions de croire : M. l'abbé Lemire candidat aux élections municipales d'Hazebrouck, malgré l'interdiction formelle de l'autorité diocésaine. Il n'avait même pas l'excuse de défendre sa place, puisqu'il n'était pas conseiller sortant. Il ne pouvait même pas prétendre à représenter le moindre mal, puisque les conseillers sortants, combattus par lui, étaient d'honorables catholiques. Il a désobéi pour désobéir. La sagesse des populations flamandes a écarté cette tentative de schisme. Mais, si la lutte est terminée, notre tâche continue. Il faut, comme nous l'avions dit, rechercher les responsabilités. Nous accusons la démocratie chrétienne du Nord.

Consacrant six colonnes au « cas de M. Lemire », la *Croix* égratigne « certains adversaires de M. Lemire, plus politiques que religieux ». Vise-t-elle les royalistes ? C'est probable. Nous avons le droit de répondre. Nous le ferons avec toute la déférence qui est due au caractère, aux services et au talent de M. le chanoine Masquelier. Ce qui n'est pas permis, ce serait de discuter avec « Cyr » comme on ferait avec un Debierre. La contradiction est bonne, entre catholiques, pourvu qu'on respecte son contradicteur ; alors elle ne blesse pas, elle éclaire; on s'occupe moins d'écraser que de convaincre. C'est la méthode du *Nord Patriote :* les résultats obtenus en démontrent l'excellence.

Donc nous accusons la démocratie chrétienne du Nord d'avoir engendré M. Lemire. Notre vénéré confrère, qui a prévu le réquisitoire, a pris les devants. Sa thèse est celle-ci : M. Lemire a changé, il a trompé nos espérances; ah ! autrefois, « c'était le beau temps... Vous assistiez au Congrès de la *Croix du Nord*. Vous veniez me voir rue Bayard. Vous étiez de toutes les réunions de zèle et d'action catholique. Et aujourd'hui ? Aujourd'hui plus rien ». Ainsi se lamente M. le chanoine Masquelier. Sa douleur est évidemment sincère. Mais notre thèse, à nous, est que M. Lemire n'a pas changé : il est « aujourd'hui » ce qu'il était hier, ou, si vous voulez, son attitude actuelle est la suite logique de son attitude passée.

Cyr nous conte en ces termes les débuts politiques de M. Lemire :

« *Un jour l'ambition politique s'empara de lui. Il se présenta à la députation* » CONTRE LE GRÉ, SINON CONTRE LA DÉFENSE DE SON ARCHEVÊQUE ».

Halte-là! Cet aveu est énorme. La *Croix du Nord* reconnaît que dès sa première candidature, en 1893, M. Lemire se présentait « contre le gré, sinon contre la défense de son archevêque ». En 1893 pas plus qu'en 1912, il ne s'agissait de conquérir un siège sur l'ennemi; le député sortant d'Hazebrouck était M. le général de Frescheville. Un royaliste? non. Mais le président de la Droite républicaine! Eh bien! c'est après avoir évincé le général de Frescheville, « contre le gré sinon contre la défense de son archevêque », que M. Lemire se vit adopté, choyé par les libéraux et démocrates : « Vous assistiez aux Congrès de la *Croix du Nord*. Vous veniez me voir rue Bayard », etc.

« ... C'était le beau temps », dit M. le chanoine Masquelier. Or, dès cette époque, M. l'abbé Lemire avait versé dans l'erreur libérale. Que disait Léon XIII (Encyclique *Immortale Dei*) : « Il n'est pas permis d'avoir deux manières de se conduire, l'une en particulier, l'autre en public, de façon à respecter l'autorité de l'Eglise dans sa vie privée et à la rejeter dans sa vie publique ». Que disait M. Lemire, au Congrès de la Démocratie chrétienne, à Lyon, en 1897 : « Les députés ne sont pas à la Chambre pour la vie future, mais pour la vie présente; non pas pour faire les affaires de l'Eglise, mais pour les affaires de la France ». Distinction subtile et condamnable entre les devoirs du chrétien et les devoirs du citoyen. Cette distinction, M. Lemire l'affirme, le 30 novembre 1899, à la tribune parlementaire : « Le catholicisme, dans cette Chambre, n'a pas de députés, pas plus que le protestantisme, pas plus que la maçonnerie, pas plus que l'islamisme, pas plus qu'aucune religion ». En 1900, il préside le fameux Congrès ecclésiastique de Bourges, congrès dont l'évêque d'Annecy, Mgr Isoard, dénonce les périls, notamment. La tendance à dédoubler la personne du prêtre : prêtre ici, simple citoyen là-bas; prêtre aujourd'hui, laïc demain. M. l'abbé Lemire, véritable président du Congrès, *n'a laissé passer, depuis qu'il est connu, aucune occasion de pratiquer cette abdication intermittente de la qualité de prêtre.* Il l'a fait de nouveau au Congrès de Bourges ».

Et voilà le « beau temps » de M. Lemire! Nous disons, nous, que, lorsque M. Lemire, candidat aux élections municipales d'Hazebrouck, s'écrie, le 2 mai 1912 : « Je suis sorti de la hiérarchie officielle, je suis prêtre pour dire la messe et le bréviaire, pour cela et pas davantage », nous disons, nous, que cette déclaration est conforme à la pratique de toute sa vie.

La *Croix du Nord* nous répondra : « Mais il ne s'était pas encore assis à gauche, il n'avait pas rompu avec les catholiques ». Or, dès 1901, après un discours de M. Lemire sur le budget des cultes, l'abbé Dabry écrivait : « La Droite s'est abstenue de l'applaudir. C'est bon signe. Ce n'est que lorsque la **rupture sera complète** entre nous et les exécrables partis de droite, que nous aurons quelque chance de reconquérir le pays ». Nous disons, nous, que, lorsque M. Lemire, en mai 1912, essaie de planter le drapeau du Bloc à Merville, Bailleul et Arnèke, cette tentative est conforme à la pratique de toute sa vie.

La *Croix du Nord* nous répondra : « Mais nous ne pouvions pas deviner qu'il irait si loin! » Nous disons, nous, que vous auriez dû le deviner. L'abbé Lemire n'avait pas à changer, il n'avait pas à évoluer, il n'avait qu'à suivre sa route dans la voie du libéralisme pour arriver... là où il est aujourd'hui. M. le chanoine Masquelier convient, d'ailleurs, que « bientôt il donna des inquiétudes aux esprits clairvoyants ». Pour-

quoi donc la *Croix du Nord* n'a-t-elle pas ouvert les yeux, avant 1910? Pourquoi les a-t-elle boudés, les boude-t-elle encore, ces « esprits » dont la « clairvoyance » voulait empêcher les Catholiques de suivre M. Lemire? Pourquoi son silence à l'égard de Mgr Delassus? Pourquoi ces « coups de patte » à l'*Univers*, rajeuni et renouvelé par le concours de catholiques éminents, mais antidémocrates et antilibéraux? Pourquoi enfin n'a-t-elle pas voulu connaître les conférences, faites à Lille, pendant l'hiver de 1910, par Dom Besse, contre cette hérésie libérale qui a précisément perdu M. Lemire?

C'est ici que la *Croix du Nord* riposte en parlant de « certains adversaires de M. Lemire, plus politiques au fond que religieux ». Pourquoi dénaturer les intentions? Nous sommes capables de rendre justice aux républicains. Ce sont des royalistes qui ont envoyé, qui maintiennent au Sénat le général Mercier, ancien ministre républicain. Et l'Action française ne préfère-t-elle pas le républicain Drumont au royaliste d'Haussonville? Et le *Nord Patriote* n'a-t-il pas donné pour mot d'ordre, à la veille des élections législatives de 1910, de voter, même pour des candidats dont l'opinion n'est pas la nôtre? Si donc nous combattons M. Lemire, ce n'est pas au nom du Roi, c'est au nom d'une doctrine supérieure à toutes les dissidences politiques.

Ce qui manque aux libéraux, c'est une doctrine. Ils vivent au hasard des combinaisons électorales. N'a-t-on pas vu cette semaine la *Croix du Nord*, « CONDAMNER ET FLÉTRIR » les catholiques lillois qui n'auraient pas voté en nombre suffisant pour les représentants de cet *Echo du Nord* dont nul n'a oublié l'attitude, lors du complot maçonnique contre le Frère Flamidien? Eh! mon Dieu, nous savons à quels accommodements la politique électorale oblige parfois! Les radicaux sont si abjects, les socialistes, au moins dans le Nord, si abominablement sectaires, qu'il faut bien, çà et là, passer par-dessus certaines répugnances! Il y avait, pour la *Croix*, une façon discrète de le faire entendre. Mais dire, dès le 6 mai : « Nous voulons aussitôt condamner et flétrir avec toute l'indignation qu'elle mérite la manœuvre inexplicable » qui a abouti au ballottage de M. Gobert; réclamer, le 8 mai, pour M. Gobert et ses compagnons un « triomphe réparateur », car ils se représentent et « cet acte ne pouvait les grandir davantage dans l'estime de tous ceux qui les connaissent et qui ont su les apprécier » — le Frère Flamidien peut-être? — cela, en vérité, c'est trop! c'est trop! Des gens qui ont une doctrine n'auraient jamais écrit de pareilles choses!

Mais revenons à M. Lemire. Nous voulions prouver qu'il n'a pas changé. C'est fait. Or puisqu'il était au début ce qu'il est maintenant, puisque, en 1893 comme en 1912, il se présentait « contre le gré, sinon contre la défense de son archevêque », puisque, dès 1893, il semait la division en évinçant le catholique de Frescheville comme il s'est efforcé en 1912 d'évincer le catholique Warein, puisque, dès ses premiers discours, il prétendait établir, entre les devoirs du prêtre et les devoirs du citoyen, une distinction interdite par l'Encyclique *Immortale Dei*, ceux qui l'ont soutenu, de 1893 à 1910, sont responsables et de son audace grandissante et du douloureux retentissement de la crise actuelle. Cela soit dit, non pour humilier ou rabaisser un confrère justement vénéré, mais pour élucider un point d'histoire et prévenir le retour d'erreurs semblables. On ne fait pas de la politique avec de bonnes intentions, on fait de la politique avec des principes. C'est pourquoi Louis Veuillot reste le plus grand nom du journalisme catholique. Ah! il aurait compris tout de suite, lui, où allait l'abbé Lemire! N'avait-il pas compris où allait le Père Hyacinthe? Il n'a pas sauvé

le Père Hyacinthe, il aurait peu-être sauvé l'abbé Lemire si, décidément, comme nous l'espérons, la foi est plus forte chez ce malheureux que l'orgueil, mais, en tous cas, il aurait arraché à son influence, dès la première heure, les catholiques, surtout les prêtres... Hélas! Louis Veuillot n'est plus!

Robert Havard de la MONTAGNE.

LE VICE DE LA POLITIQUE ÉLECTORALE

Dans le même journal "*Le Nord-Patriote*", avec ce titre « Un homme triste », M. R. Havard de la Montagne écrit ce piquant article (18 mai) qui fait ressortir, toujours aux frais de *La Croix du Nord*, le vice foncier de la politique électorale.

Maurice Donnay a conté, dans une piquante fable, l'aventure d'un jeune homme qui était triste, et qui le resta toute sa vie, pour avoir bu au berceau le lait d'une nourrice pessimiste. J'ai rencontré un Lillois qu'on aurait pris, à son air lugubre, pour un descendant de ce jeune homme. Il tenait en mains une gazette, et il l'agitait, avec tous les signes d'une profonde douleur. J'attribuai cette désolation à sa mélancolie naturelle, accrue par le drame de Nogent, par la suprême bataille où Valet et Garnier avaient trouvé la mort : on aime à gémir sur les catastrophes qui font monter la vente des quotidiens. Mais l'homme triste ne pensait qu'au ballottage. Il s'écria :

— Tel que vous me voyez, j'ai voté pour Gobert.

— Allons, tant mieux, puisque votre candidat est vainqueur.

— C'est précisément sa victoire qui m'afflige!

— Expliquez-vous.

— Je m'explique. La *Croix du Nord* nous a signifié, les 6 et 8 mai, que voter pour ces messieurs de l'*Echo* était un « *devoir de conscience* », que nous leur devions un « *triomphe réparateur* », *et qu'ils ne pouvaient « grandir davantage dans l'estime de tous ceux qui les connaissent et qui ont su les apprécier* ». Arrive le 12 mai. Je cours aux urnes, j'ai la fièvre... Le soir, je ne dîne pas, je surveille le dépouillement, j'additionne les chiffres, je suppute les chances. Enfin, nous sommes élus : je dis « nous », car la cause de M. Gobert et de ses compagnons était devenue mienne. Vous devinez ma joie, mon enthousiasme... Hélas! combien éphémères!... Le 14 mai, réveil brutal et coup de foudre...

— Vous me faites trembler!

— Il y a de quoi. Dans le même journal, monsieur, où l'on nous avait fait un « devoir de conscience » de procurer un « triomphe réparateur » aux représentants de l'*Echo*, qui ne peuvent grandir davantage « dans l'estime de tous ceux qui les connaissent », le même écrivain trace ces lignes :

« L'*Echo* et ses amis voient plutôt d'un mauvais œil les efforts qui se font de notre côté pour rechristianiser les masses, et notre action sociale qui doit faciliter leur retour à la foi.

» Ils taxeraient volontiers d'empiétements cléricaux ces mouvements qui recrutent et disciplinent les groupes de Jeunesse Catholique et ces admirables Ligues de catholiques français dont les cadres, à Lille particulièrement, renferment tous les éléments vaillants et agissants.

» Ils sont indifférents, sinon hostiles, à cette organisation des Comités catholiques du Nord, qui, grâce à une haute, inlassable et puissante initiative,

couvrent déjà près des deux tiers de notre diocèse et s'essaient un peu partout à l'action.

— Ainsi donc, poursuivit mon interlocuteur, j'ai accordé mon suffrage à des hommes qui nous sont « indifférents, SINON HOSTILES »,qui « taxeraient volontiers d'empiétements cléricaux » nos organisations catholiques, et dont la *Croix* nous dit encore qu'elle ne leur demande pas de « travailler avec nous », car « l'ordre matériel est à peu près leur seul idéal » et « leur manque de foi ferait d'eux des auxiliaires plus gênants et plus compromettants qu'utiles ». Pourquoi donc, vingt-quatre heures avant de les traîner aux gémonies, les élevait-on au pinacle? Ai-je bien ou mal voté? Je n'y comprends plus rien. Convenez que j'ai lieu d'être triste.

— Ne soyez pas triste, ai-je répondu, et ne vous torturez pas l'esprit. La tradition attribue à Virgile ce mot qu'il n'a peut-être jamais prononcé : « On se lasse de tout, excepté de comprendre ». Le poète mantouan n'avait pas prévu notre politique électorale : qu'on se fatigue vite si l'on essaie d'en saisir tous les tours et d'en percer tous les détours! A Lourdes, en 1910, de fervents catholiques, des chevaliers de Saint-Grégoire-le-Grand n'ont-ils pas envoyé au Palais-Bourbon un sieur Paul Dupuy, co-directeur avec son père, le ministre excommunié, de cet abominable *Petit Parisien*, qui est une des sources de corruption de la France? Et ils étaient très fiers de leur exploit, qui obligerait, croyaient-ils, la famille Dupuy à protéger les pèlerinages pour ne pas nuire au commerce local. On avait mis la sainte Vierge sous la sauvegarde du Bloc!!!...

— C'est une honte!

— C'est de la politique électorale. Je conviens que tous les spécimens n'en sont pas aussi scandaleux et aussi répugnants, mais la plupart échappent au sens commun. Dites-moi un peu pourquoi, si les unifiés l'emportent à Boulogne-sur-Mer, on nous conseille d'applaudir, alors que, s'ils triomphent à Roubaix, il faut se lamenter; Est-ce le radicalisme qui est l'ennemi? J'inclinerais à le croire, si je regarde du côté de Tourcoing, où la chute de Dron aurait été saluée par des clameurs d'allégresse, mais je ne le crois plus si j'observe Douai et Valenciennes, où les radicaux n'ont gardé le pouvoir qu'avec l'appui des conservateurs. La politique électorale varie d'un endroit à l'autre; elle proclame dangereuses et mortelles, dans une commune, des opinions dont elle recommande ailleurs les représentants. Elle érige, le dimanche, des statues qu'elle déboulonne le lendemain. On chante, dans *Rigoletto : la donna è mobile;* la politique électorale est infiniment plus capricieuse et changeante que ne l'est la femme d'après la musique de Verdi. Chaque scrutin nous en fournit de nouvelles preuves, et de plus en plus fortes...

LA VÉRITÉ D'ABORD

C'est encore au *Nord-Patriote* que nous devons ces justes et opportunes réflexions :

De fort honnêtes gens exècrent la *Critique du Libéralisme* et M. l'abbé Emmanuel Barbier, la *Foi Catholique* et M. le chanoine Gaudeau, la *Semaine Religieuse* de Cambrai et Mgr Delassus, l'*Univers* actuel, peut-être même — *si parva licet...* — le *Nord Patriote*, sous prétexte que certaines tendances y sont discutées.

Voici donc la question qui se pose : quand un catholique se trompe, doit-on le dire? doit-on le taire?

Il faut le taire! proclament ces honnêtes gens. Il faut le taire, au nom de l'union!

Eh bien! l'union, ainsi comprise, est une chose absurde.

Comment! à l'époque où le Sillon florissait, où les libelles de MM. Naudet et Dabry s'efforçaient de capter le jeune clergé, vous auriez voulu que les écrivains clairvoyants, que Mgr Delassus, que l'abbé Barbier, se retranchant derrière cette formule bêlante : « L'union avant tout », contribuassent, par leur silence, à la diffusion des chimères démagogiques et sociales? Tous unis... dans l'erreur, tel serait l'idéal des chrétiens du vingtième siècle?

— Mais vous n'êtes pas sûrs de détenir la vérité, nous disent-ils.

— Pardon! Nous avons pour nous le *Syllabus*. Nous avons les Encycliques pontificales. Nous avons la doctrine invariable de l'Eglise.

— Mais les textes s'interprètent diversement, et d'ailleurs tout le monde se recommande de Rome.

— Il n'en est pas moins évident que le libéralisme, le sillonnisme et le modernisme ont été condamnés. Il y a donc bien des chances pour que les théologiens et les polémistes qui ont dénoncé ces trois fléaux continuent d'être dans la voie droite.

— Mais vous risquez d'atteindre des hommes si sympathiques!...

Argument de sensibilité pure, et qui ne saurait nous arrêter : au contraire. Car le propre de l'erreur est précisément d'être aimable, sinon elle ne séduirait personne. Si l'abbé Lemire, si Marc Sangnier ont si vite conquis et si longtemps retenu les *Croix* et leur clientèle, c'est par leurs qualités, qui recouvraient leurs tares. Nous avons tous connu des sillonnistes, qui étaient des jeunes gens accomplis, pieux, chastes, dévoués, et qui sont aujourd'hui des prêtres pleins d'ardeur ou des laïques pleins de foi. Nous admirons leurs vertus privées, mais... Mais relisons Boileau :

> Attaquer Chapelain! ah! c'est un si bon homme!
> . . . .
> Voilà ce que l'on dit. Et que dis-je autre chose?
> En blâmant ses écrits, ai-je d'un style affreux
> Distillé sur sa vie un venin dangereux?
> Ma muse, en l'attaquant, charitable et discrète,
> Sait de l'homme d'honneur distinguer le poète.

Impossible de mieux répondre. On peut être un galant homme et un méchant rimeur. On peut jouir de mille perfections et avoir l'esprit faux. C'est le malheur de certains catholiques. Ils absorbent naturellement, immanquablement, toutes les billevesées, toutes les insanités qui flottent dans l'air. L'erreur vient se poser sur eux comme sur la rose le papillon. Qu'ils se soumettent, comme Sangnier, ou bien qu'ils se séparent de M. Lemire comme d'aucuns l'ont fait dans le Nord, leur mentalité reste la même. Si le poison libéral et démocratique s'était réellement évaporé, on rendrait hommage aux précurseurs, à ceux qui, de tout temps, en avaient analysé les pernicieux effets. Après tant de rebuffades, des hommes tels que Mgr Delassus, l'abbé Barbier, Dom Besse, se verraient portés sur le pavois. Chez les républicains, Zola et Scheurer-Kestner, jadis conspués et réprouvés, furent traités en idoles dès que le nationalisme eut mordu la poussière. De même, chez nous, l'on n'aurait pas assez d'honneurs pour les adversaires du libéralisme, si le libéralisme avait succombé. Hélas! il est plus vivant que jamais! Donc la contamination subsiste. Elle se propage de plus belle. Il faut lutter sans relâche.

Les catholiques que choque cette lutte cèdent à un sentiment de paresse. Eh! oui, c'est être l'ami de ses aises que d'éviter la bataille sous prétexte d'union et d'aider par cette abstention au triomphe de l'erreur. L'union n'est pas la léthargie, l'union n'est pas la mort. Vous vous rappelez la célèbre tirade du héros de Beaumarchais :

« Pourvu que je ne parle dans mes écrits ni de l'autorité, ni du culte, ni de la morale, ni des gens en places, ni des corps en crédit, ni de personne qui tienne à quelque chose, je puis tout imprimer librement ».

L'union, telle qu'on la rêve quelquefois, consisterait à fuir ainsi tous les sujets brûlants. Un de nos amis venait un jour de dîner en ville et paraissait enchanté.

— Ah! c'était délicieux! Tout le monde était d'accord! Charmante soirée!

— Mais de quoi donc avez-vous parlé?

— On n'a parlé que du froid, des aéroplanes, et de la vitesse des automobiles.

Evidemment, c'est une manière de pratiquer l'union. Elle est peut-être un peu trop simple...

Trop simple aussi, cette politique négative qui se contente uniquement de dauber sur le Bloc. Tant que M. Combes régna, ce fut l'âge d'or des bons journaux. On pourfendait à l'envi André, Pelletan et le « petit père ». Et certes on faisait bien. Il faut entretenir dans les âmes l'indignation. Les radicaux fournissent une abondante et constante matière à nos dégoûts parce qu'ils sont des gredins en même temps que des imbéciles. Mais ce jeune homme accompli que nous évoquions tout à l'heure, mais ce séminariste qui brûle d'une flamme apostolique, mais ce chrétien fervent qui aspire aux œuvres sociales, ce n'est pas l'influence d'un Combes ou d'un Debierre qui est à craindre pour eux. C'était hier celle d'un abbé Naudet, c'est encore celle d'un Lemire et d'un Sangnier, c'est celle d'Henri Bazire, c'est l'influence de tous ces esprits faux, sympathiquement faux parfois, qui produisent le libéralisme comme l'abeille produit le miel. Mettre le public en garde contre ces esprits et contre leurs doctrines, c'est la mission formelle du journaliste catholique. Ceux qui ne l'ont pas fait n'ont pas fait leur devoir.

POUR LA PRESSE RÉGIONALE

Nous rappelions récemment que le *Télégramme* de Toulouse compte parmi les onze journaux achetés ou créés par la Presse régionale, en faveur de laquelle les *Etudes* faisaient appel au concours des bons catholiques.

Voici pour servir de nouvel excitant à leur zèle. Le *Télégramme* ayant eu le regret de perdre un de ses collaborateurs-correspondants, dans les premiers jours de mai, annonçait sa mort en ces termes :

« C'est avec regret que nous avons appris la mort de notre collaborateur, M. Octavins Peytavi, rédacteur-correspondant du *Télégramme* à Fanjeaux, décédé soudainement dimanche, à 6 heures du matin, aux suites d'une embolie au cœur.

» Sans distinction de parti, les habitants de Fanjeaux ont témoigné à la famille leur douloureuse sympathie, à cette heure où disparaît un homme unanimement respecté.

» Le *Télégramme*, particulièrement frappé adresse à tous ceux que cette mort met en deuil, l'expression de ses plus vives condoléances. — N. D. L. R. ».

Nul doute, n'est-ce pas? pour la clientèle catholique, composée en bonne partie de membres du clergé, qu'il s'agit d'une mort chrétienne et d'une sépulture religieuse.

Le *Midi royaliste* (12 mai) fait observer que le *Télégramme*, si bien renseigné sur les opinions religieuses de ses adversaires politiques et si prompt à dénoncer le scandale de leurs prétendues compromissions avec des « athées », n'a pas les mêmes scrupules pour sa propre conduite et ne s'est pas soucié de faire un plus exact éloge funèbre de son collaborateur. Ses obsèques ont été purement civiles.

Le *Télégramme* ignore, ou pour vendre du papier, il oublie de dire que son correspondant a toujours manifesté le désir de ne pas être accompagné par le clergé, qu'il était libre-penseur convaincu et que ses obsèques ont donné lieu à une manifestation anti-cléricale.

M. le curé-doyen a cru de son devoir d'aviser ses paroissiens du péché grave qu'ils commettaient en assistant à des obsèques civiles.

Les amis du *Télégramme* ne se sont pas abstenus.

M. Charvet, président de la Libre-pensée de Carcassonne, a prononcé un discours violemment anti-religieux.

Allons, bons catholiques, marchez quand même!

MISE AU POINT

L'article sur « *les Livres qui s'imposent* » (*Critique du Libéralisme*, 15 mars 1912), me vaut, avec de nombreuses et chaudes approbations, quelques « remarques » qu'un tiers m'a gracieusement transmises et auxquelles je suis heureux de faire spontanément bon accueil.

C'est M. l'abbé Desbuquois, de l'Action populaire de Reims, qui lui soumet ces « remarques », sur deux passages de mon article, dont l'un est bien mon fait, mais dont l'autre est le fait de M. Frédéric Duval, auquel M. l'abbé Desbuquois aurait pu s'adresser directement.

Je disais (p. 801) :

« ... le *Mouvement social*, si fortement teinté de sillonisme économique et social, avec MM. Desbuquois, Zamanski et autres « catholiques sociaux », dont on a dit qu'ils sont parfois « plus sociaux que catholiques. »

Voici la note que le texte donnait :

« Par exemple, dans le numéro de février, où M. Hachin, après avoir criblé de reproches la loi sur les Retraites ouvrières et paysannes, en défend quand même le principe et l'*obligation* : « L'assurance sera *obligatoire* ou ne sera pas », comme s'il appartenait à l'Etat de décréter la prévoyance et la vertu! »

Que M. l'abbé Desbuquois se défende de toute « teinte de sillonisme économique et social », j'en suis très heureux, et très volontiers je lui en donne acte.

Mais il n'y a pas que lui dans le *Mouvement social*, et le directeur

de cette revue, M. Zamanski, s'est vu plusieurs fois critiqué pour des idées qui étaient fortement « teintées de sillonisme » démocratique. Je me suis abstenu, je m'abstiendrai encore de citer l'appréciation plutôt sévère qu'on faisait devant qui de droit de tel de ses discours à Saint-Etienne.

Voilà peut-être un « argument », comme en réclame M. l'abbé Desbuquois pour établir que ce n'est pas sans raison qu'un organe autorisé pouvait dire, non pas de M. Desbuquois, mais de certains « catholiques sociaux », qu'ils sont « *parfois* plus sociaux que catholiques » dans certaines pages du *Mouvement social* et ailleurs.

Quant à mon appréciation des théories de M. Hachin sur les Retraites ouvrières, je crois devoir la maintenir au nom de ce que j'ai dit dans une étude précédente, sur « le *Modernisme social* » du P. Fontaine, 1er décembre 1911, p. 287, 288, 289.

Mon opinion est très autorisée par les noms d'économistes tels que M. Hubert-Valleroux, Gustave Théry, Odelin; de revues telles que la *Revue catholique des Institutions et du Droit*, et le *Bloc catholique* de Toulouse; enfin, de cardinaux, tels que le cardinal Pie et le cardinal Sarto (Pie X).

Page 809, je disais :

« N'y a-t-il pas quelque chimère dans l'espoir caressé par M. Duval, p. 656, « que nous approchons de l'heure où les nations, après s'être partagé le monde, pourraient peut-être *réaliser dans la concorde les réformes sociales* qui vont transformer notre vieille société »? La *Chrétienté sociale* de M. Bazire et l'*Internationalisme social* de M. Desbuquois, disant que « chaque ouvrier, si humble soit-il, sent vraiment, comme l'Eglise, palpiter sous son action l'humanité tout entière », sont des cautions bien précaires en face du péché originel et de ses conséquences, en face de l'Evangile qui nous prédit, pour la fin des temps, « des guerres et des bruits de guerre, peuples contre peuples, nations contre nations. »

En note :

« C'est en plein la théorie du Sillon condamnée par Pie X. »

M. l'abbé Desbuquois constate que « l'auteur de l'article appuie sa critique sur un texte, dont il ne donne pas la référence. »

Pardon : c'est à M. Frédéric Duval qu'il faut s'en prendre, puisque c'est lui qui, p. 658, cite le P. Desbuquois sans autre référence que l'*Internationalisme social.*

M. Desbuquois ajoute que son « texte (à lui) est pris dans le *Mouvement social*, nº de janvier-février 1909, article « *L'Internationalisme social et le Catholicisme* », de M. G. Desbuquois. Il suffit de se reporter à la page 54. »

M. Desbuquois développe cette thèse qu'une action sociale catholique universelle tend à se développer aujourd'hui, et qu'elle est digne de l'Eglise, et qu'elle convient admirablement à son caractère « catholique ».

« Le sens obvie de la citation qu'il fait est absolument différent du sens de la phrase prise dans l'article du *Mouvement social*. Ainsi le mot « ouvrier », dans l'article de M. Desbuquois, a le sens de l' « ou-

vrier apostolique », de l'homme de doctrine ou d'action qui s'attache, avec l'Eglise, à l'action sociale catholique internationale. »

Tout cela est très bien; mais encore une fois, c'est M. Frédéric Duval qui a « mal compris » ou mal cité M. Desbuquois, en laissant dans l'ombre « l'ouvrier apostolique », que rien ne fait deviner dans « les Livres qui s'imposent », p. 658.

Je prends acte très spontanément, — non pas des accusations d'inintelligence, d' « incompétence » qu'aurait dû s'interdire la charité sacerdotale ou « sociale » de M. l'abbé Desbuquois, — mais des excellentes déclarations que voici :

« Le *Mouvement social* est l'une des rares revues qui ait publié une étude sur la Lettre du Saint-Père condamnant le Sillon. Dans l'article « Emancipation et dignité humaine », octobre 1910, M. G. Desbuquois analyse et réfute la pensée fondamentale du Sillon, telle que l'a mise en lumière l'Encyclique. »

Après cela, nous l'espérons, tous les malentendus auront cessé entre M. Desbuquois et la *Critique du Libéralisme*, qui ne s'est jamais départie et ne se départira jamais de la plus parfaite courtoisie à son égard.

Th. DELMONT.

LE TERRAIN RELIGIEUX ET LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Ni la dure leçon des événements, renouvelée à chaque expérience, ni les directions les plus formelles données par le Souverain Pontife et rappelées par nos Evêques, n'ont décidé les libéraux à changer de conduite.

Ces directions nous disent : « Unissez-vous étroitement sur le terrain religieux pour défendre les intérêts *religieux* des catholiques ». Les libéraux les traduisent ainsi dans la pratique : « Unissez-vous sur le terrain religieux pour maintenir la cause *politique* des catholiques libéraux et démocrates. »

De plusieurs côtés nous viennent des protestations contre leurs agissements dans les récentes élections municipales. Il ne s'agit pas seulement de l'incurable faiblesse et lâcheté par l'effet de laquelle ces journaux ou ces orateurs qui, loin du combat, prêchent si haut le devoir de s'affirmer catholique, s'en gardent, le jour venu, comme d'une suprême imprudence et s'obstinent même à déguiser sous le nom de libéraux ceux qui remplissent noblement ce devoir. Ils font mieux encore et persistent, même aujourd'hui, dans la funeste tactique du Ralliement, en reniant les catholiques qui refusent de s'associer à leurs convictions politiques, en rejetant l'alliance avec les catholiques monarchistes pour rechercher celle des républicains et démocrates même non catholiques, même francs-maçons.

Nous citerons comme exemple ce qui vient de se passer à Bordeaux. La conduite des candidats soutenus par la *Liberté du Sud-Ouest* mérite d'autant plus d'être notée que ce journal, dont la fondation fut résolue dans la fameuse assemblée épiscopale des évêques de la région

tenue par le cardinal Lecot, peu de temps avant sa mort, contrairement aux intentions du Saint-Père, doit en grande partie son existence à cet appui de l'épiscopat.

C'est encore une belle page à ajouter aux beaux faits de la *Presse régionale*. Nous en dédions le récit à la *Croix*, qui, ces jours derniers encore, faisait sonner les recommandations de Pie X aux pèlerins espagnols sur la nécessité d'écarter de l'union religieuse les intérêts politiques.

Voici ce récit, avec le luxe de précisions dont l'entoure M. R. Havard de la Montagne.

La ville de Bordeaux nomme, le 12 mai 1912, ses trente-six conseillers municipaux selon les règles de la représentation proportionnelle : soit 13 unifiés, 10 membres de l'Alliance démocratique, 7 libéraux, 3 royalistes, 3 radicaux. Accord admirable entre les divers groupes. Tout va bien... Les choses se gâtent, quand il s'agit de désigner le maire et les adjoints.

7 libéraux et 3 royalistes, cela fait, en bonne arithmétique, 10 catholiques. Minorité importante, et fort capable de jouer un rôle dans une assemblée composée d'éléments aussi disparates. Les 3 royalistes avaient été soutenus par le *Nouvelliste de Bordeaux*, les 7 libéraux par la *Liberté du Sud-Ouest*. Ce dernier journal, lors de sa fondation, en 1909, publiait ces belles phrases :

> La *Liberté du Sud-Ouest* n'est l'organe ni d'un parti, ni d'un groupe, ni d'un homme.
>
> Elle a une autre ambition... c'est de travailler à unir, pour la défense des intérêts supérieurs de la nation, des hommes que séparent des divergences de vues politiques.

— Mais comment se réalisera cette union? « *En dehors et au-dessus des contingences politiques* », proclamait la *Liberté*. Noble et généreux programme, dites-vous?... Eh bien! vous allez voir... ce que vous allez voir!

Il faut toujours, ami lecteur, lire entre les lignes. Quand une gazette ou une Ligue vous insinue : « je ne ferai pas de politique », traduisez : « je ferai du libéralisme », et quand elle ajoute : « Pas de divisions! Elevons-nous en dehors et au-dessus des contingences », comprenez : « La République avant tout! Haro sur les royalistes! Taïaut! taïaut! »

Donc la *Liberté du Sud-Ouest* n'avait pour but que de prendre la clientèle du *Nouvelliste de Bordeaux*.

Donc, le 19 mai 1912, tandis que l'Hôtel-de-Ville ouvrait ses portes au nouveau Conseil, les 7 élus de la *Liberté* ne s'abouchèrent pas avec les 3 royalistes pour former un Bloc compact de 10 catholiques, mais ils offrirent leurs services aux 10 membres de l'Alliance démocratique, qui étaient les élus de la *Petite Gironde*.

Qu'est-ce que la *Petite Gironde?* Une de ces feuilles qui empoisonnent le Midi. Elle ne vaut guère mieux que la fameuse *Dépêche de Toulouse*, solennellement condamnée par l'épiscopat. La *Petite Gironde*

a approuvé, appuyé, encouragé la laïcisation des écoles, l'expulsion des congrégations, les lois de Séparation et de dévolution.

Dès la réunion officieuse du nouveau Conseil, les élus royalistes avaient signifié qu'ils ne donneraient leurs suffrages pour la mairie qu'à un candidat promettant :

De maintenir les Sœurs dans les Hôpitaux et les Bureaux de bienfaisance;

D'assurer l'entretien des Eglises de la Ville;

D'accorder des secours aux enfants pauvres des écoles libres, dans la même proportion qu'à ceux des écoles laïques communales, etc.

Les 7 libéraux, élus de la *Liberté*, ne demandèrent aucun engagement, aucune garantie, et le candidat de la *Petite Gironde* l'a emporté, avec leur concours.

On nomme alors le premier adjoint. Un royaliste, M. Saint-Marc, celui-là même qui avait donné lecture du postulatum catholique, recueille 18 suffrages; le candidat de la *Petite Gironde*, M. Sebilleau, obtient le même chiffre, — et, après trois tours de scrutin, M. Sebilleau est proclamé... au bénéfice de l'âge. Dans les 18 voix qui assurent cette piètre victoire, il y a les 7 voix libérales... Oui, ces catholiques qui, le matin, avaient entendu la messe, ont préféré à un des leurs, qui avait le tort d'être royaliste, le représentant d'une politique maçonnique et sectaire!... A plusieurs reprises, ils contribuèrent ainsi au succès des ennemis acharnés de leur Dieu et de leur foi, et si un royaliste, M. Journu, a conquis, malgré tout, le poste de quatrième adjoint, ce fut malgré les libéraux qui continuaient de soutenir le candidat des Loges, et grâce à l'appui d'adversaires loyaux, dégoûtés par cette vilaine alliance de la *Liberté* avec la *Petite Gironde*.

Soyons précis et donnons des noms propres, afin que l'on comprenne bien; les sept libéraux ont voté : pour M. Gruet, opportuniste anticlérical, élu maire, contre M. Saint-Marc, catholique royaliste; pour M. Sebilleau, opportuniste anticlérical, élu premier adjoint au bénéfice de l'âge, contre M. Saint-Marc, catholique royaliste; pour le docteur Mauriac, **franc-maçon**, élu deuxième adjoint au bénéfice de l'âge, contre M. Journu, catholique royaliste; pour M. Bellocq, **franc-maçon**, contre M. Journu, catholique royaliste, qui a été élu quatrième adjoint; pour M. Liégaux, **franc-maçon**, élu huitième adjoint au bénéfice de l'âge contre M. Saint-Marc, catholique royaliste; enfin, pour M. de la Ville de Mirmont, anticlérical, élu neuvième adjoint au bénéfice de l'âge contre M. Saint-Marc, catholique royaliste.

... C'est l'histoire des gentilshommes qui, le 27 mai 1904, approuvaient M. Combes d'avoir rompu avec le Vatican; c'est l'histoire des soixante-quinze sénateurs et députés catholiques qui, le 23 mai 1911, accordaient les crédits pour les obsèques civiles du démagogue Berteaux; c'est l'histoire des libéraux bordelais qui, le 19 mai 1912, se sont livrés, pieds et poings liés, à l'abominable *Petite Gironde*. Si cette histoire vous amuse, nous pouvons la recommencer, comme dit

la chanson ; hélas ! toutes les semaines, de nouveaux exemples viendraient illustrer notre thèse !... (1)

Au lendemain du jour où la voix de S. S. Pie X retentit avec tant d'éclat sous les voûtes de Saint-Pierre, lors de la béatification de Jeanne d'Arc, M. Piou, dans son discours de Lyon, Cyr (de la *Croix*), dans une brochure répandue à profusion, s'évertuaient à affirmer qu'il n'y avait rien de changé.

Après de tels exemples, on voit qu'en fait rien n'est changé, en effet, dans la conduite des ralliés libéraux et démocrates.

JEANNE D'ARC PROLÉTAIRE

Ce titre-là manquait à sa gloire, ce fleuron à sa couronne.

De tous côtés se lèvent aujourd'hui des mains énergiques pour redresser les mécréants qui tenteraient de souiller cette gloire. Où est celle qui sera assez forte pour empêcher nos démocrates de l'abaisser en l'exploitant au profit de leurs chimères et de leurs erreurs, comme ils ont exploité l'Evangile et l'Eglise ?

A propos de « la statue de Jeanne d'Arc » à Lille, la *Croix du Nord* du 24 mai donne un article où, à côté d'excellentes choses, elle en glisse de malheureuses sur les leçons opportunes que nous apporte le 500e anniversaire de l'héroïque Pucelle. Et c'est ainsi que tout, même ce qu'il y a de plus saint, sert d'occasion à ces entêtés de la démocratie pour fausser l'esprit de leurs lecteurs.

« De nos jours elle dirait aux grands et aux riches de se souvenir *qu'ils sont moins les propriétaires que les administrateurs et les dispensateurs des biens de la fortune.* Et le peuple, les travailleurs se grouperaient à sa suite et salueraient en l'humble travailleuse des champs et de la maison celle qui rappelle à tous et à chacun *les droits* que reconnaissent et *les devoirs* qu'imposent *la justice et la charité.* »

Non, de nos jours, Jeanne d'Arc ne tiendrait pas aux grands et aux riches un langage aussi manifestement contraire aux enseignements de l'Eglise rappelés par Léon XIII et Pie X. Elle leur dirait bien — si elle venait pour cela — qu'ils doivent se considérer comme les administrateurs et les dispensateurs des biens de la fortune, encore les en ferait-elle souvenir en termes plus justes, car, s'ils doivent être comme les économes de la Providence, c'est elle cependant, et non eux, qui dispense ces biens, et très inégalement. Mais Jeanne d'Arc eût obtenu plus difficilement les honneurs de la béatification si elle s'était mêlée de prêcher le socialisme, en sapant, même sous une forme indirecte, le droit de propriété, comme le fait la *Croix du Nord.* Elle eût dit au contraire sans ambages : les grands et les riches ne sont pas moins les propriétaires que les administrateurs au nom

1. Le *Nord Patriote*, 25 mai.

de la Providence des biens qu'elle leur a départis. Elle n'eût pas davantage contredit ces mêmes enseignements en parlant des *droits* que la *justice* impose dans l'usage de la propriété ou qui peuvent être invoqués contre ses détenteurs et se fût bornée aux devoirs commandés par la charité.

Le même journal venait de dire : « Et Jeanne était bonne au pauvre peuple. N'était-elle pas elle-même de ce peuple ? » Il ajoute : « Et, après tout, Jeanne n'est-elle pas de leur sorte ? *Rien d'étonnant alors à la popularité joyeuse avec laquelle on l'accueille dans les masses*, dès qu'à celles-ci on a montré sa figure toute gracieuse de simplicité, toute rayonnante d'indomptable énergie ? »

Flagorneur du peuple ! Si Jeanne d'Arc n'était pas une prolétaire, sa popularité serait donc plus étonnante ? Mais du moment qu'elle est sortie du peuple, tout s'explique. Vous avez négligé un autre bel effet : la prolétaire Jeanne d'Arc béatifiée par cet autre enfant du peuple, Joseph Sarto, devenu le pape Pie X, dont l'avènement paraissait à vos amis si plein de promesses pour la cause de la démocratie !

Que de pauvretés ! Et quel sujet de tristes réflexions !

POUR M. L'ABBÉ TOURMENTIN

M. l'abbé Tourmentin consacre depuis longtemps son zèle à démasquer la Franc-Maçonnerie, et ses campagnes ont rendu de très grands services. Il a seulement le tort de vouloir que ce champ lui soit réservé et de traiter de haut, de trop haut, à peu près en intrus, ceux qui l'explorent à côté de lui, quand ils s'arrêtent à quelque chose que lui-même n'a point observé. Ce que M. Tourmentin n'a pas découvert ou constaté ne doit pas avoir de réalité. Le courageux et pénétrant auteur du « Pouvoir occulte », M. Copin-Albancelli, on sait quelque chose. Cette manie, pas tout à fait inoffensive, vient de jouer au directeur de « *La franc-maçonnerie démasquée* », un bien mauvais tour.

Son numéro du mois d'avril 1912 contient un article intitulé : « *Histoire de brigands* » qui ne doit pas rester sans réponse.

M. Tourmentin commence par se rendre à lui-même cette justice de n'avoir rien affirmé, rien publié, depuis la fondation de son œuvre qui ne fût appuyé par un document authentique et irréfutable. Rien de mieux. Mais il est fâcheux, ajoute-t-il, que cette méthode n'ait pas été plus généralement adoptée. On va voir à qui s'adresse le reproche et avec quel souci de la méthode scientifique il le justifie. M. Tourmentin part donc en guerre :

« Mais il y a certains esprits que l'on ne saurait satisfaire avec les seules ressources de la vérité et de la saine critique, et chez lesquels une imagination dévergondée exige des histoires ultra-mystérieuses et désespérantes. »

Pour le dire tout de suite, c'est à moi, s'il vous plaît, comme auteur des « *Infiltrations maçonniques* », que ce discours s'adresse :

« C'est ainsi qu'un ancien religieux révèle au public le nom d'un

grand chef maçon « chef secret mais inlassablement actif et écouté, de la renaissance maçonnique internationale ». Ce chef suprême de la Maçonnerie universelle serait un vieux prêtre qui achève son existence à Paris. L'auteur se fait même un cas de conscience de livrer son nom à la publicité : il se nomme M. l'abbé *Mélinge.* »

Et M. Tourmentin ajoute aussitôt :

« Il faut être malade et halluciné pour faire de semblables découvertes et les écrire dans un livre. Mais il existe des tempéraments à la foi robuste qui se jettent avec passion sur des révélations d'une nature aussi sensationnelle, et dont l'appétit se régale à bouche que veux-tu de cette nourriture soigneusement condimentée. »

Ce que j'ai dit de M. Mélinge, je le rappellerai tout à l'heure. Mais ce que M. Tourmentin m'attribue, je regrette de le dire à un homme si soucieux du document, est de pure invention. Nulle part je n'ai dit que M. Mélinge fût un chef de la franc-maçonnerie, chef secret ou chef suprême. J'ai eu beau relire tout ce que j'ai écrit sur lui, il m'a été impossible de rien rencontrer de semblable.

Mais en cherchant dans mes papiers sur la matière, j'ai trouvé autre chose, et c'est ici que cela devient tout à fait piquant. J'ai retrouvé la source d'information à laquelle M. Tourmentin avait puisé, puisé en homme qui n'avance rien sans avoir sous la main le document authentique et irréfutable; et cette source, c'est... la revue officielle de la franc-maçonnerie, « *L'Acacia!!!* »

Il lui a emprunté, par scrupule de fidélité, jusqu'au titre de son article : « *Histoires de brigands.* »

Sous ce même titre, l'*Acacia* du mois de décembre 1911 contient (page 796) une critique de mes « *Infiltrations maçonniques* » où elles sont arrangées comme bien l'on pense. J'y lis :

« Rien ne lui est caché, pas même le nom du grand chef, car nous avons un grand chef, mes Frères, « le chef secret, mais inlassablement actif et écouté de la renaissance maçonnique internationale ». Et dire que sans M. Barbier, nous ignorerions le nom de cet autocrate. Il s'appelle l'abbé Mélinge, et c'est un vieux prêtre de plus de soixante-dix ans! »

Et un peu plus bas : « Il s'est dignement retiré à Paris où il achèvera de vivre, entouré de l'estime de tous ceux qui le connaissent. »

M. Tourmentin n'a donc fait que copier *L'Acacia,* et s'est borné à renchérir sur lui en me prêtant par-dessus le marché d'avoir fait de M. Mélinge le chef suprême de la Maçonnerie.

Que la revue franc-maçonne cherche à faire prendre le change, à détourner l'attention en substituant des absurdités aux documents que j'ai accumulés et qu'à cette fin, elle donne pour textuelle une formule inventée par elle-même, on n'a pas lieu d'en être surpris; mais que M. Tourmentin prenne à son compte des appréciations puisées à une telle source, ce serait à se demander, s'il s'agissait d'un autre que lui, quel jeu il joue en s'unissant aux francs-maçons pour défendre un malheureux prêtre qui ne cesse de trahir et de blasphémer l'Eglise!

En finissant, M. Tourmentin se fait humble :

« Quoi qu'il en soit, et en dépit du soin que j'ai toujours apporté à suivre le Grand Orient depuis vingt années, je veux bien être plus ignorant ou moins renseigné que des hommes que je soupçonne avoir étudié la Maçonnerie uniquement dans leur cabinet de travail, sans les éléments de contrôle que nous possédons nous-mêmes. Je ne veux pas apporter ici un amour-propre trop osé, qui sombrerait dans le ridicule, si des auteurs plus éclairés que moi parvenaient à prouver ce qu'ils affirment. Mais je leur demande en grâce de nous montrer, à l'appui de ce qu'ils avancent, au moins quelques preuves documentaires devant lesquelles je m'inclinerai respectueusement. En attendant, je suis autorisé à leur dire qu'ils gâtent et égarent la question et l'opinion publique. »

Si M. Tourmentin a quelque jour le loisir de travailler en chambre et de lire les « *Infiltrations* », il s'apercevra que, de son cabinet, on peut faire des constatations ou des découvertes intéressantes. Il y pourra lire les articles impies, sacrilèges, que M. Mélinge, exerçant encore les fonctions de curé dans le diocèse de Versailles, écrivait sous le pseudonyme de « Docteur Alta »; il y verra sa participation au Congrès de l'Alliance spiritualiste qui a été le point de départ de nos études, son rôle parmi les occultistes et quel encens empoisonné francs-maçons, martinistes, etc., brûlent en son honneur. Oui, nous nous sommes, sinon fait un devoir, du moins reconnu le droit de démasquer ce traître; et M. Tourmentin doit reconnaître, qu'en nous le reprochant, il agit à tout le moins avec une légèreté impardonnable, car l'autorité dont il se flatte de jouir lui défendait de persuader à ses lecteurs qu'il faut être « malade ou halluciné » pour nous accorder crédit, et cela sur la foi de *L'Acacia*.

M. Tourmentin, qui possède des éléments de contrôle dont nous sommes dépourvus, sait-il comment ce vieux prêtre, que nous sommes coupables d'avoir dénoncé, achève son existence à Paris? C'est en continuant le même scandale couvert de sa qualité de ministre de Dieu. M. Mélinge a dû quitter ses fonctions de curé à la suite de nos révélations, mais, si je ne me trompe, il n'a point été interdit et aucun avertissement public n'a mis les catholiques en garde contre son abominable propagande. C'est avec le titre d'*abbé Alta* qu'il donnait cette année, à l'hôtel des Sociétés savantes, des conférences sur le « Christianisme primitif » qui sont un tissu d'impiétés couvertes d'un prétendu ésotérisme; et la revue occultiste « Psyché », en en publiant le texte, a bien soin de les intituler : « *Conférences de l'abbé Alta* docteur en Sorbonne » (numéros de mars et d'avril 1912). M. Tourmentin pourra les lire quand il travaillera davantage en chambre, ou, s'il préfère sa méthode de pénétrer dans toutes les assemblées, il constatera, en assistant à celle-ci, qu'il se trouve un auditoire pour recueillir ces leçons, parmi lequel il y a même beaucoup de dames.

Mais je n'ai pas encore fini sur ce chapitre. M. Tourmentin s'en prend à d'autres que nous dans son article. Il ajoute à ce qui nous concerne :

« J'ai eu le regret de ne pouvoir analyser pour nos lecteurs et recommander un autre ouvrage qui contient cependant d'excellents chapitres. A côté de vérités incontestables, il abonde en affirmations où l'imagination et la fantaisie jouent un rôle par trop prépondérant. La dignité de l'auteur, le respect que je porte à sa personne, me font éprouver l'infini regret qu'il ait trop facilement prêté l'oreille aux récits d'écrivains qui ont oublié de documenter historiquement et scientifiquement de soi-disant thèses, réduites par l'examen à de simples hypothèses et destinées à ne pas survivre à leur époque. Voici, entre bien d'autres, une des affirmations que j'ai relevées :

« ... Depuis que la Maçonnerie du Grand-Orient de France se voit découverte, que l'on connaît son organisation et ses agissements, il s'est formé derrière elle et, pour ainsi dire, en seconde ligne, une franc-maçonnerie plus mystérieuse qui remet en honneur tous les anciens rites des Templiers, des Albigeois, des Cathares, des Gnostiques, etc... »

Et, un peu plus haut, il avait rappelé le tapage fait par « la presse catholique » autour des fausses révélations de Léo Taxil, du docteur Bataille, etc... C'est Mgr Delassus et son grand ouvrage « La conjuration antichrétienne » qu'il vise dans ce passage sans les nommer. On croirait, à l'entendre, qu'il a lu cet ouvrage et que le temps lui a fait seulement défaut pour l'analyser. Eh bien! non. C'est visiblement et tout simplement dans le même article de *L'Acacia* qu'il s'est documenté, car j'y lis :

« Elle est toujours au même niveau qu'aux temps déjà lointains des fumisteries de Léo Taxil, Bataille et Cie. Ecoutez plutôt ce qu'écrit, dans un des trois gros volumes qu'il intitule : *La Conjuration antichrétienne,* M. Henri Delassus, monsignor romain et prêtre du diocèse de Cambrai, qui fut d'ailleurs l'un des derniers tenants du Taxil déjà nommé :

« Nous avons à nous occuper ici, dit-il à ses crédules lecteurs, de la religion satanique... Depuis que la Maçonnerie du Grand-Orient de France se voit découverte, que l'on connaît son organisation et ses agissements, il s'est formé derrière elle et, pour ainsi dire, en seconde ligne, une franc-maçonnerie plus mystérieuse qui remet en honneur tous les anciens rites des Templiers, des Albigeois, des Cathares, des Gnostiques, etc... Ces rites ne sont pas vides de sens et le culte qu'ils constituent n'est pas sans objet. C'est la religion du diable. Elle constitue pour la société actuelle le plus terrible danger ».

M. Tourmentin, n'en sachant rien, n'y croit pas et ne veut pas qu'on y croie. Il ne doit pas y avoir autre chose dans la Franc-Maçonnerie et autres sectes secrètes que ce que lui-même nous aura révélé.

Le directeur de « la Franc-Maçonnerie démasquée » sait déjà beaucoup, il apprendra plus encore en étudiant ces sectes secrètes dans son cabinet de travail, mais à la condition de prendre ses almanachs ailleurs que dans la revue officielle des francs-maçons.

E. B.

Le Gérant : G. STOFFEL

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION (Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz à LILLE Nord), *et non pas à la* DIRECTION *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie

41, RUE DU METZ, LILLE. — 10.307.

LE CENTENAIRE DE LOUIS VEUILLOT

V. — LE CATHOLIQUE INTÉGRAL

La lutte contre les ennemis nés et déclarés de l'Eglise ne déplaisait point à L. Veuillot. Il espérait même ne s'en lasser jamais et la mener jusqu'au bout, sans trêve ni merci. « Il faudrait se plaindre, écrivait-il, de ne pas rencontrer ces adversaires-là, puisqu'on les cherche, et qu'on s'est mis en armes justement pour les combattre ». Sa joie fut exquise, vraiment délicieuse, d'être une cible pour les gredins de l'impiété, une cible d'ailleurs d'un genre particulier : on l'atteignait, on ne la trouait pas; elle renvoyait tous les projectiles avec un désintéressement absolu, une générosité qui allait volontiers jusqu'au centuple.

Il était donc heureux de son métier, si cruel qu'il fût parfois. Il en était fier aussi. Le journaliste catholique lui apparaissait comme le dernier reste de la chevalerie. « Il ne quitte pas les armes; il va devant lui, proclamant sa foi et portant secours. Il se propose de ne point commettre d'injustices et de n'en point souffrir, si ce n'est contre lui-même ». Alors qu'importent les injures subies, les avanies reçues? Ce n'est pas cela qui pourrait troubler l'âme de L. Veuillot. « On dort fort tranquille sous les plus fortes averses d'encre empoisonnée. Elle ne tue pas, elle ne noircit pas. La probité a quelque chose en elle qui dissout ce venin ».

Mais combattre l'ennemi, ce n'est que la moitié de la tâche. A côté de l'ennemi, il y a quelqu'un qui est plus redoutable que lui : c'est le frère qui contredit et qui blesse, c'est le compagnon d'armes dont la cause est au fond notre cause, le drapeau notre drapeau, et qui tire sur nous, et qui nous oblige à brûler contre lui une poudre fraternelle. L'heure était mauvaise où L. Veuillot se dressait en champion de la vérité intégrale; il le constatait lui-même avec une profonde amertume : « Notre temps n'aime pas la vérité,... et dans le petit nombre de ceux qui aiment la vérité, plusieurs, pour ne pas dire beaucoup, n'aiment point ceux qui se mettent en avant pour la défendre. On les trouve indiscrets, importuns, inopportuns. On ne leur pardonne pas volontiers leurs défauts; on leur sait plus volontiers mauvais gré de ne pas mettre tout le monde d'accord et de ne pas se mettre d'accord avec tout le monde ». Il en prenait son parti sans doute, mais la douleur qui résulte de ces iniquités est plus crucifiante que l'autre et il est difficile de lui dire qu'elle n'est qu'un mot.

Nous allons donc suivre L. Veuillot dans sa lutte contre les catholiques libéraux. Il faudrait des volumes pour la raconter par le menu; je la réduirai en un chapitre, en un de ces panoramas de bataille où l'on ne voit guère que la figure des chefs et la silhouette des

drapeaux. Deux ou trois épisodes dominent cette querelle; je les raconterai. Ce sera bref, je voudrais que ce fût clair et qu'après cette esquisse rapide il fût facile de dire de quel côté se trouva le meilleur soldat, le meilleur général, l'homme à qui revient l'honneur du plus grand courage et certainement aussi de la meilleure tactique.

I

Vers 1840, il y a donc une armée catholique. Elle est, sinon très nombreuse, au moins compacte et disciplinée. Sous la direction des évêques, sous la conduite de Montalembert, elle fait front contre l'ennemi commun. Ni les politiques, ni les ambitieux, ni les brouillons n'ont encore effrité le bloc. Montalembert écrit à Foisset : « Ce Veuillot m'a ravi. Voilà un homme selon mon cœur! » Son admiration devient presque de la tendresse, un peu plus tard; il écrit à Veuillot lui-même : « Vous pouvez nous en remontrer à tous sur la vraie et parfaite science du courage, de l'humilité, de la patience. Je n'aspire qu'à vous suivre dans cette voie royale, sauf à vous serrer de près devant l'ennemi. Je vous aime et vous admire plus que jamais ». De son côté, L. Veuillot ne tarit pas d'éloges sur Montalembert; il le défend contre ceux qui ne peuvent oublier les mauvais souvenirs de l'aventure menaisienne; il écrit au *fils des Croisés*. « Je ne vois pas deux hommes en France qui puissent rendre à l'Eglise les services que vous lui rendez ». L'union est donc complète: on marche, la main dans la main, dans une concorde absolue, dans la totale harmonie des pensées et des affections.

A quelque temps de là, on sent que les mains, — sinon les cœurs — commencent de se séparer. Des complots se trament contre l'*Univers*, et l'on n'est pas peu surpris de trouver le nom de Montalembert sur la liste des conjurés. Il voisine avec un autre, hier encore à demi-inconnu, M. l'abbé Dupanloup. Ils sont cinq. Ils viennent de découvrir tout d'un coup que Louis Veuillot a besoin d'un guide, d'un frein, qu'il est trop violent, qu'il compromet la cause dont, la veille, il était le plus sage et le plus intrépide défenseur. Ils sont cinq en 1845, ils seront légion en 1850. L'armée catholique est divisée; il y aura l'aile droite et il y aura l'aile gauche. Il y aura l'aile droite avec L. Veuillot, Mgr Pie, Mgr Parisis, Mgr Gerbet, vingt autres; il y aura l'aile gauche avec Montalembert, Mgr Dupanloup, de Falloux, Lacordaire,... je ne nomme que les chefs. Il y aura l'aile droite des catholiques romains et il y aura l'aile gauche des catholiques libéraux. Deux politiques, deux doctrines sont en présence; tous les efforts seront vains pour les rapprocher et les unifier.

Deux politiques d'abord. — J'ai déjà indiqué la politique des catho-

liques libéraux. Il est difficile de définir le catholique libéral. Il est infiniment divers, souple, insaisissable. Une image d'enfance me revient toujours à l'esprit, quand il s'agit de fixer la figure du catholique libéral. Je revois un personnage de cirque forain que des agents de police tentent d'arrêter; ils s'imaginent le tenir, mais il leur glisse entre les mains, leur laissant comme souvenir une demi-douzaine de jaquettes et autant de gilets. Cette comparaison n'a qu'un défaut : elle manque d'élégance, et tout ce qui n'est pas d'une souveraine élégance ne convient qu'à moitié au catholique libéral. D'un individu à un autre, il se transforme et se modifie. Il n'est même pas constant avec lui-même, et je défie le plus subtil des psychologues d'enfermer en une formule rigoureuse un Falloux ou un Dupanloup.

Il se reconnaît au moins à ce premier signe qu'il est un politique, c'est-à-dire l'homme des combinaisons et des négociations. Toutes choses pour lui sont affaire d'arrangement et de traités. Avec des concessions réciproques, il y a toujours moyen de s'entendre. Vous lui dites qu'il y a des principes engagés et qu'en général le principe est quelque chose de rigoureux et d'inflexible. Il ne nie pas le principe; seulement vous ne lui ferez jamais admettre qu'avec les principes, aussi bien qu'avec le ciel, il n'y ait des accommodements possibles. Le catholique libéral est peu fait pour la guerre à outrance; il n'est à son aise que dans les antichambres où l'on fait queue, autour des tapis verts où l'on discute des marchés et où l'on signe des contrats. Il est très doux, sinon très humble, de cœur. Il a l'âme vaste, hospitalière, pacifique; la seule arme qu'il croit bénie de Dieu est ce rameau d'olivier que la blanche colombe biblique portait par-dessus les eaux du déluge. Le vrai catholique libéral, ce n'est pas Montalembert. Celui-ci est un chevalier, armé de pied en cap, loyal, franc, généreux. Il aime la bataille, le cliquetis des épées tendues et le bruit que fait le vent dans les drapeaux déployés. Sa parole est acerbe; il est cinglant, il est même sanglant. Il a le paradoxe libéral dans la tête, il n'a pas le tempérament du libéral. Je le dirai bientôt : Veuillot l'a aimé plus que tous les autres. Il l'a espéré, il l'a attendu; il l'a invité à l'oubli des torts mutuels, au pardon, à l'étreinte fraternelle. C'est qu'il se sentait toujours proche de lui par les mêmes ardeurs combatives, la même énergie et la même noblesse militante.

Le libéral type, le spécimen complet de l'espèce est plutôt M. de Falloux. Il n'y a peut-être qu'un seul geste vraiment belliqueux dans la carrière de M. de Falloux. Il était écolier à Paris au lycée Bourbon. Son voisin de classe eut un jour l'audace de rire en le voyant égrener son chapelet. Le petit Falloux prit son encrier et le jeta à la face du mal appris. Il avait épuisé en une riposte un peu prompte toutes ses énergies belliqueuses. Cet en-

crier, A. de Falloux va le ramener pieusement; il le gardera pour écrire ses *Mémoires* et pour maculer de gouttelettes corrosives la figure et le souvenir de ses adversaires. Un de Falloux ne se compromet point dans les bagarres. Il en a bien eu l'envie, un jour. « Le rêve de ma jeunesse, — écrit-il dans les *Mémoires d'un royaliste*, — a été de mourir pour mon roi, à l'ombre d'un buisson vendéen ». Mais les buissons vendéens sont des buissons ardents, et il n'est pas de ceux qui se déchaussent pour aborder les buissons qui flambent. Il ajoute donc : « Je me trouvai à l'écart, contre mon attente et contre mon gré ». M. de Falloux sera bientôt le plus brillant des négociateurs, quelque chose comme le parfait notaire du parti catholique. Il ne sera jamais ce qu'on appelle un soldat.

Mais je m'attarde et je m'efforce inutilement. Le portrait de M. de Falloux a été fait par Veuillot lui-même; il est complet, et, derrière cette figure énigmatique, on aperçoit vingt silhouettes de catholiques libéraux. Il est donc plus simple de citer : « Nul homme né en beau chemin n'eut davantage la facilité de marcher vite et noblement. Il a de l'esprit, du courage, une parole fine et claire; il écrit très bien lorsqu'il s'y met, et il a le moyen de ne pas improviser. Il sait prendre son temps; il est engageant et persévérant; il est riche. Ce que la nature lui refuse, il l'obtient par artifice et patience. Avant d'être, il eut des prôneurs; avant d'écrire, il fit des livres vantés; les gens qui aiment que l'on se compromette l'applaudirent pour des œuvres qui ne le compromettaient pas; il entra de bonne heure et comme chez lui dans la vie politique, sur le dos de ceux qu'il semblait pousser. Il discerna et mit en réserve des pierres roulantes dont il pourrait plus tard se faire des piédestaux La fleur de lis lui servit de recommandation pour s'introduire chez l'aigle et de passeport pour aller au coq; la croix ne lui nuisit point auprès de M. Thiers : et, ce qui montre combien l'homme est fort, ni l'aigle, ni le coq, ni M. Thiers ne lui nuisirent auprès de la fleur de lis et de la croix. Il sut monter avec agilité, descendre avec prudence, n'être nulle part, demeurer partout. Mais voici la merveille : tant de qualités naturelles et tant de qualités acquises, après vingt-cinq années d'exercice, n'ont su lui faire que la figure d'un intrigant ».

Et maintenant voyez-vous Veuillot à côté de Falloux et des grands chefs libéraux? C'est un plébéien d'abord. Il ne faut jamais l'oublier. C'est un plébéien égaré dans un état-major d'hommes du monde, toujours affables et souriants. Il écrit une fois à Mme de Montsaulnin : « Le château d'Epoisses est à deux lieues de mon lieu d'origine, un village qu'on appelle Austrude. C'est là que mes illustres ancêtres, plus heureux que moi, ont gardé les vaches. Comme on connaît peu les aventures de leur temps, il est probable que j'ai une belle suite de grands-pères dans la poussière du petit cimetière

qui entoure la pauvre petite église. Les mêmes grands-pères ont dû s'aventurer aux environs, à la suite de leurs bestiaux. J'aime à croire qu'il y en avait quelques-uns dans l'auditoire de saint Bernard, lorsqu'il a prêché la croisade, pas bien loin de leur chaumière, à Vézelay, que j'ai vu aussi... c'est pourquoi je rédige l'*Univers* et suis votre ami. Hélas! madame, il faut au moins cela pour me consoler de n'être pas un de mes pères ». Il est évident que M. de Falloux devait trouver bien peu gentilhomme un écrivain dont les aïeux n'avaient jamais porté d'autre sceptre que la houlette du berger. Et Veuillot avait hérité de la bonne et simple stratégie de ces pasteurs. « Allons sur les bords du fleuve, — écrivait-il à son frère, — ramassons-y cinq cailloux luisants et courons vers Goliath, nos cailloux dans la panetière et la fronde à la main ». Le berger David n'avait point négocié avec le géant philistin; il manquait de l'esprit politique. L. Veuillot n'en avait pas davantage. Il se vantait d'ailleurs d'ignorer l'art des longs discours pour ne rien dire, des choses enveloppées et déguisées. Et il ajoutait avec une superbe insouciance, dans une lettre au doux et pacifique M. Foisset : « Ce que j'ai trop, je tremble qu'on ne l'ait pas assez. Je suis trop ignorant pour n'avoir pas de violence; il leur manque du sang, de la haine contre une société où ils ont leur place, et dont les velours et les dentelles les empêchent de voir les plaies et de sentir les corruptions. Ils ignorent ce qui se se passe dans la rue, ils n'y ont jamais mis les pieds; moi, j'en viens, j'y suis né, et, pour tout dire, j'y demeure encore. Eh bien! Dieu me dirait : « Ces institutions, ces arts, cette civilisation, je vais tout réduire en poudre », je me prosternerais et je n'userais de mon droit de prière que pour lui demander de sauver les âmes ». Peut-être lui arrivait-il d'exagérer, d'obéir trop facilement à sa fougue, de ne point garder dans la polémique contre les ennemis de Dieu cette parfaite courtoisie dont ceux-ci du reste, ne se piquaient point. Mais que voulez-vous? « Je suis un travailleur toujours en plein combat, — répondait-il, — je charge et je bourre mon fusil à la hâte : est-il étonnant qu'il crache un peu? » Oui, son fusil crachait un peu, et même beaucoup, et quand on le lui faisait remarquer avec trop d'insistance, il ripostait: « Ne vous souvient-il pas de ce propos du bon Joinville qui, voyant les musulmans insulter le camp chrétien, disait à un sien compagnon : *Mon ami fonçons un peu sur cette chiennaille?* Mais qu'étaient ces musulmans en comparaison de la bande infâme pour laquelle vous criez merci? Point de merci, jour de Dieu! Je sens les éperons qui me poussent d'eux-mêmes aux talons; mon cheval hennit, mon sabre frémit dans le fourreau. Fonçons sur la *chiennaille!* Mieux vaut périr, que de voir sans la souffleter la face insolente de l'impudique et du menteur! » — Fonçons sur la chiennaille! disait Veuillot. Falloux répondait : « Négocions avec la chiennaille! » Ces deux hommes ne pouvaient pas s'entendre.

— « Mais à ce compte » — dira-t-on, — L. Veuillot n'entrera jamais à l'Académie française! » C'est vrai, et il a regardé bien en face ce douloureux sacrifice, et il a répondu : « Il est sans doute bon que des catholiques entrent à l'académie; il est bon aussi que d'autres catholiques qui n'y sont point portés, n'y entrent pas. Tous les libéraux, à la file indienne, franchissaient la sublime porte. Ils honoraient l'Eglise, certes, en l'associant à leur gloire; mais l'épée à la poignée de nacre ne se prend guère que lorsqu'on a mis l'autre au fourreau. Veuillot le savait et que les anges exterminateurs sont de mauvais candidats à l'Académie française! L'homme de grand talent qui dit pacifiquement de belles choses ne lui semblait pas l'homme nécessaire. Il n'en démordra jamais. L'autre jour, en lisant le généreux panégyrique de M. de Vogüé par le comte A. de Mun, je me souvenais d'une lettre adressée par Veuillot en 1876 à ce capitaine de cuirassiers qui avait déjà l'éloquence académique. Il lui écrivait : « Homme de bien et bien disant, vous l'êtes; mais l'idéal de Cicéron ne doit suffire ni à vous ni à nous. Il faut aller plus outre. Dans le discours d'un orateur en uniforme, il faut du sabre ou tout au moins du fourreau. Hier, je n'en ai pas trouvé assez. C'est le sabre qui fait valoir l'épaulette. L'auditoire est déconcerté lorsqu'au lieu d'un estafilade il emporte une bénédiction... Si votre éloquence n'a pas un cachet de caserne, lequel peut et doit être un cachet de suprême distinction, elle ne sera qu'une belle et honnête fille à marier, ce que n'était point Jeanne d'Arc. Il manque le plus beau des gestes au soldat orateur qui ne dégaine pas... Dégainez, sabrez, empoignez! C'est ce que ce bon Dieu a voulu de vous en vous donnant l'éloquence et en vous faisant dragon. Il faut qu'en vous écoutant on sente la nécessité de se rendre pour n'être pas fusillé, parce que vous demanderez à la force ce que vous n'obtiendriez pas de l'amour... Un coup de sabre à propos est une très belle aumône, une très grande charité ». Il terminait par ce mot d'ordre audacieux : « Soyez, comme saint Louis, de ces martyrs qui ne craignent pas de donner la mort ». Je suppose avec effroi que M. de Mun ait pris au pied de la lettre les conseils de L. Veuillot, il est très certain qu'il ne serait point de l'Académie française! Il y aurait, de ce fait, un grand vide sous la coupole, dans notre cœur, et peut-être même dans le cœur de M. le comte A. de Mun...

— « Très bien! — ajoutera quelqu'un, — mais la violence ne convertit pas les âmes ». Et Veuillot riposte : « Ce n'est pas à cela que je m'attache; je m'attache à réveiller, à encourager, à convertir les fidèles, à les faire marcher au combat, à les y engager même malgré eux. Et toutes les fois que j'en vois sortir un de sa torpeur, si j'y ai pu contribuer pour quelque chose, je m'en applaudis comme d'un grand succès, car j'ai fait d'une statue un homme, j'ai ouvert une bouche fermée, j'ai armé et rendu viril un bras indolent.

Celui-là fera des œuvres qui convertiront des impies ». Il a peut-être exagéré parfois, non pas dans son goût pour la méthode offensive, mais dans la répulsion que lui inspirait la méthode de douceur et de charité. On le souhaiterait plus juste, moins acerbe, dans ses rencontres avec Ozanam. L'Apôtre disait, en parlant des dons variés de la grâce : « *Alius quidem sic, alius autem sic;* » L. Veuillot entrait difficilement dans ces distinctions et cette diversité. Il avait vu, comme il disait, « la France cracher sur l'Eglise »; à cette insulte il ne voyait qu'une réponse possible et il la donna sans parcimonie. Il eut raison; mais d'autres n'avaient point tort d'être plus indulgents. Il n'est pas défendu d'applaudir en même temps aux prouesses belliqueuses de Veuillot et aux miracles de la charité d'Ozanam. Il y a plus d'une tactique légitime dans l'armée des apôtres. Veuillot avait choisi la première; et, quand Ozanam l'accusait de décourager les conversions et les convertisseurs, il répondait : « Nous voulons bien que les blasphémateurs sauvent leur âme, mais nous ne voulons pas qu'en attendant ils en perdent d'autres; et si nous ne pouvons leur arracher nos frères sans leur inspirer une haine éternelle contre le nom chrétien, nous en sommes bien fâchés. Il importe sans doute qu'ils se sauvent, mais il importe aussi qu'ils cessent de nous perdre. Leur âme n'en vaut pas deux, et encore moins en vaut-elle cent ou mille. Nous voudrions d'ailleurs savoir, au point de vue de l'éternité, quel tort nous leur faisons en les empêchant d'augmenter la somme du mal qu'ils auraient commis... Nous comptons par centaines leurs victimes, et dans nos âmes mêmes s'agite un reste de leurs poisons! Notre affaire est de leur échapper aujourd'hui ». Il eût été facile de s'entendre; pour cela il ne fallait point commencer les homélies sur la charité par des agressions contre le vengeur de l'Eglise; il ne fallait point l'accuser de « présenter la vérité aux hommes, non par le côté qui les attire, mais par celui qui les repousse », et d' « ameuter les passions des croyants ». Ozanam se trompait sur les devoirs du soldat catholique; Veuillot sur la nécessité d'une stratégie unique dans la défense religieuse.

— « Vous parlez d'or, — réclame un grincheux, — mais n'empêche que vous faites une mauvaise besogne. Votre politique de principes et d'intransigeance n'aboutit à rien ». Ceci est plus grave et nous oblige à confronter l'action de Veuillot et l'action des libéraux dans la question de la liberté de l'enseignement. En 1849, au moment où M. de Falloux reçoit le portefeuille de l'Instruction publique, la campagne pour la liberté touche à sa fin. Mgr Parisis, Montalembert, Veuillot, ont entretenu dans le pays une sorte d'agitation permanente qui promet bien de ne s'apaiser que dans la victoire du droit. Il semble maintenant que la bataille est à peu près gagnée. La Révolution de 1848 a créé dans les esprits une profonde anxiété. Il y a tant de ruines sur le sol, tant de sang sur le pavé, tant de haines

dans les âmes que les dilettantes de l'impiété se sentent troublés en eux-mêmes. V. Cousin rencontre de Remusat et lui crie dans le ton et avec le geste des mélodrames : « Courons nous jeter dans les bras des évêques; eux seuls peuvent nous sauver aujourd'hui ». Thiers écrit, le 2 mai 1848 : « Quant à la liberté d'enseignement, je suis changé! Je le suis, non par une révolution dans mes convictions, mais par une révolution dans l'état social... L'Université est tombée aux mains des phalanstériens... Je porte ma haine et ma chaleur de résistance là où est aujourd'hui l'ennemi. Cet ennemi, c'est la démagogie et je ne lui livrerai pas le dernier débris de l'ordre social ». Louis Napoléon a écrit dans sa proclamation à ses concitoyens : « La protection de la religion entraîne comme conséquence la liberté d'enseignement ». Donc la victoire paraît toute proche; les adversaires d'hier sont des alliés aujourd'hui. — Or, que demandaient les catholiques? que voulaient les évêques? quel était le programme de L. Veuillot? Il ne s'agissait point de créer un nouveau monopole, le monopole catholique à côté du monopole universitaire. Un acte collectif des évêques de la province de Lyon concluait par cette formule : « Nous réclamons la vraie liberté d'enseignement, c'est-à-dire la faculté accordée à tous d'avoir sous la surveillance de l'Etat des écoles absolument indépendantes des écoles de l'Université ». On veut donc une loi de liberté. Plus d'entraves, plus de servitude! Le droit pour la vérité d'avoir ses chaires, ses maîtres, ses écoles, son rayonnement libre et nécessaire!...

Alors M. de Falloux prend le pouvoir. La minute est solennelle. Que va faire cet homme qui est le mandataire des espérances communes, l'héritier de quinze années de luttes, de sacrifices, de ce grand et beau rêve qui a inspiré et soutenu l'effort des catholiques de France? L. Veuillot le connaît et ne se fie pas à lui. Il le voit constituer sa commission et en écarter tous ceux qui, autour de la table, auraient osé affirmer des principes. Il le voit appeler à lui toute la prélature universitaire et quelques catholiques dont on sait déjà les dispositions au baiser Lamourette. Il assiste de loin, attristé et déçu, à ce petit concile, où les principes sont condamnés à rester à la porte. Sa voix s'élève, dans le tumulte de la mêlée, sereine et douloureuse à la fois, comme la protestation du droit méconnu et des consciences indomptables. Il écrit le 28 juin 1849 : « Qu'avons-nous demandé toujours et unanimement? — La liberté! Que nous offre le projet? Une faible part du monopole! Le projet organise et fortifie le monopole; il n'institue pas la liberté. ... L'Université gouverne les établissements libres, autorise les livres et les méthodes, confère les grades. Dans la vaste enceinte du monopole, on trace un petit enclos dominé de toutes parts. On y place des sentinelles universitaires, une douane à l'entrée pour les livres, une douane à l'entrée pour les examens; on y envoie des inspecteurs et on nous dit : Plantez là un drapeau : c'est le terrain libre ».

Etait-ce bien la peine en vérité d'avoir si longtemps combattu, encouru l'amende, accepté la prison, pour ne conquérir en fin de bataille que juste l'espace nécessaire pour planter un simili-drapeau? Les libéraux chantaient victoire, L. Veuillot se lamentait.

Et la loi est votée. Etrange dénouement qui équivaut à un étrange mariage! La loi Falloux consacre les noces de l'Eglise et de l'Université; elle aboutit à un contrat bizarre où l'Université n'abandonne presque rien de ses privilèges, où l'Eglise se résigne à une tutelle ombrageuse. Thiers se frotte les mains et écrit aux universitaires chagrins : « Le projet laisse à l'Université la juridiction, la collation des grades, l'inspection, le gouvernement tout entier de l'enseignement ». Alors, si tout cela est vrai, que voulez-vous que dise L. Veuillot? Il proteste une dernière fois; son article du 16 mars 1850 a des accents de poignante élégie. « Non, — dit-il, — non, cette liberté qu'on prétend nous donner, n'est pas la liberté, et surtout n'est pas la liberté que nous demandions pour nous et pour les autres; ce n'est pas la liberté de la conscience, ce n'est pas la liberté de la famille, ce n'est pas la liberté de la commune, ce n'est pas la liberté de l'Eglise, ce n'est pas la liberté ».

Et il avait raison. La loi Falloux, même améliorée par M. de Parieu, ne brisait pas la chaîne; elle l'allongeait un peu seulement. On dirait d'elle volontiers ce que Corneille écrivait d'un ami cruel:

> *Elle* a fait trop de bien pour en dire du mal,
> *Elle* a fait trop de mal pour en dire du bien.

Et, si je voulais, il me serait facile de dresser contre elle un réquisitoire avec d'indiscutables considérants. Non, elle ne fut pas une loi de délivrance la loi qui laissait à l'Université le droit exclusif de rédiger les programmes et de conférer les grades. Elle permettait au prêtre d'enseigner, mais elle se tenait en tutelle sur les matières de l'enseignement. Elle lui commandait : « Tu diras ceci et tu ne diras point cela ». Elle lui imposait des œuvres à étudier et, sur ces œuvres, une opinion à donner. Je sais par expérience la longueur et la largeur de la prison dans laquelle nous enfermait la loi Falloux. Je me souviens des heures d'angoisse qui précédaient les examens du baccalauréat. Il fallait louvoyer entre l'intérêt du candidat et l'intérêt supérieur de la vérité. Il était nécessaire, sur un tas de questions, de lui suggérer une double réponse : la réponse catholique et la réponse officielle. On en était réduit à dire : « Voici la vérité, mais vous la garderez pour vous. Sur le *Tartufe* de Molière, sur les *Provinciales* de Pascal, sur Voltaire, sur Rousseau, vous servirez cette formule! » Et la rougeur nous montait au front de cette invitation au mensonge, à la duplicité. A certains jours, nos « petits Polyeuctes » ont reçu de nous d'étranges leçons. La loi Falloux, avec des lacunes et son faux air de libéralisme, nous acculait

en des impasses d'où notre conscience et notre honneur se tiraient difficilement. Nous tâchons de l'aimer aujourd'hui comme on aime la maison, si pauvre soit-elle, où l'on naquit et où l'on a grandi; nous la défendons comme on défend les ruines et parce que le libéralisme jacobin est à la veille de détruire l'œuvre chétive du libéralisme catholique. A notre époque, le presque rien vaut encore mieux que le néant; le régime sous lequel nous vivons nous enferme dans l'antique définition du sage : « Le sage est l'homme qui vit content de peu ». Personne du moins ne peut m'empêcher de croire et d'affirmer qu'en 1850, dans l'état anxieux des esprits, on pouvait espérer autre chose qu'une loi de tolérance caduque, on pouvait espérer une vraie loi de liberté. Et j'ai beau faire, j'ai beau me raisonner et m'exciter à la reconnaissance envers l'homme pour lequel on priait, l'an passé, dans nos collèges libres, je lui en veux d'avoir terminé par un marchandage une bataille si glorieuse. Je répète enfin le mot que L. Veuillot écrivait à Mgr Rendu et qui condamne l'éternelle attitude du catholicisme libéral : « Jusqu'au dernier jour, jusqu'à la dernière heure, il faut proclamer la vérité de nos principes et ne point les asservir, ni nous avec eux, à la folie et à l'impiété de ces politiques qui ne comprennent la religion que comme un mensonge heureux ».

II

Entre L. Veuillot et les catholiques libéraux il y avait donc d'abord une différence de politique. C'était beaucoup déjà, car toute politique implique des principes; et il avait conscience, en se séparant de ses amis sur une question de tactique, de sauver du même coup des principes. « Dût-on le perdre, — écrivait-il en parlant de Montalembert, au lendemain du vote de la loi Falloux — ce serait un moins grand malheur encore que de tout perdre, et le drapeau, et l'armée, et les principes ». Il était intransigeant et intraitable dès lors qu'un principe entrait en jeu.

Or, dans cette espèce de schisme qui sépare en deux tronçons l'armée catholique au XIXe siècle, on peut dire que L. Veuillot emporte avec lui, dans son camp, « et le drapeau... et les principes ». Une question de doctrine est en cause ici, et, sans vouloir faire de tout le reste un bloc d'hérésie, nous n'avons même plus le droit de douter que L. Veuillot représente sur le champ de bataille l'idée complète et la cause intégrale du catholicisme.

Le 23 février 1859, Pie IX disait au grand polémiste, en une audience intime : « *Vous avez toujours été dans la bonne voie; vous n'en sortirez pas* ». Quelle était donc la voie suivie par L. Veuillot? Il est nécessaire de le bien préciser.

Avant la Révolution, sous la monarchie française et catholique, la France vit sous le régime de l'ordre social chrétien. L'Etat est

distinct de l'Eglise, mais il n'en est point séparé. L'Eglise et l'Etat vivent ensemble, comme le père et la mère sous le même toit, dans l'harmonie des pensées et des affections. Il y a bien un nuage de temps à autre — quel foyer n'a point ses tempêtes? — mais le principe demeure de l'union intime et cordiale entre l'Eglise et l'Etat, dans le commun service de la vérité religieuse, de la grandeur nationale et de la paix sociale... La Révolution éclate; son premier soin est de consommer le divorce. Elle dit, comme Pilate en son prétoire : « *Quid est veritas?* » Il n'y a plus de vérité pour elle; il n'y a plus que des opinions. Et, comme c'est un « droit de l'homme » de pouvoir affirmer et défendre son opinion, on rejette le magistère de l'Eglise; on abolit toute autorité, tout contrôle, toute censure. On libère les lèvres, le livre, la presse. On laïcise, on sécularise; on proclame le peuple souverain et souveraines toutes les volontés du peuple, même les plus sottes et les plus barbares. Et, pour donner à ce divorce sa formule de consécration brutale, on écrit en tête du code moderne : « L'Etat est athée et doit l'être ».

L. Veuillot résume en une admirable formule l'état de choses créé par les hommes de 1789: « Deux puissances vivent et sont en lutte dans le monde moderne: la Révélation et la Révolution, les deux puissances se nient réciproquement, voilà le fond des choses ». L'antagonisme saute aux yeux entre le parti de la Révélation et le parti de la Révolution : celui-ci est la contradiction absolue de celui-là, sa négation formelle et radicale.

Que va faire l'Eglise devant le mensonge antichrétien? Son attitude est très simple. Il lui est impossible d'admettre que l'erreur a les mêmes droits que la vérité, que le désordre est un bien et que le chaos est une harmonie. Elle condamne donc. Pie VI en 1791 (1), Pie VII en 1814 (2), Grégoire XVI en 1832 (3), Pie IX 1864 (4), tous les papes l'un après l'autre réprouvent impitoyablement le droit révolutionnaire. Léon XIII ne parlera pas autrement que Pie IX, Pie X autrement que Léon XIII.

Mais, d'autre part, l'Eglise a l'instinct politique, non moins que le souci de la vérité. Louis Veuillot, au mois de janvier 1872, précisait magnifiquement le rôle de l'Eglise dans l'anarchie sociale issue de la Révolution; parlant des débats autour du principe de la légitimité, il écrivait : « L'Eglise reste en dehors, gardant son droit propre par des affirmations générales qui sauvent le bon sens du monde. Elle publie le catalogue des vérités sociales, et l'abandonne tranquillement aux déraisonnements passionnés de cette vaste plèbe anarchique où déclament, tout à tour et tous ensemble, tous les gou-

1. Lettre aux habitants du Comtat Venaissin (23 avril 1791).
2. Lettre à Antoine de Boulogne, évêque de Troyes.
3. L'Encyclique *Mirari vos*.
4. Le *Syllabus*.

vernements et tous les ennemis de tout gouvernement. Dites ce que vous voudrez : voici par où les peuples sont libres et par quelles erreurs contraires ils vont à la servitude et à la mort, quels que soient la constitution et le drapeau ». Autrement dit, l'Eglise doit vivre, même dans le chaos révolutionnaire; elle s'adapte donc aux circonstances dans la mesure du possible. Elle fait au bien de la paix générale, non pas le sacrifice des principes, mais le sacrifice momentané de leur revendication. L'Eglise ne se rallie point à quatre-vingt neuf; au contraire, elle le nie, elle le répudie. Elle s'y résigne seulement comme à un fait brutal, et qu'elle estime provisoire. Elle demande à ses fils de faire comme elle et, loin de le consacrer par une acceptation globale, elle exige d'eux qu'ils travaillent de toutes leurs forces à la restauration de l'ordre social chrétien.

Alors le Libéralisme intervient. Il propose le monstrueux mariage de la Révélation et de la Révolution. L. Veuillot l'a vu à l'œuvre et la séduction qu'il exerce sur l'Eglise lui remet en mémoire le chapitre de l'Evangile qui raconte la Tentation au désert : « L'Eglise est pauvre, elle a faim : que l'Eglise soit libérale, elle sera riche, les pierres se changeront en pains ! Mais la faim qui tourmente l'Eglise comme elle tourmentait Jésus, c'est la charité. L'Eglise a faim de nourrir les âmes languissantes. Le pain qu'elle veut distribuer, le pain qui les rendra fortes, c'est la parole sortie de la bouche de Dieu, c'est la Vérité. Le Libéralisme lui dit : « Si vous êtes de Dieu, si vous avez la parole de Dieu, vous ne risquez rien de quitter le sommet du Temple : jetez-vous en bas, allez à la foule qui ne vient plus à vous, dépouillez ce qui lui déplaît en vous, dites-lui des paroles qu'elle aime d'entendre et vous la reconquerrez, car Dieu est avec vous ! Mais les paroles que la foule aime d'entendre ne sont pas les paroles sorties de la bouche de Dieu, et il est toujours défendu de tenter le Seigneur. Enfin le libéralisme prononce son dernier mot : « Je tiens le monde et je vous donnerai le monde ». Mais il fait toujours la même condition. *Si cadens adoraveris me.* Descendez, tombez, prosternez-vous dans l'égalité de ceux qui n'ont point de Dieu, et suivez les gens de bien que je préposerai à votre conduite, après qu'ils auront juré de ne franchir jamais le seuil d'un lieu de prière : alors vous verrez comme le monde vous honorera et vous écoutera, et comme Jérusalem renaîtra plus belle ! »

Il y a évidemment des variantes dans la cantilène libérale, mais voilà bien sa note dominante. Elle tente l'Eglise, avec les mêmes promesses et les mêmes invitations. Qu'elle vibre sur les lèvres de Montalembert, qu'elle déclame dans la bouche de Mgr Dupanloup, que ce soit Falloux qui la murmure ou Gratry qui lui donne comme un accent de cantique, elle est toujours un appel à l'oubli des condamnations portées, une tentative plus ou moins consciente de réhabiliter des axiomes qui furent frappés d'anathème.

Ecoutez plutôt comment parle « la sirène du libéralisme ». L. Veuillot lui donnait ce nom : « elle cache sa queue de poisson, — disait-il, — montre son visage fleuri et tient la croix à la main ». Voici sa chanson : Montalembert a fait toutes les campagnes de l'*Avenir*, avec Lamennais; il a chanté l'hymne à l'Eglise libre, à la presse libre, à la démocratie libre. Et l'encyclique *Mirari vos* a condamné toute cette littérature révolutionnaire. Vous croyez que Montalembert est guéri? Pas le moins du monde. Le 3 septembre 1832, il juge ainsi l'acte pontifical dans une lettre au comte Rzemowski : « Sans adopter aucune des opinions exprimées dans cet acte, le plus funeste des annales de l'Eglise, nous rentrons dans le silence, reconnaissant que ce n'est pas à nous qu'il appartient de sauver ce que le pape et les évêques veulent perdre ». Et, jusqu'à la fin de sa vie, il ne cessera de claironner la chanson interdite. Il la fera applaudir au Congrès de Malines; il la gravera sur la pierre dans la chapelle de la Roche-en-Breny. Et, huit jours avant de mourir, dans sa trop fameuse lettre au P. Gratry, il fulmine contre « la dictature de l'Eglise » et « l'absolutisme de Rome », contre ce qu'il appelle « les détestables aberrations politiques et religieuses qui se résument dans l'ultramontanisme contemporain », et il termine par cette phrase qui pèse lourd sur sa mémoire : « Je ne veux pas immoler la justice et la vérité, la raison et l'histoire en holocauste à l'idole que les théologiens laïques du catholicisme se sont érigée au Vatican ». Ainsi parle un catholique libéral. L'Eglise se résigne tant bien que mal au droit révolutionnaire; Montalembert l'exalte et il fait un crime à l'Eglise d'être plus froide que lui.

Mgr Dupanloup n'est pas moins lyrique. Dans sa *Défense de la liberté de l'Eglise*, il s'écrie à propos des axiomes qui dominent la société moderne : « Ces libertés, si chères à ceux qui nous accusent de ne pas les aimer, nous les proclamons, nous les invoquons pour nous, comme pour les autres... Nous acceptons, nous proclamons l'esprit généreux, le véritable esprit de la Révolution française ». Dans la brochure, l'*Athéisme et le Péril social*, il va plus loin encore. Il stigmatise sans doute les effets de la Révolution; mais, avec cette logique dont les grandes âmes libérales ont le secret, il en glorifie la cause et il salue de nouveau la société moderne, « cette société, avide de paix, de travail, de justice, couronnée de gloire, fille de l'Evangile et dépendant du plus illustre passé... Il n'est pas un de ces instruments dont la religion n'ait senti et béni l'utilité; pas une de ces espérances qui ne lui fût chère ». Et, comme de juste, cette confiance accordée aux faux dogmes de quatre-vingt-neuf se complique chez lui d'une défiance envers le Pape de Rome. Durant le Concile du Vatican, il remue ciel et terre pour empêcher le vote de l'Infaillibilité pontificale. Il va chez l'Empereur, sollicite une espèce de mission officielle auprès des Pères du Con-

cile, fait de grands gestes, lance de grands mots, si bien que l'Empereur l'éconduit et murmure sur ses talons : « L'Evèque d'Orléans promet plus de beurre qu'il n'a de lait ». A Rome, il intrigue; de Rome, il intrigue. On le soupçonne de faire appel au bras séculier pour empêcher la définition du dogme. A la veille du vote conciliaire, il signe une supplique auprès de Pie IX pour le prier de refuser l'honneur de l'infaillibilité. Et Pie IX ne peut s'empêcher de réciter derrière l'étrange visiteur ce trisagion qui conclut un des plus beaux chapitres de l'histoire du catholicisme libéral : « Il est fou, il est fou, il est fou, l'évêque d'Orléans ! »

M. de Falloux ne mérite pas l'épithète; ce n'est pas lui qui commettra jamais de pareilles gaffes. Mais tout le libéralisme réside en lui. M. de Falloux s'est dressé devant Pie IX et devant le comte de Chambord comme le représentant le plus complet de cette doctrine qui est à la fois une hérésie religieuse et une erreur politique. Il l'accepte tout entière. Une petite phrase de ses *Mémoires* est une lumière qui éclaire le tréfonds de cette belle âme compliquée. Parlant de ses luttes de 1852, il écrit : « Je commençai dès lors à connaître une jouissance qui n'est pas sans saveur : celle de demeurer fermement royaliste, en pleine disgrâce du roi. J'y ajoutai bientôt une seconde jouissance de même nature : celle de rester fidèlement catholique en pleine défaveur du Pape ». Autrement dit : il est royaliste sans le roi, et parce que le roi ne veut pas être le roi du libéralisme; il est catholique contre le Pape, et parce que le Pape a condamné le libéralisme. Henri V est l'ennemi de la Révolution, et M. de Falloux, royaliste, accuse son prince de « prendre son point d'appui dans une vision surnaturelle », il le traite de « rétrograde », d' « inflexible » et il a l'inconsolable douleur de constater chez lui « une cécité morale absolue ». Pie IX convoque le Concile du Vatican et M. de Falloux en prend prétexte pour lancer cette phrase qu'il devra bientôt désavouer : « Il est temps que l'Eglise fasse sa révolution de 1789 ». Lui aussi, il intrigue durant le Concile. Il est alors retiré en son manoir de Bourg-d'Iré, dans l'Anjou : « Dans ce pays du Craonnais, — écrit un prêtre, — il avait pendant le Concile monté la tête à une foule de pauvres gens, à un tel point qu'on pouvait craindre une révolte formelle. J'allai prêcher dans une paroisse la première Communion des enfants. Un grand ami de Falloux, mon ancien camarade de collège, vint me chercher à la gare voisine : « N'allez pas nous prêcher le Pape ! — dit-il aussitôt. — Je vous connais, vous êtes de l'*Univers;* je vous jure que si vous dites un mot du Pape dans vos sermons, je prends la parole et je vous arrête... ». C'est ainsi qu'on était catholique, dans le royaume de M. de Falloux. Et ceci est une preuve entre cent autres qu'il y a plusieurs acceptions du mot *libéral,* surtout qu'il ne faut point y voir un synonyme nécessaire d'esprit large et respectueux des opi-

nions d'autrui... Une femme d'esprit définissait les libéraux en une phrase pittoresque : « Ces messieurs-là s'imaginent qu'en mêlant l'eau bénite et le pétrole dans leurs alambics, ils feront du vin de Bordeaux ». C'est bien cela : un peu d'eau bénite, et pas trop bénite encore, allongée au moins et édulcorée; et puis le pétrole des Droits de l'homme, le pétrole fumeux, incendiaire, anarchique : avec ces deux éléments, combinés selon la formule, ils composaient la panacée de salut.

Le vin de L. Veuillot était de pur raisin, de la bonne et vieille vigne du Seigneur, sans alliage ni coupage. On verra dans le chapitre suivant comment il a jugé la Révolution et les dogmes proclamés par elle. Mais il faut qu'on sache tout de suite l'abîme qui le sépare des catholiques libéraux. Ceux-ci adoptent le symbole de 1789; L. Veuillot répond avec de Maistre, de Bonald, Donoso Cortès, avec les Papes et l'Eglise : « La Révolution dans son essence et dans son but, c'est l'anticatholicisme. Elle veut renverser et détruire l'Eglise catholique et ne veut pas autre chose. Elle a ce sentiment surtout, sur les trônes, autour des trônes, dans les parlements, dans les académies et bureaux d'esprit, aussi bien que dans les clubs, les bouges et les bagnes ». A son avis, il n'est pas possible d'être catholique et en même temps de pactiser avec l'esprit de la Révolution : « Par cela même que le parti catholique est l'affirmation de la vérité chrétienne, il nie la Révolution qui est le mensonge anti-chrétien; il nie le Libéralisme et l'Eclectisme, qui ne sont chez la plupart, que l'hypocrisie de ce mensonge, et chez un certain nombre que le résultat de ses séductions. Le parti catholique les nie. Nous les nions comme nos pères ont nié l'idolâtrie, l'hérésie et le schisme ». Tout l'effraie, tout le révolte dans le symbole des dogmes révolutionnaires, le premier surtout, la conception de l'état athée, du pouvoir sans Dieu. Il y voit, avec de Maistre, je ne sais quoi de satanique : « C'est le mal, c'est le diable, c'est la théocratie à l'envers ». Et qu'on ne vienne pas lui dire, comme font les libéraux, qu'il est possible de baptiser le monstre, de christianiser quatre-vingt-neuf. Vain rêve! répond Veuillot. Vain rêve, parce que « la Révolution a suscité dans le monde et dans tous les pays du monde une race déplorablement ignorante, dont la tête perverse ne veut pas de la liberté, parce qu'elle ne veut pas de la religion ». On ne sépare pas une idée de ceux qui la formulent; l'hérésie ne fait qu'un avec l'hérétique. Il est elle, elle est lui. Les libéraux ont donc beau faire; ils ont beau biaiser, subtiliser, atténuer, édulcorer, ils se heurteront toujours à ce qui est la négation totale et le négateur effronté. Et à ce tiers-parti qui s'interpose pour les réconcilier entre la Révélation et la Révolution, Veuillot ne cesse de crier qu'il perd sa peine et son temps, car « la Révolution refuse tout maître et veut imposer toute loi ».

Ainsi la substance de la pensée catholique se concentrait dans la philosophie de Veuillot. Il traduisait en brochures et en articles tout le bullaire d'un demi-siècle. Les libéraux se bouchaient les oreilles pour ne plus entendre; ils accusaient Veuillot de brutaliser les meilleures aspirations de l'âme moderne, de se faire le théoricien de la tyrannie, l'apologiste des despotismes abolis. Ils se trompaient une fois de plus. Quand on écoute jusqu'au bout le dialogue qui s'échange entre Veuillot et les chefs du catholicisme libéral, on a l'impression que l'avocat de la vraie liberté, c'est lui, et non pas ses contradicteurs. Il écrivait un jour à Prévost Paradol : « Le dissentiment entre nous, dissentiment irrémédiable, j'en ai peur, ce n'est point que vous aimiez la liberté et que je ne l'aime point, ni que j'aime l'autorité et que vous ne l'aimiez point; c'est que nous avons une conception différente de ces choses ». Il aurait pu dire la même chose à Montalembert, à Falloux, à de Broglie, à Cochin, à tous les routiniers du parlementarisme et de la démocratie verbeuse. Oui, il aimait la liberté; il l'adorait même, mais la vraie liberté, celle qui est autre chose qu'une inscription sur les murailles, un beau sujet à mettre en vers ou en palabres. La liberté qu'il adore et pour laquelle il combat est celle que l'Evangile a définie « la Liberté par la Vérité », la liberté des âmes qui veulent se sauver, la liberté des bras qui veulent travailler à la grandeur de la patrie, la liberté des lèvres que brûle le désir de prononcer les mots avec quoi l'on fait de la lumière, du courage et de la vertu; la liberté des plumes qui veulent se consacrer à la défense des consciences, la liberté des sanctuaires, la liberté des écoles, la liberté des foyers. Il écrivait en 1848 : « Nous allons à la démocratie, nous y sommes; mais allons-nous à la liberté? Voilà la grande question... N'importe! Aimons la liberté. La gloire du martyre vaut mieux que le péril de l'apostasie ». Et tandis que Montalembert se déclarait prêt à s'accommoder de dix ans, de vingt ans de dictature, avec le régime parlementaire au bout, L. Veuillot se désintéressait du parlementarisme et des parlementaires, et de tous les grands mots qui ne sont que des noix creuses; et, avant d'applaudir à n'importe laquelle des dictatures, il exigera d'elle d'abord qu'elle n'en soit pas une, qu'elle donne aux consciences et à la liberté toutes les garanties nécessaires, et pour cela qu'elle rompe tout pacte avec la Révolution : « Comme le vent de la Révolution flétrit ce qu'il atteint, — écrit-il dans le *Parti catholique*, — l'esprit de révolution souffle sur le monde, détruisant toute liberté. Que fait l'habitant des bords de la mer pour abriter ses maisons? Il sème des arbres qui résistent au vent. Lorsque ces arbres ont atteint leur croissance, l'homme a conquis, et bien loin par delà, toute la terre où s'allonge leur ombre. L'arbre précieux qui résiste au vent des révolutions et à l'ombre duquel la liberté s'enracine, c'est l'arbre de la croix. Est-ce à dire que nous refusons toute autre liberté et

toute autre garantie de liberté? Nous avons mille fois protesté contre cette imputation absurde. Puisque, à nos yeux, l'un des avantages de la liberté chrétienne est d'être la source de la liberté civile, c'est sans doute que nous aimons la liberté. Ce que l'on aime, on veut le garder; ce que l'on veut garder on ne saurait le trouver trop garanti ». Les libéraux stigmatisaient volontiers « l'école fanatique et servile » de l'*Univers* et accusaient L. Veuillot de vouloir « identifier la vérité catholique avec le despotisme ». L. Veuillot les laissait dire, car il pouvait se rendre à lui-même ce témoignage : « J'ai voulu de tout mon cœur et de tout mon cœur j'ai cherché la liberté. Elle a été mon but sous tous les régimes ». Et le vrai jugement à porter sur L. Veuillot, il ne faut aller le chercher ni dans les lettres de Montalembert, ni dans les pamphlets douceâtres de M. de Falloux; et, pour ne pas m'en tenir uniquement aux ordres du jour dont Pie IX honora le grand soldat, j'emprunte ces trois lignes malicieuses à l'étude de M. J. Lemaître : « Ce catholique a passé sa vie à combattre quantité de despotismes et d'hypocrisies, et nul n'a plus fréquemment ni plus fortement parlé au nom de la liberté que ce *jésuite*, ce *sacristain*, ce *suppôt* de la tyrannie de l'Eglise ».

Il aimait donc la liberté, mais, — et c'est le second point de doctrine par où il se sépare des libéraux — cet amour de la liberté se conclut chez lui par l'obéissance la plus absolue et la plus filiale au Souverain Pontife. Il y a dans le catéchisme de L. Veuillot une définition du catholique qui vaut à elle seule tout un traité de théologie : le catholique, dit-il, est « celui qui fait profession de croire que Jésus-Christ, vrai Dieu et seul Dieu, parle par la bouche de Pierre qui est le pape ». De ce Pape, Louis Veuillot ne fait nullement une « idole », selon le mot malheureux de Montalembert. Il voit en lui le chef, le chef d'orchestre qui bat la mesure à l'immense chœur des esprits et y maintient l'harmonie sans discordance, le chef d'armée qui a droit à toutes ses prérogatives et qui tient en ses mains le plan, l'ordre et le sort des batailles. Il a salué, esquissé cent fois cette figure grandiose qui domine le monde et les siècles et qui accapare à la fois toutes les puissances de son esprit et de son cœur. L'âme catholique est là tout entière avec sa foi, ses tendresses, son dévouement. La parole ne lui suffit plus pour se traduire elle-même, il lui faut des chants; elle célèbre le Pape sur le mode lyrique : « Voici l'homme qui n'est pas semblable aux autres, qui n'est pas né pour les œuvres communes. Dans une chair réservée à la mort, il porte comme nous un esprit exposé à l'erreur, mais non pas cerné dans toutes nos limites et soumis à toutes nos défaillances. Dieu lui est lié par un serment éternel. Il est l'homme à qui le Sauveur a dit : *Je suis avec toi.* Ici la chair mortelle enferme plus d'immortalité qu'en nous; l'esprit contient plus d'élément divin. Celui-ci est Pierre qui ne meurt pas et qui ne se trompe pas. Faible,

moqué, crucifié comme l'Homme de douleur, invincible comme l'Homme-Dieu, dans les conditions du Calvaire, il continue l'œuvre du Calvaire; il la poursuit depuis dix-huit siècles à la face des hommes prosternés devant le miracle ou stupéfaits et furieux devant le problème. Il enseigne, il expie, il désire, il meurt, il règne; il tient les clefs du ciel, le ciel est ouvert ou fermé par ses mains ». A la différence des libéraux pour qui le catholicisme est surtout une morale politique et sociale, L. Veuillot salue dans l'Eglise catholique le sanctuaire des vérités intangibles et ce que Ch. Maurras définit en une formule lapidaire « le temple des définitions du devoir ». Et le Pape est le gardien de ce temple, le pontife qui veille sur le seuil, y maintient l'ordre et en écarte les intrus.

Il aime tout. il accepte tout du Pape. La main qui redresse lui est aussi douce que la main qui caresse. En 1872, il reçoit une petite remontrance de Pie IX; mais il n'est pas de ceux qui crient : Vive le Pape! seulement quand le Pape est de leur avis. Il ne prend pas des airs d'archange culbuté; il fait son examen de conscience, bat sa coulpe et sourit au Chef un peu grondeur : « Dans le fond, — écrit-il, — ce n'est qu'une bénédiction qui entre en brisant les fenêtres. Beaucoup de bénédictions prennent cette voie et ne sont pas les moins efficaces... J'ai trouvé d'abord que le Saint-Père me piquait bien sec et qu'il m'introduisait dans les veines un bien âcre venin; à présent, je commence à croire qu'il m'a simplement vacciné... Attendons, prions que le vaccin *prenne*, et bientôt nous verrons que le Saint-Père a été plus sage que nous. En tous cas, réjouissons-nous d'être des fils d'obéissance et demeurons fermes à suivre une autorité qui n'impose jamais le péché ni l'erreur ».

Rien ne découvre mieux l'abîme qui sépare le catholicisme libéral du catholicisme intégral que la double attitude de Veuillot et de ses adversaires durant le Concile du Vatican. Les libéraux complotent et intriguent contre la vérité qui leur fait peur. Ils écrivent des brochures, ils lancent des lettres, ils font des démarches; tout leur est bon, même des ragots de portière. Autour de la salle du Concile, on sent une foule qui s'agite, trépidante, tumultueuse, affairée et effarée. Elle ne veut pas du dogme; celui-ci le déclare inopportun, celui-là en démontre l'inanité à grand renfort de textes et de contre-sens. On mobilise la presse, les diplomates, les ambassadeurs, les ministres. L'opposition s'agite et nul ne songe à dire que Dieu la mène. Et L. Veuillot est à Rome. Au jour le jour, il envoie une correspondance à l'*Univers* et je ne sais rien de plus magnifiquement calme que ces lettres. Le grand catholique regarde tomber et mourir au pied du siège de Pierre tous ces libelles et toutes ces tentatives. Il sourit, il raille parfois. Il a des ironies de satirique, des strophes de poète et des pages de théologien. Il se sent écouté par la France catholique, et de là-bas, de son belvédère lointain, il lui crie les

mots qui éclairent, qui rassurent. Il ne doute point de la vérité qui marche, de ce soleil qui se lève, lentement et sûrement, sur la ligne de l'horizon Aucune prétention d'ailleurs; il n'est qu'un témoin, il ne joue point au Chantecler qui se croit un éveilleur d'aurore parce qu'il a un cocorico sonore et impératif. Et, quand les derniers nuages sont dissipés, quand l'astre blanchit les cimes, il tombe à genoux; il chante son *Te Deum,* il n'en peut plus de joie : « Je me croyais plus fort contre la fatigue et l'émotion — écrit-il. — Un orage effroyable environnait Saint-Pierre, plongé presque dans l'obscurité. Le dogme a été proclamé au milieu des éclairs et des tonnerres. Dans la foule, les uns pensaient au gallicisme et disaient : C'est un enterrement! Les autres pensaient à l'avenir et disaient : Nous sommes au Sinaï. Ce mot répond mieux à ma foi. Il me semble qu'aujourd'hui nous sortons de l'Egypte, et que désormais le monde est *dépharaonisé.* A vrai dire, d'ici où nous allons la route pourra être longue. Mais nous avons Moïse,, mieux et plus que Moïse... Gloire à Dieu dans le ciel, paix sur la terre aux hommes de bonne volonté! » Saluons-le bien bas ce catholique qui rentre en France avec ce chant de triomphe et ces paroles de paix. L'orateur latin disait, en faisant claquer sa langue de dilettante, devant les scintillements du ciel de Rome : *In hac luce vivo.* Ce fut durant quarante années le mot et l'action de grâces de L. Veuillot. Il vivait dans la clarté qui porte la lumière à l'esprit et la sérénité au cœur, dans la clarté qui fait les hommes plus forts parce qu'elle les place pour toujours dans la certitude et dans l'ordre. Il vivait dans la lumière romaine, de la lumière romaine. *In hac luce vivo.* Il n'y a pas d'autre lumière pour un catholique.

***

En terminant cette rapide esquisse, une page de Veuillot me revient à la mémoire. Il se représente, dans l'*Illusion libérale,* le dernier chrétien amené devant l'Antéchrist. C'est d'un symbolisme grandiose : « On l'amène lié, à travers les huées de cette boue de Caïn et de Judas qui s'appellera encore l'espèce humaine... Les anges saluent l'astre qui n'est pas tombé, l'Antéchist contemple le seul vivant qui refuse d'adorer le Mensonge et de dire que le Mal est le Bien. Il espère encore le séduire; il demande à ce chrétien comment il veut être traité. Que penserons-nous que le chrétien réponde, et que peut-il répondre, sinon qu'on le traite en roi? »

Telle fut l'attitude et telles furent les exigences de L Veuillot, A l'Antéchrist révolutionnaire les libéraux demandaient qu'il daignât les considérer comme des frères; ils réclamaient timidement le droit commun et l'égalité de traitement. Ils oubliaient qu'ils étaient, en face du Mensonge et de la Fraude, les dépositaires du vrai et les héritiers du droit éternel. Ils se sont humiliés et il n'a pas tenu à eux que l'Evangile et l'Eglise ne fussent humiliés avec eux.

Durant qu'ils s'agenouillent, un homme reste debout. Le Pape le bénit, les grands évêques de France l'encouragent; il ne cesse de crier : « Jésus-Christ est Dieu; traitez-le en Dieu! L'Eglise est une reine : traitez-la comme une reine! Le Pape est Roi : traitez-le en roi! Le Catholique est un Roi : traitez-le en roi! » C'est L. Veuillot qui parlait ainsi.

— « Si tu veux vivre, fais-moi chevalier! » disait le roi sarrasin à saint Louis. Le roi captif répondit : « Fais-toi chrétien! » La Révolution demandait pour elle une parodie du sacre rituel; les libéraux étaient tous disposés à l'accorder au monstre sanglant. Louis Veuillot a répondu : « Fais-toi chrétien d'abord! » Il attendit jusqu'à sa mort... et nous attendrons jusqu'à la nôtre.

C. Lecigne.

LES CATHOLIQUES DOIVENT-ILS PARLER DE SOLIDARITÉ ?

Les catholiques doivent-ils parler de solidarité? Doivent-ils laisser supposer que charité et solidarité soient deux vocables d'une seule et même chose, deux faces ou deux aspects d'un même devoir et d'une même vertu, et que l'une procède de l'autre ou bien qu'elle y aboutisse?

Ce qu'ils doivent faire selon moi, nous allons l'examiner : mais dès à présent nous pouvons observer, en fait, que « solidarité » n'est point une expression qui les choque : ils l'emploient assez volontiers, ne fût-ce que pour plaire à des adversaires et les amadouer, en cherchant à dissimuler ou à combler un fossé qu'il vaudrait mieux, à mon avis, laisser voir aussi large et aussi profond qu'il l'est réellement. Je lisais naguère, par exemple, dans l'*Univers*, sous la signature du P. Antoine : « Le catholique ne retrouve-t-il donc pas son bien dans l'idée d'où est sortie l'assurance contre la vieillesse — la prévoyance et la solidarité, c'est-à-dire la prudence et la charité, deux vertus chrétiennes — ? » Et voilà la solidarité identifiée avec la charité!

Tel n'est point notre sentiment.

Défions-nous des mots impropres, des mots surtout que leurs auteurs ont proposés sciemment et délibérément en vue de remplacer les nôtres qu'ils haïssaient. Ils s'imaginaient pouvoir modifier plus aisément les idées, les institutions et les mœurs, lorsque d'abord ils auraient eu modifié et transformé le langage. Le Play, lorsqu'il s'en

prenait avec tant de raison aux faux dogmes de 1789, dénonçait du même coup la fatale influence des mots qui leur servaient de véhicule. Nous n'avons pas assez suivi ses conseils, et il est parfaitement vrai que l'adoption trop facile de certains termes à la mode, comme démocratie — liberté, égalité, fraternité — tolérance ou libéralisme, a contribué à obscurcir beaucoup de saines notions.

Au fond, que signifie bien « solidarité »? Et n'y a-t-il pas eu un complot antichrétien, plus tard un complot maçonnique, pour vulgariser ce terme-là et pour substituer peu à peu cette solidarité à notre vieille et chrétienne charité?

Le mot « solidarité » vient du droit. Il y a été pour ainsi dire usité de tout temps, sinon sous sa forme abstraite « solidarité », au moins sous sa forme concrète. Au sens passif, on y parlait de « débiteurs solidaires ». On disait « être tenus *in solidum* ou tenus solidairement »; de même, au sens actif du mot, on parlait de « créanciers solidaires », lorsque chacun entre plusieurs pouvait exiger à lui tout seul le montant intégral de la dette. Regardons de plus près les origines : nous verrons que logiquement solidarité implique communauté, communauté passive dans le paiement ou pour ainsi dire dans la souffrance; puis communauté active dans l'exigibilité du droit ou bien — ce qui est la même chose — communauté dans la jouissance du droit et par conséquent dans la jouissance tout court.

Les Romains réalisaient la solidarité par le mécanisme ingénieux de la stipulation.

Celui qui allait être créancier demandait à l'un et à l'autre des deux débiteurs qui allaient s'engager : *Titi, spondesne dare? Mævi, spondesne dare?* Et alors, mais alors seulement, après les deux questions fondues en une seule, Titius répondait : *Spondeo,* et Mævius aussi : *Spondeo.* C'était ce que l'on appelait les *duo rei promittendi,* Il n'y avait qu'une créance, parce qu'il n'y avait eu qu'une question; mais il y avait deux débiteurs, parce qu'il y avait eu deux réponses. Au contraire, si Titius avait d'abord répondu avant que le créancier eût fini sa question pour la partie qui en allait concerner Mævius, il y aurait eu deux dettes distinctes; le créancier se serait fait payer deux fois la même somme, sans que le paiement par Titius pût avoir aucune conséquence pour Mævius, ni le libérer en aucune manière; inversement, le paiement par Mævius aurait laissé Titius obligé.

Le même procédé était en usage pour engendrer la créance solidaire : Caius, par exemple, et son associé Lucius posaient l'un après l'autre la même question au débiteur unique. *Centumne dare spondes?* demandait Caius; sans attendre la réponse, Lucius aussi demandait : *Centumne dare spondes?* Et le débiteur répondait tout court et une seule fois : *Spondeo.* Il n'avait promis qu'une fois, donc il ne devait qu'une fois; mais chacun des créanciers pouvait aussi

se faire payer indépendamment de l'autre, avec cette conséquence que le débiteur, n'ayant promis qu'une fois, allait être libéré par le premier paiement qu'il ferait à n'importe lequel des deux qui lui aurait demandé le premier.

Tout cela est peut-être bien subtil, dira quelqu'un. Oui : mais c'est fort ingénieux et fort bien raisonné. Le système romain des *duo rei promittendi* et des *duo rei stipulandi* a été l'une des théories les plus estimables et les plus fécondes que les jurisconsultes romains nous aient laissées. Notre ancien droit français et notre code civil la leur ont empruntée, avec la double forme de solidarité active et de solidarité passive : ils n'ont fait que l'affranchir du formalisme des mots.

La forme active est plus rare, il est vrai, dans la pratique contemporaine, parce que nos principes modernes sur la représentation en suite de mandat, l'ont rendue moins nécessaire; mais la solidarité passive est d'un usage continuel. Elle est ou contractuelle ou légale : contractuelle, par exemple, lorsqu'un mari et une femme ou bien deux individus intéressés à une même affaire empruntent en s'obligeant « conjointement et solidairement »; légale, lorsque, par exemple, les coauteurs d'un délit commis à plusieurs sont condamnés à indemniser la victime et à payer les frais du procès, voire même les amendes. Pourtant indemnité, frais et amendes ne sont dus qu'une fois; et du reste si plusieurs les uns après les autres payaient les mêmes dommages-intérêts, la victime du délit ferait un gain que le législateur n'a pas eu l'intention de lui procurer.

Bien entendu, ce paiement unique qui, fait à l'un des créanciers, les désarme tous, ou bien qui, fait par l'un des débiteurs, les libère tous aussi, laisse subsister entre eux, pour trop payé ou bien pour trop reçu, tous les recours que comportent soit la situation respective des créanciers solidaires dans leurs rapports entre eux, soit celle des débiteurs solidaires les uns à l'égard des autres.

Cette digression juridique était peut-être un peu longue : elle était nécessaire cependant si l'on veut bien comprendre le contraste entre l'ancienneté de l'emploi du mot solidarité dans la langue juridique et sa nouveauté au contraire dans le domaine de la morale et de l'assistance. Nous irons plus loin et nous établirons que la solidarité morale et sociale dont on nous rebat les oreilles, ne correspond aucunement à l'idée originale et première de la solidarité juridique.

C'est à Pierre Leroux qu'il faut remonter pour trouver le sens nouveau du mot, Pierre Leroux, cet esprit puissant et bizarre, mais surtout déséquilibré, contre qui la critique peut trouver tant d'occasions de s'exercer. Né en 1797, Pierre Leroux avait appartenu au saint-simonisme et suivi Bazard dans le schisme de 1831. Sous Louis-Philippe il fait du communisme mystique avec du panthéisme,

de la métempsycose, du pythagorisme à sa manière; parfois il s'extasie sur les merveilleuses propriétés du nombre trois ou bien se met à rêver comme un fakir. Alfred Sudre, dans son *Histoire du communisme,* a certes assez raillé sa formule du *circulus,* cette merveilleuse découverte qui devait résoudre la question sociale en faisant ressortir que tout homme paye exactement en fumier et en déchets de toute sorte, y compris son cadavre, sa dette envers l'humanité qui l'a nourri. Député en 1848, Leroux, quand les choses tournent mal pour le socialisme, s'exile à Jersey, d'où il ne revient qu'en 1870 pour mourir à Paris quelques mois après.

Voilà l'homme qui, de son exil, jetait en 1863, dans sa *Grève de Samarez,* cette phrase digne d'être retenue : « J'ai le premier emprunté aux légistes le mot de solidarité, pour l'introduire dans la philosophie, c'est-à-dire selon moi dans la religion. *J'ai voulu remplacer la charité du christianisme par la solidarité humaine* ». Là, Pierre Leroux rappelait ce qu'il avait écrit dans son livre de l'*Humanité,* publié en 1840, où était apparu aussi, le mot « socialisme », que l'on peut du reste faire remonter jusqu'à son autre volume l'*Egalité,* qui est de 1838.

L'idée de solidarité était jetée; il n'y avait plus qu'à la ramasser, qu'à la répandre et à la faire accepter. Ceci, ce fut la franc-maçonnerie qui l'entreprit, avec cet art de faire penser et de façonner l'opinion où M. Copin-Albancelli a si bien montré le triomphe de l'Atelier maçonnique. Pour cela on attendit quelque peu. M. d'Haussonville, dans son volume *Assistance publique et bienfaisance privée* (1), cite ce passage de l'*Action maçonnique* de mai 1869 : « La charité n'étant pas à nos yeux un mode maçonnique, nous préférons celui qui représente le mieux les idées humanitaires — la solidarité ». On n'avait pas réussi avec la « bienfaisance » que nous avait donnée l'abbé de Saint-Pierre; on avait piteusement échoué avec la « philanthropie », qui puait le Directoire : « Bravo! s'est-on dit, nous allons vaincre cette fois avec la solidarité! » De fait, si c'est vaincre que faire des dupes, on a bien eu cette victoire : car il n'y a guère d'orateur populaire, de conférencier, de candidat surtout — de candidat même libéral, veux-je dire — qui par flatterie démocratique ne fasse pas l'éloge de la solidarité sociale et des sentiments qu'elle doit inspirer. Pourquoi donc nous prêter ainsi à cette campagne si manifestement dirigée contre nos dogmes et contre les premiers principes de notre morale?

Beaucoup de nos amis prétendent que la solidarité est issue de la charité ou qu'elle y tend : or, les auteurs qui ont inventé ce mot, ceux qui le propagent, ceux qui par conséquent doivent mieux savoir que nous ce qu'ils font ou du moins ce qu'ils veulent faire, clament

1. *Op. cit.,* 1901, p. 11.

bien haut que leur idéal solidariste est incompatible avec le nôtre et qu'il y veut être substitué.

M. Gide affirme que « la charité, du moins sous la forme sous laquelle les hommes se la représentaient jusqu'à présent, n'a plus bien longtemps à vivre » (1). M. Buisson, longtemps directeur général de l'enseignement primaire, préconise la substitution lente et progressive de la solidarité à la charité (2). M. Alfred Croiset, réunissant, sous le titre *Essai d'une philosophie de la solidarité*, des conférences faites à l'Ecole des hautes études sociales par MM. Bourgeois, Buisson, Gide, Boutroux et autres, professe que « toutes les croyances et toutes les opinions philosophiques peuvent s'accommoder de l'idée de solidarité » et que, « grâce à elle, la morale ne peut que gagner à ne plus être pour les doctrines un champ de bataille » (3) : c'est-à-dire que nous devrions renoncer à rattacher notre morale à notre croyance et renoncer à voir dans les lois de la conduite l'autorité d'un législateur qui les ait promulguées en harmonie avec la nature de son œuvre. M. Bouglé, qui a un nom dans le haut enseignement philosophique, et M. Mabilleau, qui est à la tête du mouvement mutualiste comme à la tête du trop fameux Musée social de M. de Chambrun, affirment l'un et l'autre l'inconciliabilité de la charité et de la solidarité. L'une, à les en croire, ne représente qu'un passé mort, parce qu'elle procède d'une foi qui s'éteint et doit s'éteindre; l'autre, au contraire, a l'avenir et les promesses des siècles futurs, parce qu'elle procède de la raison.

De la raison, dites-vous? Je n'en sais rien ou plutôt je ne veux ni ne peux le croire, et cela précisément, parce que si je trouve un fondement logique de la charité, je n'en trouve aucun, sinon illogique et même antijuridique, qui puisse servir de titre à votre solidarité.

D'abord les précédents juridiques ne servent à rien, parce que la solidarité qu'ils comportent — qu'elle soit prise activement ou passivement, qu'il s'agisse de *duo rei stipulandi* ou bien de *duo rei promittendi* — aboutit toujours à une communauté dans la créance ou bien à une communauté dans la dette, et qu'elle n'aboutit jamais à cette communauté ou identité morale du créancier et du débiteur, de l'assistant et de l'assisté, qui est essentiellement supposée par la solidarité morale, maçonnique ou socialiste de maintenant. Je m'explique. Dans la solidarité juridique, nous sommes deux qui devons, mais le paiement par l'un libère l'autre, ou bien deux qui pouvons nous faire payer, mais le paiement fait à l'un éteint le droit de l'autre. Or, ce n'est pas de cela qu'il s'agit dans cette

1. Gide, Conférence au Collège libre des Hautes études sociales, publiée par la *Morale sociale*, Paris, 1899, p. 197.

2. Buisson, préface au *Socialisme*, dans l'*Encyclopédie illustrée du XX[e] siècle*, Paris, 1900.

3. Alfred Croiset, préface de l'*Essai d'une philosophie de la solidarité*, p. XIV.

solidarité philanthropique dont l'expression est mise à la mode; car on n'y suppose pas autre chose qu'une communauté de sentiments, de sensations même et presque de personnes, qui ferait que je souffre quand un autre souffre, que je jouis quand il jouit, et que par conséquent je me soulage et me fais jouir, quand je le soulage et le fais jouir. En un mot, la solidarité juridique tendait à fusionner deux débiteurs en un seul si elle était passive, deux créanciers en un seul si elle était active, mais jamais elle ne fusionnait le débiteur avec le créancier et réciproquement.

Donc je pose cette conclusion, suffisamment bien démontrée je pense : la prétendue solidarité philanthropique ne procède aucunement d'un concept de solidarité juridique.

Alors je cherche et je ne trouve pas. S'agit-il de l'identité d'une commune nature? Non : car s'il en était ainsi, la logique voudrait qu'un animal fût solidaire de tous les autres, ou bien une pierre de toutes les pierres. S'agit-il de la communauté d'origine et de la descendance d'un ancêtre commun comme serait Adam? Je vous arrête ici : vous n'y croyez pas. Au surplus, nous qui y croyons, nous n'avons pas poussé cependant jusqu'à la solidarité et nous nous sommes contentés de la vieille formule de la charité, qui a régné seule pendant dix-neuf siècles et qui a suffi à susciter toujours les actes les plus héroïques de dévouement et d'altruisme — altruisme, dis-je en style nouveau.

Bref, pour avoir une justification pleine de la solidarité, il fallait aller jusqu'à l'idée de commune substance et de commune personne, plus exactement jusqu'à la négation radicale de la personnalité humaine, qui se serait laissé absorber dans la pâte humanitaire. Alors la conscience psychologique aurait elle-même sombré, entraînant dans le même néant la conscience morale et par conséquent tout sentiment et toute notion de devoir. Je n'insiste pas sur les auteurs que je pourrais citer ici : il me suffira d'en invoquer deux seulement, M. Penjon, professeur de philosophie au lycée de Lille, dont l'œuvre a paru si remarquable que le Conseil de l'Université de Lille en a ordonné l'impression aux frais de l'Université, et M. Fournière, que l'Etat avait chargé de professer l'économie sociale à l'Ecole polytechnique. « Notre égoïsme, disait M. Penjon, procède de ce que nous croyons être des substances ou des personnes » (1) : donc, c'est une illusion à abandonner; et M. Fournière professait que le sentiment du bien commun doit remplacer avantageusement toutes les morales individualistes fondées sur celui du devoir (2). Nous allons ainsi, avec M. Penjon, jusqu'à la consubstantialité, comme dirait la théologie catholique; nous allons même plus loin, puisque la consubstantialité divine

1. Penjon, l'*Enigme sociale*, Paris, 1902, p. 2.

2. Fournière, *Théories socialistes au XIXe siècle, de Babeuf à Proudhon*, Paris, 1904, p. 28.

laisse subsister la distinction des personnes, tandis que M. Penjon aspire à nous faire croire que nous-mêmes nous n'en soyons pas et que chez nous la communauté de substance supprime radicalement la personnalité. « Je suis toi, tu es moi, faut-il dire, ou plutôt ni toi ni moi nous n'existons. »

M. Léon Bourgeois, lorsqu'il quitta la présidence du Conseil des ministres en 1896, occupa ses loisirs en essayant d'asseoir sur une base différente la même théorie de la solidarité. Tel fut l'objet de son opuscule la *Solidarité,* auquel la Loge et la presse firent l'accueil le plus chaleureux et le plus flatteur.

Le thème de M. Bourgeois, le voici. Sur quoi repose la société? Et quel est le fondement des relations entre les hommes? Quel est surtout le fondement de leurs obligations réciproques? Jean-Jacques Rousseau avait invoqué un contrat que les premiers hommes auraient formé jadis entre eux, lorsqu'ils auraient voulu renoncer à la vie sauvage et à une brutale indépendance qui était en même temps une brutale promiscuité; leurs descendants que nous sommes sont liés par cette abdication originelle de la liberté. Mais cette thèse du « contrat social » a vieilli. Non, il n'y a pas eu de contrat social; il y a eu seulement un « quasi-contrat social » ou plutôt des milliards de quasi-contrats sociaux. Les hommes ne sont jamais convenus de rien; mais tout naturellement à travers les âges ils se sont rendu d'innombrables services; les inventions des uns ont amélioré la condition de tous, et nous sommes comptables envers la masse de nos contemporains de tous les biens que leurs ancêtres ont procurés aux nôtres et à nous-mêmes, et réciproquement. Ainsi lorsqu'un inconnu que je n'ai chargé de rien me rend le service d'étayer ma maison qui menace ruine ou bien de sauver mon bétail qui va périr, je lui dois pour ses peines et débours une compensation qui se règle sur la mesure de l'utilité effective que ses actes m'ont causée. Voilà la thèse du quasi-contrat en matière de droit civil; la voici la même en matière de droit social. Nous vivons au milieu des trésors des découvertes, à travers des accumulations d'idées, de capitaux et de richesses que non seulement nos contemporains et nos aînés, mais encore des centaines de générations disparues ont faits ou laissés pour nous Le fait, donc, a créé le droit; le fait de la société a engendré le droit de la solidarité.

Ainsi raisonnait M. Bourgeois.

Mais l'idée est-elle bien de lui-même? Ou bien n'a-t-il été qu'un plagiaire? Je suis de ce dernier avis. Dès 1883, en effet, M. Alfred Fouillée, bien connu comme un des coryphées de la philosophie contemporaine, ébauchait ce système dans un petit volume qui tentait de passer entre l'individualisme et le socialisme pour les faire s'embrasser l'un et l'autre; puis, comme ce volume était demeuré inaperçu entre plusieurs douzaines d'autres sortis de la même plume, l'auteur, le rééditant en

1904, revendiqua cette fois l'antériorité de l'idée que M. Bourgeois, sans rien dire, lui avait volée en 1896 (1).

Il n'y avait pas cependant de quoi être jaloux pour si peu. Analysons, en effet, d'un peu plus près cette thèse de M. Bourgeois.

En elle nous découvrons deux choses : d'une part, l'observation d'un fait; d'une autre, les conclusions qu'on en fait sortir. Le fait — je veux dire ce fait que tous les hommes bénéficient des actes de tous les hommes et que le présent économique, scientifique, intellectuel, artistique, etc., est sorti du passé — ce fait est très certain, mais très certainement aussi il est connu de fort longtemps. Déjà Ménénius Agrippa, tentant de ramener les plébéiens retirés sur le Mont Sacré et leur racontant l'apologue des membres et de l'estomac, éveillait, il y a beaucoup plus de vingt-trois siècles, l'idée fort judicieuse des services mutuels que les individus et les classes se rendent les uns aux autres. Il n'est pas un penseur qui, réfléchissant sur le fait social, n'ait pas perçu cette même notion des avantages dont chaque génération humaine est redevable à ses devancières, comme les fils aussi sont comptables envers leurs pères de leur propre vie et de leur éducation.

En tout cas Frédéric Bastiat, bien avant Bourgeois, avait mis en lumière cette grande loi providentielle des mutuels services. Tout le monde connaît son apologue du menuisier de village, que nous ne voudrions pas rappeler ici. Seulement Bastiat, tout en restant un observateur plus minutieux et plus exact que M. Bourgeois, y mêlait une remarque d'une tout autre portée. Les Américains qui ont cultivé du coton, disait-il, les Indous qui ont récolté de l'indigo, les constructeurs qui ont fait le navire, les matelots qui l'ont amené, les paysans de jadis qui ont défriché des terres, ceux d'hier et d'avant-hier qui y ont semé du blé, etc., tout cela pour que le menuisier de village ait une chemise de coton et un pantalon de toile bleue, pour qu'il mange du pain, etc., eh bien! tous ces gens de maintenant et de jadis ont travaillé chacun pour eux-mêmes, chacun pour son intérêt personnel, aucun avec un dévouement intentionnel et réfléchi pour le menuisier qu'ils ne connaissaient pas, ni ne présageaient; et le menuisier qui passe sa vie à raboter des planches ou à entailler des mortaises, les paye aussi tous et chacun par son obscur travail, quoique lui aussi non intentionnellement.

Voilà donc le fait. Il est d'une vérification de chaque instant. Allons plus loin : pas un de nous ne peut rien faire, ni même rien dire qui n'ait pas une répercussion sociale, c'est-à-dire qui n'exerce pas une influence sur la condition économique ou morale des autres hommes, économique ou morale suivant l'ordre auquel appartient cette parole ou cet acte. Les catholiques sociaux ont fait application de cette idée à la propriété et au travail pour dire que travail et propriété

1. Fouillée, la *Propriété sociale et la démocratie*, Paris, 1904.

sont des fonctions sociales, parce que le régime de l'un et l'institution ou l'administration de l'autre importent à la société.

Mais ils ont été à la fois pas assez et trop loin dans cette voie. Pas assez loin, dis-je d'abord : car s'ils avaient raison, il faudrait, pour le même motif, admettre que la consommation de la nourriture, la dépense ménagère, la procréation des enfants, leur éducation, etc., fussent aussi des fonctions sociales, puisque la société est intéressée à ce qu'elle ait plus ou moins de membres, à ce qu'ils soient plus ou moins bien élevés, à ce que la consommation ménagère, plus ou moins abondante, orientée ici ou là, avec plus ou moins de luxe, excite ou alimente plus ou moins la production économique, etc., et ainsi de suite en toutes choses. Alors tout serait fonction sociale : et comme la fausseté des conclusions logiquement amenées doit faire conclure à la fausseté des prémisses qui les entraînent, je demeure convaincu que ni la propriété ni le travail ne sont des fonctions sociales, malgré leur répercussion sur la société.

Mais revenons à la thèse de M. Bourgeois. La conclusion, qu'elle soit vieille ou qu'elle soit nouvelle, est fausse : car le fait des services rendus sans intention ni volonté de les rendre ne saurait créer d'obligations morales, à moins que le concept même du devoir moral n'ait été dérivé déjà de quelque part ailleurs. Et je demande à M. Bourgeois d'où lui-même pourrait le tirer. Un fait, je le veux bien, amène et cause un autre fait : car ce sont deux idées de même ordre. Mais un fait, à lui tout seul, n'amène pas et ne cause pas un droit, parce qu'il y a un hiatus infranchissable entre ces deux concepts de fait et de droit. Il faut trouver quelque part une notion supérieure de justice, un impératif catégorique : et le fait, qui en soi n'en a pas par lui tout seul, ne peut pas non plus en créer. Moins philosophiquement, le protestant M. d'Eichtal demandait « comment les services que nous avons reçus des morts et particulièrement de nos propres ancêtres, feraient que nous eussions les vivants pour nos créanciers » (1).

Du reste, même s'il en était ainsi, ce ne serait point de la solidarité : car le débiteur qui paye son créancier, l'emprunteur qui rend l'argent, etc., ne font point de la solidarité. Donc, parvenu là, on a déraillé tout à fait en s'obstinant à garder ce mot solidarité, mais en en oubliant profondément et le sens et l'origine. Alors le parti pris n'en apparaît que plus vivement — le parti pris maçonnique et antichrétien : — il ressort, en effet, avec une évidence d'autant plus grande que le rapprochement avec la solidarité juridique est moins naturel et que la réminiscence est plus forcée. Ce sont des raisons de plus pour que les catholiques se défendent davantage de toute tentation de transactions inutiles et de complaisances compromettantes :

1. D'Eichtal, *La Solidarité sociale, des nouvelles formules*, Paris, 1903, p. 12.

car ils se mettraient de plus en plus en dehors du droit et de la logique.

***

Au reste, la solidarité comme l'entendent les francs-maçons, les philanthropes et tous les habitués du vocabulaire nouveau, a le grand défaut d'affaiblir le ressort du devoir et de la responsabilité. M. Gide, lui-même, qui a eu la franchise d'appeler la théorie du quasi-contrat un « subterfuge ironique » (1), constate bien l'objection que « si la solidarité ne contient en elle aucun principe d'amour, d'autre part elle tend à supprimer ou à affaiblir le principe de la responsabilité, en rejetant sur la société et sur le milieu les causes déterminantes de nos erreurs, de nos vices et de nos crimes. Pourtant, ajoute-t-il, c'est cette responsabilité qui est le fondement de la loi morale » (2).

Il a raison : mais finalement il a tort lorsque, après avoir exposé ces arguments, il déclare qu'ils « ne lui paraissent pas convaincants » (3). On sait malheureusement que la logique est chez lui tout autre chose qu'une qualité dominante ou un mérite habituel.

Eh bien! la philosophie chrétienne n'est si profondément moralisatrice que parce qu'elle affirme avec plus d'intransigeance le principe indiscutable de la personnalité humaine, en rejetant sans transaction aucune la formule moderne de la solidarité.

En effet, si nous étions solidaires et que nous dussions tous, il me suffirait d'attendre que quelqu'un autre payât à ma place, je veux dire qu'il me suffirait d'attendre que quelqu'un autre que moi assistât ou secourût son prochain et le mien. J'aurais bien toujours le temps de voir et le temps surtout de me laisser réclamer ma quote-part si l'on pensait à l'exiger de moi, mais je me garderais de l'offrir. C'est bien un peu, du reste, ce que font nos philanthropes solidaristes : ils ne donnent guère ou ne donnent rien; mais ils prennent comme des voleurs les biens de l'Eglise et des congrégations religieuses; ils votent des lois d'assistance obligatoire comme celle de 1905 en faveur des vieillards, infirmes et incurables et celles de 1910 et de 1912 en faveur des retraités du travail. C'est l'Etat qui paye ou bien la commune, et moi j'attends ma feuille d'impôts pour verser, sous cette forme-là, ma quote-part privée. La théorie de la conscience sociale est ainsi un moyen d'endormir ou d'oblitérer le sentiment de la conscience individuelle, lorsque l'Etat veut passer de son rôle supplétif, qui ne lui suffit pas, à un rôle principal et même initiateur pour lequel il n'est pas fait.

La morale chrétienne est tout autre, et dussé-je scandaliser ceux qui ne me comprendraient pas, j'ose dire qu'elle est essentiellement

1. Gide, *Histoire des doctrines économiques*, 1911, p. 683.
2. *Ibid.*, p. 696.
3. *Ibid.*

individualiste, sans quoi elle aurait été tout aussi essentiellement impuissante à relever l'humanité et à faire éclore en elle des actes de vertu. Le Samaritain qui avait passé près du voyageur blessé, faisait de la morale individualiste, en considérant comme son prochain la victime des voleurs : mais le prêtre et le lévite qui avaient passé auparavant par là, auraient fait du solidarisme à leur manière s'ils avaient pensé que les soins à en prendre regardaient aussi bien tout le monde et qu'après tout eux-mêmes se réservaient d'aller prévenir la gendarmerie ou l'hôpital de la ville voisine si tant est qu'il y eût alors des hôpitaux ou une gendarmerie. Nos solidaristes de la Chambre font bien des discours : mais qui donc d'entre eux a donné, ni même offert ses biens ou sa personne, pour faire en faveur des malheureux ce que font ces milliers de religieux et de religieuses qu'ils traquent cependant comme des malfaiteurs?

C'est dans la sanction surtout qu'éclate le caractère profondément individualiste de la morale chrétienne. Chacun pour soi tout seul doit entendre la sentence dernière : « Viens à ma droite dans mon royaume »; ou bien, « Va à ma gauche dans le feu éternel ». Telle sera même — et pour toute l'éternité — l'empreinte individualiste d'une personnalité survivant à la résurrection tout aussi bien qu'à la mort, que le bonheur éternel de ceux qui l'auront obtenu par l'accomplissement de cette morale individualiste ne sera aucunement altéré, ni diminué par leur séparation d'avec les êtres qu'ils auront eus les plus chers en ce monde et qui, ayant manqué eux-mêmes à l'accomplissement de leurs devoirs individuels, seront tombés pour l'éternité dans la géhenne des pleurs et des grincements de dents. Dieu, en effet, ne sera pas moins adoré dans sa justice à l'égard des coupables que dans sa miséricorde à l'égard de nous-mêmes.

Remarquez bien qu'en tout ceci je n'examine pas si, dans son objet, la morale chrétienne est altruiste ou sociale comme l'on s'exprime aujourd'hui : j'ai dit dans son objet, c'est-à-dire dans les devoirs qu'elle nous impose, car je ne l'ai envisagée que dans son sujet, c'est-à-dire que dans le moi qui a des devoirs pour les remplir et pour trouver une sanction de châtiment ou de récompense qui en suive ou la violation ou l'accomplissement.

Alors nous allons tout au rebours de la philosophie solidariste. Celle-ci exalte ou surexcite l'idée humanitaire, la conscience sociale et le devoir collectif; elle déprime d'autant la personnalité, elle fait disparaître l'individualité des sanctions. Après notre mort, elle nous tient pour perdus dans le Grand Tout, dont même en notre vie elle se plaît à ne nous guère distinguer, sinon même pas du tout. Diminuée ainsi en ce monde, notre individualité ne nous survivra pas dans l'autre. Nous aurons eu, ce semble, une certaine conscience invincible de notre immortalité : mais cette croyance ou cette aspiration aurait dû se fondre, comme par symbolisme, dans l'idée seulement

d'une survivance vague et diffuse que l'influence de nos pensées ou de nos actes, s'exerçant sur les générations à naître serait destinée à nous procurer impersonnellement. Morts, il n'y aura plus pour nous ni sensations, ni jouissances; nous nous serons bien peut-être sacrifiés au solidarisme humanitaire, mais nous ne sentirons pas même que quelqu'un en ce monde se souvienne et de nous et de nos dévouements.

Peut-être, il est vrai, trouve-t-on dans l'Evangile, à propos de l'assistance du prochain, une certaine image de solidarité allant jusqu'à l'identification des personnes. Quelqu'un aura visité les pauvres, soigné les malades, soulagé les malheureux, donné du pain à ceux qui avaient faim, des vêtements à ceux qui étaient nus. Deux personnes se seront alors confondues. Mais prenez garde, ce ne sera pas l'assistant et l'assisté. Quoi donc? En tout cas, s'il y avait eu solidarité entre eux, l'assistant ne pourrait réclamer aucun prix de ses secours, parce que, en raison même de cette identification des personnes de l'assistant et de l'assisté, ce serait lui-même qu'il aurait secouru en secourant son prochain. L'image est tout autre et bien plus puissamment saisissante. C'est le Christ lui-même qui se solidarise avec le pauvre. « Vous m'avez soulagé, vous m'avez vêtu, vous m'avez nourri », dira-t-il à l'âme qu'il s'apprêtera à juger, — « Hé! quand donc, Seigneur? » lui demandera-t-elle. — Et le Christ de répondre : « Oui, lorsque, en mon nom et pour l'amour de moi, vous avez soulagé, vêtu ou nourri le moindre de mes frères! » Mais quel abîme entre cette solidarité mystique de Dieu et du pauvre et cette autre solidarité maçonnique qui écarte l'idée de Dieu, qui excite les exigences du pauvre, qui éteint en lui la reconnaissance et qui ne laisse non plus subsister dans l'âme du bienfaiteur ni l'idée, ni seulement le soupçon d'un mérite!

Arrachons-nous donc à cette chimère de la solidarité dans la charité.

Avec le christianisme, la solidarité paraît être ailleurs, quoique les théologiens n'en aient pas emprunté le mot à la langue des jurisconsultes. Ils ont eu sans doute leurs raisons de le faire, comme un examen un peu plus approfondi nous permettra de le conclure.

Je parle ici d'une solidarité au vrai sens du mot, d'une solidarité juridique qui fait que l'un paye pour l'autre et le libère, ou bien qui fait que vous ou moi nous pouvons également réclamer et obtenir. En tout cas, quand même l'une ou l'autre de ces deux vraies faces de la solidarité se rencontrerait ici, elle n'aurait rien de commun avec la solidarité improprement dite des francs-maçons et de ceux des libéraux qui parlent inconsciemment la langue des francs-maçons; rien donc de commun, veux-je dire, avec cette solidarité qui serait l'épanouissement ou le succédané de la charité et qui ferait que riches et pauvres, jeunes et vieux, prévoyants d'aujourd'hui et travailleurs d'hier, nous ne formerions qu'une masse commune où chacun dût

mettre pour que chacun pût prendre, comme s'il y avait là, non pas une solidarité vraie de créanciers entre eux ou de débiteurs entre eux, mais bien plutôt une identification ou une confusion des deux qualités opposées et inconciliables de débiteur et de créancier.

Eh bien! dans la solidarité vraie, il y a deux formes, l'une naturelle et terrestre, l'autre purement surnaturelle et supraterrestre, sous lesquelles je la trouve ou crois la trouver, ici dans la philosophie de l'histoire, là dans le catéchisme.

Les nations et les cités ont des destinées en ce monde. Elles grandissent, elles déclinent, elles s'éteignent par les vertus ou les vices de leurs membres. Or, ici, quels que soient les mérites individuels, il y a une réversibilité de toutes les conséquences qu'amènent humainement les qualités ou les défauts de ceux qui forment ces sociétés. Des coupables y bénéficient des vertus des honnêtes gens, comme des lâches sur un champ de bataille sont sauvés par le courage des braves; inversement des innocents y succombent en payant pour les crimes des scélérats. De toutes les victimes, par exemple, que fit la Terreur, combien n'en tomba-t-il pas qui mouraient innocentes, mais entraînées par le sort commun? Ressouvenons-nous d'Abraham qui marchandait avec Dieu la rançon de Sodome coupable : cinq justes auraient suffi si Sodome les eût possédés, et pourtant les Sodomites, échappant à la catastrophe en ce monde, n'en auraient pas eu, individuellement, un compte moins lourd à rendre à leur arrivée dans l'autre. Allons plus loin, et convenons que cette solidarité terrestre dans les événements de l'histoire, soit par la prospérité des incapables et des méchants, soit par les souffrances ou les insuccès des justes et des sages, consacrerait bien souvent une réelle injustice de la Providence, s'il n'y avait pas dans l'au delà une compensation absolument adéquate devant laquelle s'effacent également et la prospérité temporelle des méchants et l'humiliation, temporelle aussi, des gens de bien, comme si cette prospérité ou cette humiliation étaient réduites après coup à la mesure de quantités tout à fait négligeables qu'elles ont été au point de vue de l'éternité.

Oui, en cela, il y a en ce monde une sorte de solidarité, et celle-là nous semble appartenir très réellement à la philosophie de l'histoire.

Passant maintenant à l'ordre surnaturel, faut-il voir une solidarité juridique dans le mystère de la Rédemption?

On peut le croire à première vue. L'humanité était débitrice et chacun de ses membres avec elle : puis il y en a eu un qui a payé la dette et elle a été libérée. *Expedit unum hominem mori pro populo,* avait dit prophétiquement le grand-prêtre Caïphe. Par ailleurs le symbolisme de tout le drame de la Passion confirme ces aperçus. C'est Barabbas, et il obtient la vie avec la liberté; c'est aussi le bon et le mauvais larrons, qui, mourant à côté de l'homme qui souffre sans avoir péché, personnifient à la fois, l'un, l'humanité pé-

cheresse et rebelle, l'autre, l'humanité pécheresse aussi, mais repentante.

Symbolisme n'est pas pourtant identité, et nous trouvons par ailleurs bien d'autres différences entre la solidarité juridique et la Rédemption.

C'est que, dans la Rédemption, l'Homme-Dieu qui paye pour les autres n'est pas même un débiteur ; par conséquent il ne saurait être un codébiteur solidaire. Soit, direz-vous ; mais il est bien au moins une caution solidaire ; solidaire, en effet, puisqu'il a renoncé au bénéfice de discussion : il sait du reste que l'humanité débitrice est radicalement insolvable envers Dieu et qu'il ne pouvait pas la faire discuter avant qu'il acceptât lui même de payer. — Eh bien non ! pas encore, vous répondrai-je : car l'idée d'un cautionnement, fût-il solidaire, implique naturellement, du côté de la caution, une participation quelconque à un acte qui ait créé, prorogé ou renouvelé l'obligation. Or, ici rien de semblable, puisque la promesse même de la Rédemption, qui fut toute spontanée, a suivi logiquement et chronologiquement l'origine de cette dette qui fut le péché. Donc, si vous tenez absolument à trouver une analogie avec quelque phénomène emprunté au droit humain, ce serait de payement par intervention qu'il vaudrait mieux parler — le payement par intervention que fait un individu qui n'est tenu aucunement à la dette, mais qui spontanément s'offre à la payer et la paye. — Voilà bien la substitution rédemptrice, mais non pas la solidarité. Combien loin nous sommes de celle des débiteurs ! Et combien nous aurions eu tort d'admettre ici quelque transport des notions ou des définitions du droit ! Non, personne ne pouvait payer la dette pour laquelle le substitué volontaire s'est présenté. Comme a dit saint Jean dans l'Apocalypse : *Ego flebam multum, quoniam nemo dignus inventus est aperire librum, nec videre eum,* jusqu'à ce que les vingt-quatre vieillards aient pu chanter : *Dignus es, Domine, accipere librum et aperire signacula ejus, quoniam occisus es et redemisti nos Deo.*

Y a-t-il davantage une créance solidaire dans l'application et la réversibilité des mérites, puisque Dieu s'est fait pour ainsi dire notre débiteur par les promesses qu'il nous a faites et par sa fidélité à les tenir ? Il me semble bien qu'ici l'image serait moins imparfaite, et l'analogie, moins invraisemblable. Telle est, en effet, la communion des saints, que nous nommons chaque jour dans le symbole des apôtres. Mais outre que ce n'est point à elle que pensent nos libéraux quand ils parlent de solidarité, il faut bien noter encore que ce serait une solidarité active et que nous ne devons point nous sentir le courage de nous montrer à Dieu comme des créanciers et de le prendre par conséquent lui-même comme un débiteur. Même les allusions juridiques ne sauraient autoriser un semblable renversement des situations et des rôles.

Que reste-t-il donc de cette solidarité dont on veut nous faire accepter l'expression? Rien, ce me semble, sinon le danger de fausser les idées en faussant d'abord le dictionnaire. Discutant et réprouvant l'idée du R. P. Sertillanges que « l'Eucharistie est un rite social », M. le Chanoine Marchand écrivait naguère dans la *Critique du Libéralisme :* « Les noms ont plus d'importance qu'on ne croit; et de même que dans l'ordre du vrai ils sont le symbole des idées justes, le préservatif et le rempart des vérités contre les notions inexactes, la sécurité des sciences et de la philosophie, de même dans l'ordre du faux ils sont le caractère distinctif du mensonge et la dénonciation de l'erreur ». Ce sera notre conclusion. Nous ajouterons seulement, au nom du droit, que dans les examens à faire passer aux étudiants, l'impropriété des expressions est le premier critérium qui nous permet de distinguer ceux qui paraissent seulement savoir d'avec ceux qui savent réellement.

J. RAMBAUD.

SOUVENIRS D'UN SÉMINARISTE (1903-1906)

Le titre de cet article dit assez nettement au lecteur ce qu'il doit en attendre. A l'époque où se situe mon récit, les séminaires de France offraient le curieux spectacle d'une pépinière démocratico-moderniste. J'ai vu cela de très près et je n'hésite pas un instant à écrire mes souvenirs.

***

Les prêtres qui ont passé la cinquantaine n'imaginent pas, à coup sûr, ce qu'était un séminaire dans les années qui viennent de s'écouler. Si rien n'était changé à l'extérieur, la mentalité était cependant nouvelle.

Autrefois, sous la grave discipline du bon M. Olier, maîtres et disciples vivaient en paix sous le toit des séminaires de France. On apprenait surtout, dans ces asiles de piété, à se préparer à la plus digne des vocations. La pensée des séminaristes se portait tout entière du côté de leur formation sacerdotale. Autant que possible, pendant ces cinq années de noviciat, on maintenait les jeunes clercs dans ces préoccupations exclusives.

Je ne dis pas qu'il n'y eut pas quelque chose à faire dans cette œuvre de préparation, pour les prémunir en vue des besoins de notre époque, mais je soutiens (et en cela, je suis en fort bonne compagnie)

que l'enseignement catholique, bien approfondi, contenait, à ce point de vue, toutes les richesses désirables. Nous avons, dans les encycliques des derniers Souverains Pontifes, dans celles de Léon XIII et de Pie X, le meilleur manuel qui puisse servir de socle aux études sociales. C'est par là qu'il faudrait débuter.

Le malheur des temps a voulu que, tout en faisant prier les séminaristes pour la conversion de la protestante Angleterre, les prêtres préposés à l'alimentation de l'œuvre apostolique se montrassent très souvent au-dessous de leur tâche, en ne discernant pas autour d'eux une infiltration protestante très accentuée et qui aurait donné à la France, si elle eût duré, un clergé complètement dépourvu de l'esprit catholique.

Ces dignes prêtres de Saint-Sulpice, auxquels je demeure très attaché, ont toujours eu cependant la manie de mettre sur le compte des Jésuites tous leurs propres défauts.

Leur tactique habituelle qui consiste à ménager toujours la chèvre et le chou, les a pris au dépourvu dans une époque de crise doctrinale, où ils tenaient la clef des événements.

Ayant sous leur main presque tous les séminaires de France, il leur aurait suffi d'un peu de flair à l'égard des doctrines modernistes et sillonistes, pour faire échouer ce mouvement anticatholique, qui s'affirmait sous des apparences séduisantes et qui ne tendait à rien moins, de son propre poids, — *et indépendamment de la bonne volonté aveugle de ses docteurs mêmes,* — qu'à corrompre la pureté de la foi, qu'à énerver la souple discipline ecclésiastique, dans le corps du clergé français.

Ce sont les jeunes que visait la propagande démocratico-moderniste, eh bien! les jeunes, ils ne les auraient pas eus, si les directeurs dûment armés du droit de contrôle sur les doctrines qui circulaient par contrebande parmi leurs pupilles, avaient mis le holà à ce tumulte semi-rationaliste, à ce marchandage de sociologie qui se faisait à l'abri de leur approbation tacite. Voilà ce qu'on était en droit d'attendre de leur compétence théologique. Les erreurs de l'école moderne étaient subtiles, c'est entendu, mais qu'elles aient rencontré des complices parmi les directeurs des séminaires, voilà ce qui déroute.

Les doctrines les plus tendancieuses se discutaient devant eux. Aux conférences du mercredi à la maison de campagne, pendant que leurs élèves les plus zélés pour le messianisme démocratique étalaient à leurs confrères, qu'ils étaient chargés de mener au peuple, toute la nomenclature des engrais chimiques, guanos et tous fumiers de l'univers, ils auraient dû, ces dignes maîtres, discerner avec leurs yeux de professionnels, quelle autre espèce de fumier, autrement pestilentiel que celui des champs, se cachait sous cet enseignement frauduleux et dont les pontifes s'appelaient après tout Naudet, Dabry, Sangnier.

Il n'en fut rien, et les pauvres Pères de l'Eglise, et la pauvre Somme de saint Thomas, et le catéchisme du Concile de Trente, purent faire place très modestement au superbe Sillon, à son creux verbiage, à sa sophistique antifrançaise.

Seuls, ceux qui négligeaient cette littérature d'un jour et préféraient celle des Pères et de Bossuet, emmagasinaient une sève d'intelligence française capable de réagir un jour contre l'empoisonnement.

Le malheur, c'est que les vieux Sulpiciens qui dirigeaient les séminaires entre 1895 et 1907, s'entendaient dire par quelques jeunes nourris de Fonsegrive, que le monde évoluait, que Saint-Sulpice en était encore au temps du bon M. Tronson, et qu'il fallait faire peau neuve. Les vieux théologiens ouvraient de grands yeux. Voilà qu'on leur montrait la séparation en perspective, et les prêtres devant, non seulement laisser leur cher rabat réglementaire, mais encore porter le costume civil. Leur imagination s'affolait de ces transformations radicales; et l'on vit ces bons messieurs, jusque-là pétrifiés dans leur rigorisme quasi-janséniste, admettre pêle-mêle toutes les nouveautés qu'on leur proposait en matière d'idées, pour se conformer *aux évolutions savantes* que le démocratisme modernisant leur imposait de sa tribune d'orthodoxie.

Ah! par exemple, il ne fallait pas leur parler de modifier des règlements faits pour d'autres âges! Donner le « *Deo gratias* » au réfectoire plus de deux fois l'an, c'est cela qui compromettait joliment l'orthodoxie et la discipline, mais laisser pénétrer journaux et revues revêtus de l'estampille du « nouveau messie » Marc Sangnier, cela c'était de salut public, et sur ce point on taillait large.

Tant la remarque du vieux Boileau est profonde!

« *Souvent la peur d'un mal nous conduit dans un pire* ».

La raison de ces anomalies est bien simple : sur la question des règlements, les bons vieux supérieurs de Saint-Sulpice y voyaient fort clair; pour ce qui est du Sillon, ils écoutaient de leur mieux, mais ne percevant que des lambeaux d'idées dont la sonorité correspondait assez bien à *l'introduction de la vie dévote* ou au mysticisme du P. Rodriguez : *amour, sacrifice, élan, idéal, feu, ardeur*, etc., etc., ils disaient comme le douanier content de la visite : passez.

Et cela me rappelle un bon supérieur à qui un séminariste, pendant les vacances de 1905, parlait du livre de M. l'abbé Barbier sur les idées du Sillon.

— Mais, M. le supérieur, il y a certainement des erreurs positives.

— Allons! on devrait laisser ces jeunes gens tranquilles!

— Cependant, ces textes, M le supérieur! impossible de les nier, impossible de n'en pas tirer les conclusions pratiques qu'en déduit M. l'abbé Barbier!

— Sans doute, mais peut-on exiger de ces jeunes gens pleins d'ardeur et de bonne volonté qu'ils ne frôlent pas des erreurs, n'étant pas

théologiens? Du reste, au point de vue pratique, cela n'a aucune importance.

Tout simplement. Et Pie X, cinq ans plus tard, perdait lui aussi son temps.

***

Passons aux faits qui nous intéressent. Ils remontent à 1904-1905. Ceux que je vais exposer, sans être très nombreux, sans présenter le caractère d'une intrigue, soulèvent tout de même un coin du voile qui couvre toute une partie de l'histoire du catholicisme libéral en France, pendant ces dernières années.

Du reste, je m'expliquerai sans mystère. Le lecteur pourrait se dire: qu'en sait-il? Persuadé que la plus grande clarté est la meilleure des méthodes, je rassure immédiatement le lecteur, en m'excusant auprès de lui de me mettre en scène. Inutile de biaiser; j'ai été le témoin des faits que je raconte. Ces faits se sont passés dans un séminaire français où j'ai vécu trois ans. J'en suis sorti de mon plein gré et malgré moi cependant, pour des motifs que je n'ai pas à préciser ici et qui m'ont valu l'approbation pleine et entière de mes maîtres, avec lesquels je suis demeuré en parfaits rapports. Je n'hésite pas à me servir de mes souvenirs, parce qu'ils démontreront une fois de plus aux lecteurs de cette revue, que notre distingué et courageux directeur n'a pas entrepris *sa belle campagne antilibérale* contre un péril imaginaire, comme on se plaît à le laisser entendre chez nos démocrates chrétiens et dans les milieux modernistes. Depuis lors, j'ai eu l'occasion de questionner de jeunes abbés sur la mentalité de leur séminaire et j'ai reconnu la même empreinte moderniste et silloniste dans les régions les plus diverses. Le mal a donc été général, et des faits récents prouvent qu'**il est plus profond qu'on ne le croit**. Mais il faut avouer que la propagande moderniste a rencontré parfois d'étranges complicités. Remarquez bien que nous ne *mettons pas en cause les intentions, très souvent fort droites, de ses agents.*

Bref, les faits seuls nous intéressent. Or, ils se résument en ceci : l'enseignement, sinon officiel, du moins effectif, dans certains séminaires, pendant une période de plusieurs années, pendant lesquelles s'est formée toute une générattion de prêtres, s'est révélé, depuis lors, en complète contradiction avec les directions romaines, je ne dis pas seulement de Pie X, mais même de Léon XIII dont tout ce monde-là (c'est un fait), n'a cessé de se réclamer.

***

Les faits suivants se sont passés dans un séminaire français. Le diocèse dont il s'agit ici est l'un des plus réputés. Les Américains mêmes en connaissent la valeur. Il a une place illustre dans l'histoire.

de grands souvenirs y sont attachés, de grands apôtres y ont laissé l'empreinte de leur passage et il n'est pas jusqu'aux poèmes du terroir qui ne les ait nommés dans la belle langue de là-bas.

Par un beau matin du mois de mai, nous suivons une grande route qui conduit à la campagne du séminaire de X... nous nous trouvons dans un joli parc, où trois belles et longues allées, plantées de marronniers, aboutissent à un pavillon XVIIIe siècle. Après la messe et le déjeuner, une nichée de jeunes abbés s'éparpillent par petits groupes. Les diacres disent leur bréviaire, les autres circulent en causant, ou vont s'asseoir à l'ombre. Tout ce monde profite de cette journée de repos pour se délasser dans quelque attrayante lecture. Si vous le voulez bien, cher lecteur, je vous introduirai parmi nous et vous servirai de guide. Entrez donc et suivez-moi bien.

Comme il arrive partout où des étudiants sont rassemblés, on discute. C'est le moment d'être attentif.

La petite brise, qui nous arrive des allées de marronniers, nous apporte l'écho de mots significatifs. On parle de *Démocratie, d'idéalisme;* la formule « aller au peuple » revient souvent. Quelques abbés pérorent et dirigent la conversation. Enfin, au bout d'un instant, tout le monde se range, on lit un article de « *l'Eveil démocratique* » et la petite revue « *du Sillon* ».

On voit bien, que tous ces jeunes clercs, ne sont pas également enthousiastes de cet enseignement ésotérique. Ceux, par exemple, qui arrivent des bords du Rhône, résistent à ces nouveautés auxquelles leur traditionaliste région ne les a pas du tout préparés. La masse suit le mouvement et les meneurs font toute la besogne.

Et il faut voir comme ils se démènent. Ils ont du zèle pour la « Cause ». On les reconnaît à leur langage emphatique; ils ont un jargon spécial qui rappelle celui de *l'armée du salut,* quelque chose qui ressemble de fort près au vocabulaire, qu'Alphonse Daudet, dans *l'Evangéliste,* a merveilleusement analysé.

Mais où votre édification sera complète, c'est lorsque vous apprendrez que le journal, et lá petite revue silloniste, *viennent directement d'un professeur sulpicien* lequel fait cauteleusement, une propagande très active. Un prêtre, mon ancien maître, me disait encore l'année dernière : « L'abbé X... a empoisonné tout le diocèse », et un membre de l'épiscopat français qui l'avait connu, m'écrivait, il n'y a pas très longtemps : « J'ai bien regretté comme vous le bon et pieux M. X..., qui, je le crois, avait *enfin ouvert les yeux*, mais peut-être pas assez encore sur les dangers que voilait pour lui la générosité première du Sillon, et *toutes les tendances de ce genre* ». C'est dire que je ne prête pas à ce prêtre un rôle qu'il n'a pas joué. Il s'est donné pour un partisan acharné de l'école moderne, et cela publiquement.

L'abbé X..., quoique dans l'âge mûr, est un de ceux qui ont suivi le mouvement des idées et pour qui la pire injure est celle de

rétrograde. Il n'est pas de nouvelle thèse poussée sur la souche du principe démocratique, qui ne trouve un accueil auprès de lui. L'estampille de l'école nouvelle lui suffit. Il est large en fait d'idées.

Vous vous tromperiez cependant si vous le croyiez tolérant pour les hommes, autant qu'il est facile pour les doctrines. De sa nature, il est inquisiteur. Qu'il surprenne un séminariste en flagrant délit pour une peccadille disciplinaire quelconque, vous devinez tout de suite à son attitude, qu'il jubile de vous jouer un tour. Comme il est démocrate pur, l'autocrate n'est pas loin. Du reste, en l'année dont nous parlons, le supérieur malade lui a confié à peu près entièrement la direction; il est l'autorité suprême.

Et ce bon supérieur très orthodoxe devient entre ses mains un complice d'un démocratisme teinté de modernisme, sans qu'il s'en doute, du reste, le moins du monde.

Je ne sais pourquoi, cet abbé X... n'a jamais joui de la sympathie des séminaristes dans ce pays où la loyauté domine, où la manœuvre souterraine est odieuse à la race. Instinctivement cet homme ne pénétrait pas dans les cœurs. Je veux citer une petite anecdote :

Un jour, vers la fin de l'année scolaire, on organisait une fête annuelle en l'honneur de la Sainte Vierge. Quelques séminaristes s'étaient occupés de l'ornementation d'un petit bateau qui devait figurer le soir, tout enguirlandé et illuminé, dans le bassin du parc. C'était traditionnel. Cependant comme il y avait là des riverains de la mer, on s'était distingué cette année-là. Le bateau portait de jolis bastingages en couleur et une inscription en banderole transparente fixée sur le haut du mât. On avait eu la bonne inspiration de dédier la petite nef à l'Immaculée Conception. Cela avait dû prendre une heure ou deux à l'artiste qui avait exécuté ce travail.

Monseigneur fit des compliments, les directeurs en firent autant. Notre démocrate, antilibéral jusqu'à la moelle des os, lorsqu'il s'agissait, non plus d'idées, mais de personnes, se dit en lui-même : « Excellente occasion de faire montre *d'autorité* ». Quand le groupe de Monseigneur s'est éloigné, l'abbé s'approche à pas de chat qui guette une souris.

— Qui donc a exécuté ce joli travail, mes chers amis?

— M. le directeur, personne n'en sait rien, l'artiste veut rester ignoré.

— Ah! ah! notre bonhomme redoute certes un compliment à l'encre rouge! (L'intonation ironique est indescriptible).

L'on se regarda, avec l'air de se dire : « Que voilà bien notre homme!... » L'auteur du délit se repentit de n'avoir pas fait une surprise à l'abbé X... en changeant l'inscription. Voulant rentrer en grâce avec l'autorité, il lui vint, mais trop tard, l'idée de baptiser son œuvre : « *Le Sillon...* ». C'est alors que l'encre rouge aurait pris de beaux tons dorés!

Ce petit trait pour montrer au lecteur le procédé du démocrate

pur sang. Car nous allons voir à côté de ce rigorisme pour les personnes, l'extrême facilité pour les idées qui corrompent les personnes. Ce qu'il perdait sur les cœurs, en influence, l'abbé X... tâchait de le rattraper sur les esprits, par un abus de son mandat officiel.

***

Je vous ai retenu, cher visiteur, il nous fallait suivre nos séminaristes à travers les allées de marronniers. Mais nous pouvons rattraper le temps perdu. Les abbés sont maintenant dispersés, chacun s'absorbe dans une lecture de choix. Vous allez voir combien mes confrères ont du goût.

— Vous, un tel, que lisez-vous là?

— Oh! Monsieur, c'est un bien beau livre, on n'a rien écrit de plus exquis. Vous prenez l'ouvrage et vous lisez : « *Réalisme chrétien, idéalisme grec* », du P. Laberthonnière.

— Et vous, M. un tel?

— Je lis « *les lettres d'un curé de campagne* » de M. Fonsegrive.

Un autre nous présente avec complaisance *La Vie du P. Heckcr*, par l'abbé Klein.

— Sans indiscrétion, et vous, Monsieur?

— « *La vie profonde* », de Marc Sangnier.

Dont le titre, soit dit par parenthèse, supplée par sa « profondeur » à l'esprit superficiel de l'auteur.

Et maintenant tout près de nous, dans un petit groupe, M. L'ÉCONOME VANTE LES BEAUTÉS « DU FILS DE L'ESPRIT » de M. Fonsegrive encore.

Décidément, mes chers amis, vous êtes modern-style!

(N'oubliez pas, lecteurs, que ce sont des *faits précis* que je vous signale sous une forme un peu lâche, uniquement choisie du reste pour ne pas vous ennuyer par une trop sèche rédaction, style « faits divers »).

Sur ces entrefaites l'heure du déjeuner arrive. Les professeurs sortent du pavillon. Tiens! tiens! des laïques parmi les directeurs!

— Je suppose que vous soyez venu parmi nous en 1905 et que je vous aie servi de guide. Il aurait pu s'engager entre vous et moi le petit colloque suivant : « Quel est ce Monsieur, qui préside parmi vos directeurs? »

— C'est M. Blondel qui pontifie au milieu d'eux, vous aurai-je répondu.

— Quel M. Blondel! le philosophe, le professeur d'Université, celui qui écrit dans les *Annales de philosophie chrétienne*, n'est-ce pas?

— Précisément, Monsieur, nous avons l'honneur d'avoir M. Blondel parmi nous.

— Mais, dites-moi, est-ce qu'il vient souvent voir ces Messieurs, M Blondel?

— Certes, Monsieur, très souvent. Il est très lié avec l'abbé X...

— Ils s'entendent bien, sans doute? Question d'idées, n'est-ce pas?

— Oh! Monsieur, l'abbé X... est certainement très bien avec M. Blondel, mais celui qui profite le plus de ses visites, c'est notre professeur de philosophie. C'est qu'il n'est pas un vieux ramolli notre professeur de philosophie! Vous ne le croirez peut-être pas, mais il a jeté depuis longtemps au panier *la vieille philosophie scolastique.* Nous sommes maintenant aussi modernes que les lycées sous ce rapport.

— Mais, est-ce que le règlement imposé par Monseigneur ne comporte pas l'enseignement de la scolastique chez vous?

— Certainement, puisque Léon XIII l'a voulu ainsi, c'est pourquoi *pour la forme* nous avons le manuel « Farges et Barbedette », mais il ne nous sert pas, voilà tout. La moitié des pages de mon manuel ne sont pas coupées. Le professeur nous dicte un cours. Et puis, surtout l'on nous enseigne la philosophie de l'*Action,* il ne s'agit que de cela ici!

— Comment? On vous parle de l'Immanentisme!

— Cela ne figure pas dans les examens, mais on en parle beaucoup en classe et comme notre professeur cause souvent avec M. Blondel, qu'il s'applique à entrer dans ses vues, vous pouvez croire qu'il connaît bien son système. *Aussi je pourrais vous montrer des cahiers de notes sur l'Immanentisme.* Et tous mes confrères peuvent en faire autant, car elles sont dictées.

— Mais votre professeur, vous fait au moins la critique du système d'après les doctrines que votre programme vous impose?

— Oh! pas du tout, au contraire, notre professeur nous dit que les scolastiques, en métaphysique, font « UN BOND DANS LE VIDE », que le passage du fini à l'Infini ne correspond à rien de réel; de ce que, par exemple : l'homme est bon, on ne peut pas déduire une bonté infinie, en supprimant simplement l'idée de *limite.* Seule la philosophie de l'action offre une base solide à la théologie.

— Et cette philosophie vous satisfait davantage?

— Que voulez-vous, Monsieur? *apprendre la scolastique en 1905,* avouez que cela fait rire. Tenez, puisque vous vous intéressez à M. Blondel, le voici qui s'approche. Voyez-vous ce jeune abbé qui est avec lui? *c'est son ancien élève,* un licencié en philosophie qui est entré tard au séminaire, un de mes meilleurs amis du reste, un excellent garçon; il possède la doctrine de M. Blondel sur le bout du doigt, il est du reste très entiché d'immanentisme, il ne parle à peu près que de cela, c'est l'*immanentisme* vivant en personne parmi nous. Grâce à lui, nous prenons contact avec le courant d'idées actuel. Il nous tient au courant de la nouvelle méthode d'apologétique.

— Mais vos directeurs lui permettent-ils de parler en toute liberté de ces doctrines qui sont, après tout, encore mal définies et sur les-

quelles bon nombre de catholiques observent une réserve prudente?

— Oh! je n'ai jamais entendu dire ici, qu'on lui ait demandé de garder cela pour lui! Non, il en parle même beaucoup. Mieux que cela! plusieurs fois, il a été invité à nous exposer, dans des conférences familières, les idées de l'école Blondel-Laberthonnière. Je vous dirai, d'ailleurs, franchement, que les séminaristes trouvent cela fort embrouillé; est-ce le conférencier qui s'exprime mal? est-ce la théorie qui est compliquée et fuyante? toujours est-il que nous avons beau écarquiller les yeux, cela n'entre pas. Nous ne voyons pas trop, du moins, comment cette nouvelle méthode peut opérer les conversions que l'on en attend.

— Et quel est ce prêtre à la droite de M. Blondel?

— C'est l'abbé F.... M..., professeur de mathématiques au petit séminaire, un ami intime de M. Blondel.

— C'est donc un intellectuel du diocèse, cet abbé?

— Oh! tout ce qu'il y a de plus intellectuel. M. l'abbé F... M... *dirige la presse diocésaine* et il écrit dans la *Quinzaine* et dans la *Revue du Clergé.*

Le lecteur saura que l'abbé en question a écrit un petit ouvrage *sur la foi,* conformément aux théories de *l'Immanence.* On peut lire sur l'acte de foi, ce jugement caractéristique : « Non, l'obligation de croire fondée *en soi* sur l'autorité du Dieu révélateur, n'est fondée *en nous,* ni sur la connaissance de l'objet à croire, ni sur la connaissance des raisons que nous avons de croire à un objet révélé. Non, le rôle de la volonté n'est pas réduit à cette NAÏVETÉ que « puisque Dieu a parlé, il faut le croire ». *La Revue augustinienne* a dit de cet opuscule : « *L'Immanentisme* a désormais trouvé en M. F. M..., son théologien » (1).

— Alors, vous dites, mon cher ami, que ce prêtre, ami intime de M. Blondel et de ses doctrines, *dirige la presse diocésaine,* n'est-ce pas?

— Oui, Monsieur, il y a déjà fort longtemps. C'est, du reste, un excellent prêtre. C'est avec raison que je vous aurai fait cette dernière remarque, cela excuse beaucoup de choses. Il paraît que M. Blondel est lui aussi un fervent chrétien, son attitude à l'église où il communie tous les jours est vraiment édifiante.

Le lecteur fera bien de séparer avec moi la cause individuelle de la cause catholique. Bossuet était un saint! Le gallicanisme n'est pourtant pas recommandable. Fénelon aussi était un saint! Je ne sache pas qu'on puisse pour cela, tenir le quiétisme pour sanctifiant. Tout en rendant hommage à la sainteté, il faut donc être sévère pour les idées anticatholiques de leur essence, car les idées sont des forces, elles agissent selon leur nature, elles ont une propulsion propre. Une idée protestante agira bon gré mal gré à la protestante.

1. Je supprime la date pour ne pas laisser au lecteur le moyen de vérifier les noms propres et les localités.

***

Nous pourrions suivre les séminaristes dans leurs conférences sociales; comme nous n'avons plus le loisir, à distance, d'en fixer les divers sujets, nous dirons simplement qu'elles étaient toutes marquées au fer de la *démocratie*. Du reste, les meneurs sillonistes avaient eu soin d'obtenir que l'on fît lire chaque jour au petit déjeuner, en chaire, diverses petites brochures, écho de journaux propagateurs du démocratisme. Tout cela entretenait au jour le jour le zèle des séminaristes. Il faut rendre justice à ceux-ci en disant, *qu'en comparaison des manœuvres que l'on faisait pour les acquérir au sillonisme, le sillonisme faisait des progrès relativement lents parmi eux*. Tout un clan de traditionalistes contrariait l'œuvre de pénétration en discutant dans la cour. Lorsqu'elle tombait franchement sur le terrain politique, la discussion était très chaude. Les représentants de la région royaliste du diocèse soutenaient hardiment leurs traditions familiales, et cela nuisait au zèle des *progressistes*.

Visiblement, les nouvelles doctrines semaient la division. Rien d'étonnant à cela, puisqu'elles étaient diviseuses de leur nature : c'est dire qu'elles ne portaient pas la marque visible de tout ce qu'engendre le catholicisme.

Comme il fallait renouveler l'esprit du séminaire, le moderniser, on chercha le moyen de parvenir rapidement à ce résultat. Le règlement du séminaire avait bien subi une entaille pour laisser pénétrer les publications du *Sillon* (1), les brochures circulaient librement. En plus de cela, en 1905, des conférences furent organisées tous les dimanches soir en faveur des doctrines du *Sillon*. Les traditionalistes n'étaient pas les plus forts, vous le comprenez bien; *l'autorité provisoire* étant contre eux, ils n'avaient qu'à se taire.

Cette approbation tacite ne faisait pas l'affaire de nos jeunes démocrates piqués par la tarentule *silloniste*. Je ne sais pas ce que l'on mijota chez l'abbé X..., toujours est-il qu'un beau soir de janvier, grand fut l'étonnement de quelques-uns en voyant la chaire du supérieur occupée par un laïque de dix-neuf ans, lequel était tout simplement le directeur du *Sillon* dans la petite ville en question. M. L... J... venait faire la *lecture spirituelle* aux séminaristes, au lieu et place du Supérieur. Un nouvel exploit du zèle de l'abbé X..., Supérieur par pression morale sur le Supérieur en titre.

Quiconque a connu le bon Supérieur, alors malade, à qui l'on extorquait toutes ces licences, sait, à n'en pas douter, quels tours de force de dialectique, quelles manœuvres persuasives l'abbé X... a dû déployer pour parvenir à ses fins. Le *Sillon* devait être présenté comme un mouvement d'apostolat laïque, dont l'exemple était destiné à répandre la contagion du zèle sacerdotal parmi les sémina-

---

1. Ce fait précis indique nettement la connivence d'un personnage influent dans ce Séminaire.

ristes. En un mot, l'étiquette *catholique* devait passer au premier plan, la vraie, celle de *République,* devait être carrément rentrée dans l'écrin. La conférence le fit bien voir.

Un coup de cloche appelle les abbés dans la *salle des exercices;* comme d'ordinaire, maîtres et élèves se rangent autour du jeune blanc-bec en question qui vient porter la bonne nouvelle. L'abbé X... est rayonnant, quelques séminaristes se demandent au fond de leur cœur, pourquoi l'on fait tant d'honneur à ce tout jeune homme qu'aucun titre appréciable ne désigne pour exercer une action quelconque sur leur formation cléricale. Le jeune homme est un bachelier tout frais pondu, que les élèves de philosophie et des cours d'apologétique, parmi lesquels j'étais, avaient coudoyé sur les bancs de la rhétorique au petit séminaire. Plus d'un pensait : « J'ai fait deux ans d'étude sur le traité de la religion et de l'Eglise, j'ai quelques bribes d'histoire de l'Eglise et d'Ecriture-Sainte. Pendant deux ans j'ai bien lu Monsabré et saint Augustin, j'ai fait des œuvres de Bossuet mon livre de chevet : si je proposais à M. le Supérieur de faire une lecture spirituelle à sa place, fût-ce même sur la question politico-sociale, de quel geste me recevrait-il?... Je passerais pour un orgueilleux, un illusionné et cette audace me vaudrait un retard dans les Ordres. Mes dignes maîtres réunis en Conseil me traiteraient comme le pauvre Buridan des « Animaux malades de la peste » : « ce pelé, ce galeux... quel crime abominable!... » Et pourtant, mon camarade J... jouit des honneurs de la chaire, quoiqu'il ait cette infériorité sur moi, en fait de doctrine, de n'avoir jamais su que son catéchisme, lequel pour les besoins du baccalauréat et de la propagande silloniste, a dû disparaître au quatrième plan, tandis que chaque jour me fait faire un pas de plus dans les connaissances théologiques. »

Nos séminaristes pouvaient penser ce que bon leur semblait, le fait brutal, c'est que le représentant du *Sillon* était à cette heure *dans la chaire du Supérieur,* tout prêt à endoctriner ce milieu de jeunes ecclésiastiques, les curés de demain.

L'enseignement le plus certain qu'un tel spectacle leur offrait, c'était l'innocuité, que dis-je, la bienfaisance, l'excellence de ce *Sillon* à qui leurs supérieurs hiérarchiques faisaient les honneurs de la maison. Puisqu'on l'enseigne ici, se disaient les moins réfléchis, c'est qu'il est utile à notre formation.

Je me demande ce qu'ont pu penser les plus impartiaux, au souvenir de cette soirée, lorsqu'il y a deux ans, le Souverain Pontife dénonçait et condamnait solennellement cette infecte drogue que l'abbé X... avait administrée au futur clergé du diocèse!

Toujours est-il que l'on dut, ce soir là, absorber la drogue bon gré mal gré.

Les choses n'allèrent pourtant pas sans quelques difficultés.

Les quelques riverains du Rhône que l'on ne parvenait tout de

même pas à bâillonner, donnèrent un courageux exemple de résistance, ils objectèrent tout ce que leur traditionalisme familial leur inspira. A côté du vague dans lequel pataugeait et barbotait le conférencier, leurs arguments, d'un sens tout rassis, mettaient une note grave à la discussion. On batailla ferme. Mais, hélas! ces défenseurs étaient rares. Pour les démocrates, chaque parole qui tombait de la chaire avait la valeur d'un article de foi, leur raison abdiquait, tout était pour le mieux. Il faisait noir, rien de précis n'apparaissait, n'importe, on admettait d'abord, on comprendrait ensuite.

Avec le temps, les détails de la discussion se sont estompés, mais plus d'un assistant se rappellera le nouveau professeur de philosophie (lequel n'était plus immanentiste, et appartenait à une bonne famille de la noblesse) — posant une question bien nette pour forcer le conférencier à sortir de son imbroglio :

— Oui ou non, pour être silloniste, faut-il être républicain-démocrate ?

Question troublante à cette époque. Marc Sangnier n'avait pas encore complètement jeté le masque. Le conférencier s'en tira par des logogriphes à peu près dans les mêmes termes que Marc Sangnier, son maître, le faisait dans sa polémique avec Maurras :

« Au *Sillon* on ne faisait pas de politique. » « Cependant, le *Sillon* était animé d'un esprit incontestablement républicain. Il fallait être démocrate pour être *vraiment* du Sillon. »

Bref, on y vit suffisamment clair pour comprendre que la politique jouait dans ce *groupe* le rôle prépondérant qu'il tenait à cacher dans ses débuts pour pouvoir s'implanter à l'aise.

Si quelque séminariste a emporté de cette conférence, la moindre idée qui ait pu lui faire acquérir quelque degré de sanctification, je veux lui payer des merles blancs.

Le résultat fut que Sillon fit un pas de plus dans les milieux ecclésiastiques du diocèse.

Et Dieu sait si *l'archevêché soupçonnait quelque chose,* car quelque temps après, quand Marc Sangnier vint donner une conférence en ville, Monseigneur interdit à ses prêtres d'y assister. Cette réserve contraste avec le zèle de l'abbé X... Du reste, s'il se fût seulement trouvé un seul séminariste assez résolu et assez clairvoyant pour oser demander, sur ce chapitre, une conférence avec Monseigneur l'archevêque, certainement et sans esclandre, les choses auraient bientôt changé d'allure. Mais, c'est supposer chez un jeune abbé, une perspicacité, qui faisait alors défaut aux maîtres les mieux intentionnés et qui croyaient sincèrement être dans le vrai de leur mission.

Après la conférence, le conférencier vint dîner à la table des directeurs et en son honneur l'on permit aux séminaristes de parler, ce qui *à ce moment-là, n'arrivait qu'aux grandes fêtes liturgiques.* Qu'aurait-on fait pour Marc Sangnier, en personne, je me le demande.

Depuis lors, le conférencier vint consolider son œuvre. Chaque semaine, il retournait visiter les séminaristes du Sillon et on lui laissait pour les mieux endoctriner l'usage du cloître.

***

Mes derniers souvenirs de séminaire par rapport à la pénétration des idées nouvelles, se rapportent au fameux projet de loi sur les cultuelles et aux événements des inventaires.

Quel scandale pour l'abbé X... que cette résistance au gouvernement, au bon gouvernement républicain, si doux pour les catholiques, animé de si généreuses, de si pacifiques intentions !

Dans la cour, l'abbé X... ne tarissait pas en lamentations. Le symbolique baron Pié de la Revue des camelots du roi, ne disait pas mieux que lui, son éternel refrain : « pas de violence, voyons, pas de violence ! » Et toute la ligue *des bras croisés*, dont l'abbé X... était le centre, répétait à l'unisson : « mais nous sommes perdus, mais le gouvernement va se venger... quelle maladresse, mon Dieu, quelle maladresse, que de provoquer des représailles ! ». Les traditionalistes, eux, étaient moins peureux; je ne sais pas si c'était leurs principes qui les rendaient si batailleurs; mais le fait est, que les événements qui scandalisaient les abbés rouges faisaient joliment leur bonheur; enfin, pensaient-ils, les catholiques en avaient assez du concessionisme et ils mettaient à profit les principes de saint Thomas sur l'opposition de fait aux lois injustes. Il est vrai que les abbés rouges n'aimaient guère saint Thomas, ils préféraient M. Blondel. Or, M. Blondel et l'élève qui le représentait au séminaire étaient du côté des *bras croisés*. (L'on sait avec quelle unanimité la presse libérale se déclarait en faveur des cultuelles.)

Les discussions qui s'engageaient dans la cour, autour des *violences* que les amis du baron Pié déploraient, ces discussions se prolongèrent pendant deux mois, durant les cours de morale dont était chargé l'abbé X... Ici on luttait pour ou contre les cultuelles. Inutile de dire que l'abbé X... soutenait, conformément à l'école qu'il représentait, l'avantage des cultuelles. Les cultuelles ! mais c'était le rêve, c'était le salut de la religion et de la patrie. Et puis l'acceptation des cultuelles allait nous maintenir en paix avec la bonne république de Dreyfus.

Les événements donnèrent tort aux amis du baron Pié. Les petits abbés antidémocrates eurent raison contre le docte professeur.

Un matin, je traversais la salle des tableaux (pas-perdus) tenant dans mes mains le « *Nouvelliste de Lyon* » (c'était pendant les vacances de février 1906, j'étais seul au séminaire), je rencontre l'abbé X..., et je lui annonce la condamnation de la loi. Je vois encore d'ici sa déconvenue : « Pas possible ! » s'écrie-t-il. Je lui présente mon journal. Je le vis alors pâlir affreusement et murmurer entre ses

dents des sons inarticulés, mais que j'ai cru comprendre. Bref, la déception était sérieuse, et l'abbé X... demeura persuadé qu'on aurait pu s'arranger sans casser ainsi les vitres. Cela me rappelle un abbé qui demeure à quatre kilomètres de ma résidence d'été et qui, m'a-t-on dit, a eu une crise de nerfs, le jour de la condamnation du Sillon.

Le principal personnage de mon histoire est mort il y a peu de temps, c'était un excellent prêtre; mais son action a été certainement pernicieuse au diocèse où il exerça pendant longtemps son ministère. Le libéralisme n'est pas une erreur purement spéculative, elle a son contre-coup dans la vie pratique et s'il fallait dire comment elle agit sur les volontés, je croirais dire juste en certifiant que le libéralisme mène au naturalisme. Un prêtre vraiment atteint de ce vice mental (1) finit par perdre l'habitude de tout juger avec esprit de foi, les motifs humains remplacent bientôt les vues surnaturelles qui forment, en définitive, ce qu'on appelle l'esprit sacerdotal. Je pourrais citer un cas que j'ai observé de mes propres yeux étant au séminaire, un cas, dis-je, où les *idées larges, modernes*, qu'on y préconisait ont abouti en définitive à des pertes de vocations, jusque-là très fermes.

J'ai été le confident d'un jeune condisciple, qui d'idées *larges* en idées *larges* (modernes), de l'Action au Kantisme, en est venu à perdre d'abord sa vocation, puis sa foi, pour échouer comme professeur de lycée dans les idées de l'Université juive.

Le libéralisme aboutit toujours au naturalisme. Quand des prêtres ou de futurs prêtres donnent dans ce panneau, « ils vont se faire baptiser hommes », selon le mot tristement célèbre de ce pauvre abbé Dabry, et c'est le procédé inverse de la rédemption de Jésus-Christ, tout ce qu'il y a de plus antichrétien.

***

Et après tout pourquoi ne profiterai-je pas de l'occasion pour réparer moi-même — dans cette revue qui s'est donné pour mission de poursuivre le libéralisme religieux et social dans toutes ses manifestations littéraires — une faute personnelle commise dans cet ordre d'idées? Je demande pardon, une fois encore au lecteur de me mettre en scène, mais je crois la chose nécessaire. Les lecteurs de cette revue formant en somme une grande famille, tout doit être mis en commun et j'estime, pour ma modeste part, que je dois une explication aux lecteurs de la série d'articles que j'ai donnés ici même.

L'on vient de voir quels efforts étaient faits dans le milieu où je me suis formé de 19 à 22 ans, pour nous gagner aux tendances mo-

1. Ce sont surtout les intellectuels qui en sont affligés. Que de choses il y aurait à dire aussi sur les petits Séminaires!

dernes. Si j'ai lu Fonsegrive, si j'ai lu Laberthonnière, si j'ai connu Marc Sangnier, c'est là que j'ai entendu vanter ces *maîtres*. C'est un directeur sulpicien qui m'a fait lire le *Fils de l'Esprit* et les *Lettres* de M. Fonsegrive, et c'est un diacre qui mit entre mes mains, tandis que j'étais en deuxième année, les ouvrages du P. Laberthonnière, depuis lors mis à l'Index. C'est par l'un de mes condisciples que j'ai connu *le Sillon*. Ce condisciple était poussé dans le sillonisme par l'abbé X... pro-Supérieur. Je n'étais pas une exception. Tous mes condisciples étaient sollicités par les zélés propagandistes. Bref, vous voyez, n'est-ce pas? quelle était l'atmosphère intellectuelle. Les doctrines qui sont tombées depuis lors sous le coup de deux encycliques bien précises, étaient tolérées et même propagées parmi nous. Nous étions tellement obsédés par le tapage de démocratie que l'on faisait autour de nous, que nous ne pouvions pas échapper aux utopies du modernisme social. J'aurais à noter mille remarques pour le mieux prouver.

N'en déduisez pas, je vous en prie, que les propagandistes étaient de mauvais chrétiens, indignes de leur mission. Non, je veux bien accentuer ce point-là. Nos propagandistes étaient d'excellents prêtres et de parfaits séminaristes. Ils étaient eux-mêmes trompés par une littérature qui leur promettait la lune, uniquement, parce qu'elle prenait comme base de ses doctrines les surannés faux dogmes de 1789. Pendant que le vrai progrès constituait en science expérimentale la question politico-sociale, nos faux progressistes demeuraient dans la métaphysique de Rousseau. On voulait sauver la religion, menacée par le rationalisme, et pour cela on rationalisait la religion, on lui donnait pour fondement les thèses chères aux rationalistes. J'ai raconté longuement ici l'histoire de ce mouvement néo-saint-simonien, qui englobe, sous le nom de démocratisme chrétien, toutes les théories modernes; je n'y reviendrai pas aujourd'hui.

Mais là où se greffe mon explication, c'est sur les raisons qui m'ont conduit à l'étude analytique que j'ai donnée ici, car enfin on avouera sans difficulté que la formation sociale que j'avais reçue de 1903 à 1906 ne pouvait pas logiquement engendrer mes articles documentés sur le « *démocratisme chrétien* ». Je vous dirai d'abord que je les ai écrits pour qu'ils parviennent à mes anciens condisciples qui sont arrivés au sacerdoce. Mais enfin il a fallu que je revienne moi-même de ces puérilités, car vous l'avez compris, je portais comme les autres les stigmates du néo-saint-simonisme, dont j'ai vu de si près les prédicateurs. Et la preuve, c'est que j'ai écrit en 1909 un opuscule intitulé : « La formation intellectuelle » (1) qui relève fort

1. (Plaquette de 92 pages, 1 fr. 50. Savaète, 15, Rue Malebranche, Paris). — Ce petit ouvrage m'a valu une lettre d'un jeune abbé moderniste bourguignon, ancien professeur d'un petit séminaire réputé dans la région. L'abbé moderniste en question est l'un de ceux qui intriguèrent l'année dernière pour faire échouer les conférences de Dom Besse dans une petite ville des bords de la Saône. Voici un passage bien significatif de cette lettre :

bien des utopies dans lesquelles on nous avait entretenus. En vérité, le lecteur y discernera un commencement de réaction, il y a même tout ce qu'il faut pour orienter le jeune lecteur vers la bonne voie, mais la bibliographie sociale que j'indique à la fin de l'opuscule, mériterait un article rectificateur, d'autant plus que l'ouvrage est dédié aux jeunes gens. La *Revue d'apologétique pratique* m'a reproché dans son numéro de juillet, d'avoir été peu circonspect au chapitre des ouvrages littéraires que je recommandais ou du moins que je signalais à mes jeunes lecteurs. Ce n'est pas ma faute, si l'on m'avait appris à « être large » et de « mon siècle », mais j'aurais aimé que le chroniqueur mît surtout en garde mes lecteurs contre les ouvrages entachés de l'esprit démocratico-moderniste que je signalais, me souvenant de l'accueil que l'on faisait au séminaire à ces auteurs si bien cotés. Ce qui me console, c'est que mes exemplaires sont destinés, je crois, à jaunir soigneusement empaquetés sur les étagères de mon éditeur. Mais n'y aurait-il que cent exemplaires séparés entre eux sur le territoire français par un intervalle de 400 kilomètres de superficie, il se pourrait fort bien qu'il s'en égarât quelqu'un dans la bibliothèque d'un de mes lecteurs de *La Critique du Libéralisme*. Celui-là saura de quels enseignements procèdent mes premières tendances.

La Providence m'a transplanté depuis lors en Bourgogne. J'ai retrouvé là quantité de prêtres nourris des idées de l'abbé X... et il n'a fallu rien moins que l'étude personnelle et le désir du vrai, il a fallu aussi les leçons d'un abbé Barbier, puis les enseignements d'un Maurras et d'un Taine, la lecture des encycliques des Souverains Pontifes, pour me délivrer de ces niaiseries que l'on nous donnait pour les sublimes trouvailles de la science sociale moderne et que l'Eglise

---

« Malgré ces imperfections extérieures, votre travail porte la marque d'un esprit vigoureux. (Vous allez voir ce qui me vaut ce compliment). — J'ai lu avec plaisir votre argumentation contre l'insuffisance de la libre-pensée, pages 11 et sq. *Des esprits éminents* estiment que, ni la raison scientifique, ni la raison abstraite, n'épuisent tout le contenu de notre raison concrète... Lisez dans le n° de mars 1910, de la *Revue de métaphysique et de morale*, l'article de M. BOUTROUX sur « *Hasard et Liberté* ». J'ai du plaisir à relier cette conception de la raison concrète... à celle d'une autre philosophie PLUS PROFONDÉMENT RELIGIEUSE : celle de MM. Blondel et Laberthonnière ». Ainsi vous le voyez, voilà comment un abbé de 35 ans, directeur de patronage, juge l'*Immanentisme*, doctrine « profondément religieuse » trois ans après sa condamnation. La lettre se terminait ainsi : « Belle lettre de Mgr Mignot dans l'*Eveil démocratique* du *10 avril 1910*. Voilà encore une grande intelligence, pondérée, attentive à tous les aspects d'une question, et d'un libéralisme du meilleur aloi ». Pourvu qu'on défende le Sillon dans ce clan-là, on est toujours « une grande intelligence »; même si l'on est totalement dépourvu *d'esprit critique*, l'on récolte l'épithète « d'éminent ». Il va sans dire que le libéralisme qui est favorable au protestant Sillon, est toujours « du meilleur aloi ». — Il y a longtemps, mon cher abbé,, que je connais toutes ces ficelles et ces pinces-monseigneur.

« Nourri dans le sérail, j'en connais les détours ».

finirait bien par adopter sans restriction. Et dire que le démocrate se croit aux avant-postes du progrès! Ça le progrès! Il suffit d'un peu d'étude et du désir d'y voir clair pour se convaincre de la stupidité de ces quelques idées vieillottes comme toutes les idées libérales du reste et, qui tiendraient toutes dans le creux de la main!

Jeunes gens! ne vous en laissez pas imposer par ces âneries! car ce ne sont que des âneries.

Pour ma part, j'ai voulu voir de moi-même, j'ai voulu aller aux documents sans intermédiaires et c'est pourquoi j'ai servi aux lecteurs la série d'articles que l'on sait. Par amour de la clarté, je n'ai jamais été silloniste, pour la simple raison que je n'ai jamais voulu m'enrôler pour une destination inconnue, mais l'ambiance dans laquelle j'avais vécu à l'époque de ma formation m'avait fortement teinté de démocratisme. L'étude personnelle m'a fait abandonner ces chimères détestables et si propres à déformer l'esprit des jeunes gens. Mais combien d'autres que j'ai coudoyés sur les bancs, sont demeurés les admirateurs du « salivard » de la *démocratie*! Je le demande : à qui la faute?

C'est triste à dire, mais il n'est que trop vrai que le jeune clergé de France est encore aujourd'hui sous l'influence du modernisme social. La lettre de l'abbé bourguignon, que je citais plus haut en note, en est la preuve irrécusable, et j'en ai vu bien d'autres depuis lors. Il y a du feu sous la cendre, il ne sert de rien de se le dissimuler. Les mêmes causes doivent demain produire les mêmes effets; il y a, du reste, quatre-vingts ans que dure ce manège. Le libéralisme n'a jamais chômé depuis Lamennais. Quand j'ai parcouru *l'Ere nouvelle* de 1848, je croyais lire l'*Eveil démocratique*. Et quand on connaît à fond le Sillon, il n'est que trop manifeste que ses axiomes fondamentaux, ceux que j'ai signalés dans mes articles, survivent au Sillon par la « Démocratie ». Ce serait très facile à démontrer et il faudrait peu nous pousser pour que nous le prouvions, documents à l'appui.

Bref, il n'y a qu'une méthode pour terrasser ce libéralisme fuyant : mettre au jour *les premiers principes*, en dénoncer toutes les manifestations en prenant pour critérium les enseignements doctrinaux de Léon XIII et de Pie X, et c'est ce que l'on fait ici en dépit de ceux qui voudraient encore user des traditionnelles équivoques.

Ce qui était possible en 1890 ne l'est plus maintenant. Il faut charitablement avertir les quelques arriérés qui croient encore aux sortilèges de la Démocratie et qui voudraient encore tenter quelque chose pour en sauver les principes anticatholiques. On luttera ferme pour le triomphe de la vérité. Le démocratisme chrétien n'a plus à l'heure qu'il est aucune chance de vie.

J. HUGUES.

« JARDIN D'ENFANTS » (1)

II

Le livre de M. l'abbé Klein sur les jardins d'enfants a eu la bonne fortune de trouver en M. Paul Bureau un admirateur et un apologiste. L'ancien collègue de l'Institut catholique devait bien au confrère ce témoignage d'admiration. Il le lui a payé très largement dans la *Revue hebdomadaire* du 18 mai dernier, où il a longuement étudié le système pédagogique qui a fait ici l'objet d'un premier examen. Nous y revenons aujourd'hui, ne croyant pas le sujet épuisé. Tout ce qui se rattache à l'éducation de l'enfant a une importance telle, qu'il ne faut pas craindre d'y insister. Aussi bien trouvons-nous, dans l'éloge que M. Bureau consacre au livre en question, l'occasion d'opportunes remarques qui compléteront nos précédentes observations.

Chose curieuse, nous nous rencontrons avec M. Bureau dans le rapprochement du livre de M. Klein, fruit d'une longue maladie, avec celui de François Coppée « la bonne souffrance » écrit dans de semblables circonstances. Seulement où nous différons d'avis, c'est dans l'appréciation des deux ouvrages. L'un rend au juste les sentiments d'une âme que l'épreuve ramène aux pensées profondes de la foi; l'autre se perd dans les infimes détails d'un système pédagogique, sans aucune portée morale. Il faut toute la bonne volonté de M. Bureau pour trouver entre deux œuvres, où nous n'avions vu que contraste, le moindre trait de ressemblance. Après tout, c'est affaire d'appréciation : tout dépend du point de vue où l'on se place.

Mais il y a mieux. L'auteur de l'article de la *Revue hebdomadaire* fait, en ces termes, honneur à M. l'abbé Klein du but qu'il poursuit : « Ainsi, à travers vingt-cinq années de son œuvre de publiciste, ce professeur de l'enseignement supérieur qui dirigea naguère l'*Enseignement chrétien*, organe de toutes les maisons d'enseignement secondaire libre (?), poursuit inlassablement la réalisation d'un même dessein. Depuis *l'Eglise et le siècle*, *la vie du père Hecker ou Opportunité*, jusqu'à *mon filleul au jardin d'enfants*, il suit une même pensée directrice, obsédé qu'il est, pourrait-on dire, par une primordiale et très féconde préoccupation : collaborer à une meilleure formation de l'homme, en établissant une union toujours plus intime entre les disciplines traditionnelles et les institutions nouvelles, progressives, de nos sociétés modernes. Il nous invite aujourd'hui à réfléchir sur les meilleures méthodes d'instruction et d'éducation de la première

1. Voir la *Critique du Libéralisme*, du 1er juin 1912.

enfance, de ces tout petits qui forment la clientèle des jardins d'enfants. »

Il nous semble que M. Bureau aurait été bien inspiré dans son désir de faire de la réclame à la nouvelle thèse de M. l'abbé Klein, s'il ne l'avait appuyée sur des précédents qu'il eût été bon de laisser dans l'ombre, attendu qu'ils ne sauraient, en aucune façon, servir de recommandation au livre dont il s'agit.

Les essais de M. Klein en vue d'établir « une union toujours plus intime entre les disciplines *traditionnelles* et les institutions *nouvelles, progressives* de nos sociétés modernes », lui ont été vraiment trop préjudiciables, pour tenter de mettre ce nouvel ouvrage sous d'aussi fâcheux auspices. M. Bureau a une manière à lui de recommander un livre, qui ressemble fort à ce qu'on appelle : mettre les deux pieds dans le plat. Mais arrivons au fait.

La thèse de M. Klein soulève une double question : une question de principe et une question de théorie.

Sur la première, la plus importante, l'écrivain de la *Revue hebdomadaire* garde à peu près le silence, tandis qu'il s'étend avec complaisance sur les merveilleuses applications de la méthode Frœbélienne, au point de vue pédagogique.

Or, avant de le suivre dans ses excursions au jardin d'enfants, il convient de le ramener au point de départ, autrement dit à la question de principe qui paraît ne préoccuper ni l'auteur du livre ni son panégyriste. En quoi ils ont grand tort tous deux.

Sans parler du succès à l'étranger de cette méthode pédagogique, considération qui ne saurait en rien influencer nos jugements, nous demandons à M. Klein d'abord et à M. Bureau ensuite ce qu'ils pensent de la grave atteinte portée à la famille et à l'influence maternelle, par ce système d'éducation qui consiste à soustraire un enfant de 3 à 6 ans à l'action directe des parents, pour le remettre entre les mains d'une étrangère. Si habile et si zélée que soit la « Jardinière », elle ne saurait suppléer la sollicitude maternelle dans la tâche si difficile et si délicate de l'éducation. Tant d'éléments conspirent aujourd'hui contre le foyer; tant de jeunes mères sollicitées au dehors par l'attrait du plaisir, n'ont que trop de penchant à se décharger du soin d'élever, et d'instruire leurs enfants; faut-il encore leur donner cette nouvelle facilité? Les causes de dispersion de la famille sont déjà bien assez nombreuses de nos jours, sans qu'on vienne encore, au nom de la méthode Frœbélienne, arracher les tout petits aux douceurs du foyer paternel, à la bienfaisante et décisive influence de l'éducation maternelle. Donc, en principe, un mode d'éducation qui bouleverse toute l'économie des attributions maternelles ne saurait passer pour une heureuse innovation. On pourrait encore ajouter que, dans ce système, la coéducation des sexes, que le jeune âge ne saurait excuser, n'a pas plus sa justification ici qu'ailleurs,

et d'autant moins que les enfants échappent au regard maternel. M. Bureau, comme l'auteur, n'a voulu voir dans le jardin d'enfants que les avantages d'une pédagogie industrieuse, et partant une excellente méthode d'éducation.

Nous avons dit, dans notre dernier article, ce que nous en pensions. M. Bureau, adoptant à peu près toutes les idées de l'auteur, ne voit guère aussi, sauf les réserves qu'il formulera à la fin, dans l'enfant qu'une plante à cultiver, à soigner et en qui il faut respecter les qualités propres. « La nature, dit-il, et la vie sociale sont des éducatrices incomparables : essayons de mettre les petits enfants en contact direct avec elles, et puisque leur naturelle sensibilité les prédispose merveilleusement à subir la bienfaisante action de toutes les belles et nobles choses qu'il nous est possible de leur faire rencontrer, cultivons en leur âme *le sens de la beauté, de l'ordre et de l'harmonie.* »

On voit qu'avec M. Bureau comme avec M. Klein il n'est guère question que de culture naturaliste. C'est très joli de cultiver en l'âme des enfants le sens de la beauté, de l'ordre et de l'harmonie. Les païens avaient aussi cette conception de l'éducation du sens esthétique.

Mais il semble qu'après 19 siècles de Christianisme, il y a quelque chose à faire pour la formation morale de l'enfant. En tout cas il est plaisant, dans un pays comme le nôtre, si riche en hommes de valeur à toutes les époques, de s'aviser un beau jour que les générations précédentes n'entendaient rien à la culture intellectuelle et que seuls, Pestalozzi en Suisse et Frœbel en Allemagne ont découvert les secrets de la technique pédagogique. Heureusement que M. l'abbé Klein s'est trouvé là, à l'heure dite, pour nous dispenser les trésors de cet héritage inappréciable. Prenons patience. Quand la France sera couverte de jardins d'enfants où tous, garçons et filles, iront puiser la science à pleines mains, le mouvement intellectuel sera tellement intense, que la hiérarchie sociale s'en trouvera toute bouleversée. Ainsi le veut la loi du progrès indéfini. Ce sera l'égalité parfaite dans l'intellectualisme suraigu. C'est avec de pareilles utopies qui voisinent avec la théorie du surhomme, que l'on provoque ce déséquilibre général qui est la marque des nations surmenées et décadentes. Il faut toujours être en garde contre ces nouveautés qui nous viennent de l'Etranger. M. Klein est mieux qualifié que personne pour s'en souvenir, et M. Bureau en sait aussi quelque chose. Aussi est-ce avec la plus grande circonspection qu'ils auraient dû accueillir ces innovations, au lieu d'y voir la promesse d'un renouveau intellectuel. Ils se seraient ainsi évité de tomber dans l'outrance et un peu dans le ridicule, en embouchant la trompette pour la méthode Frœbélienne, qui ne sera jamais qu'un procédé pédagogique, d'ailleurs connu et déjà plus ou moins pratiqué, mais jamais un moyen d'éducation.

M. Bureau trouve que nous répondons de manière pitoyable à l'ins-

tinct de curiosité de l'enfant, à son désir insatiable de connaître et de faire des expériences, à sa sensibilité toujours en éveil. « On dirait que notre siège est fait, que notre parti est pris : parce que nous sommes les plus forts, nous nous avançons bien armés de préjugés et de routines et nous disons à l'enfance » : « Voici mes méthodes, voici les possibilités dont je dispose à ton profit, tu n'as qu'un droit, celui de les accepter et de t'incliner docilement devant eux. » Bref, notre conduite est singulièrement tyrannique. Nous condamnons à l'oisiveté ces tout petits enfants sous prétexte qu'il n'est pas possible de trouver un emploi utile ou éducatif de leur débordante activité physique et intellectuelle, et que la culture intellectuelle ne peut commencer que par l'enseignement de la lecture et de l'écriture, comme si l'on cherchait à mettre le mieux à la torture l'intelligence de ces petits. C'est là, croyons-nous, une accusation toute gratuite. A-t-on attendu la découverte des jardins d'enfants pour occuper et intéresser l'activité des tout petits. En tout cas, les parents à qui incombe en premier lieu l'éducation de leurs enfants, manqueraient à leur devoir en les laissant oisifs. Autant dire que les parents qui ont vocation pour élever les enfants n'y entendent rien du tout et que seules les « Jardinières » de l'école de Frœbel sont aptes à cette fonction délicate. M. Bureau va jusqu'à dire que « le cœur et la volonté ne bénéficient pas d'une culture meilleure que celle que nous accordons à l'intelligence. »

« Tant que la turbulence ou les défauts de l'enfant ne nous gênent pas trop, nous ressemblons aux économistes de l'école libérale ; nous laissons faire et nous laissons passer, et le degré de notre gêne bien plus que les besoins moraux de l'enfant fixent la mesure de notre intervention. La leçon morale n'est guère donnée qu'à l'occasion de quelque fâcheuse aventure... Aussi notre intervention morale, se produit-elle par saccades et par à coups ; et plus préoccupés de combattre les mauvaises tendances que de développer les bonnes, risque-t-elle de demeurer impuissante à susciter dans les âmes cet enthousiasme sacré que devraient éveiller plus souvent la radieuse beauté et l'acte généreux. »

Singulière façon de proclamer l'excellence de l'éducation des jardins d'enfants que de faire grief aux parents de la mauvaise éducation qu'ils donnent à leurs enfants.

Combien de familles chrétiennes, même parmi les plus modestes, auraient sujet de protester contre ce procès général ; et le moraliste qu'est M. Bureau que n'enseigne-t-il aux parents la meilleure manière d'élever les enfants !

S'il y a des critiques à formuler de ce côté, ce n'est pas une raison pour enlever aux parents le droit qu'ils tiennent de Dieu, et le transporter à une étrangère qui, si bonne « Jardinière » qu'elle soit, n'est tout de même pas mère. Mais l'écrivain se laisse entraîner par

l'enthousiasme et déjà il voit, à l'horizon, de merveilleuses transformations sociales, grâce à l'élan de « ces innombrables phalanges de générations qui viennent à la vie et qui sont toutes désignées pour utiliser les réserves inépuisables des forces de la nature toujours susceptibles d'être disciplinées en des aménagements nouveaux. » Et c'est tout cet avenir que recèle le jardin d'enfants, qui va renouveler la vie intellectuelle, tout comme l'américanisme devait renouveler la vie morale.

M. Bureau se montre donc grand admirateur de la méthode Frœbélienne qui « consiste justement à mettre autant de délicate vigilance à répondre aux heureuses tendances de l'enfant que nous mettons ordinairement de rudesse à n'en pas tenir compte. »

En quelques mots M. Bureau fait le procès de l'éducation familiale, et plutôt que de chercher à y porter remède, préfère plaider à son tour la cause que M. Klein est venu porter devant le public. Malheureusement pour le système Frœbélien, c'est qu'il a pour avocats en France des hommes connus pour leur amour des nouveautés, et chez lesquels la note modernisante est trop accentuée pour l'accréditer. Mais la question est posée aujourd'hui et la controverse est ouverte.

Que M. Bureau admire comme M. Klein les « dons » Frœbéliens, balles, cubes, cylindre, etc., et aussi les « occupations » dessin, mosaïque, bâtonnets, perles, tissage, pliage, découpage, modelage, etc., nous ne voyons aucun inconvénient à ce que les enfants s'instruisent en s'amusant. Mais encore une fois ce n'est là qu'un côté secondaire de l'œuvre éducatrice qui consiste avant tout à élever des âmes, à former des caractères, et non à produire des phénomènes intellectuels. Et l'on aura beau nous dire que « l'idée centrale » ou objet d'études auquel se rapporteront, pendant une semaine ou un mois, les explications, causeries, exemples, en un mot l'enseignement de la « Jardinière », prépare l'ascension de l'âme vers les régions les plus élevées de la vie morale, nous mettrons toujours au premier rang le geste de la mère qui, appuyant ses leçons de morale sur la foi, fait joindre les mains de son enfant, lui apprend à prier Celui dont elle aime à lui faire admirer les œuvres, sans tomber dans l'emphase ou le panthéisme, comme il arrive à M. Klein dans ce passage que M. Bureau se plaît à citer : « Partant alors d'une donnée simple, concrète et familière, — l'horloge, le blé, l'eau, la pomme, l'abeille, le sapin, — l'enfant, de proche en proche, aisément, sans avoir à franchir d'abîmes, parcourra une vaste carrière et prendra, pied à pied, possession de l'univers. Cette marche en avant lui fera éprouver, sans qu'il puisse dire comment et pourquoi, une joie profonde et épanouissante qui s'élèvera jusqu'au sentiment de triomphe, lorsqu'un domaine conquis à l'aide d'une première idée centrale, un second, un troisième, une multitude d'autres viendront s'ajouter, et qu'entre tous apparaîtra le même rapport d'unité qui avait préalablement relié

les parties de chacun. Quel privilège, quel efficace moyen de progrès et d'élévation, pour une âme qui s'entr'ouvre au monde, de la saisir tout d'abord, même sans pouvoir s'en rendre compte, par ses grands aspects de lumière et d'ordre, comme l'œuvre d'une intelligence suprême et d'une suprême bonté! Quel bienfait de se sentir, sous l'action d'exemples qui se rencontrent partout, destiné, obligé soi-même à faire œuvre harmonieuse dans le concert infini! »

Voyez-vous d'ici l'ahurissement d'un enfant de 5 ou 6 ans à qui l'on dit qu'il est obligé de faire œuvre harmonieuse dans le concert infini! C'est à le faire pleurer de désespoir. Et M. Bureau de conclure après cette citation : « Cette page nous fait monter jusqu'aux régions les plus élevées de la vie morale. » De part et d'autre même lyrisme à faux. C'est à croire qu'ils se sont donné le mot pour dérouter le bon sens. A l'un et à l'autre on demanderait volontiers, avec le poète, de baisser un peu le ton : *paulo minora canamus*. Mais l'écrivain de la *Revue hebdomadaire,* qui n'entend pas redescendre des hauteurs où l'a placé M. Klein, va énumérer tous les bienfaits de cette formation pour développer les puissances de l'imagination et du sens esthétique. N'oublions pas qu'il s'agit toujours d'enfants de trois à six ans.

Enfin, M. Bureau de continuer : « C'est pour une fin plus haute, pour le préparer vraiment à *sa dignité d'homme,* que nous cherchons à lui faire saisir dans les choses l'ordre de leur succession, de leur causalité, de leur convergence; nous voulons éveiller en lui le désir de régler de même sa propre vie. En l'aidant à coordonner tant d'impressions qui l'envahissent et à les convertir en un sentiment joyeux d'unité, notre espoir est de faire surgir, par un travail latent de comparaison et d'analogie l'idée féconde qu'en lui pareillement des forces diverses tendent à un seul but et qu'il faut l'atteindre. » Ainsi c'est tout simplement pour préparer l'enfant à sa dignité d'homme, pour l'aider à convertir tant d'impressions diverses en un sentiment joyeux d'unité, où il prendra l'idée qu'en lui aussi des forces diverses tendent au même but, c'est pour ce beau résultat que l'on déploie tout cet appareil pédagogique. Mais du moins le but qu'on lui propose, qui ne peut être autre que de tendre à la fin pour laquelle il a été créé, va justifier cet enseignement transcendant. Détrompez-vous. On se borne à dire à l'enfant qu'il a une mission à remplir dans ce monde, une destinée à réaliser, une personnalité à développer jusqu'à l'homme parfait. En un mot il s'agit de produire en lui le *surhomme*. Et c'est tout cela que M. Bureau admire, ajoutant : « La méthode Frœbélienne est spécialement qualifiée pour cette tâche d'éducation morale et de formation de la volonté. » Il continue : « A chaque instant les expériences et le contact de la nature et de la vie suscitent des remarques, fournissent des exemples. La régularité des phénomènes de la nature, la ponctualité avec laquelle chaque élément accepte les disciplines

nécessaires, afin de concourir à l'élaboration de l'œuvre donnent de grandes leçons de docilité qui se transposent aisément dans l'ordre des phénomènes moraux (!!). » Libre à M. Bureau, après M. Klein, de voir dans ces phénomènes de la nature et dans la docilité avec laquelle ils se plient aux disciplines nécessaires, une leçon de morale très élevée, il nous est difficile d'admettre que l'enfant puisse trouver dans ce spectacle une leçon de soumission au devoir, alors que les parents ont tant de peine à obtenir ce résultat par des exhortations pressantes ou de sévères menaces.

Mais bien plus, M. l'abbé Klein veut que l'enfant puise, dans l'harmonieuse économie des lois de la nature concourant à une même fin, une leçon de *solidarité*. On se représente difficilement un tout petit enfant, frappé de la solidarité des lois de la nature et se convainquant de la nécessité de faire aussi sa partie dans le grand concert humain. Si ce n'est pas là du panthéisme, c'est assurément de la niaiserie solennelle à la Jean-Jacques. Que le lecteur en juge. Le passage est long mais il vaut d'être cité, puisque M. Bureau le trouve admirable. « ... Je me rappelle cette leçon d'une promenade d'été, où j'accompagnais aux alentours du village, les huit petits parisiens de notre colonie de vacances et la « Jardinière » qui se dévouait à eux. Il y en avait un du prénom de Marcel, dont l'âme s'épanouissait vraiment comme une fleur au milieu de la nature, jusque-là inconnue pour lui; à tel point il s'y attacha, qu'il devait, le jour du départ, embrasser en pleurant les animaux de la ferme. Nous entrions dans un pré fauché récemment, lorsqu'il découvrit et nous appela tous pour voir une source qui, jaillie d'un creux de sable, s'épanchait en mince filet d'eau. Après qu'ils l'eurent admirée et qu'ils eurent obtenu, en promettant de ne la point troubler, permission d'en boire quelques gouttes dans le creux de leur main, les enfants suivirent les bords du ruisseau jusqu'au pont de la rivière où il se jetait; et là, reposés sur le talus, à l'ombre étroite d'un peuplier, ils écoutèrent cette causerie de la maîtresse :

« Comprends-tu, Henri Chaut, comme tu as bien fait d'obéir et de venir avec nous, t'asseoir dans la fraîcheur, au lieu de t'en aller seul sur la grand'route pleine de poussière et de soleil brûlant? Tu as vu les gouttes d'eau qui sortaient en petites bulles de la source trouvée par Marcel? Si l'une d'elles avait désobéi à sa loi, qui est de couler dans le lit du ruisseau, et si elle avait voulu sortir seule dans le pré, qu'est-ce qui lui serait arrivé? Elle se serait égarée, elle n'aurait pas retrouvé son chemin; elle aurait disparu bien vite, absorbée par la terre ou séchée au soleil. Et si les autres gouttes en avaient fait autant, il n'y aurait pas eu de ruisseau pour se jeter dans la rivière. Et si la même chose s'était produite pour les autres sources, il n'y aurait eu de ruisseau nulle part, et la rivière n'aurait pas eu d'eau, et elle n'en aurait pas porté à la Seine, et la Seine serait demeurée vide;

et les moulins n'auraient plus tourné, les usines n'auraient plus travaillé, les bateaux n'auraient plus marché; les vaches n'auraient pas eu à boire et les enfants n'auraient pas eu de lait pour leur déjeuner. Toute la vie se serait arrêtée. »

« Les petits promeneurs écoutaient cela comme une belle histoire, promenant leurs regards, selon les moments, du bouquet de grandes herbes où jaillissait la source, à la rivière qui coulait près de nous; et du ruisseau que nous avions longé, aux vaches tranquilles qui tondaient l'herbe sur les rives. Et, dans leurs âmes, tout au moins très visiblement dans l'âme de Marcel, la secrète comparaison s'instituait, de leurs propres actes et de leurs sentiments avec les étapes successives de l'humble goutte d'eau. Source, ruisseau, rivière et fleuve, bien que figurés toujours par les mêmes images simples et concrètes, déposaient maintenant, dans le fond des âmes, des images plus subtiles et plus vagues, mais plus émouvantes aussi, où l'avenir taillerait, à son heure, *des idées de solidarité et de soumission au devoir* (!!!). » Si ce n'est pas là de la morale purement naturaliste, nous avouons n'y plus rien comprendre.

Jusqu'ici nous nous trouvons en complète opposition avec M. Bureau. Les mêmes passages qui ont provoqué son admiration, ont été pour nous l'occasion de critiques que nous estimons justes et raisonnables.

Mais tout de même finirons-nous par nous entendre. Les quelques *desiderata* qu'il exprime en terminant et qui atténuent singulièrement les éloges, sont ceux-là même que nous avons mis en relief. « Il me semble, dit-il, que ces exemples et ces citations justifient pleinement mon assertion première, sur la supériorité incontestable de la méthode Frœbélienne. *S'il était permis d'être pointilleux*, j'avouerais cependant que je me demande si une pareille pédagogie ne laisse pas *l'enfant trop étranger à l'esprit de sacrifice et de renoncement*. Sans doute on invoquera contre moi une formule de Fénelon : « Rendons l'étude agréable, cachons-la sous l'apparence de la liberté et du plaisir », et même un texte de saint Augustin, qui affirme que « pour apprendre, une libre curiosité a plus de force que la nécessité et la crainte. » Cependant la théorie de l'effort agréable doit être complétée par la doctrine du sacrifice, accepté comme tel, et dans le seul dessin d'habituer, « d'entraîner » notre nature à la soumettre à des exigences pénibles, même lorsqu'aucune perspective de joie prochaine ne vient soutenir la volonté et ranimer le courage. L'effort que requiert d'un enfant l'observation attentive d'un objet trouve bientôt sa rémunération dans la joie que procurent le succès obtenu et la lumière conquise; mais souvent la vie sociale demande que notre volonté se soumette à des disciplines plus sévères, parfois héroïques, et aucune rétribution de l'ordre temporel ne nous est offerte. Il est probable que l'expérience ultérieure de nos sociétés occidentales se montrera

moins favorable aux formules pédagogiques d'Herbert Spencer qu'on ne l'a été depuis quarante années, et peut-être s'apercevra-t-on que le succès même de ces doctrines, comme de beaucoup d'autres, n'a pu être si grand que parce qu'elles se développaient dans un milieu social dont l'éducation n'en avait pas subi l'influence. Il conviendrait donc de faire sur ces points quelques réserves importantes. Mais l'auteur de « Mon filleul au Jardin d'enfants » connaît trop bien le sens mystique de la douleur et du sacrifice, pour se refuser aux additions nécessaires, et Frœbel, dont l'esprit religieux aimait à retrouver Dieu en toutes choses, serait sans doute le premier à reconnaître que les doctrines naturalistes de notre temps ont fait apparaître un danger spécial dont tout éducateur doit se préoccuper. Cette retouche ne porterait aucune atteinte à l'essence de la méthode, et il paraît d'autant moins utile d'insister que bientôt un second ouvrage complétera dans ce sens les idées de l'auteur. » En d'autres termes, la méthode Frœbélienne, méthode naturaliste, étrangère à l'esprit de sacrifice et de renoncement, ne saurait faire œuvre de formation morale. Tel est le sens de cette critique habilement enveloppée, et qu'un éloge final cherchera à adoucir encore. Mais nous n'avons pas dit autre chose, et de la longue étude de M. Bureau nous ne retiendrons que ces quelques lignes de bon sens qui viennent à l'appui de notre thèse.

Laissons aux pays étrangers qui se flattent du succès de la nouvelle méthode pédagogique, le privilège de cette découverte, mais nous, Français, revenons aux vieilles traditions de nos pères, qui visaient plus à faire des hommes et des caractères, que des admirateurs de la nature.

Un livre comme celui-là, dit M. Bureau, apaise, instruit et charme tout à la fois. Accordons-lui tout simplement un intérêt de curiosité, mais n'y cherchons pas autre chose, pas plus un système pédagogique de nature à révolutionner l'enseignement, qu'un plan d'éducation capable de former des générations comme en exigent l'avenir et le bien de la France. Et nous avons dit pourquoi. Les critiques que nous avons formulées dans un premier article, nous ne saurions que les accentuer, après avoir lu M. Bureau qui, comme l'auteur, incline à sacrifier les principes traditionnels aux thèses nouvelles, pour peu qu'elles se présentent au nom du progrès.

Mais laissons de côté toute cette technique pédagogique, et demandons-nous une fois encore, quelle place occupe, dans le système Frœbélien, la formation morale, la seule qui nous importe à cet âge, où tout est à surveiller, à corriger, à redresser. « Voyez l'enfant, écrivait naguère Mgr Gibier. Il arrive en ce monde, égoïste, despote, petit monstre, barbare. Autant de naissances, autant d'irruptions de barbarie. Laissez l'enfant au cours naturel de ses instincts ; il va au plaisir et à la cruauté, il va à la révolte et à l'insubordination. » Et c'est avec cette culture naturaliste que l'on prétend triompher de tous

les mauvais penchants que le péché originel a déposés en chacun de nous. M. Bureau, nous l'avons vu, discrètement a souligné les lacunes du système des jardins d'enfants au point de vue moral. M. Klein est moins difficile. L'enseignement moral, il le voit surgir comme de lui-même de cette pédagogie naturaliste. Ecoutons-le : « ... Félix et moi, nous avons la chance, on l'a vu déjà, de tomber sur la plus gracieuse et la plus féconde de toutes les idées centrales : les travaux du printemps. Rien ne saurait mieux convenir aux circonstances de la saison et de l'endroit. Avril finit; mai va commencer; et nous avons dit en quel cadre de parterres, de vergers, de bois, de champs et de prairies, a surgi, comme une efflorescence naturelle du sol, notre jardin d'enfants. Rien ne saurait mieux répondre, non plus, à l'idéal de la méthode Frœbel, puisque nous voici, du coup, en contact immédiat avec les réalités les plus saisissables et les plus riches d'enseignements, en contact avec la nature, la nature vivante, la nature, que dis-je? s'éveillant à la vie et montant de chaque degré de vie, sans arrêt, à un degré plus haut. Leçons pratiques, poésie, *morale*, tout peut surgir de là : oui, la MORALE même, puisque c'est, elle aussi, — mais conscient et voulu, — l'*effort pour vivre davantage et mieux.* »

Dans notre précédent article nous avions fait allusion à ce passage qui nous donne une singulière idée de la manière dont l'auteur conçoit la morale; aujourd'hui il convenait de citer le morceau qui vaut à lui seul tout un poème.

Et maintenant, pour finir, veut-on toute notre pensée? La voici : loin de partager l'enthousiasme des fervents du jardin d'enfants, et sans en discuter les ingénieux procédés comme la faveur dont il jouit en pays étrangers, nous le condamnons en principe parce que nous y voyons d'abord une atteinte portée à l'éducation de la famille, et comme une nouvelle cause de dislocation du foyer. Si les parents sont déclarés inaptes à l'éducation de leurs enfants, et s'ils sont obligés de les confier à des mains étrangères à l'âge où ils ont tout à recevoir d'eux : formation morale et intellectuelle, autant dire que tous les siècles chrétiens se sont trompés en matière d'éducation et que seul, le XXe siècle a vu clair dans la question. Enfin nous rejetons cette méthode pédagogique comme absolument insuffisante pour l'œuvre de l'éducation morale, laquelle ne peut résulter de la contemplation de la nature, de l'étude de ses lois, de la pénétration de ses secrets, mais de l'action vigilante, persévérante et, par-dessus tout, chrétienne du père et de la mère. Il nous est difficile d'admettre qu'une « Jardinière » si bien douée, si bien préparée soit-elle, puisse remplacer les parents dans cette pieuse et délicate mission. Il faut se défier, encore une fois, de cet engoûment des nouveautés, aussi bien dans le domaine doctrinal que dans le domaine pédagogique.

Les précédentes aventures de M. Klein et de M. Bureau ne peuvent

qu'ajouter au sentiment de réserve que nous inspire la méthode Frœbélienne.

STANISLAS DE HOLLAND.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

LE COUP DE GRACE A L'A-CONFESSIONNALITÉ DES ŒUVRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Débusqué de plusieurs positions, le libéralisme catholique, depuis un certain temps, se retranchait principalement derrière les intérêts, bien compris à son gré, et les exigences des œuvres économiques et sociales. Il croyait s'en être fait un rempart inexpugnable. Sur ce terrain, du moins, et surtout en ce qui concerne les organisations professionnelles, l'apostolat exercé par les catholiques ne pouvait être fructueux qu'à la condition de dissocier l'intérêt professionnel de l'intérêt religieux, d'admettre l'interconfessionnalisme, et de reconnaître à celles-ci le droit de s'affranchir de toute sujétion religieuse dans leur mode de se constituer et de gérer leurs affaires. Il est, d'ailleurs, bien clair que si le libéralisme obtenait de l'Eglise gain de cause ou même laisser-passer avoué sur ce seul point, il ne lui en fallait pas davantage pour reprendre successivement position sur tous les autres, le principe une fois admis comportant des applications variées selon les circonstances et qu'il ne manquerait de légitimer par les mêmes raisons. C'est pourquoi nous avons vu la masse des catholiques libéraux de tout pays concentrer ses efforts sur cette question, en faisant valoir bruyamment cette prétendue nécessité de l'apostolat social et en invoquant, avec un égal éclat, sinon l'approbation explicite de l'Eglise, du moins sa tolérance déclarée.

La puissante organisation des « Syndicats chrétiens » d'Allemagne (Munchen-Gladbach, direction de Cologne) était la forteresse de cette cité libérale reconstruite. Toutes les feuilles libérales en exaltèrent à l'envi le merveilleux développement et les résultats admirables. On devait s'inspirer partout de leur exemple. Il n'est pas exagéré de dire qu'ils constituaient le pivot de tout le mouvement a-confessionnel qui menace depuis quelque temps de s'étendre à toutes les œuvres catholiques d'action économique et sociale.

D'un geste, S. S. Pie X vient de démanteler la place.

Au vrai, ni les principes d'après lesquels se doit régler la vie des membres de l'Eglise, à l'encontre de ceux du libéralisme, ne permettaient l'illusion si l'on ne se détournait d'eux, ni les directions positives des Souverains-Pontifes appliquées aux circonstances actuelles n'avaient manqué pour la prévenir.

Pour nous, il nous est permis de nous réjouir, ayant toujours marché à la lumière de ces principes et de ces directions, de voir consa-

crer aujourd'hui avec éclat, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, la ligne de conduite que nous n'avons cessé de défendre.

La *Critique du Libéralisme* venait de donner une série d'articles contre la non-confessionnalité des œuvres sociales (15 juillet, 15 août, 1er et 15 septembre 1909), lorsque, peu de mois après, Pie X adressa au comte Medolago, président de l'Union économico-sociale d'Italie, la lettre par laquelle Sa Sainteté se prononçait avec force sur la nécessité du caractère confessionnel des œuvres économiques (décembre 1909). Il s'agissait précisément des Unions professionnelles, et c'est à leur sujet que le Pape déclarait : « Il n'est ni loyal, ni digne de simuler en couvrant d'une lumière équivoque la profession de catholicisme, comme si c'était une marchandise avariée et de contrebande », et repoussait comme trop large et dangereuse l'idée de « justice chrétienne » adoptée comme base et programme de ces Unions.

On ne manqua pas de dire, comme on l'avait fait pour le *Motu proprio* de décembre 1903 sur l'Action populaire chrétienne, que ce document concernait spécialement l'Italie, comme si, à côté des applications particulières, il n'y avait pas le rappel de principes universels dont l'action catholique doit s'inspirer en tout pays.

Il fallut donc revenir encore à plusieurs reprises sur les apologies tentées de divers côtés en faveur des « syndicats chrétiens » (15 novembre 1910), même de la part d'écrivains comme le P. Biederlark dans la Civiltà (1er octobre 1911). Plus récemment, nos articles sur « Hommes et choses de l'Allemagne catholique » (1er et 15 novembre 1911) reprenaient la question avec plus d'ampleur. Dernièrement enfin (1er avril 1912), nous relevions la « Prestidigitation catholico-sociale » de la *Libre-Parole*, qui, après un chaud préambule en faveur de la confessionnalité des œuvres, en affranchissait les Unions professionnelles sous l'ingénieux prétexte que ce ne sont pas des œuvres, mais « une institution organique, fondamentale » (idée d'ailleurs plus que contestable, car le syndicat ou la corporation sont, au jugement même de Léon XIII, si hautement invoquée par les catholiques sociaux, des associations facultatives et libres, contingentes par conséquent, et nullement organiques, fondamentales, aussi essentielles, par exemple, que la famille). Nous relevons aussi la complaisance marquée d'un chroniqueur religieux des *Etudes* pour les « syndicats chrétiens », et l'assurance avec laquelle il ne craignait pas de dire, en parlant des tendances opposées de Cologne et de Berlin, que « l'autorité religieuse laisse toute liberté aux partisans des deux systèmes en présence, et que « jusqu'ici son rôle tout conciliant s'est employé, loin de blâmer l'une ou l'autre, à mettre en lumière ce que chaque Ecole pouvait invoquer de meilleur pour justifier sa manière de faire ». Nous aimons à croire qu'aujourd'hui il modifierait ce jugement.

En effet, les Syndicats ouvriers catholiques de Berlin, à l'occasion de leur quinzième congrès, ayant député à Rome un de leurs chefs, M. le curé Bayer, avec mission de présenter à Sa Sainteté une adresse au nom de leur fédération et de demander sa bénédiction pour elle, celui-ci a rapporté et lu en Congrès une réponse papale, dont voici la traduction littérale.

« *Je connais vos principes, vos efforts* et surtout aussi les diffé-
» rences entre votre organisation et les autres. Vous, je vous loue,
» je vous justifie et je vous approuve ; *et je mets toutes mes forces*
» *à ce que* tous fassent leurs *vos principes. Les autres,* je les ré-
» prouve ; je ne les condamne pas, car ce n'est pas mon affaire de con-
» damner ; *toutefois, je ne puis approuver* leurs principes qui sont
» faux.

» *Si le côté économique de la vie est séparé de la religion, de telle sorte que celle-ci ne compénètre pas l'homme tout entier et l'organisation tout entière, il faut que de tristes conséquences s'en suivent. Si l'on exclut la religion d'une activité vitale, par exemple des efforts économiques, bientôt elle sera aussi exclue d'autres questions touchant la vie pratique, et l'on arrivera* à l'aconfessionnalisme, *c'est-à-dire à la négation de toute religion, par les chemins les plus rapides. Voilà pourquoi* je ne puis approuver *de semblables organisations.*

» *On ne peut pas séparer l'individu, le membre individuel de l'organisation, de telle sorte que l'on dise que les membres en particulier sont à la vérité soumis à l'autorité de l'Église, mais non point l'organisation* en tant que telle ; *cela est tout à fait* faux, insoutenable et inimaginable. L'Église a aussi le pouvoir de commander aux organisations.

» *Dites à vos amis et aux chers ouvriers que le Saint-Père approuve leurs efforts en tout, qu'il est en pleine entente avec eux et* qu'il désire très vivement (vehementer) que toutes les autres organisations ouvrières soient en accord avec vous. *Je veux que vous disiez à tous les présidents et à tous les membres que le Pape leur donne de tout cœur sa bénédiction et les prie de continuer de la même manière suivie jusqu'à ce jour, pour réaliser non pas seulement le bien terrestre, mais aussi et encore le bien spirituel des ouvriers.* »

Cette relation ne constitue pas, il faut le dire, un document officiel. Elle n'en est pas moins d'une exactitude certaine. C'est ce qu'achèvent de démontrer deux autres documents, officiels ceux-là, qui en confirment le sens.

Le premier est le télégramme adressé directement au Congrès par le cardinal Secrétaire d'Etat au nom du Saint-Père.

« *Le Saint-Père a reçu avec une très grande joie de cœur la profession de foi, de soumission filiale et de complète obéissance qui lui a été faite par les présidents et les membres de la Fédération ouvrière catholique, qui sont rassemblés à Berlin en congrès de délégués* Il félicite cette fédération le plus vivement possible (vehementer), *car elle règle son activité,* même celle qui s'étend à la vie terrestre et passagère, *d'après les lois de la sagesse chrétienne et vers le dernier but, le but surnaturel; et, tandis qu'elle* combat ouvertement sous le drapeau catholique, *elle mérite l'approbation et la recommandation la plus grande. Il affermit les sentiments des présidents et des membres sus-mentionnés en cela que, pour protéger le bien des travailleurs et pour procurer la paix entre leurs*

» *professions et classes de l'humaine société, ils continuent de s'effor-* » *cer de tout leur pouvoir* de se mettre sous la conduite des pasteurs » à cela appelés. *Comme gage de la faveur divine, il leur donne plein* » *d'amour la bénédiction apostolique.* »

» Cardinal MERRY DEL VAL. »

L'autre est la réponse faite en même temps au télégramme de respectueux attachement adressé à Sa Sainteté par le cartell des Associations ouvrières catholiques de l'Ouest, du Sud et de l'Est de l'Allemagne, réunis en congrès à Francfort. Elle contient un clair avis de ne pas se laisser entraîner par le mouvement de Cologne avec lequel ces associations sont en contact plus immédiat.

« *Le Saint-Père remercie cordialement pour les sentiments d'obéis-* » *sance et de dévouement que les délégués des associations ouvrières* » *catholiques réunis à Francfort lui ont exprimés. Il les exhorte* » *vivement à suivre fidèlement les enseignements sociaux et les in-* » *dications du Saint-Siège,* non pas seulement dans la vie privée, » mais aussi et encore dans l'activité publique, *surtout les enseigne-* » *ments qui sont renfermés dans l'encyclique* Rerum novarum. *Il ne* » *doute pas qu'ils éviteront toutes opinions et tous actes qui ne* » *seraient pas en harmonie avec les prescriptions de l'Église. Comme* » *gage de la protection céleste, il leur donne la bénédiction aposto-* » *lique.*

» Cardinal MERRY DEL VAL. »

Cette fois, que faudrait-il de plus aux catholiques sincères pour les convaincre que, sur aucun champ d'action, les enfants de l'Eglise ne peuvent opérer cette dissociation qui est tout le principe du libéralisme, et qu'en matière économique et sociale, comme en matière politique, dans la vie publique comme dans la vie privée, ils doivent toujours joindre au souci des intérêts de l'ordre temporel celui de les faire concourir à un bien d'un ordre supérieur, d'autant que la religion est la base essentielle du maintien et de tout progrès de la prospérité sociale ?

Ne devrait-ce pas être le coup de grâce pour des illusions si chèrement entretenues et caressées ?

EXÉGÈSE ET « DÉMOCRATIE »

Le journal de M. Sangnier ne dédaigne pas de s'occuper des nouvelles publications religieuses, quand il croit y découvrir un appui pour ses doctrines, et de faire de la réclame à leurs auteurs, avantage bien douteux pour ceux-ci. C'est le service qu'il vient de rendre à M. l'abbé Gamber, pour *Le sermon sur la Montagne* et à M. l'abbé Lelièvre pour *La religion de Jésus d'après l'Evangile.*

M. l'abbé Gamber, chanoine titulaire de Marseille et docteur ès lettres,

auteur de quelques ouvrages, vient de publier un commentaire du Sermon sur la Montagne. Il est écrit avec une élégance sobre, mais cette sobriété n'exclut pas des applications de la doctrine évangélique qui ne sont pas toutes également justes et heureuses. On en jugera par les citations de la *Démocratie*, car, naturellement, ce qui lui plaît le plus dans cet ouvrage est ce qui le dépare (24 mai). Elle analyse et cite.

De cette philosophie complète et vitale, que de conseils découlent qui se sont appliqués à tous les temps et conviennent surtout au nôtre! L'esprit de détachement demeure toujours la condition féconde du progrès social. La douceur, si souvent oubliée dans nos querelles, dans l'âpreté de nos luttes, est pourtant seule conquérante : « Heureux les doux, car ils posséderont la terre ». Sont-ils rares près de nous, ces apôtres bien connus de la violence qui, confondant la douceur avec la faiblesse, accusent les pacifiques de pactiser avec l'erreur? Pour eux, c'est une trahison que de conformer sa conduite, à l'égard des ennemis, à cette sublime devise : « L'amour est plus fort que la haine ». La pratique de cette vertu est plus que jamais nécessaire, « à une heure où la guerre est partout, aussi bien dans le monde des intelligences, divisées par le conflit des opinions contraires, qu'au foyer familial et au sein de la nation où tant de haines s'agitent dans la mêlée fiévreuse des classes et des partis... *en ces jours où les fauteurs de discordes et les semeurs d'ivraie se rencontrent même chez ceux qui prétendent servir les causes les plus saintes* ». « Nous avons besoin qu'elles se multiplient les âmes vraiment pacifiques qui... gardent un calme invincible devant les invectives passionnées, qui n'éteignent point la mèche fumante et n'achèvent point le roseau à demi-brisé... » Ne sont-ils pas encore de trop fidèles sectateurs de l'ancienne loi « *ceux qui, sous couleur de correction fraternelle ou au nom d'une menteuse orthodoxie se donnent les dehors de cette justice impitoyable, de ce zèle intempérant et fougueux, de cette critique amère et systématique qui ne s'applique qu'à multiplier les divisions parmi les hommes, au lieu de rechercher ce qui pourrait les unir* ». Vont-ils continuer longtemps, au nom de la « Sainte Matraque » à railler « les soumissionnistes » dont le seul crime est de « ne point affaiblir le sens de l'Evangile? »

Il y a ici une lacune dans le compte-rendu de la *Démocratie*. Il est surprenant qu'elle ait omis une autre page qui ajoute un lustre à celle-ci. Il faut suppléer. C'est l'application des paroles de Jésus concernant les faux prophètes. Il y avait là une veine à mettre en œuvre qu'a négligée M. Lesêtre dans son article « *Vérité et charité* ». On va voir qu'elle est riche. On ne saura jamais tout ce qu'on peut tirer de l'Evangile... en l'exploitant à sa fantaisie.

Comme s'il éprouvait le besoin de justifier plus loin son interprétation M. Gamber dit dans une note vers la fin du volume que cette parole « Prenez garde aux faux prophètes », est prononcée par « allusion aux sectaires qui altéraient alors l'esprit et le sens de la loi, comme à tous ceux qui, dans la suite des temps, dénaturent d'une manière ou d'une autre l'esprit de l'Evangile ».

Or, la parole de Jésus, prêchant le royaume prochain, l'Eglise, visait l'avenir beaucoup plus directement que le temps où il vivait. Ceux

qu'il désignait sous le nom de faux prophètes, ce n'était pas, comme on l'exprime en termes vagues, les sectaires, pour autoriser une application qui embrasserait, ainsi qu'on disait au *Sillon*, les sectaires de droite comme ceux de gauche, et ceux-là peut-être avant ceux-ci, mais les hérétiques, pour les appeler par leur nom, les schismatiques et tous les révoltés qui devaient dénaturer, non pas seulement « l'esprit de l'Evangile », autre formule, non moins vague, introduite pour le besoin de la cause, mais la doctrine enseignée par l'Epouse du Christ et sa divine constitution.

Cela dit, nous nous permettons d'observer qu'il est également injurieux et abusif, indigne d'une interprétation consciencieuse de la parole sacrée, de vouloir faire englober par le Sauveur, sous le nom de faux prophètes, ceux qu'on appelle prêcheurs sans mandat, ou apologistes sans investiture. Et si l'oracle sacré devait en effet s'entendre de quiconque dénature l'esprit de l'Evangile, on peut voir, à ce trait, qu'il serait encore applicable à d'autres. Même, s'il fallait juger l'auteur à celui-là, ce à quoi nous nous refusons, on pourrait dire aussi, qu'entre l'esprit dont il donne ce spécimen et celui auquel il s'en prend, le plus sectaire des deux... Qu'on en juge :

Tandis que la voie large est connue de tous, il n'en est pas de même de la route étroite, et ceux-là seuls la découvrent qui veulent bien la chercher.

Mais ici comme il faut prendre garde aux mauvais guides qui se présentent pour nous l'indiquer et qui sont d'autant plus dangereux que leurs desseins pervers se dissimulent sous les plus gracieuses apparences! Qu'importe qu'ils viennent à nous sous les dehors aimables de douces et innocentes brebis, alors qu'ils ne sont en réalité que des loups voraces et ravisseurs? Faux prophètes, comme les appelle Jésus, faux conducteurs d'âmes et de peuples, *prêcheurs sans mandat*, *apologistes sans investiture*, *prétendus docteurs qui s'arrogent le privilège d'une impeccable science*, séducteurs hypocrites qui se couvrent des voiles d'une irréprochable vertu, *perpétuels excitateurs de haine et de discorde sous couleur de prosélytisme et d'apostolat*, ils sont de tous les temps et de tous les pays; Jésus qui les rencontra sur son chemin, mourut sous leurs coups perfides et sacrilèges, et l'Eglise eut toujours bien plus à souffrir de leurs embrassements perfides que des franches attaques de ses ennemis déclarés.

Il importe donc de les reconnaître et de faire tomber le masque sous lequel ils dérobent leurs inavouables desseins. Or, s'il est vrai qu'un arbre se distingue à ses fruits, c'est aussi à leurs fruits, c'est-à-dire à leurs œuvres que les faux prophètes se reconnaîtront. *Que valent-ils, ces fougueux docteurs, et que font-ils en dehors des tréteaux où ils paradent, de la chaire, de la tribune ou du journal qui nous livrent leurs véhémentes imprécations!* N'y a-t-il pas presque toujours un profond et douloureux contraste entre leurs actes et leurs paroles, et leur conduite ne donne-t-elle pas un perpétuel démenti aux convictions qu'ils affichent? Or, si nous ne rencontrons chez eux ni humilité de l'esprit, ni pureté de vie, ni détachement, ni soumission à l'autorité légitime, ni condescendance, ni charité, n'avons-nous pas le droit de ne point croire à leurs fallacieuses promesses et de les signaler aux âmes candides qu'elles pourraient égarer?

Inutile de relever l'outrage que ces dernières lignes du commenta-

teur font à la justice et à la charité chrétiennes. Voilà où l'on en arrive, involontairement et par irréflexion, n'en doutons point, quand on dénature, non seulement l'esprit, mais la lettre même de l'Evangile.

Reprenons avec la *Démocratie*.

« Quant au rôle de l'Eglise dans la société, le Christ ne l'a-t-il pas une fois pour toutes défini par l'image du « sel de la terre ». De sots ambitieux n'attendent-ils pas encore aujourd'hui un triomphe « terrestre » de l'Eglise, bien illusoire puisqu'elle serait obligée de le payer par de déplorables compromissions, des alliances suspectes, un honteux vasselage. Toute domination brutale, tout « régime turc », ne sont-ils pas une insulte, un obstacle, à l'avènement de la Jérusalem céleste des âmes, et l'oubli coupable d'une mission apostolique dont le but est de spiritualiser, vivifier le monde en ne communiquant la vérité que par les moyens dignes d'elle. « Elle ne saurait avoir d'autre force que celle de son détachement des biens terrestres, de ses souffrances, de sa mansuétude, de son inépuisable charité. Elle ne paraît jamais plus belle que lorsqu'elle porte au front l'auréole des béatitudes évangéliques, et ses pires ennemis seront toujours ceux qui osent lui conseiller de chercher ailleurs, dans le prestige d'une vaine opulence et dans la protection des puissants, ou dans une attitude agressive et violente, l'appui dont elle a besoin pour assurer son règne parmi les hommes ».

On comprend que les amis et disciples de M. Sangnier se délectent à la lecture de ces lignes. Elles s'accordent avec les doctrines du *Sillon*. L'auteur a seulement le tort de confondre les moyens dont Jésus-Christ a voulu pourvoir l'Eglise avec le but qu'elle devait poursuivre. Les béatitudes évangéliques, celles de la pauvreté et de la persécution, seront toujours son partage. Mais s'ensuit-il qu'il l'ait voulu destituer de l'appui des pouvoirs humains, qu'il ait affranchi ceux-ci de devoirs envers elle, et, tout d'abord, de la soumission et du service empressé à son égard, sans lesquels il leur est impossible de conduire les sociétés même à leur fin immédiate? Comment peut-on oublier, ou paraître oublier, des vérités si élémentaires! Je ne sais si l'auteur connaît des catholiques qui poussent l'Eglise à « une attitude agressive et violente » (!!); mais quand il écrit que « ses pires ennemis seront toujours ceux qui lui conseillent de chercher dans la protection des puissants l'appui dont elle a besoin pour assurer son règne parmi les hommes », il ne prend pas garde qu'il faudrait ranger parmi ces « pires ennemis », en premier lieu, les Papes, sans parler des Docteurs, car ils n'ont pas manqué, en mainte circonstance, de rappeler aux chefs des nations que le pouvoir leur a été donné pour aider l'Eglise dans sa mission. Nous rappellerons ces textes quelque jour.

Je n'aurais pas cherché de moi-même l'occasion d'adresser ces critiques à M. l'abbé Gamber, que je ne connaissais point, et dont la doctrine est peut-être en général très bonne. Il en est redevable à la *Démocratie*.

Je ne connais le livre de M. l'abbé Lelièvre que par l'analyse de la *Démocratie* (31 mai). Une partie de mes brèves observations tombe

d'ailleurs sur celle-ci, et il est fort possible que le reste lui revienne également.

Il paraît que ce livre « jette beaucoup de clarté sur la vie et la doctrine de Jésus », ce qui serait un mérite également nouveau et inattendu. Il doit être ailleurs que dans la fin de la phrase : « et il nous montre dans l'Evangile le fondement et le point de départ de toutes nos croyances religieuses ». Cela du moins était connu, quoique quelques-uns aient cru jusqu'ici que l'Ancien Testament était aussi pour quelque chose dans le point de départ et le fondement de ces croyances.

« L'introduction... est destinée à éclairer toute l'histoire de Jésus » Voyons. « Toute l'œuvre extérieure du Sauveur se résume dans sa lutte contre les Pharisiens, contre le Mosaïsme mal interprété. Jésus avait pour lui le peuple et le bas clergé. Mais ses ennemis, les chefs officiels de la religion, sont acharnés contre lui, et cette haine qui explique tous les pièges qu'on lui tend, amène sa Passion et sa mort. Ce trait de lumière jeté sur tout le drame évangélique, l'auteur aborde l'étude du contenu dogmatique de l'Evangile... »

Ce trait de lumière, quoiqu'il ne soit peut-être nouveau que pour les jeunes de la *Démocratie*, éclaire en effet le drame évangélique ; mais en s'éclairant eux-mêmes plus complètement, ils découvriront que toute l'œuvre extérieure de Jésus n'a pas uniquement consisté dans la lutte contre les Pharisiens et autres mauvais interprètes de la loi. C'en est, si l'on peut ainsi parler, la partie négative. Jésus est venu fonder son Royaume, c'est aussi quelque chose dans son œuvre extérieure. Mais ne chicanons pas et voyons plutôt la suite.

« Dans la première partie, nous voyons qu'une révolution immense fut apportée par Jésus dans les rapports entre l'homme et Dieu, par l'introduction, dans la religion, de la croyance à la *Paternité de Dieu.* » Le besoin de voir du nouveau, naturel à la jeunesse, surtout à celle du *Sillon,* lui fait ici prendre trop au pied de la lettre — car je crains qu'elle ne trahisse l'auteur — l'Evangile, comme point de départ de toutes nos croyances religieuses. Jésus-Christ a, en effet, jeté une lumière toute nouvelle sur la paternité de Dieu et lui a donné un caractère nouveau par notre adoption en Lui-même. Mais M. Lelièvre n'a pas dû dire, j'aime à le croire, que le Sauveur avait introduit dans la religion la croyance à cette divine paternité. Ce serait décidément trop oublier ce que la religion fut avant sa venue. Ouvrons le seul livre d'Isaïe. Voici comment Israël prie par sa bouche, pour implorer la miséricorde et le secours de Dieu : « Tu enim, *pater noster*, et Abraham nescivit nos, et Israël ignoravit nos (1), tu Domine *pater noster*, redemptor noster, a sæculo nomen tuum » (LXIII, 16). Et nunc, Domine, *pater noster es tu,* nos vero lutum... » (LXIV, 8).

Mais l'introduction de cette croyance a l'avantage d'introduire du même coup la fraternité humaine que les démocrates tirent de l'Evangile. Le nôtre poursuit : « De cette idée essentielle découle la fraternité humaine, à propos de laquelle M. Lelièvre cite heureusement cetté

1. Abraham et Jacob, de qui nous descendons, ne connaissaient pas les membres de leur race future, mais, vous, notre père...

parole de saint François de Sales : « J'aime encore cent fois plus les mécréants que les catholiques, car ils sont tellement plus malheureux ! » Si l'on voulait éviter les équivoques, on parlerait de fraternité surnaturelle, et non de fraternité humaine, puisqu'il s'agit de l'élément nouveau apporté par Jésus-Christ. Quant au mot de saint François de Sales, à le supposer exact, c'est justement ici qu'il n'aurait pas son application, car il y fait contre-sens et contre-vérité. Autant voudrait dire que Jésus-Christ aime plus les pécheurs que les âmes unies à Lui par la grâce.

On ajoute : « L'idée de Providence est aussi une conséquence nécessaire de la Paternité divine ». Est-ce M. Lelièvre qui le dit? Elle en reçoit bien une lumière nouvelle. Mais est-ce à dire que qui n'a pas la foi ou la connaissance de la paternité divine enseignée dans l'Evangile ne peut avoir l'idée de Providence?

Enfin, pour nous borner, la phrase qui suit : « Et, de même, la vie est bonne, parce qu'elle est un don de notre Père. » Voilà un raccourci qui supprime la perspective indispensable. Si les bêtes pouvaient parler, elles en diraient autant.

Tout cela soit dit pour insinuer qu'en s'efforçant de faire leur profit personnel de l'étude de l'Evangile, les jeunes de la *Démocratie* feraient bien de s'occuper d'autre chose que de rapports sur l'exégèse. Ils y sont mal dans leur élément.

A propos de la vie qui est bonne, voici une fantaisie cueillie dans le même journal (31 mai).

« En passant... » Il pleut tantôt! Comme elle tombe silencieuse et monotone, cette pluie, rendant les impressions plus graves, voilant tout de tristesse... Malgré la mélancolie du temps, malgré l'oppression de mon âme, je viens d'entendre chanter un oiseau, et j'ai vu ma blonde et chère fillette me sourire! Oh! le double et consolant poème, reposant et doux tout ensemble! Pourquoi, devant ce tableau : gazouillis d'oiseau et sourire d'enfant, notre âme ne puiserait-elle pas encore mille raisons de vivre, de croire et d'espérer? Si le bonheur n'est pas en nous, laissons le bonheur et la vie s'approcher de nous : ils sauront quelquefois bien éloquemment nous consoler et nous apaiser.

C'est signé Chrysanthème — et ce doit être de la dame connue sous ce nom. Au point de vue catholique, ces petits morceaux de littérature névrosée que le journal sert chaque jour sous la même rubrique ont en effet parfois un parfum d'exotisme...

E. B.

« LA SYNTHÈSE DU MODERNISME SOCIAL » (1)

Depuis douze ans au moins, le P. Fontaine avait consacré ses efforts à l'étude du mouvement d'idées et de doctrines que l'Encyclique *Pascendi* a désigné par ce nom de modernisme. De cet effort sont nés les ouvrages dont voici les titres :

1. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris.

Les Infiltrations protestantes et le clergé français;
Les Infiltrations protestantes et l'exégèse du N. T.;
Les Infiltrations kantiennes et protestantes et le clergé français;
La Théologie du Nouveau Testament et l'Evolution des Dogmes;
Le Modernisme sociologique. Décadence ou Régénération?
Le Modernisme social. Décadence ou Régénération (1)?

Aujourd'hui, le vaillant et très distingué apologiste, par une inspiration fort heureuse, nous offre, comme en un puissant raccourci, une synthèse de ce système d'erreurs considéré sous ses différentes formes, et destinée à servir d'introduction générale à la lecture de ces ouvrages.

Cette brochure en est un résumé succinct bien fait pour inspirer aux esprits avides de vérité l'attrait de suivre l'auteur dans ses démonstrations. Voici les divisions :

Le modernisme exégétique. — Le modernisme philosophique et théologique. — Le modernisme dogmatique. — Le modernisme sociologique. — Le modernisme social.

Il faut féliciter très vivement le P. Fontaine des éminents services que sa science théologique unie à un courage vraiment incomparable au milieu de contradictions venant de toutes parts a rendus à la cause de l'Eglise en ces temps si troublés.

Puisque l'occasion s'en offre à nous, rendons le même hommage avec lui, à un autre des plus méritants parmi les défenseurs de la même cause et qui, le premier, jeta le cri d'alarme sur les périls qui la menaçaient. A la fin du chapitre de cette synthèse sur le modernisme dogmatique, le P. Fontaine ajoute, après l'avoir cité : « Ces lignes sont extraites d'un livre dont le titre seul résume tout le mouvement moderniste, condamné cinq ans plus tard par l'Encyclique Pascendi : *Nouveau catholicisme et nouveau clergé*. Qui donc aurait pu exprimer plus énergiquement que ne l'a fait ici M. l'abbé Ch. Maignen, toutes ces altérations successives que nous venons de décrire? Il les avait toutes pressenties et connues, devinées et indiquées à l'avance dans ces chapitres révélateurs : Théologie nouvelle. — La réforme au séminaire. — Philosophie nouvelle. — Un catholicisme acceptable. — Séminaristes sociaux, etc...

Aussi faisons-nous pleinement nôtres ces lignes que le P. Fontaine ajoute :

Ceux qui mettent au-dessus de tout les intérêts de l'Eglise et la défense de la vérité ne se consoleront jamais de ce que M. l'abbé Meignen ait beaucoup trop tôt déposé une plume qu'il tenait si bien et qui a fait l'honneur de l'association à laquelle il s'est donné.

LES VOTES DE NOS DÉPUTÉS CATHOLIQUES

Le Sénat a adopté, le 24 mai, un ordre du jour de M. Combes, approuvant la sale besogne des liquidateurs, et invitant le gouvernement à poursuivre avec énergie l'exécution des lois qui dépouillent les con-

1. Ces ouvrages se trouvent chez le même éditeur.

grégations : M. le Comte d'Alsace, prince d'Hénin, sénateur rallié des Vosges, a voté **pour** l'ordre du jour de M. Combes.

La Chambre a ratifié le 28 mai des crédits pour les **obsèques civiles** de M. Brisson, persécuteur de l'Eglise et grand pontife des Loges. Ont voté **pour** ces crédits les députés catholiques dont les noms suivent :

MM. Adigard (Orne); Ancel (Seine-Inférieure); d'Argenson (Vienne); comte de Bagneux (Seine-Inférieure); Ballande (Gironde); Berry (Seine); comte de Boury (Eure); marquis de Chambrun (Lozère); vicomte de Chappedelaine (Côtes-du-Nord); Cochin (Seine, Nord); Cornudet (Seine-et-Oise); Delachenal (Savoie); Desjardins (Aisne); Dubarle (Isère); Dumont (Nord); comte de Gontaut-Biron (Basses-Pyrénées); de Grandmaison (Maine-et-Loire); Lefebvre du Prey (Pas-de-Calais); baron des Lyons (Somme); baron de Mackau (Orne); Lemire (Nord); Vandame (Nord); de France (Pas-de-Calais); Plichon (Nord); Dansette (Nord); Roulleaux-Dugage (Orne); baron Reille (Tarn).

Où s'arrêtera le glissement?...

« PRENEZ MON OURS »

En adoptant pour épigraphe ce mot d'un vieux vaudeville qui n'a point encore perdu sa vogue, nous ne voulons, bien entendu, qu'évoquer un rapprochement entre des formules et des procédés de salut, sans aucune intention blessante ou même sarcastique à l'égard de la personne en cause dans le cas qui nous le suggère. On va voir, d'ailleurs, que le nom de la bête malgracieuse s'appliquerait ici bien à faux, et que celui dont il s'agit n'a rien d'un ours.

Le trait que nous rapportons est extrait de *La Voix de Lourdes* (6 juin). Voici ce qu'on y lit :

Vendredi, 7 juin, à 3 heures, doit être donnée à Tarbes une conférence par M. l'abbé Thellier de Poncheville sous la présidence de M. le Curé, doyen de Saint-Jean.

Voici comment se décident ces choses-là. On admirera qu'ait pu paraître dans le *Bulletin paroissial de Saint-Jean* la lettre suivante:

Une conférence en perspective.

Secrétariat de Propagande
5, Rue Bayard, 5
PARIS (8e)

Paris, le 16 mai 1912.

Monsieur le Curé,

M. l'abbé Thellier de Poncheville, mon collègue à *la Croix,* sera de passage dans le Sud-Ouest, la première semaine de juin, pour aller faire un grand discours à Toulouse.

Pourquoi ne profiteriez-vous pas de son passage pour lui faire donner une conférence à la salle de l'Harmonie? Il ne demandait pas

mieux, m'a-t-il dit, lorsque je lui en ai parlé. Aussi l'ai-je averti que je vous écrivais à ce sujet.

Vous savez qu'il n'y a rien à payer. *C'est M. Féron-Vrau qui couvre tous les frais.* Dans le cas où vous préféreriez un sujet étranger à la presse, vous n'aurez qu'à le dire. *M. Thellier de Poncheville parle sur ce qu'on veut. Il est très éloquent.*

Dans le cas où ma proposition vous agréerait, vous auriez la bonté d'écrire directement à l'abbé Thellier de Poncheville.

Veuillez agréer, etc.

Abbé Henri LAFFORGUE.

L'Abbé de Poncheville ayant agréé les « offres » qu'il ne « demandait pas mieux » que de recevoir, le *Bulletin Paroissial de Saint-Jean* pour allécher ses lecteurs trace de l'orateur ce portrait :

« *D'une famille tout à fait aristocratique de Valenciennes et cependant très démocrate.* »

Puis citant « un journal » (?)

. . . .

« L'Abbé Thellier de Poncheville! Il est là, droit, svelte, grand, pâle comme une jeune fille, blond comme un enfant de chœur... Il ouvre la bouche et sa voix se fait claironnante comme celle d'un tribun, son esprit pétille, son éloquence pousse ses hardiesses qui en effrayeraient plus d'un, si on ne le savait né d'un père tel que le sien et formé à aussi bonne école, si sa renommée n'avait déjà parcouru toutes nos provinces, s'il ne s'était imposé « comme l'homme nécessaire, dans tous nos congrès catholiques », comme le disait un évêque en le présentant à l'auditoire.

» Qui voudrait se priver du plaisir et de l'avantage d'entendre ce brillant conférencier? »

« *Droit, svelte, grand, pâle comme une jeune fille et blond comme » un enfant de chœur!!!* »

En ce style de roman-feuilleton, ne croirait-on pas lire la réclame faite par une feuille boulevardière à quelque acteur en vogue, la coqueluche du public, plutôt que la présentation — par un Bulletin paroissial (!!) — d'un conférencier catholique, d'un conférencier prêtre!...

Et l'on ajoute que cet orateur, — nouveau Pic de la Mirandole, — parle sur ce qu'on veut et s'est — modestement! — « imposé comme l'homme nécessaire dans tous nos congrès catholiques ».

Nous devons le déclarer nettement, ce cabotinisme n'est pas de mise à l'époque critique où nous sommes, à l'heure où les questions graves et même angoissantes sont « l'actualité » et tous ces éloges de mauvais aloi ne nous font pas considérer comme un plaisir, encore moins comme un avantage, d'aller entendre l'abbé Thellier de Poncheville.

Nous nous souvenons, d'ailleurs, d'une remarque fort judicieuse de l'*Univers*

« M. Thellier de Poncheville, parle avec une chaleur communicative, mais il use peut-être trop *d'un vocabulaire très apte à créer les équivoques.* »

Oh! l'art de faire les réputations!...

POUR L'HISTOIRE D'UN « PARTI NOUVEAU »

Notre revue a rendu compte des réunions organisées l'an dernier par M. Sangnier en vue de créer un « *Parti nouveau* », c'est-à-dire de ressusciter le *plus grand Sillon,* grâce à une alliance sur le terrain social avec les anticatholiques les plus notoires (15 avril et 15 juin 1911). On sait que sa tentative a piteusement avorté, au point que M. Sangnier lui-même la déclarait irréalisable... pour le moment et en attendant qu'il la renouvelle. Il n'y aurait donc plus à s'en occuper aujourd'hui, si de curieuses révélations ne venaient éclairer le jeu de ces combinaisons détestables et mettre dans tout son jour l'aveugle obstination du directeur de la *Démocratie* à se faire accepter, lui et les siens, par les vrais républicains de la République, quoiqu'ils lui répondent par des nasardes et lui claquent la porte au nez.

Le fils de l'ex-Père Hyacinthe, M. P.-H. Loyson, directeur des *Droits de l'homme,* raconte dans son journal (9 juin), l'histoire de ces négociations. Le lecteur qui, après avoir lu ce récit, se reportera aux articles précités de notre collaborateur, Stanislas de Holland, trouvera une saveur encore plus particulière aux discours tenus dans ces circonstances par l'ancien chef du Sillon. M. P.-H. Loyson donne pour titre à son article : *Le parti nouveau. — Ceux qui n'en seront pas. — I. Les sillonnistes.*

Voici cet article :

Il se trouve que j'ai un peu contribué à la victoire des cléricaux belges en leur faisant donner un petit coup de main par un « démocrate » français. L'histoire vaut d'être contée. La voici.

Au printemps de 1911, un matin que j'étais au travail, ma bonne m'apporta dans mon cabinet la carte de visite d'un des collaborateurs les plus intimes de M. Marc Sangnier. Assez intrigué, je m'empressai de le recevoir. Cet émissaire, d'ailleurs charmant et policé, dégageant de toute sa personne, physique et morale, cette proprette odeur de lavande par quoi se distinguent les Sillonnistes, me fit des ouvertures de la part de son chef en vue d'une collaboration publique sur un large programme de réformes sociales et administratives. Je réfléchis, puis j'acceptai pour deux raisons : d'abord pour ne point mentir à ma juste réputation de sectaire, incapable, à l'égard des catholiques, de faire d'autre geste que de leur montrer le poing; ensuite pour rendre à Marc Sangnier lui-même le grand service dont il avait besoin, je veux dire de l'accoucher définitivement en lui faisant jaillir du front ou la Minerve au bonnet phrygien ou le Pape au glaive temporel.

A plusieurs reprises, les visites du jeune sillonniste se renouvelèrent

chez moi, et bientôt la première forme de cette collaboration fut trouvée : un grand meeting au Manège Saint-Paul qui eut lieu le 26 mars 1911 sur ce sujet : *Un parti nouveau est-il possible en France?* Entendez un parti où entreraient à la fois des républicains libres-penseurs et des catholiques libéraux. Oui, affirma nettement Sangnier (1). Non, répondis-je catégoriquement, à moins que ces catholiques ne proclament la suprématie du pouvoir civil, à l'exclusion de toute ingérence de la puissance romaine dans les choses de l'Etat français. Car, m'écriai-je vers mon collaborateur imprévu : « Malgré vous, à votre insu, derrière vous, vous avez une ombre cléricale qui vous suit » (2). Est-il nécessaire d'indiquer que l'assurance par moi demandée à Marc Sangnier, Marc Sangnier ne me la donna pas, tout en s'arrangeant pour ne pas me la refuser explicitement? Il est l'homme qui soulève tous les problèmes sans jamais répondre à aucune question. Je le voyais ce jour-là pour la première fois et je dois dire, d'ailleurs, qu'il m'inspira de prime abord une sympathie et une estime que jamais nos luttes politiques ne pourront me faire abandonner. C'est une âme éminemment loyale, un esprit clair, mais qui, pareil au rayon d'une lanterne sourde, ne projette sa lueur que sur des tranches d'idées successives, aveugle ainsi aux antinomies et contradictions, voué aux subtilités dangereuses, prompt aux habiletés inconscientes, une dupe qui aurait pu faire des dupes.

Cependant, le directeur de la *Démocratie* ne se découragea point. Nouvelles démarches, nouveau projet. Il s'agit, cette fois, d'organiser un *Congrès républicain de la Jeunesse* qui s'ouvrit dans la salle de Géographie le 6 juin de la même année. Toutes espèces de groupements y participèrent, allant depuis les *Droits de l'Homme*, à gauche, jusqu'aux plébiscitaires, à droite, Sangnier planant sur cette assemblée comme la colombe du Déluge en quête de la terre ferme qui allait surgir, avide de cueillir le brin d'olivier. Un esprit de joyeuse fraternité ne cessa, en effet, d'animer ces jeunes dont la vie publique fera, demain, très probablement, des adversaires, et, à défaut d'un parti nouveau, ce fut là, du moins, un fait nouveau dont je garde le souvenir reconnaissant. Par principe — et par nécessité — on ne vota, du reste, aucune motion. Mais un banquet clôtura le congrès, sur l'initiative de Sangnier qui choisit le café Voltaire par un coup d'audace d'heureux augure. Ce nom faisant office d'apéritif, nous nous réunîmes donc de bon appétit, à une vingtaine — les chefs de groupes pour la plupart — et nous allions nous mettre à table quand une soutane se glissa dans la salle et vint prendre place au milieu de nous. Sangnier s'en montra très étonné, presque gêné. — « Qui est-ce? » lui demandai-je. — « Je ne sais pas ». — C'était un jésuite du nom de Pacheux qui dirige une « bonne œuvre » dans un faubourg. Repas très cordial, néanmoins, la soutane se tenant bien sage. Puis, toast, expansion, serments d'amitié. Après la dernière brinde portée, tout à coup, la soutane se leva et se déchaîna en invectives contre l'affreuse république laïque! Fâcheux Pacheux, qu'avais-tu fait là! J'étais assis à côté de Sangnier : tout le bourgogne lui remonta au front, il venait de découvrir son ombre, et moi, me penchant à son oreille : « Voilà, lui soufflai-je, celui que je vous avais prédit... »

Cependant, le directeur de la *Démocratie* s'obstina encore dans son dessein. Six mois ne s'étaient pas écoulés qu'on parlait déjà d'un 2e Congrès. La réunion consultative eut lieu chez M. Marc Sangnier, en l'hôtel du boulevard Raspail, sous forme d'une soirée amicale. Gracieusement, la rédaction des

1. *Un parti nouveau est-il possible en France?* édition de la *Démocratie*, p. 8 et 72.

2. *Ibidem*, p. 53.

Droits de l'Homme y fut priée. Mais on dut sabler le champagne sans nous : ces libations nous parurent couler en l'honneur d'une entente précaire sur l'autel d'un dieu... trop inconnu. Ces six mois passés, je les avais mis à profit pour observer la marche de nos « alliés » catholiques du parti nouveau » qui ne manquaient jamais une occasion de rejoindre la colonne des réactionnaires pour harceler l'école l'aïque ou revenir à la charge contre l'œuvre de la Séparation. Puis, tout à coup, j'avais appris que, dans une réunion de propagande en faveur du chef sillonniste, quelqu'un dont j'ai le nom, s'était écrié pour décider les hésitants : « *Vous pouvez bien soutenir Sangnier, Loyson le garantit républicain...* » Puis, j'avais appris un autre propos d'une nature singulièrement plus grave : Sangnier, lui-même, avait déclaré, devant des témoins qui me sont pareillement connus, que s'il avait été inscrit aux Batignolles lors de l'élection où il se présenta, ***il aurait voté, au second tour, pour son concurrent Joseph Ménard***, royaliste, l'un des piliers de la *Libre Parole*, lequel, en effet, fut élu grâce au silence significatif de Marc Sangnier qui, en retirant sa candidature, se garda bien de se désister pour le candidat républicain !

Or, les préparatifs du 2e Congrès allant grand train et mon nom même, sans mon consentement, ayant été mis sur l'affiche, je résolus que ce Congrès ne se tiendrait point sous le couvert d'une étiquette républicaine qui apparaissait frauduleuse. Je convoquai les gauches de la jeunesse qui furent unanimes à m'approuver, et, dans une assemblée plénière, au café Soufflet, nous fîmes bloc contre les jeunes droites ralliées autour de Marc Sangnier. La discussion fut âpre et cruelle, mais émouvante, car c'est l'honneur de certaines questions de personne de poser des questions de principe. Mis en cause par moi, Sangnier avoua sa phrase des Batignolles; mis en demeure par nous d'opter pour l'une des deux doctrines irréconciliables, pour l'un des deux amours sincères qui s'entre-déchirent dans sa conscience, il eut de beaux cris qui m'allèrent à l'âme, des cris de martyr qui embrasse ses instruments de torture, mais, comme toujours, il ne m'apporta aucune réponse. Et il me quitta amèrement déçu de voir s'évanouir *son* parti nouveau, et je le quittai intimement navré de cette rupture d'alliance avec un brave homme auquel m'apparente ce qu'il y a de plus noble : l'amour du Bien, mais dont me sépare ce qu'il y a de plus sacré : l'idée du Vrai.

Ainsi avait vécu le 2e congrès « républicain » de la Jeunesse, ainsi se dissipait, pour nous autres, la longue équivoque sillonniste (1).

Soulagé dès lors de tous ses scrupules de « républicain », n'ayant plus à garder de mesure en face de collègues qui le dénonçaient, Sangnier ne fit qu'un bond vers la droite et il rebondit jusqu'en Belgique. Pendant la période électorale, il y fit traîner son Cheval de Bois dont nous n'avions pas voulu ici, et le monstre là-bas s'étant ouvert, ses flancs se révèlent pleins de moines.

Du propre aveu de son journal, c'est pour la « jeune droite » de Belgique que lui, jeune gauche en France, a milité, au cours d'une tournée de conférences (2). C'est pour la réaction invétérée, c'est pour les Flamands francophobes, c'est pour le maintien d'une loi électorale inique, c'est, en un

1. Votèrent contre le deuxième congrès : les *Droits de l'Homme*, la *Fédération des Etudiants républicains*, l'*Union des Jeunesses républicaines*, l'*Union démocratique pour l'éducation sociale*. — Votèrent pour : la *Démocratie*, les *Associations d'étudiants progressistes*, *nationalistes*, *plébiscitaires* et le journal *la Démocratie Sociale* (briandiste).

2. *Démocratie* du 4 juin, article de M. Georges Hoog : son chef n'osa pas, à Paris, signer lui-même le bulletin de victoire.

mot, pour la défaite du libéralisme, que ce « libéral », que cet erpéiste, que ce Français, que ce « démocrate » est allé prodiguer sa voix à la veille de la suprême bataille. Ah! comme là-bas, Sangnier vient enfin de crier son âme et ses sympathies électives! Quel superbe programme de théocratie toute pure il a lancé aux quatre vents, alors qu'à Paris il n'osait même pas le murmurer aux échos timides de sa cave! (1). Comment il s'engloutit cette fois, tout entier au giron de l'Eglise et comme je comprends qu'un « parti nouveau » à fonder avec des libres-penseurs ne lui dise plus maintenant rien qui vaille! (2).

Allons, je n'aurai pas perdu mon temps. Du catholique le plus libéral, tous mes efforts n'ont pas pu faire un républicain. Mais, du moins, plus heureux que Pie X, j'ai su faire un vrai catholique.

Paul-Hyacinthe LOYSON.

M. Marc Sangnier sera certainement flatté qu'on lui attribue d'avoir contribué au succès des catholiques belges dans les récentes élections. Attendons-nous à le voir exploiter ce succès et peut-être aussi le brevet de parfait catholique que M. Loyson lui octroie en lui donnant définitivement congé. D'autres seront peut-être plus exigeants que le directeur des *Droits de l'homme.*

Au surplus, celui-ci a de bonnes raisons pour transformer le chef des sillonnistes en papiste irréductible et en catholique intransigeant. Sur ce sujet, ses dires n'importent plus.

Il se pourrait, par exemple, que M. Sangnier, homme de convictions successives, ait dit, après coup, la parole qui lui est attribuée ici à propos de l'élection de M. J. Ménard. Mais la vérité vraie, consignée dans son propre journal électoral, lors des élections de 1910, est qu'il refusa publiquement d'inviter ses partisans à voter pour celui-ci, si lui-même échouait (3).

Quant à M. l'abbé Pacheux, religieux sécularisé, dont la *Démocratie* a reproduit le toast (4), M. Loyson le charge vraiment trop. Il aurait dû lui savoir plus de gré d'avoir fait intervenir saint Ignace de Loyola pour justifier l'inspiration du congrès.

PIE X NOUS EXPOSE A LA GUERRE

Oui, Pie X, dont l'intransigeance et l'absolutisme ont déjà tant compromis l'Eglise, risque aujourd'hui de déchaîner entre les Etats

1. « La foi catholique est seule capable de vivifier la démocratie ». (Discours de Waremmes).

« C'est dans le Christ et dans son Eglise, *et là seulement* que nous trouverons ce qu'il faut pour que vive la *démocratie* ». (Discours de Liège).

2. L'heure de créer ce parti (nouveau) n'a pas encore sonné; une tentative actuelle ne nous semblerait guère appelée au succès; Marc Sangnier ne songe, pour l'instant, qu'à l'organisation d'une ligue politique. Au reste, et c'est ce que notre ami également a toujours répété (?) il importerait que les catholiques démocrates sollicités (!!! solliciteurs) d'entrer dans un « parti nouveau », ne *fussent pas dupes* (!!! lisez, *dupeurs*). *Démocratie,* 21 mai, Georges Hoog.

3. Voir notre numéro du 15 mai 1910 : Autour des élections législatives. IV. Le grand Amphibole, pges 117, ss.

4. Voir notre numéro du 1er juillet 1911, p. 445.

le fléau de la guerre. Sait-on comment? C'est une conséquence à prévoir de ses récentes déclarations sur le confessionnalisme des œuvres économiques à propos des « syndicats chrétiens »! Le Pape aura ainsi donné une preuve nouvelle et plus terrible que les autres, des dangers de cette incompréhension des intérêts supérieurs du catholicisme dans les temps actuels dont tous ses actes témoignent. Le contrecoup de son dernier geste pourrait bien être de précipiter pour la France la guerre avec l'Allemagne. Et voilà de quoi le rendre populaire, de quoi lui concilier l'amour et la soumission des catholiques français! C'est justement ce dont on se préoccupe.

L'auteur de cette abominable insinuation est M. Fonsegrive, l'ancien directeur de la *Quinzaine*, l'oracle des catholiques modernistes et modernisants de toutes couleurs et de toute robe, jeunes laïques ou élèves des séminaires de Saint-Sulpice, aujourd'hui l'un des leaders du journal de M. Sangnier. Dans la *Démocratie* du 10 juin, il vient d'écrire un long article sur cette question des syndicats où se lisent beaucoup d'autres choses, sans parler de celles qui se font deviner, telle cette manière indirecte de gourmander les catholiques de France pour leur trop grande docilité.

Si ces choses se passaient en France, les conséquences ne se feraient pas attendre. Bien que le Pape ne veuille pas prendre sur lui d'interdire ou de condamner, tous les adversaires des syndicats chrétiens et même un grand nombre de leurs amis *prendraient pour un ordre ce qui n'est qu'une indication* et les syndicats chrétiens auraient vécu.

En Allemagne, on est moins docile. Le Centre jadis résista à Léon XIII à propos du vote du septennat militaire. Les évêques ne s'y font pas faute de dire leur pensée, de formuler hautement leurs observations, le Vatican plus d'une fois en a reconnu le bien fondé. Quant aux laïques, leur dévouement à l'Eglise ne fait pas de doute, mais en bons Allemands, ils ont la tête carrée *et ils ne se font pas gloire de comprendre à demi-mot.* Ils ont jusqu'ici assez bien mené leur barque et ils en sont fiers. Il est peu probable que le Volksverein de Munchen-Gladbach consente à dissoudre ses associations avant d'y être tout à fait forcé.

Il faut lire également ce que M. Fonsegrive écrit de Pie X à propos des paroles rapportées par M. l'abbé Beyer :

On peut prévoir même que d'ici quelques jours on verra paraître des explications, des atténuations des paroles de Pie X. Il n'en est pas moins vrai que ces paroles ont été prononcées. Elles sont dans la logique de la pensée de Pie X. Il n'est pas possible qu'il pense autrement pour l'Allemagne que pour l'Italie ou pour la France. Continuateur de Pie IX, il ne comprend pas comment un catholique pourrait soustraire une part quelconque de ses préoccupations et de son activité à l'autorité de l'Eglise. A ses yeux, se dire non-confessionnel, c'est comme renier le catholicisme; il ne peut pas s'empêcher de voir dans cette restriction, dans cette réserve, une sorte ou un commencement d'apostasie. Préoccupé — et comment ne le serait-il pas? — de la souveraineté, de la domination, de l'intégralité de l'emprise divine, toutes les considérations tirées de la division du travail, de la spécification des fonctions, ne sauraient en passant par son esprit atteindre jusqu'à son âme.

On sent l'estime que M. Fonsegrive fait de ce Pape dont l'*esprit* est fermé à l'évidence de ce que réclament « la division du travail » et « la spécification des fonctions ». Comment *son âme* serait-elle capable de comprendre les besoins de la nôtre? Si l'on demande ce que signifient ces formules, on n'a qu'à se reporter à l'explication qu'en donne l'auteur lui-même dans ses réponses aux enquêtes du Docteur Rifaux et du *Mercure de France* que nous avons reproduites (*Les démocrates chrétiens et le modernisme*, page 216, et, dans cette revue, 1er mars 1910, page 535) : c'est le complet libéralisme religieux et politique. Voilà, en effet, ce qui n'entre ni dans l'esprit ni dans l'âme de Pie X. En quoi ce Pape n'est pas seulement le continuateur de Pie IX, mais de tous ses prédécesseurs, sans en excepter Léon XIII pour qui M. Fonsegrive professait une admiration si particulière, car les encycliques de Léon XIII, confirmant tout ce que Pie IX avait dit dans le « Syllabus », ne montrent pas moins un esprit et une âme complètement fermés à la division du travail et à la spécification des fonctions telles que M. Fonsegrive les conçoit.

Il poursuit :

Pie X est donc pour Berlin et par suite contre Munchen-Gladbach. Les conséquences, pour n'être pas peut-être immédiates, doivent néanmoins se faire sentir à la longue. Et elles porteront plus loin que les associations ouvrières. Par raison de similitude, elles iront jusqu'au Centre. Ses principaux directeurs, ses organes attitrés les plus répandus, les Bachem, la *Volkzeitung* de Cologne sont en effet désavoués. *Et cela est grave. Car cela pourrait être le début d'un remaniement complet de l'échiquier politique.*

Rien que cela! Nous y voilà donc :

Les syndicats chrétiens avec leur armée compacte de près de 800.000 membres, ont jusqu'ici, dans tout l'Ouest industriel de l'Allemagne, fait échec au socialisme. Que ces syndicats soient affaiblis ou qu'ils disparaissent, et une partie importante de leurs adhérents ira se joindre aux masses socialistes. (Si les syndicats chrétiens n'avaient) existé (1), le Centre aux dernières élections, aurait perdu une vingtaine de sièges, qu'aurait gagnés le socialisme; les socialistes formeraient au Reichstag le parti le le plus nombreux et toute la politique allemande serait changée. D'autant que le Centre même, s'il changeait de programme ou de personnel changerait aussi d'orientation.

Pour nous, Français, les contre-coups que peut avoir sur les partis en Allemagne la parole pontificale, offrent un intérêt tout particulier. Car tout ce qui renfonce le socialisme en Allemagne crée pour nous un danger de guerre. Sans doute, si les socialistes demeuraient les maîtres de la politique allemande, on peut croire que tout danger de ce genre serait écarté. Les socialistes s'emploieront à empêcher toute guerre, et sans disposer même de la majorité politique, par des grèves, par des mouvements ouvriers, ils peuvent entraver bien des desseins belliqueux.

Mais cela même constitue un nouveau danger. L'empire allemand, menacé par l'invasion du socialisme, sera tenté de chercher dans la guerre une diversion. Le triomphe des armes peut faire oublier les revendications ouvrières, assurer le maintien des institutions impériales, la gloire peut

1. Nous suppléons par cette parenthèse à une ligne qui manque dans le texte.

payer la rançon de la misère et de la liberté. Tout ce qui augmente la force du socialisme doit tendre à rendre l'Allemagne moins tranquille et plus belliqueuse.

Ayant ainsi bien amorcé les passions, M. Fonsegrive ajoute habilement : « Il se peut d'ailleurs que toutes ces craintes soient vaines. » Il prévoit que le Centre pourrait maintenir ses fonctions « avec une déférente fierté », que le Volksverein pourrait accepter le nom et maintenir la chose. « Le caractère germanique trouvera peut-être une solution intermédiaire à un problème que nous ne saurions résoudre que d'une seule façon. » Oh! les Français simplistes! Mais, pour dernier mot, il conclut : « Nous n'en devrons pas moins suivre avec la plus grande attention au double titre de catholiques et de Français, tout ce qui, dans les milieux ouvriers chrétiens, va se passer en Allemagne. »

M. Fonsegrive, vous faites une bien vilaine besogne!

L'ÉLOQUENCE DES TÉLÉGRAMMES

La Ligue Patriotique des Françaises vient de tenir à Lourdes son congrès national. A cette occasion, elle a adressé au Saint-Père un télégramme remarquablement confectionné, afin de solliciter sa bénédiction. Nous en trouvons le texte dans l'*Univers*.

Sous la présidence de S. Em. le cardinal Amette, les déléguées des neuf cent quatre-vingt-onze comités de la Ligue patriotique des Françaises réunies à Lourdes en congrès national, implorent humblement la bénédiction de Sa Sainteté pour leurs travaux qui porteront sur la vie, au point de vue individuel, familial, paroissial, diocésain et national.

Enthousiasmées des marques de bonté paternelle reçues par les membres du conseil dans l'audience privée du 2 avril, elles expriment à leur bien-aimé Père leur profonde gratitude et leur joyeux empressement à répondre à ses moindres désirs.

Vicomtesse DE VÉLARD, *présidente;* Mlle FROSSARD, *secrétaire générale;* R. P. PUPEY-GIRARD, *aumônier conseil.*

Chose étonnante au premier abord, la *Croix* ne l'a pas reproduit. Etait-ce pour éviter qu'on le comparât avec la réponse? Celle-ci, on lui devait de l'enregistrer. Elle se lit en queue d'un compte rendu de la *Croix*, sans autre explication que la ligne dont elle la fait précéder.

Voici le télégramme du Saint-Père :

Saint-Père remercie de l'hommage et des sentiments exprimés par votre télégramme à l'occasion du Congrès national à Lourdes de la

Ligue patriotique des Françaises, sous présidence de S. Em. le cardinal Amette, envoie de grand cœur bénédiction apostolique implorée.

Card. MERRY DEL VAL.

Leçon de tact, accompagnée d'une douche légère.

MORALISTE MORALISÉ

La *Croix* doit en partie sa fortune aux articles fantaisistes de Pierre L'Ermite. Quel esprit! Quelle verve! Quelle connaissance du vécu! Quelles ressources inépuisables d'invention! Grâce à ce merveilleux ensemble de dons, c'est un grand moraliste populaire.

On peut seulement regretter que, de temps à autre, il n'en fasse pas un emploi assez juste. Cela vient de lui arriver pour l'article : « *Du bluff et de la mort* » (9 juin), sous forme de lettre adressée à une dame *catholique* qu'il aurait rencontrée à la vente Doucet, dont on a fait tant de bruit dans ces derniers jours.

La *Dépêche* de Lille (11 juin) fait à ce sujet des remarques qui nous paraissent très fondées, et d'autant plus nécessaires que les articles de Pierre L'Ermite, reproduits par nombre de *Croix*, ont toujours du retentissement.

La *Dépêche* dit :

« A cette occasion, nous sera-t-il permis de faire remarquer l'injustice d'un journal qui, à propos de cette folie des enchères, publie, sous le pseudonyme d'un prêtre, un article, sorte de lettre ouverte à une dame où il blâme ces prodigalités insensées, en laissant croire qu'elles sont le fait de catholiques riches qui, pour s'accorder cette satisfaction de vanité, refusent de venir en aide aux curés des paroisses pauvres.

» Ne croit-on pas que c'est une mauvaise action, que celle qui consiste à donner à penser au peuple que les catholiques jettent ainsi, par les fenêtres de l'hôtel de la rue Drouot ou de la salle Petit, un argent qui pourrait être mieux employé.

» La liste des acquéreurs que nous avons publiée plus haut, à laquelle il faudrait ajouter de nombreux rastas, des protestants américains et quelques snobs, montre dans quels mondes se recrutent ces détraqués. Les fantaisies littéraires elles-mêmes ne permettent pas la diffamation, surtout quand cette diffamation excite les passions populaires et salit toute une catégorie de bons Français dévoués à l'Eglise.

» Le prêtre auquel nous faisons allusion raconte même, pour corser son récit, qu'ayant oublié son parapluie, il était entré, pendant la vente, dans la salle Petit. Si le fait est exact, sa présence a dû être un scandale, et ses observations prouvent, — ce dont nous le félicitons du reste, — qu'il ne connaissait rien aux hommes et aux choses et qu'il a confondu les nez juifs avec les profils chrétiens. S'il n'a

pas assisté à ce spectacle honteux, comment peut-il faire rejaillir son blâme de témoin indigné sur des catholiques qui n'en peuvent rien ?

» Pareillement, n'y a-t-il pas quelque chose de médiocre à écrire dans un journal, pour se donner des allures de supériorité sur tout le monde, que cette vente est le résultat de la « puissance de la presse », alors que, sauf une judaïque exception, tous les organes de Paris et de la province, ont protesté contre ces exagérations maladives ou spéculatives ? »

ERRATUM. — *N° du 1er juin.* — P. 233, lignes 24, 25, lire, au lieu de cette phrase inintelligible : C'est certains « métiers qui tuent » l'ouvrier est incapable de travailler :

C'est dans l'ordre que les professions travaillent à assurer les retraites.

Le Gérant : G. STOFFEL

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION (Maison Desclée, De Brouwer et C[ie], **41**, rue du Metz à LILLE Nord), *et non pas à la* DIRECTION *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie

41, RUE DU METZ, LILLE. — 10.404.

IMMANENCE :

MÉTHODE OU DOCTRINE ?

I

Parmi les brochures dont s'est récemment accrue la collection « Science et Religion » publiée par l'éditeur parisien Bloud, il en est une qui a pour titre « *La méthode d'immanence* » et pour auteur, M. l'abbé Wehrlé, du clergé de Paris (1). L'imprimatur dont elle est pourvue ne nous interdit point de formuler les observations critiques qu'elle paraît justifier. Notre motif de le faire est, qu'à notre sens, la lecture de cet opuscule doit avoir des inconvénients sérieux pour la nombreuse clientèle catholique, laïque ou cléricale, parmi laquelle cette collection est fort répandue, et à qui, dans le cas présent, le mérite et le talent bien connus de l'auteur peuvent inspirer une confiance encore plus grande.

Non seulement ses intentions, qu'un doute ne saurait même effleurer, ne sont point en cause ici, ni, non plus, sa ferme volonté de ne rien avancer qui ne soit strictement conforme à la doctrine de l'Eglise; mais nous n'oublions pas davantage que le philosophe chrétien dont il présente et veut justifier la méthode se distingue des purs modernistes, malgré d'évidents points de contact avec eux, en ce qu'il cherche à tirer de celle-ci une démonstration du catholicisme intégral, loin de vouloir comme eux l'ébranler et en saper les dogmes.

Ce philosophe est M. Maurice Blondel, ancien élève de l'école Normale supérieure, agrégé de philosophie et professeur de l'Université. Sa thèse fameuse sur la philosophie de *l'Action*, présentée en Sorbonne en 1893, peut être regardée, comme le dit M. Wehrlé, comme le point de départ indirect, mais véritable, de toutes les controverses relatives à la méthode d'immanence. C'est cette méthode que M. Wehrlé entreprend de réhabiliter.

Il y a deux parties dans son travail. La première est une apologie de cette méthode, et, disons-le tout de suite, quoique notre auteur s'en défendrait peut-être, de l'œuvre de M. Blondel. Dans la seconde, il s'efforce d'en faire découvrir l'heureuse fécondité qui consisterait dans un nouvel et précieux apport offert à la théologie et dans un rajeunissement, un renouvellement de l'apologétique.

La tentative était-elle opportune, et le succès répond-il à l'effort? Le lecteur en jugera.

Dès l'abord, il faut donner acte à M. Wehrlé de la position qu'il entend prendre. Il nous avertit de distinguer soigneusement la *méthode* d'im-

1. La méthode d'immanence. Bloud et Cie, Paris 1911.

manence et la doctrine de l'immanence : distinction qu'il croit trouver dans l'encyclique *Pascendi* elle-même. Si l'une était proscrite sans recours, l'autre n'était pas rejetée purement et simplement. « Il était visible au contraire que, en ce qui concerne la méthode, le Saint-Siège ne prétendait en répudier que l'emploi abusif et imprudent (page 5). Nous avouons n'avoir pas trouvé cette distinction faite « avec soin » dans l'encyclique; mais en revanche, on y lit en termes formels : Nous ne pouvons nous empêcher de déplorer une fois encore et très vivement qu'il se rencontre des catholiques qui, répudiant l'immanence comme *doctrine*, l'emploient néanmoins comme *méthode* d'apologétique »

Il faut citer intégralement ce passage qui, comme la suite le fera encore mieux voir, concerne directement M. Blondel. L'attitude qui y est décrite est celle de l'apologiste croyant.

« Ce n'est pas seulement par des raisonnements objectifs que le croyant *peut être disposé à la foi,* mais encore par des raisonnements *subjectifs.* En cette vue, les modernistes, *revenant à la doctrine de l'immanence,* s'efforcent de persuader à cet homme que, en lui, *dans les profondeurs mêmes de sa nature et de sa vie,* se cachent *l'exigence et le désir d'une religion,* non point d'une religion quelconque, mais de cette religion spécifique qui est le catholicisme, absolument *postulée,* disent-ils, *par le plein épanouissement de la vie.* Ici, nous ne pouvons nous empêcher de déplorer une fois encore et très vivement qu'il se rencontre des catholiques qui, répudiant l'immanence comme doctrine (1), l'emploient néanmoins comme méthode

1. L'encyclique avait précédemment exposé *l'immanence vitale* par laquelle les agnostiques expliquent *l'existence du fait religieux* qu'ils ne peuvent contester. Pour eux, la raison humaine étant rigoureusement enfermée dans le cercle des phénomènes, et, par conséquent, la théologie naturelle, les motifs de crédibilité et la révélation extérieure renvoyée au système périmé de l'*intellectualisme,* c'est dans l'homme lui-même que l'explication du fait religieux doit se trouver; et, comme la religion est une forme de vie, c'est dans la vie même de l'homme que cette explication se découvrira. La religion est un phénomème vital, ayant pour premier stimulant une nécessité, un besoin, pour première manifestation, ce mouvement du cœur appelé sentiment. La croyance, la foi, se confond avec l'expérience religieuse personnelle. Cette doctrine de l'expérience religieuse, jointe à celle du *symbolisme,* qui réduit les dogmes à de pures formules, simples images de la vérité, les conduit à consacrer comme vraie toute religion.

Ce que M. Blondel et les catholiques comme lui repoussent, c'est d'une part, l'agnosticisme pur, quoiqu'eux-mêmes évitent de s'appuyer sur la valeur de la connaissance intellectuelle et s'appliquent même à la décrier, et, de l'autre, surtout, les conséquences impies que les modernistes « intégralistes » tirent de l'immanence vitale. Mais, loin de répudier le principe de l'*immanence,* M. Blondel accepte de se placer sur le terrain des adversaires, il adopte ce principe et prétend justement en faire le point de départ, le pivot d'une démonstration qui conduirait au catholicisme intégral. C'est là ce que l'encyclique appelle le retour de l'apologiste croyant à l'immanence. C'est là aussi ce qui constitue l'originalité de la position prise par M. Blondel et ce qui, selon M. Wehrlé, donnerait à sa méthode une valeur très spéciale, parce qu'elle serait universelle : les kantistes et tous les subjectivistes eux-

d'apologétique; qui le font, disons-nous, avec si peu de retenue, qu'ils paraissent admettre dans la nature humaine, au regard de l'ordre surnaturel, *non pas seulement une capacité et une convenance,* — chose que, de tout temps, les apologistes ont eu soin de mettre en relief, mais une vraie et rigoureuse exigence ». — Il nous paraît impossible de contester que ces lignes caractérisent la position propre à M. Blondel; et l'on voit, qu'au jugement de l'encyclique, la méthode est un retour à la doctrine. — Le Pape ajoute : « A vrai dire, ceux des modernistes qui recourent ainsi à une exigence de la religion catholique sont les *modérés...* »

M. Blondel, on n'en peut douter, ne se consolerait pas d'être un moderniste, même modéré; M. Wehrlé encore bien moins. Aussi, celui-ci tient-il à sa distinction. Il insiste en expliquant le titre qu'il a choisi : la méthode d'immanence, et non pas : la méthode de *l'*immanence. « La seule présence de l'article défini devant le mot immanence risquerait d'introduire dans la formule adoptée une tendance doctrinale qui, si réduite ou si vague qu'on la suppose, ne saurait être admise ». (Page 7). La suppression de l'article aura-t-elle bien la vertu qu'on lui prête ? Cela reste à voir. La grosse affaire en effet, n'est pas d'exclure la tendance doctrinale dans la formule d'un titre, mais de l'exclure, avec ou sans article, de l'ouvrage même, Du moins, donnons encore acte à M. Wehrlé de ce qu'il ajoute. « Et nous disons tout de suite qu'une méthode d'immanence ne pourra être agréée que dans la mesure même où elle sera exclusive d'une doctrine de même nom ». (Page 8). Nous jugerons celle qu'il nous présente sur cette parole, qui, à défaut de mieux, ne laisse aucun doute sur la pureté de ses intentions.

Observons, en revanche, que la présence de l'article défini devant le mot méthode a sa raison. Il ne s'agit pas pour M. Wehrlé d'une méthode suivie par tels ou tels, mais d'une méthode déterminée. La méthode d'immanence appartient à M. Blondel. D'autre part, même à supposer théoriquement, pour un instant, que la méthode en question puisse se distinguer réellement de la *doctrine,* M. Wehrlé conviendra du moins que la méthode d'immanence est inséparable de la *notion* d'immanence que le Maître pose. Impossible de traiter de la méthode sans admettre la notion. Or, d'après M. Blondel lui-même, voici ce que la notion *implique.* C'est, ni plus ni moins, le retour à la doctrine, à une doctrine qu'on ne saurait comment concilier avec celle de l'Eglise. La notion d'immanence implique « que *rien ne peut entrer dans l'homme qui ne sorte de lui* et ne corresponde en quelque façon *à un besoin d'expansion,* et que, ni comme *fait historique,* ni

mêmes ne pourraient pas refuser d'examiner à quelles conclusions elle conduit. Prenant donc son point de départ, non plus dans la connaissance intellectuelle, mais *dans les exigences de la vie et de l'action,* M. Blondel se flatte d'en déduire la vérité du catholicisme intégral. Dessein louable assurément, mais combien vain et téméraire !

comme *enseignement traditionnel,* ni comme *obligation surajoutée du dehors*, il n'y a pour lui vérité qui compte et précepte admissible, sans être de quelque manière *autonome* et *autochtone* ».

Ce texte seul, sans parler de ce que la suite nous fera voir, aurait pu faire sentir à M. Wehrlé la difficulté et le péril de sa tâche. Lors donc qu'il nous propose cette méthode « en vue d'un enrichissement de l'apologétique » et comme devant ouvrir à la théologie des horizons nouveaux, il nous sera permis de ne l'accepter que sous bénéfice d'inventaire. Le secret de cette opération consistant à démêler les multiples confusions que la méthode de M. Blondel introduit entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, et que M. Wehrlé, à sa suite, paraît entretenir au lieu de les dissiper, il importe de rappeler et de préciser la notion, la réelle distinction de ces deux ordres et des deux voies très différentes par lesquelles ils nous conduisent à Dieu, très inégalement, mais avec une certitude complète dans un cas comme dans l'autre. Cela fait, la méthode sera facile à juger (1).

II

Il y a pour nous comme deux régions de vérités ou « d'intelligibles » en Dieu : la première comprend les vérités que la raison naturelle peut atteindre : par exemple, que Dieu est, qu'il est un et autres vérités du même ordre. L'autre région comprend les vérités qui dépassent absolument la puissance et le génie de la raison humaine, ainsi, que Dieu est trine et un tout ensemble. Il y a donc dans le christianisme deux classes de vérités religieuses. Les unes comme l'existence de Dieu, auteur et maître du monde, la spiritualité, l'immortalité et la responsabilité de l'âme humaine, sont par elles-mêmes, indépendamment de toute révélation miraculeuse, accessibles à la raison humaine et vérifiables par elle. Cet ordre de vérités ne constitue pas le patrimoine exclusif du christianisme et n'est pas l'objet direct de la révélation, quoiqu'il puisse être, et soit en réalité connu aussi par la révélation divine.

L'objet direct de la révélation surnaturelle est constitué par les vérités spécifiquement chrétiennes, qui se groupent toutes autour du mystère central qui est la clef de voûte de tous nos dogmes et dont la raison humaine ne pourrait par elle-même ni pénétrer l'essence ni même soupçonner ou deviner l'existence. Ce mystère, est celui de la très-sainte Trinité, considérée comme le foyer de la vie intérieure et personnelle de Dieu, vie à laquelle l'homme doit participer, dès maintenant par la grâce, éternellement par la vision béatifique.

1. Le rapide exposé qui suit est extrait presque totalement des très remarquables leçons de M. l'abbé Gaudeau sur l'Encyclique *Pascendi*, publiées dans sa revue *La Foi catholique*.

La Révélation est la manifestation d'une vérité jusqu'alors cachée.

La Révélation divine est la manifestation d'une vérité venant de Dieu. Considérée dans son mode de manifestation, celle qui nous vient de la nature et de la raison est appelée improprement révélation naturelle. Elle est dite proprement surnaturelle, lorsqu'elle nous est faite d'une manière plus élevée, surnaturelle, c'est-à-dire quand Dieu nous parle Lui-même ou par ses envoyés.

Au point de vue de son objet, la révélation est naturelle, lorsqu'elle ne s'étend qu'aux vérités manifestées dans la création, et que, par conséquent, la nature est capable de nous faire connaître. Ainsi, la révélation divine de cette classe de vérités est surnaturelle dans son mode de manifestation et naturelle dans son objet. La révélation est surnaturelle dans son objet, lorsqu'elle s'étend à des vérités qui ne sont pas manifestées dans la création, que, par conséquent, la nature est incapable de nous faire connaître, et que la raison ne peut atteindre sans un secours spécial. Nécessairement, alors, elle est aussi surnaturelle dans son mode de manifestation.

Quels sont donc les caractères de la Révélation catholique?

Elle est, en premier lieu, surnaturelle, au sens absolu du mot, surnaturelle dans son objet ou sa substance et dans son mode. Elle est historique : elle s'est produite par des faits que l'histoire humaine doit enregistrer et qu'elle peut vérifier. Par suite, elle est publique et sociale, elle n'est pas seulement individuelle et privée. Enfin, et c'est ce qu'il importe surtout d'observer pour éclairer notre discussion, elle est, à la fois extérieure et intérieure sans être ni purement extérieure ni purement intérieure. Elle est extérieure, puisqu'il a fallu nécessairement que Dieu brisât en quelque sorte, les limites de notre nature pour y pénétrer et nous imposer une destinée qui ne nous était pas due; elle est intérieure, parce que c'est dans l'intime même de notre nature que Dieu trouve le *substratum*, les préparations et comme les attaches nécessaires à l'œuvre de la grâce; bref, ce que la théologie appelle si bien *la puissance obédientielle*, qui nous rend capables d'être divinisés par l'infusion de la foi et de la grâce.

La relation, d'ailleurs très délicate, entre la nature et le surnaturel est encore une source de confusions. La donnée théologique du Surnaturel achèvera de préciser celle de la Révélation.

Dans le langage de la théologie, surnaturel n'est pas synonyme d'invisible ou d'immatériel; il n'est même pas simplement synonyme de divin. Le Surnaturel, c'est toute réalité connexe avec la destinée chrétienne de l'homme, c'est-à-dire avec la participation merveilleuse de l'homme à la vie intérieure de Dieu, à la vie de la Sainte-Trinité, par Jésus-Christ, dans l'Eglise. La participation à ce secret de la vie de Dieu, c'est le surnaturel en nous. Cette participation sera

complète dans notre destinée future par la vision béatifique, par la gloire : elle est commencée et imposée à l'homme, sous peine de mort éternelle, dès maintenant, par la grâce. La grâce sanctifiante, c'est la présence en nous, autant que nous pouvons la posséder maintenant, de cette réalité qui est notre destinée.

La théologie catholique, interprétant la comparaison de la greffe employée par saint Paul et celle de Notre-Seigneur sur la vigne et ses rameaux, donne la véritable explication de cette « continuité du réel » qui fait le tourment et l'erreur de M. Blondel. Elle dit que la grâce ennoblit et perfectionne la nature comme une greffe transfigure un sauvageon.

Le sauvageon, c'est la nature; la greffe, c'est le surnaturel. La racine et le tronc d'un sauvageon sont aptes, par eux-mêmes, à porter des fruits, peut-être vigoureux et nombreux, mais amers ou sans saveur. Le jardinier décapite le tronc au ras du sol, et greffe sur cette blessure une ente, une petite branche, qu'il a prise à un autre arbre d'espèce voisine, qui porte des fruits savoureux et excellents. Les deux sèves se mêlent; la racine et le tronc du sauvageon prêtent à l'arbre nouveau leur vigueur, les fruits participeront à cette vigueur du tronc et des racines et aussi à la douceur et à la qualité de l'ente.

Cette petite branche, cette ente que Dieu a plantée dans la nature humaine. c'est le Christ dont la sève naturelle est la vie intérieure de Dieu Lui-même. Il s'est revêtu de la forme humaine, c'est-à-dire de cette ente visible qui s'applique à notre nature et s'y unit. Et de même que la racine et le tronc du sauvageon ne *postulent* pas la greffe, mais sont aptes à la recevoir, de même, la nature humaine ne postule pas le surnaturel, mais elle a simplement une aptitude d'obéissance à le recevoir, et à prêter à cette sève divine qui va s'unir à la sienne le concours de son activité.

La sève de la racine et du tronc se mêle à la sève de l'ente, elle pénètre jusque dans les parties les plus reculées, dans les bourgeons, dans les feuilles, dans les fruits; ainsi l'activité de la nature humaine (activité intellectuelle dans la connaissance de la foi, activité affective dans l'amour de Dieu) se mêle jusque dans les moindres détails de nos actes salutaires. La connaissance naturelle que nous avons, par la raison, des vérités de foi doit préparer et précéder la foi elle-même, comme la racine et le tronc du sauvageon doivent précéder l'opération de l'ente; de plus, de même que la sève du sauvageon pénètre jusque dans les parties les plus intimes de l'ente, jusque dans ses dernières molécules, de même la connaissance que nous avons des vérités religieuses par la raison dans la foi est concomitante à notre acte de foi, et le pénètre jusque dans son essence tout entière.

Cependant ce n'est là qu'une image, et elle reste très défectueuse. Le sauvageon dont le jardinier prend ainsi la racine et le tronc pour y

greffer un arbre nouveau, est, sinon de la même espèce, du moins du même genre que l'ente qui sera greffée sur lui; l'un et l'autre participent à la même vie végétale; il n'y a pas un hiatus infini, il n'y a pas d'abîme entre les deux êtres. Au contraire, entre la nature humaine, finie, créée, limitée, et la vie intérieure, réellement divine, que Dieu veut nous imposer, qu'il nous impose par l'adoption, il y a une distance infinie; une distance qui ne peut être franchie que par un acte mystérieux, miraculeux, incompréhensible, qui est un mystère, mais mystère que toutes les autres vérités évidemment démontrées éclaircissent et démontrent elles-mêmes.

A l'encontre de cette donnée catholique du surnaturel, il y a, dans l'histoire de l'Eglise, deux groupes d'erreurs qui se sont perpétuellement renouvelées en se modifiant légèrement, comme il arrive pour toutes les erreurs. On peut grouper les unes sous le nom de rationalisme ou naturalisme, et les erreurs opposées sous le nom de faux mysticisme. Or, les erreurs des modernistes sur le surnaturel participent de ces deux groupes, si opposés qu'ils paraissent entre eux.

Pour rester dans notre comparaison de la greffe et du sauvageon, les erreurs naturalistes ont ceci de commun qu'elles nient ou méconnaissent la greffe divine. Elles ne veulent voir et admettre, dans l'homme, que la puissance naturelle de la racine et du tronc, la puissance de la nature; la raison par elle-même; la nature par elle-même est suffisante à tout, et Dieu ne peut pas révéler une religion surnaturelle; le surnaturel est impossible, en tout cas, il n'existe pas.

Les erreurs des modernistes catholiques participent aux erreurs du naturalisme précisément par cette donnée de l'immanence, du postulat du surnaturel, postulat qui se rencontre, disent-ils, dans la nature. M. Leroy, dans son livre « Dogme et critique » nous donne une image qui représente bien sa pensée : « Aucune vérité n'entre jamais en nous que postulée par ce qui la précède à titre de complément plus ou moins nécessaire, comme un aliment, pour devenir nourriture effective, suppose chez celui qui le reçoit des dispositions préalables, à savoir l'appel de la faim et l'aptitude à digérer ».

La différence qu'il y a entre cette comparaison et celle de la greffe montre la différence qui existe entre la doctrine catholique et la doctrine moderniste. Un être organisé, animal ou plante, a une aptitude à se nourrir et à s'assimiler la nourriture; l'aptitude du sauvageon à se nourrir des sucs de la terre et de l'air que respire son feuillage est une aptitude d'ordre purement naturel; c'est une exigence de sa nature, un postulat de sa nature, il n'y a pas de disproportion entre les exigences de cette nature et l'aliment que la plante postule ; il y a même adéquation parfaite, l'un est fait pour l'autre; en voyant un des deux termes, on peut nécessairement inférer le second. Au contraire, le sauvageon ne postule pas la greffe. Il faut

qu'elle lui vienne du dehors, par une volonté arbitraire, extérieure et adventice, celle du jardinier; il faut qu'il y ait une blessure faite sur son tronc, il faut qu'il abdique quelque chose de ce qui aurait été sa vie, pour s'enrichir, c'est vrai, pour monter en quelque sorte dans l'échelle des êtres; mais il n'y a pas de postulat, pas d'exigence (1). Il n'y a pas, non plus, exigence de la greffe à être entée, c'est un acte purement arbitraire et libéral du jardinier. Ainsi, il n'y a aucune exigence de la part de Dieu à nous donner le surnaturel, et il n'y a dans notre nature, aucune exigence à la demander, et, à plus forte raison, à l'obtenir. Donc, à cet égard, le modernisme semble, au premier abord, confiner aux erreurs du naturalisme.

Le faux mysticisme (dans toutes ses variations et dans tous ses dérivés) a ceci de particulier qu'il méconnaît la nature, c'est-à-dire la racine et le tronc du sauvageon; l'ente divine envahit et remplace tout. C'est l'abdication de la nature, la méconnaissance de la raison, la déclaration d'une impuissance totale de l'être humain.

Les erreurs des modernistes confinent à celles du faux mysticisme, et c'est peut-être, ce qu'il y a en elles de plus grave et de plus dangereux. Elles y confinent par leur effort pour « désintellectualiser » la foi.

S'il est vrai que la greffe n'est ni totalement transcendante au sauvageon, ni totalement immanente au sauvageon (elle n'est pas immanente, puisqu'elle n'est pas demandée ni exigée par lui, et elle n'est pas uniquement transcendante, puisqu'elle s'unit à lui pour ne faire qu'une seule vie), — il y a dans l'erreur moderniste un point de vue par lequel elle se rapproche plutôt du mysticisme, du fidéisme protestant que du rationalisme moderne. Les modernistes n'admettent pas que la raison ait une part dans l'ordination de l'homme vers le surnaturel; ils écartent ce qu'ils appellent « l'intellectualisme », et ce qui n'est, dans la pensée de l'Eglise, que le rôle absolument nécessaire de l'intelligence dans la vie religieuse de l'homme.

Il est indispensable, pour que l'homme vive de la vie même de la Sainte-Trinité — ce qui est sa destinée, ce qui est tout le surnaturel

---

1. Cette puissance obédientielle est, comme l'encyclique le rappelle, une *capacité* et une *convenance*, mais non une *exigence*. Il y a, dit saint Thomas, en toute nature créée, une double puissance passive : l'une, à l'égard des agents naturels, l'autre à l'égard de Dieu qui peut conduire toute créature à des actes plus élevés que ne le peuvent les agents naturels. Celle-ci est appelée *puissance obédientielle* de la créature. Elle est naturelle, en ce sens qu'elle découle de la limitation de la créature et de sa dépendance envers Dieu, et qu'elle n'est pas quelque chose de surajouté à la nature; mais elle se distingue complètement de sa puissance passive à l'égard des biens naturels, car elle a pour terme des biens surnaturels, qui ne lui sont aucunement dus. C'est pourquoi la créature n'est pas portée vers ces biens surnaturels par un appétit *inné* ou d'*exigence*, tandis qu'au contraire sa puissance passive proprement dite se porte par une tendance innée et d'exigence vers son bien naturel. La confusion entre ces deux puissances passives de la créature est au fond de la méthode d'immanence.

et toute la vie chrétienne — il est nécessaire, d'une part, que l'homme sache, d'une manière indubitable et certaine, non pas par une opinion probable, que Dieu lui a imposé cette destinée, que le Surnaturel est entré dans l'histoire par la Révélation; il faut qu'il sache, d'autre part, ce qu'est cette Révélation, qu'il comprenne ce qu'est cette vie à laquelle il est destiné et à laquelle il doit participer. S'il ne sait pas cela, il ne peut pas participer à cette vie qui lui est proposée et imposée.

L'élimination réelle de l'élément intellectuel, de la connaissance intellectuelle dans la foi, que les modernistes mettent à la base du mouvement religieux — quoi qu'ils en disent et malgré tout ce qu'il y a de fuyant dans les subterfuges par lesquels ils essaient de dissimuler leur pensée, — c'est précisément le faux mysticisme.

L'objection qu'ils font tient tout entière dans un mot; ils reprochent à notre doctrine sur le Surnaturel et la Révélation ce qu'ils appellent « *l'extrinsécisme* »; c'est par le dehors, disent-ils, que nous imposons la vérité, la vie, la religion; tout reste extérieur à l'être religieux : cela est impossible et impensable. Pour dissiper l'équivoque, il suffit, partout où les modernistes nous reprochent l'extrinsécisme, de remplacer ce mot par celui de « distinction réelle ».

III.

M. Blondel fut amené par les discussions que fit naître sa thèse, à défendre et à développer sa philosophie de l'action. Il le fit par sa fameuse *Lettre sur l'apologétique* et dans divers articles de la *Revue du clergé français* et de la *Quinzaine*. Plus récemment, la controverse au sujet des déclarations de M. Lorin, président des Semaines sociales, l'a ramené en scène. Mais il y parut sous un nom d'emprunt. Ce fut « Testis » qui signa la série d'articles, inachevée sur « La Semaine sociale de Bordeaux » dans « Les Annales de philosophie chrétienne » (octobre à février 1910). On reprochait justement à l'auteur de ces déclarations une confusion entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, qui le faisait verser dans le faux mysticisme. L'occasion d'intervenir était naturelle et tentante. La question de l'apostolat social élargissait le terrain. Forgeant un mot nouveau pour la circonstance. Testis-Blondel dénonça, sous le nom de « *monophorisme* », tantôt le mode nécessaire selon lequel, d'après la doctrine catholique, la Révélation doit être présentée à la raison humaine, le mode unique qui lui permet d'accéder à la connaissance du surnaturel, tantôt, par extension, l'autorité même de l'Eglise. L'application qu'il fait du monophorisme à toutes les formes de rapports entre la vérité révélée et les choses d'ordre humain : philosophie, œuvres économiques et sociales, liberté, civile et politique, est une preuve nouvelle de la jus-

tesse et de la profondeur de vues avec lesquelles l'encyclique *Pascendi* montrait la cohésion du modernisme. « C'est le service que nous rendent les Semaines sociales, écrivait Testis, en permettant au problème déjà posé par « les philosophes de l'action » dans l'ordre spéculatif, de s'énoncer, avec une clarté croissante et une urgence extrême, dans « l'ordre pratique », (p. 164). Il se proposait donc de « dégager de la pratique même des semaines sociales les éléments théoriques qu'elle implique » (p. 164). Ce sont ceux-ci qui nous intéressent en ce moment. De ce point de vue, les nouvelles affirmations de M. Blondel, trois ans après l'encyclique, sont dignes d'attention.

De ses longs efforts pour défendre la nouvelle méthode des catholiques sociaux, nous ne retiendrons donc que peu de chose. Par opposition aux anciennes méthodes d'apostolat social pratiquées par l'Eglise, qu'il répudie en les classant sous un de ces vocables nouveaux qu'il a le secret de forger : « le *vétérisme* », il caractérise l'actuelle en l'appelant « une méthode de convalescence sociale ». Sans doute, observe-t-il, autrefois, « il pouvait être très nécessaire, pour maintenir la distinction du don surnaturel et des données de la nature et afin que, dans le résultat final de leur concours on ne fût pas exposé à attribuer à l'homme ce qui venait du Christ, de marquer jalousement comme venant du Christ ce que le Christ seul avait apporté à l'humanité » (d'où l'on serait porté à croire que ce n'est plus nécessaire aujourd'hui); mais il n'en est plus de même dans nos sociétés depuis longtemps travaillées par un esprit d'incrédulité et d'avidité... il ne s'agit plus d'empêcher qu'on ne méconnaisse le don du Christ. Puisqu'il est oublié et méconnu socialement et publiquement, il s'agit de le faire retrouver et de le faire reconnaître » (p. 460). Même à ce simple point de vue de la méthode, quelle sérénité dans la négation ! N'est-ce donc pas de faire retrouver et reconnaître le Christ que se préoccupe son Vicaire en prêchant si fortement la nécessité de l'affirmation catholique? Mais c'est justement ce que Testis ne lui pardonne pas. Il dit ailleurs : « Il ne s'agit pas d'une déduction analytique qui rattacherait logiquement des prémisses à des principes et des applications à des prémisses. Nous cherchons dans l'Evangile un esprit, non des majeures. Il ne s'agit pas davantage d'une espèce particulière d'induction qui nous ferait conclure de certaines données de fait à des lois essentielles et à des dogmes fondamentaux » (???) (p. 11). N'attendons rien que du pragmatisme et de la philosophie de l'action.

Insistons davantage sur les éléments théoriques et les questions spéculatives qui sont au fond de tout. Le grand principe d'où part M. Blondel est que « la vérité est une et que le réel est un continu », c'est la « continuité de fait » entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel. Il y revient à chaque page. Tout est dans la manière d'en rendre compte.

Au reproche fait à M. Lorin de confondre ces deux ordres et de noyer le premier dans le second, M. Blondel répond en accusant les extrinsécistes, de les séparer radicalement et, par suite, de rendre toute communication vitale entre eux impossible. On rappelait, selon le dogme catholique, que la raison humaine, par ses propres moyens, suffit réellement pour connaître avec certitude l'existence de Dieu et les vérités connexes; M. Blondel en tire cette conclusion singulière que, d'après les extrinsécistes, la raison *se suffit* à elle-même et il les convainc de théisme. On a bien eu soin, il est vrai, d'observer que cette connaissance naturelle de Dieu est insuffisante. « Mais, reprend Testis, qu'est-on réduit à signifier par là sinon que Dieu est connaissable pour ainsi dire par *tranches* distinctes; que si quelqu'un de ces fragments ou de ces aspects échappent à nos prises naturelles, un morceau tout au moins est accessible en fait comme en droit; qu'il y a le Dieu de la nature et le Dieu de la surnature; que la part naturellement accessible est comme juxtaposée à l'autre *et ne nous donne rien à désirer d'ultérieur...* » Non, sans doute, Dieu n'est pas connaissable par *tranches* distinctes; il n'y a pas un Dieu de la nature et un Dieu de la surnature, mais un même Dieu, auteur de la nature et de la grâce. Dieu n'est pas connaissable par tranches, mais par deux *voies* distinctes. Voilà ce que Testis-Blondel ne peut se résoudre à confesser franchement. Quoi qu'il en dise, le mode inférieur de connaissance ne donne à la raison, de lui-même et de lui seul, rien d'ultérieur à désirer, tant que l'autre mode ne lui est pas rendu accessible par la proposition du fait surnaturel accompagnée de la grâce; mais la raison n'en est pas moins en possession d'une vérité religieuse.

Mais que deviendrait l'immanence? Testis prend en pitié les extrinsécistes qui ne peuvent « admettre ni comprendre qu'il puisse y avoir dans l'ordre naturel une faille qui le fasse s'entr'ouvrir, *un ferment qui le soulève,* ni que l'ordre surnaturel, sans s'abolir, puisse descendre dans la nature et s'y faire ou d'en faire chercher » (1) Mais, surtout, il ajoute : « Et voilà pourquoi la seule idée d'une *présence immanente,* d'une *expérience positive,* d'un *sens intrinsèque du surnaturel* paraît irrémédiablement incomplète et obscure, ce qui est exact, mais absolument et totalement à exclure, ce qui est faux » (p. 267). L'idée d'une présence immanente du surnaturel, d'une expérience positive du surnaturel, d'un sens intrinsèque du surnaturel, grâce auxquels la nature arriverait à reconnaître et à retrouver le Christ, la grâce sanctifiante et la foi, sans le substratum indispensable des vérités religieuses acquises par la raison naturelle, et qui la porteraient d'eux-mêmes vers le surnaturel, n'est pas seulement incomplète et obscure, elle est simplement fausse, comme est celle du continu réel du moment qu'on le cherche, non pas dans la vie nouvelle qui résulte de notre élévation d'un ordre à l'autre, mais

dans la nature elle-même. Toutes les figures de langage dont Testis se sert si habilement : la faille, le ferment qui soulève l'ordre naturel, ou, ailleurs, l'opercule qui permette le passage, la place de l'escalier ou de l'ascenseur, sont, les unes, grosses d'erreurs, les autres, des mots vides de sens, si l'on entend par ces mots quelque chose d'autre et de plus qu' « une capacité et une convenance », que l'aptitude de la raison à admettre la vérité du surnaturel et de la volonté à l'embrasser lorsque le fait de la Révélation leur sera proposé avec l'adjuvant de la grâce.

C'est au mépris de la tradition catholique et de l'histoire que Testis reproche aux extrinsécistes de méconnaître la nécessité d'une préparation morale à la foi et des dispositions du cœur. Le « vétérisme », depuis les premiers apologistes jusqu'aux théologiens modernes n'a cessé d'y insister. Comment a-t-il pu l'oublier jusqu'à dire que selon les « monophoristes extrinsécistes » l'ordre surnaturel « est une superposition toute gratuite par dictamen purement extrinsèque et qui s'adresse à une puissance obédientielle toute passive, sans que le don extérieur puisse ou doive comporter le concours d'un apport intérieur » (p. 181); que l'ordre naturel est à l'égard du surnaturel, quand il s'agit d'entrer en rapport de connaissance avec lui, à l'état de « puissance toute passive » (p. 451); que « *le ressort de l'adhésion* à l'ordre supérieur se trouve tout entier dans l'argumentation fondée sur les principes logiques et les données externes » (p. 453); que l'ordre naturel n'accède à cette connaissance « que par une démonstration fondée sur un apport ou signe tout externe, sans que rien de réel ou de vital soutienne et stimule l'ascension de l'un à l'autre » (p. 455)? D'où il conclut triomphalement que la foi maintiendrait la raison dans un « agnosticisme complet » (p. 455).

Nous aurons occasion de revenir sur ce point dans un prochain article sur la foi. Ces quelques citations suffisent. On y retrouve la méthode et les procédés des immanentistes. Les articles de Testis-Blondel révèlent quelque chose de plus : le sentiment de révolte qu'excitent en eux l'irritation de leur déconvenue et le rejet par l'Église des moyens de conciliation qu'ils lui présentaient comme indispensables au salut de la vérité catholique. Je renvoie sur ce point le lecteur à l'article sur le « Monophorisme » que j'ai publié dans le numéro du 1er avril 1910. Il y verra le procès violent que fait Testis de toutes les directions de Pie X, visées par les épithètes d'« impérialisme mystique et réaliste » (p. 467), d'« autoritarisme absolu » (p. 450), de « théocratie anthropomorphique » (p. 455).

IV

M. l'abbé Wehrlé a respecté l'incognito de M. Blondel, et peut-être était-il bien aise de n'avoir ni à faire état de ses récentes affirmations

ni à le suivre sur le terrain plus étendu où il s'engageait. Il s'en est tenu à présenter et à défendre la méthode du maître. Parlons de cet exposé.

On n'est pas exposé à rencontrer aucune proposition hétérodoxe sous la plume de M. Wehrlé. A certain moment même, il sait même lâcher doucement le maître. Ainsi, (p. 35) après avoir dit que le principe même de la méthode d'immanence lui paraît bien choisi et légitime, il glisse ceci : « Tout ce qui est présent dans l'homme n'est pas forcément de l'homme ». Assertion fort juste, mais qui nous éloigne bien de celle-ci : « Rien ne peut entrer dans l'homme qui ne sorte de lui... et sans être de quelque manière autonome et autochtone ».

Ce qui nous paraît gravement défectueux dans son exposé et dangereux pour le lecteur, c'est qu'il ne fait clairement nulle part la distinction nécessaire entre la connaissance naturelle de Dieu et celle d'ordre surnaturel, entre le surnaturel et les grâces actuelles qui y prédisposent. C'est aussi qu'il tient dans la même ombre que M. Blondel le rôle essentiel de l'intelligence qui doit précéder l'adhésion de la volonté à la Révélation et qu'il semble le noyer dans le rôle de celle-ci.

On peut lui reprocher aussi de paraître, à la suite de M. Blondel, ne pas voir de milieu entre le pur extrinsécisme et l'immanence. « Les deux réalités qu'ils présentent (les termes d'immanent et de transcendant) peuvent rester toujours distinctes et incommensurables en droit sans être nécessairement *séparées* et discontinues en fait. On peut imaginer en particulier une condition telle du sujet humain qu'il ne forme pas un système *clos et impénétrable* à toute vie supérieure (c'est-à-dire surnaturelle). Dans cette hypothèse, le transcendant pourrait s'insinuer en lui sans apparaître comme un élément *radicalement étranger* constituant par son invasion et sa présence dans l'immanence du sujet une sorte de *dénaturation de l'essence* et de *violation de l'autonomie* de ce dernier » (p. 10). Il dit ailleurs, en écartant le pur rationalisme et naturalisme : « Il n'en résulte pas que le surnaturel ne puisse demeurer surnaturel qu'à la condition d'être considéré dans sa relation avec le naturel comme une pure juxtaposition et un couronnement postiche (!) (p. 27).

M. Wehrlé admet qu'on peut entendre par immanent « non pas seulement ce qui résulte de l'être considéré, et de lui seul, mais tout ce à quoi cet être participe *ou tend*, lors même que cette *tendance* ne pourrait passer à l'acte que par l'intervention d'un autre être » (p. 10). Que d'obscurité ! S'il s'agit d'une tendance à la connaissance surnaturelle de Dieu antérieure et innée, ce qui n'existe pas, elle serait en effet proprement immanente et justifierait le principe de la méthode; mais, si elle n'est pas de cet être seul et résulte de l'intervention divine, qu'a-t-elle de commun avec le terrain accepté par M. Blondel ?

Ailleurs, on nous dit que la volonté « voulante en nous et pour nous » nous pousse à vouloir toujours plus que nous ne faisons et ne pouvons « en exerçant ainsi elle-même sur nous l'empire d'une *exigence provocatrice et illimitée* » (p. 13). Dans son objet, la connaissance que que nous pouvons avoir de Dieu est illimitée; mais les exigences naturelles de la volonté, correspondant nécessairement à celles de l'intelligence, sont parfaitement limitées à une connaissance d'ordre naturel. Plus loin, « en acceptant de prendre le sujet comme donnée initiale, on ne s'interdit en aucune façon d'y trouver le point d'appui dont on a besoin pour affirmer *ce qu'il conçoit inévitablement* » (p. 19). Le sujet a de nécessaires aspirations vers un bonheur indéterminé et il conçoit inévitablement Dieu quand il fait bon usage de ses lumières naturelles; mais le surnaturel? C'est toujours la même obscurité.

La première des trois propositions dans lesquelles tient toute la doctrine de M. Blondel est : « on peut montrer que le problème religieux se pose inévitablement en nous » (p. 21). Mais la question revient toujours : est-ce le problème des rapports naturels entre l'homme et Dieu, ou contient-il les données de l'ordre surnaturel? « La fin transcendante obligatoire pour tous; Dieu surnaturellement présent à chacun au moins par des travaux d'approche et des sollicitations plus ou moins voilées : telles sont les données essentielles que la méthode d'immanence contribue à éclairer et à établir » (p. 38). Elle a, en vérité une singulière manière d'y contribuer. Qu'est-ce que la présence surnaturelle de Dieu en nous par les approches de la grâce actuelle a de commun avec les exigences propres à la nature? On ne peut cependant pas supposer que, dans la pensée de M. Wehrlé, cet « au moins » implique quelque chose de plus.

Un peu plus haut, des données certaines de la théologie il croit tirer « des conclusions qui constituent un préjugé très favorable à la thèse de M. Blondel ». La dernière est que, tous les hommes étant rachetés dans le Christ, « on doit déduire que toutes les âmes rachetées sont travaillées *au moins* par les sollicitations anonymes de la grâce prévenante du Rédempteur ». J'avoue chercher vainement le rapport avec le principe de la méthode. « Il n'en est pas moins vrai que de la vocation première (de l'homme), de la chute originelle et de la Rédemption universelle il existe des conséquences qui ne peuvent pas ne pas se révéler dans l'homme lorsque l'ultimatum de la vie l'oblige à entrer en acte » (pp. 35, 36). Cela signifie-t-il que l'homme aspire nécessairement au Surnaturel? On se gardera de le dire. Mais alors? En fait, ces conséquences se révèlent dans l'homme, mais sans sortir de lui, et ce ne sont nullement les nécessités de l'action qui les font surgir.

Plus loin encore : « Cette méthode nous fait en effet toucher du doigt l'existence d'une action surnaturelle immanente à l'humanité ».

Il ne faut pas se lasser de le demander : s'agit-il du Surnaturel révélé ou de l'action surnaturelle de Dieu par les grâces actuelles? Et le principe de cette action est-il immanent à l'homme? Sans cela, qu'importe-t-il dans la question? La phrase s'achève ainsi : « Action qui s'exerce en elle sans venir d'elle pour la faire sortir d'elle ». A la bonne heure! Voilà l'immanence écartée. Mais alors la méthode ne nous a rien fait découvrir. Heureusement pour elle, deux lignes plus bas elle se rattrape : « En conférant les résultats de son enquête technique avec les données de la théologie catholique, elle perçoit comme une vérité ce qu'elle avait découvert comme une énigme et elle adore comme une réalité ce qu'elle avait pressenti *comme une nécessité* » (p. 46). Enfin, même équivoque, quand on ajoute (p. 56) : la méthode d'immanence « montre inscrits au plus profond de la conscience humaine les titres dont la loi du Christ peut se réclamer pour gouverner notre vie ». Elle a grand tort de s'en faire honneur, car par elle-même et en vertu de son seul principe elle en est parfaitement incapable.

V

M. Wehrlé couvre M. Blondel contre les reproches de kantisme, de fidéisme et de naturalisme qui lui ont été adressés. Il le couvre, plutôt qu'il ne le défend, car il n'entre pas dans son objet de discuter ces critiques. C'eût été peut-être une raison de ne pas les exécuter aussi formellement : « Il n'en est pas moins vrai que la plupart des critiques formulées contre lui portaient à faux » (p. 23). A propos du naturalisme, M. Wehrlé ne néglige pas de chercher une réponse dans l'histoire de la théologie. Il reconnaît que les scolastiques ne furent pas « de purs extrinsécistes », mais c'est pour les tirer un peu à l'immanence.

Chez les thomistes, le lien réel entre la nature et la surnature apparaît, dans l'ordre finaliste des tendances, en ce que « la nature est montrée par eux comme *spontanément* inclinée vers le surnaturel ». Il ajoute : « En étudiant un théologien aussi autorisé que Ripalda, on constaterait que la *puissance obédientielle* n'est pas une invention factice et superficielle (ce qui serait le cas sans doute si l'on n'y voyait qu'une capacité ou une convenance). Elle traduit *le sentiment profond d'un problème impérieux et le pressentiment authentique d'une solution nécessaire* » (pp. 28, 29). M. Wehrlé s'abstient de citer des textes dans toute cette partie. Je le constate sans songer à lui en faire un reproche. La discussion ne serait pas ici à sa place. Sans l'entreprendre, voici cependant comment Ripalda définit la puissance obédientielle (De Ente supern. D. 24) : « l'aptitude des créatures à ce que, à la volonté d'un agent supérieur c'est-à-dire de Dieu, et avec un se-

cours de Lui qui ne leur est pas dû, elles remplissent une fonction dont elles auraient été incapables par leur vertu native et avec le concours qui leur est dû ». Comment tirer de là, de la puissance obédientielle « le sentiment profond d'un problème impérieux et le pressentiment authentique d'une solution nécessaire? » Le texte poursuit : « Saint Thomas lui-même, avait formellement enseigné que l'homme a un désir naturel de la vision directe de Dieu. Il professait ainsi qu'il existe *un désir naturel du surnaturel* ». Nous nous en expliquerons brièvement un peu plus bas.

L'école scotiste « rachète l'extrinsécisme de ses idées particulières sur l'origine du surnaturel par ses thèses propres sur l'inclination au surnaturel. Ici, la tendance de la nature vers la grâce est qualifiée d'*appétit inné* » (p. 29).

L'école augustinienne, (fin du XVIIe siècle et commencement du XVIIIe) poussa si loin la convenance morale entre la nature humaine et la destinée surnaturelle qu'on l'accusa de tomber dans la doctrine condamnée d'une exigence réelle et stricte d'une surnature, par la nature.

Reprenant les annales de la pensée thomiste, M. Wehrlé relève que, Cajetan et Suarez, quand ils traitent de la nature primitivement surélevée par la destination à la vision intuitive, et donc surnaturalisée, « admettent qu'elle reste effectivement coordonnée à un ordre transcendant et qu'elle postule rigoureusement la béatitude éternelle ». Et encore : « Ils professent que la nature humaine telle qu'elle se trouve donnée en fait est en quelque sorte nécessitée par une vocation obligatoire à sortir des limites de l'ordre naturel », De ces constatations il conclut : « Que la méthode d'immanence trouve dans la théologie de Cajétan et de Suarez ou des indications stimulantes ou des justifications anticipées, c'est ce qui ne peut faire doute pour un observateur attentif » (pp. 31, 32).

Essayons d'être cet observateur attentif.

Dans tout cela, il y a trois points de vue à distinguer. Le premier est celui de la nature pure, ou comme dit M. Wehrlé, de la nature naturelle, c'est-à-dire de la nature considérée selon ses seules exigences, abstraction faite de sa surélévation actuelle. Un autre est celui de la nature surnaturalisée, c'est-à-dire de la nature coordonnée à sa fin surnaturelle, et, conséquemment, investie déjà des influences de la grâce. Enfin, et c'est sur quoi la méthode d'immanence devrait s'expliquer à son tour, il y a le point d'insertion de surnaturel dans la nature.

Ceci posé, et pour commencer par Cajétan et Suarez, il n'est pas besoin de discuter le sens des affirmations qu'on leur attribue. Que la nature coordonnée à un ordre transcendant postule rigoureusement la béatitude surnaturelle, cela signifie sans doute que, la des-

tinée surnaturelle une fois posée, la vision béatifique s'impose rigoureusement à cette nature comme fin nécessaire, mais non que le sujet au centre duquel M. Blondel se pose pour l'observation, en sente l'exigence. Mais, en accordant même tout ce qu'on voudra, il faudrait encore tout autre chose pour obliger à reconnaître que la théologie de ces docteurs fournit à la méthode d'immanence des justifications anticipées. Il faudrait que, de part et d'autre, on partît et l'on parlât d'un même état de la nature humaine. Or, de deux choses l'une. Ou bien les philosophes de l'action ne considèrent point la nature naturelle dans l'analyse qu'ils font de la pensée et de la vie, ainsi que certains partisans de la méthode d'immanence ont voulu l'expliquer, mais le moi concret et humain tel qu'il se pose devant nous, c'est-à-dire la nature surélevée par la grâce, en laquelle, observent-ils, il est incontestable que l'on rencontre des traces de la destinée véritable, ne serait-ce que les aspirations renaissantes vers ce but pour lequel elle a été créée : mais alors, que devient cette méthode strictement philosophique dont on se vantait si fort? C'est partir en quelque sorte du fait qu'il s'agissait d'établir l'existence du surnaturel. Car ces aspirations dont on parle sont déjà des grâces, et, par suite, elles n'appartiennent pas à la nature, elles n'en sortent point comme l'exigerait l'autonomie qui, dit-on, est son caractère essentiel; et ce n'est donc plus le terrain de l'immanence proposé de la philosophie moderne sur lequel M. Blondel acceptait de se placer et qui devait donner à sa méthode une valeur universelle (1). Ou bien, ce qui est la vérité, c'est bien dans la nature naturelle qu'il prétend découvrir ces exigences : et, alors, l'analyse de Cajétan et de Suarez, se déroulant dans un ordre différent, celui de la nature surnaturalisée, n'offre aucune justification de la sienne.

Saint Thomas, comme l'observe M. Wehrlé, envisage surtout la nature naturelle. La vision directe de Dieu dont il lui attribue le désir n'est pas la vision béatifique, mais une vision qui soit la connaissance parfaite de Dieu telle qu'elle satisfasse adéquatement le désir naturel de la créature raisonnable et proportionnée à l'état dans lequel elle se trouve. Tel serait le désir d'une certaine connaissance de la *cause suprême* conçu par suite de la connaissance de l'effet, du monde créé. Souvent et clairement, il distingue une double béatitude de l'homme, naturelle et surnaturelle, et il ne suppose pas celle-ci due à la nature. Il conclut de là que les enfants morts sans baptême ne souffrent pas de la privation de la vision béatifique, parce qu'elle ne leur est pas

1. Il se préoccupa (dans sa Lettre sur l'apologétique) de définir plus expressément la position adoptée par lui en vue d'amener la pensée philosophique moderne à reprendre contact avec la donnée catholique intégrale » (p. 14). « Il prétend bien ne préconiser qu'un procédé qui soit valable pour les plus modernes des penseurs et doué pour tout le monde d'une portée vraiment métaphysique » (p. 15).

due en vertu des principes de leur nature, car elle dépasse toute faculté de la nature créée. Ou bien, s'il parle de la vision béatifique, c'est dans l'hypothèse de l'ordre actuel. Etant donné que l'homme soit destiné à cette béatitude, il pourra lui-même *par le discernement de sa raison*, diriger l'appétence qui lui est innée vers cette fin et y tendre « *appetitu elicito* » d'un désir librement né de la connaissance, de telle sorte qu'il serait malheureux si ce désir n'était satisfait (in 4, dist. 49, Q. I, A. 2, ad. 3). On citerait facilement d'autres textes. Or, c'est à la nature naturelle que M. Blondel prête une exigence naturelle du surnaturel, en vertu d'une appétence innée que nie saint Thomas. Cette exigence va bien plus loin que le désir de la vision directe de Dieu dont parle le grand docteur. L'immanence n'a donc rien à tirer de lui.

Mais la question revient toujours. De quelle manière le surnaturel, dans l'homme, est-il autonome et autochtone, et en quelle façon sort-il de lui? On le voit, le point principal, le troisième est habilement écarté, ici comme partout : comment l'extrinsécisme ou le surnaturel s'insère-t-il dans la nature? Il aurait fallu apporter les explications de M. Blondel. Peut-être s'apercevrait-on qu'il altère ce surnaturel pour le rendre immanent; que les motifs de crédibilité, les miracles, le fait de la Révélation en reçoivent de graves atteintes.

M. Wehrlé préfère mettre en relief la grandeur du rôle qui lui est échu. Saint Thomas et les héritiers de sa pensée avaient entrepris de faire surtout œuvre philosophique en traitant des rapports de la nature et de la surnature, Cajétan et Suarez avaient surtout réussi à faire œuvre historique et théologique. « Dès lors, le progrès désirable devait consister à mettre sur pied un système qui conciliât la rigueur scientifique avec la réalité concrète. C'est vers ce résultat, nous semble-t-il, que l'apologétique moderne a été acheminée par l'effort dont M. Blondel a été le principal initiateur » (p. 33).

VI

On reprochait au système de M. Blondel des tendances naturalistes, fidéistes et kantistes. M. Wehrlé voit dans l'opposition de ces erreurs entre elles un préjugé favorable à sa cause, parce que ces reproches tendent manifestement à se neutraliser les uns par les autres. Nous avons vu plus haut que c'est avoir raison à trop bon compte. Sa défense contre le grief de naturalisme n'a point réussi à justifier le principe d'immanence au sens où l'entend son client. En le disculpant de kantisme et de fidéisme, sera-t-il plus heureux? L'occasion s'offrait nécessaire de montrer que la philosophie de l'action reconnaît le rôle essentiel de la raison qui doit précéder celui de la volonté dans l'adhésion au surnaturel proposé et imposé par Dieu à la nature.

Avant de citer M. Wehrlé sur ce point fondamental, rappelons en trois mots quelques notions de la vraie philosophie. Une fois posées, les obscurités, confusions et équivoques dont celle de l'action paraît s'envelopper à plaisir s'éclaireront facilement. Elles gisent dans l'emploi qu'elle fait du mot *raison.*

Il y a d'abord une distinction à faire entre l'*intelligence* et la *raison.* Celle-ci est une fonction de celle-là. L'intelligence est cette faculté de l'âme qui se définit : *la faculté de connaître.* Ainsi, voir, se souvenir, juger, réfléchir, sont des phénomènes d'intelligence, car tous ils offrent ce caractère commun de représenter quelque chose à l'esprit, d'être des manières de connaître. L'intelligence, considérée comme faculté générale de connaître a trois facultés fondamentales : la perception externe, la conscience et la raison. La raison est proprement *la faculté de comprendre.* Elle est la faculté qui perçoit les rapports nécessaires.

La raison intuitive a surtout deux ordres de principes, et, par suite, de domaines.

La raison *théorique* ou *spéculative* est la raison s'exerçant dans le domaine de la *vérité* pure. Elle saisit les raisons qui expliquent la possibilité et la réalité des choses, et fournit *les principes de la pensée.* Saint Thomas l'appelle :*Habitus principiorum speculabilium.* Son domaine adéquat est le *vrai* absolu.

La raison *pratique* est la raison s'exerçant dans le domaine de la *moralité* sous le nom de conscience morale. Elle perçoit le rapport nécessaire de la loi avec l'acte libre et l'obligation qui en résulte pour nous de conformer celui-ci à celle-là, et fournit ainsi les principes directeurs de la conduite morale qui mettent l'ordre dans la vie. Saint Thomas l'appelle : *Habitus naturalis principiorum operabilium.* Son objet adéquat est le *bien* et la justice absolus.

La raison spéculative et la raison pratique, ayant pour objet, l'une, le vrai, l'autre, le bien, ne doivent donc pas être confondues comme s'exerçant par un même acte.

Ceci posé, écoutons M. Wehrlé, d'abord sur le point du kantisme. « A coup sûr, M. Blondel est d'accord avec le grand philosophe allemand pour repousser une conception de la raison qui en ferait la faculté sèche de la connaissance abstraite. Il refuse de n'y voir qu'une sorte de mécanisme savant doué d'un fonctionnement géométrique et indépendant de la moralité. Mais Kant coupait la raison en deux en séparant l'une et l'autre les deux fonctions théorique et pratique qu'il lui reconnaissait. M. Blondel se préoccupe de refaire la synthèse (?) de ces deux fonctions de la raison, et cela par une méthode qui n'impose pas à ses affirmations les limites que la méthode criticiste imposait aux siennes. Loin d'être condamnée comme impuissante ou suspecte, la connaissance spéculative elle-même (mais où est au juste son rôle ?) est ici restaurée et garantie parce qu'elle s'alimente aux sources de

la vie et communie effectivement à la réalité. Considérant le sujet comme l'intégrité des fonctions humaines, M. Blondel est à même d'en faire sortir une plénitude d'affirmation égale à celle des philosophes les plus objectivistes » (pp. 24, 25).

Et, à propos de l'accusation de fidéisme, pour compléter : « Elle n'a pu être insinuée qu'à la faveur d'une confusion que les seules indications philosophiques qui précèdent peuvent suffire à dissiper. En effet, elle ne peut être formulée que si l'on n'envisage dans la raison que l'usage spéculatif et dans le jugement que les éléments proposés du dehors. Or, il convient de revenir à une notion plus vraie du rôle de la raison. Faculté pratique en même temps que théorique, cette dernière est appelée à remplir une fonction morale en même temps qu'une fonction intellectuelle... Ainsi la part de la raison dans la foi est majorée et les éléments intelligibles qui entrent dans cet acte sont égalés à leur très riche complexité » (p. 26).

Voilà, nous semble-t-il, la raison spéculative enterrée avec beaucoup d'honneur. Et cependant si son rôle distinct ne précède pas celui de la raison pratique, que reste-t-il, sous le nom de celle-ci, qu'un pur pragmatisme? N'est-ce pas brouiller les raisons (d'ordre intellectuel ou du vrai) qui établissent pour l'esprit l'obligation de croire au christianisme révélé, et les motifs (d'ordre affectif ou du bien) qui poussent la volonté à imposer cette soumission intellectuelle? Cette confusion est la cause de l'obscurité impénétrable de la philosophie de l'action. On ne doit pas, sans doute, ne considérer dans la raison que l'usage spéculatif; on ne doit pas, moins encore, n'y considérer que la raison pratique. On dirait avec exactitude de celle-ci qu'elle s'alimente aux sources du vrai; mais quand on nous montre la raison spéculative (dans son exercice propre, car c'est là ce dont il s'agit), restaurée et agrandie parce qu'elle s'alimente aux sources de la vie, et communiant effectivement à la réalité, c'est exprimer ce qu'on appelle dans la langue moderniste, une chose impensable. Cet enrichissement de la faculté première est un mode de l'asphyxier. Et c'est le vice capital de la méthode de M. Blondel qui, comme M. Wehrlé le dit bien dans une note, « place le principe de sa recherche au cœur même de la vie et de l'action, c'est-à-dire dans une réalité antérieure aux discriminations élaborées par l'entendement » (p. 17). Ce que M. Wehrlé appelle l'intégrité des fonctions humaines en est la mutilation, ou, si l'on préfère, cette synthèse se fait par absorption.

Un autre texte de M. Blondel, dans sa Lettre sur l'apologétique, précise sa position et vient à l'appui de ces remarques. D'après lui, la méthode d'immanence considère le surnaturel « non *comme réel*, sous sa forme historique, non *comme possible*, ainsi qu'une hypothèse arbitraire, non comme gratuit et facultatif, à la manière d'un don proposé sans être imposé, non comme concevable et approprié à

la nature dont il ne serait que le suprême épanouissement, non comme ineffable et sans racines dans notre pensée et notre vie, mais *comme indispensable* en même temps qu'inaccessible à l'homme. »

C'est donc la stricte et rigoureuse nécessité du surnaturel, son indispensabilité, si l'on pouvait se permettre ce mot, que la méthode d'immanence se propose uniquement d'établir et dont elle prétend déduire, comme un postulat, la démonstration de la religion catholique. On n'y arriverait, ainsi que les théologiens l'ont fait observer, qu'en exagérant outre mesure les exigences du moi humain et en faisant de l'ordre surnaturel, malgré les précautions ajoutées pour s'en défendre, une sorte d'annexe de la nature elle-même.

Mais, même en passant sur tout cela, une telle démonstration n'aura jamais par elle-même la vertu de mettre une âme en possession solide du christianisme. On a vu par le texte précité comment M. Blondel circonscrit le champ de sa méthode. Elle se défend d'examiner l'hypothèse de la révélation *possible*, c'est-à-dire qu'elle écarte la démonstration philosophique de la valeur de la connaissance rationnelle et de la dépendance de la raison à l'égard de Dieu révélateur, qui établit préalablement cette possibilité. Elle ne considère pas davantage le surnaturel comme *réel*, sous sa forme historique, c'est-à-dire qu'elle fait également abstraction de la démonstration du fait historique de la révélation, qui fait suite à celle de sa possibilité, et qui est la base essentielle de la foi au surnaturel. Et plût à Dieu que M. Blondel s'en fût tenu à une simple abstraction, au lieu de saper involontairement les fondements de ce fait et de la connaissance que nous pouvons en avoir!

Or, si utiles que puissent être en certains cas les résultats de l'enquête en quoi consiste sa méthode, ils ne sauraient devenir décisifs qu'au moment où l'on abandonnera cette autonomie de la raison et de la volonté, précisément parce que cette autonomie est relative et incomplète, parce qu'elle n'est pas une autonomie véritable, pour reconnaître cette hétéronomie qui s'appelle *le souverain domaine de Dieu sur la raison.*

Voilà pourquoi la méthode d'immanence est incapable de faire la démonstration qu'elle se propose. Elle y pourrait contribuer en s'appuyant sur la possibilité et sur le fait de la révélation; mais sa présomption jalouse de se constituer en dehors d'eux et de s'ouvrir une voie nouvelle et indépendante, la condamne à des efforts aussi stériles que périlleux. Dans ce système, qu'on le veuille ou non, se retrouve quelque chose du préjugé kantien : c'est en définitive, la raison pratique et la volonté qui investit Dieu du droit de lui commander. Or, le fondement unique et nécessaire de notre foi est le droit strict et rigoureux de Dieu, Créateur et Seigneur, sur la raison humaine. De ce droit découle l'obligation également rigoureuse, pour la raison humaine, de se soumettre à la parole révélatrice. Voilà le

fondement indispensable de toute apologétique catholique. Le Concile du Vatican n'en connaît pas d'autre. Les termes dans lesquels ses premières définitions le proclament sont en contradiction radicale avec cette démonstration par immanence selon laquelle on ferait entrer en nous le surnaturel à titre de postulat, parce qu'il est apte à combler le vide constaté par notre raison et notre volonté autonome, enfin, comme indispensable à l'homme. « Parce que l'homme dépend tout entier de Dieu, comme son Créateur et Seigneur, *et que la raison créée est intimement* (1) *soumise à la vérité incréée,* nous sommes obligés de rendre à Dieu révélateur une entière soumission de l'intelligence et de la volonté par la foi. »

VII

M. Wehrlé expose enfin les précieux services rendus par la méthode d'immanence. Je n'ai pas l'intention de les contester. « Elle a eu et aura de plus en plus pour résultat, nous dit-on, d'attirer l'attention des penseurs chrétiens sur l'unité fondamentale et sur l'universalité réelle de la vocation surnaturelle dont l'humanité est l'objet. Elle a de plus pour conséquence de mettre en évidence l'action directe et générale de Dieu sur les âmes » (p. 38). J'avoue ne pas trop voir quelles lumières spéciales elle ajoute sur ce point à celles que nous donnait la théologie traditionnelle, à moins que, dans le terme de méthode, ne soit inclus le principe de l'immanence. Celui-ci apporterait en effet du nouveau, mais ce nouveau est à rejeter. Au surplus, l'obscurité est telle dans cette partie qu'il serait difficile d'apprécier la pensée de M. Wehrlé sans s'exposer à la trahir.

Le grand apport que cette méthode ferait à la théologie serait de lui suggérer « certains éléments de solution pratique que la tradition doctrinale supposait sans les avoir précisément dégagés ». Cela veut dire qu'elle explique, développe et fait mieux comprendre ce qui est *l'âme* de l'Eglise. Sur ce point, M. Wehrlé se défend de proposer une solution et de soutenir une doctrine; ce sont simplement des vues qu'il émet. En voici la substance.

Les docteurs de la théologie médiévale étaient placés au centre d'une société qui constituait un organisme chrétien où se résumait pratiquement pour eux la totalité morale du monde. La découverte du Nouveau-Monde et la désagrégation de la Chrétienté européenne ont posé avec plus de force pour les générations suivantes le problème de l'universalité certaine de la Rédemption et la nécessité de mieux

1. « *Penitus* » : dans son fond le plus intime et dans tous ses actes, dans toutes ses pensées. Toute méthode fondée sur l'autonomie de la nature humaine est donc fausse dans son point de départ et ne peut aboutir à des conclusions valables pour démontrer la vérité du surnaturel qu'en revenant à celui dont la méthode d'immanence affecte à passer.

étudier l'âme de l'Eglise, question réservée par eux, mais qu'ils n'avaient pas scrutée.

Or, celle-ci revient à déterminer quelles sont les véritables relations de la *Révélation* et de la *Rédemption*. Coïncident-elles purement et simplement entre elles dans toute leur étendue, ou bien, malgré leur évidente solidarité, l'une prime-t-elle l'autre par son extension? « Une hiérarchie reste à déterminer entre elles », et il paraît évident qu'elle doit être établie au profit de la Rédemption ». On entrevoit qu'une certaine manière de passer la lame entre la Révélation et la Rédemption ferait bien le jeu de l'immanence. C'est elle qui en profiterait et qui se chargerait d'expliquer celle-ci sans celle-là. Bien entendu, je n'en prête pas la pensée formelle à M. Wehrlé. Mais cette manière de poser la question est-elle prudente?

Nul ne peut être sauvé sans adhérer surnaturellement, par la foi, au moins implicite, à la Révélation comme à la Rédemption, et que par l'une et l'autre. Comment, par quelle action de Dieu dans l'âme peut y adhérer celui à qui la Révélation n'a pas été proposée extérieurement : la méthode d'immanence projette-t-elle quelque lumière sur ce point mystérieux? C'est ce qu'on évite d'expliquer, et c'est pourtant là la vrai question.

M. Wehrlé a bien soin de spécifier que, dans cette opposition entre les deux termes, il entend par Révélation uniquement l'enseignement public et officiel donné au monde par Notre-Seigneur d'abord, et ensuite par l'Eglise en son nom; mais c'est une thèse toute différente qu'il faudrait soutenir, si l'on envisageait, non plus la révélation extérieure, mais « la manifestation intérieure de Dieu à la conscience individuelle ». Celle-ci, quand elle est opérante du salut, diffère-t-elle spécifiquement de la Révélation extérieure?

Le piège de la méthode d'immanence est là. Il ne suffit pas de dire qu'elle explique comment une multitude de créatures peuvent bénéficier du grand mystère de la miséricorde et de l'amour divins sans en connaître clairement le contenu par un enseignement externe et officiel. Il faudrait montrer comment; et encore une fois, c'est ce qu'on omet. Et nous restons en présence de formules peu satisfaisantes comme celle-ci : « Elle laisse entrevoir comment les formes inférieures et mélangées de la connaissance religieuse peuvent jouer le rôle d'un succédané (?) relativement à l'enseignement pur et total de la vérité révélée ». « Si donc l'on considère les masses humaines qui ne sont pas atteintes par la prédication externe de l'Eglise, il faut sans doute chercher dans la correspondance de l'âme à une grâce cachée et prévenante, dans son abandon confiant au Maître intérieur et voilé qui lui parle (peut-être sans mots ni concepts) le succédané de la révélation, l'enveloppe de la foi et la condition du rachat personnel ». Si l'on ne suppose au fond de tout cela le principe d'immanence, quoi de spécial et de nouveau, que des expressions douteuses?

On ne comprend pas beaucoup mieux la « continuité dynamique » qui établit un « effet compensateur » tendant à rétablir un équilibre d'ensemble entre le développement visible de l'Eglise et la fécondité invisible de la Rédemption. L'universalité de la grâce se concilie avec « le particularisme de l'institution ecclésiastique » (?) en ce que « la profusion de la lumière et l'abondance de la sainteté au sein de l'Eglise devront être en fonction du nombre de ceux que n'atteint pas directement la notification du mystère rédempteur. Ceux-ci, en effet, ne peuvent bénéficier secrètement de la mort du Christ que si d'autres en vivent publiquement d'une manière si parfaite qu'ils soient en mesure d'offrir aux exigences divines les compensations nécessaires au salut de leurs frères » (pp. 38 à 47). Est-ce exact, et que doit-on tirer de là?

La conclusion de M. Wehrlé est que, pour caractériser l'effort de renouvellement et d'extension des preuves de la religion particulier à la méthode d'immanence, il serait plus prudent et plus exact de l'appeler une méthode *d'apologétique intégrale*. Plus prudent, sans doute; mais plus exact? Ce serait lui accorder beaucoup trop. Les procédés d'investigation de cette méthode et l'organisation systématique des résultats de son enquête peuvent rendre des services, à la condition de s'en tenir strictement à ce qui est méthode; mais son rôle ne sera jamais que *subsidiaire*. Encore moins, doit-on accorder à la méthode d'immanence le rôle prépondérant qu'on réclame pour elle dans l'apologétique renouvelée (pp. 48 à 56).

Il restera à séparer réellement la méthode d'immanence du principe de l'immanence. M. Wehrlé l'a bien fait dans les termes; il a même pu dire avec bonne foi que la méthode de M. Blondel exclut toute *thèse* immanentiste; mais il a moins réussi à montrer qu'il ne s'appuie pas en fait sur l'immanence. Sa brochure ne semble pas faite pour lever le jugement porté par le Vicaire de Jésus-Christ, dans l'encyclique *Pascendi*, contre ceux qui, « *après avoir répudié l'immanence comme doctrine, l'emploient néanmoins comme méthode d'apologétique* ».

Emm. Barbier.

LE CENTENAIRE DE LOUIS VEUILLOT

VI. — LE GENTILHOMME

J'écris un titre qui eût fait bondir d'indignation les catholiques libéraux. Si on les en croit, L. Veuillot, fut dans la bataille sans respect, sans mesure, sans loyauté. Ils lui ont reproché d'avoir donné un

démenti à cette parole de Guizot : « Le catholicisme est la plus grande, la plus sainte école de respect qu'ait jamais vue le monde ». En 1857, dans une lettre que publia l'*Indépendante* de Turin, Montalembert déversait sur Veuillot le trop plein de son âme irritable et dédaigneuse. Entre autres choses infiniment aimables, il disait : « Les partis de nos jours semblent se laisser mener par leur *queue.* Ce sont les hommes les *plus violents,* les *plus grossiers dans leur langage et les plus indélicats dans leur conduite* qui prennent le pas sur les chefs naturels des diverses opinions. A l'aide d'une presse que la tribune ne domine et ne contient pas assez, ils étourdissent les esprits vulgaires. » C'était la note dominante du chœur : de Malines à Paris et de Paris à Orléans, les « charitains » furent impitoyables contre celui qu'ils accusaient de manquer à la charité. Ni la presse, ni la tribune des congrès, ni le libelle quotidien ne suffisaient à apaiser les scrupules de leur conscience chrétienne, si douloureusement angoissée par l'attitude et la verve du grand polémiste. Dans les *Mémoires d'un royaliste,* M. de Falloux fait peser de misérables imputations sur le souvenir de L. Veuillot : il insinue, il déchire, il diffame. Il y met des formes, mais aussi combien de venin, de ce venin subtil et mauvais dont les officines du libéralisme ont le monopole! Dès le lendemain de sa mort, on écrivit sur lui des articles qui affectaient la sérénité de l'histoire impartiale et dans lesquels s'avouaient avec précaution d'inexpiables rancunes. On faisait de L. Veuillot le porte-voix, non pas du Pape et de l'Eglise éternelle, mais du bas clergé des campagnes. « Il avait compris d'instinct — disait le *Français,* — que, derrière l'aristocratie épiscopale, était la grande démocratie cléricale, ces fils de paysans qui occupent et honorent aujourd'hui nos presbytères : race forte, saine et féconde, mais non raffinée par nature ou par éducation; goûtant la verve agressive de l'*Univers;* heureuse de trouver, dans ces dures représailles de la plume, la revanche d'humiliations injustement subies, la consolation de déchéances douloureusement senties; toute disposée à accepter les idées et même les passions que lui insufflait journellement un champion si agréable. » Il va sans dire que la presse voltarienne ou révolutionnaire ne se contentait point de ces égratignures élégantes. Les *Débats* définissaient ainsi le génie de L. Veuillot : « Un mélange singulier de hauteur et de grossièreté, d'élévation et de cynisme, de crudité pathétique et de piété malpropre ». M. H. Rochefort oublia qu'il était l'homme-pamphlet et se révéla très pauvre, sinon très juste, en fustigeant le *Zoïle cagot* et en commettant cette image qui ajoutera peu à sa gloire : « Louis Veuillot soutenait la religion, comme la potence soutient le pendu : en l'étranglant! » Bref, pour tous ces petits saints de droite et de gauche, L. Veuillot fut le fléau du catholicisme, le déshonneur de la presse. Ils ne nient pas son génie; ils vilipendent son caractère, sa conscience, sa religion.

Je ne veux pas avilir tout autour de Veuillot sous prétexte de le grandir. Il n'en a pas besoin d'ailleurs. Mais il faut bien le dire une bonne fois : entre Veuillot et ses adversaires, il n'y a pas seulement une question de tactique et une question de doctrine; il y a une différence d'âme et de conscience. Dans la grande bataille, l'homme de justice et de loyauté, l'homme cordial et bon, le vrai gentilhomme, ce fut Louis Veuillot. Il n'est pas impossible que le maximum de la conscience libérale ou démocratique aboutisse parfois au minimum de la conscience chrétienne. Ce sera sans doute la conclusion de ce chapitre. J'en ambitionne une autre, plus sérieuse, moins hostile à nos adversaires d'hier, qui n'ont point désarmé aujourd'hui : L. Veuillot eut avec lui le bon cœur en même temps que le bon droit, l'Evangile d'amour et de justice avec l'Evangile de vérité.

I

Avant d'esquisser la figure du gentilhomme, j'ai bien envie d'en demander la définition à L. Veuillot lui-même. Il en connaissait beaucoup, il était l'ami de quelques-uns. Il n'ignorait rien des grandeurs et des bassesses de son siècle. La violence des contrastes et la vision des âmes nobles avaient précisé dans son esprit la notion de la vraie chevalerie.

Il eût dit volontiers : « Un gentilhomme est le contraire d'un vilain ». Ce plébéien n'est pas tendre pour celui qu'il appelle, avec un pli de lèvre irritée, le *vilain:* « Il y a des situations de vilains, et des besognes de vilains, et des façons de besogner vilaines ». A l'accent de cette phrase, il est facile de comprendre que L. Veuillot n'aime pas le « vilain ». Autant le pauvre lui est cher, autant le vilain lui est odieux. Et le vilain c'est sans doute un être d'orgueil et de vantardise, un monsieur qui se croit libre depuis 1789 et anobli de par la grâce des robins et des bouchers de la Révolution; mais L. Veuillot le reconnaît plutôt à sa platitude, à sa grossièreté, à son esprit faux, à sa cervelle perverse. Les vilains, ce sont « les mâchurats qui ne savent rien sérieusement et qui parlent de tout incessamment »; les vilains « n'ont pas plus de sens français que d'esprit chrétien; ils n'ont pas plus d'esprit français qu'ils ne savent manier la langue française... Ils voient des monuments magnifiques, des tombeaux glorieux dans le monde, et ils n'admirent que les scélérats qui ont mutilé ces monuments et violé ces tombeaux! Ils évoquent l'histoire de la nation la plus fraternelle, celle qui s'est la première levée aux appels de Dieu, et ils ne sont fiers de cette nation qu'à partir du moment où, paraissant renier Dieu, elle s'est déchirée de ses propres mains, effroi du monde! » Et il abhorre l'œuvre des vilains : ils ont

« encanaillé » la France, ils ont multiplié le nombre des professions basses et avilissantes, ils ont créé la « valetaille publique », les gens qui vivent de *prospectus* et les gens qui vivent de *pourboires.*

Que de vilains autour de lui! Vilains, le Jacquot qui souille pour gagner son pain, l'About qui fait des galipettes et se croit du génie, l'Eugène Sue qui fait des feuilletons et s'attribue du style, l'E. Augier qui frappe sur les vaincus et s'en estime courageux..., et combien d'autres! Le vilain fait dans la vilenie et vit de la vilenie. Il est hautain devant Dieu, arrogant devant l'Eglise; il méprise l'autorité qui vient d'en-haut, il insulte ceux qui la respectent et qui la servent. Il ne s'agenouille que devant lui-même et le maître dont il porte la livrée.

Et à ce vilain, L. Veuillot oppose le gentilhomme chrétien. Il en résume le portrait en quelques lignes. Le nom de gentilhomme est « un engagement à l'honneur, un rempart contre beaucoup de bassesses ». Le gentilhomme a l'obligation du dévoûment; il est le « coadjuteur de l'Eglise pour la conduite du peuple et le soin du pauvre ». Son état est de servir et nul n'est plus noble que celui qui, « désigné de Dieu pour servir Dieu, accepte cette mission et la remplit fidèlement ». Le gentilhomme est donc venu pour servir : c'est son privilège et sa grandeur. Et la langue française lui fait une auréole de ses vocables, en même temps qu'elle lui trace la loi de sa vocation; elle dit : « Une physionomie *noble,* un courage *noble,* un *noble* génie, des pensées *nobles,* une *noble* audace, agir pour de *nobles* motifs, haranguer, écrire avec une négligence *noble*... Le peuple disait : « Voilà une belle *noblesse!* » pour désigner la noblesse de la moisson. « C'est une belle *noblesse* de voir les blés de ce pays-là ». Et proverbialement : « Noblesse vient de vertu. » L. Veuillot ne formule point le code de la noblesse; il la définit seulement par ses origines et sa fonction essentielle. Il lui arriva d'avoir devant lui et contre lui bien des gentilshommes de France dont les ancêtres étaient aux Croisades. Les aïeux de Veuillot n'y figuraient sans doute que dans la foule des rudes paysans qui écoutèrent saint Bernard à Vézelay. Et cependant, dans la nouvelle croisade, il me paraît que le véritable gentilhomme fut presque toujours celui qui, sans y mettre d'ailleurs l'insupportable jactance des parvenus, aurait pu s'appliquer à lui-même les beaux vers d'A. de Vigny :

> J'ai fait illustre un nom qu'on m'a transmis sans gloire...
> J'ai mis sur le cimier doré du gentilhomme
> Une plume de fer qui n'est pas sans beauté.

C'est entendu : il s'en vient du peuple et il reste peuple, mais il n'est pas de ces vilains dont il a écrit qu'« ils paraissent même plus vilains lorsqu'ils sont savonnés ». Il disait à ces gens qui s'évadent de la

roture par toutes les portes qu'ils enfoncent : « Chevalier, le prince t'a fait noble, Dieu te fasse honnête homme! Si tu veux être vraiment savonné, savonne-toi toi-même! » La toilette de rigueur ne lui a guère coûté : il avait toutes les noblesses innées; il se trouva gentilhomme le plus naturellement du monde, sans recourir à ces « savonnettes » d'occasion dont les épiciers de la démocratie ont fait hausser le prix, sinon la valeur.

Et d'abord il faut en finir tout de bon avec la légende de l' « ogre clérical », du Veuillot qui garde dans le monde ses airs bougons, son rire railleur, son regard et ses manières de grand Inquisiteur. Il devait être, il fut plutôt singulièrement aimable et conquérant, l'homme que les adversaires eux-mêmes ne pouvaient rencontrer sans subir à l'instant la séduction de sa grâce et de son bon sourire. Sainte-Beuve ne l'aimait point certes ; il se souvenait d'avoir lu dans l'*Univers* (août 1867) une cruelle esquisse de sa carrière : « Il est sénateur, — disait Veuillot, — et il n'a pas fait le chemin du Sénat en carrosse comme les diplomates, ni à cheval comme les gens de guerre, ni assis sur un fauteuil comme les administrateurs, ni suspendu à une voiture de maître comme les chambellans, ni emporté par un coup de vent comme les ministres, ni soulevé par un coup de grâce comme les convertis. C'est un piéton très laborieux, tout couvert des poussières d'une incroyable quantité de chemins... Les souffles de l'adversité ne lui furent pas inconnus; il les a reçus sous la forme la plus dure aux gens de lettres, celle du sifflet; il a été sifflé littérairement, politiquement et même parfois injustement. » Sainte-Beuve n'était pas homme à avaler d'un trait cette médecine amère. Dans ses *Notes et Pensées*, il rappelle qu'il a dîné une fois avec Veuillot : « Je trouvai — dit-il, — un homme d'une grande douceur apparente et avec tous les dehors de la politesse. » C'est plutôt froid; le gendelettre n'a pas oublié le breuvage qu'il fallut savourer. Mais il est trop tard maintenant; il a fait le portrait de Veuillot avant d'avoir des rancunes à liquider, et c'est bien un gentilhomme qu'il nous laisse entrevoir. Il peint un Veuillot grave, imposant d'attitude, d'un beau front et parlant d'or sur les grands sujets, puis un Veuillot railleur, mordant et lardant ses adversaires. Il continue : « Je pourrais ajouter qu'il y en a un troisième, celui qu'on rencontre par hasard dans le monde, doux, poli, non tranchant, modeste dans son langage, d'un coup d'œil et d'un ton de voix affectueux, presque caressant; il est impossible de l'avoir rencontré quelquefois et d'avoir causé avec lui sans avoir reconnu, dans cet ogre tant détesté, et qui a tant fait pour l'être, l'homme doué de bien des qualités civiles et sociales. » La première impression est la meilleure. Conquérir Sainte-Beuve, c'était une victoire que beaucoup ambitionnaient, que seuls les plus heureux remportaient. L. Veuillot a fasciné cet homme à qui les apparences n'en imposaient guère et qui avait au surplus toutes les raisons du

monde pour ne voir en lui qu'un grossier matamore de sacristie.

Les témoignages abondent qui mettent en évidence le charme séducteur de L. Veuillot. On pouvait le haïr après l'avoir lu; on l'aimait presque nécessairement après l'avoir vu. Il s'amusait lui-même de ces victoires inespérées. Il écrivait une fois à sa sœur : « Sais-tu qu'il a paru un bel éloge de la *Petite Philosophie* dans le *Journal des Débats*... J'ai été remercier l'auteur, mon ami de Sacy, l'un des quarante, et nous nous sommes beaucoup plu. Il m'a dit qu'il m'aimait fort, depuis qu'il m'a connu; qu'avant, c'était autre chose. Ainsi, je dois cette conquête à mes agréments personnels, et non à mon talent. Je te laisse à penser si j'en suis fier. » Il n'était pas plus facile de conquérir M. de Sacy que Sainte-Beuve : L. Veuillot les désarmait l'un après l'autre. En réalité, il n'a eu d'ennemis irréconciliables que parmi les catholiques libéraux; les autres subissaient ou bien le charme de ses manières, ou bien la domination de son génie. M. de Rémusat disait un jour à Sainte-Beuve : « Je serais capable de voter pour ce diable de Veuillot, s'il se présentait à l'Académie française ». H. de Pène, jadis fustigé d'importance, écrivait devant le cercueil de ce polémiste à feu et à sang : « Le même homme dont l'encre vous brûlait le visage comme du vitriol, dans les batailles de la presse, était dans les relations privées, l'urbanité, la finesse, la bienveillance et la modestie personnifiées... L'agrément et la douceur de sa conversation, l'harmonie pénétrante de sa voix, l'illumination de son sourire, transfiguraient les traits bruts et comme inachevés du visage. Veuillot, vu de près, était un charmeur. » — Le mot revient sous la plume de tous ceux qui l'ont approché. Hier encore, M. le chanoine Grimaud, l'ancien secrétaire de Mgr Freppel, racontait cette anecdote. C'est au château de Saint-Patrice, dans l'Anjou, chez M. le Comte de Chabrol. L. Veuillot rencontre là une dame qui, l'apercevant, ne peut retenir une grimace et s'éloigne en disant : « Je le déteste, ce Veuillot; il est l'ennemi de Mgr Dupanloup et j'adore l'évêque d'Orléans. » On rapporte le mot à Veuillot. A l'instant même, il se dirige vers elle et lie conversation. Le soir, elle est transfigurée; un voisin de table lui demande ce qu'elle pense de son mortel ennemi, la pauvre dame ne tarit pas d'éloges : « Il est délicieux, — s'écria-t-elle, — Il est charmant cet homme-là; il est charmant, charmant! » (1)

Le sourire de Veuillot faisait donc oublier sa rudesse et ses colères. Et ce sourire se conciliait au surplus avec la plus complète des indépendances C'est encore une vertu de gentilhomme. L. Veuillot désarme dans le monde, il ne s'abdique jamais. Il y porte ses affections, ses belles intransigeances, ses splendides fiertés. Pas une seule fois, sa main ne s'est égarée sur ceux à qui il devait quelque chose, à moins que les droits de la vérité catholique ne fussent en cause. Guizot

1. *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, avril 1912, p. 442.

et Bugeaud avaient protégé ses débuts; il disait : « Jamais on ne me fera dire de mal de M. Guizot ni du maréchal Bugeaud. » En 1838, il y eut une campagne de presse contre le maréchal; l'*Univers*, — dont Veuillot n'était pas encore, — se fit l'écho de ces accusations, insistant avec énergie sur le duel fatal du Bois de Boulogne. L. Veuillot n'hésita point; il avait des amis dans la place, et, de sa plus belle main, il écrivit au directeur du journal une lettre qui était un généreux plaidoyer — peut-être trop généreux — pour son ancien protecteur. Il disait franchement : « Vous êtes chrétien, monsieur, et vous savez ce que vaut la parole d'un chrétien. Eh bien, je vous engage la mienne que vous ne connaissez point M. le général Bugeaud. » Il le défendait sur tous les points; il disait : « Quant à sa probité, soyez-en convaincu, nous devons tous souhaiter en France que les hommes qui s'approchent du pouvoir en aient autant de toutes les façons. » Il abordait même la question du duel et peu s'en fallut que, pour une fois, il ne poussât l'indulgence à l'excès : « Vous rappelez encore — écrivait-il, — et cela est cruel, une affaire malheureuse où le général Bugeaud fit tout ce qu'il put pour amener un accommodement. Or, de tous ceux qui aiment le général Bugeaud, je suis celui peut-être qui déplore le plus cette catastrophe. Mais dans la société, comme on nous l'a faite, savez-vous, pour un homme qui n'a point le bonheur d'être revenu à la véritable source de toute force, de toute confiance et de toute espérance, un meilleur moyen d'obtenir justice et de faire respecter son nom? On peut demander justice aux tribunaux d'une injure, mais de mille injures, mille et mille fois répétées, quel tribunal en fera raison? » Il terminait par ce mot qui allait, quoi qu'on en dise, tracer bientôt et pour toujours la ligne de conduite du rédacteur de l'*Univers* : « L'intérêt d'un chrétien est d'être vrai, de ne blesser injustement personne, et de ne point faire adopter à ceux *qui l'écoutent de faux jugements* ». *C'est ainsi*, avec cette noble et fière indépendance, que L. Veuillot était fidèle à ses amis.

Il reste gentilhomme partout où il va. Il ne s'incline, ne s'agenouille que devant Dieu et devant le Pape. La scène est touchante devant Pie IX : « J'approche, je m'agenouille, je lui baise la main. Il me fait signe de me relever : « Non, Saint-Père, laissez-moi à vos pieds. » Les gentilshommes d'autrefois devaient avoir de ces mots et de ces gestes devant le roi. Mais ils devaient aussi, même devant le roi et même à genoux, garder une certaine fierté qui n'est pas incompatible avec l'entière soumission et le complet dévoûment. L. Veuillot a de ces scrupules qui semblent presque des audaces. Au mois de janvier 1862, il arrive à Rome. On se figure au Vatican que, parce qu'il est privé de son journal, il doit être dans la misère noire, et tout de suite un prélat romain est chargé de lui remettre cinq mille francs au nom du Souverain Pontife. L. Veuillot est sur-

pris d'abord, puis il s'indigne de cette « munificence toute sèche »; il écrit au cardinal Sacconi : « Depuis la suppression de l'*Univers*, j'ai, grâce à Dieu, gagné ma vie et rien n'a souffert autour de moi. Je suis en réalité plus riche que le Saint-Père qui a tant d'infortunes à secourir. » Il termine par ce mot un peu bref : « Je désire que mes comptes avec saint Pierre ne soient pas réglés en monnaie. » Et il demande que les cinq mille francs soient versés dans le Denier de Saint Pierre. En même temps, il écrit à Pie IX une autre lettre, plus douce, sans doute, mais où l'on sent encore la surprise du fier chrétien qui veut bien servir, mais à la condition de choisir lui-même la forme de son salaire. « Très Saint-Père, — lui dit-il, — vous avez daigné me faire parvenir un don magnifique comme récompense du fidèle travail que j'ai été trop heureux de déposer à vos pieds. Une parole m'eût payé au delà de tous mes mérites; vicaire de Jésus-Christ et roi, vous voulez payer avec surcroît. J'espère que Dieu me permettra d'user dignement de vos bienfaits et de donner un emploi saint à ce qui vient d'une source sainte. » Il fut effrayé lui-même de ce geste un peu vif; il écrivait à un ami : « Je crains d'avoir un peu froissé, mais il n'y avait nul moyen de faire autrement et la chose avait trop l'air d'un pourboire. » Pie IX avait l'âme assez noble pour comprendre ces raffinements de noblesse. Quelques jours plus tard, il le recevait en audience. « Le Saint-Père, — raconte Veuillot, — m'a dit en italien, qui est la langue de son cœur, de lui demander ce que je voulais et de ne pas faire l'orgueilleux, comme cela m'est arrivé au commencement de l'année. Je suis tombé à genoux et je lui ai dit que je n'avais pas agi par orgueil; il a posé la main sur ma tête en me disant qu'il le savait bien : « *Lo so, caro Veuillot !* » L. Veuillot faisait une différence entre l'uniforme du soldat et la livrée du laquais à gages.

Pie IX aimait ces fières attitudes. En revanche elles étonnaient aux Tuileries. Parce que L. Veuillot voulait bien servir quand on méritait d'être servi, on se figurait qu'il accepterait au besoin de porter la clé dans le dos. L'illusion fut brève. La clé dans le dos fut d'abord offerte sous l'image attirante d'un ruban rouge à la boutonnière. L'Empereur le lui fait offrir deux fois en 1854; Veuillot refuse « très poliment et très décidément », il ajoute même qu'il ne croit pas faire un sacrifice, la décoration n'ayant aucun prix à ses yeux. La clé dans le dos change bientôt de figure; elle n'est plus qu'un insigne de servage. Les ministres mécontents se permettent de mander Veuillot aux Tuileries, comme on fait pour un fonctionnaire en faute. Veuillot se redresse cette fois et donne à M. Billault une leçon de savoir vivre : « Quand on voudra me voir — écrit-il à Mgr Parisis — on me dira pourquoi on veut me voir, afin que je sache si je dois me déranger. Ma place n'est pas dans l'antichambre du chef de division. On m'a fait observer que le chef de division représentait

le ministre. J'ai répondu que je dirais la même chose si j'étais mandé par le ministre en personne, attendu que si le ministre a le droit de me donner des avertissements, je ne suis pas tenu de les aller chercher. » Le voilà donc dans sa pose naturelle : il est inutile d'insister. Nulle main ne saurait faire courber ni avancer d'un pas ce gentilhomme qui sait mieux que personne ce qu'il doit et ce qu'on lui doit.

En 1845, M. Buloz, directeur de la *Revue des Deux Mondes*, sollicitait la collaboration de Veuillot; il répondit : « J'accepte, seulement j'entends parler dans la revue comme chez moi. » Voilà tout : L. Veuillot a conscience de porter avec lui partout où il va l'intégrité de la foi, l'honneur du nom catholique. C'est comme un dépôt dont il ne dispose point, qui le domine en toutes ses idées, qui le commande dans tous ses actes. Jamais on n'obtiendra de lui qu'il sacrifie un atome de ce dépôt ou qu'il le compromette en une démarche avilissante. C'est chez lui affaire de caractère et question de conscience.

Il était nécessaire de bien marquer ce trait de sa physionomie. C'est un homme d'honneur, de loyauté, de dignité, c'est un gentilhomme et c'est le gentilhomme catholique que les libéraux ont trouvé devant eux.

II

Il a commencé par croire en eux. La défiance ne naquit dans l'esprit et le cœur de L. Veuillot que le jour où il les vit à l'œuvre. Aussi longtemps qu'ils furent irréprochables dans leurs pensées et leur attitude, il ne leur reprocha rien. Il était à l'abri de la prévention et de l'envie. En 1843, il a dîné chez M. de Falloux; quelques jours après, il écrit à Dom Gardereau, prieur de Solesmes : « Je m'en vais heureux des bons cœurs que j'ai vus ici. M. de Falloux est un catholique, c'est tout dire. » Il ne ménage ni son estime ni son affection à Lacordaire; il écrit à du Lac, le jour de Noël 1846 : « La foule, le succès, l'estime, tout croît autour de lui. Et de fait, il y a longtemps, cher frère, que nous n'avons rien vu de pareil. Quels beaux cadeaux Dieu sait faire à son Eglise! » Lacordaire et Montalembert, il unit ces deux noms dans une égale admiration. On ferait un panégyrique des deux frères rien qu'avec quelques extraits des articles ou de la correspondance. Personne ne les a aimés autant que L. Veuillot. Au mois de mars 1848, à la veille des élections, il écrivait d'eux à M. de la Tour : « Avez-vous place pour M. de Montalembert, pour le P. Lacordaire? Il me semble que ces noms doivent passer avant tout et que les plus dignes doivent s'effacer devant eux. Il n'est pas permis à un catholique de leur préférer même son frère. » Il faudra bien des fautes et bien des torts pour refroidir ce grand cœur fraternel dont la tendresse se nuance d'orgueil quand il prononce le nom des compa-

gnons d'armes. Ceux-là d'ailleurs, il les aimera toujours. On le verra tout à l'heure : il se défendra mal contre une secrète et fidèle partialité à l'égard de son « cher ennemi », Ch. de Montalembert. Il a été dur pour M. de Falloux, impitoyable pour Mgr Dupanloup. On sent dans sa polémique contre ces deux adversaires une nuance particulière de ressentiment, quelque chose de plus âpre, de plus mordant, de plus implacable. Il semble qu'une fois la vérité vengée il reste à Veuillot, au fond du cœur, je ne sais quoi d'amer dont il souffre et qu'il se reproche. Quelqu'un lui posait un jour cette question, chez Mgr Freppel : « Si vous rencontriez ici M. de Falloux et s'il venait à vous, la main tendue, que lui diriez-vous? ». Il parut étonné, il réfléchit un moment et sa réponse fut hésitante : « Je lui dirais : Monsieur le comte, avant de vous serrer la main, j'attends de vous une explication que j'ai le droit de vous demander. Veuillez me la donner. » (1) Quelle explication? Il ne précisa point. Je crois qu'il en eût demandé plusieurs et que M. de Falloux eût été assez embarrassé pour les fournir.

C'est que, dans ses querelles avec L. Veuillot, M. de Falloux s'est permis des choses qui « ne sont ni d'un gentilhomme ni d'un chrétien ». M. de Falloux était certes un homme distingué par l'esprit, mais d'une souplesse et d'une habileté incroyables. Jules Favre lui disait un jour à l'oreille : « On prétend que je suis le plus perfide de l'Assemblée, mais à vous le pompon! » Et M. de Falloux portait ce « pompon » avec une coquetterie radieuse. Malheureusement il se faisait une arme de ce qui est tout au plus une parure de goût douteux. Il avait aussi la rancune tenace, quoiqu'il fût un des chefs du parti « charitable et libéral ». Je plains L. Veuillot s'il tombe dans ces mains habiles et méchantes... Il y tombe, hélas! En 1856, M. de Falloux publie sa trop fameuse brochure : *Le Parti catholique, ce qu'il a été, ce qu'il est devenu*, et le pauvre Veuillot fait là triste figure. On ne l'insulte pas; un Falloux n'insulte jamais. Un Falloux a des prudences savantes, des insinuations cauteleuses, des réticences et des sous-entendus d'artiste. Il pèse ses mots et les soupèse; il y met ce qu'il veut qu'ils contiennent, mais à travers les lignes, avec précaution et distinction. Il ne dit pas que Veuillot s'est vendu à l'empereur, mais il parle de passage *brusque* du service de la liberté au *culte* du despotisme, d'une alliance *impérieuse* dont les *conditions deviennent de plus en plus visibles*, de silences *étonnants*, surtout *dans les circonstances graves*, de jours de *sommeil* profond, de *jours de souplesse*, de complaisances calculées. Au fond, tout y est et l'on ne voit pas bien ce qu'on pourrait y mettre par surcroît : on ne produit pas le contrat de vente, mais on affirme le marché, on le soupçonne au moins, ce qui est pis que l'affirmer. Et Louis Veuillot n'est plus, au sortir de l'étreinte perfide de M. le Comte, qu'un condottière hon-

1. Chan. Grimaud, *Ibidem*, p. 441.

teux dont le salaire est inavouable... Non, ce procédé, comme a dit Veuillot, n'était digne ni « d'un gentilhomme, ni d'un chrétien ». La riposte fut plus franche que l'attaque, « M. de Falloux — écrivait Veuillot, — prétend avoir écrit en témoin l'histoire du parti catholique. Témoin, il manque de mémoire; historien, il manque de documents; écrivain, il n'est maître ni de sa matière, ni de son esprit. Au lieu d'une histoire du parti catholique, il a fait un pamphlet contre les rédacteurs de l'*Univers*. Des griefs ramassés et disposés avec un art fragile, des inexactitudes surprenantes, un emportement qui refuse à ses adversaires toute espèce d'égards... Tel est le caractère de cet ouvrage. On y sent l'animosité qui veut blesser et qui perd de vue tout le reste ». Et, à ce calomniateur fuyant, L. Veuillot offrait le moyen de s'expliquer, de s'avouer en toute franchise. Il disait : « Nous mettons l'*Univers* à la disposition de M. de Falloux. Qu'il nous écrive, qu'il dénonce au public catholique, dans nos propres colonnes et le péril de l'Eglise et la lâcheté qui nous ferme la bouche... A-t-il un document, a-t-il un témoin qui dépose contre nous d'une pensée, d'un mouvement d'intérêt personnel, d'une tendance quelconque à tirer de la cause que nous servons, un profit privé quelconque? Qu'il produise ce document, qu'il amène ce témoin. S'il n'a que sa parole, nous donnons la nôtre et nous en restons là. » M. de Falloux renonça à l'honneur de prolonger le débat : il avait calomnié, il maintint la calomnie et en appela à l'avenir. C'était plutôt faible; L. Veuillot eut le droit de conclure l'incident par un mot qui était presque une épitaphe : « La force de M. de Falloux n'est ni la vigueur du talent, ni celle des principes; toute cette force était dans un grand bonheur d'attitude. Il n'a plus cette attitude-là. » Il ne s'efforça point d'ailleurs de la reprendre. Une discussion publique lui promettait, sinon la victoire, au moins un demi relèvement dans l'opinion. Il préféra autre chose; il lança par les salons aristocratiques de petites phrases venimeuses qui rampaient, mordaient et salissaient. Des échos en venaient à L. Veuillot; il s'en amusait dans une lettre à son frère : « Il devient de plus en plus difficile — écrivait-il, en souriant, — de croire à la vertu de Falloux. Il a positivement dit à l'abbé de Ségur que je recevais de l'argent de l'Empereur. Il le dit à d'autres et il ajoute d'autres choses, par exemple, que j'ai mené et mène une vie scandaleuse, et que j'ai rempli Florence de mes débordements. » Et l'élégant Bazile n'hésitait même pas, le cas échéant, à se muer en Scapin. Mgr de Ségur ne se lassait point de raconter un entretien qu'il avait eu en 1856 avec Monsieur le Comte. Celui-ci veut à toute fin détacher les Ségur de L. Veuillot. Il accuse celui-ci d'émarger aux fonds secrets des Tuileries et de solliciter l'argent du comte de Chambord. — « Tenez! j'ai la preuve; la voici! » — « Eh! — riposte le prélat — je suis aveugle! » — « Si vous ne pouvez voir, vous pouvez entendre; écoutez. » Et M. le comte lit je

ne sais quel factum où L. Veuillot est pris, la main dans les deux sacs à la fois. Le saint prélat n'en peut croire ses oreilles; il demande qu'on lui laisse le papier pour un jour, mais M. le Comte ne peut se séparer de ce document. Il accepte tout de même de le lire une seconde fois, devant les Ségur réunis. On prend jour, on fixe une heure : M. le Comte oublia le rendez-vous!

On en ferait un poème héroï-comique. Le contraste est flagrant entre ces deux adversaires. L'un a besoin de l'ombre, de l'ombre des périphrases ou de l'ombre des salons, pour vider sa querelle; même la « publicité » de sa brochure n'est qu'une publicité relative, car il enveloppe d'un nuage ses attaques et ses accusations. Il intrigue, il se faufile; on le suit à la trace du venin qu'il laisse. Il se dérobe quand on l'attend à l'échéance des claires précisions... L'autre ferraille au grand jour, le soleil sur le front et sur l'épée. Il refuse d'entrer dans cette nuit où l'on voudrait le conduire. Il est franc, sans détours, sans ambages, sans réserve. Il est indulgent d'ailleurs et ne va pas jusqu'au bout de son droit. Un ami, M. Nicolardot, s'offre d'écrire une brochure en réponse au pamphlet de M. de Falloux; L. Veuillot refuse ce secours, il répond : « Je ne puis consentir à ce que vous me demandez. Il suffit que je sois en guerre avec lui pour que je ne lui cherche pas d'autres adversaires. » Il n'y a pas seulement ici deux doctrines en présence; il y a deux hommes, deux âmes, deux natures. En France et dans l'Eglise catholique, on aura toujours un faible pour L. Veuillot.

L'impression ne s'atténue point quand on suit les péripéties du long duel entre l'évêque d'Orléans et L. Veuillot. Il ne faut point juger le débat dans l'abstrait et voir simplement un catholique en face d'un évêque. Cet évêque s'appelle Mgr Dupanloup. Il a sa grandeur, son talent, ses vertus, ses mérites; il a fait de grandes œuvres que je n'oublie point et il a laissé des œuvres qui sont à peu près oubliées. Il est évêque, il est pasteur et docteur. Il a droit à des égards, à un respect, à une vénération dont la chaleur des polémiques et la légitimité de la défense ne sauraient tout à fait dispenser. Dirai-je toute ma pensée? Je regrette souvent que L. Veuillot n'ait pas assez ménagé cet adversaire qui se présentait, mitre en tête et crosse à la main. Il me semble, en mon inexpérience, qu'il eût été possible de ne pas dire tout ce que Veuillot a dit et surtout de le dire autrement. Ce n'est d'ailleurs qu'une impression et qui ne m'empêche nullement de savourer cette merveilleuse page sur la littérature polémique de l'évêque d'Orléans, l'*opus tumultuarium :* « C'est la bâtisse de hâte et de décadence, élevée en un moment pour un moment, déjà ruineuse et penchante, et qui n'apparaît que ruinée. L'*opus tumultuarium* est bien connu et bien reconnaissable. Construction sans

art, matériaux sans choix, pierrailles, tessons, briques cassées, blocs hétérogènes, toutes sortes de choses ayant déjà servi à autre chose, nulle étude et nul autre génie dans l'ouvrier que l'instinct militaire de l'attaque ou de la défense. Quelquefois, cependant, on remarque une audace de jet, et parmi les matériaux vulgaires, on trouve des fragments de marbres rares, des débris sculptés, tristes joyaux de la décadence, abondants sur le sol romain... Tel est l'*opus tumultuarium*, et tels sont les écrits de Mgr Dupanloup. Quiconque les voudra relire acceptera la comparaison. Ils se ressentent de la décadence, de la hâte, du tumulte Ils sont composés sans art, de pièces et de morceaux vulgaires, de *lieux communs*. Point de sévérité, point de sérénité, point de solidité, rien qui ressemble à un monument, pas même à un édifice. Tout est construit pour porter un moment quelque artillerie. En effet l'informe bâtisse se couronne de feux. L'artillerie éclate et la construction croule: grand fracas, rarement beaucoup de morts... Une parole énergique, une grande sentence sont mêlées dans la funeste abondance du caillou et du moellon. Mais de ces marbres de hasard il y en a peu, tous ne sont pas merveilleusement enchâssés. On a remarqué que souvent ses écrits plus travaillés en sont plus dépourvus. Je me rappelle entre autre une *oraison funèbre* qui resta douloureusement au-dessous de la magnificence du sujet, de la réputation de l'orateur et de l'attente du public. Jamais héros plus digne de la grande peinture et des grandes larmes, jamais panégyrique plus digne d'oubli. Ni les batailles, ni la conversion, ni la beauté du sacrifice et la beauté de la mort ne purent éveiller un frémissement d'éloquence. Oh! l'ingrate pièce. Pas une période, pas une phrase, pas un cri : rien et pire que rien : au lieu des roulements de tonnerre, le tapage indiscret des pétards. Lamoricière étant mort, qui pourra pardonner cette oraison funèbre à Mgr Dupanloup! » Oui, j'avoue ma faiblesse, cette exécution me paraît un chef-d'œuvre de critique littéraire et même de justice distributive. Et puis je réfléchis que la victime est un prince de l'Eglise, que cet évêque a passé cent fois sous le sifflement des mêmes lanières et je suis tenté de croire qu'à certains jours la colère égarait Veuillot, que le pamphlétaire faisait tort au gentilhomme.

Mais je relis alors toute l'histoire de cette longue lutte et elle s'évoque dans sa douloureuse réalité. Les deux chefs sont vis-à-vis; l'un est le porte-voix de l'erreur libérale et gallicane, l'autre est le porte-drapeau de la vérité catholique et romaine; de celui-ci Pie IX a dit : « Vous avez toujours été dans la bonne voie, vous n'en sortirez point », — de l'autre il a prononcé à peu près les mêmes mots, mais sous forme de conseils et de souhaits. Des deux antagonistes, il en est un qui se trompe et ce n'est pas Veuillot.

Et Mgr Dupanloup lui-même achève de me réconcilier avec L. Veuillot. Celui-ci a parfois oublié qu'il parlait à un évêque, mais celui-là

ne s'est pas toujours souvenu qu'il était un évêque et qu'il parlait à un honnête homme. Veuillot l'estimait, l'admirait même et ne demandait pas mieux que de vivre en paix avec lui. En 1850, après les discussions sur la liberté de l'Enseignement, il écrivait à un jeune clerc, en parlant du diocèse d'Orléans : « C'est mon diocèse. Je crois qu'il a été fort négligé depuis longtemps et qu'il a besoin d'un chef comme son évêque actuel. » L'abbé Combalot venait de publier une lettre assez vive contre Mgr Dupanloup; L. Veuillot l'en blâma avec sévérité : « Il est souverainement regrettable — disait-il, — d'entendre accuser un évêque de jalousie et d'ambition... Mgr Dupanloup a tort,... mais c'est un évêque, et sa qualité doit obtenir de nous les respects que nous pourrions être tentés de refuser à sa personne. » Il était donc tout prêt, non seulement à le respecter, mais à le défendre, et la différence des doctrines n'entraînait nullement pour lui une déclaration d'hostilités.

Je n'ose entrer dans les raisons secrètes qui vont déchaîner contre L. Veuillot l'animosité de Mgr Dupanloup. Je constate seulement qu'à partir de 1852 l'évêque d'Orléans veut mal de mort à l'*Univers* et à son rédacteur en chef. Veuillot a pris parti pour l'abbé Gaume dans la querelle des classiques chrétiens. Il a risqué un mot dans la polémique; il a dit que maintenir les auteurs païens dans les collèges catholiques c'était « jouer avec la foi ». Mgr Dupanloup prend le mot pour lui et interdit la lecture de l'*Univers* dans les maisons d'éducation de son diocèse. L. Veuillot s'incline en protestant de son innocence. « Il m'a calomnié! » disait l'évêque; Veuillot répondit : « Un jour, Monseigneur, vous retirerez ce mot qui me déshonorerait si je l'avais mérité ». Il se trompait. Au lieu de retirer la phrase, Mgr Dupanloup rédige une déclaration en quatre articles qui contient un blâme direct, peut-être mortel, contre l'*Univers;* ses vicaires généraux la portent d'évêché en évêché, avec mission de recueillir des signatures épiscopales. Le cardinal Gousset stigmatise la manœuvre en une phrase qui fait, elle aussi, le tour des évêchés de France : « La polémique sur l'usage des classiques n'est plus qu'un prétexte pour plusieurs des adversaires de l'*Univers*. On veut faire tomber ce journal parce qu'il est à la fois plus fort que la plupart des autres journaux religieux et plus zélé pour les doctrines romaines ». Rome intervient heureusement; la déclaration d'Orléans rentre dans les tiroirs et l'*Univers* est sauvé. Mais la blessure est ouverte; elle ne se fermera jamais dans le cœur de Mgr Dupanloup. La première agression échouait; elle serait suivie de vingt autres, pas plus justes, pas plus heureuses, mais toujours renouvelées avec une persévérance digne, sinon d'une meilleure fin, au moins d'une meilleure cause.

Il semble à l'évêché d'Orléans que tout est permis contre L. Veuillot, que toutes les règles de justice et de courtoisie sont suspendues dès lors qu'il est en cause. Tantôt on lance contre lui l'abbé Gaduel, un

héros de bonne volonté, mais de taille et de force médiocres, qui découvre chez Veuillot des traces évidentes de trithéisme, de jansénisme, de calvinisme, de pseudo-traditionalisme et de... baïanisme. « Terrible chose, — écrivait Veuillot, — que d'apprendre un matin, au sortir de la messe, qu'on est *pseudo-traditionaliste!* Le lecteur se peindra notre émotion ». Le pauvre abbé Gaduel sort de la bataille, houspillé, éreinté, portant sur les épaules les ailes cassées de tous les moulins à vent contre lesquels il s'est battu. Il obtient de Mgr Sibour une condamnation contre l'*Univers*. Mais le Pape intervient de nouveau : par l'entremise de son secrétaire, Mgr Fioramonti, Pie IX félicite Veuillot de défendre « le siège apostolique et les statuts de l'Eglise romaine. » Il ajoute : « Cependant les personnes qui tiennent fortement à certains principes, à certains usages, à certaines coutumes ne portent pas du tout sur votre journal le même jugement. Comme elles ne peuvent pas rejeter ouvertement ses doctrines, elles cherchent depuis bien longtemps ce que l'on pourrait reprocher au rédacteur... Et elles s'en prennent à la vivacité de votre langage. » Et il termine en demandant à L. Veuillot qu'il évite « d'imprimer au nom des hommes distingués la plus légère flétrissure. » Ainsi, la nouvelle intrigue échoue comme la première. Elle a seulement abouti à faire donner par Rome une sorte de consécration auguste à la personne et à l'œuvre de L. Veuillot. Quelques jours après la lettre de Mgr Fioramonti, l'encyclique pontificale *Inter multiplices* éclatait comme un coup de foudre sur la tête des conjurés. Pie IX y demandait aux évêques de France d'encourager la bonne presse : « Veuillez, — disait-il, — Nous vous le demandons avec instance, favoriser de toute votre bienveillance et de toute votre prédilection les hommes qui, dominés de l'esprit catholique et versés dans les lettres et dans les sciences, consacrent leurs veilles à écrire et à publier des livres et des journaux, pour que la doctrine catholique soit propagée et défendue, pour que les opinions et les sentiments contraires à ce Saint-Siège et à son autorité disparaissent, pour que l'obscurité des erreurs soit chassée et que les intelligences soient inondées de la douce lumière de la vérité. » Il était difficile de recommander en termes plus clairs L. Veuillot au respect et à la reconnaissance de tous les catholiques, l'*Univers* à la sympathie et à la protection de l'épiscopat. Il y eut un grand silence dans le camp libéral; on parut comprendre la leçon qui venait de Rome : l'*Univers*, au lieu de mourir, était mis à l'ordre du jour par le général en chef.

Tantôt on fait mieux encore. On mobilise tous les élèves du Grand Séminaire d'Orléans; on les oblige à transcrire de leur plus belle écriture des pages et des pages qui, réunies et brochées, composeront l'inqualifiable pamphlet : *l'Univers jugé par lui-même*. C'est fait de prétendus textes, découpés à coups de ciseaux dans les colonnes de l'*Univers*, accrochés à la diable, par tous les bouts, entourés de com-

mentaires violents et d'injures furieuses. Il y est prouvé que L. Veuillot est le complice de la démagogie, qu'il a applaudi à l'assassinat, à l'insurrection, qu'il a soutenu les clubs révolutionnaires, qu'il a eu pour idéal un gouvernement sans foi ni loi, « théoriquement et pratiquement athée », qu'il a ouvert « école d'injures, de sophisme et de mépris », que L. Veuillot est un disciple de Voltaire et de Jean-Jacques, que ses collaborateurs « n'ont respecté que la force, n'ont admiré que ce qu'ils ont craint ». Dans la conclusion, on va jusqu'à les assimiler à l'Arétin, l'infâme et purulent condottière de la renaissance italienne. Et c'était très habile au surplus : on prenait trois ou quatre lignes; on supprimait le contexte, on soulignait des mots, on maquillait la ponctuation, on ajoutait une glose, et L. Veuillot était convaincu de tous les crimes et de quelques autres. Pas de signature au libelle; on disait dans l'Avant-propos que plusieurs avaient dû s'employer à ce travail, lequel « exigeait surtout de longues investigations très consciencieuses, et par conséquent très minutieuses, ce qui ne se fait et ne s'obtient qu'au prix du temps ». On disait encore : « Le principal auteur de ce travail est l'*Univers* lui-même; voilà pourquoi il a paru inutile d'en nommer d'autres ». Cela manquait plutôt de précision. Les précisions vinrent sans trop se faire attendre. Les séminaristes d'Orléans, un peu bavards comme on l'est facilement à leur âge et dans les maisons closes, se vantaient d'avoir collaboré au factum. On savait donc l'origine. L'auteur — un des auteurs au moins, — ne tarda point à se révéler. En 1853, un mandement épiscopal contre l'*Univers* avait été tué dans l'œuf par l'encyclique *Inter multiplices*. Quelques exemplaires seulement avaient eu le temps de sortir des presses. « De tout livre qu'on brûle il reste un exemplaire », a dit L. Veuillot; cet exemplaire était entre ses mains. Il put comparer le texte du mandement mort-né avec le texte de certaines pages de la brochure. La ressemblance était si grande qu'elle était presque une identité. On n'avait pas pris la peine de modifier, de transformer; on reproduisait brutalement ou à peu près. Or ce mandement était de Mgr Dupanloup. Alors il n'y avait plus de doute. Et pour reprendre une phrase de l'avant-propos, je dirais volontiers que « le principal auteur du travail était l'évêque d'Orléans lui-même; voilà pourquoi il me semble inutile d'en nommer d'autres ».

Le nonce, Mgr Sacconi, disait du libelle : « C'est un coup de poignard porté dans l'ombre. » Ce coup de poignard a fait une large brèche dans la mémoire de Mgr Dupanloup. C'est tout ce qu'on en peut dire. — Il était difficile à Rome de juger un tel acte, Pie IX se contenta d'envoyer sa bénédiction à L. Veuillot et de lui faire dire : « Je voudrais bien lui écrire, mais la situation ne le permet pas. Qu'il persévère dans la voie où il est. Je lis l'*Univers* et je l'aime. »

Les évêques de France n'étaient point tenus à la même discrétion. Mgr Parisis lança une lettre publique qui flétrissait l'acte dans le fond,

dans la forme et dans ses mobiles secrets. Il ajoutait en un post-scriptum : « Ce n'est pas un journal que je défends, c'est une grande institution catholique, qui depuis vingt ans porte de plus en plus la défense de la vérité catholique dans toutes les parties du monde et que l'on veut faire briser par ceux mêmes à qui elle est dévouée. J'ai vu des passions violentes et d'incroyables illusions au service de ce projet détestable ,et j'ai jeté le cri d'alarme : voilà tout le secret de ma lettre. » Trente évêques de France et d'ailleurs furent du même avis; pas un seul, pas même Mgr Dupanloup, n'osa prendre la défense de cette œuvre misérable.

Il n'y a qu'une chose belle au milieu de tout cela : c'est l'âme de Veuillot. Elle souffre certes, elle s'irrite et s'indigne. C'est son œuvre qu'on menace, son honneur de catholique que l'on vilipende, sa loyauté qu'on accroche au pilori. Il est au supplice durant quelques jours. Il écrit à Mgr Parisis, dès le lendemain de la naissance du monstre : « Tout cela est bien triste, venant de telles mains; mais je n'en conçois, Dieu merci! ni ressentiment ni découragement. Ni ma conscience ni mon cœur ne me conseillent d'abandonner la partie. A part cette profonde tristesse, je me sens au contraire plus calme et plus assuré que jamais. » Il ne veut pas surtout qu'on s'apitoye sur son sort et qu'on le croie malheureux sous la grêle des insultes. Il a sa conscience pour refuge: « Quoi qu'il arrive, — écrit-il à Mme de Montsaulnin — ne me plaignez pas; je ne me trouverai pas à plaindre. Je n'aurai manqué à aucun devoir de ma position; je n'aurai pas fui, pas biaisé, pas menti. » Le gentilhomme chrétien n'a à rougir ni devant Dieu, ni devant les hommes; cela suffit à sa paix intérieure. Et puis il a déjà tant souffert; une vilenie de plus ou de moins n'est pas faite pour le déconcerter. L'abbé Bernier, son correspondant romain, a tenté de le consoler avec des considérations générales sur l'ingratitude des hommes; il sourit : « Mais voilà quinze ans que je me trouve à cette épreuve, et je suis bronzé. Très sincèrement je défie aucun coup de ce genre d'ébranler mon âme plus de dix minutes et mon cœur plus d'un jour. J'ai tout prévu, tout goûté et tout accepté ».

Il a la douleur sereine, il a le triomphe modeste. On sent, à lire ses lettres que la victoire n'est pas une satisfaction à son orgueil, mais seulement une joie pour son cœur. On l'a défendu, soutenu; Mgr Parisis l'a vengé dans son honneur. Il admire, autant qu'il remercie. Il écrit à son cher évêque : « Une des choses délicieuses de ce monde, c'est l'admiration; et rien n'est délicieux à admirer comme l'homme qui fait une belle action, dans son ordre et à propos, avec ce caractère de gratuité qui n'est plus le devoir vulgaire, mais le devoir secret et propre des grandes âmes. Ainsi, voilà des gens de bien victimes d'une lâche agression, entortillés dans les filets du mensonge, insultés et diffamés par des prête-noms... Qu'ils se tirent d'affaire comme ils pourront! Alors l'homme paraît, l'homme qui aime véritablement

la justice, le vrai patron, le véritable ami. Il ne craint pas de se compromettre, celui-là; et il n'attend pas qu'on l'invite. Il vient, il accourt, il dit : « Me voici! » Et toute cette iniquité tombe. Cet édifice, qui paraît inébranlable, est renversé à son souffle. J'ai vu ce spectacle hier. » Et ce spectacle le console de... l'autre, l'en console si bien qu'il n'y songe plus pour ainsi dire et qu'il en oublie de chanter victoire. Après Mgr Parisis, le cardinal Gousset lui adresse une lettre de flétrissure contre le pamphlet; il le remercie aussitôt, mais il songe à peine à son triomphe personnel « d'opprimé secouru ». La réponse déborde seulement de sa « joie de Romain. » — « Enfin, c'est le bon parti qui se montre, c'est le bon droit qui parle et qui commande! Cette fois, on ne se contente pas de repousser l'ennemi, on prend la place. » Ce soldat ne pense qu'à l'honneur de son drapeau vengé. Et il a des émotions d'enfant. Il verse des larmes de joie sur la lettre de Mgr Gerbet; son merci n'est qu'un long cri du cœur, mais d'un cœur chrétien, toujours en garde contre l'enivrement du triomphe : « Tout ce que je souhaitais d'entendre vous l'avez dit. C'est un des plus délicieux moments de détente que j'aie goûtés depuis que je suis au monde; et en même temps, descendant au fond de mon cœur, effrayé de ce grand honneur qui m'était fait, je disais à Dieu bien sincèrement : « Seigneur, ayez pitié de moi, aidez-moi dans cette prospérité! » Tout cela est infiniment touchant; ce souci du chrétien qui, dans le soir triomphal, se met en garde contre les pensées d'orgueil, est une chose rare dans les annales de nos luttes religieuses.

Il en vient peu à peu à l'indulgence pour l'auteur même de l'agression. Il plaide au moins la bonne foi pour l'évêque d'Orléans; et c'est à Rome même, à l'abbé Bernier, qu'il adresse cette espèce de certificat. Il sait bien que la phrase aura vite fait de circuler dans la ville et à la cour pontificale; il écrit donc de Mgr Dupanloup : « Je crois qu'il a été trompé par ses fournisseurs de textes. Je ne l'accuse pas de si odieuses falsifications, mais il n'aurait pas dû les prendre les yeux fermés. » Ainsi, le « coup de poignard » dont parlait le Nonce n'est plus qu'un accident d'homicide... par imprudence. Et les beaux gestes s'accumulent. Un prêtre lui offre 500 francs pour l'impression et la propagande de la lettre de Mgr Parisis; L. Veuillot répond par un merci-non : « Nous sommes pauvres, mais, grâce à Dieu, l'*Univers* se suffit, et nous n'avons besoin de rien, sauf des secours d'en haut. Celui qui les distribue ne les vend pas. » Non seulement il n'accepte point l'obole qu'on lui met dans la main, mais il fait du luxe; il ajoute à la consigne du gentilhomme chrétien, en saisissant l'occasion d'être plus généreux que jamais. Je suis sûr que Mgr Gerbet dut être ému jusqu'au fond de l'âme en lisant dans l'action de grâces de Veuillot les lignes qui suivent : « Il s'est trouvé que la première lettre que j'ai ouverte, après avoir lu la vôtre, était d'un desservant de village me demandant par quel moyen il pourrait se

procurer un ostensoir que tout le monde lui a refusé. Il m'a semblé que ce n'était pas le moment de renvoyer Jésus-Christ mendiant, et l'*Univers* consulté a voté l'ostensoir en action de grâces pour la lettre de l'évêque de Perpignan. »

Jadis le roi de France jetait sa canne pour ne pas frapper un gentilhomme. J'imagine que si Mgr Dupanloup avait connu vraiment l'âme de L. Veuillot, cette âme loyale, droite, généreuse jusqu'au sublime, il eût brisé sa crosse afin de n'être même plus tenté d'en effleurer un tel adversaire.

III

Le paragraphe qui raconte les querelles de Montalembert et de Veuillot devrait s'intituler « *les frères ennemis* ». Ils se ressemblaient bien au fond et Veuillot ne put jamais se défendre d'aimer celui qui écrivait de lui-même : « Je n'ai jamais eu qu'une seule tactique : aller au feu tout simplement toutes les fois que je l'ai pu et que je l'ai dû ». *Hi sunt duo fratres*. Ils se sont estimés, ils se sont aimés longtemps et sans l'ombre d'un nuage. En 1845, ils marchent côte à côte dans une parfaite union de l'esprit et du cœur. Ils sont à l'avant-garde dans la campagne pour la liberté de l'Enseignement; ils sont de ceux que le comte Beugnot appelle avec une certaine ironie « les cosaques de l'armée catholique ». Il y a une sorte d'orgueil fraternel dans l'amitié de Veuillot pour Montalembert. Si l'on conteste à Montalembert l'honneur d'être à la Chambre le représentant de l'Eglise catholique, Veuillot répond : « Oui, sans doute, M. de Montalembert, comme le dernier de ses frères et le plus inconnu, n'est que l'enfant de l'Eglise, mais il est l'enfant sur qui la mère s'appuie. » Une de ses lettres à son cher capitaine se termine par ces lignes : « Adieu, conservez-moi votre amitié. Elle m'est plus chère que je ne puis le dire : c'est mon grand orgueil d'être un de vos soldats. » Et Montalembert n'est pas moins fier de l'amitié de Veuillot; il le remercie avec effusion des justes louanges que l'*Univers* lui prodigue : « Il me semble — écrit-il, — que je ne vaux jamais mieux que lorsque je suis défendu par vous. Cela me donne des accès d'amour-propre qui seraient inquiétants pour le salut de mon âme, si l'on n'était sans cesse ramené à une salutaire humilité dans la lutte où nous sommes engagés par le spectacle du chemin que nous avons à faire. »

Cependant des nuances s'accusent tout de suite entre les deux frères d'armes. Celui-ci, Montalembert, traite de haut l'armée dont il a le commandement; il a l'impression de conduire des vaincus; et quand Veuillot, avec son bel optimisme, menace l'Université de la colère des catholiques, Montalembert sourit amèrement et le rappelle à la modestie, en des termes qui ne font guère honneur à l'Eglise de

France : « C'est comme si vous menaciez les renards et les fouines de la colère des oies qu'ils plument et étranglent à volonté et qui ne savent que siffler un peu en guise de combat. » L. Veuillot est fier dans son camp; Montalembert s'y trouve un peu humilié. C'est que Montalembert porte au fond du cœur une blessure qui ne se guérira jamais. Il ne s'est jamais remis complètement du coup de foudre de 1832; il garde une rancune inexpiable contre ceux qui ont douté de Lamennais dès l'origine, qui ne lui ont jamais fait crédit et pour qui le libéralisme demeure, non seulement une hérésie condamnée, mais une hérésie tenace et récalcitrante. Il se défie de ces troupes, plutôt prudentes que timides, disciplinées à la romaine, et qui ont toujours peur d'être conduites à de nouvelles aventures, à un nouveau désastre.

Peut-être aussi que Montalembert et Veuillot n'ont pas tout à fait, à certaines heures au moins, la même notion du droit des gens dans la guerre. Le noble pair a des distractions; c'est le plébéien qui lui sert parfois de conscience. Le 30 décembre 1844, le bruit se répand dans Paris que M. Villemain, le grand adversaire des catholiques, est atteint de folie. Montalembert accourt aux bureaux de l'*Univers* et demande que Veuillot annonce la nouvelle avec tous ses détails. « Je m'y suis refusé, — écrit Veuillot. — Mon sentiment m'y poussait et la famille de ce malheureux nous en faisait prier. » Montalembert se retira; ce refus l'a tellement agacé qu'il n'en comprend même pas la délicate noblesse et que sa rancœur est déjà presque une rancune. Ajoutez encore qu'il est mobile, fantasque même, très personnel et très variable dans son jugement sur les hommes et sur les choses. « Il change d'idée fixe », disait de lui M. Guizot. Il est à craindre qu'à son « idée fixe » et amie sur Veuillot n'en succède une autre, également fixe, mais beaucoup moins amie.

Ce ne sont d'abord que des froissements, de légers nuages, des orages vite apaisés. On se rencontre, on s'embrasse et tout est oublié. Jusqu'en 1852, ils vont vivre ainsi toujours amis, quoique souvent boudeurs. Ils ont pensé à peu près la même chose sur le Coup d'Etat; ils l'ont jugé du même point de vue et presque dans les mêmes termes. Le parlementaire libéral et le partisan de l'autorité ont applaudi au triomphe provisoire de l'ordre par la force. Veuillot écrit dans son journal : « Il n'y a ni à choisir, ni à récriminer, ni à délibérer. Il faut soutenir le gouvernement. La cause est celle de l'ordre social. » Quelques jours plus tard, Montalembert écrit dans les mêmes colonnes : « Je commence par constater que l'acte du 2 décembre a mis en déroute tous les révolutionnaires, tous les socialistes, tous les bandits de la France et de l'Europe. C'est à mon gré une raison plus que suffisante pour que tous les honnêtes gens s'en réjouissent et pour que les plus froissés d'entre eux s'y résignent. » Montalembert était plus chaud que Veuillot; entre la liberté possible du bien et la liberté cer-

taine du mal, il faisait son choix franchement, en dépit des indignations turbulentes de Mgr Dupanloup. Il disait dans une lettre à G. de la Tour : « Je suis en union intime avec Veuillot. » La conscience et l'amitié de Veuillot le rassuraient contre la sévérité de ses amis.

On en est là en février 1852, Montalembert entre à l'Académie; l'harmonie est si complète que Veuillot collabore au discours de réception. Et puis, tout d'un coup, comme un orage en un ciel serein, éclate la brochure *Des intérêts catholiques au XIXe siècle*. Là, Montalembert s'en prend vivement à son ami de la veille. Il a oublié sa propre adhésion au Coup d'Etat et il fulmine avec une superbe inconscience contre « certains écrivains religieux » qu'il appelle les *panégyristes de l'absolutisme*, les *Pindares de l'autocratie*, les *avocats de la dictature à perpétuité*, qu'il accuse d' « erreur capitale », de « grande bassesse », de « palinodie » et de connivence « avec les aventuriers de la plume ». — L. Veuillot demeura abasourdi sous l'avalanche. Puis il eut un sourire : « M. de Montalembert s'ennuie », écrivit-il. La réponse fut calme au moins dans la forme. Il était difficile qu'elle ne fût point austère dans le fond, car Montalembert profitait de sa rentrée en scène pour rentrer d'un seul bond dans toutes les erreurs libérales. La conclusion était d'un optimisme cordial : « M. de Montalembert, — disait Veuillot, — restera ce qu'il a été, ce qu'il est, ce que nous sommes : catholique avant tout. Voilà entre nous l'accord réel et permanent. Le reste n'est que la saillie d'un moment d'humeur. » Ce salut de l'épée au tumultueux compagnon, cette main tendue à la fin du duel sont d'un parfait gentilhomme. En la circonstance, Montalembert se laissait voler par Veuillot son titre de chevalier.

La rupture est maintenant définitive. En annonçant à l'abbé Gerbet sa réponse à Montalembert, Veuillot écrivait : « J'espère que je laisserai toujours une planche sur le fossé. Mais quel homme! » La planche restera; Montalembert pourra toujours voir sur l'autre rive l'ami qui l'invite et qui lui tend la main. Il sera intraitable. La planche laissée par Veuillot est à jamais inutile.

Je n'écris pas ici l'histoire de cette longue lutte. Les adversaires sont plus intéressants que le détail de la querelle. Ils s'y montrent l'un et l'autre dans la vérité de leur nature : le moment est bien choisi pour les saisir et les fixer en un parallèle.

Montalembert est nerveux sur le terrain; il est incapable de se contenir. Il n'oublie aucune des égratignures reçues; les souvenirs anciens et les impressions nouvelles composent au fond de son âme une sorte de total qui porte ses colères au paroxysme. Il n'oublie rien, mais il s'oublie lui-même; sa fureur tourne à l'aigre et se traduit en invectives. J'ai déjà cité quelques lignes de sa lettre de décembre 1857, à l'*Indépendante* de Turin. La nervosité explique, mais n'excuse point M. le comte quand il écrit, en songeant à Veuillot, « que les partis semblent se laisser mener par leur queue », et quand il

classe L. Veuillot parmi les hommes « les plus violents, les plus grossiers dans leur langage et les plus indélicats dans leur conduite. » L. Veuillot demeure paisible sous la hottée d'injures; on dirait qu'il veut accuser le contraste entre son sang-froid à lui et les convulsions de l'autre. Il lui demande des explications; il lui adresse des reproches à son tour, mais délicatement, sans la moindre aigreur : « Nous aussi, nous accusons son langage et sa conduite. Nous l'accusons de nuire à la cause religieuse. Il lui nuit par le perpétuel étalage de ses animosités; il lui nuit parce qu'il se nuit à lui-même. » Il le défend contre lui-même, en lui rappelant quelques devoirs essentiels qui sont la sauvegarde de la dignité chez un adversaire : « Il faut premièrement être exact dans les faits qu'on impute, dans les choses qu'on avance, dans les termes qu'on emploie; il faut, secondement, prendre ses adversaires en face et ne les point diffamer, lors même qu'on les accuse; il faut, troisièmement, lorsqu'on est réduit à combattre en public des hommes dont on a été l'ami, ou du moins l'intime compagnon d'armes, et qui sont encore des frères dans la foi, il faut alors surtout ne pas étaler une désaffection si âpre... Il est permis de discuter, il peut être commandé de combattre; il n'est ni commandé ni permis de haïr, et la haine, même au simple point de vue de l'art, est mauvaise. » Montalembert traitait Veuillot en étranger, en barbare; la voix du sang parlait toujours chez Veuillot et dans la gloire de Montalembert il défendait comme un bien de famille.

Montalembert ne désarme pas. En vain Veuillot lui montre de temps à autre la planche laissée sur le fossé, Montalembert répond par des discours qui remontent aux héros d'Homère. En 1866, Mgr Mermillod intervient; il essaie une réconciliation. Montalembert est malade; Veuillot répond au prélat : « J'éprouve un tourment indicible à penser qu'il peut mourir sans que je lui aie serré la main. » Il est prêt à tout, il suffit de trouver un lieu de rencontre pour l'étreinte fraternelle. Montalembert répond par une bordée d'outrages : cette réconciliation lui paraît « également impossible et indésirable ». Sa lettre n'est qu'un long cri de colère : « Il ne s'agit pas ici de pardon des injures. J'espère être en règle sur ce point, mais il s'agit d'abord de l'honneur... Si M. Veuillot rétractait publiquement les injures et les calomnies dont il m'a publiquement gratifié, je ne l'en regarderais pas moins comme l'ennemi le plus redoutable de la religion que le XIX[e] siècle ait produit... Tant qu'il ne l'aura pas faite, cette rétractation, je le tiendrai pour un calomniateur et un insulteur public, avec lequel le respect de ma bonne renommée m'interdit toutes relations... Vous me dites, mon ami, que personne ne veut plus de la lutte. Eh bien, moi, j'en veux encore, et tant que j'aurai un souffle de vie, j'en voudrai. Je puis bien subir les entraves et le bâillon que les circonstances m'imposent, mais absoudre les traîtres et les fous qui nous ont conduits où nous sommes, jamais!... » On rougit à transcrire de

pareils hoquets de fureur. Et quand on songe à ce que Veuillot fut pour Montalembert, à ce que Veuillot fit pour Montalembert, à l'admiration et à l'amitié de jadis, à la complicité des deux frères dans ces actes que l'autre vilipende, on se demande si le désert et ses mornes solitudes n'ont pas été funestes à ce lion vieilli, morose, dont la majesté n'est plus qu'en coups de griffes et en grondements de rage.

Montalembert va mourir ainsi, en proie à un véritable cauchemar de haine. Les rêves de Veuillot sont plus doux. Il écrit à son frère : « J'ai de nouveau rêvé de Montalembert : il y avait pleine réconciliation et j'en éprouvais une grande joie. S'il fait de pareils rêves, comme ils doivent l'irriter! » Il écrit à sa sœur : « Je pense que Montalembert va toujours bien. Donne-m'en des nouvelles. Pour la vingtième fois peut-être, j'ai encore rêvé de lui; toujours le même rêve, une réconciliation parfaite, un embrassement de frère. Je voudrais bien connaître Joseph, fils de Jacob, pour lui demander l'explication de ce rêve unique. » Joseph, fils de Jacob, n'aurait pas eu de peine à interprêter les songes de Veuillot; car lui aussi, il avait souffert par ses frères, et, lui aussi, il avait pardonné.

Au mois de mars 1869, L. Veuillot apprend à Rome la mort de Montalembert, « avec quelle douleur, avec quelle stupeur! » C'est huit jours après la trop fameuse lettre au P. Gratry. Du seuil du Concile, Veuillot ne peut oublier le dernier geste de celui qui est mort une semaine trop tard. Il prie donc « pour ce grand serviteur de l'Eglise, tombé dans un moment d'ombre funeste ». Pas d'élégie; pas d'oraison funèbre, mais seulement ces quelques lignes où l'on sent l'inconsolable douleur de l'ami et du chrétien : « Taisons-nous. C'est la plus cruelle situation où son inimitié ait pu nous réduire de n'avoir point la consolation de le louer comme il l'a tant mérité. Mais cette nécessité ne nous défend ni le respect, ni le bon souvenir, ni la prière, ni l'espoir; et nous lui rendrons témoignage un jour, comme il nous rend témoignage à présent ».

Le souvenir de Montalembert poursuivit Veuillot jusqu'au seuil du tombeau. En 1878, cinq ans avant sa mort, il partait pour Rome, tourmenté du pressentiment de sa fin prochaine. Au moment du départ, il remit à son frère un testament écrit où se retrouve encore le nom de Montalembert, mais absous tout de bon et béni comme celui d'un frère. Il faudrait citer tout entière cette page sublime où l'âme de Veuillot jette son plus beau rayonnement, dans la paix et la mélancolie du soir qui tombe. J'en extrais seulement cet alinéa : « Qu'ils soient bénis de moi comme ils le seront de Dieu tous ceux qui m'ont été secourables par leurs exemples! Je me contente de nommer Montalembert et Lacordaire, qui m'ont parfois jugé défavorablement et amèrement, et qui, en cela, n'ont pas été pour moi ce que j'ai voulu être pour eux. Je crois qu'ils n'ont rien à me reprocher avec justice... Je les ai aimés, Montalembert surtout. La paix sur eux, la paix sur moi!

Si mes écrits subststent, et s'ils font après moi quelque bien, je désire que ce bien leur soit compté. » Heureux et glorieux qui sait aimer jusque-là, pardonner et oublier à ce point !

***

Tous ces adversaires sont maintenant devant Dieu, lequel a seul le droit de juger et qu'on n'éblouit point avec des plaidoyers cauteleux ou des insinuations glissées dans les mémoires posthumes.

Le lendemain de la mort de L. Veuillot, Oscar de Poli racontait dans le *Clairon* une jolie anecdote. C'est à Rome, dans la basilique vaticane, à l'ouverture du Concile. Les zouaves font la haie, protégeant le défilé des cardinaux et des évêques. Soudain, derrière le grand duc de Toscane, on voit s'avancer un Français qui joue des coudes pour se faufiler derrière le prince. Les zouaves l'arrêtent. L'audacieux insiste; il dit simplement : « Je suis Louis Veuillot. » — « Un prince, lui aussi ! », ajoute une grosse voix de soldat. Et les rangs s'ouvrirent pour laisser passer l'homme... qui était un prince, lui aussi.

Un prince... oui ! Et pas seulement un prince de l'esprit et de la plume, mais un prince par le cœur et par l'âme. Un prince magnanime, généreux, qui ne s'abaissa jamais jusqu'à haïr, qui ne perdit jamais un pouce de sa taille dans les petites vilenies que les plus scrupuleux ne se refusent point sur le champ de bataille. Ce grand seigneur se crut assez riche pour pouvoir se payer, dans la mêlée, le luxe d'une âme sereine, d'un visage souriant, d'une main tendue et offerte pour les pardons réciproques. Loyal comme l'or pur, droit comme une épée, — comme son épée, — il évoque parmi les luttes du XIXe siècle l'image de ces vieux chevaliers dont il faisait les modèles du journaliste catholique, qui n'avaient d'autre passion que celle du Droit, d'autre haine que celle de l'injustice, d'autre volonté que de bien servir Dieu, défendre sa cause, et, tout au bout, recevoir sa couronne.

C. LECIGNE.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE ET LES CATHOLIQUES ALLEMANDS

Les récentes réponses du Saint-Siège aux adresses des deux congrès de Berlin et de Francfort ont excité en Allemagne une émotion très vive et donné lieu à des polémiques passionnées. En France, selon une tactique bien connue, nos journaux religieux sympathiques à

la direction de Cologne ont enregistré ces documents sans y ajouter la moindre explication qui aidât leurs lecteurs à en saisir la portée. Pour les nôtres, nous empruntons à la *Correspondauee de Rome* une mise au point des deux situations respectives que visent les réponses du Saint-Père.

L'Allemagne compte beaucoup d'*Unions catholiques d'ouvriers* (Katholische Arbeitervereine). Comme le dit le nom, ce sont des associations confessionnelles ayant pour but d'aider moralement et matériellement les ouvriers catholiques.

Aujourd'hui elles se divisent en deux grands groupements :

La Ligue de Berlin *(Verband der Katholischen Arbeitervereine, Sitz Berlin)* et le Cartel allemand des Unions déjà liguées en trois groupes régionaux, de l'Ouest, du Sud et de l'Est *(Cartell der Katholischen Arbeitervereine, West-Süd-Ost Deutschlands).*

La Ligue de Berlin (le *Sitz Berlin*) a réuni dans cette ville ses délégués le 28 mai dernier. Le même jour le Cartel (le *Cartell W. S. O.*) réunissait les siens à Francfort-sur-le-Mein.

Quelle est la différence pratique entre ces deux grands groupements ? La voici.

Le Sitz Berlin fait de l'action syndicale professionnelle avec ses Unions catholiques d'ouvriers. Outre leur action confessionnelle et sociale, commune à toutes les « Katholischen Arbeitervereine », celles du Sitz Berlin organisent leurs ouvriers par des *Sections professionnelles* (Fachabteilungen). Donc celles-ci sont essentiellement des syndicats ouvriers, greffés sur une organisation ouvrière confessionnelle; et les ouvriers du Sitz Berlin trouvent dans leurs Unions avec les Sections respectives, tout ce qui intéresse l'ouvrier catholique, en tant que catholique, en tant qu'individu ouvrier et en tant que membre du corps ouvrier professionnel (mineurs, tisserands, maçons, etc.).

L'organisation et l'action du Sitz Berlin sont donc pleinement conformes, dans leurs lignes de constitution et d'action, aux directions pontificales que Pie X a formulées et confirmées tant de fois.

Le Cartel W. S. O. a pour base le point de vue suivant : les « Katholische Arbeitervereine » ne s'occuperont que du bien moral et matériel de l'ouvrier catholique en dehors de l'organisation et action professionnelle (syndicale); pour celle-ci ils entreront dans les *Syndicats chrétiens* (interconfessionnels).

Ces Syndicats chrétiens ont leur centre à Essen; on les appelle pourtant « de München-Gladbach » parce que l'Ecole sociale établie dans cette ville professe, enseigne et appuie l'organisation interconfessionnelle des syndicats professionnels, — comme on les appelle aussi « de la direction de Cologne », soit parce que leurs centres, organique et doctrinal, existent près de Cologne, soit surtout parce que la *Koelnische Volvszeitung* et toute la direction politique et sociale dont ce journal est l'organe, soutient l'école de München-Gladbach et l'organisation d'Essen dans sa structure et dans ses actes.

Donc nous avons pratiquement : — (A) le Sitz Berlin qui organise les ouvriers des « Kath. Arbeitervereine » dans des Sections pro-

fessionnelles (syndicales), de façon qu'il fait de l'organisation et de l'action syndicales confessionnelles, du syndicalisme catholique, — (B) le Cartel W. S. O. qui exclut de son sein ces organisation et action syndicales, de façon que ses membres qui veulent se syndiquer, vont chez les « Syndicats chrétiens » interconfessionnels, c'est-à-dire aconfessionnels, parce que, en réunissant les ouvriers de différentes confessions, ces syndicats, en tant que tels, ne peuvent pas avoir de confession.

Cet état de choses, si net et si clair en lui-même, est confirmé par deux faits notoires : 1° les promoteurs du Cartel W. S. O. ont réuni tous les groupes des « Kath. Arbeitervereine » excepté le groupe du Sitz Berlin, quoique (c'est à remarquer) les « Kath. Arbeitervereine », en tant que tels, du groupe de Berlin ne diffèrent pas de ceux du Cartel; donc ceux de Berlin auraient pu entrer dans le Cartel; si cela n'est pas arrivé, c'est que précisément les chefs cartellistes sont de l'école de München-Gladbach et pour le syndicalisme interconfessionnel, — 2° la dépêche envoyée au Saint-Père par la réunion des délégués du Cartel, à Francfort, était signé par M. J. Giesberts, un des propagandistes des plus outrés du gladbachisme, dont on a publié récemment des lettres injurieuses envers Mgr Korum, Evêque de Trèves, coupable de lui avoir manifesté ses réserves vis-à-vis du gladbachisme.

Donc (et voici la clé de la situation) — c'était le syndicalisme catholique que représentait la réunion de Berlin, — c'était l'interconfessionnalisme syndicaliste de München-Gladbach que représentait, indirectement, mais ouvertement, la réunion de Francfort. Cela est hors de tout doute : toute l'Allemagne l'a compris et avoué.

Et maintenant laissant de côté la réponse verbale du Saint-Père à la délégation de Berlin qui, bien que certainement exacte, n'a pas le caractère d'une communciation officielle, quelle constatation indéniable ressort des deux dépêches envoyées par le Saint-Siège?

D'une part, le Saint-Père loue très chaudement la direction de Berlin; de l'autre, il exhorte vivement celle de München-Gladbach et de Cologne... à mériter les mêmes éloges; à « adhérer très fidèlement aux doctrines. et aux ordres du Saint-Siège », et l'avertit d'éviter ce qui leur serait contraire. Il comble d'éloges la direction de Berlin et n'exprime aucune approbation pour celle de Cologne.

Quoi de plus clair et de plus significatif?

Malgré cela, on discutait et on confondait hommes et choses, les dépêches avec l'écho des paroles du Pape, les Unions catholiques ouvrières avec les Syndicats interconfessionnels. On disait : ou le Saint-Siège confond le Cartel W. S. O. avec les Syndicats, ou le Pape n'a pas visé ceux-ci, mais seulement les Unions catholiques d'ouvriers, comme telles. Nous venons de montrer le lien étroit qui unit, pratiquement, le Cartel aux Syndicats et à leur « école » de München-Gladbach.

Un prélat allemand à Rome, Mgr Heiner, Auditeur de la S. Rote,

a demandé des éclaircissements compétents et l'autorisation de les communiquer à la presse dans l'intérêt de la vérité et de l'action catholique dans sa patrie. Voici la traduction fidèle de sa communication autorisée, parue dans les journaux allemands, ces jours-ci (par ex., *Germania*, 8 juin).

« Je suis à même de pouvoir publier la déclaration authentique suivante sur les dernières manifestations du Saint-Siège concernant les Unions catholiques des ouvriers en Allemagne.

« D'abord il faut distinguer entre les télégrammes du Cardinal Secrétaire d'Etat aux deux réunions de Berlin et de Franc-fort-sur-le-Mein, et le discours du Saint-Père. Quoique ce discours ne puisse, par son essence, que correspondre aux idées de Sa Sainteté sur la condamnation des erreurs que chaque bon catholique doit condamner, n'a pourtant aucun caractère authentique, et par conséquent il ne peut pas en être question ni faire un objet de discussion (1).

« Quant aux dépêches du Cardinal Secrétaire d'Etat, le Saint-Siège connaît parfaitement la différence entre les Unions catholiques des ouvriers, y compris celles des Ligues W. S. O. qui se sont réunies à Francfort, et les Syndicats interconfessionnels.

« D'ailleurs Sa Sainteté loue et encourage avec une égale bienveillance les différentes Unions catholiques d'Allemagne qui sont fondées selon les exigences particulières des différents diocèses et des différentes provinces. Cependant il est à remarquer que, — tandis que les Unions ouvrières de Berlin n'ont aucun point de contact avec les Syndicats interconfessionnels, c'est au contraire le cas des susdites Unions du Cartel.

« Les Syndicats interconfessionnels — quoique admis pratiquement et, à cause de cela, non pas condamnés jusqu'à présent par le Saint-Siège — peuvent cependant constituer un danger pour leurs membres catholiques dès lors qu'ils (les Syndicats) se détournent, en tant que tels, des principes catholiques et de l'Autorité ecclésiastique.

« C'est pourquoi, — tandis que la dépêche adressée à Berlin ne contenait que des approbations et des éloges, l'autre envoyée à Francfort contenait un avertissement paternel et opportun pour attirer l'attention sur le danger mentionné pour les bons catholiques dont le Saint-Père connaît les excellentes dispositions d'esprit, et pour lesquels comme pour les autres fidèles d'Allemagne le Saint-Père a la plus grande bienveillance. Je prends la responsabilité publique que cette déclaration répond mot à mot aux intentions du Saint-Siège. — Heiner, Auditeur de la Rote Romaine ».

***

La place nous manquerait pour reproduire les diatribes auxquelles se livre la presse opposée au mouvement catholique de Berlin. Elle fait vraiment rage contre lui, et, ce qui est plus grave, par-dessus les

1. On remarque néanmoins que cette note officieuse le confirme, au moins dans son sens général.

syndicats catholiques, c'est le Pape qu'elle atteint. Dans la note officieuse de Mgr Heiner, qui a été certainement contrôlée et peut-être retouchée, au Vatican, il est dit, on l'a vu, que le Pape est parfaitement informé de la situation respective des syndicats chrétiens et des syndicats catholiques. C'est clairement l'avis de ne pas se rejeter sur l'inexactitude des informations prises par le Saint-Siège pour mettre en doute l'autorité de ses réponses. Et, de fait, comment pourrait-on supposer, sans lui faire injure, et sans tomber dans l'absurde, non seulement qu'il ait pris à la légère le parti d'une intervention dont les conséquences devaient être évidemment si sérieuses, mais d'abord que le gardien vigilant des intérêts catholiques ait été le seul à ignorer ce qu'une longue discussion publique avait appris à tout le monde sur l'état de la question, sur les avantages et les inconvénients de chaque système, sur les arguments et sur les résultats dont chacun se prévalait? Nous étions déjà habitués à entendre la direction de Cologne et de München-Gladbach rejeter dédaigneusement sur le compte d'une complète ignorance et inintelligence de la situation catholique en Allemagne et de la position des syndicats chrétiens les réserves ou critiques formulées à leur égard. Aujourd'hui, c'est au Pape lui-même qu'on en fait le reproche. Et sur quel ton!

Voici, par exemple, un extrait d'une très longue correspondance d'Allemagne, parue dans le *XX*e *Siècle* de Bruxelles (15 juin).

On aurait tort d'attribuer l'irritation des esprits au fait matériel que le Pape vient d'exhorter les ouvriers catholiques à rester fidèles aux principes catholiques, à rester en communication avec l'autorité ecclésiastique. Non, le Pape a le droit d'exhorter et d'avertir et les catholiques ont le devoir d'accepter les leçons et les désirs du Souverain Pontife avec une entière soumission.

Mais les catholiques, de leur côté, ont le droit d'exiger que Rome soit bien informée. Au point de vue religieux, ce sont les évêques qui ont la mission d'informer le Souverain Pontife.

Or, les catholiques allemands ont acquis la certitude absolue que Rome a été informée, ces derniers temps, par les partisans et les chefs des associations de Berlin, que ceux-ci ont calomnié les autres associations catholiques de l'Allemagne et les syndicats chrétiens.

Inde iræ et les protestations. Ces protestations sont justifiées. Berlin et Rome ne pourront s'étonner que de l'unanimité de ces protestations et du ton énergique avec lequel elles sont lancées dans la presse et les assemblées populaires.

Toutes les insinuations et calomnies qui ont circulé ces derniers temps dans certains journaux allemands et étrangers à l'adresse du parti du Centre, des associations catholiques (autres que celles de Berlin) et des syndicats chrétiens, sont résumées fidèlement dans l'adresse présentée au Pape par le curé Beyer au nom de l'Union de Berlin.

Nous savons parfaitement qu'une intervention de Rome en faveur des associations de Berlin est l'unique moyen de les maintenir et de les faire prospérer. Mais la fin ne justifie pas les moyens.

La présence lutte donne aux catholiques l'occasion d'exposer encore une fois leur point de vue et de défendre les organisations qu'ils ont fondées avec l'approbation épiscopale. Les déclarations des présidents des associa-

tions catholiques et des syndicats chrétiens sont aussi unanimes à sigmatiser l'attitude des associations de Berlin.

Entre toutes les manifestations de ce genre il en est une d'une gravité exceptionnelle, parce qu'elle procède officiellement du Volksverein, « L'Union populaire pour l'Allemagne catholique », dans la « Correspondance apologétique » qu'elle communique à ses très nombreux affiliés de la presse et des œuvres, (numéro du 15 juin). Le *XX*e *Siècle* ne faisait que s'en rendre l'écho le jour même où elle se produisit : exemple de la rapidité avec laquelle le signe du chef d'orchestre est transmis.

Cet article a pour titre « *Pape et Papauté* ». On va voir où en est venue aujourd'hui cette puissante et vaste association du Volksverein, dont les premiers et « beaux temps » avaient été si heureux, et à quelle apologie de la Papauté elle est maintenant conduite par le mouvement des syndicats interconfessionnels dans lequel on l'a fait entrer. C'est un hardi réveil de l'esprit janséniste et fébronien au sein de l'Allemagne catholique.

On commence par insinuer que les socialistes, en exploitant les dépêches du Saint-Siège contre les membres catholiques des syndicats chrétiens n'ont pas de peine à ébranler chez ceux-ci le sentimenr de piété filiale envers le Pape qui leur faisait accueillir toutes ses décisions sans se permettre un jugement personnel, et même leur confiance dans son infaillibilité, quoiqu'après avoir soulevé ce doute chez eux, la « *Correspondance apologétique* » prenne soin d'expliquer que l'infaillibilité n'est point ici en cause. Toujours sous le couvert des attaques socialistes, on insinue également que l'Eglise renouvellerait une erreur et un scandale comme la condamnation de Galilée en désavouant les syndicats chrétiens. Puis, vient ceci :

« Vis-à-vis de ces agissements, nous catholiques, nous devons voir clairement sur ce point, que l'infaillibilité du Pape et son magistère n'ont rien, rien du tout, à voir aux procédés dans la question des syndicats. Le Pape n'est pas infaillible dans ses opinions privées et personnelles; il est infaillible seulement alors quand en qualité de pasteur et docteur suprême de toute l'Eglise, il donne une définition sur des questions de la foi ou de la morale, qui soit destinée pour toute l'Eglise.

» Certainement, le Pape est le suprême gardien de la pureté de la foi et des mœurs; il a le droit et le devoir de s'opposer énergiquement à tout ce qui peut compromettre la pureté de la foi et des principes moraux du christianisme, ou d'empêcher que des périls semblables surgissent.

» La question, s'il y a un danger, doit être jugée par les données de fait. Pour se former un jugement, le Pape, comme tout autre homme, doit se remettre aux affirmations et aux témoignages humains. Si les dépositions et les témoignages sont faux, il peut s'en suivre *un jugement faux*, avec des conséquences très fâcheuses. La responsabilité, pourtant, de ce jugement faux retombe moins sur le juge que sur les faux témoins; et ici nous laissons de côté la question si ceux-ci ont fait faux témoignage par négligence ou bien sciemment et avec intention. Tout cela est humain; et par conséquent de telles choses ne peuvent pas être évitées dans l'histoire de l'Eglise dont le gouvernement est confié à des hommes, comme

elles ne le peuvent pas être dans l'histoire de l'humanité. *Naturellement ce n'est pas un manque de vénération ou de soumission envers le Pape que de considérer une sentence de ce genre comme fausse, étant fondée sur des présuppositions fausses.*

C'est pourquoi nous ne nous laissons pas déconcerter par les cris et les railleries du radicalisme; et au lieu d'une vénération enfantilement naïve envers le Pape, *nous lui substituons la vénération virile et forte, droite et véritable, qui ne s'ébranle pas même dans des circonstances difficiles, mais qui d'autre part, sait comment toute tentative d'amener dans l'erreur le Pape est une gifle donnée à la figure de l'Eglise, et qu'on sent brûler sur sa propre joue.* ».

Puisque soufflet il y a, on voit de quelle main il part.

Montée à ce diapason, la discussion publique des actes du Saint-Siège n'était plus tolérable. Par l'intermédiaire de Mgr Frühwirth, nonce à Münich, le communiqué suivant a été fait à la presse catholique allemande :

« *Pour mettre fin à la polémique qui continue en Allemagne relativemen aux organisations ouvrières, le Saint-Père exprime le vœu que les représentants des deux opinions en présence renoncent à toute discussion publique, surtout dans la presse, et remettent au Saint-Siège le soin de trancher cette question importante d'accord avec les évêques* ».

Espérons que ce désir sera obéi. Il ne reste plus aux catholiques de toute opinion qu'à attendre dans un silence respectueux les décisions annoncées. Tous ceux de cœur sincère les accepteront, quelles qu'elles soient, avec une soumission entière.

***

A propos de ces questions, nous trouvons dans *l'Echo syndical*, organe des syndicats catholiques d'ouvriers, dont le siège est rue de l'Université, à Paris, quelque chose qui ne respire pas précisément l'amour de la paix sociale et de la concorde entre les classes. On lit dans le rapport général présenté par le secrétaire de l'Union des Syndicats (nº de juin 1912, p. 6).

Avant de conclure je voudrais répondre en deux mots à certaines pertaines personnes qui devraient être de nos amis. Autrefois on disait : « Les syndicats de la rue de l'Université ne sont pas des syndicats, mais des confréries ». Aujourd'hui on dit de nous : « Ce sont des syndicats », — c'est déjà un progrès, — « Mais ce sont des syndicats jaunes ». C'est plus qu'une erreur, c'est une calomnie.

Nous savons à quoi nous en tenir sur les jaunes, mes chers amis, nous savons que jaune est devenu, à l'atelier, synonyme de vendu à la solde des patrons.

Et pourtant notre fondation et nos travaux sont là. Quoique faibles, nous avons énergiquement refusé de nous affilier aux Unions fédérales des patrons catholiques. Sans autres ressources que le produit de nos faibles cotisations, nous avons refusé tout secours patronal et jamais nous n'avons reçu un sou des patrons.

Notre Echo syndical n'a que deux patrons abonnés, et ce sont deux anciens du Patronage.

Nos syndicats veulent être entièrement indépendants et libres, afin d'avoir une action syndicale vraiment efficace.

Enfin nous sommes prêts à nous unir à n'importe quel groupement ouvrier, fût-il de la C. G. T. pour soutenir de **justes revendications** *quand les moyens de conciliation auront échoué.*

A la suite de ce rapport, on lit une allocution de M. le chanoine Cauget, qui aurait parlé « à peu près en ces termes » :

« ...Nous avons été, en France, assez longs à nous mettre en route.

» En Allemagne et en Belgique, il existe des syndicats catholiques très puissants (1).

» Là, on a eu soin d'enrégimenter jeunes gens et hommes dans des confréries catholiques et quand ils sont suffisamment instruits, *on les laisse aller dans les syndicats* tout en gardant sur eux une direction morale.

» ...En France, c'est justement cette organisation qui manque, *cette culture qui permet à l'homme de se conduire librement.*

» ...On sent cependant la poussée des efforts catholiques; je vous félicite d'arriver à cette heure et d'apporter à ce mouvement toute votre générosité, toutes vos forces.

» ...Il faut que l'Œuvre que vous entreprenez soit désintéressée. Il faut que vous puissiez vous dire : Je vais là pour travailler, je donne mon temps, mais je travaille pour mes frères.

» ...Je salue donc l'effort des ouvriers catholiques *comme une des prémices de la libération du monde des travailleurs* ».

UNE FÊTE OFFICIELLE DE JEANNE D'ARC

Devançant l'initiative de la Chambre, le Conseil municipal de Paris, à l'une des premières séances qui ont suivi son renouvellement, a émis un vote éclatant en faveur de la célébration, dès l'année prochaine, d'une fête officielle en l'honneur de Jeanne d'Arc. C'est le fruit, on le sait, de la persévérante énergie avec laquelle, depuis trois ans, la jeunesse catholique et patriote de la capitale, à l'instigation (il faut le reconnaître) de l'Action française, a imposé la glorification publique de l'héroïne surnaturellement inspirée qu'on a fort justement nommée la Sainte de la patrie.

Et il va sans dire qu'en soi cette pensée d'un patriotisme qui a plus que jamais besoin de s'affirmer par des manifestations extérieures, à l'encontre d'un scepticisme veule ou d'une négation impie, n'a rien que d'absolument louable. Nous nous reprocherions d'élever une voix discordante en ce concert si heureusement unanime. Encore que le sentiment des pouvoirs publics puisse, en l'occurrence, prêter au soupçon d'être, dans une certaine mesure, inspiré par la préoccupation de canaliser un mouvement qui s'avère incoercible, et même d'empêcher que l'honneur puisse en revenir et surtout en profiter à ses véritables promoteurs, il faut applaudir à la proposition, qui semble bien, cette fois, assurée de prévaloir parmi les députés comme elle prévalut

1. La phrase qui suit montre que, dans celle-ci, on voulait parler des associations ouvrières, mais non des syndicats catholiques.

au Sénat dès le 8 juin 1894, d'ajouter une « fête nationale » à la solennité religieuse dont bénéficie seulement jusqu'ici la Bienheureuse Jeanne d'Arc.

Volontiers même nous passerions condamnation sur certaines des expressions dont se sont servis les uns et les autres, lors du débat initial qui a marqué le dépôt de la proposition à la Chambre.

Quand, par exemple, M. Millevoye a déclaré saluer en Jeanne d'Arc une personnification de la « démocratie », le sourire s'imposait, mais suffisait, tant il est évident que Jeanne, enfant du peuple à coup sûr, n'eut jamais la sottise de se mettre en frais pour instaurer la souveraineté populaire, qui est le tout de la démocratie; à telle enseigne qu'elle n'eut qu'un souci : mettre un terme à l'anarchie que cette souveraineté le plus souvent déchaîne, et, à cet effet, restaurer en sa plénitude le pouvoir royal.

Pareillement, lorsque, croyant faire assaut d'éloquence conciliante, M. Poincaré a déclaré que Jeanne d'Arc appartenait à tous les partis, un autre sourire s'imposait, mais suffisait encore, attendu que le propre de Jeanne d'Arc est de n'appartenir à aucun parti, l'œuvre qu'elle accomplit ayant eu pour objet précis et pour résultat décisif d'en finir, au sein du royaume de France, avec les partis qui le déchiraient abominablement.

Un point, cependant, sur lequel nous voudrions qu'on attirât expressément l'attention des membres de la commission de la Chambre qui examine la proposition d'une fête nationale en l'honneur de Jeanne d'Arc, c'est la question de la date qui sera adoptée pour cette fête. Le Conseil municipal de Paris a cru sage de s'en référer, à cet égard, aux préférences qu'indiquera la Chambre. Peut-être eût-il mieux valu qu'il émît à ce sujet une indication, pourvu que cette indication fût juste.

Or, elle eût pu être telle, si un conseiller municipal vraiment catholique (et il est hors de doute que la majorité actuelle de l'Hôtel-tel-de-Ville en compte plusieurs) avait songé à marquer à ses collègues la convenance de faire coïncider la fête officielle avec la fête religieuse. Isoler les deux fêtes l'une de l'autre, c'est perpétuer et fortifier les idées de séparation, c'est maintenir et même élever la barrière qui se dresse entre les catholiques et les autres Français, c'est en définitive faire deux parts dans la vie même de Jeanne d'Arc, cette vie qui réalise une fusion si intime de la foi et du patriotisme (1).

Restait à préciser, devant le Conseil municipal, comme il importerait qu'on le fît aussi à la commission de la Chambre et devant la Chambre elle-même, que la fête religieuse de Jeanne d'Arc a été fixée au dimanche qui suit l'Ascension, ce qui l'assimile, quant aux variations d'incidence, à toutes les fêtes mobiles. Au surplus, quand la Congrégation des Rites adopta cette date, elle eut le souci, si nous

1. Notons la satisfaction avec laquelle l'*Univers israélite* a accueilli la proposition du sénateur Louis Martin, tendant à encadrer la fête de Jeanne d'Arc entre deux autres fêtes, dont celle du 14 juillet. La revue juive a, en effet, reconnu dans ces trois solennités le même symbolisme que dans trois fêtes chères au peuple hébreu...

ne nous trompons, de ménager des intérêts civils respectables : elle ne voulut pas choisir le 8 mai, afin de laisser aux fêtes annuelles d'Orléans leur originalité propre et l'intégrité de leur contingent de visiteurs. Ne serait-ce pas un prêté pour un rendu que de tenir compte de la fête religieuse dans la fixation de la fête nationale, tout comme la fête religieuse fut fixée de manière à ne choquer en rien la fête locale d'Orléans ?

Mais, en admettant même que toutes ces conditions fussent réunies pour rendre acceptable aux catholiques la fête officielle qu'on projette, n'avouerons-nous pas qu'une inquiétude subsisterait encore, aussi longtemps du moins que nous vivrons sous le régime areligieux, et, pour tout dire, amoral qu'est le présent régime ? Est-on bien sûr, étant donné le genre de divertissements dont la fête du 14 juillet est chaque année le prétexte, que nous n'en verrions pas une réédition le jour où Jeanne d'Arc serait fêtée sous les auspices des pouvoirs publics, tels que se comportent présentement lesdits pouvoirs ? Combien d'électeurs, et des mieux pensants au point de vue officiel, iraient peut-être chercher, dans ce chômage supplémentaire ajouté à ceux que chaque année ramène, une occasion nouvelle de festoyer suivant les rites orthodoxes de la démocratie qu'on nous fabrique, à savoir par des beuveries, par des bals publics et par d'autres ébats moins édifiants encore !

C'est là, pensons-nous, un point de vue qui devait être envisagé, et la conclusion qu'il appelle n'est autre que celle-ci : une fête officielle de Jeanne d'Arc n'est assurée de répondre au vœu légitime de ses promoteurs que sous un régime qui lui garantirait un cadre propice et un milieu adéquat, c'est-à-dire sous un régime où l'ordre chrétien serait restauré. Hors de là, nous craignons fort qu'on ne doive gémir d'une déformation regrettable, *corruptio optimi pessima,* et c'est cette fâcheuse perspective qui nous inclinerait à une dernière sentence également latine : *Nolite projicere margaritas ante...* nous n'achevons point.

EN ZIGZAG

On lit dans le *Bulletin de l'Action libérale populaire* du 15 juin :

Nous sommes heureux de pouvoir donner de meilleures nouvelles de notre cher ami, M. H. Savary de Beauregard, député de Bressuire, dont la santé avait donné de vives inquiétudes.

Sa maladie a d'ailleurs souligné d'une façon touchante la juste popularité dont il jouit dans toute sa région : *ses électeurs organisent des pèlerinages de deux à trois mille hommes* à Notre-Dame-de-Pitié, à Notre-Dame-de-Beauchêne, pour demander sa guérison; *on voit des pèlerins faire six lieues à pied et à jeun pour obtenir la même grâce du Bienheureux de Montfort.* Comme l'écrit le *Courrier de Bressuire :*

« C'est tout un peuple à genoux, ce peuple qui a gardé la foi de ses ancêtres et qui acclame, dans notre cher malade, celui qui personnifie son

génie à lui. Ce peuple de croyants veut garder son chef et fait violence au ciel ».

L'*Univers* observe avec justesse : si, avec de tels électeurs, on ne fait qu'un député « libéral », comment faut-il qu'ils soient pour faire un député franchement catholique?

Consolons-nous. M. Piou, dans un récent banquet, a promis qu'il allait faire déployer ouvertement la bannière catholique par les candidats de l'*Action libérale*. Le petit considérant qui appuie cette déclaration ne respire pas, il est vrai, un héroïsme extraordinaire. (Le nom de catholique, a-t-il dit, n'est plus bafoué; nous irons au combat bannière déployée et visière levée. Laissons le passé de côté, et ne demandons plus si, à ce compte, M. Savary de Beauregard aurait dû se trouver bien empêché de donner l'exemple. Mais M. Piou a ajouté autre chose qui nous remet dans le doute. A la fin de la même allocution, il a déclaré : c'est « sur le terrain *constitutionnel et républicain* » que nous nous placerons ouvertement. Il y a bien ici un nouvel acte de franchise, l'Action libérale se déclarant aujourd'hui ce qu'elle était depuis longtemps sans en faire l'aveu, républicaine. Mais voilà justement d'où viendra la difficulté. Ce que jamais on n'a vu, chante une petite scie populaire, ce que jamais on ne verra, c'est le nid d'une souris dans l'oreille d'un chat. L'oreille du chat c'est la profession de foi républicaine; et la souris, c'est l'affirmation des principes et des droits catholiques. On n'a encore jamais vu, et je crains bien qu'on ne voie jamais, en France, celle-ci oser se loger dans celle-là. Au fond, c'est cette audace, ou pour mieux dire, cette impossibilité qui a condamné jusqu'ici M. Piou et tous ses amis à se proclamer libéraux, à ne vouloir se réclamer que du droit commun et de la vague liberté. Quoi qu'il en soit spéculativement de la conciliation possible entre les deux professions de principes, en fait, et étant donné ce que le nom de république signifie chez nous, on peut défier un candidat qui se professe directement républicain dans les élections de se placer en même temps sur le terrain catholique. Si l'Action libérale nous en donne le démenti dans les occasions prochaines, nous l'enregistrerons avec empressement.

Cette promesse de M. Piou a été rappelée l'autre jour à la Chambre par M. Augagneur et a donné au chef de l'Action Libérale l'occasion d'une interruption applaudie par la droite. Il s'est écrié : « Que les Francs-maçons s'appellent Francs-maçons et nous nous appellerons catholiques ! » Elle est en ces termes à l'Officiel. Le trait à l'adresse des fils de la Veuve méritait ces applaudissements; mais le rapprochement des situations aurait pu en tempérer l'ardeur. Est-ce que les catholiques ont les mêmes raisons que les Francs-maçons de se cacher? Le mot est l'aveu d'une grande faiblesse et d'une tactique pas fière, vraiment peu digne de la cause de la vérité.

Le lendemain, la *Libre Parole* donnait habilement un tour autrement chevaleresque au geste de son patron. Le texte officiel se changeait en

celui-ci : « Que les Francs-maçons aient le courage de s'afficher Francs-maçons, comme nous avons la fierté de nous dire catholiques ! » A la bonne heure ! Mais est-ce de la fierté des candidats catholiques, libéraux ou démocrates, à se placer sur le terrain catholique dans les élections, que parle le journal de M. Bazire, ou simplement du courage qu'ils déploient quand ils palabrent dans nos congrès ?

Peu de jours après, la même *Libre Parole* donnait un singulier exemple de cette fierté, et aussi de sa manière de soutenir les directions pontificales. Elle disait dans le leader-article du 17 juin :

En dehors même de l'Eglise et des œuvres d'inspiration *nettement cléricale*, n'y a-t-il pas, dans l'*Association Catholique de la Jeunesse Française* et ses trois mille groupes fédérés, dans la Fédération des Sociétés Sportives des Patronages, constituée par l'excellent Dr Michaux, ou dans l'*Action Libérale Populaire* avec ses trois cent mille cotisants, la preuve que les Français ne sont pas si fort rebelles à l'idée d'association et qu'entre les Français les plus enclins à s'organiser sont précisément les catholiques et les traditionnalistes ?

Notons que cela sort de la plume de M. J. Denais, qui est un ancien membre du Comité général de l'A. C. J. F. L'*Univers* dit avec raison :

Après les bénédictions recherchées et obtenues du Saint-Siège, après le patronage direct accordé par un si grand nombre de nos évêques dans leurs congrès diocésains, après ce que nous savons de son recrutement dans les collèges ecclésiastiques, nous avons le droit de nous faire de cette association (l'A. C. J. F.) une idée différente de celle que nous en donne M. Denais, qui l'assimile à la Fédération sportive du docteur Michaux ou l'Action libérale populaire.

L'assimilation de l'A. C. J. F. avec l'Action libérale, d'une association qui se piquait si hautement d'être exclusivement catholique avec une Ligue qui s'en est toujours vivement défendue et qui excluait si soigneusement le principe de l'A. C. J. F., nous paraît surtout frappante. Elle est peut-être trop justifiée, comme nos lecteurs le savent du reste, et ce sont là de ces aveux qui échappent, mais pour un exemple de fierté catholique... c'en est un à la mode de la *Libre Parole*.

Le 21 juin, elle s'explique, en se plaignant d'insinuations perfides, et, naturellement, non sans accuser violemment l'*Univers* de semer la division parmi les catholiques.

Denais (comme on dit : Drumont) examine la question de savoir si le Français a ou non, comme l'Anglo-Saxon, l'esprit d'association. Il conclut pour l'affirmative et ajoute : « A supposer que ce ne soit pas dans ses caractères ethniques, rien n'empêche de penser que l'Eglise — *qui est l'association par excellence* — lui a communiqué l'instinct et le besoin d'association ».

Et il ajoute, développant sa pensée. (Ici le texte cité).

Le sens de la phrase ne saurait être douteux pour personne. Cherchant des exemples d'*association*, Denais, après avoir cité l'Eglise, « l'*association par excellence* », ajoute : « En dehors même de l'Eglise considérée comme association parfaite et ses œuvres d'inspiration purement *cléricale* (il emploie ce mot à dessein et non pas celui de catholique), c'est-à-dire des ordres religieux et des œuvres renfermées dans le sanctuaire, n'y a-t-il pas de grands exemples d'associations? » Et il cite entre autres la *Jeunesse catholique*, en tirant cette leçon : que ce sont précisément les catholiques qui sont le plus enclins à s'organiser.

Denais aurait donc entendu placer les catholiques *en dehors même* de l'Eglise. « *En dehors de* » a été employé par notre ami avec ce sens courant : « *En outre de* ». Si catholique qu'elle soit, l'*Association de la Jeunesse catholique*, elle, est cependant une association distincte de l'Eglise.

Un seul mot sur le fond. L'Eglise est une *société*, elle n'est pas une *association*. Comparer le principe, le mode de sa cohésion avec la notion juridique et pratique de l'association, et vouloir tirer de là ce qu'en tire M. Denais, ce sont de ces nuées où se complaît l'idéologisme libéral. Laissons cela. Mais on ne s'aperçoit pas que cette mise au point ramène justement la question. « En dehors » ou « en outre de » n'y font rien. N'y a-t-il donc que « les ordres religieux et les œuvres renfermées dans le sanctuaire » à qui l'Eglise demande de professer leur origine et leur dépendance *cléricale* et qui doivent s'en glorifier? La *Libre Parole* semble renouveler ici les équivoques du *Sillon*, naguère fameuses, sur le mot « clérical ». On se tire d'affaire comme on peut. A qui fera-t-on admettre qu'en rangeant l'A. C. J. F, avec l'Action Libérale et les sociétés sportives des Patronages, parmi les œuvres qui ne sont pas d'inspiration nettement cléricales, M. Denais entendait simplement les distinguer « des Ordres religieux et des œuvres renfermées dans le sanctuaire »?

Les observations courtoises de l'*Univers* sur son article ont servi de prétexte à M. Bazire pour se livrer contre leur auteur, M. Rocafort, à un genre de polémique dont l'opinion de tous les honnêtes gens aura fait suffisamment justice.

Il est délicat, il serait prématuré de vouloir forcer l'opinion catholique à discerner les conséquences imprévues que pourront avoir certaines initiatives prises d'un point de vue neutre, pour la préservation des édifices du culte. Et peut-être, plus tard, il sera trop tard. Les encouragements de sommités ecclésiastiques donnés à ces tentatives, à raison de leurs réels avantages présents, des intentions sincères dans certains cas, plausibles dans d'autres, rendraient cette critique encore plus aventureuse. Qui sait, par exemple, ce qui sortira de cette œuvre nouvelle. « *Les amis des cathédrales?* » Elle les défend au nom de l'art. On convoque le public à y entendre des conférences faites même par des laïques sur l'art religieux pour leur en expliquer le symbolisme et les beautés. On leur montre que ce sont des monuments vraiment nationaux. Une cérémonie religieuse accompagne d'ailleurs ces réunions semi-profanes. Mais supposez que parmi les vrais instigateurs de cette campagne, en apparence si favorable à

notre cause, et derrière les catholiques les plus honorables, se trouvent des juifs et des partisans d'un christianisme universel. N'est-on pas exposé à voir dévier un beau jour ce mouvement et à entendre ceux-ci réclamer le droit de tenir tel genre de réunion religieuse qu'il leur plaira dans ces édifices nationaux? Nous leur aurons ouvert nous-mêmes les portes. Je ne veux pas insister.

La courageuse campagne de M. Barrès pour nos églises mérite mieux d'être approuvée. Encore ne devons-nous pas, catholiques, reconnaître simplement que son terrain est le nôtre et verser ainsi dans le libéralisme. M. Barrès, le premier, en aurait quelqu'étonnement. Une Semaine religieuse, celle de Blois, dans le titre d'un de ses articles, appelle « Une question bien posée » la forme que prenait la déclaration de candidats libéraux de cette ville dans les récentes élections municipales. On y lisait :

Parce que les vieux monuments, *quels qu'ils soient*, sont en quelque sorte l'âme d'un pays,... qu'ils ont vu tant de générations *s'abîmer sous terre;* parce que, *fût-on rebelle à tout sentiment religieux*, il n'est pas permis de fouler aux pieds un passé qui date de mille ans... Paris *dans son incrédulité* et *pendant les jours les plus sanglants de la Révolution*, a-t-il jamais songé à laisser tomber en ruines Notre-Dame?... Parce que quoi que vous fassiez, vous n'empêcherez jamais un croyant de pratiquer sa religion, et qu'en l'opprimant sans raison, *vous le détournerez fatalement de la République...*

Et le commentaire de la Semaine religieuse ajoutait :

Poser la question ainsi, c'était de plus s'adresser au sentiment religieux : « Quoi que vous fassiez, vous n'empêcherez jamais un croyant de pratiquer sa religion ». Et c'est là, croyons-nous, la corde qu'il est toujours possible de faire vibrer. Eh! mon Dieu, nous le savons, il y a aujourd'hui bien des timidités, que dans notre hâte à juger nous qualifions parfois de lâchetés! Mais nous pensons que c'est se défier trop de l'âme populaire que de ne pas se souvenir de ses incroyables richesses d'énergie latente. A-t-on vu parfois un homme honnête, réfléchi et loyal, ne pas s'intéresser, et avec avidité, aux questions religieuses? Et quand certains préjugés sont tombés, n'a-t-on pas été surpris de voir ce qu'on pouvait espérer de ces âmes droites où le sens religieux venait de se réveiller? Et c'est justement ici que la surprise n'est plus de mise, car il est essentiel à l'homme d'être religieux. Cet état maladif qui constitue l'anticléricalisme (au sens religieux du mot) est à sa façon une sorte de religion, Brunetière le pensait : cet état tend plutôt à prouver que la question religieuse fait partie de nous. Sans doute les problèmes religieux sont délicats et fort complexes, mais, à moins de nous tenir pour des êtres incompréhensibles, nous ne pouvons pas être acculés à une impasse : avec de la netteté, de la conscience et de la loyauté, l'homme se retrouve forcément quelque jour « religieux ».

C'est alors que M. Barrès et beaucoup de bons Français, au nom de l'art et de nos traditions nationales, entreprirent leur campagne en faveur de nos églises, demandant au gouvernement de les protéger contre les Vandales modernes. La question était posée de façon à rallier la majorité des Français et tous — sauf peut-être quelques-uns qui prennent par trop à cœur leur rôle d' « exilés de l'intérieur » — se firent les défenseurs de l'idée. D'illustres suffrages vinrent encourager cette noble initiative.

Nous nous joignons à l'*Univers* pour dire :

Serions-nous par hasard ces *exilés de l'intérieur?* Et sommes-nous donc ces *exilés* pour avoir résolu, catholiques, de poser la question en catholiques? Comme ce reproche est singulier de la part d'une feuille aussi pieuse et peut-être d'un professeur de Grand Séminaire!

En réalité, Barrès a posé la question pour son compte telle qu'il pouvait et qu'il était de sa part beau, loyal et courageux de le faire; nous ne pouvions et ne devions pas la poser nous-mêmes autrement que ne la pose notre foi en la Présence eucharistique, en la nécessité de la vie sacramentelle pour l'âme de la France et en la suprématie des droits de Dieu, représentée ici-bas par le chef de toute église, le Pape, Vicaire de Jésus-Christ.

Cette aveugle manie de chercher dans le sentimentalisme religieux de la Révolution des arguments en faveur de la foi, au risque certain d'induire le peuple à y trouver une équivalence, mais pour le profit assuré du démocratisme, se révèle, non sans détails piquants, dans la récente réélection de Mgr Lesur comme maire de la commune de Mortiers (Aisne). Il occupait cette mairie déjà depuis seize ans. Sa popularité ne tient pas seulement à ce qu'il a fait ériger en face de l'église un buste de la République; il édite chaque année un calendrier qu'il répand à profusion, véritable entreprise de diffusion par un prêtre, de la Déclaration des droits de l'homme. Il a aussi inventé des enveloppes de lettres à un bon marché exceptionnel qui propagent également les mêmes idées. Sa lettre de remerciements à ses électeurs, en commençant la dix-septième année de ses fonctions, est d'un début tout à fait démocratique :

« Nous, Jules-Emile-Honoré Lesur, né à Mortiers, par la grâce de Dieu, Prêtre français de la Sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, comme par l'Autorité du Souverain-Pontife, Protonotaire apostolique *ad instar*, Chanoine Titulaire de Carthage, Chanoine d'honneur de Digne et de Tours, Chanoine honoraire de Soissons et par les suffrages des Electeurs et de MM. les Conseillers municipaux pour la 17e année, Maire de la commune de Mortiers (Aisne), aux Habitants de Mortiers, paix, salut et dilection en Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Roi du Ciel et de la Terre ».

Mais ce n'est pas cela qui vient directement à notre sujet. On lit dans cette lettre :

La crainte de Dieu est le commencement de la sagesse et *Maximilien Robespierre*, parlant au nom du Comité de Salut public prononçait le 18 floréal, an I, son discours « sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains », disait les quelques vérités suivantes dans lesquelles j'appelle l'attention des moins cléricaux de mes lecteurs :

« L'idée de l'Etre Suprême et de l'immortalité de l'âme est un rappel » continuel à la justice, elle est donc sociale et républicaine.

» Attachons la morale à des bases éternelles et sacrées; que l'éducation » publique soit surtout dirigée dans ce sens ».

Mirabeau disait, il y a cent ans : « Dieu n'est pas moins nécessaire » au peuple français que la liberté pour faire le bien ».

Oui, mes chers amis, adorons Dieu et servons-le, et gardons-nous bien

de nous jamais laisser séduire, ni entraîner à faire partie des associations malfaisantes qui ne cherchent qu'à ruiner l'Eglise et la France.

Ainsi, adorons Dieu, mes chers frères (non, citoyens), faut-il dire : comme l'adorait Robespierre et, avec Mirabeau, comme nécessaire au même titre que la liberté. M. le Maire débutait comme s'il annonçait une lettre pastorale; la suite est bien d'un officier de la République.

On a vu récemment encore les efforts faits par les constitutionnels de tout rang pour plier au service de leurs illusions politiques les paroles du Saint-Père. La lettre de notre collaborateur M. P. Tailliez qu'on lira plus loin en est un autre exemple. Que n'a-t-on pas tiré de l'« instaurare omnia in Christo » et du « Politica nostra, crux est » ! Au retour de son dernier voyage à Rome, M. Feron-Vrau écrivait dans la *Croix* un de ces articles qui nous inculquent périodiquement que toute la pensée pontificale consiste dans le maintien du *statu quo*, c'est-à-dire de la République, sauf à l'améliorer si l'on peut, mais surtout sans préconiser une autre forme de gouvernement. Une lettre écrite ces jours derniers au nom du Pape par le cardinal Merry del Val à Mgr Humbrecht, évêque de Poitiers, pour le remercier de l'envoi de sa Lettre pastorale sur l'Union catholique dans son diocèse et le féliciter d'en avoir posé les bases exactement selon les vues du Saint-Père, ramène encore une fois les choses à leur vrai point. Doit-on espérer que ce ne sera pas peine perdue? Ce document a d'autant plus d'importance en l'espèce et fait d'autant plus d'honneur au vaillant prélat qui en est le destinataire, que, si nous ne nous trompons, aucune autre Union diocésaine n'avait encore reçu une si haute sanction.

Or, dans cette lettre, Mgr l'évêque de Poitiers n'a pas manqué de s'appuyer sur les devises citées plus haut, mais son commentaire ajoute :

Est-ce à dire, N. T. C. F., qu'en dehors de l'Union les membres qui la composent doivent abandonner leurs préférences politiques ? Nous ne le pensons pas. Nous croyons que chacun doit rester libre de garder et de manifester son attachement à telle ou telle forme du gouvernement. Mais au sein de l'Union *tous* se rappelleront qu'ils doivent être catholiques sans épithète; tous se feront une obligation de mettre leur vie d'accord avec leurs croyances, et lorsqu'il s'agira d'accomplir le devoir électoral, *tous* s'inspireront, avant tout, des intérêts de la sainte Eglise, pour se mettre d'accord sur le choix d'un candidat, à quelque parti d'ailleurs qu'il appartienne.

Il y a, en effet, un principe de morale que l'Union est obligée d'inculquer à ses membres : c'est que, catholiques, ils doivent voter en catholiques.

... Par conséquent, voter en catholiques, se conduire en catholiques, subordonner en toute circonstance les intérêts du régime qu'ils soutiennent et ceux de leurs partisans au triomphe des intérêts de Dieu, tels que l'Eglise les détermine, voilà la discipline qui devra être rigoureusement observée.

... Concluons, N. T. C. F. Tous vous avez le désir que l'Union des catholiques du Poitou soit fertile en bons résultats. Or la première condition pour qu'elle réussisse, c'est que tous ses adhérents soient résolus à s'oublier eux-mêmes, à ***subordonner leurs intérêts personnels à l'intérêt général.***

En un mot, observation stricte de la discipline imposée par les statuts, soumission des simples soldats aux chefs choisis pour leur transmettre Notre mot d'ordre, action disciplinée et coordonnée de tous vers un même but, voilà ce que Nous vous recommandons avec une insistance toute particulière.

Et, dans le dispositif :

L'Union catholique ne reçoit que des catholiques acceptant de placer en *première ligne le programme de défense religieuse.*

ART. III. — L'Union, *comme telle* (1), ne fait pas de politique; elle est en dehors et au-dessus de tous les partis; mais ses adhérents auront pour devoir impérieux de ne voter, en toutes circonstances, que pour des hommes résolus à assurer à l'Eglise catholique sa liberté, notamment par une révision de la loi dite de séparation, comportant la reconnaissance de sa hiérarchie et acceptée par le Saint-Siège, et par l'abrogation des dispositions légales qui ont mutilé la liberté d'enseignement et chassé les religieux.

Or, c'est à une Union constituée selon ces principes que le Saint-Père fait adresser l'approbation suivante :

Du Vatican, 8 juin 1912.

Monseigneur,

Le Saint-Père a pris connaissance avec un vif intérêt de la lettre pastorale par laquelle vous avez établi et annoncé à vos ouailles l'Union des catholiques du diocèse de Poitiers.

Dans cette lettre et dans l'ordonnance qui l'accompagne, le Souverain Pontife a constaté avec une grande satisfaction la plus complète conformité aux directions du Saint-Siège et aux principes que Sa Sainteté rappelait tout récemment encore dans son allocution du 27 mai aux pèlerins français.

C'est pourquoi le Saint-Père souhaite le meilleur succès à une entreprise si opportune, et vous accorde, Monseigneur, ainsi qu'à tous vos diocésains et notamment à ceux qui feront partie de cette Union, une bénédiction toute spéciale.

Avec mes vœux et mes félicitations, veuillez agréer, Monseigneur, l'expression de mes sentiments très dévoués en Notre-Seigneur.

R. cardinal MERRY DEL VAL.

Il nous sera bien permis d'observer en passant que les principes et le programme de conduite que le directeur de la *Critique du Libéralisme* a soutenus dans tous ses écrits sont strictement conformes à ceux sanctionnés ici par le Saint-Père.

On l'excusera de citer ici ce qu'il écrivait dans la première édition du premier ouvrage polémique sorti de sa plume (*Les Idées du Sillon,* 1906; pp. 101 et 102). C'est le commentaire exact du « *tous* » que Mgr Humbrecht souligne à dessein dans sa lettre. Cette page sera une réponse à des détracteurs qui, ne pouvant rien opposer à nos critiques, s'efforcent de nous représenter comme asservis à une cause

1. Le « comme telle » est la clef de la question. (N. D. L. R.).

politique. Je répondais à l'opposition que l'idée d'un parti catholique rencontrait, surtout au Sillon, et j'en exposais le principe en ces termes :

« Quiconque, *mais quiconque indistinctement*, voudra lier le triomphe des intérêts catholiques à celui de son parti, aura trahi la défense des intérêts religieux et la cause du catholicisme en France.

» Si les monarchistes, dans les circonstances où l'intérêt religieux le demande, refusent de s'allier aux républicains catholiques pour briser à tout prix le joug des sectaires, sous le prétexte que, selon eux, le salut ne peut venir que du roi ou de l'empereur, et pour ne pas risquer de voir la crise se résoudre sans amener la chute de la république, ils seront convaincus de subordonner l'intérêt religieux à l'intérêt monarchique.

» Si les républicains, ou les démocrates catholiques, dans les circonstances où l'intérêt religieux le demande, refusent de marcher la main dans la main avec les monarchistes et les tiennent à l'écart, de peur que les exigences d'une lutte sans compromission ne viennent à ébranler la forme actuelle du gouvernement, et parce que l'alliance du christianisme et de la démocratie est pour eux la condition nécessaire du salut, ils seront convaincus à leur tour de placer l'intérêt démocratique avant l'intérêt catholique.

» Dans les conjectures extrêmes où nous nous débattons, les uns et les autres demeureront impuissants, les uns comme les autres seront convaincus de volonté *inefficace*, s'ils ne se montrent pas franchement résolus à deux choses, dont la seconde n'est pas moins importante que la première et sera la pierre de touche de leur sincérité : 1° s'unir à tous ceux, *quels qu'ils soient*, qui s'engageront à revendiquer un programme arrêté de garanties religieuses et sociales ; 2° et, surtout, *combattre énergiquement tous ceux, quels qu'ils soient*, qui refuseront de s'engager à le soutenir.

» C'est de la dernière évidence.

» Or. est-ce principe lumineux qui sert de règle à ces diverses Associations auxquelles tant de braves gens apportent leur adhésion et leur concours ? Est-ce faute de l'adopter sincèrement qu'on s'y agite plus qu'on y agit ? Je laisse à d'autres le soin d'en juger. »

LES CORRESPONDANTS ROMAINS

Nous avons reçu la lettre suivante :

Le Mans, 11 juin 1912.

Bien cher monsieur l'Abbé,

Voulez-vous avoir une idée de la tâche délicate qu'imposent parfois aux journalistes catholiques les correspondants romains de certains journaux ?

Voici un fait qui m'est, il est vrai, personnel, mais qui, par les commentaires qu'il appelle, a une portée assez générale pour que la *Critique du Libéralisme* puisse en saisir utilement ses lecteurs.

Le lundi 27 mai dernier, Pie X recevait au Vatican le pèlerinage français annuel. A l'adresse que Mgr Odelin venait de lire au nom du pèlerinage, Sa Sainteté répondait par une allocution où elle renouvelait ses conseils ordinaires d'union dans l'affirmation souveraine des principes religieux.

Mais, de cette allocution, la première analyse qui me tomba sous les yeux fut celle de l'*Echo de Paris*. Or, elle contenait cette phrase, guillemetée comme celles qui la précédaient et celles qui la suivaient : « Soyez soumis aux autorités constituées. »

Cette phrase, j'en conviens, énonce un précepte de morale catholique qui, *servatis servandis*, n'offre rien que de parfaitement plausible et justifiable. Je me récriai, cependant, à part moi, et, d'instinct, je révoquai en doute l'exactitude du résumé que me présentait ainsi, dans l'*Echo de Paris* du 28 mai, le correspondant romain qui lui avait, la veille, transmis la relation de la réception des pèlerins français au Vatican.

Je ne pouvais, en effet, ne pas apercevoir quelle distance il y avait entre cette phrase et celle que le même Pie X avait prononcée le 19 avril 1909, lorsque, parlant aux pèlerins réunis dans Saint-Pierre pour les fêtes de la béatification de Jeanne d'Arc, le Pape disait : « Non ! il n'est pas digne de vénération et d'amour, ce gouvernement qui se fait l'ennemi de la vérité religieuse... »

Que faire, cependant? Je découpais, à ce moment, dans les journaux parisiens du matin, les informations que devait contenir, le soir même, le *Nouvelliste de la Sarthe*. Laisser, dans cette citation de l'*Echo de Paris*, la phrase qui me paraissait invraisemblable, à l'heure présente, sur les lèvres de Pie X, n'était-ce pas, non seulement m'exposer à tromper mes lecteurs, mais encore rouvrir la porte à tant de controverses qui nous ont déchirés dans le passé? Les attardés du ralliement, dont il demeure un certain nombre de douzaines, n'allaient-ils pas triompher sans mesure? Je ne voulais pas, en ce qui me concerne, contribuer à cette prolongation d'une équivoque irritante.

Mais d'autre part, mutiler une analyse qui, guillemetée, paraissait authentique, n'était-ce pas m'exposer à un reproche sérieux, à une accusation de déloyauté? Si brève qu'ait été cette discussion tout intérieure, car les typographes n'attendent pas les journalistes, je vous assure, bien cher monsieur l'abbé, que je me trouvai placé en face d'un véritable cas de conscience. Or, je le résolus, avec la certitude d'accomplir un devoir, en biffant d'autorité la phrase guillemetée qui m'avait semblé inadmissible.

Eh bien! j'avais été fort heureusement inspiré. Quand, en effet, d'autres journaux m'apportèrent le texte de l'allocution pontificale, j'y lus que le Pape avait dit en substance : Faites revivre, par votre union, les principes chrétiens, et quand ces principes auront repris vigueur, les citoyens seront soumis aux autorités constituées, lesquelles, de leur côté, pourvoiront suivant leur devoir au bien de leurs peuples.

Il suffit de comparer les deux textes pour voir que le correspondant romain de l'*Echo de Paris*, ce jour-là, s'était fait *traditore* en croyant

demeurer *traduttore.* Il avait pris pour une consigne immédiatement applicable ce qui n'était que la prédiction de ce qu'on verra le jour où sera effectué le retour à l'ordre chrétien.

De cette anecdote, prise sur le vif, je ne tirerai, bien cher Monsieur l'abbé, aucun des enseignements qu'elle pourrait comporter. Je vous demanderai seulement une prière pour les publicistes qui, voulant faire tout leur devoir, sont exposés à faillir par la faute de confrères maladroits, sinon mal intentionnés. Et veuillez croire à mes sentiments tout dévoués.

Paul TAILLIEZ,
rédacteur en chef du *Nouvelliste de la Sarthe.*

« FORCES D'AVENIR » ET.... FAIBLESSE PRESENTE

De la victoire des catholiques belges aux élections du 2 juin, M. Henri Bazire a tiré, dans la *Libre Parole,* des commentaires où il n'a pu se tenir de mêler quelques propos discutables. Son article est du 12 juin. Il y prend acte de cette constatation faite par M. Jaurès dans l'*Humanité :*

Ce qui domine tout, c'est qu'en Belgique, comme partout dans le monde, les forces politiques et sociales s'accumulent de plus en plus aux deux pôles opposés : cléricalisme et conservatisme d'un côté, socialisme de l'autre. Les forces intermédiaires sont frappées de doute et d'une sorte de paralysie.

M. Henri Bazire trouve que cette idée est « juste », et il a raison. Mais veut-on savoir de quelle glose il la fait suivre, après avoir cité des réflexions analogues du *Rappel?* Voici :

Il y a là beaucoup de clairvoyance et de sincérité; et les catholiques devraient faire leur profit de tels aveux, au lieu de se chamailler comme ils le font depuis quelques années sur des mots et à propos de chimères.

A cette goutte de vinaigre mêlée au miel de l'ensemble, on reconnaît l'école où M. Bazire se plaît à prendre périodiquement de nouvelles inscriptions. Les lauriers de George Fonsegrive et de Julien de Narfon l'empêchent de dormir, au point qu'à leur exemple il ne peut plus écrire une page raisonnable sans y joindre quelque boutade, qui voudrait être blessante, pour des catholiques moins... sommaires que lui.

Cette boutade-ci porte d'autant moins qu'on ne voit pas tout de suite si elle vise des catholiques belges ou des catholiques français. Dans le premier cas, M. Henri Bazire semble assez mal placé pour donner son avis sur les dissentiments de la vieille droite, de la jeune droite, des démocrates chrétiens, dissentiments qui d'ailleurs n'avaient pas seulement pour objet des « mots » ou des « chimères »; n'en déplaise au nouveau *leader* de la *Libre Parole,* les luttes livrées entre catholiques chez nos voisins du Nord n'ont pas nui, les faits l'attestent, à leur succès si éclatant du 2 juin, à ce succès qui oblige l'*Hu-*

manité et le *Rappel* à des « aveux » si pleins « de clairvoyance et de sincérité ».

Mais nous inclinons à penser que c'est bien plutôt aux catholiques français que songeait M. Henri Bazire. Comme il aspire, par l'effet d'une présomption injustifiée, à exercer sur l'action catholique une tutelle assez voisine de l'absolutisme, il souffre de voir que plus d'un catholique regimbe devant ses ukases, et il accuse ces catholiques-là de « se chamailler sur des mots et à propos de chimères ». La formule est vague et dédaigneuse, encore une fois, mais il sait bien qu'elle est injuste.

Ce n'est pas, en effet, pour des « mots » seulement, ce n'est pas pour des « chimères » qu'on a repris M. Henri Bazire, notamment, chaque fois qu'il a mérité d'être repris. Le plus souvent, c'était pour des complaisances manifestes à l'endroit des doctrines libérales, modernisantes ou démocratiques; or, si ces doctrines sont des « chimères », on en doit conclure que c'est à des « chimères » que s'en est pris luimême, en des documents retentissants, le Souverain-Pontife, envers qui M. Henri Bazire ne manque aucune occasion d'affirmer pompeusement sa soumission.

Au surplus, est-il sans intérêt, pour la position même des « forces d'avenir » que M. Henri Bazire signale dans le catholicisme et le socialisme, que des catholiques fassent ainsi autour d'eux l'office de vigilants redresseurs? Ne sait-on pas quels efforts les socialistes, pour leur part, ont faits et continuent de faire pour « s'unifier », par le moyen d'une doctrine commune qui comporte à sa manière une orthodoxie? Dira-t-on que Jules Guesde, Jaurès, Hervé « se chamaillent sur des mots et à propos de chimères »?

Ce que les socialistes croient nécessaire pour que le socialisme devienne pleinement une « force d'avenir », M. Henri Bazire ne doit pas trouver mauvais que des catholiques le fassent, à meilleur droit, pour épargner au catholicisme telles faiblesses présentes qui risqueraient de l'empêcher d'être dans « l'avenir » la « force » qu'il fut dans le passé. M. Henri Bazire, qui se pique d'être un tribun catholique, n'a-t-il jamais lu les œuvres de Donoso Cortès, ce maître incontesté de la pensée et de la parole? Il y aurait trouvé, développé d'une manière autrement majestueuse que dans Jaurès, ce même parallèle des « forces d'avenir », du catholicisme et du socialisme; mais il y aurait vu que ces « forces d'avenir » sont destinées à croître aux dépens du « libéralisme », et non seulement du libéralisme sectaire qui assimile les libéraux belges à nos radicaux, mais de tous les genres de libéralisme, y compris le libéralisme catholique, que le marquis de Valdegamas abhorrait à l'égal de son ami Louis Veuillot. Libre, après cela, à M. Henri Bazire de dire que Donoso Cortès « se chamaillait sur des mots et à propos de chimères » : la vérité est que le noble orateur espagnol n'espérait la victoire du catholicisme sur le socialisme qu'à la condition que le catholicisme s'épurerait de tout alliage libéral.

M. Henri Bazire, lui, redoute pour le catholicisme un alliage bien différent, à savoir le conservatisme. Il écrit, dans la suite de l'article que nous discutons :

Toute la question est de savoir si (les catholiques) auront assez de désintéressement pour faire une politique sociale généreuse et hardie, sans s'hypnotiser sur la défense du coffre-fort que certains abriteraient volontiers derrière l'autel. Nous sommes à une heure où la famille et la propriété ne peuvent plus être défendues d'une façon négative par des résistances inintelligentes au mouvement qui nous entraîne vers une nouvelle organisation du travail... Beaucoup de conservateurs qui se disent catholiques... ne voient dans la religion qu'un garde-fou pour le peuple, dans le clergé qu'une gendarmerie en soutane. C'est à ce titre qu'ils consentent à les protéger, et Dieu sait l'impopularité dont est capable de les couvrir ce genre de protection.

Par où l'on voit que M. Henri Bazire, qui ne se « chamaille » pas « pour des mots et à propos de chimères », sait bien comment l'on acquiert la popularité; il se garde de résister à la « nouvelle organisation du travail ». On connaît jusqu'où s'étendent les efforts positifs de nos catholiques sociaux et démocrates pour défendre « le coffre-fort, l'autel, la famille, la propriété »; cela peut s'appeler du « désintéressement », de la politique sociale « hardie et généreuse », et, d'emblée, ils échappent à « l'impopularité »! Ce qui doit vexer M. Bazire, cependant, c'est que Marc Sangnier, plus hardiment que lui, a tenté l'expérience, et qu'il s'y est acquis une popularité autrement rutilante que celle d'Henri Bazire. *Tarde venientibus ossa.*

POUR L'« UNIVERS »

De la *Croisade française,* cet extrait que nous nous faisons un plaisir et un devoir de reproduire, après nous être abstenus à dessein de prendre part aux polémiques que la réorganisation de l'Univers a soulevées :

C'est le journal qu'il faut lire.

On l'injurie, c'est bon signe; on le critique, c'est qu'il fait peur; on voudrait qu'il n'existe plus, c'est qu'il gêne : soutenons-le, défendons-le, aimons-le.

Que lui reproche-t-on?

D'être vendu aux royalistes, parce que des royalistes lui ont donné la vie matérielle. Pie X nous a délivré du péché politique qu'on retrouvait dans les commandements des libéraux : défense d'être catholique... défense d'être catholique-monarchiste... défense d'être catholique impérialiste... il fallait être républicain catholique, démocrate chrétien ou... pas d'absolution.

Que lui reproche-t-on?

De manquer de charité parce qu'il crie : « Casse-cou » et révèle les turpitudes des uns, dénonce les faux systèmes des autres, et, sans attaquer les personnes, se fait le champion de la vérité, donc de la justice.

Que lui reproche-t-on?

D'être romain, de prendre son mot d'ordre directement au Vatican sans passer par certaines officines où se fabriquent les opinions erronées, où se nouent les intrigues étranges, où se discutent les paroles de vie que le Pape nous transmet.

Que lui reproche-t-on?

De ne pas faire de politique avec M. Piou, ni de démocratisme avec M.

Sangnier, de désirer que la *Marseillaise* ne se chante pas aux banquets catholiques comme l'hymne de l'amour fraternel et de la paix universelle.

Que lui reproche-t-on?

De soutenir, de défendre, de promouvoir les organisations, les groupements uniquement catholiques qui, obéissant au Pape, se placent sur le seul terrain catholique pour y défendre les intérêts religieux.

Que lui reproche-t-on?

De ne pas être un organe de gracieux potins, de cancans honnêtes, d'histoires croustillantes, de nouvelles sensationnelles, de faits divers policiers.

Et quoi donc encore? Je n'en finirais pas s'il fallait tout dire : il y a tant d'esprits biscornus de par le monde, même chez les gens bien pensants.

Aussi bien tout ce qu'on dit de l'*Univers* nous le fait aimer.

Il ne s'occupe pas de questions politiques et ne s'inquiète que de la vraie politique, celle de Dieu. Ses rédacteurs ne tremblent pas comme feuille au vent et ne jouent pas à colin-maillard, les yeux bandés toujours...

Ils ne grimacent pas devant les ennemis de Dieu et ses faux amis sont démasqués jusqu'à ne plus tromper les crédules et berner les naïfs. Et l'*Univers* défend les siens, ceux qui pensent, ceux qui travaillent, ceux qui s'aiment... Que c'est donc beau et bon et si rare!

Que les lecteurs de la *Croisade Française* deviennent donc ceux de l'*Univers*. Il est le meilleur, le plus sûr, le plus vrai, le plus intéressant, le plus catholique de tous les journaux de France.

Le Gérant : G. Stoffel

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION (Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz à LILLE Nord), *et non pas à la* DIRECTION *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie

41, RUE DU METZ, LILLE. — 10.488.

LES ERREURS DOCTRINALES
DE M. L'ABBÉ LEMIRE

La thèse fondamentale de M. l'abbé Lemire, c'est le *libéralisme*. Un catholique libéral, remarque à bon droit, après le R. P. Liberatore (1), S. E. le cardinal Billot (2), a pour note distinctive la plus complète incohérence. C'est précisément parce que le catholicisme libéral est l'incohérence même, qu'on a grande difficulté à le préciser et à le définir : il est ondoyant et divers, rempli de contradictions, échafaudant l'hypothèse sur la thèse sans nettement distinguer l'une de l'autre, niant en fait ce qu'il croit maintenir en principe.

Dans les discours du député d'Hazebrouck, ce libéralisme apparaît à tout instant, tantôt nettement affirmé, tantôt simplement insinué; mais, le plus souvent, il ne se découvre que sous la forme de propositions assez imprécises et que, sans doute, le feu de l'improvisation rend plus vagues encore. C'est là, ajoutée à l'incohérence de la doctrine professée, une nouvelle difficulté pour saisir l'exacte pensée de l'orateur. En s'attachant de préférence à certains discours où cette pensée semble mise davantage en relief, il est possible cependant de surmonter l'obstacle et de faire la synthèse des idées nettement libérales, et, par là, très dangereuses, du prêtre-député. C'est le travail que l'on entreprend ici, en opposant la doctrine de l'Eglise, promulguée par les Papes, à la doctrine professée par M. l'abbé Lemire. Simple discussion doctrinale, notre étude ne touchera en rien aux questions de pure politique : M. l'abbé Lemire, parmi les formes possibles de gouvernement, a donné ses préférences à la forme républicaine; c'est un droit qu'il faut lui reconnaître hautement.

I

Le libéralisme est contenu en germe dans la fameuse *Déclaration des Droits de l'Homme*, dans ces « immortels » principes de 1789, condamnés d'ailleurs par Pie VI. Tout n'est pas à rejeter cependant dans les Droits de l'Homme; mais la part de vrai qu'ils renferment, a été empruntée à l'ancien droit ou encore au droit naturel et à la simple équité. Ce qui leur appartient en propre est radicalement faux, et peut se résumer en ce point fondamental : séparation complète de l'ordre civil et de l'ordre religieux ; l'orbite dans lequel doit graviter l'Etat est transporté dans une sphère réservée, où la religion n'a plus rien à voir. C'est, comme on l'a souvent répété depuis 1830, la

1. LIBERATORE, *La Chiesa e lo Stato*, cap. 1, art. I, § 4.
2. BILLOT, *Tractatus de Ecclesia Christi;* Rome, 1910, t. II, p. 55.

sécularisation de la société. Louis Veuillot, en quelques lignes, trace, de main de maître, la profession de foi du libéral : « Plus d'alliance entre l'Eglise et l'Etat; que l'Eglise n'ait plus rien de commun avec les gouvernements, que les gouvernements n'aient plus rien de commun avec les religions, qu'ils ne se mêlent plus de ces affaires! Le particulier professe à sa guise le culte qu'il a choisi suivant son goût; comme membre de l'Etat, il n'a point de culte propre. L'Etat reconnaît tous les cultes, leur assure à tous une égale protection leur garantit une égale liberté; tel est le régime de la tolérance; et il nous convient de le proclamer bon, excellent, salutaire, de le maintenir à tout prix, de l'élargir constamment. L'on peut dire que ce régime est de droit divin : Dieu lui-même l'a établi en créant l'homme libre; il le pratique en faisant luire son soleil sur les bons et sur les méchants... » (1).

Ainsi formulé, le libéralisme a déjà reçu de nombreuses et solennelles condamnations, de la part de Grégoire XVI, dans l'encyclique *Mirari vos*, de la part de Pie IX, dans le *Syllabus* et dans quantité d'autres actes officiels (2), de la part de Léon XIII, dans les encycliques *Immortale Dei* et *Libertas*. Pie X, résumant et condamnant les erreurs modernistes, a mentionné le libéralisme sous la forme qu'il affecte chez les modernistes : « *L'Eglise n'a pas seulement à s'entendre amicalement avec les siens: ses rapports ne se bornent pas au dedans: elle en a encore avec le dehors. Car elle n'occupe pas seule le monde: en regard, il y a d'autres sociétés, avec qui elle ne peut se dispenser de communiquer et d'avoir commerce. Vis-à-vis de celles-ci, quels sont ses droits et ses devoirs: c'est ce qu'il s'agit de déterminer, et non pas sur d'autre principe, bien entendu, que sa nature même, telle qu'ils [les modernistes] l'ont décrite. — Les règles qu'ils appliquent sont les mêmes que pour la science et la foi, sauf que là il s'agissait d*'objets, *ici, de* fins. *De même donc que la foi et la science sont étrangères l'une à l'autre, à raison de la diversité des objets, de même l'Eglise et l'Etat, à raison de la diversité des fins, spirituelle pour l'Eglise, temporelle pour l'Etat. Autrefois, on a pu subordonner le temporel au spirituel; on a pu parler des questions mixtes, où l'Eglise apparaissait comme reine et maîtresse. La raison en est que l'on tenait alors l'Eglise comme instituée de Dieu, en tant qu'il est l'auteur de l'ordre surnaturel. Mais cette doctrine, aujourd'hui, philosophie et histoire s'accordent à la répudier. Donc, séparation de l'Eglise et de l'Etat, du catholique et du citoyen. Tout catholique, car il est en même temps citoyen, a le droit et le devoir, sans se préoccuper de l'autorité de l'Eglise, sans tenir compte de ses désirs, de ses conseils, de ses commandements, au mépris même*

1. Louis Veuillot, *L'Illusion libérale,* § I. — Voir aussi Léon XIII, Encycliques *Immortale Dei* et *Libertas.*

2. Voir Don Sarda y Salvany, *Op. cit.*, c. X.

de ses réprimandes, de poursuivre le bien public en la manière qu'il estime la meilleure. Tracer et prescrire au citoyen une ligne de conduite, sous un prétexte quelconque, est un abus de la puissance ecclésiastique, contre lequel c'est un devoir de réagir de toutes ses forces. (Encycl. *Pascendi.*)

En face de ce désintéressement de l'Etat à son égard, que devient l'Eglise, ou, pour parler plus exactement, le catholicisme? On ne saurait, en effet, parler d'Eglise par rapport à l'Etat, puisque celui-ci ne reconnaît plus aucune société religieuse : il n'y a, vis-à-vis de l'Etat, que des citoyens qui, en même temps qu'ils sont citoyens, professent le catholicisme. Leur catholicisme est donc nécessairement traité par l'Etat comme une simple opinion personnelle, respectable sans doute, mais dont, en principe, il n'y a pas à tenir compte d'une manière spéciale dans l'organisation de l'Etat. Aux catholiques il appartiendra de soumettre leur catholicisme au régime commun, s'ils veulent être dans la légalité.

Une double erreur est renfermée dans cette première conséquence : une erreur, qui est en même temps une injure, par rapport à l'Eglise, dont on méconnaît par là la constitution divine comme société parfaite et nécessaire, ayant, comme telle, des droits que les pouvoirs civils sont tenus de respecter; une seconde erreur, par rapport aux catholiques eux-mêmes, qui n'ont plus ainsi le droit, comme citoyens, d'agir en catholiques. La première erreur a été directement condamnée par Léon XIII, dans l'encyclique *Immortale Dei.* La seconde, déjà stigmatisée, dans cette même encyclique, à deux reprises différentes, a été de nouveau flagellée par Pie X, dans l'encyclique sur le *Sillon.* « *Il est donc évident,* dit Léon XIII, *que les catholiques ont de justes motifs d'aborder la vie politique: car ils le font et doivent le faire, non pour approuver ce qu'il peut y avoir de blâmable présentement dans les institutions politiques, mais pour tirer de ces institutions mêmes, autant que faire se peut, le bien public sincère et vrai, en se proposant d'infuser dans toutes les veines de l'Etat, comme une sève et un sang réparateur, la vertu et l'influence de la religion catholique... Il n'est pas permis d'avoir deux manières de se conduire: l'une en particulier, l'autre en public, de façon à respecter l'autorité de l'Eglise dans sa vie privée, et à la rejeter dans sa vie publique. Ce serait là allier ensemble le bien et le mal, et mettre l'homme en lutte avec lui-même, quand, au contraire, il doit toujours être conséquent et* NE S'ÉCARTER, EN AUCUN GENRE DE VIE OU D'AFFAIRES, DE LA VERTU CHRÉTIENNE. »

C'est la même erreur, avons-nous dit, que Pie X flagelle dans son encyclique sur le *Sillon.* Le Pape reproche aux Sillonistes de ne pas défendre l'Eglise, sous prétexte de neutralité politique : « *Le devoir de tout catholique,* dit-il, *n'est-il donc pas d'user des armes*

politiques qu'il tient en mains, pour la défendre, et aussi pour forcer la politique à rester dans son domaine et à ne s'occuper de l'Eglise que pour lui rendre ce qui lui est dû?... Qu'est-ce à dire, sinon qu'il y a deux hommes dans le Silloniste: l'individu, qui est catholique; le Silloniste, l'homme d'action, qui est neutre ».

Mais si, dans l'organisation publique de l'Etat, on ne tient pas compte des droits de l'Eglise, il faut nécessairement en arriver, ou à soumettre complètement l'Eglise, en ce qu'elle a d'extérieur, à l'Etat, ou à faire de la religion un sentiment purement individuel, incapable de se traduire à l'extérieur par des actes. C'est la thèse moderniste, logique avec les principes du libéralisme par elle admis : « *De même,* dit Pie X, *que la foi doit se subordonner à la science, quant aux éléments phénoménaux, ainsi faut-il que, dans les affaires temporelles, l'Eglise s'assujettisse à l'Etat. Cela, ils* [les modernistes] *ne le disent peut-être pas encore ouvertement; ils le diront quand, sur ce point, ils seront logiques. Posé, en effet, que dans les choses temporelles, l'Etat est maître, s'il arrive que le croyant, aux actes intérieurs de la religion, dont il ne se contente pas d'aventure, en veuille ajouter d'extérieurs..., la conséquence nécessaire est qu'ils tombent sous la domination de l'Etat. Et que dire de l'autorité ecclésiastique, dont justement il n'est pas un seul acte qui ne se traduise à l'extérieur? Il faudra donc qu'elle lui soit totalement assujettie? C'est l'évidence de ces conclusions qui a amené bon nombre de protestants libéraux à rejeter tout culte extérieur, même toute société religieuse extérieure, et à essayer de faire prévaloir une religion purement individuelle. Si les modernistes n'en sont point encore arrivés là, ce qu'ils demandent, en attendant, c'est que l'Eglise veuille, sans trop se faire prier, suivre leurs directions, et qu'elle en vienne enfin à s'harmoniser avec les formes civiles.* » (Encycl. *Pascendi*).

Cette « harmonisation avec les formes civiles », bien dans la logique de la thèse libérale, est le principe de toutes les évolutions politiques et sociales auxquelles doit se soumettre l'Eglise, si elle veut vivre : « *Si l'autorité ecclésiastique ne veut pas, au plus intime des consciences, provoquer et fomenter un conflit, à elle de se plier aux formes démocratiques. Au surplus, à ne point le faire, c'est la ruine* » ... « *Le facteur principal de l'évolution..., pour l'Eglise, c'est le besoin de se plier aux conjonctures historiques, de s'harmoniser avec les formes existantes des sociétés civiles... Que le pouvoir ecclésiastique change de ligne de conduite sur le terrain social et politique: se tenant en dehors des organisations politiques et sociales, qu'il s'y adapte néanmoins, pour les pénétrer de son esprit* » (Encycl. *Pascendi*).

Voilà donc la thèse libérale et moderniste, telle que l'a définie et condamnée l'autorité suprême dans l'Eglise.

II.

Cet exposé était nécessaire pour faire connaître plus clairement et plus facilement le réel péril doctrinal qui se cache dans maints discours de M. l'abbé Lemire.

Pour exprimer ses idées touchant les rapports de l'Eglise et de l'Etat, M. l'abbé Lemire n'avait pas de plus belle occasion que la discussion de la loi dite de Séparation, et de toutes les lois qui sont la conséquence de la rupture. Au lendemain de l'application de la loi du 10 décembre 1905, à propos d'un amendement concernant la destination des biens cultuels, il fait une profession de foi non équivoque :

« ... Je suis, dit-il, pour la conciliation avec les vrais libéraux... Le vrai libéralisme, qui en a formulé la doctrine, si ce n'est Montalembert, dans ce discours de Malines, qui se résume dans ce mot fameux : « L'Eglise libre dans l'Etat libre »?

« Si l'action libérale n'accepte pas toutes les libertés, liberté de la presse, liberté de l'association, liberté des cultes, liberté d'enseignement, pourquoi s'appelle-t-elle libérale?

« L'Action libérale, si elle est logique, doit avoir la fierté de se contenter d'une séparation de l'Eglise et de l'Etat qui n'est pas la perfection, mais qui réalise un des vieux articles du programme des libéraux (1). »

Il est curieux d'entendre un prêtre reprocher à l'Action libérale de ne pas accepter intégralement la liberté des cultes, condamnée par Grégoire XVI, par Pie IX, par Léon XIII, la liberté de la presse, dénoncée comme dangereuse par Pie IX et Léon XIII. Mais tenons-nous-en au principe fondamental du libéralisme, la séparation de l'Eglise d'avec l'Etat, la « sécularisation de la société », principe dénoncé et condamné par tous ces pontifes, comme on l'a vu dans le premier paragraphe.

Sans doute M. l'abbé Lemire a combattu la loi de séparation et a voté contre; mais, s'il n'a pas voulu « du divorce entre la République et le catholicisme », c'est uniquement une question de *fait*, et non un principe qui l'arrêtait : « Je ne voulais pas exposer mon pays à toutes les conséquences redoutables d'une séparation *qui n'était peut-être pas faite à une heure propice* » (2).

D'ailleurs, il n'a pas attendu la loi de séparation pour affirmer la thèse libérale : la discussion de la loi de 1901 sur les associations lui en avait déjà fourni une occasion magnifique, et, en 1901 comme

1. J. O., *Débats parlementaires; Chambre des députés*, 1907, page 3014.
2. J. O., 1907, p. 3014.

en 1907, il s'était fait applaudir par les députés de gauche. La question des congrégations religieuses n'est qu'un aspect particulier de la grande question des rapports de l'Eglise et de l'Etat :

« Théoriquement (remarquons ce mot qui établit bien la question de principe), dit M. l'abbé Lemire, il n'y a que *deux* solutions possibles, et chacun les connaît. Elles dépendent de l'idée que l'on se fait du rôle que doit remplir l'Etat à l'égard des cultes.

« Si l'Etat n'a d'autre mission que de garantir la sécurité intérieure et extérieure, s'il doit intervenir le moins possible dans le domaine de la liberté individuelle, s'il doit respecter comme des choses intangibles, d'un ordre à la fois plus relevé et plus intime, qui appartient à l'humanité en général et à l'initiative de chacun, la science, l'art, la religion; si c'est là l'idée que l'on se fait du rôle de l'Etat, il n'y a qu'une solution logique et possible : *l'Etat ne doit pas connaître les cultes...*

» Dans (l'autre) doctrine, l'Etat intervient le plus possible, parce qu'il se regarde comme la source de tout droit. Il ne se dit point qu'il doit avant tout respecter l'individu, l'initiative privée, toutes les variétés humaines; il se regarde comme chargé de faire l'unité, de tracer toutes les règles. De ce concept, qui est celui des peuples latins, dérivent les idées d'art classique, officiel, d'enseignement officiel, de culte officiel, participant des ressources, de la force et du prestige de l'Etat. C'est la seconde théorie » (1).

Les préférences de M. l'abbé Lemire sont pour la thèse libérale américaine, la première théorie. On ne peut encore la réaliser tout de suite, mais ce qui en empêche la réalisation, ce ne sont que des contingences actuelles, qui longtemps encore peut-être seront des nécessités .

« Nous sommes à une période de transition. Ni les partisans de l'Etat s'abstenant, ni les partisans de l'Etat intervenant... ne peuvent oublier dans quelles conditions spéciales se trouve la France; elle a un passé historique, quinze siècles de catholicisme; elle a un présent religieux. Il faut tenir compte de l'un et de l'autre... On a eu la sagesse de tenir compte des contingences qui seront peut-être longtemps encore des nécessités. Il faut donc faire appel à un expédient » (2).

On le voit : régler légalement la situation des congrégations religieuses, comme telles, ce n'est qu'un expédient, justifié par les conditions spéciales, dans lesquelles se trouve la France. La thèse qu'en principe adopterait M. l'abbé Lemire, s'il n'était retenu par ces con-

1. J. O., 1901, p. 215.
2. J. O., 1901, p. 215.

tingences de l'heure présente, serait tout autre : on l'apprendra dans la suite.

L' « expédient » nécessaire pour faire la « transition », M. Waldeck-Rousseau, d'après M. l'abbé Lemire, avait eu l'heur de le trouver dans le projet présenté par le gouvernement :

« Pour tenir compte des exigences actuelles, ce projet maintenait le *statu quo* des associations autorisées, *ce qui pourrait n'être qu'une transition*. Mais, aux autres, il disait : Je ne vous demande pas d'être autorisées, cela ne dépend pas de vous, je vous dis seulement dans quel cadre vous devrez rentrer : si vous n'y entrez pas, vous n'existerez plus légalement à mes yeux. C'était logique » (1).

L'Etat ignorant l'Eglise comme telle, voilà ce que M. l'abbé Lemire appelle « logique ». C'est bien la thèse libérale, condamnée par les Papes. S'il avait suivi les enseignements de Léon XIII, il aurait pu rappeler à la Chambre et au gouvernement qu'il existait un troisième moyen de régler, entre l'Eglise et l'Etat, les questions mixtes, et partant l'existence légale des associations religieuses : ce troisième moyen, d'ailleurs, n'est pas simplement mis à la libre disposition des Etats par l'Eglise, il s'impose à eux, en certaines circonstances (2), pour sauvegarder la concorde nécessaire entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel ; c'est de régler, d'un commun accord, la question en litige.

Ecoutons Léon XIII, dans son encyclique *Immortale Dei: Des temps arrivent parfois où prévaut un autre mode d'assurer la concorde et de garantir la paix et la liberté: c'est quand les chefs d'Etat et les Souverains Pontifes se sont mis d'accord par un traité sur quelque point particulier.* »

« *Dans les questions du droit mixte, il est pleinement conforme à la nature ainsi qu'aux desseins de Dieu, non de séparer une puissance de l'autre, moins encore de les mettre en lutte, mais bien d'établir entre elles cette concorde qui est en harmonie avec les attributs spéciaux que chaque société tient de sa nature.* »

Au fond, l'équivoque qui se cache toujours sous le mot magique de liberté a séduit et égaré M. l'abbé Lemire :

« Le christianisme, s'écrie-t-il, nous a appris la liberté ! Nous avons eu l'honneur, par les propagateurs de notre religion, d'introduire dans le monde le principe de la distinction des deux pouvoirs, le pouvoir civil et le pouvoir religieux » (3). Oui, mais cette distinction ne doit pas être entendue au sens libéral et moderniste, qui supprime tout point de contact entre les deux pouvoirs, sens condamné, nous l'avons vu plus haut, par le Pape Pie X. Léon XIII, avec sa théologie précise et pénétrante, a admirablement défini et

1. J. O., 1901, p. 215.
2. Lorsque l'Etat n'est pas absolument chrétien.
3. J. O., 1897, p. 616.

circonscrit cette délimitation des deux pouvoirs : « *Dieu a donc divisé le gouvernement humain entre les deux puissances, la puissance ecclésiastique et la puissance civile; ... chacune d'elles en son genre est souveraine; chacune est renfermée dans des limites parfaitement déterminées et tracées en conformité de sa nature et de son but spécial.* » Mais il faut faire la réserve du point de contact possible en matière *mixte:* « *Toutefois,* continue Léon XIII, *leur autorité s'exerçant sur les mêmes sujets, il peut arriver qu'une seule et même chose, bien qu'à un titre différent, mais pourtant une seule et même chose, ressortisse à la juridiction et au jugement de l'une et de l'autre puissance... Il est donc nécessaire qu'il y ait entre les deux puissances* UN SYSTÈME DE RAPPORTS *bien ordonné...* » (Encycl. *Immortale Dei.*)

M. l'abbé Lemire n'envisage jamais semblable réserve.

La religion, d'après lui, ne doit jamais se mêler aux choses de la politique : elle n'en a pas le droit : « Nous devons condamner tout prêtre qui, au nom de la religion immuable, pèserait sur la conscience d'un homme dans les choses changeantes de la politique » (1). « Je suis le premier à dire qu'un argent quelconque, qui a une source religieuse, qui est demandé au nom de la religion, — vous entendez bien jusqu'où je vais, — ne devrait pas servir pour nos démêlés politiques » (2). Oui, mais que faire quand, sous le couvert de politique, ou simplement à l'occasion d'un règlement intérieur, on discute d'intérêts qui ont un rapport très intime avec la religion? Et c'était le cas, dans le débat du 4 mars 1897; il s'agissait d'*élections.* Or, le député ne doit-il pas légiférer? Le choix de la personne est d'une extrême importance pour le bien de la religion.

Les papes ont prévu le cas : Léon XIII a posé le principe général: [Les catholiques] *doivent... se proposer d'infuser dans toutes les veines de l'Etat, comme une sève et un sang réparateur, la vertu et l'influence de la religion catholique...* [L'homme] *doit toujours être conséquent et ne s'écarter en aucun genre de vie ou d'affaires* (pas même en politique) *de la vertu chrétienne.* » (*Immortale Dei.*)

Pie X, qui avait présente à l'esprit l'objection des Sillonistes — la thèse même de M. l'abbé Lemire, — a été plus explicite encore : « *Le devoir de tout catholique n'est-il pas d'user des armes politiques qu'il tient en mains pour la défendre, et aussi pour forcer la politique à rester dans son domaine et à ne s'occuper de l'Eglise que pour lui rendre ce qui lui est dû?* »

L'opposition entre, d'un côté, Léon XIII et Pie X, et, de l'autre, M. l'abbé Lemire, ne vient-elle pas de ce que ce dernier soutient, jusque dans ses conséquences, la thèse libérale, de ce que les premiers affirment la thèse catholique?

1. J. O., 1897, p. 616.

2. J O., 1909, page 1348. C'est pourquoi, sans doute, le 24 mars 1904,

III.

La conclusion logique du libéralisme, — celle que seuls les protestants libéraux ont le courage de tirer, — aboutirait, nous l'avons vu, à réduire la religion à un pur sentiment individuel. Conclusion très grave, et qui serait la contradiction même du dogme de l'Eglise catholique, société visible dans ses membres, sa hiérarchie, son culte. Conclusion logique cependant : « *C'est l'évidence de ces conclusions,* dit Pie X, *qui a amené bon nombre de protestants libéraux à rejeter tout culte extérieur, même toute société religieuse extérieure et à essayer de faire prévaloir une religion purement individuelle.* » De vrai, si l'Etat doit réglementer tout ce qui est extérieur — (qu'il s'agisse de la réglementation spéciale de l'Etat intervenant ou de la réglementation de droit commun de l'Etat s'abstenant, peu importe), — si, d'autre part, la destruction des pouvoirs est telle, qu'elle ne laisse aucun point de contact pour les matières mixtes, il faut bien que la religion disparaisse de la circulation extérieure et rentre dans l'intime des consciences individuelles.

« *Sans doute,* remarque Pie X, *les modernistes n'en sont pas encore arrivés là...* »

M. l'abbé Lemire, dont la doctrine fondamentale concorde si parfaitement avec celle qu'a condamnée l'encyclique *Pascendi,* en est, lui aussi, au cran d'arrêt des modernistes. Il ne va pas jusqu'à formuler la doctrine de la religion individuelle; mais il en pose les principes. Pour lui, le citoyen, c'est-à-dire l'homme entré dans la vie publique et chargé de gérer les affaires de l'Etat, depuis le simple électeur jusqu'au député, doit déposer son catholicisme. Comment le garderait-il? La religion et la politique vivent dans deux compartiments séparés.

Voici comment M. l'abbé Lemire entend son rôle de député :

« Je suppose qu'on doit être libéral en République, et que c'est le meilleur titre pour y entrer. *Ce n'est pas comme catholique que je vous demande place :* mon catholicisme ne vous regarde pas; mais votre libéralisme me regarde autrement » (1). Quelques instants auparavant la même affirmation, sous une forme presque identique, s'était déjà trouvée sur ses lèvres : « Ni M. l'abbé Gayraud, ni M. l'abbé Lemire ne sont ici les députés du catholicisme. *Le catholicisme dans cette Chambre n'a pas de député,* pas plus que le protestantisme, pas plus que la maçonnerie, pas plus que l'islamisme, pas plus qu'aucune religion » (2).

M. l'abbé Lemire ne s'est fait aucun scrupule de voter les crédits pour le voyage de M. Loubet à Rome.

1. J. O., 1899, p. 1965.
2. J. O., 1899, p. 1965.

C'est très souvent que reviennent des formules analogues : « Quand je viens à cette tribune, j'y viens comme homme et comme Français; j'y viens le moins possible comme catholique ou comme prêtre, car cela ne vous regarde pas » (1). — « Je parle en simple député, *n'ayant pas de responsabilité au point de vue ecclésiastique*, car je ne suis ici envoyé par personne de la hiérarchie; je ne suis pas le représentant du clergé...; comme tous mes collègues de la Chambre, *je tiens mon pouvoir et mon devoir de mes électeurs et d'eux seuls* » (2). « Ma conscience ne regarde que moi... Du haut de la tribune où je parle politique, parce que je ne me regarde pas comme l'élu des seuls curés, ni comme l'élu des catholiques, je me regarde comme l'élu, non d'un clan, mais de mon pays natal » (3).

***

Ces déclarations, les deux dernières en particulier, sont fort graves, sous un double rapport.

a) Tout d'abord elles dédoublent, à tort, dans la vie publique le citoyen et le catholique. M. l'abbé Lemire dit, en effet, équivalemment: comme individu, comme prêtre, je puis avoir telles convictions; mais comme citoyen, comme député, je ne puis transporter mes convictions dans la vie publique, à la Chambre; mes électeurs, faisant acte de citoyens dans leur vote, m'ont choisi, non pas parce qu'ils étaient catholiques et prêtres, mais parce qu'ils étaient Français. Chez l'électeur comme chez l'élu, dédoublement de la personne. C'est exactement le dédoublement que Pie X constatait chez le Silloniste : « *Il y a deux hommes en lui, l'individu qui est catholique, le Silloniste qui est neutre* ». Nous avons vu plus haut que ce dédoublement est condamné par Léon XIII, dictant aux catholiques leurs devoirs de citoyens dans la direction des affaires de l'Etat, et par Pie X, rappelant que les armes de la politique sont parfois nécessaires aux catholiques pour défendre l'Eglise, traînée par ses adversaires dans l'arène politique.

Logique avec lui-même, M. l'abbé Lemire ne veut à aucun prix entendre parler de la formation d'un parti catholique, — il sait ou devrait savoir qu'il ne s'agit pas ici de parti *politique;* — d'un parti catholique, dis-je, qui grouperait à la Chambre tous les défenseurs de la religion : « L'esprit chrétien, dit-il, n'est pas le monopole d'un groupe... J'ai trop de confiance dans le sens droit et éclairé et dans la libre conscience de la France, pour ne pas penser qu'elle écartera à jamais cette confusion de deux ordres distincts... Si cette confusion était créée par le bénéfice d'un parti catholique, les restes de chris-

1. J. O., 1908, p. 2399.
2. J. O., 1907, p. 2033.
3. J. O., 1909, p. 2287.

tianisme qu'il y a dans nos campagnes seraient gravement compromis » (1). Libre à lui d'être l'adversaire de la R. P., mais qu'il étaye son opinion sur d'autres motifs. Car ce n'est pas confondre deux ordres distincts que de grouper, même à la Chambre, les représentants *catholiques* du pays pour la défense des intérêts religieux : « *L'union peut légitimement ne pas exister, là où il s'agit de questions purement politiques* », dit le pape Léon XIII. Mais partout où la politique touche aux intérêts religieux, l'unanimité doit se faire entre tous les catholiques. Le nom de « parti » importe peu à la chose. Ce qui importe, c'est qu'on observe les recommandations que l'Eglise adresse aux catholiques revêtus de dignités et de charges publiques, et que nous avons déjà rapportées plus haut. Ce qui importe, c'est que les catholiques se mettent en avant, unis à leurs chefs spirituels, pour la défense des droits de Dieu et de l'Eglise, comme les y exhorte Pie X dans la finale de l'encyclique *Vehementer* : « *Et maintenant, c'est à vous que nous nous adressons, catholiques de France... Vous savez le but que se sont assigné les sectes impies qui courbent vos têtes sous le joug, car elles l'ont elles-mêmes proclamé avec une cynique audace: « Décatholiciser » la France... C'est de toute votre âme qu'il vous faut défendre* [la] *foi... Faites le nécessaire, pour que dans la pensée comme dans l'action, votre union soit aussi ferme qu'elle doit l'être parmi les hommes qui combattent pour la même cause, surtout quand cette cause est de celles au triomphe de qui chacun doit volontiers sacrifier quelque chose de ses propres opinions... Quant à la défense de la religion, si vous voulez l'entreprendre d'une manière digne d'elle, la poursuivre sans écart et avec efficacité. deux choses importent avant tout: vous devez d'abord vous modeler si fidèlement sur les préceptes de la loi chrétienne, que vos actes et votre vie tout entière honorent la foi dont vous faites profession; vous devez ensuite demeurer très étroitement unis avec ceux à qui il appartient en propre de veiller ici-bas sur la religion, avec vos prêtres, vos évêques, et surtout avec ce Siège Apostolique, qui est le pivot de la foi catholique et de tout ce qu'on peut faire en son nom.* »

Y aurait-il donc deux lois différentes, l'une pour les simples catholiques, l'autre pour les députés catholiques?

b) Les déclarations de M. l'abbé Lemire sont graves à un autre point de vue: « Je parle en simple député, n'ayant aucune responsabilité au point de vue ecclésiastique,... car je tiens mon pouvoir et mon devoir de mes électeurs et d'eux seuls ». Est-ce que le peuple est la « source » du pouvoir et du devoir? Si c'est en ce sens que M. l'abbé Lemire parle, qu'il relise les condamnations de cette doctrine et par Léon XIII et par Pie X, renouvelant, dans l'encyclique sur le *Sillon*, la con-

1. J. O., 1911, p. 2280.

damnation de Léon XIII : « *Ceux qui président au gouvernement de la chose publique peuvent bien, en certains cas, être élus par la volonté et le jugement de la multitude, sans répugnance ni opposition avec la doctrine catholique. Mais si ce choix désigne le gouvernant, il ne lui confère pas l'autorité de gouverner; il ne délègue pas le pouvoir, il désigne la personne qui en sera investie.* » (Encycl. *Diuturnum*).

Encore moins les électeurs confèrent-ils le *devoir* à l'élu. Le devoir est tracé, dans les choses de droit naturel, par la loi naturelle, dans les choses de droit positif, par la loi divine positive, ecclésiastique ou purement humaine. Et quiconque manque à ce devoir pèche contre la loi et porte la responsabilité de sa faute, en conscience devant Dieu, au for externe devant les représentants de Dieu chargés de maintenir l'ordre sur terre. S'il a manqué à son devoir, en matières touchant à la religion, un catholique, à plus forte raison un prêtre-député, est donc responsable, non point seulement devant ses électeurs, mais encore et surtout *devant ses supérieurs ecclésiastiques* (1).

***

Mais revenons à la thèse de M. l'abbé Lemire : elle sépare complètement, dans la vie publique, le catholique de l'homme politique; de là à faire de la religion un sentiment d'ordre purement individuel, il n'y a qu'un pas. Comme les modernistes, M. l'abbé Lemire ne fera pas ce pas; mais du moins, — et c'est là son erreur, — il sera obligé d'imposer au catholicisme, *en face de l'Etat*, l'attitude diminuée qui convient aux sentiments d'ordre privé : « Nous ne sommes pas des cléricaux au sens que vous entendez. Nos croyances sont appuyées, je le sais bien, sur des preuves que vous n'admettez pas; elles reposent sur des considérations que vous pouvez appeler équivoquement mystiques;... cela vous regarde. Mais, en tous cas, ces convictions s'appuient sur *des arguments qui sont au moins personnels*, qui nous donnent droit au respect qu'on a pour la personne humaine et certainement nous n'avons pas à vous en rendre compte. Nous demandons qu'ils soient respectés, voilà tout » (2).

Donc, en face des prétentions de l'Etat, le catholicisme apparaît comme une conviction s'appuyant sur des arguments d'ordre au moins personnel, et réclamant, à ce titre le respect de l'Etat.

Sur une pareille base, comment défendre les droits de l'Eglise,

1. C'est ce que M. l'abbé Lemire ne comprend pas : il refuse de reconnaître l'autorité épiscopale lui interdisant de solliciter à l'avenir un mandat électif quelconque. Dans sa désobéissance, M. l'abbé Lemire, il faut le reconnaître et le dire bien haut, est *logique* avec les idées qu'il a professées depuis le début de sa carrière politique. Le libéralisme lui a fait perdre la notion exacte de la juridiction ecclésiastique.

2. J. O., 1895, p. 115.

comme société? C'est là l'impossibilité et l'incohérence auxquelles aboutissent fatalement les libéraux.

La seule solution, conforme aux principes du libéralisme touchant l'abstention totale de l'Etat vis-à-vis de ce qui concerne la religion, c'est que l'Etat donne à l'Eglise la liberté de droit commun, ou pour parler plus exactement qu'il donne aux catholiques le droit commun comme cadre légal de la manifestation extérieure de leurs sentiments religieux. Tant pis si le droit commun est en contradiction avec les principes de leur religion! Et c'est ce qui arrive fatalement.

Mesurons, en effet, dans cet ordre de choses, les conséquences logiques de l'attitude adoptée par M. l'abbé Lemire. Déjà, en traçant les grandes lignes de la doctrine libérale des rapports de l'Eglise et de l'Etat, il avoue que l'Etat, en cette hypothèse, ne reconnaît les cultes que comme manifestations de la liberté individuelle, et qu'il doit les respecter « comme des choses intangibles d'un ordre à la fois plus relevé et plus intime, qui appartiennent à l'humanité en général et à l'initiative de chacun en particulier, la science, l'art, la religion». La religion, mise sur le même pied que la science et l'art! quel langage pour un prêtre (1)! M. l'abbé Lemire parlait ainsi en 1901. On a crié au scandale, en 1910, quand il faisait s'incliner, devant la supériorité du Panthéon désaffecté, la science, la religion, la loi. C'est à tort qu'on a crié au scandale à cette époque: c'était en 1901 qu'il fallait arrêter l'orateur.

Mais quelles conséquences plus déplorables encore découlent de ce principe!

1° Respect absolu de toutes *les idées* en matière de religion : « On peut être très bon chrétien et professer *le plus grand respect* pour les croyances d'autrui » (2). A cette proposition, on pourrait opposer nombre de condamnations pontificales; il suffira d'en citer une seule : « *La doctrine catholique nous enseigne que le premier devoir de la charité n'est pas dans la tolérance des convictions erronées, quelque sincères qu'elles soient, ... mais dans le zèle pour l'amélioration de nos frères*, etc. »

2° Reconnaissance des *droits de l'Homme :* « Je tiens, moi en particulier, et plus que vous, — étant suspect, parce que catholique, d'intolérance et d'exclusivisme, — à être d'accord avec mon temps et mon pays; *je tiens plus que vous, à profiter des droits de l'Homme* que les principes modernes ont reconnus à tous » (3).

1. C'est pourquoi, sans doute, le 19 mars 1907, M. l'abbé Lemire a voté le crédit pour les funérailles *civiles* de M. Berthelot.

2. J. O., 1895, p. 155.

3. J. O., 1908, p. 2399. Tout récemment encore, M. l'abbé Lemire disait : « Moi qui suis catholique et qui ai la prétention de rester catholique, comme je suis prêtre et ai la prétention de rester prêtre, je suis fier d'ap-

Or, nous savons ce que contient la déclaration des droits de l'homme : elle admet comme principes nécessaires de l'ordre politique, et découlant du droit naturel, la souveraineté nationale, la liberté de conscience, la liberté de parler, d'écrire et d'imprimer, etc... Sur tous ces points les Papes, depuis Grégoire XVI jusqu'à Pie X, ont prononcé des condamnations claires, décisives. Citons Léon XIII, dans la conclusion de sa belle encyclique *Libertas* : « *De ces considérations, il résulte donc qu'il n'est pas permis de demander, de défendre ou d'accorder sans discernement la liberté de la pensée, de la presse, de l'enseignement, des religions, comme autant de droits que la nature a conférés à l'homme. Il suit pareillement que ces diverses sortes de liberté peuvent, pour de justes causes, être tolérées, pourvu qu'un juste tempérament les empêche de dégénérer jusqu'à la licence et au désordre.* »

3° La norme sur laquelle on devra se régler pour justifier l'emploi des *libertés* dites *modernes* ne sera plus la pensée de l'Eglise et la réalisation du bien sous toutes ses formes : « Toutes les libertés modernes — liberté d'enseignement, d'association, de la presse, — sont relatives : elles sont réglées par la conscience, par l'utilité sociale et le bien public » (1). Formule vague, naturaliste, et incomplète, qui ne concorde pas avec la doctrine catholique exprimée par Léon XIII : « *Là où les usages ont mis ces libertés en vigueur, les citoyens doivent les faire servir à procurer le bien, et* CONSERVER A LEUR ÉGARD LES SENTIMENTS QU'EN A L'EGLISE, *car une vérité ne doit être réputée légitime qu'en tant qu'elle accroît notre faculté pour le bien.* »

4° En ce qui concerne, en particulier, les différents cultes, égalité de tous devant la loi : « Si nous nous permettons de critiquer une loi, ce n'est pas parce qu'elle enlèverait à l'Eglise une situation privilégiée. Le droit commun, l'égalité, c'est tout ce que nous demandons » (2). « Sur la question religieuse, un mot suffit : Tout ce que le pays a demandé dans le passé, tout ce qu'il demandera demain, c'est que nous recherchions tous les moyens possibles de garantir la liberté, la publicité et la sécurité du culte catholique, conformément à son organisation... En vertu de ses principes — les droits de l'Homme et du Citoyen, — la République peut et doit faire cela *pour toutes les religions* » (3). De fait, si le culte catholique n'a d'autres droits à faire

partenir à la glorieuse lignée de ces prêtres qui, au moyen âge, ont libéré les esclaves; des prêtres qui, en 1789, mettant leur main dans la main du Tiers-Etat, écrivaient la déclaration des *Droits de l'Homme* ». *Discours d'Hazebrouck*, 4 mai 1912, reproduit par le *Journal de Roubaix*, 5 mai, le *Progrès du Nord*, 5 mai.

1. *Discours d'Hazebrouck*, *Cri des Flandres* du 6 octobre 1910.

2. J. O., 1897, p. 617.

3. *Discours d'Hazebrouck*, *Cri des Flandres*, 6 octobre 1910. A remarquer

valoir devant la république que ce que demande le pays, et ce que lui reconnaît la charte immortelle des droits de l'homme et du citoyen, il faut qu'il se contente de partager le sort de toutes les religions, absurdes et fausses. — Or, Léon XIII condamne cette attitude : « *Envisagée au point de vue social, cette même liberté veut que l'Etat ne rende aucun culte à Dieu ou n'autorisee aucun culte public; que nulle religion ne soit préférée à l'autre; que toutes soient considérées comme ayant les mêmes droits... Mais, pour qu'il en fût ainsi, il faudrait que vraiment la communauté civile n'eût aucun devoir envers Dieu, ou. qu'en ayant, elle pût impunément s'en affranchir: ce qui est également la communauté civile n'eût aucun devoir envers Dieu, ou.* cipe de l'immunité de l'Eglise.

5° Au fond, le droit commun fera de l'Eglise, au regard de la loi, une association civile; les congrégations religieuses auront le régime d'associations purement laïques : « Le projet de M. le président du conseil (de M. Waldeck-Rousseau, relativement à la loi d'association de 1901), nous apportait une solution. Il ne parlait pas des associations religieuses. Convaincu *avec juste raison* que dans un projet de cette nature, il ne faut pas faire de catégories, il s'établissait sur le terrain solide du droit commun et des règles générales. Il se contentait d'indiquer les prescriptions auxquelles les associations religieuses seraient obligées de se soumettre pour avoir une existence légale. *Entre elles et les associations purement laïques, il n'y avait plus de différences* » (1). Avec de pareils principes, M. Lemire était prêt pour les cultuelles.

---

que, pour la question religieuse, M. l'abbé Lemire s'attache uniquement à ce que *le pays* demande. L'autorité religieuse, le Pape et les Evêques, n'ont-ils pas leur mot à dire?

1. J. O., 1901, page 215. On pourrait également, à bon droit, taxer d'erreur le principe par lequel M. l'abbé Lemire justifie la présence des ordres religieux dans l'Eglise. Pour lui « le ministère ordinaire de l'Eglise est rempli par les desservants, les curés et les évêques, en union avec le Saint-Père. Il n'est parlé que d'eux dans la Hiérarchie ». Les religieux remplissent « un ministère extraordinaire, un ministère qui fait partie des droits et des devoirs de l'Eglise, mais qui peut, à certaines heures, se modifier, se porter ailleurs, cesser sur certains points ». Quel galimatias! Le ministère ordinaire de l'Eglise (il n'y en a point d'extraordinaire) est rempli par des prêtres et des évêques, séculiers ou réguliers, peu importe. Comme s'il ne pouvait y avoir de curés et d'évêques religieux! comme si les missions étaient un ministère extraordinaire! comme si les missions ne pouvaient être confiées au clergé séculier comme au clergé régulier!

La vraie différence entre l'état ecclésiastique et l'état religieux provient non du ministère sacerdotal, qui peut être le même dans les deux états, et qui peut manquer totalement chez les religieux non prêtres, mais de la profession qu'ont faite les religieux de suivre des conseils évangéliques.

Cette mise au point nous permet de juger cette phrase finale du discours du 29 janvier 1901, (J. O., p. 214), auquel on se réfère dans toute cette note : « La faculté de créer et d'organiser [des ordres religieux] ne disparaît pas [de l'Eglise], parce que les ordres religieux sont la floraison d'une liberté de l'Eglise ». Encore la liberté! L'état religieux, et par suite les écoles pratiques de cet état, c'est-à-dire les ordres religieux, ne sont pas essentiels à l'Eglise, mais font partie de l'intégrité de l'Eglise, qui doit

IV

Par la force des choses, nous aboutissons donc à cette organisation civile de la société religieuse, telle que l'avait rêvée M. Briand dans ses *associations cultuelles*. Si, en effet, les congrégations religieuses doivent être, devant l'Etat, identifiées avec les associations purement civiles, c'est un acheminement vers la conception d'une loi qui réglementera civilement la grande société religieuse du catholicisme, en l'identifiant avec toutes les autres sociétés du même genre. M. l'abbé Lemire l'avait bien prévu en 1901 : « Quand il s'agit de prendre une décision sur une question aussi grave, dans laquelle sont en jeu l'avenir du pays et toute son orientation politique future, *et peut-être la condition sociale de cette masse de croyants qu'on appelle les catholiques;...* n'avons-nous pas le devoir de nous dégager de certaines préoccupations d'ordre secondaire, de certaines mesquineries d'opposition » (1).

L'organisation légale que M. l'abbé Lemire approuvait, en principe, pour les congrégations religieuses et qu'il prévoyait être, dans l'avenir, le point de départ d'une nouvelle condition sociale du catholicisme, il n'avait aucune raison de principe de la rejeter en 1905. Le député d'Hazebrouck n'accepte pas, sans doute, sans restriction, les associations cultuelles (M. l'abbé Lemire a voté contre). Son vote a probablement été dicté par des motifs tirés des faits — contingences ou nécessités de l'heure présente, pour répéter une formule favorite — mais, à coup sûr, il n'y voit pas d'objection de principe : « [L'Eglise], dit-il, peut vivre dans tous les milieux; elle a des ressources pour se plier à toutes les situations sociales que vous lui faites avec vos lois humaines... Vous nous avez imposé le régime des associations cultuelles : *nous en formerons, soyez-en certains :* s'il y a d'abord quelque difficulté, il y aura aussi de la vie » (2).

On sait ce qu'il est advenu de la prophétie de M. l'abbé Lemire. Le démenti que lui a infligé le Souverain Pontife a été éclatant : mais ce démenti a été donné en telle forme, qu'il montre clairement l'opposition radicale de la doctrine professée par M. l'abbé Lemire avec la doctrine catholique. M. l'abbé Lemire ne se doute pas de cette opposition : nous croyons bien volontiers à sa sincérité sur ce point; mais il se trompe certainement, et les précisions que Pie X apportera, plus nombreuses à mesure que l'on avance à travers les derniers événements, ne feront qu'accentuer cette opposition.

être sainte et former ses enfants à toute sorte de sainteté. Il doit y avoir, dans l'Eglise, comme des noviciats de la pratique des conseils évangéliques. Sans doute, l'Eglise doit avoir la *liberté* d'organiser ce qui lui est nécessaire pour atteindre sa fin; mais il y a, dans la pratique des conseils évangéliques, plus que la floraison d'une liberté.

1. J. O., 1901, page 206.
2. J. O., 1905, p. 2373.

« *Relativement aux associations cultuelles*, dit le Pape, *telles que la loi les impose, nous décrétons qu'elles ne peuvent absolument pas être formées*, SANS VIOLER LES DROITS SACRÉS QUI TIENNENT A LA VIE MÊME DE L'EGLISE. »

Il y a deux points à retenir de la décision pontificale : 1° une défense *disciplinaire* relative à la formation de cultuelles; 2° une déclaration *doctrinale* établissant l'opposition irréductible des dites cultuelles avec la constitution de l'Eglise : « *Elles ne peuvent être fermées sans violer les droits sacrés qui tiennent à la vie même de l'Eglise* ». Sur la question disciplinaire, M. l'abbé Lemire déclare qu'il faut obéir (1); mais c'est le seul point de vue qu'il envisage. Relativement à ce qu'il faut penser des cultuelles. il prétend garder, même après que le Pape a parlé, toute sa liberté d'appréciation : « J'avais, pour mon compte, dit-il, l'espoir que les associations cultuelles seraient assez larges, assez libérales pour que le catholicisme pût s'y mouvoir aussi facilement que les autres cultes » (2). Cette opinion, M. l'abbé Lemire la garde encore en 1907 : « Je puis avoir sur les cultuelles une opinion *diamétralement opposée* à celle de certains catholiques, mais je n'en suis pas moins orthodoxe qu'eux : ce n'est pas une question de foi, cela; c'est une question de discipline. Dans les questions de foi, il y a l'infaillibilité; dans les questions de discipline, il y a l'autorité » (3).

Si le Pape est avec les catholiques dont l'opinion est diamétralement opposée à celle de M. l'abbé Lemire, c'est qu'il s'est trompé, et il s'est trompé parce qu'on l'a trompé : « Je reconnais qu'il était très difficile à celui qui était loin de nous et sous les yeux de qui tombaient les journaux de France, *où notre loi était plus ou moins dénaturée*, de juger à distance de ce qui convient le mieux, même lorsqu'on est très bien intentionné et lorsqu'on n'a en vue que le bien public. Le Pape est, avant tout un honnête homme qui n'a en vue

1. J. O., 1907, p. 3014.

2. J. O., 1906, p. 1263. — Remarquons que M. l'abbé Lemire n'exprime pas dans cette phrase le regret que les associations n'aient pas été assez larges. Il s'agit dans son discours de justifier les inventaires : « Il me semblait que du moment où, dans ces inventaires, il était permis de faire toutes les réserves sur l'origine des biens et sur leur valeur, du moment où même nous pouvions, comme catholiques, ajouter à cette protestation juridique sur l'origine et la valeur de ces biens, une revendication plus haute que notre conscience de croyants nous imposait, à savoir que ce qui se faisait à notre égard n'était que provisoire, que nous subordonnions notre décision à l'acceptation, par nos supérieurs hiérarchiques, des associations cultuelles, nous pouvions laisser passer l'inventaire. J'avais, pour mon compte, etc... » Malheureusement pour M. l'abbé Lemire, l'Encyclique *Vehementer* du 11 février était publiée sur ces entrefaites : les cultuelles étaient déjà malades, mais l'affichage du discours de M. l'abbé Lemire fut voté (7 mars 1906).

3. J. O., 1907, p. 2033. Il n'est pas exact de dire que l'infaillibilité est étrangère aux décisions disciplinaires. En prenant une décision d'ordre général, le Pape ne peut pas faire quelque chose de nuisible pour l'Eglise.

que le bien de l'Eglise et qui fait son devoir. Beaucoup de ceux qui le plaignent auraient dû le renseigner plus et mieux » (1).

Cette divergence d'appréciation, entre le Pape et M. l'abbé Lemire, ne porte pas uniquement sur la question des associations cultuelles; elle se continue pour tout ce qui a trait au régime de la séparation et aux problèmes qu'il soulève.

Dans son encyclique du 10 août 1906, Pie X déclare : « *Les fabricateurs de cette loi ont voulu en faire une loi non de séparation, mais d'oppression.* » — M. l'abbé Lemire riposte le 20 décembre 1907 : « Je m'accuse moi-même de n'avoir compris la portée de la loi de 1905 que depuis l'admirable commentaire que... M. Saleilles en a fait dans un discours, que je regarde comme un chef-d'œuvre de dialectique, de patriotisme et de bon sens. Son juridisme ne l'empêche pas d'être l'ami de la paix publique et de voir, dans nos lois, autre chose que des chausse-trapes et des pièges » (2). Et, en novembre 1909, il revient sur la même idée : « Vous l'avez faite [la loi de séparation] avec le concours permanent de ceux qui voulaient que la séparation ne fût pas blessante pour les consciences et qu'elle n'empêchât pas l'organisation sociale des cultes » (3). « La République a toujours entendu respecter les droits de tous » (4).

Dans son encyclique du 10 août 1906, Pie X, à propos des asso

1. J. O., 1907, p. 2033. — Aussi c'est sur le parti des intransigeants (le Pape sans doute y compris) que M. l'abbé Lemire rejette toute la responsabilité de la situation créée par le refus de constituer des associations cultuelles. A propos des biens ecclésiastiques laissés sans possesseurs légaux, M. l'abbé Lemire dit : « Nous sommes en proie aux tiraillements, non de notre conscience, mais d'une situation dont nous ne sommes pas les auteurs... Vous comme nous, nous avons étudié la loi de séparation; vous avez voté pour, nous avons voté contre; mais ni vous, ni nous, je le reconnais, nous n'avons cru que nous serions un jour chargé de toute cette besogne plus ou moins ennuyeuse qu'on nous fait faire en ce moment ». (J. O., 1907, p. 2542). Parmi ceux qui « ont déchaîné l'opinion publique », et par là, entraîné le Pape, M. l'abbé Lemire désigne expressément M. de Mun et M. Groussau, (J. O., 1907, p. 3014). On pourrait également citer les reproches qu'adressait (à la droite), en ce sens, M. l'abbé Lemire, dans la séance du 15 janvier 1907, (J. O., 1907, p. 45). Mais l'interprétation peut à la rigueur en être contestée. — Dans son encyclique du 10 août 1906, Pie X a répondu d'avance aux insinuations de M. l'abbé Lemire (et aux calomnies de M. Briand) : « *Sûrement*, dit le Pape, [les fabricateurs de cette loi] *s'ingénieront à rejeter sur Nous la faute de ce conflit et des maux qui en seront la conséquence. Mais quiconque examinera loyalement les faits dont Nous avons parlé dans l'Encyclique* Vehementer Nos, *saura reconnaître si Nous méritons le moindre reproche, Nous qui, après avoir supporté patiemment, par amour pour la chère nation française, injustices sur injustices, sommes finalement mis en demeure de franchir les saintes et dernières limites de Notre devoir apostolique, et déclarons ne pouvoir les franchir : ou si plutôt la faute appartient tout entière à ceux qui, en haine du nom catholique, sont allés jusqu'à de telles extrémités.*

2. J. O., 1907, p. 3014.

3. J. O., 1909, p. 2530.

4. J. O., 1907, p. 3014.

ciations *canoniques*, écrit : « *Plût au ciel que Nous eussions quelque faible espérance de pouvoir, sans heurter les droits de Dieu, faire cet essai... Mais, comme cet espoir Nous fait défaut, la loi restant telle quelle, Nous déclarons qu*'IL N'EST POINT PERMIS D'ESSAYER *cet autre genre d'association, tant qu'il ne constera pas, d'une façon certaine et légale, que la divine constitution de l'Eglise, les droits immuables du Pontife Romain et des Evêques, comme leur autorité, sur les biens nécessaires à l'Eglise, particulièrement sur les édifices sacrés, seront irrévocablement, dans lesdites associations, en pleine sécurité.* »

« J'ai été peiné, déclare, après l'Encyclique, M. l'abbé Lemire, que l'Episcopat français, après la déroute momentanée qui a suivi la condamnation de son premier arrangement, de son projet de Canoniques légales, n'ait pas présenté à qui de droit d'autres combinaisons et qu'il n'ait pas eu la noble et patriotique ténacité de dire : « Oui, nous ferons, pour le bien de la France, cet effort inlassable d'offrir jusqu'au bout, à notre chef de Rome, des légalités nouvelles, si les premières ne lui ont pas paru suffisantes » (1).

Une loi, publiée le 2 janvier 1907, sur les biens cultuels, est ainsi qualifiée immédiatement par Pie X dans son Encyclique du 6 janvier 1907 : « *Il est aisé de constater que cette loi aggrave la loi de séparation et nous ne pouvons dès lors que la réprouver* ». — M. l'abbé Lemire, dans la séance du 20 décembre 1907, adjure les catholiques de faire des associations conformes à la loi de 1901, afin de pouvoir profiter de la loi de 1907, « faite pour les tirer d'une impasse » (2).

***

La raison de cette opposition constante entre la doctrine pontificale et les déclarations de M. l'abbé Lemire, vient de l'opposition entre la doctrine catholique et l'opinion de M. Lemire sur la constitution intime de l'Eglise. Nous avons vu précédemment qu'*en face de l'Etat*, le député d'Hazebrouck réduisait l'Eglise à être bien peu de chose ou plus exactement rien du tout. Du moins, *indépendamment*, l'Eglise restera-t-elle, pour M. l'abbé Lemire, la société parfaite, organisée par le Christ d'après une constitution immuable et nettement déterminée? Nous savons que *la foi* nous enseigne que l'Eglise est une société de forme monarchique; sans doute, cette monarchie *n'est pas une monarchie absolue*, puisque le gouvernement de l'Eglise admet, de droit divin, en dehors du Pape, des chefs qui sont eux-mêmes soumis au monarque suprême; mais c'est une monarchie *pure*, parce le gouvernement suprême n'est pas partagé (3).

1. J. O., 1907, p. 2033.
2. J. O., 1907, p. 3012.
3. Cf. BILLOT, *De Ecclesia Christi*, quaest. XIII, § 1.

M. l'abbé Lemire ne professe pas ces idées, qui sont cependant celles de tous les théologiens dignes de ce nom : « Je n'aime pas beaucoup à dire à la tribune, dit-il, que l'Eglise est monarchique ou démocratique : ces mots me rappellent je ne sais quoi de terrestre, je ne sais quoi d'humain. Je préfère dire que l'*Eglise n'est ni l'un ni l'autre*, qu'elle est tout simplement hiérarchique, et qu'elle doit l'être dans tous les milieux où elle est appelée à se développer... L'Eglise n'est, à proprement parler, ni monarchique, ni démocratique; elle est hiérarchique... » (1). « La constitution de l'Eglise n'est modelée sur aucune des formes éphémères des gouvernements humains. *Elle n'est pas une monarchie;* elle est à proprement parler une hiérarchie : *c'est tout différent.* — L'Eglise est gouvernée par toute une série d'autorités locales, dépendantes les unes des autres et contrôlées par une autorité centrale et supérieure. Le fondateur de notre religion, en instituant le souverain pontificat, a dit à Pierre en lui parlant des futurs évêques qu'il appelle ses frères et non ses fils : je te charge, non pas de les remplacer, mais de les soutenir » (2).

Le mot *hiérarchie* est, par lui-même, vague et imprécis. « Appliqué à l'Eglise, on peut l'entendre tout d'abord en un sens *passif*, et il signifie alors toute la multitude des fidèles et des pasteurs groupés sous la direction de leur chef invisible, Jésus-Christ. Pris dans un sens *actif*, le mot hiérarchie signifie, dans l'Eglise, l'ordre qui règle les rapports de ceux qui la gouvernent au nom du Christ : ainsi, la hiérarchie s'entend de ceux qui détiennent le pouvoir, au sens concret; au sens abstrait, de ce pouvoir lui-même » (3).

Il est certain que M. l'abbé Lemire n'a pas songé à donner tant de précision au mot « hiérarchie » qu'il emploie pour définir la constitution de l'Eglise. Nous n'avons même pas besoin de rechercher quelle signification exacte il lui attribue : loin d'en faire un synonyme de monarchie, il déclare tout net que la hiérarchie est bien différente de la monarchie, et l'exposé un peu confus et assez gallican des rapports qui unissent les évêques et le Pape, nous montrent que M. l'abbé Lemire n'a pas une idée bien exacte de la primauté de Pierre.

Quoi qu'il en soit, M. l'abbé Lemire semble envisager la hiérarchie comme une manière d'être, assez souple pour permettre, d'un côté, aux pasteurs, de garder l'ordre établi entre eux par le Christ, et d'un autre côté, à l'Eglise, de s'adapter à toutes les conditions humaines possibles. « J'emploie ce mot à dessein, dit-il, pour montrer que (l'Eglise) peut vivre dans tous les milieux, qu'elle a des ressources pour se plier à toutes les situations sociales que vous

1. J. O., 1905, p. 2373.
2. J. O., 1907, p. 41.
3. Billot, *De Ecclesia Christi*, quaest. IX, § 3, note.

lui faites avec vos lois humaines ». Et il conclut par ce mot triomphant : « Elle s'adaptera à votre démocratie ! »

Elle pouvait bien, *a fortiori*, s'adapter aux cultuelles : « Elle s'adaptera à votre démocratie ! Vous nous avez imposé le régime des associations cultuelles, nous en formerons, soyez-en certains ! » (1)

V.

S'arrêter au point où nous sommes arrivés dans l'étude des doctrines de M. l'abbé Lemire ne serait pas aller jusqu'au bout. Le dernier texte que nous venons de citer nous ouvre un horizon nouveau sur les destinées de l'Eglise : « L'Eglise peut vivre dans tous les milieux : elle a des ressources *pour se plier* à toutes les situations sociales ».

Cette expression rappelle l'erreur moderniste signalée par Pie X : « *Le facteur principal de l'évolution moderniste..., pour l'Eglise, c'est le besoin de* SE PLIER *aux conjonctures historiques, de* S'HARMONISER *avec toutes les formes existantes des sociétés civiles* » ... « *Que le pouvoir ecclésiastique change de ligne de conduite sur le terrain social et politique; se tenant en dehors des organisations civiles, qu'il s'y adapte néanmoins pour les pénétrer de son esprit.* »

Déjà, les précurseurs du modernisme, sous Léon XIII, avaient demandé des concessions à l'Eglise, par rapport aux circonstances actuelles et aux libertés modernes, et le prédécesseur de Pie X avait condamné, d'une manière ferme et nette, cette prétention exorbitante : « *Beaucoup estiment qu'il faut amener l'Eglise à céder aux circonstances, obtenir qu'elle se prête et s'accommode à ce que réclame la prudence du jour dans le gouvernement des sociétés. Opinion honnête, si on l'entend d'une certaine manière équitable d'agir, qui soit conforme à la vérité et à la justice, à savoir : que l'Eglise, en vue d'un grand bien à espérer, se montre indulgente et concède aux circonstances du temps ce qu'elle peut concéder sans violer la sainteté de sa mission. Mais il en va tout autrement des pratiques et des doctrines que l'affaiblissement des mœurs et les erreurs courantes ont introduites contre le droit. Aucune époque ne peut se passer de religion, de vérité, de justice : grandes et saintes choses que Dieu a mises sous la garde de l'Eglise, à qui il serait dès lors étrange de demander la dissimulation à l'égard de ce qui est faux et injuste, ou la connivence avec ce qui peut nuire à la religion.* »

Opposant, dans son encyclique sur le Sillon, la vérité à l'erreur, Pie X affirme : « *L'Eglise, qui n'a jamais trahi le bonheur du peuple par des alliances compromettantes, n'a pas à se dégager du passé :*

1. J. O., 1905, p. 2373.

il lui suffit de reprendre, avec le concours des vrais ouvriers de la restauration sociale, les organismes brisés par la Révolution, et de les adapter, dans le même esprit chrétien qui les a inspirés, au nouveau milieu créé par l'évolution naturelle de la société contemporaine: car les vrais amis du peuple ne sont ni révolutionnaires, ni novateurs, mais TRADITIONALISTES. »

M. l'abbé Lemire est un ami du peuple; il veut travailler au bonheur de l'humanité, au nom de cet Evangile rempli « d'une pitié profonde pour tous les rebuts de la terre et de pardons immenses pour toutes les fautes ». Rien de mieux. Mais applique-t-il les principes éternels de l'Eglise? Pense-t-il avec Pie X, que « *l'action démocratico-chrétienne... est aussi ancienne que les préceptes et les enseignements de l'Evangile, et, qu'en tous les temps, l'Eglise s'est préoccupée avec un soin jaloux des classes pauvres et ouvrières?* » (1) Est-il persuadé que l'Eglise « *a de tout temps réglé sa discipline de façon que, sans toucher à ce qui est de droit divin, il fût tenu compte des mœurs et des exigences de tant de nations si différentes qu'elle réunit dans son sein?* » (2)

Nous avons constaté que M. l'abbé Lemire conçoit l'Eglise comme une hiérarchie assez souple pour « se plier à toutes les situations sociales que les hommes lui font avec leurs lois ». En ce cas, il deviendra bien inutile de remonter aux exemples du passé, et aux principes éternels, indépendants des contingences humaines et des formes politiques.

Voici le raisonnement — très simple d'ailleurs — de M. l'abbé Lemire : La religion veut que je sois de mon temps; or, les idées de mon temps évoluent vers un certain idéal tout humain, donc la religion doit s'adapter à cette évolution et en reconnaître la légitimité. Dans la majeure réside une équivoque; la mineure constate un fait qui est une erreur condamnée par Pie X. Jugez de la valeur de la conclusion.

Majeure : « Je tiens, moi, en particulier, et plus que vous, — étant suspect, parce que catholique, d'intolérance et d'exclusivisme, — a être d'accord avec mon temps et mon pays, je tiens, plus que vous, à profiter des droits de l'Homme que les principes modernes ont reconnus à tous... Ma religion veut que je sois de mon siècle et de mon temps, et je m'en réjouis... »

Mineure. Or, « dans un pays comme le nôtre, tout le mouvement de la civilisation nous porte vers une reconnaissance de plus en plus grande de la dignité humaine. »

Arrêtons-nous un peu à cette proposition, que, quelques lignes plus loin, l'orateur reprend sous une forme exclamative et par une figure

1. *Instruction de la S. C. des Affaires Ecclésiastiques extraordinaires sur l'Action populaire chrétienne en Italie*, IX, a.

2. *Id.*, Cf. *Litteras Leonis XIII*, *Testem Benevolentiæ.*

de rhétorique : « L'éminente dignité de la personne humaine, proclamée par tout ce qui réfléchit, n'existe plus ! L'individu n'est plus cette fin de grandeur et de noblesse qui doit être poursuivie toujours ! On tourne le dos à la doctrine des droits de l'Homme ! » M. l'abbé Lemire respecte tellement cette dignité de la personne humaine qu'il entrevoit la société future « où l'homme pourra donner son consentement à la peine qu'il subit » (1).

— « *A la base de toutes les falsifications des notions sociales fondamentales, le Sillon*, dit Pie X, *place une fausse idée de la dignité humaine. D'après lui, l'homme ne sera vraiment homme, digne de ce nom, que du jour où il aura acquis une conscience éclairée, forte, indépendante, autonome, pouvant se passer de maître, ne s'obéissant qu'à elle-même, et capable d'assumer et de porter, sans forfaire, les plus graves responsabilités. Voilà de ces grands mots avec lesquels on exalte le sentiment de l'orgueil humain... Si Jésus a relevé les humbles, ce n'a pas été pour leur inspirer le sentiment d'une dignité indépendante, et rebelle à l'obéissance* » (2).

Conclusion : C'est en ce sens que l'Eglise doit évoluer, quoi qu'en disent certains catholiques. Tant pis si elle se rencontre avec les socialistes sur ce terrain : « Messieurs les droitiers, parce que les socialistes tiennent dans leurs mains les fruits d'or de mon vieil Evangile, est-ce une raison pour moi d'en oublier les origines et d'en méconnaître la captivante beauté (3) ? Vous ne me ferez pas tourner le dos aux conclusions sociales des doctrines qu'a proclamées mon unique Maître, celui que, dans cette Chambre, on peut toujours saluer avec admiration, alors même qu'on ne se met pas à genoux devant lui, parce que l'humanité lui est reconnaissante d'avoir rempli son Evangile d'une pitié profonde pour tous les rebuts de la terre et des pardons immenses pour toutes les fautes... Notre vraie religion catholique n'est pas le cléricalisme raccorni... Non ! notre religion chrétienne, notre catholicisme français n'est pas, messieurs les *traditionalistes*, cette chose figée, cette tradition formaliste qu'on nous apporte ici pour nous garrotter dans je ne sais quelle combinaison politique;... ma belle religion, à moi, elle ne veut être comparée

1. Tous ces passages sont extraits de discours contre la peine de mort, J. O., 1908, p. 2399.

2. Encyclique sur le *Sillon*.

3. Depuis, M. l'abbé Lemire a repris la même pensée : La vieille religion chrétienne... a pénétré la France d'un idéal que les socialistes, en cueillant les fruits d'or de leur doctrine, oublient que c'est l'Evangile qui les a portés », J. O., p. 2280. — C'est le cas de rappeler ce que Pie X disait des chefs du *Sillon* : « *L'exaltation de leurs sentiments, l'aveugle bonté de leur cœur, leur mysticisme philosophique mêlé d'une part d'illuminisme, les ont entraînés vers un nouvel Evangile, dans lequel ils ont cru voir le véritable Evangile du Sauveur, au point que... leur idéal étant apparenté à celui de la Révolution, ils ne craignent pas de faire entre l'Evangile et la Révolution des rapprochements blasphématoires...* »

qu'au ciel vivant et mouvant qui nous entoure, où il y a du soleil, de la pluie, des nuages, de l'azur » (1).

De ces vagues déclarations humanitaires, il ne faut retenir qu'un point : *l'individu est cette fin de grandeur et de noblesse qui doit être poursuivie toujours.* C'est le fondement philosophique des Droits de l'Homme, que M. l'abbé Lemire s'est plaint de voir méconnus. Enlizée dans ce principe naturaliste, sa religion « évoluera » nécessairement vers le naturalisme, c'est-à-dire qu'elle s'éclipsera, dans les manifestations publiques de la vie, pour faire place à une union parfaite des hommes de toutes opinions, sur le terrain social purement humanitaire. comme dans le Sillon, « on ne travaillera plus pour l'Eglise, on travaillera pour l'humanité. »

Nous avons déjà vu, à la Chambre, M. Lemire s'excusant presque de son catholicisme : « Etant suspect, parce que catholique, d'intolérance et d'exclusivisme ».

Nous l'avons entendu, à Hazebrouck, justifier l'emploi des libertés modernes, « par la conscience, l'utilité sociale et le bien public » (page 454). Pensée naturaliste, très opposée à celle que Léon XIII a émise dans son encyclique *Libertas.*

Le socialisme ne l'effraie point, car « le christianisme primitif était mille fois plus hardi qu'on ne se l'imagine. On a l'air d'être socialiste quand on dit ces choses... le mot socialiste n'est pas pour moi une injure... Il y a des socialistes de toutes nuances et je me trouve si facilement d'accord avec les réformistes qu'il me semble qu'ils viennent de chez nous » (2).

En un mot, pour collaborer avec d'autres citoyens, la question de morale religieuse, de convictions religieuses communes, ne se pose pas, ne peut pas, ne doit pas se poser : « La seule question à poser est celle-ci : le but est-il légitime? les moyens sont-ils honnêtes? Je me refuse à appliquer aux autres une règle dont je redouterais pour moi-même l'application... Et je craindrais, ayant dit : cet homme est de telle société, donc il est malhonnête! qu'on me réponde : vous êtes catholique; sans examen, je vous écarte » (3).

Léon XIII disait : « *La profession intègre de la foi catholique* [est] *absolument incompatible avec les opinions qui se rapprochent du rationalisme et du naturalisme, et dont le but capital est de détruire de fond en comble les institutions chrétiennes et d'établir dans la société l'autorité de l'homme à la place de celle de Dieu.* »

C'est encore le même pape qui affirmait « *que la question sociale... est avant tout une question morale et religieuse et qu'elle doit être*

1. J. O., 1908, p. 2399. C'est la personne humaine qui doit être, dans la vie publique, la raison d'être du christianisme. « Nos convictions s'appuient sur des arguments qui sont au moins personnels, qui nous donnent droit au respect qu'on a pour la personne humaine ». (J. O., 1895, p. 115).

2. J. O., 1905, p. 3396.

3. *Discours d'Hazebrouck, Réveil du Nord,* 3 octobre 1910.

tranchée d'après la règle des mœurs et le jugement de la religion ».

Enfin, l'attitude préconisée par M. l'abbé Lemire est celle-là même que Pie X a condamnée dans le Sillon, en rappelant que « *les plus grands économistes ont reconnu et démontré que c'est l'action sociale qui, pour être sérieuse et féconde, doit bénéficier de l'Eglise* ».

VI

Mais le dogme lui-même, que devient-il au milieu de toutes ces idées subversives? Quel respect peut professer à son égard le libéralisme de M. l'abbé Lemire? Le discours prononcé à la Chambre, le 29 novembre 1911, par le député d'Hazebrouck, nous fournit la réponse à cette question. Dans ce discours, M. l'abbé Lemire esquisse une nouvelle théorie, la plus incompréhensible de toutes, et que l'on pourrait appeler, en dépit de la contradiction inhérente à la formule, « le libéralisme du dogme ». Le dogme, les vérités qui s'y rattachant, s'imposeraient à notre respect, à cause de la considération que l'on doit aux sentiments, aux convictions de la personne humaine. C'est déjà ce que l'orateur laissait entendre dans son discours de 1er février 1895 : « Nos convictions s'appuient sur des arguments *qui nous sont au moins personnels*, qui nous donnent droit au respect qu'on a pour la personne humaine » (Voir page 452).

Nous ne relèverons pas dans le discours d'Hazebrouck la réédition de l'erreur libérale, touchant les rapports de la société religieuse et de la société civile. Nous savons à quoi nous en tenir sur les équivoques dangereuses que recouvrent les attaques de M. l'abbé Lemire contre le « cléricalisme », contre l'ingérence de la religion dans un parti politique quelconque; nous savons aussi quels sophismes cachent ses protestations de « paix religieuse », de « respect mutuel dans la soumission aux lois » (1). Nous n'avons pas à rappeler l'impertinence coupable, au point de vue de la discipline ecclésiastique, du prêtre répétant en pleine Chambre des Députés, à propos d'un acte de l'autorité épiscopale dont il relève, les paroles de ses amis politiques : « Si nous suspendons la publication de notre organe, ce n'est pas pour nous incliner devant une mesure qu'en notre âme et conscience nous regardons comme injuste, c'est pour conserver auprès de nous une soutane à laquelle nous tenons » (2).

La question présente est plus haute, parce qu'elle touche, non pas à des déductions immédiates du dogme que l'on ne peut contredire

1. Sur ce dernier point il serait bon cependant de noter encore que l'obéissance aux lois *justes* s'impose seule. L'expression de M. l'abbé Lemire, telle qu'elle s'offre à nous, n'est donc pas exempte d'erreur.

2. On sait que, depuis les élections municipales d'Hazebrouck, le *Cri des Flandres*, condamné par Mgr Delamaire, reparaît régulièrement.

sans commettre le péché d'*erreur* — c'est le cas du libéralisme, — mais au dogme lui-même qu'on ne saurait nier avec pertinacité sans tomber dans l'hérésie formelle.

***

Nous sommes, au sujet de ce discours du 29 novembre, en présence de deux versions. Le *compte rendu analytique,* rédigé au courant même de la séance par les secrétaires-rédacteurs, porte le texte suivant :

M. le rapporteur. — Ayant interrogé notre collègue (M. Lemire) dans une conversation de couloirs *(Mouvements divers)* sur l'infaillibilité du Pape, il m'a répondu que ce n'était pas là un article de foi.

M. Lemire. — Je demande la parole pour un fait personnel.

M. le rapporteur. — J'ai évidemment traité ces choses de fétichisme grossier, mais comme les catholiques ne sont pas tenus d'y croire, je ne pensais pas les offenser. *(Exclamations à droite. — Mouvements divers).*

M. Adigard. — Vous pouvez faire imprimer cela si vous voulez, mais à vos frais, pas aux nôtres. *(Très bien à droite).*

M. le président. — M. Lemire a la parole pour un fait personnel.

M. Lemire. — Il serait bizarre que je sois cité devant la Chambre comme auteur responsable de la phrase que M. Chautemps a écrite dans son rapport. *(Très bien.)* Il a pu m'arriver, même, dans ces conversations de couloirs, qui prennent si facilement des allures de confidences, de traiter des problèmes religieux, car j'estime que ces questions se posent ici comme ailleurs, lorsqu'on y rencontre des consciences droites et hautes, soucieuses de s'éclairer sur elles. Mais je n'ai aucune souvenance et je fais appel à la loyauté de M. Chautemps, d'avoir tenu le propos et employé les termes qu'il me prête. Je ne me serais pas permis de qualifier ainsi, dans des conversations de couloirs, les sentiments de mes coreligionnaires (1).

Si le *compte rendu analytique* était exact, si M. l'abbé Lemire avait tenu vraiment le propos qu'on lui prête, l'incident prendrait les proportions les plus graves pour le député-prêtre.

M. l'abbé Lemire « n'a aucune souvenance d'avoir tenu le propos et employé les termes » qu'on lui prête. Il est tout à fait regrettable pour lui qu'on ait pu les lui prêter. Mais la défense de M. l'abbé Lemire est tout aussi répréhensible que la parole qui lui était attribuée:

1. Voir *La Dépêche*, samedi 2 décembre 1911.

« Je ne me serais pas permis de qualifier ainsi, dans des conversations de couloirs, les sentiments de mes coreligionnaires. » De quoi s'agit-il? Est-ce simplement l'expression « *fétichisme grossier* » que M. l'abbé Lemire n'aurait pas voulu employer, par respect pour les sentiments de ses coreligionnaires? Mais alors, cela n'est plus un démenti sur le *fond* même du propos à lui attribué : l'infaillibilité du Pape n'est pas un article de foi! Ensuite, en admettant que M. l'abbé Lemire n'ait pas nié le dogme, pourquoi fait-il appel simplement « au respect dû aux sentiments » de ses coreligionnaires? Est-ce que le dogme ne mérite pas, par lui-même, à cause de l'autorité divine avec laquelle il se présente, un respect plus grand encore? En viendrait-on à la théorie que nous avons baptisée le libéralisme du dogme et qui serait la destruction même du principe surnaturel dans la foi chrétienne?

Tout ceci manque de clarté, et pareilles déclarations ne pouvaient manquer de faire soupçonner l'orthodoxie de leur auteur.

***

Mais le texte même de l'*Officiel*, texte revu et corrigé au besoin par les orateurs, est tout différent de l'analytique :

M. le rapporteur. — J'ai interrogé M. Lemire, dans une conversation de couloirs *(Mouvements divers)*, sur le *Syllabus*. Il m'a répondu que ce n'était pas un article de foi. Alors, n'étant pas théologien, j'ai mis dans un même bloc les pratiques dont personnellement je considère qu'elles constituent un « fétichisme grossier ». Ce faisant, je n'ai pas cru injurier les catholiques aussi gravement qu'on l'a dit tout à l'heure, car j'estimais la religion au-dessus de ces pratiques et de ces crédulités. *(Applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche. — Exclamations à droite et au centre.)*

M. Adigard. — Imprimez cela à vos frais, si vous voulez, mais que ce ne soit pas aux nôtres. *(Applaudissements à droite et au centre.)*

M. le président. — La parole est à M. Lemire pour un fait personnel.

M. Lemire. — Il serait vraiment bizarre que je sois cité devant la Chambre, en raison du retentissement de ce débat devant le pays, comme auteur responsable de la phrase incriminée. *(Applaudissements au centre et à droite.)*

Je dois déclarer que je n'ai aucun souvenir d'avoir, même dans une conversation de couloirs, qui pourrait prendre quelquefois le caractère d'une confidence, à laquelle, d'ailleurs, je me prêterai volontiers pour l'explication d'un problème religieux...

M. le rapporteur. — Ce n'est pas non plus ce que j'ai prétendu.

M. Lemire. — Permettez! Je dis que je pourrai m'être prêté dans les couloirs à une conversation sur un problème religieux et ce ne serait pas la première fois. Ces problèmes sont dignes, ici comme ailleurs, d'être examinés, et des consciences très hautes et très droites peuvent en être préoccupées. *(Très bien, très bien.)* Mais je n'ai pas souvenance, et je fais appel à la loyauté de M. Chautemps, d'avoir traité avec lui des dogmes dont il parle.

M. le rapporteur. — Je n'ai pas dit cela.

M. Lemire. — J'en prends acte, mais il y a là pour moi une question d'honnêteté. Je ne voudrais pas que mes collègues puissent croire que, dans une conversation privée, je me suis permis de qualifier ainsi un dogme quelconque (1).

On le constate; le nouveau texte apporte deux modifications. Il ne s'agit plus de l'*Infaillibilité* pontificale, mais de l'autorité du *Syllabus*. M. l'abbé Lemire ne se défend plus d'avoir manqué au respect dû aux sentiments de ses coreligionnaires, mais bel et bien d'avoir « qualifié ainsi un dogme quelconque ».

Il est piquant de voir la rectification, opérée à l'*Officiel*, porter précisément sur les deux points où le dogme est directement en jeu. D'ailleurs l'autorité du *Syllabus* ne peut pas être niée par un catholique; une pareille négation, si elle ne peut être strictement taxée d'hérésie, mérite cependant au moins la note d'erreur, proche de l'hérésie.

La question est, on le voit, trop grave pour que l'on ne se demande pas si, oui ou non, M. l'abbé Lemire a nié le dogme de l'Infaillibilité pontificale, ou tout au moins si, oui ou non, il a révoqué en doute l'autorité du *Syllabus*. Et s'il est innocent de ces deux chefs, on peut encore demander à M. l'abbé Lemire s'il estime que le dogme doive être respecté à cause de l'autorité qui lui est inhérente.

Ces questions sont soulevées par les explications publiques de M. l'abbé Lemire. Ce n'est aucunement la politique qui les pose; c'est la conscience catholique. Et celle-ci a le droit strict d'être édifiée, puisque la foi est directement en cause.

VII

Concluons : Sur le dernier point, le « libéralisme du dogme », nous n'avons pas à formuler de conclusions, ayant posé des questions

1. J. O., 1911, p. 3431.

auxquelles la conscience publique demande des réponses... qu'elle attend encore.

Mais pour tout le reste, nous croyons avoir suffisamment montré par où pèche la doctrine de M. l'abbé Lemire. Elle contient explicitement l'*erreur* du libéralisme. A cette erreur fondamentale, s'ajoutent celles qui en sont les conclusions ou les corollaires : nécessité de soumettre l'Eglise au régime du droit commun dans ses rapports avec l'Etat; nécessité pour les catholiques, dans les actes de leur vie civile, de s'abstraire de leurs convictions catholiques; respect de toutes les croyances, de l'incrédulité même; nécessité de reconnaître les libertés dites modernes comme autant de droits de l'humanité; dans la vie sociale, indépendance de la morale chrétienne; les droits de l'Homme sont le code de cette morale sociale. Et l'on passe les erreurs touchant la constitution divine de l'Eglise!

Toutes ces erreurs, que M. l'abbé Lemire a soutenues *toujours*, et *dès le début* de sa carrière politique, sont, pour lui, autant de dogmes devant lesquels la religion doit s'incliner, si elle veut être de son temps et s'adapter aux besoins actuels.

Erreurs graves, condamnées toutes et chacune, comme il a été indiqué au fur et à mesure que l'étude les amenait au jour, par les Papes Pie VI, Grégoire XVI, Pie IX, Léon XIII et Pie X, mais surtout par ces deux derniers.

On a souvent répété que M. l'abbé Lemire était « persécuté » par les catholiques pour son républicanisme. Cette étude, d'où nous avons écarté systématiquement la discussion des idées politiques du député d'Hazebrouck, prouve la fausseté d'une telle allégation. Si M. l'abbé Lemire, par ses paroles et par ses actes, provoque, chez les catholiques, des sentiments de tristesse, de crainte et parfois d'indignation, c'est uniquement parce que, dans ses paroles et dans ses actes, il s'inspire d'*erreurs doctrinales* maintes fois condamnées par les Souverains Pontifes.

Les catholiques du peuple, que l'influence personnelle du député n'a pas égarés, le sentent instinctivement; les gens instruits en sont aujourd'hui tous persuadés. Mais il convenait de mettre les choses au point et de préciser les griefs que l'Eglise, au nom de sa doctrine qui inspire sa discipline, est en droit de formuler contre le libéralisme condamnable du prêtre-député d'Hazebrouck.

Un Docteur en Théologie.

« COMMENT VIVRE ? POURQUOI VIVRE ? » (1)

Tel est le titre d'un livre de M. l'abbé Airaudi, du diocèse de Nice, auquel M. l'abbé Sertillanges, professeur à l'Institut catholique de Paris, fait l'honneur d'une préface très élogieuse.

« Cet ouvrage, dit-il, est l'heureux début d'un jeune prêtre dont le zèle et l'intelligence éclateront facilement aux yeux du lecteur. » Oui, « zèle, intelligence, » talent d'écrivain et de conférencier, voilà ce qu'on ne saurait contester à M. l'abbé Airaudi et il nous est agréable de l'en féliciter sincèrement.

Mais, d'ailleurs, est-ce vraiment un « début » ? Non, il y a déjà six ou sept ans que ce débutant donne des articles à la *Revue du Clergé français*. Lauréat d'un de ses concours, il a publié son travail dans cette revue. Il s'exerçait également ailleurs, et c'est bien de lui que, sans le nommer, l'éminent directeur de la *Critique du Libéralisme* citait ce couplet remarquable en l'honneur des convictions républicaines et sillonnistes, extrait de *Vers l'avenir :*

« Ramassant ce sceptre, que les mains caduques des vieux rois usés et affaiblis ont laissé tomber à terre, nous le gardons dans nos mains, comme le symbole de notre puissance et de notre activité civiques. Prenant cette couronne royale que les princes de France posèrent jadis sur leur tête altière, nous la plaçons sur notre propre tête, nous nous couronnons nous-mêmes et proclamons notre royauté à tous. Et ce geste de fierté civique et de dignité morale, nul ne peut l'interdire, Dieu moins que les hommes, parce que Dieu veut que nous nous rapprochions toujours de Lui, même par la majesté de notre vie personnelle et par la grandeur de nos propres actes (!!!) ».

Mais il ne s'agit plus ici de royauté républicaine; il s'agit de morale, d'éducation morale, de morale individuelle, familiale, sociale surtout : le « devoir social » tient à lui seul presque la moitié de l'ouvrage (pages 137 à 262). Examinons-le, sans y chercher de rapports avec ce qui l'a précédé, et voyons si, début ou non, l'œuvre est aussi heureuse que le dit M. Sertillanges. On nous excusera de le faire sous une forme un peu sèche; elle y gagnera en précision et en brièveté.

***

M. l'abbé Sertillanges, après avoir très bien dit que « ce qui gouverne le monde, c'est l'idée, » ajoute, p. V :

« Calculez, si vous le pouvez, l'influence, sur notre monde moderne, du

1. Un vol. in-12, de XIV-264 pages. Paris, de Gigord, 1912.

principe de la Réforme, au XVIe siècle; du *Discours de la Méthode*, au XVIIe; du *Contrat social* et de l'*Encyclopédie*, au XVIIIe; des principes de la Révolution, du darwinisme et du socialisme doctrinaire, au XIXe. C'est cet ensemble de théories, en apparence simple travail en chambre, travail mêlé d'ailleurs, où *le bien et le mal se coudoient* (1), qui a bouleversé le monde... »

Quelque respect que j'aie pour le caractère et le talent incontestable de M. l'abbé Sertillanges, il faut bien lui demander où peut être « le bien » dans « le principe de la Réforme », principe du libre examen, qui aboutit infailliblement, comme le prévoyait si bien le génie de Bossuet, à la négation de tout surnaturel dans le christianisme, au protestantisme libéral; où peut être « le bien » dans « le *Contrat social* », œuvre chimérique et néfaste d'un fou authentique, dans l'*Encyclopédie*, qu'on a justement appelée « un monstre sans proportion, un Evangile selon Satan, une Babel impie et vite écroulée », et dans « les principes de la Révolution », que Pie VI, Pie VII, Grégoire XVI, Pie IX et Léon XIII ont condamnés et réprouvés comme « contraires à la religion et à la raison : *jura religioni et rationi adversantia.* »

M. l'abbé Sertillanges, d'ailleurs, montre très bien, pp. V, VI et VII, les désastreux effets d'une « intellectualité dévoyée », aboutissant au « désarroi » de l'heure actuelle. Le remède est dans la vérité :

« Le Sauveur, avec une audace divine, l'a ramenée toute à soi, disant, comme un soleil vivant qui verrait tout le rayonnement des espaces aboutir à son centre : La *Vérité,* c'est moi... »

Il doit sembler à tout théologien, à tout catholique averti, que le Sauveur « étant la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde, » nous apparaît comme le centre d'où part « le rayonnement des espaces, » mais où il ne va pas « aboutir, » puisqu'il n'existerait pas sans Celui qui est « le Soleil de justice et de vérité ».

Les images, qui abondent sous la plume riche et féconde de M. l'abbé Sertillanges, ne sont pas toujours aussi justes qu'éclatantes. Il dit, par exemple, à M. l'abbé Airaudi, p. X :

« Hardiment, vous prenez les idées par les cornes. Vous les ployez d'une main tranquille et forte. Vous agenouillez le taureau devant l'autel, et, l'égorgeant d'une main preste, vous partagez sa chair *toute vivante* entre les prêtres, qui entendent s'en nourrir plus que tous, et les fidèles affamés de sa substance ».

Que peuvent bien être ces « idées qu'on prend par les cornes », qui, par conséquent, semblent dangereuses comme le taureau d'Horace, *fænum habet in cornu,* et qui, ployées, agenouillées, égorgées, de-

1. C'est moi qui souligne ces mots.

viennent « une chair toute vivante, — quoique égorgée (!) — pour les prêtres et les fidèles affamés »?

Voici qui est aussi étrange, p. XI :

« Ne faut-il voir que le porteur de pain? Et la lumière qui féconde le sillon? Et le *torrent qui l'entraîne*, ou la *rosée qui la pénètre* avant de couler dans les veines des moissons? »

Mais si « le torrent a entraîné sillon » et semence, comment « la rosée » les pénétrera-t-elle?

Passons sur Léon XIII, « quittant les dalles de Saint-Pierre..., s'exaltant tout là-haut, au-dessus du dôme démesuré..., faisant lentement le tour du lanterneau sublime, (pour) lire sur *les pétales de la rose des vents (?)* l'histoire de tous les peuples et l'avenir où ils s'avancent »; puis « redescendant de là-haut » pour « écrire la lettre sur la philosophie de saint Thomas d'Aquin, » dont certains publicistes disaient qu'elle nous ramène à un autre âge. « Mais non, braves gens : ... on voudrait vous amener à l'éternité. Vous avez, cher M. l'abbé, donné un grand coup d'épaule dans le sens de ce progrès de l'éternel (!!) ».

***

Est-ce donc « un grand coup d'épaule » pour le « progrès de l'éternel » que ce que nous dit l'auteur, p. 2, sur « *l'impuissance génitale des esprits?* » — Voilà un mot qui, pris à la lettre, rendrait inutiles toutes les conférences de M. Airaudi et consorts : comme il « ne fait appel qu'à des arguments de l'ordre rationnel », p. 14, qu'il « reste sur le terrain de la philosophie naturelle » p. 126, « l'impuissance génitale des esprits » se heurterait invinciblement à cette « philosophie naturelle », à « ces arguments rationnels », et, dès lors, aucun espoir à fonder sur l'efficacité convertissante, convaincante même, de la parole de n'importe quel conférencier.

Pourquoi ces plaintes formulées du haut de la chaire, p. 48, 49, contre « la vie religieuse ramenée au culte, s'identifiant à la *vie de sacristie*... Que de ressources gaspillées ; que de forces vitales annihilées dans cette administration *formaliste* (?) qui canalise la foi chrétienne, qui est tout absorbée par le service des fervents et qui ne fait rien ou à peu près rien pour atteindre les tièdes et convertir les incrédules! » — M. Airaudi n'est-il pas bien jeune pour donner en public à ses frères dans le sacerdoce des leçons que se réservent les évêques, parlant à leurs prêtres en synode ou en retraite pastorale? De plus, ces prêtres se doivent d'abord aux « fervents », et la vie de piété intense n'est pas une « vie de sacristie », mot qui détonne sur les lèvres d'un prêtre en chaire. Enfin, est-ce dans le « formalisme » administratif des paroisses, qui ne peuvent pas s'en passer, que se

trouve la cause du peu qu'on fait « pour atteindre les tièdes et convertir les incrédules? » Hélas! les « incrédules » sont si difficiles à « convertir » et les « tièdes » à « atteindre », même par les prêtres les plus zélés!

M. l'abbé Airaudi paraîtra bien dur contre « les chrétiens qui reculent devant le devoir social » p. 174, — sont-ils alors vraiment chrétiens? — contre « les chrétiens timides qui l'arrêtent », p. 187, qui l'accusent « d'être socialiste » — ce dont nous nous gardons bien, — contre « le mysticisme outré, qui n'est pas plus légitime que le matérialisme obtus et borné » (bah!) p. 127, surtout contre « les esprits superficiels qui entravent le travail de conquête,... en frappant inconsciemment les pionniers avancés de l'idée, en taxant d'exagération, qui sait? d'***hérésie*** (1) peut-être, ceux qui essaient de creuser plus avant les problèmes », p. 50. — Oh! creusez, creusez tant qu'il vous plaira, M. Airaudi, pourvu que vous creusiez droit dans le dogme catholique, conservé « *in eodem sensu eademque sententia,* » personne ne vous taxera « d'hérésie » pour avoir « apporté sur les questions éternelles et éternellement vraies une réponse plus adaptée aux besoins du moment, plus conforme aux exigences des esprits qui changent avec les siècles. » Evitez seulement, comme saint Paul le recommande à Timothée, 1re *Epître,* VI, 20, « les profanes nouveautés de langage et d'idées : *devitans profanas vocum novitates.* »

D'ailleurs, si sévère pour les gens bien pensants, vous avez des trésors d'indulgence pour les autres, pour « les faiseurs de systèmes », p. 22, pour « les bâtisseurs d'hypothèses, les constructeurs de théories » morales, quand vous affirmez que « leurs études psychologiques sont fouillées, minutieuses, abondent en notations précieuses, qu'il y a profit évident à conserver ». — Vous seriez bien empêché de le prouver pour M. Lévy-Bruhl, M. Bayet et autres partisans de la « morale scientifique », que vous réfutez très bien, p. 23-29. La morale sort de la psychologie comme la fleur de sa tige; si la morale est fausse, perverse, c'est que la tige psychologique d'où elle sort est elle-même fausse, erronée, sinon perverse.

***

Est-ce encore « un grand coup d'épaule » pour « le progrès de l'éternel », que cette affirmation, p. 30 : « Ce verdict : *Tu dois* serait un non sens, s'il n'était pas suivi d'un second : *Tu peux!* Dire que nous sommes des êtres moraux, entraîne cette autre affirmation : nous sommes des êtres *libres* ». Et page 33-34 : « La liberté est un corollaire du devoir? » — C'est du *kantisme,* hélas! Le devoir, « l'impératif catégorique » est pour l'auteur de la *Critique de la raison pratique* le principe du bien. Une chose n'est bonne ou mauvaise que

1. C'est moi qui souligne.

parce qu'elle est commandée ou défendue. « Je dois, donc je puis; donc je suis libre. » La liberté est impérieusement réclamée par le devoir comme premier postulat de la raison pratique.

La saine philosophie, la « philosophie éternelle » dont parle Leibniz, dit au contraire que la raison et la liberté sont les conditions du devoir : il n'y a pas de devoir, d'obligation possible pour l'animal, pour tout être qui ne serait pas raisonnable et libre, capable de connaître le bien et de le faire sans y être contraint par une invincible nécessité.

Est-ce aussi « un progrès de l'éternel » que d'écrire, p. 70, que « la connexion étroite qui existe entre l'intelligence et la volonté conditionne fatalement l'activité humaine »? — Voilà bien le *déterminisme* psychologique, inconscient ou non, puisque M. Airaudi soumet « l'activité humaine » à la fatalité « d'une connexion entre l'intelligence et la volonté » : aux yeux de la saine philosophie, les motifs d'action conçus par l'intelligence « inclinent, mais ne nécessitent pas la volonté, toujours maîtresse d'elle-même : *inclinant, non necessitant.*

Que penser de la définition suivante de la conscience morale?

« La conscience, dit M. Airaudi, p. 114, c'est la voix de la raison se faisant entendre sur le terrain des choses pratiques; c'est l'*intelligence unie à la volonté* et faisant manœuvrer à son commandement toutes les autres facultés de notre être. » — La conscience n'est pas « unie à la volonté », à laquelle elle dicte des ordres formels, catégoriques, absolus; elle n'est unie qu'à la sensibilité, puisqu'elle jouit ou se révolte en nous, suivant que nos actions et celles d'autrui sont bonnes ou mauvaises, louables ou honteuses. Confondre « intelligence et volonté » dans la conscience, comme le fait M. Airaudi, n'est-ce pas se condamner au déterminisme?

***

Si la *philosophie* de M. Airaudi n'est pas « un grand coup d'épaule dans le sens du progrès de l'éternel », sa *théologie* laisse aussi à désirer.

Il écrit, p. 66 : « L'Eglise, le christianisme, professent une *confiance absolue dans la raison humaine;* ils admettent que nous sommes créés pour la vérité et que nous possédons en nous-mêmes *tous les moyens d'y arriver.* »

C'est là du pélagianisme ou du rationalisme, comme on voudra : car, depuis la chute originelle, il est impossible d'avoir « une confiance absolue dans la raison humaine » déchue, et dans sa sagesse, « toujours courte par quelque endroit » : l'Eglise enseigne qu'au lieu d'avoir « en nous mêmes tous les moyens d'arriver à la vérité », il

nous faut une grâce extérieure et une grâce intérieure, même quand il s'agit de connaître toute la vérité naturelle nécessaire à l'intelligence et à la vie.

« Au pélagien sûr de sa puissance, au rationaliste enivré de sa force, ne parlez pas de la nécessité de la grâce dans l'ordre intellectuel : ils comptent sur eux-mêmes, ils se suffisent, ils rougiraient de devoir à un autre la possession de la lumière destinée à les guider... Cet état d'esprit, ajoute le P. Janvier, *La Grâce*, Carême de 1910, p. 31, est aussi faux que celui » des traditionnalistes, des Luthériens ou Calvinistes, qui prétendent que dans son domaine la raison individuelle ne peut rien. En *droit*, elle peut connaître certaines vérités naturelles, existence de Dieu, immortalité de l'âme. En *fait*, elle s'est élevée par ses seules forces à la science. Mais l'individu est incapable de connaître par lui-même *toutes* les vérités naturelles indispensables; et l'esprit de la multitude, borné, paresseux, emporté par les passions, absorbé par les soucis de la vie matérielle, a encore plus besoin de la révélation et de la grâce que le savant, qui n'arrive que trop tard à une vérité incomplète et mutilée, mélangée et incertaine. (P. Janvier, *loc. cit.* 29-45).

Si M. Airaudi n'est pas convaincu par ces paroles de l'éminent conférencier de Notre-Dame, qu'il lise le Sermon de Bossuet sur *la haine des hommes pour la vérité* (Carême des Carmélites, 1661).

***

« La Réforme protestante, dit M. Airaudi, p. 65, mit en présence deux forces *destinées depuis à s'allier*, mais qui alors se déclarèrent une guerre sans merci : d'un côté, la *tradition* soutenue par l'autorité, appuyée par toute la masse cohérente des générations chrétiennes; de l'autre, le *libre examen*, la raison individuelle ne reconnaissant d'autre règle qu'elle-même, et d'autre guide que la parole écrite et froide des Livres Saints. » — Où donc M. Airaudi a-t-il vu, « depuis » la Réforme, « l'alliance » dont il parle entre la tradition et le libre examen, entre l'autorité de l'Eglise, assistée par l'Esprit saint dans l'interprétation des Livres sacrés, et le « libre examen », n'écoutant que le sens « individuel » comme interprète de la Bible et de la révélation? Il y a aujourd'hui, entre ces deux principes contradictoires, la même antinomie irréductible qu'au XVIe siècle.

« Ensuite, dit M. Airaudi, ce fut la grande Révolution française qui lança dans la circulation une multitude d'idées nouvelles, qui grava dans les cœurs des sentiments et des aspirations inoubliables, qui remit à l'étude l'éternelle question des rapports de la foi religieuse avec les problèmes politiques, économiques et sociaux. » (1). —

1. Qu'est-ce encore que cette tirade déclamatoire, p. 30 : « La liberté! divinité moderne à laquelle on chante des hymnes dithyrambiques. *(Comme*

Ce dithyrambe en l'honneur de « la grande Révolution française », n'est-il pas absolument déplacé dans une chaire chrétienne? Et puis, quelle « multitude d'idées nouvelles, » la Révolution française put-elle « lancer dans la circulation », elle qui est fille de la « philosophaillerie » (1) du XVIIIe siècle et qui, par Jean-Jacques Rousseau, descend en droite ligne du Calvinisme? Quelles sont les « aspirations inoubliables » gravées dans les cœurs par une Révolution « satanique » dans son esprit et qui n'exalte « les droits de l'homme » que pour nier les droits de Dieu? Enfin, est-ce que les philosophes et les théologiens catholiques, un Suarez, un Bellarmin, un Bossuet, un Fénelon, un Benoît XIV, un saint Alphonse de Liguori avaient tellement négligé « l'éternelle question des rapports de la foi religieuse avec les problèmes politiques, économiques et sociaux » qu'il fût besoin de la Révolution pour « les remettre à l'étude? ». Elle les a résolus sans Dieu, contre Dieu, et tout le *quatre-vingtneuvisme* de M. Airaudi ne prévaudra point contre la terrible parole de Taine, appelant, dans une de ses lettres d'après 1870, la Révolution « une attaque de syphilis », qui a déjà coûté à la France l'amputation de deux de ses membres, l'Alsace et la Lorraine.

***

M. Airaudi estime que la campagne des Jules Ferry, des Paul Bert et de la Ligue de l'enseignement pour l'instruction « laïque, gratuite et obligatoire » a été « menée avec brio, avec un merveilleux entrain », p. 71. — Or, une « campagne » qui a abouti aux « lois scélérates » de 1880, 1881, 1882, 1886, ne devait-elle pas être jugée, flétrie, avec une tout autre sévérité par un prêtre, parlant du haut de la chaire chrétienne? L'œuvre néfaste de la Franc-maçonnerie réclame l'indignation des catholiques et surtout des prêtres.

Il est vrai que M. Airaudi, se demandant quelles sont les causes des « conflits intellectuels » de l'heure actuelle, en vient à dire que « les passions, à elles seules, n'expliquent pas la crise religieuse que nous traversons ».

« *La franc-maçonnerie alors?* Quelle vue simpliste de croire qu'un groupe

---

si l'antiquité païenne n'avait pas divinisé et « chanté » la liberté aussi pompeusement qu'on l'a fait dans les temps modernes!) « La liberté! mot qui électrise les foules, qui les lance en avant, qui les rend capables des actes les plus héroïques aussi bien que des excès les plus révoltants. Liberté! c'est pour toi que combattent les vaillants soldats de Valmy, mais c'est ton nom aussi qu'acclament dans leurs rondes les femmes avinées qui applaudissent au déclic de la guillotine révolutionnaire et qui promènent à travers les rues de Paris la tête sanglante des victimes de la pire tyrannie ». — Les « vaillants soldats de Valmy combattaient, avant tout, pour la France envahie, et c'est profaner la « liberté » que d'en parler à propos des « tricoteuses de Robespierre », qui n'acclamaient que la *licence* sanglante de la tyrannie la plus odieuse qu'ait jamais subie la France.

1. Le mot est de Chateaubriand dans ses *Mémoires d'outre-tombe.*

d'hommes suffit à mener un pays! Oui. Je le sais, la secte maçonnique possède et exerce une influence beaucoup trop grande;... mais enfin,... la franc-maçonnerie ne compte guère plus de 30 à 40.000 adhérents; et si ces 30 à 40.000 personnes donnent le ton et dirigent l'opinion, c'est parce qu'elles sont l'écho de l'opinion du plus grand nombre ».

Parler ainsi, c'est peut-être éviter « une vue simpliste », mais c'est encore plus méconnaître à la fois « l'opinion du plus grand nombre » et « l'influence » néfaste de la franc-maçonnerie. Non, « l'opinion » générale n'est ni maçonnique, ni maçonnisante. Mais elle suit les impulsions qu'on lui imprime d'en haut. Or, depuis plus de trente ans, « nous ne sommes pas en République, mais en franc-maçonnerie », disait Mgr Gouthe-Soulard, et l'ex-ministre Gadaud : « La Franc-maçonnerie, c'est la République à couvert, et la République, c'est la franc-maçonnerie à découvert ». De là, l'influence énorme qu'exerce cette « secte de malfaiteurs », comme l'appelait Léon XIII... « *Les peuples sont ce que les gouvernements les veulent* », a dit admirablement Pie X.

***

M. Airaudi exagère dans la forme, et sa parole dépasse sa pensée, quand il dit à trois reprises, p. 133 : « L'individu, créé par la famille, n'est réellement complet que s'il crée lui aussi une famille »; p. 135 : « S'il est vrai que l'individu ne grandit que par la famille »; p. 132 : « L'homme ne peut se développer que par la famille et il n'est réellement complet que s'il crée à son tour une famille ». Nous ne lui chercherons pas querelle à ce propos, quoiqu'il eût bien fait de dire tout d'abord ce qu'il ne dit que p. 134 : « La famille a été la loi ordinaire,... et par conséquent les exceptions sont admises. »

Mais est-il bien vrai, comme l'affirme M. Airaudi, p. 140, qu' « un des grands mérites de notre temps est justement d'avoir prêté à ce côté de la vie (la vie sociale) toute l'attention qu'il mérite? » — Qu'a donc fait l'Eglise depuis dix-neuf siècles? Se serait-elle laissée distancer par le XXe siècle sur le terrain « social »? C'est Sa Sainteté Pie X qui répond à notre conférencier, par ce passage de l'Encyclique contre le *Sillon:* « Eh quoi! on inspire à votre jeunesse catholique la défiance envers l'Eglise leur mère; on leur apprend que depuis 19 siècles elle n'a pas encore réussi dans le monde à constituer la société sur ses vraies bases; qu'elle n'a pas compris les notions sociales de l'autorité, de la liberté, de l'égalité, de la fraternité et de la dignité humaine; que les grands évêques et les grands monarques qui ont créé et si glorieusement gouverné la France n'ont pas su donner à leur peuple ni la vraie justice, ni le vrai bonheur, parce qu'ils n'avaient pas l'idéal du *Sillon.* »

Evidemment, tout ce passage ne frappe pas en plein cœur M. Airaudi, qui n'a point soulevé tant de questions. Mais les six pages

qu'il consacre à la morale « individuelle », et qu'il ramène à « donner plus d'envergure à votre être, de nervosité à votre esprit, de délicatesse nuancée à vos sentiments, d'énergie à vos membres », p. 128, sans rien dire de la modestie, de l'humilité, de la sobriété, de la chasteté, des vertus « passives », en un mot, dont seule « la mortification » est à peine nommée, ces six pages, comparées aux 130 pages où est développée la morale sociale, n'autoriseraient-elles pas un critique malveillant à appliquer à M. Airaudi les paroles de l'Encyclique *Pascendi:* « En un mot, ils font leur le principe des américanistes, que les vertus actives doivent aller avant les passives, dans l'estimation que l'on en fait, comme dans la pratique. »

***

Que dire de l'*exégèse* de M. Airaudi à propos des paroles de Notre-Seigneur, sur le geste de Madeleine répandant un vase de parfum précieux sur la tête du divin Maître, et en réponse à une réflexion de Judas Iscariote : « Vous aurez toujours des pauvres parmi vous »? « Notez qu'en bonne logique, si ces mots *vous aurez toujours des pauvres parmi vous,* comportaient une leçon doctrinale et renfermaient un programme, ils signifieraient la condamnation de l'aumône, et non pas, mais pas du tout, la condamnation du devoir social. » — La « condamnation de l'aumône » ressort si peu de ce texte qu'on lit dans saint Marc, XIV, 7 : « Vous avez toujours des pauvres avec vous, *semper enim pauperes habetis vobiscum,* et quand vous le voudrez, vous pouvez leur faire du bien; *et cum volueritis, potestis illis benefacere;* mais vous ne m'avez pas toujours; *me autem non semper habetis.* Madeleine a voulu oindre mon corps pour sa prochaine sépulture. » Vous ne pourrez pas en faire autant après ma résurrection, au lieu que l'aumône vous sera facile, tant qu'il y aura des pauvres, c'est-à-dire toujours; et, soit dit en passant, c'est une chimère, d'après ce texte, que de vouloir supprimer ici-bas les pauvres et le paupérisme.

Pourquoi M. Airaudi écrit-il, p. 165 : « Jésus, Lui, délaisse les clubs, les académies (y en avait-il de son temps?) et les *synagogues?* » — Il y en avait, certes; mais Jésus les délaissait si peu que saint Matthieu nous dit deux fois, IV, 23, et IX, 35, qu'il enseignait dans les synagogues, « *docens in synagogis* », et saint Jean, XVIII, 20, rapporte cette réponse du divin Maître au grand-prêtre : « J'ai parlé publiquement au monde : *j'ai toujours enseigné dans la synagogue. Ego semper docui in synagoga.* »

***

Enfin, faut-il voir « un progrès de l'éternel » dans les conférences qu'a faites M. Airaudi « durant un office religieux » « en se pla-

çant sur le terrain des principes rationnels », sans « oublier » sans doute, « les enseignements de la foi chrétienne », p. 4, mais sans dire mot (pendant longtemps) du côté surnaturel de cette vie (la vie individuelle)? p. 124, note.

Cette « prétérition », même momentanée, ne semblera-t-elle pas contraire aux recommandations instantes de Sa Sainteté Pie X dans l'Encyclique *Acerbo nimis* sur l'enseignement chrétien, et dans ses conseils aux prédicateurs de Carême, en février 1910 : « Je leur recommande spécialement *de se préoccuper avant tout d'enseigner les grandes vérités de la foi.* » Il n'y a point là de « prétérition », même « momentanée des enseignements de la foi », et le Pape ajoutait : « Il est triste de constater à quel point trop souvent la connaissance des choses de la religion manque dans ces auditoires. Ne vous perdez point dans d'éloquents développements. Rappelez-vous que votre devoir, c'est celui qui a été indiqué par Jésus, lorsqu'il disait : « Enseignez! » C'est seulement ainsi que votre parole produira les excellents fruits que nous en attendons. »

Que si ce texte paraissait peu explicite, il serait facile d'alléguer la *Lettre* sur la prédication inspirée et contrôlée par Léon XIII, le 31 juillet 1894, et qu'adressait la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers à tous les Ordinaires d'Italie et aux supérieurs des Ordres religieux :

« Que (les prédicateurs) s'en tiennent fidèlement aux matières qui sont vraiment propres à la prédication. Le symbole et le Décalogue, les commandements de l'Eglise et les sacrements, les vertus et les vices, les *devoirs propres aux diverses classes de la société*, les fins dernières de l'homme, doivent former la matière ordinaire de la prédication chrétienne. *Ces très graves sujets sont aujourd'hui indignement négligés* par beaucoup de prédicateurs qui, recherchant leur propre intérêt, non celui de Jésus-Christ, et *sachant bien* que ce ne sont pas ces matières qui sont les plus propres à leur acquérir cette faveur de popularité qu'ils ambitionnent, les laissent entièrement de côté... *Ils substituent aux anciens sermons un genre mal compris de conférences, tendant à séduire l'esprit et l'imagination et non plus à agir sur la volonté et à réformer les mœurs.* »

Léon XIII, dans l'Encyclique *Rerum novarum*, n'avait-il pas dit expressément :

« Voici le caractère auquel Notre-Seigneur Jésus-Christ veut qu'on distingue le chrétien d'avec le gentil : « *Les gentils recherchent toutes ces choses;... cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et toutes ces choses vous seront ajoutées par surcroît* ». Ainsi donc, après avoir pris Dieu comme point de départ, qu'on donne une large place à *l'instruction religieuse*, afin que tous connaissent leurs devoirs envers lui; ce qu'il faut croire, ce qu'il faut espérer, ce qu'il faut faire en vue du salut éternel, tout cela doit leur être soigneusement inculqué. Qu'on les prémunisse avec une sollicitude particulière contre les opinions erronées et toutes les variétés du vice. Qu'on

porte l'ouvrier au culte de Dieu, qu'on excite en lui l'esprit de piété, qu'on le rende surtout fidèle à l'observation des dimanches et des jours de fête. Qu'il apprenne à respecter et à aimer l'Église, la commune mère de tous les chrétiens, à obtempérer à ses préceptes, à fréquenter ses sacrements qui sont des sources divines où l'âme se purifie de ses taches et puise la sainteté. *La religion ainsi constituée comme fondement de toutes les lois sociales*, il n'est pas difficile de déterminer les relations mutuelles à établir entre les membres pour obtenir la paix et la prospérité de la société... Puisque la religion seule est capable de détruire le mal dans sa racine, que tous se rappellent que la première condition à réaliser, c'est *la restauration des mœurs chrétiennes*, sans lesquelles même *les moyens suggérés par la prudence humaine comme les plus efficaces seront peu aptes à produire de salutaires résultats* ».

Enfin, Sa Sainteté Pie X, recevant, le lundi de la Pentecôte, 27 mai 1912, les pèlerins français que lui présentait Mgr Odelin, rappelait « le caractère qu'il voulut, dès le début, imprimer à son pontificat : « Instaurare omnia in Christo. » Saint Paul dit qu'il n'y a pas d'autre fondement possible en dehors de celui qui a été posé et qui est Jésus-Christ. Il n'y a d'espérance à avoir dans aucun autre nom que le sien. « Le drapeau autour duquel tous doivent se ranger, c'est la » Croix : le seul capitaine qui doive conduire l'armée des pacifiques » combattants, c'est le Christ Jésus et les Vicaires qu'il a établis pour » tenir sa place, le Pape et les évêques. A cette école seulement on » apprend à conquérir la fin suprême par les vertus essentielles de Foi, » d'Espérance et de Charité; à cette école, on apprend à devenir, en » même temps que bon chrétien, bon citoyen, et sans faire son occu» pation de la politique, on travaille au bien général de son pays. » L'amour de la justice, fondé sur les principes de la foi, porte les » sujets à rendre l'obéissance due aux pouvoirs constitués, et ceux» ci, à leur tour, considèrent et traitent leurs sujets comme des frè» res, comme les fils d'une même famille, tous intéressés à pourvoir » au bien commun. »

En parlant ainsi le Pape semblait commenter admirablement la parole du Psalmiste : « *Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam.* » N'est-ce pas « travailler en vain », que de faire des conférences de morale où ne paraît guère le Christ Jésus, « la pierre angulaire » de tout édifice, et où l'on parle à peine du péché, « le plus oublié de nos dogmes », dit le P. Weiss ?

M. Airaudi nous assure bien, p. 124, que le côté surnaturel de la morale « se retrouvera plus tard, dans toute son ampleur »; mais, s'il s'inspire du christianisme, pp. 154 et suivantes, s'il étudie dans deux conférences « le devoir social et les chrétiens », et dans une autre « la sanction et le christianisme », il ne parle nulle part de l'amour du prochain pour Dieu et en Dieu; il oublie complètement, semble-t-il, ce que dit Léon XIII, dans l'Encyclique *Rerum novarum* :

« *Le premier principe à mettre en avant* (pour la solution de la question sociale), *c'est que l'homme doit prendre en patience sa condition; il est impossible que, dans la société civile, tout le monde soit élevé au même niveau.* »

Ce devoir de « patience » et de résignation chrétienne pour les ouvriers, les travailleurs et les pauvres, n'est indiqué nulle part au nom de l'Evangile dans l'ouvrage de M. Airaudi. On dirait, à le voir oublieux des devoirs propres aux classes inférieures de la société, qu'il n'y a de devoir social que pour les riches, les heureux de ce monde, dont « l'insouciance, l'indifférence, l'égoïsme inconscient » doivent porter la responsabilité de la « misère » sociale : comme si les travailleurs et les pauvres n'avaient pas à s'appliquer, eux aussi, le précepte du divin Maître : « Aimez-vous les uns les autres. Aimez le prochain comme vous-même », et à s'interdire l'envie haineuse contre les patrons, les propriétaires, les heureux de ce monde, et l'injustice sous toutes ses formes, dans le travail et les diverses tâches à accomplir!

M. Airaudi estime, p. 145, que « la notion du *devoir social* est encore très complexe et très obscure. » — L'Evangile et l'Eglise n'ont-ils donc rien fait pour l'éclaircir et fallait-il pour cela attendre vingt siècles... et les lumières de M. Airaudi?

Sa Sainteté Pie X disait à l'épiscopat italien dans l'Encyclique *Il fermo proposito :*

« Nous ne pouvons dissimuler *le sérieux péril* auquel la condition des temps expose aujourd'hui le clergé : c'est de donner une excessive importance *aux intérêts matériels du peuple*, en négligeant les intérêts bien plus graves de son ministère sacré. »

N'y a-t-il pas là une leçon pour tous ceux qui font passer les questions sociales, les « devoirs sociaux » au-dessus de tous les autres, comme si, d'ailleurs, Léon XIII n'avait pas écrit à M. Decurtins en 1893 :

« Certains hommes, professent l'opinion, et elle se répand parmi le peuple, que la *question sociale*, comme on dit, n'est qu'une *question économique*. Il est très vrai, au contraire, qu'elle est avant tout *une question morale et religieuse*, et que, pour ce même motif, il faut surtout la résoudre d'après les règles de la morale et le jugement de la religion. »

Faites des chrétiens, des catholiques sincères, pratiquant tous leurs devoirs de justice et de charité, et la question sociale, sera résolue, comme le disait Clemenceau lui-même : « Si tous les chrétiens étaient » vraiment chrétiens, il n'y aurait pas de question sociale. »

M. Airaudi parle beaucoup de « justice sociale » : or, M. Michel, dans les *Questions ecclésiastiques* d'avril 1912, p. 338, dit excellemment que « la doctrine erronée qui tend à s'infiltrer de plus en plus parmi nous, c'est la doctrine qui se cache sous le mot magique et

trompeur de *Justice sociale* ». Dans un Congrès catholique, un jeune vicaire jetait à M. Gustave Théry ce cri significatif : « Nous ne voulons pas de la charité, nous voulons la justice! » Assurément, M. Airaudi ne s'exprime pas de la sorte. Mais qu'il sache bien qu' « aucun document pontifical, — on ne l'a pas assez fait remarquer, dit très bien M. Michel — ne parle de « la justice sociale ». Ce mot est à rejeter, car une fois rejeté il fera disparaître avec lui la confusion regrettable créée entre les devoirs de justice... et les devoirs de charité, qui ne relèvent que de la conscience et de Dieu. »

Et puis, qu'on réfléchisse à ce fait signalé par le correspondant romain de l'*Univers*, 23 mai :

« Une forte propagande du « socialisme chrétien » s'accentue dans les milieux protestants de Paris. L' « Union des socialistes chrétiens » travaille à faire pénétrer dans les Eglises le « message social de Jésus », trouvant que c'est là une action que le « christianisme historique, catholique et protestant » a négligée, d'où leur perte de toute influence sur les masses. Pour regagner cette influence, le socialisme chrétien se propose de réunir *tous les chrétiens* en une action sociale commune, ce qui contribuerait non seulement au bien de tous dans une égalité économique absolue, mais encore servirait à « détruire les barrières ecclésiastiques ». Cette forme de modernisme social provenant des milieux radicaux, du protestantisme en dissolution, oblige à comparer ces aberrations avec le courant interconfessionnaliste et laïcisateur des milieux catholiques que l'on connaît. »

***

« En livrant aux hommes les biens d'ici-bas, dit M. Airaudi, p. 160, en laissant à leur liberté le soin de les utiliser et de les répartir, Dieu, Jésus-Christ, fils de Dieu, veulent que tous les hommes sans exception aient leur pain quotidien assuré ».

Ou nous nous trompons fort, ou cela signifie que Dieu et son Verbe ne veulent pas qu'il y ait de pauvres mendiant leur « pain quotidien ». Alors, pourquoi béatifier les pauvres dans l'Evangile et glorifier Lazare en particulier, qui n'avait certes pas « son pain quotidien assuré » à la porte du mauvais riche?

« N'en avez-vous pas rencontré de ces guenilles, de ces loques d'humanité? dit M. Airaudi, p. 161. Le souci du lendemain, la vie incertaine, au jour le jour, l'épuisement, l'anémie, la tuberculose, l'alcoolisme, ont tué l'âme, ont déraciné la foi ».

Est-ce que les maladies et les misères humaines doivent « tuer l'âme et déraciner la foi? » Ces maladies et ces misères existaient autrefois comme aujourd'hui, et les pauvres gardaient « la foi » dans leur « âme » chrétienne : ils devenaient même des saints, comme le B. Be-

noît-Labre. Cherchez donc ailleurs que dans « l'anémie et la tuberculose, l'épuisement et le souci du lendemain », la cause de la perte de la foi et des âmes.

« Vous croyez être quitte envers la misère, dit M. Airaudi, p. 261, lorsque vous avez prélevé sur votre budget la part du pauvre. » — C'est déjà quelque chose; c'est même l'accomplissement essentiel du précepte évangélique, et Sa Sainteté Pie X, dans le *Motu proprio* du 18 décembre 1903, qui établit si nettement les devoirs de justice et de charité, n'y insère nulle part celui dont parle M. Airaudi, p. 261 : « Travailler de toutes mes forces à faire disparaître le mal,... aider la société dont je suis membre à me suppléer dans la suppression du paupérisme. » — La société ou l'Etat ne saurait supprimer le péché originel et le travail, les misères, qui en sont la conséquence fatale.

Il y a, tout de même, des choses que l'Etat peut et doit supprimer ou du moins réprimer, la presse blasphématrice et corruptrice, l'alcoolisme destructeur de la santé, de la famille et de la race. D'où vient que M. Airaudi rejette « la faute » de la presse immonde, p. 242, sur « le public et tous les citoyens », au lieu d'en faire remonter la principale responsabilité à un gouvernement matérialiste et athée, qui n'use pas des lois existantes pour mettre un frein à la licence d'une presse éhontée? D'où vient que M. Airaudi défend « les représentants du pouvoir qui ont fait bien des efforts » contre l'alcoolisme, mais ont échoué, parce qu'ils étaient seuls, p. 252, comme si tout le monde ne savait pas que la Chambre des députés a renvoyé à la Commission la loi limitant le nombre des débits de boisson, uniquement par intérêt électoral, pour ne pas froisser les mastroquets et les débitants de boissons, qui sont les meilleurs électeurs de nos Quinze-mille? Est-ce que les gouvernements de l'Angleterre, de la Belgique, de la Hollande, de la Suisse, de la Suède surtout et de la Norvège, n'ont pas su réagir contre les excès de l'alcoolisme, qui sévissait dans ces pays plus encore que chez nous? Mais, sans doute, M. Airaudi ne veut pas faire de peine à la République, qui lui donne « sceptre et couronne royale », comme il le disait dans *Vers l'avenir*.

Ce n'est là, d'ailleurs, qu'un reproche insignifiant, à côté de ceux plus graves que nous avons dû adresser à la philosophie, à la théologie dogmatique et historique, à l'exégèse et à la morale d'un brillant esprit, qui peut faire un meilleur emploi que *Comment vivre? Pourquoi vivre?* des dons naturels et de la grâce du sacerdoce qu'il tient de la Providence.

Th. Delmont.

A PROPOS D'HAGIOGRAPHIE (1)

Un livre intitulé : « *Les légendes des saints par le Père H. Delehaye, S. J.* » parut il y a déjà une dizaine d'années. Il souleva bien, alors ou peu après, quelques critiques ou plus exactement il provoqua des réserves ; néanmoins, plus heureux que certain ouvrage de Mgr Duchesne, il échappa sinon peut-être à la connaissance, du moins aux sévérités des juges compétents. Cette indulgence ou tolérance, ou inattention — le mot n'importe guère — d'aucuns ne manquèrent point, comme il arrive fréquemment, de la prendre pour une approbation tacite, ce qui explique vraisemblablement l'apparition ultérieure d'une traduction anglaise. Le titre de la nouvelle publication contient des éléments nouveaux, plus d'une addition significative, comme le lecteur peut s'en rendre compte : « Les légendes des saints par le Père H. Delehaye, S. J. — Bollandiste. — Bibliothèque de Westminter destinée particulièrement aux prêtres et aux étudiants catholiques. » (Longmans, Green and co-1907-London).

Le livre est d'ailleurs très correctement pourvu du « non obstat » du « censor deputatus » et de l' « Imprimi potest » de l'Ordinaire. Cet ensemble de faits peut et doit signifier que la doctrine ainsi présentée, quasi-officiellement, au public, non seulement ne contient rien que de parfaitement orthodoxe, mais encore que les étudiants, autrement dit les séminaristes, se l'assimileront avec profit et aussi que les prêtres et donc les prédicateurs pourront, sans inconvénient perceptible, la faire passer tant dans leur enseignement privé que dans leurs prédications. Ce qui confirme d'ailleurs cette interprétation ou hypothèse, c'est le fait subsidiaire que les principaux organes de l'opinion catholique en Angleterre se sont toujours fermés obstinément aux critiques les plus modérées, même présentées sous la forme la plus courtoise. Une influence inexplicable protège et couvre ce livre — et aussi d'autres écrits similaires signés du même nom. L'ouvrage mérite-t-il la faveur exceptionnelle dont il jouit? *Videant meliores.*

Nous nous contentons d'en détacher ou reproduire, souvent textuellement, un petit nombre de propositions, appréciations ou procédés — il y en a un très grand nombre d'autres du même ordre et de la même valeur — et de les faire suivre de notes ou conclusions aussi brèves qu'inoffensives.

1° Celui que l'Angleterre honore d'un culte particulier comme son proto-martyr, « Saint-Alban est un personnage imaginable », p. 63 [an imaginary personage]. — Conclusions : *a*) Le père de l'Histoire d'Angleterre; le Vénérable Bède s'est laissé personnellement mystifier et il entraîne dans une commune mystification son pays et l'Eglise catholique d'Angleterre. *b)* L'autorité ecclésiastique continue d'imposer aux

1. Cet article nous est envoyé d'Angleterre.

prêtres l'obligation grave de réciter l'office et de célébrer la messe d'un saint qui n'a pas existé.

2° Il faut vraiment appartenir aux classes illettrées (the populace) et avoir le cerveau bien malade (the lethargy of the brains) pour s'imaginer que nous ne saurions reconnaître, avec certitude, l'existence de la sainteté dans une âme, si le travail invisible de la grâce ne se manifeste au dehors par des phénomènes miraculeux : p. 49-50. — Conclusion : La Congrégation des Rites devrait bien se dispenser d'exiger des miracles dans les procès de béatification et de canonisation, puisqu'aussi bien ils ne sont pas rigoureusement nécessaires.

3° Il est ridicule de penser que « Dieu semble se prêter aux caprices de ses amis et multiplier les miracles sans raison perceptible ». p. 50. — Conclusion : Les vies des saints et la Sainte Ecriture elle-même sont pleines de ces miracles « sans raison perceptible » et donc « ridicules ».

4° Du personnage que nous avons parfois l'obligation de vénérer sous le nom de Sainte Philomène, on ignore même s'il était « un homme ou une femme ». p. 86. — Conclusion : sans doute nous lisons dans l'office du personnage en question (onze août) que ce ne fut qu' « après un examen très approfondi que le Pape Grégoire XVI, cédant aux sollicitations d'un grand nombre d'évêques, accorda une messe et un office propres », mais de cette affirmation, légère d'autorité, chacun peut faire le cas qu'il juge bon.

5° « La curieuse cérémonie qui consiste à plonger dans l'eau les images des saints rappelle d'une manière tellement frappante le bain sacré de la Mère des dieux, qu'il est impossible de nier que ce rite-ci a produit celui-là ». p. 151. — Conclusion : Comme les Jésuites exécutent exactement cette « curieuse cérémonie » quand ils bénissent l'Eau de saint Ignace, il est donc impossible de nier qu'ils reproduisent simplement un rite d'origine certainement païenne.

6° Au second Concile de Nicée, une légende sans valeur servit « à établir la doctrine de la vénération des images, comme on peut le lire dans les actes de ce Concile ». p. 137-138. Conclusion : Les Pères de ce Concile étaient au fond d'une compétence discutable et il ne faudrait pas attribuer à leurs affirmations ou déclarations une importance et une gravité qu'elles ne sauraient avoir.

7° « Les Grandes Litanies de saint Marc sont la continuation chrétienne des fêtes [païennes] appelées Robigalia qui se célébraient le 25 avril. » p. 180. — Conclusion : Il faut regretter que tant les Papes qui instituèrent ces Litanies que ceux qui les rendirent depuis obligatoires paraissent avoir ignoré cette intéressante particularité.

8° « On peut considérer comme un fait scientifiquement acquis que les... saints Jean et Paul ne sont autres que les saints apôtres Jean et Paul transformés de bonne heure par la légende... » p. 226-227. — Conclusion : Il faut corriger le Canon de la Messe qui établit nette-

ment mais à la légère, une distinction entre le premier groupe et le second.

9° En plusieurs passages de son livre mais particulièrement p. 96 et p. 97, l'auteur raille longuement ce qu'il appelle tour à tour la naïveté (their naïvete) et le front (thaïr audacity) des hagiographes qui décrivent des souffrances extraordinaires, incroyables et même humainement impossibles qu'auraient eues à subir certains confesseurs de la foi, descriptions qu'il caractérise comme « des contes à dormir debout » (their rigmaroles). — Conclusion : Le bréviaire, le missel, le martyrologe d'une part, puis d'autre part le récit du martyre du Bienheureux André Bobola, l'histoire des martyrs anglais sous Henri VIII, puis Elisabeth, ainsi d'ailleurs que les Annales de la Propagation de la Foi qui acceptent ou recueillent des faits identiques ou similaires mériteraient souvent, pour ne pas dire plus, qu'on les considère plus ou moins comme des collections de « contes à dormir debout ».

10° Un procédé familier à l'auteur consiste à rapprocher des faits qu'il tire parallèlement d'écrivains mythologiques et d'hagiographes, puis de cette similitude conclure à une uniforme et générale irrecevabilité, au rejet en bloc. Cf. pp. 33-34; 35; 46; 152, etc., etc. Il manque rarement d'appuyer son scepticisme perpétuellement sarcastique sur l'autorité d'écrivains protestants, agnostiques, et très, très souvent suspects. La lecture attentive du livre autorise logiquement l'opinion qu'aux yeux de son auteur, le fait d'être tout à fait orthodoxe disqualifie plus ou moins un écrivain. On devine, par exemple, qu'il tient en médiocre estime la critique historique de saint Jérôme, p. 35, de saint Basile, p. 93, du Pape saint Damase, p. 104, de Prudence, p. 116, de saint Jean Chrysostome, p. 116, de saint Grégoire le Grand, p. 186, pour ne citer que quelques noms et le lecteur comprend sans peine qu'il doit accepter leurs renseignements hagiographiques sous bénéfice d'inventaire. Au contraire, les jugements et simples affirmations de l'abbé Houtin p. 33, de S. Reinach p. 43, naturellement de M. A. Harnack p. 114-115 et autres en grand nombre, bénéficient d'une considération particulière. Ces derniers écrivains paraissent être de ceux dont l'autorité se discute à peine si même elle se discute jamais. Le savoir et la rigueur de méthode constituent, le lecteur s'en rend compte aussitôt, l'apanage caractéristique et en quelque sorte exclusif de ces éminentes personnalités. Le piédestal sur lequel on les juche devient aussitôt tabou. Honni soit quiconque y touche, serait-ce du bout des doigts; l'auteur ne le dit sans doute point, mais « intelligenti pauca » et le lecteur doit se le tenir pour dit. Cf. p. 115, note.

A voir d'ailleurs avec quelle hardiesse jadis inconnue dans les milieux catholiques, l'auteur et d'autres de la même école moderne — nous écartons à dessein le qualificatif de moderniste — s'inscrivent en faux contre certains documents contenus dans le missel, le bréviaire, à plus forte raison — oh! combien! — le martyrologe, on est

amené à conclure qu'ils considèrent les livres liturgiques comme les œuvres hâtives, irréfléchies d'écrivains de valeur, de compétence et d'autorité pour le moins discutables.

Sans doute, suivant l'heureuse et classique formule de Benoît XIV, « l'Eglise ne propose point comme défini le contenu du bréviaire; les faits historiques peuvent subir un nouvel examen, sont susceptibles de révision et il est loisible aux savants de les soumettre à la critique, à condition toutefois qu'ils le fassent avec modestie, respect et non sans une raison grave ». Les [soi-disant] savants ne manquent certes point: ils pullulent, mais on ne peut nier qu'un grand nombre d'entre eux oublient trop souvent ce multiple devoir de « modestie, respect, raison grave » que rappelle et même prescrit Benoît XIV. Quelques-uns tout au moins, espérons-le, feront leur profit de la lettre élogieuse que le Cardinal Merry del Val adressait tout récemment à Mgr Fuzet, Archevêque de Rouen et particulièrement de ces deux lignes : « Sous l'appareil pompeux d'une érudition vaine... les effets contagieux du poison plus ou moins subtil du modernisme et le venin plus ou moins déguisé de l'hypercritique. » La lettre en question se rapportait précisément à certaines hardiesses d'hagiographie et donc regarde ces « savants » indirectement — peut-être même directement.

J. CHAPLAIN.

LA LIGUE DE LA « JEUNE RÉPUBLIQUE »

M. Marc Sangnier a toutes les audaces. A peine est-il sorti d'une aventure, qu'il en tente une autre. Dans ce même manège Saint-Paul où il vient de lancer un retentissant appel pour la formation de la Ligue « Jeune République », l'an dernier, le chef des sillonnistes conviait à une alliance, sur le terrain social, les anticléricaux les plus farouches, en vue de créer un « parti nouveau ». A ce moment il voyait la chose très simple et très acceptable, et il ne parut pas peu surpris que son projet rencontrât l'accueil que l'on sait. Contraint de se rendre à l'évidence, non sans avoir reçu force horions et plaisanteries de la part des républicains libres-penseurs qu'il espérait enrôler en faisant flotter le pavillon de la liberté, Marc Sangnier dut changer son fusil d'épaule, autrement dit, adopter une autre tactique. Car le leader démocrate est un merveilleux charlatan. Quand il n'arrive pas à placer un flacon d'élixir républicain sous une certaine étiquette, il change tout simplement cette étiquette

qu'il remplace par une autre, mais la drogue reste la même. C'est pour lancer son soi-disant nouveau produit que l'ancien (?) chef des sillonnistes s'est livré, le dimanche 30 juin, à un boniment très soigné devant sa clientèle accoutumée. Le journal de M. Sangnier, la *Démocratie*, qui, le lendemain, rendait compte de la séance, débute ainsi : « La première manifestation de la Ligue de la « Jeune République » a été remarquable par le généreux et débordant enthousiasme d'un auditoire — on peut le dire — unanimement sympathique. » Le contraire serait bien étonnant, l'assistance étant unanimement sillonniste. Ce sont toujours les fidèles de Marc Sangnier qui le suivent partout et l'acclament dès qu'il ouvre la bouche, dirait-il des bêtises, comme cela lui arrive quelquefois. Aussi avons-nous trouvé du plus mauvais goût qu'il plaisantât les royalistes sur leur absence, alors que la consigne *la plus rigoureuse* ne laissait pénétrer dans le manège que les personnes munies d'une carte rouge, c'est-à-dire à peu près les seuls sillonnistes. Autrement dit, Sangnier avait composé sa salle. Moi qui ne pouvais montrer patte rouge, j'ai eu bien de la peine, après avoir exhibé trois fois ma carte de membre du syndicat de la presse, à me faire admettre dans le cénacle; et je n'affirmerais pas que je n'y ai pas été l'objet d'une étroite surveillance. Le chef du Sillon aurait donc tort de conclure de l'accueil enthousiaste qu'il a reçu de ses fanatiques, parmi lesquels quelques soutanes, au succès de la nouvelle entreprise qui nous paraît, tout comme le parti nouveau, vouée à un piteux échec. Que voulez-vous, rien ne peut dissiper l'équivoque, malgré le soin qu'affiche le leader démocrate de n'en laisser subsister aucune. Marc Sangnier met une sorte de coquetterie à s'affirmer plus catholique que personne; il répète à satiété qu'il a acheté assez cher le droit de se dire tel, et, par un contraste bizarre, il met le même soin à établir son programme sur un terrain qu'il veut neutre, le terrain démocratique et économique. Il croit éviter ainsi tout ce qui serait capable de jeter le désaccord dans les rangs de sa Ligue. Il s'est passé un petit fait dont le compte rendu *in extenso* ne parle pas, mais qui montre bien que M. Sangnier désire que sa Ligue paraisse le moins catholique possible. Un contradicteur, le seul à peu près qui n'ait pas bafouillé, M. Paturot Moser, secrétaire général de la fédération des Comités Jeunes-Républicains, qui se déclare a-religieux mais partisan de la liberté pour tous, ne voudrait pas cependant être confondu avec la Ligue de la « Jeune République », par cette raison qu'il redoute l'omnipotence de l'Eglise dans l'Etat, contre laquelle il s'élève de toutes ses forces. Il demande donc à M. Sangnier d'ajouter à sa Ligue quelque chose qui pût la distinguer de son groupement, comme par exemple : Ligue catholique de la Jeune République.

Exclamation du chef des sillonnistes qui, naturellement, refuse

cette adjonction qui serait un épouvantail. Alors on ne comprend plus. D'un côté, M. Sangnier se dit ultra-catholique, de l'autre il ne veut pour sa Ligue aucun titre de nature à faire croire qu'elle est catholique. Evidemment, en bon libéral qu'il est, il réclame le droit commun pour l'Eglise, en acceptant très bien la neutralité de l'Ecole. Mais est-ce là un programme qui puisse inspirer confiance aux catholiques, tandis qu'il éveille au contraire toutes les suspicions des adversaires? C'est toujours la même équivoque. Il ne pourrait la dissiper qu'en se plaçant sur le terrain ou franchement catholique, ou franchement laïque. M. Sangnier nous répondra que sa Ligue, formée en dehors de toute question confessionnelle, ne se propose qu'une action politique et économique et qu'il y a place pour tous les honnêtes gens, à quelque religion ou opinion qu'ils appartiennent, mais partisans de la liberté pour tous. On nous disait la même chose quand il s'est agi de former le « parti nouveau ».

Plus logiques que le leader sillonniste, les libres-penseurs auxquels il s'adressait alors lui objectaient que forcément, même dans le domaine social, il est des questions où le catholique qu'est Sangnier devrait prendre position, et que le conflit était inévitable. Pareille objection lui est faite aujourd'hui par le contradicteur dont nous avons parlé, M. Paturot Moser. « Entre vous et moi, lui dit-il, il y a la question religieuse. Je veux bien de la liberté pour tous, mais je n'admettrai jamais la prépondérance de l'Eglise catholique dans l'Etat. » A quoi M. Sangnier répond : « Je dis exactement la même chose que vous. » Mais voyez dans quel embarras il se met, et comme il se prend à ses propres filets. Tout à l'heure il répondait à son contradicteur qu'il ne voulait pas plus que lui de la prépondérance de l'Eglise dans l'Etat, et voilà qu'à propos des manuels scolaires il est amené à se contredire. Il prend le cas que lui a soumis le contradicteur d'un conflit entre l'Eglise et l'Etat au sujet de ces manuels. Qui aura le dernier mot? l'Eglise, seule compétente pour décider où est la vérité en matière religieuse. « Qu'est-ce que je demande? (dit M. Sangnier). Qu'on tienne compte des faits. Il y a une Eglise catholique. Y a-t-il un gouvernement qui se respecte, un seul homme même qui ne veuille pas reconnaître qu'il existe une Eglise catholique? Il y a en France des hommes qui sont les fidèles de cette Eglise catholique. Vous considérez que cette Eglise est organisée en dépit du bon sens, c'est entendu; les catholiques considèrent que c'est Dieu lui-même qui l'a arrangée. On ne discute pas cela. Or, s'il se trouve que l'organe légitime religieux de l'Eglise catholique, que le Pape et les Evêques disent que quelque chose est contraire à la foi, c'est un fait, la conscience des catholiques se trouvera dirigée par les Evêques, et, dans certains cas, liée dogmatiquement par les décisions infaillibles du Pape, qui sont beaucoup plus

rares que vous ne croyez (!!) mais qui existent cependant. Il faut que vous teniez compte de cela. »

Donc M. Sangnier qui ne veut pas en principe de la prépondérance de l'Eglise dans l'Etat, est contraint de l'admettre, tout au moins en matière religieuse. Et si l'on transportait la question sur les autres domaines, où la vérité, toute vérité de quelque ordre qu'elle soit, est en jeu, il faudrait arriver à la même conclusion et reconnaître que l'Eglise, société supérieure à toute société humaine, par son origine, ses moyens et sa fin, a le dernier mot dans le débat, et par conséquent on arriverait à reconnaître la prépondérance de l'Eglise dans l'Etat dans toutes les questions qui relèvent directement de son magistère. La force des choses amène donc M. Sangnier, qui ne veut pas de la prépondérance de l'Eglise dans l'Etat, à reconnaître que cette prépondérance existe en fait dans tous les conflits où la vérité religieuse, tout au moins, est engagée. Et il a pu apprendre à ses dépens que sur les terrains qu'il croyait soustraits à l'autorité de l'Eglise, celle-ci conserve sa pleine maîtrise. Voilà pourquoi l'union de l'Eglise et de l'Etat est la condition essentielle de l'harmonie de leurs rapports.

Cette thèse a été maintes fois développée ici, nous n'y insisterons pas. Mais nous retenons de l'incident que M. Sangnier rencontre, dans sa nouvelle tentative de Ligue, une égale défiance chez les catholiques intégraux et chez les libres-penseurs. Il est dans la destinée du leader sillonniste de vivre dans l'équivoque, bien que son dernier discours prétende les dissiper toutes. Mais M. Sangnier ne s'aperçoit pas que ce sont ses principes mêmes qui l'enferment dans l'équivoque. Catholique, il fait appel aux républicains libres-penseurs sur le terrain de la liberté. Mais qu'est-ce que la liberté? où commence-t-elle, où finit-elle? quel est son point d'attache, sa norme, sa véritable fin? Autant de questions qui divisent les catholiques et les libres-penseurs. La Liberté, mot éminemment vague s'il n'est ramené à son sens théologique, ne peut servir de trait d'union entre gens qui comprennent la chose de façon toute différente. Ce qui est liberté pour le libre-penseur est licence ou despotisme pour le catholique. Le moyen de s'entendre sur un terrain aussi mal défini?

Abandonné des catholiques intégraux, lâché par les républicains officiels, M. Sangnier sentant tous les terrains s'effondrer sous lui, a trouvé une nouvelle combinaison. Il abandonne momentanément le projet d'un parti nouveau, estimant que la question n'est pas encore mûre, mais il va y préparer l'opinion au moyen de la Ligue de la « Jeune République » chargée de prêcher une croisade de rénovation politique, et d'assainissement moral. Mais cela ne dit pas que M. Sangnier a renoncé à son projet primitif de former un parti nouveau, bien au contraire. Nous ne comprenons pas, dès lors, la mauvaise humeur de la *Démocratie* à l'endroit de l'*Univers* qui n'a

fait que répéter ce que M. Sangnier ne cache à personne. Voici ce que l'on lit dans son journal, qui passe en revue les appréciations de la presse : « Pour l'*Univers,* dans un petit entrefilet en date du 30 juin, il déclarait entre autres choses : « M. Marc Sangnier voulant à tout prix établir « son parti nouveau », vient de lancer le programme d'une Ligue de la « Jeune République ». Ceci est absolument exact, ce qui n'empêche pas la démocratie de continuer : « On paraît à l'*Univers* réformé manquer assez peu d'aplomb et totalement de scrupules, et c'est cet aplomb comme ce manque de scrupules qui font que personne ne peut consentir à discuter avec la rédaction de ce journal. Le 23 juin, au jour même où il publiait le programme de la « Jeune République », Marc Sangnier déclarait dans l'appel paru en tête de ce journal : « N'attendant pas l'hypothétique constitution d'un « parti nouveau », nous créons simplement une « Ligue » et nous faisons appel à tous ceux qui, sans réticence et sans arrière-pensée pensent et veulent comme nous, mais ceux-là seulement. Ainsi personne ne risquera d'être dupe. » Après cette citation le journal de M. Sangnier ajoute : « L'affiche annonçant la réunion de dimanche — affiche publiée ici-même en première page, dès le 26 juin, — renouvelait cette même affirmation que Marc Sangnier devait encore apporter au meeting du manège Saint-Paul. Il n'importe. L'*Univers,* estimant sans doute comme son confrère l'*Action française,* que tous les moyens sont bons contre un adversaire, persuadé, évidemment, qu'on n'est pas disqualifié pour faire preuve d'une parfaite improbité intellectuelle, l'*Univers* écrit froidement : « Marc Sangnier voulant à tout prix établir son parti nouveau... » C'est là le nouvel Evangile selon Maurras. » Mais pas du tout, c'est l'Evangile selon Marc Sangnier, lequel ne renonce nullement, il le dit assez, à l'espoir de voir un jour se former ce parti « nouveau ». Sa Ligue est simplement appelée à faire « œuvre de préparation ». Voici d'ailleurs comment il s'explique lui-même dans son dernier discours : « ... Or, il est certain qu'actuellement, avant de songer même à créer un parti nouveau, il faut permettre aux différents mouvements, aux différentes initiatives capables de *converger un jour dans le sens du parti nouveau*, de s'affirmer, de se préciser, de se développer, de faire autour d'elles œuvre de rayonnement et de conquête... »

Je ne vois donc pas où est l'improbité intellectuelle de l'Univers. Le journal dit que le leader démocrate veut à tout prix établir son parti nouveau, et Marc Sangnier avoue que, si le moment n'est pas encore venu de faire ce parti nouveau, la Ligue de la « Jeune République » doit préparer le terrain en faisant œuvre de réconciliation nationale, en prêchant une croisade de rénovation politique. Simple question de nuances. On ne s'explique donc pas les colères de la *Démocratie* à l'endroit de l'*Univers,* puisque, de l'aveu même de Marc Sangnier, il ne renonce pas à l'espoir de voir un jour se former

ce parti nouveau. La seule différence c'est que, pour le moment, il réserve la question d'opportunité ou d'opportunisme, comme on voudra. Le rédacteur de la *Démocratie* aurait bien fait de relire le discours de son patron avant de chercher une querelle d'Allemand à l'*Univers*.

L'accueil que la presse catholique fait à cette nouvelle tentative de l'infatigable démocrate est plutôt fait pour calmer ses ardeurs. Mais il a de quoi s'en consoler. Le théologien du *Figaro,* son ami Julien de Narfon, se porte garant du succès de la nouvelle Ligue, et lui délivre un brevet de parfaite orthodoxie. Que lui faut-il de plus? C'est bien quelque chose, je crois, si la clientèle de la feuille boulevardière, sur la foi d'un pareil témoin, fait confiance aux avances de M. Sangnier. Mais chose curieuse, le *Figaro* tout comme l'*Univers* a compris que M. Sangnier n'abandonnait pas le projet d'un parti nouveau, et cependant quelle différence de traitement à l'égard de l'un et de l'autre. Voici ce qu'écrit M. de Narfon dans le *Figaro :* « ... Notons d'abord que l'on ne s'est pas proposé *immédiatement* de créer un parti nouveau.

« Et ce n'est d'ailleurs point que le besoin d'un parti nouveau ne se fasse pas sentir, puisqu'il semble avéré que les cadres actuels de la politique ne sont pas assez larges pour embrasser et surtout pour utiliser toutes les bonnes volontés honnêtes. Mais sa constitution *immédiate* (question d'opportunité), rencontrerait trop d'obstacles et, par ailleurs, l'opinion publique n'y est pas assez préparée. Aplanir ces obstacles et favoriser ces courants d'opinion, par quoi ce qu'il serait téméraire d'entreprendre *aujourd'hui* deviendra *possible et même facile un peu plus tard, voilà la tâche que se donnent les nouveaux ligueurs.* » Ainsi, pour avoir dit d'une façon voilée ce que l'*Univers* a dit d'une façon plus nette, M. de Narfon est traité par le journal de M. Sangnier d'éminent journaliste, tandis que l'on reproche au journal catholique son *improbité intellectuelle.* Nous faisons le lecteur juge de cette inégalité de traitement. Il est vrai que, plus loin, M. de Narfon n'est pas avare de ses éloges : ce qui explique les compliments flatteurs dont le gratifie la *Démocratie.* « On sait, écrit-il, les convictions religieuses de l'ancien président du « Sillon ». Il les a assez souvent et publiquement affirmées, et il leur a fait assez de sacrifices pour que nul ne puisse honnêtement mettre en doute ni la sincérité ni la profondeur de sa foi.

« Est-ce à dire que la fondation de la Ligue de la « Jeune République » réponde à quelque arrière-pensée confessionnelle? — Nullement. A l'exemple des grands libéraux du dernier siècle et de tous les catholiques libéraux de notre temps, M. Marc Sangnier sachant bien que l'Eglise n'a besoin que de liberté, ne demande pour elle que le droit commun (!!) La neutralité de l'Etat est postulée par la division des croyances (!!). Mais il est juste et nécessaire que

l'Etat neutre, en présence du fait de l'Eglise catholique constituée selon les règles librement acceptées par un grand nombre de citoyens, respecte une organisation doctrinale et disciplinaire dans laquelle il n'a aucune raison plausible de s'immiscer, puisqu'elle ne compromet en aucune manière les intérêts généraux qu'il a le devoir de sauvegarder, et qu'il s'abstienne donc de tout acte par lequel la conscience des catholiques pourrait être blessée... » Si M. Sangnier n'est pas satisfait du brevet de libéralisme pur que lui décerne M. de Narfon, il faut qu'il soit bien difficile à contenter. Reste à savoir si ce dangereux ami ne va pas achever de le rendre suspect, lui et sa nouvelle Ligue, aux yeux des vrais catholiques, sans désarmer, pour cela, les soupçons de ses adversaires. »

Ce pauvre Sangnier est toujours placé entre deux selles, et n'arrive jamais à sortir de l'équivoque quoi qu'il fasse. C'est pour lui une nécessité de situation.

Il devrait savoir par expérience que les concessions qu'il fait à ses adversaires, au détriment de la saine doctrine, se retournent toujours contre lui. Il ne veut plus lier partie avec les républicains officiels, c'est entendu, mais recevra-t-il meilleur accueil des autres? M. Sangnier s'est tant de fois déjugé, qu'à part les sillonnistes, tout le monde se tient sur la réserve. Cet homme à convictions *successives*, pour qui les expédients remplacent trop souvent les principes, n'inspire qu'une médiocre confiance. Aussi aurait-il été bien inspiré, dans son dernier discours du manège Saint-Paul, de mettre une sourdine à ses attaques contre la *Patrie Française*. Quand on a évolué depuis le catholicisme le plus pur (débuts du Sillon) jusqu'aux alliances avec les anticatholiques les plus notoires (parti nouveau), on est mal venu à jeter le discrédit sur des hommes comme Jules Lemaître. « Non, dit Marc Sangnier, (qui ne s'aperçoit pas qu'il fait son propre procès), il ne faut pas faire de ces coalitions équivoques. Que voulez-vous vraiment, camarades, que pensent les ouvriers honnêtes, pas très instruits, pas très politiciens, que les francs-maçons dégoûtaient, qui croyaient à une République honnête, loyale, et qui, voyant cette *Patrie Française* agiter bien haut le drapeau tricolore et rayonner à travers toute la France, se disaient : « Marchons loyalement derrière ces hommes-là, nous pouvons avoir confiance, ils nous mèneront au salut, à la victoire »? que voulez-vous qu'ils pensent lorsqu'ils voient ce « nationalisme intégral » se transformer, petit à petit, en se rétrécissant? que voulez-vous qu'ils pensent lorsqu'ils voient des nationalistes de la première heure, Vaugeois et, plus récemment, Jules Lemaître, affirmer publiquement que le nationalisme n'était qu'un germe et que le germe en se développant, devait faire pousser l'arbre de la monarchie?... »

Et que voulez-vous que pensent de vous, M. Sangnier, les catholiques qui ont assisté aux débuts du Sillon et qui vous ont vu plus

tard, pour former un parti nouveau, faire appel aux pires sectaires? Ne parlez donc plus des avatars du Boulangisme et de la *Patrie Française* ni des autres coalitions : le souvenir de vos différentes aventures, à défaut de tact, vous impose la plus grande réserve sur ce sujet trop cuisant pour un homme qui passe son temps à évoluer. Et vous n'avez pas tout à fait tort quand vous craignez qu'à propos de votre Ligue on ne dise comme des autres : « Est-ce que vous aussi, vous voulez encore vous moquer de nous? »

Il est de fait que l'on peut se croire fondé à demander des garanties au leader démocrate en raison de ses transformations successives qui accusent plus un changement de tactique qu'un changement de doctrine. Et M. Sangnier, poursuivant sa pensée, s'écrie : « Eh bien! camarades, on verra bien que nous ne voulons nous moquer de personne et que nous ne faisons pas de ces somptueuses coalitions qui abritent des cadavres sous leur manteau brillant et resplendissant. » Au lendemain de l'échec piteux du « parti nouveau », il est quelque peu téméraire de parler de cadavre. Si M. Sangnier ne cherche pas à l'abriter sous un manteau resplendissant, il a bien la pensée de le ressusciter sous les oripeaux de la Ligue de la « Jeune République. »

STANISLAS DE HOLLAND.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

MONSEIGNEUR DELASSUS

Mgr Delassus célébrait le 30 juin son jubilé sacerdotal. Le Saint-Père en cette circonstance, a voulu honorer et récompenser les longs et précieux services de ce fils dévoué de l'Eglise en lui envoyant une lettre autographe. A cette occasion également, M. l'abbé Lecigne lui a consacré, dans *L'Univers*, le bel hommage qu'on va lire.

Aujourd'hui même, à Lille, en la basilique de Notre-Dame de la Treille, un vieux prêtre monte à l'autel, plus grave et plus ému que de coutume.

Il célèbre le cinquantième anniversaire de son sacerdoce, le quarantième anniversaire de son entrée dans la presse religieuse.

Une grande ville et une grande province ont les regards pieusement fixés sur lui. S'il n'était l'homme oublieux de lui-même et ignorant de son mérite, il percevrait des marches de l'autel l'immense murmure d'une foule d'âmes qui s'associent à sa prière, de milliers

et de milliers de lèvres qui répètent avec les siennes le *Gratias agamus Domino Deo nostro !*

Il a voulu que la fête fût tout intime, presque mystérieuse. Avant de revêtir la chasuble d'or, il a relu la lettre autographe que Pie X vient de lui adresser et dans laquelle les syllabes latines donnent à la bénédiction pontificale le relief des formules lapidaires : « *Te egregie meritum scimus cum in tuenda catholica doctrina, tum in Cleri disciplina fovenda...* » Une telle phrase met comme une couronne au front de celui qui la reçoit; elle suffit à la gloire de Mgr Henri Delassus, protonotaire apostolique, directeur de la *Semaine religieuse de Cambrai.*

Les historiens qui raconteront l'histoire de l'Eglise de France en ces dernières années prononceront avec louange le nom de ce prêtre qui fut à la fois un docteur et un magnifique lutteur. Il y a des esprits qui vont à l'erreur, comme la chèvre au cytise; il y en a d'autres qui sont nés pour la vérité et que rien au monde ne saurait séparer d'elle. Vous les reconnaissez à ce signe qu'ils sont réfractaires aux nouveautés séduisantes, aux idéologies sentimentales; les plus beaux vocables et les plus sonores ne leur disent rien qui vaille si la réalité contenue offense le sens catholique, le sens national ou même le simple bon sens. Mgr Delassus est de la famille de ces esprits vigoureux et sains pour qui « la vérité est la seule chose qui soit quelque chose », comme disait L. Veuillot, et qui se consacrent à elle par un imbrisable vœu. Le jour où il prit la direction de la *Semaine religieuse de Cambrai,* S. E. le cardinal Régnier lui écrivait : « Conservez sans altération l'orthodoxie éprouvée de ses doctrines... Servez l'Eglise et la vérité avec un zèle que rien ne décourage ni n'intimide... » Mgr Delassus fut fidèle à la consigne. Depuis quarante ans, il est debout sur la brèche; depuis quarante ans, il escorte la vérité, la plume à la main, comme on escorte un convoi précieux, le fusil sur l'épaule.

Et la vérité qu'il sert est la vérité catholique, romaine, traditionnelle, sans rature et sans couture. Il n'a jamais cru que la vérité fût l'expédient du jour, la mode et la rage de l'heure, la chétive formule sur quoi on scelle des contrats ambigus et des alliances contre nature. Des adolescents de toute robe jetaient dans l'air des messages de salut : ils étaient modernes et candides, ils renouvelaient et transformaient, ils réconciliaient le jour et la nuit, l'Eglise et le siècle, le Ciel et l'Enfer. Ils supprimaient les frontières, même entre les confessions religieuses. Ils étaient démocrates par-dessus tout. Vous vous souvenez qu'A. de Musset, étant encore enfant, eut un jour de petits souliers rouges fort jolis. On les lui mettait pour la première fois, et, comme la servante tournait un peu, le blondin nerveux trépignait et criait : « Allons !... Plus vite !... Tout à l'heure mes souliers seront trop vieux. » Nos jouvencelets ressemblaient et ressemblent peut-être encore à ce petit impatient : ils s'agitent, ils sont pressés; il leur faut des souliers neufs, des souliers rouges; ils refusent surtout de marcher dans la vieille chaussure des ancêtres. La vérité, pour eux, c'est quelque chose de tout neuf, du

tape à l'œil, je ne sais quoi d'écarlate et qu'on voit de loin... Mgr Delassus eut un sourire narquois devant ces novices fiévreux et tumultueux. Il essaya de leur barrer la route, ils passèrent quand même. Il les suivit, il les poursuivit; on le vit sur leurs talons, infatigable, toujours sévère et toujours bon à la fois. C'était une foule, cela menaçait de devenir une cohue. Il fut intraitable, il ne cessa de crier : « Non, ne suivez pas le courant. Nous sommes nés, nous avons été baptisés, nous avons été sacrés pour remonter les courants mauvais. Nous n'avons pas d'autre affaire en ce monde... » On le trouva indiscret; la lettre *Notre charge apostolique* prouva que ce retardataire avait devancé les décisions de l'Eglise.

Il y a une vérité religieuse, une vérité politique, une vérité sociale. Il y a la vérité. Mgr Delassus a mis au service de la vérité intégrale une science merveilleuse, un esprit très fin et toutes les énergies de son caractère. Très calme, toujours maître de lui-même, sans dépit et sans répit, il harcèle de ses remontrances et de ses conseils les aventuriers de toute espèce. Libéralisme doctrinal, rationalisme d'exégèse et d'histoire, modernisme social, démocratie plus ou moins chrétienne, les hypercritiques et les hyperconscients ne se consolent point d'entendre sur leurs pas la maigre petite voix de cet homme qui les contredit et leur oppose sans cesse les raisons éternelles de la foi, de l'expérience et de l'ordre. Il ne laisse plus la liberté de l'indifférence : on le hait ou on l'aime, on l'exalte ou on le vilipende. Il cumule tous les honneurs, honneur des suprêmes approbations et honneur des dernières insultes. Il s'incline modestement devant l'approbation; il a le droit et il s'accorde le plaisir de sourire à l'insulte. Les gouttelettes de mauvaise encre qu'on lui jette ne noircissent ni sa figure ni sa belle humeur. Il pardonne, il oublie, il accepte. On le traite de roquet hargneux; il répondrait volontiers avec L. Veuillot : « J'accepte de très grand cœur l'épithète de chien, et même de chien hargneux. Je suis fort jaloux de garder le seuil de l'Eglise et j'aboie volontiers aux larrons que je vois rôder avec de mauvais desseins autour du lieu sacré. » Nous autres, nous lui dédions des images plus nobles : il évoque à notre esprit la figure d'un soldat, de ce « fort armé » dont parlent nos saints Livres, du héros qui veille pour maintenir intact le patrimoine de tous.

Son blason suggère des symboles moins épiques : deux abeilles, cueilleuses de miel et porteuses d'aiguillons; deux vans pour séparer la paille d'avec le bon grain... Cher seigneur, au matin de votre jubilé, nous demandons à Dieu qu'il laisse longtemps encore sur son aire le vanneur diligent, car le grain pur est nécessaire pour le bon pain de chaque jour et pour les semences fécondes de l'avenir!

C. LECIGNE.

LA LIGUE FRANÇAISE D'ÉDUCATION MORALE

Que vont-ils faire encore dans cette galère? C'est des catholiques que nous parlons.

Parmi tant de si fermes et si clairs rappels des vraies règles de toute action sociale chrétienne, Pie X faisait entendre naguère cet avertissement : ne mettez pas le pied dans le camp adverse. Ce n'était pas interdire toute action commune avec ses membres dans un but honnête et lorsque celle-ci n'entraîne aucune abdication de principes, encore que, dans la pratique, il soit besoin de discernement et de discrétion. Mettre le pied dans le camp adverse, c'est accepter de le placer sur le propre terrain de l'ennemi, en souscrivant à ses maximes fausses et pernicieuses, en reconnaissant à leurs applications une efficacité bienfaisante dans l'ordre moral et social, et à plus forte raison, en s'associant aux ennemis de l'Eglise et de la foi dans des œuvres dont un masque de moralité ne pourrait déguiser qu'à des yeux aveugles le but antichrétien.

C'est bien le cas de la Ligue française d'éducation morale, il est impossible de s'y méprendre. Encore une de ces tentatives qui, sous le couvert d'une entente morale, en dehors et au-dessus des préoccupations religieuses, sont, en réalité, des machinations contre le catholicisme, et la négation de sa suprématie morale autant que religieuse.

Lancée avec fracas et appuyée par toutes les puissances du jour, cette nouvelle Ligue nous fait admirer, ainsi qu'un journal l'observe justement les représentants de toutes les forces d'anarchie, de désordre et de destruction, ligués pour faire « l'éducation morale » des petits Français.

Elle se donne le titre de Ligue française. Bien française, en effet, à en juger par les noms des adhérents qui soutiennent son appel et parmi lesquels figurent M. et Mme Brunschwigg, M. et Mme F. Dreyfus, Félix Dreyfus, cinq Lévy, dont le rabbin Israël, un Nathan, Mlle Marylie-Markovtch, M. Eidenschenk, M. et Mme Polako (Is.), Paul Strauss, etc...

Avec les juifs, les protestants, y compris plusieurs des pasteurs les plus militants : Raoul Allier, Ferdinand Buisson, Gounelle, G. Monod, Mlle Sarah Monod, M. F. de Pressensé, Paul Sabatier, G. Séailles, M. et Mme J. Siegfried, Ch. Wagner, etc...

Aux juifs et aux protestants ajoutez le haut personnel de l'Université : MM. Bouglé, Lanson, J. Payot, Ed. Petit, Lavisse, G. Lyon, Delbos, etc... et je ne sais combien de membres de l'enseignement officiel, hommes et femmes, dans les fonctions les plus diverses.

Joignez-y les gros bonnets de la politique incarnant le sectarisme du fameux Bloc : Léon Bourgeois, Maurice Faure, Mesureur, Painlevé, P. Poincarré, sans oublier le légendaire Bouffandeau.

En cherchant encore, vous reconnaîtrez aussi les noms des membres de l'ancienne Union pour l'Action morale, devenue l'Union pour la Vérité; les documents du progrès, représentés par leur directeur, M. Broda; l'Union pour la culture morale, représentée par M. Caspar, et l'Union froebellienne française (jardins d'enfants), par Mlle Fanta, sa présidente. Enfin, les inévitables P.-H. Loyson et P. Desjardins s'y coudoient. Bref, un vrai pandémonium où se confondent et s'unissent, avec nos enfants perdus, tous les conjurés de l'anticatholicisme.

Or, des tentatives pressantes se poursuivent auprès de catholiques

notoires, ou, tout au moins, appartenant par leurs traditions et par leur vie publique, au catholicisme, pour les faire participer à cette entreprise. Elles n'ont pas été sans résultat. Dans la première liste d'adhérents, on ne rencontre pas seulement M. Aynard, député, ou M. P. Desjardins, ou M. Léon Chaîne, ou même M. de Narfon, qui ne pouvait manquer d'en être; on y voit aussi M. G. Fonsegrive, M. Paul Bureau, M. A. Leclère, le chanoine Dumont (à Aunay).

Mais, dira-t-on, les noms, même suspects, ne sont pas tout dans la chose. Si l'accord est conforme à la morale et le but honnête, pourquoi s'inscrire contre? Eh bien! qu'on en juge, et qu'on dise s'il est permis à des catholiques de souscrire à un programme qui contient une négation si claire de la morale chrétienne et qui dissimule si grossièrement le dessein de la supplanter par une prétendue éducation morale purement humanitaire. Et que les catholiques qui y ont adhéré nous disent quels « points communs » ils se reconnaissent avec les auteurs de cette phraséologie protestante et franc-maçonne. Voici le texte de l'appel lancé par la Ligue :

I. — Parmi les préoccupations de l'heure présente, il en est une qui nous paraît devoir primer toutes les autres : c'est le souci de la valeur morale des hommes de demain.

L'avenir social dépend de la solidité des caractères et de la *délicatesse des consciences*. Si ces deux qualités faisaient défaut ou si leur niveau venait à baisser, le progrès social serait compromis dans sa condition première, : nous manquerions d'hommes.

Former des caractères et *des consciences*, c'est le premier besoin du pays, c'est donc le premier devoir de l'éducateur.

II. — Pour remplir ce devoir, il faut que les hommes de bonne volonté, à quelque opinion qu'ils appartiennent, s'entendent en vue de l'action commune *sur les points qui leur sont communs*. Tous les jours, dans tous les domaines de l'activité économique, scientifique, littéraire, artistique, militaire, des hommes de tendances très différentes travaillent ensemble avec une même ardeur à des œuvres qui les unissent sans les confondre. Il serait étrange qu'une seule tâche fît exception, précisément celle qui consiste à défendre un patrimoine moral également cher à tous.

Pourquoi tous ceux qui ont sincèrement à cœur de servir le bien général refuseraient-ils de faire effort pour se mieux connaître, pour enrichir, au contact d'autres pensées, leurs pensées particulières? Aucun d'eux n'abandonnera rien de ses convictions. Mais, *si diverses que soient les doctrines religieuses* ou philosophiques par lesquelles chacun rattache la loi morale à une conception de l'ordre universel, ces divergences n'ont jamais empêché les honnêtes gens de s'entendre sur ce qu'est un *honnête homme*. Tout le monde est unanime à penser que la droiture, la probité, le courage, le respect de soi et du prochain, le dévouement à la famille, à la patrie, à l'humanité sont des vertus précieuses; qu'il faut au contraire combattre à tout prix la dégradation des mœurs, les bassesses de l'égoïsme, la brutalité des passions, l'entraînement alcoolique, toutes les puissances de corruption qui menacent *la démocratie*.

Théoriquement, on peut différer d'avis sur la nature du bien, *sans varier sensiblement sur ce qui, dans la vie, doit s'appeler bien ou mal*. L'accord des esprits sur des idées métaphysiques n'est pas le seul qui puisse rappro-

cher les hommes. Il est possible encore et aux intelligences et aux volontés de collaborer quand, animés d'une même inspiration, elles tendent à une même fin. Or, la fin que poursuivent tous les gens de bien, n'est-ce pas de développer les humbles germes de la moralité élémentaire jusqu'à réaliser, s'il se peut, dans chaque homme la *dignité de la personne humaine* et dans la société *un idéal de justice et de solidarité fraternelle?*

III. — Une idée ne devient une force que si elle se crée des organes qui lui permettent d'agir sur la vie.

Dans cette conviction, nous nous organisons en Ligue, c'est à dire en association active pour la propagation de l'Éducation Morale. Nous le faisons moins en notre nom personnel qu'au nom de cette grande foule de compatriotes dont nous sommes sûrs de traduire les sentiments et qui reconnaîtront leurs propres aspirations dans les nôtres. Notre seule ambition est de leur offrir un centre de ralliement autour duquel ils puissent se grouper pour l'action pratique.

Il est temps, en effet, que l'opinion publique, disons mieux, que la conscience publique intervienne avec autorité et rappelle à ce pays que, par dessus les querelles politiques et *et les controverses religieuses,* il y a un intérêt supérieur à défendre, un devoir primordial à remplir : transmettre aux jeunes générations *la règle de vie lentement élaborée par l'expérience des siècles* et entretenir *la foi dans un idéal moral* toujours plus élevé. Nous espérons faire sentir à tous la nécessité, *la possibilité d'une telle éducation morale; personne n'en peut réclamer le monopole,* personne non plus ne voudra s'en désintéresser, car si elle varie en ses formes, la substance en est profondément, *immortellement humaine.*

Le Comité de Préparation.
institué par l'Assemblée générale du 5 juillet 1911.

La séance d'inauguration a eu lieu le 26 juin, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. Quatre orateurs en ont fait les frais. Sur ce nombre, il y avait trois protestants et un catholique, M. P. Bureau. Celui-ci, c'est justice de le reconnaître, a fait entendre une profession de foi catholique. Mais on devait la lui passer facilement, car elle ne changeait rien à la question; elle apportait même une sanction particulière à la Ligue. L'*Univers* analyse ainsi son discours :

M. Paul Bureau, après avoir formulé sa croyance religieuse, en une profession de foi très nettement catholique, expose les raisons qui l'ont engagé à adhérer à la Ligue d'éducation morale. Dans ce pays qui aspire à la paix et à l'union de tous ses enfants, il est bon que des hommes d'opinions très différentes s'unissent pour affirmer la nécessité absolue de la pureté des mœurs, de la fidélité conjugale, de la tempérance, de la générosité et du dévouement. La démocratie ne peut se réaliser elle-même que si elle trouve parmi les citoyens un nombre suffisant d'individus dont le cœur est pur, l'âme généreuse, l'intelligence toujours prête à accueillir la vérité et à lui rendre témoignage. Or, notre démocratie française semble ne plus recruter ce contingent indispensable; aussi, souffre-t-elle gravement. Elle veut vivre pourtant, et volontiers elle en vient à préconiser les méthodes durement répressives ou violentes. Qu'on y réfléchisse! Un sincère démocrate, s'il veut demeurer fidèle à son idéal, doit être nécessairement un ardent apôtre de la culture morale.

Or, M. P. Bureau ne devait pas seulement être empêché par fidélité à ses convictions personnelles. Il occupe dans notre haut enseigne-

ment chrétien des fonctions publiques, qu'il a conservées malgré les raisons sérieuses qui auraient pu exiger qu'il les résignât. Il n'a pas seulement oublié ce qu'il se devait à lui-même, dans cette circonstance, mais aussi, nous semble-t-il, ce qu'il devait à sa position. Et, comme il n'y a pas, selon nous, deux manières de juger la chose, nous dirons que de voir un professeur d'Institut catholique se constituer, dans une séance publique, le parrain et l'apologiste d'une Ligue aussi manifestement antichrétienne dans son esprit et dans son but, c'est, quoi qu'il en soit de ses intentions et de sa manière de comprendre, un fait scandaleux.

LES VOTES DE NOS DÉPUTÉS CATHOLIQUES

La France officielle a fêté le deuxième centenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau.

En vain une partie de la Chambre s'associant à l'éloquente protestation de M. Maurice Barrès, avait essayé de résister : comme d'habitude lorsqu'une question de moralité est en cause, l'opposition a été battue.

Il y a quelque chose de plus triste que ce résultat, ce sont les défections qui l'ont accompagné.

M. Aynard, et plusieurs autres qui, comme lui, s'avouent catholiques, quelles que soient leurs attaches en politique, ont fait bloc avec les panégyristes d'un des hommes les plus néfastes que la France ait possédés.

C'est surtout l'abstention de catholiques plus notoires que nous voulons relever comme une faiblesse inexcusable. Nous le faisons d'après le *Journal Officiel*.

Au premier rang de ces abstentionnistes, il faut placer M. l'abbé Lemire. Il a sans doute estimé n'avoir pas, comme prêtre, à faire d'appréciation, et, ainsi dédoublé, l'élu politique d'électeurs catholiques n'a reçu de sa conscience d'autre injonction que celle de ne pas prendre parti dans la question.

Se sont également abstenus M. d'Argenson, le marquis de Chambrun, MM. J. Desjardins, Gourd, de Grandmaison, Lannes de Montebello, Lefas, de Montjou, marquis de Moustier.

M. Plichon n'a pas pris part au vote, comme ayant été retenu à la Commission des douanes; MM. de Gailhard-Bancel et Néron, comme absents par congé.

COMMENT ON ENDORT LES PROTESTATIONS

Sous ce titre, le *Nouvelliste de Lyon* rend compte d'un débat récent, qui, comme il le remarque, n'offre qu'un exemple particulier d'une disposition d'esprit trop répandue chez nombre de catholiques.

Il vient de s'ouvrir dans le *Télégramme* de Toulouse une polémique ou plutôt une controverse dont l'intérêt n'est aucunement limité à la

région où elle s'est engagée. Précisons d'abord que le *Télégramme* est un des journaux du groupe de la « Presse régionale », sous la haute inspiration de M. Féron-Vrau.

L'article était intitulé : *Convergences sociales.* Il constatait, en débutant, qu'il n'y a point contradiction entre les jeunes gens de la *Démocratie Sociale* et les disciples de M. de Mun. « Sociaux d'abord et parce que Français modernes », disent les premiers; « sociaux parce que catholiques », disent les seconds.

La preuve de l'accord, disait le *Télégramme*, c'est « qu'un pressant souci des questions sociales occupe aujourd'hui l'esprit et le cœur de la plupart des catholiques français. »

La preuve est-elle suffisante? Assurément non : car on peut entre plusieurs s'occuper de la même chose dans un esprit bien différent les uns et les autres. Ce n'est pas encore assez, et quand bien même les jeunes gens de la *Démocratie Sociale* seraient comptés à part, il serait faux de croire que les « disciples de M. de Mun » pour parler comme le *Télégramme*, fussent l'unanimité ou seulement la majorité des catholiques français et de ceux-là précisément qui ont une opinion raisonnée sur les problèmes sociaux du temps présent.

Mais après avoir constaté à tort cette entente, qui n'en était pas une puisqu'il y avait bien déjà trois groupes dissidents — la *Démocratie Sociale*, les « disciples de M. de Mun »... et les autres — le rédacteur du *Télégramme* voulait bien convenir d'une *divergence* sur la question religieuse elle-même.

D'après les uns (dont il n'était pas), « il importe, dit-on, que nous nous mettions d'accord pour considérer comme définitivement acquis certains résultats de la politique républicaine passée, pour oublier ce qui nous a divisés, afin de pouvoir ne plus songer qu'à l'œuvre sociale positive qui doit nous rassembler aujourd'hui ». Il faut donc « demander aux catholiques la reconnaissance (officielle ou tacite, mais hors de laquelle il n'est point d'apaisement possible) de la situation actuelle, considérée comme définitivement acquise ».

Vous avez bien entendu : nous nous inclinerions tous et devant tout. Laïcité de l'enseignement, législation sur le divorce et spoliation des communautés, séparation de l'Eglise et de l'Etat, confiscation des biens des fabriques, etc., tout cela serait reconnu, autrement dit pour avoir les mains libres du côté des questions sociales, il faudrait enterrer résolument les questions religieuses.

D'autres ne vont pas aussi loin et le *Télégramme* est de ceux-ci. Il va pourtant encore bien loin.

Assurément il ne demande pas aux catholiques « l'oubli immédiat des incontestables iniquités dont ils viennent d'être les victimes ». Mais il compte sur le temps pour opérer cet oubli. Il le veut à terme, et non point immédiat. On n'enterrera donc pas tout de suite, mais on laissera mourir d'abord avant d'enterrer. Ecoutez-moi ce pathos :

« Il faut attendre l'apaisement réel et profond des âmes, et non l'apaisement factice des voix. Il faut attendre l'avènement de la justice. Il faut attendre peut-être la reconnaissance d'un catholicisme

moins superficiel, plus réaliste et plus profond, reconnaissance qui d'ailleurs se dessine nettement dans tous les milieux sociaux. Des éléments de concorde existent et se font jour, nous l'avons montré; ils se fortifieront et réaliseront l'unité dans la patrie le jour où, dans le monde politique et social, les passions, les hostilités et les défiances auront fait large place à un sincère désir de fraternité. »

Là-dessus, M. de Bellomayre qui avait été mis en scène comme « secrétaire général de l'Alliance des Catholiques de la Haute-Garonne » et qui avait par conséquent le droit légal de réponse, en a usé pour faire insérer dans le *Télégramme* lui-même une lettre de justes et nécessaires protestations.

On l'a mis en cause, dit-il, « dans cette préface ambitieuse de la journée sociale du Congrès diocésain » de Toulouse, et il déclare bien haut qu'il « tient à ne pas être mêlé, même incidemment, à un mouvement si difficile à définir, à la fois catholique et neutre, social et politique, ondoyant et divers, inconscient pour ceux qui l'excusent, calculé pour ceux qui l'accusent.

» A suivre ces tendances, poursuit-il, on déserterait la défense publique et politique des libertés religieuses, envisagée désormais comme œuvre secondaire; on se consacrerait avant tout à la solution de la question sociale!

» A suivre ces tendances, on se proclamerait social avant tout, on se prêterait à une action sociale concentrée avec d'autres sociaux avant tout, mais ouvertement incroyants et, de fait, hostiles à nos libertés religieuses.

» A suivre ces tendances, en s'engageant dans des pourparlers qu'on ne dissimule plus, on s'exposerait à l'affront de l'outrageante exigence de ces étranges et prochains alliés qui veulent, préalablement à toute entente, imposer l'acceptation définitive par les catholiques des lois oppressives édictées contre eux depuis trente ans.

» L'entraînement vers un tel accord est visible : le principe en est presque admis. On se borne à murmurer que cette exigence est trop prompte, qu'il faut aller doucement, octroyer quelques menues concessions, permettre aux victimes de faire entendre encore quelques réserves timides, vaines et inoffensives. Les iniquités, dit-on, ne datent que de sept ans! Ayons patience; attendons et on s'entendra.

» Soyons francs; ce langage, s'il n'est pas expliqué, avoue les tristes préliminaires d'un pacte de capitulation à échéance peu éloignée. On marche sans embarras dans le sillon du *Bulletin de la Semaine*.

» Qui ne voit que cette orientation des jeunes catholiques sociaux avant tout amènerait l'échec définitif de toute résistance catholique? Elle énerverait, diviserait et stériliserait l'effort qui est demandé, non pas à une fraction, mais à l'ensemble de tous les catholiques sans épithète et sans distinction d'âge, de sexe ou d'opinion purement politique. »

M. de Bellomayre termine par « l'assurance publique de sa fra-

ternité, non dans un catholicisme nouveau, rêverie des jeunes sociaux avant tout, mais simplement et humblement dans le catholicisme d'hier, d'aujourd'hui et de demain. »

L'incident est des plus instructifs. Ce qui l'est déjà beaucoup par soi-même, c'est que les thèses si justement combattues par M. de Bellomayre aient eu précisément pour tribune un journal de la « Presse régionale. »

Pour le surplus, la leçon qui se dégage, c'est que la prédominance des questions sociales et la manie de faire du catholicisme social sont trop souvent un moyen pour faire un peu moins de catholicisme tout court. M. de Bellomayre fait bien de le dire. S'il lui avait fallu choisir un exemple pour éclairer sa pensée, il n'aurait eu qu'à prendre l'unique soutane qui soit à la Chambre, celle de l'abbé Lemire qui malgré la sienne est assurément plus laïque que beaucoup de députés qui n'en portent point. Le christianisme, il y a bientôt dix-neuf siècles, s'est implanté en prêchant des vérités religieuses et des vertus surnaturelles; même en notre temps, ce n'est pas par l'effacement systématique de ces vérités et de ces vertus qu'il parviendra à refleurir sur la terre de France.

PROTESTATION

Extrait de *L'Univers* (9 juillet).

L'*Echo de la Ligue Patriotique des Françaises*, dans ses numéros du 15 mai et du 15 juin 1912, publie un « Discours de M. l'abbé Poulin, sur la Presse ». Nous y lisons le passage suivant :

Et puis, ce qui est la caractéristique de ce mouvement, c'est l'évolution très sensible qui s'est fait sentir dans plusieurs journaux qui étaient de bons journaux, des journaux lus par nos amis, que nous ne nous serions pas permis de critiquer, mais qui, enfin, ne réalisaient pas pleinement notre programme, qui, par-ci par-là, prêtaient à des critiques. Je ne veux pas commettre la petite faute volontaire de citer par leurs noms ceux qui sont en cause, mais je dirai simplement, pour saluer la haute loyauté, l'intrépide énergie en même temps que le désintéressement et l'esprit nettement catholique du directeur d'un de ces grands journaux (1) que, aussitôt qu'il a eu connaissance des desiderata des catholiques, il s'est empressé de faire le sacrifice de petites annonces qui étaient assez scabreuses, qu'on voyait avec peine à sa quatrième page.

Il a renoncé à ces annonces avec beaucoup de simplicité et de crânerie afin de se mettre entièrement dans la tonalité, dans la mentalité des catholiques. Je m'empresse de rendre hommage à cette feuille qui méritait beaucoup de la part des catholiques, mais mérite, je crois, plus encore.

Comme très ancien rédacteur de la *Croix* je recommande naturellement celle-ci, à la propagande de l'assistance; c'est ce journal qu'il convient le mieux de placer partout avec un autre encore, dont le directeur, récemment, a écrit des choses qui ne laissent pas la moindre hésitation à son sujet (2);

1. M. Henri Simond.
2. M. Arthur Meyer.

il y a eu là des affirmations qui ont fait plaisir aux catholiques de France, et il est bon qu'on les signale.

Tels autres journaux n'ont pas eu à se convertir, même sur des points de détail, parce qu'ils ont été toujours dans la note; ceux-là méritent qu'on s'y attache, puisqu'ils sont les représentants de la vérité sociale intégrale; j'aime à saluer tel vieux directeur combattant depuis si longtemps sur la brèche, couvert de lauriers et d'années et que chacun regarde comme le héraut de la pensée française et chrétienne contre la libre-pensée (1).

Et à côté de ces trois-là, que vous avez certainement devinés, et qui s'appellent l'*Echo de Paris*, la *Libre Parole* et le *Gaulois*, il y a encore, certes, d'autres bons journaux comme l'*Eclair*, le *Soleil*, l'*Univers*, etc.

Ainsi, dans la liste des journaux recommandés, la *Croix* occupe seule la place de la presse religieuse; viennent ensuite des journaux, favorables au catholicisme, il est vrai, mais presque exclusivement politiques ou mondains; encore l'*Univers* ne figure-t-il qu'à la fin de cette nomenclature éclectique, dans une position injurieuse à son égard. Il y a là une injustice dont l'*Univers* et ses représentants ne se sont jamais rendus coupables à l'égard de la *Croix*. Nous nous expliquons facilement les préférences de M. l'abbé Poulin à l'égard de notre confrère; des liens tout particuliers de collaboration le rattachent à sa rédaction; il est libre de son opinion au sujet de quelques divergences de détail entre les deux organes catholiques par excellence; nous reconnaissons volontiers nous-mêmes la supériorité de diffusion et des moyens d'apostolat populaire de la Maison de la Bonne Presse. Mais il n'y a là aucune raison suffisante pour dissimuler aux yeux d'un public d'élite qu'il n'existe en réalité à Paris que deux grands journaux quotidiens exclusivement consacrés à la cause religieuse et par conséquent recommandables au même titre : l'*Univers* et la *Croix*, ou la *Croix* et l'*Univers*. On nous fait tort en nous déclassant par prétérition, en nous accolant à des entreprises d'un caractère tout différent.

Et ce préjudice est d'autant plus grave, il favorise une prévention d'autant plus injustifiée, qu'il émane d'un prêtre constitué en dignité, du vice-président de la section de la presse dans un Comité diocésain.

C'est pourquoi nous croyons devoir faire entendre une ferme protestation. Non pas tant en notre nom personnel qu'au nom de notre œuvre tout entière : au nom de ses relations déjà si anciennes avec le Siège apostolique; au nom des bénédictions qu'elle a si souvent reçues du Pape et de l'Episcopat; au nom des protecteurs éminents dont elle se fait gloire, dans le présent comme dans le passé, jusqu'au sein du Sacré-Collège; au nom des prélats illustres qui continuent de l'encourager ou qui même nous font l'honneur d'y collaborer; au nom des sacrifices de toutes sortes que des milliers et des milliers de catholiques ont faits ou font encore pour la maintenir dans sa ligne traditionnelle et autorisée. Nous ne saurions laisser méconnaître

1. M. Edouard Drumont (Note de l'*Univers*).

du moins ces mérites qui ne sont pas les nôtres, mais qui nous créent de véritables obligations.

L'UNIVERS.

L'*Univers* élève à bon droit sa protestation contre ces paroles. Les faits en appelleraient de plus fortes encore. Voici ce que nous écrivait récemment un industriel du Nord.

Il y avait dans sa ville un homme qui vendait à la porte de l'église, comme journaux catholiques : la *Croix*, l'*Echo de Paris*, la *Libre Parole*, l'*Eclair*, et aussi l'*Univers*. Ayant remarqué que le vendeur n'offrait plus l'*Univers* depuis la récente transformation de ce journal en organe plus franchement romain, grâce, il est vrai, à l'argent des royalistes, cet industriel lui demanda pourquoi. Il reçut cette réponse : Le Comité de la Bonne Presse me l'a défendu !!!

Le Gérant : G. STOFFEL

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION (Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz à LILLE Nord), *et non pas à la* DIRECTION *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie

41, RUE DU METZ, LILLE. — 10.537.

« QU'EST-CE QUE LA FOI ? »

Dans une note bibliographique, à la fin de sa brochure sur *La méthode d'immanence,* M. l'abbé Wehrlé indique un certain nombre de livres, brochures ou articles de revues qu'il serait bon de lire « si l'on voulait acquérir une connaissance aussi directe et aussi fidèle que possible des vues propres à M. Blondel ». Il en cite dix-neuf. Sur ce nombre, sans parler des sept qui sont de M. Blondel lui-même, il y en a huit qui sortent de la même plume, celle de M. l'abbé Mallet. C'est dire qu'il est un des interprètes les plus autorisés de la pensée du maître.

Parmi ces écrits de M. Mallet figurent deux articles parus dans la *Revue du Clergé français,* sous le titre : « La foi et la science », à une date déjà un peu ancienne (1906), mais réunis depuis en brochure avec un titre nouveau répondant mieux au véritable dessein de l'auteur : « *Qu'est-ce que la foi?* » Cette brochure fait partie de la collection « Science et religion » de l'éditeur Bloud, section des questions théologiques. Elle continue d'avoir cours parmi la nombreuse clientèle de la maison. C'est une première raison de nous en occuper.

La personne et la position de l'auteur nous en donnent un second motif. Ce n'est pas seulement à cause de la part très grande qu'il a prise aux discussions antérieures sur l'immanence et la philosophie de l'action; c'est non moins à raison de l'influence qu'il conserve actuellement. Son opuscule est signé F. Mallet, professeur au collège catholique d'Aix-en-Provence. Aujourd'hui M. Mallet est directeur du Petit-Séminaire et il continue de diriger la « *Croix* » de Provence.

Il n'est pas de notre compétence d'examiner si les prescriptions de l'encyclique *Pascendi* pour l'élimination des professeurs ou directeurs qui « d'une manière ou d'une autre se montrent imbus de modernisme », devaient s'appliquer à un partisan aussi résolu et aussi connu de la méthode d'immanence et de la philosophie de l'action. Mais le droit de critiquer un écrit qui n'a pas cessé de circuler demeure dans nos attributions. La brochure de M. Mallet est pourvue de l'imprimatur. Nous croyons qu'elle n'en prête pas moins à des observations graves. Son étude, rédigée à l'occasion d'un concours ouvert par la « Revue du Clergé français » sur la question des rapports de la science et de la foi, a été couronnée. Après lecture de l'analyse que nous allons en faire, le lecteur ne voudra pas sans doute suspecter le jugement des examinateurs, mais il se demandera, nous le craignons, ce que devaient être, au point de vue de la doctrine catholique, les travaux présentés par les confrères de M. Mallet à ce concours proposé par une revue si accréditée parmi les prêtres, pour que celui-

ci ait mérité d'emporter le prix. Il y a là un indice curieux et attristant (1).

Le moindre défaut de cet opuscule, à notre avis, est de ne donner aucune réponse précise à la question énoncée par le titre. Poser, en philosophe et en théologien cette question : « Qu'est-ce que la foi ? » c'est annoncer une définition claire, et le dessein de montrer, en l'analysant, qu'elle est philosophiquement valable et théologiquement satisfaisante. Négligeant les rapports de la science et de la foi, nous nous attacherons surtout à la notion de la foi présentée par M. Mallet, en cherchant à démêler l'écheveau qu'il a soigneusement brouillé. Car il suit une pensée arrêtée en écrivant, quoiqu'il évite de l'accuser. Ce dessein, c'est de « désintellectualiser » la foi, de réduire la foi surnaturelle, la foi catholique, à une vague *foi-amour*, aussi peu déterminée que possible par les principes rationnels qui sont la base indispensable de cette vertu surnaturelle, et aussi peu curieuse que possible des vérités qui en constituent l'objet matériel. On nous excusera de minutie dans la critique, parce que le détail peut seul faire découvrir ce que l'ensemble dissimule.

I

La première partie a pour sujet : « Quels sont, dans l'ordre naturel, les divers sens du mot foi ? » L'auteur observe justement qu'on ne saurait analyser complètement, ni justifier, dans la mesure où il convient de le faire du point de vue de la raison, la foi catholique, si l'on ne commençait par se rendre exactement compte de ce qu'est la foi dans l'ordre naturel. Les vues exposées sur ce premier point préparent donc à une plus claire intelligence de la foi catholique, quoiqu'elles en soient indépendantes. C'est bien ainsi que M. Mallet l'entend. Disons sans ambages, qu'à cet égard, la manière dont il les traite est outrageusement fantaisiste et tendancieuse, mêlée d'obscurités profondes, de contradictions et même d'erreurs. Il ne se borne pas à rechercher les sens divers du mot foi dans l'ordre naturel, mais il s'applique à suggérer une conception de ce qu'est la foi dans l'ordre naturel et purement philosophique. Je dis à suggérer une conception, car on attendrait vainement qu'il définisse. Tout son effort est d'impliquer la foi-amour, d'abord dans l'étymologie même du mot foi, et, par une conséquence logique, dans la foi naturelle elle-même. Le terrain sera ainsi parfaitement préparé pour le système

1. Ce travail de M. Mallet a donné lieu à critique du regretté P. Portalié, dans le Bulletin de littérature religieuse de Toulouse (nº de juillet-octobre 1907). Nous l'utiliserons, mais en restreignant le cadre de la nôtre, nous pousserons celle-ci beaucoup plus à fond.

de l'immanence dans la foi catholique. C'est pourquoi il nous paraît important de démêler ce jeu avec plus de soin que ne l'a fait M. Portalié.

L'homme a deux modes de connaissance, naturels l'un et l'autre, raisonnables l'un et l'autre, la science et la foi. La science directe est un mode de connaissance plus parfait en soi, mais la connaissance de foi est la seule possible en bien des cas. Le plus souvent même la science est impossible sans la foi. L'élève qui ne voudrait s'en rapporter en rien et sur rien à la parole du maître n'apprendrait rien. Il y a donc, à côté de la connaissance directe, une connaissance indirecte par appropriation de la science d'autrui, la foi. Croire, c'est entrer en société de connaissance avec un témoin qui sait ce qu'il dit et qui dit ce qu'il sait. C'est savoir, non par la vue directe de la vérité, qui seule fixe et contente pleinement notre esprit, mais c'est savoir, si savoir c'est connaître et posséder la vérité en toute certitude et sécurité.

Croire, entendu comme adhésion certaine, se dit encore en deux sens différents. On distingue la foi *de science* et la foi *d'autorité* : une foi fondée sur l'évidence — non pas sur l'évidence directe de la vérité, ce qui est la science, — mais sur l'évidence du témoignage; et une foi fondée sur la seule autorité du témoin, sur sa seule parole. La foi peut être rendue scientifique en quelque sorte par le contrôle du témoignage, quand son assentiment est fondé sur la valeur de celui-ci. Cette évidence alors n'est pas seulement une condition préalable, nécessaire à l'assentiment, elle est le motif même sur lequel il s'appuie. Dans la foi de simple autorité, plus confiante, le motif est plus strictement l'autorité de celui qui parle. On croit parce qu'il l'a dit. Tel serait le cas de l'enfant dont la foi a pour caractère propre de s'en rapporter, sans plus, à la parole d'autrui. « Papa l'a dit, maman l'a dit », cela lui suffit. Peut-être observerait-on qu'en mainte occasion nous croyons purement et bonnement sur la foi d'autrui, et et que, dans la vie pratique, nous y allons souvent de confiance.

Cette distinction entre la foi de science et la foi d'autorité a pris une grande importance dans l'analyse de l'acte de foi surnaturelle.

C'est une question entre théologiens de savoir à laquelle des deux espèces appartient notre foi. A vrai dire, si l'existence de la foi de science ne se discute pas, il n'en est pas de même de l'autre. La distinction entre elles n'est pas reconnue par tous. Les uns n'admettent qu'il existe une foi de simple autorité ni dans la foi naturelle ni dans la foi surnaturelle; d'autres l'admettent dans celle-ci et vont à peu près à la nier dans celle-là; d'autres enfin la trouvent dans les deux.

Ce qu'il importe de bien remarquer, c'est que la divergence ne porte pas sur la notion même de la foi, sur les conditions essentielles

de toute foi raisonnable. Là, pas de désaccord. En parlant d'une adhésion fondée sur la seule parole d'autrui, abstraction faite de toute considération d'évidence, de tout contrôle du témoignage, les partisans de la simple foi d'autorité considèrent l'*acte* même de foi. La différence est que les uns *font entrer dans l'acte de foi* la vue, au moins indirecte de la vérité; les autres, *tout en supposant cette vue comme une condition préalable,* en font abstraction dans l'*acte* même, ils n'*appuient* pas leur foi sur ce jugement de l'évidence du témoignage; ils en font abstraction, et ne prennent pour motif que l'autorité de celui qui parle (1). Mais quand ils posent l'existence de cette foi, ils ont soin de dire aussitôt : prise en elle seule, cette foi d'autorité est-elle raisonnable, c'est une autre question. Non seulement, conviendront-ils ensuite, rien n'empêche d'avoir, au préalable, vérifié les titres du témoin et de s'être assuré de la valeur du témoignage, mais cette vérification est la condition de toute foi raisonnable, humaine ou divine.

Toute foi, foi de science ou foi d'autorité, procède de *la confiance,* c'est clair; comme la confiance, pour être raisonnable, suppose la certitude de la capacité et de la véracité du témoin. Cette confiance est dans la nature de l'homme. De même que le chrétien, par son baptême, reçoit une disposition surnaturelle à croire les vérités révélées, ainsi l'homme tient de sa nature un penchant inné à croire des témoins dignes de foi et à admettre comme vraies et certaines des choses dont il n'a pas l'évidence directe. Cette confiance est la condition indispensable de son activité, de la formation et du développement de ses connaissances. Elle se trouve donc dans toute connaissance de foi.

Mais cette confiance implique-t-elle *l'amour?* Est-elle l'amour? Sans doute, la foi surnaturelle, pour être vivante, doit être informée par la charité. Mais la foi surnaturelle elle-même peut exister sans l'amour de Dieu, et nous verrons que c'est une erreur de M. Mallet de paraître l'oublier. En ce moment, il s'agit de la foi dans l'ordre naturel et philosophique. Quelle mesure de confiance suppose et exige la foi? Une confiance relative à l'objet de celle-ci et proportionnée à cet objet. Rien au delà. Quel est le motif de cette confiance? L'autorité du témoin. Tout ce qui serait de plus est de surcroît. C'est évident pour la foi de science, mais cela est également vrai de la foi d'autorité. S'il est exact que, dans la vie pratique, nous y allons souvent de confiance et croyons purement et bonnement sur la foi d'autrui, on réduirait presqu'à néant l'existence de cette foi, il faut en convenir, en supposant qu'un abandon total de notre part et une confiance absolue en l'être entier du témoignant en est la condition nécessaire.

L'art de M. Mallet consiste à réduire tout d'abord le sens propre et naturel du mot foi à la foi de simple autorité, et à une foi de

1. Bainvel, La foi est l'acte de foi.

simple autorité impliquant la confiance par amour. Ecoutons ce début :

« En son sens primitif et naturel, le mot *foi* éveille l'idée de « fidé» lité loyale », et, réciproquement, celle de « confiance personnelle » et totale » en un ami, en un époux. Consultez les dictionnaires his» toriques de la langue française; vous constaterez que cette significa» tion, active et passive, est bien le sens originel et fondamental du » mot, et qu'elle a logiquement donné naissance à beaucoup d'accep» tions dérivées, mais qui se rapportent toutes à ce thème initial : la » confiance, fondée en raison, sans être déduite de raisons (1); la » confiance d'âme à âme; la confiance portant sur le fond de l'être, » non pas d'un être quelconque, mais d'une personne morale, que » l'on connaît et que l'on estime; la confiance appuyée sans doute » sur l'expérience passée, mais anticipant tout l'avenir. Les mots » latins *fidere, credere,* évoquent originellement les mêmes idées, qui » se retrouvent aussi dans l'expression si française de « bonne foi. »

Or, le sens ainsi indiqué n'est pas le sens primitif, d'autant que, comme on peut l'observer, l'idée de fidélité loyale, à peine signalée, disparaît aussitôt pour ne laisser place qu'à la confiance, à une confiance totale, dans le thème initial auquel se rapportent toutes les exceptions dérivées. Le sens naturel du mot foi n'est pas non plus celui-là; il est plus étendu comme acception et n'inclut nullement le motif assigné.

Certains étymologistes ont fait dériver le *fides* latin des deux verbes *dicere* et *facere,* dire et faire. Si l'étymologie est contestable, le sens premier du mot ne l'est pas. Originairement, il signifiait l'accord des *actes* et des *paroles,* cette harmonie parfaite qui doit exister entre la pensée et le langage de l'honnête homme. De la sincérité qui parle comme elle pense, à la confiance raisonnable qui croit sur parole, en d'autres termes, de la *fidélité* du témoin à la *confiance* du croyant, le passage est si naturel que le mot formé d'abord pour exprimer la première idée s'étendit de lui-même à la seconde. C'est par un instinct logique et très sûr, que les latins exprimaient à l'aide du même mot deux idées en réalité inséparables (1).

Cicéron usait du mot *fides* dans le sens de droiture, sincérité, honneur, en écrivant : la foi est le fondement de toute justice, *fundamentum justitiæ fides;* dans le sens d'autorité, authenticité, certitude du témoignage, le soupçon d'inimitié fait perdre toute autorité au témoignage, *fidem testimonio inimicitiarum suspicio derogavit;* les lettres font preuve, *litteræ fidem habent.* Dans Ovide : le fait est avéré,

1. « On ne prouve pas qu'on doit être aimé en exposant d'ordre les causes de l'amour; cela serait ridicule ». Pascal, *Pensées*, art. VII, 19.

2. L'abbé Mérit, La foi, sa nature, ses principaux caractères, sa nécessité. Cattier, Tours, 1886. Ouvrage très accessible à tous et très recommandable.

certa fides facti. Les latins employaient encore le mot *fides* dans le sens de confiance, *fidem habere*, *fidem dare, adjungere, tribuere, addere*. etc... Le *fides* latin, principalement chez les classiques, flottait donc un peu vaguement du premier sens, la fidélité du témoin, au second, la confiance du croyant. Le verbe *fidere,* dérivé du mot *fides* dont l'acception était déjà variable, ne peut servir à éclaircir le sens de celui-ci. Il signifie se fier, se confier, avoir confiance, mais aussi bien et plutôt par sécurité dans la fidélité loyale que par confiance non raisonnée. Le verbe *credere,* sans rapport d'origine avec le mot *fides,* signifie au sens le plus propre prêter, confier. Il s'emploie aussi dans le sens de croire, mais alors il s'entend purement de l'assentiment ferme à la réalité d'un fait ou à une vérité : nous croyons à l'existence des dieux, *Deos esse credimus* (Cicéron). On voit donc que le thème initial est plus complexe.

Notre langue, née pour parler clair, a dégagé le mot foi du flottement de son sens latin, et, sans rejeter complètement sa belle signification d'origine, l'accord de la pensée et des actes, elle a précisé et solidement fixé le sens de ce terme. Comme il s'agit en définitive d'arriver à déterminer celui qu'il a dans notre langue, nous dirons en attendant que M. Mallet ait mieux à proposer : le terme de foi signifie *l'assentiment raisonnable et ferme donné à la vérité sur le témoignage d'autrui.* Il n'implique pas un autre genre et un autre degré de confiance que celui qui correspond à la fidélité loyale du témoin.

C'est donc un étrange abus d'écrire dès la première ligne que, dans son sens primitif et naturel, le mot foi éveille l'idée d'une confiance « *totale* », une confiance d'amour, et de donner celle qui règne entre des *époux* ou des *amis* pour la confiance dont ce mot évoque l'idée. La foi qu'échangent des époux, est-ce donc la foi au sens propre et naturel du mot? La foi-amour apparaît ainsi dès le premier mot et se glisse dans une place usurpée. Est-ce que l'élève qui croit son maître, le croit en vertu d'une confiance totale, amoureuse, comme celle des fiancés? Ou manque-t-il à son acte de croire quelque chose de ce qui constitue la foi naturelle?

Qu'on ne s'étonne pas de nous voir insister; nous ne faisons que suivre M. Mallet. Après avoir dit que cette signification active (la fidélité loyale) et passive (la confiance totale) est bien le sens originel et fondamental du mot foi, il en déduit logiquement que les autres sont *dérivées,* telle *la foi au témoignage,* ce qui est déjà un renversement. Et, dans celle-ci, qu'il reconnaît comme le « dérivé » le plus important, il faut naturellement que la foi-amour se retrouve encore. Assuré que vous ne vous trompez pas et que vous ne voulez pas me tromper, je crois à ce que vous m'attestez, « j'y mettrais ma tête, *parce que j'y ai aussi mon cœur* » (p. 2). Tel, sans doute, l'enfant vis-à-vis de son pédagogue, ou le paysan qui, sur l'affirmation d'un camarade

revenu du service aux colonies et qu'il sait incapable de mentir, croit à l'existence de Tombouctou ou aux grandes dimensions de nos cuirassés « *C'est de mon attitude totale envers vous tout entier*, diraient-ils avec M. Mallet, que j'autorise mon adhésion ferme à votre attestation particulière » (p. 8). Mais si l'élève a expérimenté que son maître est partial et a un caractère intraitable, ou si le paysan, vrai chrétien et bon homme, sait que le camarade bat sa femme, ils ne pourraient plus croire, par l'impossibilité d'avoir cette attitude totale d'eux-mêmes vis-à-vis du témoignant tout entier.

Les acceptions dérivées « se rapportent toutes à ce thème initial : la confiance fondée en raisons, *sans être déduite de raisons*, la confiance *d'âme à âme... anticipant tout l'avenir.* » On voit ainsi déjà poindre l'effet naturel de la foi-amour. Il est de rendre à peu près superflus les motifs rationnels de croire. Elle est « fondée en raisons sans être déduite de raisons », à l'appui de quoi vient la petite note de Pascal qu'on a lue, posée là pour empêcher que le mot foi, dans son sens primitif et naturel, soit pris pour autre chose que la confiance par amour. Plus loin (p. 8), on qualifiera cette confiance de « largement raisonnable » (c'est-à-dire sans l'être proprement). « Et toujours, ajoute M. Mallet; une analyse attentive et complète remontera à cette origine *de toute foi :* l'adhésion à un témoignage à cause du témoignant, sous l'influence d'une décision qui, pour être parfois *irréfléchie* et même *irréductible à des arguments en règle*, n'en est pas moins raisonnable » (p. 8). Or, n'en déplaise à l'auteur, la foi d'autorité elle-même, si l'on parle d'une foi raisonnable, suppose nécessairement des motifs rationnels. Il n'est pas de foi, naturelle ou surnaturelle, dans le sens légitime de ce mot, même chez l'enfant, dont le motif ne soit parfaitement réductible, sinon à des arguments en règle, du moins à des raisons intellectuelles positives et précises (il suffit de remplacer par ce mot celui, captieux, d'arguments en règle); et si l'adhésion est prise sous l'influence d'une décision « irréfléchie », il n'y a plus aucune place pour ce qu'on appelle la foi, il n'en reste que pour la crédulité qui n'est plus de tout raisonnable, parce qu'elle ne s'appuie sur rien.

Tout se tient, et l'on comprendra que la connaissance de la vérité proposée à croire importe relativement peu à cette foi qui procède d'une confiance totale et amoureuse, « anticipant tout l'avenir ». Mais peut-être aussi cette notion nouvelle de la foi est-elle nécessaire aux modernistes pour suppléer à l'impuissance où nous sommes de connaître par nous-mêmes la vérité et l'être. C'est ainsi que les erreurs s'appellent l'une l'autre.

II

Puisque la suite du développement dans lequel entre M. Mallet nous

y invite, nous placerons ici quelques observations sur la manière dont il traite l'objet matériel de la foi, les vérités à connaître.

Ayant ainsi marqué le thème initial de la foi, il analyse deux courants qui ont dérivé de cette source. Le premier de ces sens dérivés est celui qui se rapporte à la parole, au témoignage, à la connaissance fournie par celui à qui l'on donne sa créance. Lisez avec un peu d'attention le passage suivant. Vous y verrez que c'est là un sens *restreint* du mot foi. Vous y apprendrez même que le problème scientifique de la foi, même dans l'ordre naturel où nous nous tenons, ne se ramène pas principalement à la question du témoignage et à la critique du témoin. Vous y apercevrez englobée dans cette critique celle *des choses témoignées*, ce qui enlèverait tout objet à la foi. On vous insinuera que ce n'est pas le fait de connaître indirectement ce qu'on ne sait pas directement qui constitue le mode de connaissance propre à la foi (!) et vous ne pourrez manquer de concevoir une assez piètre idée de cette façon intellectuelle de la comprendre qui *paraît* la faire consister dans une connaissance *par ouï-dire*, et qui, à la belle notion originelle de la foi-amour, à *la confiance*, SUPERPOSE *la croyance, l'extension de la connaissance sur tel ou tel point déterminé.*

« Comme les théoriciens sont portés, dans leur œuvre de réflexion » et de connaissance, à attacher une spéciale importance à l'objet de » la connaissance et aux données de la réflexion, c'est-à-dire à ce » qui est exprimable en notions et communicable discursivement, il » n'est pas surprenant que leur attention se soit longtemps appliquée » presque exclusivement à ce dernier sens dérivé et restreint du mot » *foi :* comme si le problème scientifique de la foi se ramenait prin- » cipalement à la question du témoignage, à la critique du témoin » et à celle des choses témoignées. D'après cette façon intellectuelle » de l'entendre, la foi paraît consister dans une connaissance par ouï- » dire : dès lors, ce qui semble essentiel, c'est le fait de connaître » indirectement ce qu'on ne sait pas directement, et de le connaître » par l'affirmation de quelqu'un qui sait. Et ainsi, à la *confiance* » qui s'adressait à tout l'être pour l'envelopper d'un général et affec- » tueux dévouement, *qui portait parfois sur cela même qu'il ne sait* » *pas plus que nous*, parce qu'il s'agissait de ces assises profondes » du caractère sur lesquelles se fonde cet abandon de deux amis » qui s'aiment sans donner d'autre explication sinon que « c'est lui » » et que « c'est moi », à la *confiance* SE SUPERPOSE la *croyance,* » *qui vise les données objectives, l'extension de la connaissance sur tel* » *ou tel point déterminé.* D'où l'on incline aisément à considérer » que l'objet propre de la foi, c'est le *témoignage,* et non plus le » *témoignant.* »

Cette dernière phrase, dont nous rencontrerons l'explication plus loin, signifie qu'on (?) est porté à oublier l'objet formel ou le motif de la foi, l'autorité du témoignant, pour ne voir que son objet matériel,

la vérité proposée. Qui est cet on? Ce ne peut-être même l'enfant du catéchisme auquel on apprend qu'il faut croire *parce que* Dieu a révélé, mais aussi qu'il faut croire *ce que* Dieu a révélé. Pourquoi M. Mallet ne parle-t-il pas plus clairement? C'est que, par opposition à cet oubli supposé, il existe réellement une autre tendance par laquelle *on* cherche à absorber les vérités à croire dans le motif ou l'objet formel qui serait en quelque sorte, à lui seul, tout l'objet de la foi. Nous en verrons un cas tout à l'heure. On en est donc venu, poursuit l'auteur, à se préoccuper surtout des choses témoignées : comment établir la preuve des vérités à croire?

Préoccupation peut-être superflue, car, la raison, que peut-elle nous apprendre de la nature des êtres?

C'est ici le lieu de signaler la méprise qui altère — inconsciemment — un texte classique de saint Jean, pour faire de cet apôtre un bergsonien de l'école de l'immanence et lui prêter une affirmation très éloignée de l'horizon de sa pensée : « Aucun de nous ne sait encore *tout ce qu'il est, nondum apparuit quid sumus* » (p. 14). Saint Jean avait sans doute ses raisons quand il écrivait : « *Nondum apparuit quid* **erimus:** *scimus quoniam quum apparuerit, similes ei erimus.* » Qu'on ne dise pas que le changement de ce futur *erimus* en *sumus*, est un lapsus sans importance. La pensée de l'écrivain en est totalement transformée. Dans le texte, elle est d'un extrinsécisme fort démodé : nous savons, par la révélation de Dieu, non par notre expérience personnelle, puisque *rien aujourd'hui ne nous fait pressentir ce que nous serons un jour,* nous savons qu'au grand jour de la manifestation du Seigneur, nous serons transformés à son image. Grâce au petit mot *sumus* et au commentaire qui l'accompagne, voici que saint Jean fournit un argument pour établir que « l'*être comme tel n'est pas connaissable par pure raison...,* soit qu'en lui-même et dans sa plénitude intérieure il dépasse ce que notre connaissance peut définir et égaler (et en effet, aucun de nous ne sait encore tout ce qu'il est, *nondum apparuit quid sumus*)... » Le grand apôtre de la foi est devenu le prophète de la philosophie de l'immanence (1).

Au même endroit (p. 15), M. Mallet, explique combien cette notion de la foi selon laquelle croire c'est adhérer par l'être tout entier au témoignant tout entier est supérieure à celle d'un « rationalisme abstrait »; et il pose une distinction à retenir entre ce que nous *savons* de Dieu et ce que nous *croyons* de lui.

« C'est par la foi que, dans les conditions présentes de notre activité raisonnable, nous entrons, si l'on peut dire, dans l'intimité » des autres êtres, des êtres considérés non plus comme de simples » objets définis par des contours logiques, mais comme des sujets » doués eux-mêmes d'intériorité, pleins de virtualités, sources d'ac-

1. P. Portalié.

» tion et, à notre égard, principes d'obligations ou titulaires de droits. » A plus forte raison s'il s'agit de l'Etre des êtres, de la Cause pre- » mière, de Dieu, dont la raison prouve et *sait* avec certitude qu'*il* » *est*, on ne saurait se borner à cette affirmation abstraite, ni la trai- » ter comme une idée, comme un objet d'étude : il faut *croire à Dieu*, » réel d'une réalité personnelle et intérieure à elle-même, afin de » connaître un peu *ce qu'il est.* »

Il faut louer M. Mallet de cette déclaration franchement intellectualiste; la raison prouve et sait avec certitude que Dieu existe. Mais il ajoute qu'il faut croire à Dieu... afin de connaître un peu *ce qu'il est.* Quand la raison sait qu'*il est*, ne connaîtrait-elle pas un peu *ce qu'il est?* Est-ce un mot vide de sens que la raison aurait démontré? N'est-ce pas plutôt une réalité, un être personnel que l'on doit affirmer comme la source des êtres? Connaître un peu ce qu'il est, est un préliminaire indispensable à l'acte de croire en lui (1).

Plus loin, en parlant de la foi surnaturelle, M. Mallet insiste sur ce qu'elle est un don de Dieu; mais ce n'est pas seulement parce qu'elle est gratuite; elle est un don divin, parce que c'est Dieu « se donnant lui-même ». Dieu se donne par la charité, par la foi il se révèle et se propose à croire. Toujours les conséquences qu'entraîne la foi-amour. On nous avertit donc qu' « il ne faut jamais, si l'on peut dire, considérer l'objet de la foi comme un *objet*, pensé, voulu, aimé (?) dans une sorte de rôle passif (?); il faut toujours le considérer comme un *sujet* qui nous prévient de son action et ne nous propose ses affirmations que pour se faire affirmer par nous comme il s'affirme lui-même » (p. 20). Et, dans une note, M. Mallet répond à ceux qu'étonnerait son langage. « Leur surprise devra, s'ils veu- » lent bien y réfléchir, leur prouver simplement qu'ils ont de la foi » une notion incomplète, et qu'à leur insu ils sont portés à la res- » treindre aux choses *témoignées*, tandis qu'elle se rapporte au divin » *Témoignant* et au caractère surnaturel de notre adhésion à son » *témoignage* même. Car ce que nous avons essentiellement à croire, » ce ne sont pas seulement telles ou telles vérités objectives *materialiter* » *et sigillatim;* c'est d'abord l'autorité du Dieu Révélateur *formaliter* » *et summatim;* c'est le fait que la foi est un don et que même les » vérités qui peuvent être déjà affirmées par la raison, le sont par la » foi d'une autre manière et avec une tout autre force. Ne voir dans » la foi que les enseignements intellectuels ou les « objets », prin- » cipaux ou secondaires, qu'elle présente à l'esprit, c'est formelle- » ment méconnaître « son objet propre » qui est Dieu se révélant » et se donnant. » Evidemment, avant de croire les vérités propo-

1. A ce compte, nous ne *saurons* jamais rien de Dieu. Toute la théodicée sera vaine, futile; il suffira d'aimer, de croire. Et alors, ô ironie des choses! je me demande ce qu'il faut aimer, ce qu'il faut croire, puisque je ne *sais* rien de Dieu. Bref, pour aimer, ne faut-il pas d'abord que je *sache?*

sées il faut adhérer au motif qui les fait admettre et sans lequel la foi ne saurait exister. Je ne sais qui encourrait le reproche de l'oublier. Mais, par contre, il faut bien se garder de rendre équivoque ce terme d' « objet propre », et de volatiliser l'objet matériel de la foi par l'adhésion amoureuse à son motif formel, ou plutôt à Dieu se révélant et se donnant. Plus bas, M. Mallet ajoute : « Entendue comme il convient, la foi n'est donc pas simplement *un objet à croire*, elle n'est pas non plus l'*acte de croire un objet proposé*... (C'est l'auteur qui souligne) (p. 39). Que veut-on dire en s'exprimant ainsi? La foi catholique est un ensemble de vérités; avoir la foi, c'est connaître et croire ces vérités. Le Concile de Trente la définit : « Une vertu surnaturelle par laquelle, prévenus et aidés de la grâce de Dieu, nous tenons pour vrai ce qu'il a révélé ». La foi nécessaire au salut est la foi à des dogmes précis, et non pas seulement une adhésion de cœur « anticipant tout l'avenir ». Nos symboles énumèrent par articles distincts ces « objets à croire », et la foi est en un sens très exact l'acte de croire à ces objets proposés. Il suffit de rappeler le symbole de saint Athanase, qui, faisant une longue et très distincte énumération de ces objets à croire, nous dit : telle est la foi catholique, et quiconque ne l'aura pas crue fidèlement et fermement ne peut être sauvé.

A rapprocher de ces lignes, la fin du dernier chapitre où M. Mallet traite des relations normales entre la science et la foi. On y a relevé bien des contradictions. Ne retenons que cette conclusion relative aux conflits. Comment se résoudront-ils? On oublie de le dire, ou plutôt on le dit à mots couverts; c'est la foi qui cédera : dans les sens anciens elle verra apparaître de mieux en mieux « l'intention spirituelle ».

« Loin de s'en trouver ébranlée, la foi ne se rend que mieux compte » de l'intime fermeté de sa certitude, de la pureté de son origine » divine, *du caractère moral de sa substance*, de l'étendue variée de » ses appuis naturels. Dans les sens anciens auxquels elle entend » rester scrupuleusement fidèle, elle voit ainsi apparaître de mieux » en mieux l'*intention spirituelle*; elle n'a jamais à redouter d'être » amenée à se contredire, parce que la méthode ascétique qui, dans » l'âme du « juste qui vit de sa foi », comme dans la Tradition de » l'Eglise, a toujours soutenu la méthode spéculative, est tellement » fondée *sur l'expérience*, sur la raison, sur l'autorité de Dieu, que » *les plus grandes rénovations scientifiques laissent intact l'esprit* » *dont elle s'inspire*. **C'est quand on s'imagine que la foi est » un catalogue de notions ou de faits à accepter sur le vu » d'une estampille, qu'on risque de la perdre...** » (p. 61).

Ces formules, qu'on était habitué à rencontrer sous d'autres plumes, sont loin de nous rassurer. M. Mallet avait écrit plus haut, pour montrer comme la vraie notion de la foi s'accorde avec son

système : « La foi est une, dominant toute la diversité des *enuntiabilia fidei* », c'est-à-dire des propositions distinctes qui en font l'objet (p. 36). Expression juste, si on considère la foi dans son motif formel; mais nous avons déjà observé sous sa plume une manière douteuse de ramener l'objet du témoignage à la foi totale et, pour ainsi dire, globale, dans le témoignant: et si les lignes que nous venons de citer doivent être prises, comme on est en droit de le penser, pour une application de cette formule, ne deviendrait-elle pas, elle aussi, suspecte ?

III

Revenons à la foi dans l'ordre naturel et philosophique et à l'analyse des sens dérivés de ce mot.

Une seconde foi, bien différente du premier dérivé, la foi qui se rapporte à la parole, au témoignage, à la connaissance fournie par celui à qui on donne sa créance, est celle que le kantisme a acclimatée en philosophie depuis plus d'un siècle. « Elle consiste, dit M. Mallet, à affirmer par des raisons subjectivement suffisantes mais *objectivement indémontrables* et qui dès lors n'ont rien d'apodictique, des vérités qui n'ont aucun rapport avec un témoignage quelconque, si ce n'est celui de la conscience strictement individuelle; l'assertion de l'entendement se fonde donc sur un décret de la volonté tel qu'il y a hétérogénéité entre la raison de la science et la raison de la croyance, mais sans qu'intervienne la considération d'une autorité étrangère à l'autonomie morale du sujet » (p. 12). D'après cette conception, la foi s'attache « à ce qui ne saurait être su, de science, par aucun homme, à ce qui ne comporte pas d'être prouvé et communiqué méthodiquement, universellement, à ce qui suppose, pour être affirmé avec conviction, un acte de volonté qui supplée à l'insuffisance des arguments rationnels » (p. 9). Ainsi, d'après Kant dont la doctrine a été reprise et vulgarisée dans tous ses traits essentiels par le néokantisme, après que la critique de la raison pure a constaté ses vains efforts pour démontrer l'existence de Dieu, la raison pratique ayant affirmé d'une façon catégorique le devoir, ne tarde pas à s'apercevoir que le devoir lui-même chancellera sur sa base et ne sera point réalisé si l'homme n'affirme en même temps Dieu, la liberté et l'immortalité. Le kantisme proclamera donc, non point que l'existence du devoir dépend de l'existence de Dieu ou de la liberté — notre raison ne peut rien savoir dans cette sphère — mais que la réalisation du devoir exige notre affirmation (gratuite et sans preuves rationnelles) de ce qu'on a appelé les trois postulats : Dieu, liberté, immortalité. Cette affirmation dépourvue de preuves objectives, mais appuyée sur un acte de volonté inspiré par des motifs moraux,

Kant l'appela *foi* et la philosophie contemporaine continue à appeler de ce nom toute affirmation libre de l'ordre métaphysique, et surtout de l'ordre religieux, que l'on suppose insuffisamment fondée en raison.

L'existence de ces deux acceptions du mot foi n'est pas un fait discutable. La seconde est-elle un dérivé naturel du sens propre du mot foi, ce serait déjà une autre question. La foi kantienne n'en a conservé que le nom, qu'elle usurpe, en le vidant de tout son contenu réel. Elle est même en contradiction avec le sens primitif, car elle est pratiquement insincère, puisque l'esprit, inconsciemment, essaie de se mentir à lui-même en affirmant comme certain ce qu'il sait très sûrement n'être pas certain. Tandis que la foi, au sens propre du mot, à pour objet de nous associer à la connaissance des vérités possédées par autrui, la foi kantienne, essentiellement anticritique, aboutit logiquement au subjectivisme et au scepticisme.

Quoi qu'il en soit de la légitimité de ces deux acceptions, ce qu'on ne saurait admettre, c'est de prétendre qu'on puisse « corriger l'une par l'autre » (p. 9) ces deux notions de la foi, « qui sont, sous leur forme exclusive, aussi peu satisfaisantes l'une que l'autre » (p. 11); c'est le système que M. Mallet essaie de leur substituer en les fusionnant l'une avec l'autre.

M. Mallet n'estime pas que la foi morale des néo-kantiens soit si étroitement enchaînée au subjectivisme qu'on ne puisse l'en dégager. « Cette conséquence ne s'impose pas, loin de là, et tous ceux qui ont suivi ce courant ne se sont pas laissés entraîner dans cet abîme » (p. 10). Il s'agit pour cela de la fusionner avec la foi au témoignage (mais comment?), de les compléter l'une par l'autre, de « les subordonner à une conception supérieure » (p. 11), et de les expliquer dans le sens de l'apologétique de l'immanence. C'est ce que l'auteur exprime dans ce passage :

« Or, en ces dernières années, le progrès de la philosophie a semblé lié à l'effort tenté par quelques philosophes catholiques pour » reprendre et compléter les uns par les autres tous ces éléments » épars *et pour réintégrer dans la théorie de la foi,* les notions » qu'une *évolution incomplète* ou une pensée fragmentaire laissaient » à l'état de thèses exclusives. Ils ont voulu *équilibrer le côté intellec-* » *tuel et le côté volontaire,* le caractère personnel et, si l'on peut » dire, le caractère altruiste et universaliste de la foi; et, maintenant » d'une part la valeur rationnelle, ils ont appelé d'autre part l'atten- » tion sur les conditions morales de la libre adhésion » (p. 12).

On ne doit pas contester à la philosophie de l'action le mérite d'avoir mis en un brillant relief les conditions morales de la libre adhésion. Il faut seulement qu'elle renonce à s'en faire un titre exclusif et nouveau, car ses analyses n'ont fait que développer un thème que les apologistes catholiques n'ont jamais négligé.

Quel est donc le secret de la nouvelle philosophie pour rétablir entre le côté intellectuel et le côté volontaire dans la théorie de la foi l'équilibre que la philosophie traditionnelle n'avait pas su leur donner jusqu'ici? Singulier équilibre qui consiste à vider à peu près l'un des plateaux et à mettre tout le poids dans l'autre. Ce secret est dans l'intelligence de la maxime si fort mise en honneur par la nouvelle école : « Il faut aller au vrai avec toute son âme ». Observons tout d'abord qu'il ne s'agit pas encore ici spécifiquement de la foi surnaturelle, ni, à plus forte raison, des conditions qui la font vivante, mais simplement de la foi dans l'ordre naturel et philosophique. En réalité, M. Mallet mêle tout cela pour noyer dans le volontarisme, autant qu'il est possible, le caractère propre de la connaissance par la foi, qui est le jugement de l'esprit et l'affirmation des vérités témoignées.

L'effort des philosophes catholiques loué plus haut est ainsi décrit : « Ils ont insisté, en traitant de la « certitude morale » et en esquis- » sant les grandes lignes d'un « dogmatisme intégral », sur cet as- » pect trop longtemps négligé, quoique fondamental : c'est que l'ad- » hésion de foi (même quand il s'agit de la foi morale et d'ailleurs » encore tout humaine), suppose qu'on aime la Vérité comme un » Etre, qu'on ne la traite pas comme un simple *objet d'étude* dont on » disposerait à son gré, qu'on lui promette de se donner à elle comme » à une personne, et qu'on accepte d'avance ses exigences pour méri- » ter de la connaître davantage... » (p. 12). « Croire ainsi, c'est » joindre le complément d'un consentement cordial, volontaire et pra- » tique, à l'assentiment raisonnable et rationnel : car il ne s'agit » pas seulement d'atteindre et de prouver l'être *ut verum;* il faut » encore, quand on l'a touché par la pointe de la démonstration spé- » culative, en pénétrer la richesse, en égaler davantage le contenu, » le voir, le vouloir et l'épouser, *ut bonum.* Bien plus, on ne peut » l'affirmer réellement par l'esprit sans déjà, « par la prière natu- » relle de l'attention et par l'accueil de la bonne volonté », en ac- » cepter la présence, *même avant de savoir distinctement ce qu'il est;* » et *il est si intimement uni à nous,* qu'en le repoussant, qu'en lui » devenant infidèle, nous commettrions, selon le mot même de l'Écri- » ture, une sorte d'adultère, tant il est vrai que notre foi est engagée » par une sorte d'hymen avec la vivante vérité pour laquelle l'âme » est faite » (p. 13).

Je disais qu'ici tout est mêlé. De quelle foi parle-t-on? S'il s'agissait de la foi surnaturelle, rendue vivante par la charité, il serait exact de dire qu'il ne lui suffit pas d'atteindre l'être de Dieu comme vrai, et qu'il lui faut l'épouser comme son bien; encore aurons-nous à dire contre M. Mallet, avec saint Thomas, que la foi, sans cet embrassement de l'amour, n'en conserve pas moins son caractère spécifique. Mais on cherche ici à déterminer les éléments essentiels contenus dans la notion philosophique de la foi. En définitive, on y fait

entrer l'« ut bonum » pour éliminer autant que possible l'« ut verum ». Cet aspect qu'on donne pour « fondamental » dans la notion de la foi lui est simplement accidentel; et ce n'est pas l'opposition marquée entre « l'objet d'étude » et « l'accueil de notre liberté », qui aidera à disculper les immanentistes du grief de faire de la foi une affaire de sentimentalité et d'affection. Aussi bien, la connaissance spéculative de Dieu, « l'affirmation abstraite » semble-t-elle tenue pour secondaire, tandis que l'adhésion de notre vie affective à l' « Etre » paraît figurer l'élément formel de la foi. « A plus forte raison s'il s'agit » de l'Etre des êtres, de la Cause première, de Dieu, dont la raison » prouve et sait avec certitude qu'il est, on ne saurait se borner à » cette affirmation abstraite, ni la traiter comme une idée, comme » un objet d'étude : il faut *croire à Dieu,* réel d'une réalité personnelle » et intérieure à elle-même, afin de connaître un peu de ce qu'il est » *en lui;* il faut *croire en Dieu,* en s'efforçant de nous donner à lui, » afin *qu'il soit en nous,* par l'accueil de notre liberté, ce qu'il y » est déjà, du droit de sa puissance et de sa souveraineté (p. 25).

En deux mots, il faut croire en Dieu, c'est-à-dire l'aimer. Le genre humain, dans son bon sens et même dans sa philosophie, observe le P. Portalié, a toujours distingué ces deux tendances de l'âme : *affirmer* et *aimer;* même par rapport à Dieu, quoique l'on pense du morcelage trop redouté par certains esprits, ces deux actes sont si distincts que l'affirmation de Dieu existe, hélas! trop souvent sans le don du cœur.

Mais voilà comment s'interprète la fameuse formule : aller au vrai avec toute son âme. Exposant cette théorie, M. l'abbé Clodius Piat dit dans une note de son livre : « La croyance en Dieu » : « Issue de L. Ollé-Laprune qui répétait sans cesse son « avec toute son âme », formulée avec force, mais aussi d'une manière ombreuse, par M. Blondel, en son *Action,* soutenue dans son élan par le renouveau Pascalien et Newmannien, (cette) doctrine s'est précipitée dans le relativisme intellectuel. C'est le « cyclone kantien » qui passe, me disait un grand-maître de l'Université, et celui-là voyait clair. Dès lors, il n'y a plus eu, pour les nouveaux apologistes, qu'un moyen de défendre la croyance en Dieu, qui a été de la mettre dans l'âme elle-même. Ne pouvant en faire un objet, on « l'a fourré dans le sujet », aurait dit Gœthe. On est allé ainsi du kantisme à une sorte d'ontologisme moral et dynamique — bien que cette arabesque ne soit pas toujours très consciente chez ceux qui l'ont décrite. Il est possible qu'on se récrie; j'en appelle aux lecteurs attentifs » (p. 165).

***

Ces analyses et ces explications conduisent-elles M. Mallet à don-

ner une réponse un peu claire et précise à la question qu'il s'est proposée : qu'est-ce que la foi? et d'abord, au sens naturel du mot et dans l'ordre naturel et philosophique? C'est vainement qu'on l'attendrait, et pour cause. Tout peut se résumer en ce mot : la foi est une synthèse.

« En cette acception (celle décrite plus haut) qui retrouve le sens » originel enrichi de tous les apports des analyses philosophiques, » le mot foi désigne donc le mode le plus normal, le plus vivant, » *le plus synthétique*, le plus humain *de la connaissance raisonnable.* » Croire ainsi ce n'est pas affirmer simplement par des raisons extrin- » sèques et d'après un témoignage oral; ce n'est pas non plus attri- » buer à la volonté le pouvoir arbitral de dépasser l'entendement; c'est » vivifier les raisons démontrables et démonstratives par l'adhésion » de tout l'être; c'est joindre le complément d'un consentement cor- » dial, volontaire et pratique, *à l'assentiment raisonnable et ration-* » *nel*... » (p. 13). « La foi nous apparaît donc comme *une disposition* » *normale* (1), comme *la synthèse* (2) de nos puissances de connaître, » de vouloir et d'aimer, en face des êtres capables eux-mêmes de » science et de bonté, et, au degré suprême, en face de Dieu... » (p. 15).

Il y a une page de V. Cousin où il résume très exactement le rôle respectif de l'analyse et de la synthèse, ces deux procédés fondamentaux de la méthode : « L'analyse et la synthèse *se succèdent l'une à l'autre* et sont nécessaires l'une à l'autre; elles sont la condition de la connaissance totale. Quant à leur valeur relative, il est clair que *la synthèse suppose l'analyse et que la synthèse ne vaut que par l'analyse qui a précédé. Toute synthèse qui n'a pas été précédée de l'analyse est une pure imagination...*

Dans le long exposé de M. Mallet, où est l'analyse de la connaissance raisonnable, de la connaissance rationnelle que nous avons de Dieu et du rôle de la raison dans la foi? C'est pourquoi sa synthèse nous paraît exactement qualifiée dans ces lignes de V. Cousin.

Il nous reste à suivre notre auteur dans sa seconde partie : « Qu'est-ce que la foi catholique? »

(A suivre).

Emm. BARBIER.

---

1. La foi, une disposition normale! Est-ce que la foi naturelle serait aussi une vertu? C'est la confiance, et non la foi qui en procède librement, qui est une disposition normale. Il est vrai que la foi n'étant autre chose que la confiance...

2. Ne faudrait-il pas dire plutôt une fusion et une confusion?

LE MODERNISME SOCIAL CHEZ M. FONSEGRIVE (1)

XXX

Il était assurément difficile à M. George Fonsegrive d'indiquer, en 1897, comment le Concordat serait déchiré en 1923. Mais l'intérêt qu'offrait alors la publication d'une œuvre aussi conjecturale que le *Journal d'un Evêque après le Concordat* a sensiblement diminué pour le lecteur de 1912, qui sait, depuis sept ans déjà, comment la rupture fut consommée dès 1905. Il se trouve toutefois qu'à côté d'un certain nombre de pronostics nécessairement hésitants, et que l'événement n'a nullement confirmés, l'auteur a formulé telles prédictions où l'on tremble de reconnaître des suggestions sans doute involontaires dont les ennemis de l'Eglise ont tiré parti.

Les associations cultuelles, par exemple, dont la conception a formé le pivot de la loi de séparation du 9 décembre 1905, et que les Encycliques *Vehementer Nos* et *Gravissimo officii* ont tuées dans l'œuf, avaient-elles été prévues par Yves Le Querdec? C'est la question qui se pose au seuil du présent examen.

Avant de répondre à cette question, résumons rapidement les cinquante premières pages, où Mgr Péchanval note les circonstances qui ont marqué le grand événement. A la fin de 1922, un ministère radical-socialiste arrive aux affaires, constate que le budget n'est pas voté, et fait adopter dans les deux Chambres une motion insolite qui décide qu'on le votera, coûte que coûte, avant le 1er janvier. Survient un député qui propose d'affecter trente-cinq millions à doter le service des pensions civiles, pour permettre le congé d'un grand nombre de vieux fonctionnaires et l'avènement d'un même nombre de nouveaux. Le ministère ne s'y oppose pas, et cette extraordinaire dotation est adoptée, malgré quelques députés de la droite, irréconciliables ou clairvoyants. Rapidement, tout le reste du budget passe; seul le budget des cultes, renvoyé après tous les autres, est discuté avec quelque ampleur. Il est défendu d'abord dans un discours « digne du sujet », prononcé par « un député jusque-là obscur et presque inconnu, un prêtre envoyé récemment au Parlement par une circonscription ouvrière de l'Est ». En imaginant ce prêtre-député, d'ailleurs, l'auteur n'a certainement pu songer à l'abbé Lemire, car il le montre dénonçant « la louche et déloyale manœuvre » des « sectaires », ce

1. Voir la *Critique du Libéralisme* des 15 septembre, 1er octobre et 15 novembre 1911, 1er janvier, 15 février, 1er avril, 15 avril et 1er juin 1912.

qui ne ressemble guère au langage bénisseur dont le député d'Hazebrouck gratifie ses amis de la gauche. A la harangue de l'ecclésiastique, le président du conseil répond que, sans la suppression du budget des cultes, on ne pourra faire face à la dotation nouvelle des pensions civiles; que les cultes divers continueront à jouir des églises et des presbytères; que le gouvernement continuera à nommer les évêques et les curés-doyens; et que, quant aux réparations aux églises et aux presbytères, les cultes pouvant être considérés comme locataires, le code civil règle lui-même la répartition des réparations, celles qui incombent au locataire, celles qui sont à la charge des propriétaires, Etat, département ou commune. La Chambre, alors, supprime le budget du culte catholique par 318 voix contre 196. Au Sénat, un « grand et noble discours d'un sénateur du centre » n'empêche pas un vote identique, consommé le 30 décembre.

Dès le 31, par un miracle de mobilisation discrète, tous les évêques sont réunis dans une grande ville du centre, et décident, séance tenante, de rompre toute relation avec les représentants du gouvernement, de ne plus convoquer les maires aux conseils de fabrique, de faire chaque dimanche une quête pour la subsistance des prêtres, enfin de repousser les offres d'hospitalité dans les familles; songez donc! le prêtre risquerait « d'apparaître non plus comme le pasteur de tous, mais comme le familier, le commensal et peut-être presque le domestique de quelques-uns » : à cette précaution scrupuleusement démocratique, et malgré ce « peut-être presque », qui ne reconnaîtrait l'auteur? Lui-même y insiste, en faisant écrire par Mgr Péchanval : « C'est sur ma proposition qu'a été votée cette dernière résolution. J'ai eu à insister fortement pour qu'on l'adoptât. » Faut-il, tout de même, que le dévouement des « familles » à l'Eglise soit tenace, et que l'Eglise elle-même s'obstine à y répondre, pour qu'il faille, à la fin de 1922, se gendarmer encore à ce point pour empêcher celle-ci d'accepter les services désintéressés de celles-là!

Le 1er janvier 1923, alors que la plupart des évêques sont déjà de retour en leurs évêchés, les journaux monarchiques, ces gêneurs, ouvrent des souscriptions bruyantes à Paris et en province, et l'évêque d'Yves Le Querdec s'en fâche sérieusement :

Les souscriptions affluèrent les deux premiers jours, à peu près toutes accompagnées d'injures à l'adresse de la République, des constitutionnels, des évêques même et des prêtres qui, acceptant la constitution, avaient obéi aux Papes. Le thème constant de tous ces journaux était : « L'Eglise a abandonné les monarchistes pour aller aux républicains; à l'heure du péril, ce sont les républicains qui l'asservissent, les monarchistes qui la défendent ». — Et ainsi se continuait cette politique néfaste qui consiste à rendre l'Eglise solidaire d'un parti qui ne représente plus que des souvenirs, de troubles espérances et l'opinion d'une infime minorité.

Ne nous attardons pas à discuter cet accès de monomanie républi-

caine, qui pousse le ralliement jusqu'à la hantise, et qui, au seuil d'une crise religieuse aussi grave, ne suggère qu'un souci, celui d'éviter que les dons apportés à l'Eglise aient une origine insuffisamment « constitutionnelle ». Il faut vraiment demander pardon à l'épiscopat pour M. Fonsegrive qui osait, huit ans avant l'événement, lui prêter, partant lui suggérer, de pareilles préoccupations pour le jour où serait supprimée la dotation de l'Eglise. On ne pense pas à tout, d'ailleurs, et, quand Mgr Péchanval, pour arrêter la souscription de la presse monarchique, prend l'initiative de désigner comme ayant « seuls reçu mission pour cela » les « cinq grands journaux de Paris purement religieux », sait-on quels journaux Yves Le Querdec fait figurer sous cette étiquette? *L'Univers*, la *Croix*, le *Peuple français*, la *Vérité*, le *Globe catholique!* Passe pour le *Globe catholique*, pseudonyme du *Monde*, dès longtemps résorbé; passe pour le *Peuple français*, pareillement défunt; mais la *Vérité!* M. Fonsegrive a-t-il bien réfléchi en désignant comme « purement religieux » ce journal, auquel il reprocha si longtemps d'être indigne de ce titre? Il est vrai qu'aujourd'hui peut-être il le refuserait de même à l'*Univers*, où se retrouve désormais plus d'un écho de la *Vérité*, pour des motifs d'ailleurs bien propres à exaspérer ce maladroit prophète.

Le 14 janvier, le préfet se présente à l'évêché, insiste pour être reçu, ne l'est qu'à titre privé, et reçoit de l'évêque cette déclaration que désormais les évêques, étant des citoyens comme les autres, ne doivent au gouvernement aucun compte de leurs allées et venues, mais qu'il faudra les mettre dehors, si l'on veut qu'ils sortent des palais qu'ils habitent en vertu du Concordat. Par ailleurs, Mgr Péchanval, tout en se préoccupant de provoquer une assemblée plénière des évêques, prépare une réunion synodale de ses prêtres, et suscite en tout son diocèse des conférences politico-religieuses sur la situation. Même il se préoccupe du sain recrutement des conférenciers : « les quartiers de noblesse, la particule ou le renom de vieille bourgeoisie n'y servent de rien », mais cette élite de conférenciers est « fermée à tous ceux qui, par la légèreté de leur conduite, ne s'imposent pas au respect de l'auditoire »; et c'est fort sage, mais n'espère-t-on pas, par ces spécifications, nous faire entendre que le meilleur certificat de bonne vie et mœurs, c'est le ralliement ou le démocratisme? Cette réclame pour les rosières du *Sillon* est de 1897, il est vrai, et l'Encyclique qui les juge n'est que du 25 août 1910.

Le 25 janvier, assemblée nationale des évêques : ponctualité, discrétion, résolution unanime. On repousse d'abord les perfidies du gouvernement qui, pour apaiser les résistances, a fait dire que la suppression du budget des cultes n'est que temporaire, et qu'on le rétablira l'année suivante. Ici, M. Fonsegrive met sous la plume de son évêque une sentence profonde : « Il n'y a pas d'exemple qu'une assemblée française soit revenue sur une mesure de ce genre et ait ainsi de

gauche à droite rebroussé chemin. » En vérité! mais alors qui trompe-t-on? ou plutôt, qui ne trompe-t-on pas? Et si, parce que « Français », nous sommes condamnés à toujours aller à gauche, M. Fonsegrive et ses pareils nous ont donc effrontément menti quand ils nous ont conviés au ralliement, à la préparation d'une bonne République, à l'organisation d'élections meilleures? Il faut dédier cette maxime à l'abbé Garnier, qui voulait que les catholiques « montassent dans le train pour le diriger », comme si l'on peut diriger, c'est-à-dire mener droit, un train qui ne peut « de gauche à droite rebrousser chemin »...

L'assemblée se clôt par la constitution d'une caisse centrale, de caisses régionales, de caisses diocésaines, par la convocation de synodes diocésains, dont les délibérations prépareront les décisions d'une nouvelle assemblée d'évêques, enfin par une résolution relative aux journaux, et à l'occasion de laquelle Mgr Péchanval opine qu' « une presse amie et libre vaut mieux qu'une presse trop timide et obéissante ». Alors pourquoi M. Fonsegrive fut-il si réjoui, en janvier 1895, par la lettre où le cardinal Rampolla cherchait à rendre la *Vérité* « timide »? L'évêque note d'ailleurs que « le *Petit Journal*, le *Temps*, les *Débats*, le *Figaro* commencent une campagne pour montrer qu'il est nécessaire de voter au plus tôt une loi sur les associations, qui permette aux diverses confessions religieuses de vivre et de se perpétuer librement sous la protection de la loi ». Eh! voici poindre le projet Briand!...

Le 23 février, s'ouvre à Châteaurenard, dans la cathédrale, le synode diocésain, cette « occasion merveilleuse de faire participer les prêtres au gouvernement de l'Eglise dans la mesure où les canons le permettent. » Hélas! c'est Mgr Péchanval lui-même qui compromet la valeur possible des résultats d'une telle assemblée, et qui prend plaisir à discréditer l'apport des prêtres qu'il y convoque. D'une part, en effet, il pose à ces prêtres un problème indéchiffrable pour eux, celui de savoir comment s'y prendre pour assurer le service du culte; de l'autre il persifle en son *Journal* les réponses qu'ils lui font. Etrange prélat, qui croit canonique de soumettre des devinettes à son clergé et qui le raille s'il répond de travers! Il reproche à ses prêtres de ne pas parler latin comme lui, de se montrer « geignards et pleureurs » ou intempestivement « enthousiastes », de « ressembler à ces esprits faibles qui, en face de la maladie, se lamentent », ou « à ces hallucinés qui se complaisent à trouver des charmes à leur faiblesse » : bref de partir « en divagations générales », si bien qu'on a levé la séance après « trois heures de bavardage ».

Encore qu'il y ait disproportion entre la portée d'un tel synode et le geste de ceux qui l'entravent, ordre est donné de fermer la cathédrale. « Pour entrer, observe l'évêque, il eût fallu avoir recours à la force : je jugeai plus sage de m'en abstenir. » Révérence parler, ce passage évoque le souvenir du *Lutrin*, de Boileau, à moins qu'il

ne soit une prédiction trop exacte de ce qui se passa lors des inventaires. Mais voici qu'on trouve une autre salle, où la séance continue. L'évêque, que l'attentat ne déconcerte pas dans son zèle pour les parlotes, remet la discussion sur les moyens de se procurer des ressources, et. comme les motions de deux ou trois curés demeurent « vagues et aléatoires », il intervient pour déclarer : « Nous n'aboutissons pas parce que nous travaillons mal. » Et il propose à ses trois cent soixante-dix auditeurs de préparer avant le lendemain une réponse à un questionnaire demandant ce qu'on peut attendre de la charité des fidèles en chaque paroisse, soit en nature, soit en argent, par des souscriptions annuelles ou par de plus durables. Là-dessus, entrevue avec quatre avocats catholiques, résolution de « résister pied à pied », et envoi d'une relation sommaire, et télégraphique, des faits (bien qu'il n'y ait eu que des mots) à « l'agence catholique des journaux de Paris ». Heureuse agence!

Le second jour de l'assemblée synodale, la cathédrale est encore fermée; les fidèles s'agitent, l'évêque les contient :

Les dévotes, écrit-il, voulaient s'attrouper hier soir devant la porte de la cathédrale, j'ai fait ce que j'ai pu pour les en dissuader. Quelques jeunes gens, plus connus par leur opposition à la République que par la gravité de leur conduite et la sévérité de leurs mœurs, ont fait une manifestation. J'ai défendu aux ecclésiastiques de se mêler à aucune manifestation publique. S'il y en a quelqu'une à faire, elle se fera avec l'évêque à sa tête.

Par où l'on voit que M. Fonsegrive, dès avant la fondation de l'Action française, avait prédit les Camelots du roi : mais par quelle tartuferie les dépeignait-il invariablement comme des satyres? Mais voici les réponses des curés : elles sont mieux ordonnées; loin de les accepter comme définitives, cependant, l'évêque demande que, rentrés chez eux, les curés fassent une enquête sur les locaux disponibles en cas de fermeture de l'église et de confiscation du presbytère, et qu'ils lui adressent un rapport sur la question. Et ce n'est pas seulement par tout ce formalisme paperassier que Mgr Péchanval se montre féru de parlementarisme : c'est aussi par le genre de raisons qu'il invoque pour la conduite à tenir :

... Plus vous seriez mal, déclare-t-il à ses prêtres, plus cela ferait d'impression sur la population. Et quand vous ne trouveriez qu'un local assez éloigné du bourg et des lieux de réunion habituels, il n'y aurait peut-être pas grand mal. La suppression des offices le dimanche dans les petits bourgs, c'est la mort de tout le commerce, la ruine des aubergistes et des boutiquiers. Il n'est pas mauvais que le malaise causé par l'irréligion produise des effets matériels même sur les mécréants... Si nous avions toutes nos aises, si nos souffrances se réduisaient à un simple déménagement, pensez-vous que le public s'apitoierait grandement sur notre sort?... Si nous voulons que la compassion publique s'émeuve en notre faveur, il nous faut la mériter sans charlatanisme, et donc souffrir véritablement...

Il ne faut pas que toute notre industrie n'aille qu'à enlever à l'Eglise le triste bénéfice de la persécution ouverte... L'hospitalité somptueuse ou même simplement confortable dans les châteaux ou les familles bourgeoises doit être évitée. Avec une chambre propre chez des métayers et une place à leur table on peut vivre. Vos paroissiens seront émus de votre indigence...

Ces lignes montrent fort curieusement comment se peuvent cumuler la simplicité et l'ostentation. Se contenter d'une chambre propre chez des métayers et d'une place à leur table, c'est rendre hommage à la vertu de sobriété et de frugalité, mais le faire pour « émouvoir » les paroissiens, n'est-ce pas de la comédie? La sympathie qu'exalte toute persécution, doit s'épanouir spontanément, automatiquement; si elle est escomptée, recherchée même par les persécutés, comment échapperaient-ils au reproche de cabotinage? Mais, le cabotinage, n'est-ce pas encore un aspect du parlementarisme, et du démocratisme, et les trois quarts des actes publics, en démocratie, ne sont-ils pas dictés beaucoup plus par le souci du qu'en dira-t-on que par celui de bien faire? C'est pitié, en tout cas, de voir comment cet évêque n'est, à aucune heure, le vengeur des droits de l'Eglise méconnus, le champion de la foi, le soldat de Dieu : ce n'est qu'un metteur en scène plus ou moins avisé qui aménage au petit bonheur des intérêts terrestres.

On sait d'ailleurs avec quelles mines effarouchées les amis de M. Fonsegrive se sont scandalisés de la formule de Charles Maurras : « Politique d'abord! », formule qui n'eut jamais pour objet de marquer une priorité logique, mais seulement de préciser une antériorité chronologique. Or, dans les propos qu'il prête à son évêque, M. Fonsegrive laisse apparaître, avec un caractère de priorité logique, cette préoccupation « politique d'abord » dont ses amis feignent de s'indigner :

Nous demanderons quelles sont les familles qui veulent véritablement rester catholiques et qui voudraient s'engager à subvenir aux frais du culte et de l'entretien du curé. Si nous pouvons obtenir cet engagement écrit, nous ferons bien de le faire. Nous n'aurons après qu'à répartir entre tous, au prorata de leurs facultés représentées par leur feuille d'imposition, le total des frais. Le peuple verra alors clairement qu'il lui faut payer deux fois... Il importe que le peuple sente que la suppression du budget des cultes, loin d'avoir amélioré en quoi que ce soit sa situation, n'a fait que l'aggraver, s'il veut conserver le service religieux.

Cette préoccupation électorale, en une si grave matière, et dans la bouche d'un évêque, a quelque chose de crispant, tant elle est sordide. Ce sera notre dernière remarque avant de citer le passage où Yves Le Querdec, sciemment ou non, a tracé, semble-t-il, le plan des associations cultuelles que M. Aristide Briand devait proposer à la Chambre et faire accepter par elle lors de la séparation de l'Eglise et de l'Etat :

Les catholiques avérés de chaque paroisse formeront ainsi une sorte d'association ou de syndicat, le conseil de fabrique sera l'émanation de ce syndicat... Peut-être verrons-nous alors les gens s'intéresser à ce qu'ils paient directement de leurs deniers et, ou je me trompe fort, ces associations, ces syndicats religieux constitueront avant peu une force politique que l'on ne soupçonne pas... La religion ne peut vivre sans association, formons donc des associations... Déjà quelques curés avaient formé des sociétés civiles pour construire et entretenir des écoles libres et des patronages; mais dans ces sociétés n'entraient qu'un très petit nombre de chrétiens fervents. Les sociétés nouvelles que nous allons former, et dont le type juridique reste à trouver, devront être conçues de façon à embrasser tous les fidèles qui, voulant que l'exercice de la religion ne se trouve pas suspendu, consentent à contribuer à l'entretien du culte public... Il n'y a pas une seule paroisse dans le diocèse où on ne trouvera pas les éléments nécessaires à la formation d'une association ayant pour but de subvenir à l'entretien du curé et aux frais du culte. Il fut donc décidé que ces associations seraient aussitôt fondées. Et il fut décidé en outre qu'il y aurait des conditions morales et religieuses à remplir pour entrer et être maintenu dans l'association, en sorte que le curé puisse toujours être juge en dernier ressort, mais que tous les associés, quel que fût le chiffre de leur cote religieuse fixée comme il a été dit plus haut, seraient considérés comme égaux, de façon que tous aient le droit de participer au vote nommant le conseil et les dignitaires, et que tous puissent aspirer aux premières charges. Nous vivons dans une démocratie, il convient de ne pas l'oublier, et nous devons agir en démocrates et non pas en aristocrates. Il nous faut une large base d'extension dans le pays, si nous voulons pouvoir agir sur le suffrage universel. Ainsi peu à peu nous formerons un civisme catholique à côté du civisme simplement français, et tous deux feront bon ménage ensemble.

Ou personne ne montra ces lignes à M. Briand, quand il prépara, en 1905, son rapport sur la séparation à la Chambre, ou c'est là vraisemblablement qu'il puisa la conception de ces associations cultuelles dont l'évêque d'Yves Le Querdec cherchait en 1897 le « type juridique ». Sans doute, dans le plan de Mgr Péchanval, le curé restait « juge en dernier ressort » des « conditions morales et religieuses » à exiger des adhérents, tandis que M. Briand conférait au conseil d'Etat la connaissance de ces litiges. Mais qui ne voit la brèche que le système Péchanval-Fonsegrive ouvrait dans la constitution hiérarchique de l'Eglise, en livrant à l'élection la désignation des « dignitaires » des « syndicats religieux », pour le plaisir de jouer à la « démocratie », d'obtenir une « large base d'extension », d'agir « sur le suffrage universel », et d'instituer le « civisme catholique »? Il n'est pas douteux que, si M. Briand n'en a pas pris ailleurs l'inspiration, il a pu trouver, en cet assemblage de propos suspects, l'insidieux préambule de ces « cultuelles » dont Pie X devait démasquer avec tant de sagacité et condamner avec tant de juste véhémence les séductions périlleuses et la malice foncière.

Ainsi, dans l'histoire des mesures proposées pour parer aux conséquences de la rupture du Concordat, M. George Fonsegrive gardera

le privilège peu enviable, mais indéniable, d'avoir mis au jour l'application du suffrage universel dans l'organisation des associations paroissiales, par « civisme catholique ». Que voulez-vous? « Nous vivons dans une démocratie, il convient de ne pas l'oublier » : pur sophisme! Si la démocratie, en effet, s'imposait aussi impérieusement, serions-nous tentés de l'oublier? D'autre part, si la démocratie ne va pas sans attaquer l'Eglise en sa constitution essentielle, le « civisme catholique » de M. Fonsegrive ne lui prescrivait-il pas de dire : « tant pis pour la démocratie! » et de lui faire céder le pas? Au lieu de cela, c'est lui qui a conféré théoriquement à la démocratie le droit de cité dans l'association paroissiale, et par là peut-être suggéré à M. Briand la pensée de le lui conférer pratiquement.

Qui peut trouver léger le poids d'une responsabilité pareille? Personne n'obligeait M. Fonsegrive à donner préventivement son avis sur les conditions légales souhaitables pour l'Eglise au lendemain de la rupture; mais, du moment qu'il s'assignait ce rôle, n'importait-il pas qu'il se gardât de tout ce qui pouvait paraître une suggestion dont les auteurs de la séparation se seraient fait une arme dommageable à l'Eglise? S'il a passé outre, c'est sous l'inspiration de cette tendance moderniste que dénonce l'Encyclique *Pascendi*, quand elle reproche aux novateurs de professer sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat un sentiment différent de celui de l'Eglise. Et c'en est assez pour justifier la défiance des catholiques à l'endroit des écrits de M. George Fonsegrive en général, et du *Journal d'un Evêque* en particulier.

Cette douloureuse constatation est si peu systématique, au surplus, que le mot « associations cultuelles » est lui-même itérativement placé sous la plume de Mgr Péchanval par Yves Le Querdec, qui, médiocre prophète en cinquante endroits du *Journal*, a fait preuve, en ceci, d'une clairvoyance exceptionnelle et d'une bien curieuse intuition. Nous entendons bien qu'il concevait les dites associations comme des associations paroissiales, mais la rencontre n'en est pas moins remarquable, et il leur assignait fort bien la gestion des affaires temporelles du culte et le rôle d'un conseil de fabrique étendu à la collectivité des paroissiens, ceux-ci étant habilités, sur un pied d'égalité entière, et par voie élective, à toutes les fonctions effectives de l'association

Et ce besoin de donner une base « démocratique » à la vie des associations cultuelles est d'autant moins pardonnable que, dans la façon dont l'auteur résume la discussion des lois votées par la suite, sur la police des cultes et sur les associations cultuelles, il n'est pas loin de confesser l'incompatibilité vraiment essentielle de la démocratie avec une conception tant soit peu juste du droit public de l'Eglise. Voici, par exemple, dans la première de ces deux discussions, le dilemme qu'il met dans la bouche du ministre de l'intérieur :

... Ou ils (les catholiques) entendent soumettre leurs réunions religieuses aux mêmes lois et à la même réglementation qui régissent les réunions publiques de toute nature, ils renoncent alors au bénéfice des articles du Code pénal qui punissent les perturbateurs du culte public; ou bien ils réclament la protection légale exercée en vertu des articles précités et alors il faut qu'il se soumettent à la déclaration et à la demande d'autorisation d'ouverture des oratoires et lieux de culte.

Cette alternative, qu'on retrouve effectivement dans tous les débats parlementaires relatifs à la liberté de l'Eglise, montre clairement que la conception démocratique de la société civile est exclusive, *a priori*, de toute organisation religieuse qui impliquerait pour l'Eglise catholique l'exercice d'une liberté vraie. Cela tient à ce que la démocratie, en faisant du citoyen la source, aussi infinitésimale qu'on le voudra, de la souveraineté, fait immédiatement litière de tout droit supérieur et initial de Dieu, et donc de toute prérogative divine détenue par l'Eglise, et donc de tout droit qui lui serait reconnu sans l'être pareillement à d'autres groupes cultuels existants ou possibles, voire à des groupements anticultuels.

Si l'esprit délié de M. George Fonsegrive avait tenu compte de ces évidences, il eût dès longtemps échappé à cette obsédante préoccupation de concilier l'institution catholique et la démocratie, qui se trahit encore dans les lignes suivantes :

Avant tout, je les mets (les curés) en garde contre le dangerr de paraître vouloir créer un mouvement politique. Je tâche de leur inspirer des paroles qui montrent leur attachement aux institutions démocratiques. Ce n'est pas l'idée républicaine qui est injuste, ce sont ceux qui abusent du pouvoir momentané remis entre leurs mains.

Ce « momentané », on l'avouera, vaut tout un poème, si l'on songe surtout qu'il porte, dans l'ouvrage, la date de 1923. Accordons du moins à l'auteur un bon point à propos des réflexions qu'il aligne en faveur d'une organisation sérieuse de la presse catholique, par la création d'une agence d'informations digne de ce nom, et par la réunion de ressources considérables propres à faire vivre efficacement journaux et journalistes. Notons cependant que la persistance des idées liberales a bien sa part dans les obstacles qu'a toujours rencontrés la réalisation de ces vœux si légitimes.

XXXI

La suite du *Journal d'un Evêque après le Concordat* se traîne avec un intérêt décroissant, par l'effet même du genre littéraire adopté. Sauf le nom de quelques évêchés imaginaires, rien n'est précisé et ne pouvait l'être dans ce récit anticipé de vingt-cinq années. Et l'auteur lui-même s'en est rendu compte, car, brusquement, après avoir

décrit les attentats commis contre la liberté personnelle des évêques à raison de leurs relations avec le Saint-Siège, interdites par une loi sur la police des cultes, il laisse en son *Journal* une lacune d'une année, pour passer au récit des circonstances qui préparent « la liberté reconquise » et bientôt « le nouveau Concordat ». Pour aller vite, nous négligeons les chapitres intercalaires, où il est encore question des études ecclésiastiques, d'usines philanthropiques montées par des Trappistes et des Chartreux, et aussi d'une école normale de religieuses enseignantes, résurrection de celle dont M. Fonsegrive partagea l'initiative, il y a une quinzaine d'années, avec Mme d'Adhémar et Mme Marie du Sacré-Cœur, mais qui ne fut pas agréée par Léon XIII Et nous résumons les faits qu'Yves Le Querdec imagine pour justifier la restauration d'une condition sortable pour l'Eglise

Le premier de ces faits, c'est une campagne de conférences hardiment menée à travers tout le pays, pour prendre les électeurs à témoin de la situation misérable faite au clergé par la persécution légale et administrative, et des conséquences de cette situation, dommageables aux intérêts économiques eux-mêmes. Les conférenciers sont recrutés dans une jeunesse ardente, dont les manifestations initiales ont pour objet la défense de la tranquillité des églises contre les perturbateurs anticléricaux. Détail curieux : l'évêque d'Yves Le Querdec donne à ces jeunes gens le nom de « gardes-du-corps de Dieu », et il se trouve que leur organisation, leurs procédés, les exploits dont Mgr Péchanval leur fait honneur, ressemblent à s'y méprendre à ceux qui ont établi la renommée des « Camelots du roi ». Il y a deux différences, cependant; c'est d'abord que « gardes-du-corps » a un parfum d'ancien régime qui surprend dans les ouvrages d'un démocrate comme Fonsegrive, et qu'on a su éviter par l'appellation autrement modeste de « camelots »; c'est ensuite que Mgr Péchanval n'a pas su faire l'éloge des vertus de cette méritante phalange sans écrire une demi-page dont on va reconnaître la tendance « américaniste » :

> Etant jeunes, il faut qu'ils *(les gardes-du-corps de Dieu)* se passionnent pour quelque chose. Les vertus ordinaires qu'on leur demande et que je suis loin de trouver négligeables, qui à mes yeux au contraire sont fondamentales : sobriété, continence, modération, sont des retranchements, des négations opposées à l'expansion de leur vie; or, cela ne suffit pas, à côté des négatives il faut aussi des vertus actives. Ce sont des vertus que la lutte développera...

La lettre de Léon XIII au cardinal Gibbons, *Testem benevolentiæ*, réprouve, on s'en souvient, cette classification des vertus. Les conférenciers mobilisés par le « comité national catholique », dont Mgr Péchanval est l'un des dirigeants, n'en font pas moins merveille, mais l'atout qui les avantage le plus est la substitution du scrutin de liste au scrutin d'arrondissement. Dans l'élaboration des listes, la discipline

sévèrement inculquée aux catholiques purs et simples, lesquels, comme bien on pense, sont de fervents ralliés, aboutit à évincer les monarchistes, à l'appui desquels l'ouvrage recommande sans cesse qu'on préfère la collaboration des progressistes. A la faveur de ces tractations, dont le récit délecterait un Sangnier et un Bazire, l'opposition compte à la Chambre de 1925 un groupe de quatre-vingt-dix catholiques, d'un constitutionnalisme insoupçonnable, et qui joue entre les progressistes, les radicaux et les socialistes un tel rôle d'arbitre, que le ministère doit accepter en toute circonstance ses conditions. Ainsi s'obtient l'abrogation des articles de la loi sur la police des cultes qui avaient permis l'incarcération des évêques.

Les élections de 1929 sont meilleures encore : voici que les catholiques sont cent trente-neuf à la Chambre; adroitement ils font comprendre l'opportunité, pour raison d'ordre diplomatique, d'envoyer un chargé d'affaires au Vatican; non qu'il soit question de renoncer à la séparation de l'Eglise et de l'Etat (fi donc! pour qui prenez-vous Fonsegrive?); voici simplement ce dont il s'agit, d'après le député Hubert, chef du groupe catholique, élu précisément à Châteaurenard :

> ... Le clergé n'aspire point à la direction. Il n'a rien fait pour rompre les liens qui l'enchaînaient à l'Etat. Ces liens sont rompus. Les catholiques ne réclament que le droit commun et la liberté.
>
> Cependant nous sommes Français, aussi bons Français que qui que ce soit. Nous nous rendons parfaitement compte qu'en ne faisant plus entendre sa voix dans le grand conseil diplomatique du Vatican, la France a perdu un ressort puissant de son action extérieure. On nous propose de le rétablir. C'est à la fois un hommage à l'autorité morale de notre Père dans la Foi et un service que nous rendons à notre patrie, nous avons deux raisons pour une de voter l'amendement.

A peine avons-nous besoin de dire que, si probante que soit la raison ainsi invoquée pour rétablir les relations franco-pontificales, il n'est pas prouvé qu'il faille, pour la faire admettre, abandonner sur tant d'autres points les droits certains de l'Eglise; à l'inverse, il n'est pas davantage prouvé que les parlementaires antireligieux qui se montreront résolument hostiles aux droits que nous venons de dire se laissent fléchir par l'argument diplomatique. La démocratie, comme telle, ignore et veut ignorer l'Eglise en matière internationale comme dans la vie intérieure du pays. En ce moment même, le besoin que nous aurions, et que tout le monde aperçoit, de rétablir des rapports avec le Saint-Siège pour assurer le service religieux au Maroc et hâter la solution des négociations franco-espagnoles, n'empêche pas les tribunaux de multiplier les sentences qui déclarent séditieux le drapeau pontifical.

Quoi qu'il en soit, et après quelques nouveaux incidents que nous ne pourrions commenter sans tomber en des redites, le ministère qu'Yves Le Querdec imagine en octobre 1930 négocie avec le Saint-

Siège un nouveau Concordat dont les termes sont arrêtés, bien que le livre se ferme avant qu'en soit connu le texte même. Mgr Péchanval se borne à en indiquer la substance : les associations cultuelles sont reconnues propriétaires de tous les locaux anciennement affectés aux cultes; le Saint-Père ne réclame pas l'ancienne indemnité du clergé; l'Etat reconnaît la hiérarchie catholique; le gouvernement a un certain droit de revision (qui reste à débattre) sur les candidatures proposées au Saint-Siège pour les évêchés; le clergé enverra au Sénat un certain nombre d'évêques; le nombre des cardinaux résidant en France ne descendra pas au-dessous d'un certain chiffre qui reste à fixer.

Et l'on comprend que l'auteur n'ait pas voulu préciser davantage : il y a déjà tant de puérilité dans l'affabulation qu'il échafaude, qu'à le voir codifier les articles de son nouveau Concordat, l'on eût cessé de sourire, pour rire tout à fait, et bientôt, hélas! pour pleurer... Car enfin, cette restauration en France d'un statut légal de l'Eglise, qu'on nous fait espérer ainsi pour... 1930, est conditionnée par des événements arbitrairement conjecturés et par des capitulations moralement déshonorantes. D'une part, en effet, c'est uniquement sur le papier que nous voyons se dérouler l'optimiste enchaînement de faits imaginé par Yves Le Querdec, et, pour accepter la vraisemblance de cette prophétie, nous aimerions trouver un commencement de confirmation dans la réalité contemporaine : or, nous n'avons, encore et toujours, que des prophéties, comme celle de l'abbé Garnier qui annonçait à Léon XIII quatre cents députés catholiques, comme celle de l'abbé Frémont, comme celle de l'abbé Thellier de Poncheville, comme toutes celles de Marc Sangnier. D'autre part, au prix de combien de reniements, d'excuses, de compromissions et de lâchages les héros parlementaires du *Journal d'un Evêque* obtiennent-ils enfin ce nouveau Concordat dont l'une des principales clauses, celles des nominations épiscopales, est prudemment laissée en l'air!

Au total, ce dernier volume de la série ecclésiastique de George Fonsegrive n'est qu'un plaidoyer fantaisiste en faveur d'une apologétique opportuniste, et un réquisitoire souvent fielleux contre l'apologétique orthodoxe. A ce double titre, il demeure suspect, et il faut souhaiter que les conseils perfides qu'il encadre en des pages souvent intéressantes ne soient écoutés ni des jeunes gens, ni surtout des clercs : car s'ils l'étaient, pas ne serait besoin d'attendre jusqu'en 1930 pour ne plus trouver en France qui que ce soit qui garde, des droits de l'Eglise catholique dans la société, surtout dans la société française, une idée précise, exacte et entière.

Un dernier mot. Le *Journal d'un Evêque après le Concordat* contient trente-huit pages d'avertissement et cinquante-quatre pages d'appendice : dans les secondes comme dans les premières, Yves Le Querdec se défend contre les critiques que son œuvre a suscitées de divers

côtés. Cette défense peut se résumer en deux phrases : 1° l'auteur n'a fait que proposer des sujets de discussion, sans prendre parti pour aucune solution définitive; 2° l'auteur s'est mieux que quiconque conformé à la direction du Souverain Pontife Léon XIII. Sous mille formes, ces deux propositions sont répétées dans les explications et les pièces justificatives que nous venons de dire. Or, nous le demandons, peut-on, sans se moquer, sans offenser la mémoire du Pontife défunt, donner à entendre que la meilleure façon de suivre sa direction, c'était de proposer toute sorte de sujets de discussion, sans s'arrêter à aucune solution? Et si ce grand Pape était à ce point éclectique, d'où vient que les Fonsegrive et consorts aient déployé tant d'autoritarisme pour nous imposer l'adhésion à ce qu'ils nous représentaient comme ses arrêts dogmatiques?

Paul TAILLIEZ.

LE PÈRE MAUMUS

Le Père Vincent Maumus est mort dans les premiers jours du mois de juin. Né à Mirande (Gers), en 1842, il était entré dans l'Ordre de Saint-Dominique en 1861. La période la plus active et la plus brillante de sa carrière s'écoula dans le couvent du faubourg Saint Honoré à Paris, où il vécut pendant vingt-cinq ans, jusqu'en 1903. Lecteur en théologie, titre qui, dans son Ordre, équivaut à celui du doctorat, il reçut aussi celui de prédicateur général. Pendant trente ans, il prêcha avec succès dans les principales églises de Paris et dans les cathédrales en province. Il a laissé quelques ouvrages de philosophie et d'apologétique.

Il y a autre chose dans sa carrière. 'Le P. Maumus, écrivait M. de Narfon, en faisant son éloge, a joué un rôle considérable dans les événements dont l'Eglise de France a eu tant à souffrir depuis quelques (?) années. C'est ce rôle que je veux retracer rapidement. Je ne sais si les admirateurs du P. Maumus formeront le projet de lui élever un monument en souvenir de ses grands services, comme à son ancien confrère l'abbé Gayraud. Ce qu'on lira ici n'a pas chance de trouver place dans les discours qui se feraient à cette occasion. Il est cependant utile et instructif de noter, au moment où ils disparaissent, quel genre d'influence ont exercé des hommes que l'on représente comme ayant servi le plus intelligemment la cause de l'Eglise.

Le P. Maumus l'a servie en libéral convaincu, déployant les ressources de sa science et de son talent pour défendre, en théorie, la

conciliation de l'Eglise avec la démocratie, et, pratiquement, l'acceptation par les catholiques du régime que celle-ci a imposé à la France. C'est dans ce but qu'il publie successivement : *La République et la politique de l'Eglise* (1892), *L'Eglise et la Démocratie* (1893), *L'Eglise et la France moderne* (1897), *Les catholiques et la liberté politique* (1898).

A côté de cette intervention publique, très décidée, s'exerçaient naturellement une influence et une action personnelles dont un aspect inconnu jusqu'ici nous a été révélé au lendemain de sa mort. Je veux parler de sa faveur particulière pour le *Sillon*, que ne ralentit point la censure pontificale. On lit dans une correspondance parlant de sa dernière maladie, publiée par la *Démocratie* du 18 juin :

Il suivait avec le plus grand intérêt les efforts de ses amis de *La Démocratie*. Ah! comme il l'aimait ce journal! Avec quel plaisir il parlait de Marc Sangnier et de ses collaborateurs! Collaborateur, il l'était d'ailleurs lui aussi. Les lecteurs de ce journal n'ont pas oublié tout ce que, sous la signature d'Henri Laplagne, il a mis tant de joie à leur donner. Il y a quelques jours, un ami devait aller à Paris et il vint l'annoncer au bon Père.

— Oh! mon cher ami, lui dit-il, allez donc à cette maison aimée de *La Démocratie*, et dites à Marc combien, de mon lit de douleur, je suis avec lui, combien je bénis son œuvre; dites-lui que j'offre pour lui mes souffrances à Dieu.

Ces articles signés Henri Laplagne qui figuraient, par intermittence, en tête de la *Démocratie* réorganisée après la Lettre du Pape, avaient été remarqués. On se demandait quel était l'auteur. Possédant une science visiblement supérieure à celle que pouvaient avoir les collaborateurs ordinaires de M. Sangnier, il défendait un libéralisme politique qui était tout à fait à sa place dans ce journal.

C'est à ses relations bien connues avec Waldeck-Rousseau, à son amitié pour cet homme d'Etat néfaste, à sa défense prise publiquement quand il mourut, que le P. Maumus doit en bonne partie sa notoriété. La lettre qu'il écrivit à cette occasion dans le *Figaro* (15 août 1904), doit être conservée comme un monument d'aberration libérale. Mais elle suggère un rapprochement qui n'a point été fait, et qui donne à cet acte sa véritable portée. J'ai plus d'une fois relevé la contradiction et les capitulations inévitables auxquelles étaient fatalement enchaînés, sans exception, même à tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique, ceux qui posaient comme un devoir de conscience l'adhésion ouverte et complète à la République, et qui tenaient à s'accorder avec les législateurs, tout en prônant avec éloquence la résistance à sa législation inique. En fait, l'une devait céder nécessairement à l'autre. Sans en rappeler ici d'autres exemples, plus généraux et plus hauts, celui du P. Maumus est bien curieux. En 1892, à l'aube du Ralliement, il écrivait : *La République et la poli-*

tique de l'Eglise. Il y présenta la théologie du ralliement : il invoqua saint Thomas, Bellarmin et Suarez, comme l'avait fait Léon Godard en 1861; leurs théories, disait-il, s'accordaient avec les trois principes essentiels de la République, droit d'élection du chef de l'Etat par le peuple, souveraineté nationale, liberté politique des citoyens. A cette époque, les catholiques qui allaient se précipiter dans le mouvement libéral conservaient encore quelque chose de leur énergie, on va le voir. Mais déjà l'illusion qui les emportait rendait l'expérience inutile. Les mesures de déchristianisation qui se poursuivaient depuis 1880 ne les avaient pu convaincre du but poursuivi. L'on peut dire qu'ils avaient des yeux pour ne point voir. Le P. Maumus venait de citer intégralement la belle Lettre des cinq cardinaux français où ils déclaraient que le gouvernement de la République, au lieu de représenter simplement une forme de régime politique, était depuis douze ans la personnification de la guerre à Dieu et à l'Eglise. Mais, comme ils terminaient par une offre de concours, en disant que les évêques demandaient d'être traités en amis, non en suspects, en alliés, non en adversaires, le P. Maumus ajoutait :

Il est impossible que le gouvernement de la République reste sourd à cette parole de conciliation : pourquoi repousserait-il des hommes qui ne demandent qu'à être regardés comme des alliés et des amis? Pour que l'apaisement soit complet, il suffit donc que la République, fidèle aux principes de liberté, brise les liens où voudraient la retenir ceux qui en font un cénacle fermé; qu'elle répudie les mesures dont la conscience des catholiques est justement offensée, et qu'elle cesse de s'identifier avec des lois contraires aux désirs et aux intérêts de la nation... (p. 125).

Or, voici où se manifeste l'énergie vivante encore. Après une juste critique de la loi scolaire, le P. Maumus en vient à la liberté d'association que divers projets menaçaient à cette époque même. L'un d'eux portait : « ne peuvent se former sans autorisation préalable : 1° aucune association entre Français et étrangers; 2° aucune congrégation religieuse ». Le P. Maumus en nomme l'auteur : c'est Waldeck-Rousseau; et il écrit :

Il est évident que, dans la pensée de l'auteur du projet, l'autorisation était refusée d'avance; c'était donc retirer aux congrégations le bénéfice de la loi. Dans un pays libre, aux Etats-Unis par exemple, on aurait regardé ces dispositions comme *le délire d'un maniaque inconscient;* mais, à la première tentative d'exécution, on aurait répondu autrement que par des protestations platoniques qui laissent aux despotes toute leur audace et leur impunité. Le peuple aurait vengé le droit de tous, menacé dans la personne de quelques-uns...

Qu'on ne nous parle pas de loi, il n'y a pas de loi contre le droit! Donner ce nom auguste à des friperies juridiques qui moisissent dans nos codes pour les déshonorer, c'est une profanation. Non, ce n'est pas la loi, c'est l'arbitraire, c'est le bon plaisir, c'est le despotisme; ayez le courage de vos opinions et ne dites plus que vous êtes la République... (p. 159).

Eh bien! c'est le même P. Maumus qui, en 1904, écrit cette incroyable apologie du même Waldeck-Rousseau et de sa loi contre les Congrégations.

Lettre à M. Gaston Calmette, directeur du *Figaro*, 15 août 1904.

Cher ami, je ne pourrai jamais vous remercier assez de votre article d'hier « M. Waldeck-Rousseau et les Congréganistes ». Vous avez vengé *sa grande et chère mémoire* des injures de ceux qui s'obstinent à voir en lui un persécuteur, et vous avez hautement protesté contre la politique néfaste de son successeur, qui s'autorise de son nom pour détruire son œuvre.

Oui, M. Waldeck-Rousseau voulait donner « un état civil à quatre-vingt mille congréganistes ».

Il prévoyait, dans un avenir très prochain, une poussée de jacobinisme qui menacerait l'existence de toutes les congrégations, et il voulait donner à la plupart d'entre elles l'égide de la loi. Voilà pourquoi il disait souvent : « Dans dix ans, cette loi ne serait pas possible ». Quand donc M. Combes s'en va répétant cette phrase pour expliquer sa fureur de destruction, il fausse du tout au tout la pensée de son prédécesseur.

M. Waldeck-Rousseau avait une idée trop haute du rôle de l'homme d'État pour ne pas savoir qu'on ne gouverne pas en accumulant des ruines. *Rien de petit ne pouvait entrer dans cette grande âme;* aucune haine, et la haine religieuse moins que toutes les autres, ne pouvait trouver place dans ce *noble cœur.*

Il faut que les politiciens d'aujourd'hui en prennent leur parti : ils n'ont pas le droit de se réclamer de lui. Ils ont ajouté à ses douleurs physiques, la tristesse de voir son œuvre méconnue et anéantie.

Quand les passions soulevées par ces grands débats seront éteintes, la lumière se fera et les amis de M. Waldeck-Rousseau s'efforceront de préparer *les justices de l'avenir.*

Vous y avez déjà contribué, mon cher ami, encore une fois merci.

Cordialement à vous.

P. MAUMUS.

Voilà le chef-d'œuvre de la politique libérale. Le nom de Waldeck-Rousseau est, avec celui de Jules Ferry, l'un des plus exécrables parmi tant d'autres qui déshonoreront la troisième République dans l'histoire. Cet homme a dénoncé, dans un discours fameux, le milliard des Congrégations et déchaîné la ruée des appétits sur les biens d'Eglise. Le P. Maumus ne s'en souvient pas. Waldeck-Rousseau a fait cette loi contre la liberté d'association qui, sous le nom d'autorisation nécessaire, réservait aux Congrégations les plus importantes une suppression inévitable, aux autres, la servitude. C'était, pense aujourd'hui le P. Maumus, dans le dessein très louable de leur assurer à toutes un état civil. Waldeck-Rousseau a perpétré froidement et accompli en dilettante le plus grave attentat contre l'Armée et la Patrie. Ce n'est pas pour arrêter le P. Maumus, car, en compagnie de quelque deux ou trois abbés avancés, comme MM. J. Viollet, Grosjean et Birot, il a adhéré au « Comité catholique pour la défense du droit », constitué sous la présidence de M. Paul Viollet, pour ré-

clamer la revision du procès Dreyfus de 1894 (1). Waldeck-Rousseau est un noble cœur, une grande âme où rien de « petit » ne pouvait entrer et dont la mémoire attend les justices de l'avenir. Qui parle ainsi? Ce n'est pas un politicien, aussi peu soucieux de morale que d'intérêts religieux, c'est un moine maître en doctrine.

Je n'ai pas l'intention d'analyser les ouvrages politico-religieux du P. Maumus. Dans sa forte étude sur *Les origines rationalistes du démocratisme chrétien,* M. J. Hugues a parlé ici, récemment, de « l'*Eglise et la Démocratie* » (2); il a montré ce que valent la thèse historique sur l'acheminement de la France vers la démocratie depuis le XV[e] siècle, et la thèse doctrinale sur la démocratie née de l'Eglise.

« *Les catholiques et la liberté politique* » exposent quel doit être le nouveau programme de l'Eglise : la liberté pour tous. Il s'agit pour elle et pour les catholiques de prendre son parti de l'état social nouveau. L'avant-propos fait assez connaître le programme que l'auteur développera. Il débute ainsi :

« L'intérêt de l'Eglise commande aux catholiques et surtout au clergé de se rendre un compte bien exact de la situation nouvelle que, depuis cent ans, les idées, les mœurs et les habitudes de notre temps ont faits au catholicisme.

» ... Les antiques rapports entre les deux puissances sont brisés : *tout regret serait superflu, l'ancien ordre de choses ne ressuscitera jamais.* »

... « Aujourd'hui... je convie les hommes de bonne volonté qui se défient encore des tendances et des intentions de l'Eglise à signer une paix définitive sur cette base : *la liberté pour tous.*

» La liberté! ce mot reviendra souvent dans ces pages; je n'ai nullement l'intention de dissimuler l'amour profond qu'elle m'inspire. La liberté civile et politique est l'un des plus grands bienfaits du christianisme, car selon la parole du Père Lacordaire : « c'est Jésus-Christ qui a introduit dans le monde l'égalité civile et avec elle la liberté politique qui n'est qu'une participation de chaque peuple à son gouvernement » (3). Oui, le christianisme en relevant la dignité de l'homme si étrangement méconnu par le paganisme, a préparé les voies au principe de l'égalité des hommes entre eux et à la liberté du citoyen. Loin donc d'être en opposition avec ses croyances religieuses, un chrétien, épris d'égalité et de liberté, est au contraire fidèle à l'esprit et aux maximes fondamentales de sa foi.

» Si ces idées paraissent neuves et peut-être hardies, c'est que nos traditions chrétiennes et nationales ont été étouffées sous le poids de cet édifice énorme et disproportionné qu'on appelle *l'ancien régime.* »

1. Weill. Histoire du catholicisme libéral en France, p. 227.
2. 1[er] avril 1912, p. 935 et ss.
3. *De la liberté de l'Eglise et de l'Italie.*

La Lettre sur le *Sillon* a fait justice de ces théories. L'Eglise, dit encore le P. Maumus, a eu trop à souffrir du despotisme pour ne pas lui préférer, et de beaucoup, le régime de la liberté » (p. XVI).

« La raison des espérances que l'Eglise fonde sur la liberté politique est facile à comprendre.

» Un gouvernement absolu, même catholique et bienveillant à l'égard de l'Eglise, ne pourra lui accorder la liberté que comme une exception et un privilège. Cette situation exceptionnelle et privilégiée exposera l'Eglise à une haine certaine et sera l'obstacle le plus sérieux à l'accomplissement de sa mission : tandis que si tous jouissent de la même liberté, personne ne pourra lui reprocher de prendre sa part de liberté commune.

» De plus, un privilège est, de sa nature, aléatoire, et dépend du caprice de celui qui l'a accordé. La liberté de l'Eglise sera donc à la merci de la volonté toujours changeante d'un homme : la liberté publique et de droit commun n'est-elle pas un abri plus assuré? » (p. 174). Et, enfin : « L'expérience des catholiques américains *nous enseigne que la liberté lui suffit, et que les institutions politiques libres sont infiniment plus favorables à son épanouissement que la protection souvent compromettante du pouvoir*. »

Le P. Maumus a seulement omis d'expliquer comment concilier de telles assertions avec les deux propositions suivantes condamnées par le *Syllabus* :

LXVII[e]. — A notre époque, il n'est plus utile que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion de l'Etat, à l'exclusion de tous les autres cultes.

LXVIII[e]. — Aussi c'est avec raison que, dans quelques pays catholiques, la loi a pourvu à ce que les étrangers qui s'y rendent jouissent de l'exercice public de leurs cultes particuliers.

Elles ne se concilient pas davantage avec les enseignements de Léon XIII dans l'Encyclique du Ralliement :

Cette situation, il est vrai, se produit dans certains pays. C'est une manière d'être qui, si elle a ses nombreux et graves inconvénients, offre aussi quelques avantages, surtout quand le législateur, par une heureuse inconséquence, ne laisse pas que de s'inspirer des principes chrétiens; et ces avantages, bien qu'ils ne puissent justifier le faux principe de la séparation, ni autoriser à le défendre, rendent cependant digne de tolérance un état de choses qui, pratiquement, n'est pas le pire de tous.

Une grande partie du livre est consacrée à faire ressortir tout ce que l'Eglise a eu à souffrir du régime de l'union des pouvoirs. Et, comme l'auteur se sent pressé par l'objection née du traitement qu'on lui fait aujourd'hui, il s'en tire par un argument qui suffirait à infirmer tous les siens.

Les institutions, d'après lui, sont indifférentes aux faits sociaux. « *Les diverses violations de la liberté de conscience sont le fait des hommes et non des institutions.*

» *Les institutions ne sont pas responsables des faits que je rappelle* ils sont imputables à des hommes qui, n'étant pas suffisamment animés de l'esprit de ces mêmes institutions, ont appliqué les lois et les principes d'un autre âge » (pp. 69 et 176).

Voilà un principe dont les conséquences seraient fort étendues A quel point le P. Maumus le tient-il pour fondé, c'est ce dont il n'est pas très facile de juger, étant donné qu'il consacre trois chapitres entiers de son livre, et maint autre passage, à un historique des atteintes portées par la monarchie à la liberté de l'Eglise, afin de montrer que la forme actuelle du gouvernement ne lui est pas plus défavorable que l'ancienne.

Car enfin, pourquoi donc rappeler par le détail les entraves aux communications des évêques avec Rome, les abus de la Régale, de la commende, le schisme de Pamiers, voire même l'affaire du couvent de Charonne, l'Assemblée de 1682, les Jésuites et Mme de Pompadour, et renforcer ces exemples en allant chercher à l'étranger ceux de Joseph II d'Autriche, et de Charles III d'Espagne, et à quoi bon cet étalage, si les institutions ne sont pas responsables, si les violations de la liberté religieuse sont le fait des hommes et non des institutions ?

C'est encore là une distinction spéculative (1), qui ne s'accorde point avec la réalité des choses. Abstraitement, les institutions, les formes de gouvernement ne sont rien; mais, vues au concret, elles se trouvent conditionnées par les circonstances où elles ont surgi, par le caractère et les mœurs des sociétés où elles s'établirent, elles ont un esprit propre, qui se dégage de leur histoire.

La monarchie française dont toutes les assises ont été scellées par la main de l'Eglise, n'a pas cessé d'être *catholique*. L'effort du P. Maumus pour dissiper ce qu'il appelle l'illusion des catholiques, ne l'empêche pas de convenir que : « nos rois avaient mérité le titre de rois très chrétiens, car tous, sauf Louis XVII, ont été réellement des hommes religieux. Leur dévouement à la cause de Dieu a été incontestable, et si parfois leur politique extérieure a semblé dévier, leurs sentiments ne se sont jamais démentis. Cela n'empêche pas que le pouvoir absolu les a entraînés, à l'égard de l'Eglise, à une oppression de sa liberté dont on se fait difficilement l'idée quand on n'étudie pas de près les documents du dix-septième et du dix-huitième siècles. »

Mais en cela aussi se vérifie la loi que le P. Maumus paraît négliger; l'institution du pouvoir absolu, déformation de l'ancienne mo-

1. C'est l'erreur de l'*indifférentisme politique* qu'on trouve, en toute occasion, au fond de la question du ralliement.

narchie, agit conformément à la tendance des forces qui l'avait organisée.

Cependant, même ses plus graves abus, même le gallicanisme, ne procédaient, — le P. Maumus est obligé de le constater, comme nous l'avons vu plus haut, — que d'un conflit d'autorité, assurément déplorable et désastreux, mais qui, enfin, ne mettait nullement en cause la foi et les principes fondamentaux de la société chrétienne, sur lesquels reposa toujours l'ancienne Constitution française.

Le dernier chapitre « Le progrès des idées nouvelles » est un dithyrambe en faveur de l'américanisme.

« On a traduit en français la vie du P. Hecker, fondateur des Paulistes américains. Les idées hardies de ce saint prêtre, *vrai modèle de l'apôtre dans les temps modernes, auraient peut-être un peu surpris, il y a quelques années encore,* les esprits pour lesquels la routine est la sauvegarde de l'orthodoxie, mais *aujourd'hui* ce livre a été lu avec fruit, *et personne n'a songé à taxer de témérité les vues neuves et le zèle éclairé du prêtre américain.* » — « Le P. Maumus cite au même endroit un pompeux éloge du libéralisme américain par M. André, prêtre de Saint-Sulpice, et il ajoute : « *Quand on songe que ces pages sont écrites par un membre de la Congrégation de Saint-Sulpice, si pieuse, si régulière, si modeste, si dévouée, si fidèle à la tradition et à la coutume, et qu'elles sont lues dans les maisons où se forme le clergé français, n'ai-je pas raison de dire que les idées nouvelles sont en progrès ?* Elles ne s'arrêteront pas, parce qu'elles sont justes et vraies : d'elles dépend l'avenir de l'Eglise, c'est par elles que l'Eglise aura droit de cité dans les sociétés modernes. »

La conclusion du livre est celle-ci :

« Il se forme en France, en ce moment, une vaste coalition en faveur de la liberté menacée par le radicalisme et le socialisme. Les hommes qui sont à la tête de ce mouvement ne partagent peut-être pas tous nos convictions religieuses, qu'importe ? Les catholiques doivent s'unir à eux car, aujourd'hui, quiconque travaille pour la liberté, travaille pour l'Eglise, qui, humainement parlant, ne peut triompher que par la liberté. Si les catholiques en sont bien convaincus ; si, quand la France sera appelée bientôt à se prononcer entre la politique radicale et la politique modérée, les catholiques marchent avec les amis de la liberté, les pages que l'on vient de lire n'auront peut-être pas été inutiles à la cause de Dieu et de la Patrie. »

Le P. Maumus donnait ailleurs la formule pratique : « C'est par leur alliance sincère avec les républicains libéraux que les catholiques français pourront reconquérir leurs droits et leurs libertés. *Ils ne peuvent réussir qu'en combattant dans les rangs des libéraux* dont la sincérité républicaine est indiscutable » ! ! !

Il y a comme deux parties et un appendice dans « *L'Eglise et la*

France moderne ». L'auteur s'y propose d'examiner « les questions doctrinales qui semblent (??) séparer les catholiques et les vrais libéraux » et il espère avoir démontré que l'union est facile entre ces deux forces (p. XII).

Les premiers chapitres sont un résumé de l'histoire de l'*Avenir* et du mouvement suscité par Lamennais. C'est un chaud panégyrique, auquel ne manquent pas les réserves obligatoires. La conclusion de ces chapitres en dit tout l'esprit. « Mais l'idée fondamentale et singulièrement féconde du célèbre journal, c'est-à-dire l'alliance de l'Eglise et des peuples, l'accord entre le catholicisme et la démocratie est triomphante aujourd'hui, car, sous la direction suprême du grand Pape Léon XIII, les catholiques s'efforcent de réaliser ce qui fut le rêve des rédacteurs de l'*Avenir*. Ne soyons point ingrats; saluons ceux dont le regard prophétique a entrevu l'aurore des temps nouveaux. » (p. 78). C'est la thèse soutenue également par le P. Lecanuet : Lamennais a parlé trop haut et trop tôt, mais il devait être réhabilité par Léon XIII.

Mais les Principes de 89 ne restent-ils pas comme une pierre d'achoppement à l'accord doctrinal que le P. Maumus se flatte d'établir entre le catholicisme et le libéralisme? Une autre partie du livre, non la moins intéressante, a pour but de lever cet obstacle qui pourrait empêcher l'accord et faire hésiter les catholiques à adhérer pleinement au régime démocratique. La question est franchement posée : « N'y a-t-il pas, entre l'Eglise et la célèbre déclaration un abîme impossible à combler? Les idées qui ont pris une si complète possession de la France moderne, ne sont-elles pas en opposition irréductible avec la doctrine catholique? En un mot un catholique peut-il se déclarer partisan des principes de 89? » (p. 170). Elle n'est pas moins franchement résolue : « Je me hâte de répondre : Non, il n'est pas vrai que les principes de 89 soient en opposition formelle avec la doctrine de l'Eglise » (p. 172).

Il semblerait qu'un lecteur en théologie, traitant du point de vue doctrinal une matière de cette gravité, aurait dû se poser une question préalable : le Saint-Siège s'est-il occupé de cette Déclaration des droits de l'homme et en a-t-il dit quelque chose qui fixe le jugement des catholiques?

Or, c'est précisément ce qui avait eu lieu. L'allocution consistoriale de Pie VI du 29 mars 1790, sa lettre au cardinal de La Rochefoucauld du 10 mars 1791, les encycliques de Grégoire XVI et plusieurs autres actes émanant des Souverains Pontifes ont relevé, flétri et condamné les principes révolutionnaires et signalé, déploré leurs funestes conséquences. Essaiera-t-on de dire que la liberté contre laquelle ils protestent n'est pas celle proclamée par les principes de 89, que le mot se rencontre, il est vrai, de part et d'autre, mais pris en un sens différent, comme si les Papes ne vivaient pas dans l'atmosphère

réelle, ou comme si, entre eux et la Révolution, c'était le jeu des propos discordants? On l'a tenté, en effet, plus d'une fois. Mais, il y a, à tout le moins, un texte et un jugement qui ne laissent aucune échappatoire.

L'assemblée révolutionnaire d'Avignon et du comtat Venaissin en 1790 avait commencé par chasser tous les fonctionnaires ecclésiastiques et civils du Pape. Elle avait prétendu rappeler à elle tous les droits primordiaux du peuple et elle avait promulgué sur les bords du Rhône la fameuse Déclaration qui retentit d'abord sur les rives de la Seine. Là-dessus Pie VI adressa, le 23 avril 1791, à l'archevêque d'Avignon, un bref très long où il discutait de point en point leur conduite. Arrivé aux dix-sept articles, voici comment il s'exprime : « Pour ne pas nous étendre inutilement sur toutes les délibérations prises par l'assemblée du comtat, *il suffira de rappeler ces dix-sept articles*, où les *droits de l'homme* étaient pris absolument dans le sens où ils avaient été expliqués et proclamés dans les décrets de l'Assemblée nationale — (c'est donc bien authentiquement sur cette Déclaration que le Pape va prononcer) — je veux dire *ces droits destructifs de la religion et de la société;* et ils étaient adoptés comme la base et le fondement d'une nouvelle constitution » (1).

Pie VI avait donc percé d'un regard aigu, comme l'a écrit M. l'abbé de Pascal, toute cette phraséologie philosophique et révolutionnaire, et il l'a *notée* de deux mots burinés avec un stylet d'acier. Après cela, il serait superflu de suivre le P. Maumus dans son long commentaire. Il renouvelle l'effort bien connu qui consiste à vider la Déclaration des droits de l'homme de son contenu réel, à substituer au sens propre de ses principes, voulu et affirmé par leurs inventeurs, un sens différent et nouveau qui pourrait être acceptable. Avec un tel système d'interprétation, il n'y a pas d'erreur si monstrueuse qui ne puisse être prise pour une formule de la vérité. Ainsi le préambule porte : « ... considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements... » : voilà qui a un sens très affirmatif, confirmé par ce qui suit : « ont résolu d'exposer dans une déclaration solennelle les droit naturels, inaliénables et sacrés de l'homme... » Sur quoi on observe :

« Ce préambule est trop exclusif quand il assigne comme *seule* cause des malheurs publics l'oubli ou le mépris des droits de l'homme; l'oubli des droits de Dieu est une cause encore plus grave et plus profonde des malheurs d'un peuple. Pour être plus complet et plus

1. Ne inutili sermone prosequamur omnes deliberationes a conventu comitatensi captas, sat erit commemorare *decem septem illos articulos*, ubi *jura hominis* eo prorsus modo suscipiebantur qua fuerunt in decretis conventus gallicani explicata et proposita, *illa scilicet jura religioni et societati adversentia;* et ita suscipiebantur ut nova constitutionis essent veluti basis et fundamentum.

vrai, le préambule aurait donc dû rappeler les droits de Dieu qui, du reste, sont la sauvegarde et l'appui des droits de l'homme. Les hommes de 89, trop préoccupés du nouvel ordre social qu'ils allaient inaugurer, et des abus qu'ils allaient réprimer, ont eu le tort de ne pas s'élever à une conception plus haute de la cause des malheurs publics; mais il serait injuste de dire que cette omission regrettable est une négation des droits de Dieu. Pour s'en convaincre, il faut lire les discussions auxquelles donnèrent lieu ces paroles du préambule *en présence et sous les auspices de l'Etre-Suprême* » (p. 178).

D'après le P. Maumus, le principe de la souveraineté nationale est un retour à la tradition nationale *et une affirmation de la doctrine théologique sur l'origine des pouvoirs* » (p. 172). Il y a bien cette formule un peu gênante : « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. » Mais, ici encore, on peut s'arranger aisément... en prenant la contradictoire. « Je reconnais que la rédaction du troisième article de la Déclaration est défectueuse. Il aurait fallu dire : Le principe *second* de toute souveraineté..., car le principe *premier* de toute souveraineté ne réside pas dans la nation, pas plus que dans le roi, il réside en Dieu; Dieu est le seul Souverain et le seul Maître; aucun autre que Lui n'a le droit de commander... Dans ce sens, l'article troisième de la Déclaration est parfaitement orthodoxe.

» Les hommes de 89 ont-ils eu l'intention de nier ce pouvoir primordial de Dieu, c'est-à-dire de formuler le principe athée de la souveraineté nationale? Pour le soutenir, il faudrait ne pas connaître la grande majorité de la Constituante. Une assemblée qui décrète un *Te Deum* après la séance du 4 août, etc. » (p. 197).

En proclamant la souveraineté nationale, la Déclaration avait posé le principe de la liberté politique; elle revendiqua aussi la liberté civile : « La liberté consiste, dit-elle, à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi. » — « Cette définition n'est pas exacte, si on envisage la liberté à son point de vue le plus large et le plus élevé, etc... » (p. 238). Suivent des considérations fort justes que rien n'empêche de mettre dans l'esprit des Constituants. Encore un trait du même procédé.

La loi, dit la Déclaration, est l'expression de la volonté générale. « Ici encore les législateurs de 89 ont confondu le principe *premier* de la loi avec son principe *second* et immédiat. La distinction est d'une importance capitale » (p. 225). Le P. Maumus rétablit fort bien les principes qui auraient dû les éclairer et conclut justement : « La loi, règle et mesure de nos actes, n'est donc l'expression de la volonté générale que si cette volonté est conforme aux révélations

de la loi naturelle » (p. 228). Mais est-il bien sûr qu'il y ait eu simplement confusion involontaire de la part des auteurs, et qu'ils n'aient pas, au contraire, expressément voulu donner une définition de la loi concordant avec le principe de la souveraineté résidant essentiellement dans la nation et avec les autres articles? Et lui-même n'aurait-il pas fait plus prudemment d'écouter le jugement de Pie VI, plutôt que son penchant personnel à réconcilier le diable avec Dieu?

Le P. Maumus eût laissé subsister une grosse objection s'il n'avait montré que le *Syllabus* de Pie IX ne doit pas faire plus obstacle à l'accord doctrinal du côté des libéraux que les principes de 89 de la part des catholiques. C'est l'objet du dernier chapitre. « Oui, le public avait eu tort de s'en émouvoir, car il n'y a pas dans le *Syllabus* ce que de prétendus libéraux y avaient cru voir » (p. 260). C'est ce qu'a très bien montré Mgr Dupanloup dans sa brochure fameuse. Le Pape Pie IX était accusé d'avoir condamné la civilisation moderne, la liberté de la presse et le suffrage universel. Il se trouve en définitive que Pie IX, pas plus que Grégoire XVI, et ses autres prédécesseurs, n'a condamné aucune des libertés que les institutions modernes posent comme essentielles. Cela se prouve aisément quand on sait tirer parti de la distinction entre la thèse et l'hypothèse. Les catholiques libéraux y trouvent un excellent moyen de calmer leurs adversaires. Il consiste à dire : Oui, il y a la thèse, il y a le principe de l'union des deux pouvoirs, des droits imprescriptibles de l'Eglise, des devoirs de l'Etat envers elle; c'est un bel idéal, nous l'admirons, nous lui conservons un culte de souvenir, (et encore, est-ce vrai?) mais... nous n'en parlons pas; nous savons bien qu'il est évanoui, l'Eglise ne s'illusionne pas plus que nous; nous sommes simplement en face de l'hypothèse, elle et nous l'acceptons sans arrière-pensée. Donc, embrassons-nous. En d'autres termes, puisque non seulement ils acceptent les conditions de fait, quoi qu'il en soit de l'injure qu'elles font au droit et de la situation misérable créée par elles, mais encore qu'ils s'interdisent l'affirmation de la vérité comme propre seulement à troubler la paix, qui peut faire obstacle à cet embrassement plus sincère qu'un baiser Lamourette?

Le P. Maumus s'évertue, sans nécessité, à prouver que Pie IX et l'Eglise ne condamnent pas *la* civilisation. Que veut-on de plus? Oui. mais Pie IX a condamné *cette* civilisation dont l'allocution à laquelle se réfère la proposition censurée, décrit avec détail les caractères. Le P. Maumus et les autres commentateurs libéraux ont négligé seulement de montrer que *cette* civilisation (il s'agit de tout un ordre de principes et de faits) n'est pas *la* civilisation moderne et que personne ne la tient essentiellement pour telle. En d'autres termes, le P. Maumus, comme Mgr Dupanloup et d'autres, ont bien fait ressortir ce que le *Syllabus* et autres actes pontificaux ne condam-

naient pas, mais ils se sont bien gardés d'en donner le vrai sens et d'insister sur ce qu'ils condamnent réellement. Et c'est là une sorte d'escamotage, pour ne pas dire de trahison. Pie IX en avertissait discrètement, et non sans malice, Mgr Dupanloup dans son Bref élogieux sur sa brochure; mais, comme de juste, on a feint de ne voir qu'une approbation absolue, et on a tu l'avertissement. Ce bref se terminait ainsi : « ... Certain que vous enseignerez et ferez comprendre à votre peuple le vrai sens de Nos Lettres avec d'autant plus de zèle et de soin que vous avez réfuté plus vigoureusement les calomnieuses interprétations qu'on leur infligeait... » Mgr Dupanloup n'a jamais trouvé le temps de déférer à votre invitation de Pie IX. Le P. Maumus était aussi un homme très occupé. On ne peut pas tout faire à la fois.

***

D'après la « Semaine religieuse d'Auch », le P. Maumus, à l'heure de sa mort, aurait fait cette belle déclaration :

Je déclare que, tant dans mes écrits que par mes paroles je n'ai jamais poursuivi d'autre but que la gloire de Dieu, la défense de l'Eglise et le bien des âmes. Si je me suis trompé dans les procédés, je le regrette amèrement et en demande pardon à Dieu et aux hommes. Je meurs dans le sein de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, en parfaite conformité d'idées, de sentiments et de croyances avec Elle et son Chef. Je crois tout ce que croient l'Eglise et Pie X; je réprouve tout ce que réprouvent l'Eglise et le Pape, je condamne tout ce qu'ils condamnent. S'il y a eu dans mon esprit quelques pensées qui pourraient être présentées comme n'étant pleinement conformes aux enseignements de l'Eglise et aux récentes décisions du Pape Pie X, je les rejette, je les désavoue, je les rétracte. J'aime Pie X; je crois ce que croit Pie X; je donne ma vie pour Pie X.

Je fais cette profession de foi avec une tranquillité d'âme, avec une joie et un bonheur indicibles. De ma vie je n'ai goûté pareil bonheur. Maintenant, ah! maintenant je comprends combien Dieu nous aime!

Et, dans l'allocution qu'il prononça sur sa tombe, M. le vicaire général Bénec s'écria dans un mouvement d'éloquence : « On a pu discuter certaines idées du P. Maumus, mais on ne peut pas douter de la pureté de ses intentions... »

Non, certes, et surtout on ne peut pas répandre ce doute sur une tombe à peine fermée. Les intentions, Dieu seul en juge, et nous espérons très sincèrement qu'il aura été miséricordieux pour celles du religieux dont nous venons d'esquisser le rôle. Mais, si les intentions nous échappent, les faits nous appartiennent et doivent nous instruire. Les intentions du P. Maumus furent sans doute bonnes et droites, son action n'en fut pas moins fâcheuse. Invoquons pour lui devant Dieu cette sincérité de son vouloir, mais qu'elle ne nous fasse pas oublier le reste.

Emm. Barbier.

LE TIERS-ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS FÉDÉRÉ ET « SOCIAL »

De plus en plus, tout est à la fédération, dans les œuvres catholiques, tout au « social ».

Il arrive trop souvent que le désir du mieux empêche le bien, ou si vous préférez, que le goût de ce qui est plus voyant, plus bruyant, plus de notre temps empêche de pratiquer ce qui avec moins d'éclat et de bruit est de l'éternité et va à la vie éternelle. Il y a là une ruse du démon qui se joue des misères de notre nature, je veux dire surtout de notre hâte, de notre vanité aussi bien que de notre lâcheté et de notre paresse. Ordinairement ces sortes d'entreprises aboutissent à remplacer la réalité par l'apparence, les vertus difficiles par les discours abondants, l'action efficace par la parade inutile et le vain fantôme de vastes organisations.

Comparez donc toutes celles dont les catholiques plus ou moins sociaux vantent aujourd'hui aux quatre coins du monde la puissance et la fécondité avec leurs résultats positifs. Tant de bruit pour si peu de chose! Mais c'est une illusion qu'on aime à se donner. C'est aussi, trop fréquemment, un calcul instinctif de la pusillanimité. Ce travail d'à-côté, ces efforts secondaires, sur lesquels on concentre une activité bruyante, servent de prétexte à négliger des tâches plus ardues, mais aussi plus impérieuses.

Cette passion de fédérer sert aussi d'autres calculs, ceux-là encore moins inoffensifs. Avec un peu de clairvoyance, comment ne pas se rendre compte que, dans la diminution actuelle du véritable esprit catholique et de ses énergies, c'est surtout au profit du mouvement libéral que s'exerce cet effort d'embrigadement? C'est lui qui en est l'inspirateur et il en accapare les résultats. A l'heure présente, les groupements animés du pur esprit catholique sont, il faut en convenir, inférieurs en nombre et en influence. Ils ont tout intérêt à demeurer indépendants. Les fédérations plus ou moins internationales dans lesquelles on cherche à les faire entrer les noient dans un courant contre lequel il ne sont pas de force à réagir et qui les fait inévitablement dévier. Peu importent les bonnes intentions de ceux qui les entraînent — je ne les discute pas — ils cherchent aussi le plus grand bien; mais, le vrai bien, le véritable intérêt catholique, ils le voient à travers des illusions dangereuses, et, en surplus, il se mêle à tout cela, de leur part, une ambition d'influence qui enlève quelque chose à cette pureté d'intention.

Nous en sommes à ne plus avoir de grande et universelle manifestation de la foi catholique sur laquelle ne se greffe tout un parasitisme d'action étrangère à son objet, et qui ne devienne pour celle-ci un ter-

rain spécial de culture. Voyez les congrès eucharistiques. A lire les comptes-rendus de la *Croix*, l'an dernier, on aurait cru celui de Madrid aussi bien organisé en faveur du projet d'une Fédération internationale des Ligues féminines catholiques, sous l'impulsion de la *Ligue patriotique des Françaises*, que pour célébrer et promouvoir le culte de l'auguste Sacrement. Cette année, ce congrès va se tenir à Vienne. Il y a déjà plusieurs semaines que l'A. I. R. signalait le voyage accompli par le P. Pupey-Girard, aumônier de la dite Ligue, pour y préparer ses réunions. La *Libre Parole* annonçait ces jours-ci que le Congrès serait précédé d'un congrès universel des ligues féminines. On sait déjà que tous les chefs de groupements sociaux, d'Allemagne et d'Italie, par exemple, comme de France, se préparent à profiter du grand concours de catholiques attirés de tous pays par le Congrès, pour pêcher là comme en eau trouble. On y verra des réunions de toute espèce, sans parler de celles dont on ne saura rien, car il y en eut déjà, en pareille occasion, qui se tenaient strictement entre initiés. On s'occupera de tout à Vienne, même du culte eucharistique. Les bachémistes d'Allemagne et les sociaux de France n'y seront certainement pas les moins actifs.

Plus prochainement, les 10, 11 et 12 du mois d'août, vont se tenir à Paray-le-Monial des journées franciscaines qui doivent, paraît-il, couronner les efforts préparés de longue main par une portion des Frères Mineurs de l'union Léonine, en vue de fédérer les groupements du Tiers-Ordre et de le faire se proclamer « *social* ». Nous sommes au temps où tout doit être social s'il ne veut renoncer au droit d'être. C'est l'épidémie à la mode, honneur que social partage avec l'appendicite.

Nous allons voir. Mais d'abord une réflexion. Le Tiers-Ordre est organisé et réorganisé depuis longtemps, il a sa vie propre, son gouvernement, un but précis et très beau à poursuivre, avec l'ensemble des moyens les plus propres à l'aider à atteindre avec certitude le but qui lui est assigné. Tout cela fut fait, organisé, réglé par un saint et le Souverain Pontife l'approuva. Depuis, nulle main ne s'était permis de toucher à l'œuvre de saint François, nulle main, excepté celle-là seule de qui tout dépend dans l'Eglise, la main du successeur de Pierre. Léon X et surtout Léon XIII ont apporté à l'œuvre franciscaine les modifications que leur a inspirées l'Esprit de Dieu et que réclamaient sans doute les besoins du temps. Ai-je besoin d'ajouter que l'œuvre de Léon XIII à cet égard, très considérable, est aussi très récente ?

Or, voici que, maintenant, d'autres que les papes, croient pouvoir faire sans leur autorisation ou permission, ce qu'ils avaient seuls, fait jusqu'ici : toucher au Tiers-Ordre, et cela dans ce que le Tiers-Ordre a de plus essentiel, le gouvernement et la fin à poursuivre. Autrefois cette tentative aurait été appelée une tentative révolutionnaire. Mais nous sommes aujourd'hui si pénétrés de l'esprit de la révolution,

que, ni les promoteurs de la fédération, ni ses adversaires, tour pourtant excellents catholiques et remplis des meilleures intentions, n'ont vu ce qu'il y a d'incorrect, répétons le mot : de révolutionnaire, dans l'entreprise. De ce qu'ils ne l'ont pas vu, il ne serait pas juste de conclure que cela ne soit pas. Que nous voyons ou non une chose ou un fait, elle est ce qu'elle est et son essence ne dépend en rien de la bonté et de l'attention de nos yeux.

Il eût été si facile de demander avant de commencer cette campagne, à qui de droit, c'est-à-dire au Pape, la permission de l'entreprendre, et de l'entreprendre dans ce sens. On n'y a pas songé et c'est grand dommage.

S'il est nécessaire de rendre le Tiers-Ordre social, c'est sans doute, qu'il ne l'était pas jusqu'ici ou qu'il ne l'était pas assez. Théoriquement, cette idée est au moins étrange. Peut-on concevoir un homme faisant profession de vie chrétienne parfaite et qui ne soit pas animé pour tous les hommes de l'amour le plus pur, le plus fort, le plus dévoué ! Remarquez que je ne dis pas pour les âmes et leur salut éternel seulement, mais pour les hommes et pour leur bien temporel et éternel ? Théoriquement donc, il ne se peut que le Tiers-Ordre ne soit pas pratiquement social et très social.

Voyez en effet : Quel est le principe et quelle l'âme de toute paix sociale, par conséquent de l'ordre et de la durée de l'ordre dans les sociétés humaines ? C'est le Décalogue, l'observation du Décalogue. M. Le Play, assez bon sociologue je pense, l'a démontré. Or, tout membre du Tiers-Ordre a sa profession, s'engage à observer rigoureusement les commandements de Dieu, le Décalogue. Il apporte donc à la paix sociale, au bien de la société, la contribution personnelle la plus forte, la plus constante et la plus efficace : son exemple. Mais peut-être que pour être social, il n'est pas nécessaire et il ne suffit pas de faire ce qu'il faut, et qu'il importe davantage d'en parler ou d'en écrire beaucoup.

Le tertiaire ne se contente pas d'observer les commandements, il est obligé de combattre efficacement et perpétuellement en lui-même et autour de lui toutes les causes du désordre social qui rendent notre époque si dangereuse pour le temps et pour l'éternité. Quelles sont ces causes ? Premièrement l'état de révolte ou d'insurrection de l'individu contre toute autorité. Sans crier ce blasphème : « Ni Dieu ni maître », la foule de nos contemporains, dans ses dispositions intimes, en fait la règle de sa vie. Cela, dans l'excès actuel, tient tout à la fois à l'antique : *Non serviam,* aux principes de 89, à l'atmosphère intellectuelle, morale, ou amorale, et aux mauvais exemples qui nous entourent. Or contre ce mal, source de tout mal social, la Règle du Tiers-Ordre donne le remède souverain et souverainement efficace. Elle oblige tous ses membres à faire une profession spéciale de soumission aux papes et au Saint-Siège. Que de maux sociaux, outre les péchés, eussent été évi-

tés, si cet article de la Règle du Tiers-Ordre eût été et était aujourd'hui pris au sérieux par les catholiques. Remarquez, pour le dire en passant, que cette obéissance au pape est le signe même et l'essence du catholique. Il n'y aurait ni libéraux, ni sillonistes, ni Action libérale, ni tant d'autres petites Eglises dans la grande, ni disputes, insultes et calomnies entre catholiques, si tous, dans un même esprit obéissaient au pape; mais il y aurait la paix dans la victoire, au lieu de disputes byzantines dans la honte de notre impuissance, je ne dis pas à vaincre, mais à essayer même de défendre sérieusement notre foi.

La seconde cause ou source du mal, c'est la mauvaise presse, les mauvaises lectures. De là l'affaiblissement, quand ce n'est pas la perte de la foi, le désordre des idées, le scepticisme intellectuel, père de l'affaiblissement de la volonté, l'impuissance de résister au mal et de le surmonter par le bien. Or Léon XIII a mis dans la règle du Tiers-Ordre un article spécial contre ce désordre, source de tant de désordres sociaux et de révolutions. C'est Léon XIII également qui avait obligé tous les membres du Tiers-Ordre à cette obéissance pleine d'amour envers le Saint-Siège, dont nous avons parlé plus haut. J'aime à croire que les promoteurs de la fédération ne diront pas que Léon XIII ignorait les erreurs et les besoins de notre temps. Qui ne voit qu'une paroisse où il y aurait une fraternité fervente, c'est-à-dire une fraternité qui pratiquerait généreusement les dix commandements de Dieu et l'obéissance au Saint-Père, et ferait une guerre active à la mauvaise presse, qui ne voit qu'une telle paroisse progresserait de toutes manières, qu'elle aurait plus de paix sociale et plus de vertu chrétienne? Ajoutez à cela le mépris du luxe et l'éloignement des fêtes mondaines, c'est-à-dire le renoncement pratique au monde, à ses vanités et sensualités, avec la victoire sur les instincts qui nous portent à les suivre, et vous aurez opposé encore une digue efficace au désordre social et moral. Or, cette digue, la Règle du Tiers-Ordre oblige chacun de ses membres à l'élever dans son propre cœur, dans sa maison et, par son exemple même, à faire ce qui dépend de lui pour qu'elle soit construite solidement aussi dans la société.

Voyez à quel point le Tiers-Ordre a peu besoin d'être promu social. Plût à Dieu que tous les catholiques qui se vantent d'être sociaux fussent, en bons tertiaires, ce qu'il faut pour réformer la société et procurer la paix sociale en se réformant eux-mêmes et en établissant la paix dans leur cœur!

On ne comprendra encore qu'en partie la grande pensée de Léon XIII et le magnifique dessein qu'il poursuivait en voulant que tous les bons chrétiens se rangeassent sous la bannière du Tiers-Ordre de la pénitence — notez en passant encore le sens de ce mot et la nécessité de ce qu'il signifie pour ce siècle lâche et sensuel — et, en modifiant la règle pour la rendre tout ensemble plus facile et mieux adaptée aux besoins de ce temps. Sans doute la réforme religieuse se

fût accomplie en quelque sorte automatiquement dans toutes les paroisses, puisque toutes ont au moins quelques bons chrétiens capables d'adopter et pratiquer la règle du Tiers-Ordre, de devenir par conséquent un ferment de vie chrétienne pour tous les fidèles. Mais il faut comprendre que le Tiers-Ordre, ainsi devenu universel et *fédéré* par son obéissance au Siège apostolique, dirigé par le pape même, aurait servi de point d'appui au Vicaire de Jésus-Christ pour diriger la société humaine tout entière vers Dieu.

***

Les réflexions qu'on vient de faire m'ont été communiquées par un vénérable religieux Mineur, qui a rempli les principales charges de son Ordre. J'y ajouterai les miennes, sous forme d'illustration historique, en rappelant quels furent les premiers agents de cette fédération et de cette promotion du Tiers-Ordre à l'état social. Ceux d'aujourd'hui n'aimeraient peut-être pas à s'en glorifier, mais plus de lumière ne doit gêner aucun mouvement inspiré du véritable intérêt catholique.

Celui-ci date, hélas! des fameux congrès de la *Démocratie chrétienne*, dans les années les plus troublées du Ralliement, et il fut suscité par les démocrates chrétiens en tête desquels marchait, pour cet ouvrage, ... l'ex-abbé Dabry.

Les démocrates chrétiens allaient donc se charger, comme en toute question, d'interpréter le dessein du Pape Léon XIII exposé dans l'Encyclique *Auspicato concessum est*, du 17 septembre 1882.

Le but de cette encyclique, — écrivait M. Dabry dans la *Vie catholique*, avec sa mesure ordinaire, — était d'en demander le rajeunissement ou, pour mieux dire, la résurrection. Le Tiers-Ordre, *comme presque toute la religion elle-même dans sa partie pratique*, était complètement déchu de son institution primitive. Ce n'était plus une école de fortes vertus évangéliques, une association pour la défense du droit, un appui pour les familles, et une force sociale, il était tombé à l'état de confrérie pieuse, où le salut ne s'opère plus par l'effort violent dont parlait Jésus-Christ, mais par la pratique facile de multiples petites dévotions. Il fallait porter sur cette branche comme sur tout l'arbre la cognée des transformations et des réformes.

Ce fut la tâche qu'embrassèrent avec le concours de quelques ecclésiastiques et laïques, quelques vaillants franciscains, le Père Ferdinand, le Père Jules, le Père Edouard, Ferdinand fut le théoricien, Jules, l'homme d'action, Edouard, le vulgarisateur.

Il va sans dire que tant que les catholiques étaient embrigadés dans les vieux partis, il n'y eut rien à faire. Le Pape eut beau faire suivre son encyclique d'une modification du vieux règlement qui ne répondait plus au cadre de la vie actuelle, il eut beau revenir sur son idée dans maintes et maintes allocutions, c'est absolument comme s'il ne disait rien. La raison en est très simple : on ne pouvait pas bouger sans la permission des comités royalistes, qui n'auraient jamais toléré qu'on parlât dans le sens du Pape *parce que c'était dans le sens démocratique*, encore moins qu'on organisât la diffusion de son idée et qu'on tînt des congrès.

Mais quand fut tombée l'odieuse Bastille où la liberté évangélique était emprisonnée, la réforme du Tiers-Ordre ouvrit ses ailes et s'engagea dans la voie où cette institution pouvait vraiment devenir une pépinière de recrutement et de formation de bons chrétiens pour toutes les hautes œuvres.

Aux vacances scolaires de 1893, une première réunion eut lieu au Val-des-Bois, à laquelle prirent part, avec M. Harmel, le P. Ferdinand, le P. Jules; M. Dehon, M. Raux, et quelques autres. En même temps *le XX*e *siècle* qui, à chaque étape de cette marche en avant, interviendra pour marquer les coups, ouvrait largement ses pages pour lancer dans le public les nouvelles idées autour desquelles devait graviter désormais l'action du Tiers-Ordre. Son article de juin 1893 fit presque scandale, tant les chrétiens, de nos jours, absolument enfouis dans les pratiques inertes d'une dévotion sans portée, se sont éloignés de l'esprit de l'Evangile!...

L'élan donné fut magnifique, et ce sont vraiment des étapes glorieuses que les congrès de Paray-le-Monial, Limoges, Reims, Nîmes!

Le but poursuivi par les démocrates chrétiens était de mettre la main sur la puissante force morale que représente le Tiers-Ordre et de transformer les fraternités en instruments d'action démocratico-sociale, sous le prétexte de conformité aux vues de Léon XIII.

La chose n'allait pas toute seule. M. Dabry en donnait un peu plus loin l'explication :

Des divergences avaient éclaté dans l'Ordre. Des deux grandes divisions auxquelles Léon XIII avait réduit les diverses branches de la famille de saint François, les Franciscains proprement dits, et les Capucins, les premiers seuls marchaient carrément dans le sens indiqué; les autres, qui avaient des tendances à fréquenter l'aristocratie et qui coquetaient avec la politique réfractaire, se tenaient en arrière, épiloguaient, finalement insinuèrent qu'on changeait le Tiers-Ordre, qu'il n'avait jamais été ce que l'on disait, que saint François ne s'occupait pas du peuple, qu'il laissait aux amis du siècle le soin de travailler à la production des richesses, que pour son compte il y avait complètement renoncé et que les intérêts des ouvriers et le bien-être social n'avaient rien de commun, tout respectables qu'ils fussent, avec les associations pieuses qu'il avait instituées comme un moyen de renoncement et de sanctification, mais l'erreur étant moins dans l'esprit que dans des dispositions morales, dans des préjugés qui influaient sur la vie tout entière, elle ne pouvait être dissipée. Comme les laïques, comme le clergé, les religieux allaient avoir affaire à une opposition déclarée dans leur propre sein.

Aussi les Congrès du Tiers-Ordre devant être organisés alternativement, selon une convention adoptée par chacune des deux branches, et les Capucins ayant eu à organiser en 1896 le Congrès de Reims, qui suivit celui de Limoges, le mouvement d'accentuation du caractère social du Tiers-Ordre subit-il à ce Congrès un léger fléchissement.

Les organisateurs du Congrès avaient tout fait pour la stagnation, sinon pour le recul, et, devant le mince bénéfice obtenu cette année-là par *les idées pontificales*, il fallait faire l'année suivante une étape double.

Cette étape fut le légendaire congrès de Nîmes.

Légendaire, en effet, par la vivacité des discussions auxquelles il donna lieu, et par les batailles d'idées qui le suivirent (1).

1. Me trouvant en vacances à Avignon, dit M. l'abbé Dabry, à deux pas

L'Univers du 27 août 1897 donnait, sous la signature de Mgr Glorieux, un compte rendu de l'ouverture, où on lit :

La première journée du Congrès devait, d'après le programme, être consacrée au débat sur « la Vérité religieuse, sociale et économique. » C'est M. l'abbé Pastoret, de Toulon, qui a ouvert le débat. « Ne nous laissons pas épouvanter, a-t-il déclaré; nous devons aller jusqu'au bout de la vérité; si celle-ci n'a pas toute l'influence qu'elle doit avoir, c'est parce que nous nous contentons, trop aisément, des vérités, « qui ne dérangent rien. » Nous devons revendiquer la vérité intégrale. S'il est constaté que, dans l'organisation sociale actuelle, il y a un péril fondamental pour le salut des âmes, nous devons le dire hautement, alors même que certaines fractions de ce corps social actuel nous fourniraient les ressources pour mener quelques âmes au salut... Nous nous sommes montrés trop attachés à la société créée par la Révolution, et nous nous sommes, trop longtemps, inféodés à un parti qui avait adopté la plus malencontreuse des étiquettes, celle de « conservateurs. » *Etre conservateur, c'est vouloir conserver l'édifice bâti par la Révolution. c'est tourner le dos aux âges où l'influence chrétienne se faisait intégralement sentir. Le chrétien ne doit pas être conservateur,* il doit être un homme de progrès. »

Ces paroles si franches et si précises, ces déclarations qui devaient être faites, et qu'il y avait quelque courage à faire, ont produit sur le Congrès une très profonde impression.

Il suffira de relater un seul incident du Congrès pour en peindre la physionomie. Le P. Prosper de Martigné, provincial des Capucins, avait critiqué le programme par lequel, dit M. l'abbé Dabry, les organisateurs se proposaient de faire faire un pas aux idées de Léon XIII dans le Tiers-Ordre. Les Tertiaires avaient-ils à prendre pour but le développement de la richesse sociale et les réformes ouvrières? M. Paul Lapeyre soutenait que c'était leur devoir et leur mission.

Tout d'un coup, « sans songer à mal et uniquement parce qu'il faut dans les congrès quelqu'un qui amorce la discussion », M. l'abbé Dabry demande à M. Paul Lapeyre s'il est partisan d'un développement indéfini de la richesse sociale et de la participation du Tiers-Ordre à ce travail.

Ce fut, paraît-il, l'étincelle. M. Paul Lapeyre en prit occasion de développer cette idée avec son abondance chaleureuse. M. Dabry cite ce passage de son discours :

Il m'apparaît, disait-il, que le plan divin et le vœu du Christ sont que le bien-être général s'accroisse de plus en plus, parce que le bien-être général est une des conditions indispensables de l'ascension humaine, même au point de vue moral et spirituel... Il est manifeste que l'augmentation progessive et le nivellement relatif de la richesse dans la société chrétienne auront pour effet de donner à chacun de ses membres la possibilité de s'instruire chaque jour plus à fond des

---

de Nîmes, j'eus la curiosité de m'y rendre. Je tombai au milieu de toute la démocratie : Paul Lapeyre, l'abbé Pastoret, l'abbé Naudet, Georges Goyau, Coulazou, l'abbé Fourié, M. Chabry, le spécialiste des questions monétaires, M. Nogues, le critique impitoyable de l'*Association catholique*, l'abbé Tartelin, le chanoine Dehon...

vérités chrétiennes, dont le charme croît en intensité à mesure que les rayons mieux découverts croissent en nombre.

Le P. Prosper n'y tint plus, — dit M. Dabry. Il a lui-même raconté l'incident dans une brochure. « Quand on vint, dit-il, à vouloir faire de nous des instigateurs et des promoteurs de la *richesse indéfinie* dans la société, mon sens franciscain se révolta. » Seulement son sens franciscain ne lui inspira pas grand'chose. Il se contenta de se lever et de dire sèchement, avec une émotion non contenue, qu'il y avait dans l'Evangile assez de textes qui maudissent la richesse pour qu'on ne vînt pas dans un congrès franciscain en faire l'apologie. Alors brouhaha. Du haut de l'estrade présidentielle, le chanoine Dehon lance une apostrophe. Puis défilé à la tribune de l'abbé Pastoret, de l'abbé Naudet, de l'abbé Dabry, qui n'avait pas posé la question sans avoir dans la tête au moins un embryon de réponse. Mais ici je laisse la parole à l'abbé Tartelin :

« La discussion était vive, comme il convient quand on est dans le Midi. On agitait cette question formidable : Le développement indéfini des richesses est-il un bien? Et les arguments se croisaient, et aussi les têtes se montaient. Les tenants de l'économie libérale défendaient, pied à pied, le terrain classique des immortels principes : les chevaliers de l'ordre chrétien fonçaient avec vigueur; ce fut un beau tournoi. Paul Lapeyre, l'abbé Naudet, le chanoine Pastoret furent saisissants d'éloquence logique et persuasive. Un jeune prêtre, figure au teint mat, à la parole oppressée, leur succède à la tribune, et soudain conquiert l'auditoire. Dédaignant les subtilités scolastiques, et les souples statistiques, d'un bond il monte aux idées fondamentales. Les grandes vérités théologiques de la création et de la rédemption sont le fondement de tout. La création a sacré l'homme roi de la terre; la rédemption loin d'annuler cette loi, l'a reconstituée en corrigeant l'effet du péché originel: belle thèse traduite en beau langage; les congressistes de Nîmes emportaient de l'orateur, M. l'abbé Dabry, une sympathie qui allait jusqu'à l'admiration.

Cependant les promoteurs de ces congrès du Tiers-Ordre avaient conçu un grand projet, dont le succès aurait couronné leur campagne. M. Léon Harmel se chargea de le négocier à l'occasion du pèlerinage de 1899 à Rome. De là il écrivait, le 28 septembre, à ses initiés, une lettre où on lit :

Mes bien-aimés enfants,

Je vous écris ce jour sur le Tiers-Ordre qui tient une si grande place dans les préoccupations de Léon XIII.

Nous avons été voir ce soir le Ministre général des Franciscains, ensuite le R. P. Raphaël, au collège Antonio. Nous leur avons raconté notre audience personnelle du Saint-Père, combien il avait regretté de ne pas voir le R. P. Jules (1), parce que précisément il voulait lui confier la mission d'organiser un congrès du Tiers-Ordre à Rome. Le Saint-Père désire que la France se charge de l'entreprise, afin qu'elle réussisse plus facilement.

... Quelle date devons-nous choisir? Nous avions demandé par écrit au Saint-Père que la canonisation du bienheureux de La Salle ait lieu dans la première quinzaine de mai, à cause de l'Exposition. Il fera le possible pour cela. Ce serait donc en mai qu'aurait lieu notre congrès. Nous invi-

1. Le R. P. Jules du Sacré-Cœur, commissaire général du Tiers-Ordre.

terons les Italiens et les autres nations. *Nous ferions nos réunions au Vatican* dans des salles spéciales aménagées *ad hoc*...

Le cardinal Rampolla se charge volontiers de parler au nom du Pape aux divers généraux, afin qu'ils répondent à notre invitation, et qu'ils secondent nos efforts sans gêner notre direction...

Le Saint-Père espère qu'un tel congrès lancerait les idées et que le Tiers-Ordre deviendrait activement SOCIAL, comme il le désire ardemment...

Aussitôt en France, nous consulterons nos amis et les RR. PP. Franciscains, pour commencer *l'action réclamée par le Pape.*

On se mit, en effet, ardemment à l'œuvre. L'annonce et les préparatifs d'un congrès organisé sous de si augustes auspices remplirent les écrits et occupèrent tous les esprits dans le parti démocrate pendant quelques mois. Puis, subitement, l'événement parut leur devenir indifférent, ou à peu près; on n'en parla presque plus. Le Saint-Père avait-il été mis au courant de la situation exacte? Toujours est-il que le congrès annoncé pour le mois de mai fut d'abord ajourné en septembre; et qu'en outre, au lieu de se tenir au Vatican, on lui assigna le palais de la chancellerie. Rome avait vu le danger. Le congrès du Vatican serait devenu, à distance, une sorte de petit concile, dont les décisions auraient fait loi, et quiconque se fût permis de contredire les opinions professées par les démocrates en ces solennelles assises aurait été taxé d'hérésie.

Le congrès eut lieu, mais on peut se convaincre, en suivant le compte-rendu de ses réunions, que les idées novatrices n'avaient point à attendre de la famille franciscaine une complicité avouée ou tacite.

S. Em. le cardinal Vivès y Tuto, de l'Ordre des Capucins, président d'honneur du Congrès, tint fermement la main à ce qu'elles ne puissent prévaloir. Les quatre supérieurs généraux des quatre branches franciscaines : conventuels, capucins, franciscains et tertiaires réguliers, furent unanimes à repousser l'idée d'une nouvelle mission du Tiers-Ordre, préconisée par le Chanoine Dehon.

Ce fut un franciscain, le R. P. David Fleming, peu suspect d'hostilité contre les idées libérales, qui fut chargé par le bureau dont il était membre, de repousser, au nom du congrès, l'idée d'assigner au Tiers-Ordre une « mission sociale qu'il n'aurait pas eue ou qu'il aurait négligée jusqu'à présent ».

M. le chanoine Dehon avait dit dans son discours :

Je ne vois pas dans l'histoire, depuis le XIIIe siècle, un homme qui ait revêtu l'esprit de saint François plus pleinement que Léon XIII.

... Il a vu que l'esprit franciscain de prière et de pénitence est le remède à l'indifférence et à la sensualité de notre temps. Il a reconnu aussi que l'esprit d'association guérira l'individualisme de notre siècle. Il donne le Tiers-Ordre aux prêtres pour les aider dans la rénovation sociale.

La rénovation sociale, c'est l'œuvre principale du pontificat de Léon XIII. Il a trouvé une société désemparée, une société devenue païenne, une

société où ne règnent plus la justice et la charité. Et dans ce désarroi général, qui souffre le plus? la classe populaire. C'est vers elle que Léon XIII a tourné surtout ses regards compatissants.

Telle est bien la grande conception de Léon XIII. Il a écrit un bon nombre de ses Encycliques *dans l'intérêt du peuple.* — Aider les travailleurs avec amour, les instruire, les consoler; c'est le devoir des clercs de tout ordre. — Le Pape désire vivement que la vertu des Pères du premier Ordre franchisse les bornes des monastères et se répande au-dehors pour le bien public. Il adjure les frères du Tiers-Ordre de rendre des services signalés à la société.

C'est cela que nous appelons la *mission actuelle* du Tiers-Ordre. Les Tertiaires doivent être comme toujours des hommes de pénitence. Ils doivent être en outre un ferment de vie chrétienne dans toutes les relations sociales.

C'est là qu'est le nouvel esprit du Tiers-Ordre, ou plutôt le renouvellement de son esprit initial.

Et pour cela, qu'y a-t-il à faire? Nous le dirons, brièvement, en deux mots. Sans timidité et sans respect humain, il faut compléter le recrutement du Tiers-Ordre. — *Il faut élargir son esprit.*

Il faut compléter son recrutement. Nous avons eu, surtout depuis un siècle, des personnes pieuses qui priaient comme Moïse sur la Montagne; il faut y ajouter des hommes vaillants, qui combattent dans la plaine comme Josué... (1).

M. l'abbé Dehon poursuivait en transposant à la mission sociale du Tiers-Ordre celle que Léon XIII assignait au clergé. En réponse à ce plan de rénovation, le R. P. David Flemming, après quelques considérations générales sur la question sociale, s'exprima ainsi :

Or, ceci m'amène au point sur lequel je veux fixer votre attention; c'est que le Tiers-Ordre n'est pas une école de « *sociologie* » ni une organisation destinée à promouvoir l'*économie politique*...

Le Tiers-Ordre est un ordre véritable en dehors du cloître, a dit un grand Pape, *verus et proprius ordo,* dans lequel les âmes se retrempent par la pratique de toutes les vertus. C'est une école d'où sortiront des personnes pieuses, des artistes, des ouvriers et des ouvrières, des littérateurs, des prêtres dévoués, des professeurs, des évêques, des princes, et même des chefs de l'Eglise, tous animés de l'esprit de pauvreté et de charité séraphique. Là s'instruiront les gens de toutes les carrières et de toutes les conditions. Tous les Tertiaires font œuvre sociale dans le vrai sens du mot, car tous combattent, en commençant par eux-mêmes, les *causes* des perturbations sociales.

Cela ne veut pas dire qu'on ne doit pas combattre directement les effets des convoitises humaines.

Ici nous entrons en « sociologie » dans le sens moderne du mot. Des tertiaires peuvent et même doivent s'en occuper, mais sans chercher à transformer leur ordre en école de sociologie. Ne fait pas de sociologie qui veut. Ceux qui sont appelés à ce genre d'action, dont on ne saurait exagérer l'importance dans les temps actuels, n'ont pas le droit de l'imposer aux autres tertiaires.

Du reste on trouve dans les premiers rangs des sociologues, comme en tant d'autres manières, des tertiaires de Saint-François.

Le Tiers-Ordre reste donc ce qu'il est réellement : une école de perfection

1. *L'Univers,* 12 octobre 1900.

chrétienne. Il restera ce que saint François l'a institué et avec les sages modifications introduites par S. S. Léon XIII.

Donc il n'est nullement nécessaire de changer en quoi que ce soit la nature et la mission du Tiers-Ordre, fondé comme il était pour toutes les classes et les conditions, ayant pour base la charité envers Dieu et envers les hommes: *Ama et fac quod vis* (1)!

On ne pouvait repousser plus nettement et avec une plus significative insistance la motion de M. le chanoine Dehon tendant « à élargir l'esprit » du Tiers-Ordre.

Ce débat autour duquel convergeait tout l'effort du congrès eut dans Rome un grand retentissement, et le parti des démocrates chrétiens commença à se repentir d'avoir donné, si près du Vatican, le spectacle de son agitation brouillonne et tapageuse.

Tel est l'historique de ce mouvement. On lui souhaiterait des origines plus pures. La suite nous fera voir dans quel sens marchent aujourd'hui les idées.

Emm. BARBIER.

Cette utopie du social avant tout, du « social d'abord », a fait récemment l'objet d'une mise au point vigoureuse et nette par la *Semaine religieuse* de Montauban, à l'occasion de l'article du *Télégramme* de Toulouse sur les « convergences sociales », dont les informations de notre dernier numéro ont rendu compte.

A maintes reprises, dans des documents célèbres, le Souverain Pontife a exprimé, en termes très nets, son désir que les catholiques forment autour des évêques et des prêtres, de solides groupements pour l'affirmation intégrale de la doctrine et de la défense des droits méconnus ou menacés de l'Eglise. Réitéré sous diverses formes, encycliques, lettres particulières, allocutions consistoriales, conversations privées, ce désir a pour tous ceux qui mettent au premier rang de leur devoir l'obéissance au Saint-Siège, la force d'un commandement.

Mais une certaine *école* de modernisants représentée par le *Bulletin de la Semaine*, la *Démocratie*, la *Libre Parole* et, en général, par les organes de l'*Action libérale*, parmi lesquels figure à un rang distingué le *Télégramme*, comprenant mieux, sans doute, les intérêts de l'Eglise romaine que Rome elle-même, oppose à ce plan de défense religieuse, une organisation qui fut d'abord *politique*, qui tend à devenir *sociale*, et dont nous devons espérer, disent-ils, les plus heureux résultats pour nos croyances.

Cette école, issue en ligne directe du libéralisme, dont elle n'a répudié que le nom, a, tout d'abord, il y a quelques années, déployé une louable énergie pour grouper les *honnêtes gens* et les *catholiques*, sur le terrain *constitutionnel*.

Son programme, plutôt négatif, imposait à tous les membres de l'association la renonciation à leurs opinions politiques et l'adhésion sincère au grand fait de la *Démocratie*. Il exigeait, en outre, des catholiques, de ne point réclamer pour l'Eglise, mise sur un pied d'égalité avec les autres confessions ou même avec toute opinion philosophique, d'autre privilège, que la liberté, d'autre avantage que le traitement de droit commun.

1. Extrait de *La Vérité*, 7 décembre 1900.

Cette attitude honteuse des catholiques était contraire aux encycliques de Grégoire XVI, de Pie IX, de Léon XIII; elle était formellement condamnée par le Syllabus; elle préparait l'irrémédiable effacement du catholicisme, la ruine de l'influence sociale et nationale de l'Eglise; elle devait entraîner, presque fatalement, l'altération de la mentalité et l'affaiblissement du courage catholiques. Mais que pesaient de si graves documents et des conséquences si lamentables en comparaison des « Droits de l'homme » de la « Constitution républicaine » et des exigences de la pensée moderne?

Toutefois, l'expérience de ces dernières années a tristement déçu les grandioses espérances de l'armée « constitutionnelle. » Mais pour éclairer ces âmes candides, il n'a fallu rien moins que cette longue chaîne de lois tyranniques forgées par la Franc-Maçonnerie, dont elle a sournoisement chargé nos épaules, pendant que tous les échos de France retentissaient d'éloquents discours exaltant la liberté, et que dans tous les départements, de très savantes combinaisons préparaient, pour un avenir fuyant sans cesse, le triomphe électoral définitif. Cette dure leçon de choses aurait dû, semble-t-il, suffire à démontrer l'erreur du plan libéral et constitutionnel, et décider les braves soldats, fourvoyés sous la conduite de chefs malheureux par suite de leur manque de clairvoyance, à répondre à l'appel de Rome. Mais les idées fausses rencontrent dans notre nature déchue de si fortes complicités qu'il est plus difficile de les sacrifier que la vie elle-même.

Aussi, au *Constitutionnel d'abord* voyons-nous succéder le *Social d'abord.* Les catholiques, vainement engagés dans la manœuvre libérale sont vaincus sur le terrain politique. A quoi bon le nier? A quoi bon surtout poursuivre une lutte inégale? Il reste un seul moyen de reconquérir le terrain perdu, c'est de l'abandonner tout entier à l'ennemi, et de porter ailleurs nos efforts. Vous trouverez peut-être que cette tactique manque de noblesse et de fierté! Mais votre esprit rétrograde, clérical et traditionnel, vous cache l'habileté de la manœuvre. Tout est désespéré, pensez-vous! Non! nous touchons à la victoire, à la condition d'être *Sociaux d'abord.*

Social d'abord, cela veut dire : au premier rang de nos préoccupations, nous placerons, nous catholiques, la solution des problèmes sociaux qui sollicitent l'attention de l'âme moderne : nos préoccupations religieuses viendront en seconde ligne. Nous nous efforcerons, pour accroître l'efficacité de notre action, de faire alliance avec ceux de nos adversaires — et ils sont nombreux à partager notre sollicitude — qui las de la politique vaine, ne veulent plus songer qu'à « l'œuvre sociale positive qui doit nous rassembler aujourd'hui. » Avant tout, nous chercherons à côté d'eux et de concert avec eux, à édifier une organisation sociale répondant aux aspirations du monde moderne. Nous serons « sociaux d'abord » parce que c'en serait fait de notre influence si nous semblions méconnaître l'importance de cette grave question, et l'Eglise bénéficiera de tous nos efforts pour la solutionner. Le catholicisme dogmatique, moral et disciplinaire, ne peut se faire une place dans la société contemporaine qu'à la condition de rabattre de ses prétentions à la domination des âmes et des peuples, et de devenir « d'abord social. »

Sans doute, cette alliance des catholiques et de leurs ennemis confessionnels rencontrera de sérieuses difficultés. Mais avec un peu de bonne volonté, chacune des parties s'aidant de concessions réciproques, nous arriverons à combler le fossé et à réaliser en pratique ce que le *Télégramme* appelle prétentieusement *Nos convergences sociales...*

Ces observations topiques confirment celle que nous faisions en commençant.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

A PROPOS DE M. DE FALLOUX

Le 17 juillet, dans la petite ville du Bourg-d'Iré, près de Segré en Maine-et-Loire, a été inauguré, au milieu d'un grand concours religieux, un monument à la gloire du comte de Falloux. Présenté sous la forme que lui donnait l'appel lancé par ses promoteurs, cet acte ne pouvait qu'obtenir l'approbation de tous les catholiques sans distinction de partis, ou tout au moins un respect sympathique. Cet appel disait :

> Ce n'est pas la personnalité d'Alfred de Falloux, si digne d'hommage qu'elle puisse être, qui a déterminé notre effort. C'est, avant tout, l'œuvre qui porte son nom, la cause dont il s'est fait le champion à l'heure opportune et qu'il lui a été donné de faire triompher : c'est la liberté de l'enseignement, conquête pacifique, longuement et vaillamment préparée par une élite de catholiques français, évêques, prêtres et laïques.
>
> La statue du Bourg-d'Iré est une affirmation de l'Eglise de France, du prix qu'elle attache à la loi de 1850 et aux droits des Pères de famille, tels que cette loi les consacre.
>
> Ce n'est pas précisément Falloux, mais la loi Falloux, c'est la liberté de l'enseignement, que nous consacrons par un monument durable. Et, si Dieu le permet, si nous savons défendre nos droits, ce ne sera là qu'un premier acte dans la voie des revendications légales, par la presse, à la tribune, dans les réunions publiques, en vue de reconquérir la plénitude des franchises que conférait à l'enseignement libre la loi de 1850.

Donc, ce n'était pas Falloux, du moins aux termes du projet, c'était la liberté d'enseignement que, par cette manifestation, l'on se proposait de consacrer. Mais les chroniqueurs, auxquels l'événement appartenait, n'étaient pas tenus de se restreindre à cet aspect dans leurs comptes rendus. Parmi ceux qui ont pris la tournure d'une apologie voulue de la personnalité, plus encore que de la cause, il est un de ces comptes rendus qui nous a surtout frappé. C'est celui des *Etudes*, par le P. Boubée (5 juillet 1912, pp. 113 à 125), et nous voulons en relever quelques traits.

Ce sera sans polémique, et sous simple forme de notation. Mais il nous paraît piquant et symptomatique de constater, avec quelle faveur, quelle chaleur, avec quel facile oubli de fautes qui ne furent que des « erreurs », avec quelle partialité entre des catholiques de tendances opposées, et avec quel généreux désintéressement de la question de principe, une revue telle que les *Etudes* s'efforce de donner un relief séduisant à cette figure, peut-être la moins sympathique parmi celles des grands catholiques libéraux du dernier siècle; disons le mot, à l'entourer d'une auréole pure.

On ne trouvera donc pas ici une discussion du portrait que le P. Boubée fait de M. de Falloux. Aussi bien, pour en rectifier les traits ou restituer ceux qu'il néglige, suffirait-il à nos lecteurs de se repor-

ter à l'article très nourri que M. l'abbé Lecigne a consacré ici à son héros (15 juin 1911). Sur la loi de 1850, en particulier, voir aussi de celui de M. Barbier : « Les catholiques et la liberté, à propos de Montalembert, Falloux et Fonsegrive » (1er juin 1911).

Ayant commencé par décrire la statue de bronze qui constitue le monument, le P. Boubée entre ainsi en matière.

« Placé, pour ainsi dire, entre l'Eglise et l'Etat en des circonstan-
» ces particulièrement difficiles, il travailla toujours avec une bonne
» foi sincère à réconcilier l'une et l'autre. Il apporta à la solution
» des grands problèmes politiques de son temps un esprit qui put
» errer, *mais un cœur qui ne connut pas l'amertume ni la haine*. A
» cent ans de sa naissance, il est permis d'oublier *quelques fautes qui*
» *furent surtout des erreurs*, et de rendre hommage avec une con-
» viction sincère *et toute proche de l'enthousiasme*, à ce défenseur
» de l'Eglise et de ses libertés. »

L'exagération qu'il y a, mêlée d'injustice pour d'autres, à faire de la loi de 1850 l'œuvre personnelle de M. de Falloux, les justes protestations des chefs du parti catholique qui avaient préparé la conquête de la liberté d'enseignement par de longues campagnes quand ils virent le vrai but abandonné, la solidité de leurs espoirs, tout cela est mis au point dans les articles cités plus haut. Notons donc sans réflexions ces aperçus du chroniqueur des *Etudes*.

« Or, cette liberté dont nous revendiquons les derniers restes, c'est au comte de Falloux que nous la devons. Certes, je n'oublie pas que la loi de 1850 fut taxée de libéralisme exagéré et de *concessionnisme*. Elle fut même, à ce titre, combattue par des catholiques éminents.

» Qu'elle fût imparfaite, qu'on pût en rêver de meilleures, Falloux le savait; il l'a dit lui-même maintes fois. Mais il savait aussi, en homme pratique, qu'il fallait faire vite, parer au plus pressé et pour cela, rester sur le terrain des possibilités réalisables et ne pas s'embarrasser des questions secondaires ni des utopies trop idéales.

» ... A côté d'hommes absolus et idéalistes, le comte de Falloux cherchait donc le bien possible, plutôt que le mieux irréalisable.

» La loi Falloux n'était point parfaite : c'est peut-être pour cela qu'elle aboutit. Car il en est des institutions humaines comme des hommes. Ceux-ci, à en croire tel grand médecin, ne vivent jamais que malades et l'homme en parfaite santé n'existe pas. De même, les bureaux de tous les parlements sont encombrés de projets mort-nés, formulant des lois idéales : la réalité est faite le plus souvent de cotes assez mal taillées, mais qui sont du moins assez rudes et vigoureuses pour résister au frottement de l'expérience.

» Telle qu'elle est, la loi Falloux a opéré, elle opère encore un bien indiscutable. Pouvait-on, en 1850, la souhaiter plus absolument bonne? Pouvait-on souhaiter plus et mieux que l'établissement de la liberté par la concurrence? Aux historiens du passé, il appartient de juger

ce point en toute impartialité, aujourd'hui que les querelles personnelles sont éteintes et que les animosités de parti, pour les hommes du moins qui travaillent dans le silence du cabinet, ont dû s'assoupir.

» Pour nous, qui sommes préoccupés des difficultés actuelles plus que des querelles d'hier, IL EST PERMIS DE JUGER OISEUSES DE TELLES QUESTIONS. Après soixante-deux ans, nous en sommes encore à désirer, comme un véritable bien, le maintien en vigueur et l'application intégrale de cette loi.

» ... La modération du comte de Falloux fut donc chez lui un trait de sage politique et le caractère d'un véritable homme d'Etat. Dans une de ses lettres à Montalembert, qui lui reprochait de n'avoir pas nommé un catholique à une place importante, il disait en substance : Peu m'importe de mécontenter les catholiques en ne leur donnant pas *une curée de places*. Il faut agir par degrés et avec mesure. Si nous ne devons pas durer, pourquoi exciter les haines et faire des changements qui seront détruits demain? Si nous devons durer, nous prendrons le temps d'agir avec considération et méthode, ce qui sera le moyen de faire une œuvre utile et durable.

» Son œuvre a duré et dure encore, précisément peut-on dire, parce qu'elle fut souverainement sage. Et c'est une assez grande gloire pour le nom de Falloux, que de rester attaché à cette loi.

Et après avoir cité l'appel du Comité :

« Devant des affirmations si franchement et si unanimement catholiques, on ne voit pas pourquoi tous les catholiques français n'auraient pas à cœur de s'associer à l'hommage rendu à l'un des leurs. Admirer ce que Falloux a fait de bien, ce n'est pas approuver ses erreurs : c'est oublier volontairement *des faiblesses qui furent excusables* et qui n'empêchèrent ni la sincérité de son dévouement ni la réalité des services rendus par lui à l'Eglise... »

Le P. Boubée s'applique à mettre ensuite, en lumière, pour rehausser son héros, le rôle de modérateur que remplit souvent M. de Falloux à l'égard d'amis parfois impétueux et à prouver, ce que personne ne contestera, que « le but dernier de ses habiletés fut toujours de servir l'Eglise. » En passant, il le disculpe, comme il peut, d'avoir approuvé, comme ministre, la lettre au colonel Edgar Ney qui notifiait au Saint-Père les volontés péremptoires du Président, en des formules bien peu compatibles avec la dignité du Pape et l'indépendance de son gouvernement temporel. Puis, vient cette page.

« Souffrir est souvent le lot de ceux qui ont plus d'ardeur dans la volonté que de certitude dans le jugement. A ceux qu'ils veulent *servir*, ils risquent constamment de *déplaire;* cette douleur ne fut pas épargnée à Falloux. Royaliste sincère, il perdit dans ses dernières années, pour être intervenu en faveur du drapeau tricolore, l'amitié personnelle du comte de Chambord. *Serviteur passionné de la cause catholique*, il eut pour adversaires irréductibles quelques-uns des plus

ardents catholiques de son temps et, il faut bien l'avouer, les plus éclairés et les plus orthodoxes d'entre eux. Certes, les amertumes ne lui furent pas épargnées. Mais si les vigilants gardiens de la doctrine catholique, si *les âpres défenseurs* de la suprématie pontificale manquèrent parfois d'indulgence dans leurs procédés, nous ne sommes pas plus en droit de suspecter la charité de leurs intentions que nous ne pouvons nier la rectitude de leurs idées.

» Il semble que le comte de Falloux, qui prenait si aisément son parti de déplaire à ses amis quand il croyait leur rendre service, ne dût pas être vivement troublé par les attaques de ses adversaires. Il savait qu'on jouait sur son nom : *Falloux, fallax.* Mais la plaisanterie est vieille, observe-t-il dans une lettre à Montalembert : elle avait cours dans les ateliers nationaux et les ultramontains qui la répètent n'ont pas le mérite de l'avoir inventée.

» Pourtant, les mésintelligences et les querelles entre les enfants d'une même mère lui laissaient une tristesse au cœur. Pour sa consolation, il pouvait relire la lettre de Pie IX à Montalembert (13 novembre 1849), où lui-même était loué par le pontife comme « un homme remarquable par sa piété, ainsi que par son dévouement insigne à notre sainte religion et au Saint-Siège. »

» Confondus dans les étincelantes réfutations de Louis Veuillot, les principaux tenants du catholicisme libéral nous apparaissent facilement *comme ensevelis dans une même épaisseur d'ignorance ou de préjugés, de sophismes et peut-être de mauvaise foi.* A leurs torts, très réels, ils ajoutent, auprès de la postérité, le malheur d'avoir eu un adversaire génial *qui, à force de grossir leurs défauts, a pu faire parfois oublier leurs qualités.* »

On voit que le chroniqueur des *Etudes* répare autant qu'il peut cet oubli et cette injustice des catholiques les plus orthodoxes à l'égard d'un serviteur passionné de la cause catholique, qui en fut surtout un serviteur passionnément libéral.

Comme les vagues torts qu'il reconnaît aux principaux tenants du catholicisme libéral s'atténuent par le grossissement qui fut le fait des âpres défenseurs de l'orthodoxie! Si Falloux et Montalembert ont pu se consoler par quelques-uns de ces témoignages flatteurs que le Saint-Siège, mû par un sentiment de délicate générosité et par sa tendre sollicitude pour des âmes hésitantes dans leurs voies, accorde parfois plus promptement à ceux dont les écarts appelleraient par ailleurs correction qu'à des serviteurs absolument sûrs, ils auraient eu encore plus sujet d'inquiétude et de regret, s'ils avaient été plus attentifs ou plus dociles aux avertissements si graves qui venaient de la même source. Le comte de Falloux n'est pas loin de faire ici figure de victime. L'intérêt de son apologie conseillait de tenir dans l'ombre les perfidies, les rancunes, les insinuations calomnieuses dont il ne cessa de poursuivre Louis Veuillot et l'*Univers* avec un art raffiné. Les amertumes furent encore moins épargnées à ses contradicteurs, et beaucoup plus injustement. Louis Veuillot s'est élevé bien au-dessus des siens par sa générosité envers eux. La pureté et le désintéressement de son zèle pour l'Eglise leur tint son cœur ouvert malgré la vivacité

des dissentiments, tandis que le leur fut vite desséché à son égard par les passions personnelles. L'équité eût demandé qu'on laissât dans un oubli plus sincère « les querelles d'hier »; elle ne permettait pas d'en évoquer un aspect en cachant l'autre, et c'est montrer avec trop de simplicité ce qu'on appelle le bout de l'oreille.

Le P. Boubée, après avoir complaisamment insisté sur le rôle modérateur de M. de Falloux vis-à-vis de ses amis, conclut :

« C'est assez de ces quelques témoignages pour montrer que, malgré ses erreurs, le comte de Falloux fut constamment et sincèrement dévoué à la cause de Rome, de la papauté et de l'Eglise. Ne nous souvenons donc pas d'autre chose et, en reconnaissant le bien réel qu'il a fait, soyons-lui reconnaissants surtout de ce bien qu'il nous donna : la loi de 1850.

» Déjà avancé en âge, — c'était en 1868, — le comte de Falloux écrivait ces lignes : « Dieu dans l'éducation, le pape à la tête de l'Eglise, l'Eglise à la tête de la civilisation; voilà le programme que je m'étais tracé dans ma courte carrière politique. »

» Ce programme, il a cherché loyalement à le réaliser : la loi de 1850 fut son effort, très efficace, pour maintenir *Dieu dans l'éducation;* l'intervention de la France à Rome contribua à garder *le pape à la tête de l'Eglise.* Quant à l'hégémonie de l'*Eglise dans la civilisation moderne,* il se peut que Falloux en ait mal compris le caractère et les conditions essentielles. Il reste qu'il la désira de bonne foi et y travailla courageusement. »

Le zèle de M. de Falloux pour le service de l'Eglise, nous l'admettrons sans contester. Mais qu'il ait été « constamment et sincèrement dévoué à la cause de Rome et du Pape », c'est, croyons-nous, un jugement sur lequel l'histoire aura bien des réserves à faire : elle ne manquera point d'y apporter ce correctif, qu'il le fut à sa manière, qui n'était pas la meilleure, loin de là. Et quant à cette façon de tirer le voile sur les erreurs et leurs conséquences, en ne voulant retenir que « la bonne foi »; d'enfermer dans le sac aux oublis les enseignements de l'histoire, en nous invitant à ne pas nous souvenir d'autre chose, elle nous eût paru plus naturelle de la part des libéraux qui ont tout à y gagner que de celle de défenseurs dévoués de la vérité.

Pour ceux-là, s'unir, même sur le nom de M. de Falloux, pour célébrer la liberté de l'enseignement et s'encourager à sa conquête définitive, leur paraissait parfaitement acceptable et profitable; mais c'est vraiment trop leur demander de manifester pour sa personnalité de « l'*enthousiasme* ». Que les *Etudes* se contentent du leur.

OU REPARAIT LE CURÉ DE SAINTE-CÉCILE

Disons d'abord, pour ne pas donner une apparence irrévérencieuse à ce titre, qu'il ne vise pas directement la personne de M. l'abbé Birot, curé-archiprêtre de la cathédrale d'Albi et rédacteur du *Bulletin de*

Sainte-Cécile, mais ses opinions. Cette revue les a critiquées plus d'une fois. Depuis quelque temps elle n'y avait plus été amenée; le *Bulletin* du 15 juillet, que le *Bulletin de la Semaine* ne manquera pas de citer, rappelle notre attention. Le curé de Sainte-Cécile y expose ses vues sur deux questions intéressantes : le pavoisement avec le drapeau pontifical et le projet d'une fête nationale officielle en l'honneur de Jeanne d'Arc. Il s'y montre ce qu'on est habitué à le voir.

C'est la contravention dressée à Mgr l'archevêque de Sens pour avoir arboré le drapeau du Pape le jour de la fête de Jeanne d'Arc qui lui sert d'occasion.

M. l'abbé Birot trouve ces poursuites ridicules, et il en rirait volontiers, s'il ne se sentait froissé; il dira même, en terminant son entrée en matière, qu'elles sont ineptes.

Cela ne va pas jusqu'à l'indignation, mais enfin M. l'abbé Birot se sent froissé Il faut seulement savoir de quoi « et j'en rirais volontiers, si je n'étais froissé, non pas tant de l'amende bénigne infligée à Mgr Chesnelong. que du rôle peu avantageux que jouent dans cette histoire la police et la magistrature de mon pays. » Personne ne doutera que le curé de Sainte-Cécile ne soit plus froissé encore, pour ne pas dire davantage, dans ses sentiments de catholique et de prêtre que dans son souci de l'honneur de la République; mais enfin c'est par cet argument qu'il pense toucher davantage ses pieux lecteurs.

Cela ne l'empêche point, hâtons-nous de le reconnaître, de prouver en bons termes l'inanité du délit, et de défendre le droit dont a usé Mgr Chesnelong, comme nombre de prélats, de prêtres et de laïques, le droit de s'associer sous cette forme, s'il leur plaît, aux revendications, dont le drapeau du Pape est le symbole, le symbole d'un droit qu'il n'abandonne pas et d'une indépendance politique à laquelle il ne peut pas renoncer. Ce droit, c'est naturellement au nom de la seule liberté que M. l'abbé Birot le soutient. Mais, enfin, l'argument a sa valeur.

Mais c'est la suite qui gâte ce beau début. Le droit n'est pas douteux. Seulement, est-il sage, est-il opportun d'en user? « Au risque de surprendre un peu les esprits *excessifs* » (on voit qu'il n'en faut pas beaucoup aux yeux d'un esprit aussi libéral, pour mériter d'être ainsi taxé), M. Birot est simplement d'avis que Mgr Chesnelong, et tous ceux qui agirent comme lui, ont eu tort. Je donne le morceau pour ce qu'il vaut.

Ceci posé et bien compris, je voudrais, *au risque de surprendre un peu les esprits excessifs*, émettre un modeste avis.

De toutes les questions internationales, l'indépendance politique du Saint-Siège est assurément l'une des plus intéressantes, et qui mérite le mieux de retenir l'attention des catholiques du monde entier. Cette cause, qui a son symbole naturel et historique dans le drapeau jaune et blanc, doit être envisagée en elle-même, avec toutes les nuances qu'elle comporte aujourd'hui, et servie avec toute l'intelligence et tout le zèle dont nous sommes capables. Mais il ne me paraît pas évident qu'il soit nécessaire ou utile de la mêler à tout.

Tout ce qui est permis n'est pas toujours opportun; c'est saint Paul qui

nous l'apprend. Il y a deux ans, à l'occasion du cinquantenaire italien, n'est-ce pas le Vatican lui-même qui mettait une sourdine aux manifestations intempestives des journaux catholiques, en imposant le silence et la discrétion sur cette question trop irritante?

En arborant le drapeau jaune et blanc, les catholiques qui croient ne manifester autre chose que leur attachement au chef spirituel de l'Eglise, et faire un acte purement religieux, se trompent. Ce drapeau est un emblème politique. Comme chef spirituel et successeur de Pierre, le Pape n'a pas d'autre drapeau que la croix. Seule, la croix est le signe de notre foi catholique. C'est comme chef politique de l'Etat pontifical que le Pape a une oriflamme semblable à celle des autres souverains temporels. Et je sais bien qu'il existe un rapport étroit, que je n'ai garde de méconnaître, entre la souveraineté temporelle du Pape et l'exercice de son pouvoir pontifical. Mais ce rapport est d'*ordre historique et relatif*, et sans marchander notre dévouement au Souverain Pontife, lorsqu'il lui plaira d'y recourir, il semble sage d'imiter sa réserve, à la fois religieuse et patriotique, à l'égard du royaume d'Italie, et de laisser à sa haute sagesse la direction d'une affaire qui, à l'heure actuelle, n'intéresse rien moins que la paix du monde et l'équilibre de l'Europe.

Nous trouvons, nous, l'intelligence de M. Birot plus affinée que son zèle n'est chaud, surtout de la part d'un prêtre dans ses fonctions. Le Pape n'a qu'un drapeau, la croix. C'est juste et fort bien. Cependant, que devient l'autre? Le drapeau pontifical n'est pas seulement l'emblème d'une souveraineté temporelle, il est cela, mais il est aussi, tout simplement, le drapeau du Pape, comme le drapeau tricolore est, en ce siècle, celui de la France. Le Pape, ou l'Eglise, et la France, ce sont deux amours inséparables. En disant que le drapeau pontifical est un emblème politique, M. Birot ne s'aperçoit pas qu'il prend les choses du même point de vue que la police et les magistrats. Pour tout dire, l'opportunité est ici bien proche de l'opportunisme.

L'opportunisme, il inspire, seul et trop clairement, ce que M. Birot dit ensuite de la fête officielle de Jeanne d'Arc. L'opportunité de son premier conseil était bien douteuse; il met à saisir l'à-propos pour placer le second en empressement tellement excessif qu'il doit prendre un autre nom. Je ne veux pas contester que ce sera un point assez délicat, sur lequel nos évêques nous fixeront, de concilier ce que peut être une fête nationale de Jeanne d'Arc, sous le régime actuel, avec ce qu'elle doit être pour les vrais Français de France, avec ce qu'exigent les traditions du patriotisme et l'honneur de la sainte Pucelle. Mais, à une heure où, vu cet ordre de difficultés, l'institution de cette fête est encore problématique, il est vraiment intempestif, pour ne pas dire plus, de prendre ainsi les devants en invitant les catholiques à se jeter à la tête, c'est-à-dire aux pieds des mécréants, pour leur offrir par avance un gage de servilité, d'ailleurs, hélas! superflu.

Nous plaçant maintenant à un autre point de vue, celui de notre patriotisme, il me semble très désirable, pour le succès unanime et prochain de la fête de Jeanne d'Arc comme fête nationale, qu'une entente se fasse entre les catholiques, et plus généralement entre tous les citoyens de ce pays, pour

qu'à l'occasion de cette fête, il ne soit fait usage *d'aucun autre emblème que la bannière historique de Jeanne et le drapeau français.*

L'unanimité nationale autour de Jeanne d'Arc est chose assez précieuse pour que, délibérément et par un *accord réciproque,* nous écartions tout ce qui pourrait être prétexte à la troubler.

Certes, nous, catholiques, nous serons heureux de glorifier la Bienheureuse dans nos églises, de l'invoquer et de découvrir dans sa foi les sources de son héroïque patriotisme. Mais ne serait-ce pas compromettre les salutaires effets *de la réconciliation nationale* dont la mémoire de Jeanne peut être l'occasion, que de mêler, dans la fête civique, à l'idée de la Patrie qu'elle incarne aux yeux de tous, des revendications d'un autre ordre que tous ne comprendraient pas? Il serait à la fois impolitique et injuste de vouloir accaparer son nom, d'en faire une arme ou une sorte de défi, et, parce qu'elle fut chrétienne et sainte, d'en arriver à rendre son souvenir *agaçant ou gênant* pour les Français qui ne partagent pas notre foi. L'ambition de Jeanne fut de réunir autour d'elle tous ceux du sang de France : armagnacs et bourguignons, elle les appelait tous. Il faut de même que tous les Français de notre temps puissent ce jour-là oublier ce qui les divise. Nous nous devrons les uns aux autres, *par un égard mutuel,* de ne pas nous le rappeler. La grande figure de Jeanne, se dressant sur la France pacifiée, fera plus, toute seule, pour les grandes causes morales et religieuses qui nous sont chères, que ne sauraient faire nos empressements passionnés.

Comme fête nationale, la fête de Jeanne d'Arc doit être purement et simplement la *Fête de la Patrie.* Tout cela, rien que cela, et c'est assez. Or, le symbole de la patrie c'est le drapeau national. Les auteurs mystiques nous apprennent que le progrès d'une seule vertu tend à procurer l'acquisition de toutes les autres : restaurons donc le patriotisme, tel que Jeanne l'entendit, et le patriotisme, inséparable du désintéressement et du sacrifice, nous mettra de lui-même sur le chemin de la régénération morale que nous désirons pour notre pays.

Les « égards mutuels », l' « accord réciproque » ne sont ici que des mots séduisants, mais trompeurs, mais menteurs, déguisant une capitulation offerte avant toute hostilité à un adversaire qui, lui, ne parle encore de rien offrir et qui, on peut s'y attendre, n'entendra point faire de concessions. Mais, songez donc! Si nous avions l'imprudence et l'injustice de l' « agacer »! Ce serait horrible. Notez que, pour ma part, je ne prône ni ceci ni cela, mais j'ai le droit de trouver que le curé de Sainte-Cécile est trop prompt à nous endoctriner et que sa sagesse s'appellerait mieux encore pusillanimité d'un libéral.

Et cependant il commet, sans s'en douter, une hardiesse dont il devrait frémir. Comment! Le curé de Sainte-Cécile ne veut pas que, dans cette fête nationale, le drapeau pontifical paraisse dans le pavoisement, parce que c'est un emblème politique, et aussi, bien sûr, un signe d'affirmation religieuse, et il invite à arborer la bannière historique de Jeanne d'Arc! Mais il n'a pas réfléchi qu'elle serait infiniment plus propre à « agacer » et à « gêner » les Français qui ne partagent pas notre foi, disons plus franchement, les impies et les sectaires politiques qui nous oppriment. Mais la bannière historique de Jeanne d'Arc, avez-vous oublié ce qu'elle représente?

C'est, sur une de ses faces, Jésus-Christ, assis sur une nuée, tenant dans sa main gauche un globe, symbole de sa royauté universelle,

et bénissant de sa main droite *un lis*, symbole de la France que lui présentent deux anges. Plus bas, vers les pointes, on lit les noms de Jhésus-Maria. brodés en lettres d'or. Le revers figure l'écu de France *aux trois fleurs de lis* porté par deux anges.

Et vous croyez que cette bannière, si expressément politique et religieuse tout ensemble, agacera et gênera moins nos blocards que le drapeau pontifical? A la fête de Jeanne d'Arc, cette année, la police a fait enlever, dans mon quartier, de modestes oriflammes qui portaient simplement l'écu de France avec la devise : A Jeanne d'Arc. Nous verrons s'il sera permis d'arborer la bannière.

Mais c'est peut-être justement là l' « égard mutuel » que M. Birot demande et escompte. Alors, s'il est naïf dans sa confiance, il est du moins trop habile ou trop généreux, comme on voudra, dans ses propositions, car, si la bannière historique doit passer, le drapeau pontifical passerait bien aussi.

Naïf encore, — est-ce bien cela? — en se montrant la bouche pleine de la « réconciliation nationale » dont une fête civique de Jeanne d'Arc pourrait être l'occasion. Quelle idée se fait-il de ce que peut et doit être la réconciliation nationale? Il sait pourtant qu'elle a besoin d'être religieuse plus que politique. A cette réconciliation, tous sont prêts de notre côté. Mais une exhibition de drapeaux et quelques feux d'artifice, sans parler du reste dans une « fête civique » ne suffiront pas à en faire les frais, en mettant de côté « les revendications d'un autre ordre que tous ne comprendraient pas ».

Non, d'ailleurs, non, la fête de Jeanne d'Arc, même comme fête nationale, ne peut pas être, à l'entendre ainsi, « purement et simplement *la Fête de la Patrie* », ou du moins, elle ne serait qu'une fête de Jeanne d'Arc incomplète, diminuée, altérée. La fête de Jeanne d'Arc est la fête *de la foi et de la patrie*. Le patriotisme traditionnel ne permet pas de la comprendre autrement, l'histoire non plus. Les hommes du régime actuel sont incapables de s'élever à cette conception. S'ils instituent néanmoins une fête nationale, tous les catholiques s'empresseront d'y concourir comme à un hommage à notre grande Libératrice, sans cacher qu'ils déplorent l'insuffisance de cet hommage national laïque, et en s'efforçant de lui donner, quant à eux, son plein sens, autant qu'ils le pourront. Mais, de grâce, ne commencez pas par leur lier les mains, avant même de savoir quelle liberté pourrait leur être laissée. De grâce, ne faites pas d'un patriotisme sans traditions réelles, d'un patriotisme *neutre*, le patriotisme « tel que Jeanne l'entendit », quoiqu' « inséparable du *désintéressement* et du sacrifice ». Ce serait outrager sa mémoire. Ce genre de désintéressement-là, que M. Birot a souvent prêché, elle le flétrirait d'un autre nom. Elle ne connut pas les libéraux. Mais aujourd'hui elle leur crierait de toutes ses forces que, dans sa chère France, jamais le patriotisme du nouveau siècle ne « nous mettra *de lui-même* sur le chemin de la régénération morale que nous désirons tous pour notre pays ».

« JARDINS D'ENFANTS »

Une mère de famille, lectrice de cette revue, nous communique d'intéressantes réflexions sur le récent livre de M. l'abbé Klein.

Monsieur le Directeur,

Vous ne vous doutez peut-être pas que, malgré son titre un peu sévère, votre Revue n'est pas lue exclusivement par des prêtres et des gens sérieux : les mères de famille y trouvent aussi, avec des principes de vraie philosophie chrétienne, qu'elles peuvent transmettre à leurs grands fils, des idées sur l'éducation des tout petits, qui les intéressent vivement. Permettez-moi de vous remercier notamment, en mon nom et au nom des mères de famille catholiques de France, de vos deux derniers articles sur les Jardins d'enfants.

M. l'abbé Klein a donné le résumé du livre que vous y analysez, dans deux numéros du « Correspondant » que j'avais lus; et cette lecture m'avait causé un tel sentiment d'indignation (le mot n'est pas trop fort), que j'ai été vraiment heureuse d'en trouver la réfutation dans votre Revue.

C'est une aberration bien moderne en effet, que de nous proposer sans cesse des méthodes nouvelles et, (ce qui est pire), importées de l'étranger, pour élever nos enfants de France. Maurras disait ces jours-ci dans un article intitulé : « Le Triomphe de la raison » : « Les méthodes françaises conviennent aux bons cœurs et aux bons esprits français », et c'est aussi vrai en éducation qu'en politique.

Après l'engouement des nurseries anglaises, si contraires à notre esprit de famille; après l'admiration béate de la « supériorité des anglo-saxons », qui a fait négliger si lamentablement la culture française, à laquelle on sent maintenant la nécessité de revenir, on veut nous imposer une méthode allemande pour la formation de nos tout petits !

Mais en admettant qu'elle puisse réussir chez des enfants allemands, danois ou norvégiens, (ce qui reste à prouver), est-ce une raison pour qu'elle soit bonne en France ? Il faudrait, pour le croire, méconnaître la différence, et même l'opposition, des tempéraments du Nord avec les nôtres, et oublier que la première loi de l'éducation est de s'adapter à chaque caractère, à chaque tempérament d'enfant.

Et non seulement les tempéraments ne sont pas les mêmes, mais les lois ataviques qui les dirigent sont aussi d'essence différente : nos enfants sont français et catholiques; ils sont tous, ou à peu près, de descendance catholique, et les méthodes qui peuvent réussir chez des nations protestantes, ne s'adaptent pas à nos tempéraments catholiques, ou risquent de les déformer. On voit clairement, du reste, la marque de l'esprit protestant dans cette méthode Frœbel, tant vantée par l'abbé Klein : on comprend que des partisans du libre examen, envisagent comme but unique de l'éducation, le développement de la personnalité des enfants, sans les soumettre à une règle

surnaturelle, uniforme et supérieure à eux; tandis que le catholique doit s'habituer, de bonne heure, à voir cette règle dominer sa vie et inspirer toutes ses actions.

La méthode Froebel est donc étrangère à notre tempérament français et catholique, et cela seul, il me semble, devrait nous inspirer de la méfiance à son égard, même si elle ne méritait aucune autre critique. Mais il n'en est pas ainsi.

Quand on connaît les enfants, on voit que c'est là une méthode *a priori*, imaginée par un homme qui l'a inventée pour être appliquée à l'enfant, non pas tel *qu'il est*, mais tel qu'il *le* suppose. C'est une idée séduisante, en théorie, de classer les pensées de l'enfant, de les grouper autour d'une « idée centrale », à laquelle se rapporteront ses jeux, ses travaux et ses réflexions. Mais quand on a vu de près la diversité des pensées d'un bébé de quatre à sept ans, les mille fantaisies de son imagination, on comprend qu'il faudrait à la jardinière une ingéniosité d'esprit prodigieuse, pour faire entrer dans un cadre donné, pendant un mois ou même un jour, les questions incessantes que lui poseront chaque enfant. Il ne peut y avoir qu'une idée centrale assez vaste, assez variée, assez prenante pour dominer toute la vie de l'enfant, c'est l'idée religieuse, l'idée de Dieu. On serait étonné de la facilité avec laquelle l'enfant accueille cette idée et s'en pénètre, si l'on ne savait qu'il a reçu par le baptême les germes de la vie surnaturelle, tout prêts à éclore et à se développer.

Mais la méthode Klein ne tient aucun compte de la vie surnaturelle. Elle donne à l'enfant, comme idée centrale pour nourrir son esprit et son cœur : le printemps, les semailles, etc.; sans jamais élever son âme au-dessus des objets matériels qu'on lui donne à observer. L'abbé Klein raconte une leçon sur la germination, où l'on explique aux enfants que le germe trouve d'abord, dans les cotylédons, l'aliment qui lui est nécessaire pour faire pousser les racines qui puiseront ensuite les sucs de la terre, de même que le petit poulet trouvera dans l'œuf un aliment tout préparé pour attendre l'éclosion; et la Jardinière n'a pas dit un mot de la prévoyance admirable de Dieu dans la nature; et ce prêtre n'a pas senti cette lacune, et n'en a pas été révolté. Il n'a que de l'admiration pour cet enseignement, neutre s'il en fût, pour ne pas dire athée et matérialiste!

Un heureux hasard m'a permis de lire, en même temps que les articles de M. Klein, le mandement de Mgr Penon sur le même sujet : l'éducation des tout petits. Quelle différence entre les deux méthodes! La première donne l'impression d'un système de dressage pour de petits animaux savants; avec Mgr Penon, on comprend ce que doit être l'éducation d'une âme surnaturalisée par le baptême, et destinée à une vie supérieure. Par exemple : la Jardinière explique au petit Henri Chaut qu'il faut obéir, en lui démontrant que si chaque goutte d'eau d'une source n'obéissait pas, et ne rejoignait pas ses compagnes, le ruisseau ne se formerait pas, ni la rivière, qui ne féconderait pas le pré, qui ne nourrirait pas les vaches, lesquelles n'auraient pas de lait pour le petit Henri. C'est de la morale utilitaire s'il en fût. La mère chrétienne qui s'inspirera des conseils de Mgr Penon,

racontera à l'enfant une tout autre histoire : elle lui dira qu'il y a eu autrefois sur la terre un Enfant comme lui, qui était Dieu, mais qui est venu pour lui enseigner comment il fallait être sage; elle le lui montrera obéissant à Marie et à Joseph, travaillant avec eux, pratiquant toutes les vertus qu'il doit acquérir lui-même. Cette « divine histoire, la plus captivante, la plus dramatique de toutes », comme dit Mgr Penon, rappelée souvent et mêlée à la vie de l'enfant, n'éveillera-t-elle pas en lui des sentiments plus nobles et profonds, n'établira-t-elle pas sa morale sur des bases plus dignes de son baptême, et de sa qualité de chrétien?

Déplorable au point de vue des mobiles proposés à la volonté de l'enfant, cette méthode l'est plus encore pour la répression de ses défauts. Je me demande même si M. Klein s'est douté que les enfants ont des défauts à corriger : quand il parle de redresser, « toujours si délicatement », la petite plante confiée aux mains de la Jardinière, il montre une fois de plus qu'il a construit sa méthode en dehors de toute observation pratique. S'il avait suivi son filleul de plus près, il aurait vu tous les mauvais petits germes que ces pauvres petits apportent en naissant, et cachent sous des dehors si gracieux : colère, dissimulation, égoïsme, gourmandise, et autres vices. C'est justement de trois à six ans que la petite plante pousse toutes ses épines, et l'on se tromperait grossièrement en pensant qu'on les arrachera sans faire usage, quelquefois, de gestes énergiques, et même frappants. Vouloir faire appel d'abord au raisonnement de l'enfant, c'est aller à l'inverse du développement normal de sa nature. Chez lui, en effet, la sensibilité se développe la première : sensibilité animale, puis sensibilité affective : il faut donc agir d'abord par la crainte, mêlée de rappels affectueux. Je puis citer ici un exemple vécu : ma petite fille avait trois ans quand elle me mentit pour la première fois, avec cette tranquille impudence qu'on est stupéfait de trouver chez ces jolis petits êtres. Je lui ai bien expliqué qu'elle me faisait beaucoup de peine, ainsi qu'au bon Jésus; et puis je l'ai fouettée; elle n'a pas recommencé depuis. Souvent, quand je l'interrogeais, j'ai vu passer dans ses yeux l'envie de dissimuler, puis un souvenir de crainte se peignait sur le petit visage, et l'aidait évidemment à repousser la tentation.

Plus tard seulement, la sensibilité de l'enfant se mêle à un peu de raison, l'une et l'autre se développant simultanément; dans cette deuxième période, la méthode d'affection et d'autorité trouve un complément dans la méthode chrétienne, qui nous est donnée par l'Eglise; l'enseignement du catéchisme, la confession fréquente, viennent au secours de la mère pour corriger et former les âmes qui lui sont confiées.

Mais si l'on présente à la Jardinière les enfants qu'elle doit élever, comme de petites plantes idéales, faciles à redresser en faisant appel à leur raison, on court grand risque de la décourager dès les premiers essais. Car c'est là une dernière critique que je me permettrai de faire au système de M. Klein : c'est qu'il confie des enfants irréels à des Jardinières idéales, qui n'existent que dans son imagination.

Je crois qu'en général la mère a reçu de Dieu et de son éducation chrétienne, les qualités d'éducatrice; il lui faut une application incessante, pour faire varier sa méthode avec chacun de ses enfants. Où trouver des éducatrices jardinières, qui sauraient avoir autant de nuances dans les méthodes, qu'elles auront d'enfants à élever? M. Klein en trouvera une, deux, il n'en trouvera pas davantage. Nous, mères, nous sommes soutenues par notre amour de mères chrétiennes; que devra-t-on attendre de ces Jardinières, qui seront en général des mercenaires?

En resumé, cette méthode nouvelle me paraît digne de Rousseau, c'est-à-dire inspirée par une méconnaissance absolue de l'enfant, oublieuse de son âme, et de l'influence que le Baptême et la grâce exercent dans la formation d'un baptisé, ce qui étonne chez un prêtre. A sa méthode neutre ou protestante, nous, mères chrétiennes, opposons la méthode française, chrétienne et surnaturelle qui a fait ses preuves, en nous donnant les générations d'hommes qui ont fait de l'ancienne France la première des nations.

Une mère de famille catholique et française.

L'*Ecole*, revue pédagogique, rédigée par M. l'abbé Audollent, *directeur de l'Enseignement libre pour le diocèse de Paris*, avec le concours de MM. Labourt, Hemmer, etc,... fait, dans son numéro de mai, un éloge du livre de M. l'abbé Klein, que voici :

« Il n'est peut-être pas de question plus actuelle en pédagogie que celle des « jardins d'enfants. » Aucune, du moins, n'ouvre d'aussi intéressantes perspectives sur les progrès que peuvent encore faire les écoles maternelles.

« *Mon filleul au jardin d'enfants* est le premier ouvrage d'importance qui ait paru en français sur cette matière neuve et attrayante. Et il y a lieu de croire qu'il ne sera pas de longtemps dépassé, tant il réunit de précision technique et de charme littéraire, si parfaitement il sait mélanger les observations prises sur le vif aux discussions d'idées et aux simples réflexions d'enfants, ce qui se fait en classe aux scènes typiques de la maison et de la vie courante.

« Le « filleul » n'est pas une figure d'utopie, une copie en miniature de Télémaque ou d'Anacharsis; c'est un « témoin » d'expérience. Et de ces expériences, parfaitement authentiques, sans doute les philosophes de la pédagogie pourront tirer des arguments pour ou contre leurs systèmes; mais il en ressortira surtout des suggestions pratiques pour les institutrices, les mères et tous les éducateurs. Une chose, entre beaucoup d'autres, plaira aux maîtres compétents : M. l'abbé Klein, en présence de son délicat sujet, n'a pas fait appel à ses souvenirs de professeur à l'Institut catholique ou d'ancien directeur de l'*enseignement chrétien;* il a compris que, pour parler des écoles maternelles et des jardins d'enfants, il fallait très longuement et minutieusement, les observer de près, se mêler à leur vie. A la hauteur des idées et du style correspond, dans son livre, l'exactitude de la méthode. »

PRÉDICATEUR OU CONFÉRENCIER

Une revue satirique, *Le Cri de Paris*, dans son numéro du 14 juillet, contient sous ce titre : « Mea culpa », l'article que voici :

Le Cri de Paris a, sans le vouloir, offensé Mgr Jean-Marie-Henry Bolo, protonotaire apostolique.

C'était il y a trois mois, le 7 avril; dans toute la candeur de notre âme, nous félicitions le sympathique prélat du succès de ses conférences mondaines à Trouville et à Paris. Nous poussions la flatterie jusqu'à vanter les traits spirituels dont il émaillait ses discours.

Puisque Mgr Bolo quittait la chaire sacrée pour monter sur l'estrade de la salle Gaveau, nous supposions naïvement que nous avions le droit et le devoir de parler de lui comme de tout autre conférencier. Nous pensions lui faire plaisir en insistant sur la vogue de ses spirituelles causeries.

Un autre nous eût remerciés. Mgr Bolo nous envoie du papier timbré.

Après trois mois de réflexion, il nous fait signifier par ministère d'huissier un exploit dont nous extrayons le passage suivant pour l'édification de nos lecteurs :

Attendu qu'imputer un certain souci du tapage, de la réclame et de la recette à un prédicateur dont la modestie et le désintéressement doivent être les premières qualités, c'est évidemment le déconsidérer dans l'esprit du public catholique et éloigner de lui les auditeurs soucieux d'entendre la parole sacrée;

Que c'est si vrai que le journal l'*Univers* et la *Semaine religieuse du diocèse de Cambrai* ont pris texte de l'article du *Cri de Paris* pour attaquer violemment la parole du requérant et lui appliquer les sévérités de l'encyclique du 28 juillet 1906 dirigée contre les prédicateurs qui produisent plus de mal que de bien;

Que faire tomber un prêtre sous le coup d'une encyclique dont les avertissements éloignent de la chaire occupée par certains prédicateurs, c'est le vouer au mépris, tout au moins au soupçon, de la partie du public dont l'estime lui est nécessaire, et lui porter tous les préjudices qui tiennent à la déconsidération...

Par ces motifs, Mgr Bolo nous demande seulement *dix mille* francs francs de dommages-intérêts.

C'est pour rien, et nous devons remercier de sa modération un prédicateur dont la modestie et le désintéressement sont évidemment les premières qualités.

Nous avons confié à Me André Hesse le soin de nous défendre devant la neuvième Chambre. L'éminent avocat, qui n'a pas à craindre comme Mgr Bolo les sévérités de l'encyclique du 28 juillet 1906, saura exprimer mieux que nous ne pourrions le faire les sentiments de vénération que nous inspire le distingué conférencier.

Si nous sommes bien informés, c'est vingt mille francs que Mgr Bolo réclame à la *Semaine religieuse de Cambrai* et à l'*Univers*.

Nous n'avons point à entrer dans le débat.

Mais peut-être Mgr Bolo n'a-t-il pas l'intention de borner là ses poursuites, du moment qu'imputer un certain souci du tapage et

de la réclame à un « prédicateur » ou, supposer qu'il oublie sa première qualité, la modestie, suffit pour les motiver. Il y a encore, par exemple, le *Figaro*. Je suis trop sûr des bonnes relations qui unissent Mgr Bolo et M. J. de Narfon, pour craindre de faire un tort réel à celui-ci en appelant sur lui la même vindicte. La réclame outrancière qu'il fait à son ami, en consacrant de longues chroniques à chacune de ses conférences, est certainement toute spontanée et l'on ne peut le soupçonner de complaisance pour le souci que Mgr Bolo, par manque de modestie, lui en aurait laissé voir. Mais aussi, dire qu'il sacrifie à « la mondanité » et même au « snobisme », n'est-ce pas, malgré beaucoup de compliments qu'un esprit un peu défiant pourrait ne pas trouver exempts d'ironie, n'est-ce pas également déconsidérer quelque peu l'orateur catholique et éloigner de lui les auditeurs soucieux d'entendre « la parole sacrée »? Et, il n'y a pas à dire, si l'*Univers* et la *Semaine religieuse de Cambrai* peuvent exciper, comme *Le Cri de Paris,* du droit de critiquer un conférencier sur l'estrade, c'est bien, au contraire, le prédicateur que M. de Narfon taxe de mondanité et de snobisme, car, pour lui, le théâtre n'est plus un théâtre, dès lors que, sur la scène, apparaît « un prélat, toutes enseignes déployées ».

Voici l'article que M. de Narfon écrivait dans le *Figaro* du 1er mars, sous ce titre bien trouvé : *Un carême « in partibus ».*

Un grand nombre de personnes que l'on ne voit peut-être pas très fréquemment à l'église, mais qui font partie inconstestablement du Tout-Paris mondain ont reçu, ces jours-ci, un avis ainsi libellé :

« La Société des conférenciers parisiens a l'honneur de vous prévenir que Mgr Henry Bolo reprendra cette année son cours de psychologie familiale à la salle Gaveau, et donnera quatre conférences sur « Les mariages de demain », les mercredis 6 mars, 13 mars; vendredi 22 mars, mercredi 27 mars, à 4 heures très précises ».

Et voici les titres de ces conférences, qu'il serait plus exact d'appeler des leçons, puisqu'il s'agit d'un cours :

I. La Décadence masculine; II. L'avènement de la femme; III. La lutte autour du mariage; IV. Les jeunes filles à marier.

C'est bien une sorte de carême *in partibus infidelium,* ce qui ne veut pas dire que les fidèles seront déplacés dans l'auditoire du conférencier, ou du professeur, ou du très moderne missionnaire qu'est Mgr Henry Bolo. Mais enfin, on peut se figurer sans invraisemblance qu'il se propose surtout d'atteindre une clientèle — si je puis ainsi dire — dont la frivolité s'accommode mal des paroles austères qui tombent habituellement de la chaire chrétienne, où, d'ailleurs, le choix des sujets est rigoureusement soumis à des convenances religieuses qui ne s'imposent pas du tout, ou qui s'imposent beaucoup moins, même à un prêtre, sur l'estrade profane d'une salle de concert. On ne peut pas tout dire à l'église; on n'y peut pas dire tout ce dont il importe qu'une jeune fille soit instruite pour accorder dans son expérience personnelle le droit au bonheur avec les exigences de la morale. (Le programme que j'ai sous les yeux nous avertit que les conférences de Mgr Bolo « intéresseront particulièrement les grandes jeunes filles »). Et, d'autre part, sur les sujets même que l'on y peut traiter, il est impossible de s'exprimer à l'église avec une entière liberté. Il y a

une façon grave et une façon plaisante de « châtier » les mœurs du temps. La façon plaisante n'est peut-être pas la moins efficace, mais elle ne serait point en harmonie avec une ambiance sacrée, tandis que dans une salle profane le moraliste a le droit de prendre à son compte le *Castigat ridendo mores.*

C'est en somme une œuvre souverainement utile que poursuit Mgr Bolo, tout en se donnant l'apparence de sacrifier un peu à la curiosité, à la mondanité, et même, dans une certaine mesure, au snobisme. Ce que seront — soit extérieurement, soit au fond — les leçons annoncées, il est facile de le conjecturer en évoquant le souvenir de celles que Mgr Bolo a données l'année dernière à pareille époque, au même lieu.

L'auditoire? — Je l'ai dit : ce qu'on est convenu d'appeler le Tout-Paris. Le chroniqueur peut mettre sur presque toutes les figures des noms que l'on est habitué à rencontrer dans « le monde et la ville », comme le bon faiseur a mis de coûteuses toilettes sur presque toutes les épaules. Mais, écoutez et regardez : ces physionomies auront tout à l'heure comme le reflet des plus nobles sentiments patriotiques et religieux que la parole du conférencier aura remués dans les âmes, infiniment plus sérieuses en réalité qu'on ne le croirait, à en juger par le dehors.

L'orateur? — Je ne serais pas surpris qu'en dépit d'un passé d'éloquence déjà long et des plus édifiants, les titres — peut-être un peu trop prometteurs à certains égards — de ses conférences eussent provoqué certaines inquiétudes. On sait l'indépendance de sa pensée et de son style, et que son esprit — il en a à revendre — s'abandonne volontiers à des saillies qu'une culture janséniste réprouverait évidemment. Attendez; et dans la forme, il est vrai, la plus attrayante, il n'exprimera que des idées élevées, profondément chrétiennes, et les sentiments les plus nobles et les plus délicats.

Oserai-je ajouter que Mgr Bolo est très particulièrement qualifié pour parler mariage aux jeunes filles, car c'est un spécialiste des causes matrimoniales. Avocat consultant, à combien de cœurs en détresse sa science du droit canonique ne lui a-t-elle pas permis d'ouvrir le seul recours légitime contre une de ces erreurs qui semblent devoir engager toute la vie!

Le théâtre? — Non, ce n'est pas un théâtre. Tout de même, il y a là un prêtre, un prélat, qui, toutes enseignes déployées, parle sur une estrade que l'on peut prendre pour une scène, devant un parterre, des loges, des fauteuils, des balcons, voire un promenoir. Mais à peine a-t-il commencé son discours, que vous oubliez tout ce décor, que vous ne voyez plus que l'apôtre dont le discours est bien véritablement une leçon, et derrière lui, constituant un fond adéquat, les grandes orgues dont l'aspect sévère donne une impression d'église.

Les objections ne tiennent plus. Les défiances tombent. Mon Dieu! il y a des gens qui paraissent s'être donné ici-bas la mission de tout surveiller pour tout dénigrer. Ceux-là mêmes — sauf naturellement les imbéciles — désarmeraient s'ils assistaient aux leçons de Mgr Bolo. La principale objection est fondée sur le contraste que produit la présence d'un prêtre sur une scène. Ce contraste est-il donc, en soi, si choquant? Et n'a-t-on pas fait assez de musique profane dans quelques églises pour qu'il devienne naturel, par compensation, de faire de l'éloquence sacrée dans quelques théâtres?

Quoi qu'il en soit, quelqu'un disait l'autre jour à Mgr Bolo : « Avec votre soutane ne vous sentez-vous pas mal à l'aise sur ces planches? » — « Et pourquoi donc? répondit-il. Dès qu'il s'y fait un peu de bien, ce sont des planches... de salut ».

Mgr Bolo semble donc entendre que son cours de « psychologie familiale » dans un théâtre et devant un auditoire comme celui que décrit M. de Narfon, soit assimilé à la prédication sacrée, ou du moins, que sa fonction de prédicateur interdise la critique du conférencier. On verra si les tribunaux adoptent ce point de vue.

Je ne sais quelles critiques la *Semaine religieuse de Cambrai* et l'*Univers* se sont permis. Mais Mgr Bolo, qui, à bon droit, ne veut point être pris pour moderniste, quoique « très moderne », n'en ouvre pas moins aux modernistes une voie excellente pour eux, et par un procédé digne d'eux.

UNE FEUILLE QUI DISPARAIT

Nos lecteurs n'ont pas oublié l'article de M. le chanoine Marchand : « Une nouvelle théologie de l'Incarnation » (15 mai 1912) où il critiquait les théories de l'*Ecole Franciscaine*, dirigée par le P. Déodat-Marie. La « Semaine religieuse de Cambrai » annonce en ces termes la disparition de cette feuille.

« La revue franciscaine du P. Déodat-Marie, au Havre, en faveur de la philosophie scotiste, mais surtout en faveur du pire libéralisme soi-disant catholique, vient de cesser ses publications. Cette revue avait profondément scandalisé les bons catholiques, qui se demandaient comment on pouvait tolérer cette publication, où la doctrine scotiste et les traditions franciscaines servaient à une propagande digne de la *Démocratie* et du *Bulletin de la Semaine* ».

Cette suppression, dont nous étions déjà informés, aurait été commandée, nous disait un personnage bien placé pour le savoir, par le Général des Mineurs.

Elle était d'un caractère bien original, cette revue. Il était très difficile de s'y abonner. Il fallait pour cela montrer patte blanche. Ni à Paris, où elle avait un dépôt, ni au Havre, où elle se publiait, on n'accordait l'abonnement sans une enquête préalable sur le destinataire authentique, et elle aboutissait à un refus quand il restait quelque doute. Le P. Déodat était farouche, comme s'il ne travaillait que pour des initiés. Pour notre part, nous avions vainement tenté par plusieurs voies, depuis deux ans, d'obtenir cet abonnement. Voilà qui n'est pas banal.

L'*Ecole Franciscaine* avait des succédanés. Vont-ils aussi disparaître? La *Bonne Parole* qui justifiait non moins le jugement de la « Semaine religieuse de Cambrai », a, croyons-nous, cessé de vivre. Mais, depuis le commencement de cette année paraissent les « *Controverses : doctrinales, sociales et politiques* », sous forme de feuille petit in-4° bi-mensuelle, ayant pour directeur M. Paul Guillard qui est, si nous ne faisons erreur, un ancien sillonniste connu. Cette feuille émane de la même source et a les mêmes éditeurs. Mais aussi, même ombre, même mystère. Un avis énigmatique qu'elle porte en tête est ainsi conçu : « Cette publication indépendante n'est servi qu'aux lecteurs de *publications abonnées* » (ainsi souligné). Qu'est-ce que

cela peut être : des publications abonnées, et quelles sont ces publications? Mystère toujours, et discrétion. Et quelle est l'indépendance de cette feuille si strictement dépendante? Cela fait vraiment trop de trucs.

Les *Controverses* s'alimentent surtout par la reproduction des articles les plus libéraux ramassés dans d'autres revues. Elles en sont à rééditer par chapitres entiers le misérable pamphlet de M. Edouard Bernaërt dans la *Monarchie française* contre tous les francs serviteurs du Saint-Siège.

LE CATHOLICISME DE M. DE NARFON

On nous signale, dans une estimable Revue catholique, le *Polybiblion* (juin 1912), un compte rendu du misérable livre de M. de Narfon : « *La Séparation de l'Eglise et de l'Etat : origines, étapes, bilan* », dont Mgr Delmont a fait ici justice (1er et 15 septembre 1911). Ce compte rendu se termine ainsi :

... *Nous n'avons pas le droit de suspecter la sincérité de M. de Narfon,* mais qu'il nous permette de lui demander si des livres, comme celui que nous avons sous les yeux, au lieu de servir la cause de l'Eglise, ne fournissent pas plutôt des armes à ses adversaires?

Trop bon, cher Monsieur, trop bon en vérité. Ne faites pas passer les catholiques pour des niais. Et vous-même, comment pouvez-vous admettre la sincérité de M. de Narfon? Le catholique du *Matin* et du *Journal de Genève* est plus que disqualifié. Il est au-dessous de feu des Houx qui avait jeté le masque qu'il s'attache, lui, à garder dans les feuilles de l'espèce du *Figaro,* chères à tant d'honnêtes imbéciles, pour mieux faire le jeu du gouvernement athée et de toute la secte. Il n'en doit pas moins figurer, aux yeux des catholiques tant soit peu éclairés, au premier rang de ceux que vise l'Encyclique *Pascendi.* M. de Narfon qui, dès le premier jour, enseignait que le devoir des modernistes est de rester dans l'Eglise, sait parfaitement ce qu'il fait. Il a dû bien rire en lisant votre question. Et, vraiment, c'était à vous de la résoudre, au lieu d'entretenir dans l'esprit de vos lecteurs un doute favorable à un homme contre lequel on ne saurait trop les prémunir.

M. P. BUREAU ET LA LIGUE FRANÇAISE D'ÉDUCATION MORALE

Dans le dernier numéro, nous avions qualifié de « fait scandaleux » la part prise par M. P. Bureau à cette Ligue, notamment dans la séance d'inauguration. Un incident, auquel nous sommes étrangers, vient de révéler que l'autorité ecclésiastique a réprouvé aussi cet acte, quoiqu'elle n'eût pas jugé bon de manifester extérieurement cette désap-

probation. La *France antimaçonnique* avait, en ces termes, mis en cause le Recteur de l'Institut catholique.

La *France Antimaçonnique* se demande maintenant pour quels mystérieux motifs Mgr Baudrillard n'est pas intervenu et n'a pas enjoint à son subordonné, M. Paul Bureau, de reculer devant un pareil scandale.

Recteur de l'Institut Catholique de Paris, Mgr Baudrillard avait le droit et le devoir de signifier à M. Paul Bureau, rétribué par les catholiques, qu'il n'y avait pas de place pour lui à la Tribune de la Sorbonne.

Il ne l'a pas fait!

Pourquoi?

Elle a reçu la réponse suivante :

A son tour, Mgr Baudrillar*t* (c'est ainsi que son nom s'écrit) vous demande pourquoi la *France Antimaçonnique* affirme-t-elle ce qu'elle ignore et ce qui est contraire de la vérité?

Son rédacteur avait le droit et le devoir de s'informer avant d'écrire.

Il ne l'a pas fait. Pourquoi?

S'il l'eût fait, il eût appris que dans la mesure de son devoir et de son droit (qui n'est pas celui d'un maître à l'égard d'un subordonné), Mgr Baudrillart était intervenu en son nom, au nom du conseil archiépiscopal et au nom de S. E. le cardinal-archevêque de Paris.

Il eût appris aussi que ces autorités, supérieures à la sienne, ayant jugé à propos de ne pas livrer au public leur pensée, après l'avoir fait connaître à M. Bureau, il n'appartenait pas au recteur de la publier.

Vous voudrez bien, Monsieur le Directeur, faire paraître cette réponse intégralement à la place où a paru votre accusation.

Je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments distingués.

Alfred BAUDRILLART,
V. G. Rect.

Beaucoup de catholiques se féliciteront que cette réponse ait été provoquée.

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION (Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz à LILLE Nord), *et non pas à la* DIRECTION *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

Le Gérant : G. STOFFEL

IMP. DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, 41, RUE DU METZ, LILLE. — 10.610

« QU'EST-CE QUE LA FOI ? » (1)

II

Quelle est la meilleure définition de la foi en général? Nous avons répondu par cette formule qui nous paraît la plus conforme au sens propre du mot, à son sens courant et à celui que l'introduction de la foi chrétienne a fait préciser : « La foi est l'assentiment raisonnable et ferme donné librement à la vérité sur le témoignage d'autrui ». En regard de cette définition, la tentative de M. Mallet pour y substituer une nouvelle conception de la foi en général, nous est apparue également dédaigneuse d'une saine philosophie et impuissante à donner une solution tant soit peu satisfaisante et claire de la question proposée.

Il en aborde ensuite une autre, à laquelle la précédente nous préparait : « Qu'est-ce que la foi catholique? » Sera-t-il plus heureux cette fois? Il est à prévoir que les jalons mal posés feront dévier sa route. Mais c'est ce dont il importe d'autant plus de se rendre exactement compte, qu'il ne s'agit plus de simple philosophie.

Saint Thomas définit la foi *surnaturelle* considérée *en acte :* « L'assentiment de l'intelligence à la vérité divine sur le commandement de la volonté mue par la grâce » (2). En sa brièveté, cette définition renferme tout l'essentiel de la doctrine catholique touchant la foi. Ajoutons-y les paroles plus explicites du Concile du Vatican : « Cette foi, qui est le commencement du salut des hommes, l'Eglise catholique professe qu'elle est *une vertu surnaturelle,* par laquelle, prévenus de la grâce divine, nous croyons véritable ce qui a été révélé par Dieu, non à cause de la vérité intrinsèque des choses, mais à cause de l'autorité de Dieu qui ne peut être ni trompeur ni trompé » (Constit. de Fide).

Le Docteur angélique traite en des « questions » distinctes l'acte de foi, l'objet de la foi et la vertu de foi. On vient de voir comment il définit l'*acte* de croire : il consiste dans l'assentiment de l'esprit; le texte latin dit encore plus expressément : il est un acte de l'intelligence. Traitant ensuite de la *vertu,* il pose cette question : la vertu de foi réside-t-elle dans l'intelligence (3)? Et il résout toutes les objections qu'il énumère par cette raison lumineuse: « mais contre tout cela, il y a que la foi est remplacée par la *vision* dans la patrie, selon la parole de l'apôtre (I Cor., XIII, 12) : « Nous voyons maintenant Dieu comme dans un miroir et en des énigmes, mais alors nous le

1. Voir le n° du 1er août.

2. Credere est actus intellectus assentientis veritati divinæ ex imperio voluntatis motæ per gratiam (2a-2ae, q. II, art. 9, in c.).

3. Utrum fides sit in intellectu sicut in subjecto. (2a-2ae, q. IV, a. 2).

verrons face à face. » Or, la vision appartient à l'intelligence. Donc aussi la foi ». Et c'est plus de vingt fois peut-être que dans son court traité de la foi il reproduit cette assertion : la foi est essentiellement un acte de l'intelligence (1). Nous aurons occasion d'y revenir. Mais il le fallait noter dès ici, parce que, comme on en a fait la remarque, le théologien de l'immanence, plus soucieux que les apologistes philosophes de ne pas tourner le dos aux anciens docteurs, et comprenant peut-être que la nouvelle école avait nui à son crédit par son dédain des maîtres de la scolastique, a inauguré dans sa brochure une tactique plus habile. Saint Thomas, à qui l'on reprochait si haut son rationalisme et sa crédulité naïve aux concepts de la raison, devient le patron du nouveau système et sera présenté au XX[e] siècle comme un pragmatiste avant la lettre.

***

La question de la foi surnaturelle laisse pendante plus d'une difficulté. Comment la foi est-elle en même temps raisonnable et libre? Comment peut-on concilier la vue de preuves certaines d'une révélation divine et infaillible avec la nécessité pour croire d'une impulsion libre de la volonté, sous l'action de la grâce de Dieu?

Voici comment le P. Portalié expose le principe traditionnel de la solution :

« A ce problème, spécialement étudié en notre siècle ballotté entre un rationalisme incrédule et un fidéisme irrationnel, les théologiens répondent par une analyse très pénétrante de l'activité de notre raison et de sa dépendance par rapport à la volonté. Ils pensent que la question a été obscurcie par un préjugé trop répandu, à savoir que toute manifestation de preuves certaines entraîne nécessairement l'assentiment et fixe à jamais l'esprit dans l'affirmation démontrée. Si donc notre raison parvient à prouver que toute parole de Dieu est infailliblement vraie et que le christianisme a été vraiment révélé par Dieu, il en résulterait que notre esprit ne pourrait examiner loyalement ces preuves sans être mis dans l'impossibilité de nier une religion reconnue parole de Dieu.

» Mais une analyse plus subtile démontre que, même dans la manifestation de preuves certaines, il faut distinguer divers degrés de clarté ou d'évidence. Parfois la vérité se manifeste avec tant d'éclat que la raison, n'ayant devant elle qu'un objet pleinement lumineux, est nécessairement entraînée à l'assentiment : vainement ferait-on ef-

1. Les *Actes* du Concile du Vatican, par les détails historiques qu'ils contiennent sur la genèse historique du magnifique chapitre III de la Constitution dogmatique « Dei Filius », confirment cette doctrine. La note 15 remarque expressément que l'acte de foi lui-même est une adhésion à la vérité et par suite appartient formellement à l'intelligence : *« est assensus in veritatem adeoque pertinet formaliter ad intellectum »*. (Acta et Decreta Sacrorum Conciliorum recentiorum. Collectio Lacensis. Tomus VIIus).

fort pour nier notre existence, les vérités immédiates, les conclusions d'un raisonnement facile. D'autres fois, au contraire, la vérité se manifeste à l'esprit avec moins d'éclat. Prenons pour exemple l'existence de Dieu; les preuves, il est vrai, ne concluent pas seulement à la probabilité, mais à la certitude d'une cause première; mais cette cause première est si mystérieuse que les difficultés surgissent aussitôt, difficultés insolubles directement, et, par suite, renaissant toujours à mesure que l'esprit les rejette. Dans ce cas, l'esprit n'est point *fixé* par la vision à une affirmation constante de cette vérité : il restera indécis entre des affirmations et des négations successives, jusqu'à ce qu'un acte libre intervienne ordonnant à l'intelligence, non pas d'affirmer *plus qu'elle ne voit,* mais d'affirmer désormais sans hésitation ni crainte *ce qu'elle voit* appuyé sur des preuves certaines, malgré des difficultés apparentes qui pourront encore soulever des doutes involontaires.

» Telle est, si on la comprend bien, la pensée des grands scolastiques. Ils se demandaient avec Suarez si les preuves de l'existence de Dieu constituent une véritable démonstration: oui, certes, répondaient-ils, les arguments ne concluent point seulement à la probabilité, mais à la certitude : cela n'empêche pas qu'un esprit opiniâtre *(pertinax)* ne puisse les nier. Ils distinguaient donc implicitement, eux aussi, deux sortes de démonstrations, l'une si claire que nulle opiniâtreté ne lui résiste, l'autre, moins éblouissante, exposée à des difficultés qu'un esprit opiniâtre peut repousser. Et c'est à cette dernière catégorie qu'appartiennent les preuves de Dieu et de la Révélation. »

M. Mallet ne réussit qu'à accumuler les nuages sur un sujet déjà assez compliqué. Il ne fait même pas allusion à cette explication de la liberté dans la foi. Envisageant les choses sous un autre angle, il distingue trois éléments : le jugement de crédibilité, le jugement de crédentité, la spécification de l'acte surnaturel.

Sur la crédibilité de la foi et les preuves qui l'appuient, M. Mallet a écrit deux pages, les meilleures de son étude. Les preuves extérieures de la révélation y sont mises, comme de droit, en première ligne : le miracle et la prophétie (1). Ici M. Mallet a le mérite de défendre la valeur de cette preuve par le miracle que la nouvelle école,

1. Jusqu'aux derniers actes solennels du Saint-Siège, nos théologiens, par tendance et aussi par quelque timidité, s'efforçaient de faire à la méthode d'immanence toute la part possible; plusieurs abondaient sur la difficulté de faire admettre aux esprits modernes les preuves traditionnelles de la Révélation et n'étaient pas loin de reconnaître à cette méthode une sorte de nécessité actuelle. Il est bon de noter à ce sujet que le serment antimoderniste, prescrit par Pie X, le 1er septembre 1910, porte cet article : « J'admets et je reconnais les arguments externes de la Révélation, c'est-à-dire les faits divins, parmi lesquels en premier lieu les miracles et les prophéties, comme des signes très certains de la religion chrétienne. Et ces mêmes arguments, *je les tiens pour parfaitement adaptés à l'intelligence de tous les temps et de tous les hommes*, et NOMMÉMENT DU TEMPS PRÉSENT. »

sans excepter M. Blondel, son maître, montrait plus ou moins ouvertement irrecevable. Il est vrai qu'après avoir réclamé, pour reconnaître l'action surnaturelle de Dieu, des « signes », c'est-à-dire des faits qui tombent sous nos prises et qui, en même temps, « excèdent manifestement les forces de la nature » (p. 24), M. Mallet parle tout aussitôt du « côté qui les fait entrer dans le déterminisme de la nature », formule qui, sous d'autres plumes, déguisait précisément la négation du miracle. Mais on doit croire sans doute qu'il n'en a pas pesé la portée.

Sa manière de traiter du jugement de crédentité et de la spécification de l'acte surnaturel est loin d'être aussi satisfaisante. Peut-être est-il heureux pour lui que sa pensée demeure obscure. On chercherait vainement à en saisir l'expression certaine condensée dans une formule où les divers éléments qui, selon lui, constituent la foi, seraient réunis et coordonnés. A prétendre y suppléer, on risquerait de le trahir. Nous ne l'essaierons pas. Mais, sauf erreur de notre part dont le lecteur restera juge, son analyse nous apparaît tout d'abord comme tendant principalement à « désintellectualiser » la foi; à en faire un acte de la volonté plutôt que de l'intelligence, ou tout au moins à faire de la volonté un élément constitutif de l'acte de foi; à impliquer dans le commandement de la volonté un acte de tradition totale de l'âme à Dieu, de telle sorte que la foi surnaturelle ne saurait exister sans l'amour de Dieu; enfin, la spécification surnaturelle de l'acte de foi serait l'œuvre de cet acte de la volonté de l'homme plutôt que de la grâce divine à laquelle elle appartient en propre.

Si tel est bien le sens des efforts de M. Mallet, on conviendra qu'il a mérité d'être appelé le théologien de l'immanence.

Il nous reste à vérifier chacun de ces traits. Seul, le dernier, pensons-nous, pourra laisser des doutes, à cause des obscurités de l'auteur.

***

Rien de plus curieux et de plus suggestif que la manière dont M. Mallet cite et traite saint Thomas. Le souci d'élaguer de ses textes l'affirmation partout réitérée que la foi est un acte propre de l'intelligence paraît tourner à la phobie. Ainsi (p. 37) il donne ce texte : la foi est un « habitus » de l'âme par lequel la vie éternelle se commence en nous, et il omet la fin de la proposition : et qui fait assentir l'intelligence à des réalités invisibles (1). Là où M. Mallet n'exagère rien, c'est en disant que, « de l'avis commun », il ne suffit pas de voir qu'il est raisonnable de croire, pour avoir la foi; il est encore nécessaire que la volonté intervienne (p. 27). Serait-ce une façon d'insi-

1. Fides est habitus mentis quo inchoatur vita æterna in nobis, faciens intellectum non apparentibus assentire. (Q. disp. de Verit., q. 14, a. 2). M. Mallet ne donne ordinairement que le texte latin.

nuer que tous les apologistes ou théologiens catholiques ne partagent pas cet *avis*, qui est la doctrine universellement professée? Mais tout le monde n'entend pas ce rôle de la volonté comme notre auteur, saint Thomas, tout le premier, quoi qu'on essaie de lui faire dire. M. Mallet le cite ainsi, avec un fort soulignement : La part de la volonté... entre essentiellement dans la foi, *quod est ex parte voluntatis... est* ESSENTIALE *fidei* (p. 27). Si nous nous reportons au texte pour voir ce à quoi suppléent les points de suspension, nous lisons : Quoique la part de la volonté puisse être dite accidentelle à l'intelligence, elle est cependant essentielle à la foi (1).

Cette citation ne se trouve pas dans la première édition de M. Mallet (1907). Elle a été introduite dans la suivante, par suite d'une modification faite évidemment pour tenir compte d'une critique du P. Portalié, et qu'il est également curieux d'étudier. M. Mallet s'appuyait sur un texte du Docteur angélique qu'il citait ainsi : *credere in voluntate credentium consistit, assensus est principalis actus fidei* (2a 2ae q. VI. a. 1 ad 3). Et il en concluait que « c'est en cet acte indispensable de la libre volonté que *consiste essentiellement* LA NATURE et le mérite de la foi » (p. 27). Le P. Portalié observa deux choses : la première partie du texte est interprétée à contre-sens. C'est une phrase de saint Augustin signifiant sans conteste, non pas que la foi *consiste* dans la volonté du croyant, mais qu'elle en *dépend*. M. Mallet ne s'apercevait pas que la seconde partie du texte affirme précisément le contraire de ce qu'il prétend prouver, puisque saint Thomas met l'essentiel de la foi dans l'*assentiment*, et que l'assentiment pour lui est l'acte de l'intelligence, tandis que l'acte de la volonté s'appelle consentement *(consensus)*. M. Mallet, il est vrai, et nous le verrons, prête aussi un assentiment à la volonté, des « affirmations », ce qui explique qu'il n'ait pas été dérouté. Enfin, suivant une distraction qui lui est vraiment trop habituelle, la citation était fantaisiste : M. Mallet réunissait en un seul texte deux membres dont l'un appartient à la réponse ad 3, et l'autre au corps de l'article. Encore faut-il ajouter que celui-ci est défiguré. Il peut même y avoir un intérêt à rapprocher tout ce passage de ce que nous avons dit et dirons du système de M. Mallet. *Les Pélagiens*, expose saint Thomas, posaient le seul libre arbitre de l'homme comme étant la cause qui meut intérieurement l'homme à assentir aux vérités de la foi, et, à cause de cela, ils disaient que le commencement de la foi est de nous, en tant qu'il est de nous d'être disposés à assentir aux choses de la foi; cependant la consommation de la foi est de Dieu par qui nous sont proposées les vérités que nous devons croire. Mais cela est faux, parce que l'homme, quand il assentit aux vérités de la foi, étant élevé au-dessus de sa nature, il faut que cela soit en lui par l'effet d'un principe

1. Quamvis illud quod est ex parte voluntatis possit dici accidentale intellectui. est tamen essentiale fidei. (De Verit., q. XIV, a. 3, ad 10).

surnaturel, le mouvant intérieurement. Et c'est pourquoi la foi, *quant à ce qui est de l'assentiment, qui est le principal de la foi (et ideo fides quantum ad assensum, qui est principalis actus fidei)* est de Dieu mouvant intérieurement par sa grâce. On voit que M. Mallet n'a pas le talent de mettre les textes en valeur.

Dans l'édition de 1908, M. Mallet a retiré le texte de saint Augustin avec son contresens, et tout en maintenant que le libre consentement de la volonté constitue essentiellement *la nature* de la foi, il a remplacé ce qu'il retranchait par ces lignes, aussi malheureuses, qui aggravent d'une part ce qu'il corrige de l'autre, et sur lesquelles il y aura lieu de revenir : il faut que la volonté intervienne « non seulement pour *consentir* à un jugement déjà porté, mais pour faire *assentir* l'esprit et *contribuer intrinsèquement à la certitude de l'affirmation* » (p. 27).

Nous n'en avons pas fini avec les textes de saint Thomas. Au même endroit, et sur le même point, M. Mallet en cite encore plusieurs. *Intellectus movetur voluntate ad assentiendum* (2a 2ae, q. IV. a. 2). Pas de doute sur la vérité de cette affirmation répétée partout et par tous; mais toujours la phobie qui fait prendre des libertés extraordinaires. Le texte est celui-ci : *Dictum est suprà quod credere est actus intellectus secundum quod movetur a voluntate ad assentiendum.*

Plus bas, dans la même page, M. Mallet écrit : « Il faut convenir que l'énergie initiale se puise, non dans la force de l'entendement, mais dans la décision du vouloir : *principalis et propria causa fidei est id quod interiùs movet ad assentiendum* (2a 2ae, q. VI, art. 3). La question VI n'a que deux articles. Ce texte est tiré du premier qui discute le point de savoir si la foi est une vertu infuse et ce texte fait suite immédiatement à celui cité plus haut, où saint Thomas explique la cause qui meut intérieurement. Par une liberté audacieuse ou une distraction trop forte, mais qui sert par avance les vues de M. Mallet sur la spécification de l'acte surnaturel de foi, il fait attribuer par le Docteur angélique à la volonté un rôle qu'il marque très expressément comme étant celui de la grâce. Rapprochez les deux textes : la foi, quant à l'assentiment, qui est le principal de la foi, *est a Deo interiùs movente per gratiam...* L'objection était : ce que l'homme atteint par l'audition et la vue est science acquise; or, l'homme arrive à la foi en voyant les miracles et en entendant la doctrine; la foi est donc acquise par lui. A quoi saint Thomas répond : la science produit et nourrit la foi par forme de persuasion extérieure, mais la cause principale et propre de la foi *est id quod interiùs movet ad assentiendum.* La grâce, Dieu, évidemment. Il n'est même pas question ici de la volonté.

Encore au même endroit et pour confirmer la même proposition : *In cognitione fidei principalitatem habet voluntas* (S. contra Gent. III, 40). Le texte paraît bien formel : dans la connaissance de la foi, la volonté tient le primat. Mais ici encore la phobie a produit son

effet. Elle a fait citer incomplètement, pour n'avoir pas à parler de ce rôle insupportable de l'intelligence. Oui, la volonté exerce un primat dans la foi : c'est que l'intelligence assentit par la foi aux vérités proposées, parce que la volonté le lui commande, non comme forcé par l'évidence de la vérité elle-même. Le texte s'achève ainsi : *intellectus enim assentit his quæ sibi proponuntur, quia vult, non autem ex ipsa veritatis evidentia tractus.*

Il aura fallu à M. Mallet une vertu solide pour se défendre d'un frémissement d'impatience en lisant à chaque page dans saint Thomas : *Credere pertinet ad intellectum, prout est a voluntate motus* (2^a 2^{ae} q. 2 a 2. in c.) *Credere est actus intellectus, secundum quod movetur a voluntate ad assentiendum* (Q. IV. a 2 in c.) *Credere autem est immediate actus intellectus, quia objectum ejus est* VERUM, *quod proprie pertinet ad intellectum* (ibid). *Cum fides sit perfectio intellectus, illud per se ad fidem pertinet quod pertinet ad intellectum. Quod autem pertinet ad voluntatem non per se pertinet ad fidem, ita quod per hoc habitus fidei possit diversificari* (Q. IV. a. 4 in c.) etc...

Ce dernier texte est relatif à la question que nous retrouvons plus loin, de savoir si la foi sans la charité, sans l'adhésion amoureuse et totale de l'âme à Dieu, cesse d'être la foi. L'Ange de l'Ecole répond négativement, parce que « la distinction entre la foi informe et la foi formée (par la charité) dépend de la volonté », et que ce qui est de la volonté ne diversifie pas la nature de la foi : *quod autem pertinet ad voluntatem,* etc...

***

La doctrine de M. Mallet sur le rôle de la volonté dans la foi est toute différente. Il est temps de l'examiner de plus près en voyant comment il explique le jugement de crédentité : qu'est-ce qui fait que la foi, reconnue *croyable, doit être crue?* C'est ici qu'intervient la volonté, avec des motifs qui lui sont propres.

On l'a déjà entendu dire plus haut que c'est dans l'acte indispensable de la libre volonté que consiste essentiellement *la nature* de la foi. Selon lui, les motifs de crédibilité n'ont pour rôle que de « préparer ou *confirmer* (??) la croyance (p. 27). Il faut que la volonté intervienne... pour contribuer *intrinsèquement* à *la certitude de l'affirmation* (ibid.) La volonté contribuant *intrinsèquement* à l'acte de l'intelligence, à l'affirmation posée par cet acte, à sa certitude! En soi, le caractère rationnel de l'acte de foi ne relève pas de la volonté, mais *immédiatement* du motif, qui est l'autorité suprême de Dieu, et *médiatement* des motifs de crédibilité qui nous certifient la réalité objective du témoignage divin. C'est par ses motifs propres qu'elle y contribuerait, motifs qui touchent « à ce qu'il y a de plus intérieur et de plus *substantiel* dans la foi » (p. 31), « *qui sont plus intrinsèques à l'acte de foi* que les motifs de crédibilité eux-mêmes » *(ibid.)* Et M. Mallet appuie cette proposition sur un autre texte de saint Thomas :

fides ex voluntate pendet et ordinatur AD BONUM. Si l'objet de la foi est, en effet, *le bien,* au jugement du grand Docteur, la porte est ouverte à M. Mallet. Mais nous avons lu tout à l'heure dans saint Thomas que l'objet de la foi est *le vrai.* M. Mallet n'indique pas de référence pour ce texte. Il est tiré de la q. IV, a. 1 in c. Mais la citation est encore infidèle et traîtresse. Il s'agit ici du terme vers lequel la foi conduit (1). Dans cet article, le docteur angélique justifie la définition donnée par l'apôtre : *fides est sperandarum substantia rerum.* Dans le passage visé, il montre que ce texte marque le rapport de l'acte de foi à sa fin, qui est l'objet de la volonté. Il faut distinguer dans la foi son objet et sa fin. « Les *habitus* (dispositions permanentes de l'âme à agir) se distinguent par leurs actes, et les actes par leur objet. La foi étant un *habitus* doit être définie par le rapport de son acte propre à son objet propre. Or, l'*acte de foi est croire, acte qui appartient à l'intelligence* déterminée par le commandement de la volonté. Ainsi, l'acte de foi a donc rapport à l'objet de la volonté qui est *le bien,* et de sa fin, et à l'objet de l'intelligence, qui est *le vrai.* Et parce que la foi est une vertu théologique, ayant par conséquent un même objet et une même fin, il faut que l'objet de la foi et sa fin se correspondent proportionnellement ». Saint Thomas persiste à définir la foi par son objet propre, qui est *le vrai;* M. Mallet, lui, voudrait bien lui faire dire que c'est *le bien,* et lui faire prendre la fin pour l'objet. Et tout cela est très concordant dans son système.

En lui demandant quels sont donc ces motifs propres de la volonté, nous allons constater cette confusion, signalée précédemment entre le *jugement* de l'esprit affirmant l'obligation de croire, et l'*obéissance* effective de la volonté à cette loi; entre les *raisons* (d'ordre intellectuel ou du vrai) qui établissent pour l'esprit l'obligation de se soumettre au christianisme révélé, et les *motifs* (d'ordre affectif ou du bien) qui poussent la volonté à imposer cette soumission intellectuelle : confusion qui, comme on l'a observé, est la cause de l'impénétrable obscurité qui enveloppe ce système.

M. Mallet n'est même pas loin d'attribuer à la volonté un rôle intellectuel, ce qui serait très avantageux à sa manière d'en comprendre le primat, et de lui transférer, autant que tenter se peut, les fonctions propres de l'intelligence, en rabaissant d'autant celles-ci.

« A côté des motifs intellectuels, et à un autre degré, pour une autre fonction, se trouvent des motifs qui contribuent à expliquer, *à susciter l'obligation* où nous sommes de croire, *les motifs propres de la volonté* » (p. 28). Observons ici, en passant, que les analyses de l'*action* peuvent amener la raison pratique à constater le bien-fondé de l'obligation qu'on lui énonce. Mais cette constatation, cette recon-

1. Actus fidei ordinatur ad objectum voluntatis, quod est bonum, sicut ad finem. (Q. IV, art. 3, in c.).

naissance ne crée pas proprement une obligation. Celle-ci vient de plus haut et d'au dehors, finalement de l'autorité suprême de Dieu, vérité première et fin dernière. « A côté des *idées intellectuelles*... il y a *les idées de l'action* qui traduisent à la conscience les réalités intimes dont l'usage même de la liberté nous met en possession » (p. 30). « Motifs, éclairants plutôt qu'éclairés, *intelligents* plutôt qu'intellectuels » *(ibid.)*, auxquels la nouvelle apologétique s'efforce « de conférer tout ce qu'ils comportent de *précision intellectuelle* » (p. 31); motifs dans lesquels « il ne s'agit pas de sentiments vagues ou d'aspirations confuses, mais d'*affirmations* conscientes... » (p. 31). La volonté produit un acte... « qui est intelligent, sans être spécifiquement intellectuel » (p. 34), etc...

On comprend qu'avec de telles aptitudes, la volonté contribue intrinsèquement à l'assentiment de foi. C'est d'elle, simplement, que dépendra le *jugement* de crédentité. Beaucoup de gens trop simples avaient cru jusqu'ici que l'obligation de croire est manifestée précisément par les mêmes raisons qui établissent le fait de la révélation adressée à tous les hommes. M. Mallet va leur montrer combien ils sont loin de compte. « Sur quoi se fonde le jugement de crédentité? Objectivement, sur le décret positif de Dieu qui nous prescrit de croire aux vérités révélées; mais, si l'on se place au point de vue de celui qui a le devoir de croire, *c'est précisément ce décret qui est d'abord à croire*. Qu'on ne dise pas que son existence est suffisamment établie par les motifs de crédibilité; ce serait, par un détour, revenir en arrière et, par une sorte de pétition de principe, donner le problème même pour la solution. Non, l'obligation de croire, fondée *en soi* sur l'autorité du Dieu révélateur, n'est fondée *en nous ni sur la connaissance de l'objet à croire, ni sur la connaissance des raisons que nous avons de croire à un objet révélé. Non, le rôle de la volonté n'est pas réduit à cette naïveté que « puisque Dieu a parlé, il faut le croire »*.

M. Mallet lui en réserve un plus beau que nous verrons tout à l'heure.

En voici la première raison. Le rôle de la volonté n'est pas réduit à cette *naïveté* que, puisque Dieu a parlé, il faut le croire, car, dirons-nous pour tout renfermer dans une formule déjà connue et commentée : il faut aller au vrai avec toute son âme. L'effet des motifs propres à la volonté est de la faire restituer « à travers les signes et les appels, la vivante vérité de l'Etre à qui elle se remet, *elle se restitue, elle se fie comme à l'Ami parfait* » (p. 33). Et voilà la foi-amour : « la vivante réalité, sans l'aveu, sans l'amour de laquelle on pourrait peut-être confesser de bouche, mais non de cœur, *la vraie foi* » (p. 34). « Il ne suffit donc pas d'adhérer raisonnablement; l'adhésion naturelle à l'objet surnaturel doit renfermer une adhésion plus intime encore (d'où il suivrait que sans cette adhésion plus intime il ne peut y avoir qu'une adhésion *naturelle*, c'est-à-dire pas de foi),

un accueil de tout notre être à la motion divine (comme si la foi informe, qui est bien déjà la foi, existait sans cette motion divine)...; le *culte spirituel* qui ne se contente pas de soumettre autoritairement la raison aux raisons naturelles de croire (la volonté aurait-elle donc des raisons surnaturelles dans ses motifs *propres?* Peut-être); mais qui ouvre *amoureusement* la raison naturelle à la raison surnaturelle de la foi (p. 35) ». « Et toujours la foi commence par cette confiance personnelle en une Personne morale, *en une Bonté,* en une Vérité incarnée » (p. 38). « Cette même conception d'une foi *qui est la tradition totale de l'homme à Dieu* », M. Mallet la retrouve partout, dans l'Evangile, dans saint Paul, dans les Pères « qui n'y voient point une simple adhésion intellectuelle » (p. 39). Bref, il n'y a de foi que dans la charité. Et c'est saint Thomas qui l'a dit : *caritas forma fidei* (2a 2ae, q. IV, art. 3).

Saint Thomas a dit tout le contraire. Il distingue la foi informe de la foi informée par la charité, et maintient que la foi sans la charité ne cesse pas d'être la foi. Nous avons déjà cité un de ses textes. Sans doute, ces trois mots sont de saint Thomas, comme de tous les théologiens; mais il les a expliqués et ces explications assurent que cette formule, « la charité forme de la foi », ne signifie nullement que la charité est une perfection intime et essentielle de la foi, mais seulement un perfectionnement *extérieur* et *accidentel* — les mots sont de saint Thomas (1). Il ajoute même avec une précision qui prévient toute réplique : « Ce qui fait que la foi est vivante ou formée *(c'est-à-dire la charité)* n'est pas de l'essence de la foi (2). » On nous fera grâce désormais, espérons-le, des citations de saint Thomas en faveur de la foi-amour.

M. Mallet signale quelque part le danger d'aboutir à des propositions condamnées si l'on ne fait pas la part exacte de la volonté dans la foi. Mais lui-même n'a pas pris garde à deux ou trois de celles que la Constitution dogmatique *Unigenitus* du Pape Clément XI a censurés dans Quesnel (8 sept. 1713), entre autres la 52e, dont voici la teneur : tous les autres moyens de salut sont contenus dans la foi comme dans leur germe et leur semence : *mais cette foi ne va pas sans l'amour et la confiance* (3). Donc il y a une foi salutaire, contenant en germe... qui n'implique nullement l'amour et la confiance.

Qu'il s'agisse de l'acte ou de la vertu, affirmer que la foi non agis-

1. Id., *ibid.*, q. IV, a. 3, ad 2 : « Objectio illa procedit de forma *intrinseca. Sic autem charitas non est forma fidei,* sed prout informat actum ejus ». — *Ibid.*, a. 4, ad I : « Informitas fidei *non est de ratione fidei,* sed *per accidens* se habet ad ipsam. Unde ipsamet fides informis fit formata ».

2. Id quod facit fidem esse formatam vel vivam *non est de essentia fidei.* (2a-2ae, q. IV, a. 4, ad 2m).

3. Omnia alia salutis media continentur in fide tanquam in germine et semine, sed haec fides non est absque amore et fiducia.

sante ou non vivifiée par la charité ne soit pas *vraie foi*, serait nier la doctrine formelle de l'Eglise, exprimée dans le Canon 28[e] de la VI[e] session du Concile de Trente : « Anathème à qui dirait qu'en perdant la grâce par le péché, on perd toujours la foi en même temps; ou que cette foi qui demeure, *n'est pas une vraie foi, bien qu'elle ne soit pas vive;* ou que celui qui a la foi sans la charité n'est pas chrétien. »

Hermès, au siècle dernier, n'avait pas compris cette doctrine. La foi consistant, d'après lui, dans l'assentiment *nécessaire* dû aux arguments qui établissent les vérités de la religion chrétienne, et dans la persuasion *irrésistible* de la vérité *démontrée*, comment pouvait-elle rester un acte *libre et surnaturel?* Alors, pour plier son système aux données essentielles de l'enseignement catholique, sous l'influence aussi de ses préjugés kantiens, il distingua une double foi qu'il appelait « *fides cognitionis* et *fides cordis*, foi de *simple connaissance* et foi *du cœur* ». Par la première, il entendait l'assentiment intellectuel donné à la vérité; par la seconde, la foi qui agit par la charité, et qui est le fruit de la volonté libre, car « elle contient la soumission volontaire et absolue à tout ce qui fait l'objet de la révélation, c'est-à-dire un abandon entier à l'égard de Dieu et des choses divines » (1). (Est-ce Hermès ou M. Mallet qui parle?)

Que résultait-il de la distinction hermaisienne? Qu'il n'y a de *vraie foi* que la foi *du cœur*, la foi agissante par la charité. Aussi le Concile du Vatican proscrivit-il purement et simplement l'erreur d'Hermès, dans le paragraphe *Licet autem :* « Bien que l'assentiment de la foi ne soit point du tout un mouvement aveugle de l'esprit, personne pourtant ne peut adhérer à l'enseignement évangélique, comme il faut pour arriver au salut, sans une illumination et une inspiration de l'Esprit-Saint, qui donne à tous la suavité dans l'adhésion et la croyance à la vérité. C'est pourquoi *la foi en elle-même* est un don de Dieu, *alors même qu'elle n'opère pas par la charité*, et *son acte* est une œuvre se rapportant au salut, par laquelle l'homme se soumet librement à Dieu lui-même en consentant et en coopérant à sa grâce, à laquelle il pourrait résister. » Il y a donc *vraie foi* en dehors de la foi agissante et vivifiée par la charité.

Je ne sais comment l'école de M. Mallet peut ne pas être touchée par ces sentences, si ce n'est en disant que « l'abandon total », la « tradition totale à Dieu » qu'elle pose comme essentiel à la foi, n'est pas l'amour surnaturel, la charité. Mais, alors, si c'est un sentiment d'ordre naturel, comment exerce-t-il le rôle qu'on lui prête dans la foi surnaturelle?

***

Etant donnée cette vertu attribuée essentiellement à la volonté dans

1. Hermès, Dogmat., p. 3, § 282 sq.; cité dans les *Acta*. Note 17, p. 529.

l'acte de foi, on aura moins de peine à comprendre que M. Mallet fasse concourir la volonté à la spécification de l'acte surnaturel de foi, quoique cette formule demeure aussi obscure que les explications dont on l'accompagne. Il ne peut, certes, venir à la pensée de personne que M. Mallet ait réellement l'intention d'étendre le rôle de la volonté au détriment de celui de la grâce comme à celui de l'intelligence. Encore faudrait-il que la manière de poser les questions et d'y répondre écartât clairement la confusion.

D'après la doctrine catholique, la foi est entièrement divine. « Dès lors, un problème surgit : comment sommes-nous élevés à la connaissance de ce mystère? Et puisqu'il ne s'accomplit pas en nous sans nous, quelle coopération l'homme peut-il, doit-il donner à la foi qui lui est commandée? » (p. 20). La doctrine traditionnelle répond nettement: par la coopération de sa libre volonté, mue par la grâce dont le rôle et l'effet propre est de nous élever à cette connaissance surnaturelle. Saint Thomas, dans la q. VI examine en deux articles quelle est la *cause* de la foi. Le premier prouve que la foi est une vertu surnaturelle infuse par Dieu dans nos âmes; le second, que la foi, même sans être informée par la charité, est encore un don de Dieu, qu'elle a Dieu pour auteur et pour cause. Mais cette solution traditionnelle a le défaut d'être trop simple. M. Mallet reste devant son problème : « Par où donc cette foi qu'on vient de montrer si radicalement surnaturelle assume-t-elle la nature, alors que le surnaturel, comme tel, nous échappe?... » (p. 22).

Il poursuit la solution en examinant : 1° les motifs de crédibilité, qui, de fait, n'en sont qu'un prélude; 2° le jugement de crédentité; 3° la spécification de l'acte surnaturel par l'objet formel de la foi, c'est-à-dire l'autorité de Dieu par laquelle nous croyons; et « la solution de cette dernière question nous donnera seule le sens plein de ces mots décisifs, *propter auctoritatem Dei revelantis*, et toute la force du motif de foi » (p. 23).

Le jugement de crédentité, que nous avons vu poser sous une forme si spéciale, s'explique « en étudiant les motifs propres de la volonté et en définissant en son vrai sens l'autorité du témoignage divin en même temps que le caractère *surnaturel* de l'adhésion qui y est due » (p. 26). Or, il a déjà été montré que M. Mallet faussant involontairement le texte de saint Thomas en matière si grave, dit que la principale et propre cause de la foi est, non pas la grâce qui meut intérieurement, mais la décision du vouloir (p. 27). Il ajoute aussitôt : « Mais puisque dans la foi, l'intelligence est *principalement* mue par la volonté... la question est de savoir d'où la volonté elle-même tire ce qu'il lui faut de lumière et de force pour jouer *raisonnablement* ce rôle de direction » (p. 27). Nous reculons toujours avec ces explications « raisonnables ». Serait-il pas temps de parler de la grâce?

Non, c'est le tour des motifs propres de la volonté. « Non, le rôle

de la volonté n'est pas réduit à cette naïveté, etc... Ce rôle est infiniment plus complexe et plus profond : il contribue à justifier *et à surnaturaliser* l'aveu même que Dieu a parlé. Non, il ne suffit pas ici d'invoquer le décret positif de Dieu, quoique ce soit en effet la raison dernière et le vrai fondement objectif du jugement de crédentité; car la question préalable et essentielle à résoudre est celle-ci : ce décret. qu'est-ce qui *m'oblige* à croire volontairement qu'il existe et qu'*est-ce qui confère à cette foi volontaire un caractère surnaturel?* Il s'agit donc, non de ce qui lie la foi à son objet, mais de ce qui lie le sujet à la foi, de ce qui fonde la crédentité, non en elle-même, mais en nous. Et on verra bientôt que *c'est par ces motifs propres de la volonté*, non par les motifs de crédibilité, *que s'introduit en effet le caractère spécifiquement surnaturel de l'acte de foi.* On ne saurait donc trop insister sur leur importance. » (p. 31). Ce que sont ces motifs propres de la volonté, nous l'avons dit. Peut-être enfin allons-nous avancer.

« Nous venons, par ce qui précède, de préparer la solution d'une dernière difficulté. Jusqu'ici l'on a considéré principalement les motifs de la foi sous l'aspect où ils semblent n'offrir que des raisons toutes *naturelles* de croire. Mais notre foi est surnaturelle : et pour qu'en effet elle le soit pleinement, il faut que « le motif de foi » soit lui-même surnaturel. Comment est-ce possible, et par où s'insinue la grâce jusqu'aux profondeurs d'où nos opérations humaines, comme transsubstantiées, pourront, selon l'expression des théologiens, être « déiformes »?

« Croire *propter auctoritatem Dei revelantis,* ce n'est pas seulement conclure rationnellement à la vérité d'un témoignage; c'est admettre en soi réellement le témoignage de la Vérité : *Testimonium Dei in nobis habemus.* Il ne suffit donc pas d'adhérer raisonnablement; l'adhésion naturelle à l'objet surnaturel doit renfermer une adhésion plus intime encore, un accueil de tout notre être à la motion divine, etc. »; en un mot la foi-amour, selon les textes déjà cités (pp. 34, 35). « *C'est donc grâce aux motifs de la volonté que s'opère la spécification de l'acte surnaturel de foi par l'objet formel;* c'est-à-dire que, par là, l'adhésion subjective *est elle-même surnaturalisée;* et dès lors, l'adhésion aux témoignages extérieurs, aux vérités objectives, aux motifs de crédibilité, procède de cette foi véritablement surnaturelle. »

Eh bien! non, vraiment, l'adhésion subjective, quelque part qu'on fasse à la volonté, est surnaturalisée par la grâce et ne peut l'être que par elle; les motifs propres de la volonté tiennent ici trop de place. Veut-on seulement nous apprendre qu'elle est mue par la grâce? Et tout cela tient, autant qu'on peut percer ces obscurités, à cette explication arbitraire et fausse qui, sous prétexte de donner « le sens plein et décisif » de l'objet formel de la foi, *propter auctoritatem Dei reve-*

lantis, et « toute la force du motif de la foi », confond dans ce motif l'adhésion intellectuelle avec l'adhésion cordiale, la foi avec l'amour, et veut que croire soit aimer (1). La *nature* de la foi étant faussée, le désordre est introduit dans tous ses éléments.

Non, pas plus que saint Augustin et saint Thomas d'Aquin, nous ne songeons à réduire tout l'Evangile à une froide adhésion intellectuelle. Nous proclamons, nous aussi, que le christianisme est une *vie* de toute l'âme, esprit et cœur; que la foi sans les œuvres (et la première œuvre est le don du cœur) est stérile; que la foi tend à la charité comme à son couronnement, et de plus qu'étant libre elle suppose un acte d'amour embrassant la vérité *suffisamment manifestée* à l'esprit. Mais nous ajoutons, — en cela fidèles à toute la tradition, qu'il faut analyser et distinguer nettement l'acte intellectuel pleinement raisonnable, et l'acte volontaire qui le précède ou qui le suit. La confusion de ces deux éléments dans la nouvelle apologétique crée les malentendus les plus déplorables.

Qu'est-ce que la foi au sens naturel et philosophique du mot? Qu'est-ce que la foi catholique? M. Mallet, en définitive, ne répond de façon tant soit peu claire et juste ni à l'une ni à l'autre de ces deux questions.

Cela n'empêche pas sa brochure et ses autres écrits de passer pour ouvrir les horizons d'une théologie nouvelle qui laissera loin derrière elle les vieilles conceptions de l'intellectualisme.

On ne s'étonnera jamais assez qu'un tel travail ait été couronné par la *Revue du Clergé français*. On aurait été moins surpris de le voir condamné par le tribunal de l'index, s'il s'était trouvé quelqu'un pour le lui déférer.

Emm. BARBIER.

LE CENTENAIRE DE LOUIS VEUILLOT

VII. — LE FRANÇAIS

L. Veuillot écrivait un jour : « Je ne suis pas à l'abri de l'erreur, je ne suis à l'abri que du mensonge et de la lâcheté. » Il est à part dans la grande mêlée de son temps, où les uns et les autres à l'envi se proclament infaillibles et impeccables. Il est sûr de n'avoir jamais

1. « L'idéal ne se prouve en aucune façon; on ne l'aime qu'en y croyant, sans aucune raison d'y croire, ce qui est proprement un acte de foi. L'acte de foi consiste à dire : Je crois parce que j'aime ». (E. Faguet, La religion de nos contemporains. *Revue bleue*, 11 janvier 1896). — Voilà l'aboutissant.

ni menti ni trahi; il avoue seulement qu'il a pu se tromper parfois.

S'est-il trompé de fait? Y a-t-il dans sa longue et admirable carrière une attitude, une démarche, une sympathie donnée et maintenue, dont il ait eu le devoir de se repentir? Avant de trancher la question il faut se souvenir de deux choses : premièrement, L. Veuillot est avant tout le serviteur de l'Eglise; deuxièmement, l'Eglise ne définit rien dans ce qu'on appelle aujourd'hui « les contingences politiques. » Il a écrit lui-même en parlant du droit royal : « L'Eglise ne s'en occupe point. Elle a été mise en dehors de ces débats, elle reste en dehors, gardant son droit propre par des affirmations générales qui sauvent le bon sens du monde. Elle publie le catalogue des vérités sociales et l'abandonne tranquillement aux déraisonnements de cette vaste plèbe anarchique... Ainsi, l'Eglise se borne à garder le germe qui sera l'avenir. Elle est favorable à la monarchie, mais elle ne définit pas la monarchie. » L. Veuillot se conforme en tout aux habitudes de l'Eglise; il ne définit rien *a priori*, il observe, il attend, il fait de tout régime l'expérience religieuse. Il n'approuve ni ne condamne que sur des faits.

Toute sa vie est là. Et il n'y a pas, en cette vie, une seule de ces voltes-faces dont le vrai nom est palinodie. Il y a seulement une évolution lente à la lumière des faits, à l'éclat des catastrophes, dans une parfaite soumission de l'esprit à la leçon des épreuves décisives. Il y avait un grand Français chez ce grand catholique : le Français est allé pas à pas à la vérité nationale, comme il était allé à la vérité religieuse. L'itinéraire de Veuillot va bel et bien de l'indifférentisme politique à la doctrine de la monarchie traditionnelle. Je l'esquisse rapidement de son point de départ à son point d'arrivée, avec ses haltes, ses repos, — j'allais écrire avec ses courbes, mais le mot serait impropre, car il n'y a que des lignes droites dans la vie de L. Veuillot.

I

Par ses origines, L. Veuillot est plutôt bonapartiste. Il a eu des oncles dans les armées impériales et qui ont sans doute refroidi leur enthousiasme dans l'eau glacée de la Bérésina, car ils n'en sont point sortis. Il parle d'ailleurs avec un certain sourire détaché de ces deux grognards qui « trouvèrent un établissement dans la Bérésina. » Il ajoute : « J'ignore s'ils y entrèrent en criant : « Vive l'Empereur! » On nous disait au coin du feu que le plus jeune, qui avait passé, retourna pour chercher son frère, et l'on nous recommandait cet exemple, quoiqu'il n'eût point réussi. » On a donc bercé son enfance avec les souvenirs de l'épopée impériale. Quand il arrive

à Paris, il est fanatique de l'empereur. Ce gamin de douze ans a dans le cœur un bonnet à poils. « Il attendait la revanche de Waterloo! », nous confie son frère, et à l'école de Bercy il est quelque chose comme le chef de l'opposition bonapartiste contre Charles X. Eugène Veuillot raconte à ce propos une anecdote amusante. « Il y avait promenade générale de l'école au bois de Vincennes... Tout à coup des gardes du corps paraissent et ordonnent aux promeneurs de se ranger pour livrer passage au roi. Les élèves font la haie, tête découverte, et reçoivent du Maître l'ordre de saluer le souverain de vivats bien accentués. Louis était en tête avec les grands, et moi à la queue comme le plus petit. — « Fais attention, me dit-il, avant de prendre sa place, lorsque tous les autres crieront : « Vive le Roi! » tu ne diras rien, mais dès qu'ils auront fini, tu crieras bien fort : « Vive l'Empereur! » J'obéis très consciencieusement. Le succès fut complet près des élèves; mais le maître se croyant compromis se fâcha très fort et déclara que les deux Veuillot seraient renvoyés. » Ceci n'a l'air de rien, mais on répète volontiers vers la quarantième année les mots qui furent, à douze ans, le cri du cœur. Il y aura de l'atavisme et des réminiscences enfantines dans le ralliement et l'attachement de L. Veuillot à l'Empire.

On sait déjà ce qu'il fut en 1830 : vaguement libéral, vaguement doctrinaire, vaguement un tas de choses. On l'a enrôlé dans la presse bourgeoise et il marche. Une conviction s'affirme au moins chez lui, au milieu de ses fluctuations. Il comprend qu'il n'y a pas de gouvernement possible sans autorité. Il fulmine contre la presse anarchiste, contre les folliculaires de la révolution et du régicide. On croirait par moments que ce novice a fait ses grands vœux et qu'il n'en reviendra plus. Au mois de juin 1836, Alibaud a tiré sur le roi Louis-Philippe. Veuillot s'indigne, Veuillot réclame la tête du scélérat et la répression des idées scélérates : « Assez de pitié pour ces glorieux courages! — s'écrie-t-il — s'ils veulent être martyrs, qu'ils le soient! Nous faisons moins de cas de toutes leurs vies ensemble que d'une seule heure de la vie du Roi. » Et il réclame que l'on garrotte « une presse pourrie de vices, qui s'installe au milieu des tribunaux, et proclame à haute voix, héros les accusés, infâmes les juges!... » Mais la bourgeoisie libérale a vite fait de le dégoûter et de le détacher de la monarchie libérale et révolutionnaire. Il en a assez de ces gens qui se gargarisent de grands mots vides de sens, qui ne voient dans un simulacre de couronne royale qu'une bonne marque de serrure pour coffre-fort et qui sont royalistes parce qu'ils sont premièrement rentiers, rentiers impénitents, indifférents à tout le reste. Il écrira un jour : « Hélas! oui, j'ai été libéral, j'ai été doctrinaire, je ne saurais vous dire tout ce que j'ai été. Mais maintenant je ne saurais vous dire tout ce que je ne suis pas. Il est seule-

ment certain que je voudrais avoir un peu de talent et de force pour démolir toutes ces horribles institutions de notre époque, presse, parlement, collèges, écoles primaires, *etc.*, que j'ai vantées jadis, grâce aux surprises qu'on avait faites à ma jeunesse, et que j'ai haïes, aussitôt que la raison, c'est-à-dire la foi m'est venue. Tout cela c'est de l'orgueil, c'est la révolte organisée. » Ainsi, rien qu'avec son bon sens, son clair esprit français, il a sondé le vide d'un régime, né d'une révolution, qui n'a de royal que le nom et dont tout le prestige est fait de sonorités verbales et de paradoxes mortels.

Troisième étape. Il est catholique, et la foi entrant dans l'âme d'un Veuillot ne peut pas ne pas l'éclairer tout entière. Ce qu'il rapporte de Rome est autre chose qu'une vague sentimentalité romantique, autre chose qu'un vague christianisme social. Il est romain. Il ne vient ni du château de Combourg ni de la Chesnaye. Il vient de Rome. Il tient en son esprit, en même temps que les croyances évangéliques, ces notions d'ordre, d'autorité, et de discipline que l'Eglise romaine tient en dépôt. Et son nouvel état d'âme est intéressant, au point de vue politique. Au mois d'avril 1840, un ami lui a écrit : « Je vous attends au pied d'une croix fleurdelisée », et la réponse de Veuillot est en somme et déjà une profession de foi monarchique, mais encore timide et compliquée. Il dit : « Je suis monarchiste tout court et je ne place aucun nom sur le trône; à mes yeux même, le trône est vide. Je prie Dieu d'y appeler un prince chrétien... Je respecte profondément la famille déchue; ce n'est pas assez dire : je l'aime. » En même temps, qu'il affirme le principe, il a des reculs et des hésitations. Il ne discute ni le droit, ni la vérité politique; seulement il ne voit pas la possibilité actuelle d'une restauration. Et, dans son magnifique langage, il ajoute : « La croix, en prenant dans mon cœur la place du fumier qui l'encombrait, y est entrée toute seule sans autre ornement que les clous. » Les raisons de ce demi scepticisme sont d'ailleurs très simples. L. Veuillot a la notion nette de ce que doit être la monarchie chrétienne; il ne conçoit une restauration que sur les bases solides des traditions intactes, des principes non atténués. Or, les légitimistes d'alors sont en proie aux faux dogmes de 1789, et il n'en veut à aucun prix. Il rejette en bloc cette race des parlementaires « qui s'est laissée convertir, — dit-il, — à je ne sais quel libéralisme menteur qui la déshonore... Oh! que ces gens-là font du mal à leur cause et à la France. Qu'ils ont perdu le sens religieux et politique, qu'ils seraient funestes à une nouvelle génération, si elle ne parvenait pas à se débarrasser d'eux! »

En somme, s'il n'a pas encore de drapeau politique, il a au moins l'étoffe dont on en fait. Et c'est la bonne, la meilleure. Elle est sans faux fil ni fausse teinte. Elle est franche, nette, indéchirable. Avec

les idées de Veuillot, on fait le drapeau de 1873, celui qu'on n'envoie point chez le teinturier de la rive gauche ou de la rive droite, et dont il dira un jour : « Il n'y a qu'un vrai drapeau, celui de l'autorité *légitime.* »

Que manque-t-il donc à L. Veuillot pour qu'il se fasse le chef du parti dont il porte en lui-même tout le programme ? Il lui manque une certaine goutte de sang d'abord, quelque chose qui bat dans le cœur, qui circule dans ses veines, et qui transforme en enthousiaste dévouement les claires évidences de l'esprit. Il disait à un ami royaliste en parlant de la famille royale : « Je ne suis pas d'une naissance à éprouver pour elle cette affection qui me paraît si touchante et si honorable dans les cœurs comme le vôtre. » Et puis, et surtout peut-être, il lui manquait l'exemple. Autour de lui, les grands chefs catholiques n'avaient qu'une peur, et c'était déjà une panique : ils craignaient qu'on pût douter un instant de leur loyalisme constitutionnel. Montalembert lui écrivait de Madère, le 13 janvier 1844 : « Au nom du ciel et de l'avenir, point de contact avec les légitimistes ! Séparez-vous-en de plus en plus !... » Et le noble comte ajoutait une autre fois avec une courtoisie, une urbanité dont nous serions bien venus d'user aujourd'hui envers sa mémoire intangible : « Rompez, rompez tout pacte avec l'iniquité. Et l'*iniquité* la plus menaçante pour nous, c'est le légitimisme, c'est cette stupide doctrine qui a si longtemps exploité l'Eglise à son profit, qui a confisqué ou annulé toutes les libertés de la religion, qui a désarmé tous les cœurs catholiques de leur énergique nature, et qui, à l'heure qu'il est, infecte l'élite de notre jeunesse et la transforme en apprentis d'antichambre. » Il y a un mot cruel dans la correspondance de Veuillot ; il nomme dans une lettre à Mme de Pitray « l'acariâtre Charlotte, plus connue sous le nom du *comte de Montalembert.* » Il gardait dans sa collection d'autographes plus qu'il ne fallait pour justifier le titre et l'épigramme. Ainsi Veuillot est tiraillé en tous sens : son esprit l'entraîne vers la monarchie traditionnelle, son cœur est moins prompt, ses amis lui barrent la route. Et nous allons avoir ce spectacle d'un disciple de de Maistre qui le continue par toutes ses idées et qui, pratiquement, provisoirement, par la force des choses, en sera réduit à proclamer l'indifférence politique.

II

Toute la politique de Veuillot durant trente ans me semble se résumer dans sa fameuse réplique au *Journal des Débats* du 20 décembre 1843. Les *Débats* accusaient les catholiques de faire des avances à ceux qu'on appelait alors les « carlistes » ; Veuillot répond : « Nous avons toujours cru, et nous croyons encore que l'Eglise, au lieu de

se lier à un parti, ce qui serait repousser les autres, doit se placer au milieu d'eux et les attirer tous, les convier tous au pardon des vieilles injures, au zèle des pauvres, à l'amour de la patrie, au culte de la vraie liberté. » L'Eglise doit faire cela : pour vivre et pour durer dans la diversité du monde moderne, il faut qu'elle se résigne et s'adapte à toutes les formes de gouvernement. Ce qu'elle ne peut accepter et ce qu'elle condamne, c'est que l'on érige des principes de mort en axiomes de vie et que l'on prétende découvrir en son Evangile la source première des paradoxes d'anarchie et de révolution. L'Eglise n'impose ni ne rejette *a priori* aucune forme de gouvernement, mais elle demande à tous les gouvernements de respecter sa liberté, de ne gêner en rien son action surnaturelle et divine. Ce sera pratiquement toute la politique de L. Veuillot. Il peut avoir, — et il a de fait, — non seulement des préférences, mais des convictions personnelles très nettes et que nous constaterons tout à l'heure au passage. Mais il fait ce que fait l'Eglise : il est prêt à signer un concordat avec tout pouvoir qui sera favorable aux intérêts de la religion. En 1851, on lui offre une candidature législative dans les Côtes-du-Nord; il répond : « Je suis catholique d'abord et avant tout, et je subordonne tout à mes convictions catholiques. Ceux qui ne veulent pas cela ou qui ne comprennent pas cela, je ne suis pas leur homme... Je l'ai dit partout et je l'écris tous les jours : l'Eglise est mon parti. » Ce principe éclaire et explique tous les actes de L. Veuillot, et, comme dit M. J. Lemaître, il donne à toute sa vie une « presque surnaturelle unité ».

Suivons-le un moment pas à pas. La dynastie de juillet succombe. On proclame la République. Avant de condamner le régime, L. Veuillot veut en faire l'expérience. Il écrira un jour, en une riposte à M. de Falloux : « Il est certain, pour ce qui me concerne, que je n'ai pas toujours lu dans l'avenir et que les faits ne sont pas toujours arrivés infailliblement comme je les avais annoncés et comme je les avais désirés. Plus d'une fois ils se sont contredits et m'ont forcé à me contredire. » Il songeait, en cet aveu, à ses candides illusions de 1848. En ce temps-là, il eut sa petite crise de rougeole démocratique. La fièvre était dans l'air, il la prit. Ce fut bref, mais assez aigu. Il annonça, le 24 février, que « les catholiques ne sentaient rien en eux qui les éloignât des idées républicaines, qu'ils avaient depuis longtemps le sentiment de la fraternité, la pratique de l'égalité, le goût de la liberté. » Il ajouta même ceci qu'on ne sait à quoi rattacher ni dans l'esprit ni dans l'œuvre de Veuillot : « La révolution de 89 et celle de 1830 ont été plus favorables que nuisibles à la cause de l'Eglise; j'espère qu'il en sera de même de celle de 1848. » Voilà où peut conduire le scepticisme politique : on se figure que les formes sont indifférentes, qu'il n'y a point de régime malfaisant en soi, et l'on aboutit à des contradictions, à des compromissions, à des déceptions

infiniment douloureuses. Le pragmatisme politique ne vaut pas mieux que le pragmatisme philosophique. La cité ne vit pas, ne peut pas vivre de généreuses chimères, encore moins du faux total. Veuillot le saura un jour, il ne le sait pas encore, et il adhère aujourd'hui à des idées et à des formules qui étonnent singulièrement sous la plume de cet homme assermenté au vrai.

Il ne tarde pas, d'ailleurs, à se ressaisir. Les émeutes lui ouvrent les yeux; il en vient bientôt à regretter la monarchie de juillet qui avait au moins « une forme d'autorité, une apparence de sécurité, une espérance raisonnable de solidité ». Il compare le régime d'hier à celui qui vient d'éclore et le parallèle n'est pas à l'avantage du dernier : « La société était sur le bord, mais non pas encore sur le penchant de l'abîme, où il faut qu'elle tienne maintenant, exposée à tous les caprices populaires ». Veuillot a déjà le cœur moins léger; il n'est pas loin de prendre le deuil après ses déclarations d'indifférence. Il se détache, ayant à peine pris le temps de s'attacher. Il est guéri plus qu'à moitié, et la nouvelle République ne dit plus rien ni à son esprit ni à son cœur. Divers courants commencent de se dessiner parmi les catholiques : celui-ci est pour Cavaignac, celui-là pour Bonaparte, L. Veuillot est simplement pour Dieu. Il écrit : « Il faut appeler Dieu au secours... Aujourd'hui, comme hier, la religion est la seule base possible des sociétés, la religion est l'arome qui empêche la liberté de se corrompre. » Est-il encore républicain? Si peu que pas du tout. Il avoue au comte de Chambord : « J'ai toujours cru à la monarchie, jamais autant que sous la République. » Mais, après tout, s'il était possible d'extraire une farine blanche du sac au charbon qui s'appelle la République, il ne lui répugnerait point de le prendre sur ses épaules.

Le coup d'Etat est accompli. L. Veuillot ne peut retenir un premier mouvement de joie. Il avait dit une fois : « Je pencherais peut-être... pour Bonaparte en m'interrogeant bien. C'est peut-être un effet de mon sang bourguignon. » Au lendemain du 2 décembre, il me semble qu'il penche un peu vite, mais il se reprend tout de suite, il se hâte d'écrire : « Si ce pouvoir épouse la révolution,... nous lui dirons : ce n'est pas ainsi que nous l'entendons! et nous continuerons le combat pour Dieu et pour la société. » Il ajoute dans une lettre à Th Foisset : « Il faut être prudent, je compte l'être : après avoir donné, je commence à me retenir ». Et puis il réfléchit, et il se surprend à aimer ce coup de force qui lui apparaît sous l'image d'un « grand creux qui vient de se faire au beau milieu des sublimes conquêtes de 89. » Car il n'aime ni les parlementaires, ni le parlementarisme. Il a vu ce régime à l'œuvre; il n'a pu retenir ces cris où il y a de la détresse et du dégoût : « De quel effroyable et stupide mensonge la France est le jouet depuis soixante ans!... C'est le comble de l'impuissance... L'homme de tribune obéit à l'homme

de journal et l'homme de journal obéit à tout. » La force qui pacifie l'éloquence lui plaît donc. Et d'ailleurs les lieutenants de Bonaparte sont « de bons diables, point voltairiens, point philosophes, point gallicans : trois bons points. » Il les suit d'un œil un peu narquois d'abord et légèrement sceptique : il constate qu'ils donnent des gages à l'Eglise, à la liberté religieuse, et il se sent tout disposé à faire crédit à Bonaparte et à ses hommes. Et, comme il est écrit que le vrai fond de l'homme se révèle dans les mobiles secrets, on sent affleurer sur la conscience de L. Veuillot des espérances, des arrière-pensées, peut-être même des illusions avec quoi il achève de se justifier à ses yeux. Il écrit en effet au comte de Damas : « Tout ce qui se fait contre la Révolution se fait pour la vraie monarchie et pour le prince qui la représente, si, comme je l'espère, Dieu lui réserve le trône de ses aïeux. » Il ne voit donc dans l'Empire qu'une espèce de pont pour arriver à la monarchie traditionnelle. Et tout ceci est assez compliqué. Il a fallu à Veuillot beaucoup de souplesse et même, si j'ose dire, une certaine casuistique pour se former la conscience au lendemain du coup d'Etat. Ceci prouve au moins qu'il en avait une, et nous ne sommes plus tentés d'y soupçonner le moindre calcul quand nous savons que, derrière ces condescendances et ces acceptations, il y avait tout simplement un absolu dévouement à la cause de l'Eglise.

Sa ligne de conduite ne changera point sous l'Empire. Tant que l'Empereur reste fidèle aux catholiques, L. Veuillot ne lui marchande rien. Il le soutient dans l'*Univers*. Il ne lui en coûte même pas, de temps à autre, d'entonner le dithyrambe en l'honneur de celui qui, sur le seuil des cathédrales, lui donne une vague vision du « Charlemagne » légendaire. Il évoque une fois la grande ombre, au risque de faire rire. Le jour où la Garde impériale rentre dans Paris, au retour de la guerre de Crimée, il ajoute une corde à sa lyre; il chante le dithyrambe à l'empereur : « Paraissez le premier dans cette pompe dont la première gloire vous est due et dont votre parole simple et grande a développé le sens auguste. Vous ne nous avez pas seulement donné la gloire des armes, vous nous avez donné aussi la paix dans la guerre, la paix civile, le premier des biens pour les nations. Nos drapeaux sont fiers et nos autels sont debout. Nous remercions Dieu de vous avoir envoyé et de vous avoir préservé. Nous lui demandons qu'il vous garde et qu'il vous inspire. Marchez fièrement, Sire, au milieu de votre peuple dont les acclamations vous saluent : Vive l'Empereur ! » C'était bien chaud à coup sûr; c'était presque incandescent, et je devine que « le vieux sang bourguignon » intervient dans ces enthousiasmes excessifs.

Et pourtant L. Veuillot ne se livre pas tout entier. Il reste indépendant. On lui offre la croix d'honneur, il répond : « Quand je me

donne, pourquoi aurait-on l'air de m'acheter? » et il refuse. Il garde les mains libres pour jeter demain, s'il le faut, autre chose que des fleurs. Et l'occasion ne tarde pas à venir. L'Empereur tremble devant la révolution; il commence de caresser ceux qu'il a fustigés. Veuillot ne reconnaît plus son Charlemagne. Il écrit à Mgr de Salinis : « J'ai peur que notre Charlemagne ne fasse pis que rater », et à Mme de Cuverville : « Mes rêves sont cruellement renversés : où est mon Charlemagne? ». Maintenant les comparaisons sont moins épiques qui lui viennent à l'esprit. Il dit au comte de Villermont : « Nous allons mal. Notre Napoléon de qui j'espérais tant m'a bien l'air de n'être qu'un Louis-Philippe perfectionné, qui croit que la chose durera autant que lui, qui s'en arrange, qui risque fort de rater le présent, comme il a déjà raté l'avenir. » Et ce n'est que le commencement de la désillusion! A partir de 1859, le double jeu de l'empereur saute à tous les yeux. La guerre d'Italie ouvre la route de Rome à la Révolution. L. Veuillot multiplie les conseils, les remontrances; son journal est menacé par la police impériale, il reçoit avertissement sur avertissement. Rien n'y fait, L. Veuillot ne désarme point. Au mois de novembre 1859, il publie son fameux article sur Julien l'Apostat. « Avant Julien, — disait-il, — le Fils du charpentier avait déjà fait beaucoup de cercueils; depuis Julien, il en a fait beaucoup. Le *Siècle* paraît croire qu'il n'en sait plus faire. Nous croyons que le *Siècle* se trompe. » Les menaces redoublent, L. Veuillot demeure impassible. Il sent qu'il a la corde au cou et que le nœud coulant est déjà fait : il continue de parler. Le 29 janvier 1860, il publie l'Encyclique de Pie IX, *Nullis certe*, qui condamnait les attentats sacrilèges contre le pouvoir temporel du Pape. Cette fois, c'en est trop : l'*Univers* est supprimé, il est enseveli tout vif dans le « noble et saint linceul » de la lettre pontificale.

Est-il guéri, cette fois, de ce que nous appellerions aujourd'hui sa « napoléonite » aiguë? La question est inutile. L. Veuillot n'avait eu qu'un tort : prendre pour support de son beau rêve l'homme qui était trop mince pour ce rôle, espérer un Charlemagne ou un saint Louis en un souverain qui n'en pouvait être que la contrefaçon. Il sentait si bien le besoin que nous avions d'un Charlemagne que la force de son désir créait l'objet. L. Veuillot faisait à ses frais cette amère expérience que la politique des souverains est inséparable de leurs origines et de leurs traditions et que pour être vraiment le liquidateur de la Révolution il faudrait d'abord n'en être pas l'héritier. — Mais enfin est-il guéri? — Je vous dis qu'il n'a point besoin de guérir. Et, en 1861, lorsque le comte de Valori lui offrira une candidature royaliste à Avignon, il répondra : « Je suis sacristain... : je suis l'humble serviteur de l'Eglise, je porte sa livrée, je n'accepte aucun autre caractère, parce que je n'accepterais aucune autre servitude. Vous avez lu tout ce que j'ai écrit, je n'ai donc pas besoin de vous

dire combien je suis monarchiste; mais d'abord je suis sacristain. Ma profession de foi, même politique, c'est le *Credo.* » L'heure est proche où il comprendra qu'au fond de la question religieuse il y a d'abord une question de régime, et, ce jour-là, L. Veuillot traduira en un magnifique cri toutes les idées qui sont la substance même de son âme.

En attendant, il ressuscite avec son journal. Au mois de février 1867, l'*Univers* est autorisé à reparaître. L. Veuillot n'a point changé. « Notre programme, c'est notre passé, » écrit-il dans le premier numéro. Il entend rester libre devant le pouvoir, sans autre frein sur le cœur que celui de la justice, sans autre lien sur les lèvres que celui du respect. Et il reprend la bataille, avec plus d'ardeur et plus d'indépendance que jamais. Il assiste, inquiet, à la décadence du régime impérial, troublé aussi, car il sent que la France sera la victime expiatrice des fautes et des crimes. Il polémique de droite et de gauche; tantôt contre le prince Jérôme et il enfonce gaiement la plume « dans le suif du Westphalien », tantôt contre Sainte-Beuve, contre Pelletan, contre Sarcey. Il larde pour la première fois tous ces jeunes bohèmes qui sortent des cafés du quartier latin, les Ferry, les Gambetta, et dans lesquels ils pressent nos maîtres du lendemain. Il poursuit l'Empereur de ses rappels à l'ordre, de ses prières, de ses prophéties de malheur. On sent qu'il a pitié du malheureux qui court à l'abîme. Un article est intitulé : *L'Empereur fume trop*, et ce ne sont pas seulement les spirales bleues de la cigarette qu'il voudrait dissiper sur la route de ce pèlerin comburateur : que de nuages et que de brouillards à l'horizon! Mais l'Empereur n'entend rien; il est en proie au vertige. Au mois d'avril 1869, la question du plébiscite se pose. L. Veuillot réfléchit; il fait le compte des trahisons, des sacrilèges, des serments violés. Il écrit : « L'Empereur nous demande en réalité de sacrer l'Empire. Voilà le fond de la chose... Pour moi, ne pouvant dire *non*, parce que je ne veux pas précipiter des malheurs qui viendront assez vite, je ne puis me résigner à dire *oui*, parce que je ne veux pas me donner à perpétuité des princes qui refusent de prendre aucun engagement envers l'Eglise, même celui de respecter sa liberté. » Et les malheurs viennent encore plus vite qu'il n'avait prévu. Les urnes du plébiscite sont à peine remisées que les barbares sont sur la frontière. L'Empire s'écroule. Et, devant les ruines, L. Veuillot compose la mélancolique épitaphe de l'homme et du régime auxquels il avait cru : « Rien de plus honteux, rien de plus juste. On parlait de la révolution du mépris. Toutes les révolutions modernes sont un peu des révolutions du mépris. Mais devant celle-ci, les autres doivent baisser pavillon. La révolution du mépris, la voilà, la voilà bien! » Et Veuillot tombe à genoux, les lèvres et les mains crispées en une ardente prière pour la France.

Ainsi, il touchait au terme de l'épreuve. Il savait maintenant que, pour en finir avec la Révolution, il faut commencer par ne pas en être le légataire universel. Un Bonaparte peut bien combattre l'anarchie, il ne la supprime pas dans ses causes. Il plonge par ses origines dans le sol mouvant des volontés populaires. Sa couronne est faite du métal friable des opinions. Tout en étant le maître, il reste l'esclave de la foule et des caprices de la foule. Le plébiscite n'est que la voix de la plèbe. Et, la plèbe varie, la plèbe est volage, « comme la plume au vent. » Un Bonaparte peut, à la rigueur et durant quelques jours, fermer l'oreille aux clameurs de la plèbe; un jour ou l'autre, il faudra bien qu'il en tienne compte, qu'il se soumette ou qu'il se démette. On va le voir : elles furent infiniment amères les méditations de L. Veuillot devant le flot des barbares, devant les horreurs du siège, devant les incendies de la Commune, devant cette pauvre France décapitée, démembrée, qui n'avait plus pour vivre que son cœur intact. J'imagine qu'alors il dut se souvenir d'un mot profond que Napoléon III lui-même lui avait dit en 1856. C'était dans un entretien aux Tuileries; l'Empereur constatait la profondeur du mal révolutionnaire. A la fin, il laissa échapper cette grande parole digne d'un de Maistre ou d'un H. Taine : « Quand la Convention a décapité Louis XVI, elle n'a pas seulement décapité le roi, mais la royauté. Décapitant la royauté, elle a décapité la France. La France est une nation qui n'a plus de tête. Pour que cette tête repousse, il faudra du temps. » Ce jour-là, Veuillot avait répondu : « Sire, la France a vu en vous cette tête qui lui manquait... » Maintenant, il voyait plus clair, et c'est sur d'autres épaules qu'il cherchera, qu'il trouvera enfin ce qui doit être la tête de la France.

III

Le jour où L. Veuillot arbora le drapeau blanc à la façade de l'*Univers*, personne n'en fut étonné. Ce geste était le terme d'une évolution lente, naturelle : le trône était vacant et L. Veuillot ne pouvait y faire asseoir que le prince catholique.

Mais il n'obéissait pas seulement à l'impératif catégorique de sa foi religieuse. Il écrira bientôt : « Ceux qui croient n'aimer que la patrie aiment déjà l'Eglise », et je n'ai pas besoin d'invoquer d'illustres exemples contemporains pour prouver que le mot est toujours vrai. De lui-même il aurait pu dire : « L'homme qui aime avant tout l'Eglise aime également la patrie. » Et c'est l'âme française de Veuillot qui va se révéler en une retentissante décision.

Le patriotisme de Veuillot n'a rien de commun avec ce « patriotisme conditionnel » que les héros de la démocratie affichaient insolemment à la veille et au beau milieu de nos désastres. Hugo, Gam-

betta, Ferry se frottent les mains à la nouvelle de chaque défaite sur le Rhin : les armées de l'empereur sont battues, et cela suffit pour consoler ces patriotes de toutes les hécatombes et de tous les revers. Ils sont Français, mais à la condition que la France soit républicaine; ils disent plus ou moins franchement : « Périsse la France plutôt que la République! », et ils sont disposés à y mettre le prix. Des drapeaux, des provinces, la légende abolie de la gloire française, ils abandonnent tout pourvu que sur les ruines ils aient le droit d'installer le régime de leur choix. L. Veuillot pense et aime autrement. Il avait moins souffert à la mort de sa femme et de ses petites filles qu'il ne souffrit à chacun des funèbres messages qui arrivaient de Reischoffen, de Sedan, de Strasbourg et de Metz. Il n'y a rien de plus douloureusement éloquent dans l'œuvre de Veuillot que le volume : *Paris pendant les deux sièges.* Ces pages sont écrites avec des larmes; elles sont pleines de ces cris de douleur et de ces rugissements de colère auxquels on reconnaît l'âme naturellement française. « J'aurais voulu, — écrivait-il en réunissant ces fragments épars, — que les hommes pour lesquels j'avais le moins d'estime fussent sages et même grands; je demandais aux choses, qui s'annonçaient si cruelles, de n'être pas du moins sans majesté, et de nous laisser l'honneur en nous écrasant... Je taisais mes larmes, j'exagérais l'espérance. Je m'obstinais à attendre des actions sublimes, quand je voyais trop que la source du sublime était tarie. Je poussais encore au combat des hommes que je sentais déjà morts, et plusieurs même me semblaient n'être pas nés pour vivre et n'avoir jamais vécu. » Il fut, durant l'année terrible, le plus simple et le plus obstiné des patriotes, celui qui se sent blessé par chacune des blessures de la patrie et qui hurle sa souffrance sans le moindre respect humain.

L. Veuillot écrit donc l'élégie de la France vaincue. A certaines minutes, le gémissement a une note plus tragique : il vient des dernières profondeurs de l'âme humiliée. La débâcle de Sedan lui arrache comme un cri farouche : « Une capitulation de quarante mille hommes! Ce coup est le plus amer. Le sang français s'écoule plus âpre par cette blessure imprévue... L'ennemi approche plus redoutable. Les murs de Paris le verront. Il faudra subir l'insolence de cette visite. En un mois nous en sommes là!... En un mois!... La France!!! » Il n'a même plus le temps d'écrire ses phrases; ce sont des sanglots, des plaintes inarticulées.

Et il se console comme il peut. Ou plutôt il ne se console point, mais il essaie de se consoler avec les fictions et les illusions qui nous sont familières en toutes nos défaites : « Il faut espérer!... La victoire reviendra... » Après Reischoffen, il écrivait : « Nous proposons qu'il soit déclaré solennellement que la France ne traitera jamais sur son sol, quelle que soit la fortune des armes; et si l'épreuve peut aller jusqu'à lui interdire la guerre régulière, alors aussitôt elle commen-

cera la guerre des haies, des ravins et des bois, la guerre des Macchabés et des enfants de Pélage... Point de traité, point de sédition, point de blasphème, — et la France restera ce qu'il y a de meilleur et de plus grand sur la terre. » En attendant, elle est par terre : il la regarde meurtrie, sanglante, laissant échapper le glaive de sa main brisée. Et il pleure. Et, pour ne pas mourir de douleur, il se répète le beau mot avec quoi nous avons coutume d'embaumer nos plaies mortelles : Tout est perdu, fors l'honneur ! Il n'en n'est pas bien sûr, mais il fait effort pour se persuader que l'honneur est sauf et que la victoire de la force allemande coïncidera avec le triomphe de l'âme française. Et cette victoire elle est au prix de la guerre à outrance. Que Paris se défende ! que les cœurs soient plus fermes encore que les murs ! La résistance de Paris frappera les barbares d'un mystérieux effroi; elle sera le gage de la victoire finale. « Elle montrera que la France n'avait pas attaché tout son cœur à cette merveille qui lui a coûté tant d'or, tant de labeur, hélas ! et tant de péchés ! La France, la vieille France, retrouvée, aura exposé la merveille et l'aura jetée dans le gouffre de sang pour sauver son honneur. » Il y tient, il n'en démord pas. Vous ne le convaincrez pas que l'effort de Paris est inutile et qu'il vaut mieux peut-être ne point prolonger le supplice, puisque de toute façon la mort est au bout. Paris ne doit pas se rendre ! Il avait été dur, jadis pour Paris et les « Odeurs de Paris »; il se rétracte presque maintenant. A l'avance, il respire comme un parfum d'holocauste qui monte de la ville héroïque, obstinée, indomptable. « Depuis 89, il y a toujours eu un roi de France : c'est Paris. La France lui a été dévouée et obéissante, ne lui a refusé ni tributs, ni sang, ni sacrifices, ni caprices. Mais le moment est venu pour Paris de payer de sa personne. S'il veut conserver son empire, qu'il se gouverne en sage, qu'il obéisse en soldat, qu'il combatte et qu'il vainque ou succombe en roi ! » Son mot d'ordre ne change pas durant le siège : on meurt de faim et de froid; la nuit est éclairée de la lueur des obus, les sorties sont malheureuses, les hôpitaux sont encombrés de malades et de blessés... L. Veuillot ne cesse de crier le même appel : « Tenons ! Tenons dans le combat, tenons dans la défaite, dans la ruine, dans la mort ! Tenons en confessant la justice qui châtie et la miséricorde qui relève !... Nous ne tomberons pas à la fosse comme une poussière impure et stérile, mais comme un germe de résurrection ! » Mais sa voix se perd dans le fracas des obus et des remparts croulants. Paris n'en peut plus. Et les avocats au pouvoir ont hâte de restaurer le règne de la langue. On négocie, on se rend, et l'on a l'ignominie d'appeler cette capitulation « un armistice honorable. » Alors Veuillot se sent honteux tout de bon : ce mensonge de la langue française l'indigne, l'exaspère, l'humilie au delà de toute mesure. L'article du 27 janvier, *Leur entière Ignominie*, est peut-être ce qu'il a écrit de plus

éloquent, de plus virulent. On y sent poindre déjà la pensée et l'espérance qui vont transformer demain l'athlète vaincu et le faire courir à de nouveaux combats : « Ah! insulteurs du crucifix, renégats de tant de gloire, de tant de fierté, de tant d'honneur, gens qui sonnez l'appel au combat, mais qui ne savez pas mourir; race de ceux qui allèrent chercher à Versailles le dernier roi de France pour l'égorger, et qui allez aujourd'hui chercher à Versailles le premier empereur d'Allemagne et lui prostituez la France parce que vous avez faim; maquignons capables de soutenir le jour après cette ignominie énorme, inouïe et immortelle : s'il existe enfin une France qui soit assez vôtre pour supporter encore votre haleine, qu'elle vous ramasse et ramassez-la et accouplez-vous! Vous pourrez produire ce que la terre a de plus vil. Mais il y a quelque reste d'une autre France que vous devrez assassiner... Non, non, non! nous ne vous laisserons pas tranquillement dans nos conseils et dans nos armées; nous ne laisserons pas en vos mains peureuses et ineptes le vieux drapeau de France dont vous avez balayé les pieds de l'ennemi, parce que vous alliez avoir faim! Et si ce drapeau trouve encore une armée, ce ne sera plus le drapeau français. Nous en prendrons un autre, sous lequel se lèvera un peuple nouveau, un peuple qui n'aura faim que de justice et soif que d'honneur, et qui ne souffrira pas d'être régi par des maquignons et par des faquins; et la cause de ce nouveau peuple vivra parce qu'il saura la nourrir de son sang. » Ainsi la logique du patriotisme entraînait L. Veuillot à des conclusions qu'il n'avait point prévues sans doute. Toutes les hontes, toutes les douleurs, l'horrible amas de sang et de boue, aboutissaient à autre chose qu'à l'humilier et le torturer : son esprit s'éclairait de lueurs soudaines. Il sentait que, pour refaire la France, il fallait d'autres ouvriers qu'une équipe de robins loquaces qui n'avaient même pas la pudeur d'avouer leur défaite irrémissible. Le Français se détournait d'eux, les couvrait d'invectives, et cherchait ailleurs l'homme providentiel qui, du même geste, balaierait les barbares et ceux qui venaient de leur livrer le dernier honneur de la patrie.

Mais le nationalisme de L. Veuillot se grandit, se sublimise, par des éléments surnaturels. Cette France sur laquelle il pleure, elle n'est pas à ses yeux une patrie comme une autre; elle est plus que la mère terrestre, toujours ardemment aimée, plus aimée encore depuis la perte de sa gloire. Dans *Le Parfum de Rome*, il l'appelait un jour « la Nation de l'Epée »; elle représentait pour lui la Force au service du Droit, le glaive réservé à l'œuvre de Dieu. Il l'évoquait en une vision grandiose, parmi les ruines du Colysée, au milieu des autres nations, servés de la Fraude ou de l'Argent. « Sur son front, le diadème catholique tantôt jetait plus de flamme et tantôt paraissait plus voilé. Elle avait au flanc une épée, incomparable parure! et

elle souffrait que des nains insolents, portant sur cette épée leurs mains souillées d'encre, essayassent de la tirer du fourreau pour abattre la Croix... Par moments, d'un geste de dégoût, elle écartait les nains hideux; mais aussitôt elle les laissait revenir. Par moments, se redressant de toute sa hauteur, irritée contre elle-même, elle portait la main à sa tête comme pour en arracher le signe sacré, et aussitôt sa main retombait immobile. Et la Fraude lui disait : « Allons! » Et elle répondait : « Je ne puis! » Oh! Nation de l'Epée! Jadis tu disais non, ou tu disais oui, et l'épée flamboyait dans ta main, et il faisait jour. » Maintenant la Nation de l'Epée gisait sur le sol, sans armes, et les peuples de la terre riaient de tant de splendeurs et de tant d'orgueils anéantis. Elle fut coupable, Veuillot le sait bien, et c'est pour cela qu'elle expie dans le sang. Mais ce n'est pas le moment de rappeler à la grande Séduite ses fautes, ses lâchetés, ses trahisons. Elle pleure, Veuillot pleure avec elle; si elle voulait prier, il ne doute pas qu'elle aurait vite fait de se relever. Il prie pour elle au moins : « O Dieu juste! votre France écrasée sous une botte de uhlan et ensuite dévorée par ces vers pullulants du cadavre de l'Empire! Ne permettez pas cela, Seigneur notre Dieu! Ordonnez que vos autels restent debout sur notre sol trempé de sang expiatoire. Prenez pour sacrifice à la foi tout ce qui n'a été offert qu'en sacrifice à l'honneur; qu'après nous avoir humiliés, ils ne puissent plus nous corrompre; qu'autour de vos autels, nous reprenions les vertus de nos pères! Laissez-nous la foi de la Pologne et de l'Irlande, et que les fils de nos fils soient encore la France, refaite par son malheur et digne de venger le Christ! » Des prières de Veuillot durant la guerre, on composerait un admirable formulaire à l'usage des vaincus qui ne veulent pas se rendre et des captifs qui espèrent quand même.

Et, peu à peu, à force de regarder vers le ciel, une lumière naît et grandit dans l'âme de Veuillot. Tant de disgrâces ne sont qu'une épreuve. Dieu ne traite pas ainsi les nations maudites et pour toujours rejetées. Ce n'est pas l'anathème qui tombe du ciel sur la moribonde, mais seulement la grâce austère des expiations. Et voilà qu'il est tenté de bénir Dieu pour nos revers; il nous fallait ces échecs, ces hontes, ces folies, ces écrasements terribles pour nous éclairer; il fallait que la plaie s'ouvrît, que le sang coulât pour écouler toute la gangrène. Et, de fait, il lui semble que la France se purifie déjà et se rajeunit dans ce bain de sang, que de ces débris accumulés elle surgit plus délivrée qu'abattue. Si c'était possible tout de même! Il le croit, il l'annonce : « La France reverra Dieu et les peuples reverront la France, la France de Dieu!... Oui, oui, elle est encore dans la poussière, la grande Séduite, la grande Tombée! Elle a encore sur la tête des restes de sa parure infâme, sur les lèvres les traces de son péché. En lui reprochant son adultère, ils l'ont amenée devant le juge, et leurs mains sont chargées des pierres viles dont ils veulent

l'écraser. Elle a commis le crime, et le juge ne l'excuse pas, mais il regarde ses accusateurs et leur demande lequel d'entre eux est sans péché. Il regarde aussi la pécheresse, et, dans toute cette foule de pharisiens, c'est à elle seule qu'il peut dire : « *Ne péchez plus.* » C'est ce seul cœur qui reste assez ouvert et ce seul esprit qui reste assez droit pour recevoir sa parole. » Et il conclut par un mot de royale confiance : « La France ne passera point sous le joug, elle sera relevée. Elle sera encore ce bras qui a été le geste du Christ dans le monde. » A certains jours, Veuillot donne l'illusion d'un prophète biblique qui se dresse sur les jonchées de cadavres ou sur les remparts ébréchés, et qui, dans la tragique lueur des nuits rouges, annonce la résurrection d'un peuple. C'est bien la nuit pourtant, et l'on ne saurait deviner à l'horizon la pointe de l'aube. Il la voit, lui; et il la salue avec des chants d'allégresse retrouvée. Il faut lire toutes ces pages pour comprendre ce que la foi religieuse ajoute d'énergie au patriotisme et comment la philosophie chrétienne peut transformer en victoires les plus effroyables défaites. Son article du 17 décembre — *Au roi de Prusse, sur l'avenir et sur les services qu'il nous rend* — n'est plus une élégie, une de ces vagues complaintes avec quoi les faiseurs de chansons ont enchanté nos douleurs au lendemain de la guerre. Il n'y a rien de plus viril, de plus fier, de plus noble, que cette page écrite par un vaincu à son vainqueur, par un patriote catholique qui suit le doigt de Dieu dans la confusion de ce grand drame. Veuillot ne se prosterne point devant le « Seigneur roi »; il ne lui apporte ni les clés de nos villes ni les lambeaux de nos étendards, mais seulement une leçon et des conseils que le nouvel Attila ne lisait point dans les journaux démocratiques et impies. « Rien, si ce n'est Crémieux, n'est autant rien que Gambetta », lui disait-il, pour excuser ces héros de lui parler une autre langue. Et il faisait sonner aux oreilles du barbare un trésor dont il le défiait bien de dépouiller la France : « Il y là dedans des trésors qui ne sont point pour vous, ni pour votre Prusse, ni pour votre Allemagne. Il y a des cathédrales, des églises, des demeures de l'Eucharistie. Il y a des âmes catholiques, des épées de justice, de lumière et d'amour dont le Christ a besoin. Et votre mission sera finie, Seigneur roi, quand vous aurez dérouillé ces épées. » *Dérouiller notre épée,* tout était là pour Veuillot. L'épée française, elle s'était encrassée dans les plaisirs, dans les fêtes, dans les orgies révolutionnaires; le roi de Prusse venait de la nettoyer et de lui rendre son clair métal aiguisé. « Vous, roi, vous nous avez séparés de la force mauvaise et de l'ensorcellement de la mauvaise prospérité. Vous nous avez ôté la lèpre du luxe et de l'art corrupteur. Vous avez écrasé sous votre pied brutal le lupanar, la guinguette, le théâtre, la fille et l'artiste de joie. Vous avez écrasé dans la boue ces plumes, ces pinceaux, ces guitares, ce rire des obscènes bouffons; et toute notre jeunesse

a jeté la casaque des histrions pour prendre l'habit de guerre. Le reste viendra, roi, et vous vous en irez, et c'est vous qui ne reviendrez pas. Le moment, je l'ignore. Avant ce moment, votre triomphe peut déconcerter l'espérance humaine. Dieu sait ce qu'il voudra mettre de jours à former les hommes qu'il lui faut. Mais vous avez trouvé la France d'un empereur d'histrions qui s'amusait à faire des personnages et des décors de théâtre, et vous laisserez une France qui devra et qui voudra ne faire que du blé, du fer et des hommes; et personne ne violera plus cette France-là; et elle ira partout, portant des pensées qui renouvelleront la face du monde. » Si Guillaume a lu ce message, j'imagine qu'il est resté songeur un moment et qu'il a vu luire sur la muraille du palais des mots fatidiques qui lui présageaient, après un court triomphe, d'étranges retours de fortune.

Une autre vision achevait de rasséréner l'âme de Veuillot. Son patriotisme catholique le conduisait aux mêmes conclusions que sa douleur et ses espérances françaises. Du chaos sanglant, il voyait sortir l'homme nécessaire, l'instrument de la Providence. Il ne le nommait pas encore; il savait seulement son origine, sa race, son histoire; et il savait bien qu'il ne sortirait point de la dynastie hasardeuse qui venait de s'écrouler dans les ignominies de Sedan. Il disait, dès le 4 septembre : « Ce ne sera plus le soldat honnête et borné que le monde connaît, disciple encore soumis des parleurs même lorsqu'il leur a imposé silence, les laissant dévorer le butin de l'épée et l'épée elle-même. Ce sera le soldat de la Croix, celui qui a, comme Clovis, vu le sang couler des plaies du Crucifix, et qui a senti frémir son épée : « Que n'étais-je là avec mes Francs! » Quand viendra cet homme de la vraie race? Quand paraîtra-t-il dans le monde étonné d'être devenu prussien? Et le monde aura tort de s'étonner, car on ne devient pas arien ni prussien sans l'avoir voulu, sans y avoir travaillé et sans l'avoir mérité. Il viendra cependant. Il surgira de ce sang français sacré par tant de grandes choses accomplies, sacré pour de plus grandes choses qui restent à accomplir. » Pas de nom encore; rien qu'une idée, mais elle est nette, précise. Le Français et le Catholique, associés dans les mêmes expériences, en sortent avec les mêmes convictions. L. Veuillot caractérisera bientôt son patriotisme en cette simple formule : « L'Eglise pour la patrie, la patrie pour l'Eglise. » L'amour de l'Eglise et de la patrie, l'une et l'autre écrasées dans le cataclysme impérial et les désordres révolutionnaires, dissipe les dernières ombres qui pèsent sur sa pensée politique. Et ceux qui le connaissent sont sûrs à l'avance qu'il ne regimbera pas contre la tyrannie de la vérité.

« Heureux les morts! » écrivait-il le 26 janvier 1871. Il vivait, lui; il avait même, jour à jour, refait un pacte avec l'espérance. Il allait maintenant, puisque Dieu l'avait laissé pour cette noble tâche,

aider la France à sortir de la nuit et à reprendre sa place au soleil.

(A suivre). C. LECIGNE.

UN NOUVEAU PAROISSIEN

L'ouvrage dont nous voulons parler a pour titre : PETITE ANNÉE LITURGIQUE *ou Paroissien romain, historique et liturgique*, par M. l'abbé J. Verdunoy. (Paris, Lethielleux, s. d. in-18, VIII-1578 pages). Les *Etudes* (20 juin, p. 346), en font un compte rendu élogieux, n'y voyant matière qu'à de menues critiques d'ordre tout à fait secondaire. En voici la partie principale :

« Le nouveau paroissien de M. Verdunoy s'adresse « aux prêtres, » aux élèves des petits et grands séminaires, aux religieux et reli» gieuses des divers ordres, aux chrétiens et chrétiennes cultivés » qui vivent dans le monde ». Prédicateurs et catéchistes y trouveront » de précieux renseignements.

» Notre liturgie est faite de foi, de symbolisme et d'histoire. M. » Verdunoy a su dégaegr ce triple élément. Brièvement, mais avec » une piété éclairée, il nous dit les pensées que doivent provoquer » en nous les diverses périodes et les différents rites du cycle sacré. » Un petit commentaire met en relief l'idée générale de la prière, ou » signale le symbolisme de la cérémonie. Paroissien historique, cet » excellent livre nous fait aussi connaître l'histoire de nos saints, » l'origine de nos hymnes, antiennes et prières, le développement de » nos rites. Une seule omission : on ne nous dit rien du signe de » la croix. Chaque fête est précédée d'une courte notice qui nous » expose avec précision les conclusions généralement admises par les » historiens de la liturgie. Revivant ainsi à l'aide de l'histoire la » foi et la piété de ses pères, le fidèle pourra faire sienne la vie si » intense et si féconde de la liturgie catholique. »

L'auteur de cette recension, nous aimons à le croire, n'a peut-être pu faire de ce livre qu'un examen sommaire et superficiel. Il nous semble, pour notre part, que ces éloges méritent de sérieuses restrictions.

Nous n'avons pas l'honneur de connaître l'auteur du livre dont il s'agit : ce qui est une garantie de plus de l'impartialité de nos jugements. D'autre part, nous réservons, comme toujours, les intentions que nous voulons croire excellentes. Malheureusement, un examen un peu attentif nous force à reconnaître qu'avec de très bonnes intentions on peut commettre des erreurs, ou manquer du véritable sens catholique. Ce nous est une occasion de constater combien insensiblement,

et à l'insu même des auteurs, comme ce nous paraît être le cas ici, l'esprit moderniste s'est infiltré jusque dans des œuvres qui ne sont inspirées que par la piété chrétienne.

Pendant longtemps la secte janséniste a déployé tous ses efforts pour corrompre la liturgie; les modernistes font de même. Il serait fâcheux de voir ceux qui détestent leurs doctrines suivre en fait quelques-uns de leurs errements. Tout le côté historique de cette « Petite année liturgique » a pris, sans que l'auteur s'en rende compte, un tour tendancieux, plus propre à diminuer la foi qu'à fortifier la piété de ceux auxquels ce paroissien est offert; certaines explications du symbolisme n'y sont point à leur place, d'autant qu'elles ont une valeur plus que contestable. La réforme du missel et du bréviaire rendra probablement nécessaire une nouvelle édition de cet ouvrage. Ce serait l'occasion d'y faire de nombreuses et importantes corrections.

Dans un avant-propos, l'auteur nous parle de la liturgie, de l'année liturgique, des fonctions et choses liturgiques et achève son exposé en nous faisant assister, dans une de nos belles cathédrales, aux grandioses manifestations du culte. Puis il termine par ce rapprochement aussi inattendu qu'inutile et déplacé : « Et l'on revoit par l'imagination, non plus sur les frises mutilées du Parthenon, mais sur la voie sacrée d'Eleusis, dans la pure lumière de l'Attique, aux jours des Panathénées, la gracieuse théorie des Vierges portant le peplos d'Athéna ou le calvacade des Ephèbes athéniens, pendant que tout un peuple célèbre les bienfaits de la déesse aux yeux glauques. Qu'est cette « restitution » si exacte et si attrayante soit-elle, à côté de nos fêtes religieuses? Ici quel enchantement de tout l'être! Quelle vision du paradis! »

Le lecteur se demande de suite ce que viennent faire ici ces réminiscences païennes, même pour faire ressortir, par le contraste, la supériorité de nos fêtes religieuses. Le moins que l'on puisse dire c'est qu'il y a inutilité et inconvenance à établir un parallèle, même au bénéfice de nos cérémonies, entre ces réjouissances échevelées qui s'appelaient les Panathénées, et nos belles et pures démonstrations liturgiques. Quel besoin y a-t-il de toujours rattacher les fêtes chrétiennes à des souvenirs païens? On nous répondra, sans doute, que l'Eglise n'a pas entendu faire table rase du passé et qu'elle a emprunté ses formes liturgiques à des souvenirs et à des traditions qu'elle n'a fait que transformer. Comme le reconnaissait lui-même le P. de Grandmaison, dans une de ses remarquables conférences sur le Christianisme qu'il donnait naguère à Versailles, et où il traitait de la religion sociale et du culte public : l'Eglise a pris son bien partout où elle l'a trouvé. Elle a respecté tout ce qu'il y avait de bon dans les traditions anciennes, mais elle a rejeté tout ce qu'il y avait de

mauvais. C'est là la norme de son attitude à l'égard des institutions du passé. Mais l'Église a-t-elle pu s'inspirer des cavalcades, des danses, des festins, en un mot de toutes les réjouissances publiques dont se composaient ces panathénées pour y trouver l'origine de nos belles processions? Le paganisme n'a rien à voir ici et tout rapprochement avec ce qui s'y pratiquait est inutile et déplacé.

Dans un autre ordre d'idées, il arrive à l'auteur, parlant de la vigile de certaines fêtes au XIIe siècle (p. 206), de commettre une erreur dans la chronologie des fêtes, en plaçant la Pentecôte après Noël, alors qu'elle le précède. Les liturgistes auront rectifié d'eux-mêmes cette erreur ou cette distraction.

Dans la note historique qu'il consacre à l'institution de la fête de la Circoncision l'auteur écrit : « Dans les plus anciens sacramentaires, au 1er janvier, consacré à l'octave de la Nativité, il y avait une station à sainte Marie-Majeure et une seconde messe à l'honneur de la Sainte Vierge. Mais une simple cérémonie d'octave ne supprimait point les fêtes du « premier des calendes de janvier »; ce jour-là, du IVe au VIIe siècle, *les chrétiens eux-mêmes* se faisaient les spectateurs complaisants d'exhibitions et de jeux immoraux; *ils se livraient à de véritables orgies.* Voilà pourquoi, au Ve siècle, on composa, par manière de diversion, un office spécial sous ce titre expressif : *ad prohibendum ab idolis,* pour détourner des idoles. »

Pris à la lettre et dans son acception générale, ce passage nous donnerait des chrétiens du IVe au VIIe siècle, une bien triste idée, d'autant que l'accusation les englobe tous sans distinction.

Que de mauvais chrétiens, comme il y en a eu et comme il y en aura toujours, se soient laissés aller aux excès dont parle l'auteur, nous n'y contredirons pas; mais dire, d'une manière générale, que les chrétiens eux-mêmes se livraient à de véritables orgies, c'est une assertion inexacte et en contradiction avec les données de l'histoire. Avant de lancer, avec cette désinvolture, une accusation aussi générale, M. l'abbé Verdunoy eût mieux fait de recourir aux sources historiques où il n'avait qu'à puiser pour formuler un jugement équitable. Il serait tout aussi injuste d'employer les mêmes procédés de généralisation à l'égard des catholiques de notre temps, et de conclure, de ce qu'un trop grand nombre désertent les églises pour les plaisirs profanes, que tous doivent être rangés dans cette catégorie de catholiques inconséquents ou libertins. Il importait d'autant plus à l'auteur de maintenir cette distinction, que l'époque à laquelle il se réfère, nous offre l'admirable spectacle des martyrs et des confesseurs de la foi.

Voici maintenant ce que nous lisons au sujet des processions qui ont lieu le jour de saint Marc. Nous verrons dans la notice qui précède l'office du jour une nouvelle preuve de l'insistance que met l'auteur à rattacher les fêtes chrétiennes à des souvenirs païens : « Les

litanies et la procession qui ont lieu en ce jour n'ont aucun lien avec la fête de saint Marc. Chaque année, le 25 avril, Rome païenne célébrait les *Robigalia*. Le rite principal consistait en une procession solennelle dans la campagne romaine, pour mettre les moissons sous la protection des dieux. Le cortège franchissait la porte flaminienne, suivait la voie du même nom, passait le tibre au pont Milvius et se rendait au sanctuaire de Robigus, dieu de la gelée (robigo); là le flamine Quirinalis offrait un sacrifice à la suite duquel étaient célébrées des courses. Le Pape Libère et surtout saint Grégoire le Grand christianisèrent cette coutume. Le 25 avril, jour de la fête de saint Marc, une procession suivit le même parcours jusqu'au pont Milvius; de là elle se dirigeait vers Saint-Pierre où le Pape disait la messe. La procession de Saint-Marc avait pour but de mettre les moissons sous la protection des saints : elle remplaça les *Robigalia.* »

Jusqu'ici la piété populaire, d'accord avec la tradition, avait toujours identifié les processions de Saint-Marc avec la fête même du saint, et n'y avait jamais vu la substitution d'un usage chrétien à un usage païen, et l'auteur lui-même, par une sorte de contradiction à laquelle il n'a pas pris garde, semble le comprendre ainsi, puisqu'après avoir proclamé l'indépendance de ces processions du 25 avril de la fête même du saint, il termine en disant : la procession de Saint-Marc avait pour but de mettre les moissons sous la protection des saints. Suivant l'auteur, cette procession, dans la pensée des Papes Libère et saint Grégoire le Grand, aurait simplement remplacé les Robigalia, comme si le souvenir de cette coutume païenne avait seul influencé leur décision. Saint Marc serait donc étranger aux processions qui portent son nom, et seule, la date du 25 avril aurait été conservée en souvenir des Robigalia.

Ainsi l'Eglise se serait bornée à christianiser une fête païenne, comme si elle ne trouvait pas dans des inspirations plus hautes la raison de ses manifestations liturgiques. C'est là une interprétation que repousse le sens catholique, en dépit d'une critique historique par trop naturaliste.

Mais cette prétention à rechercher des origines païennes à toutes nos fêtes religieuses, nous allons la voir s'affirmer encore à l'occasion de l'institution du mois de Marie.

Nous laissons la parole à l'auteur : « Comme certaines fêtes chrétiennes, il (le mois de Marie) semble être la christianisation de rites païens. Déjà à l'époque des guerres puniques, les Latins célébraient, les trois derniers jours d'avril et les deux premiers jours de mai, les *floralia* et les *ludi florales*, fêtes très populaires en l'honneur du printemps. Elles se continuèrent au moyen âge, dans toute l'Europe occidentale : on tressait des guirlandes de fleurs et l'on plantait des arbres, des « mais » pour honorer « la reine du mai ». Dès le XIIIe siècle ces pratiques prirent un caractère d'hommage à la Sainte Vier-

ge, ce qui n'empêcha point, en 1579, saint Charles Borromée de se plaindre, avec d'autres, des excès du 1er mai. Ce n'est que dans la première moitié du XVIIIe siècle que l'on connut le mois de mai comme « mois de Marie », devenu au XIXe siècle une dévotion générale. »

Ainsi le mois de mai ne serait que la christianisation de rites païens L'auteur préfère trouver dans les réminiscences d'un passé depuis longtemps oublié l'inspiration d'une pieuse dévotion envers la Vierge Marie, déjà en honneur au moyen âge. Ici non seulement l'assertion, qui veut prendre les allures de l'érudition, dépasse le vraisemblable mais elle choque la piété chrétienne, en rabaissant les manifestations si touchantes envers la reine du Ciel à un plagiat des coutumes païennes. Il était bien facile cependant de trouver l'explication de cette pieuse pratique dans le désir de l'Eglise et faire hommage à la Vierge Marie des premiers sourires de la nature, et de mettre sous sa protection spéciale, les faiblesses de nos sens plus exposées aux défaillances en ce premier éveil du printemps.

Plus loin, au propre des saints, M. l'abbé Verdunoy, parlant du martyre des sept fils de Félicité et de celui de Félicité elle-même, fait, à propos de l'office qui lui est consacré, une singulière remarque, dont l'impertinence lui a sans doute échappé. Voici le passage : « L'office, dit-il, est très expressif. Sainte Félicité a placé la vie surnaturelle de ses enfants et les intérêts de Dieu au-dessus des liens naturels de la famille; Jésus l'en a louée par avance dans l'Evangile du jour. *L'Epître, éloge de la Juive, femme de tête et bonne commerçante, convient moins à cette fête.* » C'est en ces termes dont nous avons à peine besoin de souligner l'étrangeté, pour ne rien dire de plus, que l'auteur parle de la femme forte de la Bible. Jusqu'ici on avait toujours cru que la femme forte dont l'épître de ce jour fait un si bel éloge, réalisait, à tous points de vue, le type de la femme attachée à tous ses devoirs, et, par conséquent, capable de tous les sacrifices, voire même, s'il en était besoin, celui de sa vie. Quand on a dit d'une femme qu'elle est une femme de devoir, on n'a plus rien à ajouter pour sa louange. Il ne pouvait donc y avoir que parfaite convenance à attribuer à l'office d'une sainte martyre l'Epître où est exaltée la grandeur de cette femme de devoir. C'est une impertinence qu'à son insu l'auteur a commise à l'égard de cette admirable femme, qui restera le modèle de toutes les chrétiennes, en faisant d'elle le type rabaissé de la femme de tête et de la bonne commerçante. — M. l'abbé Verdunoy oublie-t-il, par exemple, qu'il ne faut pas un moindre courage pour se soutenir dans les travaux monotones et rebutants de chaque jour, que pour offrir, une fois pour toutes, sa vie en sacrifice? Il n'est pas donné à tous de subir le martyre, mais ceux-là y sont le mieux préparés, à coup sûr, qui, tous les jours, ont accompli modestement mais intégralement leur

devoir dans les petites choses de la vie. Diminuer la femme forte au profit de la martyre, c'est se montrer injuste envers la première et peu respectueux des intentions de l'Eglise.

Citons maintenant, à titre de simple remarque, l'allure un peu dégagée avec laquelle l'auteur parle de saint Barthélemy : « Le nom de Barthélemy, dit-il, signifie « fils de Tholmi »; il figure sur toutes les listes des apôtres, les seuls passages où les synoptiques parlent du *personnage.* » Il nous semble qu'il y avait un qualificatif moins cavalier à employer en parlant de saint Barthélemy. Peut-être M. l'abbé Verdunoy n'y a-t-il pas pris garde.

Nous ferons la même remarque au sujet de la note très brève, d'un ton très dégagé, qui précède l'office de la nativité de la Sainte Vierge. La voici : « D'origine byzantine, cette fête ne fut connue des pays gallicans qu'après l'adoption de la liturgie romaine. Elle apparaît au VII[e] siècle; on ignore pourquoi le 8 septembre a été choisi comme jour anniversaire de la nativité de Marie. »

Et c'est tout ce que l'auteur a trouvé à dire, pour intéresser notre piété, de cette naissance privilégiée dont l'Eglise a fait une fête solennelle, non seulement parce qu'elle s'intéresse à tout ce qui fait la gloire de la Sainte Vierge, mais parce qu'elle y honore par avance la naissance du fils, dont celle de la mère est le gage.

La note brève et sèche que nous avons citée est loin de répondre à l'attente du pieux fidèle.

C'est le même ton dégagé, dépourvu d'onction que nous relèverons ailleurs quand M. Verdunoy parle de la fête du saint Nom de Marie : « ... Le sens étymologique du nom de Marie, dit-il, reste obscur : il peut signifier *belle, amertume* ou *autre chose encore.* Quoi qu'il en soit, il est le nom de notre mère céleste et son universelle expansion, intimement liée à la diffusion du Christianisme, est une preuve de la divinité de notre religion. »

L'auteur aurait pu trouver un accent plus pieux, plus pénétrant pour exalter le saint Nom de Marie, et il eût été bien inspiré en ne paraissant pas se désintéresser de la signification de cet auguste nom. Est-ce aussi de ce ton, qui ferait croire que le fait est peu intéressant, qu'aurait dû être rapporté le miracle de saint Janvier? « Environ dix-huit fois par an, c'est-à-dire en général toutes les fois que l'on met en présence le sang coagulé du martyr et le buste qui contient sa tête, se produit « le miracle de saint Janvier » : le sang coagulé, figé, se liquifie, sans cause apparente, au bout d'un temps plus ou moins long, qui varie d'une minute à plusieurs heures. »

Ailleurs, en parlant de saint Jérôme, qu'était-il besoin de rechercher ses défauts de caractère? Dans un livre comme est un paroissien où le fidèle cherche avant tout un stimulant à sa piété, il est inutile, tout au moins, d'appuyer sur les côtés fâcheux d'un saint. Ce n'est pas le lieu de se livrer à une critique qui ne peut que

diminuer son prestige ou amoindrir son œuvre. Le fidèle n'ayant pas le moyen de contrôler de tels jugements, retient comme impression dominante celle qui est la moins favorable. Ce n'est pas ce résultat que voulait l'auteur. Voici comment il termine sa notice : « ... Caractère âpre et bilieux, il a pu se laisser entraîner, contre de simples contradicteurs, à de fâcheuses violences : il n'en a pas moins, par ses travaux bibliques, rendu un service de premier ordre à l'Eglise. C'est un des hommes les plus extraordinaires que le monde ait vus. » Ne semble-t-il pas, après cela, que l'on plaide les circonstances atténuantes en faveur de cette admirable figure de saint, à qui le souci de la vérité et de la défense doctrinale a inspiré ces nobles indignations, marque des grands caractères et des natures sincères, et que l'on voudrait nous faire prendre pour de *fâcheuses violences?*

M. Verdunoy n'a été guère mieux inspiré dans les quelques réflexions qui précèdent une étude historique sur l'origine du rosaire. Le ton du début n'est pas heureux et une fois de plus l'auteur cède à cette fâcheuse tendance de chercher dans des traditions étrangères au christianisme l'origine des dévotions chrétiennes. Voici d'ailleurs le début auquel nous faisons allusion : « La dévotion du rosaire ne s'est pas établie soudain, telle qu'elle existe de nos jours : l'usage des grains ou de cailloux enfilés pour compter les prières était connu des anachorètes et, *auparavant, des Bouddhistes et des Péruviens, puis des Musulmans* ». Plus loin l'auteur ne risque pas de se compromettre en formulant sur l'efficacité de cette dévotion, dans une circonstance mémorable, un jugement très prudent : « Auparavant cette forme de prière était déjà si efficace qu'on lui *attribua* la victoire remportée sur les Turcs à Lépante, le 7 octobre 1571... » Il nous semble qu'en se montrant plus affirmatif sur le miracle dû au recours à Marie, dans la victoire qu'il rappelle, il ne se fût pas trop engagé.

Où M. Verdunoy aurait pu, au contraire, se tenir sur la réserve, c'est quand il écrit à propos de saint Denis, premier Evêque de Paris, qu' « il fut envoyé par le Pape, *probablement au IIIe siècle,* dans la petite bourgade de Lutèce ». Il n'a pas pris garde qu'il n'y a aucune raison de pencher pour le IIIe siècle plutôt que pour le Ier. La question reste à l'étude et peut-être les travaux historiques qui se poursuivent sur l'apostolicité des Eglises de la Gaule, permettront-ils un jour d'élucider pleinement ce point en litige en ce qui concerne la date de l'envoi de saint Denis à Paris.

Mais voici qu'avec la notice sur saint Clément Ier, pape et martyr, se révèle l'esprit hypercritique. Nous la citons en entier : « On ne sait rien de certain sur la jeunesse et les dernières années de saint Clément Ier. Le premier, Origène, l'a confondu, à tort, avec Clément, auxiliaire de saint Paul (Philippiens, IV, 3), et cette erreur se retrouve dans l'épître de la messe. Les actes grecs du Saint, œuvre du IVe siècle, *pleine de miracles,* ne méritent aucune créance : Selon eux,

Clément fut relégué, sous Trajan, au delà du Pont Euxin, dans une ville de la Chersonèse Taurique; il y trouva deux mille chrétiens condamnés aux carrières de marbre par le même Empereur; comme ils manquaient d'eau, il pria avec instance, puis monta sur une colline au sommet de laquelle il vit un agneau mystérieux : sous son pied jaillissait une source qui abreuvait les condamnés; en punition du succès de son apostolat, Clément fut, ajoute la légende, précipité dans la mer, une ancre au cou. Ces prodiges sont racontés dans son office. Un fait certain, c'est que Clément fut évêque de Rome; probablement il fut le troisième successeur de saint Pierre. Il est l'auteur de la longue et belle lettre aux Corinthiens, improprement appelée la « prima Clementis » (Vers. 95).

L'auteur, par une sorte de contradiction qui lui échappe, commence par dire qu'on ne sait rien de certain sur la jeunesse et les dernières années de saint Clément Ier. Mais alors sur quoi se fonde-t-il pour rejeter les actes qui, selon lui, ne méritent aucune créance? Est-ce simplement parce qu'ils contiennent des miracles qu'il préfère abandonner à la légende? Tout l'indiquerait dans la phrase mal sonnante où il repousse ces actes « œuvre du IVe siècle, pleine de miracles ». Le côté surnaturel serait donc, s'il on entend bien, la raison déterminante de les éliminer.

Nous savions déjà que la critique moderniste ne tient pas compte, au point de vue historique, de tout ce qui porte le caractère de faits miraculeux. Pour elle l'ordre surnaturel est du domaine de la foi et se relève pas de la critique historique qui n'opère que sur des documents vérifiables.

Est-ce à une tendance de ce genre qu'a obéi M. l'abbé Verdunoy? l'empressement qu'il met à rejeter les actes de saint Clément et à les mettre au compte de la légende en insinuant qu'ils contiennent trop de miracles pour être pris au sérieux, tendrait à le faire croire.

Il y aurait même des observations plus graves à faire sur ses notes historiques concernant le sacrement de pénitence et le symbole des apôtres. Voici celle qu'il place dans la prière du matin, avant le confiteor : « Sous sa forme actuelle, *l'aveu des péchés* ne remonte qu'au XIIIe siècle; mais de bonne heure on connut la confession publique » (p. 17). Cette formule est bien ambiguë. Cet aveu des péchés qui remonte seulement au XIIIe siècle, est-ce la confession sacramentelle? Et même, quant à la confession publique, ce « de bonne heure », pourrait être aussi bien une façon d'insinuer son application plutôt tardive. Plus loin (p. 1408), l'auteur parle du sacrement de pénitence. Les deux passages s'éclaireront peut-être l'un par l'autre. On y retrouve cette manière détournée de retarder les dates en ayant l'air de marquer leur ancienneté, et d'ailleurs sans fondement historique suffisant. « Dans l'Eglise primitive la pénitence des pécheurs était publique. Mais *dès le IVe siècle* (??), à Constantinople (??) la péni-

tence privée remplaça la pénitence publique : en Occident, *au IXe siècle,* Raban Maur formulait ainsi la règle suivie alors : « Ceux dont les péchés sont publics doivent faire une pénitence publique; ceux dont les péchés sont occultes doivent accomplir leur pénitence dans le secret ». (Veut-on dire qu'en Occident la confession privée apparaît *dès le IXe siècle,* ou environ?) « Comme dans la première période, la formule de l'absolution conserva longtemps, dans la seconde, un tour *purement déprécatif* (?) « Que Dieu vous absolve... »: Au XIe siècle, on trouve des formules de transition, à la fois déprécatives et indicatives *avec mention du pouvoir sacerdotal.* La formule indicative « Je vous absous » finit par triompher au XIIIe siècle ». Mais y a-t-il rapport d'origine entre cette formule et *l'aveu des péchés* qui, « sous sa forme actuelle, ne remonte qu'au XIIIe siècle »?

Si l'on se propose de fortifier la foi et la piété des âmes chrétiennes par des notes historiques de ce genre, nous craignons bien qu'on manque son but. Sur le symbole des apôtres (p. 16), M. Verdunoy observe que « dès le IVe siècle on en attribuait faussement la composition textuelle aux douze apôtres » et n'oublie pas qu' « au VIe siècle apparaît même la tradition d'après laquelle chacun des douze apôtres aurait rédigé un article du Credo ». Dans sa partie « essentielle et primordiale » il remonte cependant à eux. La forme actuelle se lit pour la première fois dans un écrit composé vers 700, dans le midi de la France. « De là elle se répandit et supplanta une autre formule plus ancienne, qui lui ressemblait beaucoup, mais où manquaient les articles « descendit aux enfers, la communion des saints, la vie éternelle ». « Le texte exact de cette formule plus ancienne existe au IVe siècle..., il ne mentionne pas que le Christ est Fils de David, qu'il a été crucifié, qu'il est ressuscité selon les Ecritures, mais il note qu'il a été supplicié sous un procurateur romain. Cette antique formule *dont l'origine reste inconnue* fut la base de tous les autres symboles baptismaux des Eglises occidentales, et probablement aussi des Eglises orientales ». Cela dit, quelle notion historique de l'origine du Symbole M. Verdunoy laisse-t-il dans l'esprit de son pieux lecteur? En vérité, les choses ainsi présentées sont-elles à leur place, quelle qu'en soit la valeur, dans un paroissien romain?

Nous arrêterons là les critiques que nous a suggérées la lecture de la petite année liturgique de M. Verdunoy. Elles nous permettent de conclure à la tendance hypercritique de l'auteur dans son annotation pour la partie historique, et de constater, d'une manière générale, qu'il s'est plus inspiré de la critique et du ton narquois de Mgr Duchesne, dans ses origines du culte chrétien que de l'esprit religieux et de la piété de Dom Guéranger dans son année liturgique. Il avait dans le célèbre bénédictin un guide sûr et un modèle à suivre; la

recherche de l'érudition l'a engagé dans une voie où il est toujours dangereux de s'aventurer.

La condamnation de l'histoire de l'Eglise de Mgr Duchesne sera une leçon pour tous ceux qui, ayant à traiter des choses de l'Eglise, sacrifient trop facilement le côté surnaturel au bénéfice de je ne sais quelle thèse historique en opposition avec la tradition et le sens catholique. Mais ces prétentions scientifiques, grandes démolisseuses du passé chrétien, n'empêcheront pas nos touchantes légendes de subsister et de répondre au sentiment profond de la piété des fidèles, beaucoup plus que ces froides dissertations dépourvues de vie et de vérité. Il était temps d'arrêter cette conspiration qui, au nom de la critique, tend à tarir la vie et sa sève spirituelle en restreignant le plus possible l'intervention de Dieu dans le gouvernement de la société des chrétiens.

On oublie trop que l'Eglise, société des âmes, est marquée du sceau divin et que le surnaturel est la caractéristique de son origine et de sa fin divines.

STANISLAS DE HOLLAND.

L'ABBÉ LEMIRE ET LA R. P.

Au cours de la discussion des erreurs doctrinales de l'abbé Lemire, à laquelle s'est livré « un Docteur en théologie » dans la *Critique du Libéralisme* du 15 juillet, il a été spécifié qu'on ne lui contestait pas le droit d'être « républicain ». La remarque était importante, vu que le député d'Hazebrouck assure en toute occasion, à la Chambre ou ailleurs, que c'est « parce que républicain » qu'il est l'objet des critiques, voire des persécutions, dont le harcèlent, soit les catholiques, soit les autorités ecclésiastiques avec lesquelles il est en conflit.

Pareillement, dans les lignes qui vont suivre, nous n'entendons nullement contester à l'abbé Lemire le droit d'être hostile à la représentation proportionnelle. Mais il ne saurait nous être défendu d'observer que, dans sa façon de combattre cette réforme électorale, comme d'ailleurs en sa façon d'attester et de justifier son républicanisme, il est loin d'être exempt de reproche, même au point de vue doctrinal et religieux.

Libre, encore une fois, à l'abbé Lemire d'afficher, pour la représentation proportionnelle, une hostilité même véhémente. Mais, si, dans les raisons qu'il invoque contre elle, ou dans les manifestes au bas desquels il met sa signature et dont il accepte ainsi la solidarité,

l'Eglise est offensée, soit dans sa philosophie politique, soit dans son histoire, ne sommes-nous pas fondés à l'en reprendre?

***

On connaît, au moins en gros, la question de la R. P. Depuis que le suffrage universel fonctionne en France, c'est-à-dire depuis soixante-quatre ans, l'attribution des sièges législatifs s'effectue d'après le système majoritaire, lequel donne tout à la moitié des électeurs plus un, et ne laisse rien à la moitié des électeurs moins un. Il a paru qu'il serait plus juste de répartir, dans une circonscription donnée, les sièges à pourvoir entre les candidats de diverses listes, en prenant pour base de cette répartition le quotient électoral, c'est-à-dire le résultat de la division du nombre des votants par le chiffre des sièges à pourvoir. Au lieu de : tout aux uns, rien aux autres, on aboutit ainsi à donner à chacun sa part. Le principe majoritaire reprendra d'ailleurs ses avantages dans les décisions de l'assemblée elle-même : la proportionnelle ne joue que dans la représentation, où il apparaît en effet convenable d'admettre au même titre les opinions diverses.

C'est surtout en Belgique que la mise en vigueur de la représentation proportionnelle a fait sensation, car elle y fut inaugurée, il y a une vingtaine d'années, par l'initiative d'un ministère catholique, assez généreux pour offrir à ses adversaires libéraux une part de représentation plus large, alors que lui-même disposait d'une majorité apparemment inexpugnable. Parmi les Français qu'impressionna ce geste assurément magnanime, on compte précisément l'abbé Lemire, qui, presque en même temps que MM. Jules Dansette et Paul Le Gavrian, ses collègues du Nord, déposa sur le bureau de la Chambre une proposition de réforme électorale destinée à réaliser la représentation proportionnelle. M. Charles Benoist, qui vient de faire aboutir la réforme au Palais-Bourbon, n'en fut l'adepte passionné que bien après l'abbé Lemire.

Il arriva pourtant, dans l'intervalle, que l'abbé Lemire tourna le dos à la réforme, et si catégoriquement, qu'il figure aujourd'hui parmi les défenseurs les plus acharnés du système majoritaire, et spécialement du scrutin uninominal ou d'arrondissement. Nous ne rechercherons pas si, comme on l'a dit, ce revirement procède du sentiment qu'a désormais l'abbé Lemire de l'impossibilité où il s'est mis d'espérer une place dans la liste des candidats indépendants du département du Nord, tant il s'est systématiquement séparé d'eux en mainte occasion. Que ce soit par nécessité ou par goût, nous constatons simplement qu'il est présentement majoritaire, et qu'il l'est âprement.

***

C'est ainsi que l'abbé Lemire n'a pas hésité à entrer dans le comité

de sénateurs et de députés que M. Clemenceau a institué depuis l'adoption de la réforme électorale à la Chambre, et dont le but est de faire rejeter la réforme par le Sénat, sous prétexte d'assurer « la défense du suffrage universel », qui n'est cependant en rien menacé. Or, en s'inscrivant à ce comité, l'abbé Lemire s'est trouvé conduit à contresigner un manifeste dû à la plume de M. Clemenceau, et qui contient, comme on devait l'attendre d'un tel auteur, un série d'agressions outrageantes à l'adresse de l'Eglise catholique. Nous citons :

Une petite troupe de politiciens... organisent... des conférences où... LE PARTI DE L'EGLISE vient bruyamment applaudir et promettre un supplément de voix appréciable aux candidats de toute dénomination qui pour l'amour de la mathématique, s'engageront dans cette aventure...

Le droit des minorités, ce sont les républicains qui l'ont, les premiers, proclamé dans le monde. L'EGLISE, nos monarchies, ne l'ont connu que pour LE VIOLENTER, L'ÉCRASER, et, sous la formule des droits de l'homme, c'est le droit des minorités qui fut revendiqué par la Révolution française.

... Une longue tradition donne à tous les partis conservateurs pour indéfectible armature LA CONSTRUCTION PUISSANTE DE L'EGLISE ROMAINE. Les cadres sont prêts d'avance, les méthodes sont éprouvées et les agents, reliés entre eux par les liens d'UNE HIÉRARCHIE INÉBRANLABLE, n'ont plus qu'à déclencher, au premier signe, tous les organes d'UNE ACTION SAVAMMENT COMBINÉE...

Faute d'éducation politique, le parti révolutionnaire a cherché son modèle dans l'ORGANISATION UNITAIRE DE L'EGLISE, dont il procède intellectuellement sans le savoir. Ce sera pour lui, dans l'avenir, la source des déchirements d'hérésie dès que l'impuissance de ses dogmes apparaîtra aux électeurs... Entre ces deux ennemis implacables, dont l'un puise sa force dans LES TRADITIONS SÉCULAIRES D'UNE DOMINATION SANS CONTRÔLE, etc.

... Nous demandons à toutes les organisations républicaines de se mettre en rapport avec nous pour concerter, pour développer dans tout le pays l'action décisive qui, par le seul maintien du principe fondamental de la souveraineté populaire, ramènera révolutionnaires refusant le budget, royalistes, césariens, CLÉRICAUX DE TOUS MASQUES, après tant de désastres, à leur véritable rôle de minorités.

Le but que poursuivait M. Clemenceau, en adoptant ce ton et en faisant choix de ces images, apparaît assez clairement. Pour inspirer aux électeurs, à l'endroit de la représentation proportionnelle, une horreur qu'elle ne suggère pas par elle-même, il a imaginé de la faire passer pour la dernière invention du « parti de l'Eglise », et de représenter une fois de plus ce « parti » même comme l'agent d'une tyrannie effroyable, appliquée à « violenter », à « écraser » l'humanité. Il faut peut-être passer à M. Clemenceau ce genre de diatribe, faute duquel rien ne demeurerait de ce qui fait sa réputation de terrifiant gavroche et de sectaire truculent. Mais est-il pareillement tolérable qu'un prêtre, — puisque l'abbé Lemire demeure tel et ne peut pas ne pas demeurer tel, — soit fier de partager la responsabilité de ces fielleuses divagations?

Un prêtre peut-il décemment souscrire à une thèse qui, pour le présent, montre dans « l'Eglise romaine » une organisation électorale, applaudissant des « politiciens », promettant un « supplément de voix », formant une « construction puissante », donnant à des partis « une indéfectible armature », une « hiérarchie inébranlable », ayant des « cadres », des « méthodes », des « agents », tous « les organes d'une action savamment combinée », enfin une « organisation unitaire » ?

Un prêtre peut-il décemment souscrire à une thèse qui, pour le passé, montre dans « l'Eglise romaine » une institution qui n'a « connu le droit des minorités que pour le violenter, l'écraser », et qui a perpétué « les traditions séculaires d'une domination sans contrôle » ?

Un prêtre, enfin, peut-il décemment, pour l'avenir, partir en guerre contre les « cléricaux de tous masques » ? Et ne s'expose-t-il pas à ce qu'on lui demande de quel « masque » lui-même recouvre sa propre cléricature, puisqu'il se complaît à contresigner un *factum* aux allures huguenotes, une manière de prêche, où un mômier semble exhaler sa haine contre Rome, en un langage où il est question d' « examen de conscience », de « voiles du temple », d' « hérésie », de « dogmes », toutes choses qui décèlent une préoccupation religieuse, et qui n'ont pas, avec la discussion d'une réforme électorale, une évidente connexion ?

***

Jusque-là, cependant, l'abbé Lemire n'offense l'Eglise catholique que dans son histoire. Nous permettra-t-on d'essayer de faire voir qu'il la heurte aussi dans ce que nous avons appelé sa philosophie politique ? Aussi bien, ce manifeste de M. Clemenceau, que l'abbé Lemire signe avec tant d'inconscience (ou avec tant de cynisme), n'est pas seulement une page d'imprécations rageuses : c'est aussi l'énoncé d'une théorie philosophique et politique. A côté du parpaillot qui crie sa malédiction à l'Eglise romaine, apparaît le disciple de Jean-Jacques Rousseau, qui défend désespérément le patrimoine du *Contrat social.*

Dans la représentation proportionnelle, en effet, M. Clemenceau, qui voit juste quand il veut bien, n'a pas hésité à démêler une première atteinte au « principe majoritaire », dont il se demande même s'il ne va pas « succomber un jour ». Et il vaticine : « Le pays souverain peut, s'il parle assez haut, faire entendre la voix qui seule a le droit de commander ». Il s'agit, en fin de compte, d'assurer le « maintien du principe fondamental de la souveraineté populaire ». La « souveraineté populaire », le « pays souverain », le « principe majoritaire », voilà donc la cause pour le salut de laquelle M. Clemenceau mobilise l'armée républicaine, en lui donnant l'abbé Lemire pour... aumônier

Or, la question est de savoir jusqu'à quel point il est légitime qu'un

prêtre s'enflamme pour la « souveraineté populaire », pour le « pays souverain », pour le « principe majoritaire ». On ne peut pas dire, en effet, que l'Eglise tienne ces mots pour indifférents, ces formules pour inoffensives, ces questions pour libres. Elle a, sur ce point, une doctrine même assez précise.

Sans remonter à saint Thomas, à Bellarmin, à Suarez, nous avons, tout près de nous, les enseignements de Grégoire XVI, de Pie IX, de Léon XIII, de Pie X, spécialement le *Syllabus* de Pie IX, les Encycliques *Diuturnum* et *Immortale Dei* de Léon XIII, l'Encyclique *Notre charge apostolique*, contre le *Sillon*, de Pie X. De l'ensemble de ces enseignements, il résulte que la multitude, en une société, peut bien « désigner le gouvernant », elle « ne lui confère pas l'autorité de gouverner »; elle « ne délègue pas le pouvoir », elle se borne à « désigner la personne qui en sera investie ». Car il est faux que « toute puissance vienne du peuple », et le *Syllabus* condamne expressément la proposition qui assimile « l'autorité » à « la somme des forces matérielles » et à « la puissance du nombre ».

Dès lors, n'apparaît-il pas que, quand l'abbé Lemire, en compagnie de M. Clemenceau, jure de venger le « principe majoritaire », le « pays souverain », la « souveraineté populaire », il rompt en visière avec la philosophie politique de l'Eglise, il renie ce que Léon XIII, dans l'Encyclique *Diuturnum*, appelle le « sentiment des catholiques », il fait sienne une erreur condamnée par le *Syllabus?*

***

Qu'on veuille bien nous entendre, et n'attribuer point à ces observations des conséquences qu'elles ne sauraient avoir. Utiliser le système électif, tel qu'il fonctionnait hier, ou tel qu'il fonctionnera demain, pour le mieux des intérêts généraux ou particuliers, ne nous paraît pas condamnable, et, à défaut d'autres moyens plus directs et plus efficaces, force nous est d'employer celui-là pour atténuer le mal et préparer la revanche du bien dans la mesure possible, laquelle est courte. Mais il n'y aura lieu, aux termes des enseignements de l'Eglise que nous rappelions tout à l'heure, de prendre *ex professo* fait et cause pour un système électif précis, que le jour où ce système exclura toute prétention de conférer à l'élu la souveraineté politique.

Qu'on vienne, par exemple, à instaurer un suffrage consultatif où les représentants des intérêts divers, des différentes professions, élus suivant leur compétence respective et à raison même de cette compétence, apporteraient aux détenteurs du pouvoir politique un appoint, non pas d'autorité, mais de lumières : alors, on pourra, sans heurter en rien la vérité catholique, applaudir à un tel système, et collaborer hautement à son organisation.

Mais le suffrage souverain, mais la souveraineté populaire, mais la

puissance constituante du nombre, un catholique, *a fortiori* un prêtre, ne peut, sans faire preuve d'ignorance ou d'indiscipline, prendre sous son égide ces faux dogmes, ces idoles, ces nuées, qui ne sont d'ailleurs, pratiquement, que des trompe-l'œil, des attrape-nigauds, imaginés pour asseoir la domination d'une oligarchie de malins sur la crédulité d'une multitude de dupes : *stultorum*, dit l'Ecriture, *infinitus est numerus.*

***

Pour en revenir à la représentation proportionnelle, nous convenons qu'elle maintient le suffrage souverain, la souveraineté populaire, la puissance constituante du nombre; toutefois, elle ébranle en quelque manière le fétichisme dont, jusque-là, cette puissance du nombre était environnée; au lieu de conférer à la majorité une sorte de « droit divin » à rebours, elle l'oblige à composer avec les minorités. Elle apparaît donc comme un moindre mal. Faut-il s'étonner que l'abbé Lemire, se croyant tenu de choisir entre deux maux, préconise le pire, à savoir le majoritarisme brutal et s'avouant oppresseur?

A l'un des dîners mensuels de la Corporation des publicistes chrétiens, il y a longtemps de cela, le regretté M. Victor de Marolles avait invité l'abbé Lemire, alors dans les prémices de son mandat usurpé. Or, dans le toast qu'il prononça au dessert, le prêtre-député crut faire merveille en produisant avec emphase cette antithèse : « Quand j'entre à Notre-Dame, je dis : Je crois en Dieu! Quand j'entre au Palais-Bourbon, je dis : Je crois au peuple! ». Charles d'Héricault, le judicieux historien de la Révolution française, qui était assis ce jour-là parmi nous, se leva indigné, en s'écriant : « Mais, Monsieur l'abbé, ce que vous nous dites là, c'est du pur Jean-Jacques! » L'abbé néanmoins, au milieu de la compassion générale, poursuivit imperturbablement. Rien ne déconcerte cet esprit faux.

Paul TAILLIEZ.

LES DIEUX ONT SOIF

DE M. ANATOLE FRANCE

Rien de plus étrange que le succès de ce nouveau roman.

M. Jules Lemaître y voit un chef-d'œuvre; M. Charles Maurras y salue le triomphe d'un esprit éminemment français sur les nuées sanglantes de 89; la *Gazette de France* en applaudit la facture avec chaleur; et, tandis que les journaux du Bloc gardent un silence de stupéfaction, la presse religieuse elle-même y trouve à louer.

Un tel accord n'est pas sans cause. Cependant il y a danger, pour les bons esprits, jusque dans la joie que leur a causée cette volte-face. Et il n'est pas hors de propos, pour la *Critique du Libéralisme*, de préciser le débat. Son programme n'est-il pas de s'opposer à ces écarts d'appréciations parmi les catholiques?

Il n'y a pas là une simple question littéraire; c'est une affaire de doctrine.

***

Encore s'il était possible de ne pas goûter la qualité exquise de l'écrivain, pourrions-nous craindre de céder, vis-à-vis de M. Anatole France, à une antipathie parfois trop justifiée par la fausse et fatigante ironie de son esprit. Mais plût à Dieu que nous fussions moins sensible au sortilège d'un merveilleux conteur, comblé de tous les dons de la race! Notre impression est bien celle, en réalité, que nous donne aujourd'hui le livre et non l'œuvre tout entière, l'ouvrage et non l'ouvrier.

Or, même au point de vue de l'art, *Les Dieux ont soif*, sont-ils bien le chef-d'œuvre du romancier satirique de l'*Histoire contemporaine?* Nous ne pouvons que glisser sur ce point-là : il est bon toutefois de le noter.

Le style a perdu de la finesse de son grain. Çà et là l'esprit s'est encrassé et épaissi. On pourrait relever telle ou telle phrase gauche ou même incorrecte. Ailleurs commence d'apparaître la trame du tissu le plus délicat. Qu'on relise, je suppose, pour nous bien comprendre, les *Derniers Mélanges* de Louis Veuillot : le procédé s'y trahit, la manière finit par prendre le pas sur le jaillissement intarissable de la verve. Ici, ce ne sont encore que les signes avant-coureurs de la décadence, mais ils se montrent : et ce qui se découvre par-dessous est loin d'avoir jamais eu la solidité foncière de l'écrivain catholique.

Une choquante et obstinée recherche du grivois gâte également tout l'ouvrage, M. Anatole France a toujours eu le goût du détail risqué, et M. Jules Lemaître, qui ne pose point à la pruderie, se demandait jadis avec chagrin où cette pente gauloise mènerait un jour ce bel esprit; elle l'a mené à des inconvenances de Silène de boulevard aux aguets, de vieillard à l'affût de toutes les polissonneries de la rue. Et que l'historien ait voulu peindre l'immoralité presque générale de l'époque, soit! Mais il s'y complaît, il exagère et il abuse. On dirait par endroits d'un Paul de Kock de la Terreur, acharné à poursuivre les papillons des paysages de Watteau jusque sous le fouet des Furies, au pied de la guillotine, avec une répugnante ardeur de podagre.

Le génie de M. Anatole France, enfin, n'est point épique. Il se plaît par vocation à rapetisser l'Histoire aux dimensions de tableau-

tins pris au revers des grands événements et du rôle public que jouent les *hommes*. Passons encore, puisque c'est son talent. Mais cette peinture de genre reste un genre inférieur. Elle rend un peu trop facile son jeu de flèches les plus cruellement barbelées. Pour un peu, le satirique se donnerait tort même à l'égard de son Evariste : car la passion monstrueuse du jacobin ne s'explique plus ou s'explique mal dans ce récit étriqué Elle semble se réduire à une sorte de cas pathologique, sans lien avec la fièvre de tout un peuple et avec la malignité d'un fléau universel. Mais que dire surtout des victimes ? Ce descripteur minutieux des monomanies qui sévissaient alors sur l'art et le bibelot, comment va-t-il nous peindre cet écroulement formidable d'une Cité millénaire ? Par quoi, par qui seront représentés un Etat, une Eglise, des institutions, une tradition si haute, qui succombent sous les coups d'une ignoble et stupide cohue ? A peine quelques traits d'arrière-plan l'indiquent, et ce sont des fantoches qui occupent effrontément la place de la vieille noblesse, du clergé, du peuple même qu'on décime. Un vieux moine ridicule, une préfigure de Bergeret, quelques comparses ! C'est vraiment peu, ce n'est vraiment pas assez pour représenter tant de fidélités, d'héroïsmes et de châtiments.

Ces médaillons comiques ne sont point l'image de la Révolution ; cet album de caricatures alertes reste insuffisant d'imagination et de pensée.

***

Sans doute, voici Evariste et quelques physionomies plus sérieusement traitées. Là se retrouve la touche du maître. Les origines, les progrès, le paroxysme de ce sectarisme forcené sont peints, sans profondeur, mais d'une main vive et maligne, qui sait de temps en temps faire transparaître l'odieux sous le ridicule. Evariste est le véritable type et le vivant portrait d'une invraisemblable déformation de l'âme humaine.

Et c'est par où le roman de M. Anatole France a frappé surtout nos néophytes de la Contre-Révolution ; c'est par où pèchent précisément tant d'enthousiasmes.

Jamais n'avaient été analysés avec plus de pénétration ni d'exactitude cette sombre fureur, ces ravages de la folie sans-culotte dans une âme honnête et sérieuse. On tient là le diagnostic impartial de la pire démence historique. Bon gré mal gré les consciences les plus éloignées de l'auteur ont approuvé cette exécution ; et il n'est pas douteux que l'ouvrage peut même n'être pas inutile à des esprits incapables d'un autre examen. A l'heure où spontanément tout ce qui réfléchit se détache de l'utopie scandaleuse de 93, cette diatribe d'un coryphée et d'un complice contre le délire des ancêtres apporte à notre cause un appoint inestimable. On acclame ce bizarre auxiliaire,

qui paraît à ses affidés un transfuge et, à nos yeux, presque un converti.

Mais de là procède en même temps l'illusion de tant d'honnêtes gens, ou, si l'on veut, leur manœuvre et leur adresse. Ils entendent tourner contre l'ennemi cette autorité ou cet aveu; ils s'en font une arme et une victoire. Ils crient au chef-d'œuvre, parce qu'ils y voient un triomphe de la raison, de l'humanité et de l'esprit national jusque chez l'un de nos plus redoutables adversaires.

Toutefois, M. Anatole France, conscient du mal, n'indique point le remède. Il ne le cherche même point et ne voudrait pas le trouver. Cette critique amère est le triomphe de son scepticisme.

Comme la Révolution dévora ses enfants, le pyrrhonnisme de cet incrédule renie et bafoue sa dernière idole. M. Anatole France ne croit plus même aux immortels principes. Mais il ne remonte pas davantage à la lumière de notre doctrine. Ce dilettante a touché seulement le fond de son nihilisme. Il commence de brûler ce qu'il feignait d'adorer, il ne fait point profession d'adorer ce qu'il brûlait hier. Son dernier culte a sombré, voilà tout. Il confesse enfin l'ignominie de ses faux-dieux, mais pour conclure au néant.

Une seule idée survit à ce vaste naufrage, et c'est bien l'horreur du sectarisme, du fanatisme terroriste, si l'on veut, mais c'est aussi l'incompréhension de toute intransigeance, de tout souci de prosélytisme parmi les hommes, de tout ordre à introduire par la force de la pensée ou des lois dans la société. Ce qui est visiblement honni, c'est la transcendance de tout principe, l'obligation de toute morale dans un monde voué à s'endormir enfin doucement sur le mol oreiller de l'agnosticisme. La Révolution fut pour ses dévots une véritable religion, une secte féconde en credo et en rites. M. Anatole France en marque les excès abominables; mais ce qu'il poursuit du même coup, c'est l'instinct même de cette misérable humanité toujours prête à se laisser entraîner hors des voies d'une aimable civilisation par l'obsession d'un au delà déraisonnable sur la terre ou dans les cieux. Son réquisitoire vise tous les cultes, à travers celui dont il semble qu'il dût être en personne encore épris. C'est le procès suprême de la superstition. La déesse Raison, le dernier de nos dieux, et la déesse *Liberté*, mère des derniers héros, n'ont réussi, dès qu'on a songé à leur dresser un autel, qu'à faire commettre en leur nom tous les crimes où se précipite une fois déchaîné l'antique animal religieux. M. France en est marri. Plus de guerres de religion, mes frères, plus de guerres civiles; la seule chose intolérable au monde est l'intolérance : tel est le prêche de notre ironiste. Vérité ou erreurs, qu'est-ce que tout cela? qu'est-ce que cela fait? Réjouissons-nous plutôt de l'agréable variété que ces opinions diverses introduisent dans la monotonie du monde, pourvu qu'on n'en vienne pas aux mains!

Comment, d'ailleurs, à travers la vieille civilisation chrétienne où l'on aura brisé l'harmonie des croyances, le frein intime des âmes et l'autorité constituée, pour déchaîner toute la fantaisie des passions et des rêves, M. Anatole France empêchera-t-il de fleurir ces gigantesques fleurs du mal à l'ombre desquelles s'entre-dévore le genre humain? On entend son vœu, on n'aperçoit aucune possibilité de le satisfaire. Disciple de Voltaire, son livre continue l'œuvre impuissante de son maître contre Rousseau. *Les Dieux ont soif* est le dernier pamphlet du patriarche de Ferney contre le citoyen de Genève; c'est la réplique de *Candide*. Mais nous n'en verrons pas un meilleur succès.

Pour l'ancienne société, « Voltaire est le crime, Rousseau fut le bourreau ».

C'est Voltaire qui a rendu possible les déviations du *Contrat social* dans les mœurs. Armé d'un rire mortel, Voltaire s'est acharné chez nous cinquante ans contre la Religion, contre la tradition, contre tout ce qui formait l'armature de ce beau pays, sa raison d'être et son rempart; il a tout démoli, la foi, la règle, les sentiments profonds, transmis de génération en génération avec le sang et la langue, sur lesquels reposait un régime dix fois séculaire. Parmi ces ruines devait fatalement s'élever, du fond indiscipliné de l'âme humaine, ces monstrueuses chimères, fatales à la race et contre nature, dont Barrès prophétise le retour après la ruine de nos clochers. La France, grisée du vin pétillant de Voltaire, était mûre pour la lourde ivresse d'un alcool étranger. Elle s'éprit de ce fou de génie, infect et rebutant, que fut Jean-Jacques, en attendant l'attaque de folie furieuse et sanglante, que devait déchaîner Robespierre. Voltaire lui-même pressentit l'aboutissement de sa méchanceté, et ce qui restait en lui, du génie national, en dépit de toutes les tares, se cabra en face de ce châtiment. Mais la Bête noire et puante qui s'élevait des fumées du destin sacrilège pouvait désormais braver ses flèches mal assurées.

La Bête a dévoré la France; les enfants qui sont sortis d'elle continuent de déshonorer et de brimer l'Europe. Cependant une immense nausée commence de soulever cette génération; il s'élève une armée de contre révolutionnaires, épris d'ordre, de clarté, de continuité française. Et le rire de Voltaire n'a plus guère de prises sur eux aux dépens de l'Eglise et de la patrie. Que leur importent la préface au discours de M. Emile Combes, le panégyrique de Zola, la défense de Dreyfus, la caricature des Pingouins, les lourdes et niaises manifestations électorales de M. Anatole France? Ce talent si souple fléchit sous ce poids mort. Mais s'en prend-il au contraire, lui aussi, à la Bête? Aussitôt mille échos s'éveillent, les applaudissements éclatent. Et lui-même, sans le vouloir, a cédé sans doute à cette réaction profonde du sens national dont il veut se croire encore l'ennemi. Il faut donc s'en réjouir. Et pourtant, encore une

fois, ce n'est que le rire de Voltaire, à l'autre bout de la tourmente. Présage-t-il la fin de la crise, de même qu'il en provoqua les prodromes? Il serait prudent d'en douter davantage. Car pour venir à bout du virus de Rousseau, qui nous empoisonne, il faut remonter tout à fait jusqu'au delà de Thibaut et d'Arouet, jusqu'à la raison du grand siècle, jusqu'à ses maîtres, jusqu'à sa foi. L'étape d'aujourd'hui peut nous valoir une rechute; rien n'est dangereux comme ces convalescences encore morbides, toujours prêtes à de nouvelles intoxications.

Les Dieux ont soif ne peuvent être tout au plus qu'un antidote bon pour les pestiférés; il souillerait des lèvres saines.

***

On aimerait que des critiques traditionnalistes ou catholiques eussent mieux fait ressortir cette leçon.

S'il avait eu l'occasion, de mettre en présence la Vendée et la Révolution, nul doute que M. Anatole France n'eût renvoyé dos à dos Chouans et Bleus. Il a très bien flétri les abominables dieux de 93 altérés de sang, mais il n'a jamais manqué de prêter la même soif rouge au Dieu de l'Eglise romaine. Il calomnie volontiers, plus brutalement encore qu'avec justice il n'a jugé la Terreur, la conquête pacifique de la terre par le Galiléen, l'ordre établi du monde catholique, les efforts surtout de la défense chrétienne contre les perturbateurs du règne de Dieu parmi les hommes. Et l'admiration trop empressée pour sa peinture incomplète de l'empire de la guillotine risque de donner un poids immérité à ses blasphèmes contre la Croix.

N'était-ce donc pas l'occasion d'évoquer, en face des Molochs meurtriers qu'il a peints, la grand figure qu'il oublie, le Dieu véritable, sur son Calvaire et demeure affamé du salut des âmes? Car tant que le siècle n'aura pas entendu son cri d'angoisse et d'appel, tous les regrets sont vains, toutes les fantaisies du cœur ou de l'esprit sans efficace. Nous ne reverrons point le monde rétabli sur ses deux axes de justice et de miséricorde, ni ramené par là au minimum de misères terrestres que lui promettent l'Evangile.

Sitio! Le Christ a soif de l'avènement de la Vérité d'abord : et tant que les esprits s'en tiendront au doute élégant de Pilate, le sang du Juste continuera de couler, et M. Anatole France lui-même, dissertant avec grâce d'une humanité plus riante, ne dédaignera pas de laisser figurer son nom parmi ceux des bourreaux.

Roger DUGUET.

« RENOUVEAU, RENAISSANCE CATHOLIQUE ? ? »

C'est la mode et le mot d'ordre dans certains milieux où « les jeunes démocrates » se grisent de mots et croient que les paroles sont des actes, de célébrer avec enthousiasme ce qu'ils appellent « le renouveau religieux, la renaissance catholique en France. »

Ainsi la *Vie nouvelle* du 4 août disait dans son article de tête : « *Devant les ruines* » :

« Une renaissance chrétienne s'élabore en ces pays. Tous ceux qui ont des yeux la voient. Tous ceux qui ont contact avec les âmes la sentent. »

Naguère, encore, au Congrès diocésain d'Aurillac, d'ailleurs très brillant, puisque Son Eminence le cardinal Merry del Val félicitait en ces termes Mgr Lecœur, évêque de Saint-Flour :

« Le Saint-Père a appris avec plaisir le succès de ces réunions qu'assurèrent non seulement l'imposant concours des congressistes, mais surtout leur vif désir de se dévouer aux œuvres catholiques et leur ferme volonté de s'unir sur le terrain religieux.

» C'est avec beaucoup d'opportunité que vous avez porté spécialement votre attention sur la question si importante et si actuelle de *l'émigration*, afin d'étudier ensemble les moyens d'en modérer le développement et d'en diminuer les désastreux effets.

» Aussi, Votre Grandeur a-t-elle motif d'espérer que les résultats de ce congrès seront nombreux et pratiques, surtout au point de vue de l'organisation diocésaine ».

A ce même Congrès diocésain d'Aurillac, ce refrain a retenti sur toutes les lèvres des « jeunes orateurs », qui semblaient s'être concertés pour répéter la même antienne.

« Renaissance catholique ! », chantait M. Gerlier, le sympathique président de l'A. C. J. F., qui croit sans doute que les 120.000 adhérents de ce groupe généreux sont toute la jeunesse de France et ont déjà régénéré notre pays.

« Renouveau religieux ! », répondaient M. Bonafé, de Rodez, et M. Duguet, de Toulouse, qui ne prenaient guère la peine de prouver et d'établir leurs enthousiastes et consolantes assertions.

« Renaissance et renouveau littéraires et artistiques ! », disait à son tour l'excellent M. Roche, de Saint-Flour, et il en donnait comme preuves tel article d'Agathon dans l'*Opinion*, et l'Enquête sur la jeunesse instituée par la *Revue hebdomadaire*.

Or, l'*Opinion* est la revue hebdomadaire de l'athée et positiviste M. Doumer, et Agathon, — un pseudonyme qui cache un agnostique (1),

1. Pour donner une idée du catholicisme d'Agathon, dans l'article du

— donne, précisément dans l'article cité par M. Roche, la philosophie de Bergson, déterministe, évolutionniste, anti-intellectualiste, négatrice de Dieu Créateur, comme la porte du catholicisme, aux antipodes duquel elle se place. Prendre les bergsoniens pour des catholiques, c'est peut-être séduisant; mais quelle aberration! Et voilà l'autorité qu'on invoque devant des catholiques d'un Congrès diocésain!

Quant à l'Enquête instituée par la *Revue hebdomadaire*, elle a provoqué les réserves les plus graves, les plus sévères, formulées par M. Roger Duguet dans l'*Univers* et par un éminent théologien comme le chanoine Gaudeau, qui, dans la *Foi catholique* de juin 1912, a vivement critiqué les étranges réponses de tel étudiant en droit de la Conférence Ozanam et de trois ecclésiastiques, professeur et vicaires de Paris. Enfin, M. Emile Faguet, qui s'est fait, dans la *Revue hebdomadaire*, le rapporteur de cette Enquête sur la jeunesse, constate que l'Eglise de France « prétend *devenir ce qu'elle est*, comme dit Nietzsche », et que nos littérateurs actuels « sont sous l'influence et l'on peut dire sous l'empire des deux grands penseurs, des deux surhommes de notre époque, *M. Bergson* et *M. Barrès.* » Pour trouver là dedans un « renouveau catholique », il faut une étonnante puissance d'illusion.

D'ailleurs, M. René Doumic écrivait naguère des articles navrants dans la *Revue des Deux-Mondes*, sur « le théâtre déliquescent », sur le « théâtre brutal », sur les pièces dites « de famille » qui sont intolérables — que doit-ce être des autres? — sur les romans immondes, dont « les mères rougissent pour leurs filles et dont les filles sont gênées pour leurs mères. » Le *Correspondant* flétrissait aussi le 25 mars le dévergondage cynique de pièces dont le titre seul est un outrage à la pudeur : « *N' te promène donc pas toute nue!* » (1)

M. Henry Bordeaux a fait souvent la même et douloureuse constatation dans la *Vie au théâtre*, de la *Revue hebdomadaire*.

1er juin 1912 qu'ont cité M. Roche et la *Voix catholique*, bulletin cantonal du canton sud d'Aurillac, du 1er août 1912, il suffit de dire qu'il voit dans le moderniste Edouard Le Roy, dont le livre *Dogme et Critique* a été mis à l'*Index*, « l'un des apologistes chrétiens les plus en vue de l'heure présente ».

On a aussi allégué le *Bulletin des professeurs catholiques de l'Université*, où il est dit d'un jeune que, « par Bergson, il est redevenu chrétien » : or, Bergson est déterministe, anti-intellectualiste, négateur du Dieu personnel et créateur. Comment conclure tout cela avec le christianisme?

1. « *Vide et stérilité semblent les caractéristiques, négatives et lamentables du théâtre actuel.* En février et mars, c'est-à-dire en pleine saison, les salles réputées les plus parisiennes sont obligées, pour faire recette, de reprendre les succès passés : *Les maris de Léontine, le Roi.* Les auteurs paraissent avoir perdu même la recette du rire, rabelaisien parfois, presque toujours sonore et de franc aloi, qui, si longtemps, fut le propre de l'esprit français. Pour retenir un public que les platitudes ou les grosses ficelles n'allèchent ou n'enchaînent plus, *ils sollicitent en lui la bête*, pimentent l'assaisonnement, versent de la plaisanterie légère dans la *grivoiserie laborieuse, de la grivoiserie plus bas encore.* Voici, par exemple, un théâtre mondain qui est l'une des entreprises

M. Faguet, dans un article récent du *Gaulois : Le déclin du théâtre*, rendait responsable de ces brutalités ordurières les jeunes gens et les jeunes filles qui vont les applaudir et dont les conversations sont telles que M. Faguet, peu prude cependant, « en rougit un peu lui-même » (1).

Ajoutez à cela les revues pornographiques et les cartes-postales, les cinématographes impunément corrupteurs, les casinos aux exhibitions dépravatrices.

Et voilà la « renaissance littéraire et artistique » dont on ose nous vanter les chimériques merveilles, parce qu'il y a, comme toujours, d'ailleurs, quelques œuvres idéalistes de M. Henry Bordeaux, de M. René Bazin, qui n'est plus jeune, de Louis Mercier, de Le Cardonnel, etc.

***

Du reste, quel « renouveau catholique » les yeux les plus clairvoyants pourraient-ils découvrir dans le Cantal?

En 1911, il y a eu 300 décès de plus que de naissances. — « Renaissance », n'est-ce pas? Comble même de la renaissance!

Dans la paroisse d'Aurillac où se tenait le Congrès, on comptait, il y a 30 et 25 ans, avec 3 à 4.000 habitants de moins qu'à l'heure actuelle, 200 à 210 naissances par an : en 1911, avec 3 à 4000 habi-

---

dites, « à côté », les plus *chic* et les plus courues. Rien de populaire. Il s'agit de séduire des spectateurs qui ont une certaine culture et quelque éducation. Que leur donne-t-on? *Fais ça pour moi; Le Coup d'Etat; Mais n'te promène donc pas toute nue.*

» De cette troisième pièce, inutile de parler : le titre seul indique ce qu'elle vaut, ou plutôt, ce n'est qu'un titre... Mais qu'est-ce que *Le Coup d'Etat?* Une intrigue, suivant laquelle, pour permettre au prétendant Charles XI de reconquérir le trône de France, une duchesse (??) et d'autres femmes de chefs royalistes se déshonorent en compagnie de ministres républicains et de leur suite. Les dames *de la haute* sont représentées comme des poupées vaniteuses ou sensuelles, les gouvernants comme des galantins ou des crétins; à la fin, Charles XI n'était pas le vrai prétendant, mais un escroc. Ainsi chacun se trouve servi. Et comme les portes s'ouvrent et se ferment sur des couples qui ne sont pas même équivoques, on a pu appeler cela de la satire politique. Hélas!... Reste le lever de rideau, qui, naturellement, ne vise qu'à faire rire, et qui est simplement immonde ».

1. Après avoir constaté que « la tragédie » n'existe plus, il affirme que « la comédie moderne ». moins bien développée « qu'autrefois, qu'il y a même 30 ans, est aussi un peu plus verte et un peu *plus crue*. Le fond en est sensiblement le même que celui de la comédie d'antan; mais l'expression *est infiniment plus libre*. Cela gêne les personnes âgées. *On m'assure que cela ne gêne pas du tout les jeunes*, et que ce serait le contraire qui les gênerait. Diantre! Dès lors, on se demande comment les jeunes parlent entre eux. Je m'en fais une idée; je m'en fais des dialogues. Quand je vois de ma fenêtre passer un jeune homme et une jeune dame, ou un jeune homme et une jeune fille, *j'invente la conversation qu'ils peuvent avoir*, les termes dont ils doivent se servir. Je vous les épargne. Il suffit que *je me fasse rougir un peu moi-même*. Après tout, les pauvres jeunes gens, je les calomnie peut-être; mais ce n'est pas ma faute; *c'est le dialogue théâtral et l'indulgence qu'ils ont pour lui qui les calomnient* ».

tants de plus, il n'y a eu que 150 naissances (1). — « Renaissance », assurément !

Après 1884, le Cantal comptait 1, 2, 3 divorces au plus : en 1911, il en a compté 37. — « Renaissance » parfaite de la famille chrétienne !

Au Grand Séminaire diocésain de Saint-Flour, il y avait naguère 130. 100 élèves : il y en a 19. En 1911-1912, un seul étudiant en théologie est entré au Grand Séminaire et... n'y est pas resté. — « Renaissance ! », nous dit-on quand même, alors que le recrutement sacerdotal est presque nul et que l'évêque demande à tous les échos « des prêtres, des prêtres ! »

Il y a 8 ans, le diocèse comptait quatre établissements secondaires libres, avec 700 à 750 élèves. Il n'a plus que deux de ces établissements libres avec 430 élèves. — « Renaissance ! », crient les démocrates, pour lesquels 2 et 2 ne font pas quatre, mais 8 et 9.

L'évêché et la mense épiscopale, le Grand Séminaire de Saint-Flour, le Petit Séminaire de Pleaux, tous les presbytères du diocèse, dix ou douze couvents de Saint-Flour, de Mauriac, de Salers, d'Aurillac, ont été et sont volés, odieusement « liquidés ». — « Renaissance ! Renaissance ! »

Beaucoup d'écoles libres de garçons et de filles ont été fermées depuis 1902 et 1904 et ne sont pas rouvertes, surtout celles de garçons, même dans plusieurs chefs-lieux de cantons. — « Renaissance » envers et malgré tout !

Dans la plupart des paroisses, le nombre des hommes faisant leurs Pâques et allant à la messe diminue sans cesse, si bien que les églises se vident surtout autour d'Aurillac. — « Renaissance » encore et toujours !

Pour établir cette « renaissance » un des orateurs du Congrès a dit : « L'anticléricalisme a fait son temps et le clergé est de plus en plus respecté, surtout des ouvriers. » — Or, presque au lendemain de ces paroles, le 22 juillet exactement, dans moins d'une heure, deux prêtres étaient insultés grossièrement dans le train, près d'Aurillac, par deux *ouvriers ;* deux vicaires de la ville étaient injuriés à la gare par deux autres *ouvriers ;* deux autres ecclésiastiques, dont un vénérable prélat, étaient frappés par un *ouvrier* en pleine avenue de la République. — « Renaissance » magnifique du « respect » dû aux prêtres par les ouvriers, chez lesquels, dit-on, il n'y aurait plus « d'anticléricalisme » !

***

Que si du Cantal nous passons à la France entière, où trouver le « renouveau religieux et la renaissance chrétienne » qu'on prône avec une étrange assurance ?

1. Pour le premier trimestre de 1912, il y a eu 63 décès et 31 naissances.

Ah! sans doute, l'Eglise de France n'est pas morte de la séparation et de la spoliation qu'elle a victorieusement subies; sa vitalité persistante inflige le démenti le plus sanglant à la parole blasphématoire du citoyen Briand : « Votre Eglise tombe en lambeaux! »

On ne saurait assez admirer les efforts que font les évêques pour organiser, grouper, armer les catholiques militants dans des œuvres multiples qui attestent si hautement que l'Eglise est toujours vivante parmi nous.

Et puis, comme l'écrivait le 7 août l'éminent directeur du *Nouvelliste de Lyon*, M. J. Rambaud :

> De plus en plus il se forme une élite, une élite qui vit d'une vie surnaturellement plus active, une élite qui a ses convictions mieux raisonnées et plus fortes, qui ne fait rien par habitude ou par tradition et qui ne connaît plus à aucun degré le respect humain, non pas seulement en présence des devoirs rigoureux, mais en face aussi des moindres actes quotidiens de vertu.
>
> Voilà la grande transformation qui s'opère, et dans l'ordre moral la qualité vaut mieux que la quantité, et la volonté, infiniment mieux que la routine. Espérons de l'avenir, mais ne renonçons pas à juger du présent.

Or, quelle « renaissance » célébrer alors que subsiste « l'apostasie nationale » proclamée, en 1905, par la loi de séparation, qui fait de notre pays le seul pays du monde, barbare ou civilisé, qui n'ait officiellement « aucun culte, aucune religion », aucun Dieu? Pire qu'en 1794, où Robespierre célébrait la fête de l'Etre suprême, notre République est absolument athée, et c'est là le crime des crimes, auquel ne songent point les démocrates et les libéraux (1). Il y aurait vraiment « renaissance catholique » si, de même qu'en 1802, on proclamait officiellement les droits de Dieu et de l'Eglise de Dieu dans cette France qu'ils ont faite si belle au soleil des siècles.

La condition indispensable et le signe d'une vraie « renaissance » religieuse, ce serait que tous les catholiques dignes de ce nom portent directement et courageusement leurs efforts sur la défense des

1. Quelle leçon ne viennent pas de donner à nos gouvernants impies le peuple et le gouvernement japonais, priant pour leur empereur, Mutsu-Hito! C'était un spectacle pathétique que celui des services célébrés avec toute la solennité rituelle à un autel spécial élevé à l'intérieur du palais et où l'impératrice et les dames de la cour venaient prier pour le rétablissement de l'empereur; que celui des délégations venues de la campagne, des détachements de soldats et de marins priant la tête découverte, d'écoliers et d'écolières se tenant sur le bord du fossé qui entoure le château et tournés vers le palais, récitant des prières pour la santé de l'empereur. Le recueillement le plus profond régnait. Les gens les plus rapprochés du palais se relevaient silencieusement, après être restés prosternés en priant et cédaient leur place à d'autres qui continuaient à prier à voix basse. Le chuchotement de plus de 100.000 personnes ressemblait au bruit du vent soufflant sur la mer.

Et, chez nous, où les gouvernants sont devenus pires que les païens antiques et actuels, le Président de la République refuse d'assister aux obsèques religieuses des victimes de l'*Iéna*, du *République!* A Cherbourg, on interdit aux prêtres une absoute solennelle devant l'Océan, pour les victimes du Vendémiaire!

droits de Dieu et de l'Eglise dans la société française, indignement méconnus par la loi de Séparation, sur la résistance à l'oppression religieuse, qui s'aggrave en dépit de toutes les paroles « d'apaisement », sur l'abolition des « lois scélérates » qui sont absolument incompatibles avec la notion de l'Etat chrétien; tandis que la plupart se dérobent à cette grande tâche, paraissent accepter, acceptent même, comme le *Bulletin de la Semaine*, le *Télégramme* de Toulouse, les pires lois existantes et se réfugient dans des à-côtés plus bruyants, moins dangereux et surtout moins efficaces, les œuvres et les déclamations « sociales », où, au lieu de protester contre une République athée, intolérable pour des catholiques, on lui apporte l'adhésion de gens plus franchement « constitutionnels » qu'énergiquement catholiques ou même que catholiques avant tout (1).

Pourquoi faut-il que tous les efforts les plus généreux soient plus ou moins paralysés par un Gouvernement athée, un enseignement athée, une presse athée et corruptrice, servante docile et intéressée de la Franc-Maçonnerie, de la Contre-Eglise qui nous gouverne?

Est-ce la « renaissance » pour des centaines *d'églises* qui s'effondrent, s'écroulent et en faveur desquelles tendent la main tant de pauvres prêtres, que seconde M. Maurice Barrès avec plus d'éloquence que de succès pratique?

Est-ce la « renaissance » pour nos évêchés et archevêchés volés à l'Eglise, pour nos Grands et Petits Séminaires vides depuis cinq ans, inhabités et inhabitables, invendus et invendables, avec leurs vitres brisées, leurs toits gondolés, leur aspect lamentable de ruines

---

1. On lisait dans le *Nouvelliste* de Lyon du 7 août : « Le catholicisme, dit-on, s'atrophiait et mourait dans ses sacristies; mais on l'a mené dans les congrès, on l'a fait social, on a imaginé des séminaristes sociaux et des prêtres sociaux : donc il reprendra et il reprend. Cet argument de « catholicisme social » nous touche fort peu. Nous nous souvenons du mot du regretté évêque d'Annecy, Mgr Isoard, s'effrayant du prêtre moins prêtre; nous pensons que prêtre ou catholique sont des mots qui se suffisent par eux-mêmes. Le qualificatif « social » qu'on y veut ajouter, en gâte et en restreint la signification au lieu de l'étendre.

» Aussi bien l'étatisme et le socialisme guettent-ils un bon nombre de ceux que séduisent ces nouvelles perspectives. La propriété a trouvé dans leurs rangs des défenseurs qui ressemblent beaucoup à des démolisseurs adroits et perfides : le socialisme syndicaliste gagne beaucoup de ce que perd le respect de la liberté privée des contrats; enfin l'étatisme et le socialisme d'Etat bénéficient sans conteste de la campagne, par exemple, que les catholiques-sociaux mènent en faveur des retraites obligatoires fournies par le budget de l'Etat, campagne qui vient d'être reprise officiellement à la Semaine sociale de Limoges ».

Le *Nouvelliste* aurait pu ajouter ce que raconte l'*Univers* du 7 août : « On a bien entendu M. de Las Cases formuler une opinion, traduite en ce sens par M. de Narfon : « Au vrai toutes nos lois sociales actuelles sont chrétiennes »; oui, à condition de n'être pas difficile, ajouterons-nous. L'orateur déclarait encore, et le mot fit éclater les applaudissements de la salle : « Une semaine sociale, c'est un congrès socialiste où il y a quatre cents curés! » Voilà quelle était l'opinion d'un brave homme à qui le conférencier avait demandé une définition. C'est le mot du bon sens ».

branlantes, comme la Grande Chartreuse et tant d'autres couvents dont le sort émeut ceux-là même qui ont voté leur spoliation?

Est-ce la « renaissance » pour le *recrutement sacerdotal,* si pauvre, si insuffisant depuis quelques années que Gap, Moutiers, Saint-Jean de Maurienne n'ont plus de Grand Séminaire, et que, dans 60 diocèses sur 86, il n'y a pas 20 élèves à l'Ecole de théologie, mais 19, 18, 17, 15, 14, comme à Tulle et à Cahors, 11 comme à Avignon?

Est-ce la « renaissance » pour les *curés,* qui ont à Evreux, à Versailles, à Soissons et ailleurs, 3 et 4 paroisses à desservir, *six* et même *dix* dans le diocèse de Dijon, alors qu'à côté, dans le diocèse de Sens, il y a 200 églises sans curé?

Est-ce la « renaissance » pour le *denier du culte,* qui, dans presque tous les diocèses, va en diminuant et ne donne à la moitié de nos prêtres que 600, 500, 425, 300 francs par an, moins de 20 sous par jour, moins que le salaire du plus petit manœuvre? On a dit partout, à propos de la noble et courageuse réponse de Mgr Castellan à ses juges, que, dans le diocèse de Digne, le denier du culte rapportait 75.000 francs pour 230 prêtres, un peu moins de 300 francs pour chacun; et la plupart d'entre eux sont logés dans une mauvaise chambre qui leur sert de bureau de travail, de salon, de dortoir et de cuisine. Que l'on compte, si l'on peut, les prêtres de nos diocèses français qui ne peuvent plus avoir de servante, de femme de ménage, de sacristain et même d'enfant de chœur. Un prêtre d'un diocèse du Midi disait naguère qu'en six mois, il n'avait donné la sainte communion qu'à deux dames de passage, la femme et la fille du général commandant à X..., et qu'habituellement il n'avait pas même une femme à sa messe!

Est-ce la « renaissance » pour la *population* de la France, qui, en 1911, a compté 37.000 décès de plus que de naissances; si bien que, tandis qu'il naît *un* enfant chez nous, il en naît *douze* en Allemagne et que, jusqu'au fond des Indes, on publie des articles intitulés : « *Une nation qui se meurt* », et cette nation, c'est la France, par sa natalité de plus en plus décroissante : or. M. Wolf vient d'établir pour l'Allemagne et un autre auteur pour la Suisse que la natalité, très faible chez les socialistes, plus forte chez les protestants, n'atteint le maximum que chez les catholiques pratiquants. Si la natalité diminue en France d'une manière effrayante pour l'avenir de notre race, c'est que le catholicisme y diminue sans cesse, au lieu d'y renaître.

Comme on le disait à la Semaine sociale de Limoges, contre un tel mal, les remèdes matériels sont impuissants. Le principe de salut est le réveil de la foi chrétienne. « La multiplication des corps est en raison directe de la croyance aux âmes immortelles », et à la justice d'un Dieu Rédempteur : cette croyance ne sera pas réveillée plus que la foi, tant qu'augmentera la dépopulation de la France.

Est-ce la « renaissance » pour nos *campagnes*, qui se dépeuplent et que désertent en masse jeunes gens et jeunes filles, pour aller chercher dans les villes une aisance et une fortune, si souvent chimériques, et une irréligion, une dépravation et des maladies, qui ne sont que trop réelles et qui provoquaient, cette année même, un éloquent cri d'alarme de Mgr Lecœur, évêque de Saint-Flour, de Mgr Lemonnier, de Mgr Ricard, etc. ?

Est-ce la « renaissance pour l'*enfance* et la *jeunesse* françaises dont la criminalité précoce a *septuplé* en 25 ans et devient si effrayante qu'il a fallu créer des tribunaux pour enfants, et que tous les bons esprits s'alarment de la multiplication inouïe des « apaches » de 20, 18, 15 et 13 ans ? Jamais, même aux plus tristes jours de la grande Révolution, de 1792 à 1800, pareille poussée de précoces criminels, pareille multiplicité de précoces suicides, aussi lamentables que révoltants. Avec des générations ainsi dépravées, avant l'heure, quel « renouveau » espérer ?

Est-ce la « renaissance » pour la *famille chrétienne*, désagrégée par 13.000 divorces chaque année, sans compter les séparations et les unions libres, si nombreuses dans les villes ? Mgr Dubois, qui a prononcé, le 29 juillet, l'allocution d'ouverture de la neuvième semaine sociale, à Limoges, disait à un rédacteur de la *Libre Parole :*

La question de la famille, mise au programme de la prochaine *Semaine Sociale*, est des plus graves à l'heure présente. Des causes multiples tendent à ébranler cette institution socialement nécessaire : ***littérature, philosophie, théâtre, économie sociale, semblent rivaliser d'efforts pour la ruiner et en disperser les membres.***

La famille est la cellule de la société. En dissocier les éléments, c'est modifier contre nature tout l'organisme du corps social. Conséquences inévitables : troubles, malaises, désordres et ébranlement des principes les plus nécessaires à la vie des sociétés humaines.

Nous sommes les témoins attristés, mais non impuissants, grâce à Dieu, des assauts que subit la famille telle qu'elle fut constituée dès l'origine. Et ces assauts sont par le fait dirigés indirectement contre la religion catholique elle-même.

Le *Nouvelliste de Lyon* disait de son côté, le 6 août :

Les divorces ont exactement quadruplé de ce qu'ils étaient au début : à Lyon, on en compte en chiffre ronds un contre dix mariages. La stérilité volontaire s'est précipitée : à Lyon, *les avortements*, pour ne pas parler d'autre chose, sont au nombre de dix mille par an, au dire des sommités médicales compétentes, et ils sont à cette heure plus nombreux que ne sont les naissances.

Est-ce la « renaissance », pour nos *Ecoles libres*, dont 20.000 ont été brutalement fermées, sans qu'on ait pu les rouvrir partout, si bien que le nombre de leurs élèves est tombé de 1.500.000 à 561.000 ?

Est-ce la « renaissance » pour nos 1800 Congrégations dissoutes;

pour nos 80.000 religieux et religieuses, expulsés de leurs couvents, spoliés et proscrits, mendiant sur la terre étrangère « un asile et du pain » que leur refuse la mère patrie?

Est-ce la « renaissance » pour tant d'anciennes religieuses et *maîtresses* de l'enseignement libre réduites à un traitement de famine, 300 francs par an, prélevés sur la misère des curés?

Est-ce la « renaissance » pour l'*enseignement secondaire libre*, dont les élèves, d'après les statistiques officielles, étaient 99.500 en 1904 et ne sont plus que 62.000, en baisse de près de 38.000?

Est-ce la « renaissance » pour les élèves des *Ecoles laïques*, les « Ecoles sans Dieu », comme les appelait M. Steeg et qui sont infectées de mauvais Manuels, condamnés par les évêques comme « pernicieux » pour la foi des jeunes âmes et où trop souvent, hélas! la promiscuité des sexes corrompt les mœurs?

Est-ce la « renaissance » religieuse pour les Universités, devenues, depuis nombre d'années déjà, des officines d'incrédulité? pour les lycées, les collèges de garçons et de filles, les écoles techniques et les classes élémentaires elles-mêmes privées de l'instruction religieuse, livrées souvent à des professeurs sans conscience, qui en font de vrais séminaires de libertins et de malheureux? (1)

Est-ce la « renaissance » pour le million et plus de *fonctionnaires* dont la France est accablée et qui ne peuvent ni faire élever chrétiennement leurs garçons et leurs filles, ni même pratiquer leur religion sans se voir odieusement privés du plus légitime avancement?

Que dis-je? ce sont les Français les plus indépendants qui se voient frappés d'ostracisme, pour des carrières qui devraient être ouvertes à tous les citoyens, d'après la Déclaration des Droits de l'homme, et que ferment aux catholiques des arrêtés comme ceux de la muni-

1. La *Gazette de Lauzanne* elle-même parle hardiment de « la Crise scolaire en France » :

« Les Universités? Suspectes au premier chef! De quoi donc? De ruiner la culture française, d'abaisser les esprits. C'est là leur crime, et avant tout celui de l'Université de Paris, de la Sorbonne. L'enseignement secondaire? On n'y apprend plus le latin, on y apprend mal les langues vivantes, on y désapprend l'orthographe et le français; le goût s'y perd; c'est un étouffoir, une machine à dépecer les intelligences. » En France, la neutralité a été, *dès le début* une neutralité armée, *parce qu'elle signifiait* l'exclusion de l'Eglise. Or, l'Eglise ne saurait accepter un pareil traitement. Pourquoi? « Parce que, répond l'organe protestant, l'Eglise est un gouvernement des âmes, qu'elle prépare dans le monde présent pour le monde futur. Tout ce qui est de l'âme lui appartient; elle ne saurait, sans trahir sa mission, se confiner dans l'accomplissement des rites, se dessaisir d'une fonction essentielle, celle de l'éducation ».

« Les instituteurs se sont rejetés vers les partis anticléricaux dont leur enseignement a ressenti l'influence. La politique a pénétré dans l'école. Une partie d'entre eux a poussé plus loin, jusqu'aux sectes révolutionnaires... N'était-ce pas *la faillite de la neutralité?* Pour n'avoir voulu d'aucune doctrine métaphysique, politique ou sociale, on voyait, sous une forme à peine déguisée, la *libre-pensée*, le *socialisme*, l'*antimilitarisme* s'introduire dans l'enseignement ».

cipalité de Tours, dont voici le texte, qui avoue cyniquement ce que tant d'autres administrations pratiquent sans le dire :

« Nul ne pourra être admis au concours proposé, nommé à des fonctions rétribuées par la ville, s'il n'a pas été instruit et élevé dans des établissements exclusivement laïques...

» Tous les fonctionnaires payés par le budget de la ville de Tours seront invités à placer à la rentrée leurs enfants dans des établissements laïques. »

Est-ce la « renaissance » pour la *bonne presse,* dont la lecture va en diminuant, puisque la proportion des mauvais journaux est de 94 % contre 6 % de bons ?

Est-ce la « renaissance » pour les *pratiques chrétiennes,* qui, si elles se maintiennent dans les villes, progressent même ici ou là, baissent certainement dans l'ensemble de la France, le Centre et le Midi surtout, puisque, sur 11 millions et demi d'électeurs, il n'y en a pas un million de pratiquants ?

***

Pourquoi donc tromper les catholiques et se tromper soi-même en faisant briller aux yeux de bons catholiques, le décevant mirage d'une « renaissance » chimérique ? D'autant plus que les laïques, auditeurs de ces chimères, ne se gênent pas pour dire : « Puisque tout renaît et refleurit à ravir, il n'y a pas lieu de se préoccuper de l'état du catholicisme en France, ni surtout de protester contre les lois de séparation et de spoliation, contre les lois qui ont proscrit 80.000 religieux et religieuses, contre les « lois scélérates » ou lois scolaires, contre les persécutions dont les évêques, les prêtres, les fonctionnaires catholiques sont l'objet. »

Il est dit dans l'Evangile : « *Veritas liberabit vos ;* c'est la vérité qui vous délivrera », et non pas la chimère ou le *bluf.*

M. René Bazin appelle l'optimisme « une myopie intellectuelle », et Bossuet a dit admirablement : « Le plus grand dérèglement de l'esprit, c'est de croire les choses, non parce qu'elles sont, mais parce qu'on *veut qu'elles soient.* »

Or, c'est là le fait de nos « jeunes démocrates » : ils *veulent* que, malgré la « déchristianisation » officielle, malgré les ruines accumulées par la République de leur cœur, le « catholicisme renaisse » parmi nous ; et ce désir, cette *volonté* sont si vifs, si ardents, que nos « jeunes utopistes » se persuadent ou, du moins, essaient de persuader aux autres que la République athée n'empêche en rien « le renouveau catholique ». L'athéisme n'est pernicieux, détestable, que chez les royalistes, et il faut voir avec quelle indignation les abbés Pierre, Lugan et Lissorgues, de la *Croix du Cantal,* s'insurgent contre le positivisme d'un Charles Maurras. La République, elle, a beau

faire une politique athée, sectaire, persécutrice, démoralisatrice, « vive la renaissance quand même ! Vive le renouveau ! » qu'on voudrait bien voir et qu'on ne voit pas, hélas !

Comment les jeunes apôtres de « la renaissance religieuse » ne voient-ils pas qu'ils font injure à tous les vieux serviteurs de l'Eglise, prêtres et laïques, auxquels ils semblent dire : « Pendant 30 et 40 ans, vous avez tout laissé dépérir et mourir. Mais nous paraissons, nous, jeunes, et aussitôt, comme César écrivant : « *Veni, vidi, vici,* » nous faisons tout renaître et refleurir. Vous étiez la mort; nous sommes la résurrection et la vie. *Ego sum resurrectio et vita.* » Et dire que quelques anciens du sacerdoce s'accommodent de cette forfanterie !

***

Sans doute, au Congrès d'Aurillac, Mgr Cézérac, évêque de Cahors, a magnifiquement prêché l'espérance. Mais l'espérance n'est pas la renaissance : on n'espère que ce qu'on n'a pas, ce qu'on ne voit pas; car, dit saint Paul, « pourquoi espérer ce qu'on voit ? *Nam quod videt quis, quid sperat ?* (*Ep. aux Romains,* VIII, 24). Si le même apôtre nous prêche « l'espérance contre toute espérance », *In spem contra spem*, comment ne la garderions-nous pas invinciblement dans nos âmes, nous qui croyons à la toute-puissance de la grâce divine et qui aimons à nous rappeler que Pie X prophétisait naguère que la France redeviendrait la Fille aînée de l'Eglise, parce que Dieu ne lui a point trouvé « de remplaçante » et qu'il ne lui en cherche même pas ?

Espérance donc, mais pas encore « renaissance » !

C'est ce qu'ont dit d'ailleurs admirablement M. le chanoine Coubé et Mgr Métreau, auxiliaire de Tours, dont les magnifiques discours ont été « la hache » des discours précédents sur un « renouveau » créé par l'imagination complaisante de gens qui croient faire du bien, quand ils ne font que du bruit.

Il fallait voir avec quel art, quelle maîtrise, quels accents de vibrante éloquence l'éminent orateur qu'est M. le chanoine Coubé, disait à la France, comme autrefois le Ciel à Jeanne d'Arc : « Va ! Fille de Dieu; va ! fille au grand cœur, va de l'égoïsme au dévouement ! » Et alors devant les auditeurs ravis se déroulait un saisissant tableau de toutes les formes de l'égoïsme actuel : égoïsme brutal de ceux qui possèdent et de ceux qui veulent posséder par la violence meurtrière; égoïsme jouisseur des « paresseux des quatre saisons »; égoïsme dormeur, qui sommeille, quand on saigne la patrie aux quatre veines; égoïsme larmoyant et geignard, qui pleure au lieu d'agir; égoïsme critique qui blâme tout; égoïsme pieux, qui se contente de pèlerinages. A tous ces égoïsmes il faut substituer un dévouement généreux, ardent, apanage des âmes d'élite et surtout de la jeunesse disant avec Aymerillot : « Je suis pauvre, il est vrai;

Mais tout le grand ciel bleu n'emplirait pas mon cœur!

Les applaudissements enthousiastes qu'a soulevés ce discours magistral auraient éclaté aussi pour la parole apostolique et pénétrante de Mgr Métreau, si elle s'était fait entendre ailleurs que dans l'antique abbatiale de Saint-Géraud.

Avec quelle autorité l'éminent prélat, qui développait ces deux pensées : « Pourquoi s'unir? Comment s'unir? » n'a-t-il pas flétri la Révolution et son individualisme néfaste; flétri « ce pauvre fou de Jean-Jacques », panthéonisé au milieu d'une bordée de sifflets vengeurs; flétri les expulseurs de religieuses, qu'on a traitées avec une brutalité qu'on n'aurait pas eue pour les filles de la rue; flétri la neutralité, impossible, et sa conséquence fatale, la criminalité juvénile, qui fait trembler quiconque aime la France; flétri la peur de l'enfant, qui dépeuple le pays; flétri la spoliation des morts et des évêques qu'on accuse, comme Mgr Castellan, d'avoir volé ce qu'on ne leur a pas pris! Enfin, avec quelle vigueur épiscopale Mgr Métreau a dénoncé la faillite universelle, dont nous sommes les témoins navrés : faillite morale, faillite politique, faillite pédagogique, faillite économique et sociale, sur les ruines desquelles le catholicisme seul peut faire s'épanouir des fleurs divines!

Eh bien! au lieu de donner à ces paroles éminemment apostoliques l'écho qu'elles méritaient, la presse démocratique et libérale d'Aurillac leur a fait l'injure de ne pas même les résumer. Trois lignes pour Mgr Métreau dans la *Liberté du Cantal*, alors que les autres orateurs avaient eu des colonnes entières. Trois ou quatre lignes dans la *Croix du Cantal*, qui a trouvé « pittoresque » l'éminent prélat. Il est, certes, au-dessus de pareille inconvenances, que la *Semaine catholique* de Saint-Flour a réparées. Mais on voit, par cette attitude absolument incorrecte envers un évêque distingué, combien il est dangereux de dire la vérité devant les rêveurs et les illuminés de la démocratie, férus de leur « chimérique renaissance religieuse. »

Ecouteront-ils au moins leur évêque, Mgr Lecœur, qui leur a dit très bien dans sa *Lettre pastorale* du 13 juillet 1912 :

Ceux qui essaient de porter un jugement sur les résultats des œuvres catholiques et spécialement sur les effets d'une assemblée comme celle d'hier, ne regardent pas, tous, sous le même angle. De là vient qu'il y a des optimistes et des pessimistes outrés.

Les uns regardent avec leur cœur ardent; aussi *se font-ils parfois illusion sur la portée des succès acquis.*

Mais s'il en est qui voient trop, il y en a qui ne voient pas assez et dont le regard rapetisse les résultats les moins contestables. Et c'est une autre illusion. Elle a pour principe tantôt *un souci scrupuleux de la sincérité*, la crainte de céder à un enthousiasme factice, ou de *se laisser tromper par des apparences :* tantôt la peur inconsciente d'être obligés d'avouer que, puisqu'il y a tant à faire et déjà quelque chose de fait, il faut, à la sueur de son front, faire mieux encore.

Comme les premiers voient à travers leurs désirs impatients, ceux-ci voient à travers les difficultés à surmonter et les perspectives du travail à faire.

Les uns et les autres jugent mal puisqu'ils étendent ou rétrécissent à l'excès la réalité.

Pour nous, nos très chers Frères, nous nous sommes efforcés de « juger dans la vérité », et c'est ce qui nous permet aujourd'hui de nous réjouir du bien réalisé et, en même temps, de constater les lacunes de plusieurs œuvres ou de certains organismes.

Mgr Duparc, évêque de Quimper, chantait-il la « renaissance » religieuse, lorsqu'au grand concours de gymnastique, à Vannes, il disait, le 28 juillet dernier :

Dans l'Evangile, je lisais que Notre-Seigneur pleura un jour sur sa patrie. *Il aurait de quoi pleurer sur la nôtre;* mais ses larmes se sécheraient, en voyant tous ces enfants de France qui, fidèles à leur Dieu et à leur patrie, sont venus de tous les points de la France et même des pays d'outre-mer, de cette Tunisie qui est un prolongement de notre patrie.

Voilà l'espoir du « renouveau », mais non pas encore un véritable « renouveau », qui ne provoquerait pas les larmes du divin Maître.

S'il était nécessaire d'appuyer ces jugements épiscopaux par des autorités laïques et peu suspectes de pessimisme, on pourrait citer ces lignes de M. Flourens, ancien directeur des cultes, ancien ministre des affaires étrangères, répondant à ceux qui croient que le ministère dit « national » de M. Poincaré a mis un cran d'arrêt à la persécution religieuse :

La persécution religieuse sévit un peu plus hypocritement, peut-être, mais plus activement que jamais. Jamais on ne vit plus d'évêques et de prêtres traduits à la barre des tribunaux et frappés de condamnations que seule l'intolérance la plus abjecte peut expliquer. Chaque jour les colonnes du *Journal Officiel* sont bondées de listes de proscriptions, d'écoles de garçons, d'écoles de filles fermées sur tous les points de la France.

Les lois existantes ne suffisent plus à leur rage persécutrice. Ils en forgent de nouvelles. Ils travaillent à détruire l'autorité de la famille sur les enfants, à rendre l'enseignement anti-religieux et a-moral non seulement obligatoire, mais tabou.

Non contents d'étrangler la liberté de l'enseignement, ils s'attaquent à la liberté de la charité. L'irréductible arrondissementier Breton fait voter à la sourdine une loi qui fera fermer un millier d'orphelinats (1).

Et les libéraux se disant catholiques sont contents. Ils exultent! Nous marchons à la pacification des consciences, disent-ils. Le gouvernement travaille en secret à la réparation des injustices subies par l'Eglise. Il faut travailler à lui faciliter sa tâche. Il faut surtout s'aplatir devant lui. Pas d'opposition, pas de résistance, pas de murmure. Dieu le veut!

Et voilà quarante ans que dure ce joli jeu (2).

---

1. Il s'agit de la loi sur la bienfaisance privée, obligeant les orphelinats à subir des visites de nuit et de jour et à assurer un pécule aux enfants assistés qu'ils ont de la peine à nourrir.

2. *L'Assaut* du 7 juillet 1912.

M. Flourens pouvait ajouter : Outre que M. Poincaré a honoré de sa présence et d'un discours le Congrès de la *Ligue de l'enseignement*, franchement maçonnique, à Gérardmer, et s'est félicité de l'avoir bien servie pendant qu'il était ministre de l'instruction publique, M. Besnard, sous-secrétaire d'Etat aux finances, est allé présider à Moulins le Congrès, essentiellement anticlérical, des jeunesses laïques. Après avoir fait l'éloge des « *grands hommes de la Révolution, qui nous apparaissent si purs* jusque dans les plus sombres jours de l'histoire qu'ils vécurent », il a dit qu'il fallait « *développer avec une opiniâtre ténacité les idées laïques et leurs applications positives et pratiques* ». Certes, voilà un programme qui en dit beaucoup. Les mots de tolérance et de liberté qu'on ajoute sont des non-sens ou bien des insultes à la vérité, quand c'est au lendemain des confiscations, des dispersions et des exils qu'ils sont prononcés.

D'autre part, Junius dit dans l'*Echo de Paris* du 29 juillet, à propos de la persécution religieuse qui ne cesse pas sous le ministère d'un académicien soi-disant modéré, mais qui a déclaré à M. Benoist : « Ce qui nous sépare, c'est toute la distance de la question religieuse » :

Tous les jours, on peut suivre, dans les journaux, l'effet meurtrier des lois qui, avec l'inflexible régularité d'un marteau pilon, *écrasent dans notre pays les restes des institutions religieuses du passé.* Le pays a beau avoir secoué la dictature combiste, les ministres ont beau se dire libéraux, l'être même sincèrement, et parler de réconciliation nationale, rien n'y fait, et rien n'y peut faire, *parce que les lois demeurent.* Ainsi les décrets de la Terreur perpétuaient leur action malgré la réaction thermidorienne.

Tantôt, ce sont *les biens* laissés aux fabriques par la piété des fidèles, que le mouvement automatique de la loi de séparation « attribue », suivant le terme consacré pour exprimer décemment la spoliation, aux communes et aux établissements publics.

Tantôt ce sont les *dernières écoles* de Frères ou de Sœurs (il y en a eu 100 de fermées en juin dernier), que le zèle administratif se hâte, avant que ne se produise dans le gouvernement le revirement redouté, de fermer, au nom de la loi, sans attendre son délai fatal de dix années.

Tantôt ce sont des *religieuses* poursuivies devant le tribunal correctionnel (1), parce que, chassées de leurs demeures, elles vivent de la charité publique dans la commune où elles dirigeaient jadis une école fermée.

---

1. Junius aurait pu parler des procès intentés aux anciens Capucins de Paris, du Havre, de Blois, du Mans, etc., et de la détresse des Ursulines de Dôle, réfugiées en Belgique, que la *Croix* du 26 juillet recommandait à la charité de ses lecteurs, avec d'autres pauvres communautés exilées en Hollande, en Espagne et ailleurs.

Il aurait pu parler ainsi des dix religieuses de la Congrégation de Saint-Aubin, chassées, le 31 juillet, de leur maison de Darnetal (Seine-Inférieure), où depuis trois quarts de siècle fonctionnait, au prix de tant d'efforts et de sacrifices, une œuvre admirable connue sous le nom d' « Atelier refuge de Darnetal ».

Et le curé de Chaumont-sur-Loire, qui, ayant fait prêcher une mission par deux anciens Eudistes, est assailli de visites du procureur de la République, du juge d'instruction? « Renaissance », assurément, ou plutôt recrudescence de... la persécution.

De toutes ces lois, c'est la plus odieuse, s'attaquant à de pauvres femmes sans ressources, la plupart du temps vieilles et infirmes.

Ecoutez le dialogue qui s'est engagé, l'autre jour, devant un tribunal d'arrondissement, entre le président et une sœur poursuivie (1) :

« Pourquoi êtes-vous restée dans la commune? — Parce que je cherche vainement le lieu où je pourrais me retirer sans courir les risques d'une poursuite. » Et la sœur raconte son histoire. « Il y a dix ans, j'étais directrice d'école au chef-lieu du canton. Notre congrégation étant autorisée, je n'ai pas cru avoir besoin d'une autorisation spéciale. Je ne l'ai pas demandée. J'ai été jetée à la rue avec toutes mes sœurs par toutes les forces militaires et policières réunies. Je suis allée au chef-lieu d'arrondissement. Là, l'établissement était autorisé. Un décret lui enlève presque aussitôt l'autorisation. Je suis obligée de partir. Je viens dans la commune où je suis encore. Là, on a demandé l'autorisation. Le ministre répond : « Je ne juge pas à propos de » transmettre votre demande au Conseil d'Etat. Fermez votre maison ». Notez que le Conseil d'Etat a seul, aux termes mêmes de la loi, qualité pour statuer. Alors, que puis-je devenir? Retourner à la maison-mère? Elle est pleine à déborder; il n'y a plus de place, plus d'argent pour nourrir tout ce monde. Il faut bien pourtant manger et coucher sous un toit, si peu que ce soit. C'est ce que je fais en restant où je suis. Il est vrai que je ne suis pas seule. Nous sommes plusieurs, retirées au même lieu et pour le même motif. On nous dit de nous disperser. Qu'est-ce que nous y gagnerons? Chacune de nous constituera, là où elle sera, un établissement non autorisé. Car c'est la loi. Alors quoi? Me séculariser? Nul ne peut m'y forcer, et, du reste, je n'en serais pas moins suspecte et accusée de m'interposer! » .

Ainsi parla la pauvre sœur. Imaginez-vous rien de plus lamentable, de plus honteux pour notre pays, que cette simple histoire? Elle se répète à chaque instant dans tous les départements où des députés combistes veillent au salut de la République. Le même jour, d'autres religieuses étaient traduites devant le même tribunal. Celles-là étaient accusées de rébellion, parce qu'elles donnent leurs soins aux malades, salariées à cet effet par le médecin propriétaire d'une clinique privée. « *Cruelle laïcité!* » dit René Bazin, et moi j'ajoute : « *Laïcité imbécile!* »

1. Il y a aussi celles qu'on met en prison, comme Mlle Davigo, en religion sœur Valentinien, de l'ordre du Saint-Esprit, condamnée à une amende pour exercice illégal de la médecine et de la pharmacie. La sœur Valentinien, depuis plus de vingt ans, prodiguait gratuitement ses soins aux familles du bourg de Penquesten, commune d'Inzinzac, où elle habitait. Elle était universellement vénérée dans la région.

A la suite de sa condamnation, le maire de l'endroit délivra à la sœur un certificat d'indigence qui devait lui permettre d'éviter la contrainte par corps. Mais sœur Valentinien, bien que munie de ce certificat, ne bénéficia pas de cette mesure gracieuse. Le 15 mars dernier, deux gendarmes se présentaient à Penquesten pour l'arrêter. Immédiatement, toute la population fut sur pied, et une manifestation nettement hostile à la gendarmerie eut lieu.

Devant l'attitude des habitants du bourg, les gendarmes durent se retirer sans avoir rempli leur mission. Ils ont pris, en juillet, leur revanche. Au petit jour, ils sont arrivés à Penquesten en automobile, et au moment où la sœur Valentinien se rendait à la messe, ils l'ont arrêtée. Sans explication on la fit monter dans l'automobile qui fila à toute vitesse sur Lorient.

La sœur des pauvres, la garde-malade séditieuse et réfractaire aux lois, fut mise en prison. Sous la poussée de l'indignation générale de la presse, un ordre du ministère de la Justice est arrivé au Parquet, enjoignant au procureur de relaxer immédiatement la Sœur Valentinien, ce qui a été fait aussitôt.

De tous côtés *des protestations* s'élèvent *contre une énormité* qui viole tous les droits, le droit des malades et celui des propriétaires. Elles viennent des médecins les plus anticléricaux. De tous les côtés aussi, l'opinion leur donne raison, proteste contre les poursuites ridicules intentées aux religieuses. Elle proteste, mais elle subit. Car c'est la loi. Ah! si je ne craignais d'offenser mes compatriotes qui forment, comme chacun le sait, le peuple le plus spirituel de la terre, je dirais : « Ce n'est pas la laïcité seule qui est imbécile! »

Junius, en parlant ainsi, semble oublier qu'aucune « protestation » contre ces iniquités révoltantes ne s'est élevé, ne s'élève de nos milieux démocratiques et libéraux, qui chantent la « renaissance » et le « renouveau » religieux, alors que s'accumulent les ruines des « biens » de l'Eglise, les ruines « des Ecoles libres », les ruines « des congrégations » et des Sœurs proscrites, accusées de rébellion, chassées des cliniques privées elles-mêmes.

M. le colonel Keller, l'éminent directeur du Comité *Honneur et Conscience*, qu'on n'accusera pas de vouloir décourager ou déprimer le mouvement catholique, dont il est un des principaux instigateurs, prononçait naguère un discours reproduit par la *Croix*, fin juin, où il signalait la « détresse » des œuvres catholiques, comme on vient de le faire ici : détresse des églises tombant en ruines, détresse des curés des Alpes, de la Corse et d'ailleurs, détresse des écoles libres et de leurs maîtresses, détresse des magistrats, des officiers révoqués, « de tant de pauvres gens qui ont tout sacrifié pour rester fidèles à leur conscience et qui s'épuisent depuis des années à guetter le secours qui les remettra à flot. »

Que les démocrates et les libéraux aient tous le bon sens et le bon goût de dépenser au moins autant d'énergie contre les persécuteurs officiels qui « déchristianisent » la France, qu'ils en mettent à combattre les catholiques clairvoyants, qui, sans aucun pessimisme, avec « un souci scrupuleux de la sincérité », constatent cette « déchristianisation » pour mieux exciter tous les bons Français à lutter vaillamment contre elle et contre ses causes persistantes, la Franc-Maçonnerie et les lois désastreuses de la République athée et matérialiste.

Ainsi donc, point de pessimisme découragé et décourageant. Mais encore moins, j'ose le dire, d'optimisme mensonger, qui, avec les meilleures intentions du monde, tue le malade, en le disant guéri, et perd la France catholique, en lui persuadant qu'elle ressuscite, alors qu'elle s'aveugle et s'endort sur ses maux! (1).

Il y va de notre conscience, de notre honneur, de la vie et de la résurrection, même de notre Eglise et de notre Patrie catholique et française.

***

1. Voir un article de Monsieur P. S. de l'Agence Internationale Roma, paru dans la *Gazette de France* et l'*Univers*.

Le Gérant : G. Stoffel

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION (Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz à LILLE, Nord), *et non pas à la* DIRECTION *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie

41, RUE DU METZ, LILLE. — 10.663.

LA TRANSLATION
DE LA SAINTE MAISON DE LORETTE

« Les railleries et les sarcasmes d'une moitié du monde, d'une part; la dévotion et les convictions de la seconde moitié, d'autre part, ont popularisé la merveilleuse histoire de cette Translation, histoire écrite, dans toutes les langues de l'Europe, sur les murs du sanctuaire de Lorette (1). » Cette description de l'état de l'opinion publique par W. A. Hutchinson, vieille pourtant de près d'un demi-siècle, n'a rien perdu de son exactitude ni, grâce à des oppositions imprévues alors, de son à-propos, avec cette différence toutefois qu'alors comme auparavant, les railleries et les sarcasmes venaient des protestants et des incrédules à peu près exclusivement, tandis qu'ils viennent, aujourd'hui, d'un autre côté aussi, ce qui ne constitue pas un avantage. Les catholiques pieux ne s'émeuvent pourtant pas outre mesure; leur dévotion et leurs convictions s'appuient sur des fondements, (même historiques), trop résistants pour que les difficultés soulevées et jetées imprudemment dans le public, puissent les ébranler.

I.

Et d'abord, voici un dilemme que tous, partisans et adversaires, rencontrent devant eux. Qu'ils le veuillent ou non, entre les deux termes de ce dilemme, il faut nécessairement qu'ils fassent leur choix.

Ou ce que les contemporains en question qualifient de légende, en prenant le terme dans son sens péjoratif, la « légende Lorétaine », est un fait historique, ou nous nous trouvons en présence de la plus extravagante mystification et de cette mystification, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, l'Eglise porte la responsabilité principale. Osons ajouter, à la suite de Benoît XIV et d'autres papes d'ailleurs, qu'en multipliant les miracles, Dieu lui-même couvre la « légende » et l'autorise.

Les lignes suivantes, du Dr J. Spencer Northcote, un très distingué contemporain de Hutchinson, jettent déjà sur la question un commencement de clarté; elles suggèrent de plus un principe de solution — solution, pour nous, définitive : « Des soixante-six papes (écrivait-il, en 1868, dans son court mais substantiel travail sur Lorette) qui ont occupé la chaire de Saint-Pierre depuis la translation miraculeuse, quarante-quatre ont, de façon ou d'autre, donné à cette histoire leur sanction officielle : les uns par des concessions d'indulgences et autres privilèges, d'autres par l'insertion dans le bréviaire de leçons spéciales,

1. *Loreto and Nazareth* by W. A. Hutchinson.

d'autres en venant personnellement en pèlerinage à Lorette, d'autres enfin en prenant explicitement la défense de la « légende ». Des vingt et un qui n'ont pas exprimé d'opinion, sept vécurent avant le retour d'Avignon (où il leur était plus difficile de se faire une idée adéquate de ce qui se passait en Italie) et sept autres régnèrent à peine quelques semaines ou quelques mois, en tout cas un temps très court, ce qui explique assez qu'ils ne nous aient pas laissé de documents dont nous puissions faire état (1). »

De plus, qu'on le remarque : les papes n'approuvent ou ne sanctionnent pas la croyance des fidèles en termes ambigus, en formules imprécises dont peuvent également se prévaloir les thèses les plus diverses ou même contradictoires, comme il arrive de temps en temps, avec un certain nombre d'auteurs, même classiques. Ils ne pouvaient s'expliquer avec plus de netteté. Qu'on en juge plutôt : dans une bulle, à la date de février 1471, Paul II s'exprime ainsi : « Dans l'église de la Bienheureuse Marie de Lorette, où, selon les témoignages les plus dignes de foi, sont conservées la Maison de la glorieuse Vierge et aussi son image transportées là par les anges... » Près de 300 ans plus tard, Benoît XIV écrit à son tour : « Que la chambre bénie où le Verbe s'est fait chair ait été transportée par le ministère des anges, tous les monuments en font foi. » Et qu'on ne voie pas dans ce peu de mots une déclaration irréfléchie, faite en l'air, comme on dit quelquefois, et, en quelque sorte, au courant de la plume, ainsi qu'il peut arriver quand d'autres sujets et soucis remplissent et distraient l'esprit. Ce grand pape étudie personnellement et longuement le problème et nous livre, dans plusieurs de ses ouvrages, deux au moins (2), le résultat de ses recherches et de ses réflexions. Les quelques mots cités plus haut formulent la conclusion ferme où il arriva, chaque fois, invariablement. Une simple reproduction ou traduction des pages qu'il consacre à ce sujet, constitueraient peut-être, encore aujourd'hui, la réponse la plus décisive aux attaques contemporaines, d'ailleurs simplement renouvelées de Cazaubon, de Basnage et autres protestants ou rationalistes. Heureux pape d'ailleurs qui ne trouva guère d'adversaires que de ce côté!

Objectera-t-on que Benoît XIV se prononce là moins en chef suprême de l'Église qu'en docteur particulier ou en simple historien? qu'on lise ces lignes de Pie IX, extraites de la bulle du 26 août 1852 : « C'est vraiment là maison de Nazareth que l'on vénère à Lorette, cette maison chère à Dieu pour tant de motifs, édifiée d'abord en Galilée, puis séparée de ses fondations et transportée à travers les mers, en Dalmatie d'abord, et puis en Italie, » — ou le bref de Léon XIII, adressé, le 23 janvier 1894 « à tous les fidèles qui verront la

1. *Celebrated sanctuaries of the Madonna* by Dr. J. Spencer Northcote, p. 99.

2. *De Can. Sanct. et de Fest. B. M. V.*

présente lettre » et tout particulièrement les lignes suivantes : « La sainte Maison de Nazareth, où l'ange salua celle qui devait être la Mère de Dieu et où le Verbe s'est fait chair, est à juste titre considérée et honorée comme l'un des monuments les plus sacrés de la foi chrétienne, ainsi qu'en témoignent les multiples diplômes et actes, offrandes et privilèges accordés par nos prédécesseurs. A peine avait-elle été, comme en font foi les annales de l'Eglise, transportée miraculeusement en Italie, sur les collines de Lorette, dans la marche d'Ancône, en exécution d'un plan divinement miséricordieux... » D'un autre côté, la collecte de la messe propre pour la fête de la Translation de la Sainte Maison fait écho à ces actes officiels des papes : « O Dieu, qui avez miséricordieusement consacré la Maison de la Bienheureuse Vierge Marie par le mystère de l'incarnation du Verbe et qui l'avez miraculeusement placée comme au centre de l'Eglise... »

Si Pie IX et Léon XIII, pour ne nommer que ceux-là, entendaient se prononcer, non pas en historiens ou en docteurs particuliers, mais en chefs suprêmes de l'Eglise, pouvaient-ils employer des termes plus explicites et en quelque sorte plus décisifs ? Soutiennent-ils ou ne soutiennent-ils pas, de leurs paroles, et de leurs interventions officielles, les déclarations contenues, sous une forme à peu près identique, dans le Martyrologe, le Bréviaire et le Missel ? Voilà comment se pose la question après tout. Quand tous les organes de la Liturgie et un si grand nombre d'actes pontificaux publient à l'envi, unanimement et en des termes presque identiques, la même affirmation, peut-on, sans imprudence et sans nier l'évidence, en quelque sorte, soutenir qu'ils n'engagent point l'autorité de l'Eglise ? Et cela, au moins autant, pour adopter l'heureuse et modérée formule du R. P. Eschbach, qu'une béatification ? D'accord avec la multitude catholique, nous ne le croyons pas.

Cette unique considération suffit aux fidèles et leur adhésion suit sans réserves. Ils ne se laissent pas égarer par des difficultés même spécieuses, même enveloppées d'un certain appareil scientifique, ni éblouir par l'éclat des titres même honorables, même très légitimes. Ils s'étonnent seulement et même s'attristent de voir tout cela, comme on dit aujourd'hui, de l'autre côté de la barricade. Pour eux aussi, comme jadis pour les catholiques d'Afrique, « *causa finita est* ». Ils savent de quel côté se trouve la vérité. Il ne leur déplaît d'ailleurs point d'examiner de près tout ensemble la dialectique et l'histoire qu'on paraît tenir absolument et à tout prix, à mettre en contradiction sinon avec leur foi, du moins avec leur confiance sans réserve — confiance d'enfant, si l'on y tient, pour rappeler opportunément, nous semble-t-il, la suggestive métaphore du Maître — en l'Eglise et, par voie de conséquence, en Celui qui promit solennellement de ne point laisser l'erreur y jamais prévaloir. Seulement ils se demandent sans émoi, mais avec une curiosité quelque peu narquoise, quels documents

inédits, quelles raisons impérieuses pourraient leur faire un devoir de reconnaître qu'après tout, les Pontifes Romains, directement ou indirectement, ne cessèrent, l'un après l'autre, de couvrir de leur autorité, plus que cela, d'enseigner explicitement, au moins, une erreur : celle-ci. Avançons.

II.

En premier lieu, nous voici en présence de deux faits également singuliers, inexplicables dans la théorie chère aux « critiques historiques ».

Premier fait : une construction de dimensions réduites — on peut avec Benoît XIV, et d'autres avant et après lui, l'appeler une chambre tout aussi bien qu'une maison — existe à Lorette. Sans fondements, cette construction repose directement sur le sol. Un détail à retenir : elle n'est pas rigoureusement d'aplomb et ce détail ne simplifie point le problème, lequel peut se formuler en ces termes : cette maison ou chambre a été bâtie là ou elle y a été transportée d'ailleurs. Nous croyons que tout architecte, tout maçon même, écarterait la première hypothèse comme inadmissible, avec d'autant plus de décision que la construction tient debout, dans ces conditions inouïes, depuis des siècles (1). Reste forcément la seconde hypothèse. Raisonnement *a priori* dira peut-être quelqu'un? Non point; il s'agit d'un fait indubitable, qui peut se vérifier; seulement de ce fait nous tirons une conclusion qu'imposent tout à la fois la logique et le sens commun.

Second fait : deux siècles, non pas même deux siècles, s'écoulent depuis le premier déplacement de la Sainte Maison et, tout le monde doit le reconnaître et, en fait, le reconnaît, voici que l'histoire de la translation miraculeuse ne rencontre pas d'incrédules ni même de sceptiques dans l'Eglise catholique. Les écrivains relatent pourtant des faits tous plus merveilleux et même plus incroyables les uns que les autres. Une maison aurait été miraculeusement apportée de Nazareth en Illyrie, puis d'Illyrie en Italie, et en Italie, après deux courts arrêts sur deux points fort rapprochés l'un de l'autre, à l'endroit où tout le monde sait qu'elle se trouve aujourd'hui. Ces écrivains inventent-ils, comme on veut nous le faire croire, cette histoire extraordinaire et, dès lors, ajoutons-nous, si maladroitement compliquée? Mais s'ils l'inventent, s'ils s'abaissent à un rôle indigne même d'un simple chrétien, à plus forte raison de prêtres et de religieux, comment expliquer qu'ils la fassent accepter à des esprits déliés, avertis comme on dit aujourd'hui, habitués à la discussion, à la critique des idées et aussi des faits, à des hommes qui s'appellent Baronius, Rainaldi, le Bienheureux Canisius, Vasquez, Gretser, Suarez, Théophile Reynaud, Noël Alexandre, Cornelius à Lapide, Papebroch, Benoît XIV et com-

1. William Garrat, M. A. *Loreto and the New Nazareth*, 1895, p. 139.

bien d'autres? Ce second fait constituerait un phénomène psychologique tout aussi extraordinaire et en quelque sorte tout aussi miraculeux que le premier, tellement inexplicable, tellement inadmissible même qu'un esprit simplement équilibré doit, en bonne logique, conclure que les écrivains en question n'inventent pas, qu'ils rentrent non point dans la catégorie des romanciers pieux, mais dans celle des historiens probes et sérieux. « En vérité, dirons-nous après Northcote, si c'est un conte, nous ne savons ce qui nous paraît le plus incroyable : la stupidité de celui qui l'inventa ou la niaiserie de ceux qui l'acceptèrent (1) ».

Il ne manque pas d'autres faits, indéniables aussi, quoi que prétendent les mêmes critiques. Enumérons-en quelques-uns :

Premier fait : après une analyse faite, avec soin, à la suggestion du Cardinal Wiseman et à la demande de Mgr Bartolini, le Dr Ratti conclut à l'identité des matériaux de la maison de Lorette et des constructions nazaréthaines, confirmant, sur ce point, en plein dix-neuvième siècle, l'enquête déjà faite par ordre de Clément VII au XVIe siècle et aussi d'autres enquêtes antérieures (2).

Deuxième fait : A plusieurs reprises, des commissions officielles d'enquête voyagent entre l'Illyrie, l'Italie et Nazareth et constatent que les dimensions de la Sainte Maison correspondent et s'adaptent aux fondements restés à Nazareth (3).

Troisième fait : On éleva un édifice à Tersat, sur le modèle de celui que l'on avait perdu et sur les murs de cet édifice, les pèlerins pouvaient lire ces mots : « Ici se trouvait jadis la Sainte Maison de Notre-Dame, maison qui se trouve aujourd'hui à Récanati (4). »

Quatrième fait : Divers établissements — un séminaire, deux hospices, une chapelle dans la basilique — se fondent bientôt à Lorette, au bénéfice exclusif des Illyriens (5), un fait qui, d'ailleurs comme le précédent, ne peut s'expliquer adéquatement que par la réalité des translations.

Cinquième fait : Des multitudes de pèlerins venaient tous les ans d'Illyrie s'agenouiller dans la Maison de Lorette, se plaignant, à haute et intelligible voix, à la Vierge qu'elle les eût quittés, la suppliant de retourner dans leur pays et de cette suite de faits, nous possédons les déclarations conformes de nombreux témoins oculaires et aussi auriculaires, comme Riéra, Tursellini, Renzolis, et ce spectacle, en quelque sorte chronique, persiste au moins jusqu'en 1784, d'après

1. *Op. cit.*, p. 86-87.
2. *Ibid.*, p. 97-98 et W. Garrat, pp. 25-33.
3. W. Garratt, pp. 114-116.
4. Rainaldi, *Annales*. Ad A. D. 1294.
5. W. Garratt, p. 171 et Northcote, p. 82.

la déclaration identique de Gaudenti, lui aussi témoin tout à fait oculaire et auriculaire (1).

Encore un fait ou plutôt un groupe de faits. Il s'agit ici, répétons-le, de faits et non pas de fragiles théories qui s'écroulent encore plus aisément qu'elles ne s'édifient. Confrontés par de sérieux arguments, par des témoignages qui contredisent leurs soi-disant démonstrations scientifiques, les critiques contemporains recourent aux moyens familiers à certains avocats de cours d'assises : ou ils dénaturent les arguments de leurs adversaires ou — et surtout — ils ridiculisent les témoins à charge et s'efforcent, autant qu'ils le peuvent, de discréditer leur intelligence et leur moralité ou honnêteté. Quiconque a lu quelque chose de leurs travaux : volumes, brochures ou articles, les reconnaîtra, croyons-nous, distinctement à ce dernier trait. Ce procédé dont ils usent ou abusent tous, tend à démontrer qu'ils s'attachent — inconsciemment d'ailleurs et nous le déclarons sincèrement et sans arrière-pensée — à faire triompher moins la vérité absolue et sereine que leur propre personnalité. L'idée qu'un grand nombre des hommes les plus illustres de l'Eglise se laissèrent naïvement induire dans une erreur fantastique, folle, leur paraît toute simple et, en quelque sorte naturelle; au contraire, l'idée qu'eux-mêmes se tromperaient leur semble inadmissible, intolérable, ridicule! Cet état psychologique, ne faudrait-il pas dire pathologique? appartient à l'histoire tout à fait contemporaine. Plus d'un lecteur nous comprendra sans qu'il soit besoin d'appuyer davantage et reconnaîtra des faits précis et actuels dont chacun, au demeurant, peut aisément vérifier la réalité. Il suffit, en effet, de lire quelques pages écrites par ces soi-disant critiques pour constater en eux l'existence d'une double disposition également singulière : dédain à peine dissimulé pour les hommes, même parmi les plus illustres de l'Eglise, qui crurent à la réalité de la tradition de Lorette; confiance, plus étrange peut-être encore, de ces critiques dans la valeur souveraine de leur propre documentation, dans la rigueur de leurs démonstrations personnelles.

Comment expliquer ces faits? tous ces faits? — et la liste pourrait s'allonger presque indéfiniment — ou préfère-t-on que nous disions la presque universelle croyance à ces faits?

L'hypothèse d'un conte satisfait — et encore — à un très petit nombre seulement des données du problème, aux moins inexplicables, et de plus elle requiert forcément l'impossible complicité du monde entier, complicité dans une supercherie stupide d'un côté, dans une invraisemblable imbécillité de l'autre. L'histoire, telle que la croit toujours l'immense majorité du monde catholique, répond noblement à toutes les exigences et cela, d'une manière digne tout à la fois de Dieu, de l'Eglise et par surcroît de la raison humaine. Rien que ce

1. Northcote, pp. 82, 84 et W. Garratt, pp. 171-172.

point de vue suffirait, croyons-nous, à produire et à justifier l'acceptation de la « légende lorétaine ».

III.

Venons maintenant aux historiens de Lorette — à quelques-uns seulement, bien entendu, car en vérité, ils sont trop, plus de cent vingt (1), paraît-il! — historiens quasi-officiels qu'on s'attache laborieusement à disqualifier, tout ensemble pour cause d'incompétence, (cela explicitement) et aussi, (mais ceci seulement à mots couverts, en usant de menues précautions oratoires et par voie d'insinuations), pour cause de supercherie calculée ou inconsciente. Nous ne produisons ni témoins nouveaux ni pièces inédites, imitant en ceci, les adversaires qui ne versent pas, au dossier de Lorette, un seul document inconnu. Nous nous contenterons de rappeler, çà et là, ce que nous ne comprenons pas qu'ils oublient et de dire ce que, pour des motifs dont ils gardent le secret, ils taisent.

On reproche à ces historiens — que ne leur reproche-t-on pas? — de n'avoir publié leurs relations que deux siècles environ après les événements, reproche qui atteint, à peu près également, un bon nombre d'historiens connus. De notre côté, nous soutenons qu'ils méritent notre confiance, ne serait-ce que pour cette raison que nul de leurs contemporains ne formula jamais la moindre réserve ni sur leur compétence technique ni sur leur probité professionnelle ou autre, bien au contraire. On se récrie parce qu'ils ne soumettent pas à notre inspection les pièces originales dont ils s'aidaient dans leurs travaux. Avec Benoît XIV et bien d'autres, nous maintenons qu'ils méritent que nous les croyions sur parole, quand ils affirment que, ces pièces originales ou copies authentiques, ils les ont vues, étudiées, mises en œuvre. Nous faisons volontiers ce même crédit à plus d'un autre, par exemple à Eusèbe; que de faits, de documents dont nous admettons la réalité ou l'authenticité sur son unique témoignage! Nous agissons de même avec les historiens en question, nous le devons même, dirons-nous, *à fortiori*, ne serait-ce que parce que leur irréprochable orthodoxie les met à l'abri du soupçon de partialité pour toute sorte d'erreur.

Nous ne voulons entrer dans aucune discussion proprement dite, ni particularités, et renvoyons les lecteurs désireux d'informations plus complètes aux ouvrages connus de W. Garratt, du P. Eschbach et du P. Ilario Rinieri, etc., où ils pourront satisfaire, croyons-nous, pleinement leur légitime et pieuse curiosité.

Nous voulons nous borner ici simplement à montrer que les historiens de Lorette nous renseignent plus que n'affirment les « critiques » et qu'une fois admis le postulat — est-ce bien postulat qu'il faut dire

1. W. Garratt, p. 122.

et non pas axiome? — de leur honnêteté, les faits miraculeux de Lorette reposent sur des bases aussi solides que la plupart des faits acceptés comme historiques.

Les adversaires s'efforcent de leur mieux, de démontrer — ils se contentent d'ailleurs de remettre en circulation, sans même les rafraîchir, de vieux arguments vingt fois réduits à leur juste et mince importance — que ces historiens non seulement travaillèrent sur des documents de seconde, troisième, quatrième main, c'est-à-dire, à leur point de vue, sans valeur, mais encore que, sauf d'insignifiantes différences de forme, ils se reproduisent les uns les autres, en sorte que qui en lit un les lit tous. Les livres se multiplient, ajoutent-ils, mais ils ne transmettent qu'un message unique et ce message fait honneur exclusivement à leur pieuse imagination, sans contrepartie objective et historique. Ces quelques lignes représentent adéquatement le verdict ou la position des adversaires. Il suffirait de transformer généralement leurs affirmations en négations, et réciproquement, pour formuler les convictions fermes que nous défendons. Ce que nous allons écrire au sujet d'un petit nombre seulement des vieux historiens peut s'étendre à la généralité d'entre eux, comme on s'en convaincra pour peu que l'on consulte les auteurs auxquels nous renvoyons ci-dessus.

Commençons par le jésuite Horace Tursellini, qui appartient au milieu et à la seconde moitié du seizième siècle; nous remonterons de celui-ci à ceux qui écrivirent antérieurement.

Dans son ouvrage (*Lauretanæ Historiæ libri quinque*) il utilisa, ainsi qu'il le devait, les travaux de son prédécesseur Riera, mais il convient d'ajouter que les documents existaient encore de son temps à Lorette, à Récanati et à Rome et qu'ils passèrent par ses mains. Bref, il exécuta son travail, avec un soin et un souci d'exactitude qui lui valurent l'approbation et les éloges de Clément VIII (1).

Le jésuite Riera s'aida naturellement aussi des recherches de son prédécesseur Angelita mais, en plus, il lui fut donné d'interviewer, comme on dit à présent, personnellement un membre de la commission d'enquête envoyé officiellement à Nazareth par Clément VII, particularité qui confère à son témoignage une valeur appréciable et puis, quand il écrivait son ouvrage (*Historiæ almæ Domus Lauretanæ*) les archives du monastère de Tersat existaient encore et il put se procurer une copie authentique du rapport rédigé par la commission d'enquête envoyée en Galilée par le comte Frangipani. Il nous transmet aussi des détails intéressants au sujet des autres commissions d'enquête envoyées à Nazareth toujours, de Récanati et de Rome. A nos yeux du moins, son titre de pénitencier ajoute à la valeur morale et par conséquent historique de son témoignage.

Jérôme Angelita, lui non plus, ne se contente pas de reproduire

1. W. Garrat, pp. 219-220.

simplement son prédécesseur le Mantovano ou le Mantouan. Chancelier de la ville de Récanati, il succède à son père, comme son père a succédé aussi à son père, dans cette charge quasi-héréditaire qui lui donne droit d'accès aux archives de Récanati, des villes voisines et aussi des familles considérables du pays. Cette situation officielle explique naturellement que son ouvrage *(De almæ domus Lauretanæ in agro Recanatensi mira translatione)* contienne des précisions de dates et de détails de nature à satisfaire les critiques les plus exigeants, Benoît XIV, par exemple, ainsi que nombre de ses prédécesseurs et aussi de ses successeurs dans la chaire de saint Pierre (1).

Auteur d'une Histoire de l'Eglise de Lorette, le Bienheureux Spagnuoli de Mantoue, dit à cause de cela il Mantovano, le Mantouan, dépose en faveur de la tradition lorétaine, avec une autorité particulière. D'abord il appartenait à l'Ordre des Carmes, ordre longtemps préposé à la garde de la sainte Maison, à Nazareth (2), puis il éveille et arrête notre attention par ce qu'il dit et peut-être davantage par ce qu'il ne dit pas au sujet de la tablette, cette tablette, cause de tant de controverses et d'ironies! Disons donc quelques mots de cette tablette.

Et d'abord, il ne l'attribua pas au Téramano; il ne l'attribua même à personne, fait significatif qu'il convient de noter et même de commenter. De ce silence inexplicable, ne pouvons, ne devons-nous pas conclure qu'il ignorait qui en fut l'auteur? En effet, si elle provenait du Téramano, l'ignorait-il? pourrait-il l'ignorer? Quand il arrive à Lorette, combien d'années se sont écoulées depuis la mort de ce prédécesseur? Un très petit nombre, seize tout au plus. Et il ne saurait ou, le sachant, il ne dirait pas que c'est à ce prédécesseur qu'il faut attribuer un document qui revêt à ses yeux, tout le monde le reconnaît, une autorité capitale? Conclusion qui s'impose : le Mantouan sait que la tablette ne vient pas du Téramano.

Autre particularité très intéressante : dans l'inscription de la tablette, les critiques s'accordent pour traduire « *tabella situ et vetustate corrosa* » par « tablette consumée par le temps » et « *carie et pulvere pene consumpta* » par « rongée par les vers », traduction incomplète et par là même justifiant une fois de plus l'adage : « *traduttore traditore* ». En effet, elle omet deux mots « *situ* » et « *carie* » particulièrement suggestifs, puisqu'ils témoignent que du métal et du bois entraient dans la composition de la tablette. Mais du métal et même du bois arriveraient-ils, en si peu de temps, à l'état de complète détérioration décrit par le Mantouan? Qui le croira? Dans son livre *(Sanctuarii piu celebri di Maria SS.)* Riccardi conclut et nous concluons volontiers avec lui que la tablette en question doit remonter « à l'origine du pèlerinage ou du moins se rapprocher de l'époque de la translation miraculeuse », conclusion qui seule explique et jus-

1. W. Garrat, p. 219.
2. *Ib.*, pp. 218-219.

tifie l'importance qui attache le Mantouan et aussi la description qu'il en fait.

D'abord prévôt de Saint-Sinideo à Téramo dans l'Abruzze, Pierre Georges-Tolomei plus connu sous le nom du Téramano, ou le prêtre de Térama, occupe, dès 1430, dans le clergé de Lorette, une situation qui finit par devenir importante. On connaît ses titres à l'estime et à la confiance du public, ce qui nous dispense de les rappeler. Il versa au dossier de Lorette des pièces d'une valeur que nous avons le droit de qualifier d'exceptionnelles. Le premier peut-être — nous disons peut-être, parce qu'avec d'autres. nous croyons à l'existence de prédécesseurs historiques, dont quelques-uns contemporains des miraculeuses origines — il nous transmet deux récits de témoins oculaires, récits qui se complètent. Sans doute, dans un cas, trois générations séparent le témoin qui voit du témoin qui documente l'historien. Cette circonstance enlève du prix à la déposition, mais elle ne l'annule pas. L'ancêtre de Paul Rinalducci, le premier témoin, vit, de ses propres yeux, la sainte Maison « traverser la mer, glisser sur les eaux, à la façon d'un navire et se poser dans le bois », terme de la première translation italienne. Une particularité toutefois restitue à cette déposition une portion de la valeur que lui enlève le nombre des intermédiaires : l'événement qui passait de bouche en bouche, devait, par le fait même de sa nature extraordinaire, du petit nombre et de la simplicité de ses détails, faciliter le travail de la mémoire, donc aussi de la transmission et diminuer en quelque sorte incalculablement les chances d'erreur substantielle (1). François de Récanati, le deuxième témoin, fournit une information dont tout historien tiendrait compte. Il entendit son grand-père, qui vécut 120 ans, raconter qu'enfant, il avait souvent prié dans la Sainte Maison, alors qu'elle se trouvait encore dans le bois, au lieu qu'on appelle aujourd'hui Banderola, où se fit le premier arrêt, et encore qu'il se souvenait du temps où elle passa de Banderola sur la propriété des Deux-Frères (2). De pareils témoignages constituent, quoi qu'on dise, des documents historiques de premier ordre. Ils relient, par une chaîne continue, les faits avec les écrivains qui nous les transmettent. Observons en même temps que le Téramano résida plus de quarante ans à Lorette, ce qui lui permit de se familiariser avec les traditions et les documents du lieu, pour son Histoire de la sainte Maison. Notons, par surcroît, avec Trombelli, que pas un contemporain catholique, ni à Récanati, ni ailleurs, ne s'inscrivit jamais en faux contre aucune de ses affirmations. Et pourtant ces affirmations formulées en huit langues, une tablette qu'il fit apposer aux murs du sanctuaire les portait à la connaissance de l'immense public des pèlerinages. On a lu plus haut comment certains détails nous conduisent à conclure que la tablette

1. W. Garratt, pp. 215-216.
2. *De ædibus quas incoluit SS. Virgo.*

du Téramano ne doit pas se confondre avec la tablette décrite par le Bienheureux Spagruoli, que la première reproduit sans doute la seconde, mais avec des additions que comporte un supplément d'information.

Les « critiques » contestent encore l'affirmation du franciscain Glavanich, quand il déclare avoir vu les pièces officielles et originales établissant le fait de la translation de Nazareth à Tersat. Pasconius, après lui, fait pourtant la même déclaration — déclaration qu'endossent très officiellement et très explicitement les magistrats de Récanati — Angelica aussi, Priera aussi. Refusera-t-on à Benoît XIV le droit d'écrire : « Les annales de Fiume qui contiennent cette histoire, annales qu'avait vues Angélica, nous défendant contre le reproche de manquer de documents originaux... nous devons en croire des écrivains comme Angelica et Tursellini qui les avaient entre les mains quand ils écrivaient ». « La translation miraculeuse est un fait, avait écrit, dès 1584, le juriste Lambertini, j'ai lu les originaux (1) ». Qui, d'ailleurs, s'étonnerait outre mesure de la disparition postérieure de pièces de ces temps reculés, lorsque, à propos d'autres questions, le Dr Sepp pouvait écrire, nous allions dire récemment, sans provoquer ni protestation ni surprise que « plusieurs manuscrits précieux existaient encore du temps de Pic de la Mirandole, mais se sont perdus depuis », et Pic de la Mirandole appartient au milieu et à la seconde moitié du quinzième siècle, c'est-à-dire deux siècles plus près de nous.

IV.

Nous pourrions continuer, entrer dans les détails, mais cela exigerait plus de développement que n'en comporte un simple article; aussi renvoyons-nous, une fois de plus, aux ouvrages consciencieux que nous signalons plus haut. Les lecteurs avertis se convaincront que presque toute l'opposition à la tradition catholique de Lorette se fonde sur deux postulats irrecevables : premièrement, des auteurs pieux mais inintelligents, au moins en matière d'histoire, imaginent un conte merveilleux, leur béate dévotion la manufacture de toutes pièces.

Deuxièmement : ces auteurs néanmoins ne manquent pas de savoir-faire et ils réussissent à faire accepter leurs dévotes billevesées à une série d'écrivains distingués, quelques-uns même supérieurs et jusqu'aux chefs suprêmes de l'Eglise.

En vérité, répétons-le, l'acceptation de pareils postulats requiert plus de naïveté qu'il n'en faut pour croire aux miracles en discussion et nous endossons, sans hésiter, les lignes de Hutchinson que s'appropriait, dès 1868, le Dr Northcote : « Les arguments en faveur de la Translation me semblent infiniment plus démonstratifs que les

1. W. Garratt, pp. 220-222.

arguments opposés ou, pour dire la même chose sous une autre forme, il me semble infiniment plus difficile de ne pas croire au miracle de la Translation que d'y croire (1) ».

Des lecteurs nous sauront peut-être gré de quelques scolies additionnelles susceptibles de les aider à résoudre un certain nombre de menues difficultés.

1. — « Comme toutes les autres, écrit l'abbé U. Maynard après Benoît XIV, elle (la maison de Nazareth) se composait d'une avant-pièce construite en pierres et d'une grotte assez spacieuse taillée dans le roc ». C'est cette avant-pièce que l'on vénère aujourd'hui à Lorette et non pas « la grotte taillée dans le roc (2) ».

2. — L'atelier de saint Joseph, — celui où Jésus travailla sous la direction et les ordres de son père adoptif — se trouvait, non dans la maison d'habitation mais, suivant l'usage du pays, dans un autre quartier, ce qui n'empêche naturellement pas qu'on appelle la maison d'habitation tantôt la maison de Marie, tantôt la maison de Joseph, indifféremment (3).

3. — La maison de Nazareth s'arrêta, près de Récanati, sans doute, en dernier lieu, mais non pas dans la ville, ni dans un village, ni même dans un hameau; elle constitua comme la première cellule de la ruche qui devait s'appeler ensuite Lorette (4).

4. — Nous ne sommes pas tenus d'adhérer seulement à l'enseignement de l'Eglise avec l'étroite limitation qui semble agréer à un certain nombre de catholiques, mais nous devons, pour emprunter la formule beaucoup plus compréhensive imposée solennellement par Pascal II, en 1102, « affirmer ce qu'affirme, condamner ce que condamne la sainte Eglise universelle (5) ».

5. — Les « critiques » s'autorisent de la doctrine de Benoît XIV au sujet du bréviaire; « l'Eglise ne propose point comme défini le contenu du livre; les faits historiques peuvent être soumis à un nouvel examen, et il est loisible aux savants de les critiquer, à condition toutefois qu'ils le fassent avec modestie, respect, et non sans une raison grave. » Loin de nous de leur contester un droit que ce Pontife leur reconnaît, nous leur reprochons toutefois de ne pas assez tenir compte de la réserve ou condition finale. En tout cas, qu'il leur plaise de le remarquer, Benoît XIV n'étend pas la même liberté ou tolérance aux parties du bréviaire autres que les légendes des saints et particulièrement au Missel que vise, croyons-nous, l'adage connu : « *Lex orandi, lex credendi* ».

6. — Les études historiques comportent aujourd'hui, dans la vérifi-

1. Northcote, p. 71.
2. *La Sainte Vierge*. Ed. ill., 1877, pp. 143-144.
3. W. Garratt, p. 194.
4. *Ib.*, p. 126-127.
5. Denzinger, n° 299.

cation des sources, l'indication des références, la production des pièces originales, la précision des dates, une rigueur dont ne s'embarrassaient généralement guère les historiens des siècles passés. Ce fait n'entraîne de soi ni discrédit, ni disqualification à leur détriment. Les méthodes modernes valent intrinsèquement mieux, mais ne confèrent aux historiens qui en usent, ni l'infaillibilité ni même une supériorité indiscutable. Quoi qu'on dise, tant vaut l'historien, tant vaut l'histoire, indépendamment de toute méthode, comme se chargent de nous le rappeler certains spécialistes contemporains et certaines histoires d'aspect ultra-scientifique, dont la plupart servent, sous nos yeux, à propager l'erreur sous toutes ses formes. Nous croyons que, comme probité professionnelle, les anciens soutiennent généralement, avec honneur et même avantage, la comparaison avec les modernes.

7. — Un état d'âme singulier, une curieuse disposition psychologique, c'est la crainte, qui se rencontre dans certaines âmes très sincèrement croyantes et parfois même pieuses, que, par le zèle inintelligent de ses défenseurs, l'Eglise se laisse entraîner à l'erreur et par là provoque les sarcasmes et le juste mépris des incrédules. Cet état ou disposition n'indiquerait-il pas surtout que la foi de ces âmes parfois très bonnes, a déjà quitté les hauteurs surnaturelles qui constituent le seul milieu ambiant, l'unique atmosphère où elle puisse vivre? Sans doute l'Eglise empêche la science de s'égarer, mais quel catholique de bonne marque voudrait soutenir que c'est la science qui, réciproquement, maintient l'Eglise à l'abri de l'erreur? L'Eglise a redressé les plus grands savants, les plus grands génies que la terre ait connus, tandis que les savants auraient depuis longtemps égaré l'Eglise; si qui et quoi que ce soit pouvait égarer celle que seul — tout seul, en vérité! — l'Esprit-Saint dirige et soutient miraculeusement dans le droit chemin de la vérité. Que les critiques contemporains ni les âmes pusillanimes ne perdent leur temps à craindre pour elle qui, sur ce point, n'a rien à redouter ni des hommes ni des événements et qui affronte, sans grand émoi, les railleries vaines contre lesquelles sa longue existence l'a immunisée; qu'ils craignent plutôt pour eux-mêmes, parce qu'ils pourraient perdre quelque chose sinon, espérons le, de l'intégrité de leur foi, au moins de la joie que, confiants dans les promesses divines, les catholiques éprouvent à savoir que leur guide ne peut, quoi qu'il arrive, leur manquer jamais.

8. — En tout cas, des difficultés même multiples, même momentanément insolubles, n'ébranlent pas une vérité. Suivant une formule bien connue et plus expressive du cardinal Newman : « Mille difficultés ne font pas un doute ».

Aussi concluons-nous volontiers avec Hutchinson et Northcote : « même si nous ne possédions pas un seul document écrit ou si l'on parvenait à démontrer que de nos documents on ne saurait rien tirer de décisif, cependant, après avoir pesé le pour et le contre, hy-

pothèse pour hypothèse, nous considérerions encore l'hypothèse de l'identité de la maison de Lorette avec la maison de Nazareth comme la plus raisonnable et la plus satisfaisante ». D'ailleurs, que quelques contemporains l'admettent ou ne l'admettent pas, nous croyons, avec les mêmes historiens, que « l'Eglise est prudente quand il s'agit de se prononcer en matière de cet ordre, si prudente que nous n'hésitons pas à la croire sur parole quand elle sort de son habituel silence et présente officiellement un miracle à l'admiration de ses enfants, par un acte aussi solennel que l'institution d'une fête propre, et d'un anniversaires commémoratif ».

Dans une de ses fantaisies coutumières, G. K. Chesterton écrivait récemment du modernisme « qu'il consiste, au fond, dans une sorte de snobisme. Le moderniste écrase son contradicteur, en laissant entendre qu'en puissance intellectuelle, il le dépasse... infiniment, que lui seul marche avec son temps, que la Science — avec une énorme majuscule — et lui vont la main dans la main et qu'enfin telle est sa caractéristique spécifique et donc exclusive ». Curieuse coïncidence! Chesterton au XXe siècle, et Benoît XIV, deux siècles plus tôt, expriment la même idée en termes à peu près identiques. Seulement ce que le premier écrit du modernisme, l'autre l'écrivit de la haute critique historique et autre. Et comme ils ont donc raison tous les deux!

J. CHAPLAIN.

M. J. DE NARFON
JOURNALISTE CATHOLIQUE

Un lecteur bien inspiré, quoiqu'il ne soit évidemment pas de la maison, c'est celui qui m'écrit pour me reprocher d'avoir été trop sévère à l'égard de M. J. de Narfon dans la *Critique* du 1er août. Peut-on se permettre de dire qu'il est disqualifié comme publiciste catholique? M. de Narfon a peut-être émis des opinions discutables; il a pu se montrer sympathique à des tendances d'esprit, à des efforts d'action qui ne cadrent pas complètement avec les vues de l'autorité ecclésiastique, et il a jugé avec trop d'indépendance, si l'on veut, les graves décisions du Pape dans l'affaire de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Mais ces légers errements sont-ils incompatibles avec une sincère bonne foi, avec un attachement sincère à l'Eglise, et, sur plusieurs points, n'est-ce pas du souci de nos intérêts catho-

liques, imparfaitement compris peut-être, que procèdent ces démonstrations ? A côté de cela, on ne saurait méconnaître les services rendus par lui, l'abondance et l'intérêt de ses informations religieuses qui appellent sur nos œuvres et sur tout le mouvement catholique l'attention d'un public trop enclin à l'indifférence et le respect qu'elles lui inspirent. Enfin, et je ne pouvais y échapper, de quel droit un simple particulier, prêtre ou non, s'autorise-t-il pour disqualifier un écrivain catholique ?

Je pourrais laisser à cette bonne âme le soin de se mieux éclairer par elle-même. Mais, à lui donner satisfaction, je trouve un intérêt plus élevé. M. J. de Narfon est, sans contredit, par sa position dans la presse, par ses relations bien connues avec le monde ecclésiastique, par son talent et par son empressement à intervenir dans toutes les questions religieuses, l'un des hommes qui exercent le plus d'influence sur l'opinion des catholiques plus ou moins enclins au libéralisme. L'occasion me paraît bonne d'examiner comment s'exerce cette influence et d'analyser son rôle.

Je le ferai en me réduisant à quelques points principaux. Mais, avant d'entreprendre cet exposé, j'éprouve, par respect pour des autorités que j'aime et vénère, le besoin de m'excuser des citations qu'il me faudra faire. J'entends d'ailleurs n'y mettre aucune passion et me borner à une étude purement objective. Procédons froidement.

I. — La personne et l'autorité du Saint-Père

M. de Narfon a fait, l'an dernier, à l'Ecole des Hautes Etudes sociales, une conférence sur *le journaliste catholique*. Elle a été publiée dans le *Parthénon* (20 janvier 1912). L'orateur était bien choisi pour cette chaire. Il y exposa, selon ses vues et d'après un plan fort bien dressé, les devoirs et les droits du journaliste qui traite professionnellement les questions religieuses. Ses devoirs : ce qu'il doit à l'autorité religieuse, et ce qu'il doit à ses lecteurs. A l'autorité religieuse, il doit le respect, l'adhésion doctrinale, la soumission pratique. *Longum iter per præcepta*... Pour nous, la voie la plus courte et la plus claire sera de voir comment M. de Narfon fait passer lui-même dans sa conduite ce respect, cette adhésion doctrinale, cette soumission pratique. C'est justement ce que nous nous proposons de montrer. A ses lecteurs, le journaliste catholique doit l'exactitude de l'information, le souci de l'actualité, le respect des consciences. Ses droits, bien entendu, subordonnés à ces devoirs, M. de Narfon les résume d'un mot : l'indépendance. Indépendance vis-à-vis de l'opinion, vis-à-vis des pouvoirs publics, et enfin c'est le point sur lequel il éprouve le besoin de s'expliquer davantage, vis-à-vis de l'Eglise elle-même. Cette indépendance vis-à-vis d'elle, sous la triple réserve indiquée

plus haut, on la fait consister dans un droit d'initiative et dans un droit de critique. Le droit d'initiative, ce sera un droit d'intervention, car les laïques sont trop tenus à l'écart. On pourrait y rattacher ce que l'orateur fait rentrer dans le souci de l'actualité, un droit d'indiscrétion. « Il y a des indiscrétions qui peuvent être jugées fâcheuses » par ceux dont elles contrarient les petits calculs et n'être pas moins » opportunes au point de vue où se place le publiciste... » On excusera M. de Narfon, dont ces indiscrétions sont la spécialité bien connue, d'avoir glissé ici ce plaidoyer personnel. Enfin, le droit de critique est revendiqué à l'encontre d'une école « aux yeux de laquelle toute » critique d'un acte émanant du Siège apostolique impliquerait une » sorte de sacrilège, comme si le Pape était toujours infaillible, et » impeccable par surcroît ». M. de Narfon spécifie certains cas où ce droit peut s'exercer, et il ajoute : « A des degrés divers, enfin, nous » avons le droit de critique à l'égard du Saint-Siège — je ne dis » pas le droit de désobéissance — toutes les fois que ces actes n'enga- » gent pas l'infaillibilité ». M. de Narfon, qui a fait de brillantes études au séminaire — ce n'est pas là une ironie déplacée — sera-t-il surpris d'entendre dire que cette proposition est deux fois condamnée? Nombre d'actes du Saint-Siège, qui n'engagent point l'infaillibilité, obligent le catholique à une adhésion de jugement et à une soumission pratique; ils lui interdisent à plus forte raison la critique publique, laquelle, en pareil cas, ne saurait être excusée de désobéissance.

M. de Narfon paraît en convenir ailleurs, mais avec une restriction qui détruit l'aveu. La science théologique dont il aime à faire parade s'y révèle aussi de bien mauvais aloi en ce qui touche l'enseignement *ex cathedra*, puisque, selon lui, ni un *motu proprio* ni une encyclique ne peuvent en avoir les caractères. Et le tout se termine par une de ces insolences que nous allons voir se dérouler tout à l'heure :

« L'autorité d'un *motu proprio* est grande, celle d'une encyclique » l'est davantage ordinairement. Et ni l'autorité d'un *motu proprio* » ni celle d'une encyclique ne se peuvent comparer à celle d'une défi- » nition *ex cathedra*. *Or, à toute chance d'erreur correspond une liberté* » *relative d'accepter ou de rejeter l'enseignement donné.* Je dis liberté » *relative*, parce que certains actes doctrinaux du Saint-Siège, même » non infaillibles, se peuvent imposer à notre conscience *si nous n'avons pas des raisons très sérieuses de leur refuser notre adhésion. On peut juger par là de l'autorité du « motu proprio » du 18 novembre 1907, (serment antimoderniste), comme aussi des décisions de la Commission biblique » !!! (1)*

Il est temps de passer à l'application de tous ces beaux principes.

L'œuvre de M. de Narfon, chroniqueur religieux du *Figaro*, correspondant du *Journal de Genève*, rédacteur au *Matin* (!), où il signe

1. Le *Parthénon*, 20 juillet 1912, p. 650.

« Un catholique », est trop étendue pour que nous songions à l'analyser en détail. Aussi bien, ce n'est pas nécessaire pour permettre de juger ce qu'elle est. Il faudrait aussi embrasser trop d'années. Bornons-nous à celles qui se sont écoulées depuis la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, et, tout d'abord, à ce qu'il a écrit au sujet des différentes péripéties de cet événement capital.

Notre journaliste catholique nous a simplifié la tâche en publiant un recueil de ses articles (1) hautement loué par le protestant Raoul Allier dans le *Siècle* (7 décembre 1911). Mgr Delmont a fait dans cette revue la critique du « Bilan de la Séparation » qui en constitue une partie (2). Ce n'est pas ce bilan, et la façon dont M. de Narfon le présente, dont nous avons à nous occuper, mais le respect qu'il montre dans ses articles pour la personne et l'autorité du Saint-Père, l'adhésion et la soumission pratique qu'il accorde à ses actes les plus graves. Il nous suffira de produire les extraits sans les commenter, laissant au lecteur de démêler les insinuations injurieuses à côté des insolences manifestes et de juger comment doit être « qualifié » le publiciste soi-disant catholique qui fait tomber ces choses de sa plume.

Même art de composition dans l'ordonnance de ce recueil que dans la conférence. Il a trois parties : les origines, les étapes, le bilan de la séparation. Les origines ou les causes sont, les unes éloignées, les autres prochaines.

La première cause éloignée, c'est la centralisation excessive de l'Eglise. Considérée comme autorité de gouvernement, la puissance spirituelle du Pape « a abouti à une centralisation qu'il est permis » de trouver excessive, parce qu'elle absorbe en réalité tous les pou- » voirs et confine, par quelques-unes des manifestations qu'elle provo- » que, à une véritable idolâtrie » (p. 4). « Que le Pape soit devenu le » seul juge et le maître absolu des consciences, c'est si l'on veut et » en quelque manière un progrès au point de vue de l'unité, mais un » progrès que l'Eglise paiera chèrement, car d'une part il peut avoir » pour résultat d'éloigner de la foi catholique beaucoup d'esprits qui » ont de la peine à reconnaître dans cette centralisation à outrance » la note de la catholicité et l'œuvre du Christ; d'autre part, et c'est » ce qui nous occupe présentement, ce progrès, pour avoir rompu » l'équilibre indispensable aux relations normales des deux pouvoirs, » semble devoir rendre inévitable leur séparation » *(ibid.)*

Au second rang de ces causes, M. de Narfon met la laïcisation de l'Etat. La politique française était grosse de cette séparation depuis longtemps. « La sagesse de Léon XIII l'aurait sans doute retardée de » plusieurs lustres s'il était entré dans les desseins de Dieu de pro- » longer la vie du pontife qui aimait la France. L'absence d'esprit

1. La Séparation des Eglises et de l'Etat. Alcan, Paris, 1912.

2. 1er et 15 septembre 1911.

» politique qui caractérise son successeur, et son ignorance profonde » des hommes et des choses de notre pays comme aussi des données » actuelles du grand problème des rapports de l'Eglise et de l'Etat, » problème que l'enseignement des séminaires ne suffit pas à résou- » dre, ne firent en somme qu'accélérer la course vers l'inévitable » (p. 19).

Cela étant, « deux conflits amenèrent directement la rupture diplomatique entre le gouvernement et le Saint-Siège, et inéluctablement, par voie de conséquence, la dénonciation du Concordat » (p. 19). Ils constituent, au jugement de M. de Narfon, les causes prochaines de la séparation. Le premier fut provoqué par la protestation de Pie X contre le voyage à Rome de M. Loubet; le second, par la démission que Sa Sainteté imposa aux évêques de Dijon et de Laval. Il importe de maintenir la « responsabilité » qui lui incombe.

Dans l'affaire du voyage de M. Loubet à Rome, M. de Narfon prend parti pour le gouvernement avec une hardiesse dont voici quelques traits : « Malgré la netteté des déclarations de notre ministre des Af- » faires étrangères, les partis étaient ou se croyaient trop intéressés » à accréditer la version de l'offense pour rejeter sans coup férir » cette arme de guerre. L'*Osservatore romano* s'en servit avec une » violence regrettable, mais avec une plus grande maladresse et une » exceptionnelle mauvaise foi. Ce journal, qui reçoit les communica- » tions officielles du Saint-Siège et dont beaucoup d'articles sont » directement inspirés par le Vatican, commenta, après le voyage pré- » sidentiel, de la manière la plus blessante pour notre gouvernement, » les paroles prononcées par M. Delcassé à la tribune du Sénat » (p. 21). Notre figariste discute pied à pied les arguments contenus dans cette note, et il en arrive à ceci : « Il reste à savoir si cette » visite même avait, comme le prétend l'*Osservatore*, et comme l'a » affirmé solennellement le Pape dans la Note dont nous parlerons » tout à l'heure, le caractère intrinsèque d'une offense au Saint-Siège. » Or, en toute sincérité, nous ne le croyons pas, nous ne pouvons l'ad- » mettre à aucun degré, etc., etc. » (p. 24).

La Note en question, datée du 28 avril 1904, est celle que le Secrétaire d'Etat adressa aux diverses chancelleries. Elle n'était pas destinée à la publicité, mais le prince de Monaco la communiqua à M. Jaurès qui la fit paraître plus tard dans l'*Humanité* : « Ce qui appa- » raît tout d'abord comme extrêmement grave dans cette circulaire, » où l'on a de la peine à voir un document diplomatique, tant elle » semble étrangère aux règles ordinaires de la diplomatie, c'est, comme » le dira M. Delcassé à la Chambre, « cette sorte d'évocation devant » des gouvernements étrangers d'une affaire purement française, cette » communication à des gouvernements étrangers du langage dont on » s'est servi à l'égard du chef de l'Etat français et qui prend un ton » absolument inadmissible de remontrances ».

» Mais il y a là autre chose; il y a l' « évocation » des bienfaits » et privilèges que la France a reçus du Saint-Siège, sans le moindre » rappel de ce que la France a fait au cours des siècles pour le Saint-» Siège, sans la plus légère allusion aux *Gesta Dei per Francos*, sans » la plus petite reconnaissance des services que le Saint-Siège reçoit » aujourd'hui encore de la France (du gouvernement sans doute?), etc., etc... (p. 29).

Ce long article se termine par une charge contre le pouvoir temporel du Pape : « Sans doute, quelques ultramontains s'attardent à d'inu-» tiles regrets, et croient devoir à l'occasion faire écho aux platoni-» ques revendications du chef de l'Eglise, lequel serait assurément le » plus embarrassé du monde si on le prenait au mot, car la papauté, » sans complication de royauté, lui semble déjà un fardeau assez » lourd... Si l'autorité morale du pape est vraiment, comme le pensent » MM. de Mun et Clemenceau et comme nous le croyons sans peine, » en raison inverse de sa puissance matérielle, comment donc les catho-» liques et le Pape lui-même s'obstineraient-ils dans la revendication, » heureusement vaine, du pouvoir temporel? » (p. 32).

Dans l'affaire de la démission imposée aux évêques de Dijon et de Laval, « le Vatican s'est mis gravement dans son tort en faisant intervenir le Nonce dans une affaire évidemment étrangère à sa mission exclusivement diplomatique », mais c'est surtout en canoniste que M. de Narfon juge le cas :

« Il faut reconnaître aussi que le gouvernement était fondé à refu-» ser à la cour de Rome le droit de supprimer à elle seule, de quel-» que manière que ce soit, un évêque qu'elle n'avait pu toute seule » établir. Nommé par le pouvoir civil, institué par le pouvoir reli-» gieux, il est certain que l'évêque ne peut pas se voir enlever par » le pouvoir religieux ce qu'il ne tient pas de lui. Il tient du pouvoir » religieux seul son autorité spirituelle, mais non pas le siège épis-» copal sur lequel il exerce cette autorité, et pas davantage le temporel » attaché à ce siège. Or, la démission imposée par Rome à un évê-» que ne le prive pas seulement de l'autorité spirituelle qu'il tient de » Rome, mais du siège même, qu'il tient de l'accord des deux pou-» voirs, et du temporel, dont il n'est redevable qu'à l'Etat » (p. 36).

Il y a quelque chose de plus, et Pie X donne un autre scandale plus grave : « Enfin, si l'on se place au point de vue purement religieux, » comment ne pas voir que la démission imposée à Mgr Le Nordez, » comme suite de la grève du séminaire de Dijon, constituait une vé-» ritable prime à la révolte des clercs contre l'autorité légitime de » l'évêque? Pie X donnait là à tous les contempteurs de la hiérar-» chie ecclésiastique une fort intéressante leçon de choses. Ils savent » maintenant de quelle manière il faut s'y prendre pour se débarras-» ser d'un évêque dont le joug paraît un peu lourd. Le caractère anar-» chique de la sentence du Pape dans l'affaire Le Nordez est encore

» souligné par cette sorte de certificat délivré par le cardinal Merry » del Val à l'évêque accusé — sans preuve, il est à peine besoin » de le dire — de s'être affilié à la franc-maçonnerie et d'avoir com- » mis au surplus bien d'autres méfaits... » (p. 38).

***

Nous arrivons aux étapes de la séparation. Je passe sur les inventaires des églises et divers autres événements. L'Encyclique *Vehementer* condamnant en principe la loi de séparation laisse à M. de Narfon l'espoir, qu'en fait, le Pape ne rejettera pas les associations cultuelles. Mais vient l'Encyclique *Gravissimo officii* qui les condamne. Cette fois il éclate. L'article du 18 août 1906, pour lequel il a trouvé cet heureux titre : « La course à l'abîme », débute ainsi :

« C'est un grand mal que si peu de lumière dans une si grande » place. »

« Ce mot est de Bossuet, parlant du pape Innocent XI, à propos des » affaires de l'Eglise gallicane. Si nous avions en France, à l'heure » actuelle, un autre Bossuet, nul doute qu'au lendemain de la nou- » velle Encyclique de Pie X sur la Séparation, il n'appliquât le même » mot à cet autre Innocent » (p. 86).

On sait que la raison principale donnée par le Pape est l'impossibilité d'établir d'une façon certaine et légale que la divine constitution de l'Eglise, les droits immuables du pontife romain et des évêques, comme leur autorité sur les biens nécessaires à l'Eglise, particulièrement sur les édifices sacrés, seront irrévocablement dans lesdites associations en pleine sécurité.

« Voilà, reprend M. de Narfon, l'argument qui, après huit mois de « mûres réflexions », a fini par triompher de l'indécision pontificale. » Et c'est de quoi nous confondre plus que nous indigner.

» Pie X s'imagine-t-il donc, et comment peut-il s'imaginer, que la » divine constitution de l'Eglise, les droits immuables du pontife ro- » main et des évêques comme leur autorité sur les biens nécessaires à » l'Eglise et sur les édifices sacrés seront mieux sauvegardés par une » attitude qui aura justement pour résultat — à moins que le gou- » vernement ne renonce à appliquer la loi — de faire passer aux » mains de l'Etat la presque totalité des églises paroissiales et tout le » temporel des 40.000 établissements publics du culte?...

» En repoussant ces conditions, le pape accule le gouvernement à » fermer les églises et à faire main basse sur les biens cultuels. Si » c'est par là qu'il entend affermir l'autorité des évêques sur les biens » nécessaires à l'Eglise et sur les édifices sacrés, il n'aurait pas été » superflu d'expliquer comment il l'entend en effet. Mais d'explication, » il n'y en a pas dans l'Encyclique, pas plus d'ailleurs qu'on n'y » trouve la moindre trace des instructions pratiques que Pie X avait » solennellement promises à l'épiscopat.

» D'un trait de plume, le Pape réduit à la misère — car il va de » soi que pensions et allocations seront supprimées — 40.000 prêtres » et rend impossible légalement désormais en France l'exercice pu» blic du culte. Après quoi il se lave les mains et déclare à ses véné» rables frères les évêques qu'ils aient à se débrouiller tout seuls : « Il vous reste donc, vénérables Frères, à vous mettre à l'œuvre, à » prendre tous les moyens que le droit reconnaît à tous les citoyens » pour organiser le culte religieux... Absent de corps, Nous serons » avec vous par la pensée et le cœur. »

» Il y a là une apparence bien déplaisante d'ironie.

« Cette Encyclique, me disait hier un catholique illustre — qui a » donné les preuves les plus éclatantes et les plus méritoires de dé» vouement au Saint-Siège, mais qui en donnera moins désormais, car » son découragement, je dirais mieux, son écœurement est profond » — cette Encyclique est une véritable iniquité. Et quand je pense » que ce que l'on refuse aux catholiques français, avec la certitude » de déchaîner la guerre religieuse dans notre pauvre pays, qui au» rait tant besoin de paix, on l'accorde aux catholiques allemands, » et que les associations cultuelles allemandes fonctionnent d'ailleurs » depuis trente ans à la satisfaction de tous, je ne puis me défendre, » comme patriote, autant que comme catholique, d'une réelle indi» gnation (1) ».

» Pie X compte sur l'unanimité de l'obéissance. Il a peut-être rai» son d'y compter, s'il entend par là, simplement, une obéissance de » fait, purement négative. Mais il aurait bien tort de croire que l'élite » intellectuelle du catholicisme français adhérera d'esprit et de cœur » à son oukase. Et du côté du peuple, il aura, un peu plus tôt, un » peu plus tard, de cruelles déceptions. Il n'y a présentement, en » France, à se réjouir de l'Encyclique que des politiciens de profes» sion : politiciens de droite, qui ne songent qu'à créer des embar» ras au gouvernement, ou politiciens de gauche, qui, ayant fait le » rêve de déchristianiser la France, trouvent dans le Pape le plus » utile encore que le plus inconscient des collaborateurs.

» *P.-S.* — La note comique est donnée, dans ce douloureux événe» ment, par un de nos confrères qui publie ce matin, à l'occasion de » l'Encyclique, les notes de classe de Pie X. Il résulte de ces notes » que le Pape actuel fut au séminaire de Padoue un bon élève, et » l'on veut sans doute démontrer par là que son intelligence est à la » hauteur des grands devoirs du pontificat... » (pp. 87 à 90).

Force nous est de brûler quelques étapes. Le Pape a également repoussé le projet des mutualités ecclésiastiques. Le 9 juin 1908, M. de Narfon écrit un article intitulé : « Façade et réalité », où il fait ressortir à sa façon et avec sa malignité ordinaire l'opposition qui exis-

1. C'est M. Brunetière qui me dit cela, à Montmorency, où j'étais allé, dès sa publication, lui faire lire l'Encyclique *Gravissimo*.

terait entre l'empressement apparent, les chaleureuses adhésions des évêques aux décisions pontificales et leurs sentiments intimes qui seraient tout autres. C'est une des veines qu'il aime à exploiter. Il excite, il avive cet esprit d'opposition; il stimule, il raille, il persifle ces évêques qui ne marchent pas, sans que personne songe à lui en faire un crime, tandis qu'aujourd'hui, sans raison, mais pour une cause aussi juste que celle-ci est mauvaise, le pauvre Rocafort... Nous reviendrons sur cette tactique. Notons seulement ici ces deux traits :

« Remarquez bien que je trouve tout à fait légitime que les évêques » obéissent à Pie X, puisque ce Pape, pour faire avec une constance » si opiniâtre et une bonne foi d'ailleurs si incontestable les affaires » des ennemis de l'Eglise, n'en est pas moins le chef de cette Eglise, » et que la discipline religieuse exige, dans le système actuel du gou- » vernement ecclésiastique, d'une manière absolue cette obéissance. » Mais entre l'obéissance et l'enthousiasme, je veux dire entre l'obéis- » sance de fait et l'expression d'une gratitude, d'une admiration qui » ne sont assurément pas dans les cœurs, il me semble que la dignité » des évêques devrait élever une barrière » (p. 172).

« ... Quatre cents ans de servitude concordataire ont détruit dans » le clergé français — dans le haut clergé surtout — à peu près tout » esprit d'initiative, et tari presque toutes les sources d'active éner- » gie. Comme la noblesse de 1793, qui n'avait plus de courage que » pour mourir, l'épiscopat de 1908 n'a de courage que pour obéir. » Et ce courage, il est vrai, grandit à mesure que se multiplient et » s'aggravent les épreuves auxquelles on le soumet. *Vires acquirit* » *eundo* » (p. 175).

***

Du bilan de la séparation, tel que M. de Narfon le dresse, nous ne retiendrons que ce qui vient à notre sujet. En parlant de « ce que l'Eglise aurait sauvé, si le Pape l'avait permis », il trouve une occasion de discuter de nouveau l'Encyclique *Gravissimo officii* qu'il n'a pas encore digérée. Le Pape y a commis plus d'une lourde méprise, et M. de Narfon ne le lui envoie pas dire.

« Il convient ici de rectifier une erreur et de dissiper une double » équivoque de l'Encyclique *Gravissimo*, où Pie X affirme qu'en in- » terdisant d'une manière absolue les « associations de citoyens — » *consociationes civium* — telles que la loi ordonne qu'elles soient » constituées en vue de l'exercice du culte divin », il confirme « ce » que les évêques ont décidé presque à l'unanimité », *fere ad unum* » (p. 220). L'erreur serait que la loi n'ordonne pas la constitution des cultuelles, mais se borne à en déterminer les conditions, si on veut en constituer. L'Encyclique leur prête un caractère de laïcité obligatoire, qui ne répond nullement à la réalité. Enfin, plus grave

encore est l'équivoque résultant de ce que Pie X affirme, en interdisant les cultuelles, confirmer le vote quasi unanime de l'épiscopat.

Tout a été dit là-dessus depuis longtemps. Il sera plus intéressant d'entendre exposer par M. de Narfon « Les vraies raisons du Pape » dans les actes d'une gravité extraordinaire que nous venons de rappeler. Gardons-nous de croire que les Encycliques les aient données, mais M. de Narfon a lu dans l'intime de son âme.

Le premier de ces motifs secrets est que l'Espagne, vers le même temps, menaçait de dénoncer, elle aussi, son Concordat. « Une intran- » sigeance absolue dans les affaires religieuses de France pouvait » être une leçon de choses dont nos voisins sauraient dégager la mo- » rale pratique et dont le Saint-Siège aurait le profit. Nos intérêts » étaient complètement sacrifiés dans cette combinaison. Mais quoi! » fait-on une omelette sans casser des œufs? Pie X a certainement » cru, après de longues hésitations il est vrai, qu'il avait le devoir » d'agir comme il l'a fait. Quant au secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, » il est d'Espagne, et il n'aime pas la France en qui s'incarne à ses » yeux le génie de la Révolution, « satanique par essence », a dit » Joseph de Maistre. J'imagine que le cardinal Merry del Val, à qui » je ne fais d'ailleurs pas un crime de nourrir des sentiments antiré- » volutionnaires et antifrançais, a sacrifié d'une âme égale la « fille » aînée » à ce qu'il croyait être les intérêts du Saint-Siège et qu'il » confond, de bonne foi, je pense, avec les intérêts généraux de l'Eglise » (p. 225).

« La seconde raison cachée, mais réelle, du veto pontifical me pa- » raît avoir été le désir d'en finir une bonne fois avec le gallicanisme, » lequel n'existe plus à l'état de doctrine théologique, mais subsiste » peut-être chez un grand nombre de prêtres et de laïques intelligents » à l'état de protestation latente contre l'ingérence, souvent indis- » crète et absolue de Rome, dans le gouvernement des diocèses où il » n'y a maintenant que les évêques, dépourvus de toute initiative, de » tout pouvoir personnel, ne sont plus que les exécuteurs dociles des » ordres du Pape... » Appauvrir le clergé, serait un excellent moyen. *(Ibid.)*

Enfin, la troisième raison déterminante fut le bluff des inventaires. Les violences auxquelles ils donnèrent lieu, et que M. de Narfon avait ailleurs stigmatisées comme il se devait de le faire, parurent au Pape illusionné une promesse d'appui des fidèles pour ses directions contre les hésitations des évêques dont il se défiait (pp. 226 à 228).

Et si l'on reproche à notre figariste d'attribuer gratuitement au Saint-Père ou à ses conseillers « des motifs inavouables, et, en tout cas, inavoués », il répondra : comment, alors, expliquer les refus du Saint-Siège? (p. 229).

Relevons enfin dans les dernières pages du livre ces réflexions à propos des dispositions du bas clergé à l'égard de S. S. Pie X : « Ils

» admirent enfin, comme tout le monde, la profonde vertu du suc-
» cesseur de Léon XIII, et ce qu'ils aiment le mieux dans sa piété —
» que l'élite intellectuelle du catholicisme souhaiterait plus éclairée —
» c'est justement ce mysticisme dont la naïveté ne laisse pas de nous
» étonner et qui permet au Pape, convaincu que Dieu en toutes cho-
» ses l'inspire et le guide, de poursuivre la grande, l'universelle res-
» tauration dans le Christ, sans tenir le moindre compte des humaines
» contingences et sans connaître en aucun cas un découragement qui
» ne peut jamais avoir sa raison d'être, puisqu'en toute hypothèse le
» Pape n'est que l'exécuteur des volontés d'en haut, et que pour ce qui
» doit en résulter, c'est affaire à la Providence d'y pourvoir. *Deus pro-*
» *videbit !* » (p. 292).

Pour n'avoir plus à revenir sur le respect de M. de Narfon envers la personne et l'autorité du Saint-Père, cueillons encore ces lignes dans un article plus récent et d'autre origine : « Quant au *Sillon*, il » est vrai que le Pape a condamné certaines de ses doctrines, d'ail- » leurs en les jugeant selon l'interprétation qu'en avait donnée l'*Action* » *française*, sur quoi je n'ai pas à m'expliquer ici autrement » (c'est un article de discussion avec les protestants). (Le *Parthénon*, 20 juillet 1912, p. 643).

Déjà, quand parut la condamnation du Sillon, M. de Narfon écrivait dans le *Figaro* du 1er septembre 1910, en célébrant la soumission de M. Sangnier : « Cette soumission n'étonnera d'ailleurs que ceux qui » ne le connaissent pas ou qui le méconnaissent. Et je puis bien dire » qu'elle ne serait pas extrêmement méritoire si elle ne consistait qu'à » adhérer aux enseignements doctrinaux contenus dans la lettre aux » archevêques et évêques de France, attendu que, toutes les erreurs » que cette lettre condamne, M. Sangnier a maintes fois et publique- » ment déclaré, depuis qu'on s'était avisé de les lui imputer, qu'il ne » les professait point et qu'il les réprouvait. Quant aux doctrines » politiques et sociales de Léon XIII... il n'en est aucune que M. San- » gnier n'ait embrassé de tout son esprit et de tout son cœur... Les » sillonnistes catholiques feront sous la direction des chefs que le » Pape leur donne, exactement, ce qu'ils faisaient, au point de vue » de l'action populaire chrétienne, sous la direction des chefs qu'ils » s'étaient choisis. »

Je m'abstiens de conclure sur cette partie; le lecteur appréciera. Mais je ne puis m'empêcher de faire un rapprochement. On excusera cette digression.

A l'époque où parut cette série d'articles dont nous avons fait une analyse très incomplète, un autre publiciste catholique, convaincu qu'on ne remonterait pas le courant libéral qui emportait presque irrésistiblement le clergé et les catholiques de France, si l'on ne voulait en reconnaître la cause et ses effets, s'appliquait à montrer, appuyé

sur une multitude de documents historiques, que ce mouvement était une conséquence de la politique libérale du Pape Léon XIII, mort depuis deux ou trois ans. Loin d'imputer outrageusement à ce Pape « l'hérésie libérale », comme cent voix se sont plu à le répéter, il commençait par prouver, pièces en mains, qu'aucun Souverain Pontife n'a plus explicitement réprouvé dans ses actes doctrinaux toutes les erreurs qui s'y rattachent. Nulle critique, même la plus légère, d'aucun de ces actes, même de la Lettre sur le Ralliement, ne tomba de sa plume; il n'en citait aucun sans le justifier. Mais il constatait et mettait en lumière, avec un luxe de preuves auquel on n'a rien opposé, deux vérités de fait que l'histoire confirmera avec plus d'évidence encore. La première est que cet esprit de conciliation et de transaction dans la conduite pratique, qu'on appelle l'esprit libéral, et qui était éminemment l'esprit de Léon XIII, joint chez lui à la volonté de régler l'action politique des catholiques français conformément à la conception qu'il s'en était faite, détermina en mainte circonstance le fléchissement des évêques et des catholiques dans cette résistance aux entreprises destructives de la religion dont ses actes pontificaux recommandaient le devoir. L'autre vérité est que les novateurs qui, à cette époque, pullulaient en liberté et tenaient le haut du pavé parmi nous, plaçaient effrontément toutes leurs témérités sous le patronage de ce Pape, et le firent avec impunité, sans qu'aucune voix autorisée leur en donnât le démenti, tant on eût craint, en le faisant, de paraître contrarier ce qu'on appelait « les directions » du Souverain Pontife. L'ouvrage était principalement consacré à combattre ces erreurs, aujourd'hui bien reconnues pour telles. On n'en veut pour témoin que M. de Narfon lui-même. Il écrivait, dans le *Figaro*, le 9 juin 1908 :

« Ils sont nombreux les catholiques éprouvés, les prêtres même, » que le P. Barbier *cuide engeigner* dans le pamphlet que la Sacrée » Congrégation, dans l'une de ses dernières séances, « a condamné et » condamne, a défendu et défend, a ordonné et ordonne d'insérer à » l'Index des livres proscrits. » Rien que dans les deux cents premières » pages — que je viens de relire — l'auteur y cloue, peu ou prou, » au pilori, des hommes comme MM. Anatole Leroy-Beaulieu, l'abbé » Lemire, Marc Sangnier et le *Sillon*, l'abbé Klein, l'abbé Birot, M. » Piou et l'Action libérale, le P. Maumus, Charles Bota, le P. Laberthonnière, l'éminent directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, » Blondel, l'abbé Dabry, Mgr Ireland, Melchior de Vogüé, Etienne » Lamy, le très distingué professeur de philosophie Fonsegrive, qu'il » appelle ironiquement « ce père de l'Eglise rajeunie »; Mgr Bœglin, » l'abbé Naudet, l'abbé Gayraud, le grand industriel du Val-des-Bois » M. Harmel, accusé notamment de « substituer son action à celle des » évêques » et dont « le moderne apostolat fomente les dissensions, » l'esprit d'indiscipline et de nouveauté. » Les journaux religieux, voire » l'organe officiel du Saint-Siège, ne sont point épargnés. A M. Fran-

» çois Veuillot et à l'*Univers*, le P. Barbier impute cette « thèse ca-
» tholique libérale qui, en fait, sacrifie les droits de l'Eglise, et dis-
» pense le citoyen des devoirs du chrétien. » La *Croix* « écoppe »
» également, la *Croix* qui « par déférence pour une auguste volonté,
» avait dû se mettre au bas diapason de la politique du ralliement. »

» L'*Osservatore* lui-même est fort malmené. L'auteur ne recule pas
» devant la pourpre romaine, et il dit leur fait aux cardinaux Meignan
» et Lavigerie, au cardinal Lecot, *si parva licet...* »

Ni à l'égard du Souverain Pontife, ni vis-à-vis des évêques ou des cardinaux dont il citait les actes, l'auteur ne se permettait d'autre jugement que celui qui ressortait directement des faits, sans y mêler des paroles malignes. Mais, par son titre peut-être, par une liberté d'appréciation qu'on a pu juger excessive, ou seulement parce qu'elle était prématurée, l'ouvrage fut jugé digne de censure par la Congrégation de l'Index. L'auteur s'inclina docilement et, en outre, poussant la déférence à un point qui n'était pas obligatoire, comme M. de Narfon le disait plus tard avec exactitude, à propos de la condamnation de Mgr Duchesne, il fit retirer son ouvrage du commerce. Ceux qu'il gênait eurent de ce côté gros profit. Enfin, satisfaction leur était donnée, car, ainsi que le disait encore M. de Narfon, comme il lui appartenait : « Ce qui est intéressant, et ce qui était nécessaire, c'est le
» désaveu officiel, par le Saint-Siège, d'une certaine école où l'on
» professe ouvertement — l'abbé Gaudeau, par exemple, l'a écrit
» expressément dans sa préface du *Cas de conscience*, un autre ou-
» vrage du P. Barbier — que la conception politique de Léon XIII était
« utopique et dangereuse pour l'Eglise ».

Mais voici où j'en voulais venir, et la moralité qu'il est utile de tirer. Dans ce même article, M. de Narfon, bien placé pour être informé, disait encore : « Dix-huit évêques français avaient demandé à Rome la condamnation du P. Barbier ». Il est, en effet, bien connu qu'elle fut le résultat de leurs instances pressantes. Ils n'avaient pu supporter ce qui leur paraissait un manque de respect envers le Pape défunt. Leur piété filiale à l'égard du Saint-Siège en était révoltée; il leur semblait que c'était là un scandale dont une répression éclatante pouvait seule prévenir les effets désastreux pour la fidélité des catholiques. Et l'on sait avec quelle violence une plume épiscopale le dénonçait récemment encore.

Eh bien! a-t-on entendu dire que ces prélats se soient émus de l'attitude de M. de Narfon envers le Pape vivant, de ses appréciations sur sa personne et sur ses actes doctrinaux les plus graves; et qu'ils se soient préoccupés de l'influence exercée, non plus par un livre écrit pour ceux qu'intéressent ces questions, mais, quotidiennement, par un journaliste catholique ayant à sa disposition plusieurs tribunes? Si quelque fait extérieur a traduit leur émotion, il m'a complètement échappé.

Il y a plus. C'est un fait bien notoire que, depuis la publication de ces articles et d'autres qu'on verra plus bas, M. de Narfon n'en a pas moins conservé la confiance d'une partie de l'épiscopat, son amitié. Chaque fois qu'il lui plaisait d'ouvrir une enquête près des évêques sur quelque question religieuse, les réponses arrivaient à souhait, comme autant d'hommages au zèle du bon journaliste. On l'admettait à la confidence de ce qui se passait dans les évêchés, dans les réunions; on lui portait ces confidences. C'est grâce à elles qu'il a pu commettre cette série d'indiscrétions « opportunes » qui jetaient dans le public des documents privés, comme la Lettre du cardinal Secrétaire d'Etat sur l'abstention des élèves des Instituts catholiques à l'égard des cours de l'Université, la décision pontificale du 4 avril 1908 sur le mode de nomination des évêques, ou, plus récemment, le mémoire de Mgr Chapon sur le Décret *Quam singulari*. A telle enseigne qu'on se trouverait amené à demander — dût la question paraître indiscrète —: ceux qui voient un danger pour l'Eglise en France dans l'influence exercée par la *Critique du Libéralisme* et par son directeur, que pensent-ils de celle de M. de Narfon? Et, certes, c'est, comme on dit, un signe du temps, ou, plus clairement, de la faveur et de la force possédées par ce mouvement libéral dont on nie volontiers l'existence, que l'impunité et le crédit d'un écrivain comme M. de Narfon. Cette constatation nous est permise; elle a son importance.

II. — Les évêques et les cardinaux

Après ce qu'on a lu concernant la personne et l'autorité du Souverain Pontife, le langage de M. de Narfon sur les évêques et les membres du Sacré-Collège se peut ajouter à ce qu'on doit penser de son respect pour les représentants de l'Eglise. Néanmoins, il ne sera pas inutile d'en apporter aussi quelques exemples. Ils expliqueront, par surcroît, que ma liberté sur ce point l'ait scandalisé. Pour moi, je sens, qu'avant de le citer, j'ai besoin d'invoquer de nouveau comme excuse l'intérêt de l'œuvre de salubrité publique que nous poursuivons. Il faut d'ailleurs se borner à quelques traits.

Une des choses impardonnables qu'on reproche à l'épiscopat, est de n'avoir pas résolument utilisé la loi de 1901 sur la liberté d'association. « Si nos évêques, au lieu de perdre leur peine et leur encre à » envoyer à Rome des mémoires dont il n'est même pas sûr que le » Pape ait pris connaissance, avaient arrêté d'eux-mêmes, en vertu » des droits inhérents à la charge apostolique, les décisions pour » lesquelles ils s'obstinent à implorer du Saint-Siège un *Licet* qui ne » vient jamais, le Saint-Siège, mis en face du fait accompli, n'y aurait » rien trouvé à redire et n'aurait élevé aucune protestation... Ils ont » préféré harceler Rome de questions et de suppliques, comme s'ils

» avaient oublié que c'est aux évêques, et non pas seulement à l'évê» que de Rome, qu'il incombe, selon le mot de saint Paul, de gouver» ner l'Eglise de Dieu, *episcopos* (au pluriel) *regere Ecclesiam Dei.* » Ils se sont conduits vis-à-vis du Pape comme de timides secrétaires » incapables de la moindre initiative pratique et qui n'ont pas d'autre » mission que d'exécuter les ordres reçus. Cette timidité leur coûte » cher. Elle coûte cher à l'Eglise de France... » (p. 235).

Le fait et le droit dans la nomination des évêques font l'objet d'un article où les potins sur divers personnages ecclésiastiques, qui peuvent être écartés ici, se mêlent aux considérations du canoniste. M. l'abbé Gondal, sulpicien, et supérieur du grand séminaire de Toulouse, avait été désigné par l'épiscopat, selon le premier mode de nomination établi, pour devenir coadjuteur de Montauban. Ce fut Mgr Marty que le Pape choisit. Nomination « scandaleuse » (p. 269). L'émotion qu'elle provoqua, à en croire M. de Narfon, décida Rome à modifier une seconde fois le système des nominations. On sait que, désormais, chaque évêque désigne au Saint-Siège, une fois par an, les trois ecclésiastiques qui leur paraissent les plus dignes. « Ainsi Rome a-t-elle les » mains encore plus libres qu'auparavant, et se gêne-t-elle encore » moins. Comment use-t-elle, en fait, de cette liberté qu'elle s'est ap» propriée un peu à la façon de Bilboquet (« cette malle doit être à » moi »)? etc., etc... » (p. 269). « Ce qui est sûr, c'est que les évê» ques directement nommés par Pie X sont dans l'ensemble très infé» rieurs, comme valeur personnelle, aux évêques choisis naguère par » M. Dumay. « Le Pape recrute l'épiscopat français avec des prêtres » à mentalité de sous-officiers », disait très justement un haut digni» taire de l'Université » (p. 272). C'est donc pour le canoniste l'occasion d'intervenir et de rappeler le Pape à la constitution de l'Eglise. « Aussi bien le système d'élection actuellement en vigueur est-il le » renversement et la négation des plus anciennes traditions ecclésias» tiques. Aux premiers âges de l'Eglise, *les évêques étaient élus au* » *suffrage universel* » (p. 272). Et M. de Narfon termine sa petite consultation par ces mots : « Mais Pie X songeait plutôt, comme nous » l'avons vu, à en faire disparaître les derniers vestiges, à l'abolir » définitivement au profit de l'impérialisme romain. La logique de » l'ultramontanisme, qui semble souffrir avec peine qu'il y ait encore » dans le monde catholique quelques évêques, j'entends quelques véri» tables évêques, exigeait qu'il en fût ainsi » (p. 273).

Un autre jour, M. de Narfon traite des droits proportionnels de la France dans la composition du Sacré-Collège. Il écrit au moment de la dernière promotion. Ce lui est d'abord le sujet d'une note où il dit du cardinal Amette : « Mgr Amette est un prélat libéral, d'un libéra» lisme, il est vrai, exclusivement confidentiel, mais qui se manifestera » sans doute, lorsque les circonstances seront plus favorables, avec

» d'autant plus d'éclat qu'il aura été plus longtemps contenu » (p. 279).

Mais, parlant surtout des cardinaux plus anciens, il écrit à propos de Mgr Luçon et de Mgr Andrieu : « Le second et le troisième ont été » créés par le Pape actuel, qui se serait fait scrupule de choisir des » cardinaux pour la France parmi l'élite intellectuelle de son épisco- » pat. S'il a choisi ces deux-là, de préférence à tous ceux que leur » valeur personnelle désignait mieux ou l'importance de leur siège » aussi bien à son élection, c'est à coup sûr parce qu'il n'en a trouvé » ni de plus médiocres intellectuellement, ni de plus passivement doci- » les. Si leur passive docilité est évidente leur médiocrité intellectuelle » l'est encore plus. Elle est pour leurs prêtres comme pour leurs collè- » gues un objet de risée. Le cardinal Luçon a à peu près le prestige » normal d'un curé de canton, et au surplus ce n'est pas lui qui dirige » son diocèse, c'est M. l'abbé Neveu, vicaire général, auquel les pres- » bytères ont donné pour ce motif le plaisant surnom de Cardinal- » neveu.

» Quant au cardinal Andrieu, à peine a-t-il traversé le grand sémi- » naire, et à peine a-t-il fait l'expérience personnelle du ministère » paroissial. Connaît-il seulement la théologie? Il paraît que lui-même » se flatte de n'en avoir appris que le strict nécessaire pour être appelé » aux ordres majeurs... De ce siège (de Marseille) il fut transféré, après » la Séparation, au siège archiépiscopal de Bordeaux, ayant déjà été » revêtu de la pourpre romaine par Pie X qui apprécie justement en » lui la plus remarquable absence d'idées personnelles et une étonnante » disposition à exécuter, sans chercher même à les comprendre, et » surtout sans céder à la tentation de les discuter, les ordres de » Rome... » (p. 279). Et, à propos d'une déclaration de Mgr l'arche- vêque de Bordeaux sur la résistance aux lois impies : « Le cardinal » Andrieu éprouva le besoin de s'expliquer en essayant de mettre en » opposition certaines de nos lois civiles avec la loi religieuse. Et il » établit ainsi clairement qu'il n'était pas plus au courant du code » français que du droit canonique et de la théologie » (p. 281).

Il faut en passer bien d'autres. D'un article sur la situation des évê- ques vis-à-vis du Saint-Siège : « Nous n'avons même plus d'évêques, » j'entends des évêques qui gouvernent librement les prêtres et les » fidèles soumis à leur juridiction. Les évêques français oublient pra- » tiquement que leur fonction dans l'Eglise est de droit divin selon » le mot si souvent cité de saint Paul : *Posuit episcopos regere Eccle-* » *siam Dei*. Ils acceptent de n'être plus que les représentants du Pape » et les exécuteurs ou les transmetteurs de ses directions... Non seu- » lement les évêques français ne gouvernent plus librement leurs dio- » cèses, mais ceux d'entre eux qui sont connus pour leur modération » vivent dans la crainte perpétuelle qu'un souffle venu de Rome » ne fasse tomber de leur tête une mitre mal assurée... » (p. 284).

Suivent « quelques conséquences de l'humiliation de l'épiscopat :

conversions et surenchères. » — « Et si l'on se place à un autre » point de vue, ne pouvons-nous pas voir là le levier secret de quelques » conversions épiscopales du libéralisme à l'intransigeance — du li- » béralisme le plus large à l'intransigeance la plus étroite et la plus » violente — que le changement de régime des cultes n'explique pas, » me semble-t-il, suffisamment, tout en les colorant d'un prétexte » excellent, dont il ne paraît d'ailleurs pas que Rome soit la dupe? » Et n'est-ce pas là aussi la raison profonde de ces perpétuelles suren- » chères qui répondent si peu, en général, au sentiment véritable de » l'épiscopat? » Alors, vient tout un développement : « surenchères notamment dans la lutte scolaire », « surenchères dans l'affaire de la première communion », « surenchères surtout quand on parle du Pape, » vis-à-vis duquel tant de lettres affichent une admiration qui n'est » pas dans les esprits, une gratitude et un amour qui ne sont pas » dans les cœurs, une servilité enfin qui est malheureusement dans » la conduite » (pp. 288 à 293).

Cela peut suffire, semble-t-il, pour permettre d'apprécier comment M. de Narfon mérite d'être « qualifié » comme publiciste catholique, à ce point de vue essentiel et le premier de tous : le respect envers la personne et l'autorité du Saint-Père, envers la hiérarchie ecclésiastique, la soumission de jugement et la docilité pratique aux décisions de l'Eglise.

Il nous reste à le suivre sur d'autres terrains.

(A suivre). Emm. BARBIER.

LE CENTENAIRE DE LOUIS VEUILLOT

VII. — LE FRANÇAIS

IV

Il est peut-être difficile de soutenir que L. Veuillot s'est rallié au principe dynastique, en même temps qu'à la personne du comte de Chambord. Il ne faut pas oublier cependant que longtemps avant de nommer Henri de Bourbon, il adhère à « l'homme de la vraie race »; il s'incline devant celui qui surgira « de ce sang français sacré par tant de grandes choses accomplies ».

Il a bien écrit, le 31 janvier 1871 : « Je crois à la République. En

dehors de la République, il n'y a que des dictatures à peu près également corrompues et inféecondes. » Mais cette république qu'il accepte n'est pour lui qu'un gouvernement provisoire, un régime de transition. Il veut laisser à la France le temps de se recueillir quelques jours et, par le consentement du peuple, de renouer avec les traditions du passé. Il veut quelques mois de silence, une sorte de retraite nationale après la catastrophe, d'où nous sortirons avec des pensées meilleures, des résolutions fécondes, décidés au renouvellement de l'ancien pacte. Et l'article se termine par un projet de constitution qui consacre implicitement le droit dynastique et formellement les titres personnels du comte de Chambord :

« Henry de Bourbon, étant le chef de la plus illustre famille française, sous laquelle la France s'est agrandie, consolidée, refaite; qui a le plus sincèrement essayé la pratique des lois politiques modernes; qui a présidé à nos plus constantes fortunes militaires, qui nous a donné notamment la Lorraine, l'Alsace et l'Algérie;

» Ce prince étant à la fois le Français le plus innocent de nos malheurs, le plus éloigné de nos discordes, le plus noblement intéressé à en tarir la source, le moins homme de parti, celui autour de qui les opinions conservatrices, le sentiment national et les espérances d'une grande réparation peuvent plus noblement se réunir...

» Henry de Bourbon est prié d'accepter la régence du peuple français obligé de se constituer à nouveau. »

Suivent les articles d'une constitution politique que Taine eût approuvée dans son ensemble, car elle considère la France comme un organisme vivant, soumis aux lois de sa nature, de son passé et de ses traditions historiques. Le dernier paragraphe est ainsi conçu : « La constitution étant votée, l'Assemblée priera Henry de Bourbon d'accepter pour lui et ses descendants en ligne directe ou par adoption, la fonction de chef suprême de la France... » Il est bien évident que ce « démocrate » ne raisonnait point tout à fait d'après les mêmes principes que ceux d'aujourd'hui. Il est bien question là-dedans de suffrage universel et de libertés politiques; tout le projet implique une reconnaissance du droit populaire, mais — et je le montrerai tout à l'heure de façon péremptoire, — L. Veuillot mettait dans tous ces mots-là à peu près autant de vérités que nous sommes parvenus à y mettre de paradoxes.

Il ne lui en coûtait point d'ailleurs de se rallier aux principes essentiels de la monarchie. La Démocratie, après l'essai loyal et bref de 1848, lui avait toujours inspiré une véritable horreur. Il serait facile d'extraire de ses lettres un réquisitoire à la fois amusant et acerbe contre l'absurde régime. Il le vilipende à plaisir, et même sa langue se fait grossière pour être digne du sujet. En 1855, il écrit à Segrétain : « Vous vivez dans une démocratie : mangez à la gamelle ou serrez-vous le ventre! » Si d'aventure il se surprend à espérer quelque

chose de la Démocratie, ce n'est qu'en escomptant des miracles, et il sait bien que la Providence ne gouverne pas le monde avec des miracles. Sous la meilleure des républiques — je parle de la Monarchie de juillet — il ne se rassure sur l'avenir qu'en appelant l'Eglise à la « rude et périlleuse éducation » du peuple. Et sa confiance ne va pas très loin : « L'Eglise en a fait d'autres; — écrit-il; — elle a discipliné des naturels plus sauvages, elle a tendrement servi et fidèlement aimé des pupilles plus ingrats. Réussira-t-elle cependant? Dieu le sait! Si elle ne réussit pas, on tremble à contempler l'avenir du monde. Que deviendront ces peuples altérés d'indépendance et chaque jour plus rebelles à toute autorité? Qu'attendre de ces désirs effrénés, de ces ambitions folles, de ces passions cupides, sinon les misères infinies d'une anarchie sans terme, d'un despotisme sans frein, d'une guerre sans repos? » Il est évident qu'un régime qui ouvre et laisse subsister de telles perspectives ne peut être l'idéal de Veuillot, pas même un de ces pis-aller provisoires auxquels il s'est résigné plus d'une fois.

En 1872, il regarde naître la troisième République. Elle est sortie de l'émeute devant l'ennemi, à la lueur des incendies, du flot de sang des massacres. Elle est le règne de « la canaille », et celle-ci est si abjecte, si insolente, que Veuillot en arrive à formuler ce souhait : « On ne comprend plus le gouvernement que sous l'aspect d'un fouet qui fasse enfin rentrer la canaille dans le chenil. » Et qu'ils sont petits, grotesques, les hommes qui instaurent la République! Voici Thiers, « ce canotier heureux qui, pour avoir gouverné quarante ans son périssoire entre les quais de la Seine, se croit capable de diriger le navire en haute mer et par le gros temps », Thiers qui joue au petit Napoléon et qui n'aura même pas son Sainte-Hélène pour la bonne raison que « les lampions ne s'éteignent pas dans la mer »; Thiers qui se croit un grand homme et qui n'est « pas même de cette espèce des grands hommes qui n'ont jamais cessé d'être petits. Il se vantait l'autre jour de prendre place parmi les redresseurs de révolutions; il se trompe beaucoup : sa place est simplement parmi ceux que les révolutions ne redressent pas. » Veuillot se tord de rire sur les pas du *libérateur,* ou plutôt il se sent partagé « entre le spasme qui fait rire et le spasme qui fait pleurer », car c'est la France qui est en jeu et il s'écrie : « France, c'est donc là que tu pouvais descendre : un éphémère pour appui, et plus rien! » Voici Gambetta après Thiers. Oh! celui-là, avec quelle verve il le bafoue! Il ne sait de lui que ce que tout le monde voit; il ignore les entrevues chez la Païva et les intrigues avec Bismarck. Il ne le juge que sur ce qui saute aux yeux : « Voir Gambetta et mourir! Il manque de galbe : court, lourd, endormi d'un œil, il est le dos sur lequel la France a été non seulement battue, mais houspillée et raflée; il personnifie la *défense nationale,* nom de sinistre ignominie, pesant trois milliards de honte; il est la terreur, plus infâmante encore; il est la

riboto dans le sang, le marché véreux, la fausse nouvelle incarnée, l'histrionisme cynique qui fit rire l'étranger durant le drame de la mort de notre honneur, et par lui le sang français coula cinq mois sur la terre de France, sans y produire autre chose que ce qu'il fallait de boue à étouffer dix siècles de renom! » Voici le « prince Jules » Favre, et J. Ferry, et tous les princes de la République, croqués, disséqués, mis à nu par l'impitoyable railleur. Penser que ces piliers de prétoire ou de café pourraient être, le lendemain, les chefs du pays : non, vraiment, non, ce serait trop fort! Et Veuillot les écarte l'un après l'autre d'un coup de sa lanière. Il leur crie : « Nous possédons trop le sens du goût, nous sentons trop le ridicule, nous sommes trop fiers, pour mettre le nom de la France sur ces soliveaux cognés, déchiquetés et salis qu'on a vus vingt ans à la porte des boutiques. » Tout l'esprit, tout le sang de la race, tous ses orgueils, tous ses souvenirs, toutes ses traditions, se révoltent dans l'âme et par la plume de Veuillot. Les hommes et le régime du 4 septembre sont là jugés pour toujours, marqués au fer rouge d'un stigmate qui ne s'effacera point et que leurs héritiers d'ailleurs s'efforceront de justifier jusqu'au bout.

En même temps qu'il abat les idoles naissantes, L. Veuillot s'efforce de dresser plus haut, chaque jour, au-dessus de la foule l'image de l'homme nécessaire. On sent qu'en face des ruines et des hontes il n'a trouvé de consolation que dans le spectacle des grandeurs passées. Il s'est replongé, tout vif et saignant, dans l'histoire et la légende françaises; il en sort avec des fiertés qui sont rares en l'âme d'un vaincu. Je me suis demandé souvent pourquoi les illuminés de la démocratie ne peuvent ouvrir leurs esprits à la merveilleuse beauté de l'art classique. Je connais un petit jeune homme à qui le simple nom de Versailles donne presque des crises d'épilepsie et qui crache par terre quand on lui parle de la tragédie de Racine. J'ai vu un jeune prêtre démocrate applaudir à tour de bras, devant une immense assemblée, un chétif conférencier qui n'avait d'autre mérite que de blasphémer l'*Iphigénie* française. C'est que comprendre Racine et l'aimer, c'est communier à la tradition nationale, à des pensées, à des formes littéraires, à une harmonie souveraine, à une magnifique légende, à tout un passé de raison et de gloire que vilipende le présent. Veut-on savoir par où commence la soumission à la vérité politique et sociale? qu'on lise cette page écrite par Louis Veuillot, le 24 avril 1872, devant le palais de Versailles : « Si Jean Racine n'avait pas fait *Iphigénie*, le château de Versailles serait le poème français le plus français, et l'on pourrait estimer Louis XIV plus grand poète que Jean Racine. Les deux œuvres sont d'ailleurs taillées dans le même marbre, du même souffle, belles de la même grâce, *plus belle que la beauté;* l'un et l'autre disent également le grand siècle, le grand règne, le grand roi. Quelle époque! Jeunesse

dans la maturité, vigueur dans le repos, habitude dans la splendeur, mise en œuvre puissante, incessante et tranquille de toutes les facultés d'un noble peuple et de toutes les richesses de l'esprit humain... La majesté de Versailles s'élevait comme l'expression du mouvement national. Avec le roi, la France voulait que tout ce qu'il y aurait de lumineux et de beau sur la terre fût français. Versailles n'était qu'une fleur, mais cette fleur marquait une époque du monde : l'arbre sans rival où elle venait d'éclore avait dû étendre à l'infini ses racines pour la former de toutes les belles sèves qui ont traversé le genre humain. Le génie humain reconnaissait et applaudissait la merveille. A l'heure du soir, lorsque le soleil se couchait dans le lointain des étangs et des bois, et lorsque le roi sortait de son palais plus rempli d'hommes illustres qu'il n'était orné de chefs-d'œuvre, en présence de ces deux soleils « venant au-devant l'un de l'autre », personne sur la terre ne pouvait concevoir même la pensée d'insulter ni l'un ni l'autre. Ils paraissaient comme deux ouvrages de Dieu destinés pour répandre la lumière. L'on sentait que l'homme qui se promenait sur la terrasse de Versailles... n'avait à craindre aucun affront des hommes, que son peuple jouissait du même honneur dans la même sécurité, et que tout citoyen de France était chez lui comme le roi. En ce temps-là, il n'y avait sur la terre ni canaille ni ulhans. » L'homme qui a écrit cette page n'est pas un monarchiste de la veille ou du lendemain; il l'est de toujours et pour toujours. Il a pu s'ignorer lui-même ou imposer un long silence à toutes les voix sincères de son âme. Mais quand on a à ce point l'horreur de la « canaille, » la haine du « uhlan » et le culte de la gloire française, on est pour le roi de France et on ne peut être que pour lui.

Trois mois après, L. Veuillot lit la lettre du comte de Chambord à M. de la Rochette. Enfin, voilà un langage de chef, une parole catholique et française : « Nul n'aura le pouvoir de me faire dévier de mon chemin, — dit le Roi, — Je n'ai pas une parole à rétracter, pas un acte à regretter. Paroles et actes m'ont été inspirées par l'amour de ma patrie. » Il dit encore : « Ayez confiance dans la mission de la France. L'Europe a besoin d'elle, et c'est pourquoi la vieille nation chrétienne ne peut périr. » L. Veuillot tressaille de joie; une immense espérance, tout d'un coup, gonfle son cœur. Il lui apparaît providentiel et sublime ce prince qui est plus et mieux qu'un prince, puisqu'il est un principe. Et il fait le salut de la plume, le salut de l'épée à ce chef qui vient de se dresser sur les ruines : « Deux hommes seulement au monde, — écrit-il, — parlent au monde et à la France avec ce plein et sincère courage de la vérité : le Pape dans sa prison, le Roi dans son exil, et deux hommes seulement sont en pleine possession de l'estime du monde : le Pape et le Roi... Si ces paroles sont reçues, nous ne disons pas du monde

entier, mais seulement de ceux qui ont un devoir plus pressant d'obéir au Pape et au Roi, le monde est sauvé. » Il arrivait au terme; fièrement, sans arrière-pensée, il arborait en tête de l'*Univers*, à côté de la croix du Christ, le drapeau du Roi. Les libéraux et les parlementaires, — « qui sont des violettes... en papier gris », — disaient, en se couvrant la face : Veuillot se vend! Veuillot veut être député!... C'est vrai, il se vendait, il se donnait au plus offrant, à celui qui lui promettait la liberté de l'Eglise et le relèvement de la patrie. Mais il n'avait trouvé qu'un acquéreur, un seul, qui voulût y mettre le prix, Henri V : « Je me suis vendu, — disait-il franchement, — à son beau et fier visage d'honnête homme, de prince chrétien et français. Ces chaînes d'or ne lui ont pas attaché aussi solidement que je l'aurais voulu des amis sur lesquels il devait compter. Pour moi, elles me lient, et je dirais volontiers que, comme Français, elles me relèvent. Depuis longtemps, aucun de mes maîtres ne m'avait ainsi parlé. Dans ces conditions je lui appartiens. »

Le pacte fut imbrisable. Le comte de Chambord écrira, à la mort de L. Veuillot : « *Nul autre ne sut pénétrer plus avant dans ma pensée.* » Il y entra comme chez lui. Et de fait il était bien chez lui; il retrouvait là, dans les lettres du Prince, toute sa pensée, tout son rêve, tout ce dont le pauvre vaincu de Sedan ne lui avait donné qu'une fragile et éphémère illusion.

C'était son principe de toujours : il faut en finir avec la Révolution; il faut que la France s'évade une bonne fois de cette anarchie parlementaire ou émeutière qui depuis 1789 est le régime dont elle meurt. Cette vérité, il l'avait criée plus haut que jamais parmi les horreurs de la guerre et de la Commune : « Cette génération — écrivait-il le 26 janvier 1871 — a l'excuse d'une sorte de perversité, c'est-à-dire d'imbécillité native : *et in peccatis concepit me mater mea.* Ce n'est pas la république de 1870 qui nous a tués, ce n'est pas non plus l'empire, ni même le régime précédent, quoiqu'ils n'y aient pas nui. Toutes ces formes et tous ces systèmes ne sont que des figures diverses du même ulcère, provenant du même sang vicié. Nous mourons de la Révolution, et tous plus ou moins nous avons voulu retenir ce mal dans nos veines. Si l'effroyable traitement que nous endurons l'y laisse, on peut se dispenser de clouer le cercueil; nous n'en soulèverons pas les planches; il ne nous reste qu'à pourrir. Ce qui reste à faire, le dernier remède possible, ce miracle à demander et que nous pouvons encore espérer, puisque nous pouvons encore l'implorer, c'est de rompre avec la Révolution. » — Et maintenant le roi lui apparaissait comme le seul liquidateur possible de ce funeste héritage. Il le définissait en une brève et pittoresque formule : « Le roi est l'exorciste de la Révolution... Pour vivre, il faut que la France se recommence. Comment et par qui se recommencera-t-elle, si elle n'a plus de tête et si elle doit perpétuellement marcher au

hasard sous les chefs perpétuellement ineptes, lâches et méprisés que lui imposera la sédition? Combien de 4 septembre croit-on que nous puissions encore supporter sans perdre les derniers éléments de la vie? L'avenir et la liberté n'ont plus qu'une ressource, Henri de Bourbon. En dehors d'Henri de Bourbon, il n'y a que Catilina et César. » César, il en avait fait l'expérience; Catilina s'agitait, rouge de sang, plus rouge encore de radicalisme écarlate. L. Veuillot criait: « Vive le Roi, l'exorciste de la Révolution! »

C'était son principe encore : il nous faut un maître, un vrai chef, quelqu'un qui ait le droit et le pouvoir de commander, d'organiser, de reconstituer, qui n'ait rien abdiqué de son autorité, qui se refuse à courber le front sous les Fourches Caudines des parlementaires. Et Henri de Bourbon se présentait comme tel; il avait son *non possumus* comme le Pape. Il disait : « Je ne suis pas un candidat à la royauté, mais un principe de gouvernement. Si la France veut le gouvernement que je représente,... alors je suis à sa disposition. Que si au contraire on ne veut qu'une monarchie de circonstance destinée à légaliser les courants révolutionnaires, alors il est inutile de m'appeler ». Et les libéraux poussaient des cris d'effroi, Mgr Dupanloup tonnait, M. de Falloux grinçait, M. de Broglie intriguait. Mais le roi ne cédait point. On le voyait, très haut et très loin sur l'horizon, son drapeau à la main, impassible, magnifique sous le frisson d'or de ses fleurs de lis. Ah! quelle joie pour L. Veuillot. « Il sera roi, — criait-il, — ou il ne sera rien. Croit-on qu'il voulût régner pour les appointements de la couronne? » A M. de Falloux dont l'héroïsme se prodiguait comme toujours en des conseils d'abdication, il répondait : « *On ne parle point sous les armes!...* Il n'y a qu'un vrai drapeau, celui de l'autorité légitime. Elle n'en veut pas d'autre que le sien, et elle a raison ». Et à tous les ergoteurs de la couleur et de la nuance, à tous les gabelous du libéralisme qui auraient voulu qu'en passant à la douane le drapeau du roi prît toutes les teintes de leur arc-en-ciel, il ripostait avec une éloquence tour à tour cinglante et vibrante : « On croit que nous avons besoin de grands hommes, grands par les principes, par le génie, par la vertu : pas du tout! Il ne nous faut qu'un teinturier... Jeanne d'Arc n'aborda jamais l'ennemi que son drapeau à la main, son drapeau blanc semé de fleurs de lis d'or. Elle déployait son drapeau et gardait au fourreau son épée. Elle disait devant ses juges : « J'aime mon épée, mais j'aime quarante fois plus mon drapeau! »

C'était son principe enfin : dans le trouble contemporain et la rupture des traditions, le seul droit complet et inamissible qui demeure est le droit du peuple. Qu'on se rassure! Il n'était ni de l'école de Jean-Jacques, ni du music-hall de Gambetta. L'Eglise, — écrivait-il, — « ne dit pas que le peuple est souverain, parce qu'elle ne dit point de non sens et qu'elle ne place point les choses là où

elles n'ont point d'emploi. » L. Veuillot ne se grise point de phrases, de sonorités sentimentales. Il prononce le mot de « démocratie chrétienne », mais il laisse à d'autres le soin de corrompre la formule et d'en faire un ramassis d'erreurs politiques et sociales. Le droit du peuple pour Veuillot, le voici : « Le peuple a toujours le droit d'être gouverné dans la justice et dans la liberté,... d'avoir une constitution qui lui assure Jésus-Christ. » Alors que voulez-vous qu'il fasse? Il voit d'une part le peuple de France conquis, dominé, tenu en servitude par une cohue de renégats et de sectaires; il voit d'autre part s'avancer vers la frontière un prince qui à tous les titres que lui confèrent sa race et le choix de Dieu, joint l'amour du peuple, la passion de son bien, de son salut, de sa délivrance. Dès lors, le droit populaire et le droit royal se confondent; ils ne font plus qu'un dans l'ordre naturel, dans l'ordre divin. Et L. Veuillot, montrant Henri de Bourbon, fils de France, à la multitude qui attend un sauveur, conclut toujours avec la même franchise : « Il est le vrai et l'unique représentant du peuple, de même que le vrai et l'unique roi. » Le vrai démocrate, c'est L. Veuillot. Et ne lui dites point qu'il abdique le droit du peuple entre les mains d'un maître, il vous répondra : « Nous n'avons pas abandonné le droit du peuple; nous avons avoué que le droit du peuple n'était que là. Nous nous sommes dit et nous avons avoué que... la république de tout le monde n'avait qu'un président possible, le roi de France, le roi très chrétien. » Tout l'abîme sépare un Veuillot d'avec un Sangnier, un homme qui raisonne sur des réalités d'avec un enfant qui raconte ses songes. Un Veuillot sait bien que la plèbe est inorganique et qu'une nation meurt dans le chaos; et, pour organiser la démocratie, il ne voit qu'un moyen, le chef, — un instrument, le roi. Le roi est à ses yeux « le représentant légal du peuple opprimé », « l'homme qui a le droit de parler et même de stipuler pour lui » « le véritable représentant du peuple chrétien. » Et il définit le droit royal en une phrase qui contient plus d'avenir social que toutes les palabres lyriques dont on étourdit nos oreilles : « Sans être défini, le droit de Henri de Bourbon... est celui d'un fondé de pouvoir universel, pouvant décréter des réformes immenses et imposer à la nation des conditions fondamentales contre ses préjugés les plus enracinés. »

Et l'on pardonnera à L. Veuillot d'avoir trouvé, dans son bon sens catholique et français, la plupart des idées et des formules sur lesquelles s'appuie en ce moment l'école du nationalisme intégral. On va peut-être crier au scandale; les apôtres de la démocratie chrétienne vont se voiler la face et m'accuser de vouloir compromettre Veuillot dans le voisinage des positivistes et des... monophoristes. Ce n'est pas ma faute tout de même si, pour exprimer des pensées identiques, il s'est servi à peu près du vocabulaire de Ch. Maurras. On lui pardonnera donc d'avoir écrit, si l'on ne me pardonne pas de citer, cette

demi-page où il achève d'esquisser le portrait de son roi et que l'on croirait empruntée aux théoriciens du néo-monarchisme : « Roi de France, c'est-à-dire, par les réformes futures de la décentralisation, *roi de France*, ou *président héréditaire des Républiques françaises*, c'est la même chose au fond. Aucune monarchie n'est praticable sans le plus large essor de libertés publiques et sans la participation républicaine du peuple au gouvernement et à l'administration; aucune république n'est possible sans la présidence héréditaire... Or, s'il s'agit de trouver une tête et de satisfaire à cette urgence, l'on peut avoir des sentiments personnels et de parti fort différents; on peut préférer Orléans, Bonaparte, Thiers;... la raison générale désigne Henri de Bourbon. C'est lui seul qui peut réunir toutes les fractions, malheureusement si divisées du très grand et très tenace parti monarchique, et leur assurer la victoire. C'est lui seul encore qui peut rallier dans une vaste mesure les sections honorables et sérieuses du parti républicain, et satisfaire à ce qu'il y a de juste au fond des aspirations désordonnées et renversées du socialisme... »

Ainsi donc : monarchie traditionnelle, monarchie catholique, monarchie autoritaire, monarchie populaire, la pensée politique de L. Veuillot se développe et s'achève dans une logique rigoureuse...

Hélas! il était écrit que tant de bon sens, une si grande raison et des raisons si urgentes, se heurteraient aux intrigues des brouillons, à l'inintelligence de celui-ci, aux ambitions de celui-là. Veuillot voit clair dans ce misérable jeu et ses misérables résultats; il crie à ces politiciens aveugles : « L'homme que vous faites en réalité se nomme Gambetta. » Il est triste, il voit bien qu'en éternisant l'exil du prince, on éternise du même coup l'exil des principes. Il a confiance quand même dans les revanches de la vérité; l'échec de la restauration royaliste n'a tué ni un atome de sa foi ni un atome de ses espérances. Il meurt inconsolé, mais non découragé; et si on lui avait demandé à la dernière minute sa dernière profession de foi politique, il eût certainement répondu par la conclusion d'un de ses articles de 1873 : « Bourbon, le temps n'est point passé, et bientôt la France, impatiente d'avoir une épée et une main de justice, ne voudra plus attendre. »

***

Il y aurait peut-être une certaine indiscrétion à se demander avec qui L. Veuillot serait aujourd'hui.

Si je lui posais la question, il me semble qu'il me renverrait à son article du 16 novembre 1870 et qui est intitulé : *Conversation avec M. Pelletan*. Il n'y changerait pas un mot, si ce n'est peut-être pour ajouter une note de colère contre les catholiques qui supportent avec résignation l'abject joug sous lequel il étouffait. Il écrivait donc : « Moi, chrétien catholique de France, vieux en France comme les

chênes et enraciné comme eux; moi, fils de la sueur qui arrose la vigne et le blé, fils de la race qui n'a cessé de donner des laboureurs, des soldats et des prêtres, sans rien demander que le travail, l'Eucharistie et le sommeil à l'ombre de la Croix; moi, enfin, fidèle à toute la tradition et à tout le cœur de ma vieille patrie pleine de bonne fierté et de bonne gloire, voici mon intolérable affront qui me fait rougir, non plus à la joue, mais dans l'âme : je suis constitué, déconstitué, reconstitué, gouverné, régi, taillé par des vagabonds d'esprit et de mœurs qui ne sont ni chrétiens, ni catholiques, c'est-à-dire, par le fait, qui ne sont pas Français, n'ayant rien du culte de la patrie. Ces gens-là sont venus des pays d'hérésie, des juiveries errantes, de lieux pires encore, des cavernes et des terres maudites où le nom de Jésus-Christ n'est pas connu. Les uns n'ont pas reçu le baptême, les autres l'ont gratté de leur front. Renégats ou étrangers, ils n'ont ni ma foi, ni ma prière, ni mes souvenirs, ni mes attentes. Mon âme n'espère pas avec eux, leurs cœurs ne battent pas avec mon cœur : en quoi sont-ils donc mes concitoyens? Ou ils ne sont pas Français, ou je ne le suis plus. Or, ils me gouvernent, ils sont mes maîtres, ils ont le pied et la main sur ma vie, ils me font sentir l'insolence de leur domination jusque dans cette église, le sanctuaire de la patrie, où ils n'entrent jamais. Sur le seuil, ils insultent mon prêtre; ils viendront l'insulter jusqu'à l'autel, ils viendront l'arracher de l'autel quand il leur plaira... Quand je dis que je suis trompé, je m'abuse. Je ne suis pas trompé, je suis conquis. Je suis sujet de l'hérétique, du juif, de l'athée, et d'un composé de toutes ces espèces qui n'est pas loin de ressembler à la brute. Est-ce que cela durera toujours? » De ce réquisitoire et de la question qui le termine, je conclus simplement que L. Veuillot eût fait un bien médiocre rallié. Non, en vérité, on ne l'eût point surpris parmi ceux qui, sous couleur de loyalisme, se font de plus en plus timides dans la lutte contre les forfaits et les sacrilèges : « Qui ne résiste pas lorsqu'il s'agit de la cause de Dieu est complice », écrivait-il en 1860; il eût dit la même chose en l'an de grâce 1912, et il eût résisté, lui, sans même accepter l'étiquette d'un régime qui repose sur l'athéisme radical et qui n'a d'autre politique certaine que le despotisme athée.

Il n'eût jamais accordé une minute de crédit à ces équipes de jeunes gens qui jouaient hier aux semeurs, traçaient leur « sillon » et n'y jetaient malheureusement que la graine de l'ivraie folle. C'est ailleurs peut-être qu'il eût salué le renouveau des printemps de France, dans ces neuves énergies qui se déchaînent, un peu violentes peut-être, mais qui ont au moins le rare mérite de ne point se compromettre avec l'erreur, de la siffler, de la gifler à l'occasion, et qui diraient volontiers comme lui : « Mettre un catholique en prison, c'est le retremper dans l'air natal! »

Sa route fut droite, elle serait restée droite, comme son âme. Et je ne puis mieux conclure ce chapitre que par le témoignage de quelqu'un qui se connaissait aux belles attitudes et aux chemins rectilignes : « Du jour où cet esprit si élevé, aussi inaccessible aux calculs de l'ambition qu'aux lâchetés du respect humain, éclairé par les leçons de l'expérience et guidé par la droiture de la raison, fut saisi de la vérité politique comme il avait été saisi de la vérité religieuse, de ce jour il a été le plus vaillant auxiliaire de la monarchie traditionnelle, dont la nécessité n'est jamais mieux démontrée qu'à l'heure où nous sommes, à l'heure des derniers abaissements et des suprêmes humiliations. » Ces paroles sont de Mgr le comte de Chambord, — et, pour que les dernières lignes ne semblent pas un appel à la conspiration, j'ajoute que cette lettre royale fut écrite, non sous le consulat de M. Raymond Poincaré, mais le 23 avril 1883.

C. LECIGNE.

« L'AMI DU CLERGÉ » ET LE DÉCRET « QUAM SINGULARI »

Depuis la promulgation du Décret *Quam singulari*, la Revue ecclésiastique « L'Ami du Clergé » a, maintes fois, répondu à des questions qui lui étaient posées relativement à l'interprétation et à l'application de cet acte pontifical.

Si je ne me trompe, à certains détails de style, à certaines expressions, qui reviennent par la force de l'habitude, il est aisé de constater que c'est la même plume qui, en chacune de ces réponses, semble interpréter officiellement la pensée et la doctrine de la Revue sacerdotale.

Or, malgré toute l'estime que je professe pour « l'Ami du Clergé », j'ose me permettre de signaler, une fois de plus, un danger que, presque chaque fois, m'ont paru présenter les réponses ondoyantes et, jusqu'à un certain point, contradictoires, de ce rédacteur de l' « Ami »: danger d'une équivoque nuisible à la nette compréhension et exécution du Décret. J'irai plus loin : danger d'amoindrir l'autorité et la portée obligatoire du Décret lui-même.

C'est ce danger que je voudrais mettre en une lumière aussi claire que possible, en reproduisant d'abord certaines observations que j'avais eu déjà l'occasion de faire (1), puis, la réponse de l' « Ami du Clergé »

1. La première partie de cet article a déjà paru dans la vaillante Revue « *L'Action eucharistique* », paraissant tous les deux mois sous la direction du R. P. Lintelo. Abonnements : 2 fr. par an. Rédaction : Collège du Sacré-Cœur, Charleroi (Belgique). Administration : Imprimerie de Montligeon (Orne).

dans son numéro du 18 juillet 1912, en accompagnant celle-ci des remarques qu'elle suggère. Du tout, le lecteur sera juge.

Ces observations et remarques ont pour objet la *Solennité des premières Communions privées;* et les *Communions générales* des petits enfants.

I. — DE LA SOLENNITÉ A ÉVITER DANS LES PREMIÈRES COMMUNIONS PRIVÉES..

L' « Ami du Clergé » a plusieurs fois répondu, depuis la promulgation du Décret *Quam singulari,* à des questions posées par des abonnés et des correspondants. Il l'avait fait jusqu'ici avec ce tact, cette sage modération, cet esprit pratique qui lui sont coutumiers. Pour quoi faut-il qu'il ait si malencontreusement dérogé à ses bonnes traditions dans une de ses plus récentes consultations?...

Le rédacteur inconnu des pages 298 et suivantes du numéro 13 (28 mars 1912) nous paraît avoir fait de la haute fantaisie dans la réponse qu'il a donnée à la question de savoir « quelle solennité il faut éviter de donner aux premières Communions privées. » Il est vrai qu'il a soin de dire : « Notre avis vaut ce qu'il vaut : nous le livrons à « la libre critique » de nos lecteurs, sans aucune prétention de l'imposer à personne. C'est donc en tout respect et simplicité, en toute liberté aussi, que nous émettons cet avis, dont *nous savons fort bien qu'il est très discutable.* »

Puisque l'auteur de ces lignes admet qu'on puisse discuter son avis et qu'il le soumet à la libre critique, je me permets certaines réflexions que me paraît appeler la réponse en question.

***

Le Décret *Quam singulari* a nettement établi ce qui *devra* désormais être fait par rapport à la réception de la Sainte Eucharistie pour la première fois. Deux choses y sont exclusivement indiquées, en ce qui concerne ce sujet : l'âge normal de la première Communion sous forme *privée,* et la cérémonie des Communions *générales.*

Dans leur légitime souci d'assurer l'instruction religieuse, Nos Seigneurs les Evêques ont tenu à conserver la cérémonie de la Communion *solennelle,* terminant la période des Catéchismes. Ils ont fait, dans ce but, des Ordonnances soumises par eux à l'approbation du Saint-Siège, qui en a autorisé l'application, sous la réserve toutefois de les modifier ou de les abroger, s'il le juge nécessaire, dans la suite.

Je ne reviendrai pas sur les conditions requises pour l'admission à la Communion dite *privée.* Le Décret, qui ne se sert pas de ce terme et qui parle *seulement* de la première Communion, sans épithète, en attribue *exclusivement* le droit de décision au confesseur et aux parents de chaque enfant.

Quant aux Communions *générales*, lesquelles, aux termes du Décret comprennent des enfants ayant déjà fait la Communion *(privée)* et des enfants qui reçoivent pour la première fois la Sainte Eucharistie : c'est aux curés qu'il appartient de les annoncer et d'y admettre : *curent parochi indicere... ad eamque admittere,* sans que ce droit diminue en rien celui des confesseurs et des parents.

En ce qui concerne la solennité plus ou moins grande à donner à ces Communions, le Décret ne la précise pas autrement qu'en disant que, pour les enfants de la première catégorie aussi bien que pour ceux de la seconde, *pro utrisque,* il y aura quelques jours de préparation et d'instruction : *dies aliquot instructionis et præparationis præmittantur.* Tout le souci de l'Eglise se porte, avec raison, sur la préparation intérieure, celle de l'âme, la seule, en somme, qui ait une importance réelle.

Le Décret ne dit rien de plus. Il ne parle aucunement de la Communion *solennelle.* Nos Seigneurs les Evêques ont tenu à en conserver l'usage. Le Saint-Siège les y a autorisés. Leurs Ordonnances ont prescrit certaines formalités de détail. C'est à leurs diocésains, fidèles et Clergé, de s'y conformer.

***

Ceci dit, qu'il me soit permis d'observer : pourquoi vouloir ajouter à ce que prescrivent le Décret pontifical et les Ordonnances épiscopales ?

N'est-ce pas vouloir arbitrairement changer ces Ordonnances et rendre par trop restrictif ce Décret ?

Alors que l'Acte pontifical est d'une clarté radieuse et d'une simplicité de compréhension qui le met à la portée de toutes les intelligences, pourquoi le compliquer ainsi à plaisir ?

Est-ce que l'Eglise pousse dans ce Décret la minutie de ses préoccupations jusqu'à déterminer la forme ou la couleur des vêtements des communiants ?

Est-ce qu'elle règle le cérémonial de la Communion soit privée (1), soit générale, au point d'en exclure toute manifestation festivale ?

En vertu de quel droit, par exemple, interdirait-on l'ornementa-

1. Depuis que ces réflexions ont paru, j'ai reçu diverses lettres dans lesquelles, entre autres choses, on me disait : « Les ordonnances épiscopales manifestent clairement l'intention des évêques de ne pas donner et de ne pas laisser prendre à la première Communion *privée* le caractère d'une fête, d'une solennité et cérémonie extérieure ». — A quoi nous répondons : « Toute l'équivoque est dans les mots *fête, solennité, cérémonie.* En demandant à Rome, qui l'a concédé, le maintien d'une Communion *solennelle* (qu'on a inexactement appelée *première* Communion solennelle, et de là vient, en grande partie, l'équivoque introduite dans la question), Nosseigneurs les Evêques ont voulu réserver — et cela, soit pour ménager la transition, soit, plus encore, pour assurer l'assistance aux catéchismes, une *solennité extraordinaire,* une *fête* avec *cérémonies* spéciales à grand *apparat :* celle-là même qui, jusqu'ici avait existé et qu'on appelait uni-

tion de l'autel où se célèbre la messe de communion? S'il plaît à une maman d'habiller sa fillette en blanc au lieu de l'habiller en bleu, qui est-ce qui peut lui en faire un grief et le lui interdire? Sur quel principe canonique ou liturgique l'austère rédacteur de l'*Ami du Clergé* appuie-t-il ses décisions : *Interdiction rigoureuse de toilette. — Défendre absolument... — Il y faut tenir avec énergie... — Pas d'éclat spécial... — Pas de musique spéciale* (?) *non plus... — Aucun fla fla* (?) *d'aucune sorte.* **Deux pots** *de fleurs si l'on veut!... — Pas d'avis... pas de visites... pas de cadeaux, etc?...*

Ce rigorisme ou, si l'on veut, ce formalisme étroit ne s'harmonise en rien avec la lettre et l'esprit large du Décret. Je dis plus : il y a dans une telle façon de concevoir la participation des enfants pour la première fois au Sacrement de l'Eucharistie je ne sais quel relent de jansénisme qui mérite, à mon avis, d'être signalé à l'attention des lecteurs de l'article que j'étudie.

Et combien plus faut-il les mettre en garde contre cette assertion du même article : « *La grosse affaire* est de sauver la solennité de la Communion générale officielle!... »

Pardon! si c'était là la *grosse affaire*, le Saint-Siège n'aurait pas manqué de le dire dans le Décret *Quam singulari*. Or, à propos de ces

versellement « la première Communion » tout court, parce qu'on n'en faisait pas d'autre avant elle.

Mais entre cette solennité extraordinaire, cette fête avec cérémonies spéciales et grand apparat, et la Communion strictement privée, où l'enfant est mêlé sans distinction aucune à la foule des fidèles communiants, il y a place pour une solennité *relative* et facultative, que le décret n'interdit pas, qui ne va pas contre son esprit. Telle est la première Communion *privée* (ce mot étant opposé à celui de *solennelle*) faite par groupements d'enfants présentés simultanément par leurs parents et jugés préparés par leur confesseur respectif; groupements qui n'ôtent nullement à la Communion son caractère privé, me disait, l'an dernier, S. E. le Cardinal Ferrata, Préfet de la S. C. des Sacrements. Ce n'est pas le nombre qui fait la *solennité*, ce sont les *cérémonies spéciales* déployées en la circonstance.

Faisons encore observer que Nosseigneurs les évêques, dans leurs Ordonnances particulières, n'ont pas *tous* exclu de la première Communion privée, individuelle et surtout *collective*, toute *manifestation festivale*. Dans celles de Paris, à l'article III, où il est dit que « les enfants parvenus à l'âge de discrétion seront admis à faire leur première Communion individuelle ou collective, d'une manière privée et sans aucune solennité », on lit la note suivante : L'exclusion de toute solennité *interdit l'apparat usité pour la première Communion solennelle :* costume spécial, brassards, robes blanches, cierges. — On voit qu'il n'est pas question de la solennité *relative* dont nous avons parlé plus haut. Dans les Ordonnances du Diocèse de Laval, il est simplement dit (art. 3) : « Même dans les cas où un grand nombre de petits enfants communieraient ensemble (Communions privées) *la cérémonie ne sera pas revêtue de l'éclat de la Communion dite solennelle* ». Dans celles du Diocèse d'Angoulême (art. VI) : « On ne devra pas donner à cette communion *privée* le caractère de *solennité spéciale* qui s'attachait, jusqu'ici, à nos premières Communions... S'il est bon, aux termes mêmes du Décret, de faire une ou plusieurs Communions *générales* d'enfants, dans l'année, il *ne nous est pas prescrit* de les faire avec *cet appareil de plus grande solennité* qui continuera de marquer la Communion *solennelle* des enfants *à la fin* des années de catéchisme ».

Communions générales, — pour lesquelles *il ne prescrit aucune solennité,* le Décret se borne à dire : « Une ou plusieurs fois dans l'année, que *les Curés aient soin* d'annoncer et d'avoir une Communion générale d'enfants... »

Et donc, la *grosse affaire,* chers et vénérés confrères qui me lisez, c'est de mettre à exécution les prescriptions formelles du Décret, à savoir : de veiller à l'observation de l'obligation ou précepte de la confession et de la communion, qui incombe à l'enfant, *quæ puerum gravat.*

La *grosse affaire,* c'est de veiller à ce que l'enfant satisfasse à ce double précepte, *dès* qu'il commence à raisonner : *ætas in qua puer incipit ratiocinari... ex hoc tempore incipit obligatio.*

La *grosse affaire,* c'est de donner à l'enfant la connaissance de la religion requise pour qu'il soit convenablement préparé à la première Communion, connaissance non pas pleine et parfaite, dit le Décret (1), de la doctrine chrétienne.

La *grosse affaire* enfin, c'est que les pasteurs, prédicateurs et confesseurs, s'efforcent d'éclairer les parents sur le sens et les obligations du Décret, et d'en vulgariser le plus possible l'intégrale exécution.

A mon humble avis, voilà la *grosse affaire!* Le reste n'est qu'accessoire, secondaire, question de détail, qui doit passer après et, par conséquent, *petite affaire!* Donner à cette petite affaire une importance si capitale, qu'on semble faire dépendre le succès de la première Communion de la « précieuse solennité eucharistique qui termine l'œuvre normale des Catéchismes », c'est faire dévier le Décret *Quam singulari* et revenir à la fausse mentalité qu'il a voulu condamner; c'est tomber dans une de ces exagérations outrées et blâmables dont un membre du Sacré-Collège me disait, il y a un an : « Les Français, avec leur formalisme, ont le talent de compliquer les choses les plus simples. »

***

J'aurais encore bien des réserves à faire au sujet de ce que l'auteur de l'article visé a dit sur les Catéchismes.

Je me bornerai à dire, après S. Em. le cardinal Gennari, que l'enseignement religieux, pour les tout petits, peut se réduire à une simple

1. Necessaria non est et perfecta doctrinæ christianæ cognitio... Cognitio religionis quæ in puero requiritur, ut ipse ad primam Communionem convenienter se præparet, ea est qua ipse fidei mysteria necessaria necessitate medii *pro suo captu* percipiat, atque eucharisticum panem a communi et corporali distinguat, ut ea devotione *quam* ipsius fert ætas ad SS. Eucharistiam accedat. (Décret *Quam singulari,* II, III). — (V. l'article que j'ai publié dans *Le Prêtre Educateur,* n° de juin 1911, pp. 174 et suiv. sous le titre : *Quelques précisions sur le Décret Quam singulari,* publiées avec l'approbation de S. E. le Cardinal Gennari, Préfet de la Congrégation du Concile, à qui elles ont été soumises avant d'être envoyées à l'imprimeur).

explication *orale* des vérités chrétiennes requises de ces enfants, sans les obliger à apprendre par cœur aucun texte littéral (1).

Pourquoi trouverait-on répréhensibles, au point d'y voir un « entraînement de publicité », les cours généraux de petit catéchisme?... En quoi cette « publicité » peut-elle nuire à la bonne préparation à la Communion *privée?*

Si l'on exige autant de catéchistes qu'il y a d'enfants à instruire, n'est-ce pas, en une foule de cas, rendre impossible l'application du Décret ou la réduire à un nombre nécessairement limité d'enfants?

Pourquoi enfin cet « entraînement de publicité » ferait-il une obligation d'isoler les enfants jugés par leurs confesseurs et leurs parents suffisamment préparés, de les isoler en si « petits paquets », qu'on n'ait plus à « craindre l'agglomération d'une assistance familiale exagérée »?

Ce qui est exagéré, — on en conviendra — c'est cette façon compressive et arbitraire de vouloir faire communier les enfants : c'est cette méthode... *des petits paquets* (2)!...

Allons! ne rendons pas ridicules les sages ordonnances de l'Eglise, à force de leur donner une physionomie caricaturale. Ce serait le moyen le plus certain d'entraver l'exécution pure et simple des désirs et des volontés de notre sainte Mère!

II. — LES COMMUNIONS GÉNÉRALES DES PETITS ENFANTS

Le n° du 18 juillet de l'*Ami du Clergé* contient une autre consultation, complémentaire de celle du 28 mars. Partant de ce principe ou plutôt de ce fait: que « la distinction entre les Communions générales et les Communions solennelles se réalise très difficilement dans la pratique » un abonné ou correspondant de l'*Ami* voudrait que les Communions générales, par le fait qu'elles sont générales, fussent solennelles, et que ce qu'on appelle Communion solennelle, chez nous, n'ayant plus guère de raison d'être, fût remplacé par un autre « élément spécifique », une cérémonie familiale et paroissiale autre que la Communion, la solennité de la Communion, laquelle serait la terminaison et le couronnement des années de catéchisme.

L'*Ami* ne partage pas du tout cet avis. Se préoccupant, avec raison, de la préparation *intellectuelle* des enfants, par l'instruction religieuse; tenant compte des Ordonnances de la plupart de Nos Seigneurs les Evêques; s'inspirant du « bon sens pratique, de la prudence expérimentale », de l'appréciation « de tout le clergé pastoral », il préconise

1. S. E. le Cardinal Gennari ne craint pas d'affirmer que cette instruction orale peut être donnée *en un seul jour.*

2. Tout en relevant cette expression un peu... puérile, je suis loin de vouloir blâmer, de façon générale et absolue, la préparation des plus jeunes enfants par petits groupes, là où elle est possible et facile. On peut mieux alors, c'est évident, s'occuper de l'initiation religieuse de ces enfants, et la réaliser de façon plus rapide à la fois et plus solide.

le maintien des Communions solennelles », *seul* moyen, d'après lui, de sauver la fréquentation obligatoire des catéchismes », comme, d'après lui encore, « l'assistance aux catéchismes paroissiaux publics est, présentement, le *seul* moyen de sauver l'instruction religieuse de la Jeunesse française ».

Que vaut cette appréciation de l'*Ami du Clergé?* Ce n'est pas à nous à le dire, ou, du moins, ce n'est pas le moment de le dire : cela pourra venir ultérieurement, et nous n'y renonçons pas, étant suffisamment muni de documents qui font autorité en la matière.

Pour l'instant, et pour atteindre le but qu'on s'est proposé dans ces pages, disons plutôt que le reste de la consultation n'est qu'une confusion malheureuse et regrettable, faite à propos de Communion *générale* et de Communion *solennelle.* Le rédacteur de l'*Ami* donne, par moments, au mot Communion *générale* le sens exact qu'il a dans le Décret; en certains autres passages de sa réponse, il fait des Communions générales et des Communions solennelles une seule et même chose. Là est le danger de son argumentation et de ses conclusions.

Avant d'aborder de front et d'examiner les dires de l'*Ami*, établissons quelques précisions.

Qu'on veuille bien ne pas oublier ce qui a été dit dans les pages qui précèdent : il n'est question, dans le Décret *Quam singulari*, 1° que de premières Communions faites par les enfants arrivés à l'âge de discrétion et jugés par leur confesseur respectif et leurs parents, aptes à recevoir le Sacrement de l'Eucharistie. C'est là ce qu'on a appelé, chez nous, la première Communion *privée.*

En outre, 2° il est parlé, dans le Décret, de Communions générales, *Communionem generalem*, que les curés devront avoir, une ou plusieurs fois dans l'année, et auxquelles prennent part non seulement les premiers Communiants, *novensiles*, mais encore ceux-là qui se sont déjà précédemment approchés de la Table Sainte.

Voilà qui est clair. Or ces Communions *générales* sont-elles proprement la Communion solennelle? En aucune façon.

Les Communions *solennelles* (qu'on veuille bien remarquer que, dans le Décret *Quam singulari*, il n'en est fait aucunement mention) sont celles qui, à la demande des Evêques, qui en ont obtenu l'autorisation du Saint-Siège, et conformément aux Ordonnances épiscopales, doivent, dans chaque diocèse, être la conclusion et le couronnement des cours publics d'instruction religieuse, et s'accomplir avec un apparat festival plus ou moins grand. Elles ne sauraient être confondues avec les Communions *générales*, lesquelles ont un tout autre caractère.

Aux premières ne prendront part *que* des enfants ayant déjà fait leur première communion et ayant suivi des cours publics d'instruction religieuse.

Aux secondes, ont le droit de prendre part les tout petits premiers

communiants, *novensiles*, de sept ans et même au-dessous de sept ans, *circa septimum annum, sive supra, sive etiam infra*, et d'autres ayant fait précédemment leur première Communion, mais suivant encore ces Cours publics.

Ces communions *générales*, par le fait même qu'elles se font par groupements d'enfants, et qu'elles sont *précédées* de quelques *jours*, *dies aliquot*, d'instruction et de préparation en commun, impliquant prières, chants, exercices suivis par tous, ont, nécessairement, une certaine solennité, laquelle peut être complétée (le Décret ne l'interdit aucunement) par l'assistance des parents, par une ornementation festivale de l'autel (surtout si c'est un jour de grande solennité liturgique), par de la musique et des chants pendant la messe à laquelle a lieu cette Communion générale, et aussi par une ou deux exhortations avant et après la sainte Communion. Tout cela peut, sans inconvénient, sans qu'il y ait lieu de le réprouver, faire partie de la *Communion générale*. Mais ce n'est pas la *Communion solennelle*, proprement dite, celle dont il a été parlé plus haut.

Et c'est bien ainsi que l'entend le rédacteur de l'*Ami du Clergé*, car il convient qu' « après tout, on peut très bien ménager, à certaines grandes solennités, *semel aut pluries*, des réunions pieuses d'enfants *en cours d'année catéchistique*, avec retraite et Communion générale, sans aucun apparat de la spéciale et caractéristique « solennité » qui serait réservée à la Communion terminale, qui clôt le temps normal des catéchismes » (p. 658, 2e col.).

Mais alors, pourquoi se contredit-il, en haut de la même page (1re col.), en disant, au sujet du *semel aut pluries*, que cette ou ces Communions, désignées, à cet endroit-là même du Décret, sous le nom de Communions générales, *Communionem generalem*, comprennent « les participants officiels de la Communion *dite solennelle*, qui terminerait les cours ou périodes différentes de catéchismes réguliers ? »

Le rédacteur de l'*Ami* a commis à cet endroit, si nous l'avons bien compris, une confusion regrettable. Son correspondant, en parlant de Communion *semel aut pluries*, entendait, lui, parler de Communion *générale*, comme dans le Décret, non de Communion *solennelle*. Les deux, rédacteur et correspondant, sont donc ici diamétralement opposés, et le lecteur se trouve, lui, un peu désorienté, car, par la notion acquise à la lecture attentive du texte du Décret, il estime — avec raison d'ailleurs — que la Communion générale, ne *termine* rien, pas même les Cours de catéchismes réguliers. Qu'on lise l'article VI du dispositif, et l'on acquerra la certitude que ces mêmes enfants qui ont fait la première Communion (soit privée, soit générale), et que l'on devra mettre tous les soins possibles à faire approcher souvent de la Sainte Table après leur première Communion, et, si c'est possible, même tous les jours, devront CONTINUER d'assister aux leçons publiques (et complémentaires) de catéchisme, *ut publicis catechismi præceptionibus pueri ipsi interesse pergant*.

Mais voici qui est plus grave.

La confusion que je viens de signaler semble, dirait-on, intentionnellement voulue du rédacteur de l'*Ami*, car, après la déclaration que nous avons citée plus haut, relative aux Communions générales, distinctes de « la spéciale et caractéristique solennité réservée à la Communion terminale qui clôt le temps normal des catéchismes »; après avoir dit qu'il n'y a « rien là donc qui porte atteinte soit au principe de la première Communion *privée*, soit à l'usage d'une première Communion *générale* et *finale*, comportant une solennité plus caractéristique que les autres »; — il convient que « ce *système* (celui des Communions générales), au moins à l'heure actuelle, heure de transition difficile, *ne serait guère applicable en France* . Puis, faisant encore un pas en avant, il déclare qu' « un temps peut venir, et très vite, (qu'on veuille bien remarquer les termes employés) où ces sortes de réunions pieuses d'enfants autour de la sainte Table seront... *assez privées*, sobres de manifestations extérieures, dépourvues de note festivale, au sein de la famille surtout, *pour* NE PLUS *causer le* TORT *qu'elles feraient*, à COUP SÛR, présentement, à peu près partout, au maintien de la Communion solennelle de la fin des Catéchismes. »

Ainsi donc, si nous avons bien compris la pensée du rédacteur des lignes qui viennent d'être citées :

1° Les Communions *générales* d'enfants, une ou plusieurs fois dans l'année, « *semel aut pluries in anno...*; *Communionem generalem puerorum* »; Communions voulues par le Décret et proposées au zèle des Pasteurs, ne représentent guère qu'un « système », qui est inapplicable en France; qu'une pratique *périlleuse* chez nous, et qui ne pourrait, à *coup sûr*, que causer présentement un *tort* réel au maintien des Communions solennelles usitées jusqu'ici, et contre l'abus desquels le Décret a voulu réagir.

2° Ces Communions *générales* devraient être assez *privées* et sobres de manifestations extérieures et dépourvues de note festivale, au sein de la famille surtout, pour n'être qu'un événement « d'ordre intime et privé », « sans aucun apparat de la spéciale et caractéristique solennité terminale... »

Or, demanderons-nous, de quel droit le Rédacteur anonyme de l'*Ami du Clergé* se permet-il de qualifier comme il le fait, en termes aussi irrespectueux, un acte pontifical, les dispositions prises par la S. C. des Sacrements, sanctionnées par l'autorité Suprême du Chef de l'Eglise : *Un système périlleux, causant à coup sûr du tort... guère applicable*, etc. ?

De quel droit introduit-il dans le Décret ce qui ne s'y trouve pas, à savoir que les Communions *générales* doivent être *assez privées* (?), sobres de manifestations extérieures, dépourvues de note festivale, etc. ? Non seulement le Décret n'entend pas ainsi les Communions *générales*,

mais en fait, la pratique en Italie, à Rome en particulier, est de leur donner, au contraire, un caractère très festival. J'ai assisté plusieurs fois, pour ma part, depuis la promulgation du Décret *Quam singulari*, à ces Communions générales, souvent présidées par des Prélats, et même par des Cardinaux. Il y avait là des enfants de sept, huit, dix ans (s'il y avait coïncidence de préparation, il n'y avait pas toujours coïncidence et uniformité d'âge); leurs parents, en grand nombre, les entouraient; et, à l'extérieur, s'affirmait toute la note festivale que nous donnons, en France, à nos premières Communions solennelles.

Encore une fois, pourquoi, lorsque le Décret n'exclut par cette note festivale, vouloir ainsi, arbitrairement, l'interdire? Et sous prétexte qu'elle porterait, à *coup sûr*, un tort réel au maintien de la Communion *solennelle*, pourquoi vouloir supprimer, *ipso facto*, les Communions *générales* prescrites par le Décret?

Eh oui! c'est jusque-là que va, tendancieusement, et quoique il s'en défende, le Rédacteur de l'*Ami du Clergé!* Qu'on lise plutôt; on verra que je n'invente rien (p. 659, 1re col.) :

« Aussi, en attendant l'*évolution graduelle* des mœurs chrétiennes, qui permettra *pluries in anno* des Communions globales d'enfants, *sans préjudice* pour leur instruction religieuse essentielle ou catéchisme paroissial, NOUS PENSONS *qu'on répond* TRÈS BIEN au désir du Souverain Pontife, *en se contentant* provisoirement du *semel*, de la Communion... *solennelle accoutumée*, à laquelle, *avec toutes les différences utiles* (?) on admettra *les tout petits qui ont déjà fait*, *privatim*, leur première Communion, *sans avoir fréquenté encore* ou achevé leur cours régulier de Catéchisme. »

Ainsi donc, la première Communion *privée* des tout petits et la Communion *solennelle* accoutumée : voilà ce qu'on prendra du Décret, ce dont on se *contentera*. Quant aux Communions *générales*, prescrites par le Décret, à l'article IV, on attendra... l'*évolution graduelle des mœurs chrétiennes!*... — Combien de temps? — Dix ans? Cinquante ans? Plus encore? — Eh! mon Dieu! on *attendra*, aussi longtemps que le demandera l'*évolution graduelle des mœurs chrétiennes!* Ainsi pense, (« nous pensons! »), le Rédacteur-législateur de l'*Ami du Clergé*.

Eh bien! Je le demande, est-ce là « *répondre très bien au désir du Souverain Pontife* », qui veut que, au lieu du *semel* de la Communion *solennelle* accoutumée, telle qu'elle se faisait depuis longtemps en France, on fasse une ou plusieurs Communions *générales*, auxquelles seront admis, etc.

Le Rédacteur de l'*Ami* est tellement convaincu — on le croirait du moins — d'interpréter fidèlement le désir du Souverain Pontife, qu'il a soin d'ajouter immédiatement : « Où voyez-vous en ceci que

l'on apporte des réserves aux libéralités de Pie X et de l'Eglise? Dieu nous en garde! ».

Et pourtant, cher Confrère, *les libéralités de Pie X et de l'Eglise* vont non seulement à *permettre* aux Evêques qui en ont fait la demande le maintien de la Communion *solennelle*, terminant les Cours d'instruction religieuse; mais encore à *vouloir* des Communions *générales*, une ou plusieurs fois par an, des enfants qui suivront ces cours et même de ceux qui ne les suivent pas mais qui sont instruits autrement; — et, de plus, en dehors de ces Communions *générales*, des Communions *privées*, fréquentes et même quotidiennes.

Et de cela, dit le Décret, interprète officiel, irrécusable, des désirs de Pie X et de l'Eglise, de cela : *Omni studio curandum est!*

Oui, oui, sans doute, cher Confrère, vous avez mille fois raison de dire que « si chaque enfant, dûment instruit par d'autres moyens que les Catéchismes généraux, était soigneusement préparé tout seul, à part, et admis, *privatim*, tout seul, avec la simple assistance de ses parents, puis admis ensuite, toujours *privatim*, à la fréquente, voire quotidienne Communion, le Pape serait enchanté »!

Mais où vous me paraissez avoir mille fois tort, c'est en disant que « le Pape trouverait que c'est l'idéal qui correspond le mieux à son Décret ». Si c'était là l'idéal, le Pape n'aurait pas ajouté dans son Décret : « *Semel aut pluries in anno* », etc... Mais comme le Pape connaît la « bonne théologie » au moins aussi bien que le théologien casuiste de l'*Ami*, le Pape estime que les actes religieux accomplis en commun sont très agréables à Dieu : *Ubi enim sunt duo vel tres* (a plus forte raison, *viginti*, *centum*,) *congregati in nomine meo, ibi sum in medio eorum* (1). Le Pape estime aussi que de ces actes religieux faits en commun résulte une force impulsive, une grâce d'édification, qui ne peut que tourner à l'avantage de ceux qui les accomplissent. N'est-il pas dit des premiers chrétiens — et pourquoi ne serait-ce pas vrai pour les chrétiens du XX[e] siècle? — : *Erant autem perseverantes in... Communione fractionis panis et orationibus... Quotidie quoque perdurantes unanimiter in templo, et frangentes... panem, sumebant cibum cum exultatione et simplicitate cordis... Dominus autem augebat qui salvi fierent quotidie in idipsum!* » (2).

Et lorsque le Rédacteur de l'*Ami* attribue un sens purement *optatif* aux mots *Curent (parochi)* du Décret, il nous oblige également à lui dire qu'il se trompe. Dire à quelqu'un : *Ayez soin* de faire ceci ou cela, c'est, en bon langage, une façon de souligner ce qu'on veut qu'il fasse; c'est lui donner à entendre que non seulement il doit faire telle chose, mais qu'il y doit apporter le souci de la bien faire : *Curent parochi*.

Au surplus, à l'autorité toute personnelle de son interprétation, le

1. MATTH., XVIII, 20.
2. ACT., II, 42-47.

rédacteur de l'*Ami* me permettra de lui opposer l'autorité bien autrement compétente de S. G. le Cardinal Gennari, qui dit, au sujet des Communions générales et du *Curent parochi ;* « C'est là une *obligation* plutôt qu'un *droit ;* il n'est fait allusion dans ces mois à d'autres droits qu'à celui du *devoir* d'organiser une ou plusieurs fois par an, des Communions générales d'enfants... » (1).

Et ce qui prouve, à n'en pouvoir douter, que les Communions générales dont il est ici question diffèrent totalement des Communions solennelles, telles que les ont conservées la plupart de nos Evêques et qu'ils les ont réglementées dans leurs Ordonnances, c'est que, comme le dit formellement S. E. le Cardinal Gennari « dans n'importe quelle église (ce qui ne se peut pour les Communions solennelles), on peut admettre les enfants à la première Communion, soit individuellement, soit *collectivement...* Même lorsqu'un enfant veut prendre part à la Communion générale dans une paroisse autre que la sienne, son propre Curé ne peut pas s'y opposer... Le Curé DOIT, il est vrai, les inviter à intervenir aux *Communions générales* qu'il organise dans son église paroissiale, mais il ne peut pas les y contraindre » (2).

Que l'*Ami du Clergé*, par l'organe de son rédacteur anonyme, ne s'abrite pas trop, comme il le fait, à la page 659, 2e colonne, derrière « le bon sens pratique, la prudence expérimentale; derrière l'épiscopat et tout le clergé pastoral ».

Nous lui répondrions que ni le bon sens, ni la prudence expérimentale, ni l'épiscopat ni tout le clergé pastoral ne sauraient, même sous le prétexte de prévenir « la débâcle et la désertion des catéchismes, avec toutes les désastreuses conséquences, dont il est malheureusement, même aux plus optimistes, impossible de douter », considérer comme lettre morte ce que, dans sa rédaction concise, contient le dispositif du Décret *Quam singulari*.

L'article IV doit subsister, être respecté et exécuté tout aussi bien que les autres. Tel est le désir du Pape et de l'Eglise : *Sequentem normam... ubique servandam statuere opportunum censuit* (3).

Si le Pape a autorisé, *ad experimentum*, les Ordonnances des Evêques, ce n'a été que pour autant qu'elles n'étaient pas en contradiction avec le texte même du Décret, de l'exécution duquel les évêques auront à lui rendre compte tous les cinq ans. *Ipsi autem Ordinarii debebunt, unoquoque exacto quinquennio... de hujus observantia decreti ad S. Sedem referre* (4).

En somme, la préoccupation dominante de l'*Ami du Clergé* est, manifestement, de sauvegarder toute la splendeur de la Communion

1. Card. GENNARI, *Il monitore ecclesiastico*, n° du 31 mai 1911.
2. Card. GENNARI, *loc. cit.*,
3. Décret *Quam singulari.*
4. *Ibid.*

solennelle, tout en sauvegardant simultanément le principe de la première Communion *privée*, et d'écarter, autant que possible, les *groupements* des Communions générales. En fait, ce seront des Communions solennelles officielles, qui devront devenir, en les remplaçant, ou plutôt en les supprimant, les Communions générales. On fera aussi grand honneur au *semel in anno*, et on laissera dans l'ombre le *pluries in anno*.

A ceux qui, d'accord avec le Décret et, par conséquent, avec le Pape, prétendraient que ces Communions générales, préparées avec soin et répétées chaque année, sans limite d'âge — mettons jusqu'à 15 ou 16 ans si on le veut — produiraient un tout autre effet que cette Communion solennelle, reléguée à la fin des Cours publics des Catéchismes, l'*Ami du Clergé* répond : Mais, pas du tout! Pensez donc quelle prise on aura sur l'enfant et sur sa famille en leur disant: Pas de catéchisme, pas de Communion solennelle! Ce sera d'un effet décisif, irrésistible! Cette communion sera, à la fois, une récompense et, aussi, un moyen... de pression...

— Il n'y a donc que ce moyen de défendre l'instruction religieuse et d'obtenir l'assiduité aux catéchismes après la première Communion *privée*, là où elle sera adoptée — car il s'en faut qu'elle le soit partout?... Pensez-vous donc qu'il n'y aura pas d'autre moyen de faire comprendre et admettre aux parents qu'ils doivent envoyer leurs enfants au catéchisme, tout comme ils doivent les envoyer à l'école chrétienne? Que la *grosse affaire*, en définitive, est dans cette tâche, noble et bienfaisante tâche, bien préférable à celle de la mise en demeure dont nous avons parlé plus haut : « Pas de catéchisme, pas de Communion solennelle! »...

Peut-être trouvera-t-on ces affirmations trop absolues, et me dira-t-on que j'en prends à mon aise en me bornant à ces dires », ou, comme l'*Ami du Clergé*, que : « Je ne suis pas curé, cela se voit ».

Eh bien! oui, j'en conviens avec vous, chers confrères, il y a là une difficulté réelle; on conçoit vos craintes, les préoccupations dont elles procèdent; elles font même honneur à votre zèle pastoral. Mais enfin, devant une décision suprême, appuyée sur des motifs aussi graves que ceux qui sont exposés dans le Décret, comment douter que l'obéissance ne doive tourner à bien? Et comment se flatter d'arriver à mieux, soit en allant contre, soit en ne mettant en pratique qu'une partie des prescriptions du Décret?

***

Terminons, car on ne saurait indéfiniment insister sur une question aussi claire.

Si je comprends bien la signification des termes, je ne peux qu'être profondément affligé (et mes lecteurs, je pense, le seront avec moi) en

lisant dans l'*Ami du Clergé* les lignes suivantes, par lesquelles son rédacteur termine son *factum :*

« La maison brûle : *commençons* d'abord par faire la part du feu et sauver ce qui peut l'être (on admirera la pureté grammaticale du style!), *Après quoi, nous verrons* à la reconstruction sur un plan nouveau, si tant est qu'un plan nouveau meilleur soit possible pour l'enseignement religieux de nos Jeunesses paroissiales (?)... »

Si la maison brûle, à qui la faute? demanderons-nous à l'auteur de ces lignes. — Eh! mon Dieu! la faute en est à ceux qui jettent dans la maison des brandons incendiaires; à ceux qui prétendent la reconstruire sur un plan nouveau. — Allons, disons le mot : au Pape, tout le premier, qui, voulant tout instaurer sur le Christ : *instaurare omnia in Christo,* a promulgué des Décrets qui bouleversent, il est vrai, bien des idées, bien des préjugés, bien des usages, mais qui sait, mieux que l'*Ami du Clergé* et son terrible rédacteur, ce qu'il faut présentement « pour sauver ce qui peut... l'être », et pour réorganiser la société chrétienne sur un plan, nouveau en apparence, mais, en réalité, vieux comme le christianisme.

En vérité, n'est-ce pas pitié de voir faire ainsi la leçon — oh! très gentiment et sans vouloir le blesser le moins du monde — « Dieu nous en garde! » — à Celui qui est chargé de gérer ici-bas les intérêts de l'Eglise de Jésus-Christ?

Cher *Ami,* peut-être, dans un excès de confiance qui a fait tort à votre coutumière sagesse, vous êtes-vous contenté de reproduire, sans même la contrôler, la consultation de votre rédacteur. Vous n'en avez pas moins endossé, souffrez qu'on vous le dise, la grave responsabilité de ses dires. Lorsqu'on s'adresse à la majorité du clergé catholique, on n'en est que plus tenu à une parfaite orthodoxie de doctrine.

J. M. Lambert,
Missionnaire Apostolique,
Directeur de l'Œuvre des Prêtres Educateurs.

UNE CHRONIQUE SOCIALE DE M. LE MARQUIS DE LA TOUR-DU-PIN

I

« Il est infiniment malaisé de discuter la pensée de M. le marquis de La Tour-du-Pin, parce que, lorsqu'on y cherche des raisonnements

logiques et suivis à quoi se prendre, on se trouve surtout en face de sentiments infiniment respectables, professés par le caractère le plus noble et le cœur le plus loyal qui soient au monde, sentiments en présence desquels on ne peut que s'incliner et se taire... » Ainsi parlait récemment M. l'abbé Gaudeau, à propos des discussions soulevées autour du modernisme social. Il n'est aucun des contradicteurs du marquis de La Tour-du-Pin qui ne s'associe à l'hommage exprimé dans ces lignes; mais plus d'un en approuve aussi la critique. La chronique sociale que l'éminent sociologue a donnée dans la *Revue catholique et royaliste* du 20 juillet justifie même mieux, j'ai regret de le dire, la critique que l'hommage. Elle annonçait les réflexions d'un homme d'âge, d'autant mieux placé pour apprécier sereinement les idées, qu'il est sorti de la chaleur de l'action; et l'on y sent l'irritabilité d'un lutteur meurtri. La justice et la vérité surtout y sont tellement méconnues que, malgré qu'on préférât se taire, le silence n'est pas possible.

Ce n'est pas à la flatteuse expression de « théologien qualifié » que je me reconnais visé, et, par conséquent, autorisé à répondre. Je m'en sens parfaitement indigne. Aujourd'hui que tant de gens oublient ou négligent la reine des sciences, on traite de docteurs éminents ses servants les plus humbles. Tous ceux qui pensent ne sont pas des penseurs; et tous ceux qui savent la théologie ne méritent pas pour cela le titre ordinairement réservé aux maîtres qui ont approfondi ses mystères et embrassé tout son domaine. Mais, avec une science moindre, on peut encore être capable de juger bien des doctrines, de relever avec assurance mainte erreur. Et c'est un droit, c'est même un devoir pour qui est en mesure de le faire. A plus forte raison, quand il s'agit de repousser d'invraisemblables imputations, comme c'est bien le cas.

Pour tout dire, mais aussi en excluant toute comparaison entre les personnes, c'est une surprise de voir ici M. de La Tour-du-Pin employer pour sa défense et celle des Semaines sociales, des manières de raisonner dont pourrait être jaloux l'ancien chef du *Sillon*, et, comme lui, en cacher la faiblesse sous des formes arrogantes.

Ceci, pour le fond même de l'article. Il y faudra joindre plusieurs remarques de détail. Mais, afin que le lecteur en puisse mieux juger, citons d'abord la pièce. J'omets seulement le préambule sans intérêt, et je me permets de souligner quelques expressions.

« L'homme d'âge, qui a vu bien des disputes se soulever et retomber sans que leur objet s'en soit ressenti, est généralement peu enclin à s'y intéresser autrement que rétrospectivement. C'est alors seulement qu'il y a quelque profit à en tirer plutôt que dans la chaleur de l'action; si ce profit n'existe pas, il reste encore instructif d'en toucher l'expérience.

Cette revue a accueilli de ma part quelques considérations sur la querelle qui éclata entre royalistes il y a deux ans et eut sur la cause une influence

si décisive. Celle qui a éclaté l'année suivante, c'est-à-dire au commencement de celle-ci, entre catholiques et qui se poursuit encore, n'a pas pris le même tour. Chacun couche sur ses positions, *et les agresseurs en sont pour leurs frais.*

Je veux parler des Catholiques respectables, qui ont attaqué les catholiques sociaux au nom des intérêts de la religion qu'ils croyaient compromis par l'attitude de ces derniers en présence de la crise sociale. *Il faut dire que les premiers estiment que l'ordre s'établit de lui-même dans les rapports économiques et suffit à y faire régner la justice,* tandis que les seconds constatent que la force seule y régnerait sans certaines contraintes imposées par des organes corporatifs ou par ceux de l'Etat. — *Je ne ferai du moins pas d'autre distinction ici,* les *procès de tendance,* que les premiers n'épargnent pas aux seconds, n'étant bons qu'à obscurcir les situations. Ils tombent d'ailleurs généralement à faux, très peu de gens ayant conscience complète du tour de leur propre pensée, des sources où elle s'est formée et des conséquences auxquelles elle aboutit. La dernière prière du Sauveur sur la Croix rencontre tellement, en ce domaine de la sociologie, tous les jours son application! — « *Pardonnez-leur Seigneur, ils ne savent ce qu'ils font.* » — *Qui des militants de l'individualisme, parmi les docteurs en théologie qui en tiennent le record,* s'aperçoit de la parenté de cette doctrine avec celle de Jean-Jacques et avec l'inspiration caractéristique du modernisme? — Je ne me hasarderais pas à le dire si ce n'était en toutes lettres dans le Manuel de sociologie du R. P. Belliot, et si eux-mêmes n'avaient commencé par flétrir de ce gros mot le langage opposé, celui qu'on tient dans les *Semaines sociales,* où l'on poursuit *jusqu'à ses dernières conséquences* la légitimité et la puissance du lien social ainsi que la soumission nécessaire de la volonté à un ordre préétabli. Peut-être par contre, y dépasserait-on la mesure, en déniant à cet ordre le caractère historique, qui fait nécessairement leur part propre aux circonstances de fait aussi bien qu'aux déterminations de l'esprit. Mais il y a certainement de l'intérêt dans la manière dont on y examine les problèmes de l'ordre économique, *tandis qu'il n'y en a aucun, pas même une idée,* dans l'opposition qu'on fait à ces recherches, comme si leur opportunité dépendait de notre gré.

L'antagonisme des deux courants — celui de l'*Ecole libérale,* et celui de l'*Ecole sociale,* — qui paraissait assoupi par les progrès du second, *s'est révélé récemment* avec éclat dans trois circonstances : la tenue à Lille du congrès annuel des Jurisconsultes catholiques à la fin de l'année dernière, l'annonce de la prochaine « Semaine sociale » qui doit se tenir à Limoges, les réponses pontificales aux adresses respectives des Syndicats catholiques et des Syndicats chrétiens en Allemagne.

Ces trois rencontres présentent le même caractère : *extrêmement agressif* de la part des Libéraux : *purement défensif* de la part des sociaux. En voici un rapide aperçu.

L'association des Jurisconsultes chrétiens a toujours été animée d'un esprit assez libéral, bien que son fondateur, Lucien Brun, fût l'ami et le conseiller des fondateurs de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, qui renouèrent en France la chaîne des hommes de tradition. Mais l'association subit l'influence de Mgr Freppel; il avait voulu opposer à cette jeune école une société qui ne marqua guère. Cela se comprend : *nous étions dans la thèse d'un ordre social chrétien,* relevant ainsi le dernier mot prononcé par Lucien Brun lors de la dissolution de l'Assemblée nationale, conséquence de son échec à établir cet ordre. L'esprit de la Révolution reprenait le dessus et allait opposer à la liberté chrétienne le despotisme de l'Etat. *Nous voulions y opposer les libertés corporatives pour le contenir.* Mais les corporations n'existant plus, et leur réveil paraissant incompatible avec le régime de la liberté du travail regardé comme intangible, on ne savait opposer à l'omnipotence funeste de

l'Etat que la liberté individuelle, qui est un dissolvant et rien autre. — De plus la liberté la plus menacée était celle de la seule corporation encore reconnue, l'Eglise, et l'on pressentait que l'Etat allait en confisquer les biens en vertu du principe de son domaine éminent. De là un violent rejet vers l'individualisme, dont l'esprit qui a dicté le code civil était bien plus familier que le sens historique aux juristes qui s'étaient associés pour la défense légale de l'Eglise. — Enfin le fait de leur réunion à Lille, en plein domaine d'un patronat industriel bienfaisant, mais absolu dans sa notion de la propriété, ne pouvait manquer d'apporter un gros appoint aux adversaires de nos idées sociales. Aussi y furent-elles très malmenées, notamment par un vieil et éminent adversaire, M. Théry, quoique revendiquées courageusement par le président même du Congrès — notre ami M. de Lamarzelle. Une vraie campagne en sens opposé s'ouvrit non seulement dans « la Revue des institutions catholiques et du droit », qui publie les comptes-rendus de l'Association, mais dans toute la presse catholique du Nord qui ne tarda pas à trouver l'occasion de renchérir.

Cette occasion fut fournie par l'apparition, on pourrait dire *la réédition* d'un traité de théologie contre le « Modernisme social », *disqualifiant de ce nom l'œuvre des Semaines sociales*. Son auteur, l'Abbé Fontaine, de la Compagnie de Jésus, *ne faisait que se répéter ainsi*, car déjà l'année précédente il avait pris à partie dans le même sens leur protagoniste M. Lorin. Cette fois une protestation que je fis entendre contre cette dénonciation, comme je l'avais fait l'année précédente, fut encore moins bien accueillie, quoiqu'elle eût rencontré un appui inespéré sous la plume d'un autre religieux, Dom Besse, faisant remarquer que les erreurs, à la dénonciation desquelles il s'unissait, étaient sans rapports avec celles du modernisme. *Deux autres théologiens qualifiés, disposant chacun d'une revue propre, vinrent à la rescousse, comme s'ils se fût agi d'une lutte entre la foi de l'Église catholique la plus avérée et l'erreur démocratique la plus avancée, alors que ni l'une ni l'autre ne sont en cause dans le problème tel qui se pose aujourd'hui.*

Ce problème, il faut le circonscrire dans son objet : *la substitution d'un régime organique à celui de la liberté du travail;* — sans aller pour cela jusqu'à professer, comme le fait dans une Faculté catholique un des derniers tenants de l'économie politique qui s'intitule « orthodoxe », que l'*ordre économique* n'est pas du domaine des sciences morales, mais de celui des sciences naturelles, comme la physique ou l'astronomie.

Pur si muove! — Les instruments de cette transformation du régime en même temps que ses premiers éléments organiques se rencontrent dans les syndicats professionnels. Aussi l'*humeur batailleuse* ne tarda-t-elle pas à se jeter sur la question de leur caractère confessionnel ou purement professionnel. Cette fois ce fut en Allemangne surtout que *sévit le combat*, parce qu'il y existe dans les provinces rhénanes de très puissantes Sociétés ouvrières *qui se qualifient simplement de chrétiennes*, par opposition aux syndicats socialistes, tandis qu'il en naît en Prusse qui sont purement composées de catholiques. L'observateur constaterait *simplement* que cette différence correspond à la condition des populations, qui vivent à l'état de paix confessionnelle en Westphalie, comme c'était en Alsace, tandis que les catholiques sont en Prusse à l'état de minorité opprimée et dès lors obligée à serrer ses rangs.

La même remarque s'applique à l'Italie, où le socialisme est surtout anticlérical, et où l'on ne saurait lui disputer le terrain que par des associations foncièrement catholiques. Mais ces remarques objectives ne correspondent pas à l'*état aigu de l'esprit de dispute*, qui sévit surtout chez les catholiques de formation latine. Ils n'ont pas craint de chercher querelle à l'une des

forces principales du catholicisme, le « Centre » allemand, *et ont tiraillé pour cela le Saint-Père* à tel point qu'il a dû finalement imposer le silence.

Tandis que ces querelles éclataient dans les journaux catholiques, elles se fomentaient et sévissaient profondément, dans les antichambres de Rome y entretenant la division aux pieds même du trône pontifical *par toutes sortes de mines et de contre-mines.* C'est le sort de toutes les Cours, mais il n'est nulle part aussi préjudiciable, parce que nulle part d'aussi graves intérêts ne sont en jeu, lorsque des questions d'ordre temporel, comme celle du régime du travail, sont essentiellement commandées par les principes de la philosophie chrétienne. Aussi ne sera-t-on pas surpris, mais contenu dans la prudence par cette remarque, que les théologiens disputent encore sur ce qui, pour l'Ecole sociale, paraît depuis longtemps acquis.

Un exemple frappant de ce fait est dans la vieille dispute qui se reprend aujourd'hui sur ce qu'on doit entendre par le *juste salaire.* Lorsque nous disons, avec la célèbre Encyclique sur la condition des ouvriers, qu'il doit non seulement couvrir leurs besoins, mais leur permettre de *fonder une famille,* on nous redit : « Et si un menuisier a douze enfants, faut-il donc majorer d'autant sa facture? » Nous répondons « non! mais il faut qu'un superflu normal du salaire suffisant à l'entretien de la profession alimente les Caisses corporatives qui aident la famille à franchir les pas difficiles. Le salaire *n'est juste que s'il atteint ce taux,* et il n'est efficace que s'il rencontre cette organisation, qui est à l'atelier syndiqué, son premier élément, ce que l'organisation communale est pour la famille. »

Que cette solution du problème social dans le monde du travail ne soit pas celle de l'avenir, c'est possible : il suffit qu'elle s'accommode à l'état présent sans fermer la porte à sa transformation. Que cette transformation conduise le régime du salariat à céder la place à une organisation du travail, dans laquelle *le capitaliste ne jouerait plus que le rôle de commanditaire,* comme c'est dans les vœux des syndicalistes, rien de tout cela ne mérite anathème *a priori,* mais examen et constatation.

Il y a certainement des alliances dangereuses, comme celle qui résulterait d'une rencontre de cette perspective avec celle d'une démocratie qui nivellerait toutes les conditions. *Mais nous n'avons rien dit de pareil. N'est-elle pas aussi dangereuse et plus avérée, la rencontre des partisans de la liberté du travail,* des Economistes, avec les Physiocrates à la Jean-Jacques, qu'*il leur est plus aisé de renier qu'il ne l'est de s'en distinguer quand on les suit?*

Le glas du régime de la liberté du travail a sonné il y a vingt ans, comme je l'écrivais alors (1). Il n'y a plus à s'y cramponner, mais à chercher comment le régime qui se crée par le mouvement syndical pourra rétablir, dans la justice, la paix sociale.

Déjà vers ce temps-là, au hasard d'une rencontre avec le regretté Mgr d'Hulst, qui fut la dernière, je recueillis de lui ces paroles : « Vos théories sont à
» l'inverse de ce que j'ai toujours entendu et défendu. Mais je dois recon-
» naître que la marche des événements vous donne raison et qu'il faut s'y
» accommoder. »

II

Avant d'aborder le fond de la question, plusieurs observations sont à faire.

Chacun couche sur ses positions, paraît-il. Soit. Ce pourrait être re-

1. Vers un ordre social chrétien. Jalons de route. Ch. VII.

grettable pour le progrès de la vérité, mais ce n'est peut-être pas très sûr. On peut d'ailleurs être couché plus ou moins bien. Et même, par exemple, les critiques auxquelles la déclaration écrite et imprimée de M. Lorin à la *Semaine sociale* de Bordeaux donna lieu, ont cependant eu ce résultat qu'elle se trouva modifiée sur tous les points de ces critiques dans le compte rendu officiel qui parut quelques mois après. D'où il semblerait résulter que les « agresseurs » n'en sont pas absolument pour leurs frais. Il serait facile d'en citer d'autres indices.

Agressifs, ils ont pu l'être, ils devaient l'être contre les théories qu'ils démontraient grosses d'erreurs; mais ce fut de leur part un corps-à-corps d'idées, si la langue permet une telle métaphore, sans blesser les égards dus aux personnes. La pure défensive, chez d'autres, n'exclut pas, on le voit, les formes méprisantes, tranchant tout par un dédain qui ne vient pas d'assez haut pour tenir lieu de réponse à des arguments. Je n'insiste pas. Il ne manque pas d'amis charitables pour nous avertir qu'il est présomptueux, quand on n'a pas pâli durant vingt années sur la question sociale, de s'y aventurer et d'entrer en discussion avec des hommes qui en ont exploré le fond. Mais quand il s'agit du rapport de leurs systèmes avec les principes de droit naturel et les vérités d'ordre religieux dont l'Eglise a la garde, — et c'est uniquement ce dont il s'agit — tout catholique instruit, le prêtre à plus forte raison, peut ne pas s'incliner devant ce verdict d'incompétence.

On oppose l'Ecole *libérale* à l'Ecole *sociale*. Pour que la première dénomination fût exacte, et la distinction juste, il faudrait, au lieu de l'école sociale, dire : l'école étatiste, l'école du socialisme chrétien, du socialisme d'Etat. On verra que c'est son vrai nom. Par comparaison avec elle, l'autre est, en effet, libérale. Mais, si ce nom désigne les erreurs fondamentales du libéralisme, qu'on peut qualifier de *modernisme social*, c'est encore à l'autre école qu'il convient. Au surplus, il ne lui appartient pas plus d'usurper le titre d'école sociale que celui d'école *catholique*, dont elle se pare également. Cette prétention à confisquer des titres qui, n'étant point la propriété d'une école ne peuvent servir à la distinguer, et à couvrir par cette usurpation, des théories particulières, contestables et fausses en plusieurs points, est inadmissible. C'est l'art de jeter de la poudre aux yeux.

M. de La Tour-du-Pin ne réduit-il pas l'antagonisme des deux courants à de trop maigres proportions, en disant qu'il s'est révélé récemment avec éclat, c'est-à-dire cette année? Ce n'est pas d'hier que date le débat public. Il y a plusieurs années qu'il se poursuit. Pour notre part, dès le numéro du 1er décembre 1909, nous entamions cette campagne dans laquelle nous n'étions pas les premiers à entrer en ligne, et dont les progrès de l'école sociale n'ont pas précisément

assoupi la marche. Il y a des chants de victoire dont le ton hésitant trahit l'incertitude du triomphe.

N'est-ce pas également se méprendre et donner le change sur les causes de controverses où est engagé un intérêt vital du catholicisme, de dire que l'humeur batailleuse s'est portée sur le caractère confessionnel des syndicats, parce qu'ils sont les premiers éléments de la transformation économique cherchée par l'école sociale? Pourquoi réduire à ces proportions mesquines un débat si élevé, comme s'il était simplement l'effet d'un caprice de cette humeur batailleuse de l'école « libérale » et de l'esprit de dispute? Comment oser le donner pour exemple des violentes agressions des « libéraux »? La Lettre de S. S. Pie X sur le caractère franchement catholique des associations ouvrières et tant d'autres marques plus récentes de ses préoccupations à ce sujet sont-elles donc à ce point lettre morte pour un catholique comme M. de La Tour-du-Pin? Qui se serait attendu à le voir plaider pour les syndicats interconfessionnels, de peur qu'on porte atteinte aux éléments premiers d'un « ordre social chrétien »? Les raisons reconnues valables pour la Prusse et l'Italie ne le sont-elles pas pour la France? On aurait aimé à l'entendre dire. Enfin, c'est non moins travestir la vérité, que d'attribuer la prescription du silence venant du Saint-Père, aux tiraillements importuns des catholiques qui n'ont pas craint de chercher aussi querelle au Centre Allemand, tandis qu'en réalité elle a été provoquée par les violences et l'impertinente résistance de la presse bachémiste. Tout ce passage, sans parler de l'imputation d'intrigues, paraîtra à plusieurs franchement regrettable. La vérité est, d'ailleurs, que la discussion sur les syndicats chrétiens et les critiques sur la « déclericalisation » du Centre sont parfaitement indépendantes de celles qu'ont fait naître les tendances de l'école « sociale » française. Y aurait-il donc un intérêt commun, une raison de sympathie entre ces causes différentes, et quelle peut-elle être?

La même question se pose devant la levée générale de boucliers parmi les catholiques sociaux contre le P. Fontaine et son récent ouvrage. A qui en avait-il? Simplement et nommément à deux ou trois orateurs des Semaines sociales, et c'est très incidemment qu'il a parlé de M. de La Tour-du-Pin, avec des ménagements qu'on ne lui rend pas. C'est un piètre moyen, pour affaiblir la valeur de son ouvrage : « *Le modernisme social* », de dire qu'il est une réédition du « *Modernisme sociologique* », et cela ferait surtout croire qu'on ne l'a pas lu. L'Eglise elle-même, d'ailleurs, depuis des siècles, ne fait que rééditer ses critiques et ses jugements contre des erreurs renaissantes. Dire que le P. Fontaine a voulu disqualifier l'*œuvre* des Semaines sociales, parce qu'il a critiqué, en compagnie de plusieurs autres, certaines propositions déterminées de leur président et de l'un ou l'autre de leurs membres, et qu'il a voulu flétrir l'œuvre

même du nom de modernisme social, est une imputation d'autant moins excusable que lui-même a protesté n'en avoir pas eu la pensée. La première partie de son livre, qui contient ces critiques, ne fait que décrire la *fausse émancipation économique* que condamne la Lettre sur le *Sillon;* et l'ouvrage tout entier n'est qu'un commentaire approfondi de ce document capital. D'où vient que cette interprétation, discutable peut-être en certains points, si l'on veut, mais absolument sincère et tout objective, a soulevé un tolle général parmi tous les groupements des catholiques sociaux de France et parmi les journaux qui leur servent d'organes? Etaient-ils tous désignés ou même visés? Non, un seul était mis en cause, ou plutôt quelques individualités de ce groupe. M. de La Tour-du-Pin a tenu à se solidariser publiquement avec les Semaines sociales, par la lettre dont il fait mention. M. de Mun, plus récemment, l'a fait par celle qu'il adressa aux semainiers de Limoges. La *Vie nouvelle*, organe officiel de l'A. C. J. F., partit en guerre contre le chasseur d'hérésies, du même pas que la *Libre Parole* rédigée par ses anciens chefs. De tous côtés ce fut un concert bruyant. Les *Etudes* même s'en mêlèrent et unirent leur voix à celle de tout le parti pour déclarer que c'était un abus insupportable d'accoler le nom de modernisme à des théories d'ordre économique et social. On oubliait seulement que le cardinal secrétaire d'Etat, félicitant au nom du Saint-Père l'auteur du *Modernisme sociologique*, dont le *Modernisme social* ne serait qu'une réédition, lui écrivait : « Vous mettez aujourd'hui en évidence comment le *modernisme,* après avoir attaqué les principes de la foi, *en arrive à saper les bases même de l'ordre social, en combattant les principes de droit naturel qui le soutiennent* ». Oui ou non, M. Lorin, M. Duthoit, ou d'autres, ont-ils formulé des lois qui négligent d'asseoir l'ordre social sur ces bases indispensables du droit naturel ou qui les ébranlent, faisant ainsi le jeu du modernisme? tel a été l'objet des critiques de M. Fontaine, de M. Gaudeau et de plusieurs autres, dont on n'aura pas raison par cette simple fin de non-recevoir, d'un dédain malséant, qui consiste à dire que ce sont là des *procès de tendance*, et, qu'au surplus, il n'y a *aucun intérêt,* pas *même une idée*, dans l'opposition faite à leurs recherches.

Il nous souvient, qu'en 1895, M. de Mun, répondant à des critiques du *Nouvelliste de Lyon* sur le socialisme chrétien de son groupe, écrivait au directeur de ce journal, M. J. Rambaud : « Si vous voulez discuter mes idées, c'est là qu'il faut les chercher (dans son programme social, discours de Saint-Etienne, 8 décembre 1892, qui reçut une très flatteuse approbation de Léon XIII), et la haute approbation de Celui qui est entre les catholiques le juge suprême de la doctrine me rassure à l'avance contre le danger d'être classé parmi ceux qui pactisent avec les erreurs sociales... » (1). Il ferait beau voir, pour

1. *La Vérité française,* 10 janvier 1825.

les catholiques sociaux, qu'on méconnût la valeur d'une si haute approbation. Mais pourquoi font-ils si délibérément bon marché de celle que le Souverain-Pontife a donnée au P. Fontaine, en lui faisant écrire : « Ce remarquable ouvrage qui, à la suite de plusieurs autres, atteste vos profondes connaissances théologiques et sociales, répand aussi une vive lumière sur les dangers que traverse la société actuelle, sur les maux qui l'affligent dans l'ordre religieux et social, etc... » ? Et qu'on ne cherche pas là une différence de vues entre un Pape et l'autre. Le même Léon XIII, qui encourageait si fort M. de Mun, faisait écrire à M. J. Rambaud, son contradicteur, deux ans après le discours de Saint-Etienne, en réponse à l'hommage de ses *Eléments d'économie politique* : « Je me réjouis de pouvoir *en son auguste nom*... vous témoigner l'éloge que vous méritez par le dessein et l'exécution de l'ouvrage. La cause que vous avez soutenue, grave en elle-même, le devient chaque jour davantage à cause des multiples erreurs qui s'y entremêlent, au point qu'elles réclament de nouveaux talents pour la défendre. A ce but correspond parfaitement *votre doctrine* et votre habileté à la défendre, *appliqué que vous étiez à l'appuyer sur les principes les meilleurs et à les mettre en complète harmonie avec les décisions et les enseignements de l'Église, proclamés par le Souverain-Pontife lui-même*... » (V. Tarozzi, secrétaire de N. S. P. Léon XIII pour les lettres latines, 21 décembre 1894). Il semble donc que le savant économiste ne soit pas moins fondé que M. de Mun à se rassurer par cette approbation formelle contre l'accusation d'être un fidèle disciple de Rousseau. On pourrait encore citer la lettre très élogieuse envoyée par Léon XIII à Mgr Turinaz au sujet de son mandement du 2 février 1891, consacré en majeure partie à réfuter des propositions et des formules de M. de Mun lui-même, nommément, et de son école, que nous retrouverons tout à l'heure.

De tout cela, que conclure? C'est qu'il y a lieu de distinguer entre les programmes et la conduite, entre les principes et la manière dont on les applique et les conséquences qu'on en déduit. L'histoire de l'*Action libérale* et de groupements similaires en est un autre exemple dans le domaine de l'action politico-religieuse. Le Pape approuve les programmes quand ils sont justes, les bons exposés de doctrine, et il bénit les bonnes volontés sincères. Mais son approbation ne confirme personne en grâce. Elle ne garantit point ce qu'on ne lui a pas soumis; et il reste place à de nombreuses possibilités d'erreurs dans une œuvre comme celle des Semaines sociales « où l'on poursuit *jusqu'à ses dernières conséquences* la légitimité et la puissance du lien social ». Avec ce tour habile qu'une certaine école sait donner à toute chose, la *Libre Parole*, entre autres, disait, qu'à Limoges, Mgr l'archevêque de Bourges, « en réponse à de récentes critiques », avait reconnu que les semainiers sociaux « *voulaient* » se

conformer en tout aux directions et aux enseignements de l'Eglise. On pourrait dire : le bon billet à opposer aux critiques! Cette intention, qui la leur conteste? Qu'on cesse donc ces appels abusifs. Quand il s'agit de savoir si des théories sociales déterminées, qui ne peuvent se réclamer d'aucune approbation de l'Eglise, sont conformes ou non à la doctrine qu'elle enseigne, c'est affaire à la discussion de l'éclaircir; et il serait étrange que les théologiens fussent les moins compétents pour y contribuer.

Un moyen simple de les écarter serait de les disqualifier. C'est à quoi M. de La Tour-du-Pin s'applique. Là est le fond de la question, qu'il faut maintenant aborder. Nous avons à lui demander compte de son procédé et à montrer à son propre détriment par où il pèche.

III

Le procédé, simple jusqu'à être grossier, consiste à transformer en individualistes à la Jean-Jacques les catholiques, les théologiens, qui n'adoptent pas les théories de M. Lorin sur l'égalitarisme de nature, de dignité, d'action et de droits (qui sont justement issues du philosophe de Genève) ou qui ne contresignent pas les *Aphorismes* de M. de La Tour-du-Pin. C'est ce que j'appelle un raisonnement à la Sangnier. Cruelle alternative! ou Jean-Jacques, ou Lorin, Duthoit et La Tour-du-Pin. Qui n'est pas pour eux est avec Rousseau. Toute autre distinction de doctrines serait superflue. Le reste, c'est-à-dire l'objet réel des critiques, « *n'est bon qu'à obscurcir les situations.* » Je vous crois! Mais, les situations étant ainsi posées, « *qui des militants de l'individualisme, parmi les théologiens qui en tiennent le record, s'aperçoit de la parenté de cette doctrine avec celle de Jean-Jacques?...* » puisqu' « *ils estiment que l'ordre s'établit de lui-même dans les rapports économiques et suffit pour y faire régner la justice.* » Oui, cela et rien d'autre, nous ne leur permettrons ni de protester, ni de rien ajouter — pas d'autre distinction — et voilà donc « avérée », « la rencontre des partisans *de la liberté du travail* » avec les Physiocrates à la Jean-Jacques, qu'il est plus aisé de nier que de s'en distinguer quand on les suit ».

Comprennent-ils bien, ces théologiens qualifiés, la gravité de leur erreur? Individualistes et libéraux, voilà leur fait. « L'individualisme est le principe d'un régime social dans lequel l'individu est considéré comme étant l'unité sociale, l'élément primordial de la société » (1)

1. Il est parfaitement exact que l'individu est l'élément primordial de la société, quoique la famille soit la véritable unité sociale. Quand on veut condenser les vérités sociales sous forme d'*aphorismes,* il faut avoir souci de

(*Aphorismes,* p. 41). Ils méconnaissent que la véritable unité sociale, c'est la famille. C'est, ni plus ni moins, ce que M. de La Tour-du-Pin met à notre charge. Il lui restera, pour être cru, à faire déchirer presque toutes les pages du P. Fontaine et des autres théologiens visés. Nul n'ignore, qu'en économie politique, le nom d'*école libérale* est appliqué à l'école du « laissez-faire, laissez-passer » qui, sous prétexte de respecter toutes les libertés individuelles : liberté de la propriété, du contrat, du travail, et autres, ne voulait reconnaître, en économie politique, *aucune* autre règle que les lois qui régissent la nature et traitent la matière humaine comme la matière brute. C'était en effet l'erreur des physiocrates. Le véritable libéralisme économique, on ne l'ignore pas davantage, consisterait à repousser *a priori* toute intervention quelconque de l'Etat normal dans le domaine économique, même quand il s'agit de faire respecter les principes essentiels du droit naturel. Et voilà de quoi nous serions aussi coupables. C'est le reliquat des écrits de ces théologiens à détruire. Je demande s'il est possible de faire dévier plus gravement la vérité et la justice.

Deux théologiens qualifiés « *sont venus à la rescousse, comme s'il se fût agi d'une lutte entre la foi catholique la plus avérée et l'erreur démocratique la plus avancée, alors que ni l'une, ni l'autre, ne sont en cause dans le problème tel qu'il se pose aujourd'hui* ».

Tout cela est aussi maladroit que malheureux. Le problème, tel que M. Lorin l'a posé et résolu, contenait au contraire les données les plus avérées de l'erreur démocratique. On en a fait une démonstration demeurée sans réponse sérieuse. L'évolution démocratique, elle a gagné même l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, sous le prétexte de se conformer à celle des formes sociales, avec la récente transformation de l'Œuvre. La déclaration et les articles regrettables de M. de Mun à ce sujet donnent en certaines parties, comme on l'a dit, l'impression d'une rengaine de M. Marc Sangnier. Libre à MM. Lorin, de La Tour-du-Pin et de Mun de demeurer couchés sur leurs positions, dans leur étroite solidarité, gardés par M. de Narfon et le *Bulletin de la Semaine,* avec, pour grand'garde, le philosophe de l'immanence, M. Blondel, qui s'est fait l'ardent protagoniste du premier dans les *Annales de philosophie chrétienne.* Les théologiens qualifiés n'ont pas prétendu que les dogmes les plus avérés de la foi, comme M. Sangnier eût encore équivoqué, fussent en cause, mais bien les principes du droit naturel à base religieuse, dont ils se sont faits, quoique individualistes et libéraux, les défenseurs résolus; et leur compétence égale peut-être celle des laïques catholiques les plus sociaux.

---

s'exprimer avec grande justesse. Ce n'est pas toujours le mérite de M. de La Tour-du-Pin. Il est vrai qu'ici il est conséquent avec son système où l'individu et ses droits disparaissent trop dans un maximum d'*organisation* sociale qui absorbe tout en lui.

Mais il faut serrer la question de plus près. M. de La Tour-du-Pin va circonscrire l'objet du problème. Malheureusement, il laisse dans un vague navrant les deux termes qu'il s'agit de résoudre. Nous tâcheront d'en préciser la valeur, et de là sortira peut-être, quoiqu'on l'estime superflu et seulement propre à obscurcir les situations, la nécessité d'ajouter une distinction à celle qui nous partage en individualistes à la Jean-Jacques et en sociaux à la Lorin et à La Tour-du-Pin. Ce problème est « *la substitution d'un régime organique à celui de la liberté du travail* ». De quelle liberté du travail parle-t-on, et en quoi consiste le régime organique qu'il s'agit de lui substituer? Notre chroniqueur n'en dit mot ici. Il faut tâcher de suppléer aussi brièvement que possible, en se réduisant à quelques points dans cette vaste matière.

Sait-on ce que ces théologiens entendent en disant que la *liberté du travail* est de droit naturel? « La *liberté absolue du travail* (ainsi souligné) est la substitution de la loi du bon plaisir à celle de l'équité dans le contrat de travail passé entre le patron et l'ouvrier... La liberté du travail est un dogme pour l'économie classique depuis Smith... Turgot... Say et Bastiat qui en firent une religion, jusqu'à nombre de catholiques qui ont embrassé cette religion et lui ont donné sa formule théologique : « La liberté du travail est de droit naturel » (Aphorismes, pp. 63, 64). On conviendra, qu'en fait d'aphorisme, il est difficile d'avancer un sophisme plus grossier. Je ne me borne pas à le constater. Je demande si l'on devra, sous peine d'être classé parmi les disciples de Rousseau, souscrire à des maximes qui sont la négation pure et simple de ce droit naturel. « Naguère on enseignait encore dans des chaires d'économie politique, soi-disant orthodoxes, que la liberté du travail, la liberté de la propriété et la liberté du commerce sont des droits naturels de l'humanité » (Aph., p. 44). « Le paupérisme apparaît toujours par l'abus qui se produit à un moment donné de ces trois libertés que l'école d'économie charitable tend, on ne sait pourquoi, *à ériger en dogmes :* la liberté de la propriété, celle du travail et du crédit. » (*Association catholique,* 15 mars 1887. Article du même). D'où il ressort clairement qu'aucune de ces libertés n'est de droit naturel, que chacune d'elles a pour raison d'être l'intérêt social et qu'il appartient à l'Etat d'en régler toutes les conditions, sans s'attarder aux protestations attardées de la liberté individuelle J'observe enfin que, parmi les nouveaux disciples de Rousseau, le plus insigne serait le Pape Léon XIII, qui, dans sa Lettre *Longinqua Oceani* du 6 janvier 1895, s'adressant aux hommes chargés de la direction des syndicats ouvriers, leur dit : « Vous avez de grands devoirs... entre autres, laisser à chacun la liberté pour ses propres affaires, n'*empêcher personne de donner son travail où il lui plaît et quand il lui plaît.* » Car, sans contestation, c'est bien affir-

mer le principe de la liberté du travail, et aussi la pleine et entière liberté syndicale également niée par l'école du socialisme chrétien.

On vient de voir que la même négation atteignait *le droit de propriété*. Je demande si l'on devient nécessairement disciple de Rousseau en affirmant que la propriété privée est de droit naturel. Le premier qu'atteindrait cette note serait encore Léon XIII, qui a inculqué ce principe avec tant de force dans ses encycliques (1). Sans doute, le même Pape a déterminé le droit d'intervention de l'Etat pour empêcher l'abus de ces libertés au détriment de la justice et de l'intérêt social; et il n'est aucun des catholiques mis ici en cause qui ne l'admette hautement dans la mesure fixée par lui, mais outrepassée et dénaturée par les catholiques sociaux. Il s'agit tout d'abord du principe à reconnaître.

Serons-nous obligés de tenir, avec M. Lorin, que « Dieu a donné en domaine indivis, à tous les hommes indistinctement, la terre pour subvenir à leurs besoins »? Où trouve-t-on, dans la Bible ou ailleurs, le texte de cette donation? Si elle a été faite ainsi, cette donation vaudrait encore aujourd'hui. Quelles conséquences! Elle supposerait que, pour vivre, il soit nécessaire de posséder un lopin du domaine indivis, ce qui est faux. Dieu livra la terre aux deux premiers générateurs de la race humaine pour qu'ils la transmissent à leurs descendants. Ces derniers devaient se l'approprier par tous les moyens dont la nature les avait doués. C'est Dieu qui institua, à leur usage, ce mode d'*appropriation* qu'ils pratiquèrent dès l'origine. Il est curieux d'entendre sur ce point l'auteur des *Aphorismes* (pp. 81, 82), et je demande encore si l'on devient disciple de Rousseau, en tenant que l'appropriation est de droit naturel, et faute d'applaudir avec l'abbé Naudet à sa théorie de la propriété. « L'homme *a un droit divin* à la subsistance qui se tire des produits de la terre; mais l'*appropriation en biens particuliers* est un fait humain qui se justifie par la nécessité... Puisque l'appropriation est nécessaire, elle est une conséquence des premiers principes du droit naturel. Mais si l'appropriation est nécessaire en droit positif, elle est subordonnée au droit divin de chaque homme à la subsistance... » Que dites-vous de ce *droit divin* appartenant à l'homme? Un droit naturel ne pouvait suffire, et par contre il serait excessif de l'invoquer pour l'appropriation Elle n'est qu'une nécessité de fait. « Historiquement on constate que l'homme n'a approprié que dans les conditions sociales qui rendaient cette appropriation nécessaire. » C'est-à-dire? Beauté des aphorismes! « Philosophiquement, il est aisé de comprendre que les sociétés compliquées, à population dense, rendent cette appropriation indispensable; il faut nourrir tous les membres du corps social; stimuler le travail, etc... » Mais sans sociétés compliquées, à

1. Ce qui prouve que Léon XIII admet qu'on puisse respecter le thomisme, en le louant d'abord, mais aussi en le complétant sur la question sociale.

population dense, l'appropriation se fût-elle faite légitimement? Aurait-elle manqué de raison philosophique, c'est-à-dire tirée du droit naturel? Oui, sans doute, parce que l'intérêt social, qui est l'*ultima ratio*, n'aurait pas été là pour en fournir la justification. Je me permets de renvoyer sur ce point M. de La Tour-du-Pin à un théologien que les catholiques sociaux invoquent volontiers, le P. Lemkühl (Théol. Mor., t. I, nos 906, 907).

Et serons-nous encore mis en demeure de choisir entre Rousseau et notre auteur tirant de cette subordination la conséquence que voici? « D'où résulte pour le pauvre *le droit à l'assistance* et pour la société le devoir d'organiser l'assistance? C'est-à-dire que le pauvre a un droit général à l'assistance et qu'il s'agit seulement de préciser comment le devoir correspondant peut et doit être rempli par l'*ensemble* de ceux qui possèdent. » Il ne nous restera de consolation que celle d'entendre Léon XIII, le Pape social par excellence, avertir M. de La Tour-du-Pin et son école que « si c'est un devoir de donner de son superflu, c'est un devoir dont on ne peut procurer l'accomplissement par les voies de la justice humaine », c'est-à-dire qu'à ce devoir ne correspond nullement *un droit* du pauvre. Resterait à voir à quel point ce devoir doit être rempli par l'*ensemble* de ceux qui possèdent, c'est-à-dire dans quelle mesure il appartient à l'Etat d'organiser l'assistance.

Je passe, sans trop de crainte d'être ramené à Rousseau, sur cet autre aphorisme, qui est de M. Lorin, selon lequel la propriété privée n'aurait qu'un caractère relatif; sa raison d'être et sa fin seraient « le bien commun » (*Code du travail*, p. 32). Toujours le grand Tout social. Mais, puisqu'il vient d'être question de justice, voyons encore dans quelle alternative cruelle nous allons nous trouver placés par la définition que l'auteur des *Aphorismes* donne de la *justice sociale* (p. 25) : « La justice sociale, c'est la conformité des rapports sociaux à un ordre idéal répondant à la conscience de celui qui emploie ce mot. Cela change donc avec les écoles. Pour les chrétiens, c'est la conformité à un plan providentiel dont ils cherchent les lignes dans la morale évangélique et les enseignements de l'Eglise ». Les théologiens (disqualifiés) objecteraient que cet « aphorisme » a l'inconvénient de prêter à une confusion grave entre la justice sociale et la morale évangélique qui en dépasse de beaucoup les limites, et qui, par contre, est muette sur plusieurs points intéressant directement la justice sociale. Pour donner à leur proposition la netteté et l'exactitude d'un aphorisme, ils diraient que celle-ci consiste dans la conformité des rapports sociaux aux principes du droit naturel interprétés par l'Eglise. Mais on les renverrait peut-être à Jean-Jacques.

C'est évidemment à quoi ils s'exposent encore en contestant à M. de La Tour-du-Pin que les grandes propriétés rurales, les grandes usines, la banque, les chemins de fer (quoique, comme on l'a observé,

lui-même soit administrateur de ceux de l'Est) devraient appartenir aux corporations, sinon à l'Etat, et non plus à des particuliers qui s'en font des rentes. « Les conservateurs sociaux estiment que ce genre de propriété (que nous venons d'énumérer) a, en effet, un caractère d'utilité publique qui impose des restrictions à la liberté des possesseurs, et peut même faire désirer qu'elles passent entre les mains des corporations, dont le caractère perpétuel donnerait au régime de la grande propriété des assises plus fixes... » (p. 66).

Mais que de propriétaires et de capitalistes, même des plus authentiquement sociaux, préféreraient être traités avec nous de disciples de Rousseau, plutôt que de faire passer en pratique pour leur propre compte les aphorismes du maître sur la rente d'Etat, la rente foncière et la rente industrielle! Ils apprendraient en méditant ces chapitres (pp. 54 à 62) que tout loyer des terres et des maisons est une usure. Plus sommairement, tout prêt est condamnable. « Le prêt à intérêt est de lui-même une usure » (p. 60), car, l'auriez-vous cru? le prêt consume la substance *de l'emprunteur* en la faisant passer aux mains du prêteur??? Intraitables sur l'ancienne interdiction du prêt à intérêt, nos catholiques sociaux, n'entendent pas que la transformation des conditions économiques puisse le légitimer aux yeux de l'Eglise; eux qui sont, en toute circonstance, des adapteurs si empressés à satisfaire de toute façon à tous les besoins nouveaux, ils tiennent à ne pas nous laisser dépasser en cette matière le moyen âge où le reste de leur système eût paru monstrueux.

Parlons maintenant du *régime corporatif* qu'il s'agit de substituer à la liberte du travail et voyons comment se pose encore l'alternative. A dire vrai, la question corporative et syndicale est une de celles où apparaît le plus clairement, et non sans conséquences graves, la facilité d'adaptation de la nouvelle école à l'évolution des formes sociales. Au début, alors qu'elle admettait le concours des disciples de Le Play, M. Ch. Périn avait pu, dans une sorte de manifeste que contenait le premier numéro de l'*Association catholique* (1876), se plaindre des préjugés faisant « qu'on n'aperçoit dans la corporation chrétienne que le monopole et la réglementation du travail, qui n'y sont plus pour rien. » On lui avait laissé dire : « La corporation ne peut plus être, de nos jours, ce qu'elle était au temps de saint Louis, ni de Louis XIV. La liberté du travail, aussi bien que la complète liberté des travailleurs, sont entrées dans nos mœurs et dans notre droit; elles n'en sortiront plus. On ne verra pas le travail se replacer sous le régime restrictif des anciennes maîtrises; mais, ce qui est de tous les temps, c'est le patronage charitable des classes dirigeantes envers les classes ouvrières ». M. de Mun parlait de même. A l'entendre, il s'agissait de prendre aux corporations du moyen âge leur idée fondamentale, c'est-à-dire la solidarité chrétienne entre le maître et l'ouvrier; mais les engagements réciproques devaient être

« absolument libres ». Tel était bien le principe sur lequel fut fondée l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers. Mais, où sont les neiges d'antan? On a entendu récemment M. de Mun, dans le programme d'une réforme de son œuvre, répudier l'idée de patronage, le « paternalisme », selon le jargon des sociaux actuels, et promettre l'autonomie des ouvriers dans le gouvernement des syndicats.

Entre ce point de départ et ce point d'arrivée, calculons les étapes. On avait dit ensuite : « Point de corporations, sinon celles qui se seront formées librement; une fois qu'il y en aura de telles, nous verrons à demander pour elles des encouragements... puis, si le mouvement se propage... la question d'obligation pourra devenir opportune » (*Assoc.*, décembre 1882, article de M. de Bréda). Mais, dès 1884, avant tout essor du mouvement, M. de La Tour-du-Pin reprochait aux disciples de Ch. Périn et de Le Play de ne pas comprendre « qu'une corporation est *une institution d'Etat*, placée *en dehors du droit commun*... indépendante, une fois qu'elle est constituée, du bon vouloir des associés eux-mêmes... » (premier numéro de 1884). « Une saine politique sociale... tendra à promouvoir la formation d'associations réellement sociales, c'est-à-dire formant des organismes parfaits de la société, *de petits Etats dans l'Etat* (15 mars 1887). En effet, on n'a qu'à lire dans les *Aphorismes* le détail des privilèges qui en font bien un Etat dans l'Etat, dont le moindre est, qu'en dehors d'elles, aucun travailleur libre ne sera plus ni électeur ni éligible.

On conçoit que cette nécessité d'une forte organisation sociale tranche la question d'opportunité de l'obligation. « On caresse toujours l'idée de la corporation libre, comme si l'obligation n'était pas le *principe même* du lien corporatif. Une corporation sans obligation est un couteau sans ressort, avec lequel on ne saurait porter un coup qui vaille à la domination du capital, comme il le faut pourtant! (Assoc. cath., octobre 1885). A la bonne heure! M. G. Goyau écrivait dans *Le Pape et les catholiques* (p. 144) : « Du rétablissement de la corporation facultative, on ne peut pas même espérer une réforme; de la corporation obligatoire, on peut attendre *une révolution* ». On ne pouvait mieux dire. Encore une fois, faut-il croire qu'entre l'école des catholiques sociaux et celle de Rousseau, il n'y a pas de milieu? Et où classera-t-on Léon XIII dont les encycliques posent des principes si différents?

Mais ce n'est pas tout. Nous étions, dit M. La Tour-du-Pin, dans la thèse d'un ordre social chrétien. Or, la nécessité urgente de l'adaptation l'a porté, lui et les Semaines sociales avec lesquelles il tient à afficher sa solidarité, à se placer dans l'hypothèse des conditions actuelles, et, sous le régime d'un Etat athée, qui nie tout principe religieux, même tout principe de droit naturel, à réclamer, non plus pour la simple corporation, mais aussi pour *les unions de syn-*

dicats ou *fédérations ouvrières,* logiquement pour la C. G. T., l'omnipotence sur tous les membres de la profession, et aussi le droit de poursuites judiciaires contre tout patron, sans distinction de métiers, qui contreviendrait aux lois sur le travail, et enfin celui d'imposer la grève aux travailleurs libres (1). Et l'on a entendu récemment l'organe de l'A. C. J. F. professer, qu'au point de vue de la morale, le cas d'extrême nécessité excusait seul les « jaunes » de se soustraire aux « injonctions » des syndicats, en cherchant des excuses pour leurs assommeurs.

Et c'est ainsi que, tandis que les théologiens cherchent encore leurs formules, les catholiques sociaux sont depuis longtemps en possession fixe de la vérité sociale.

A cette question sont naturellement liées la question ouvrière en général, et celle, particulière, du salariat.

La première nous offre une nouvelle occasion de constater l'inconvénient des aphorismes : « Les conservateurs sociaux pensent avec les moralistes que la question ouvrière n'est pas moins une question de mœurs que de subsistance; mais que l'une, comme l'autre, *ne* saurait être résolue dans un sens favorable à la morale et à la prospérité publique, *que* par l'ensemble d'une législation répressive des abus de la concurrence, et d'une organisation corporative mettant néanmoins en œuvre son ressort » (p. 69). Pour nous mettre à l'abri d'un nouvel anathème si nous n'y souscrivons pas, nous n'aurons encore pour refuge que l'autorité de Léon XIII, répondant à M. de Mun lui-même, lors du grand pèlerinage ouvrier d'octobre 1891, par ces paroles que nous compléterons tout à l'heure : « Il est certain que la question ouvrière et sociale ne trouvera jamais de solution vraie et pratique dans les lois purement civiles, même les meilleures. » J'entends bien que M. de La Tour-du-Pin a pu corriger ou compléter ailleurs sa pensée; mais un aphorisme est un aphorisme et doit être pris comme ayant valeur de maxime précise.

Celui qu'il émet sur le *salariat* demande à être cité. Je laisse à méditer la base qui lui est donnée : *l'équivalence des services, non au point de vue commercial, mais au point de vue naturel.* Ce qui suit l'explique d'ailleurs. On y cherchera, quoiqu'il s'agisse des désirs naturels des co-contractants, ce qui peut satisfaire ceux des patrons. Et je demanderai à M. de La Tour-du-Pin lui-même, à ses amis, qui, comme lui, emploient certainement des ouvriers à qui ils ont toute liberté d'en tenir compte, s'ils font le *décompte* exigé.

« Comme tout contrat, celui du salaire peut et doit reposer sur » une base équitable, qui n'est autre que celle de l'équivalence des » services, non pas au point de vue commercial, mais au point de » vue naturel.

1. Tout cela est irréfutablement établi par les textes que cite le P. Fontaine. Voir aussi M. Gaudeau : *Autour du modernisme social.*

» Qu'est-ce, en effet, que les contractants désirent naturellement » se procurer par ce contrat ? Le moyen de vivre convenablement, eux » et leur famille, chacun selon sa condition. *Ceci donne donc la déter-* » *minante du taux normal du salaire* (!!)

» Pour la préciser dans chaque cas, il suffit de considérer le con- » trat comme devant être perpétuel, c'est-à-dire qu'il suffit, — en » tenant l'objet à la fabrication duquel il s'applique pour invariable » en sa valeur utile ou marchande, — de considérer le contrat de » travail passé entre l'employeur et l'employé comme destiné à pro- » curer les moyens d'existence à leurs familles respectives. — *On* » *voit alors qu'il faut faire entrer dans l'évaluation d'un juste salaire le dé-* » *compte des années d'enfance, de souffrance ou de vieillesse qui prennent* » *près de la moitié de la vie humaine; les chômages et les accidents; les besoins* » *de la femme et des enfants non capables de gagner eux-mêmes leur vie* » (p. 71).

Ceci amène, et déjà implique le *salaire familial* auquel revient notre chronique. Nouvel écueil pour les disciples de Rousseau, mais Léon XIII sera encore en leur compagnie. Du salaire familial commensuré aux besoins de la famille ouvrière, il s'ensuivrait que, dans ce contrat *bilatéral* de travail, tandis que le premier terme reste le même, savoir la valeur économique du travail des ouvriers (mais nous venons de voir qu'elle n'entre même pas dans l'équivalence des services rendus !), le second terme, qui doit être la contre-valeur, pourrait notablement varier, car ces ouvriers pourraient avoir des charges d'enfants très lourdes. Mais c'est là détruire la notion du contrat bilatéral conclu selon les principes de la justice commutative.

Il faut rappeler la consultation adressée au nom de Léon XIII au cardinal Goossens, archevêque de Malines, par le cardinal Zigliara, à l'époque où la question était le plus vivement agitée.

Le doute proposé était celui-ci : « Le maître péchera-t-il, qui paie le salaire suffisant à la sustentation d'un ouvrier, mais insuffisant à l'entretien de sa famille, soit que celle-ci comprenne, avec sa femme, de nombreux enfants, soit qu'elle soit peu nombreuse ? S'il pèche, contre quelle vertu péchera-t-il ? »

Voici la réponse : « Il ne péchera pas contre la justice, mais il pourra parfois pécher, soit contre la charité, soit contre l'équité naturelle. » Suivait cette explication : « Par cela même qu'on observe » l'*égalité entre le salaire et le travail* (la voilà, la véritable équiva- » lence), on satisfait à la justice commutative. Or, le travail est l'œu- » vre personnelle de l'ouvrier, et non de sa famille ; ce travail ne se » rapporte pas tout d'abord et en soi à la famille, mais subsidiaire- » ment et secondairement, en tant que l'ouvrier partage avec les » siens le salaire qu'il a reçu. De même donc que, la famille, dans » l'espèce, n'ajoute pas au travail, de même il n'est pas requis par

» la justice que l'on ajoute au salaire mérité par l'ouvrier lui-même.
» Cependant il pourra pécher contre la charité, etc..., non pas géné-
» ralement et en soi, mais accidentellement et dans certains cas. C'est
» pourquoi la réponse porte « parfois ».

On a épilogué de toute manière sur l'autorité de cette réponse. Mais voici qui coupe court à tout. C'est l'emploi de la même formule par Léon XIII lui-même, dans la réponse à M. de Mun dont nous avons déjà cité quelques mots. « ... La solution est liée aux préceptes de la parfaite justice *réclamant que le salaire réponde adéquatement au travail.* Elle est donc du ressort de la conscience. Or, la législation humaine, ne visant que les actes extérieurs, ne saurait comprendre le domaine de la conscience... La question réclame aussi le concours de la charité qui va au delà de la justice. » Il appert de là que Léon XIII ne considère pas les besoins de l'ouvrier ou de la famille ouvrière comme constituant la mesure ou la règle du salaire, car ces besoins peuvent être connus par l'Etat aussi bien que par les patrons.

Telle fut la vraie forme sous laquelle la nouvelle école sociale a longtemps présenté la question du salaire familial. Il en est une autre, déjà bien différente, que M. de La Tour-du-Pin semble préconiser dans sa chronique et dont le principe est parfaitement admissible. On pourrait l'appeler celle du salaire familial collectif. La justice générale, la justice sociale, mais non plus la justice commutative, doit porter les patrons, tout en poursuivant la prospérité de leur industrie et l'accroissement de leurs bénéfices (ce dont il ne faut pas omettre de tenir compte), à chercher les moyens d'élever la valeur économique du travail des ouvriers au niveau des charges collectives de leur condition. L'Etat s'inspirera des mêmes vues dans les actes législatifs par lesquels il peut avoir à intervenir. Il s'agit donc, non plus de l'estimation du salaire *personnel*, mais d'un relèvement *collectif* du salaire qui répondrait aux besoins ouvriers. Tout dépendra des moyens adoptés pour y pourvoir. Ici encore, l'équité consistera à tenir compte des intérêts qui sont en jeu des deux parts, sans sacrifier l'une à l'autre; et toute mesure prescrite dans ce but n'est pas par définition légitime.

La crainte de fatiguer le lecteur m'empêche d'insister sur une autre considération que suggère la lecture des *Aphorismes* et que justifie également mainte théorie de la même école. La réaction contre l'individualisme, l'engouement pour ce dogme : les droits et l'omnipotence de l'être social, l'abstraction sociale, la société, l'association professionnelle ou publique, qui, dans l'attention à suivre l'évolution des formes sociales, ne tient plus compte des points fixes et des limites infranchissables assignées, dans l'ordre de la raison, par le droit naturel et les faits, dans l'ordre de la foi, par l'enseignement de l'Egli-

se, interprète authentique du droit naturel, porte cette école à tout absorber dans le grand Tout social, à faire de l'organisation sociale une fin en soi, et à ne pas tenir suffisamment compte d'un certain individualisme parfaitement légitime, nécessaire même, dont le droit de propriété privée et la liberté du travail, si hautement défendues par Léon XIII, sont la base intangible. Qu'on relise à ce point de vue les chapitres des *Aphorismes* sur la Société, le Régime corporatif, le Pouvoir social, la Politique sociale, la Législation sociale, la Question ouvrière, etc... Je suis persuadé que l'on constatera cet effacement de l'individu, de ses droits, de ses intérêts, devant l'intérêt, d'ailleurs incontestable, d'une forte organisation sociale. La corporation, par exemple, jouira de privilèges inouïs, au profit de la classe ouvrière, c'est entendu, mais la participation de l'ouvrier aux bénéfices sera déclarée — cela a été écrit — « une utopie socialiste »; et en retour des avantages que la corporation lui procure, il devra renoncer à faire ses affaires lui-même et ne jamais aspirer à devenir patron. Nouvelle manière d'assurer la distinction nécessaire des classes. Et, naturellement, ces théories outrées prétendront trouver leur appui dans les enseignements de l'Eglise. Tandis que l'Encyclique *Rerum novarum* marquait avec tant de soin et de précision le respect dû au jeu naturel de la liberté, les limites du droit d'intervention de l'Etat, n'a-t-on pas écrit qu'elle était un appel au « maximum d'organisation sociale! »

Ceci m'amène à une dernière remarque sur la manière de poser une distinction entre l'*école libérale* et l'*école sociale*. Je disais que le vrai nom à donner à celle-ci serait celui d'école du socialisme chrétien, voire du socialisme d'état. C'est peut-être déjà assez clair. L'auteur des *Aphorismes* écrit (pp. 48, 49) qu'à l'encontre de l'école libérale proprement dite « s'est élevée assez récemment celle du *socialisme chrétien.* » Voilà bien le mot, et c'est lui qui le souligne. Il ajoute : « Aujourd'hui le socialisme chrétien se dégage de plus en plus du socialisme démocratique » (c'est à voir), et enfin : « Le socialisme chrétien rejette d'ailleurs jusqu'à *ce nom dont les conservateurs libéraux ont voulu le marquer*, pour s'appeler simplement, dans le langage de ses fauteurs et de ses adeptes, *le Christianisme;* et jusqu'ici, en effet, il n'a rencontré à Rome que des encouragements ». On a même entendu récemment l'A. C. J. F. revendiquer simplement pour son école le nom d'*école catholique*. Autre manière d'avertir les autres qu'il ne leur reste pour patron que Rousseau. Plus catégoriquement encore, M. de La Tour-du-Pin écrivait dans sa lettre de protestation contre l'ouvrage du P. Fontaine : « Cette injure (le titre de Modernisme social) *vient du même camp dont était venue l'épithète de socialistes chrétiens,* appliquée aux chrétiens sociaux. » C'est avoir la mémoire un peu courte. On n'a fait que maintenir — non sans raison — une dénomination que M. de La Tour-du-Pin avait

été le premier à adopter pour donner une étiquette à son programme. Lui-même avait inscrit ce titre de « Socialisme chrétien » comme signe de ralliement en tête d'un de ses articles (*Assoc. cath.*, octobre 1885). Il est vrai que M. de Mun, auquel on ne peut contester un sens catholique averti, quoi qu'il en soit des concessions de fait auxquelles il se laisse entraîner, intervint alors, et que la majorité du Conseil s'accorda, sûr son avis, à reconnaître qu'il était impossible de prendre le titre de socialiste, même en le tempérant par le mot chrétien. Dans le numéro suivant, ce titre fut remplacé par celui-ci : « La question sociale chez les catholiques allemands » (1). Au surplus, il s'agit moins du nom que de la chose.

Socialisme d'Etat, n'est-ce pas où verse l'école, si l'on entend par ce nom « le système dans lequel toutes les fonctions économiques de la société sont converties en services publics ? » (Aph., p. 49). Je rappellerai seulement ces paroles de M. Boissard à la Semaine sociale de Marseille. Elles sont tirées du compte rendu officiel. « Nous » sommes socialistes d'Etat, nous le proclamons hautement, si sous » cette étiquette on prétendait cataloguer tous les interventionnis- » tes, tous ceux qui sont partisans d'un certain droit propre d'inter- » vention sociale, de réglementation légale *au profit de l'Etat*. Nous » reconnaissons en effet à l'Etat un droit d'intervention, *non à titre* » *supplétif*, c'est-à-dire à défaut pour les individus et pour les asso- » ciations d'agir et de se réglementer elles-mêmes, — (comparer avec » les textes si formels de Léon XIII), — mais bien à titre *principal*, » à titre *originaire, propre et exclusif, toutes les fois que l'intérêt* » *général y paraît engagé.* »

Pour mesurer le chemin parcouru depuis vingt-cinq ans, et constater le glissement accompli d'un côté, la retraite opérée sur l'autre, qu'on lise seulement ces lignes extraites du *Régime du travail*, publication de l'Œuvre des Cercles (p. 177). Les soulignements sont dans le texte. « On n'hésite pas à nous assimiler aux socialistes ! Qu'est- » ce donc que le socialisme ? C'est l'omnipotence, *le despotisme absolu* » *de l'Etat*, confisquant, *à son profit*, tout bien, toute indépendance, » toute liberté, toute religion. L'*absolutisme au sommet*, telle est la » formule. Nous autres, catholiques, nous, Œuvre des Cercles, ne » sait-on pas que tout autre est notre formule, parce que tout diffé- » rents nos principes et que nous mettons, au contraire, au sommet » la paternité, la *protection juste et paternelle* de tous, comme pre- » mier devoir, comme fonction naturelle, essentielle du pouvoir ? Et » tandis que les socialistes complètent leur formule par *l'individua-* » *lisme à la base*, c'est-à-dire l'égoïsme du *chacun pour soi*, nous » disons que l'union, l'*association* est une des conditions politiques, » économiques et sociales de l'*ordre social chrétien* ; et ces trois

1. H. Joly. Le socialisme chrétien, p. 292 et p. 304 note.

» mots répondent suffisamment, il semble, à l'objection du *socia-* » *lisme* ». L'assimilation pure et simple de l' « école sociale » au socialisme serait assurément une grande injustice; et d'ailleurs le socialisme est multiforme, quelque peu Protée. Néanmoins, comme l'observait M. Joly, est-ce se montrer trop exigeant que de trouver ces distinctions bien vagues et de dire qu'elles mettent surtout en lumière la diversité des intentions? Il ne reste même plus à l'école sociale la ressource de dire aux socialistes : votre pouvoir est absolu, le mien est paternel. On a entendu, cette année, le président de l'Œuvre des Cercles répudier avec un éclat fâcheux le « paternalisme » au sein même de cette œuvre et, pour flatter la démocratie, préconiser l'autonomie des ouvriers dans la direction des syndicats qu'elle forme et entretient. Quelle trace de *protection* juste et paternelle reste-t-il dans ces droits absolus, sanctionnés par l'Etat, que l'école réclame en faveur des corporations ou syndicats et des Unions de syndicats, avec un droit de contrainte sur la liberté des non-syndiqués et celui de les faire mourir de faim par la mise à l'index imposée aux patrons? D'autre part, on a vu par les paroles de M. Boissard citées plus haut, la tendance de la nouvelle école à favoriser directement l'omnipotence, c'est-à-dire l'absolutisme de l'Etat; par les vues de M. de La Tour-du-Pin sur les grandes propriétés, les grandes usines, les chemins de fer, etc..., la voie ouverte à la conversion des principales fonctions économiques en services publics, et l'Etat serait vraiment trop bon prince s'il en abandonnait le privilège aux corporations. Est-ce dans ce sens que nous marchons?

Certes, il n'est qu'équitable de reconnaître une profonde diversité d'intentions entre les catholiques sociaux et le socialisme. Mais la question est de savoir s'ils ne travaillent pas inconsciemment pour lui; si leurs formules mêmes, comme celles de M. Lorin, ne sont pas équivalentes de l'égalitarisme démocratique; si les moyens qu'ils proposent pour établir un ordre social chrétien ne touchent pas en nombre de points le plan du collectivisme et du socialisme, au lieu de suivre un plan parallèle. Chacun en peut juger.

Je ne m'en fais pas moins un devoir d'ajouter, en terminant, qu'un très sincère hommage est dû, non seulement aux intentions indiscutables et au dévouement social d'hommes éminents comme M. de La Tour-du-Pin, M. de Mun et nombre de leurs amis, mais encore à leurs très intelligentes initiatives du début, aux services signalés qu'ils ont rendus et rendent encore à la cause catholique, notamment par leurs efforts à améliorer la situation des classes ouvrières. Les déficits et les erreurs ne nous font méconnaître ni leur zèle, ni leurs mérites, ni le bien accompli. Mais nous réclamons énergiquement la liberté de ne pas les suivre sur tous les points, de contester même, en toute loyauté et courtoisie, ce qui nous paraît contestable, sans être exposés pour cela à être rangés parmi les disciples de Rousseau.

La réplique, je ne dis pas les représailles, serait trop facile. Je regrette qu'elle ait été nécessaire.

Emm. BARBIER.

APPENDICE. — Malgré la longueur de cet article, il me paraît nécessaire de dissiper une autre équivoque de la même chronique, d'autant qu'elle est faite au détriment spécial d'un de nos collaborateurs. M. de La Tour-du-Pin parle de ces économistes, prétendus orthodoxes, aux yeux desquels *l'ordre économique* est aussi indépendant de la morale que les sciences naturelles. Quelques mots donc sur *les rapports de l'économie politique avec le droit naturel et la morale.*

La formule précitée a le défaut de laisser place à une première équivoque qui devait se trouver exclue par des déclarations antérieures très nettes. L'opinion soutenue dans cette revue reconnaissait clairement le droit de la morale et du droit naturel à être écoutés et respectés en économie politique toutes les fois qu'ils prennent un contact réel avec elle. Là-dessus aucune difficulté. Il ne s'agit donc nullement de son indépendance dans ce cas.

Mais la question est justement de savoir s'il y a contact dans tout le domaine de celle-ci. L'objet de l'économie politique ressortit-il tout entier à la juridiction de la morale et du droit naturel? Déjà, précédemment, la *Revue catholique et royaliste* avait fait gros grief à M. J. Rambaud de distinguer, à ce point de vue, entre la *science* et l'*art* de l'économie politique, c'est-à-dire entre l'objet propre des connaissances du savant et l'application, la pratique, l'art. La science, en beaucoup de cas du moins, est indépendante, par cette raison très simple qu'elle se déroule dans un plan étranger à la morale et au droit naturel; et il y aurait donc « une économie libérale, parfaitement orthodoxe au sens catholique du mot, qui se meut dans un cercle où religion et philosophie se refusent à la suivre. » C'est ce que nous avons à voir. Mais, dès lors, on comprend que l'indépendance de la *science* économique et celle de l'*ordre économique*, expression beaucoup plus large, embrassant l'art avec la science, la connaissance des lois et la pratique de la vie, sont deux choses très distinctes, nullement équivalentes. Autre équivoque, non moins grave.

On a nié la valeur de cette distinction en faisant valoir, par exemple, que l'économie politique étant une science humaine, est composée, comme l'homme lui-même, d'un corps et d'une âme. Le corps, c'est, si l'on veut, la science économique; l'âme, c'est le droit naturel, dont la base est d'essence spirituelle, morale et religieuse. Or, le corps et l'âme sont inséparablement unis; l'âme pénètre le corps tout entier. Mais, pour ingénieuse que soit cette image, c'est, croyons-nous, un de ces cas où se vérifie que comparaison n'est pas raison. Car, la question est justement de savoir si le droit naturel pénètre tout le domaine de la science. On a dit encore avec plus de précision :

L'homme n'est pas seulement un organisme matériel. S'il a une âme d'essence spirituelle, morale et religieuse, elle a aussi des besoins qui sont précisément les besoins directeurs de la vie humaine, et à la satisfaction desquels tout le reste doit être subordonné. L'économie politique ne peut donc se restreindre à des données purement matérielles, elle ne peut, même dans l'étude des phénomènes de cet ordre, faire entièrement abstraction de l'âme de l'homme. D'un mot, ces phénomènes se meuvent dans l'ordre humain, ils comprennent des *actes humains* au sens classique et moral du mot, des actes qui ne peuvent être conçus et accomplis qu'en fonction du droit naturel, de la morale.

Or, de nouveau, c'est là que gît la question. Que l'*ordre économique*, que l'économie politique, dans l'acception totale de ce terme, comprenne des actes qui sont des actes humains, cela est bien affirmé des deux parts. Mais que l'objet propre de la *science* économique se réfère toujours à des actes humains, par conséquent, moraux, c'est ce qu'une connaissance trop superficielle de cet objet peut seule faire avancer. On s'en convaincra par les exemples que nous tirons d'une note communiquée par M. J. Rambaud.

On veut bien admettre qu'il y a malentendu. Dans la science de l'économie politique, les théoriciens, comme M. Rambaud, ne voient et ne veulent voir que des phénomènes économiques qui sont soustraits par leur nature au domaine moral, ou en tant qu'on les considère comme y étant soustraits. Cela, ajoute-t-on, est, si l'on veut, une notion partielle, restreinte de l'économie politique; tandis que le mot d'économie politique (ou d'ordre économique) embrasse tout ce qu'on a dit plus haut. Mais, en vérité, le malentendu, qui le crée?

Il faut donc en venir à ceci : existe-t-il, oui ou non, dans la science économique, une série nombreuse, indéfinie, de questions n'ayant aucun contact avec le droit naturel, la morale et la philosophie religieuse? Nous croyons que les explications suivantes de M. J. Rambaud feront la lumière sur ce point.

« En tant que science, l'économie politique n'étudie que des enchaînements de causes et d'effets, pour trouver en eux, s'il y a lieu, des rapports de causalité.

» Voici, entre beaucoup d'autres exemples, quelques questions qui aideront à comprendre que le droit naturel et la morale se tiennent en dehors du domaine de cette *science*, et que, par conséquent, on ne peut établir légitimement une synonymie entre elle et le droit naturel :

» 1° Pouvez-vous maintenir concurremment dans un pays une monnaie forte et une monnaie faible, par exemple des pièces d'or de même poids, l'une à 9/10 de fin et l'autre à 8/10? Non, (loi de Gresham, connue déjà par Aristophane et longuement exposée au

XIVe siècle par Oresme). — Et pourquoi ne le pouvez-vous pas ? Que répondra là-dessus la morale ?

» 2° Un déficit dans la récolte du blé (nous supposons un pays isolé commercialement, ce qui était vrai jadis), provoque-t-il une hausse inférieure, égale ou supérieure à la proportion manquant ? Et inversement, une surabondance provoque-t-elle une dépréciation inférieure, égale ou supérieure à sa proportion ? (Loi de Gregory King, au XVIe siècle). Le droit naturel a-t-il quelque chose à dire sur cette question ?

» 3° En industrie, avec un capital et un personnel doubles, a-t-on une production égale, inférieure ou supérieure au double ? (Loi du rendement progressif : — plus du double de produit). Consulterons-nous le droit naturel ou la morale ?

» 4° En agriculture, faut-il admettre cette loi ou bien, au contraire (loi des *diminishing returns*, Stuart Mill), récolte-t-on ordinairement moins du double quand on double son capital et son travail ? (Je ne crois pas à la formule de Stuart Mill).

» 5° La division du travail accroît-elle le rendement ? Y a-t-il avantage à spécialiser les professions ou bien vaut-il mieux que le même individu soit tailleur et cordonnier ?

» 6° Si deux pays se consacrent chacun au produit où ils excellent (la Beauce fait du blé, et le Languedoc, du vin), il y aura augmentation du total de blé et de vin produits. — Loi du libre-échange.

» 7° Le libre-échange international risque-t-il de provoquer des émigrations de capital et de travail, notre capital et notre population étant sollicités par exemple, de passer en Angleterre ?

» 8° L'économie de travail total réalisée, par le libre-échange se partage-t-elle également ou inégalement entre les deux peuples ? Et si c'est inégalement qu'elle se partage, quel est le peuple qui en profite le plus des deux ?

» Etc., etc... — On peut continuer ainsi jusqu'à demain.

» Donc, il existe ou doit exister une économie politique qui soit une *science* autre que la morale ou le droit naturel : car ici morale et droit naturel ne nous fournissent pas les éléments des réponses à faire.

» Prenons un exemple. Si je me jette du haut de la tour Eiffel, en combien de secondes serai-je en bas ? — Physique. — Que m'arrivera-t-il ? Je me tuerai. — Physique, physiologie, science médicale. — Puis-je le faire. *Licet an non ?* — Morale. Mais la morale était muette sur les deux premières questions.

» Ainsi, je demande à un moraliste si je dois continuer à faire travailler mes ouvriers douze heures. Non, dira-t-il, parce que j'en abuse. Et je lui demande alors de combien je réduirai le produit en abaissant la journée à onze heures. Le moraliste se tait ; il n'en sait rien ou bien il croit naïvement à une réduction d'un douzième, tandis

que l'économiste, à côté, me déclare que j'aurai probablement autant de produit, peut-être même un peu plus, et à coup sûr pas une réduction d'un douzième.

» La médecine fournit les mêmes comparaisons. Exemple : une grossesse extra-utérine. Le médecin sauverait-il la mère s'il enlevait avant terme l'enfant, avec mort certaine de celui-ci? Le problème est de science médicale. Supposez-le résolu affirmativement : la morale dira au médecin s'il peut l'entreprendre; et si oui, l'art médical lui dira comment y procéder. Mais la morale ne peut pas répondre à la première question, laquelle ne dépend pas d'elle. En somme, ici, ce n'est pas la science médicale qui est subordonné à la morale; ce qui y est subordonné, c'est le médecin en tant qu'agissant, et non pas en tant que connaissant; car il pourrait se faire que le médecin fût scientifiquement assuré de sauver la mère, alors que la morale lui défendrait d'essayer. Diriez-vous cependant que la mort de la mère serait certaine par ce fait seul que la morale défendrait de la causer? Non. Le savant répond oui ou non, de son côté; le moraliste, oui ou non, du sien : et le oui de l'un ne commande pas le oui ni le non de l'autre. Donc pas de subordination d'une science à l'autre.

» Ainsi la mauvaise récolte fera que je trouve des gens qui m'offrent 50 francs de mon blé et peut-être 100 francs (cela s'est vu, même au XIX[e] siècle); mais la morale me dira qu'à tels et tels qui sont pauvres, je dois le donner gratis ou le vendre seulement 25 francs. N'importe, il vaudra quand même 50 francs : et pour me rendre compte de ce que ma terre m'aura rapporté cette année-là, j'inscrirai sur mon grand livre :

100 kil. de blé; recette : 50 francs.

Aumône, dépense : 25 francs.

» Mettrez-vous ma conscience en faute si j'ai employé ce procédé d'analyse; cette distinction du revenu économique (qui est de 50 fr.) et de la dépense charitable (qui est de 25 fr.)?

» On me dit que les besoins sont commandés par la nature morale de l'homme. — Je le concède, dans une certaine mesure. — Et après? L'économie politique, je l'ai dit assez dans mes ouvrages, ne s'occupe que des besoins matériels et de ce qu'il faut de matériel pour satisfaire les autres besoins. Ainsi l'art, la religion, la science. L'artiste, le prêtre, le savant ne peuvent pas vivre sans des richesses matérielles qu'ils puissent consommer; l'église non plus ne se bâtira pas sans des pierres. Ce côté matériel des besoins spirituels est le seul dont l'économie politique, comme science, veuille s'occuper à propos de besoins spirituels, moraux, etc.

» On dit encore : Les lois qui régissent les échanges ne sont pas concevables sans la notion de justice, laquelle est d'essence purement morale. Et on en conclut à un lien de subordination de l'économie politique à la morale.

» C'est aller trop loin, et je ne veux pas m'emparer de la formule pour en tirer ce qu'elle contient contre ceux qui l'emploient : car cela me mènerait là même où je ne veux pas aller.

» On raisonne comme si l'on mettait ceci en majeure du syllogisme : « Une science est subordonnée à une autre, quand elle reçoit d'une autre et a besoin d'en recevoir des notions toutes faites qu'elle ne peut pas se faire à elle-même ». Eh bien! suivez mon raisonnement. « Il n'y a pas d'échange juste sans égalité (approximative au moins) de valeur. — La valeur n'est pas étudiée par la morale, mais par l'économie politique. — Donc la morale, ayant besoin de l'économie politique (par exemple de la loi de King) pour apprécier les fluctuations des valeurs, dépend de l'économie politique. » Alors, c'est moi qui me révolte pour réclamer l'indépendance, maladroitement compromise, de la morale.

» En effet, ayant un scrupule sur un marché de blé que je viens de faire à 30 fr. les 100 kilg., je consulte un moraliste. Est-ce trop cher, au-dessus du *summum justum pretium?* Le moraliste n'en sait rien. — Eh bien! oui, actuellement c'est trop cher; et si j'ai vendu à ce prix-là, j'ai roulé mon acheteur. Je dois restituer. Mais si c'était il y a deux mois, 30 fr. aurait été en dessous de l'*infimum justum pretium* (le blé valait 33 fr.), et c'est moi qui aurais été roulé, c'est à moi que restitution serait due.

» Or, tout cela, ce jeu très curieux de la loi de l'offre et de la demande, ce jeu encore infiniment plus curieux de la loi de King, que les théologiens et les moralistes n'ont pas inventée et qu'ils ne connaissent peut-être pas même de nom, tout cela est bien de l'économie politique. Une disette de blé de moitié en quintuplait le prix, parce que l'on voulait quand même du pain; une disette de vin de moitié ne le doublait même pas, parce qu'on buvait de l'eau. Voilà l'observation psychologique. Certainement : car il s'agit d'étudier toujours un jugement de valeur, qui est bien un élément d'ordre psychologique. Mais ce n'est pas de la morale par la distinction du bien et du mal au point de vue de la conscience.

» Je n'insiste plus. »

Cela suffit, en effet, nous semble-t-il, pour prévenir désormais la confusion faite entre la science économique, proprement dite, et l'économie politique, dans l'acception la plus générale du terme (ordre économique) Et ce n'est pas pour les avoir distinguées, que le savant économiste catholique déméritera des éloges que Léon XIII a donnés à sa doctrine.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

TROP PARLER NUIT

Nos orateurs démocrates-chrétiens parlent beaucoup. Chacun sait ça. Ils parlent presque chaque jour, ils parlent presque partout; ils ont la parole parlée et la parole écrite. C'est une débauche de parole. Les congrès sociaux, les congrès catholiques leur sont autant de tribunes, sans parler de la tribune sacrée, des retraites spirituelles et de mille réunions de tout genre. Et quand ils ont parlé, tout est dit, sinon fait. La France est même trop petite pour eux; ils font l'exportation. Mais quand on parle tant, comment se souvenir, même d'un monde à l'autre, de tout ce qu'on a dit? Il n'est donc pas étonnant qu'on tombe en contradiction avec soi-même, au risque d'éprouver la vérité du proverbe : trop parler nuit.

C'est ce qui vient d'arriver à M. l'abbé Thellier de Poncheville, à propos du discours qu'il était allé faire récemment à Québec, au congrès canadien du parler français.

Bornons-nous à constater les faits.

L'*Univers* du 31 juillet avait reproduit l'information ci-dessous, communiquée par l'Agence internationale romaine (A. I. R.)

La presse canadienne s'occupe des conférences de M. l'abbé Thellier de Poncheville. Ainsi l'*Action sociale* de Québec du 4 juillet donne un grand compte rendu de la conférence de M. l'abbé à l'Université Laval. Nous lisons dans ce compte rendu : « Mme Delâge, en présentant le conférencier, fit allusion à un éloge fait par M. l'abbé Thellier de Poncheville, d'un de ses prédécesseurs dans l'apostolat social en France, M. l'abbé Garnier. « M. Garnier, a dit l'abbé de Poncheville, prodigua sa parole et propagea son œuvre dans toute la France; il fit donc plus que n'avait fait Jésus, car Jésus ne passait pas la moitié de ses nuits en chemin de fer ». Nous ne voulons pas croire qu'un prêtre ait pu tenir un langage aussi odieux. Mme Delâge a fait remarquer que M. l'abbé de Poncheville dépassait encore M. Garnier, puisqu'il avait passé des nuits entières sur l'Océan et qu'il promenait sa parole et son œuvre dans les deux Frances ». Et c'est ainsi, remarque-t-on, que les abbés démocrates finissent par éclipser tout à fait Notre-Seigneur.

M. l'abbé Thellier de Poncheville a protesté contre cette information par une lettre dont l'*Univers* du 2 août a reproduit seulement la partie essentielle, mais que son auteur avait eu soin de communiquer à la presse « amie », grâce à laquelle nous jouissons de sa teneur complète.

Limoges, 31 juillet 1912.

Monsieur,

J'ai laissé passer sans y répondre, les facéties de l'*Univers*, qui ne mettaient en cause que ma personne ou mes idées. Mais aujourd'hui le procédé est vraiment trop grossier et confine à l'injure. C'est mon devoir de pro-

tester contre une accusation inepte qui touche à mon caractère sacerdotal et dont la malveillance veut atteindre en même temps l'auditoire devant lequel j'ai eu l'honneur de parler au Canada. L'affirmation de fidélité française que viennent de faire entendre mes amis du Saint-Laurent aurait dû leur valoir, à eux du moins, le bénéfice d'un peu plus de respect.

Je proteste donc contre ce racontar d'un prétendu scandale que j'aurais donné à Québec. La phrase sur l'abbé Garnier et Jésus-Christ, citée par l'*Action sociale*, n'est nullement de moi. Quant aux paroles de présentation qui me furent adressées, elles ont été entendues par un public assez intelligent pour les comprendre et par des juges assez qualifiés pour en apprécier la convenance. L'Évêque auxiliaire de Québec et le Recteur de l'Université Laval, pour ne citer que ceux-là, n'en ont pas éprouvé le scandale dont le correspondant anonyme de la A. I. R. s'est fait le dénonciateur, j'ai le droit de dire : l'inventeur.

Cette attaque, venant à cette heure, m'inspire plus de tristesse que d'indignation.

Au cours d'un congrès où fut glorifiée la France et exaltée la beauté de son œuvre traditionnelle d'apostolat, de grandes paroles furent dites par nos frères séparés à l'honneur du clergé français. Quel intérêt l'*Univers* trouve-t-il donc à recueillir, parmi tous ces discours réconfortants, un mot mal attribué dont il fait l'occasion d'une nouvelle diffamation contre un prêtre?

Veuillez mettre la présente réponse sous les yeux de vos lecteurs qui auraient pu ajouter quelque foi à l'accusation dont vous vous êtes fait l'écho et agréer, Monsieur, mes respectueuses salutations en N.-S.

L'abbé Thellier de PONCHEVILLE.

A Limoges, où il se trouvait et où se tenait à ce moment la *Semaine sociale*, M. Thellier de Poncheville, dans un toast à la fin d'un repas, parla de son voyage au Canada et de son rôle dans le Congrès, ce qui offrit aux semainiers l'heureux prétexte de lui faire une ovation pour le venger de cette calomnie.

L'*Univers* faisait justement remarquer que, tout en qualifiant d'« inventeur » l'auteur de ce bruit, M. Thellier de Poncheville ne niait pas que les paroles eussent été prononcées au congrès. Il affirmait seulement qu'elles n'avaient scandalisé personne, ce dont il lui est peut-être difficile d'être certain et ce qui, dans tous les cas, ne peut obliger tout le monde à les trouver naturelles.

Mais il y a autre chose dans sa lettre. On y voit que M. Thellier de Poncheville considère ce mot « mal attribué » comme « confinant à l'injure » envers lui, comme « une accusation inepte qui touche à son caractère sacerdotal », comme « une diffamation contre un prêtre. » Impossible de reconnaître plus hautement que cette parole malheureuse serait digne de réprobation dans la bouche d'un catholique, et plus encore d'un prêtre.

Or, voilà que l'*Univers* du 9 août produit l'extrait suivant de la *Croisade de la Presse*, 8e année, n° 370, 16 décembre 1900, page 440.

« Ce journal (le « Peuple français »), dit M. l'abbé de Poncheville, n'était pas un inconnu à la « Croix ». On y a gardé le souvenir du dévouement infatigable de l'abbé Garnier, promenant sa parole et son œuvre à travers la France entière (Applaudissements) avec un zèle qui lui a valu un éloge dont j'ambi-

tionne, quand j'aurai quelque mille kilomètres de plus à mon actif, de recevoir une parcelle : « Vous êtes, monsieur l'abbé, plus dévoué que Jésus-Christ, car Jésus-Christ n'a pas passé comme vous la moitié de ses nuits en chemin de fer! » (Rires et applaudissements).

Trop parler nuit.

Nous entendons fort bien que M. l'abbé Thellier de Poncheville mettait une certaine plaisanterie à citer ce propos plus qu'inconsidéré; et les rires de l'auditoire indiquent que celui-ci, non plus, ne l'a pas pris au sérieux. Comment cela eût-il été possible? Mais cette parole souverainement déplacée n'en est pas moins, tout d'abord, un nouveau témoignage du gonflement grotesque de nos démocrates chrétiens. Ensuite, la défense de M. Thellier de Poncheville est aussi un exemple des explications demi-franches qui leur sont habituelles. Son tour embarrassé ce « mot mal attribué » semblent indiquer que ses souvenirs n'étaient pas complètement effacés. D'ailleurs, il dit trop en affirmant que ce mot n'est nullement de lui, car, en définitive, c'est lui qui lui a donné cette notoriété qui s'est étendue jusqu'au Canada. Il a même bien fait sien, avec cette inconsidération habituelle aux hommes qui parlent trop, ce propos qu'il juge aujourd'hui avec une juste sévérité, en exprimant modestement le vœu qu'on lui appliquât à lui-même cette parole. Son désir est comblé. De quoi se plaint-il? Maintenant qu'il a nombre de milliers de kilomètres de plus à son actif, il dépasse l'abbé Garnier, qui dépassait Jésus-Christ; et il faut convenir que Mme Delage ne pouvait le saluer avec plus d'à-propos, sinon de justesse.

Il y a au moins deux circonstances où M. Thellier de Poncheville regrettera d'avoir parlé : à la *Croisade de la Presse* et en répondant à l'*Univers*.

La Presse libérale qui s'était empressée de prendre fait et cause pour lui s'en tire, comme d'habitude, en laissant son public sur une protestation indignée, sans souffler mot de la suite.

On lisait, par exemple, dans la *Libre Parole :*

L'*Univers* « nouvelle manière » continue de travailler, selon les déplorables méthodes que nous avons dû vigoureusement dénoncer, à la désunion des catholiques.

C'est ainsi qu'un *inepte propos*, odieusement attribué à un prêtre éminent, M. l'abbé Thellier de Poncheville, par une agence plus que suspecte fut aussitôt adressé à l'*Univers*.

M. l'abbé Thellier de Poncheville a aussitôt adressé à l'*Univers* la protestation suivante...

Et dans l'*Express de Lyon :*

Une certaine agence *Roma* ayant prêté à notre éminent ami M. l'abbé Thellier de Poncheville, que les catholiques canadiens viennent d'acclamer avec l'enthousiasme que l'on sait, un propos *aussi inepte qu'invraisemblable*, le journal l'*Univers*, sans doute pour assurer selon ses pouvoirs l'union des catholiques, a cru pouvoir reproduire cette stupide histoire.

L'ineptie et l'invraisemblance retournent à leur véritable auteur.

Naturellement, pour cette presse, c'est toujours semer la division entre catholiques que de relever des incartades si contraires au bien de leur cause et propres à la déshonorer. Tout le monde n'a pas, par malheur, la même charité chrétienne, le même zèle de l'union, le même amour pur de la vérité, la même horreur des personnalités et la même douceur évangélique que le journal de M. Bazire.

« PRESSE REGIONALE » ET LAICISME

C'est encore du « *Télégramme* » de Toulouse, dirigé par un ancien président de l'A. C. J. F., qu'il s'agit.

On lit dans l'*Express du Midi* du 3 août :

La *Dépêche*, le *Télégramme*, le *Midi socialiste* et le *Rapide* — qui sont les journaux que la Caisse des écoles sans Dieu honore de ses communiqués et de ses invitations — consacrent des comptes rendus pleins d'enthousiasme et de lyrisme à la distribution des prix aux élèves des écoles laïques de Toulouse.

Rien de plus naturel.

Et nous n'y trouvons rien à redire.

Chacun ses écoles, n'est-il pas vrai?

Nos écoles, à nous, sont les écoles chrétiennes libres, où vont les pauvres petites victimes de l'intolérance, de l'iniquité et de l'hypocrisie.

Notre libéralisme ne nous permet pas de nous réjouir lorsque nous voyons notre argent servir — au nom de la neutralité — à entretenir l'Ecole ennemie, à donner des vêtements et des prix aux seuls enfants qui la fréquentent, tandis que les enfants des catholiques souffrent et pâtissent.

Il nous paraît toutefois intéressant de publier les extraits des journaux qui eurent l'honneur (?) d'assister dimanche à la Fête laïque du cours Dillon, à laquelle il ne manquait que M. Albert Bayet :

La *Dépêche* dit :

Une fête charmante réunissait, hier matin, dans le superbe décor des allées du cours Dillon, les élèves des écoles communales de Toulouse...

La foule, venue très nombreuse, a pu contempler un spectacle inoubliable...

... La lecture du palmarès a été saluée par les applaudissements que l'on devine, et les élèves des écoles toulousaines garderont, on peut l'affirmer, le souvenir de cette imposante manifestation, qui leur fait aimer davantage encore la République, toujours combattue par d'inlassables adversaires.

Au fait, on a parlé de la République. C'est M. Rieux, maire de Toulouse, qui a attaché le grelot. Il a déclaré notamment :

On a dit que l'école était la pierre angulaire de la République. Et l'on a raison. *De l'instruction, encore de l'instruction, toujours de l'instruction.*

Et c'est ainsi que nous ferons la patrie plus forte et de la République, sœur de la France, nous ferons une République plus humaine et vraiment plus républicaine.

Toujours plus d'instruction, demande M. Rieux!

Cette formule est incomplète, et le chef de la municipalité ne trouvera pas surprenant que l'*Express* la juge inacceptable.

En effet, immédiatement à côté de l'instruction, nous plaçons, nous catholiques, l'éducation — l'éducation morale par excellence qu'est l'éducation chrétienne.

L'instruction meuble l'intelligence, fournit des instruments, mais l'enfant ainsi outillé sera absolument désemparé et désarmé si, en même temps qu'on l'instruit, on ne parle pas à sa volonté et à son cœur, si on ne lui apprend pas qu'il a une âme et si l'on ne tourne pas cette âme vers l'idéal suprême, qui est Dieu.

Mais la presse laïque et neutre ne comprend pas que l'on puisse professer de tels sentiments — et surtout que l'on ait le courage de les exprimer.

Nous en sommes bien fâchés pour la presse laïque et neutre; mais ici, nous n'aimons pas les attitudes louches et équivoques. En matière d'enseignement, nous n'avons pas deux manières d'envisager les choses, selon le temps et les circonstances.

Nous sommes les adversaires irréductibles des écoles où est bannie l'éducation chrétienne.

Le *Midi socialiste*, qui ne l'ignore pas, est tout heureux de pouvoir écrire :

C'était hier la fête de l'Ecole laïque : fête de l'intelligence et fête du cœur; et nous ne craignons pas de dire que cette distribution des prix fut une belle manifestation prolétarienne. Tous les enfants du peuple étaient assemblés, sous l'œil vigilant et bienveillant de leurs maîtres, sur nos belles allées du cours Dillon, merveilleusement agencé et décoré. *Et ceux qui font profession de dénigrer chaque jour l'enseignement laïque auraient pu remarquer, si l'audace les avait égarés dans cette solennité*, l'ordre, la discipline et la politesse des élèves de nos écoles, et aussi la grandissante prospérité de nos nombreux établissements.

Mais l'*Express* ne « s'est pas égaré dans cette solennité ».

Le *Télégramme*, qui y assistait, publie, lui aussi, un compte rendu des plus laudatifs et des plus chaudement élogieux.

Il applaudit même au discours de M. Rieux!!!

Voici les passages les plus caractéristiques de l'article du *Télégramme*, dont le diapason est égal à celui de la *Dépêche*, et du *Midi socialiste* :

... L'arrivée des instituteurs et des institutrices, dit le *Télégramme*, fut saluée d'*unanimes* (sic) applaudissements. Des places leur avaient été réservées sur l'estrade officielle.

... Après l'exécution de la *Marseillaise* par le 14e d'infanterie, M. Rieux prit la parole et prononça un discours *salué frénétiquement par d'unanimes bravos*.

A tous ces jeunes, *en qui résident nos plus chers espoirs, il dit*

d'excellentes choses, encourageant chacun dans la voie du progrès intellectuel et moral, indiquant les moyens d'y parvenir.

Souhaitons que les paroles de M. Rieux se réalisent *exactement* et que l'éducation, à laquelle il a fait hier allusion, nous donne des « hommes dignes de ce nom ».

La lecture du palmarès fut, comme on le pense, un peu longue; la cérémonie ne fut cependant pas fatigante.

C'était, en effet, une véritable joie des yeux que le pittoresque et même imposant tableau que présentait cette masse d'enfants disciplinés, dont l'émotion et l'espoir d'une juste récompense faisaient luire les yeux..

Il est de notre devoir de féliciter maîtres et *élèves;* nous n'y manquerons pas.

Il ne nous est malheureusement pas possible d'imiter le *Télégramme.*

Notre devoir, au contraire, nous fait une obligation de réserver nos félicitations et nos encouragements aux admirables maîtres de nos écoles libres, dont le désintéressement est si grand, et aux pauvres petits si déloyalement et si injustement traités par les organisateurs de la fête laïque du cours Dillon.

L'INDEMNITÉ VITALE

La formule est trouvée, et c'est bien une trouvaille. Elle ne peut manquer de passer dans le nouveau vocabulaire à l'usage des sociaux plus ou moins démocrates. C'est M. Marc Sangnier qui l'en aura enrichi.

Le *Sillon* et la *Démocratie* s'étaient déjà mis, depuis longtemps, à la torture, pour supprimer le salariat et prêcher par leur propre exemple cette grande transformation économique. A la vérité, il parut plus facile d'annoncer la réforme que de la pratiquer. Ce fut encore un beau cas de cette sincère et inexorable logique qui caractérise les actes comme les paroles du jeune parti. On se rappelle que, quand fut fondé son journal, M. Sangnier, en faisant appel au concours des camarades pour l'imprimerie et l'administration comme pour la rédaction, annonça qu'on allait avoir ce spectacle d'un grand journal dont tous les services, du haut en bas de l'échelle, seraient fournis spontanément et gratuitement par d'humbles travailleurs ne cherchant que le bonheur de se dévouer à la Cause. Ils ne seraient pas payés; seulement... ceux dont le pur amour de la démocratie ne sustenterait pas suffisamment l'existence recevraient un subside mensuel pour les aider à vivre.

On en est encore là aujourd'hui. Ce qui prouve que la transformation économique est lente. La *Démocratie* du 18 août lance un nouvel appel pour avoir des ouvriers, car, paraît-il, c'est demain que le journal va prendre définitivement le grand essor tant de fois annoncé. M. Sangnier déclare qu'il y a désormais quelque chose d'intéressant et de sérieux à faire.

Et c'est à cette occasion qu'il vient d'accoucher heureusement de la vraie formule, qui résout la grande question par le fond. Moins

que jamais on parlera de *salaire* pour les ouvriers, ou de traitement pour les employés. C'est trop contraire à la dignité humaine et aux principes de la vraie démocratie. Ils recevront seulement une « *indemnité vitale* ». Si après cela, on n'admire pas les magnifiques résultats sociaux obtenus par le *Sillon*...

Nous croyons utile d'indiquer ici quelles seront les indemnités vitales mensuelles de ces camarades.

Les camarades mineurs qui habitent dans leur famille, âgés de dix-sept et de dix-huit ans, reçoivent 100 francs; de dix-neuf ans jusqu'à leur service militaire, ils reçoivent 120 francs.

Voici la situation des camarades mineurs n'habitant pas dans leur famille; les porteurs sont logés, nourris, vêtus et touchent, comme argent de poche, 25 francs par mois, de dix-huit ans à leur service militaire. Les autres camarades mineurs sont seulement nourris et logés et, de dix-huit ans au service militaire, ils touchent 50 francs par mois.

Nous rappelons seulement ici, pour mémoire, que les camarades majeurs célibataires touchent 170 francs, du service militaire à vingt-cinq ans; 200 francs, de vingt-cinq ans à trente-cinq ans, et 225 francs à partir du jour où ils ont atteint trente-cinq ans. Quant aux camarades mariés, quel que soit, par ailleurs, leur âge, ils ont 250 francs par mois, tant qu'ils n'ont pas d'enfant, 285 francs lorsqu'ils ont un enfant, puis, pour chaque autre enfant mineur et à leur charge, une augmentation mensuelle de 15 francs.

Nous croyons utile d'apporter ces précisions, au moment où nous avons besoin d'accroître le nombre de nos collaborateurs...

Heureux ouvriers et employés démocrates, dont le patron est millionnaire!

LA « DÉMOCRATIE » ET LE SYLLABUS

La *Démocratie* du 19 août publiait les lignes suivantes :

Les royalistes français objecteront peut-être que ce n'est pas tant ce qui dure qui est bon, que ce qui réussit. Mais cela revient au même, ainsi que nous l'avons vu par les exemples cités, et par cent autres que l'on pourrait énumérer. Il vient un moment où ce qui a réussi pendant des siècles cesse d'être bon et ne peut plus réussir.

Dans l'ordre scientifique, c'est l'invention de la vapeur, par exemple, qui condamne à jamais les diligences. Dans l'ordre historique, c'est la Révolution qui, même considérée sous son seul aspect de réaction contre les abus et les formes surannées, frappe à mort la royauté française, et, d'une façon générale, le Trône et toute religion d'Etat.

M. Henri Merlier, directeur de la *Picardie* d'Amiens, laissant entièrement de côté la question politique, répond au point de vue religieux par ces réflexions très justes et très opportunes :

De quelque manière qu'on tourne et retourne le texte, il est impossible de lui trouver deux sens. Il n'en a qu'un. La *Démocratie* étale audacieusement là une des plus funestes erreurs que l'Eglise ait dénoncées.

La Révolution, affirme le journal de M. Sangnier, a frappé à mort toute religion d'Etat, qui était un « abus », et elle l'a condamnée à jamais, nous

explique la *Démocratie*, comme « l'invention de la vapeur condamne à jamais les diligences. »

Que la Révolution ait cru faire cela et qu'elle s'en glorifie, nous n'en disconvenons pas. Mais que des catholiques qui prétendent rester fidèles à l'Eglise et à son esprit fassent leur cette vue historique et acceptent comme définitive la situation nouvelle faite par la Révolution à l'Eglise catholique découronnée de son glorieux privilège, c'est là, — répétons-le, — chose singulière, tout à fait grave et triste.

Et que ces mêmes catholiques osent publiquement s'en féliciter à leur tour, voilà le suprême scandale!

Le doute n'est pas permis à qui sait lire. La religion d'Etat a été frappée à mort parce qu' « il vient un moment où ce qui a réussi pendant des siècles, cesse d'être bon. » Il n'est plus bon que la religion catholique soit regardée comme la religion d'Etat! Ainsi parle la *Démocratie* de M. Sangnier, un journal qui est reçu dans maint grand séminaire et que dévorent chaque matin des milliers de jeunes gens, clercs et laïques.

La *Démocratie* trouve ce langage tout naturel. Au fond, d'une certaine manière, nous la comprenons. Comment la choquerait-il, dès lors qu'elle range la religion d'Etat parmi les « abus » du passé?

Mais cette abominable thèse, qui a pour elle les juifs, les protestants, les francs-maçons, les anticléricaux de toute couleur et les catholiques de la *Démocratie*, l'Eglise l'a formellement et officiellement proscrite le jour où, par la voix de Pie IX, elle a condamné la soixante-dix-septième proposition du *Syllabus*, sur laquelle on jurerait que la *Démocratie* a calqué la sienne : « LXXVII. — A notre époque, il n'est plus utile que la religion soit considérée comme l'unique religion d'Etat, à l'exclusion de tous les autres cultes. »

La *Démocratie* n'y a peut-être pas réfléchi. Il y a dans la maison plus de poètes et d'idéologues que de théologiens. Mais n'est-il pas douloureux de penser que, jusque dans nos derniers villages, une grande partie de la jeunesse catholique reçoit avec enthousiasme et propage autour d'elle un enseignement aussi opposé à celui qui vient de Rome?

Au surplus, c'est du vieux Sangnier, sa vieille thèse contre le cléricalisme. Le *Sillon* renaît de ses cendres.

ERRATA

Dans l'article « Renouveau, Renaissance catholique? », lire, page 634, en note, *35* au lieu de *31* naissances. — Page 638, avant-dernière ligne, *961.000* au lieu de *561.000*. — Page 646, mettre l'alinéa : *M. le colonel Keller...* après *que les démocrates*, et avant *Ainsi donc*.

Le Gérant : G. STOFFEL

IMP. DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, 41, RUE DU METZ, LILLE. — 8a.

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION (Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz à LILLE, Nord), *et non pas à la* DIRECTION *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

LE PACIFISME CHRÉTIEN

Sous la signature bien connue et même trop connue de M. Julien de Narfon, le *Figaro* du 23 juin publiait un long article qui avait pour titre : « Le monde religieux, les catholiques et la paix, création d'un Institut de droit international chrétien. » L'article débutait ainsi :

« Quelques personnalités éminentes appartenant aux diverses nations d'Europe, mais faisant toutes profession de catholicisme, se sont réunies ces jours-ci à l'Hôtel des Sociétés savantes, sur l'invitation de M. Vanderpol, président de la Ligue des catholiques français pour la paix, dans le dessein de fonder un Institut de droit international chrétien. »

Suivait un long exposé des étapes parcourues jusqu'alors, puis de longues citations des approbations très flatteuses qui avaient été recueillies. M. de Narfon remontait jusqu'à 1906. Alors, dit-il, « les catholiques qui assistaient au congrès international de la paix à Milan », envoyèrent un télégramme d'hommage au Pape. Quelques mois plus tard, en décembre de la même année, un certain nombre de catholiques français se concertèrent pour la diffusion de leurs idées. M. de Narfon cite ici huit noms, parmi lesquels je relève avec un certain parfum de modernisme, de sillonnisme, de démocratisme ou de socialisme catholique, ceux de MM. Fonsegrive, Raoul Jay, Marc Sangnier, Gemahling, Vanderpol et des abbés Lemire et Gayraud. Le dernier nom à citer est celui de M. Chénon, de la Faculté de Droit de Paris. L'année suivante, on s'adjoignit M. l'abbé Pichot, président de l'Institut international de la Paix, et l'on ressuscita une société qui s'était fondée auparavant sous le patronage du P. Gratry — le P. Gratry « qui fut, dit M. de Narfon, un des apôtres de la paix au XIXe siècle ». — Mais je me hâte : je glisse donc sur les fondations de ligues analogues en Belgique, en Angleterre, en Suisse et en Hollande, jusqu'à ce que j'arrive aux incidents tout à fait actuels. Les initiateurs sont du reste demeurés les mêmes ou imbus du même esprit. M. de Narfon, comme noms nouveaux, cite le P. Sertillanges et M. Paul Bureau, à côté du P. Debucquois, de l'*Action populaire* de Reims : pourtant il commet une omission que je tiens à réparer; il oublie de rappeler, parmi les plus ardents protagonistes de cette idée-là, M. Charles Boucaud. On sait que depuis lors, à la Semaine sociale de Limoges, le R. P. Sertillanges a repris avec ces mêmes dispositions ce même thème d'un droit international chrétien.

De son côté et le même jour que le *Figaro*, la *Vie nouvelle*, organe de l'Association catholique de la Jeunesse française, publiait un article analogue. Celui-ci était signé de M. Frédéric Duval, dont M. de Narfon venait de nous signaler la participation aux réunions préparatoires de l'Institut de droit international chrétien.

« Quelques catholiques, dit la *Vie nouvelle*, désireux de se confor-

mer au mot d'ordre donné par S. S. Pie X, ont pensé qu'il convenait de *restaurer dans le Christ* la société internationale en l'établissant sur les principes enseignés par les Pères de l'Eglise, par les Conciles et par les Papes et dont l'ensemble constituait précisément au moyen âge le droit public de la chrétienté.

« C'est pourquoi il importait aux catholiques — et il est étrange qu'on ne s'en soit point préoccupé plus tôt — de s'efforcer de substituer à la conception laïque et païenne du droit international moderne, issu de la Réforme, de la philosophie du XVIIIe siècle et de la Révolution, une doctrine catholique du Droit des gens, conforme à l'enseignement traditionnel de l'Eglise et adapté à la vie des nations modernes.

» C'est dans ce but qu'a été tenu à Paris, les dimanche 16 juin et lundi 17 juin, un intéressant congrès où a été décidée la création d'une *Union internationale pour l'étude du Droit des gens d'après les principes chrétiens.* »

L'Union dont il s'agit, se propose, dit la *Vie nouvelle,* « de rétablir l'ordre *international* par l'avènement d'une nouvelle *chrétienté.* En le faisant, dit ce journal, les catholiques manifesteront la fécondité de leur foi et de leurs doctrines, capables de satisfaire non seulement les aspirations des hommes, mais aussi les aspirations des peuples. Et si ce n'est là une raison suffisante pour envisager ce mouvement avec sympathie, il en est une autre encore qui nous est particulièrement chère : c'est qu'il marque une orientation nouvelle de la pensée et de l'activite catholiques, c'est qu'il est un mouvement *positif* et *offensif,* bien fait pour plaire à la Jeunesse catholique qui, parce qu'elle est lasse de la défensive, a soif de conquête. »

Cette intervention de l'Association catholique de la Jeunesse française est à noter : car il faut ou bien croire que l'Association ignorait elle-même vers quel but et par quel chemin elle était conduite, ou bien conclure que la flamme du patriotisme ne la réchauffe plus guère et qu'elle préfère les brouillards du pacifisme aux claires ardeurs du sentiment national français. Ce serait bien dommage, car l'esprit militaire sied si bien à la jeunesse et à une jeunesse qui a la foi. Sinon, que signifierait encore ce patronage de Jeanne d'Arc que tous nous tenons tant à invoquer, et elle-même parviendrions-nous à bien la comprendre ?

Tel est le point de départ. Pour apprécier ce nouveau plan de campagne, nous nous appuierons d'une part sur la brochure (ou mémoire) que M. Vanderpol a fait circuler, puis sur son ouvrage, non assurément sans valeur — la *Guerre devant le christianisme* (1). Pourquoi même ne pas commencer par celui-ci ?

***

1. Vanderpol, *La Guerre devant le Christianisme,* Paris, Tralin, 1912.

Il y a, suivant M. Vanderpol, trois opinions ou plutôt trois écoles au sujet de la manière d'envisager la guerre : c'est par ordre de dates l'école théologique ou *scolastique*, la seule école qui soit vraiment chrétienne, école dont les doctrines, trop oubliées ou trop mollement soutenues depuis la fin du XVI[e] siècle, méritent d'être remises en honneur; puis l'école *matérialiste*, qui débute avec la Réforme et qui trouve sa théorie au XIX[e] siècle avec Hégel, pour qui « la force crée le droit », et avec Darwin, qui croit aux sélections sociales et à l'élimination des faibles par les forts; enfin, l'école *mystique* dont Joseph de Maistre est le plus brillant interprète, sinon même le fondateur, avec sa formule de la guerre providentielle et du droit divin des batailles (1).

Nous nous demanderons tout à l'heure s'il y a bien désaccord entre l'école scolastique et l'école mystique; peut-être même conclurons-nous que ces deux systèmes ne se rencontrent pas à proprement parler, pas plus pour se confirmer que pour se contredire, comme il arrive en géométrie de deux lignes droites qui, situées en deux plans différents, ne peuvent pas plus être appelées obliques, ni perpendiculaires, qu'elles ne peuvent être dites parallèles. Quoi qu'il en soit de cette contradiction réelle ou seulement apparente, le but de M. Vanderpol est déjà très clair : « Les adeptes de la théorie de la guerre *divine* » doivent, dit-il, être détrompés, et ils le seront quand on aura osé revenir à la doctrine scolastique (2). Pratiquement le retour à cette dernière assurera le triomphe de l'école *pacifiste*, qui « depuis quelques années a fait de nombreux adeptes », elle aussi. L'école pacifiste se propose de « *créer un tribunal supérieur* » devant lequel les nations à la veille de prendre les armes seront obligées de comparaître, sous menace, pour celle qui ne s'inclinerait pas devant la sentence, de s'y voir contrainte par une « guerre internationale » que lui déclarerait « le reste du monde civilisé » (3).

Mais laissons la conclusion et remontons aux prémisses.

Deux grandes périodes retiennent l'attention : les Pères de l'Eglise et en particulier saint Augustin, au IV[e] siècle; puis les scolastiques au moyen âge, en particulier saint Thomas au XIII[e] siècle, continués ensuite par Suarez, Victoria et quelques autres.

« En fait, dit M. Vanderpol, on ne trouverait dans aucun des écrivains ecclésiastiques antérieurs à Constantin un mot d'éloge pour la carrière militaire, ni même un passage déclarant nettement qu'il est permis aux chrétiens de se battre » (4). Cependant, et sous réserve des participations à un culte idolâtrique, le métier militaire n'était pas individuellement interdit aux chrétiens, et la meilleure

1. *Op. cit.*, p. 1 et s.; p. 196 et s.
2. *Op. cit.*, p. 2; p. 201 et s.
3. *Op. cit.*, p. 203 et 204.
4. *Op. cit.*, p. 41.

preuve en est que l'armée romaine eut ses martyrs comme toutes les autres professions.

Lactance seul prohibe absolument la carrière des armes : pour lui le précepte de ne pas tuer est absolu, car « il n'y a pas la moindre exception à faire au précepte divin : tuer un homme est toujours un acte criminel » (1). Tertullien et Origène semblent moins absolus, quoique leur sentence soit identique au fond. Aussi bien aucun de ces trois auteurs n'a-t-il pris rang dans le martyrologe. — Qu'on nous permette cependant une parenthèse. M. Charles Boucaud faisait naguère de Lactance un « précurseur des catholiques sociaux ». Est-ce que l'évocation de cette qualité de catholique social, est-ce que ce souci de prêter sur ce point à l'auteur des *Institutions divines* des idées qui ne sont ni de son siècle, ni de lui, se rattacheraient, de la part de M. Boucaud, à ce pacifisme outrancier que la constante pratique de l'Eglise s'est cependant refusée à approuver? Il faudrait dire alors : « Social parce que pacifiste, et pacifiste parce que social » (2).

C'était l'horreur du sang qui inspirait la répulsion pour la carrière militaire. Cette horreur était telle que saint Ambroise, consulté par Studius sur le point de savoir si le juge qui vient de prononcer une juste sentence de mort, ne doit pas s'abstenir des sacrements pendant un certain temps, lui répondait : « Si vous vous présentez à l'autel, je vous en excuse; si vous n'y venez pas, je vous en félicite » (3). Des sévérités analogues — et même suivant saint Basile la privation de la communion pendant trois ans — atteignaient ou devaient atteindre quiconque avait tué à la guerre, même en se défendant (4).

Il reste, il est vrai, à apprécier, d'une part, le rôle du soldat ancien, d'une autre, la nature de la guerre durant le Bas-Empire. Sur ces deux points, M. Vanderpol s'est borné à de brèves indications, dont il n'a pas tiré lui-même les conclusions, au moins avec toute l'ampleur qu'elles demandaient.

Sur le premier point, il cite saint Jean Chrysostome et sa lamentable peinture de la vie des soldats. On croirait entendre quelque missionnaire actuel nous parlant des soldats chinois. « Y a-t-il des désordres dont les soldats soient exempts? Y a-t-il un vice qui ne règne en eux?... Que voit-on parmi eux, si ce n'est rapines, violences, calomnies, mensonges honteux et flatteries lâches et serviles? » (5).

1. Lactance, *De divina institutione*, VI, 20. — Vanderpol, *op. cit.*, p. 48.

2. *Chronique sociale de France;* n° de juillet 1910: *Un lointain précurseur des catholiques sociaux, Lactance.* — Item, *La première ébauche d'un droit chrétien dans l'antiquité romaine*, 1912, p. 14, par M. Charles Boucaud.

3. Ambroise, *Ad Studium*, XXV, 3. — Vanderpol, *op. cit.*, p. 37.

4. Voyez les références dans Vanderpol, *op. cit.*, p. 39.

5. S. Jean Chrysostome, *Homélie LXI, ad Matthæum.* — Vanderpol, *op. cit.*, p. 33.

Assurément ce n'est point le tableau de nos armées modernes, qui, à tout prendre, ne valent ni plus ni moins que le reste de la nation — et pas moins assurément. — En outre, les textes romains, à commencer par l'Evangile et à suivre par les Actes des martyrs, nous montrent des soldats, *milites* ou *stratiôtai*, prenant souvent une part odieuse à l'exécution des sentences criminelles, ce qui n'était point fait — j'en appelle à Joseph de Maistre — pour relever le prestige de la carrière des armes.

Par ailleurs, la guerre au IVe siècle, la guerre depuis la fondation de l'empire romain ou au moins depuis la conquête de la Dacie par Trajan, n'était point la guerre de conquête, la guerre contre l'étranger, sinon contre le barbare pour le refouler quand il franchissait les frontières. Les nationalités n'existaient pas : l'unité romaine les avait absorbées et détruites, sauf les Perses à l'Orient, qui étaient eux-mêmes appelés des barbares. Des soulèvements à réprimer quand la misère en faisait éclater; des luttes intestines pour conquérir le pouvoir ou ne pas se le laisser enlever; des expéditions le long du Rhin ou du Danube en réponse aux incursions des Goths ou des Sarmates, voilà la guerre de ces temps-là. On conçoit donc très bien que si certaines solutions nous paraissent données comme en principe, cependant en fait elles ne constituent que des solutions d'espèces. Nous aurons du reste à répéter cette même remarque à propos de la philosophie scolastique : car nous verrons qu'il est difficile de l'apprécier sur ce point-là si on l'isole du milieu féodal où elle était située.

Finalement même, dit M. Vanderpol, « beaucoup de Pères de l'Eglise espéraient voir la guerre disparaître de la surface de la terre le jour où le christianisme aurait triomphé et remplacé le paganisme » (1). Il est vrai qu'il ne donne pas de textes qui le démontrent : car les citations qui suivent de saint Irénée et de saint Athanase (et même celle d'Origène) ne sont pas suffisamment probantes.

Il nous tarde d'arriver à la période scolastique. Là du moins nous aurons des formules générales et précises, données avec tout l'appareil didactique d'une logique en bonne et due forme.

« La guerre est un acte de justice vindicative » (2). « Il faut que ceux qu'on attaque soient attaqués à raison d'une faute qu'ils ont commise; il faut qu'ils aient mérité la guerre » (3). M. Vanderpol cite ici saint Thomas, puis pour plus tard une foule d'autres théologiens, comme Suarez, Cajetan, etc., etc. Suarez, en particulier, emploie le terme précis, *justum judicium vindicativum*. Vasquez (1551-1604) se sert d'une formule analogue : « La guerre est un acte de

1. Vanderpol, *op. cit.*, p. 65.

2. *Ibid.*, p. 69.

3. *Ibid.*, *op. cit.*, p. 69, 83, etc.

justice punitive, par lequel une peine et une punition sont infligées à des rebelles » (1).

Pourtant, même ainsi formulée et sans que nous la discutions dans son essence, cette règle ne va point sans difficultés. Oui, on conçoit ce système quand je suis attaqué injustement chez moi et que je pénètre alors sur le territoire de l'agresseur pour m'assurer de sa part une paix solide et durable; on le conçoit encore si mon voisin m'a personnellement atteint par des actes qu'il ait commis chez lui, soit sur la personne de mon représentant, au mépris de l'immunité diplomatique, soit tout au moins sur mes nationaux de passage dans ses Etats. Mais en dehors de ces cas-là, de quels droits jugerais-je les actes d'un autre prince? Comment pourrais-je m'instituer son justicier? Aussi Suarez demande-t-il bien que le voisin contre lequel je vais guerroyer me soit *subditus ratione delicti.* C'est donc la pure théorie de l'Etat gendarme, non pas gendarme dans son pays, mais gendarme aussi sur le territoire des autres et de tout le monde.

Il est vrai qu'aux beaux temps de la scolastique ce problème-là était moins difficile à imaginer et à résoudre qu'il ne l'est maintenant, car alors le vasselage et la mutuelle compénétration de beaucoup de relations féodales produisaient très bien cette soumission d'un prince à l'autorité judiciaire d'un autre. Tel le roi de France suzerain féodal du roi d'Angleterre, qui, par ailleurs, je veux dire au delà du détroit, n'en était pas moins tout à fait indépendant.

De là l'importance d'une question qui, grave et délicate pour les scolastiques du moyen âge, a disparu pour nous. Quelle est l'autorité qui peut déclarer la guerre? Et ils répondent qu'il y faut une « personne publique parfaite », autonome en un mot, telle qu'il n'y ait *pas au-dessus d'elle et de son adversaire un pouvoir commun qui puisse* trancher le litige (2).

Voilà bien l'allusion au système féodal, mais une allusion qui n'a plus aucun sens maintenant. Aujourd'hui, en effet, nous ne voyons rien autre que des guerres de nation à nation — ou bien des révoltes de sujets contre leur gouvernement, ce qui est un problème moral d'un ordre tout à fait différent. — Mais nous n'imaginons aucunement que ni les riverains du Bas-Rhône, ni même l'immortel Tartarin de Tarascon aient envie de marcher sur Paris pour punir les Parisiens de prendre le Rhône, de l'emmener ainsi chez eux, puis de le boire au lieu des eaux de la Seine ou de la Vanne.

Quoi qu'il en soit, après le XIV[e] siècle ou au plus tard le XV[e], ce caractère de rapports féodaux ne tarde pas à s'effacer peu à peu. Suarez, par exemple, au XVI[e], reconnaît bien que « la plupart du

1. *Op. cit.*, p. 86. — Vasquez, *Commentaires sur la Somme,* LXIII, III, 12.

2. Vanderpol, *op. cit.*, p. 112, et les autorités citées, particulièrement Suarez encore et Victoria.

temps, la guerre (offensive) est entreprise contre des hommes qui ne sont pas des sujets » : mais il se tire d'embarras en ajoutant la « nécessité qu'il y ait eu de leur part une faute à raison de laquelle ils soient devenus sujets » (1).

Passons rapidement aux conclusions pratiques et aux questions de morale qu'elles soulèvent.

1° La guerre est toujours injuste au moins d'un côté, voire même très souvent des deux. « La guerre, dit M. Vanderpol, ne pouvant d'après nos auteurs être juste — et d'un seul côté — que lorsqu'elle est l'exécution d'une juste sentence, il arrivera — on pourrait même dire que c'est le cas le plus fréquent dans l'histoire — qu'elle sera injuste des deux côtés » (2). L'ignorance invincible des chefs qui la déclarent peut seule les en absoudre; mais, en fait, de cette ignorance invincible les auteurs « ne citent qu'un exemple et il faut reconnaître qu'il se rapporte à des circonstances tout à fait exceptionnelles ». C'est la guerre des « Amorrhéens et des autres peuples qui occupaient la terre promise, alors que les Isréalites « les attaquaient sur un ordre de Dieu, nécessairement inconnu de tous les habitants de la terre de Chanaan » (3). De ce que le cas des Amorrhéens est donné comme seul exemple, devons-nous conclure que dans toutes les autres guerres qui ont eu lieu dans l'histoire, il y avait au moins un parti qui aurait pu reconnaître son erreur? Dans une guerre juste, c'eût été l'attaqué, et l'erreur reconnue, l'erreur susceptible de l'être lui faisait alors un devoir de se laisser envahir et châtier : ou sinon, elle le mettait en crime d'assassinat.

2° Comme conséquence de ce qui précède, « s'il est permis de se défendre contre un injuste agresseur, il n'est pas permis d'employer la force pour repousser celui qui veut exécuter une juste sentence; par suite, il est absolument interdit de se défendre quand la guerre est, dans les conditions que nous avons vues, juste du côté de celui qui attaque » (4).

Voilà ce qui regarde le prince — éclairé encore par les conseils dont il doit s'entourer (5).

Puis, du côté des soldats, mêmes obligations de conscience et de justice. Par conséquent :

3° « Si pour le sujet l'injustice de la guerre est évidente, il ne lui est pas permis de se battre, même si le prince l'ordonne » (6).

4° « Dans certains cas », et par exemple dans celui de « doutes sérieux sur cette justice » de la guerre, « plusieurs auteurs, dit M.

1. *Op. cit.*, p. 110. — Suarez, *De tripl. virt. theol.; De Caritate*, III, XIII, 4.

2. *Op. cit.*, p. 93.

3. *Op. cit.*, p. 93.

4. *Op. cit.*, p. 107.

5. *Op. cit.*, p. 130.

6. *Op. cit.*, p. 133. — Vittoria, *De Jure belli*, p. 22.

Vanderpol, admettent que les soldats sont obligés de s'assurer, autant qu'ils le peuvent, de la justice de la guerre » (1). On ne nous dit pas, il est vrai, où et comment ils doivent s'éclairer, sinon, en général, auprès de « gens compétents et sages » (2).

5° Si le doute persiste, d'après l'opinion commune, le soldat peut combattre. M. Vanderpol cite en ce sens saint Augustin, qui précisément pour le cas de guerre « sous un roi même sacrilège » admet que « le soldat peut combattre sans manquer à la justice... s'il y a certitude que ce qui lui est ordonné n'est pas contraire à la loi de Dieu ou du moins s'il n'est pas certain que cela y soit contraire » (3). Victoria est du même avis. Cependant Adrien (1459-1523) — qui devint ensuite le Pape Adrien VI — décida que « dans le cas où, après examen sérieux, les raisons de considérer la guerre comme juste ou comme injuste paraissent équivalentes, il faut prendre le parti dans lequel on est exposé à commettre la faute la moins grave, c'est-à-dire une désobéissance et non un meurtre » (4).

Telle est, d'après le tableau que nous en trace M. Vanderpol, la théorie de la guerre dans l'ancienne théologie chrétienne; telle y est au moins la théorie du principe même de la guerre. Cette théorie, lui paraît-il, s'est considérablement élargie ou relâchée depuis la fin du XVIe siècle. Les anciens auteurs n'ont guère eu d'interprètes nouveaux, leur voix s'est éteinte sans écho, et l'on en arrive ainsi à cette formule autrement accommodante du cardinal Gousset, que « la guerre est juste quand elle est nécessaire à la nation, soit pour se défendre contre l'invasion, soit pour renverser les obstacles qui s'opposent à l'exercice de ses droits » (5). Evidemment c'est quelque chose de bien différent : car les scolastiques, ainsi qu'on est obligé de le déduire des citations faites par M. Vanderpol, n'auraient permis ni au souverain, ni aux sujets (si ceux-ci étaient pleinement éclairés), de combattre contre des envahisseurs qui auraient précisément accompli, par cette invasion-là, un acte de justice vindicative.

Voilà donc pour le principe de la guerre. Quant à ses procédés, tout le monde, je l'espère, voudra bien reconnaître que le droit des gens moderne les a humanisés quelque peu. J'aime donc à croire que l'on ne parle pas de nous ramener sur ce point là aux théories scolastiques, car ce serait un certain recul dans la voie de la civilisation.

Butin et pillage — voire même l'incendie d'une ville prise — tout cela est admis, selon l'opinion ou de saint Thomas ou de Sylvestre (1460-1523) ou de Cajetan (1469-1508) ou de Victoria. Si le butin

1. *Op. cit.*, p. 135.
2. *Op. cit.*, p. 149.
3. *Op. cit.*, p. 144. — S. Augustin, *Contra Faustum*, XXII, 75.
4. *Op. cit.*, p. 147. — Adrien, *Quæstiones quodlibet*, II.
5. *Op. cit.*, p. 180. — Gousset, *Theologia moralis*, 1845.

se limite aux seuls objets mobiliers, c'est parce que « les autres sont attribués à l'Etat ». Suivant Suarez, cette dévolution du vaincu au vainqueur n'est que l'application d'un pacte tacite conclu d'avance : car « les adversaires ont aliéné leurs droits et admis que le vainqueur deviendrait maître des biens du vaincu... et bien que ce pacte soit certainement inique aux yeux de Dieu », il n'en rend pas moins le vainqueur « véritable maître » des biens. J'avoue que je ne comprends pas : comment puis-je devenir propriétaire légitime en vertu et par application d'un pacte illégitime, d'un pacte que vous déclarez « certainement inique aux yeux de Dieu »? J'aperçois déjà une fissure dans la trame de l'argumentation : car, assurément, de particulier à particulier, les choses ne se passeraient point ainsi.

Toutefois on devra épargner « les prêtres, les moines, les frères lais, les femmes, les pèlerins »; d'autres ajoutent « les marchands, les laboureurs », etc., quoique je ne retrouve pas là notre démarcation actuelle des belligérants et des non belligérants (1).

Notons en passant que par bonheur pour les Gallo-Romains et pour la plupart des habitants de l'empire au Ve siècle, les Barbares d'alors n'avaient pas posé le principe de cette translation des terres des vaincus aux vainqueurs. Fustel de Coulanges, en effet, a fait justice de la légende de l'invasion armée et de la dépossession systématique des vaincus. Les Barbares n'étaient donc point si barbares : ils demandaient à bénéficier tout les premiers d'une civilisation dans laquelle ils pénétraient à titre d'auxiliaires beaucoup plus que d'ennemis.

***

La théorie scolastique ainsi exposée, c'est-à-dire restreinte à ce qui est l'essence et le principe même de la guerre, — j'entends le meurtre volontaire dans les limites où s'arrêtent rigoureusement les exigences de l'attaque ou de la défense qu'il s'agit de faire triompher, — la théorie scolastique, dégagée enfin de ce qui concerne pour le surplus tous les procédés de la guerre, nous apparaît maintenant comme contenue dans deux propositions essentielles.

La première proposition, c'est la distinction de la guerre juste ou injuste; la seconde, c'est l'explication de sa justice — si elle est juste — par la formule de la justice vindicative ou punitive : et vindicative ou punitive, ces deux expressions ne nous sont pas présentées comme différant l'une de l'autre en quoi que ce soit.

Rien à dire de la première proposition. L'Eglise devait aux peuples une règle de morale; elle leur devait de réprouver chez les souverains et chez les peuples les convoitises, les cupidités et les ambitions. Elle n'a pas failli à ce devoir essentiel.

---

1. *Op. cit.*, p. 157 et s.; p. 95, etc., et tous les auteurs qui y sont cités par M. Vanderpol.

Mais, à côté de cela, il y a dans les théologiens du moyen âge et de la Renaissance une lacune qui frappe immédiatement les yeux : il manque une théorie de la guerre au point de vue providentiel et historique.

N'insistons pas trop pourtant sur cette insuffisance de la doctrine scolastique. Une opinion sur le rôle providentiel et historique de la guerre ne pouvait être qu'un jugement spéculatif à émettre; or, les sociétés pouvaient très bien vivre sans en avoir entendu formuler de ce genre, tandis que d'urgence et en tout temps il fallait à tous les membres de la société un jugement pratique sur les actes individuels qu'ils pouvaient avoir à accomplir ou comme gouvernants ou comme gouvernés.

Ce n'est que Joseph de Maistre qui a formulé ce jugement spéculatif, ou du moins il l'a fait avec plus d'éclat que personne, en édifiant ce que M. Vanderpol appelle « l'école mystique » de la guerre.

Cependant, même déjà aux scolastiques, la voie aurait été frayée par certains aperçus que saint Augustin, entre autres, dans sa *Cité de Dieu,* puis Salvien dans son *Traité de la Providence,* avaient ouverts dès le Ve siècle. Seulement les scolastiques, indifférents aux recherches historiques, ne les avaient ni médités, ni creusés.

Aussi bien ni le rôle, ni le caractère de ces derniers ne les y disposaient. Ils étaient avant tout des métaphysiciens et des déductifs, mais ils n'observaient guère les faits contingents au milieu desquels ils vivaient. De là leur silence absolu sur les phénomènes sociaux de leur temps, soit qu'il s'agît de la féodalité et de la chevalerie, soit qu'il s'agît de la condition des personnes, serfs, mainmortables ou autres, soit qu'il s'agît enfin du régime effectif du travail, que l'on nous dit à tort avoir été alors corporatif dans son ensemble et qui, au contraire, sauf les très faibles exceptions des métiers de l'industrie urbaine, était tout simplement agricole et domestique sans aucune institution corporative. Il en fut de même dans l'ordre des sciences physiques et naturelles, qu'ils ne firent point avancer. C'est que, s'il faut à une société chrétienne la possession et la claire vue des vérités religieuses, elle n'a pas au même degré le besoin des explications scientifiques. En ces temps-là, en effet, on pouvait bien cultiver et se nourrir sans connaître les merveilles de la fécondation végétale, destinées à n'être révélées qu'au XVIIIe siècle, de même que pour faire du pain on n'avait pas besoin des découvertes de Pasteur sur les infiniment petits et les secrets de la panification. La botanique et la chimie pouvaient donc attendre comme l'histoire attendait. Mais la morale ne le pouvait point. Pas davantage les sociétés anciennes n'avaient besoin de pénétrer l'histoire du passé, ni de pressentir celle de l'avenir, pour pouvoir en parcourir cependant les voies selon les desseins éternels de la Providence.

Cela dit, l'explication par une justice vindicative ou punitive se heurte à deux graves objections, sinon même bien davantage.

La guerre, dites-vous, tend à la punition — judiciaire en quelque sorte — d'un délit commis par un prince ou un Etat envers un autre prince ou un autre Etat : elle est comme l'exécution d'une sentence judiciaire. Victoria, notamment, parle de « châtier les coupables comme ils le méritent », le vainqueur se présentant « comme un juge et non comme un accusateur » (1).

L'assimilation ressort encore mieux quand on voit le même Victoria considérer comme un fait de guerre ce massacre des habitants de Thessalonique que Théodose ordonna pour venger l'injure faite par des sujets à ses images et pour lequel ensuite saint Ambroise lui refusa publiquement l'entrée dans l'église de Milan (2). C'était un acte de violence, oui; mais de guerre, non. Les Thessaloniciens ne se défendaient même pas. Victoria n'avait donc pas compris la guerre nationale, puisqu'il ne se doutait pas de la différence qu'il y a entre elle et l'acte de Théodose.

Très bien! Mais dans une vraie guerre, ces coupables, qui sont-ils? Apparemment le prince et ses conseillers; tout au plus peut-être quelques-uns de ses sujets. Ce sont ces derniers pourtant qui périssent sur les champs de bataille. Dans la guerre juste, vous avez assimilé les ennemis à des coupables, à des hommes justement condamnés, qui n'ont pas même le droit de résister à la sentence et qui, s'ils le font, ne peuvent avoir pour excuse que leur croyance erronée à la justice de leur cause ou au moins leur doute sur son injustice : puis cela dit, vous les blessez ou les tuez sans scrupule. Vous êtes bien dur pour eux, qui n'ont aucunement participé au délit, cause première et unique de la guerre. Ils sont innocents; ce sont eux pourtant que vous traitez comme coupables. Vraiment ce n'était pas la peine de mettre sur la même ligne le meurtre dans la guerre et le vulgaire assassinat, si vous deviez arriver à légitimer ici l'assassinat d'un cœur aussi léger. Victoria s'en tire trop facilement lorsque, parlant des innocents qu'on fait périr dans le siège d'une ville, il se borne à écrire : « La raison en est qu'autrement il ne serait pas possible de faire la guerre même aux coupables » (3). Ceci, c'est un argument brutal d'utilité que vous apportez, mais ce n'est pas un argument de moralité. La fin, vous semble-t-il, justifie les moyens. Etes-vous donc bien sûr qu'après vos prémisses de moraliste ce ne soit pas à une conclusion de soudard que vous aboutissiez?

Il aurait mieux valu démontrer si possible l'identité personnelle des délinquants et des victimes et il y a bien là tout un trou dans l'argumentation : ou bien il fallait reconnaître que la guerre est un phéno-

1. *De Jure belli.* LX. — Vanderpol, *op. cit.*, p. 165.
2. Victoria. XLVII. — Vanderpol, *op. cit.*, p. 162.
3. Victoria. XXXVII. — Vanderpol, p. 161.

mène *sui generis*. qui, certes, a bien assurément sa morale comme tout acte humain a la sienne, mais qui ne peut pas la tirer tout entière des règles ordinaires de l'homicide. Et si l'on opte pour cette dernière explication, on est amené à ne point trop insister sur la formule de la justice punitive qu'un souverain veut tirer d'un autre souverain.

Il y a autre chose.

Avec cette théorie-là, si la guerre est juste, vous avez d'un côté des exécuteurs d'une sentence judiciaire, des bourreaux par conséquent ou des gens à qui vous voulez persuader qu'ils le sont : de l'autre côté vous avez des suppliciés, qui du reste peuvent bien être des innocents et qui, en fait, en sont très certainement. Si non et si la justice manque ou bien la bonne foi, vous n'avez plus de part et d'autre que des assassins.

Tout proteste contre cette appréciation, qui révolte l'opinion publique de tous les pays et de tous les siècles. L'Eglise ne l'a pas davantage adoptée. Pour les morts des deux partis elle a des larmes, des honneurs et des prières; ce n'est jamais ni comme des bourreaux, ni comme des assassins, qu'elle regarde les survivants de l'une ou de l'autre des deux armées. Combien différente est son attitude à l'égard des duellistes! La lutte privée est un crime malgré le code de l'honneur qu'on a voulu rédiger pour elle : eh bien! l'Eglise qui condamne ainsi le duel, l'honore pourtant lorsqu'il est un défi dans lequel s'incarnent deux causes militaires. Tel David contre Goliath ou tel encore, au XIVe siècle, le combat des Trente dans les landes de Mi-Voie.

Tout le monde a lu dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg*, le célèbre parallèle que Joseph de Maistre a tracé du bourreau et du guerrier (1). Ce que l'on connaît moins, c'est la page où l'historien anglais Carlyle, pour réhabiliter les égorgeurs de la Révolution française, ne trouvait rien de mieux que de les hausser, en un style lyrique du plus mauvais goût, jusqu'au niveau des soldats qui luttaient aux frontières.

« Il serait édifiant, disait Carlyle, de remarquer quelle chose étrange c'est que les mœurs, les usages, et avec quelle justesse la valeur, le courage d'un homme est appelé sa moralité. Voyez le cruel massacre, qu'on pourrait appeler l'un des enfants les plus authentiques de l'abîme : donnez-lui seulement les usages, il devient la guerre avec les lois de la guerre. Il est dès lors suffisamment moral, et des individus vêtus de rouge en portent les instruments pendus à leur côté, non sans un air d'orgueil que vous ne devez blâmer en aucune façon. Et pourtant, tant qu'il n'est vêtu que d'un drap brun et grossier et que la Révolution, moins fréquente que la guerre, ne s'est pas encore fait ses lois de révolution, seuls les individus vêtus d'un drap brun et grossier sont immoraux. O crieurs bien-aimés, hommes imbéciles,

1. *Septième entretien.*

mes frères, fermons nos larges bouches, cessons de crier et commençons à réfléchir » (1).

Après un merveilleux tableau de « l'ange qui presse sans mesure son vol infatigable et que l'immense vitesse de son mouvement rend présent à la fois sur tous les points de sa redoutable orbite », Joseph de Maistre nous disait : « La guerre est divine en elle-même, parce qu'elle est une loi du monde;... divine par ses conséquences d'un ordre surnaturel, tant générales que particulières;... divine dans la gloire mystérieuse qui l'environne et dans l'attrait non moins inexplicable qui nous y pousse;... divine par la matière dont elle se déclare;... divine dans ses résultats, qui échappent absolument aux spéculations de la raison humaine;... divine, enfin, par l'indéfinissable force qui en détermine les succès... après un moment solennel où, sans savoir pourquoi, une armée se sent portée en avant comme si elle glissait sur un plan incliné ».

Vingt fois l'idée d'un châtiment divin et d'une nécessaire expiation revient sous la plume de Joseph de Maistre, avec une netteté et une audace que Salvien n'avait point eues. Par là, ce semble, nous serions ramenés à la justice punitive des scolastiques. Mais prenons garde : chez les scolastiques, l'offensé qui punissait l'offenseur n'était qu'un homme et ne vengeait que soi-même; et chez de Maistre, l'offensé c'est Dieu lui-même, Dieu dont les hommes, généraux ou soldats, ne sont que les instruments, bien que ces instruments-là, responsables partout et toujours devant lui, ne soient point affranchis des lois de la conscience.

L'Europe était en feu depuis vingt ans lorsque de Maistre écrivait ces pages. Chose plus étonnante, cet incendie qui brûla près d'un quart de siècle, s'alluma sur le soir de la plus sereine journée du pacifisme. Alors, en effet, une ère nouvelle de fraternité s'était levée sur le monde : tous les cœurs avaient été sensibles, aussi bien que tous les peuples s'étaient crus frères. La guerre semblait donc bien près de « disparaître de la scène du monde », comme Guillaume de Humboldt l'avait écrit avec tristesse en 1792, dans un opuscule qui, retrouvé après lui, ne fut publié que soixante ans plus tard et bien longtemps après sa mort. Et lui s'en désolait, car il regardait la guerre comme « un des phénomènes les plus salutaires au progrès du genre humain » (2). Il me semble qu'Humboldt, quand il se retrouva plus tard aux congrès de Prague, de Châtillon-sur-Seine, de Vienne et d'Aix-la-Chapelle, dut bien sourire des naïvetés de sa jeunesse. C'est que, entre 1792 et 1815, en présence de tant de crimes qui en faisaient expier d'autres, l'ange dont parle de Maistre avait repris son vol, et de vingt-deux ans il ne l'avait pas interrompu.

1. Carlyle, *Histoire de la Révolution française*, tr. fr., t. I, p. 63.

2. G. de Humboldt, *Ideen zu einem Versuch, die Grenzen der Wirksamkeit des Staats zu bestimmen*, ch. V.

Mais cet ange, les pacifistes actuels — chrétiens comme quelques-uns avec M. Vanderpol, et la plupart libres-penseurs et francs-maçons comme ils le sont plus généralement — parviendront-ils davantage à l'enchaîner? Ils présentent au moins de Maistre et « l'école mystique » de la *guerre comme* des adversaires *qu'il faut désarmer* et réduire au silence. Après, il n'y aura plus de batailles : il n'y aura que des sentences prononcées par la Cour de la Haye ou tel autre tribunal qui lui succéderait; ou bien, si jamais l'on tirait encore quelque part des coups de canon, ce ne serait plus que dans la coalition de tous les peuples fonçant contre un condamné qui n'aurait pas voulu exécuter de bonne grâce le *jugement rendu contre lui*. Il est vrai que sans doute, dans cette soumission générale de tous les peuples du monde à l'autorité régulatrice d'une Cour de la Haye ou d'ailleurs, il y aurait eu un désarmement général. En effet, une fois l'accord conclu, à quoi serviraient armée et marine? A rien de bon, évidemment, puisque l'accord conclu garantirait la paix; à quelque chose de mal, au contraire, puisque des forces *militaires* conservées *seraient* un obstacle à l'intervention éventuelle de la gendarmerie internationale.

En résumé, des trois critiques que nous avons faites — défaut d'identité entre les victimes de la guerre et les coupables d'auparavant; assimilation des soldats à des bourreaux; enfin, absence de toutes vues sur le rôle surhumain de la guerre — de ces critiques, dis-je, M. Vanderpol n'a vu aucune : car, selon lui, « la seule critique sérieuse que l'on peut faire en pratique à la doctrine scolastique et que Suarez et d'autres théologiens ont signalée », est que « c'est la même personne, le prince du pays lésé, qui est à la fois juge et partie » (1). Or, une Cour fédérale ferait disparaître la possibilité de cette critique. Tout serait donc réglé, à ce qu'il conclut.

***

C'est pour faire triompher cette politique que M. Vanderpol avait entrepris de fonder « l'Institut de droit international chrétien, » auquel le congrès tenu à Paris les 16 et 17 juin dernier a substitué le titre plus long de « Union internationale pour l'étude du droit des gens d'après les principes chrétiens ».

Selon le mémoire préparé par M. Vanderpol, l'Institution doit comprendre trois sections : celle de *théologie*, pour « étudier et faire connaître les doctrines qui forment la base du droit international chrétien... en ce qui concerne le droit de guerre et les droits réciproques des nations civilisées et des nations encore barbares »; puis la section d'*histoire*, pour étudier les historiens et les applications de ce droit dans l'histoire; enfin, la section de *droit*, pour étudier les cano-

1. *Op. cit.*, p. 205 en note.

nistes et les juristes et pour chercher à réaliser progressivement les « conquêtes que le droit chrétien pourrait faire sur le droit laïcisé qui a abouti à l'anarchie internationale actuelle. » Chaque section devrait avoir « autant de sous-sections qu'il y aurait eu de nations adhérentes » : mais ce sous-sectionnement, qui aurait ressuscité ou entretenu des questions de nationalités, a été abandonné au congrès de Paris. Peut-être, pour activer la propagation de ces idées, aurait-on recours à une « Semaine internationale » qui se tiendrait successivement dans diverses contrées. En attendant, on exprime l'espoir que « les Universités catholiques des différents pays prêteront leur concours. »

Il y a, nous dit-on, une faute de stratégie qu'il faut éviter. Les catholiques doivent prendre la tête du mouvement pacifiste, s'ils ne veulent pas que d'autres la gardent ou la prennent à leur place et qu'ils l'exploitent contre eux. Nous en avons une leçon. « Les masses, demande M. Vanderpol, auraient-elles si facilement accepté les idées anticléricales, bientôt devenues les idées antireligieuses, si le catholicisme social avait de quinze ans précédé l'Encyclique *Rerum novarum,* au lieu de la suivre ; si même, au moment où elle parut, les catholiques de France avaient été en état de se lancer, suivant les voies qu'elle leur traçait, dans la mêlée sociale ?... Nous ne voulons pas que ces fautes se renouvellent en présence de la question nouvelle qui se pose — la question internationale ». — M. Vanderpol, on le sait, fut un sillonniste ardent et convaincu : c'est dire en quel sens il entendait l'Encyclique *Rerum novarum,* je veux dire un sens que Pie X a écarté et que Léon XIII lui aussi n'avait pas ratifié. On le voit, droit international chrétien et christianisme social sont frères jumeaux, issus de cette pensée que l'on aurait pu faire avorter les projets des adversaires en les devançant.

Pratiquement, le régime d'une « gendarmerie internationale » au service de la Cour suprême d'arbitrage ne paraît aucunement une chimère. Ces soldats-là, dit M. Vanderpol, se présenteraient « non comme des conquérants luttant pour leur avantage ou leur intérêt personnel, mais comme des ministres de la justice venant au péril de leur vie faire exécuter une juste sentence » (1). Novikow, paraît-il, en cite un précédent historique : l'arrivée des troupes fédérales suisses venant rétablir l'ordre dans le Tessin divisé. « Les Tessinois ne résistèrent pas un instant aux troupes fédérales... C'est probablement ainsi que se passeraient les choses, si l'Europe devenait une fédération » (2).

Le cas actuel de la guerre entre l'Italie et la Turquie fournit précisément à M. Vanderpol une occasion de regretter que l'opinion publique n'ait pas forcé la main à l'agresseur. « L'Italie, dit-il, quoi-

1. Vanderpol, *La guerre devant le Christianisme,* p. 204.

2. Vanderpol, *La guerre devant le Christianisme,* p. 204, 205, d'après Novicow, *La Fédération de l'Europe,* p. 285.

qu'elle eût pris part à la Conférence de la Haye,... a refusé tout arbitrage, puisqu'un arbitrage aurait fait triompher le droit qu'elle voulait violer. » — Je n'entends pas justifier ici l'Italie : mais je me demande si par elle l'histoire ne marche pas actuellement vers une fin d'un autre ordre. C'est la dislocation de l'empire turc qui se poursuit; c'est un lambeau de plus des rivages méditerranéens qui verra, non pas sans doute le Croissant disparaître, mais au moins la croix s'élever à côté de lui. Qui vous dit donc que Dieu n'ait pas des desseins secrets que la Cour de la Haye aurait été parfaitement incapable de comprendre ou plutôt contre lesquels elle aurait énergiquement protesté? — Pour plaire à l'Angleterre, la Conférence avait bien écarté le Transvaal de ses délibérations, et elle n'avait pas davantage admis que le représentant du Souverain Pontife y eût ses entrées. Il est difficile, ce semble, de croire que l'esprit maçonnique et libre-penseur n'y soit pas prédominant, dans toutes les matières où il a un intérêt sérieux à exercer cette influence. Le conflit entre l'Italie maçonnique et la Jeune-Turquie, qui ne l'était pas moins, aurait mis certainement dans l'embarras les arbitres de la Haye : et pourtant, quelle que soit l'Italie de maintenant, par elle c'est encore l'Europe chrétienne qui fait un pas de plus en avant, pour de nouveaux rayonnements d'un esprit que le gouvernement du Quirinal sert sans le vouloir et peut-être aussi sans le savoir.

Dans le plan providentiel, le phénomène de la guerre a accompagné ou suivi le phénomène de la distinction des nationalités. Analysons d'abord ce dernier.

Même dans l'ordre naturel, par opposition à l'ordre surnaturel, l'homme a des besoins qu'il ne peut satisfaire ni comme individu isolé, ni par le simple exercice de sa volonté propre laissée à elle-même. Pour y pourvoir, il existe la famille et l'Etat, dont chaque individu fait partie de plein droit, sans qu'il ait donné son consentement pour entrer ni dans l'une ni dans l'autre. Mais l'Etat — la société civile, si vous préférez cette expression — est limité en fait, avec des bases territoriales plus ou moins étendues, auxquelles les langues et les origines ethniques fournissent parfois leurs frontières, quoique non certes partout ni toujours. L'Empire romain avait absorbé les nationalités anciennes. Le moyen âge les vit se reformer à nouveau dans l'Europe. Il les domina longtemps par sa notion plus étendue de la chrétienté : dans celle-ci, l'unité d'une langue savante s'imposait à la diversité de ces idiomes populaires sous lesquels s'élaboraient lentement nos langues modernes. Mais ces nationalités et ces Etats ne sont immuables ni dans leur développement intérieur, ni dans leur extension : et la guerre est l'instrument providentiel par lequel nous les voyons se faire, se modifier ou se défaire; elle est, en un mot, l'instrument providentiel par lequel l'histoire marche et s'avance à travers les siècles. La guerre n'en est pas moins un fléau. La Bible

elle-même qui, par le choix offert à David coupable, la met en parallèle avec la famine et la peste, ne l'a pas envisagée autrement que comme un mal, quoique un mal qui ait aussi sa grandeur à côté de sa nécessité. Telle est, ce semble, la notion que de bien longs siècles nous ont donnée, — une centaine peut-être ou guère moins, si l'on en croit la préhistoire.

Ce qui est plus remarquable, c'est que la guerre est un phénomène uniquement et essentiellement humain. Elle s'est perfectionnée comme les mœurs, pour devenir avec elles peu à peu moins cruelle et moins barbare; elle s'est perfectionnée aussi comme les sciences, pour être avec elles de plus en plus puissante et irrésistiblement destructive, à la fois dans la défense et dans l'attaque. Mais cela, c'est la forme seulement de la guerre et ce n'en est ni l'essence, ni le fond.

Le pacifiste Novicow, celui-là même qui au congrès de la paix à Milan en 1906 appuyait l'adresse des pacifistes au Pape, mais qui l'année suivante, affirmait que « le christianisme a apporté dans le monde une masse de maux bien plus considérable que ceux qu'il prétendait y guérir » (1), Novicow avait fait une autre remarque infiniment plus juste, qui, en face des théories de l'évolutionnisme antichrétien, n'a pas été exploitée avec tout le parti qu'on en aurait pu tirer. Si l'homme, dit-il en substance, sort des animaux supérieurs par voie de transformation, les sociétés les plus primitives doivent être les plus ressemblantes à leurs ancêtres, singes quelconques ou anthropopithèques. Mais au point de vue de la guerre, c'est exactement le contraire que l'on observe : on voit la guerre entre tribus à l'origine de l'humanité; on ne la voit jamais entre groupes d'animaux de la même espèce, pas même à ce sommet de la vie animale dont on ne saurait pas dire qu'il ne soit pas le premier échelon de la vie humaine (2). Logiquement, avec une sociologie transformiste et évolutionniste, la guerre devait manquer à l'origine, sauf à apparaître progressivement à travers les âges, jusqu'à ce qu'elle parvînt au point où nous la voyons. Eh bien! pas le moins du monde : elle est à la base comme au sommet; elle est même plus sanguinaire à la base qu'au sommet. D'où les premiers hommes la tiraient-ils donc, sans précédents ni atavisme, puisque les anthropopithèques — leurs pères d'hier — ne la connaissaient point? — L'objection, croyons-nous, est grave. Nous pensons même qu'il faut ou bien la tenir pour insoluble ou bien se rallier humblement au dogme de la création et du péché. M. Novicow, comme nous avons vu, n'en est que plus hostile à la guerre. S'il félicite le darwinisme « d'avoir affranchi l'es-

1. Novicow. *Le Problème de la misère et les phénomènes économiques naturels*, 1908, p. 198. Novicow vient de mourir dans l'été de 1912.

2. Novicow, *La Critique du darwinisme social*, 1909, p. 229 et s.

prit humain les liens de la théologie » (1), il affirme que « le darwinisme social est un océan d'erreurs de tout genre » et que « l'homicide collectif n'a jamais fait et ne fera jamais la civilisation du genre humain » (2). Voilà bien les pacifistes qui pontifiaient au congrès de Milan, qui envoyaient des adresses au Pape et avec lesquels, bon gré mal gré, les catholiques de la Ligue pour la paix, quoi qu'ils en disent, ne peuvent pas se défendre de fraterniser !

Au fait providentiel des nationalités correspondent l'instinct et le sentiment du patriotisme. Instinct et sentiment, ceux-là aussi l'Eglise les a bénis et sanctifiés, comme un épanouissement de dispositions naturelles que Dieu lui-même avait mises devant nos âmes. Les petites patries ne sont pas moins chères que les grandes; celles pour lesquelles on a souffert, le sont aussi plus que toutes les autres, parce qu'il est dans la nature de l'homme d'aimer en raison de ce qu'il donne, beaucoup plus encore qu'en raison de ce qu'il reçoit.

Il y a là tout un monde d'aspirations et de dévouements que les Pères de l'Eglise ne pouvaient guère comprendre, et pas complètement encore les théologiens de l'époque féodale. Grecs et Romains des IV[e] et V[e] siècles n'avaient entre eux tous qu'une seule patrie : c'était l'Empire romain, que même le partage des honneurs entre ses deux capitales de Rome et de Constantinople ne divisa pas en Etats étrangers et rivaux. Il y eut deux empereurs comme il y avait dans l'Eglise deux rits et deux langues, mais il n'y avait qu'un Empire, et en celui-ci toutes les divergences et tous les souvenirs s'étaient fondus dans le culte d'une Rome immortelle et sans émule. Rome avait été prédestinée de tous les siècles à ce rôle unique dans l'histoire : car si Dieu avait voulu cette unité politique et ces longues périodes de conquêtes et d'écrasements, ce n'était que comme une condition nécessaire de l'établissement et de la dispersion de son Eglise. Prudence au IV[e] siècle, en met un magnifique témoignage sur les lèvres de saint Laurent consumé sur le gril (3). On conçoit avec cela les tristesses de saint Ambroise qui a rêvé d'un empire chrétien et d'un renouveau de gloire terrestre avec le jeune Valentinien; mais on

1. *Ibid.*, p. 10.

2. *Ibid.*, p. 398.

3.
O Christe, numen unicum,
O splendor ac decus Patris,
O factor orbis et poli
Atque auctor horum mœnium !

Qui sceptra Romæ in vertice
Rerum locâsti, sanciens
Mundum quirinali togæ
Servire et armis cedere;

Ut discrepantum gentium
Mores et observantiam
Linguasque et ingenia et sacra
Unis domares legibus !

Prudence, *Peri Stephanôn*, *ad S. Laurentium*, v. 413-424.

ne peut pas lui demander de décrire, ni de justifier le patriotisme national comme l'histoire le lui avait montré dans l'antiquité grecque et romaine et comme des temps plus près de nous allaient le faire réapparaître sous nos yeux. Notre Jeanne d'Arc aurait été pour les Pères de l'Eglise d'alors une énigme qu'ils n'eussent point déchiffrée.

Pour les théologiens du XIII[e] siècle, la question était déjà beaucoup plus claire et beaucoup moins éloignée du point où nous la situons aujourd'hui. Elle n'y était pas encore cependant tout à fait, par suite de la compénétration indéfinie des relations féodales, du morcellement des souverainetés politiques et de la hiérarchie de toutes ces autorités subordonnées les unes aux autres. La croisade contre les Albigeois répondait très bien à la théorie scolastique de la justice vindicative et punitive; les croisades contre les Sarrasins d'Orient et les Maures d'Espagne y répondaient encore. C'était pourtant d'une manière moins directe : car l'on y voyait poindre l'idée des nationalités, non pas encore tout à fait différentes et rivales, mais déjà confusément groupées par les haines de races et de religions. Ces démarcations, ces cloisons étanches, qui vont succéder à l'interdépendance d'autrefois, sont surtout l'œuvre des XIV[e] et XV[e] siècles.

Actuellement, le patriotisme moderne survivrait-il au triomphe du pacifisme, même du pacifisme chrétien de M. Vanderpol? Je n'ose pas le penser. Ce devoir qui est fait au soldat de discuter dans sa conscience la théorie de la guerre punitive, pour savoir s'il doit combattre ou déserter, s'il doit commettre le crime d'assassinat ou le crime pourtant moins grave de jeter son fusil et de laisser tuer ses camarades, ce devoir-là sera victorieusement aidé par toutes les suggestions de l'égoïsme et de la lâcheté, dans des masses surtout comme les nôtres, pour qui le présent seul compte et à qui le sacrifice est si lourd. On ne partira donc pas ou bien l'on se battra sans conviction. En étant réfractaire ou mauvais soldat, ce sera un devoir de conscience que l'on remplira. Electeur, citoyen — roi même, disait le Sillon — chacun se tiendra pour capable de résoudre le problème de la justice ou de l'injustice de la guerre : puis ma conscience, une fois que sera faite mon opinion, me dira que les crimes d'assassinat que je commettrais en me battant, seraient plus graves que la faute de laisser tuer mes camarades en ne me battant pas, parce que si l'on est toujours responsable de ce que l'on fait, on ne l'est pas également de ce que l'on n'empêche pas et de ce que l'on ne pourrait empêcher qu'au prix d'un crime.

Il est vrai que les théologiens d'autrefois ne pressentaient pas notre suffrage universel égalitaire. Si Victoria parle bien de « l'opinion d'un grand nombre d'hommes et d'hommes vertueux » pour décider de la guerre (1), au moins écarte-t-il l'idée de consulter tout le monde

1. Victoria, *De Jure belli*, XXIV. — Vanderpol, *op. cit.*, p. 132.

à la fois. « Il n'est pas possible, dit-il, et il ne serait pas sans inconvénient de rendre raison des affaires publiques à tous les membres d'une nation » (1). Or, sur ce dernier point, les choses ont bien changé : le régime parlementaire et le suffrage universel en sont la cause. Mais elles changeraient encore bien davantage par « l'émancipation politique » intégrale, que Pie X a condamnée dans sa lettre sur le Sillon et dont pourtant M. Vanderpol était un ardent partisan. L'ascension de la démocratie, son éducation, la théorie de chaque citoyen devant porter en soi une âme de roi, tout cela nous conduirait bien loin au delà de la conclusion trop timide encore de Victoria.

Le socialisme contemporain n'aurait plus de scrupules. « Discutez la guerre avant d'obéir à l'ordre de mobilisation », disent déjà les socialistes français, assurément moins patriotes que ceux d'Outre-Rhin. Le pacifisme chrétien et le régime des sentences arbitrales qu'une armée de gendarmes internationaux viendrait exécuter comme les huissiers un jugement, se traduiraient en un appui donné aux théories antimilitaristes. N'est-il donc pas à craindre que le pacifisme chrétien ne rejoigne ici le socialisme, comme l'autre pacifisme, le pacifisme rationaliste et libéral rejoint la franc-maçonnerie ou plutôt comme il en procède, avec MM. Passy et d'Estournelles de Constant ?

Quelques jours avant le congrès de Paris organisé par M. Vanderpol, le bureau international de la Ligue pour la paix venait de faire tenir à Luxembourg, les 25, 26 et 27 mai, la session annuelle de la Ligue. On en a fait la cinquième grande manifestation maçonnique internationale pour la paix. Les Loges de France, de Belgique, d'Allemagne, de Suisse, de Hollande et de Hongrie y avaient envoyé leurs délégués. Le bourgmestre de Luxembourg les a reçus, au nombre de trois cents, à l'Hôtel-de-Ville; il leur a exprimé tous ses souhaits pour le succès de leur propagande, qu'il a appelée une « œuvre sublime ». La *Bastille*, dans son numéro du 29 juin, en faisant connaître le fait, l'accompagne des réflexions suivantes : « Ce n'est nullement par amour de la paix que les Loges se sont mises à la tête du mouvement pacifiste. C'est parce que la guerre entretient le patriotisme. Sans patriotisme, il n'y aurait pas de nations. Comme ceux dont les sociétés secrètes sont les ouvrières aveugles et suggestionnées, veulent la destruction des organisations nationales actuelles pour y substituer une organisation mondiale dont ils tiendront les fils directeurs, il est logique qu'ils inspirent aux benêts francs-maçons la suggestion pacifiste. »

Un professeur italien, M. del Vecchio, de l'Université de Messine, voit déjà dans les tendances et les doctrines du socialisme une raison d'espérer l'avènement de la paix. A tout prendre cependant, en voulant passer entre les *irénistes* et les *polémistes*, il reconnaît qu'il existe

1. Victoria, XXV. — Vanderpol, p. 134.

« un mal pire que la guerre, mal que la guerre elle-même peut concourir à éliminer : ce mal, c'est l'injustice sous toutes ses formes, la méconnaissance de la liberté sainte de l'être humain, l'oppression des individus et des nations. » Hors de là, entre les ambitions politiques le socialisme peut intervenir en médiateur : M. del Vecchio en donne pour preuve l'appel adressé en 1870 par les ouvriers français aux ouvriers allemands, puis la réponse de ceux de l'Association internationale de Berlin (1). M. Vanderpol compte pareillement sur la « diffusion des idées démocratiques » pour rendre la guerre de plus en plus impossible (2), au rebours des cruelles leçons de choses que la Révolution nous a données, au dedans comme au dehors, à dater de 1792. En tout cas l'un et l'autre, M. del Vecchio et M. Vanderpol, se rencontrent fraternellement dans leur dédain et leur aversion pour Joseph de Maistre (3), car des penseurs de la trempe de l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg* sont plutôt ce qu'on appelle des gêneurs.

Demandons-nous s'il est bien opportun de soulever actuellement de ces questions et de s'employer à éteindre la flamme du patriotisme militaire, que depuis un an nous croyons voir quelque peu se rallumer.

Ce n'est pas tout.

Supposons le rêve de M. Vanderpol accompli et son idéal réalisé dès maintenant. On part forcément de cette hypothèse que l'état actuel est juste. S'il y a eu des injustices, le temps les a prescrites : on érige donc en axiome intangible l'adage *Beati possidentes*. Le seul fait qui puisse provoquer une intervention arbitrale de la Cour de la Haye (ou de toute autre Cour semblable), ce serait un démêlé international suscité par des actes nouveaux. Eh bien! à ce titre, vous immobilisez l'Europe, le monde et l'histoire dans ce qu'ils sont aujourd'hui. Les Balkans restent turcs et Sainte-Sophie demeure une mosquée; nous avons oublié la Pologne; l'Alsace n'existe plus; l'Angleterre qui domine le monde, l'Angleterre d'où est sortie la franc-maçonnerie et qui plus que tout autre pays en profite et s'en sert, demeure intangible pour le restant des siècles. Prendriez-vous cela pour le dernier mot de la justice et ne permettriez-vous pas à Dieu d'y venir changer encore quelque chose? Au moins faudrait-il reconnaître que les théologiens des XIe, XIIe et XIIIe siècles étaient moins timorés devant le fait accompli : car en permettant ou en provoquant les croisades, — qu'elles eussent la Terre-Sainte, l'Egypte et toute la Syrie pour théâtre ou bien la Péninsule ibérique, — l'idée qu'ils laissaient ou faisaient poursuivre, était bien celle d'une reconquête,

1. Giorgio del Vecchio, *Il fenomeno della guerra e l'idea della pace.* Turino, 1911, p. 94 et 82. — Voir le texte de la réponse, reproduit ici d'après le *Volksblatt* du 30 juillet 1870 et le *Vorbote* du 8 août 1870.

2. Vanderpol, *La guerre devant le Christianisme*, p. 6 en note.

3. *Del Vecchio, op. cit.*, p. 31, 32 et 40.

malgré une prescription déjà consommée depuis quatre, cinq et six siècles.

Il y aurait, il est vrai, une autre issue à préparer : c'est même généralement vers celle-ci que l'on semble tendre davantage. Les Etats actuels devraient se fédérer d'abord, puis fusionner; les nations élargies deviendraient alors comme un seul peuple, il n'y aurait plus que l'humanité, comme si l'humanité plus unie devait pouvoir être plus puissante contre Dieu, pour se faire alors à elle-même sa loi et se rendre à elle-même son culte. Telle semble bien être la pensée suprême de quelques sociologues pacifistes, et telle est aussi celle qui découle de la religion de l'humanité telle qu'Auguste Comte l'a dessinée dans la *Politique positive* de la dernière phase de sa carrière. Mais si ce devait être là le terme à atteindre, nous en aurions des raisons de plus de refuser notre concours à l'œuvre entreprise. Benson, dans son *Maître de la terre,* a voulu donner comme une vision prophétique des derniers temps du monde : il l'a dessiné précisément avec la paix universelle que la franc-maçonnerie aurait assurée, et avec un parlementarisme unitaire et mondial où se tiendraient les dernières assises de l'humanité prête à être jugée.

Nous ne savons pas si certaines des objections qui précèdent se sont présentées à l'esprit de quelques-uns des hommes qui avaient été invités à prendre part au congrès des 16 et 17 juin. Mais on nous a dit que la réunion n'avait pas eu l'ampleur et la solennité que ses initiateurs avaient attendues; on nous a dit notamment qu'un ancien ministre de Belgique, M. Descamps-David, membre de la Conférence de la Haye, venu à Paris dans ce dessein, avait été péniblement surpris du peu de bruit que son arrivée y avait fait.

Peut-être bien y a-t-il, autour de cette idée longtemps caressée d'une Ligue des catholiques pour la paix, une certaine indifférence qui ne serait exempte ni de dédain, ni de défiance. L'un et l'autre, à notre avis, seraient parfaitement justifiés.

J. RAMBAUD.

M. J. DE NARFON
JOURNALISTE CATHOLIQUE (1)

III. — LIBÉRALISME ET MODERNISME

M. de Narfon, cela va sans dire, est un champion résolu du libéralisme catholique, et du pire, comme on va le voir. Dans sa conférence sur les devoirs et les droits du journaliste catholique, après avoir cité

1. Voir le numéro du 1er septembre.

comme parfaitement justes les regrettables déclarations de Montalembert sur la liberté au congrès de Malines, sans oublier la fameuse maxime faussement attribuée aux antilibéraux, selon laquelle ils réclameraient de leurs adversaires la liberté au nom des principes de ceux-ci, en se réservant de la supprimer au nom des leurs, il conclut : « Les catholiques libéraux, et c'est leur honneur, aiment la liberté, » et ils la comprennent comme l'aimait et la comprenait Jules Simon, » qui n'était pas catholique, mais qui était un vrai libéral. C'est leur » honneur, et c'est aussi leur raison de croire, malgré toutes les tris- » tesses du présent, que l'avenir leur fera justice et que l'Eglise offi- » cielle elle-même, après les avoir peut-être méconnus, saluera en eux » les meilleurs, les plus fidèles, les plus désintéressés, les plus clair- » voyants et les plus utiles de ses fils » (Le *Parthénon*, 20 janvier 1912, p. 26).

Ecrivant sur le même sujet dans le *Journal de Genève* (6 octobre 1909), il avait dit : « Le catholique libéral est parfaitement orthodoxe, » puisqu'il accepte intégralement l'enseignement officiel de l'Eglise » tel qu'il est contenu dans les décrets doctrinaux des Conciles et des » Papes...; il est romain autant que l'exige l'orthodoxie. Il s'oppose » au catholique ultramontain, en ce qu'il lui déplaît que l'impéria- » lisme romain absorbe, en fait, dans l'Eglise, tous les pouvoirs, tous » les droits, supprime toutes les libertés, et en ce qu'il est partisan d'une » sage décentralisation du gouvernement ecclésiastique... Il s'oppose au » catholique intransigeant, non pas sur le terrain des principes, où il » professe la même intransigeance, mais dans les questions non » définies par le magistère infaillible, où il penche davantage en faveur » de la liberté... Il place toujours de préférence la défense des intérêts » religieux sur le large terrain du droit commun. »

Ici, non plus, je ne m'arrête pas à discuter. Le lecteur aura suffisamment compris que l'impérialisme romain que M. de Narfon, en bon libéral, croit pouvoir combattre aussi franchement, tout en se flattant de demeurer intransigeant sur le terrain des principes, est exactement celui dont le Concile du Vatican a fait un dogme de foi en définissant que le Pontife romain « n'a pas seulement une charge d'ins- » pection et de direction, mais le plein et suprême pouvoir de juri- » diction sur l'Eglise universelle, et que ce pouvoir est ordinaire (celui » d'un évêque dans son diocèse) et immédiat sur toutes les Eglises » et sur chacune d'elles, sur tous les pasteurs, sur tous les fidèles, et » sur chacun d'eux. »

Mais voici une page, qui est d'hier, où, plus catégoriquement encore qu'on ne l'a vu dans notre premier article, M. de Narfon revendique le droit de n'admettre que les définitions *ex cathedra*, et de rejeter ou de critiquer tout le reste, bien entendu sans cesser d'être intransigeant sur le terrain des principes. C'est dans un article du *Parthénon* où il

soutient la thèse chère à son cœur, et dont nous reparlerons, d'un rapprochement religieux entre catholiques et protestants.

« Et ce que je dis là, ce n'est pas du catholicisme libéral, c'est du » catholicisme tout court.

» Il y a dans le catholicisme une école qui, par une piété mal enten- » due, exagère et l'infaillibilité et l'autorité du Pape. Elle n'a pas le » droit de nous imposer ses conceptions particulières de l'infaillibilité » et de l'autorité. Sur ce point tous les théologiens sont d'accord. Et les » protestants se trompent par conséquent lorsqu'ils prennent pour l'en- » seignement officiel de l'Eglise ces conceptions de l'infaillibilité et de » l'autorité propres à l'école ultramontaine, où nous ne voyons, nous » catholiques libéraux, qu'une monstrueuse caricature du catholicisme.

» On objectera peut-être qu'il semble que le Pape actuel donne per- » sonnellement dans les pieuses exagérations dont il s'agit. Je n'en » sais rien; mais quand cela serait, je ne trouverais là aucune raison » de m'émouvoir, ni de changer d'avis. Comme docteur privé, le Pape » a le droit de croire et même d'enseigner tout ce qui n'est contraire » ni au dogme ni à la morale, et je ne dis pas que les doctrines ultra- » montaines soient condamnées par l'Eglise. Je dis qu'en tant qu'elles » se superposent, par voie d'interprétation personnelle, à ce que l'Eglise » a défini, elles ne sont pas obligatoires et que j'ai le droit, non seule- » ment de ne pas les embrasser, mais de les juger comme il me plaît. » Catholiquement parlant, je ne perdrais ce droit que du jour où le » Pape les aurait enseignées *ex cathedra* » (20 mai 1912, p. 333).

L'Encyclique *Quanta Cura* de Pie IX, du 8 décembre 1864, qui commence par rappeler les actes pontificaux condamnant les erreurs contenues dans le *Syllabus*, contient ce passage : « Nous ne pouvons non » plus passer sous silence l'audace de ceux qui, rejetant la saine doc- » trine prétendent que « quant aux jugements du Siège apostolique » et à ses décrets ayant pour objet évident le bien général, les droits » et la discipline de l'Eglise, dès qu'il ne touche pas aux dogmes de » la foi et des mœurs, on peut refuser de s'y conformer et de s'y sou- » mettre sans péché et sans perdre en rien sa qualité de catholique ». » Combien une pareille prétention est contraire au dogme catholique » de la pleine autorité donnée par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui- » même au Pontife romain, il n'est personne qui ne la voie claire- » ment et qui ne le comprenne. »

Mais le Pape et l'Eglise n'en remontreront pas à M. de Narfon. Il disait encore dans le *Journal de Genève* (5 mars 1912) : « Le catholi- » cisme libéral n'est à proprement parler ni une doctrine (on vient de » le voir) ni un corps de doctrine, mais une tendance, et, par consé- » quent, il échappera toujours dans son essence (non, dans son esprit) » aux condamnations dont telles ou telles de ces manifestations doc- » trinales pourraient être l'objet; d'autre part, la tendance qui le cons- » titue répondant à un sentiment sans lequel on aurait peine à conce-

» voir l'âme humaine, il est assuré de vivre — avec des formes diver-
» ses — aussi longtemps qu'il y aura sur la terre des hommes, et qui
» aimeront la liberté. »

On voit l'habileté qui consisterait à déguiser le libéralisme doctrinal sous la simple tendance qui constitue l'esprit libéral, l'amour de la liberté, d'une liberté impatiente de tout frein. L'auteur poursuit :

« Les droits de la liberté dans le sein de l'Eglise catholique, sont-
» ils sacrifiés autant que l'imaginent ceux qui annoncent, prophètes de
» malheur, la disparition certaine, à bref délai, du catholicisme libé-
» ral? Le sont-ils même autant que se l'imaginent certains libéraux?
» Ce serait à voir. La liberté légitime des prêtres est opprimée, oui,
» de diverses manières, et en particulier par l'obligation du serment
» antimoderniste. On les contraint, là, d'adhérer sans réserve à cer-
» taines doctrines qui ne sont pas définies, où l'infaillibilité n'est pas
» engagée et qui offrent donc, même du point de vue le plus orthodoxe,
» quelque chance d'erreur. Quoique je ne sois pas moderniste le moins
» du monde, il m'est impossible de ne pas voir là un abus de pouvoir.

» Mais les laïques?

» Je me sens, quant à moi, sur le terrain de la doctrine, fort libre,
» je l'avoue. Il y a des choses que je suis obligé de croire parce que
» l'Eglise les a définies. Comment cette obligation gênerait-elle ma
» liberté — j'entends ma liberté légitime, une liberté raisonnable —
» si ma raison me dit — et si elle ne me le disait pas je ne serais
» pas catholique — que l'Eglise en les définissant n'a pas pu se trom-
» per?

» Pour le reste, j'adhère à ce qui m'apparaît comme vrai, je refuse
» d'adhérer à ce qui m'apparaît comme faux, et dans les cas dou-
» teux je suspends mon adhésion. J'ai le sentiment que ma liberté
» intellectuelle est entière. Et je ne vois même pas comment il dépen-
» drait de l'autorité de la restreindre. Même la condamnation d'un
» livre où j'aurais librement exprimé mes idées sur des matières non
» définies par le magistère enseignant ne la restreindrait pas. Cette
» condamnation prouverait seulement que l'autorité ne souhaite pas
» la diffusion de ces idées, ce qui est absolument son droit, et il n'en
» résulterait pour moi ni l'obligation d'y renoncer, ni, c'est du moins
» mon avis, de renoncer à les répandre. »

***

M. de Narfon n'est pas moderniste le moins du monde. On voit pourtant que de même que, chez lui, l'esprit libéral essaie, bien vainement d'ailleurs, de dissimuler les erreurs doctrinales du libéralisme catholique, de même son libéralisme catholique se confond avec le catholicisme libéral, et son catholicisme libéral avec le modernisme le plus authentique.

Aussi bien, s'est-il, depuis longtemps, constitué le champion des modernistes.

Au lendemain de l'Encyclique *Pascendi*, il écrivait, dans le *Journal de Genève*, cette page qui suffirait seule à le mettre en son vrai rang.

« J'estime que les catholiques libéraux ont le devoir, et parce qu'ils » sont catholiques et parce qu'ils sont libéraux, de rester dans le sein » de l'Eglise, nonobstant les encycliques qui condamnent leurs doctrines » particulières ou refoulent leurs aspirations et édictent contre eux » des mesures draconiennes. Les encycliques passent, et je ne veux » pas dire que ce ne soient pas des documents très vénérables, mais » enfin elles n'expriment, pour l'ordinaire, que l'orientation doctrinale » d'un pontificat, elles ne sont point irrévocables, et combien de ces » documents, même signés de Papes beaucoup plus grands que Pie X » et peut-être presque aussi grands que Léon XIII, n'ont plus aujour- » d'hui qu'un intérêt purement historique, à moins qu'ils ne soient » tombés dans l'oubli le plus profond ! Les encycliques passent, mais » l'Eglise demeure...

» Les temps, d'ailleurs, sont heureusement passés où il pouvait suf- » fire d'une encyclique pour détacher un Lamennais de la foi catho- » lique. Le génial auteur de l'*Essai sur l'indifférence* aurait probable- » ment gardé cette foi, malgré l'encyclique *Mirari vos*, s'il avait été » moins ultramontain, et s'il s'était donc cru le droit, en restant catho- » lique de bouche, d'esprit et de cœur, d'avoir raison, dans une con- » troverse où l'infaillibilité doctrinale n'était pas et ne pouvait même » pas être en cause, contre Grégoire XVI.

» Au contraire de Lamennais, les modernistes que l'encyclique *Pas-* » *cendi* vient de condamner croient pouvoir et devoir rester dans » l'Eglise. Le plus grand nombre d'entre eux et les plus atteints, ou » les plus visés, l'abbé Loisy, le père Tyrrell, et bien d'autres, ne re- » noncent pas, pour autant, à leurs idées. C'est leur droit, s'ils s'esti- » ment vraiment en possession de la vérité, et je ne me reconnais pas » celui de les juger. On leur fera d'ailleurs expier durement, ils peu- » vent s'y attendre, leur obstination ou leur fidélité. Les « conseils » de vigilance » dont le Pape Pie X a emprunté l'idée au socia- » lisme exerceront contre eux un zèle que des rancunes personnelles » pourront parfois attiser. Ils seront censurés avec ardeur et chassés » de toutes les chaires d'enseignement soumises à l'autorité ecclésias- » tique. Leurs éditeurs mêmes se verront noter d'infamie. On se rap- » pelle la troisième partie de l'encyclique *Pascendi*, dont les instructions » récemment envoyées par Rome aux ordinaires des diocèses et aux » supérieurs des communautés religieuses aggravent encore les ri- » gueurs.

. . . .

» On voit que les modernistes auraient tort de désespérer. Ils for-

» ment actuellement l'extrême gauche du libéralisme dans l'Eglise.
» Quant aux catholiques libéraux, modernistes ou non, qu'ils restent
» plus fermement que jamais attachés à cette Eglise dont ils sont un
» peu les enfants terribles — et je me souviens à ce propos de Mgr
» Dupanloup, qui a écrit de si belles choses, et si justes, sur l'éduca-
» tion, avait pour ces enfants-là une sorte de prédilection — mais qui
» attend de leur indépendance autant que de leur science, et de leur
» ferme loyauté autant que de leur obéissance, plus de services que
» ne lui en rendront jamais les chasseurs d'hérésies. »

Schell et les Schelliens, Loisy et Turmel, Naudet et Klein, Schnitzer et Wahrmund, Tyrrell et Brémond, Murri et Fogazzaro, en dernier lieu, Duchesne, ont toujours trouvé en M. de Narfon un avocat plus ou moins franc, toujours habile et fidèle, palliant les erreurs et les révoltes, sournoisement acharné à mettre le Saint-Siège en contradiction avec lui-même et à faire appréhender de ses rigueurs nécessaires les conséquences les plus déplorables pour l'Eglise.

Le chapitre à écrire sur cette matière serait trop long, mais un des traits les plus récents résumera tous les autres. C'est l'article de M. de Narfon dans la *Petite Revue* (1er juin 1912) sur l'exécrable pamphlet moderniste : « *Qu'a-t-on fait de l'Eglise?* », paru cette année, dont l'apparition fut annoncée à grand fracas, et que S. E. le cardinal Amette, suivi par plusieurs évêques, a condamné publiquement. La moindre bravade de M. de Narfon est dans la manière dont, après cette censure officielle, il pose la question par ce titre : « Doit-on le dire? », c'est-à-dire : les auteurs anonymes ont-ils bien fait?

Toutes les tares, toutes les erreurs et tous les abus reprochés à l'Eglise par ses ennemis ou ses enfants révoltés au cours des derniers siècles, toutes les récriminations impudentes des modernistes contre les grands organes de son gouvernement, toutes leurs violences et leurs hypocrisies, toute leur haine contre S. S. Pie X sont accumulées dans ce lourd et volumineux factum qui débute par un odieux simulacre de supplique adressée au Saint-Père, où les auteurs anonymes lancent du premier jet le plus noir venin.

M. de Narfon a pu y lire avec satisfaction l'expression de sa propre pensée dans ce passage : « Tant qu'on n'a pas apostasié, on ap-
» partient à l'Eglise envers et contre tous; ainsi garde-t-on sa natio-
» nalité par l'obstination à s'y maintenir. Il reste, d'ailleurs, bien en-
» tendu qu'en parlant de l'Eglise, nous entendons parler de cette im-
» mense société religieuse dont le chef est à Rome et qui, en droit
» et en fait, se trouve la plus ancienne et la plus vaste expression de
» la pensée collective chrétienne. Sans doute la vie y est devenue
» bien difficile, presque insupportable depuis quelque temps, mais le
» véritable courage est de lui rester fidèle, en dépit du régime de ter-
» reur et de suspicion dans lequel elle est plongée. »

Notre publiciste catholique ne se borne pas à discuter la censure de l'archevêque de Paris. « Certes, le cardinal Amette a lu *Ce qu'on » a fait de l'Eglise* avant de le condamner. Il y aurait inconvenance » à en douter. Il l'a même lu très rapidement, car le livre a été mis » en vente le 28 février dernier, et l'ordonnance de Paris qui le » condamne est du 6 mars. Or, ce livre ne comprend pas moins de » 550 pages fort compactes... La rapidité de la condamnation cons- » titue ici un véritable record. » D'ailleurs, le cardinal Amette condamne l'ouvrage « non pas comme faux, mais comme scandaleux, comme pernicieux et comme impie. » L'ordonnance parle d'allégations calomnieuses, sans préciser. C'eût d'ailleurs été difficile, car la calomnie est une imputation que l'on sait fausse. « Comment pourrait-il » juger avec compétence des intentions d'auteurs qu'il ne connaît pas? » Il faudrait à tout le moins que ces intentions fussent clairement révé- » lées par le titre lui-même. Or, si ce livre en effet les révèle, ce n'est » pas, je pense, manquer au respect dû à l'autorité que d'estimer qu'il » les révèle très différentes de celles que l'archevêque de Paris a cru y » découvrir. »

Après ce commentaire respectueux sur la valeur d'une sentence ecclésiastique officielle, que pense du livre lui-même M. de Narfon, qui n'est pas moderniste le moins du monde? Il reconnaît que cet ouvrage a trop l'allure d'un « réquisitoire » et que les auteurs « ont péché, assez gravement même, par omission. » Mais « *Ce qu'on a fait de » l'Eglise* n'en paraît pas moins, dans l'ensemble, irréfutable. C'est » là sans doute un des motifs, et celui-là d'ailleurs est péremptoire, » pour lesquels le cardinal Amette a mieux aimé condamner ce livre » que le réfuter... J'avoue, pour ma part, que *Ce qu'on a fait de l'Eglise* » me paraît être, malgré les lacunes regrettables sur lesquelles on a » pu voir que je ne cherchais pas à me leurrer, une œuvre de haute » sincérité. « Dans la bataille où nous sommes, lit-on dans l'Avant- » Propos, il nous a paru plus utile à la cause (à la cause religieuse, à » la cause de l'Eglise elle-même, s'entend) de dire ce qui est, dussions- » nous scandaliser les ignorants. Quand l'autorité se prévaut de titres » qui ne lui appartiennent pas, il est bon qu'elle sache désormais que » tout le monde ne tremble pas devant elle, et que c'est, en notre siè- » cle, la force des faibles, de pouvoir impunément faire entendre aux » puissants de dures mais nécessaires vérités. »

Sans être moderniste le moins du monde, M. de Narfon approuve fort ce langage. Il le justifie en refaisant à sa manière le tableau en raccourci des abus présents dans l'Eglise, et dans lequel est au premier plan l'intolérable prétention du Saint-Siège, « du Pape, sans plus », qui « absorbe tous les droits — non pas seulement les droits de direc- » tion et de gouvernement, que nul catholique ne songe à lui con- » tester, mais les droits de conseil, les droits de critique, d'un mot » les droits de la pensée religieuse, et que les laïques ne sont qu'un

» troupeau qui, indépendamment de sa participation nécessaire aux » frais du culte et à l'entretien des ministres de ce culte, n'a pas » autre chose à faire que de suivre ses pasteurs. »

Et ainsi se trouve prête la solution de la question posée. Voici la conclusion. Elle est claire, encore reste-t-il une application à deviner dans les derniers mots.

« Donc : on doit le dire, et par conséquent, dans la mesure même » où ils l'ont dit, les auteurs de *Ce qu'on a fait de l'Eglise* ont usé de » leur droit et ils ont rempli leur devoir en le disant. Mais je n'en » conclus pas que le cardinal Amette ait outrepassé son droit et » manqué à son devoir en condamnant ce livre, lequel manifestement » ne saurait être mis sans danger entre toutes les mains. Toute » vérité est bonne à dire, oui, mais non pas à quiconque indifférem- » ment. A ceux-là seulement qui peuvent l'entendre.

Les sots depuis Adam sont en majorité,

» a-t-on dit. Ils sont en majorité même dans l'Eglise catholique, » n'en doutons pas, les sots et les ignorants. Et les évêques ont » mission de sauvegarder autant que possible la foi des faibles d'es- » prit. Le cardinal Amette y a pourvu en interdisant la lecture de » *Ce qu'on a fait de l'Eglise*, en même temps qu'il attirait par là sur » ce livre l'attention des autres, de ceux qui le peuvent lire sans » inconvénient, habitués qu'ils sont à ne pas confondre ce qui est de » foi avec ce qui n'est pas de foi, ce qui est de Dieu avec ce qui est » de l'homme, l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique, avec les » gens d'Eglise, qui peuvent bien sans doute n'être pas confirmés en » grâce au point de ne connaître ni les contradictions intimes, ni le » péché, ni l'esprit sectaire, et de nous obliger à vénérer dans leur » conduite comme dans leur enseignement la ressemblance parfaite » des apôtres. »

Je crois que toute insistance serait désormais superflue. Cependant je veux encore montrer sur un point particulier la largeur du catholicisme de M. de Narfon. Elle n'aura plus rien pour étonner. Il s'agit de savoir comment un catholique doit juger la vie et la mort de ceux qui, après avoir vécu dans la révolte contre l'Eglise, ont paru devant Dieu sans une réconciliation certaine, ou des incroyants qui auraient fermé les yeux à la lumière de la foi. Celle de M. de Narfon va paraître là dans sa pureté et sa vigueur.

Un modèle de son genre serait l'étude qu'il consacra à l'ex-Père Hyacinthe, au lendemain de sa mort. Cette revue en a déjà parlé (1). L'apostat était mort avec ces dernières paroles qu'une revue protestante

1. 15 mars 1912, p. 859.

elle-même déclarait bien éloignées de l'humilité simplement chrétienne : « Je meurs en paix avec ma conscience et avec ma raison. » Devant cette horrible fin, le chroniqueur du *Figaro* gardait sa parfaite sérénité. Pas un mot qui laissât voir une inquiétude pour le sort éternel de ce malheureux, et, moins encore, pas un mot de réprobation pour ses lamentables écarts. Au contraire, longue défense, provocatrice et sournoise, de sa lente apostasie; le mariage sacrilège lui-même ne l'indigne pas; panégyrique de Mme Merriman et quasi-apologie de tous les avatars qui suivirent; « l'ignorance invincible » de ce prêtre, de ce moine, de ce Provincial d'Ordre, et son inconscience présentées comme un des privilèges de cette belle âme « religieuse ».

Plus récemment encore, M. de Narfon est revenu sur le cas du P. Hyacinthe, pour rendre hommage à sa religion. Dans cette page, il ne se borne pas à parler pour son propre compte, il met en scène un prêtre vénérable, M. l'abbé Huvelin, dont la largeur d'esprit bien connue devient un catholicisme à la Narfon.

« Le fameux père Hyacinthe, dont nul n'ignore ni la rupture éclatante avec l'Eglise ni ce qui s'en est suivi, le père Hyacinthe, qui est resté malgré tout profondément religieux et dont la sincérité ne fait question pour aucun de ceux qui ont l'honneur et la bonne fortune de le connaître, mais que la masse inintelligente des catholiques et la plupart des membres du clergé regardent comme une sorte de pestiféré et vouent à tous les anathèmes, n'a pas cessé d'être un des amis les plus chers de l'abbé Huvelin, jusqu'à la mort de celui-ci, et de ceux qu'il estimait le plus. L'illustre ancien orateur de Notre-Dame a aujourd'hui quatre-vingt-deux ans. C'est un âge où il est sage de penser à la mort. Le père Hyacinthe y pense beaucoup, et il aime, d'ailleurs, à s'entretenir des choses éternelles avec les chrétiens qu'en dehors de toutes distinctions spécifiquement confessionnelles il sent proches de son âme. « Que feriez-vous, demandait-il un jour à l'abbé Huvelin, si j'étais au moment de mourir et que vous fussiez près de moi ? — Oh ! c'est tout simple, répondit l'abbé Huvelin, je me contenterais de vous dire : *proficiscere, anima christiana* (pars, âme chrétienne) ». Voilà qui atteste, n'est-il pas vrai ? une compréhension de cœur, une largeur d'esprit peu communes, et un christianisme évangélique bien propre à scandaliser les pharisiens de notre temps, comme il aurait scandalisé ceux qui furent les contemporains de Jésus » (Le *Parthénon*, 20 octobre 1911, p. 20).

Ce trait est tiré d'un article sur la conversion de Littré. M. de Narfon en conteste de son mieux la réalité, appuyé, dit-il, sur les confidences que lui-même a reçues de M. Huvelin. Comme il s'agit seulement ici pour nous de la conclusion qu'il tire relativement au salut du grand positiviste, je ne critiquerai pas sa version, je la prends au contraire telle qu'elle est, Peu de temps avant sa mort, Littré se défendait encore d'être aucunement incliné vers la foi. C'était pourtant

l'époque où sa femme et sa fille le pressaient de se rendre. Il déjouait dans un dernier article le calcul de ceux qui escomptaient sa conversion. Son âme était cependant travaillée par la grâce. « Un jour (durant sa dernière maladie) l'abbé Huvelin trouva Littré dans les larmes : « Je pleure, dit celui-ci, parce que j'ai péché et que je ne sais à qui demander pardon. » L'abbé Huvelin reçut sa confession. « Il ne s'agissait d'ailleurs pas là d'une confession sacramentelle, puisque Littré n'était pas baptisé... au surplus sa confession n'impliquait aucune adhésion de son esprit au pouvoir du prêtre et à l'autorité de l'Eglise. » Cependant pressé par les instances renouvelées de sa femme, Littré autorisa celle-ci à le baptiser, si, en cas de syncope, elle le jugeait en danger de mort : « S'il y a un Dieu, avait-il dit à l'abbé Huvelin, et que le Christ soit notre Rédempteur, je ne veux pas leur déplaire. » Et encore : « Comme je ne voudrais pas déplaire à la Cause suprême, s'il y en a une, et à Jésus, s'il est son verbe incarné, je consens à recevoir le baptême... » « La syncope se produisit. Littré fut baptisé » par sa femme vingt minutes avant de mourir et sans pouvoir donner, » pendant qu'on lui administrait le baptême, aucun signe extérieur » d'actuel consentement. » M. de Narfon discute la validité du baptême conféré dans ces conditions. « Un acte de foi purement conditionnel » n'est, ni de près ni de loin, un véritable acte de foi. D'autre part, » Littré n'a fait, et on ne lui a d'ailleurs demandé de faire aucune » rétractation des propositions contraires au dogme chrétien qu'il avait » professées explicitement au cours de sa longue existence, et profes- » sées avec une évidente conviction. Il en faut bien conclure que, selon » toute apparence, ni Littré n'a reçu validement le baptême, ni ne » s'est réellement converti. »

C'est ce que M. de Narfon avait à cœur d'établir; et c'est pour conclure, en présence d'une fin aussi inquiétante qu'il la décrit, non pas à la possibilité, mais à la certitude du salut du libre-penseur impénitent qu'aurait été Littré. En quels termes!

« Est-ce à dire que l'on ne puisse croire, très catholiquement, au » salut de l'âme de Littré? Assurément non. Il faudrait même, pour en » douter, être pénétré jusqu'à l'absurde de cette tendance, à laquelle » on a donné le nom de sacerdotalisme et qui nous porte à attribuer » aux formules et aux rites une importance trop exclusive, par oppo- » sition au prophétisme, qui peut-être ne leur en accorde pas assez. » Les prêtres sont, par fonction, les gardiens vigilants et jaloux de ces » formules et de ces rites, que les prophètes au contraire, toujours sus- » pects à la hiérarchie dont ils troublent forcément la quiétude, sont » plutôt prompts à bousculer. Si Littré, tel que nous l'avons vu, » n'était pas sauvé, qui le serait, à moins d'admettre que Dieu ait » voulu damner malgré elle cette âme si profondément loyale et qui » l'a cherché jusqu'à la fin avec tant de sincérité et de noblesse, qu'elle

» pratiquait d'instinct tous les préceptes de morale d'une religion à » laquelle pourtant elle ne croyait pas ! »

La mort plus récente de l'ex-Père Tyrrell et les circonstances navrantes qui l'accompagnèrent furent un terrible exemple. Au milieu des explications embarrassées et contradictoires de ceux qui l'assistèrent, la triste vérité apparaît quand même. Miss Petre a écrit dans le *Times* du 16 juillet 1909 que, tombé malade le 6, il perdit presque aussitôt l'usage de la parole, bien qu'elle-même ait pu comprendre beaucoup de ce qu'il disait, étant à son dernier moment. Le 16, ajoute-t-elle, on envoya chercher un prêtre, M. Dessoulavy. Le baron F. de Hügel qui assistait aussi le malade depuis quelques jours, put déclarer de connaissance certaine que le P. Tyrrell avait la contrition de ses péchés et erreurs, et qu'il désirait recevoir les sacrements, « mais qu'il ne voudrait pas les recevoir au prix d'une rétractation de ce qu'il avait dit ou écrit en toute sincérité. » Miss Petre ajoute encore que le prêtre, ainsi informé, fut introduit. « Le P. Tyrrell parla assez longuement; il est probable qu'il fit une confession après laquelle il reçut l'absolution sous condition. »

D'autre part, M. l'abbé Brémond, son ami intime, arrivé le 13, confessa le malade en pleine connaissance, dit encore Miss Petre et lui donna une dernière absolution. Mais M. Brémond qui, dans sa lettre à la *Croix*, parle seulement « d'éclairs de conscience », n'hésitait pas à écrire que, pour lui comme pour le baron de Hügel, « le P. Tyrrell, » tel que nous le connaissions alors, n'aurait pas signé une rétractation » pure et simple de ses écrits », et il ajoute : « Lui parler de rétrac- » tation... arracher enfin de lui cette ombre de geste qu'on aurait pu » interpréter comme un désaveu de ses doctrines, je ne l'ai pas fait, » je n'ai pas eu la moindre tentation de le faire et aucune puissance au » monde ne m'aurait déterminé à le faire. »

Telles sont les circonstances lamentables de cette mort. M. Brémond s'est plus tard soumis au jugement du Saint-Siège qui condamnait sa conduite. M. de Narfon, fidèle à son rôle, se charge d'atténuer la rigueur de cet exemple et se fait le consolateur des modernistes. Il ne dira pas que l'ex-Père Tyrrell était un saint, mais il ne voudrait pas non plus qu'on crût le contraire certain. Il écrivait dans le *Figaro* du 23 juillet à propos du refus de sépulture de l'évêque de Southwark :

« Cette décision de l'évêque de Southwark paraîtra peut-être un peu » dure et causera un certain étonnement, puisque le P. Tyrrell, en » somme, s'est confessé avant de mourir et a reçu non seulement l'abso- » lution, mais l'extrême-onction, ce qui indique bien qu'au jugement » du prêtre qui l'assistait, il était prêt à paraître devant Dieu. Quelque » dure qu'elle soit, elle est conforme au droit canonique. Pas de rétrac- » tation publique, pas de réconciliation officielle avec l'Eglise, donc » pas d'honneurs posthumes accordés par l'Eglise à celui qu'elle con- » sidère (?) comme décédé hors de sa communion. Mais il va de soi

» que l'Eglise n'en juge ainsi qu'au for extérieur et qu'elle ne peut » et n'entend pas préjuger de la situation d'une âme au point de vue » du salut. On peut être un saint et n'avoir pas d'obsèques religieuses, » de même que l'on peut avoir les obsèques les plus imposantes et » n'être pas pour autant en meilleure posture aux yeux de Celui à » qui il appartient de juger tous les jugements humains. »

Non, être un saint, c'est d'abord être sauvé, et l'on n'est pas sauvé si l'on meurt volontairement hors de l'Eglise. Il y a dans cette question, entre Dieu et l'Eglise, une solidarité plus étroite, si l'on peut s'exprimer ainsi, que M. de Narfon ne l'insinue en parlant de « réconciliation officielle ». La condition indispensable de toute réconciliation, pour un excommunié, est la rétractation du scandale et des erreurs. Dieu, dans son infinie miséricorde, peut avoir inspiré au moribond la volonté de faire cet acte réparateur et la disposition au moins implicite de le rendre public, à l'heure où il n'était désormais plus en état de l'accomplir extérieurement. Tout catholique doit le souhaiter. Mais ces limites sont trop étroites pour le catholicisme de M. de Narfon. On sait déjà qu'il ne s'en embarrasse pas.

IV. — L'interconfessionnalisme

L'interconfessionnalisme, sous toutes ses formes et avec toutes ses conséquences, est le grand cheval de bataille de M. de Narfon. Il ne pouvait en être autrement. On pense bien, qu'après tout le reste, les avertissements ou les protestations les plus fermes du Vicaire de Jésus-Christ ne sont pas pour l'inquiéter ou le retenir. Au contraire, plus ils se font net et répétés, plus hautement il tient tête. Après tout ce qu'on a vu, la question peut ne paraître ici que d'un intérêt très secondaire. Cependant nous ne pouvons le négliger, parce que l'interconfessionnalisme est, au point de vue pratique, le débat brûlant.

Dans l'Encyclique sur la Démocratie chrétienne, Léon XIII, le Pape social par excellence, avait déclaré : « L'action populaire chré- » tienne ou démocratie chrétienne, avec ses œuvres nombreuses et va- » riées... doit être entendue dans le sens déjà fixé par l'autorité, lequel, » très éloigné de celui de la Démocratie sociale (ou socialisme) *a pour* » *base les principes de la foi et de la morale catholique* ». Et, plus loin : « Tel est le motif pour lequel, en exhortant les catholiques à » entrer dans les associations ayant pour but d'améliorer le sort du » peuple, Nous n'avons jamais poussé à des institutions semblables » ***sans avertir, en même temps, qu'elles devaient être placées sous les auspices*** » ***de la religion, avec son appui et sa collaboration.*** »

C'est la condamnation formelle de l'interconfessionnalisme.

Dès le début de son Pontificat, Pie X rappelait les prescriptions de son prédécesseur dans le *Motu proprio* sur l'action sociale chrétienne,

par lequel il entendait lui donner « *une constitution fondamentale qui pût être comme la règle pratique du travail commun* et le bien de la concorde et de la charité », et il lui assignait pour but : « *défendre enfin et soutenir dans un esprit vraiment catholique les droits de Dieu en toutes choses, et ceux non moins sacrés de l'Église.* »

Entre autres applications, S. S. Pie X écrivait, le 19 mars 1904, au comte Stanislas Medolago Albani, président du deuxième groupe de l'Œuvre des Congrès catholiques : « Nous sommes persuadé que le » deuxième groupe emploiera tous ses efforts à éloigner ses adhérents, » non seulement des sociétés qui sont une cause directe de perversion » intellectuelle et morale, *mais encore de ces institutions neutres qui,* » *sous couleur de protéger les ouvriers,* poursuivent une autre fin que » le véritable avantage moral et économique des particuliers et des » familles. »

Il disait de nouveau, dans une lettre adressée aux directeurs de l'Union économique italienne (mars 1907) : « Puisque la religion est » la gardienne jalouse de la loi morale, qui elle-même est le fondement » naturel de l'ordre social, *il s'ensuit que, pour réorganiser la société* » *désorganisée, rien n'est plus urgent que de remettre en honneur les* » *principes religieux.* Aussi, pour mieux satisfaire à ce grave devoir » et répondre à Notre attente, *vous avez à cœur de marquer de plus* » *en plus de l'empreinte chrétienne tout le mouvement que vous dirigez...* »

Pie X disait encore à M. Louis Durand, le 27 avril 1910 : « En » effet, c'est en vain qu'on prétendrait restaurer la société et améliorer » réellement le sort des peuples *en évitant de mettre à la base de l'action* » *sociale les principes catholiques.* »

Mais, sans rappeler d'autres documents, il suffit de citer la Lettre sur le *Sillon*. Le Souverain Pontife, qui a débuté en disant : « Notre » charge apostolique nous fait un devoir de veiller à la pureté de » la foi et à l'intégrité de la doctrine catholique, de préserver les » fidèles de l'erreur et du mal », parle donc comme remplissant un devoir de sa charge suprême. Or, après avoir décrit *le plus grand Sillon* en citant les formules de son fondateur, il s'exprime ainsi :

« Voilà donc, fondée par des catholiques, une association interconfessionnelle, pour travailler à la réforme de la civilisation, œuvre » religieuse au premier chef... Ceci dit, que faut-il penser de la promiscuité où se trouveront engagés les jeunes catholiques avec des » hétérodoxes et des incroyants de toutes sortes dans une œuvre de » cette nature? N'est-elle pas mille fois plus dangereuse qu'une association neutre?... Qu'est-ce qui va sortir de cette collaboration? » Une construction purement verbale et chimérique, où l'on verra » miroiter pêle-mêle et dans une confusion séduisante les mots de liberté, de justice, de fraternité et d'amour, d'égalité et d'exaltation » humaine, le tout basé sur une dignité humaine mal comprise. Ce » sera une agitation tumultueuse, stérile pour le but proposé et qui

» profitera aux remueurs de masses moins utopistes. Oui, vraiment, » on peut dire que le Sillon convoie le socialisme, l'œil fixé sur une » chimère. »

Tout cela est non avenu pour M. de Narfon. L'interconfessionnalisme des œuvres sociales ou leur neutralité jouit, il va sans dire, de toute sa faveur et de tout son appui.

Dans le *Figaro* du 28 avril 1911, à propos du Congrès de l'*Action populaire*, M. de Narfon contredit en ces termes les enseignements pontificaux :

« Une question délicate : les œuvres sociales fondées par les catho» liques, doivent-elles être confessionnelles ? En d'autres termes : con» vient-il d'exiger de leurs membres qu'ils fassent profession de catho» licisme, et est-il indispensable que ces œuvres elles-mêmes aient un » caractère spécifiquement religieux ? Cette question revient périodi» quement et je n'ai pas besoin de rappeler — *je l'ai dit si souvent* — » *qu'à mon sens, elle doit se résoudre par la négative*. Une œuvre sociale » me paraît en effet devoir être caractérisée uniquement par son but, » *lequel n'est pas et ne peut pas être confessionnel* (1), etc... »

1. La dénomination d'œuvres ou de partis *confessionnels* a été introduite par les libéraux pour créer des équivoques autour d'une question très simple. Les Souverains Pontifes ne l'emploient pas; ils inculquent une seule chose qui a la clarté du jour : *L'action sociale doit avoir pour base les principes de la foi et de la morale catholiques.* Il n'y a pas à épiloguer sur cela. Donc, en premier lieu, il n'est pas permis aux catholiques d'adopter une méthode d'action sociale qui ne prenne cette base, d'adopter une base neutre. Il s'agit, en définitive, de savoir s'ils acceptent cette règle ou s'ils prétendent s'en affranchir, sous le prétexte que les œuvres économiques et sociales ne doivent pas être confessionnelles. On fait valoir que le but direct de ces œuvres n'est pas confessionnel, c'est-à-dire religieux. C'est une autre équivoque. L'objet immédiat, plus proprement que le but de ces œuvres, peut bien n'être pas d'ordre spirituel; mais il n'y a de véritable action sociale que celle régie par les principes de la foi et de la morale catholique, d'après lesquels le soin des intérêts temporels doit être coordonné au but suprême de la vie, le salut éternel des âmes, et y coopérer. Quel que soit l'objet, la règle d'action ne change pas. Mais, comme c'est d'une règle d'action qu'il s'agit, rien n'empêchera les catholiques de concourir avec tous ceux qui l'accepteront ou qui, tout au moins, leur reconnaîtront le droit de la suivre ouvertement, lors même qu'on ne rencontrerait pas chez eux la profession et la pratique de la religion catholique. L'action sociale des catholiques ne peut pas ne pas être confessionnelle dans ses principes et dans son but, sans quoi elle verserait dans l'erreur du libéralisme; mais les œuvres ne sont pas toutes confessionnelles en ce sens qu'une profession de foi religieuse soit toujours exigible de tous les participants.

Les mêmes observations s'appliquent à l'action politique. Que n'a-t-on pas dit et que ne dit-on encore aujourd'hui sur le parti *confessionnel!* Tout récemment, on faisait grand bruit autour des déclarations

Pour ne citer qu'un autre trait entre cent autres, nos lecteurs connaissent les efforts tentés par M. l'abbé J. Viollet pour introduire ce principe de neutralité et d'interconfessionnalisme jusque dans les œuvres catholiques de charité. Dans un article récent du *Parthénon* (20 juillet 1912, p. 642), après avoir énuméré avec complaisance les œuvres sociales où collaborent des protestants avec des catholiques « éprouvés » tels que MM. P. Bureau et Fonsegrive, il célèbre particulièrement les entreprises de M. Viollet, et le console des oppositions qu'il rencontre, à la manière protestante du Sillon qui voyait dans celle de l'autorité épiscopale l'accomplissement des annonces de persécution que Jésus-Christ faisait à ses apôtres.

« Car elles sont nombreuses les œuvres où protestants et catholi- » ques collaborent fraternellement au bien social :... et surtout cette » admirable union des œuvres dont l'abbé Viollet est l'apôtre.

» M. le pasteur Lacheret assistait avec l'abbé Viollet à la réunion » du 4e arrondissement où fut décidée la création de l'Union des œu- » vres. Dans ce 4e bureau, la présidente est une catholique, Mme Ba- » chelet, et les secrétaires des séances sont deux jeunes pasteurs.

» Les catholiques qui collaborent ainsi avec des protestants prê- » chent d'exemple, ce qui est la meilleure des prédications. Et je ne » vois pas que leur action soit compromise pour autant. Je vois, il » est vrai, que les sectaires de droite les couvrent parfois d'injures; » peut-être même qu'ici ou là ils sont quelque peu suspects, malgré la

---

du Centre allemand nouveau style et de celles des ministres belges. M. de Broqueville, premier ministre de Belgique, et M. Carton de Wiart, ministre de la justice, se sont exprimés en termes presque identiques dans des interviews. Ils disaient : « Le parti catholique belge n'est pas un parti confessionnel, parce qu'il est *autonome* dans sa politique et qu'il est ouvert à toutes les bonnes volontés. Un groupement confessionnel est nécessairement soumis à la direction de l'Eglise, à la hiérarchie. » Ce sont d'autres équivoques qu'exploitent tous les libéraux. Heureusement pour la Belgique, la conduite de ses chefs catholiques est meilleure que leur langage. C'est encore embrouiller une question très simple. Dans la politique, comme dans l'action sociale, les catholiques doivent prendre pour règle les principes de la foi et de la morale catholique et fonder sur eux leur action, c'est-à-dire, pratiquement, défendre les droits de Dieu et de l'Eglise dans la société dans toute la mesure que les circonstances permettent. Quiconque leur en reconnaîtra franchement le droit et la liberté pourra faire œuvre commune avec eux. Après cela que leur action soit dénommée confessionnelle ou non, peu importe. Leur autonomie politique ne sera point atteinte en tout ce qu'elle a de légitime; elle sera cependant soumise, en ce qui touche les intérêts de la morale et de la religion, à la direction de l'Eglise, à sa hiérarchie. Il ne suffit pas de rejeter le nom de confessionnel pour en être affranchi. C'est, au fond, à quoi l'on tend en le repoussant. Et ainsi apparaît, une fois de plus, que sous ce terme mal défini de confessionnel se cache l'erreur du libéralisme.

» pureté de leur foi, à des supérieurs ecclésiastiques ignorants ou
» jaloux ou timides à l'excès. Il ne faut point s'en étonner. Jésus-
» Christ était bien plus suspect à la synagogue. Et le disciple n'est
» pas au-dessus du Maître. Ces prêtres ou ces laïques n'en font pas
» moins de bien. Et au contraire, en se plaçant au point de vue sur-
» naturel, on doit croire que l'épreuve attire la grâce et que ceux-là,
» qui ont à souffrir pour la justice, exercent donc un apostolat parti-
» culièrement béni de Dieu. »

Les lecteurs de cette revue savent aussi que les *Unions chrétiennes* protestantes sont la machine de guerre la mieux conçue et la plus active pour réaliser la religion de l'avenir, l'humanitarisme. Pratiquement, leur but est de confondre catholiques et protestants, chrétiens et infidèles, dans le nihilisme dogmatique. Importées d'Amérique, elles se sont rapidement multipliées, leur organisation est vaste et solidement établie. On s'efforce d'entraîner les jeunes gens chrétiens dans ces Unions sous le beau couvert de fraternité morale et religieuse. Les juifs et les mahométans y ont d'ailleurs accès, comme les penseurs libres. Cette entreprise de décatholicisation ne pouvait non plus manquer de répondre aux vœux de M. de Narfon. Dans le *Figaro* du 28 juillet 1909, il écrivait :

« L'œuvre est d'origine protestante, mais le catholicisme y a été
» représenté dès le début... Catholiques et protestants pouvaient et
» devaient même se rencontrer dans une association, à la fois préser-
» vatrice et pédagogique, qui avait pour objet la moralisation des jeu-
» nes gens et la formation de leur personnalité... En travaillant ensem-
» ble, on apprend à se connaître, donc, presque toujours, à s'estimer
» mieux... En somme, l'ère des guerres de religion est close, et non
» pas seulement l'ère des guerres sanglantes. *Il resterait à clore l'ère*
» *des bouderies confessionnelles entre chrétiens, ou, si l'on veut, l'ère de l'isole*
» *ment confessionnel...* »

M. P. Bureau ayant été invité par le Recteur de l'Institut catholique, et M. l'abbé Hemmer, par l'autorité diocésaine, à cesser leur concours officiel à l'enseignement de l'Ecole des Hautes-Etudes sociales, dont le programme accolait leur nom à celui de MM. F. Buisson, J. Reinach, L. Bourgeois, Lanson, Séailles, etc..., le chroniqueur religieux du *Figaro* écrit le 26 décembre 1909 : « Or, cette défense faite à des
» prêtres comme M. Hemmer, ou à des laïques catholiques éprouvés
» comme M. P. Bureau, d'enseigner au même lieu que des protestants
» ou des libres-penseurs, ne semble peut-être pas témoigner d'assez de
» confiance dans la force attractive de la vérité dont l'Eglise a le
» dépôt. Et j'imagine que saint Paul, s'il vivait de nos jours, enseigne-
» rait volontiers à l'école des Hautes-Etudes sociales, plus volontiers
» peut-être qu'à l'Institut catholique, où l'auditoire est acquis d'avance.
» De son temps, il enseigna un peu partout, chez les Juifs, sur
» l'agora ou le forum. »

A quoi bon multiplier les exemples? Tenons-nous-en au plus récent, qui n'est pas le moins curieux. Dans le *Parthénon* des 20 mai et 20 juillet 1912, M. de Narfon poursuit sa campagne de rapprochement entre les catholiques et les protestants. A ceux-ci, il s'efforce de montrer qu'ils s'exagèrent les obstacles de notre côté, et, par les arguments que nous avons vus, dégage le vrai catholicisme de sa fausse conception « impérialiste ». Suivant son habile tactique, il s'applique à chercher des contradictions dans l'Eglise. « La vérité c'est que pas plus sur ce point que sur bien d'autres les représentants officiels du catholicisme ne pensent pareillement » (p. 643). En preuve de quoi, il cite longuement et met dans tout son relief une lettre de Mgr Bonomelli, évêque de Crémone, à une assemblée relative aux Missions, qui devait se tenir à Edimbourg, et où les chrétiens de toutes les Eglises étaient conviés (1910), et il n'oublie pas de noter que « ce n'est pas une simple collaboration interconfessionnelle sur le terrain des œuvres sociales que recommande Mgr Bonomelli, mais une collaboration spécifiquement religieuse » (p. 646). Quelle aubaine pour M. de Narfon! Ne lui en contestons pas le profit. Mgr Bonomelli est assez connu par ses démonstrations libérales qui lui ont attiré une censure pontificale publique.

Mais il y a un représentant officiel du catholicisme dont l'autorité surtout fait loi. C'est justement le Pape que notre figariste va mettre en contradiction avec lui-même. Après cela, comment lui refuser gain de cause?

On a déjà vu que Pie X a condamné certaines doctrines du Sillon, « d'ailleurs en les jugeant selon l'interprétation qu'en avait donnée » l'*Action française.* » « Mais, ajoute-t-il, cette condamnation n'a pas » été motivée par le fait que Marc Sangnier ait collaboré avec des pro- » testants. Et la preuve, c'est que la collaboration dont il s'agit était » notoire dès l'époque où Pie X bénissait avec effusion Marc Sangnier » et invitait les jeunes sillonnistes que celui-ci avait amenés à l'au- » dience pontificale « à suivre fidèlement leur vaillant capitaine » (p. 643) Cette audience remonte à 1904; la fondation du plus grand Sillon est de 1907. Mais pourquoi s'embarrasser d'une légère différence de date?

D'ailleurs, si cet argument ne suffit pas, on en tient un bien meilleur en réserve. « Et le Pape? dira-t-on. — Je ne crois pas que le Pape » actuel soit personnellement très favorable à la collaboration inter- » confessionnelle (on voit que M. de Narfon a le scrupule de la vé- » rité). Très pieux, et d'une piété un peu étroite, il redoute pour ses » fils le péril de la contagion protestante plus qu'il n'espère pour les » autres le bienfait du contact catholique. Mais enfin l'on ne peut pas » dire que le Saint-Siège ait condamné les œuvres mixtes... » (p. 647). Il apporte en preuve la note du Nonce à Munich exprimant le désir du Saint-Père que les discussions cessent à ce sujet en Allemagne jus-

qu'à ce qu'il prononce. Mais voici le plus piquant : « Or, en attendant » de prendre la grave décision dont il s'agit, Pie X pratique pour son » propre compte la collaboration interconfessionnelle, au moins en » matière sociale » (p. 647). La preuve en est que M. Rezzera, de Bergame, serait son délégué à la Ligue internationale pour la protection légale des travailleurs, présidée par M. Millerand, et où, de M. de Mun à M. Groussier, toutes les croyances et toutes les incroyances sont représentées. M. de Narfon fait même remarquer que c'est bien au fond une collaboration religieuse, en vertu de la fameuse équation : toute question sociale est une question morale, toute question morale est une question religieuse, donc toute question sociale est une question religieuse. Il est vrai, c'est justement sur cette formule très exacte qu'on pourrait s'appuyer pour démontrer la fausseté du système interconfessionnaliste opiniâtrément défendu par M. de Narfon. Mais, lui, ne pouvait pas s'aviser de tout à la fois.

Ayant ainsi établi le fait, il en déduit cette conséquence après laquelle il ne nous restera vraiment plus qu'à tirer le rideau : « La pratique du Pape en matière de collaboration interconfessionnelle ne permet sans doute pas de prévoir quelle décision prendra Pie X — à supposer qu'il décide quelque chose — dans l'affaire des Syndicats allemands. MAIS ELLE LIMITE A TOUT LE MOINS PAR AVANCE LA PORTÉE DE LA CONDAMNATION QUE LES CONFESSIONNELS FINIRONT PEUT-ÊTRE PAR LUI ARRACHER. »

. . .

Je me suis efforcé d'être, comme on dit, strictement objectif. Mais on n'attend pas de moi que je m'abstienne en terminant de qualifier comme il le mérite le rôle joué par M. de Narfon à titre de publiciste catholique.

Le droit que je ne me reconnais pas, c'est de sonder ses motifs, de suspecter son indépendance à l'égard des ennemis de l'Eglise et du Saint-Siège et de lui attribuer un accord avec eux. Je ne lui ferai pas cette injure qui est éloignée de ma pensée. Mais j'ai le droit de dire : s'il travaillait pour eux, que pourrait-il faire de plus, comment pourrait-il les mieux servir ?

Pourvoyeur d'inquisition tant qu'on voudra, j'ai le droit de penser et la liberté de dire que son œuvre est plus dangereuse que celle de pamphlétaires impies ou de catholiques avouant leur révolte, et que, parmi les mesures prises par l'Eglise pour mettre les âmes en garde contre le danger de perversion, celle qui signalerait le mal que peut leur faire M. J. de Narfon, journaliste catholique, ne serait pas la moins opportune.

Emm. BARBIER.

UN TERRAIN DÉFONCÉ

Un terrain défoncé, c'est *le terrain constitutionnel.* J'y ai, pour ma part, en ouvrier de la première heure, donné d'assez forts coups de pioche. Un fourré de végétation parasitaire en encombrait le sol, et sous l'enchevêtrement des lianes et des ronces se cachait un fond vaseux. Ce que nos troupes ont pataugé dans ce marécage! Mais, à en croire les stratégistes, c'était un terrain extraordinairement favorable à l'élan impétueux qui donne la victoire. L'ennemi, tout autour, feignait des dispositions de retraite, en se tenant discrètement les côtes pour ne pas laisser éclater trop brusquement son rire.

Cela durait depuis un long temps. Enfin, un commandement clair et ferme, repoussant la fausse manœuvre, appela l'armée à se concentrer sur une position plus élevée. Mais les gros bataillons voyant que, sur ce terrain plus solide, ça pourrait chauffer, ne quittaient les fondrières qu'en maugréant, en traînards, espérant contre tout espoir un contre-ordre. On croyait qu'ils touchaient enfin le terrain ferme, quand un mot d'ordre traîtreusement faussé passa dans les rangs. Aussitôt certains chefs de file de se rejeter en arrière, et d'un pas si maladroit que, les deux pieds leur manquant, ils s'étalent brusquement sur le sol boueux, les jambes en l'air et couverts d'éclaboussures.

C'est ce qui vient d'arriver à plus d'un journaliste du parti constitutionnel catholique, à propos d'instructions supposées que Mgr Campistron, évêque d'Annecy, aurait rapportées de son voyage à Rome, il y a déjà plus de quatre mois. J'ai eu l'honneur de l'y voir à la fin d'avril.

Cet incident et les manifestations auxquelles il a donné lieu prêtent à rire et à pleurer, c'est à la fois d'un comique intense et d'une navrante tristesse. La Providence a permis cela, *ut revelentur ex multis cordibus cogitationes.* Je préférerais le passer sous silence. Il y a des jours où les bras tombent de lassitude et où le cœur se soulève de dégoût. La honte nous prend aussi pour la cause catholique quand on voit des hommes ou des organes qui prétendent la servir avec désintéressement, avec un sens éclairé, donner la preuve d'une inintelligence dont rougirait une portière et d'une malhonnêteté — j'écris d'une malhonnêteté — dans l'interprétation des avis les plus clairs donnés au nom de l'Eglise, qui ferait honnir qui que ce soit dans le commerce ordinaire des affaires humaines. Mais, puisque le nom de la *Critique du Libéralisme* a été mêlé à ces ineptes commentaires, et parce que son rôle est toujours de marquer l'étiage de la moralité, de constater les divers états d'esprit chez les catholiques, il faut donc parler encore. Ce sera pour montrer cette sottise et cette absence de sens moral dans l'histoire dont il s'agit.

L'inintelligence, d'abord. Qu'y voit-on, en effet? Le *Matin*, digne de toute notre confiance, comme on sait, et qui produit chaque jour plusieurs papiers « sensationnels », publiait le 29 août une information religieuse sous ce titre tapageur : « *Instructions politiques données par le cardinal Merry del Val à Mgr Campistron, évêque d'Annecy.* » Il devait suffire que cela vînt du *Matin* pour le rendre suspect aux catholiques. Ce morceau débutait ainsi :

Au cours de son récent voyage *ad limina*, Mgr Campistron, évêque d'Annecy, a reçu du cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat du Saint-Siège, des instructions politiques qu'une personne à laquelle le prélat en a fait part, non pas, bien entendu, sous le sceau du secret, a bien voulu communiquer dans la conviction qu'en leur assurant une large publicité elle servirait la cause religieuse.

Suivait ceci :

Voici ces instructions, dont on appréciera d'autant plus l'intérêt qu'elles contribueront peut-être à détruire un légende très préjudiciable en somme au Vatican.

Bien loin de vouloir que l'Eglise de France *fasse cause commune* avec *les partis d'opposition*, le cardinal Merry del Val a affirmé à Mgr Campistron la nécessité pour elle de se tenir plus que jamais hors de ces partis et de développer l'action religieuse *sur le terrain constitutionnel.*

— Car, a dit le cardinal, autant qu'il est possible de le conjecturer dans la situation actuelle :

« 1° en ce qui concerne les chances de restauration monarchique, de deux choses l'une : ou les royalistes auront, d'ici à deux ou trois ans, réussi à ramener le roi, et le trône sera de nouveau renversé à bref délai; en ce cas l'Eglise, si *elle avait fait cause commune avec les royalistes*, serait compromise dans la chute du trône; ou bien, ce que je crois pour ma part, les royalistes échoueront, et l'Eglise, toujours dans l'hypothèse où elle aurait fait cause commune avec eux, serait elle-même discréditée par cet échec.

» 2° En ce qui concerne les chances de restauration impérialiste : même raisonnement que ci-dessus en cas d'échec, d'un échec d'ailleurs aussi probable, malgré certaines apparences, que celui des royalistes; mais en cas de succès, comme on peut prévoir qu'une restauration impérialiste aurait pour conséquence la guerre, si les catholiques s'étaient ralliés *en tant que tels* à la cause de l'empire, on ne manquerait pas de rendre l'Eglise responsable de la conséquence que je viens d'envisager.

» Conclusion : que les catholiques, *comme tels*, ne contractent d'alliance politique avec aucun des deux partis d'*opposition dynastique*, mais *qu'ils s'unissent sur le terrain constitutionnel pour défendre les intérêts religieux* ».

Sans parler de la source impure de cette information, voilà donc, tout d'abord, qu'on annonce un beau matin de nouvelles instructions politiques venant du cardinal Merry del Val et du Pape, en contradiction manifeste avec celles que le même cardinal et le même Pape avaient déjà données, non sans causer parmi les catholiques un vif émoi. Ce n'est qu'une première remarque. Ces instructions, si le Saint-Siège avait cru nécessaire un tel revirement, auraient évidemment dû avoir un caractère d'authenticité et de solennité qui ne permît pas l'incertitude et l'hésitation. Point. Ce ne sont même

pas des instructions écrites. Elles sont simplement verbales. Ce n'est même pas à un des prélats désignés par la dignité cardinalice ou par une situation exceptionnelle dans l'épiscopat pour servir de porte-parole au Pape qu'elles sont confiées, mais à un simple évêque, parmi tous ceux qui sont venus à Rome cet hiver, à l'un de ceux qui ne se piquent pas de jouer un rôle. Plusieurs de ses vénérables collègues ont déjà fait connaître, et publiquement, les avis, parfaitement conformes aux directions déjà connues, qu'ils ont recueillies de la bouche du Saint-Père. Et cet évêque — c'est ici que l'invraisemblance est portée au comble — quel moyen choisit-il pour une notification contraire? Est-ce par quelque discours retentissant à la clôture d'un grand congrès ou par une Lettre pastorale émanant de son autorité qu'il la fait aux catholiques? Non, il s'en garde. Mais ce qu'il s'abstient de dire tout haut, il en aurait fait part dans une conversation; et c'est grâce à une indiscrétion facile à prévoir que cet important message est lancé par la voie d'un journal comme le *Matin*. C'est là-dessus qu'on voit nombre de catholiques entrer en révolution!

Qui a glissé cet article perfide dans les colonnes du journal qui sait tout? Après tout, peu importe. Mais, pour qui connaît le genre du « Catholique » du *Matin*, la spécialité d'indiscrétions « utiles » que s'est faite le chroniqueur religieux du *Figaro* et son audace obstinée à exploiter les circonstances même les plus contraires pour persuader aux catholiques que le Pape entend les maintenir sur le terrain constitutionnel, la dernière phrase du préambule et le sens des instructions supposées rendent évident que si M. J. de Narfon n'est pas l'auteur, il a dans la presse un sosie qu'il fera bien de surveiller.

Quoi qu'il en soit, M. Bazire, sur la foi du *Matin*, se précipite au télégraphe. On croit si facilement ce qu'on désire! Un scrupule de respect l'empêche de demander au téléphone : Allo! Allo! Mgr Campistron? Que Votre Grandeur veuille bien nous confirmer par dépêche une information de telle importance. Quel triomphe pour la *Libre Parole* et pour notre patron, le président de l'*Action libérale!* Un jour de retard serait déjà un malheur. C'en est un que la primeur ne nous ait pas été réservée. Mais épargnez-nous de perdre une heure. Un saint frémissement court déjà parmi nous.

Le prélat, sans soupçonner, au premier moment, de quelle volte-face le *Matin* lui fait endosser l'ordre, ni le tour pendable que lui-même va jouer à la *Libre Parole*, répond obligeamment, avec la brièveté d'un télégramme, que l'information est exacte « à quelques détails près », qu'une lettre éclaircira le lendemain. Sans attendre, on publie triomphalement la dépêche confirmant la grande nouvelle. Et le lendemain, patatras! Les « détails » démentaient justement et avec vigueur ce qu'il y avait d'essentiel. Voilà nos gens, sauf leur respect, les quatre fers en l'air.

Reportons-nous aux instructions falsifiées. On a vu que penser de la forme de la communication, mais le fond en était encore plus suspect. Il n'y a presque pas une ligne de ce texte qui n'aurait dû mettre en garde quiconque a le sens le plus élémentaire de la dignité de l'Eglise et des réalités les plus palpables, si l'on n'était aveuglé par la passion ou la mauvaise foi.

Que penser, d'abord, de ces catholiques qui trouvent tout naturel que, par souci de défendre le Vatican contre la légende de ces immixtions politiques, le cardinal Secrétaire d'Etat tienne aux évêques, et, par eux, aux catholiques, un langage propre à accréditer une autre légende vraiment funeste, celle-là, à l'honneur de l'Eglise et de ses chefs? L'Eglise et ses chefs ne compteraient donc qu'avec la force et le succès? Ah! si les prétendants avaient des chances sérieuses de s'imposer et de se maintenir, on pourrait voir; mais, vu leur situation précaire, ménageons-nous sagement du côté de la République. On n'a même pas réfléchi que c'était de quoi faire s'exclamer en chœur tout le Bloc: Voilà donc le secret de cette évolution de l'Eglise et de la politique du Ralliement! La conduite constante du Saint-Siège, la doctrine traditionnelle et toutes les admirables raisons dont on les couvrait cachaient donc simplement les calculs d'une politique sans horizon. Et l'on nous reprochait notre défiance, notre ingratitude. Comme nous avions raison de repousser avec répugnance ces embrassades de gens qu'une saute de vent politique aurait aussi promptement fait se déchaîner contre nous!

De plus, si l'on fait attention à des mots que nous avons soulignés, voit-on les catholiques enfermés dans cette impasse : ou dédoubler en eux le catholique et le citoyen, ou engager l'Eglise elle-même dans leur personne; et l'Eglise et les évêques devenant solidaires de leur action politique par le seul fait d'en respecter la liberté! Car tout cela y est supposé. Comment imaginer que le Pape tienne exactement le même langage que M. de Narfon?

En outre, on mettait là, dans sa bouche, cette théorie de l'abstention politique, non pas seulement de l'Eglise qui la doit en effet professer pour son compte, mais des citoyens catholiques eux-mêmes: l'Eglise leur prescrivant la neutralité politique; et, comme les commentaires n'ont pas manqué d'y revenir, la leur commandant au nom de son propre exemple. Que l'énormité de ce sophisme ait paru naturelle à bon nombre de gens pendant les premières années si troublées du Ralliement, par suite du bouleversement des idées, c'était déjà lamentable. J'ai cité dans mes ouvrages la fausse traduction de passages des Encycliques de Léon XIII, publiée par la Maison de la Bonne Presse et répandue partout, qui faisait enseigner aux citoyens par ce Pape le devoir de l'indifférentisme à l'imitation de l'Eglise. C'est un autre aspect de ce mysticisme rempli d'illusions qui noie l'ordre naturel dans l'ordre surnaturel, identifiant ici la fin

temporelle des sociétés politiques et tout l'ordre de conditions humaines et de moyens qu'elle embrasse, avec la fin purement surnaturelle de la société spirituelle des âmes. Mais, qu'aujourd'hui encore, après tant de discussions qui auraient dû dissiper à jamais ces nuées, surtout après la mise au point vingt fois faite si nettement par S. S. Pie X, les catholiques de France cherchent encore à se dérober sous ces brouillards, n'est-ce pas à désespérer de leur bon sens ou de leur bonne foi, de l'un et l'autre peut-être?

Car ce n'est pas tout. Qu'ajoutaient ces prétendues instructions? Les catholiques pratiqueront l'abstention politique... *en s'unissant sur le terrain constitutionnel.* Mais c'est la pure formule du Ralliement! La *Libre Parole*, *Excelsior*, le grand journal de badauderie illustré. récemment acquis, paraît-il, par le propriétaire de la *Croix*, et d'autres encore, n'ont pas vu la moindre invraisemblance à ce que le Pape nous remît soudain les entraves qu'il avait brisées avec éclat et s'engageât avec eux dans le maquis de contradictions où ils se sont si longtemps égarés.

Qu'est-ce donc que le *terrain constitutionnel*, sinon un terrain politique, l'adhésion formelle à un régime politique déterminé? Cette expression, on ne la trouve pas, non plus que son interprétation, dans la célèbre Lettre de Léon XIII aux Français, quoique cette interprétation fût l'aboutissement de sa politique, parce que Léon XIII, dans ses actes pontificaux, s'en tenait avec soin à la doctrine traditionnelle de l'Eglise. Il y parlait seulement du respect dû aux institutions existantes, de leur acceptation de fait et de l'union des catholiques sur ce terrain. Et l'on voit, aujourd'hui encore, nombre de ceux-ci se jeter sur le texte que leur glisse un Narfon ou quelque docteur du même acabit, pour dire que l'abstention politique et le terrain constitutionnel sont deux expressions équivalentes du même principe.

Bien mieux. Mgr Campistron est le premier à protester contre cet audacieux abus. Le détail le plus intéressant que sa lettre corrige est celui-ci : « Au lieu de « qu'ils s'unissent sur le *terrain constitutionnel* », il faut écrire : « sur le terrain exclusivement religieux, en dehors et au-dessus de tous les partis »;... je ne puis donc comprendre comment l'auteur de cet article, que je ne connais pas, a pu changer le sens des instructions que j'ai reçues, et notamment par la substitution de ces mots « terrain constitutionnel » à ceux de « terrain exclusivement religieux ». Je me suis bien gardé de commettre cette erreur... ». C'est le patatras. Mais nos gens ne sont pas déconcertés pour si peu. Cela revient au même, disent-ils. Bien mieux encore. Ils maintiennent qu'on a voulu dire le terrain constitutionnel. Et ce n'est pas assez. Le terrain constitutionnel? Mais le Pape et le cardinal Merry del Val n'ont pas cessé d'en faire leur plate-forme! Après le discours inoubliable de S. S. Pie X aux quarante mille pè-

lerins Français réunis à Saint-Pierre pour la Béatification de Jeanne d'Arc, après tant d'autres avis tombés de sa bouche, après le démenti infligé par le cardinal Secrétaire d'Etat à M. Piou, qui, au lendemain de cette grande solennité, affirmait dans son discours de Lyon que « rien n'est changé (1), n'est-ce pas le comble de l'impudence ou de l'abêtissement? Qu'est-ce que M. Piou et toute la cohorte de l'*Action Libérale* et des ralliés ont préconisé pendant quinze ans sous le nom de terrain constitutionnel? Leurs discours, qu'on n'effacera pas, sont là pour rappeler que c'était une politique républicaine. Et c'est ce qu'on a l'aplomb de présenter encore comme la formule de la neutralité politique et de l'union sur le terrain exclusivement religieux! Quel degré d'imbécillité faut-il supposer pour excuser de la plus impardonnable mauvaise foi? Voilà où en est le peuple le plus spirituel de la terre, qui a longtemps passé pour être celui des esprits clairs et logiques. Je l'ai écrit il y a plusieurs années, l'époque du Ralliement marquera dans l'histoire la date de notre décomposition morale; et c'est à cela qu'on peut mesurer la profondeur du mal dont il a été cause.

Nous avons laissé nos gens les quatre fers en l'air. Il faut les voir de plus près se débattre dans cette position, eux et leurs amis.

Lisez *Excelsior :*

Voilà beaucoup de bruit pour des déclarations qui, telles qu'elles furent rapportées et abstraction faite des commentaires qu'elles suscitèrent, ne nous avaient rien appris de nouveau, en somme. Qu'aurait dit, en effet, le cardinal Merry del Val? Ceci : *Les catholiques français ne contracteront des alliances politiques avec aucun des partis de l'opposition dynastique : ils doivent rester sur le terrain constitutionnel pour défendre les intérêts religieux.*

Lorsqu'il parlait ainsi, le secrétaire d'Etat se bornait à répéter pour la *centième fois, sinon pour la millième, ce que lui-même et Pie X n'ont jamais cessé de proclamer*, tantôt sous cette forme, tantôt sous une autre : à savoir que l'*Eglise catholique doit être strictement neutre en politique* — apolitique, pour employer une expression créée naguère par une de nos ministres actuels Du reste, Pie X ne se borne pas à *prescrire la neutralité politique aux catholiques : il s'y conforme lui-même scrupuleusement* dans ses rapports avec les différents gouvernements. Et l'exemple de l'Allemagne est là pour nous prouver que le successeur de Léon XIII pousse le respect du principe fondamental de son administration religieuse jusqu'à ne pas craindre de mécontenter, par sa neutralité toujours rigoureuse, le gouvernement du grand Empire protestant, *que le Pape précédent mettait sa coquetterie de fin diplomate à afficher comme l'un des meilleurs amis de l'Eglise catholique.*

Ce dernier trait est un singulier compliment à l'adresse de Léon XIII. Le reste est déjà suffisamment expliqué. Le même journal ajoute :

On le voit : l'attitude « apolitique » de Pie X date de l'origine même de

1. On n'a pas oublié que le discours de M. Keller, en opposition avec la tactique de M. Piou, qui reçut dans ces circonstances l'approbation éclatante du secrétaire d'Etat, était aussi un vibrant appel à l'action politique,

son pontificat. Jamais le Pape actuel n'a cessé de recommander aux catholiques *de respecter les institutions en vigueur dans leurs pays.* Toujours, il a prescrit aux évêques de rejeter avec soin, non seulement toute alliance, mais même toute apparence d'alliance avec tel ou tel parti politique.

Ce qu'on voit, c'est l'absence totale de raison dans l'argument qui donne le respect des institutions en vigueur comme la preuve d'une attitude a-politique, et l'épais sophisme, les contradictions outrageantes des constitutionnels, des honteux, des ennemis cachés des directions pontificales qui ne se lassent pas encore de faire de l'attitude a-politique une obligation pour les catholiques fidèles, jointe à celle de l'attitude politique très déterminée qu'implique le terrain constitutionnel.

Un communiqué de l'*Osservatore romano* a mis tout cela à néant.

« Nous sommes autorisés à déclarer que le cardinal, secrétaire d'Etat, n'a pas donné à l'évêque d'Annecy de nouvelles instructions politiques, comme paraît l'affirmer un journal français du 29 août, et n'a pas employé les expressions qui lui sont attribuées par ce journal.

» A l'évêque d'Annecy, comme à toute personne l'entretenant à ce sujet, le secrétaire d'Etat n'a fait que répéter les instructions déjà données par le Pape aux catholiques français, à savoir de s'unir sur le terrain religieux, en dehors de tous partis ».

Cette note si claire exclut donc tous les partis, le parti constitutionnel comme les autres, du terrain sur lequel doit se faire l'union. Est-ce à dire que l'action politique des partis soit réprouvée? L'*Osservatore romano* repousse encore cette fausse interprétation :

Le journal parisien insinue que le cardinal, admettant que les catholiques ne peuvent combattre dans les rangs de l'opposition, auraient exprimé l'opinion qu'ils ne pourraient même chercher un appui parmi les partis monarchistes, royalistes ou bonapartistes, mais qu'ils devraient concentrer leur action religieuse sur le terrain constitutionnel.

Voilà donc une autre insinuation repoussée. C'est pourtant celle-là qu'on tenait le plus à accréditer. Je trouve reproduites dans l'*Action Française* ces lignes de *Havre-Eclair,* dont M. Ch. Maurras dit avec raison qu'elles sont non seulement la honte de la presse religieuse, mais de la presse française, car on n'a jamais vu jouer ni trafiquer aussi indignement avec la vérité. Le *Havre-Eclair* se met à la torture pour atténuer, d'une part, pour volatiliser le sens de l'article du *Matin,* de l'autre, pour tirer de la lettre de Mgr Campistron une approbation de la politique constitutionnelle; mais il fait bien mieux encore. Lisez et vous verrez que le Pape a voulu faire une manifestation contre les partis d'opposition dynastique. Quant aux inspirations haineuses d'où procèdent ces mensonges et à leur but, il paraît superflu d'y insister.

Au fond, la seule inexactitude un peu importante dont Mgr d'Annecy

fasse grief à son indiscret interlocuteur n'est pas précisément une inexactitude. L'expression peut être défectueuse, *mais on voit clairement ce qu'il veut dire* (!) et ce qu'il veut dire n'est nullement en contradiction avec ce que dit Mgr Campistron.

Quand il conclut des paroles de Mgr Merry del Val que l'Eglise se place sur le terrain *constitutionnel*, il ne prétend pas qu'elle oblige ses fidèles à accepter le fait républicain (vraiment?) mais bien qu'elle n'encourage nullement ceux qui essaient de remplacer le régime actuel par un régime théoriquement plus favorable à la religion. Cela s'entend parfaitement ainsi. *(Parfaitement !)*

Pour éviter tout malentendu, Mgr Campistron *précise* que le terrain de l'Eglise est le terrain *religieux*, c'est-à-dire que ses œuvres sont des œuvres confessionnelles non politiques où ont leur place tous les catholiques sans distinction d'opinion.

Mais, encore une fois, cette rectification ne saurait être interprétée comme un désaveu de l'action politique *constitutionnelle*, voire même nettement *républicaine* de certains groupements politiques formés par des catholiques.

Quel est donc l'intérêt pratique de ces déclarations un peu trop pompeusement décorées du titre de « directions? » Voici. Depuis la condamnation du *Sillon*, certains exégètes sujets à caution et inféodés à l'*Action Française* s'évertuaient dans des conférences présidées parfois par des dignitaires de l'Eglise et dans des feuilles à polémiques, comme la *Critique du Libéralisme*, à dénoncer les libéraux comme autant d'hérésiarques, les démocrates comme autant de modernistes et à représenter la monarchie comme le seul gouvernement pouvant restaurer la religion catholique en France (1).

A ces agités et, surtout, à leurs dupes de bonne foi, *le Saint-Siège déclare que loin de voir un moyen de salut dans la propagande royaliste, il n'en attend rien de bon*, soit qu'elle réussise, soit qu'elle échoue, cette deuxième hypothèse étant de beaucoup la plus plausible.

En même temps, par le fait qu'il confirme la neutralité politique de l'Eglise, Rome rappelle à l'ordre ceux des membres du clergé qui seraient tentés de solidariser le Pape avec M. Charles Maurras.

Le Pape aurait donc aussi voulu venir au secours des libéraux et des démocrates. Rien n'y manque.

Plus artificieusement enveloppées, les mêmes insinuations, mêlées d'inepties, se retrouvent dans un « Billet de matin » de la *Libre Parole* du 6 septembre.

La lettre de Mgr Campistron a mis au point un incident qui jette une lumière nouvelle sur l'attitude de Rome vis-à-vis de la France, et les sages conseils politiques qu'elle donne aux catholiques français.

Ils n'ont point à compromettre dans les bagarres politiques l'Eglise qui est nécessairement en dehors et au-dessus des partis et qui n'est inféodée à aucun régime.

L'expression de « bagarres politiques » manque peut-être de courage, mais elle est claire. La lumière *nouvelle* que l'incident projette sur l'attitude de Rome consisterait dans un désaveu des royalistes,

1. La *Critique du Libéralisme*, pour sa part, se contente de renvoyer à la réponse qu'elle fit, le 15 septembre 1911, aux ineptes calomnies et aux violences grossières de M. E. Bernaërt dans la *Monarchie française*.

qui, en outre, engageraient l'Eglise par leur action politique, inconvénient auquel les constitutionnels ont le privilège d'échapper.

Ils ont aussi celui de pouvoir tracer leur ligne de conduite aux *Unions diocésaines*, sans avoir à craindre d'être honnis comme M. Rocafort pour s'ériger en magisters. L'auteur de ce billet qui n'y appose point son nom, mais dont la dernière phrase est une signature, leur applique ces instructions.

Mais ils doivent s'unir de plus en plus sur le terrain religieux, autour de la hiérarchie, pour la défense de la foi et pour sa propagation. A cet effet, ils doivent multiplier les comités ou associations paroissiales, les Unions diocésaines. Congrès diocésains qui s'attachent à la création et au développement des œuvres religieuses et des œuvres sociales qu'il faut rendre de plus en plus catholiques.

L'action politique n'est donc point l'affaire des Unions diocésaines. ***Et le Pape qui, en Italie, s'oppose énergiquement à la création d'un parti catholique conduit par les Evêques, ne semble point vouloir adopter une attitude différente pour la France.*** Les comptes rendus donnés récemment de leurs audiences par plusieurs prélats français sont bien significatifs à cet égard.

Est-ce à dire que les organisations catholiques, diocésaines ou paroissiales, ne doivent avoir aucun contact avec la politique? Non pas. La politique proprement dite n'est pas leur affaire; mais l'action publique pour la défense des droits et des intérêts religieux si odieusement lésés est un de leurs premiers devoirs. Même sur le terrain électoral elles ont un certain rôle à jouer, non pas en présentant elles-mêmes des candidats, mais en formulant leurs revendications et en évitant les divisions qui pourraient se produire entre catholiques. ***C'est dans cette tâche particulièrement délicate qu'elles devront se rappeler la doctrine et l'attitude traditionnelles de l'Eglise vis-à-vis du Pouvoir quel qu'il soit, et ne pas encourir le reproche d'être le paravent d'un parti.***

Encore? — Mais c'est peut-être une allusion à des faits comme la réunion simultanée du congrès d'Action Libérale et de celui de l'Union diocésaine qu'on vit à Besançon, il y a quelques mois.

Après cela, les catholiques peuvent individuellement et comme citoyens faire la politique qu'ils jugent la meilleure. ***Ses intérêts n'étant plus en cause,*** Rome se garde de rien entreprendre sur leur liberté; se bornant à leur rappeler ***les règles de la morale qui s'imposent à la vie publique comme à la vie privée.***

Brave homme! Ainsi, à votre sens, du moment que l'Eglise est dégagée des partis, ses intérêts ne sont plus en cause dans les revendications politiques des catholiques? Vous auriez évidemment besoin qu'elle vous rappelle quelques règles de morale différentes de celle que vous voudriez ramener sournoisement, et même à sa doctrine.

A ce point de vue, il nous appartient d'organiser pour la défense de nos droits civiques, de nos intérêts nationaux et sociaux, ***la grande union des catholiques, des patriotes et des libéraux dont nous parlions l'autre jour,*** en envisageant l'hypothèse du scrutin élargi; et de réaliser contre l'ennemi commun, le Franc-Maçon et le Juif, l'alliance nécessaire de toutes les fractions ***de l'opposition militante.***

On le voit, c'est le même refrain que dans le *Havre-Eclair*, sur un ton un peu moins franc. Il faut que les instructions pontificales servent à ligoter les autres partis et, qu'en vertu des mêmes raisons, elles servent d'appui à l'action des constitutionnels.

Ce dernier alinéa, disais-je, est une signature, car il nous renvoie au récent article de M. J. Denais, du 1er août « En face du scrutin élargi. » Toujours sans s'exposer aux mêmes reproches que M. Rocafort, avec la supériorité incontestable que lui donne, à défaut de son âge, le double mandat de député et de conseiller municipal de Paris, M. J. Denais exposait dans cet appel les avantages que les catholiques peuvent tirer de la représentation proportionnelle, les conditions de leur succès et le rôle décisif qu'ils seraient enfin à même de remplir. Puisque le parti constitutionnel est donc le seul dont l'Eglise approuve les principes et qu'il se trouve ainsi désigné pour conduire l'action catholique sur le terrain politique, il devient intéressant de voir comment il conçoit et combine pour l'avenir prochain ce que l'un de ses leaders appelle une opposition « *militante*. »

Certes, il ne faut pas en vouloir à M. Denais, s'il n'a encore justifié par rien d'héroïque les pronostics enthousiastes de son ami, M. Bazire, dans l'article que celui-ci lui consacrait au lendemain de son élection législative. (*Libre Parole*, 28 octobre 1911).

C'est pour notre cause un succès magnifique et qui témoigne très haut du réveil national... En effet, Joseph Denais est un entraîneur de foules... Il est, dans ce siècle prosaïque, le chevalier servant de l'infortune et de la faiblesse. On l'aime et on le redoute. Je ne connais pas dans nos temps troublés de plus bel éloge à faire d'un homme public.

Avec cela *debater* habile, compétent, d'une prodigieuse dextérité à démêler l'écheveau souvent fort embrouillé des Pénélopes administratives, qui se plaisent à défaire et à refaire des besognes dont la durée est pour elles, au détriment des finances publiques, une garantie de profit.

Assidu jusqu'au scrupule aux séances, aux commissions, travailleur infatigable, doué d'une mémoire et d'une facilité prodigieuses, il avait, à l'Hôtel de Ville, conquis, malgré sa jeunesse, une situation des plus en vue. Vous verrez qu'à la Chambre il deviendra le cauchemar des gaspilleurs et des profiteurs. Je ne lui donne pas deux mois pour se promener dans la forêt du budget avec autant d'aisance qu'un flâneur dans les allées du Bois de Boulogne.

Et quand il aura quelque chose d'utile à dire, quelque chose de vraiment utile au Pays, il ne faudra pas qu'on essaie de l'en empêcher.

Il a des ténacités dont ne viendront pas à bout les tumultes parlementaires et de ces répliques auxquelles un interrupteur ne s'expose pas deux fois.

Il y en avait comme cela plus d'une colonne. Après tout, l'occasion a peut-être seule manqué à M. Denais. Il n'aura pas encore trouvé quelque chose de vraiment utile à dire au pays, et, comme il n'a pas fait de discours parlementaire, aucun interrupteur n'a été fou-

droyé. Cela ne lui enlève pas le droit de parler dans son journal. Ne discutons donc pas son autorité, mais ce qu'il dit.

Sans avoir l'illusion de croire que le suffrage universel, vicieux en lui-même, et par-dessus le marché inévitablement condamné à subir, même avec une apparence de R. P., des manipulations éhontées, puisse devenir un instrument de salut, nous sommes de ceux aux yeux de qui l'actif souci des élections demeure un devoir, comme moyen de prévenir de plus grands maux. Mais, est-ce l'unique ou le plus grand devoir auquel le reste doive se subordonner, de telle sorte que l'intérêt présumé des élections en soit la règle? C'est le dada des constitutionnels. Et quelles chevauchées! Voyons comme il est solide sur ses pieds.

Il faut bien reconnaître que, chez ceux — républicains ou non — qui constituent « l'opposition » *par cela même qu'ils sont exclus de « la majorité républicaine »*, la préparation actuelle à une consultation électorale portant *sur des idées* plutôt que sur des hommes est tout à fait insuffisante : en nombre de régions, les groupements sérieux et agissants font défaut, la presse régionale ou locale, malgré de notables perfectionnements, est insuffisante et souvent dépourvue d'influence, la propagande verbale est nulle, et personne ne prend souci de constituer le trésor de guerre, les ressources indispensables à une lutte qui, pour être fructueuse, devra commencer dès l'automne prochain et durer, par conséquent, dix-huit mois. Ici et là, les modèles de l'organisation et de l'action nécessaires existent : *comités d'Action Libérale Populaire, sections de la Fédération républicaine progressiste;* mais les anciens groupements de la Patrie Française ont généralement disparu, la Ligue des Patriotes n'existe qu'à Paris, et, à de rares exceptions près, les partis dynastiques — orléanistes ou bonapartistes — ne sont pas constitués et agissants en vue des consultations du suffrage universel.

Il y a déjà de bien jolies choses là dedans. La moins originale, parce que trop usée, c'est ce premier appel de fonds adressé aux catholiques pour reconstituer entre les mains de l'*Action Libérale* ce « trésor de guerre » qui a été, grâce à elle, l'instrument des importants résultats que tout le monde connaît. Les cordons de bourse se sont de plus en plus renoués parce que la confiance décroissait de plus en plus. Symptôme bien alarmant. Mais ce n'est là que le côté matériel. Elevons-nous aux vues morales. Voyons surtout ce que sera cette « opposition » dont les catholiques auraient de si belles choses à attendre. Hélas! Du premier mot, les appétits y prennent autant de place que les idées. On appartient à l'opposition, par cela même qu'on est exclu de la majorité républicaine, c'est-à-dire de l'assiette au beurre Cette opposition, elle a pour cadres et pour modèles d'organisation les sections de la Fédération républicaine progressiste comme les groupes de l'Action Libérale. M. Denais soupçonne-t-il que presque tous les membres de cette Fédération sont des partisans dé-

clarés de la République laïque? Il est vrai que ce n'est pas matière à désaccord irréductible entre eux et certains autres de l'Action Libérale. Attendons qu'on nous explique comment la consultation électorale portera *sur des idées* plutôt que sur des hommes. Ce sera le plus intéressant. Mais suivons.

> Si toutes les fractions de « l'opposition » ne se résolvent pas à tenter un très gros effort, et si les efforts ne sont pas destinés à se coordonner un jour, les élections de 1914 permettront, une fois de plus, aux sceptiques et aux paresseux de déclamer : « Vous voyez bien qu'il n'y a rien de bon à attendre du suffrage universel! » Or, cette affirmation est inexacte : en 1902, avec la R. P., « l'opposition » aurait eu — à quinze près — le même nombre de mandats législatifs que toutes les gauches; en 1906, avec la R. P., « l'opposition » en aurait eu autant que toutes les gauches — socialistes unifiés exceptés. Il n'est aucun motif raisonnable d'admettre par provision, qu'en 1914, si le nécessaire a été fait, « l'opposition » soit incapable de recueillir autant de suffrages qu'en 1902 ou en 1906.

Les sceptiques et les paresseux auraient peut-être le mauvais goût de trouver peu d'intérêt à cette statistique rétrospective et de se préoccuper plus de la valeur des actes que du nombre des voix.

Cette opposition qui toucha de si près la victoire était donc une force réelle. Qu'a-t-elle produit? C'est sur ce néant qu'il ne faut pas insister. Mais, au fait, pourquoi ne pas rappeler aussi son succès plus grand encore dans les élections de 1910? On le saluait alors comme une aube de victoire. Hélas! Quelle ironie perçante, quand on relit aujourd'hui ce que M. Bazire écrivait en tête de son article, dans la *Libre Parole* du 10 mai, au lendemain de ces élections : « La composition de la Chambre est profondément modifiée par l'introduction de deux cent cinquante députés nouveaux qui déplacent l'axe de la majorité. Le Bloc est disloqué. » M. Bazire ne manquait pas de demander le temps et les ménagements nécessaires pour l'œuvre de pacification religieuse et nationale, mais enfin c'était un grand pas que le flot de la persécution eût atteint le « point mort. » Et M. Piou, au congrès de l'*Action Libérale* à Albert (Somme), dans un de ces discours qui sont toujours des événements, et auquel *Le Gaulois*, *l'Eclair* et d'autres ne manquèrent pas de faire écho, s'écriait :

> Les élections ont une autre signification, une signification politique plus haute. Elles marquent à la fois la fin d'un ancien système et d'une ère nouvelle. Elles sont des élections d'affranchissement; le pays a commencé son évolution. Le Bloc n'a pas seulement subi un déchet; il a subi une secousse; et la secousse a produit une lézarde qui ira en s'élargissant. Ce qui paraît fini, c'est la politique outrancière et sectaire de ces douze dernières années. Quand un peuple se remet à reprendre le goût de la justice et de la liberté, il ne s'arrête pas d'ordinaire en chemin.

Hélas! Hélas! Pauvre peuple! Pauvres gens!... M. Briand eut, on n'en doit douter, une rude peur, mais comme il dut rire ensuite!

Laissons ces souvenirs gênants. M. Denais prévoit aussi l'objection des pessimistes. Ils se rejetteront sur ce que l'opposition est plus divisée que jamais et qu'on cherche en vain sur quel terrain la rallier et la concentrer. Il a une manière de la résoudre qui est, à mon avis, fort juste, mais dont il est malheureux que les constitutionnels s'avisent aujourd'hui seulement. Le plus délicat sera de déterminer le terrain de concentration, non pas avec les catholiques des partis d'opposition, mais avec d'autres éléments hétéroclites.

La division existe, ce n'est pas niable. Elle existe fondamentalement, si j'ose dire, essentiellement, entre les « opposants » qui acceptent, et les « opposants » qui rejettent la forme républicaine, le principe d'un Etat dont le chef n'est pas désigné par le droit de sa naissance. Nul dissentiment n'est plus grave. Et, dans l'ordre des contingences électorales, *nul peut-être n'est moins susceptible de provoquer des schismes dans « l'opposition »;* la question dynastique n'est pas posée et ne peut l'être utilement, les chefs, les théoriciens du mouvement dynastique proclament eux-mêmes avec raison qu'ils n'attendent point des élections le succès du principe qui leur est cher, et la seule idée qui peut commander l'attitude et les votes dynastiques, c'est de renforcer « l'opposition », *quelle qu'elle soit.*

Aussi bien, certains points de contact existent entre l'opposition dynastique et les autres éléments de « l'opposition ». C'est le même souci d'ordre et de paix sociale, de grandeur nationale, de sagesse économique et de prudence financière; *c'est, plus encore, une volonté énergique de mettre fin à la politique de persécution et de sectarisme*, dont les catholiques sont les victimes depuis trente ans passés, et dont la Patrie, non moins que l'Eglise, subit le contrecoup.

Ah! les bons Apôtres du Ralliement! Pendant plus de vingt ans, les chefs de la véritable opposition, comme Paul de Cassagnac, ont eu beau être les premiers à déclarer dans les termes les plus catégoriques, aux élections de 1889, de 1893, 1898, 1902, ce que M. Denais reconnaît aujourd'hui : que la question du régime politique ne se posait pas pour eux dans les élections, qu'ils en faisaient uniquement une affaire de libération religieuse et nationale, on leur refusait absolument le droit d'être crus; leurs préférences politiques contituaient une tare indélébile qui justifiait contre eux une guerre impitoyable des catholiques constitutionnels; et, à cette heure, où ceux-ci, noyés dans leur impuissance et leur discrédit, éprouvent un besoin désespéré de se raccrocher à tout le monde, ils confessent avec ingénuité leur fourberie.

Mieux vaut ne pas insister. Ayons les yeux sur le présent et voyons se dessiner la nouvelle opposition. Il faudrait au moins être sérieux. Mais la *Libre Parole* se moque vraiment du monde quand, parmi les creuses sonorités d'ordre et de paix sociale, de grandeur matérielle, elle prête aux exclus de l'assiette au beurre « la volonté énergique de mettre fin à la politique de persécution et de sectarisme. » C'est

une réédition de l'article de M. Bazire et du discours de M. Piou. Ces gens-là ne se lasseront jamais d'être dupés et ils veulent que tout le monde se plaise à l'être avec eux.

Passons maintenant du coq à l'âne.

L'accord sur cette question primordiale existe si manifestement entre les éléments divers de « l'opposition » que d'aucuns concluent à la confusion immédiate de tous ces éléments en un seul parti que l'on baptiserait « parti catholique ».

Que vaut théoriquement cette conception? Nous n'entendons pas en discuter le mérite, nous bornant à un examen pratique. Or, il semble bien que pratiquement, elle n'est pas la formation de combat susceptible de donner les résultats auxquels on peut tendre raisonnablement, si l'on considère qu'il s'agit non point d'ériger des thèses marquées au coin de la vérité éternelle, mais de réaliser, pour la France, aussi bien que pour l'Eglise, à défaut de ce qui paraît l'idéal et le mieux, tout le bien possible en quatre années de vie parlementaire.

Vraiment? C'est cet accord manifeste qui aurait fait naître l'idée d'un parti catholique? Et c'est d'une entente assurée avec les groupes de la Fédération républicaine progressiste, par exemple, sur la détermination énergique de mettre fin à la politique de persécution qu'en serait né le projet? Encore une fois, de qui se moque-t-on?

Ou faut-il croire que le rédacteur-député de la *Libre Parole* ne soupçonne même pas ce qu'il est? Une note de l'article sur M. de Narfon qu'on a lue plus haut me dispense d'y insister ici. Mais si, nos constitutionnels savent bien à quoi s'en tenir; seulement ce sont ces principes de l'action catholique qui les gênent. Reste à voir, enfin, plus à fond, ce qui devra en tenir lieu. M. Denais n'aurait pu trouver une comparaison plus ingénieuse pour expliquer comment la cohue tiendra lieu de l'ordre.

Mon éminent collègue, M. Jules Roche, me disait un jour : « Avez-vous jamais vu, dans une gare de bifurcation, les voyageurs arrivant en foule, de cinq ou six côtés à la fois? Ils se précipitent tous dans le même train, parcourent ensemble vingt, trente, cent kilomètres, arrivent à une nouvelle bifurcation et se séparent. Ne croyez-vous pas que les bons Français de tous les partis soient, en ce moment, semblables à ces voyageurs, et que, d'où qu'ils viennent et où qu'ils aillent, ils doivent, pour un moment, faire route dans le même train? »

Rarement apologue fut, me paraît-il, inspiré d'une intelligence plus exacte des réalités, qui ne sont point des dogmes, mais des contingences dans le temps et dans l'espace : en 1914, ce sera le strict devoir de tous les bons Français de monter dans le même train.

Cependant toute comparaison cloche. Ces voyageurs de provenance diverse ne se précipitent pas dans le même train sans se préoccuper de sa direction et sans en avoir une connaissance précise. Malgré la

distance inégale et la différence des points où ils se rendent, chacun sait que le parcours fait en commun, d'une bifurcation à l'autre, l'achemine vers son but. Mais il n'est pas indifférent à celui qui se rend de Paris à Quimper, de suivre une ligne passant par Bourges, ou par le Mans, s'il va à Marseille. Et s'il s'embarque sottement en se précipitant là où il voit le plus de monde, il expiera son irréflexion. Le sens aigu des réalités que saisit M. Denais dans cet apologue n'en serait-il pas plutôt une absence déplorable? M. Denais voulait aller à Rome; M. Roche, les opportunistes et progressistes ne s'en soucient pas du tout. Peu importe! montons dans le même train. Quand les constitutionnels s'apercevront de leur erreur, ils n'auront même pas le courage de tirer le cordon d'alarme et de descendre en plein champ.

C'est donc l'itinéraire dont il faudrait être sûr. Ecoutez :

> *Les sacrifices qui pourront être demandés aux uns et aux autres seront, d'ailleurs, par le fait des circonstances, réduits au minimum.* Si, parmi « les opposants », il en est qui, par une singulière aberration du jugement, soient résignés en quelque sorte à passer condamnation sur « les lois existantes », *il n'est aucune fraction de « l'opposition » qui ne soit résolue à en laisser dormir toutes les prescriptions vexatoires et sectaires :* ce ne serait pas encore l'ère des réparations nécessaires, mais l'œuvre de destruction s'arrêterait. Après la Terreur et avant le Concordat, il y a eu la réaction thermidorienne et la période directoriale, avec ses oscillations contraires.

Je demande s'il est permis d'endormir ainsi les honnêtes gens pour les tromper sur leur direction. Des sacrifices réduits au minimum, nous savons trop bien ce qu'on leur a déjà fait avaler sous cette formule. Le Ralliement en avait fait une panacée qui, en réalité, aggrava le mal de jour en jour. Comme c'est toujours pour demain que le barbier fumiste devait raser gratis, c'est toujours l'opposition de la prochaine législature qui doit arrêter l'œuvre de destruction, prélude encore lointain de réparations nécessaires. Mais si nous comprenons à demi-mot quels sacrifices on attend de nous, il serait curieux de savoir ceux qu'on demandera à nos compagnons de route. M. Denais parle plus bas d'un « programme minimum » à arrêter de concert avant « l'apparentement. » On peut le mettre au défi, en un comme en cent, de donner les moindres précisions sur les sacrifices qu'ils consentiraient de leur part. Il sait bien que l'accord craquerait à cette seule proposition. Aussi trouve-t-il plus commode de nous leurrer. Ces opportunistes, ces progressistes et autres membres de l'opposition malgré eux, qui, tous, s'enfonceraient le bonnet de Marianne jusqu'aux épaules plutôt que de laisser suspecter leur volonté de maintenir les lois de laïcisation, on pousse la vigueur de jugement jusqu'à supposer que quelques-uns pourraient bien être disposés à passer condamnation sur elles, mais, n'en doutez pas, bons catholiques, vous les verrez s'opposer avec une résolution magna-

nime à ce qu'on en fasse une application nouvelle. Foi de Denais et de Bazire!

Seulement pour cela, ne gênez pas les constitutionnels, ménagez vos alliés progressistes ou radicaux modérés, gardez-vous des affirmations qui les effaroucheraient; montez, montez dans le train électoral.

Si l'on s'abstient des rêves et des chimères, si l'on ne poursuit, dans les élections, que ce qu'elles peuvent donner, *si l'on obtient de certains généralissimes et aussi de certains officiers sans troupes qu'ils veuillent bien tirer sur l'ennemi au lieu de tirer sur leurs voisins et alliés*, « l'opposition » peut espérer, pour elle, et dans l'intérêt national, un véritable succès aux élections de 1914. Il suffira à ses diverses fractions de travailler d'abord et de s'entendre ensuite...

Quelques mois avant le scrutin, toutes les fractions de « l'opposition » établissent dans le cadre départemental — et, s'il est possible, pour la nation tout entière, — une entente qui vise expressément l'élection toute proche. Ou bien cette entente est complète et divers groupes élaborent, ensemble et d'accord, une liste unique, font dès lors campagne commune et sollicitent les mêmes électeurs. Ou bien l'entente est incomplète et restreinte à la pratique de « l'apparentement», mais elle n'en emporte pas moins, pour les groupes apparentés, certaines obligations, *et d'abord celle de ne point mener les uns contre les autres une lutte féroce* et ensuite *celle d'élaborer un programme minimum commun*, dont l'existence justifiera, aux yeux des électeurs, le fait même de « l'apparentement ».

L'essentiel sera de n'apporter pas, dans la situation nouvelle créée à tous les partis par la loi électorale, les mêmes préoccupations étroites, mesquines, égoïstes, qui ont dominé, trop souvent jusqu'ici, les hommes politiques. On a dit et répété à satiété que le scrutin élargi, avec la représentation des minorités, déterminerait des mœurs nouvelles. Cela est beaucoup plus nécessaire encore chez les élus, chez les chefs, que chez les électeurs.

Ce qu'il faut encore, c'est, en ne demandant aux élections de 1914 que ce qu'elles peuvent donner, les préparer avec une inlassable ardeur, avec un grand esprit d'abnégation personnelle.

Un très haut personnage de la République — que toute sa vie range parmi nos adversaires — me disait récemment : « Que vous et vos amis ne négligiez rien pour l'emporter en 1914 : nous sommes débordés, et, si vous ne réussissez pas, la France est perdue ».

« L'opposition » a le devoir, et elle a le pouvoir de sauver la France.

Piperie parlementaire! Voilà donc ce qu'on décore du nom d'opposition « *militante* ». La passion du gâchis. Et trouverez-vous là, dans cette rhétorique soufflée et pâteuse de la *Libre Parole* un écho des fermes directions du Pape? Une opposition capable de sauver la France, il ne peut y en avoir d'autre que celle fermement, courageusement, ouvertement appuyée sur la foi et le dévouement à l'Eglise.

Celle-là mériterait un grand effort. Mais, avec les catholiques constitutionnels comme ceux de la *Libre Parole* nous sommes trop loin

de compte. Ç'a été de leur part une imprudence de donner avec tant de légèreté dans le panneau du *Matin*. On saura plus clairement que de leur côté rien n'est changé. L'article-manifeste de M. Denais auquel ils nous renvoyaient à cette occasion, déjà éloquent par lui-même, y trouve son commentaire. Les catholiques français sont encore bien malades.

Emm. BARBIER.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

A PROPOS D'« UNE NOUVELLE THÉOLOGIE DE L'INCARNATION »

Le P. Déodat-Marie nous demande l'insertion de la lettre suivante :

« Sous la rubrique « Une nouvelle théologie de l'Incarnation », vous avez dénaturé l'article : « La Conception de Jésus-Christ » paru dans l'*Ecole Franciscaine* du 25 janvier 1912.

» L'article de l'*Ecole Franciscaine* montrait comment se distinguent dans leur vérité objective, d'une part : les propositions *métaphoriques* d'avec les propositions par *communication des idiomes*; et, d'autre part, les propositions par *communications des idiomes*; d'avec les propositions *strictement quidditatives*.

I

PREMIÈRE OPPOSITION

» Cet article opposait deux propositions, l'une métaphorique : « Jésus-Christ qui « est dit » Fils de « Dieu Très Haut »; l'autre réelle par communication des idiomes : « Jésus-Christ qui « est » le Fils de Dieu le « Père ».

» Dieu-Trinité organise le corps d'un homme et l'anime par une âme qu'il crée. Dieu fait exister cet homme. Et dès ce premier moment physique, (je dis *physique*, pour bien distinguer les instants de la *durée* des instants *logiques*, ou de *raison*), Dieu-Trinité établit de cet Homme au Verbe une relation réelle, physique, transcendantale et extrinsèque au Verbe. De ce double chef une relation est établie de cet Homme à Dieu Très-Haut, à Dieu-Trinité, une relation d'effet à cause. L'*Ecole Franciscaine* a dit que cette relation-là n'est pas une relation de filiation réelle, qu'elle ne constitue pas cet Homme fils de Dieu-Trinité, si ce n'est d'une façon *métaphorique*, de

même que cette relation d'effet à cause ne fait pas de nous des enfants de Dieu-Trinité, si ce n'est pas métaphore.

» Ce n'est pas l'acte de Dieu-Trinité posant la relation réelle et transcendantale d'un Homme au Verbe, mais c'est cette relation même, fondée qu'elle est sur l'Homme et terminée extrinsèquement au Verbe, qui fait que cet Homme « est » le Fils, non pas de *Dieu-Trinité*, mais seulement de *Dieu le Père*.

» Il ne s'agit plus ici de proposition métaphorique, mais de proposition réelle et vraie par communication des idiomes. « L'indivisible, l'unique opération des Trois personnise cet Homme, Jésus, dans un seul d'entre eux, dans le Verbe. Les Trois qui sont Dieu de par leur nature, font que l'Homme-Jésus soit Dieu par personnisation dans une Personne Divine ».

» Voilà donc bien opposées l'une à l'autre deux propositions, l'une métaphorique : « Jésus-Christ « qui est dit » par l'ange Gabriel, Fils de Dieu Très-Haut »; et « Jésus-Christ qui « est » le Fils de Dieu le Père »; cette seconde proposition vraie par identité réelle du prédicat et du sujet. L'importance de cette distinction entre la manière de parler réelle éclate dès qu'on lit le concile de Francfort et la lettre du Pape Adrien. (Suarez; éd. Vivès, T. 18, p. 480). Exposant la parole *Hic est filius meus,* le Pape déclare : « Sur qui le Saint-Esprit descendait-il en forme de colombe? sur le Dieu, ou sur l'homme? C'est bien de Jésus, unique Fils de Dieu et de l'Homme, c'est bien de lui, mais en tant qu'il est homme, que la voix retentissante du Père a déclaré : « Celui-ci est mon Fils aimé dans lequel je me suis complu. « *Si secundum divinitatem dixisset, nequaquam diceret : « In quo mihi bene complacui »; sed tantummodo : « In quo mihi bene placui ». Dum ergo dicit : « Complacui, totam simul Trinitatem comprehendit; quia in homine Christo tota complacuit Trinitas* ». Là-dessus de grands théologiens ont discuté, Suarez, Vasquez, Tanner, Beccanus, Arriaga, Bonacina, etc.; et plusieurs, non des moindres, ont soutenu que les paroles du Pape Adrien contiennent une définition dogmatique.. Dès lors, non plus seulement en tant que personnisé dans le Verbe, donc non plus seulement par la communication des idiomes; mais en tant qu'homme que Dieu-Trinité fait exister, ou que la Trinité comble de la grâce sanctifiante, donc de par la relation d'effet à cause, Jésus homme serait le fils naturel de la Trinité. A ces théologiens, la distinction établie par l'*Ecole Franciscaine* entre la proposition métaphorique : « qui est dit », et la proposition réelle : « qui est », permet de répondre ceci : Jésus, Homme, ne saurait être fils de la Trinité réellement; il ne peut l'être, comme nous le sommes, nous autres, que par figure de langage. « Jésus, Homme, N'EST pas fils; il EST DIT Fils de Dieu-Trinité, fils de Dieu Très-Haut. « Tout au contraire » IL EST PROPREMENT le Fils du Père Eternel dès qu'il excipe de sa personnisation dans le Verbe ».

» D'une part, la relation d'effet à cause qui ne fonde pas une filiation réelle, mais seulement une filiation métaphorique. D'autre

part, la relation transcendantale de personnisation qui fonde une filiation proprement réelle, et non pas une filiation simplement métaphorique.

Donc l'article de la *Critique du Libéralisme* fait dire à l'*Ecole Franciscaine* exactement le contraire de ce qu'elle a soutenu.

II

DEUXIÈME OPPOSITION

» L'article de l'*Ecole Franciscaine* disait : « L'indivisible, l'unique opération des Trois personnise cet Homme, Jésus, dans un seul d'entre eux, dans le Verbe. Les Trois qui *sont Dieu de par leur nature*, font que l'Homme Jésus *soit Dieu par personnisation* dans une personne divine... Et Marie est mère de Dieu, de cela seulement qu'elle va concevoir et qu'elle enfantera, l'Homme qui est Dieu, le Quelqu'un substantiellement homme, qui n'est Dieu que par subjonction au Verbe, que par personnisation extrinsèque dans la seconde personne de l'Eternelle Trinité qui est l'unique Dieu infini... C'est, en effet, le Verbe et le Père Eternel qui font une même substance. L'Homme personnisé dans le Verbe n'a pas avec la Trinité Sainte une nature commune et identique... Mais il est proprement le Fils du Père Eternel, dès qu'il excipe de sa personnisation dans le Verbe... »

» L'opposition entre les propositions vraies par *communication des idiomes* et les propositions *strictement quidditatives* était donc nettement établie, et la rigueur des termes était nettement pesée.

» *Strictement quidditative* toute proposition dont le prédicat est intrinsèque à l'essence du sujet. Les propositions par communication des idiomes peuvent-elles être appelées strictement quidditatives? un rapide examen de la formule classique de saint Jean Damascène nous l'apprendra peut-être.

» *Deus enim is est qui divinam habet naturam; et homo qui humanam.* (*De fide Orthodoxa*, 1, 3, c. undec. — Migne, T. 47, col. 507). « Est Dieu celui qui a la nature divine; est un homme celui qui a la nature humaine ». Or, le Verbe a la nature divine; donc le Verbe est Dieu. Et le Verbe a la nature humaine; donc le Verbe est un homme. Donc le Verbe est Dieu, et le Verbe aussi est un homme. — Ou encore : « Un Homme est le Verbe. Or, le Verbe est Dieu. Donc un homme est Dieu ». Toutes ces propositions sont vraies; mais les unes sont propositions *strictement quidditatives* et les autres sont vraies par *communication des idiomes*.

» Propositions *strictement quidditatives:* Le Verbe a la nature divine, car la nature divine est intrinsèque au Verbe. — Le Verbe est Dieu, car Dieu est intrinsèque au Verbe.

» Propositions par *communications des idiomes :* Le Verbe a la nature humaine; mais la nature humaine est extrinsèque au Verbe. —

Le Verbe est un homme; mais être un homme est chose extrinsèque au Verbe. — Il faut donc distinguer la formule de saint Jean Damascène et dire : « Est Dieu celui qui a la nature divine, qu'il l'ait *intrinsèquement*, ou qu'il l'ait *extrinsèquement*. Or, un Homme singulier, qui n'est pas une personne humaine, mais qui subsiste dans une personne divine, celui-là possède extrinsèquement la nature divine. Donc celui-là, cet Homme-là est Dieu en vérité ». Mais cet homme-là qui, du fait de son union avec le Verbe possède la nature divine, ne possède cependant pas la nature divine comme le Verbe la possède. Le Verbe est intrinsèque à l'Etre Divin; l'Homme personnisé dans le Verbe n'est pas intrinsèque à l'Etre Divin. Pourquoi? Parce que sa personnisation dans le Verbe est d'ordre extrinsèque, et que, d'ordre extrinsèque, elle ne constitue pas une intégration de cet Homme dans le Verbe.

» La communication des idiomes n'est que la transposition dans le langage de ces deux points dogmatiques : 1° personnisation réelle d'un homme dans le Verbe. Et 2° personnisation extrinsèque, donc sans intégration.

» Les deux règles fondamentales de la communication des idiomes le font nettement apercevoir.

Première règle. *Dico primo : Deus et attributa ejus simpliciter prædicari de Christo et de homine, absoluta, seu substantiali prædicatione, vera ac propria. Homo et quidquid essentialiter de homine dicitur, absoluta et substantiali prædicatione vere et proprie dici potest de Deo et Filio Dei.* (Suarez, q. 16, disp. 35, s. 3, 4. — T. 18, pp. 223 et 225).

Deuxième règle. *Hæc communicatio idiomatum non consistit in reali communicatione attributorum divinitatis facta humanitati. — Vera communicatio idiomatum tantum in hoc consistit ut ratione illius unionis divina et humana prædicata de eadem persona vere prædicentur.* (Suarez, *ibid.*, s. I.)

» Il faut 1° du Christ, de cet homme, affirmer vraiment, proprement, et absolument qu'il est Dieu, et que, Dieu, il est infini, tout-puissant, éternel, présent partout; il faut affirmer cela du chef de sa personnisation réelle dans la personne du Verbe qui intrinsèquement infini, tout-puissant, présent partout. Et 2° du Verbe, de Dieu, il faut affirmer qu'il est un homme; et, parce que cet homme est né de Marie, a souffert, est mort, il faut dire : Dieu est né de Marie, a souffert, est mort. Marie est mère de Dieu.

» Il faut dire cela contre le Nestorianisme qui rejetait la personnisation réelle d'un homme dans le Verbe. Mais cette personnisation n'est pas une fusion, comme le voulait Eutychès.

» La seconde règle de la communication des idiomes rejette l'intégration de l'humanité dans la Divinité et de la Divinité dans l'Humanité.

» Un homme est né de Marie : cet homme est Dieu par communication des idiomes; par communication des idiomes Marie est mère de Dieu. C'est ce que disent les conciles; c'est ce qu'exprimait l'*Ecole Franciscaine.* « Ce n'est pas le Verbe éternel que Marie va conce-

voir, qui naîtra d'elle et qu'elle appellera Jésus, qui sera grand et qui régnera sur la maison de Jacob; c'est Jésus, c'est l'Homme personnisé dans le Verbe par la Trinité Sainte. C'est proprement l'Homme-Dieu. Et Marie est Mère de Dieu de cela seulement qu'elle va concevoir et qu'elle enfantera l'Homme qui est Dieu, le Quelqu'un substantiellement homme, qui n'est Dieu que par subjonction au Verbe, que par personnisation extrinsèque dans la seconde Personne de l'Eternelle Trinité qui est l'unique Dieu infini ». Le Verbe est engendré du Père : proposition rigoureusement *quidditative*. Le Verbe est né de Marie : proposition vraie par *communication des idiomes*.

» Or, la *Critique du Libéralisme* parle exactement comme si l'homme était par intégration réelle devenu positivement intrinsèque au Verbe. Elle dit en effet : « Cet Homme-là... n'est ni personnisé, ni personnisable « dans le Verbe ». Cet Homme-là n'a pas besoin d'être fait Dieu. Il l'est, parce qu'il s'identifie avec le Verbe ». Il s'identifie; est-ce par personnisation extrinsèque? Non. Donc par intégration intrinsèque dans le Verbe.

» La *Critique du Libéralisme* déclare : « Le Quelqu'un qui subsiste dans la nature humaine de Jésus-Christ est Dieu substantiellement et non point par assomption ». Evidemment le Verbe n'est pas Dieu par assomption. Mais l'homme, lui, est-il assumé? Et la divinité de cet homme, qui donc la constitue? Car, non seulement le Verbe est Dieu, mais l'Homme uni au Verbe, cet Homme lui aussi, est Dieu. La *Critique du Libéralisme* nie-t-elle donc que cet Homme soit Dieu? Car l'article de l'*Ecole Franciscaine* discutait spécialement non de la divinité du Verbe, mais de la divinité de l'Homme assumé par le Verbe, personnisé dans le Verbe. Mais la *Critique du Libéralisme* a une manière fort simple de le dire Dieu, c'est de le supprimer. Car, intégré dans le Verbe, il n'est plus Homme. Et, non intégré dans le Verbe, qui donc le fait être Dieu sinon sa personnisation? Mais la *Critique du Libéralisme* nie qu'il soit personnisé, parce qu'il n'est point personnisable. Que cet Homme n'ait jamais existé sans être personnisé dans le Verbe, c'est de vérité catholique; mais, qu'il ne soit pas personnisé dans le Verbe, c'est une affirmation directement condamnée par tous les conciles qui ont condamné Eutychès et les Monophysites.

» Personnisation extrinsèque, n'intégrant par l'Homme dans le Verbe; personnisation intrinsèque, c'est-à-dire intégrant l'Homme dans le Verbe, l'identifiant substantiellement avec le Verbe; pas de milieu.

» Personnisation extrinsèque par union transcendantale; personnisation intrinsèque par identification intérieure; ou ceci, ou cela. Cela fut nié par Nestorius. Ceci fut affirmé par Eutychès.

» Et nous arrivons à cette contradiction philosophique : Jésus, homme, n'est pas réel, s'il n'est pas *extrinsèque* à Dieu, sa cause. Mais, si l'incarnation a lieu par identification intérieure, Jésus, Homme, est réintégré dans sa cause, en Dieu. Et le voilà en même temps *extrinsèque* à Dieu et *intrinsèque* à Dieu. Et c'est le même sujet qui est tel, c'est l'homme, un homme, un homme singulier : *Quidam singularis homo.* (S. Thomas, *Som. Th.*, p. 3. q. 5).

» Pourquoi donc la *Critique du Libéralisme* n'a-t-elle pas voulu, selon le sens naturel des mots, lire la phrase de l'*Ecole Franciscaine* : « C'est le Verbe et le Père Eternel qui font une même substance. L'Homme personnisé dans le Verbe n'a pas avec la Trinité Sainte une nature commune et identique ».

» Cela signifierait pour tout le monde : « La nature humaine de l'Homme personnisé dans le Verbe n'est pas la même nature que la nature divine de la Trinité ». Mais, puisque la *Critique du Libéralisme* a su lire cette phrase à l'envers, qu'elle nous dise si l'Homme personnisé dans le Verbe a la nature divine intrinsèquement ou extrinsèquement.

» J'en reste, moi, à la définition de saint Léon : *Homo verus vere unitus Deo* (Voir Petau, *De Incarnat.*).

» F. DÉODAT-MARIE,
» Directeur de l'*Ecole Franciscaine* ».

Voici la réplique de M. le chanoine Marchand.

Le R. P. Déodat aurait pu s'épargner la peine de dépenser vingt-deux francs, quatre-vingt-cinq centimes pour obtenir de nous une insertion, d'ailleurs, parfaitement inutile.

Sa réponse est à côté de la question, et toute la subtilité du maître qui paraît revivre, amplifiée, dans le disciple, s'exerce en pure perte.

Un point commande tout le débat : y a-t-il dans le Christ une double individualité? (1). Non, disent les Conciles, dont j'ai reproduit les canons. Aussi bien, le cardinal Billot, citant saint Thomas, n'hésite-t-il pas à traiter d'hérétique la thèse de mon contradicteur : « De là il faut conclure, dit saint Thomas, que c'est une hérésie condamnée par l'Eglise de dire qu'il y a dans le Christ deux hypostases ou deux suppôts (individus), c'est-à-dire de prétendre que l'union a été faite dans la personne et non dans le suppôt ou l'hypostase » (2).

Or, cette thèse, condamnée par l'Eglise, le P. Déodat la reprend, il prétend nous l'imposer par ministère d'huissier et cherche vainement à l'étayer à l'aide de distinctions qui ne sont que de vains subterfuges.

***

« Dieu fait exister cet Homme... Dieu-Trinité établit de cet Hom-
» me au Verbe une relation réelle, physique, extrinsèque au Verbe...
» C'est cette relation... qui fait que cet Homme *est*... le Fils de Dieu le
» Père... Les Trois qui sont Dieu de par leur nature font que l'Homme-
» Jésus soit Dieu par personnisation dans une Personne divine ».

Mais, mon Rév. Père, cet Homme n'est autre que le Verbe, puisque les substantifs concrets s'entendent directement de l'individu. Il n'y

1. Je n'ai pas voulu relever une à une toutes les propositions fausses qui émaillent l'article du P. Déodat, parce qu'elles sont la conséquence rigoureuse de la même erreur fondamentale.

2. Billot : *De Verbo incarnato*, p. 105.

aurait à établir entre cet Homme et le Verbe la relation dont vous parlez, que dans l'hypothèse de deux individualités distinctes; or, cela est condamné comme hérétique.

« Jesus Homme N'EST pas fils, il EST DIT Fils du Dieu-Trinité, Fils » du Dieu Très-Haut. Tout au contraire, il EST PROPREMENT Fils » du Père Eternel, dès qu'il excipe de sa personnisation dans le » Verbe. D'une part, la relation d'effet à cause qui ne fonde pas » une filiation réelle, mais seulement une filiation métaphorique. D'au- » tre part, la relation transcendante de personnisation qui fonde une filiation réelle ».

Donc, d'après le P. Déodat, il faut distinguer dans l'Homme-Jésus une double filiation : l'une métaphorique et l'autre réelle! C'est évidemment une trouvaille. Resterait à prouver qu'elle est conforme à la foi catholique.

Donc encore, la première filiation fait de Jésus l'effet d'une cause qui est le Dieu-Trinité et la seconde découle de la personnisation de l'Homme-Jésus dans le Verbe.

Mais la filiation ne peut se dire que de la personne et comme il n'y a en Jésus d'autre personne que celle du Verbe, il en résulte que le Verbe est un effet de la Sainte Trinité et qu'il est personnisé en lui-même!!!

***

« La nature humaine est extrinsèque au Verbe... Le Verbe est un » homme, mais être un homme est chose extrinsèque au Verbe... » Or, un homme singulier qui n'est pas une personne humaine, mais » qui subsiste dans une personne divine, celui-là possède extrinsèque- » ment la nature divine. Donc celui-là, cet Homme-là est Dieu en » vérité. Mais cet Homme-là ne possède pas la nature divine comme » le Verbe la possède ».

Toujours la même équivoque. Aux affirmations que je viens de transcrire, il n'y a qu'une réponse à faire : tout cela est erroné. Les conciles que j'ai cités, en affirmant qu'il n'y a qu'une seule individualité dans le Christ, individualité qui n'est autre que la divine Personne du Verbe, ont par le fait exclu de l'union hypostatique *l'homme qui ne posséderait « qu'extrinsèquement la nature divine et non pas comme le Verbe la possède »*.

Le P. Déodat invoque un passage du Traité *de Fide orthodoxa*, de saint Jean Damascène. Ce passage très anodin en lui-même, demande à être complété par cet autre tiré du même opuscule : « *Itaque Deus Verbum carnem assumens... naturam accepit...* NON QUAE SEORSUM IN SE INDIVIDUUM PRIUS FUERIT, POSTEAQUE AB EO ASSUMPTA SIT, *sed quae in ipsius persona extiterit.* » (1).

Voilà qui ruine de fond en comble la thèse du P. Déodat.

***

Les règles de la communication des idiomes se réduisent à dire

1. L. III, cap. XI, n. 31.

1° que les attributs qui visent la nature divine et ceux qui concernent la nature humaine peuvent s'entendre de l'unique Personne du Christ, mais 2° que les attributs qui s'appliquent à l'une des natures ne se communiquent pas à l'autre. Ainsi on ne dira pas que l'humanité du Verbe est éternelle, ni que sa divinité est mortelle.

Or, le Rév. Père s'en autorise pour reprendre son langage matériellement blasphématoire à l'égard de la Très Sainte Vierge. Le lecteur va juger de son orthodoxie :

Le Père Déodat.

Un homme est ne de Marie : cet homme est Dieu par communication des idiomes ; par communication des idiomes Marie est Mère de Dieu. C'est ce que disent les conciles ; c'est ce qu'exprimait l'*Ecole Franciscaine.* « CE N'EST PAS LE VERBE ÉTERNEL QUE MARIE VA CONCEVOIR, QUI NAÎTRA D'ELLE ET QU'ELLE APPELLERA JÉSUS, qui sera grand et qui régnera sur la maison de Jacob ; c'est Jésus, c'est l'Homme personnisé dans le Verbe par la Trinité Sainte. C'est proprement l'Homme-Dieu. Et MARIE EST MÈRE DE DIEU DE CELA SEULEMENT QU'ELLE VA CONCEVOIR ET QU'ELLE ENFANTERA L'HOMME QUI EST DIEU, LE QUELQU'UN SUBSTANTIELLEMENT HOMME QUI N'EST DIEU QUE PAR SUBJONCTION AU VERBE, que par personnisation extrinsèque dans la seconde Personne de l'Eternelle Trinité qui est l'unique Dieu infini. » — Le Verbe est engendré du Père : proposition rigoureusement *quidditative.* Le Verbe est né de Marie : proposition vraie *par communication des idiomes.*

Les Conciles.

Si quelqu'un nie qu'il y ait DANS LE VERBE DE DIEU DEUX NAISSANCES : l'une avant tous les siècles et l'autre qui s'est produite dans le temps, qu'il soit anathème.

(Constantinople, II).

Si quelqu'un dit que le *Verbe de Dieu* est simplement uni au Christ né de la Vierge et qu'il *n'est pas identiquement le même que Notre-Seigneur Jésus-Christ Verbe de Dieu* fait homme, qu'il soit anathème !

(Id.)

Si quelqu'un donne abusivement et non en vérité le nom de Mère de Dieu à la sainte et glorieuse Vierge Marie, COMME SI DIEU LE VERBE NE S'ÉTAIT PAS INCARNÉ ET N'ÉTAIT PAS NÉ D'ELLE..., qu'il soit anathème.

(Id.)

Les Pères enseignent que le Christ vrai Dieu et vrai homme... a été engendré du Père avant tous les siècles et que LE MÊME EST NÉ DE LA VIERGE MARIE. *(Chalcédoine).*

Si quelqu'un n'attribue pas dans toute la rigueur des termes le nom de Mère de Dieu à la B. Vierge Marie, doutant QU'ELLE EUT VRAIMENT ENFANTÉ LE DIEU VERBE NÉ DU PÈRE AVANT TOUS LES SIÈCLES, qu'il soit anathème ! *(Latran.)*

***

Le Rév. Père se comprend-il lui-même ? Alors, qu'il nous donne la clef de cette contradiction : « Le Verbe est né de Marie » et :

« Ce n'est pas le Verbe éternel que Marie va concevoir et qui naîtra d'elle ».

Il faut donc admettre que, pour lui, la vérité par communication des idiomes est d'un ordre à part, qu'elle est une simple formule et qu'elle n'a pas un sens objectif et rigoureux.

De quel droit écrit-il : « Par communication des idiomes, Marie est Mère de Dieu? *C'est ce que disent les conciles.* » Les conciles ne parlent nullement de communication des idiomes; ils disent : « Marie est la Mère du Verbe; elle a conçu et enfanté le Fils de Dieu, né du Père avant tous les siècles ». Tout autre est le langage du P. Déodat : « Marie, dit-il, est mère du quelqu'un substantiellement homme qui n'est Dieu que par sa subjonction au Verbe, que par personnisation extrinsèque dans la seconde Personne de l'éternelle Trinité ».

Il distingue, par conséquent, le Quelqu'un né de Marie, du Verbe auquel ce Quelqu'un serait subjoint et, ainsi, il se met en opposition formelle avec l'enseignement des conciles.

Il y a plus : le principe de la communication des idiomes sur lequel il se base, il n'a même pas le droit de l'invoquer. Pourquoi? Parce que ce principe se fonde sur l'identité du suppôt dans le Christ, identité qu'il rejette : « *Nota communicationem idiomatum in Christo fundari in unione hypostatica, ratione cujus unum et idem suppositum duplicem habet naturam.* » (1)

Voilà une réponse qui s'est un peu trop allongée peut-être, et je ne sais si le P. Déodat se félicitera beaucoup de l'avoir provoquée.

Il m'eût suffi d'enfermer mon contradicteur dans ce dilemme :

Persistez-vous à admettre deux individualités dans le Christ? Si non, toute votre thèse s'écroule; si oui, vous êtes hérétique.

Dans le numéro d'août des *Entretiens idéalistes* on lisait ces lignes reproduites d'un numéro précédent : « Mais tant qu'on s'acharnera à instruire les gens comme si la Divinité transformée en chair était venue se promener dans les rues de Jérusalem, le nombre des modernistes ne fera que croître et embellir, et ce sera logique. Il n'est pas possible à tout le monde, en effet, de croire des absurdités ».

Pour justifier ces lignes, un peu étranges, l'auteur se prévaut de l'autorité du P. Déodat, nommé, pour la circonstance *le premier théologien de France.*

Je doute que ce compliment, décerné par un écrivain dont l'hétérodoxie a été si victorieusement prouvée par notre éminent directeur, apporte au Rév. Père un réconfort bien appréciable. Quoi qu'il en soit, ce fait met en lumière l'appui que puise le modernisme dans la doctrine que je me suis donné la tâche de réfuter.

Chanoine MARCHAND.

---

1. Billuart : *De Incarnatione;* Dissertatio, XVI, a. 1.

« POURQUOI ET COMMENT LES ŒUVRES SOCIALES DOIVENT ÊTRE CATHOLIQUES»

De récentes discussions entre catholiques sur les vraies doctrines sociales de l'Eglise et l'intérêt capital de cette question nous font estimer particulièrement opportun de reproduire le discours prononcé, sous ce titre, par M. Louis Durand au congrès catholique de Sarlat (1). En le citant, nous ne faisons d'ailleurs que déférer au désir exprimé au nom du Saint-Père par S. E. le cardinal Merry del Val dans une lettre dont voici la partie qui s'y rapporte. Elle est adressée à Mgr Bougoüin, évêque de Périgueux, et datée du 29 juillet :

« MONSEIGNEUR,

« Le Saint-Père Pie X a reçu avec plaisir la lettre que Votre Gran- » deur a eu à cœur de lui adresser dernièrement avec la copie des » principaux travaux du IIIe Congrès diocésain des œuvres catholi- » ques que vous venez de tenir à Sarlat. Sa Sainteté se plaît avant » tout à vous féliciter de l'heureux choix des questions agitées du- » rant ces journées d'études, et dont l'idée dominante fut la « con- » fessionnalité des œuvres ».

» Et comme les œuvres catholiques sont telles, non seulement de » nom, mais de fait, par l'esprit qui les anime, les doctrines qu'elles » professent, la morale qu'elles pratiquent, il était souverainement » opportun de rappeler en quoi consistent cet esprit, cette doctrine, » cette morale.

C'est ce qu'a fait avec une véritable maîtrise, pour les œuvres sociales, l'illustre président de l'union des Caisses rurales et ouvrières françaises, M. Durand, dans un discours très dense, autant que très précis et très clair. On y voit une synthèse complète et lumineuse des enseignements pontificaux sur la question sociale : chacune de ses parties s'y appuie sur de solides principes de raison, non moins que sur l'autorité de l'Eglise; l'ajustement des parties dans le tout leur permet de s'éclairer mutuellement et de se prêter l'une à l'autre un saisissant relief, en même temps qu'elle leur fixe à chacune leur vraie mesure, en dehors des exagérations qu'ont pu y introduire en sens divers des tendances trop unilatérales. Le Saint-Père désire vivement que ce beau travail soit divulgué et vulgarisé: car il l'estime propre à exercer une très heureuse influence sur les études sociales parmi les catholiques.

Or, dans cet exposé auquel une approbation si formelle et si pleine, jointe au désir de le voir propagé, confère une autorité in-

1. Nous en empruntons le texte à l'excellente *Revue Catholique des Institutions et du Droit* (juillet 1910), organe de l'association des jurisconsultes chrétiens à laquelle M. De La Tour-du-Pin reprochait récemment ses tendances libérales.

contestable. nos lecteurs reconnaîtront sans peine toutes les doctrines que nous avons défendues, concernant la loi de l'offre et de la demande qui n'a pas inventé la morale, mais qui est imposée par la nature, sur la valeur du travail, sur la liberté du travail, les rapports entre le capital et le travail, le droit de propriété privée, le juste salaire, la liberté de l'association corporative ou syndicale, son rang véritable dans la hiérarchie des institutions sociales, et encore sur la justice sociale, sur la charité sociale, les limites des droits de l'Etat, etc...

Cette pleine conformité avec une doctrine sanctionnée par le Saint-Siège, on concevra que nous nous en fassions honneur. Elle nous consolera de jugements partiaux et erronés.

Il n'est pas jusqu'à nos critiques sur certaines conceptions des catholiques sociaux qui ne se retrouvent dans ce discours.

Nous verrons si leurs journaux ou revues, qui se piquent d'une si parfaite docilité et d'un empressement sans égal à suivre toutes les directions du Saint-Siège répondront au vœu exprimé par le Cardinal Secrétaire d'Etat.

Après avoir rappelé que le Pape veut des œuvres sociales *catholiques* et exposé les différence, l'opposition complète qui, malgré une ressemblance lointaine d'aspirations, séparent, sur le fond et la solution de la question sociale, la philosophie naturaliste, humanitaire, de la philosophie catholique, M. Louis Durand entre dans le développement des doctrines sociales de l'Eglise.

Comment Dieu a-t-il donc disposé la société humaine, au point de vue du travail et du bien-être matériel?

Dieu a imposé à l'homme la loi du travail : « *Tu mangeras ton pain à » la sueur de ton front* ». Cette loi est sanctionnée par la nécessité et réglée par la nature même.

Mais quel travail chacun devra-t-il faire? Dans quelle mesure devra-t-il travailler? Pour que les besoins de l'humanité soient satisfaits, il faut une coordination des efforts, il faut des produits divers, proportionnés en nature et en quantité aux nécessités sociales. Il faut produire ce qui est utile et ne pas perdre son activité en productions moins utiles.

La nature a pourvu à cette nécessité par la loi de la valeur. Laissons de côté les subtilités inutiles dont on obscurcit la question.

L'homme, poussé par la nécessité, travaille pour se procurer les biens nécessaires à sa vie; or, pour le conduire à une production profitable à la société, la nature a voulu que la valeur des produits du travail fût proportionnée, non au travail fourni, mais à l'utilité procurée à la société.

Vous avez fabriqué une marchandise très nécessaire et insuffisamment abondante pour les besoins actuels : sa valeur est grande.

Mais si l'on en fabrique plus que la société n'en peut consommer, ce travail devient inutile, il est une déperdition de forces, la valeur diminue ou s'annihile.

C'est la loi de l'offre et de la demande.

On dit parfois qu'elle n'est pas une loi de justice. Evidemment, la justice n'a rien à faire ici : il ne s'agit pas d'une loi morale imposée à notre conscience, mais d'une loi naturelle, physique et mécanique, qui

s'impose à nous comme la loi de la pesanteur, comme toutes les lois de la nature matérielle : selon la parole de l'Encyclique *Rerum Novarum*, « contre la nature des choses, toute lutte est vaine ».

Mais cette loi n'en est pas moins une loi providentielle, souverainement sage et bienfaisante.

Elle intéresse chaque homme à faire le travail le plus utile à tous et elle le lui signale par le prix du produit.

Si les hommes produisent des choses inutiles, leur travail est perdu. Si au contraire ils ne produisent pas en quantité suffisante une marchandise nécessaire, la valeur de cette marchandise monte, et incite les travailleurs à en augmenter la production.

C'est cette loi de l'offre et de la demande qui proportionne la production aux besoins. Sans elle, l'humanité manquerait du nécessaire au milieu de richesses inutiles et superflues.

Et cette même loi règle la valeur du travail : S'il y a trop peu de travailleurs, la valeur de leur travail s'élèvera, comme le prix des marchandises qu'ils auront fabriquées en trop petite quantité.

S'il y a trop de travailleurs, la valeur de leur travail diminuera, et les patrons utiliseront plus largement ce travail à bas prix, et les marchandises plus abondantes baisseront aussi de prix.

La loi de l'offre et de la demande tend donc vers un désirable équilibre; elle tend à faire monter les salaires, jusqu'à ce qu'aucun patron n'ait plus avantage à augmenter le nombre de ses ouvriers; elle tend à les faire baisser jusqu'à ce qu'aucun ouvrier ne soit sans travail.

Et ces baisses de salaires, stimulant la production, amènent sur le marché des marchandises plus abondantes, dont le prix doit baisser jusqu'à ce qu'elles trouvent des preneurs; car une marchandise qui ne trouverait pas d'acheteurs, serait une non-valeur et une perte sèche pour son producteur.

Et ainsi, grâce à la loi de la valeur, tout travail humain doit trouver emploi, et tout produit du travail doit être utilisé.

La nature ne détermine pas la valeur par une loi morale, elle l'impose de force. La valeur est ce qu'elle résulte des besoins comparés aux moyens de les satisfaire. La Providence en a ainsi disposé.

Sous l'impulsion de la loi de la valeur, l'homme travaillera dans son intérêt personnel, pour gagner son pain; mais son intérêt sera précisément de faire le travail qui produira le plus de valeur, c'est-à-dire qui correspondra le mieux aux besoins de la société.

Mais pour que cette loi atteigne son but social, il faut une double condition.

Puisque l'homme a intérêt à choisir le travail le plus utile à la société, il est nécessaire qu'il soit libre de faire ce choix sous sa responsabilité. *La liberté du travail est le corollaire nécessaire de la loi de la valeur.*

Ecoutez les enseignements de Léon XIII dans l'Encyclique *Rerum Novarum :*

« L'homme est d'ailleurs le maître de ses actions, aussi, sous la direction de la loi éternelle et sous le gouvernement universel de la providence divine, est-il en quelque sorte à lui-même sa loi et sa providence ».

L'homme est donc libre de travailler où et comme il lui plaît : il a un droit qu'il peut, de par la loi naturelle, opposer aux autres hommes. Mais il n'est pas libre vis-à-vis de lui-même, car il est soumis à une nécessité impérieuse.

Il a des besoins irréductibles, il faut nécessairement qu'il les satisfasse. Comment travaillera-t-il? C'est à lui de choisir, il est libre.

Combien travaillera-t-il? Il travaillera jusqu'à ce que la nature lui ait fourni le nécessaire : et cela ne dépend pas de lui.

Il cultive son champ : s'arrêtera-t-il après dix heures de travail? Oui, certes si ce champ est très fertile et si lui-même n'a à son foyer que peu de bouches à nourrir. Mais, si la nature ingrate ne lui donne pas pour si peu d'efforts un morceau de pain suffisant pour la maisonnée, il continuera son labeur obstiné, car il ne peut pas dire à Dieu : « Vous me devez mon pain après dix heures de travail ». C'est la nature qui fixe la somme inégale de sueur qu'elle exige de chacun de nous.

Mais, pour que chaque homme fasse chaque jour le travail le plus utile à la société, il ne suffit pas qu'il soit libre de travailler, il faut encore qu'il ait un intérêt personnel à user de cette liberté pour produire le plus et le mieux possible : il faut que la valeur produite par son travail lui appartienne en propre. *La propriété privée est une base nécessaire de la société humaine.*

Si les produits du travail devaient appartenir non à leur auteur, mais à la collectivité, il est bien évident que chacun se désintéresserait du résultat final et chercherait à donner la moindre somme d'efforts. Comme le dit si bien l'Encyclique *Rerum Novarum,* ce serait « le talent et l'activité, privés de leurs stimulants, et comme conséquence nécessaire, les richesses taries dans leur source, et à la place de cette égalité tant rêvée, l'égalité dans le dénûment, dans l'indigence et dans la misère ».

Le principe de la propriété privée, inscrit deux fois, par une singulière insistance, dans le décalogue, est lumineusement expliqué par saint Thomas et tous les théologiens, — est rappelé énergiquement par toutes les Encycliques sociales.

Mais il ne suffirait pas que l'homme ait la jouissance exclusive du fruit de son travail; *il faut qu'il ait le droit de ne pas le consommer immédiatement et de le mettre en réserve pour l'avenir.*

C'est une mesure de prévoyance pour l'individu, et c'est en même temps la condition nécessaire de tout progrès social.

Le travail est presque impossible, et en tous cas presque improductif, s'il ne dispose pas de capitaux, c'est-à-dire des produits économisés d'un travail antérieur.

Voyez ces usines puissantes qui, grâce à un outillage savant et coûteux, fabriquent en masse et à bas prix des marchandises qui jadis n'étaient accessibles qu'aux riches. Voyez ces chemins de fer, qui transportant rapidement les denrées sur les points où elles sont nécessaires, rendant aujourd'hui impossibles les famines qui désolaient jadis l'humanité. Comment ces progrès ont-ils pu être réalisés? Il a fallu y consacrer beaucoup de travail, il a fallu que des milliers d'hommes y emploient leurs forces; mais ces hommes avaient besoin de manger chaque jour, sans attendre la période de productivité de l'entreprise : ces travaux n'ont pu être tentés et réalisés que parce que d'autres hommes avaient épargné assez de richesses pour fournir aux ouvriers les outils, les matières premières et la subsistance. Voilà la mission sociale, nécessaire, du capital et de l'épargne, voilà leur utilité, et l'on comprend que Léon XIII ait écrit dans l'Encyclique *Rerum Novarum :* « Il ne peut y avoir de capital sans travail, ni de travail sans capital ».

Et, soyez-en convaincus, le capital profite même à ceux qui ne le pos-

sèdent pas, car il n'est pas indifférent d'être pauvre dans un pays pauvre, ou d'être pauvre dans un pays riche.

Et pour que la richesse de la société s'accroisse constamment, pour que le progrès social se développe d'une manière continue à travers les siècles, il faut éviter que chaque génération consomme égoïstement ses propres épargnes, il faut éviter que l'humanité place sa richesse en viager. Rien ne serait plus antisocial. Et c'est pourquoi le droit naturel consacre la légitimité de l'héritage, en même temps que la Providence donne à l'homme, avec l'amour paternel, l'ardent désir, selon la parole de la *Rerum Novarum* : « d'assurer l'avenir de ses enfants et de leur créer un patrimoine qui les aide à se défendre contre les surprises de la mauvaise fortune. Mais ce patrimoine, pourrait-il le leur créer sans la possession de biens permanents et productifs, qu'il puisse leur transmettre par héritage? »

La propriété privée, l'héritage, ont pour résultat nécessaire, l'*inégalité des fortunes et des conditions*. Comment pourrait-on taxer d'injustice une inégalité qui est la conséquence des lois naturelles? Mais cette justification ne serait pas complète : l'inégalité des conditions est nécessaire à l'organisation, à la vie de la société humaine, et c'est pourquoi les Encycliques sociales reviennent toutes sur le principe de l'inégalité des conditions avec une insistance impressionnante. Lisez entre autres les Encycliques *Nobis et Nobiscum, Quod Apostolici, Humanum Genus, Rerum Novarum, Graves de communi*, le *Motu proprio* de Pie X. Et dans sa lettre sur le *Sillon*, celui-ci condamne l'opinion de ceux pour qui « toute inégalité des conditions est une injustice ou tout au moins une moindre justice ».

C'est que, comme l'écrit Léon XIII dans la *Rerum Novarum*, « il y aura toujours entre les citoyens des inégalités de conditions, sans lesquelles une société ne peut ni vivre, ni être conçue ».

Mais quelle est donc l'utilité de ces inégalités? Dieu, infiniment sage, ne fait rien sans motifs : et si sa providence a parfois des desseins impénétrables, elle a voulu, du moins, que le droit naturel fût accessible à notre raison.

Eh bien! supposons un instant que toutes les richesses soient également distribuées entre tous les hommes : Qu'arriverait-il? D'après les calculs des économistes, la richesse de la nation française, partagée entre tous les citoyens, représenterait un capital de 5.000 francs par tête. Qui donc pourrait, au risque de compromettre ces modiques ressources, prendre une de ces initiatives coûteuses et aléatoires qui sont nécessaires au progrès? Qui donc entreprendrait les recherches scientifiques, longues et dispendieuses, parfois rémunératrices, mais parfois ruineuses, qui perfectionnent l'industrie? Qui donc étudierait à grands frais une affaire nouvelle? Qui donc risquerait ses capitaux dans l'exploration des terrains miniers? Ce sont là des affaires qui tentent les gros capitalistes, puisqu'ils peuvent, sans trop compromettre leur fortune, aventurer des capitaux dans l'espoir de réaliser de grands bénéfices; des fortunes médiocres ne l'essaieraient jamais : le partage égal des biens empêcherait tout progrès matériel de la société.

Il ne laisserait même pas à l'humanité le moyen de conserver sa médiocre aisance actuelle. Croyez-vous donc que les grandes usines et même les petites industries, et même les plus modestes ateliers, pourraient continuer à fonctionner comme aujourd'hui?

La nature a créé l'homme sociable, et, même dans son travail, il a

besoin du concours de ses semblables. Seul, isolé, il produirait peu, mal et à grands frais. Pour que la société puisse obtenir par le travail de ses membres le maximum de richesse et de bien-être, il faut que les hommes associent leurs forces dans la grande usine qui produira cent fois plus que n'auraient produit des travailleurs isolés; il faut qu'ils s'unissent dans le petit atelier et même dans la ferme agricole. L'homme isolé est impuissant : *væ soli!*

Mais cette union et cette coordination des efforts exige impérieusement une autorité qui s'impose aux volontés divergentes. Où trouverez-vous cette autorité, si tous les travailleurs sont égaux?

Vous croyez peut-être qu'il suffirait de fournir le capital aux travailleurs, et que ceux-ci sauront bien établir entre eux la discipline nécessaire. Eh bien! essayez. — Ou plutôt, étudiez l'essai qu'a tenté généreusement la République de 1848.

Des ouvriers voulaient organiser des coopératives de production; remarquez bien que c'étaient des ouvriers d'élite, laborieux et compétents, car les mauvais ouvriers trouvent plus avantageux de travailler aux risques d'un patron.

A ces bons ouvriers, l'Etat avança d'abondants capitaux : savez-vous combien ont survécu, parmi les nombreuses coopératives fondées sous de si heureux auspices; toutes ont sombré sauf deux ou trois; celles qui ont sombré ont péri faute d'une autorité directrice; les deux ou trois qui ont survécu n'ont pu vivre que parce qu'elles se sont transformées en entreprises patronales, employant des ouvriers salariés, soumis à la discipline qu'impose la distinction des classes.

La vie sociale nécessite donc des autorités chargées de diriger la production; où les trouverez-vous? La nature et la raison vous l'indiquent.

Des hommes travaillent contre rémunération fixe, sans intérêt direct au succès de l'affaire. Un homme est là, apportant les capitaux, risquant sa fortune, supportant les pertes et profitant des bénéfices; ne vous paraît-il pas juste que ce soit lui qui commande, puisque c'est à lui que la bonne ou la mauvaise direction de l'affaire bénéficiera ou préjudiciera?

Mais si c'est juste pour lui, c'est surtout utile pour le bien général. La nation est intéressée à ce que le travail de ses membres soit dirigé en vue d'une production aussi utile que possible. Qui donc y apportera plus de soin et d'intelligence que celui qui a à en attendre la fortune ou la ruine?

Mais comparez donc les industries privées, dirigées par un patron intéressé et responsable, avec celles établies par l'Etat et dirigées par des fonctionnaires. Ces fonctionnaires sont généralement des hommes compétents, honnêtes, attachés à leurs devoirs; mais ils ne risquent pas dans l'affaire le pain de leur famille; eh bien! de toutes ces industries de l'Etat, il n'en est pas une seule qui puisse se suffire; ou bien, elles puisent dans les fonds du budget pour couvrir leurs déficits, ou bien, elles s'abritent derrière un monopole qui leur permet de faire payer leurs produits plus cher qu'ils ne vaudraient sous un régime de libre concurrence.

La Providence n'a pas voulu que le monde du travail ressemblât à ces gardes nationales, assemblages de soldats sans chefs, où personne n'obéit, ni à ces armées sud-américaines, composées d'états-majors sans troupes, où tout le monde commande; la loi naturelle exige une distinction des classes qui, selon l'expression de l'Encyclique *Graves de Communi*, « est le propre d'un Etat bien constitué ».

Et cette diversité des conditions n'a pas pour but de procurer aux uns des jouissances refusées aux autres; elle a un but plus noble et plus nécessaire, elle fournit au monde du travail les autoritées indispensables à son organisation. Il y a donc, entre les différentes classes sociales, non pas une différence de bien-être, mais, comme le dit Léon XIII dans l'Encyclique *Quod Apostolici*, « une inégalité de droit et de pouvoirs qui » émane de l'Auteur même de la nature ».

Mais, ajoute l'Encyclique *Rerum Novarum :* « Cette inégalité tourne au » profit de tous, de la société comme des individus; car la vie sociale re- » quiert un organisme très varié et des fonctions fort diverses, et ce qui » porte précisément les hommes à se partager ces fonctions, c'est surtout » la différence de leurs conditions respectives. »

N'est-ce pas l'évidence même? Si tous les hommes avaient la même fortune, qui donc accepterait d'être le serviteur et consentirait à ne pas être le maître? Et le monde du travail serait plongé dans l'anarchie. La Providence y a sagement pourvu, non pas qu'elle ait toujours confié l'autorité au plus digne; croyez-vous que dans la famille, par exemple, le mari soit toujours supérieur moralement à l'épouse? Croyez-vous que dans l'Etat, le pouvoir soit toujours attribué aux citoyens les meilleurs et les plus honnêtes? La justice n'est pas parfaite en ce monde, mais elle aura son jour dans le ciel où souvent les premiers seront les derniers.

Voilà, Messieurs, dans ses grandes lignes, la loi naturelle qui régit le travail et la production de la richesse.

Mais pour adoucir les souffrances que ne peuvent empêcher les lois de l'autorité, de la liberté et de la propriété, *Dieu nous a imposé la grande loi de la charité.*

Il y aura toujours des pauvres parmi nous: et l'Evangile est rempli de menaces contre les mauvais riches qui n'auraient pas compati aux souffrances des indigents. Malheur à ceux qui auront joui sans faire la part des pauvres; malheur aux inutiles et aux égoïstes! « Les fortunés de ce monde, dit l'Encyclique *Rerum Novarum*, sont avertis que les richesses ne sont d'aucune utilité pour la vie éternelle, mais plutôt un obstacle, — qu'ils doivent trembler devant les menaces inusitées que Jésus-Christ profère contre les riches et qu'enfin il viendra un jour où ils devront rendre à Dieu, leur juge, un compte très rigoureux de l'usage qu'ils auront fait de leur fortune. »

***

Mais la doctrine de Rousseau et de la Révolution écarte par principe toute loi divine : l'humanité, s'érigeant en souveraine, n'accepte d'autre loi que sa volonté et ses passions; elle veut s'affranchir de la nécessité du travail et de l'obéissance.

Pour jouir davantage et moins travailler, elle spolie les propriétés légitimes : c'est le socialisme.

Elle supprime les autorités naturelles et leur substitue sa domination démagogique : c'est le démocratisme.

Et à cette double fin, elle utilise la puissance de l'Etat; c'est le socialisme d'Etat.

Il se rencontre parfois, hélas! des catholiques qui croient habile de s'associer l'Eglise à cette action révolutionnaire. Ils vont même parfois jusqu'à prétendre que c'est calomnier l'Eglise que dire qu'elle prêche aux hommes la résignation et le respect du bien d'autrui.

Mais, l'Eglise ne connaît pas ces défaillances : elle sait que la société humaine ne peut vivre sans une humble soumission aux lois providentielles qui imposent à tout homme des sacrifices et des renoncements; c'est pourquoi elle précise, d'après les règles de la justice immuable, les droits de chacun, les devoirs de chacun, les libertés et les responsabilités de chacun.

Et l'Etat qui, pour les philosophes rationalistes et révolutionnaires, résume tous les droits de la société et peut supprimer toutes les libertés et toutes les propriétés, — l'Etat est, aux yeux de l'Eglise catholique, une autorité légitime, établie par Dieu, mais limitée par la loi naturelle. Dans le domaine du travail et de la production des richesses, il a le droit et le devoir d'intervenir, mais seulement dans certains cas qui ne sont pas abandonnés à son arbitraire, *mais déterminés et limités par des principes qui dérivent de sa nature et de sa fin.*

Il a d'abord une mission administrative et gouvernementale qui doit tendre à assurer la prospérité de la nation, par la pratique de la religion, le respect de la justice, la modération des impôts, les progrès de l'industrie, du commerce et de l'agriculture. L'Encyclique *Rerum Novarum* nous dit qu'en cela l'Etat agit dans toute la rigueur de son droit et sans avoir à redouter les reproches d'ingérence.

L'Etat a une mission de police, il doit veiller à la sécurité de tous; et en vertu de ce principe, il devra faire respecter la vie, la santé et l'honneur des individus, — et veiller à ce qu'il n'y soit porté nulle atteinte, aussi bien dans l'exécution du contrat de travail qu'en toute autre circonstance.

On a dit inexactement — et Dieu sait les étranges conclusions qu'on en tire, — que par le contrat de travail, le patron s'oblige à respecter la santé et l'honneur de ses ouvriers. Mais cette obligation ne résulte nullement du contrat de travail; tout homme, en l'absence de tout contrat, est obligé de respecter la vie et la vertu de tout le monde.

Et c'est pourquoi l'Etat a le devoir de prescrire des mesures de sécurité au profit des ouvriers, comme il en prescrit aux compagnies de chemins de fer au profit des voyageurs.

Il interdira les modes de travail dangereux pour la moralité, comme il devrait interdire les publications et spectacles contraires aux bonnes mœurs.

Il interdira les travaux excédant les forces humaines et protégera tout spécialement les femmes et les enfants qui sont moins capables de se protéger eux-mêmes.

Mais, comme le dit l'Encyclique *Rerum Novarum,* « l'intervention de l'Etat a des limites déterminées par la fin même qui appelle le secours des lois. » L'Etat peut limiter le travail de l'ouvrier, pour empêcher qu'il ne soit porté atteinte à sa santé et à sa vie, mais non pour lui assurer plus d'agréments et de loisirs. Les nécessités de la nature sont la limite du droit de l'Etat.

Enfin, la protection de la vie humaine par l'Etat s'étend plus loin. Lorsqu'un homme ne peut y pourvoir autrement, il a le droit de prendre à autrui ce qui est strictement nécessaire pour sauver sa vie. L'exercice de ce droit exceptionnel entraînerait des discussions, des violences et des abus, si l'Etat n'intervenait par une sage organisation de l'assistance publique, mais seulement dans la mesure du strict nécessaire. Si l'Etat dépassait cette limite, il encouragerait la paresse et l'imprévoyance.

Mais avant de prélever ces secours sur le trésor public, l'Etat recherchera s'il n'y a pas une personne à qui incombe plus spécialement la charge de cette assistance. Et Léon XIII nous enseigne que le patron d'un ouvrier est tenu, et peut être contraint par l'Etat, à lui fournir ce qui est suffisant pour

faire subsister un ouvrier sobre et honnête. Mais Léon XIII, avec sa netteté et sa précision habituelles, a soin de nous dire qu'il ne s'agit ici que du strict nécessaire pour conserver l'existence *(manere in vita)* à quoi l'homme ne peut renoncer sans crime *(cui scelus est decsse)*. Il ne s'agit donc ici que du salaire « *nécessaire* » et nullement du salaire normal ni du juste salaire.

Mais l'Etat a aussi la mission de faire respecter la justice. Il doit intervenir partout où elle est violée, dans le domaine du travail comme ailleurs.

La justice est violée notamment, nous dit le *Motu Proprio* de Pie X, lorsque l'ouvrier ne fournit pas le travail dû, ou lorsque le patron ne paie pas le juste salaire.

L'Etat a donc incontestablement le droit d'intervenir pour obliger le patron à payer le juste salaire; *mais qu'est-ce que le juste salaire?*

Il est évident que le contrat de travail doit observer la justice commutative, qui exige que chaque partie reçoive une valeur égale à celle qu'elle donne. Il y a injustice, si le patron ne paie pas un salaire égal à la valeur du travail fourni, et si l'ouvrier ne fournit pas un travail de la valeur égale à son salaire. L'obligation de justice est réciproque; mais si l'on parle souvent du devoir incontestable du patron de payer le juste salaire, personne ne parle de l'obligation de l'ouvrier de faire un travail d'égale valeur.

On a même inventé une doctrine ingénieuse et nouvelle pour esquiver la difficulté; d'après elle, la mesure du juste salaire se trouverait dans les besoins du travailleur et de sa famille, et non dans la valeur de son travail.

(C'est exactement la théorie de M. de La Tour du Pin).

L'ouvrier, dit-on, a le droit de vivre de son travail, il a le droit de ne faire qu'un travail modéré, et d'obtenir, en retour, un salaire suffisant pour vivre, ainsi que sa famille, dans une aisance raisonnable. Peu importe donc la valeur réelle de son travail, cette valeur qui ne résulte pas de la volonté humaine, mais de la nature des choses : peu importe que l'ouvrier ait produit moins qu'il ne reçoit; à chacun selon ses besoins!

Mais ces besoins, qui donc les déterminera? Si les salaires ne sont pas mesurés d'après la loi naturelle de la valeur, où trouverez-vous une juste limite à opposer au désir illimité d'un bien-être toujours plus grand?

Ah! cette théorie est commode, elle autorise une générosité facile aux dépens des patrons qu'elle obligerait à payer des salaires sans relation avec la valeur produite. Mais, si le peuple voulait la mettre en pratique, qu'arriverait-il donc?

Par la loi ou par la violence, on pourra arracher au patronat des élévations de salaire successives et injustifiées.

Mais, ou bien le prix de la vie renchérira d'autant et l'augmentation apparente des salaires sera compensée par la dépréciation de la monnaie, puisqu'il faudra plus d'argent pour acheter les mêmes produits.

Ou bien, l'augmentation des salaires absorbera les capitaux du patronat, la classe ouvrière connaîtra quelques années de bien-être, pendant lesquelles la nation consommera plus qu'elle ne produira; mais lorsqu'elle aura dissipé l'épargne nationale, qui, malgré son importance est limitée, vous connaîtrez la famine dans un pays sans capitaux et sans industries prospères.

Faites toutes les théories que vous voudrez, elles sont séduisantes dans les livres, mais sur le terrain des faits, on ne lutte pas contre les lois de la nature.

Mais le socialisme d'Etat ne limite pas sa sollicitude aux seuls ouvriers

salariés, *pourquoi ne disposerait-il pas des propriétés privées au profit de ceux qui les convoitent?*

L'un voudrait contracter une assurance en la payant au-dessous de sa valeur; l'Etat accorde une subvention pour parfaire la différence.

L'autre voudrait acheter une propriété au-dessous de son prix; l'Etat accorde une subvention.

Un autre voudrait des capitaux pour son industrie et sa culture; les coffres de l'Etat s'ouvrent pour lui.

Pour justifier ces interventions, on a imaginé la théorie commode et élastique de la charité sociale. La société serait, dit-on, obligée comme les particuliers, à faire des libéralités aux petits et aux humbles.

Eh bien! non, l'Etat n'a ni le devoir, ni le droit de faire la charité : avec quoi la ferait-il? L'Etat ne possède rien, car il ne produit rien; toutes ses ressources proviennent de l'impôt, ou de l'emprunt que l'impôt remboursera. Toutes ses ressources proviennent d'un prélèvement sur les biens des particuliers. Sans doute, l'Etat a le droit de lever des impôts pour assurer les services qui sont sa mission, et même dans le cas, ses droits sont limités. « L'autorité publique, nous dit la *Rerum novarum*, agit contre la justice et l'humanité quand, sous le nom d'impôts, elle grève plus que de juste les biens particuliers. »

Mais si l'Etat ne doit pas dépasser une juste mesure dans la perception des impôts affectés aux services publics, il n'a jamais le droit de lever des impôts pour enlever au légitime propriétaire une somme d'argent dont il fera profiter d'autres personnes qui n'y ont aucun droit.

Dans ce qu'on est convenu d'appeler *la charité sociale*, l'Etat ne fait pas la charité puisqu'il ne possède rien, il l'impose aux particuliers, il dispose de leur avoir, contrairement aux enseignements de l'Eglise. Ecoutez saint Thomas : « C'est à la liberté de chacun qu'est laissé le soin d'administrer ses propres biens, de manière à venir au secours des pauvres. » Ecoutez le cardinal Pie : « Quand nous vous exhortons à la charité, nous vous demandons une offrande volontaire et par là même, nous sanctionnons vos titres sacrés de propriété... Dieu vous a donné un droit réel et absolu, « un » droit dans l'exercice duquel vous ne devez compte qu'à lui-même ». Ecoutez Léon XIII dans la *Rerum novarum* : « C'est un devoir, non de justice, mais de charité chrétienne, un devoir par conséquent, dont on ne peut poursuivre l'accomplissement par la voie de la loi ».

La charité sociale, la charité d'Etat, c'est une violation du droit de propriété, et c'est la porte ouverte aux abus que Léon XIII déplorait dans l'Encyclique *Inscrutabili* : « l'administration inconsidérée de la fortune publique, la profusion et la malversation ».

***

Mais les appétits et les convoitises ne trouvent pas toujours l'Etat assez docile.

La Révolution, le naturalisme, le libéralisme, la doctrine du Contrat social font de l'Etat le produit de la volonté de la foule. La logique révolutionnaire veut donc que l'état soit soumis à la multitude; et l'instrument le plus efficace d'asservissement de l'Etat, c'est l'Association révolutionnaire. Sous la Terreur, les Clubs faisaient trembler la Convention; aujourd'hui, il y a d'autres associations ni moins injustes ni moins violentes, et l'Etat tremble devant elles.

Sur ce point, l'enseignement catholique est formel : entre les associa-

tions catholiques et les associations naturalistes et révolutionnaires, il y a un abîme infranchissable; autant les unes sont encouragées, autant les autres sont réprouvées.

Mais ce qui les différencie, ce n'est pas l'étiquette; dénommez-les catholiques, chrétiennes ou autrement, cela ne suffit pas; l'esprit qui les anime, la doctrine qu'elles professent, la morale qu'elles suivent, c'est tout.

L'association catholique respecte la loi divine, la justice, la liberté, la propriété, l'autorité légitime.

L'association révolutionnaire se pose en maîtresse, elle est sa loi, elle crée le droit, elle dispose souverainement de la propriété patronale et de la liberté des ouvriers.

Des ouvriers entrent au service d'un patron, un salaire est convenu pour un travail convenu. Savez-vous les conséquences de ce contrat d'après la doctrine syndicaliste?

Le patron est obligé par sa parole, les ouvriers ne le sont pas.

Ils réduiront la durée du travail, ils exigeront des augmentations de salaire, *car ils se disent l'autorité professionnelle.*

Et si le patron ne cède pas, ils se mettront en grève, une grève qui les dispense d'exécuter leur contrat, mais qui, d'après eux, ne libère pas le patron : la grève ne rompt pas le contrat, disent-ils.

Et pendant cette grève, le patron ne peut pas disposer de son usine, il n'a pas le droit d'embaucher de nouveaux ouvriers et nul travailleur n'a le droit de se soustraire à l'autorité syndicaliste.

En fait, c'est le syndicat qui serait le vrai propriétaire de l'usine, ne permettant de l'ouvrir que quand il lui plairait, fixant la durée et le prix du travail, et ne laissant au patron que le droit de faire faillite, trop heureux si sa personne et sa famille échappent à des violences, jamais réprimées et bien vite excusées.

N'est-ce pas là, selon la parole de l'Encyclique *Inscrutabili,* « le libre assouvissement des cupidités perverses, l'impunité des crimes et des méfaits, et l'oppression des meilleurs citoyens de toutes classes. » N'est-ce pas la suppression de la légitime liberté des ouvriers laborieux, la violation de la propriété privée, la subordination de l'autorité patronale? N'est-ce pas la synthèse de la morale du libéralisme révolutionnaire?

Eh bien! on a voulu concilier ces doctrines révolutionnaires avec la doctrine catholique.

On a imaginé une autorité nouvelle : *la profession,* l'ensemble des travailleurs unis par les mêmes intérêts, *serait une institution de droit naturel,* comme la cité et la famille, ayant, comme la cité et la famille, une autorité légitime sur toutes les personnes exerçant le même métier.

Famille, profession, cité : trilogie devenue banale. Que faut-il penser de cette assimilation de la profession à la famille et à l'Etat?

Eh bien! non, l'Eglise catholique ne reconnaît pas que la loi naturelle ait institué la profession comme une société de droit naturel possédant une autorité constituée par Dieu.

La famille, la cité, sont des créations de la loi naturelle; les Livres Saints, les théologiens catholiques en parlent fréquemment. Quant à une autorité naturelle organisant le travail, il y en a une, c'est vrai; elle est fréquemment citée dans la Sainte Ecriture et notamment dans les Epîtres de saint Paul et dans l'Epître de saint Pierre; c'est l'autorité du maître sur le serviteur : « *Servi, obedite dominis carnalibus.* » Mais où donc est-il question de l'autorité collective de la profession?

Certes, le Saint-Siège encourage et bénit les associations ouvrières ca-

tholiques; il serait trop long d'énumérer tous les documents pontificaux qui conseillent leur fondation; citons notamment les Encycliques *Quod Apostolici, Humanum Genus, Rerum Novarum, Graves de Communi*, le *Motu proprio* de Pie X, la lettre sur le « Sillon » et j'en omets un grand nombre. Il n'est pas douteux que les Souverains Pontifes estiment que ces associations sont utiles et désirables, pourvu qu'elles soient établies sur des bases saines.

Mais l'Eglise nous présente ces associations comme une œuvre utile et contingente et non comme une société créée et imposée par le droit naturel.

On prétend que la profession est une institution créée par la nature, comme la cité et la famille. Comment se fait-il donc que l'humanité ait généralement ignoré l'existence de cette institution du droit naturel? La famille, la cité, elles, ont existé de tout temps et en tout lieu, parfois sous des formes défectueuses; mais jamais l'humanité ne les a ignorées.

Comment se fait-il donc que l'Eglise, fidèle gardienne de la loi divine — de la loi naturelle comme de la loi révélée, — ait, elle aussi, ignoré si longtemps cette prétendue institution du droit naturel?

Car elle l'a généralement ignorée, même dans les siècles et les nations où sa doctrine était le plus fidèlement acceptée.

On nous parle des *corporations* abolies par la Révolution; oui, elles ont existé, mais pendant un petit nombre de siècles et non toujours, dans un petit nombre de villes et non partout. Reportez-vous à l'époque de leur plus splendide floraison; elles réunissaient quelques artisans de certaines villes, elles laissaient en dehors d'elles les travailleurs d'un grand nombre de cités, et la totalité des travailleurs des campagnes. Dans l'Europe du moyen âge, les corporations ne groupaient pas la vingtième partie de la population catholique vivant de son travail.

Comment se fait-il que l'Eglise n'ait jamais protesté contre cette lacune, si elle était réellement une violation du droit naturel?

Eh bien! non seulement l'Eglise ne réclama pas la généralisation des corporations, mais voilà un pape, Pie VII, qui, par *Motu proprio* du 16 décembre 1801, les supprima dans ses Etats. Que les Papes puissent différer d'opinion, suivant les époques, sur l'opportunité d'organismes contingents, c'est très naturel. Mais croyez-vous qu'un pape, docteur de la loi divine et assisté du Saint-Esprit, pourrait commettre une erreur sur le droit naturel, et supprimer une institution créée par Dieu lui-même? Croyez-vous qu'il pourra jamais se rencontrer un pape qui supprime, par exemple, l'institution de la famille?

Et après lui, Léon XII, Pie VIII, Grégoire XVI ne réparent pas son erreur! Pie IX, par *Motu proprio* du 14 mai 1852, permet de reconstituer les corporations, mais comme associations libres et facultatives.

Tous ces papes se sont-ils donc trompés?

Enfin, Léon XIII vient, enfin Pie X! Et les associations professionnelles furent énergiquement recommandées et encouragées; mais, comme leurs prédécesseurs, ils ne voient en elle que des créations humaines, contingentes, libres, créées par la volonté de leurs membres.

Parlant de la cité et de la famille, Léon XIII écrit dans la *Rerum novarum :* « Aussi bien que la Société civile, la famille est une société proprement dite, avec son autorité et son gouvernement propre : l'autorité paternelle. »

Mais, pour l'association professionnelle, Léon XIII dit, dans la même Encyclique, qu'il veut « exposer leur opportunité et leur droit à l'existence ». Et ce droit à l'existence, où va-t-il le chercher? Dans la liberté d'association :

« La société privée est celle qui se forme dans un but privé, comme lorsque deux où trois personnes s'associent pour faire le négoce... Il n'est pas au pouvoir de l'Etat de leur dénier l'existence. »

Et ces associations, comment seront-elles organisées? La *Rerum novarum* nous répond encore :

« Si donc, comme il est certain, les citoyens sont libres de s'associer, ils doivent l'être également de se donner les statuts et règlements qui leur paraissent le plus appropriés au but qu'ils poursuivent. »

En enfin, rappelons que Léon XIII et Pie X n'ont jamais parlé de l'association ouvrière qu'en l'assimilant, non à la cité et à la famille, mais à d'autres œuvres, utiles mais assurément contingentes.

« Les maîtres et les ouvriers eux-mêmes peuvent singulièrement aider à la solution par toutes les œuvres propres à soulager les indigents et à opérer le rapprochement entre les deux classes. De ce nombre sont les sociétés de secours mutuels, les institutions diverses, dues à l'initiative privée, qui ont pour but de secourir les ouvriers ainsi que leurs veuves et leurs orphelins... Mais la première place appartient aux corporations ouvrières... »

De même l'Encyclique *Graves de Communi*, le *Motu Proprio* de Pie X et bien d'autres documents.

Pardonnez-moi d'avoir insisté si longuement sur ce point de doctrine : vous en voyez l'importance.

Et maintenant, *quels sont les droits de ces associations?*

Peuvent-elles déclarer la grève?

Les principes de la justice naturelle répondent :

Sauf circonstances exceptionnelles, nul travailleur n'est tenu de donner son travail au-dessous de son prix. S'il ne trouve pas le salaire qu'il croit juste, il est libre de le chercher ailleurs : la loi de l'offre et de la demande est faite pour lui comme pour le patron.

Mais la justice impose des réserves capitales :

Il n'est pas permis de déclarer brusquement la grève, si elle doit compromettre le travail commencé, détériorer l'outillage, ou causer quelque autre perte injuste au patron; l'Encyclique *Rerum Novarum* nous le dit : « Voici les devoirs de l'ouvrier : il doit fournir intégralement et fidèlement tout le travail auquel il s'est engagé par contrat libre et conforme à l'équité : il ne doit pas léser son patron dans ses biens... »

Et, d'autre part, il n'est pas permis de faire une grève dirigée contre la nation, contre le public. Dans ce cas, « il appartient aux pouvoirs publics de porter un remède », dit la *Rerum Novarum*, « car ces chômages, non seulement tournent au détriment des patrons et des ouvriers eux-mêmes, mais ils entravent le commerce et nuisent aux intérêts généraux de la société. »

Quand des boulangers affament une ville, quand les travailleurs des postes et des chemins de fer arrêtent la vie sociale, quand les ouvriers des houillères anglaises suspendent le travail de toute une nation, ce n'est plus un libre débat entre employeurs et employés, c'est un chantage contre la patrie pour faire marcher les pouvoirs publics. Un gouvernement qui capitule devant une telle pression, trahit son devoir de défense sociale.

Sous ces réserves, les travailleurs ont le droit de faire grève.

— La grève est déclarée par le Syndicat; cette décision est-elle *obligatoire* pour ceux qui voudraient continuer le travail?

La doctrine catholique ne reconnaît pas une autorité au corps professionnel et la raison, le bon sens sont d'accord avec elle.

Quelle serait donc l'origine de l'autorité du corps professionnel?

On dit que, entre les ouvriers d'une même profession, il y a communauté et interdépendance d'intérêts; par conséquent, les ouvriers qui com-

promettent le succès d'une grève, en refusant de s'y associer, empêchent leurs camarades d'obtenir l'augmentation de salaire qu'ils espéraient.

Mais il y a interdépendance d'intérêts, non pas seulement entre les membres de la profession, mais entre tous les membres de la société humaine. Une grève avortée ne procurera pas la hausse de salaire désirée; mais une grève réussie, amenant cette hausse, entraînera peut-être le renchérissement du produit, ou la raréfaction du travail, ou la ruine de l'entreprise.

Il y a des intérêts complexes et divergents : Pourquoi les uns seraient-ils plus sacrés que les autres pour la conscience des travailleurs?

Et puis, remontons aux principes, des intérêts ne constituent pas des droits, ni des devoirs.

L'ouvrier a des intérêts, mais il en est seul juge.

Il a des devoirs aussi :

Il a le devoir de vivre par son travail, donc de choisir librement les travaux qu'il croit le plus utile à lui-même;

Il a le devoir d'assurer la subsistance de sa femme et de ses enfants, à qui il doit plus qu'à ses camarades d'atelier;

Il a le devoir de prévoir l'avenir et de ne pas tuer l'industrie dont il a besoin pour vivre.

Ce sont là des devoirs individuels, qui pèsent sur lui et non sur une collectivité. C'est à lui à sauvegarder librement les intérêts de son propre foyer.

— Mais, supposons la grève acceptée et observée par tous les ouvriers de l'entreprise. Le patron aurait-il le droit de chercher d'autres ouvriers? D'autres travailleurs auraient-ils le droit de prendre la place des grévistes?

Les syndicalistes le nient : ils sont l'autorité, ils disposent de l'usine, nul ne peut y travailler sans leur consentement.

Mais quels sont donc ces travailleurs qui viendraient prendre la place des grévistes?

Les grévistes gagnaient par exemple 4 francs et ils en demandent 5. Croyez-vous que des ouvriers gagnant 6 francs vont quitter leurs bonnes places pour prendre ces emplois à 4 francs?

Non, ceux qui occuperont les places désertées par les grévistes, ce sont les ouvriers moins bien partagés, qui cherchaient des salaires modestes, sans pouvoir les trouver.

Réservons notre sympathie aux plus laborieux et notre pitié aux plus malheureux.

Sans doute, je souhaiterais une large aisance pour tous : mais quand il y a des hommes courageux et laborieux qui souffrent de la faim sans trouver du travail, le progrès social ne consiste pas à élever les salaires des catégories privilégiées, mais à les établir à un niveau qui augmente les emplois pour que tous puissent vivre en travaillant.

Et ce progrès, c'est la liberté du travail qui l'assurera.

Et l'Eglise catholique protège ce progrès et cette liberté, comme elle protège tous les progrès et toutes les libertés. Ecoutez encore la grande voix de Léon XIII dans l'Encyclique *Longinqua Oceani :* « Les ouvriers ne » devront jamais oublier qu'il est juste et désirable de revendiquer et de » sauvegarder les droits du peuple, mais toujours sans manquer à leurs » propres devoirs. Et ils en ont de très grands : Respecter le bien d'autrui, » laisser à chacun la liberté pour ses propres affaires, n'empêcher personne » de travailler où il lui plaît et quand il lui plaît. »

Voilà les enseignements sociaux de l'Eglise.

Sous l'égide des lois de justice et de charité, elle protège toutes les libertés légitimes, la liberté individuelle, la liberté de la famille, la liberté du

travail, la liberté de l'épargne, la liberté de la propriété, la liberté d'association. Quand l'Eglise se dit la protectrice de la liberté, elle proclame une réalité : « *Veritas liberabit vos.* »

Mais quand l'humanité s'égare dans l'erreur naturaliste et libérale, quand elle veut s'affranchir de la loi divine, la liberté de la foule est l'oppression de tous par tous : les intérêts se substituent aux droits, la force prend la place de la justice, la démagogie détrône l'autorité.

La Révolution, c'est la domination exercée par des associations violentes : aujourd'hui les clubs de la Terreur sont remplacés par le syndicalisme révolutionnaire. Par des menaces, par des violences, par des grèves qui affament les villes et suspendent la vie sociale de nations entières, il torture la société pour l'asservir et courber les pouvoirs publics sous sa domination. Et les parlements tremblent devant lui, comme la Convention tremblait devant les sections en armes; et la majesté des lois s'humilie devant les factieux.

Saluez ! c'est la Révolution qui passe, instituant le régime de la force au service des intérêts, le régime de la puissance illégitime usurpant l'autorité et violant la liberté, la propriété, le droit.

Mais, nous dit-on, le mouvement qui emporte l'humanité moderne est irrésistible : à la contrarier, on se briserait sans l'arrêter.

Relisez l'Encyclique *Pascendi* sur le modernisme, c'est toujours la même menace : on veut que l'Eglise achète son salut par une capitulation.

Eh bien ! non, la vérité est éternelle, nous mourrons peut-être en la défendant, mais elle ne périra pas.

Après un triomphe éphémère, la Révolution sera brisée, car lorsque l'humanité viole l'ordre naturel, la nature elle-même reprend ses droits et venge durement les lois morales outragées.

La Révolution sociale pourra donner au peuple quelques années de bien-être; il vivra joyeusement, jouissant beaucoup, travaillant peu, dissipant l'épargne accumulée au cours des siècles par les laborieuses générations qui nous ont précédés. Mais, les propriétés privées, les richesses de la nation seront vite épuisées, et alors, avec un outillage national usé, des industries désorganisées, des capitaux dissipés et consommés, ce sera la misère générale, la décadence de la nation pour de longs siècles : c'est l'histoire lamentable des peuples qui ont voulu jouir.

Mais, pour prévenir ces malheurs, pour éviter le châtiment de la justice immanente, Dieu nous offre un autre remède : c'est sa vérité qu'il faut faire connaître; c'est sa loi sage et providentielle qu'il faut faire aimer et observer.

Le peuple écoutera-t-il la voix de la raison et de la religion? Chez lui, le sentiment du devoir et de la justice est toujours vivant; même lorsqu'il suit une voie erronée, il est souvent plus trompé que pervers, et l'on peut saluer avec joie et fierté les soudains tressaillements de la conscience nationale qui autorisent toutes les espérances.

Et puis, comptons sur la grâce de Dieu, elle opère sur les nations comme sur les individus. Efforçons-nous de la mériter, par la foi et par la charité : servons avec désintéressement les véritables intérêts du peuple, portons-lui notre amour et disons-lui la vérité.

Dire la vérité au peuple, c'est souvent une tâche ingrate : Jésus-Christ nous a avertis que nous serions persécutés à cause de Lui. Acceptons le devoir austère, ne recherchons pas une vaine popularité, fuyons les transactions, méprisons les habiletés.

Jésus dormait sur la barque de Pierre assaillie par la tempête : et ses disciples épouvantés l'appelèrent à leur secours : « Maître, sauvez-nous, nous périssons. »

Aujourd'hui, des hommes plus habiles se chargent de sauver eux-mêmes la barque de l'Eglise. Pourquoi donc est-elle ballottée par les flots furieux des passions? C'est l'orgueil qui ne veut pas s'incliner devant ses mystères. Allégeons-la du poids mort de la foi!... c'est la nature humaine qui se révolte contre la souffrance, l'obéissance, le respect du bien d'autrui : allégeons-la du poids mort de la morale!

Pour sauver la barque de Pierre, c'est Jésus qu'on jette par-dessus bord!

Ah! Ne vous inquiétez pas de sauver l'Eglise, ce n'est pas votre mission. Jésus-Christ s'en est chargé et il suffira à sa tâche.

Mais faisons notre propre salut et pour cela attachons-nous au Sauveur : dans sa religion, il n'y a ni un dogme inutile, ni un précepte superflu, mais il y a tout ce qui est nécessaire : cherchons le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste nous sera donné par surcroît.

S'ils se pénètrent de la lecture de ces pages, nos amis auront un fil conducteur solide et sûr au milieu du labyrinthe de questions qui s'agitent.

POST-SCRIPTUM

Aux citations de la presse catholique constitutionnelle, faites dans l'article « Un terrain défoncé », il serait regrettable de ne pas joindre ces autres lignes du *Havre-Eclair*, où, parmi le reste, ce journal explique doctement qu'entre le Ralliement et les directions de S. S. Pie X, il n'existe qu'une *nuance négligeable!!!*

Le Pape ne dit pas aux fidèles d'aimer la République, il ne leur dit même pas de l'accepter comme un fait, mais il leur signifie très nettement, par la voix autorisée de son secrétaire d'Etat, que *c'est une entreprise vaine de la combattre* et que, pour des gens avant tout soucieux du bien de la religion, il y a mieux à faire qu'à comploter, l'Eglise n'ayant rien à gagner et *tout à perdre* à un changement de régime.

Et qu'est-ce donc, *au fond*, que cette invitation à laisser la République tranquille sinon, comme l'avait compris l'interlocuteur de Mgr d'Annecy, *un appel indirect* fait aux catholiques opposants qui usent dans la guerre au régime le plus clair de leurs ressources et de leur temps, afin qu'ils « développent l'action religieuse sur le terrain *constitutionnel* » entendu au sens (!) de terrain pratiquement (!!) neutre (!!!)?

Et nous voyons très bien *la nuance* qui théoriquement différencie ces directions de Pie X des directions de Léon XIII qui déterminèrent le « *ralliement* ». Mais tout homme de bon sens reconnaîtra avec nous que, *pratiquement*, dans les circonstances actuelles, *cette nuance est négligeable*, puisque les instructions du Pape régnant aboutiraient, comme auraient dû aboutir celles de son prédécesseur, *à désarmer l'opposition anticonstitutionnelle.*

La pire espèce de sourds est celle qui ne veut pas entendre.

Le Gérant : G. STOFFEL

IMP. DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, 41, RUE DU METZ, LILLE. — 62a.

LA PHILOSOPHIE DE BERGSON (1)

Qui donc osait dire que notre époque est stérile en grandes pensées comme en grandes œuvres?

Déjà, en 1909, William James déclarait que la philosophie séculaire, assoupie depuis de longues années, s'était « éveillée soudain, le front caressé par une brise du matin, tandis qu'à ses oreilles arrivait doucement un chant d'oiseau » (2), le chant de M. Bergson.

Et voilà que, surenchérissant sur ces gracieuses métaphores, M. Edouard Le Roy, dans la *Revue des Deux-Mondes* (3), entonne un vrai dithyrambe en l'honneur de l'illustre professeur de philosophie du Collège de France :

« Il y a aujourd'hui un philosophe dont partout sonne le nom, que les gens du métier, — même s'ils le discutent ou le contredisent, — jugent comparable aux plus grands et qui, écrivain autant que penseur, renversant la convention des barrières techniques, trouve le secret de se faire lire à la fois au dehors et au dedans des écoles. Sans nul doute, et, de l'aveu commun, l'œuvre de M. Henri Bergson comptera aux yeux de l'avenir parmi *les plus caractéristiques, les plus fécondes et les plus glorieuses de notre époque*. Elle marque une date que l'histoire n'oubliera pas; elle ouvre une phase de la pensée métaphysique; ... on peut déclarer la révolution qu'elle opère égale en importance à la *révolution kantienne* ou même à la *révolution socratique*. Voici que, d'un pôle de la pensée à l'autre pôle, son influence vit et travaille, et l'action de ferment qu'elle exerce ... s'étend aux domaines les plus divers..., domaine politique et social;... domaine de la spéculation religieuse, où... on la croit appelée à fournir une illustre et lumineuse et bienfaisante carrière; domaine de la science pure,... domaine de l'art enfin... On ne saurait deviner tout ce que réserve l'immense lointain des horizons qu'ouvrent (les livres de M. Bergson). Mais ceci au moins est sûr:

1. Œuvres de Bergson : *Essai sur les données immédiates de la conscience*, 1889 ; *Matière et mémoire*, 1896 ; *l'Evolution créatrice*, 1907.

Mgr Elie Blanc, *La Pensée contemporaine*, 1907-1908 ; *Examen de « l'Evolution créatrice »*, pp. 167-179 ; mars 1912, *La « Philosophie nouvelle » et M. Edouard Le Roy* ; juin 1912, *Essai de morale sociale inspiré du bergsonisme*, par M. Wilbois.

Etudes : P. Grivet, *Henri Bergson*, 5 et 20 octobre 1909, 20 juillet 1910 ; P. de Tonquédec : *Comment interpréter le monde?* 5 mars 1908 ; *M. Bergson est-il moniste?* 20 février 1912.

Revue de métaphysique et de morale : Louis Weber, *L'évolution créatrice par Henri Bergson*, septembre 1907.

Revue philosophique, juillet 1907 : G. Rageot, *L'évolution créatrice*, d'après H. Bergson.

Revue de philosophie, juin 1908 : Aimel, *Individualisme et Philosophie bergsonienne*. — Sept.-oct. 1911 : *L'Evolutionisme de M. Bergson*.

Revue des Deux Mondes, 1er et 15 février 1912. Edouard Le Roy, *Une Philosophie nouvelle*. Ces deux articles viennent de paraître en volume.

M René Gillouin : *La Philosophie de M. Bergson ;* un vol. in-12, 1912.

Correspondance de Rome, 22 mai 1912.

2. A pluralistic universe, p. 265. Londres, 1909.

3. 1er et 15 février 1912.

c'est que, par eux, dans l'histoire de la pensée humaine, en vérité, quelque chose de nouveau commence » (1).

Après cela, Pythagore et Parménide, Socrate, Platon et Aristote, Chrysippe et Cléanthe, Plotin et Proclus, saint Thomas et Suarez, Descartes et Pascal, Malebranche et Leibniz, Thomas Reid et Kant, Hégel et Schopenhauer, Herbert Spencer et Nietzche, n'ont qu'à se bien tenir ou plutôt qu'à s'éclipser devant M. Henri Bergson :

Le soleil est levé; retirez-vous, étoiles!

Et c'est un catholique pratiquant, — dont le modernisme, il est vrai, fut condamné par l'*Index* dans le livre *Dogme et critique*, — qui fait ainsi l'éloge hyperbolique d'*Une Philosophie nouvelle*, éloge dont le *Bulletin de la Semaine* du 28 février 1912 a publié toute une partie sans faire la moindre réserve.

M. Fonsegrive, dans la *Démocratie* du 1er avril, mettait sur les lèvres d'un de ses anciens élèves, ce que voici :

« Oui, nous en avons assez de tous ces bonzes, de tous ces pontifes. A la Sorbonne, dans les Facultés, venus des lycées ou bien des collèges libres, nous nous rencontrons, nous nous estimons. Nous ne sommes pas d'accord sur tout; mais nous sommes du moins d'accord sur ceci, c'est que les « vieux », dès qu'ils sortent de leur compétence, déraillent et nous ennuient. *Nous n'avons qu'un professeur de philosophie, Bergson, parce qu'il dit des choses neuves et vivantes.* » (2).

Naguère encore on lisait dans le *Bulletin des professeurs catholiques de l'Université :* « Je n'oublierai jamais l'émotion dont me transporta la lecture de *l'Evolution créatrice*, écrit M. Lotte. J'y sentais Dieu à chaque page. Il faut avoir vécu des années sans Dieu pour savoir avec quelle joie on le retrouve. Les livres de Bergson me l'ont fait retrouver. C'en est assez pour que je leur garde une éternelle reconnaissance... »

Comme les jeunes gens, les dames raffolent de M. Bergson (3).

---

1. *Revue des Deux Mondes*, pp. 551, 552, 553.
L'on conçoit aisément que M. Bergson ait ainsi caractérisé les deux articles de M. Edouard Le Roy : « Cette étude ne pouvait être plus consciencieuse ni plus fidèle... A mesure que l'étude avance, elle témoigne d'un effort croissant de condensation... Pour donner un pareil sentiment au lecteur, il a fallu beaucoup plus qu'une étude attentive de mes travaux : il a fallu *une profonde sympathie de pensée*, la faculté de repenser, d'une manière personnelle et originale, ce qu'on expose ». La *Revue des Deux-Mondes* du 1er juillet, dans le *Bulletin bibliographique*, fait sienne cette appréciation.

2. M. Rageot disait dans la *Revue de Philosophie*, juillet 1907 : « Pendant des années toute la jeunesse fut bergsonnienne et elle va le devenir ».

3. M. Bergson a tenu, dans un entretien qu'il avait naguère avec M. de Maizière, du *Gaulois*, 7 mai, « à détruire une légende qui s'est créée autour de son enseignement au Collège de France.

» On m'a représenté comme un philosophe pour dames, un métaphysicien pour gens du monde. Je ne mérite pas cet éloge, ou je n'ai pas encouru

N'a-t-on pas vu, par l'article de l'éminent directeur de la *Critique du Libéralisme*, 1er janvier 1912 : « *La philosophie de Bergson entrée au grand séminaire,* » sous la forme d'un cours polycopié sur « le principe de causalité, son caractère analytique, » et sur l'effet et la cause, qui ne seraient pas réellement et substantiellement distincts ?

D. C. G. écrivait dans la *Correspondance de Rome* du 22 mai dernier :

J'ai rencontré un prêtre qui considérait les preuves traditionnelles de l'existence de Dieu comme de purs sophismes. Pour toute démonstration, il en appelait à l'autorité de M. Bergson; et toute critique de cette nouvelle infaillibilité lui paraissait une insolence ou un enfantillage. Un autre, — professeur de philosophie dans un institut religieux, qui d'ailleurs a eu le bon sens de se passer de ses services, — me déclarait n'avoir jamais été gêné dans ses convictions catholiques par les idées de Bergson, qu'il acceptait intégralement !

L'*Ami du Clergé* écrivait naguère : « Parmi l'auditoire féminin et mondain (de M. Bergson), on remarque nombre aussi d'ecclésiastiques. Evidemment ! Cela ne pouvait manquer. La mode du bergsonisme devait sévir chez nous, chez certains d'entre nous, et non pas seulement chez les modernistes avérés, mais chez ces pauvres snobs qui sont à l'affût de toutes les modes et qui sont prêts d'avance, pour se donner figure de gens entendus, à faire risette à tous les Bergson et les Bou-

---

ce blâme, à votre choix; les femmes qui suivent assidûment mes cours sont presque toutes des candidates à des grades universitaires élevés; il y a parmi elles beaucoup d'étrangères qui goûtent la précision de la méthode française; mais je doute que le snobisme le plus endurci ait pu résister longtemps à la sévérité de mes leçons.

» On a dit que les rues voisines du Collège de France étaient, aux heures de mes cours, encombrées d'automobiles de luxe. Hélas ! monsieur, combien osée est cette flatterie ! J'ai bien vu quelquefois des voitures arrêtées au seuil de mon amphithéâtre, mais je n'en ai jamais vu descendre que des journalistes. Ce qu'il est seulement permis d'affirmer, c'est le penchant récent des femmes pour l'étude des questions philosophiques et scientifiques, mais j'entends des femmes dont la culture intellectuelle est assez développée pour qu'elles puissent s'intéresser à des travaux d'ordre purement abstrait ».

Malgré ce démenti intéressé, le *Temps* lui-même, habituellement respectueux pour les maîtres du jour, commence à parler de façon assez irrévérencieuse de M. Bergson et de son auditoire trop féminin et trop mondain. On le compare ailleurs à Caro et aux Carolines. Vienne un nouveau Pailleron qui en fasse le philosophe d'un nouveau *Monde où l'on s'ennuie,* et comme pour le pauvre Caro, ce sera la fin, la fin d'une mode qui aura fait beaucoup de mal, et le retour, espérons-le, à des idées un peu plus sérieuses.

Le *Matin* de juillet 1912 publiait à la gloire de M. Bergson un article qui ne manque point de gaîté. On y voyait que le bergsonisme est la « philosophie à la mode » et que « tout Paris et » (surtout !) « *tout Cosmopolis* » s'écrasent aux leçons de l'Evolution créatrice :

« Les jeunes gens l'arborent fièrement, les artistes y cherchent une esthétique nouvelle, les hommes de science une méthode et les âmes ferventes une religion ».

troux et les James d'aujourd'hui ou de demain, et qui tiendront à honneur de leur ouvrir les portes de revues à étiquette dissimulée, et qui, devant les chétifs ignorants que nous sommes, prendront leurs grands airs mystérieux et pédantesques pour nous inviter à saluer en M. Bergson l'homme providentiellement suscité pour « restituer le spiritualisme ! »

Le *Gaulois* du 7 mai dernier publiait un article de M. de Maizière, qui faisait l'apologie de la philosophie de M. Bergson, « *un philosophe hors de pair, honneur de la pensée humaine.* »

M. Bergson, disait-il, pense aussi que la doctrine de l'évolution ne saurait conserver la forme que Darwin lui a donnée. L'évolution des espèces n'est pas purement accidentelle. L'apparition de l'homme correspond à quelque chose d'absolument nouveau, à la rupture d'une chaîne. En ce sens, il y a un abîme entre l'animal, même le plus intelligent de la série, et l'homme.

Il a été amené à penser à un *élan originel*, à un *élan vital*, auquel il est possible à chacun de donner le nom qu'il lui plaît, à une *poussée* extérieure à la matière, différente de la matière, qui, pénétrant et magnétisant cette matière, se pliant à ses formes et à ses qualités, a, peu à peu, élevé les plus humbles masses de protoplasme jusqu'aux formes supérieures de la vie. Ce philosophe moderne, dont on peut dire que l'enseignement, aujourd'hui, fait loi dans toutes les écoles du monde, pense qu'il est nécessaire, en pratiquant même les procédés d'observation des sciences exactes les plus abstraites et les plus rigides, d'admettre, pour rendre compte des phénomènes d'évolution, l'existence d'une force extérieure à la matière. En d'autres termes, il revient, non plus à la conception spiritualiste des doctrines d'autrefois, mais à un spiritualisme plus savant, si l'on veut, mais non moins essentiel.

M. l'abbé Lorette, professeur dans un externat de lycéens, ne dit-il pas, dans l'enquête de la *Revue hebdomadaire* sur la jeunesse : « La philosophie de l'histoire et de la vie, chez les écoliers, revient à penser, avec Héraclite et *Bergson,* que tout s'écoule, que rien ne recommence, qu'on ne se baigne pas deux fois dans le même fleuve, qu'il y a du nouveau sous le soleil, etc. »

Dans la même enquête sur la Jeunesse instituée par la *Revue hebdomadaire*, le vice-président de la Conférence Ozanam célèbre sans restriction « la renaissance du spiritualisme parmi la jeunesse intellectuelle. » — Cet optimiste « ne prendrait-il pas, dit M. le chanoine Gaudeau (1), pour spiritualisme la contagion de l'idéalisme pragmatiste et moderniste selon James et Bergson » ?

Est-ce que mon collègue M. Ollion, professeur de philosophie aux Facultés catholiques de Lyon, n'a pas eu à corriger, comme moi, des dissertations philosophiques émanant d'élèves de collèges libres ecclésiastiques et où ne se rencontraient que trop de traces d'un bergsonisme enseigné par les professeurs-prêtres de ces jeunes philosophes ?

1. *Foi catholique,* 25 mai, p. 401.

I

Que M. Edouard Le Roy glorifie le talent du professeur dont les cours sont si goûtés que, chaque vendredi, le plus vaste amphithéâtre du Collège de France est pris d'assaut une heure à l'avance, que les auditeurs et les auditrices disent tous : « C'est un charmeur », et que les jeunes l'appellent « l'alouette », à cause, sans doute, de ses envolées vers le ciel bleu où il chante si bien, à la bonne heure.

Mais que M. Edouard Le Roy aille jusqu'à dire « que l'instrument de choix pour la pensée philosophique, c'est la *métaphore*, et aussi bien l'on sait quel incomparable maître en métaphores est M. Bergson » (p. 577), parce que, dit-il, « beaucoup d'images diverses empruntées à des ordres de choses très différentes, peuvent, par la convergence de leur action, diriger la conscience sur le point précis où il y a une certaine intuition à saisir, » voilà qui semblera inacceptable à quiconque est convaincu que la philosophie ne vit pas de *métaphores*, plus ou moins brillantes, d'images de toute sorte empruntées à « l'immense érudition scientifique de M. Bergson » (1).

M. Le Roy et son maître abusent des métaphores, dit Mgr Blanc, mars 1912 (2), « jusqu'à changer leurs dissertations philosophiques en exercices d'une brillante rhétorique. Leurs idées disparaissent derrière des nuées d'images séduisantes; on interroge leur pensée et ils répondent par des métaphores; on cherche le fruit et on ne trouve que des fleurs... *Comparaison n'est pas raison*, et la métaphore ne doit jamais se substituer à l'idée, dont elle n'est que le piédestal ou le

1. M. Rageot prétend bien, *Revue Philosophique*, juillet 1907, p. 85, où il admire « l'extraordinaire succès de la philosophie de la durée », que ce serait une grave erreur « de tenir ces images brillantes pour des ornements : elles sont des arguments, au contraire, des preuves sensibles. Par elles, se dénoue et s'éclaire peu à peu l'obscur et mystérieux chemin où nous ne nous serions jamais engagés, et c'est le chemin qui mène à notre âme, comme dirait Maurice Mœterlinck ». — Mais M. Weber, après avoir constaté, dans la *Revue de métaphysique et de morale*, que « la pensée (de M. Bergson) est souvent très obscure », ajoute : « La métaphore, en particulier, joue dans la démonstration un rôle capital. Elle est le procédé de choix, et, *dans sa matérialité voulue, parfois déconcertante* (c'est moi qui souligne), elle emporte avec elle une énorme force de persuasion (?). Les métaphores bergsoniennes étonnent d'abord et vous poursuivent ensuite comme des *obsessions* ». Là est le danger : elles habituent à matérialiser des phénomènes psychiques qui n'ont rien de matériel ni d'étendu. Pourquoi, par exemple, appeler le cerveau un bureau téléphonique? Pourquoi ce IVe chapitre de l'*Evolution créatrice* intitulé : *Le Mécanisme cinématographique de la pensée et l'illusion mécanistique?* La matière et toute réalité y sont représentées comme un perpétuel devenir, dont l'intelligence se borne à prendre de loin en loin des vues instantanées, et par là même immobiles, ce qui nous condamnerait au pur relativisme.

« Ne prenez pas les fusées de Bergson pour des étoiles », disait M. le chanoine Gaudeau, *Foi catholique*, 25 mars 1912, p. 403.

2. *La Pensée contemporaine.*

vêtement », surtout dans la science philosophique, qui est faite avant tout et par-dessus tout d'idées claires, nettes et précises, qui font le jour dans l'esprit sur les réalités physiques, intellectuelles et morales, sur la vie interne du moi et ses manifestations au-dehors. La clarté, qualité éminemment française, puisqu'on a pu dire en toute vérité : « Ce qui n'est pas clair n'est pas français », la clarté n'est certainement pas le mérite de M. Bergson, qu'on a souvent déclaré « insaisissable ». Et pourtant, combien d'admirateurs de ce philosophe qui prennent son obscurité pour de la profondeur!

S'il fallait, par exemple, en croire M. Rageot, « le bergsonisme échapperait à la discussion ordinaire par sa nature même, et serait « insaisissable », indémontrable, ne *cherchant* point à se démontrer... Il exige surtout d'être *senti.* » — Mais on ne saurait se payer de « sentiments » et de mots en philosophie, et il faut, sans crainte, porter la main sur cette arche sainte que ne protège ni « l'orchestration du style et de la dialectique », ni son originalité et sa diffusion.

La *Correspondance de Rome* ne craint pas de dire :

« Bergson, doué d'une imagination déliée et féconde, a vu jaillir dans son âme une image personnelle de la réalité. Sa philosophie est une synthèse poétique. Par principe, par méthode, il doit s'interdire de la prouver par l'analyse et le raisonnement; et il doit aussi la soustraire à toute réfutation dialectique.

On a écrit en toutes lettres que le bergsonisme s'accepte ou se rejette, mais ne se discute point! C'est exactement le cas pour un poème. Malgré les protestations de Le Roy, la philosophie de Bergson a tous les privilèges, et toutes les faiblesses d'une épopée.

Je vous dirai ma pensée tout entière, si vous vous engagez à n'y voir rien d'injurieux : Bergson est un poète qui, ayant fait de sérieuses réflexions sur quelques problèmes philosophiques, a eu le malheur de faire de la philosophie.

Comment donc M. Le Roy peut-il présenter comme « nouvelles », comme des « révélations saisissantes », une *méthode* et une *doctrine*, qui sont loin d'être aussi neuves et admirables qu'elles paraissent admirées?

II

Examinons d'abord la « *méthode* » de M. Henri Bergson, qui la définissait ainsi lui-même dans une lettre adressée naguère au P. de Tonquédec : « La méthode philosophique, telle que je l'entends, est rigoureusement calquée sur l'expérience (intérieure et extérieure) et ne permet pas d'énoncer une conclusion qui dépasse de quoi que ce soit les considérations empiriques sur lesquelles elle se fonde. Si mes travaux ont pu inspirer quelque confiance à des esprits que la philosophie avait laissés jusque-là indifférents, c'est pour cette raison : jamais je n'y ai fait aucune place à ce qui était simplement opinion

personnelle, ou conviction incapable de *s'objectiver* par cette méthode particulière. Or, les considérations exposées dans mon *Essai sur les données immédiates de la conscience* (1) aboutissent à mettre en lumière le fait de la liberté; celles de *Matière et Mémoire* (2) font toucher du doigt, je l'espère, la réalité de l'esprit; celles de l'*Evolution créatrice* (3) présentent la création comme un fait : de tout cela se dégage nettement l'idée d'un Dieu créateur et libre, générateur à la fois de la matière et de la vie » (4).

Laissons de côté, pour le moment, le fait de la liberté, de l'esprit, de la création, que M. Bergson croit avoir tiré de l'application de sa méthode, et n'envisageons que cette méthode elle-même, l'observation intérieure et extérieure. Est-elle donc aussi « nouvelle » que le proclame M. Le Roy? Non, certes : elle date du « Connais-toi toi-même » de Socrate, déjà vieux de vingt-cinq siècles, du « Je pense, donc je suis », de Descartes, de Bossuet disant : « La connaissance de nous-mêmes doit nous élever à la connaissance de Dieu », de Malebranche et de Leibniz, de Wolf et de Thomas Reid avec toute l'école écossaise, de Kant et d'Hamilton, de Maine de Biran, de Cousin, de Théodore Jouffroy, de Stuart Mill, d'Herbert Spencer et de William James. Le soin même qu'a pris M. Bergson d'étudier « la physiologie et la pathologie actuelles » pour savoir ce qu'elles « enseigneraient sur les rapports du physique et du moral », les « cinq ans qu'il a mis à dépouiller « l'énorme littérature de l'aphasie » sont louables assurément, mais pas plus nouveaux que la psycho-physique et la psychologie-physiologique de Wundt, de Weber, de Sergi, de Fechner, etc., que les *Maladies de la Mémoire*, les *Maladies de la Volonté* de M. Ribot. « Les immenses travaux d'approche poursuivis avec une patience inlassable (par M. Bergson), la constance merveilleuse d'une critique informée des moindres détails, » devant lesquels s'extasie M. Le Roy, ne sont que les résultats d'une méthode appliquée par bien d'autres avant l'auteur si distingué de l'*Evolution créatrice*. Il ne faut pas voir en lui, quoi qu'en dise M. Rageot, le fondateur d'une véritable philosophie de l'expérience par la psychologie » (5).

Il n'est pas jusqu'à la précaution qu'il prend de « dégager, dans notre représentation commune du monde, le donné proprement dit, des arrangements que nous y avons introduits, en vue de l'action et du langage », qui ne rappelle le doute méthodique de Descartes, ou l'analyse de la sensation donnée par Condillac dans la célèbre hypothèse de « l'homme-statue ».

---

1. C'est la thèse de doctorat de M. Bergson, en 1889.
2. Publié en 1896.
3. Paru en 1907.
4. *Etudes*, 20 février 1912, p. 515.
5. *Revue philosophique*, juillet 1907, p. 73.

Il n'y a de « nouveau », semble-t-il, dans la « méthode » de M. Bergson, que la découverte de cette prétendue illusion : la psychologie s'était modelée sur les mathématiques! Mais qui donc, en dehors de Spinoza et peut-être de Kant, est tombé dans cette grossière illusion?

III

Si la « *méthode* » de M. Bergson n'est ni « nouvelle », ni « originale » par aucun autre côté que le perpétuel jaillissement de métaphores « d'un style magique », au dire de l'enthousiaste M. Edouard Le Roy, est-ce que « la *doctrine* » bergsonienne va nous paraître d'une transcendance telle qu'elle doive effacer toutes les doctrines philosophiques antérieures?

La *Correspondance de Rome* disait, le 22 mai 1912 :

« L'originalité de Bergson ne peut faire l'ombre d'un doute. Cependant même à ce point de vue, on a énormément exagéré. Dès le début, on lui a découvert des affinités avec J. G. Fichte. La lecture du Liv. III de *Le Monde, comme volonté et représentation*, de Schopenhauer, rappelle sans cesse, malgré des écarts manifestes, l'intuition bergsonienne. Récemment encore James Ward, dans *Le royaume des fins*, prétendait avoir devancé Bergson à plusieurs points de vue. Enfin, Arthur Balfour rapproche, et non sans droit, de la partie négative des idées de Bergson, la thèse fondamentale qu'il a défendue dans *La défense du doute philosophique* et dans *Les fondements de la croyance*. — Malgré l'illusion courante, malgré les proclamations enthousiastes de ses disciples, Bergson entre dans une ligne de pensée qui s'indiquait avant lui. Evidemment, cette constatation ni n'ajoute ni n'enlève rien à son mérite; mais encore faut-il la faire pour défendre les jeunes contre un emballement qui ne résulte que d'une illusion. »

D'après M. Edouard Le Roy, analysant M. Bergson, « *du sens commun, le fond est sûr, la forme suspecte* ». — Pourquoi « suspecte »? Le « sens commun » voit tout confusément, mais tout également, sans exclure aucun élément essentiel de la vie psychologique. Il n'est pas une philosophie explicite, mais une philosophie implicite, que l'observation interne et externe n'ont qu'à éclaircir, sans s'écarter jamais des données obscures, mais intégrales dans leur obscurité, du sens commun. Voilà pourquoi on l'a proclamé la pierre de touche de tous les systèmes philosophiques, un excellent critérium pour juger de leur valeur, critérium négatif, sans doute, qui montre où est l'erreur, qui ne dit pas où est la vérité, mais critérium qui n'est certainement pas « suspect ». M. Bergson a eu tort de ne pas l'écouter davantage : il aurait ainsi évité le reproche qu'on lui a adressé avec trop de raison : « Il y a trop d'*à peu près* dans les notions au point de départ (de la philosophie bergsonienne); trop d'*a priori;* pas assez le souci de suivre l'expérience et cette règle d'or qu'on appelle le sens commun, dans le développement de la théorie. »

Mgr Blanc dit à son tour, dans la *Pensée contemporaine*, mars 1912 : « Il paraît bien que la philosophie nouvelle n'est pas près de s'entendre avec le sens commun. Par exemple, on ne persuadera jamais au commun des hommes que le temps et l'espace ne sont pas objectifs, que la matière et le corps lui-même sont le produit de la conscience et de la pensée (1). On n'est pas mieux d'accord avec le sens commun en affirmant qu'il n'y a pas d'autre réalité que le *devenir*, que l'*évolution* est *créatrice*, etc. Mieux vaut ne pas insister. Si le sens commun doit l'emporter, cette philosophie s'évanouira comme tant d'autres. »

***

M. Bergson se flatte d'avoir « mis en lumière le fait de la liberté. » — On avouera qu'en ce faisant l'*Essai sur les données immédiates de la conscience* n'a pas donné le jour à une... nouveauté, puisque la croyance à la liberté est aussi ancienne que la philosophie, que l'humanité elle-même.

Mais il faut reconnaître que la critique faite par M. Bergson du déterminisme physique, qui prétend faire sortir les états de conscience des mouvements d'atomes, est aussi juste que pénétrante.

Quant au déterminisme psychologique, d'après lequel « nos états de conscience s'appellent par une liaison nécessaire », M. Bergson croit le réfuter en disant à peu près ceci : « *Le moi n'est pas déterminé* par ses états de conscience; car les états de conscience ne sont dans leur fusion à chaque instant que la coloration actuelle du moi, ou que le moi lui-même. Pas de forces agissant sur ou contre le moi. *C'est le moi avec sa coloration actuelle qui se détermine lui-même* : donc il est libre. On dirait plus brièvement : *le moi n'est pas déterminé par sa passion; c'est le moi passionné qui se détermine.*

« Nous sommes libres, dit M. Bergson, (*Essai*, p. 131), quand nos actes émanent de notre personnalité entière, quand ils l'expriment, quand ils ont avec elle cette indéfinissable ressemblance qu'on trouve parfois entre l'œuvre et l'artiste. En vain on alléguera que nous cédons alors à l'influence toute-puissante de notre caractère. Notre caractère, c'est encore nous » (2). « A chaque moment du

1. On verra plus loin que ces idées et les suivantes sont bien les théories de M. Bergson.

2. Lorsque M. Edouard Le Roy affirme, *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1912, p. 812, que « la liberté est chose rare, que beaucoup vivent et meurent sans l'avoir jamais connue », il peut énoncer ou développer une pensée du maître dont il est le disciple, mais il commet certainement une grave erreur, tout homme raisonnable étant par là même libre et responsable de ses actions. — Ce n'est certainement point par là que « l'œuvre de M. Bergson est infiniment suggestive », p. 833, alors surtout que le mot « religion » ne s'est pas encore une seule fois trouvé sous la plume du « prestigieux » philosophe. Pourquoi donc un catholique pratiquant et sincère, comme M. Edouard Le Roy, s'engoue-t-il d'une telle philosophie et de « l'immense lointain des horizons » qu'elle ouvre à la pensée?

devenir du moi, un seul acte est possible, celui qui se produit et se réalise. »

C'est confondre la liberté avec la spontanéité qui peut être instinctive. Aussi la *Correspondance de Rome* dit-elle à ce propos :

On a porté aux nues la démonstration de la liberté humaine, contenue dans l'*Essai sur les données immédiates de la Conscience*. Ç'a été le gluant où bien des catholiques, aussi sincères que naïfs, sont venus se prendre. Je ne dis rien du procédé logique, employé par l'auteur, — procédé discutable au premier chef. Ce qui est infiniment plus grave, c'est que la liberté défendue par Bergson, *n'est pas la liberté*. Il prétend évidemment intervenir dans le débat qui met aux prises déterministes et indéterministes; et par là même il occasionné les plus singulières méprises. Dès l'Avant-Propos de son fameux livre, on se heurte à cette énormité, que, pour résoudre le problème de la liberté, il faut faire disparaître les définitions qu'on en donne. Et de fait, il considère comme fatalement déterministe toute définition de la liberté. Il faut donc entamer le débat, vital pour le catholicisme, sans trop savoir de quoi il s'agit; et cette attitude d'hypnotiseur permet à Bergson de substituer au sens traditionnel du mot, fixé par l'usage séculaire et un long effort dialectique, une portée toute nouvelle qui ne permet même pas de poser la question. *La liberté d'un acte consiste dans un rapport à ses antécédents :* il ne porte qu'en lui-même, mis à part sa dépendance transcendante vis-à-vis de l'Infini, son ultime détermination. Dans la « philosophie nouvelle », la liberté n'est que *l'originalité imprévisible et irréductible de l'effet*. — Mais pareille chose se découvre, par l'analyse métaphysique, au fond de toute causalité; et c'est la base inébranlable de notre démonstration de Dieu. De sorte que pour Bergson, la conscience de la liberté n'est au fond que la constatation du changement réel.

D'autre part, les *Etudes* disent avec raison que, « la solution bergsonienne (du problème de la liberté) laisse subsister le problème » (1). Il faut répondre au déterminisme psychologique : les états de conscience antérieurs à l'acte libre, motifs, mobiles, caractère, sollicitent la volonté, mais ne la déterminent pas, ne la nécessitent pas : *incliniant, non necessitant.*

« Le tort d'Henri Bergson n'est donc pas *d'avoir fait de l'acte libre la manifestation du moi et son image*, mais bien plutôt d'avoir disserté de l'image sans tenir les yeux fixés sur l'original et tenté d'expliquer la liberté de l'homme sans en chercher la racine dans le privilège spécial de l'homme, *la raison* (2).

» L'éminent professeur du Collège de France entend conserver à l'homme le noble privilège qui l'élève au-dessus de la brute. Si ses efforts paraissent quelquefois moins heureux, c'est qu'il a négligé de s'appuyer sur la connaissance de la vraie nature de l'homme, en demandant à la raison le principe premier et comme la racine de la liberté. L'homme est libre parce qu'il est raisonnable et peut vouloir tout ce que la raison lui montre un bien (3).

---

1. P. Grivet, *Etudes*, 5 octobre 1909, p. 39.
2. *Ibidem*, p. 41.
3. *Etudes*, *loc. cit.*, p. 50.

» Henri Bergson nous défiait de définir la liberté sans nous exposer à la détruire; nous avons relevé le défi et répétons en toute sécurité: la liberté, c'est, dans l'amour d'un bien manifesté par la raison, le pouvoir pour la volonté de *choisir* l'un des moyens qui conduisent à ce bien » (1).

On peut dire encore que la liberté c'est le pouvoir de se déterminer par soi-même et de son propre mouvement, le pouvoir « d'être maître de ses actes », comme le disait Aristote; et M. Bergson se trompe, quand il affirme que la *conscience est une liberté,* la liberté même : la conscience nous atteste notre liberté; mais elle n'est pas cette liberté.

Enfin, M. le chanoine Gaudeau, résumant dans l'*Univers* du 16 juin 1912, sa première leçon du cours d'apologétique professé à l'Institut catholique de Paris : *De la liberté, et premièrement que la doctrine catholique est aujourd'hui la seule dans le monde à enseigner que l'homme est libre,* écrivait avec sa puissante précision théologique :

« Contre ces théories avilissantes (de MM. Lévy-Brühl, Durkheim, Bayet et autres, disant avec Vacher de Lapouge, traducteur dè Hæckel: « A la formule célèbre qui résume le christianisme laïcisé de la Révolution : *Liberté,* Egalité, Fraternité, nous répondrons : *Déterminisme,* Inégalité, Sélection), contre ces théories avilissantes, la philosophie de M. Bergson a-t-elle apporté une réaction réelle et opérante? Ses partisans désirent beaucoup le faire croire, et plusieurs semblent, de bonne foi, se l'imaginer. Au sujet des jeunes gens cultivés qui composent la génération actuelle, un écrivain qui passe pour les connaître écrivait tout récemment : « Le sens de la liberté qu'un Bergson leur restitua accroît leur énergie de vie (2) ».

Il importe beaucoup de ne pas laisser s'acclimater une aussi formidable méprise, entretenue à dessein par tous les moyens, malheureusement très efficaces, dont disposent certaines puissances occultes pour fabriquer l'opinion.

La philosophie de M. Bergson est un idéalisme, mais non point en ce sens qu'elle propose à la pensée et à la vie un *idéal* supérieur à la matière, et vers lequel l'homme, responsable et maître de ses actes, puisse se diriger librement. C'est un idéalisme au sens purement négatif et erroné de ce mot, parce que c'est une doctrine qui nie la réalité de la matière et de toute substance individuelle ou même simplement existante. C'est un pur nihilisme sous des mots brillants...

Aucune réalité affirmable; aucune individualité distincte; aucune conscience personnelle; rien que la continuité absolue du grand Tout-Action. Où veut-on loger la liberté dans un pareil système? Elle ne consiste, d'après M. Bergson, qu'à s'affranchir des lois de l'intelligence et du bon sens; et en effet, pour lui, la vérité seule est contingente et libre, elle est ce que nous la faisons.

Dans le monde tel que le conçoivent M. Bergson et ses disciples (par exemple M. Edouard Le Roy), il n'y a pas de corps, il n'y a que de l'esprit, mais il n'y a place ni pour Dieu ni pour l'âme, et par conséquent, il n'y a point de place pour la liberté.

Dans son *Essai sur le libre arbitre,* M. Fonsegrive, qui n'est point suspect de partialité contre le modernisme, avait déjà été contraint de noter avec jus-

1. Mgr Blanc, la *Pensée contemporaine,* 1907-1908, p. 171.

2. Agathon, dans l'*Opinion* du 13 avril 1912.

tesse que l'anti-intellectualisme de M. Bergson conduit au déterminisme absolu; que, d'après M. Bergson, « à chaque moment du devenir du *moi,* un seul acte est possible, celui qui se produit et se réalise ». Or, bien loin que ce soit là une proposition à laquelle puissent souscrire les partisans du libre arbitre, c'est la formule même que, dès l'antiquité, ont adoptée les déterministes, tels que Théodore Cronos; c'est aussi celle qu'adoptait Spinoza » (p. 576).

(*A suivre.*) Mgr DELMONT.

LE CENTENAIRE DE LOUIS VEUILLOT

VIII. — LE POÈTE

Sainte-Beuve parlait avec mélancolie de ce « poète mort jeune » qu'il portait en lui-même et qui revivait parfois sous l'amoncellement de ses travaux critiques. La même plainte revient souvent sous la plume de L. Veuillot. A tous ses deuils s'ajoutait celui-là : le deuil d'un beau rêve et de mille rêves. Il avait tout mis sur l'autel, même ce à quoi peut-être il tenait le plus, cette lyre qui l'avait tenté dès sa jeunesse et qui s'obstinait à passer à la portée de son regard, à la portée de sa main, toujours attirante, toujours aimée et regrettée. Il avait dit : « Tout pour Pierre, rien pour Pétronille », et cette Pétronille qu'il répudiait d'un geste si décisif, c'était la poésie. Il l'avait congédiée par un divorce sans appel. Mais, expulsée par la porte, elle rentra par les fenêtres. Elle ne s'installa jamais chez lui à demeure. Une sorte de concordat fut signé entre les époux séparés : Pétronille eut droit à une visite intermittente, plus ou moins prolongée selon les loisirs du moment, toujours douce au cœur de ce divorcé malgré lui.

Pétronille a donc un chapitre dans l'histoire de L. Veuillot. Ce n'est point le plus brillant. L. Veuillot a écrit de beaux vers, je ne crois pas qu'il soit coupable d'un seul chef-d'œuvre en vers. On vient d'exhumer son poème inachevé : *Cara.* Ce n'est qu'une ébauche intéressante par les détails, trop tôt interrompue pour qu'elle puisse grandir la renommée du poète... Je me souviens qu'étant encore sur les bancs du collège j'entendis un jour un de mes maîtres lire deux ou trois sonnets de L. Veuillot; il conclut par le vœu de Boileau : « Que n'écrit-il en prose? » Il avait raison, car c'est la prose de Veuillot qui était en cause et qui entrait en comparaison. Néanmoins, il ne faut pas rejeter en bloc toute cette littérature qui ne fut en somme qu'un délassement dans la vie du grand lutteur. Elle vaut qu'on s'y

arrête un moment, d'autant plus qu'elle ouvre un aspect nouveau dans cette âme innombrable et qu'elle est au moins un document sur les secrètes tendresses de son cœur.

I

C'est un fait que L. Veuillot aima Pétronille, qu'il l'aima de bonne heure et qu'il l'aima toujours. Il l'aima malgré lui, malgré son frère et sa sœur, malgré ses amis. Un jour qu'Elise Veuillot lui accorde le droit de publier un volume de vers, il écrit naïvement à son frère : « Elise permet les vers. O bonheur!... » C'est que la poésie avait été son premier rêve, peut-être son seul rêve, aux environs de la dix-huitième année. Le saute-ruisseau de Me Fortuné Delavigne regardait vers ce qu'on ne manquait pas d'appeler autour de lui « les cimes du Parnasse ». Il rima aussitôt qu'il sentit, et sans doute même avant de penser. Son cœur était gonflé de jeunes ambitions et ses poches de jeunes élégies où il épanchait ses premières larmes. Un vague démon romantique visitait ses insomnies ; et, comme après le tourment de faire des vers, il n'en est point de plus cruel que de les garder pour soi, il lisait ses chefs-d'œuvre aux confrères de l'étude. En 1831, il écrivait à un ami : « De Wailly me tourmentait depuis longtemps pour que je lui montrasse mes vers; j'hésitais toujours, car je ne les trouve rien moins que bons et je redoutais fort les railleries. Il me pressa tant, tant, qu'il fallut céder; il les lut : quel fut mon étonnement, loin de railler, il me complimenta beaucoup, m'encouragea à travailler et courut porter mes vers à Casimir Delavigne qui m'accabla d'éloges et d'encouragements. Jugez si je suis content. Je viens enfin de voir luire sur mon front un rayon de cette poétique auréole du génie que j'ambitionne plus que tout au monde. » L'aveu est sincère, dépouillé d'artifice : le jeune Veuillot songe à la gloire et il a fait son choix parmi le lot des couronnes promises; ce qu'il veut, c'est « la poétique auréole du génie. »

Mais tout de suite il y a une conjuration autour de lui. On se donne le mot pour lui couper les ailes. Il entre dans la presse, et c'est un métier où la dignité professionnelle interdit les vers. A Périgueux, le préfet Romieu, qui savait par expérience le danger qu'il y a pour un homme politique d'écrire des vers sur la spirale des mirlitons, lui prêche tout de suite l'abandon de la Muse : « Vous tournez joliment le vers, lui dit-il, mais gardez-vous de trop le montrer au public. Des sots, lorsque vous serez préfet, conseiller d'Etat ou député, s'en armeront bêtement contre vous. Cela, vous le savez, m'est arrivé... » Et L. Veuillot qui, à ce moment-là, ne dédaigne pas d'être un jour préfet ou conseiller d'Etat, s'empresse de remiser au grenier sa lyre toute neuve. Il ne la descendra que de temps à autre, aux jours où l'on ne

peut pas faire autrement, où le désir devient une passion, où malgré tous les serments il faut que l'on chante ou que l'on pleure en s'accompagnant sur les cordes harmonieuses.

A-t-il vraiment reçu les dons du poète? Je le crois. Lamartine a donné cette magnifique définition du poète : « Un poète véritable selon moi est un homme qui, né avec une puissante sensibilité pour sentir, une puissante imagination pour concevoir et une puissante raison pour régler son imagination et sa sensibilité, se séquestre complètement lui-même de toutes les autres occupations de la vie courante, s'enferme dans la solitude de son cœur, de la nature et de ses livres, comme le prêtre dans son sanctuaire, et compose pour son temps et pour l'avenir un de ces poèmes vastes, parfaits, immortels, qui sont à la fois l'œuvre et le tombeau de son nom. » Je crois qu'il n'a manqué à Louis Veuillot que la volonté et le moyen de se « séquestrer » lui-même, de « s'enfermer dans la solitude de son cœur » pour être l'homme défini par Lamartine. Il fut un soldat; c'est pour cela qu'il n'eut pas le temps d'être un vrai, un grand poète.

Et, pour le prouver, il me suffirait de reprendre ici l'analyse de son être moral. On sait déjà quel fut son cœur, quelle belle nature tendre et délicate il dissimule sous des dehors austères et sous l'armure du combattant. Sa sensibilité est exquise. Il a le don du rêve, des larmes, du frisson devant les spectacles qui l'émeuvent. Il se demande un jour à quoi se reconnaît le poète, et le portrait qu'il esquisse est à peu près le sien :

Il comprend la nature;
De la terre et des cieux l'admirable structure,
Le beau décor des bois, des eaux vives, des prés,
Les longs discours du vent à peine murmurés,
Le calme des troupeaux, les chants de la clairière,
Les mélanges divins de sons et de lumière,
Les tapis d'herbe en fleurs où s'endorment vos pas,
Ont des accents, pour lui, que vous n'entendez pas;
Et, quand vous répondez par une rime ingrate,
Comme un sublime écho toute son âme éclate.
A la joie, au chagrin, il donne leurs couleurs;
Il a le vrai délire, il verse les vrais pleurs;
Son cœur parle en ses vers; il sent, il souffre, il aime.
Ce n'est plus la tirade efflanquée, au teint blême,
Du risible amateur agacé d'Apollon :
Tout diffère, la main, l'archet, le violon,
Et tout fait mesurer la distance tranchante
De la douleur qui bâille à la douleur qui chante...

Son imagination est charmante, quand il lui plaît de s'abandonner un peu au rêve, à cette fantaisie dont il est toujours le maître, mais dont il ne brutalise point l'humeur capricieuse. Ses lettres fourmillent de tableaux de nature, d'esquisses rapides, délicates, qui sentent à la fois le poète et l'artiste. Voici une description de l'aube qui est une pure merveille : il est à Epoisses, au château de Charles de Guitaut,

il a assisté au lever du soleil et je ne sais rien de plus frais dans la littérature des aurores : « Sous un ciel nettoyé et magnifique, j'ai fait quatre lieues dans l'odeur des foins coupés, au chant de l'alouette et de l'Angelus, voyant tous les apprêts du lever de l'aurore, et c'est charmant. Elle a commencé par tirer ses rideaux, et elle a jeté sur la terre un petit sourire d'un bleu rose, qui a tout animé. Soudain se sont dessinées les collines, les arbres ont poussé et les champs, peu à peu, sont devenus verts et blonds, de noirs qu'ils étaient. Puis l'aurore a ouvert sa fenêtre et passé sa tête. J'ai vu tout son visage. Il est agréable. C'est une physionomie pâlotte, mais souriante, fraîche, avec une teinte de mélancolie... Quelques étoiles restaient, par-ci par-là, dans sa coiffure de nuit. En tombant sur la terre, elles devinrent des ruisseaux et des fleurs. Elle fit sa toilette et se pommada de tilleul et de foin, avec une pointe de sureau; c'est son parfum du moment. Son haleine est fraîche; elle vint jusqu'à moi et me donna une sensation de froid... Elle s'éclairait de plus en plus, et la terre de plus en plus se réjouissait de la voir : tout s'animait, les oiseaux éclatèrent en chansons et me firent souvenir de faire ma prière, comme ils faisaient la leur. » C'est un peu travaillé évidemment, mais si peu et si bien qu'on s'en aperçoit à peine. Il n'y a que les vrais poètes pour sentir à ce point et pour décrire avec cette virtuosité de pinceau. Et je pourrais multiplier les témoignages. Un second suffira : c'est la lettre du givre. Elle est encore datée d'Epoisses, encore adressée à Elise Veuillot : ce château et cette bonne sœur inspiraient le poète : « Il fait du givre, et c'est bien joli. Tout est bordé de perles blanches; les sapins sont transformés en candélabres, les toiles d'araignées semblent des lambeaux de point d'Alençon accrochés dans les buis, les feuilles rouges du houx ont un air d'ailes de papillons ourlés d'argent. Il faut que tu aies quelque chose de bien victorieux pour que l'on soupire encore après ta maison, en regardant ces merveilles. »

L. Veuillot est poète même dans l'arène où il combat. Le contraste est souvent piquant entre la gravité du moment et la grâce du sourire chez ce spadassin de la vérité. Il s'agit de théologie et il parle poésie; le P. Gratry est en cause et Veuillot amène le printemps en scène; on est au Concile et l'on est tout à coup transporté en un atelier de peintre. Oh! qu'elles sont donc ennuyeuses à la fin toutes ces brochures contre l'infaillibilité pontificale et que Rome est plus belle à regarder dans la parure de ses ruines et de ses fleurs. L. Veuillot ne promet point de lire le quatrième libelle du P. Gratry; il aime mieux se sauver hors des murs et brosser une aquarelle : « Ce qu'on voit d'églantines dans les haies, et d'épines-vinettes en fleurs, et de chèvrefeuilles épanouis qui joignent les églantines aux épines-vinettes, cela ne peut se dire, et l'on s'étonne des pauvretés de l'Académie en présence de la richesse des haies. Il n'y a point de paysan qui ne possède plus de fleurs autour de son arpent de petite vigne et de roseaux

que n'en pourrait fournir toute la rhétorique de ceux des Quarante qui sont encore valides, en travaillant toute l'année. Les bouquets jaillissent de furie, comme les torsades de cristal et les nappes d'argent des fontaines. Sur les flancs des rochers, encore des fleurs! Certains genêts, qui se sont plantés là, on ne sait comment et qui vivent on ne sait de quoi, éclatent en pluie d'or sur le passant, pareils aux bombes des feux d'artifice. Et l'acanthe pousse une pyramide vigoureuse et touffue, chargée de fleurs étranges; et les orangers sont en fleurs, et les grenadiers en fleurs, et les magnolias en fleurs. Par-dessus tous les murs il y a des lauriers, et des roses, et des glycines qui regardent et qui font mine de descendre sur le chemin. Je ne parle pas des coquelicots; on se croirait à la sortie d'un ministère ou de la société des gens de lettres. Et les sureaux ne sont pas finis, et les tilleuls commencent et la vigne est en pleine fleur. Je me disais : « A quoi pense le P. Gratry? et comment s'en fait-il assez accroire pour espérer que les théologiens s'occuperont de lui pendant que toute la terre n'est occupée qu'à fleurir?... *Vivent la rose et le laurier!* » Un poète qui reste poète jusque sur le champ de bataille, un soldat qui esquisse des paysages au beau milieu de la mêlée, cela suppose une vocation évidente et irrésistible. De plus en plus je suis tenté de croire que la plus grande souffrance de Veuillot fut le sacrifice de son rêve aux exigences de sa vie militante.

Et ne dites point que le charme disparaît quand Veuillot échange la plume contre la lyre et qu'en somme il ne fut poète qu'en prose. Je sais tel sonnet où le sentiment de la nature s'unit à la mélancolie des choses et qui n'est pas loin d'être un petit chef-d'œuvre, — celui-ci par exemple qui pourrait s'intituler : *La Mort des Lilas :*

L'heure suprême des lilas
Est triste autant que chose au monde.
Le ciel sourit, la vie abonde,
La mort sonne ce premier glas.

Le flot de la sève féconde,
Dès l'aurore s'épuise, hélas!
Ils ne sont plus, ces doux lilas,
Ce sourire du ciel au monde.

Et maintenant, herbes et fleurs,
Revêtez vos belles couleurs,
Etalez vos splendeurs charmantes.

Vaine est la vie et tout est vain.
Voici la mort, la faux en main,
Sous les fleurs des lilas mourantes.

Il fut donc poète, il est poète; seulement il n'est pas tout à fait de l'école poétique de son siècle. Il a écrit sur les poètes, ses contemporains, une page cruelle qui laisse deviner un abîme entre ce qu'ils étaient et ce qu'il aurait voulu être. « Le poète, — dit-il, — n'arrive pas à la virilité intellectuelle; il est vain, capricieux, poltron, colère,

flatteur comme l'enfant ou comme la femme. Il apprend vite, il sent avec force, il n'approfondit rien, il oublie aussitôt. Changeant sans cesse de jouet, d'amour, de parure, il lui faut des rubans, des verroteries, des louanges, surtout un maître... Un marmot paradant au milieu de quelques marmots qui l'appellent général parce qu'il a su se faire un plumet de papier, voilà le poète dans sa gloire, humant l'encens des gazettes et des caillettes... Le poète fait cent équipées et cent sottises, uniquement pour qu'on le voie et parce que les premières ont paru gentilles... Font-ils le discernement du bien et du mal, les poètes? Sont-ils doués de raison et de liberté, ces êtres exclusivement sensibles, pour qui vice et vertu ne semblent que des thèmes à chansons?... » Il n'est pas aimable évidemment; je n'oserais même pas jurer qu'il soit tout à fait juste et que la colère ne l'emporte pas à des généralisations excessives. Mais je sais bien les motifs de sa colère et les raisons de son dégoût. Il a écrit : « Rêve et bon sens, c'est poésie », et la définition est une hérésie parmi ses contemporains. Ceux-ci ont élevé la déraison à la hauteur d'un principe; ils ont banni le bon sens, la règle, la mesure. Ils ont pris la folie pour une forme du génie « et leur long coryza pour le sacré délire ». Veuillot est de la vieille école, de l'école de Jean Racine et de Boileau, de celle qui gardait à la raison son souverain empire et qui croyait que l'art c'est avant tout le bon sens. « Le bon sens! le bon sens! — s'écrie Veuillot. — Je refuserais de jurer que le bon sens n'est point l'essentiel de la poésie française. » Ne lui dites point que l'enthousiasme supplée à tout; il vous répond qu'il faut une règle à l'enthousiasme comme à tout le reste, « sinon il dégénère en délire et s'engouffre dans l'absurde. » Il insiste, il dit hardiment et sachant bien qu'il va, toutes voiles dehors, contre les paradoxes romantiques : « La suprême faculté du génie, c'est de se contenir, c'est de maintenir l'équilibre entre les divers éléments dont il se compose... Le génie court, mais vers son but; il vole, il monte : mais, arrivé à une certaine hauteur, il plane, juste le temps qu'il faut. La tempérance marque le point, tient le sablier et avertit de l'heure. » Alors, s'il croit tout cela, que voulez-vous qu'il pense et qu'il dise de Hugo, de Lamartine, de Gautier, de Baudelaire, de tous ceux qui autour de lui, plus ou moins, par leurs théories ou par les œuvres, se sont inscrits en faux contre la magistrature de la raison et du bon sens? Il n'en fait pas une masse de réprobation; seulement il ne veut pas que leurs excès deviennent la règle et que l'on prenne pour la voie droite les chemins où ils se sont égarés. Il s'adresse donc à son disciple idéal et il lui dit :

Garde-toi du pathos;
Garde-toi du nuage où s'endort Lamartine,
Garde-toi du fracas de la gent hugotine.
Garde-toi de l'azur teuton, du gris anglais :
Le beau, c'est le bon sens qui parle bon français!

Voilà un vers dont l'idée et la facture auraient arraché un vrai cri de joie au vieux Boileau. Il suffirait pour situer Veuillot, sinon à son rang, au moins sur les bancs de son école. Il est du XVII[e] siècle; son traditionalisme s'étend jusqu'à la poésie.

C'est donc au nom de la forme et de la langue profanées qu'il s'insurge contre les romantiques. Mais ne le confondez point avec ceux qui ne sont pas autre chose que les fervents de l'art robuste et du vers impeccable. Une école de joailliers se fonde sur les ruines des cabarets romantiques. Les Parnassiens sont des artistes, des fanatiques de la forme; ils cisèlent d'admirables coupes et des marbres merveilleux. Ce n'est pas assez pour qu'ils trouvent grâce devant lui. Quelle liqueur est contenue dans ces vases? Quelle pensée se traduit dans ces sculptures renouvelées de l'antique? Toute la question est là. Veuillot ne sépare point les belles pensées des belles formes : il sera plus cruel encore à Leconte de Lisle qu'il ne fut à V. Hugo. Leconte de Lisle n'est qu'un ouvrier de mots, un fignoleur de strophes; il lui arrive de blasphémer dans la vraie langue des dieux : il n'est donc pas le grand poète au service de la vérité. Et, pêle-mêle, sans scrupules, L. Veuillot ensevelit les romantiques et les Parnassiens dans la même tombe inexorable. La mise en bière de Leconte de Lisle date de la publication du *Kaïn* (octobre, 1869), et, si funèbre que soit la cérémonie, le critique ne se croit pas obligé à des airs trop tristes; il a lu le poème et il en parle gaiement : « On se trouve en plein baroque, mais ce baroque simule l'étrange et l'éclatant. Il semble qu'on n'a jamais rien vu ni entendu de pareil; à chaque instant des mots inouïs éclatent comme de monstrueux pétards. On croit qu'il va arriver quelque chose. Rien n'arrive. Ce char attelé de vingt paires de bœufs est chargé d'une plume que le vent enlève; ces soleils et ces volcans concentrent leurs feux pour couver un œuf qui n'éclôt pas. Il n'y a rien. Vous cassez l'œuf, il était vide. Otez vos yeux du verre grossissant, faites taire l'orchestre endiablé qui vous assourdit et pressez la réalité cachée dans la boîte magique; vous avez en main une image d'Epinal grossièrement dessinée et coloriée; l'équivalent, comme art et comme littérature, de l'histoire du Juif-errant, moins toutefois la sincérité du sentiment et l'ingénuité du ton. » Et la verve coule d'un jet plein, intarissable. Leconte de Lisle n'est qu'un descriptif, un disciple inconscient de son presque homonyme, le vieil abbé Delille du XVIII[e] siècle. « Seulement, sous le fatras de ces périphrases, Jacques Delille marchait d'un pas plus leste. L'épagneul de salon dont les jolies pattes couraient sans broncher à travers les porcelaines, et secouaient par moments de jolies perles fausses, est devenu un éléphant chargé d'une tour de guerre pleine de soldats farouches et surtout bariolés. Il simule bien la marche pesante, toutefois la terre ne tremble pas. » Et, comme cet éléphant blasphème, Veuillot le malmène et le rabroue. La critique littéraire devient sous sa plume

une façon d'apologétique. A l'apothéose du Kaïn il oppose l'exaltation d'Abel, au père des avares et des histrions orgueilleux la première des victimes humbles et innocentes... Non, décidément, ce ne sont pas les Parnassiens hurleurs qui lui feront oublier la poésie de Jean Racine. Et si, dans cet éreintement il avait eu à écrire le mot cuistre, il n'aurait point manqué d'y mettre un K!! C'est le dernier trait de cette oraison funèbre.

Ah! s'il avait le temps, lui, d'écouter les voix intérieures qui le poursuivent dans la mêlée, quels beaux vers il écrirait, « vastes et pleins comme un bel horizon et comme une belle vie d'honnête homme ». Dans une lettre à Charlotte de Grammont du mois de novembre 1868, il se plaint de « l'abondante et effroyable vermine qui dévore la vie humaine »; puis il ajoute, après le tableau de ses journées de travail : « Et la poésie qui s'est mise à me mordre, comme si je n'avais pas assez de tant de misères. Cette misère-là c'est la consolation. En vérité je ne suis pas plus coupable de faire des vers qu'un pauvre diable qui chanterait *au clair de la lune* en tournant la meule... Est ce qu'on peut s'empêcher de faire des vers? » Et il en fait en cachette, comme un écolier derrière les gros dictionnaires qui le dérobent au surveillant... Mais ce n'est qu'une fraude. Le monde entier se conjure pour qu'il ne songe plus aux vers. Il y a tout autour de lui comme une bande de complices, armés de ciseaux barbares, qui ne se lassent point de rogner les ailes à l'oiseau de sa fantaisie. Elise n'en veut point; Eugène prétend que rimer est « une besogne d'interdit » et que le rimeur est à mettre aux petites maisons. Et le journal presse chaque matin; le journal refuse les vers, exige de la prose, en demande toujours, n'en a jamais assez. Et Louis Veuillot est là qui se débat vainement contre tous ces conjurés. Ses yeux sont fatigués. on lui interdit presque le travail; il se console à moitié, ces jours-là, parce que dans le clair-obscur de sa chambre il a au moins le droit d'accueillir les muses éconduites. Il écrit : « Aveugle, j'aurai la chance terrible de devenir poète! » Enfin, il se fait une raison et de nécessité vertu. Il se rend à tous les prêcheurs de prose, à tous les maudisseurs de vers. Il proteste une dernière fois; il affirme « qu'on peut être honnête homme et faire des sonnets », mais n'empêche qu'il vaut mieux écrire en prose et que le sacrifice est nécessaire de tuer le poète, de l'immoler au devoir, à la consigne, à l'Eglise, à Dieu :

O prose! mâle outil et bon aux fortes mains!
Quand l'esprit veut marcher, tu lui fais des chemins;
Sans toi, dans l'idéal il flâne et vagabonde.
Vrai langage des rois et des maîtres du monde,
Tu donnes à l'idée un corps ferme et vaillant.
Tu l'ornes si tu veux; jamais un faux brillant
A sa simplicité malgré toi ne s'ajoute.
Grave dans le combat, légère dans la joute,

Tu vas droit à ton but, et tu n'as pas besoin
De lâcher de la corde au mot qui fuit trop loin...
Bossuet a fini lorsque Boileau commence.
En prose l'on enseigne, et l'on prie, et l'on pense;
En prose l'on combat. Les vers les plus heureux
Sont faits par des rêveurs ou par des amoureux.
Dans les nobles desseins dont l'âme est occupée,
Les vers sont le clairon, mais la prose est l'épée...

Et pour bien montrer qu'il est sincère, que la prose est désormais son unique amour, il compose et publie tout un volume de vers. Serment de poète! Qui a bu, boira; qui a rimé, rimera; qui a chanté, chantera!

II

Mais, si la poésie n'est qu'une parenthèse dans la vie et l'œuvre de L. Veuillot, elle ne sera pas une parenthèse inutile. Elle ne brise pas la belle harmonie de son œuvre. Si L. Veuillot est poète, ce n'est point pour coiffer le « plumet de papier » qui sert de panache à ses confrères, ni pour humer « l'encens des gazettes et des caillettes. » Il reste soldat, il ne fait que changer son arme.

Et ce choix d'une arme nouvelle coïncide avec la persécution impériale. L'*Univers* vient d'être supprimé brutalement; L. Veuillot est dans la situation d'un chef à qui l'on a brisé l'épée sur le champ de bataille. Encore, s'il y avait de part et d'autre un armistice! Mais non, les baladins et les mercenaires de l'impiété continuent le feu de salve de leurs blasphèmes et de leurs insultes. L'Empire, s'il ne les encourage point, les laisse faire, les laisse dire, et, en supprimant la défense, se fait bel et bien leur complice. Alors que voulez-vous que devienne L. Veuillot? On lui a pris son glaive, il ramasse un fouet. Une voix crie à son oreille; elle lui dit :

Prends l'iambe sanglant, prends le fer, prends la flamme,
Prends la courroie aux nœuds d'airain;
Prends et frappe, fidèle, et délivre ton âme;
Venge ton maître souverain.

On l'insulte! Un troupeau pédant et mercenaire
Hurle contre lui. — Ces valets
De la richesse impie ou du vil populaire
Flagelle-les, écarte-les!

S'il y eut jamais chez un poète ce qu'on appelle « l'état d'âme lyrique », ce fut à coup sûr chez L. Veuillot au beau milieu de cette crise douloureuse. Il se sentait à la fois sur le Calvaire et sur le Thabor. Son Calvaire était rude. Il pouvait écrire à un ami : « C'est quelque chose d'affreux que d'être obligé de s'enterrer soi-même... Tout passe, tout meurt. On le sait et ça surprend. Néanmoins je pleure sur l'*Univers...* » Il savait que le coup de foudre était un triomphe, non pas

seulement pour les ennemis de l'Eglise, mais pour le camp des catholiques libéraux. Le petit faire-part en trois lignes que publiaient les journaux de gauche, pour annoncer la mort de l'*Univers*, n'était pas précisément navré, et le « *Un* De Profundis, *s'il vous plaît* », avait plutôt l'air d'un merci à l'Empereur. Oui, L. Veuillot souffrait. Et d'autre part, ce Calvaire ressemblait à un Thabor, il se sentait aimé, regretté, pleuré, par tous les vrais catholiques de France. Pie IX, en apprenant le décret impérial, s'était écrié : « *Caro Veuillot! caro Univers!* » Et les principaux évêques de France s'empressaient autour du soldat vaincu avec des mots qui auraient pu lui donner de l'orgueil. Mais le *gloria victis* n'est qu'une de ces fictions avec quoi se consolent tant bien que mal les espérances déçues, les fiertés humiliées. L. Veuillot n'était pas homme à s'enivrer de cette fumée : « Que de vérités ne seront plus dites! » écrivait-il, et cette pensée étouffait à ses oreilles le bruit flatteur des sympathies et des élégies. Et, voyant que la bataille ne cessait point, que les folliculaires de la Révolution continuaient d'outrager la vérité et d'insulter l'Eglise, il s'écriait:

Ils feront de mon Christ un vaincu qu'on dépouille,
Ils lui retireront les cœurs;
Jusqu'au pied des autels abandonnés aux femmes
Ils pollueront la vérité;
Jusqu'au lit des mourants, je verrai ces infâmes
Salir la Sœur de charité;
Par d'obscènes écrits ils pourriront le monde :
Grands et petits, peuples et rois :
Ils en produiront tant que la montagne immonde
Finira par cacher la croix;
Libres et respectés, ils commettront ces crimes,
Ils entasseront les forfaits;
Leurs pièges, sous mes yeux, regorgent de victimes,
Et moi, je me tairais?... Jamais!
Qu'ils déchaînent sur moi le diffamateur louche,
Qu'ils brisent mon bras désarmé,
Que de leur poing brutal ils meurtrissent ma bouche
En hurlant que j'ai blasphémé :
Je ne cesserai pas! — Si je garde la vie,
J'en laisserai le reste au jeu;
Calme, j'exposerai ce reste à leur furie
Pour ma part des affronts de Dieu;
Et je crierai toujours, et mon âme indignée
Rejettera leur joug pervers;
Et je saurai mourir rebelle à la lignée
Des corrupteurs de l'univers...

Il reprend ici le mètre d'André Chénier; l'état d'âme est pareil. Et le noble poète, enfermé à la Conciergerie, impuissant contre les bourreaux « barbouilleurs de lois », ne s'indignait, ne souffrait pas plus que ce bon chevalier à qui l'on venait d'enlever son armure et son glaive.

Alors, n'en pouvant plus de douleur et d'impatience, L. Veuillot saisit la lyre satirique. Il évoqua et il invoqua la vieille Nemesis, ou plutôt non. car il ne voulait point que sa muse parût en public coiffée de serpents furieux. C'est sous d'autres traits qu'il se représenta sa nouvelle compagne :

Je me la peins, pour moi, sous les traits d'une femme
De trente à quarante ans, avec un œil de flamme,
Un corps robuste et sain, des cheveux abondants,
Le pied leste, la main fine, avec toutes ses dents;
Correcte en ses habits comme en ses mœurs, peignée,
Mais non point ficelée, encor moins renfrognée,...
Et la satire cache aux plis de ses jupons
Le fouet qui ne sert que contre les fripons.

Mais, si le costume changeait, si Némésis laissait son diadème de serpents pour un faisceau de lanières, elle gardait tout le reste. Elle fut implacable contre les faquins du blasphème et du sacrilège. Elle les nomma l'un après l'autre, elle les déshabilla tout à tour, elle fit un massacre sanglant de tous ceux qui redoublaient d'audace depuis que, dans la mêlée, on n'entendait plus le cliquetis de la grande épée. Ils s'attribuaient de nouveau le monopole des lettres et de l'esprit; ils se dressaient très haut et pimentaient leurs outrages d'un superbe dédain. Elle les empoigna à bras le corps et les fit se courber, presque s'agenouiller. Il y avait Voltaire; on le ressuscitait, on faisait planer sur le champ de bataille son ombre grimaçante; Némésis n'a point peur, elle crie de toute la force de sa voix d'airain :

Cet aigle volontiers hante le pays plat!
Il cheville aussi dru qu'homme qui rime en France.
Il a le lieu commun abondant, parfois rance;
Son essor paresseux, et bientôt essoufflé
Simule mal la verve; il est toujours enflé,
Toujours plâtré de fard, d'amidon, de pommade;
L'ennui comme en son fort gît dans sa *Henriade*,
Ce bahut héroïque, à dix compartiments,
Est l'entrepôt du somme et des lourds bâillements...
Détestable bouillon d'ingrédients épiques!
Les sauces de Quinet sont moins soporifiques;
J'aime mieux Vacquerie ou Laprade; je croi
Qu'au bout du pont des Arts il n'est rien de si froid.

Il y avait Vacquerie, Auguste par le nom, Vacquerie rédacteur à l'*Evénement*, grand poète grâce au voisinage de Hugo, grand pourfendeur de dogmes et de gens d'Eglise; il avait jadis démoli Jean Racine, maintenant il achevait le Pape. Et Némésis éclate de rire sur les pas d'Auguste Vacquerie :

Normand du Havre, mais doué d'un accent Kurde,
Vacquerie est en France un des noms de l'absurde...
. . . . Dans la bande ahurie,
Pas un seul, à mon gré, n'égalait Vacquerie.

Jouvenceau de trente ans, de quarante ans au plus,
Il eût été le roi des poètes velus;
L'impossible vivant grouillait dans sa cervelle :
Tragaldabas n'est pas son œuvre la plus belle,
J'ai lu de ses morceaux qui passent par delà!
Le dieu de l'incongru sur son berceau parla...
Il était très fécond, il faisait prose et vers,
Il traitait en un mois cent sujets à l'envers,
Et sur chaque propos, sans prendre aucune peine,
Il touchait le fin fond de la folie humaine...

Il y avait Mignet, il y avait Michelet, il y avait Ponsard, il y avait Augier. Ils étaient dix, ils étaient cent, ils étaient légion. Et Némésis enfonçait au beau milieu de la bande, donnant une chiquenaude par-ci, une gifle par-là, proportionnant le châtiment à la qualité. Quelquefois un vers suffisait; à un grimaud qui insultait le ciel avec le secret espoir de provoquer le tonnerre, elle disait :

Ta plume
N'attire pas la foudre, et tu mourras d'un rhume!

D'un autre, un pauvret qui s'était risqué au théâtre et qui n'y avait même pas obtenu l'offrande des pommes cuites, elle riait de bon cœur :

Il ne fut pas sifflé!
Non, pas même sifflé. Ce fut la chute morne
De l'ennuyeux parfait devant l'ennui sans borne.
L'asphyxie empêcha même qu'on pût gémir;
On craignit de siffler, tant on voulait dormir.

Elle avait des sentences sommaires, infiniment cruelles, et qui resteront comme des épitaphes sur la tombe de quelques hommes et de quelques œuvres. En voici quelques-unes. Sur un livre de Caraguel :

En style, c'est du plomb; en esprit, de l'écume!

Sur la figure d'un certain Frémy qui ne se déridait que pour badiner contre Dieu :

...Pédant il était, pédant il est resté.
Il est gai comme un pion de l'Université.

De Gustave Planche, le critique littéraire qui érigeait l'éreintement à la hauteur d'une institution :

Il ne critiquait point, il faisait du dégât.

J'en passe et j'en oublie... Némésis siffle donc tous ces Trissotins malfaisants et triomphants. Elle les traite comme ils ont traité Dieu, l'Eglise et la grammaire française. Elle les nomme, mais elle ne nomme que ceux qui sont coupables d'attentats contre le ciel. Elle ne venge pas ses griefs personnels. Elle dit : « Je trouve meilleur de plaindre silencieusement les agresseurs qui me mettent dans le cas de les par-

donner. » Et c'est en cela qu'elle est une Némésis chrétienne. Il va sans dire que les catholiques libéraux ne lui reconnaissaient point cette qualité; ils se détournaient avec une sorte de pudeur offensée de cette Furie vindicative et sans pitié. Ils étaient, eux, si doux, si charitables, si magnanimes! Au Congrès de Malines en 1864, Mgr Dupanloup s'écriait : « Je ne connais pas d'ennemis »; il citait cette anecdote, à propos du P. Liberman : « Un jour, dans une rue de Paris, un homme s'approche de lui, le poing fermé, en lui disant : « Prêtre, si tu savais comme je te déteste! » — « Et vous, mon ami, si vous saviez combien je vous aime! » Et il concluait : « Chrétiens, aimez toujours, pardonnez toujours, ne répondez à la haine et à la calomnie que par l'amour... » Les libéraux avaient le cœur innombrable et incommensurable; ils y offraient une place à tous les passants,... excepté à l'héroïque soldat qu'on venait de ligoter. Mais, à tout prendre, la Némésis de Veuillot n'est pas plus impitoyable qu'eux. Elle disait des Trissotins fustigés par elle:

Je ne suis pas, Seigneur, l'ennemi de leur âme,
Ta loi sainte m'inspire mieux!
Lorsque leur frénésie à grand bruit se proclame,
Des larmes montent dans mes yeux...

Elle aimait, elle aussi, mais comme on doit aimer sur un champ de bataille où le plus grand amour et le plus urgent est de défendre les compagnons d'armes, l'honneur du drapeau et l'intégrité de la patrie

III

La poésie n'est pas seulement une arme entre les mains de L. Veuillot; il a rêvé qu'il ferait d'elle une messagère d'idées et qu'il pourrait, avec le secours des beaux vers,

Comme avec des clous d'or fixer la vérité.

Il se moque bien, en sa préface, de la prétention qui fut celle des romantiques de « diriger le genre humain »; il ne croit pas à la mission, à la royauté sociale du poète. Néanmoins, il attend de lui autre chose que de belles chansons inutiles. « Le rôle de la poésie me paraît fixé, — écrit-il : — elle doit principalement faire un personnage de bon sens et donner assistance à la raison publique. » Il ajoute: « Ce ne serait pas une petite fonction. » Cette fonction l'a tenté plus d'une fois. Il raconte, dans la préface des *Filles de Babylone,* qu'il a entendu un jour à Saint-Sulpice l'abbé Combalot décrivant les splendeurs et les crimes de la cité coupable. « Dans cette éloquence nourrie de la moelle de l'Ecriture, j'avais admiré particulièrement les traits empruntés au livre d'Isaïe; et, comme j'essayais d'en rendre la merveilleuse vigueur, je m'aperçus que je traduisais en vers... Ces fortes

beautés de l'Ecriture portent comme les fortes eaux de la mer... Les images sont grandes, abondantes, simples, soudaines; elles éclairent les vérités les plus sûres de tout ce que la poésie a de plus saisissant. La poésie moderne, accablée d'oripeaux, bat les chemins où elle ne trouve plus rien de neuf, et qui ne mènent à rien de bon; l'Ecriture Sainte est un monde toujours nouveau qui donnera toujours des fleurs et de l'or. » L. Veuillot fut donc hanté, à certains jours, d'un désir qui dépassait de beaucoup le cadre et les limites de la satire : faire de la poésie l'auxiliaire et l'interprète de la vérité. C'est sur ce contrat bilatéral qu'il eût volontiers scellé sa réconciliation avec Pétronille. Il l'avait une fois habillée en Némésis; maintenant, il la défublait de son costume de vengeance, il lui donnait l'aile et la bouche des anges de Dieu et il la chargeait d'apporter au monde quelques-unes des vérités de Dieu.

Elle essaya. Le poème de *Cara*, qu'on vient de mettre au jour, est une preuve que Pétronille s'efforça de tenir sa promesse. En une préface inachevée de son ébauche, L. Veuillot écrit : « Je crois n'avoir jamais ni si souvent ni si longtemps pensé à aucun ouvrage. J'ai eu celui-ci dans la tête plus de vingt ans. Il m'a suivi dans mes autres occupations, dans mes distractions, dans mes voyages. Je l'ai abandonné et repris vingt fois. Il m'a véritablement obsédé. » Et il explique l'idée générale de son poème. Il a voulu combattre le mal romantique sous son double aspect religieux et moral. Il écrit : « Cette maladie est réelle, ce personnage est vrai. C'est Werther, c'est René, c'est Byron et Musset, et surtout c'est leur lecteur qui se moque d'eux et pourtant est rempli d'eux... Ce malade appelle sincèrement la guérison, et sincèrement il ne veut pas guérir. En propres termes, il ne sait où il en est, et sans ignorer qu'il n'est pas bien, il ignore s'il s'applaudirait d'être mieux. En tous les cas, il se reconnaît incapable pleinement de l'effort qui pourrait le changer. » Veuillot a très bien saisi tout ce que la littérature moderne a déposé dans les âmes de veulerie, de lâcheté, d'impuissance à vouloir et à agir. Elle fait d'une part des anémiques et d'autre part des douteurs, des gens incapables d'agir et des gens incapables de croire. Le doute est la seconde maladie, « mais un doute d'une espèce particulière, facile à montrer, malaisé à définir, qui se nie et s'affirme, se plaint et se vante, se caresse et se hait, feint volontiers de se combattre, se trompe lui-même et demeure au fond résolu de se prolonger et de se maintenir, à quoi il réussit trop. Maladie factice, comme au surplus la plupart des maux contemporains, très certaine néanmoins et très périlleuse, et qui énerve et tue plus d'âmes peut-être qu'aucune autre passion, parce qu'elle entretient à la fois plusieurs passions, notamment la paresse et l'orgueil, en les revêtant d'une sorte de douceur innocente et poétique. » Veuillot va parodier le romantisme : tel est le thème initial. Il est vaste, original; il peut être fécond.

Comment Veuillot l'a-t-il traité? Il imagine un jeune poète normand, Paulus Boitard, dégoûté de tout, qui rêvasse, s'ennuie, griffonne des vers, mange ses rentes et savoure lentement la rancœur de sa vie manquée et gaspillée. Il se définit lui-même :

Je suis de deux héros la fusion vivante :
J'ai l'âme de Prudhomme et la peau de Rolla.

C'est en somme un Rolla de village, un provincial qui a ses orgueils, ses passions, ses tristesses, et, pour comble de malheur, des revenus à dépenser :

Adolescent gavé de tant de mauvais bien,
Blasé pour commencer, sans besoin, sans croyance,
Je pris le train express qui mène à n'être rien.
Et je suis arrivé. Les hordes parasites,
Qui trouvent l'idéal autour d'un bon dîné,
Attiré par ma cave et par mes lèche-frites,
Si quelque chose était en moi, l'ont piétiné.
Rien n'a mûri, ni fruits, ni fleurs. O fleurs mourantes,
O trésors annoncés, récoltes odorantes!
N'eussé-je que des fleurs, je serais consolé;
Mais au soleil trop prompt mon printemps a brûlé.
L'avortement, tel fut l'ouvrage de mes rentes.

Il a tenté d'aimer. Le bonheur lui apparut, un jour, sous les traits d'une jeune fille qui croyait, qui chantait, qui priait, douce et belle comme une vierge de Raphaël. Mais le cœur de Boitard était endormi; il ne s'est pas réveillé tout à fait à ce charmant fantôme de passage. Et maintenant, il regrette, il pleure presque :

Une maisonnette tranquille,
Ni richesse, ni pauvreté;
Mais le bon travail abrité,
Contre la fortune mobile.

Trois grands trésors dans l'humble asile :
La foi, la grâce, la bonté;
Trois amis, trois en vérité :
Raphaël, Mozart et Virgile.

Là, triomphant ou combattu,
On respirait cette vertu
Qui ne fléchit ni ne dévie.

Et moi j'ai rejeté cela
Et je sais bien que ce jour-là,
Ce jour-là, j'ai perdu ma vie.

Et le voilà maintenant qui sent des inquiétudes dans son âme; il ne peut vivre avec la sensation du vide affreux, irremplissable. Il a besoin de croire, d'aimer, de se rattacher à quelque chose, d'avoir au moins une étoile au ciel. Et sa cantilène se fait de plus en plus gémissante dans l'immense désert où il la fredonne :

Mon âme a des secrets que je ne connais pas.
Elle aspire à des biens que je ne puis comprendre.
Qui m'a parlé du feu caché dans cette cendre?
Qui me dira le but que poursuivent mes pas?

Le vent me pousse en mer sans fanal, ni compas.
Je ne vois pas de port où je veuille me rendre.
J'ai des cris à jeter, j'ai des pleurs à répandre...
O fausse paix du rien, comme tu me trompas!

Non,. je ne suis pas rien; non je ne suis pas maître.
Mon cœur et mon esprit l'emportent: l'un veut naître,
Il veut aimer et croire, et l'autre veut fleurir.

Et c'est un vain effort que je fais quand je raille :
J'ai pu creuser la tombe et bâtir la muraille,
J'ai pu sceller la pierre, — et je ne peux mourir.

Ainsi, pas à pas et peu à peu, L. Veuillot conduit son héros à cet état qui est trop douloureux pour se prolonger. Boitard est sorti de son épais sommeil : il souffre maintenant, il a conscience de sa bassesse, de son inutilité, et il a honte de tout cela. Il commence aussi de sentir en lui-même des nostalgies indécises, de vagues remords, la notion confuse d'un idéal oublié et d'une vie meilleure. Toute cette partie du poème est à peu près achevée; elle abonde en beaux vers. Elle est tour à tour éloquente ou badine, mélancolique ou gaie. Elle classe Louis Veuillot, sinon parmi les grands poètes, au moins parmi les poètes de second rang à qui il aurait suffi de bien peu de chose pour se rapprocher du premier.

Il s'agit maintenant de relever tout à fait et de guérir tout de bon ce pauvre homme qui est à peine un convalescent. Dans les notes qu'il a laissées, il est facile d'apercevoir le plan de L. Veuillot. La seconde partie se serait composée de deux chants : le premier aurait pu s'intituler : *Le Réveil du Cœur,* le second eût été *L'Illumination de l'Ame.* Ainsi, de degrés en degrés, le poète aurait remis son personnage dans l'ordre et dans la paix; il l'eût réconcilié avec la terre et avec le ciel, avec la vie et toutes les pensées qui font la vie belle et bonne.

Il l'a au moins réconcilié avec la terre. Pour cela, il a fait surgir sur la route de Paulus Boitard une femme énigmatique, toujours voilée et fuyante, Cara. Elle est la Béatrice de ce Dante en miniature. Ils se rencontrent par hasard en un voyage : « C'était dans un wagon, sur le chemin de Flandre. » Elle lisait devant lui. Elle lisait... quoi?

Elle avait pris un livre agréable de mine,
Ni mince, ni trop gros,. simple et pourtant coquet,
Comme un seigneur romain couvert de pergamine.
Oh! que j'aurais voulu savoir ce que c'était...

Il l'a su. Cara lisait un livre de Paulus Boitard. Oui, Paulus Boitard, poète bas-normand et romantique blasé, a jadis publié un volume

de vers. En y rêvant, il le résumait ainsi : « Ecrire un tome, exprès pour dire que je bâille! » Ce tome, il l'a écrit; ce tome, il le retrouve entre les mains de cette enfant. Ce n'est qu'une vision rapide, mais elle est inoubliable. Paulus Boitard s'en va, emportant au fond du cœur l'image de cette inconnue, le souvenir de cette rencontre, l'indéfinissable mélancolie d'un sentiment profond. Il ne peut s'en distraire. Il voyage, il essaie d'oublier, mais il est déjà transfiguré, rien que pour avoir entrevu ce qu'il cherchait vainement depuis toujours :

Véritablement, je renais!
Oh! combien mon âme était lasse!
Oh! la vie imbécile et basse,
Hier encor, que je menais!
. . . .
Il pleut, ce n'est plus de la boue,
C'est du pain, c'est du vin qu'il pleut.
Et gaie ou triste, la pensée
Tombe féconde du ciel bleu;
Et mon âme est ensemencée!

A Florence, à Rome, il retrouve sa Béatrice. Et c'est, dans son âme, un renouveau merveilleux de toutes les saintes choses abolies. Hier, il constatait de mystérieuses semailles; aujourd'hui, c'est une abondante floraison, un vrai printemps inondé de soleil, embaumé de fleurs. Il ne se reconnaît plus, et on le reconnaît à peine. Est-ce bien lui, Paulus Boitard, qui murmure ce sonnet mystique en une église romaine? Il a vu Cara qui priait à genoux, il l'a regardée, il a prié à son tour pour la première fois :

Elle était à genoux sur le pavé du temple,
Les maints jointes, le front serein; il me sembla
Voir un de ces cœurs purs qu'aucun mal ne troubla
Et qui garde cet œil de l'enfant qui contemple.

Le scrupule à ma joie un instant se mêla.
Mais bientôt, m'élevant à la sphère plus ample,
Loin d'elle agenouillé, priant à son exemple,
Je remerciai Dieu de m'avoir mené là.

Longtemps et sans tourner le visage en arrière,
Elle pria. Pour moi, telle fut ma prière :
« Dieu, que je l'aime assez pour la mener à vous! »

Quel parfum, quel soleil, dans mon cœur, dans l'église!
Certes, le Véronèse eût tenté l'entreprise
De peindre, en ces clartés, cette femme à genoux.

Malheureusement, c'est à peu près là que s'arrête le poème. Tout ce qui suit n'est que débris informes, de ces pierres dispersées et mal dégrossies qui entourent les édifices interrompus. Il est même impossible de dire par quoi L. Veuillot devait terminer la guérison de son Boitard. Il l'eût sans doute marié à Cara. Les joies domestiques et les souffrances aussi seraient venues. Veuillot savait par cœur le bien-

fait de ces grâces ; il avait été heureux et crucifié plus que personne. J'imagine que son héros n'eût rien ignoré de ce qu'il avait lui-même appris ; il eût appris surtout que les saintes larmes achèvent l'homme en beauté.

Et le poème, dans son ensemble, eût été quelque chose comme une riposte vraiment chrétienne au *René* de Chateaubriand, au *Rolla* d'A. de Musset. Le romantisme n'avait su conduire ses héros qu'aux apothéoses ou aux débâcles de l'orgueil, de la passion et du vice. Une fatalité mauvaise pèse sur eux et les écrase ; ils sont les prisonniers des forces aveugles, de leur péché et de leur impuissance. Ils ne sont au fond que des forçats résignés ; ils meurent dans l'impénitence finale de la lâcheté et de la servitude. Au contraire, *Cara* est le drame du relèvement chrétien. Boitard commence par où finissent René et Rolla ; il répète leur blasphème contre la vie et lamente son dégoût de toutes choses :

> C'est bien vrai cependant qu'au profond de mon âme,
> Lorsqu'à descendre là je me vois condamné,
> Je n'y sens que regret et chagrin d'être né,
> C'est bien vrai qu'après tout je me siffle et me blâme...
>
> De mes erreurs s'accroît la liste,
> Dans le néant je perds mes pas
> Et mon âme n'en doute pas...
> Je me sens las et je suis triste.
>
> Mais qui m'ouvrirait le chemin.
> Y voudrais-je prêter la main ?
> Je ne sais trop si j'ai la mine.
>
> Ou d'un puits de douleurs béant,
> De quelque pieux fainéant,
> Grattant au soleil sa vermine...

Quand il a dit cela, ce héros romantique le redit encore et le redit toujours, jusqu'à ce qu'il avale une fiole de poison ou qu'il allume un réchaud. L. Veuillot allume autre chose. Il écrit en tête de son œuvre : « Une âme à sortir du néant de la vie présente ». Il compose, non le poème de la mort, mais le poème de la grâce et de la résurrection. C'est la parabole de l'Enfant prodigue, dans un cadre moderne ; et, si mutilée que soit l'ébauche, elle est menée assez loin pour qu'on voie le pécheur sur le seuil de la maison familiale et entre les bras du père qui pardonne

Ainsi L. Veuillot, à ses heures perdues, s'acharnait à gagner son pari. Il faisait de la poésie la servante de la vérité religieuse. Il définissait lui-même ses satires « de petits couteaux pour ouvrir les huîtres » ; les vers de *Cara* étaient « les clous d'or » pour fixer la vérité.

***

Il y a, dans *Çà et là,* une page délicieuse parmi cent autres. C'est l'histoire d'un tailleur breton qui est poète, « un bon petit gars, point

vaniteux, rangé comme une fille. Assis sur ses talons, il coud et fait des vers: ni ses habits ni ses vers ne sont mal cousus. » Les rimes accourent sous son aiguille; il les enfile sans y penser. Et quand l'inspiration lui vient, il coud, il coud; et, en cousant, il rime, il rime. Chanson, culotte, tout va. Malheureusement, à certains jours, l'ouvrage presse plus que de coutume, et ces jours-là, le tailleur est bien chagrin, car de deux choses l'une : ou bien la chanson sera mal faite, ou la culotte mal soignée. Et il n'a d'autre ressource que de courir à l'église, de se jeter devant l'image de la Sainte Vierge et de lui dire : « Sainte Vierge, délivrez-moi! »

Ce petit tailleur breton m'a fait songer à L. Veuillot lui-même. Je sais bien que le métier de celui-ci était plutôt de découdre. Mais, tout de même, il cousait aussi. Coudre et découdre, c'était sa vie. Coudre le bon manteau de défense pour l'Eglise de Dieu, et découdre l'un ou l'autre des ennemis qui assaillaient ou injuriaient la divine Mère. C'est ainsi, entre ces deux labeurs, qu'il a composé ses chansons. Elles étaient un besoin de son âme et il voulut qu'elles fussent, par surcroît, en harmonie avec sa tâche. Chanter pour lui, ce fut encore une façon de coudre et de découdre. Mais souvent l'ouvrage pressait et la chanson n'eut que les petites minutes qui restaient au soir des journées trop remplies. A cause de cela, elles sont moins parfaites que le reste. L. Veuillot devait dire de ses vers ce que le tailleur dit de ses chansons : « Encore si j'étais content de ce que je fais et si je disais ce que je veux dire! Mais il s'en faut!... » Prenons-les tels qu'ils sont. Il n'y a qu'une comparaison qui leur soit périlleuse : oubliez la prose de L. Veuillot et je suis sûr que ses vers vous paraîtront plus pleins de pensée, plus beaux de forme, plus dignes de figurer dans les anthologies poétiques du XIX[e] siècle.

C. LECIGNE.

SILLONISME, IMMANENTISME PROTESTANTISME

Il faut aller au vrai avec toute son âme.

Ce serait vraiment dommage, de priver les dossiers de l'histoire du modernisme de quelques documents de date récente.

M. Crémer, un pasteur protestant, vient de consacrer une très curieuse étude à la philosophie de MM. Blondel et Laberthonnière (1). Ce

1. « Le problème religieux dans la philosophie de l'Action », Félix Alcan, 1912.

livre me suggère quelques réflexions sur certains rapprochements dont le titre de cet article révèle, du premier coup d'œil, la nature. Cela peut surprendre de prime abord, j'en conviens, mais comme il n'est rien de plus facile que d'en démontrer le bien fondé, j'invite le lecteur à me suivre. Je ne le ferai peut-être pas courir, mais c'est une raison de plus, en modérant notre allure, pour bien explorer les lieux. Rousseau disait, très *justement cette fois* : « Je ne sais pas l'art d'être clair, pour qui ne veut pas être attentif. »

***

Chaque fois que j'introduis mes lecteurs dans le « Sillon », j'ai l'impression que je leur ouvre l'issue d'une sombre caverne, quelque chose de confus et de mystérieux comme l'Enfer de Dante, et que j'ai le devoir de faire de la lumière. Eh bien! il me semble, que je ne puis mieux faire aujourd'hui, que de saisir le premier objet que je rencontre au seuil même du Sillon. Ce sera notre flambeau. Je m'empare tout simplement de l'enseigne qui décore l'entrée : « *Il faut aller au vrai avec toute son âme.* »

Ceux qui ont connu l'ancienne revue du *Sillon*, doivent se souvenir de cette séduisante épigraphe. Cette devise est très belle. Mais au Sillon les choses les plus naturelles procédaient de principes compliqués et sous-entendus, qui les viciaient et leur donnaient un caractère presque toujours anarchique. Rien n'était simple au Sillon, tout avait sa doublure. Aussi ceux qui répétaient à l'envi, sans la comprendre, sa belle devise, ne soupçonnaient pas à quelles sources celle-ci puisait son venin.

Or, quand Marc Sangnier prononçait ces paroles, Marc Sangnier répétait une phrase dont il ne mesurait probablement pas toute l'étendue. Dans cette posture il traduisait une leçon de philosophie. Il avait lu Gratry et feuilleté Ollé-Laprune. A l'école des *Annales de philosophie chrétienne*, il avait reconnu l'empreinte de la même philosophie romantique. Bouillonnant du généreux désir de faire quelque chose de grandiose pour son pays et pour sa religion, Marc Sangnier, le vague dans l'âme, avait rêvé d'action. Il partit au hasard n'ayant pour toute armature qu'une idée fixe qu'il avait puisée chez ses maîtres : « réconcilier la science et la foi. » On lui avait dit, qu'il fallait pour y parvenir, écouter la voix du siècle. Pour toute méthode on l'avait mis en garde contre la *raison raisonnante*. C'est alors qu'il écrivit : « *Il faut aller au vrai avec toute son âme.* » Malheureusement, cet adage indiquait dans l'esprit de l'école qui l'avait adopté une simple rupture avec *l'intellectualisme scolastique*.

La fameuse devise, si belle, n'était donc plus qu'une maxime *du subjectivisme* philosophique où Marc Sangnier avait fait sa provision

de principes. Le Sillon n'était qu'un frère jumeau de l'immanentisme (1).

***

Comme c'est de celui-ci que je veux parler, il est juste que le Sillon, qui s'alimenta aux mêmes sources, recueille sa part de la leçon, car, de part et d'autre, on voulut inaugurer une nouvelle méthode.

Il faut voir où l'abandon simultané de l'intellectualisme scolastique allait conduire ces nouveaux argonautes.

Jusqu'à ce jour l'humanité avait philosophé à contre-sens sur l'homme et la société et sur les rapports de l'homme et de la société avec Dieu. Il était temps que MM. Blondel, Laberthonnière et Sangnier vinssent accorder le jeu des facultés humaines dont les sons vibraient follement en un cacophonique tintamarre.

Le monde vivait de concepts. Ses notions sur les choses réelles n'étaient que de ternes clichés tirés d'abstractions inconsistantes. Nous vivions sur les restes de la scolastique et du dix-septième siècle.

Ces messieurs proposèrent du nouveau. Malheureusement ils déployèrent leurs tentes sur le sable mouvant.

Je ne sais quel accident visuel leur tint lieu de mirage, toujours est-il qu'ils établirent leur système sur une conception erronée de l'histoire des idées. On se plaignait de toute part de l'invasion du *Rationalisme*. Ils furent déroutés par l'étymologie du mot. *Rationalisme*, dirent-ils, c'est l'usage de la *raison pure*. Pour renverser le *rationalisme*, il faut lutter contre la *raison pure*. Et comment? En

1. Je n'insiste pas sur ce fait, pour ne pas avoir l'air d'enfoncer des portes ouvertes. Il y a très longtemps que notre distingué directeur a signalé dans ses ouvrages l'influence de la philosophie immanentiste sur le Sillon. Ceux, parmi mes lecteurs, qui désireraient consulter les documents qui établissent cette filiation, peuvent se reporter aux ouvrages, solidement documentés, de M. l'abbé E. Barbier, (Les erreurs du Sillon, ch. 2. Doctrines novatrices. p. 43 à 60) et (Les Démocrates chrétiens et le Modernisme p. 359 à 363. Modernisme avant la lettre). On trouvera dans les documents et la critique de quoi s'édifier sur les bases philosophiques du Sillon. On verra le cas que l'on faisait de la philosophie thomiste. Dans le dernier ouvrage cité, il serait curieux de rapprocher, les pages 360-361, de quelques passages de l'ouvrage du pasteur Crémer dont nous allons entretenir le lecteur. Même notion libérale de l'autorité, même conception de l'évolution du dogme (théologie dynamique, par opposition à la théologie statique.) Dans le premier ouvrage de M. Barbier que je cite plus haut, le lecteur attentif saisira, au sujet du « Christ qui s'expérimente plus qu'il ne se prouve » toute la pensée de l'apologétique nouvelle, condensée dans l'enseignement du Sillon en 1899.

Enfin, s'il est juste d'avouer que M. Sangnier n'est pas personnellement coupable de toutes ces hardiesses, qui s'étalaient dans les publications du Sillon, on ne peut pas cependant nier qu'il ait lui-même révélé à maintes reprises la substructure immanentiste de ses théories politico-sociales. J'en ai parlé déjà dans la revue du 1er septembre dernier, je n'y reviendrai pas aujourd'hui.

introduisant dans le problème de la connaissance, un facteur nouveau : *la raison concrète*, c'est-à-dire *l'âme tout entière :* « il faut aller au vrai *avec toute son âme.* »

Ayant solidement enraciné dans leur cerveau ce principe premier, ils jetèrent un coup d'œil d'ensemble sur l'histoire de la pensée. Au moyen âge : raison pure, donc rationalisme; au dix-septième siècle (sauf Pascal) : raison pure, donc rationalisme.

Si bien qu'on a pu dire sans sourciller que la méthode d'immanence avait « une valeur apologétique que le *rationalisme thomiste* ne saurait avoir » (1). Voilà donc saint Thomas convaincu de rationalisme. Pour aller au vrai, il s'appuyait sur sa *raison pure* « il n'allait pas au vrai avec toute son âme. »

***

Pourquoi les immanentistes en sont-ils arrivés à cette critique de tout *intellectualisme,* c'est-à-dire, de toute philosophie objectiviste? Uniquement parce que cette école a voulu rallier au christianisme le monde universitaire (2). Elle prit pied sur les tendances mêmes de l'université. Or, Brunetière fit remarquer, il y a déjà quelque dix ans que : « l'Université de France, pendant soixante ans, a cru fer- » mement qu'en opposant au positivisme sa méthode psychologique » d'introspection ou d'observation du Moi par lui-même, elle soute- » nait contre Auguste Comte la cause du *spiritualisme.* Mais elle ne » soutenait que celle du *subjectivisme.* »

Ce titre de subjectivistes, les immanentistes ne l'acceptent pas. On les a vus se récrier, quand les critiques catholiques ont voulu rattacher leur œuvre à Kant. Ils ont fait remarquer que la ressemblance était purement formelle entre eux et Kant. L'on sait pourtant que Kant peu favorable à la raison pure, fit comme eux la part royale à la

1. Crémer, « Le problème religieux dans la philosophie de l'action ».

2. Le Pasteur Cremer que je cite plus haut l'a remarqué dans son ouvrage (p. 73). Il cite Ollé-Laprune. Celui-ci disait : « Plus je médite sur l'histoire et la suite de ma vie, plus il m'apparaît que ma tâche spéciale, c'est de rendre témoignage à la vérité chrétienne *dans le monde philosophique et dans l'Université.* » L'auteur ajoute : « Nous retrouvons cette même ambition chez M. Blondel et chez le P. Laberthonnière, et *c'est bien elle qui donne le secret de leur philosophie.* » En effet, l'intention était fort louable.

Le tort de ces philosophes, a été de prendre pour base de leur système, les tendances philosophiques de l'Université. Il a toujours paru à cette école libérale qu'on avait plus de chance de succès en flattant les goûts momentanés du milieu auquel on s'adressait. C'est toujours au fond cette attitude servile devant l'opinion qu'on a toujours reprochée aux libéraux. C'était du reste la tactique de Gratry « interroger le siècle ». — On se rappellera a ce propos, les paroles du P. Laberthonnière : « l'idée fondamentale qui, *malgré toutes les divergences*, s'est affermie plus énergiquement que jamais *dans la philosophie moderne*, à savoir qu'il n'y a pas de vérité pour l'homme qu'il n'ait à subir, parce que cette vérité serait alors pour lui une compression au lieu d'un épanouissement, l'esclavage au lieu de la liberté, la mort au lieu de la vie, *cette idée nous l'acceptons en pleine connaissance de cause...* »

raison pratique, à la raison concrète; par conséquent « il allait au vrai avec toute son âme. »

Les immanentistes, pour se défendre de ce rapprochement, ont trouvé ceci de merveilleux : « En se fondant également sur le *sujet*, Kant » et les philosophes que nous étudions (les immanentistes) partent de » préoccupations pourtant bien différentes. Kant *obéit au souci purement rationnel* de déterminer les conditions *logiques de la connaissance*, M. Blondel et le P. Laberthonnière sont dirigés par une » inspiration *d'ordre général et vital* » (1).

Vous saisissez, je suppose, l'antithèse. Kant obéit à un souci *purement rationnel*, M. Blondel trouve encore en lui *une pointe de raison pure*, un certain rationalisme, *à peine perceptible*, mais enfin du rationalisme, quand même. Il obéit, lui, à un souci *d'intériorisation* plus sincère. En somme, M. Blondel trouve encore chez Kant, un point de vue trop objectif. Kant n'est pas suffisamment subjectiviste. (C'est ce qui explique le texte de M. Crémer.)

Le malheur, c'est qu'en s'enfonçant davantage dans les replis du sujet, les immanentistes deviennent des individualistes purs et simples. Personne n'a jamais pu les en convaincre, mais à mesure que leur pensée sort du cénacle où elle est née et qu'elle gagne le large, des affinités s'affirment, qui viennent heurter les prunelles les moins dilatées. Point n'est besoin d'être presbyte, il suffit de n'être pas myope, pour constater ce que jusqu'ici nos philosophes ont nié, et de quel cœur!

***

C'est ici que j'attirerai l'attention sur l'ouvrage du pasteur protestant. Ainsi, les immanentistes peuvent repousser l'accusation de protestantisme qu'on a si souvent répétée; les protestants eux-mêmes se chargent de reconnaître leur bien et de le reprendre. C'est une bien verte leçon. On ne sait jamais! Peut-être qu'aux *Annales* on est enchanté de cette aubaine! Leur doctrine ne réalise-t-elle pas son but? C'est le prélude de cette ère de conversions qu'on attend toujours de la fameuse méthode.

Du reste, l'ouvrage est illustré d'une préface de *M. Victor Delbos*, membre de l'Institut et professeur en Sorbonne. Cette préface nous renseigne mieux encore que l'ouvrage, sur les desseins du pasteur protestant.

« *Protestant*, nous dit-on, M. Crémer *a été attiré* par une philoso- » phie qui, *d'intention* et en réalité, est catholique. *On ne saurait* » *s'étonner, ni s'offusquer que les traits de doctrine qu'il y a surtout aper-* » *çus et relevés soient ceux qui paraissent le plus en accord avec sa propre* » *confession* ».

1. *Ibidem*.

Voilà donc, d'abord, des rapprochements qui se sont imposés à un pasteur protestant. Quels sont-ils, au juste? Il n'y a qu'à poursuivre :

« Aveu de *l'insuffisance* de toute sorte d'apologétique qui serait » *purement extrinsèque; nécessité* de chercher *dans le sujet intérieur* » l'origine et la signification première du problème religieux. »

Voilà, certes, deux points qu'un protestant peut accepter sans déroger à sa doctrine, et ce sont précisément ces deux points qui valurent à la philosophie de l'action les sentences de l'encyclique *Pascendi.*

« Ces thèses de M. Maurice Blondel et du P. Laberthonnière, con» tinue-t-on, M. Crémer ne se borne pas à les DÉCOUVRIR *siennes* pour » sa foi; il les fait siennes encore par *la sympathie intellectuelle* avec » laquelle il entre en elles..., par le souci qu'il a d'en restituer contre » des *interprétations inexactes la signification authentique* et d'en » faire sentir toute la profondeur. »

Nous allons voir quelle est cette « *signification authentique* », mais voici quelque chose de nettement caractéristique : M. Delbos va nous faire toucher « au point sensible du désaccord explicite entre M. Crémer et M. Maurice Blondel. »

« M. Crémer, nous dit-il, admet que *la justification* de la pratique » littérale (expression protestante pour désigner le dogmatisme ca» tholique) est dans la *philosophie de l'action,* plutôt *la marque du* » *catholicisme de ses défenseurs,* que LA CONSÉQUENCE RIGOUREUSE » DE CETTE PHILOSOPHIE MÊME. Il incline à interpréter la doctrine » qui a si vivement suscité ses sympathies comme le résultat *d'un* » *effort* de M. Blondel et du P. Laberthonnière *pour spiritualiser* » *le catholicisme,* analogue à l'effort d'un Vinet, d'un Secrétan, d'un » Sabatier pour spiritualiser le christianisme des confessions pro» testantes. »

Et M. Crémer lui-même, dans son introduction, s'explique sans ambiguïté sur ce sujet : « La philosophie de l'Action est une doctrine » catholique. Catholiques dans leur pensée comme dans leur vie, » tel est le désir expressément reconnu de M. Blondel et du P. La» berthonnière. *Il faut donc s'attendre à rencontrer chez eux* CER» TAINES IDÉES *qui sont propres au catholicisme.* (M. Crémer dit bien » « *certaines idées* » qui sont propres au catholicisme. Il éprouve » même le besoin de prévenir ses lecteurs de la présence de ces cer» taines idées! Très curieux, n'est-ce pas?) Et pourtant, nous le ver» rons (poursuit-il) *d'une façon* TRÈS GÉNÉRALE, il nous sera possi» ble *de rester sur le terrain d'un christianisme qui ne connaît pas de* » *barrières.* Nous constaterons que nous nous trouvons en présence » *d'une philosophie chrétienne, dans la* PLUS LARGE ACCEPTION *de ce* » *terme,* et que nous pouvons faire un usage TRÈS ÉTENDU des résul» tats obtenus. »

***

M. Crémer ne cache pas ses sympathies pour la philosophie de l'action. Il en revendique les résultats pour sa propre confession. Reste à savoir quelles sont les raisons intimes de ce rapprochement tout spontané. Car M. Crémer ne parle pas en simple philosophe, c'est le protestant en lui qui se met à l'école Blondel-Laberthonnière.

D'abord, M. Crémer semble ne pas croire à la fixité de doctrine des philosophes qu'il convoie avec tant de sympathie. C'est leur faire injure : « La philosophie de l'Action ne peut être considérée comme » une doctrine *désormais fixée,* dit-il. M. Blondel et le P. Laberthon- » nière sont, l'un et l'autre, *en pleine activité intellectuelle.* Leur pen- » sée recevra sans doute bien des compléments et des retouches. Nous » devons donc nous attacher à indiquer surtout les lignes directrices » d'une philosophie, qui *continue à évoluer* et *à subir des transfor-* » *mations.* »

M. Crémer, qui ne veut pas considérer l'*Action* comme une doctrine fixée, obéit sans doute à sa mentalité individualiste. Il a oublié l'encyclique *Pascendi.*

Peut-être l'attitude actuelle de la rédaction des *Annales* a-t-elle favorisé, par une maladresse de langage, ce quiproquo. Il est dit, en effet, dans la réclame de cette revue, qu'elle utilise « les résultats obtenus », résultats obtenus, sans nul doute, à l'aide des anciens procédés et principes.

Cette évolution, que M. Crémer présume, est bien, pour lui, une *évolution,* et non une transformation essentielle. Et s'il fait quelque tort aux immanentistes en supposant leurs positions identiques à celles qu'ils occupaient avant l'encyclique « Pascendi », on peut croire, qu'ils lui ont fourni eux-mêmes de sérieux motifs puisqu'il dit (p. 97 de son ouvrage) :

« Comme il fallait s'y attendre, une très vive opposition s'est fait » sentir au sein de l'Eglise catholique, contre l'apologétique nou- » velle. Celle-ci a été immédiatement qualifiée de doctrine moder- » niste et a eu à subir de très violentes attaques « de ceux qui se » font de l'orthodoxie un monopole ou une enseigne et que l'on re- » trouve les mêmes aux trousses de quiconque se permet de penser. » » (Le joyau enchâssé là est de E. Le Roy : Dogme et critique). On peut » reprocher à ceux qui détiennent l'autorité ecclésiastique d'avoir prêté » une oreille par trop complaisante à des récriminations injustes. » l'Encyclique *Pascendi* a **expressément** *condamné l'immanence,* mais » en des termes si vagues et si incomplets QU'IL A ÉTÉ FACILE *au* » *P. Laberthonnière de montrer qu'une telle condamnation portait précisé-* » *ment sur ce que la Philosophie de l'Action combattait...* »

M. Crémer se dit donc, qu'ayant esquivé la condamnation, l'école

de l'immanentisme, ou plutôt la philosophie de l'Action « ne peut être considérée comme une doctrine *désormais fixée.* »

Voilà ce que pense un protestant. Il serait curieux de rapprocher, sur ce même sujet, le jugement d'un juif, c'est-à-dire, d'une autre fraction des « *quatre états confédérés* ».

M. Georges Weill, dans son histoire du catholicisme libéral (p. 289), a écrit ceci : « Comme les jansénistes, ils (les libéraux) ont » résolu de rester dans l'Eglise, même quand celle-ci leur prodiguait » ses rigueurs; *comme les jansénistes, ils ont recouru pour ce motif,* » *à des distinctions parfois subtiles,* à une *casuistique un peu décon-* » *certante.* L'ingéniosité déployée par les commentateurs libéraux du » *Syllabus* a reparu chez quelques-uns de leurs successeurs. Rome » blâmait l'américanisme; « nous ne sommes pas américanistes », » ont-ils répondu. Quand Rome a condamné le modernisme, plusieurs » ont dit également : « *Nous ne sommes pas modernistes.* »

Dans cette attitude assez indépendante il y a déjà un motif de sympathie pour un pasteur protestant, qui croit, à tout le moins à cette indépendance chez les philosophes qu'il étudie. Mais cette sympathie a des racines plus profondes. Elles tiennent à la substance même de la philosophie de l'action. Ce qui tente M. Crémer, c'est le fameux *Christianisme intérieur,* tant défendu par les immanentistes : « Au fond, dit-il, si la philosophie de l'Action a suscité tant de » griefs, c'est qu'elle constitue *essentiellement un effort pour intério-* » *riser la piété,* et pour donner par là même, *une initiative plus* » *grande aux croyants.* En s'opposant à cette doctrine, comme il le fait, » le catholicisme affirme que le cours actuel de son évolution le » pousse *dans une direction nettement opposée :* une vie religieuse » de plus en plus extérieure, une autorité dogmatique de plus en » plus maîtresse des consciences » (1).

J'espère que le texte peut me dispenser de commentaire. Bien mieux, les protestants attendent une *évolution* de l'Eglise par l'influence du modernisme. Ecoutez encore :

« La question qui se pose, en ce qui concerne l'avenir, est de sa- » voir si une telle direction a été donnée *ne varietur,* ou bien s'il » est possible *d'espérer une Réforme à l'intérieur de l'Eglise.* Si l'on » envisage cette seconde perspective, on est bien obligé de se dire » que c'est un mouvement de pensée et de vie religieuse comme celui » dont M. Blondel et le P. Laberthonnière ont pris l'initiative, qui » peut et doit préparer un tel avenir.

» Ce que nous pouvons constater en tout cas, *pour le présent,* c'est » un long travail de *germination,* ce sont des *efforts soutenus* de » pensée féconde et de vie intérieure, qui agissent, comme le levain » *au sein du catholicisme* et *qui ne manqueront pas de produire leur* » *effet.* »

1. *Ibidem,* p. 100

C'est exactement ce qu'on ne cesse ici de dire. Le modernisme, malgré les directions romaines, continue « à germer » grâce « aux *efforts soutenus* » de ses anciens champions. Ces efforts, M. Crémer le dit fort bien, agissent sourdement « comme le levain » « au sein du catholicisme ». Ils ne « manqueront, certainement pas, de produire leur effet. » Cet effet, que des protestants attendent impatiemment, nous paraît à nous, à très juste titre (on en a ici une raison écrasante) un événement redoutable. Mais nous avons confiance dans la mission de l'Eglise. On peut prédire à M. Crémer que le modernisme n'aura été utile qu'à sa propre confession religieuse.

***

Tout se découvre à la longue. Ce christianisme intérieur qui côtoie d'aussi prêt celui de la Réforme, c'est le secret de toute l'école libérale d'aujourd'hui et plus particulièrement celui du P. Laberthonnière.

Malgré moi, je reviens au dernier ouvrage du P. Laberthonnière. Quand je disais à nos lecteurs qu'au fond de l'assaut haineux que celui-ci dirigeait contre l'Action Française, il y avait une façon particulière de comprendre le catholicisme, je ne me trompais pas. Je n'ai pas assez remarqué que l'ouvrage en question, que j'ai critiqué (1), était divisé en deux parties. La deuxième était intitulée : *Deux conceptions du catholicisme.*

Quel serait donc le catholicisme des catholiques antilibéraux? Quel serait celui du clan opposé?

La division porterait sur ce point précis : de notre côté, on concevrait un catholicisme *d'autorité,* du leur, un catholicisme de *spontanéité individuelle.*

Pour les uns, *catholicisme d'autorité,* parce que leur anti-libéralisme consisterait à vouloir par l'alliance avec des positivistes, obtenir un certain ordre social. L'ordre social obtenu ils installeraient le catholicisme, non pas dans ses droits propres, non pas dans son autonomie, mais « au-dessus de la société », société organisée tout exprès pour qu'elle « n'ait qu'à entrer pour en tirer profit. »

Et le P. Laberthonnière n'y va pas de main morte, il ne s'agirait de rien moins que « d'imposer la vérité », de l'imposer « par la force. »

C'est ce que nous lisons dans son chapitre, la « *thèse et l'hypothèse* » et dans le suivant « *le fait et l'idéal* ».

Selon lui, en s'alliant à l'Action française, avec des incroyants (remarquez qu'il passe sous silence que ces incroyants unis avec eux sur le terrain politique ne leur demandent pas de cacher leur drapeau de catholiques intégraux), les catholiques antilibéraux n'entreraient dans l'hypothèse que pour arriver à pratiquer la thèse.

1. Voir numéro du 1er septembre 1911.

Ceci serait inoffensif sans le commentaire. Car il faut savoir ce que sera pour eux cette pratique de la thèse; à cet endroit savourons, Messieurs, cette odeur d'inquisition qui se dégage de leurs officines antilibérales (1) :

« Et de la pratique de la thèse il résultera que les mécréants de » toutes sortes, y compris ceux à qui on applique l'épithète de libé» raux (ici l'auteur ne donne pas la raison de cette application d'épi» thète), *seront mis à la raison* et que, grâce à cela, grâce aux « com» missions mixtes » rêvées par M. Lasserre et où les athées siége» ront assistés du P. du Lac, l'Eglise triomphera dans la société; » *de telle sorte que l'apostolat, ainsi soutenu par des opérations de police, et* » *pouvant s'exercer sans obstacle comme sans risque, obtiendrait enfin sa* » *pleine efficacité sur les âmes.* »

Voilà la part que l'on fait, aux catholiques antilibéraux, voilà le catholicisme qu'on leur prête et cela est signé : *le P. Laberthonnière,* c'est-à-dire par un de nos flambeaux, un homme qui prétend connaître « son siècle ». Quand on en arrive à écrire de telles choses, mieux vaut quitter sa plume et se remettre à l'étude pour mieux comprendre la pensée des autres. Visiblement le P. Laberthonnière n'est jamais sorti de son système. Il a manqué à la première règle de la critique, qui est de comprendre d'abord ce que l'on veut critiquer.

Quand je vous disais que notre auteur est parti en guerre avec quelques préjugés et qu'il critique d'après eux!

Vous avez reconnu la fameuse formule « crois ou meurs ». Le P. Laberthonnière l'avait appliquée à Ch. Maurras, mais comme Maurras n'est pas de ces agneaux qui se laissent tondre, Maurras a joué un vilain tour à son critique. Il lui a démontré, textes en main, qu'il professait exactement le contraire, c'est-à-dire que la grande force qu'il prêche, c'est celle de la persuasion. Le P. Laberthonnière sait maintenant à quel exercice il a dû se livrer pour établir le contraire.

Après Ch. Maurras, c'est le P. Descops et nous tous qui ne professons pas leur libéralisme, qui sommes accusés de professer le « crois ou meurs ».

Et naturellement le P. Laberthonnière croyant avoir fait merveille nous rappelle à la vérité chrétienne (p. 281) :

« Quels que soient les Etats que l'Eglise trouve en face d'elle, chris» tianisés et accueillants, ou bien païens encore ou déchristianisés et » hostiles, pas plus dans un cas que dans l'autre, elle n'est dispensée » d'avoir recours aux moyens du Christ. Les moyens du Christ sont » seuls, tout seuls, en tout temps, à lui convenir. C'est par eux seuls » qu'elle peut remplir sa mission : car il n'y a que la foi qui en» gendre la foi et que l'amour qui engendre l'amour. *Les âmes ne*

1. Catholicisme et positivisme, p. 258.

» *prennent pas, et si elles se prenaient, elles ne seraient plus des âmes : il » faut les faire se donner* ».

C'est bien ce que je disais, nous pratiquons *l'autorité,* ils pratiquent la *spontanéité.*

On voit de quelle affreuse façon le P. Laberthonnière patauge. Ces Messieurs, grâce à leur manie de système, en sont arrivés à ce degré d'hallucination où tout catholique qui ne partage pas leur méthode, leur paraît un inquisiteur.

Comme s'il était nécessaire d'être immanentiste pour savoir que la foi doit demeurer une adhésion intérieure de l'âme! A les entendre, jusqu'à eux, tous les croyants auraient été embrigadés par force, grâce au concours de la puissance coercitive mise au service de la religion.

Ce serait le moment de nous demander quels principes ont conduit ces égarés à une telle conception du problème religieux. Je crois que j'ai mis le doigt sur le mal, quand j'ai signalé au début, la trouvaille de Sangnier : « *il faut aller au vrai avec toute son âme* » (1). Nous avons vu comment sillonistes, immanentistes et protestants se croisaient au même carrefour. Reste à montrer pourquoi ils se rencontrent à ce point précis.

***

La raison première du système, il faut la chercher, dans la préoccupation qui lui donna le jour.

Au dix-neuvième siècle, à la suite de la Révolution, les philosophes aspirèrent à *l'autonomie* de la raison, ils répudièrent toute métaphysique. C'est précisément cette *autonomie* de la raison, que l'on nomme rationalisme, et nullement le fait d'appliquer *le raisonnement* à tout ordre de question.

Les philosophes chrétiens de l'école que nous étudions, prirent acte de cette aspiration de la philosophie moderne. M. Laberthonnière écrivait : « L'Idée fondamentale qui, *malgré toutes les divergences,* » s'est affermie plus énergiquement que jamais dans *la philosophie* » *moderne,* à savoir qu'il n'y a pas de vérité que l'homme ait à subir... » cette idée nous l'acceptons en pleine connaissance de cause. »

Reste à savoir ce que M. Laberthonnière entend par « *subir* ».

Notre philosophe, nous l'explique : « Quand donc les philosophes, » pour rester philosophes, pour *sauvegarder cette autonomie* qui cons- » titue notre personnalité morale, réclament une vérité qui ait pour

1. En réalité je fais un trop beau cadeau à Sangnier. La formule qu'il prit pour programme, on la trouvera, mot pour mot, dans la notice que M. Blondel a consacrée à *Ollé-Laprune.* Ollé-Laprune lui-même l'a développée dans *La certitude morale et La philosophie et le temps présent.* M. Blondel disait que la croyance était l'élan naturel de l'être « *qui va à la vérité avec toute son âme* ξὺν ὅλῃ τῇ ψυχῇ — ce n'est pas dire assez — de l'être qui connaît et s'assimile l'être avec tout son être, esprit, cœur et corps. »

» caractère d'être « *immanente* », c'est-à-dire qui se rattache à eux,
» *qu'ils puissent trouver en eux,* dans ce qu'ils sont et dans ce qu'ils
» doivent être,. nous ne saurions faire autrement que d'abonder dans
» leur sens, *puisque toute vérité qui n'aurait pas ce caractère serait*
» *inévitablement opprimante, en s'imposant du dehors* » (1).

Il y a là, pour qui réfléchit un peu, un aveu d'une naïveté déconcertante. Une vérité n'est jamais opprimante, dans le sens entendu ici, car l'adhésion à la vérité est toujours un phénomène de spontanéité intellectuelle. De deux choses l'une, ou l'intelligence ne se rend pas (même dans ce cas extrême où la personne, pour éviter un châtiment, donne toutes les marques extérieures de l'adhésion) ou bien, elle reconnaît la vérité et l'accepte; il n'y a pas de milieu. Par conséquent, comme l'adhésion finale est toujours spontanée, de quelque voie que procèdent les motifs de cette adhésion, il n'y a pas lieu d'établir les distinctions qu'établit le P. Laberthonnière.

Par exemple, lorsque le chrétien examine les faits qui établissent l'existence de la révélation, il puise son adhésion à une source purement objective (2), mais c'est précisément le jeu naturel de notre âme de faire sienne la vérité reconnue. Quand le chrétien, par la voie des faits historiques, arrive à cette conclusion, c'est vraiment « Dieu qui a parlé et c'est l'Eglise qui est la dépositaire de sa parole »; à ce moment précis, cette vérité qui lui arrive *du dehors*, s'intériorise et passe dans le domaine moral.

Assurément, les motifs de la croyance n'engendrent pas nécessairement la croyance, car les vérités de la foi entraînent des considérations morales de nature à atteindre le fond de l'être moral. Et de plus la foi est un don surnaturel. Il y a dans la croyance un acte de volonté éclairée, mais un acte de volonté quand même, que les scolastiques n'ont jamais nié « intellectus movetur voluntate ad assentiendum » (S. Th. IIa IIae, q. IV, art. 2). Seulement autre chose est de reconnaître la part nécessaire de là volonté, autre chose de

---

1. Voir mes *Origines du démocratisme chrétien*, p. 220.

2. On peut voir dans les *Erreurs du Sillon*, de l'abbé Barbier, p. 53 à 58, comment, dans une conférence contradictoire, M. Sangnier mit de côté les preuves traditionnelles de l'existence de Dieu, pour insister outre mesure sur les considérations immanentistes. C'est là qu'intervient leur fameux argument du Christ « qui s'expérimente beaucoup plus qu'il ne se prouve ». Or, comme avant d'expérimenter la foi, il faut y parvenir, la preuve a toujours, dans l'esprit de l'Eglise, précédé l'expérience. En effet, l'intelligence précède la volonté dans l'acte. Mais j'émets là un point de vue thomiste que n'acceptaient nullement nos sillonistes, beaucoup plus modernistes qu'on ne le croit. Je le rappelle à plusieurs reprises dans cet article, car il importe qu'on le sache bien. On n'a peut-être pas assez profité de la critique de M. l'abbé Barbier. Notre distingué directeur a été le seul, ou a peu près, qui ait insisté sur ce modernisme foncier du Sillon, au point de vue de l'Immanentisme. (Voir chap. VII, des Dém. chrét. et le Modernisme). Le principe premier du Sillon est immanentiste et si l'on voulait prendre chaque théorie à part, on arriverait au même résultat. Le Sillon est saturé *d'immanentisme.*

prétendre à *l'insuffisance de ces motifs de crédibilité*, pour parvenir à la foi. Que les voies par lesquelles nous adhérons aux vérités surnaturelles soient mystérieuses, nous le savions avant l'Immanence. « L'implicite », comme le disent fort bien les immanentistes, « est la loi de l'imparfait, du fini. » Très bien, mais « l'implicite » dans le « fini » est précisément l'élément qui est soustrait à nos moyens naturels de compréhension. Est-ce bien par le côté mystérieux de notre être, qu'il convient de poser le problème religieux?

Les immanentistes, constatent un vide en nous, une disproportion constante entre nos aspirations et nos actes. Nous le constatons tout comme eux, mais ont-ils donc à leur disposition des moyens d'introspection plus perfectionnés que les nôtres, pour s'attacher, de parti pris, aux profondeurs inexplorées et inexplorables de notre être? Convient-il de sacrifier à cet élément insondable, la part de vérité et de certitude que notre organisation psychologique nous permet de saisir? De même que la fleur porte en elle toute la poussée de vie, qui s'élabore obscurément depuis le premier instant de la germination; de même que se totalise en elle, en l'harmonie de ses parties, en la gamme de ses nuances, tout ce que la tige transporte de la racine au calice; ainsi l'idée claire représente dans le processus de la connaissance l'acte suprême. C'est le phare qui doit guider notre volonté.

Etablir la priorité de l'instinct sur l'idée claire : *(Nihil in voluntate nisi prius fuerit in intellectu)*, c'est signer notre déchéance. Je sais bien que l'on va m'objecter le mot de Pascal : « *Le cœur a des raisons que la raison ne connaît pas* », « *la nature soutient la raison impuissante et l'empêche d'extravaguer* ». Et l'on croira bien sûr, soutenir par là la cause de l'ordre affectif et sa priorité sur l'ordre cognitif? Malheureusement, c'est encore le domaine intellectuel que l'on défend. « *Le cœur a des raisons que la raison ne connaît pas.* » Taine disait en d'autres termes : « *Le préjugé est une raison qui s'ignore.* » Ces raisons du cœur, que la raison peut toujours arriver à tirer au clair, pourquoi la raison se dispense-t-elle de les analyser? parce qu'elles tiennent le plus souvent aux plus intimes fibres de notre être. L'immanentiste approuvera comme si cela établissait le triomphe du domaine de la liberté, tandis que tout ce qui nage dans ces profondeurs est ce qu'il y a de plus déterminé en nous. Ces raisons du cœur sont le plus souvent des résultats de l'expérience collective, déposés en nous par l'atavisme, l'habitude, les passions (1). Ou encore, elles procèdent de principes tellement évidents que la raison s'interdit de les discuter.

Ce qu'il y a de plus impulsif en nous, n'échappe pas totalement à la raison. Et, du reste, les philosophes, pour pénétrer dans ce domaine sont obligés d'y appliquer leur « raison raisonnante ». Ce qui fait

1. Je fais remarquer que je ne suis nullement déterministe en ceci. Il suffit d'ouvrir un manuel de théologie, au traité des *Actes humains*, pour constater que c'est sur de pareilles considérations, que les moralistes ont établi l'irresponsabilité entière ou partielle des actes « primo-primi ».

la valeur de M. Blondel, ce ne sont pas ses théories de système, mais l'ordonnance et la discussion du système. La valeur de M. Blondel est fondée sur la valeur même de sa raison raisonnante.

Voilà pour l'ordre psychologique. Si maintenant nous passons aux questions sociales (puisqu'on a voulu appliquer à ces questions la méthode d'immanence), le volontariste se heurte à des impossibilités radicales. Ici l'intuition est un pur préjugé. On n'ordonne pas une société, en contemplant les yeux fermés, les mystères de notre intérieur. On a beau vouloir « aller au vrai avec toute son âme », si l'on retient captive la partie la plus saisissable de cette âme, si on la retient au dedans, il est certain qu'on ne va pas au vrai. Mieux vaut y aller avec *la moitié de son âme* (si cela peut satisfaire nos sophistes), que de la rentrer tout entière, comme dans une coquille.

Au fond, quand on veut un peu se rendre compte de ces belles formules, on s'aperçoit qu'il y a dans toute cette philosophie beaucoup plus de *chinoiseries* que de vues réellement profondes (1).

En philosophie, si l'on ne veut pas tomber dans l'individualisme, il faut, je crois, se cramponner au sens commun. C'est souvent par là que se terminent les vies intellectuelles les plus actives. C'est la plupart du temps à cette banale méthode que finissent par se ranger les esprits les plus critiques, après une vie d'investigation.

Ce sens commun, que l'on méprise tant, est pourtant ce qui nous fournit les bases les plus sûres. Un bon acte de confiance dans la rectitude du plan créateur, nous renseigne mieux sur la valeur des principes premiers de notre intelligence, que tous les raisonnements du monde. Le monde au fond a toujours rendu hommage à cette raison commune, je crois bien que les meilleurs penseurs français lui ont toujours fait une place d'honneur.

Eh bien! pour tout le monde, la raison conserve sa valeur propre. Le sentiment est d'un ordre inférieur. Les époques de *raison* ont été supérieures aux époques de sentiment. Le sentiment n'est souvent qu'un mot pour cacher la débauche de nos facultés raisonnables.

Vouloir établir sur lui les règles de la pensée et de l'action, c'est nous précipiter dans le désordre, à plus ou moins longue échéance. Du reste, tout courant philosophique qui est venu flatter le côté *affectif* de l'homme, a produit dans la société un désordre plus ou moins considérable. L'époque de Rousseau en est un frappant exemple. On égorgea son semblable en se réclamant d'un « *cœur sensible* ». Et dans la vie journalière, j'aime mieux le dogmatisme outré que le sentimentalisme sans règle. Parler sans relâche de vie et d'amour, sans en déterminer les conditions normales, comme le faisait l'inénarrable Sillon, c'est jouer avec le feu. Nous avons tous vu des sillonistes. On doit se rappeler à quel chaos d'idées correspondait pour eux le mot

1. La beauté de l'édifice ne supprime pas l'extrême fragilité des bases.

de « *vie* ». La « Vie profonde » de Marc Sangnier était beaucoup plus creuse que profonde.

Quand on ne *sait* pas ce qu'on *veut*, on ne peut pas *vouloir* sans défaillance. Toute philosophie qui renverse cet ordre de choses naturel aboutit à des conséquences sociales dont il n'est même pas loisible de connaître l'issue. Les volontaristes, quelque disciplinés qu'ils puissent être eux-mêmes, manient des explosifs. Ils sortent du domaine de la science pour cultiver celui des passions.

***

Au fond, le XIXe siècle tout entier (le positivisme excepté), en s'attachant au côté sentimental de notre être, en littérature comme en philosophie, suivait ni plus ni moins l'impulsion de Rousseau, qui nous légua lui-même les tares de la mentalité protestante. Les immanentistes ont adopté un aspect de ces tendances. Voilà pourquoi leur doctrine est favorablement accueillie par les protestants. « Toute aile vers son but incessamment retombe. »

Seulement, nos catholiques des *Annales,* voulant se tenir autant que possible dans les limites du dogme, nous facilitent, moins que notre pasteur protestant, l'analyse de leur doctrine. M. Crémer, lui, n'a au contraire qu'un but; faire ressortir les points de la doctrine qui confinent aux idées protestantes. C'est ainsi qu'il dépouille la doctrine de tout ce qui ne tient pas essentiellement à elle.

Et nous relevons alors quelques traits parfaitement saillants.

« *Toute vérité qui ne serait pas immanente,* disait le P. Laberthon» nière, *serait inévitablement opprimante, en s'imposant du dehors.* »

M. Crémer se fait le juste interprète de ce principe fondamental de l'Immanence, quand il nous dit dans son chapitre : « *Intériorité et universalité* » :

« C'est à un point de vue *essentiellement intérieur* que se place la » philosophie fondée sur l'immanence pour envisager le problème » religieux. Au premier abord, une telle attitude semble entraîner » *avec elle de fâcheuses limitations.* Mais en réalité la pratique de » la méthode d'immanence permet à la philosophie religieuse de s'édi» fier sur un terrain vraiment solide et de s'élever ensuite très haut » dans le ciel.

» En considérant les résultats auxquels aboutit la philosophie tho» miste, *dont le point de vue est radicalement inverse,* on peut saisir » tout le prix de la méthode employée. Le thomiste se propose de » décrire l'objet surnaturel de la foi. Il considère que « l'exposé com» plet et harmonieux de la vérité, de ses convenances infiniment ri» ches, de sa beauté rayonnante, est une preuve et une preuve excel» lente » (Blondel). *Veritas index sui.* Une telle manière de conce» voir la philosophie, qui est avant tout *objectiviste* et *extrinséciste,*

» possède une incontestable grandeur. Pourtant on ne tarde pas à
» en apercevoir les réelles faiblesses. Après avoir rendu justice à
» la théologie de saint Thomas, comme cela a été fait, il doit être
» permis de critiquer très librement le « Pseudo-philosophisme » qui
» émane de lui, et de REPOUSSER DÉCIDÉMENT LA MÉTHODE SCOLASTI-
» QUE, que certains esprits considèrent, aujourd'hui encore, comme
» la méthode nécessaire de la philosophie (Léon XIII, ajoutons-nous,
» en particulier).

» Le thomisme présente un exposé exact, mais en tout cas *statique*
» de la vérité religieuse. (Nous retrouvons ici la tendance évolution-
» niste. — Se rappeler le scandaleux article de Ed. Le Roy : *Dogme*
» *et critique*, 1907).

» Son grand tort est de ne pas se préoccuper de provoquer, dans
» les âmes, le mouvement qui les élève aux vérités qu'on se contente
» de proclamer. (Comme si cela était une affaire de philosophie. Est-
» ce que la grâce divine a failli à sa tâche avant la naissance des
» immanentistes ?)

» Dès lors, la vérité religieuse est uniquement présentée comme
» « quelque chose d'absolument étranger à l'homme tel qu'il est »
» (Laberthonnière). *On en est réduit à l'imposer du dehors, par auto-*
» *rité;* le christianisme se ramène « à une sorte de superfétation, à
» quelque chose de *surérogatoire* dont nous serions chargés, qui pèse-
» rait sur nous et nous asservirait... elle constituerait donc vraiment
» une *hétéronomie* » (Laberthonnière) (1).

Tout le monde sait ce qu'il faut entendre par ce mot d'*hétéronomie.* Les immanentistes revendiquent avec la philosophie issue du protestantisme notre « *autonomie* ». Et c'est de ce point de vue, le lecteur doit s'en souvenir, que je montrais les tendances démocratiques de cette école où M. Sangnier a puisé son « Sillon ».

Nous touchons ici au lieu géométrique de toutes ces nuances de libéralisme.

Sillonisme, protestantisme, immanentisme, se rencontrent à cet endroit précis. Dix-sept pages plus loin que ce qui précède, le pasteur Crémer, en humeur de clarté, lâche le mot de l'énigme : « Encore un coup, dit-il, la méthode d'immanence *conduit nécessairement à une notion libérale de l'autorité.* »

Il me semble qu'une telle conclusion est assez explicite. Du reste, l'étude du pasteur Crémer est très claire. L'auteur connaît parfaitement la méthode en question. Il est très familiarisé avec les idées de

1. Crémer, *op. cit.*, p. 19 et 20.
Le Sillon de 1899 repoussait « la synthèse thomiste » dans des termes à peu près identiques. On pourra lire tel document cité par M. Barbier, p. 361 : *Les démocrates chrétiens et le Modernisme.* L'auteur de l'article cité à cet endroit, termine en ces termes : « J'ai été amené à dire que sa vertu apologétique (de la synthèse thomiste) auprès de nos contemporains devait être considérée comme nulle ». Que veut-on de plus immanentiste?

l'école et l'on ne peut vraiment pas l'accuser de faire une trop petite mesure à la philosophie de l'Action. Il s'est hardiment placé sur le terrain de l'école Blondel; ce n'est pas sa faute, si la logique du système aboutit au protestantisme, tandis que le catholicisme repousse expressément les principes de la nouvelle philosophie.

Naturellement MM. Blondel et Laberthonnière ne veulent à aucun prix accepter cette parenté, mais il s'agit bien moins de savoir ce que *veulent* ces philosophes, que de rechercher où *conduit* leur philosophie.

Et M. Crémer triomphe malheureusement avec trop d'aisance des objections par lesquelles ces Messieurs s'efforcent de différencier leurs principes d'avec ceux du protestantisme.

« La question suivante se présente à nous, dit le pasteur : « N'y » a-t-il pas là **un germe au moins de protestantisme**, une ten- » dance à s'isoler, une prétention à se suffire à soi-même dans son » individualité ? » C'est dans leur attitude réciproque vis-à-vis de la » notion d'autorité que le P. Laberthonnière voit la distinction pro- » fonde entre toute forme quelle qu'elle soit de la pensée catholique » et le protestantisme. Mais il commence *par réprouver la conception* » *d'après laquelle « être catholique, c'est n'être plus qu'une chose mal-* » *léable* ». — Seulement, le catholique, tout en conservant son ini- » tiative et sa responsabilité personnelle, *tient à penser solidairement* » *avec l'Eglise,* dont l'autorité religieuse ne fait que concrétiser la » vivante unité. Le protestant, au contraire, « s'isole, s'individualise » de plus en plus et tend toujours vers la dissolution et l'anar- » chie. »

M. Crémer trouve de son côté que si le protestant « s'isole et tend de plus en plus vers la dissolution et l'anarchie », les mêmes raisons (puisque les *principes* sont les mêmes) poussent également à « la dissolution et à l'anarchie » les immanentistes eux-mêmes :

« Sans songer à résoudre, en quelques lignes, dit-il, la question de » l'autorité, on pourrait se demander, *si c'est le catholicisme qui est* » *le plus rapproché de la notion libérale de l'autorité* QUE PRÉCONISE » *le P. Laberthonnière* ou bien *le protestantisme* qui est le moins éloi- » gné de comprendre la nécessité d'une union entre les âmes. »

Et notre critique est parfaitement dans le vrai, lorsqu'il rappelle au P. Laberthonnière que, d'après ses propres principes, l'union des âmes est une affaire subjective : « Ce n'est *pas du dehors, mais* » *du dedans que se crée l'unité;* ce n'est pas le P. Laberthonnière » *qui nous contredira à ce propos* » (1).

1. M. l'abbé Barbier cite dans les *Erreurs du Sillon*, p. 37, le très suggestif passage d'un article de M. Henri Mazel, dans le Sillon du 10 juin 1899. Il était dit :

« Héritière des philosophes grecs et des jurisconsultes romains, l'Eglise » a parfois, au cours des siècles, *trop perdu de vue l'unité des cœurs* » *en poursuivant l'unité des doctrines;* en satisfaisant les intelligences, elle

Et il faut avouer que ce pasteur a cent fois raison. Le P. Laberthonnière le contredira si peu, qu'il a consacré tout un chapitre de son pauvre ouvrage : « *Catholicisme et positivisme* », à développer cette idée : « La réalité humaine à transformer non DU DEHORS *par la thèse,* mais DU DEDANS par l'idéal. »

La conclusion de M. Crémer est parfaitement logique : « La méthode » d'immanence conduit nécessairement *à une notion libérale de l'au-» torité.* »

Il est, en effet, tout à fait de mode, dans ce milieu, de considérer le catholicisme comme une impulsion morale, plutôt que comme une doctrine qui *détermine les règles* de cette impulsion.

***

S'il fallait relever tous les points par lesquels l'immanentisme heurte le dogme catholique, nous n'en finirions pas. Sa pensée première est une pensée libérale : « assurer, même dans la croyance, la parfaite autonomie de l'individu. » C'est en somme revenir à une fausse conception de la dignité humaine que nous retrouvons parallèlement dans le Sillon et dans le protestantisme.

La conception libérale de la liberté entraîne, à l'autre pôle, une conception inorganique de l'autorité. Entre ces deux extrêmes, se logent toutes les utopies qui procèdent de l'une et de l'autre et de l'une à l'autre, par un mouvement réciproque d'action et de réaction, c'est-à-dire, en somme, que le principe et la fin de ce système aboutissent à faire de ses adeptes des libéraux sur toute la ligne. Ceux qui connaissent les personnages qui lui ont donné naissance, en seront peu surpris.

Les protestants ont raison de revendiquer, pour leur confession, le bénéfice de ce système; il part de la Réforme, il est juste qu'il retourne à la Réforme; car l'immanentisme, comme le protestantisme, en prônant, par-dessus tout, ce christianisme intérieur, nous proposent un christianisme inorganique, qui met chaque âme *en relation directe avec l'infini,* et c'est là un danger pour la société. Ce danger, l'Eglise l'affirme et le combat *depuis le XVIe siècle* et pour mieux dire, depuis sa fondation par le Sauveur, qui remit à Pierre le dépôt sacré de sa révélation.

En cela, comme en tout le reste, les libéraux ont piétiné les belles encycliques de Léon XIII, dont ils ne cessent pourtant de porter aux nues la mémoire. L'Immanentisme ne date que de 1895 et Léon XIII

» a oublié sa mission principale de désaltérer les âmes, et elle a *trop ac-» centué* son caractère impératif, rituel et temporel ».

C'est exactement les mêmes griefs que notre pasteur protestant. Comme tout se découvre à la longue! Cette influence occulte qui poussait à leur insu, Sillonnistes et Immanentistes, voilà donc qu'elle se dévoile franchement.

en 1879 écrivait son immortelle encyclique : « *Æterni Patris* », où il demande la restauration de la philosophie scolastique :

« Pour ces faits et ces motifs, disait le Souverain Pontife, toutes » les fois que Nous considérons la bonté, la force et les remarquables » avantages de cet enseignement philosophique, tant aimé de Nos » Pères, Nous jugeons que ç'a été une témérité de n'avoir continué, » ni en tous temps, ni en tous lieux, à lui rendre l'honneur qu'il » mérite; d'autant plus que la philosophie scolastique a eu sa faveur, » et un long usage, et l'approbation d'hommes éminents, et, ce qui » est capital, le suffrage de l'Eglise.

» A la place de la doctrine ancienne, *un nouveau genre de philoso-* » *phie* s'est introduit çà et là, et n'a point porté les fruits désirables » et salutaires que l'Eglise et la société civile elle-même eussent sou- » haité. SOUS L'IMPULSION DES NOVATEURS DU XVIe SIÈCLE, on se » prit à philosopher sans aucun égard pour la foi et l'on s'accorda » mutuellement pleine licence *de laisser aller sa pensée selon son* » *caprice et son génie*. Il en résulta tout naturellement que les sys- » tèmes de philosophie se multiplièrent outre mesure, et que des opi- » nions diverses, contradictoires, se firent jour, même sur les objets » les plus importants des connaissances humaines. De la multitude » des opinions, on arriva facilement aux hésitations et au doute; » or, du doute à l'erreur, qui ne le voit? la chute est facile.

» Les hommes se laissent volontiers entraîner par l'exemple; cette » passion de la nouveauté parut avoir envahi, en certains pays, » *l'esprit des philosophes catholiques eux-mêmes*. DÉDAIGNANT LE PATRI- » MOINE DE LA SAGESSE ANTIQUE, ils aimèrent mieux édifier à neuf » *qu'accroître et perfectionner le vieil édifice*, projet certes peu pru- » dent et qui ne s'exécuta *qu'au grand détriment des sciences.* »

Qui ne reconnaît ici, combien ces considérations s'appliquent, à juste titre, à l'école que nous étudions? Ces philosophes ont détourné les catholiques des directions romaines au profit du rationalisme. J'en ai la preuve indéniable dans des lettres de jeunes prêtres qui ne jurent que par *Boutroux*.

C'est aussi l'apologétique que prétendaient édifier sur un terrain inébranlable nos modernes idéologues. Or, Léon XIII, mieux qualifié, avait déjà tracé les voies de l'apologétique vraiment romaine :

« Pour guérir les (rationalistes) et les ramener à la grâce, en même » temps qu'à la foi catholique, après le secours surnaturel de Dieu, » Nous ne voyons rien de plus opportun que *la forte doctrine des* » *Pères et des Scolastiques,* lesquels nous mettent sous les yeux les » fondements inébranlables de la foi, sa divine origine, sa vérité cer- » taine, *ses motifs de persuasion*, les bienfaits qu'elle procure au » genre humain, *son parfait accord avec la raison*, et tout cela, *avec* » *plus de force et d'évidence qu'il n'en faut pour fléchir les esprits les plus* » *rebelles et les plus obstinés* ».

Nous savons quels ont été les fruits de la philosophie libérale du XVI[e] siècle. Elle a jeté notre société dans l'anarchie. Ici encore Léon XIII indique, dans l'intellectualisme thomiste, le remède à cet état de déliquescence sociale :

« Ce que saint Thomas nous enseigne sur la vraie nature *et l'ori-* » *gine de toute autorité,* sur les lois et leur puissance, *sur le gouver-* » *nement paternel et juste des souverains,* sur *l'obéissance due aux* » *puissances plus élevées,* sur la charité mutuelle qui doit régner » entre les hommes... a une force immense, invincible, pour ren- » verser tous ces principes du droit nouveau, pleins de dangers, on » le sait, pour le bon ordre et le salut public. »

Bref, la leçon qui se dégage de l'ouvrage du pasteur Crémer, en nous révélant le point de contact du sillonisme, du protestantisme, de l'immanentisme, nous apprend à nous, catholiques, que nous serons toujours dupés par nos hâbleurs modernes, tant que nous ne reviendrons pas franchement à l'enseignement romain et aux principes inébranlables de la doctrine des Pères et des grands docteurs.

Jean HUGUES.

L'ÉGLISE ET LES PARTIS

L'historien qui relira plus tard, s'il en a la patience, le fatras d'articles qu'on a écrits depuis une vingtaine d'années sous cette rubrique : L'Eglise et les partis, se dira que les catholiques d'alors n'avaient pas grand'chose à envier aux ergoteurs de Byzance, et il se demandera avec stupeur de quelle atrophie les intelligences et les volontés devaient être atteintes pour qu'on ait roulé si longtemps dans le petit cercle de ces arguties.

M. G. Fonsegrive a placé sous cette rubrique un article paru en tête de la *Démocratie,* le 15 septembre. Ce sont encore les prétendues instructions politiques données à Mgr l'Evêque d'Annecy par le cardinal Secrétaire d'Etat qui lui ont inspiré le thème de ses réflexions. Les siennes appellent les nôtres. Mais celles-ci ne seront pas dictées par une intention de polémique, comme on s'y attendrait naturellement. M. Fonsegrive a fait en cette circonstance un effort de sincérité. Nous ne sommes pas, quoi qu'on en dise, de ceux, s'il y en a, que le parti pris empêcherait de la reconnaître. Il y avait de sa part un réel mérite à déduire de ces données, avec une logique parfaite, que les directions actuelles du Saint-Siège et même les

traditions de l'Eglise les font s'abstenir de s'inféoder au parti constitutionnel catholique ou au régime de la République non moins qu'à d'autres partis politiques. On sait, en effet, que M. Fonsegrive a longtemps tenu un langage tout différent. Nous n'aurons pas le mauvais goût d'en rappeler en ce moment les exemples. Voilà donc un premier point de rapprochement. Ce n'est pas le seul. Voir l'abbé Barbier d'accord avec M. Fonsegrive — théoriquement du moins — sur ce que peut et doit être le parti catholique, ne sera peut-être pas banal. Ce n'est pas à dire que tout nous paraisse exact dans les considérations de M. Fonsegrive, et, en particulier, nous nous entendrons moins sur la manière dont le collaborateur de M. Marc Sangnier et l'inspirateur du *Bulletin de la Semaine* passe de la théorie à l'application. On retrouve aussi sous sa plume des formules, une terminologie qui ont cours même chez des catholiques de nuance moins indécise. Ce va nous être une occasion de chercher à les éclaircir, pour aider à l'entente si désirable. On peut dire que l'incident sur lequel il revient, et dont le bruit n'est pas encore apaisé, a surgi opportunément, non seulement pour faire se révéler, comme je l'ai déjà écrit, les secrètes dispositions de ceux qui, tout en prônant la défense religieuse avec un verbe sonore, font une opposition sourde aux directions de S. S. Pie X, mais aussi pour que tous les catholiques animés d'une volonté droite soient amenés à prendre plus clairement conscience de leurs devoirs et de leurs droits, à une heure où, de toutes parts, on cherche ce que peut être une organisation catholique selon les vues du Saint-Siège, et où la perspective des prochaines élections rend urgent d'en définir la ligne. Les bonnes volontés s'émeuvent, elles se recherchent et vont les unes au-devant des autres. Tentons un nouvel effort pour les faire s'accorder.

I

Il me semble, qu'avant tout, il faut déblayer le terrain et dissiper quelques équivoques fatales, en s'expliquant sur les formules auxquelles il vient d'être fait allusion. Je n'ai aucune raison de cacher que l'explication doit consister, à mon sens, à en faire justice une bonne fois.

M. Fonsegrive débute en disant que les précisions apportées à la perfide interview du *Matin* nous invitent à méditer sur les relations que les catholiques, *comme tels*, peuvent et doivent avoir avec les divers partis. — Voilà la première de ces formules. Elle n'est pas propre au rédacteur de la *Démocratie*.

J'avoue que parler de ce qui, dans cet ordre, convient aux catholiques, *comme tels*, me paraît un non-sens, une absurdité, ce qui est déjà bien grave, car que pourra être une ligne de conduite tracée avec un tel point de départ? mais, pis encore, s'il est possible, une formule de l'erreur libérale.

Bien entendu, et une fois pour toutes, je me place au point de vue des directions du Saint-Siège. Je comprends très bien qu'en regard de ces directions, à celui d'une organisation de défense religieuse telle que les Unions diocésaines, par exemple, on parle des relations que peuvent avoir avec elle *les hommes politiques, comme tels*. C'est que, dans ce cas, il y a une distinction, un dédoublement, si l'on veut, plausible et même nécessaire. L'appui que cette organisation religieuse donnera à l'homme politique, au candidat, s'il s'agit d'élections, ne sera pas motivé par ses opinions politiques, mais par le concours attendu de lui pour la cause catholique. On fait abstraction de ce qu'il est en politique pour ne voir que ce qu'il représente au point de vue religieux. L'organisation catholique n'aura pas à s'occuper, directement du moins, de l'homme politique *comme tel* et ne considérera en lui que le catholique ou le partisan des libertés de l'Eglise

. Mais ce que je ne comprends pas du tout, c'est ce qu'on entend quand on parle des catholiques *comme tels* au regard des divers partis politiques. Le catholique, lui, ne peut pas se dédoubler. C'est un principe incontestable que la foi saisit sa vie tout entière, qu'il doit agir conformément à sa foi dans la vie publique comme dans la vie privée, qu'il doit avoir un égal souci de voir la religion libre et honorée dans l'Etat aussi bien qu'au foyer domestique. En un mot, l'homme politique, le citoyen, doit agir en catholique. Dès lors, prétendre interdire aux catholiques, *comme tels*, d'adhérer à aucun parti politique et leur en reconnaître la liberté et le droit seulement comme citoyens, qu'est-ce autre chose que leur donner pour modèles les Lemire et les Sangnier? M. Lemire, voilà le vrai type de l'homme politique qui n'est député ni comme catholique, ni comme prêtre, et qui se garde d'adhérer au parti républicain à titre de catholique et *comme tel*.

Ou cette formule implique en la déguisant l'erreur libérale, ou elle est vide de tout sens.

J'entends bien qu'on y recourt pour prévenir une confusion de la religion avec la politique. Mais cette belle raison procède de la même erreur. La religion est nécessairement mêlée à la politique; le rêve libéral est de les séparer. Si la question religieuse, dans l'Etat, a toujours et partout des rapports avec la question politique, cela est particulièrement inévitable dans la France actuelle où, depuis plus de trente ans, la question politique, tout le monde le reconnaît, est surtout une question religieuse. La défense des libertés catholiques et des droits de l'Eglise dans la société est donc liée par essence et par des circonstances spéciales à une action politique, elle ne peut s'exercer sans elle. Léon XIII, comme Pie X, rappelait aux enfants de l'Eglise le devoir de s'y consacrer, et il faudrait que, pour s'y vouer, les catholiques ne fussent ni monarchistes, ni républicains,

ou du moins qu'ils ne le fussent pas comme catholiques! Les catholiques monarchistes ne sont pas monarchistes seulement comme citoyens, ils le doivent être en catholiques, et les républicains également.

Dira-t-on, pour échapper, qu'on n'entend pas parler des catholiques à titre individuel, mais qu'il s'agit de leur effort collectif, d'une organisation commune? L'échappatoire serait ridicule. Est-il possible de pousser l'absurde jusqu'à supposer l'adhésion des Unions diocésaines, par exemple, au prince Victor ou au duc d'Orléans? Ce serait alors le cas d'une autre formule à laquelle nous allons venir. Mais non, on vise bien une action distincte de celle de l'Eglise. La profession des principes catholiques, celle de défendre la cause religieuse, interdit aux catholiques, individuellement, de se lier à un parti politique. D'où sort ce beau principe? Où, quand l'Eglise a-t-elle enseigné cela? Pratiquement, c'est une absurdité. Car, comme le dit très bien M. Fonsegrive, comment pourra-t-on, en face des électeurs, ne leur parler que de religion, leur dire qu'on ne se soucie ni de République, ni d'Empire, ni de Monarchie, ni de représentation proportionnelle, ni de décentralisation, ni de retraites ouvrières, ni d'impôt sur le revenu! Bon gré mal gré il faudra répondre à ces diverses questions, et, répondant, on ne peut que faire de la politique et pencher vers un parti. Il ne saurait exister de programme exclusivement religieux, si ce n'est pour l'intérieur du catholicisme.

Cette formule des catholiques *comme tels* dans leurs rapports avec les partis politiques recèle l'indifférentisme politique, la neutralité politique des catholiques, et même la neutralité religieuse. Elle est donc à proscrire. Nous avions déjà bien assez, déjà trop, des catholiques sociaux.

Une autre formule, variante de la précédente sous d'autres termes, et dont je ne fais pas davantage grief particulier contre M. Fonsegrive, c'est le danger pour l'Eglise *d'être inféodée aux partis politiques.* Ça nous ramène encore plus directement à 1830. Et l'on parle du progrès admirable des catholiques dans l'intelligence de leur situation! Pour les déconcerter, il suffit d'un épouvantail à moineaux.

L'Eglise se trouverait inféodée aux partis politiques si le Pape, les Evêques ou les Unions diocésaines présidées par eux donnaient leur faveur et leur concours *à des hommes politiques comme tels;* mais s'ils le leur accordent comme défenseurs des libertés catholiques et des droits de l'Eglise, en quoi et par où l'Eglise se trouverait-elle inféodée aux partis qu'ils suivent? Faudrait-il donc que, pour éviter ce risque, elle exigeât de ses défenseurs l'impossible neutralité politique?

Il n'y a de capable de compromettre l'Eglise dans la politique qu'une alliance avec les partis recherchée par ses représentants. Si c'est de

la conduite individuelle des catholiques que l'on parle, objecter qu'elle engagerait l'Eglise, c'est, comme je l'ai dit précédemment, les enfermer dans cette impasse : ou dédoubler en eux le catholique et le citoyen, ou adopter la neutralité politique et religieuse, ou plutôt, c'est les condamner à l'un et l'autre à la fois.

M. Fonsegrive insiste sur l'hypothèse où la généralité des défenseurs méritant cet appui appartiendrait au même parti, au parti monarchiste. Et après? L'hypothèse n'est pas invraisemblable. Nous verrons le remède qu'il croit avoir trouvé. Mais, en admettant qu'elle se vérifie, l'Eglise, les catholiques devraient-ils s'arrêter pour cela?

Tant que les catholiques, et les évêques en premier lieu, ne se mettront pas résolument au-dessus de cette objection, en marchant avec droiture, cela va de soi, dans le sens des directions du Saint-Siège, mais sans s'embarrasser d'un péril imaginaire, il n'y a aucune réaction efficace et salutaire à espérer; ce sera le perpétuel recommencement d'efforts contradictoires.

En deux mots, est-ce aux yeux des catholiques ou à ceux de leurs adversaires, que l'Eglise, dans ce cas, serait inféodée aux partis politiques? Ses adversaires l'en accuseront toujours quoi qu'elle fasse et quand même, par impossible, elle prêcherait la neutralité politique. Même si les prétextes, si les apparences de soupçon faisaient entièrement défaut, on crierait aussi fort contre elle. L'Eglise est vouée aux contradictions, aux calomnies de ses ennemis; elle sait que c'est son partage et ne s'en trouble pas. Au jugement des catholiques, le danger signalé ne peut avoir, dans les conditions posées, ni réalité, ni même apparence plausible. Alors de quoi s'embarrassent-ils? Il faut toujours en revenir là : ou accepter avec leurs conséquences les conditions de l'Eglise et celles des catholiques dans la société, ou se condamner à l'abstention, à l'inaction.

La vieille rengaine de *l'Eglise inféodée aux partis* est donc à proscrire si l'on veut parler sensément, aussi bien et au même titre que le refrain plus nouveau des catholiques *comme tels*.

Enfin, il n'est pas jusqu'à cette prescription si claire du Saint-Siège : *L'union des catholiques doit se faire sur le terrain exclusivement religieux*, qui ne devienne équivoque pour des esprits malades.

Cette règle détermine le principe de l'accord et le but de l'action, elle n'entrave pas la liberté des moyens. Elle signifie que les catholiques doivent, malgré leurs divergences en politique, faire cause commune pour la défense de leurs libertés et des droits de l'Eglise; qu'ils doivent subordonner leurs intérêts de parti à ceux de cette cause commune, c'est-à-dire n'en écarter aucun concours pour raison politique, et, en matière d'élections, puisque les élections sont la clef de la position, soutenir les candidats qui promettent le meilleur

concours à cette cause, sans égard à leurs préférences de parti. Ce terrain d'union est exclusivement religieux, parce qu'il exclut des bases de l'accord tout ce qui est étranger aux intérêts de la religion. Mais est-ce à dire qu'il exclut toute action qui ne se rapporterait pas directement à elle? Ce serait une absurdité. Une action exclusivement religieuse ne se comprend que dans la vie intérieure de l'Eglise et ne pourrait avoir aucune influence directe sur la défense extérieure de ses libertés. A ce point de vue elle serait une utopie, j'ai dit le mot exact, une simple absurdité, plus encore, une chausse-trape nous faisant retomber dans les pièges du libéralisme. Encore et toujours, il n'y a de politique permise, pour un catholique, que celle qui sert la religion dans toutes les circonstances et dans toute la mesure où elle réclame d'être défendue; mais aussi il n'y a pas de défense possible de ces droits dans la société sans y unir l'action politique et sans user des moyens qu'elle offre.

Il faut donc distinguer soigneusement l'action de l'Eglise et celle des citoyens catholiques. Toutes les équivoques du Ralliement viennent d'une confusion et d'une assimilation entre elles. A l'Eglise, aux évêques, ses représentants, aux Unions diocésaines formées sous leur direction, conviennent une action exclusivement religieuse, le soin de déterminer les bases de l'entente catholique, les conditions du concours que les hommes politiques peuvent attendre des forces catholiques organisées. Mais les membres de l'Eglise mêlés à la vie publique, tout en soutenant de leurs efforts cette action religieuse et en subordonnant à ses intérêts ceux de parti, ont incontestablement le droit, sous ces réserves, de servir résolument ceux-ci, d'autant, comme ce qui précède le suppose, qu'ils s'attachent au triomphe des uns en visant le bien des autres. Comme leur devoir est de les envisager de la sorte, comme ils ont l'obligation de régler leur action politique d'après les principes de la foi et de la morale catholiques, de défendre les droits de l'Eglise par les vraies raisons qui les fondent, non par les arguments périlleux et à double face tirés du droit nouveau, ils rempliront ce devoir en catholiques, comme citoyens catholiques, sans s'arrêter devant cet absurde préjugé que parlant et agissant ainsi ils engagent l'Eglise dans leur personne, comme s'ils parlaient et agissaient en son nom. Et s'il leur arrivait, en parlant et en agissant pour elle, d'exiger ou de concéder quelque chose qui ne soit pas d'accord avec ce qu'elle enseigne, réclame ou tolère, ils auront, comme catholiques, des chefs pour les redresser. Les seuls qui compromettent réellement l'Eglise, ce sont ceux qui se défendent si bien d'avoir mandat d'agir pour elle et de faire de la politique en catholiques *comme tels*, qu'ils traitent de ses intérêts, tel l'abbé Lemire, au mépris de son autorité et de ses lois.

Abstraction faite de la véracité du langage attribué au cardinal

Merry del Val — nous savons maintenant qu'en penser — on voit ce que vaut cet argument dont presque toute la presse religieuse admirait la justesse : la monarchie (royauté ou empire) n'ayant guère de chance de restauration, encore moins de durée, si les catholiques faisaient cause commune avec les partis monarchistes, ils échoueraient presque inévitablement, *ce qui aggraverait la situation de l'Eglise en France*. Pourquoi donc et en quoi donc ? Inutile d'insister désormais

M. Fonsegrive observe avec raison que ce cru langage est *invraisemblable* dans la bouche du Secrétaire d'Etat, et il le ramène d'une affirmation à une simple hypothèse. Il ajoute :

La conclusion est d'ailleurs la même. Il suffit qu'aucun parti politique ne possède des certitudes de succès pour que le catholicisme ne doive pas lier à la fortune incertaine des partis la fortune de l'Eglise.

Non, il ne suffit vraiment pas à la dignité de l'Eglise, à la moralité transcendante de tous ses actes, qu'une cause ait des chances de succès ou de revers pour dicter ses conseils. Et, encore une fois, ni le catholicisme ni l'Eglise ne se peuvent trouver liés à un parti parce que les citoyens catholiques d'un pays y adhèrent.

Notre auteur est plus heureux, quoiqu'il reste encore sous le même préjugé, quand il vient à la seconde rectification portant sur le « terrain constitutionnel » substitué par le Figariste du *Matin* au « terrain exclusivement religieux. » Et c'est ici que M. Fonsegrive mérite un premier bon point.

Il a fallu rappeler au rédacteur de l'interview les règles de la logique : l'exclusion de deux hypothèses ne prouve rien en faveur d'une troisième, à moins que cette troisième ne soit la seule possible. Or, ici, il y en avait une quatrième également concevable, c'est que, de même que l'Eglise ne doit pas s'inféoder à la Monarchie ou à l'Empire, elle ne doit pas non plus s'inféoder à la République. Elle est en dehors et au-dessus. D'où cette formule que nous donne la lettre de l'évêque d'Annecy : Les catholiques doivent « s'unir sur le terrain exclusivement religieux, en dehors et au-dessus de tous les partis ».

Ce qui suit n'est plus tout à fait aussi net.

Ce faisant, et ce disant, Pie X et Mgr Merry del Val, adoptent une autre tactique que Léon XIII et Mgr Rampolla, mais ils professent exactement la même doctrine Les temps sont changés, l'ordre de marche s'est modifié, mais on va vers le même but, la liberté de l'Eglise et le bien des âmes

Le même but, cela va sans dire, la même doctrine, également, mais il ne faudrait pas, avec un changement de tactique causé par celui des temps, nous ramener à peu près à la « *nuance négligeable* » entre les directions de Léon XIII et celles de Pie X dont parlait le *Havre-Eclair*. Léon XIII, quoi qu'il en fût de sa doctrine impec-

cable, a précisément estimé qu'en fait la République offrait ces chances de force et de stabilité qu'on ne reconnaît pas aux partis monarchistes, et, en conséquence, il n'a pas vu d'inconvénient, les catholiques démocrates, comme M. Fonsegrive, voyaient alors toutes sortes d'avantages, à ce que le catholicisme en France — car c'est bien l'Eglise qu'il s'agissait là d'engager — liât son sort à celui du régime actuel. Nous répugnons absolument, pour notre part, à croire qu'un calcul en sens inverse, mais de même espèce, ait inspiré les directions de S. S. Pie X, et sommes fermement convaincus que le supposer serait lui faire injure.

II

C'est en conformité avec les vues du Souverain Pontife, continue M. Fonsegrive, que se sont constituées en nombre de diocèses des *Unions diocésaines* où se rencontrent, où peuvent du moins se rencontrer des hommes de toute opinion politique. Chacun d'eux est libre de professer celle qui lui paraît bonne. On ne s'occupe dans les Unions diocésaines que de choses religieuses, et on n'y a en vue que l'intérêt de l'Eglise.

Tout cela est très simple en temps ordinaire. Mais les Unions diocésaines n'ont pas uniquement pour but la reconstitution et le développement des œuvres catholiques, — denier du culte, érection de nouvelles églises, écoles, patronages, presse religieuse, etc..., elles sont destinées aussi à former le cadre d'une réorganisation des forces catholiques pour la défense extérieure de nos droits et de nos libertés, pratiquement, à guider les catholiques dans les élections, et cela, sans sortir du terrain exclusivement religieux, parce que tout leur rôle en matière d'action publique se bornera à rechercher les garanties nécessaires à l'Eglise.

M. Fonsegrive, après M. Denais et d'autres, examine quel pourrait être le rôle des Unions diocésaines en temps d'élections.

« *Ici, deux systèmes sont en présence. Les uns voudraient que les* » *catholiques, que les unions diocésaines, évêques en tête, se je-* » *tassent dans la mêlée, qu'on formât un parti catholique, le* parti » de Dieu, *et que hardiment, sous l'étendard de la croix, on prît* » *part aux élections. Les autres s'effraient de telles hardiesses et il* » *leur semble que les unions diocésaines ne doivent avoir d'autre* » *rôle que celui d'apporter la force de leur influence à tout can-* » *didat, quel qu'il soit et de quelque parti qu'il se réclame, qui* » *s'engage à soutenir les revendications catholiques.*

» *Ainsi donc les premiers estiment qu'ils peuvent et doivent former,* » *en dehors de tout parti politique, un parti uniquement religieux,* » *et les seconds pensent qu'ils ne seront vraiment en dehors de tous*

» les partis que s'ils ne forment pas eux-mêmes un parti. Les uns » et les autres sont d'ailleurs très convaincus qu'ils sont avec Rome » en étroite communion d'idées. »

Plus haut que d'autres et avant d'autres, je crois pouvoir le dire, j'ai soutenu la nécessité de former le parti de Dieu, un parti catholique. Eh bien! je suis heureux de le déclarer à M. Fonsegrive, à tous ses amis, et je suis très persuadé que tous ceux qui professent la même thèse s'uniraient à moi pour le leur dire : nous n'avons jamais demandé rien de plus ni de mieux que ce que lui-même propose : les Unions diocésaines apportant la force de leur influence à tout candidat, quel qu'il soit et de quelque parti qu'il se réclame, qui s'engage à soutenir les revendications catholiques.

Jamais nous n'avons cessé de dire que nous ne faisions pas du parti de Dieu une question d'étiquette, d'enseigne, et qu'il ne s'agissait pas d'obliger nos candidats à mettre en tête de leur profession de foi l'emblème du crucifix comme le fait la *Croix*. Nous n'avons cessé de répéter que le nom n'importait pas, mais la chose. Encore moins avons-nous préconisé un parti « uniquement religieux », quoique formé en dehors de tout parti politique. Uniquement religieux dans sa formation et son principe de cohésion, oui, mais non dans son mode d'action. Je n'ai pas à y insister.

Bien entendu, néanmoins, on suppose, et ni M. Fonsegrive, ni aucun catholique sincère ne peut aller contre, que les enfants de l'Eglise apporteront dans le choix de leurs candidats pour la défense de leurs intérêts religieux, autant de discernement que les partisans d'un régime politique en mettent quand il s'agit d'ouvrir leurs rangs et de donner leur confiance. Les ralliés ont eu beau jurer qu'ils soutiendraient la République, les républicains de la vraie République ont toujours fait peu de cas de leurs assurances, parce qu'ils ne professaient pas de cœur certains principes de ce régime. De même, les catholiques, s'ils ne veulent pas aller au-devant de cruelles déceptions, déjà si souvent renouvelées, ne devront pas hésiter, entre des candidats qui promettent également de défendre les libertés religieuses, à préférer ceux qui puisent dans leur foi un motif impérieux de soutenir les droits de l'Eglise à ceux qui n'interviendraient en leur faveur qu'au nom d'un vague libéralisme. A cet égard, il y a quelque chose d'ambigu dans cette expression : le candidat *quel qu'il soit*, à moins qu'elle ne vise seulement les opinions politiques.

Les candidats des Unions diocésaines, des catholiques, seront donc nécessairement de préférence ceux qui professent les droits de Dieu sur la société, qui considèrent comme de droit divin la liberté de l'Eglise, qui sont soumis de cœur à sa direction, et qui ne craindront pas de le dire. Je ne veux pas effrayer M. Fonsegrive, mais le jour où nous aurons un certain nombre d'hommes politiques animés de ces principes, ce jour-là, il y aura par le fait même un parti de Dieu,

un parti catholique. Car, qu'est-ce qui fait un parti, sinon la profession publique des mêmes opinions et les efforts communs à leur service? Un parti sur le papier est moins que rien. Les cadres les plus savamment organisés n'ont pas plus d'utilité si la vie n'y circule. Les convictions seules sont une force.

Plus timide et plus effacée, dit M. Fonsegrive, la tactique des Unions diocésaines (celle de la seconde hypothèse) paraît de prime abord plus pratique. Nous en sommes absolument d'accord. Mais, pas si timide ni effacée, si on l'applique comme je viens de le dire. Décevante et dérisoire, s'il en était autrement. Il pourra donc très bien arriver, comme le dit M. Fonsegrive, que « les décisions de l'Union forcent quelques-uns de ses membres à ne pas voter pour le candidat de leur parti, à voter même pour le candidat du parti contraire. » Car, sans cela, où serait la discipline catholique? C'est à l'établir et à la maintenir que les Unions diocésaines doivent contribuer.

On ajoute autre chose.

Il serait aussi à craindre que, au milieu de tous les partis, le patronage des Unions ne fût accepté que par un seul. Ceux qui se croient assez populaires pour se passer des catholiques, quel que soit d'ailleurs leur sentiment sur les libertés qui sont dues à notre Eglise, ne lieront pas volontiers partie avec les évêques et le clergé. Ceux au contraire qui ont besoin des voix catholiques pour paraître populaires, mettront tout en œuvre pour les obtenir. Et ainsi, pour avoir voulu se tenir en dehors de tous les partis, l'Eglise, contrairement à toutes les intentions de Pie X, se trouverait inféodée à un parti et à celui de tous qui est le moins populaire.

La crainte ici exprimée est, si je ne me trompe, celle-ci : les démocrates, loyalistes et constitutionnels, comptant sur la popularité que leur assurera une profession de foi républicaine, pourraient considérer comme négligeable, qui sait même? comme compromettant, le concours avoué des Unions diocésaines; tandis que les partis d'opposition, impopulaires, mettront tout en œuvre pour l'obtenir. M. Fonsegrive n'a sans doute pas voulu faire aux monarchistes l'injure d'insinuer qu'ils se montreraient catholiques par intérêt. Ne les en défendons pas. La première supposition n'est peut-être pas invraisemblable. Qu'y faire? M. Fonsegrive va proposer le remède. Mais, en admettant que les choses se passent ainsi, et, qu'en fait, la plupart des candidats appuyés par les Unions diocésaines appartiennent à ces partis d'opposition, d'abord, à qui serait la faute? ensuite, nous en avons assez dit pour faire justice du préjugé dans lequel M. Fonsegrive retombe en ramenant la perspective de l'Eglise inféodée aux partis. L'Eglise, plus précisément, les évêques et les Unions diocésaines, réglant leur attitude comme on l'a vu, se montreraient inféodés aux intérêts catholiques, et à rien d'autre; ils se seraient aussi rigoureusement tenus sur le terrain exclusivement religieux que s'ils avaient des candidats de tous les partis; et les intentions de Pie X se trouveraient

parfaitement remplies. Le reste ne mérite que d'être dédaigné. Faute de quoi, sous prétexte de respecter les directions du Pape en ne faisant pas de politique, on les réduirait à l'état de lettre morte quant à l'effet qu'elles ont pour but d'obtenir.

Cela dit, nous souscrivons de tous nos vœux au remède suggéré par M. Fonsegrive, avec cette seule différence que la vraie raison de l'accepter ne doit pas être la crainte que les partis d'opposition jouissent à peu près seuls de l'appui des Unions diocésaines. Cela sentirait trop les préoccupations de parti et ne donnerait pas une sécurité suffisante sur la valeur des dispositions de ceux que ce motif inspirerait. Celui qui doit se placer en première ligne, c'est une saine et généreuse émulation entre hommes d'opinions politiques différentes pour servir la cause de l'Eglise selon les directions de son Chef. Lors donc que M. Fonsegrive invite les groupements et les personnalités de couleur démocratique, loyaliste, constitutionnelle, à mettre au premier plan sur leur programme les droits, les libertés de l'Eglise, nous y applaudissons de toutes nos forces. Si son avis est adopté, personne ne s'en réjouira plus que les tenants du parti de Dieu, puisque ce sera en grossir le nombre. Mais, il faut bien l'avouer, le dernier mot de ce passage, l'exemple et le modèle qu'offre M. Fonsegrive — et c'est peut-être pour en venir là qu'il a écrit tout son article — nous rejette dans un doute douloureux.

> Un seul moyen s'offre à nous pour que, dans la liberté reconnue à tous, les intentions de Pie X puissent se réaliser, c'est que, de même qu'il y a des groupements monarchiques qui se donnent comme les champions du catholicisme, il y ait aussi bien d'autres groupements loyalistes, constitutionnels, expressément républicains, démocrates, point du tout réactionnaires, qui mettent au premier plan sur leur programme les droits, les libertés de l'Eglise. **C'est précisément ce que fait notre Ligue de la Jeune-République.**

Ah! non, cette fois, non! Parlons franc. Ce n'est pas d'une simple formalité ou d'une formule à double et triple entente qu'il s'agit, quand on demande aux candidats de *« s'engager à soutenir les revendications catholiques »*. Cette formule, c'est l'écorce, mais on ne s'en contentera pas si elle est vide du fruit. Ces revendications, elles prendront une forme précise, elles constitueront un programme déterminé qu'il faudra promettre de défendre. Ce sera le rôle des Unions diocésaines de le fixer sous la direction des évêques. Nous nous garderons de l'usurper. Mais prétendre que de vagues déclarations, calculées en termes qui évitent toutes les questions nettes et qui ménageraient tous les subterfuges, suffisent pour donner droit à l'appui des catholiques, ce serait désormais, après tant de déceptions, trop présumer de leur crédulité. Tout le monde l'a lu, ce programme de la jeune, toute jeune *Ligue démocratique* lancée par M. Sangnier. Qu'y trouve-t-on? Où est-elle, même sous cette forme générale, la promesse de

soutenir les « revendications » catholiques? Des revendications! Le mot seul n'est-il pas pour faire reculer? L'ancien chef du *Sillon* a-t-il jamais rien dit qui ne permette de le ranger, lui et son école, parmi ceux qui se défendent de protester contre l'état de choses actuel, contre les faits accomplis, et qui se bornent à demander, dans les termes les plus généraux possibles, qu'on respecte désormais la liberté des catholiques? Et ce programme plein de réticences et d'équivoques répondrait aux exigences de la situation, aux vœux et aux directions du Pape? Allons donc!

Nous avons un moyen plus direct et plus certain de savoir comment M. Fonsegrive comprend les revendications catholiques. Il n'est pas seulement collaborateur de la *Démocratie* et l'un des premiers adhérents de la *Jeune-République;* il dispose personnellement d'un périodique bien connu, le *Bulletin de la Semaine,* dont il partage avec M. Imbert de la Tour la direction. La même question y a été récemment agitée.

En tête du numéro du 15 mai, le *Bulletin de la Semaine* signalait l'intérêt des tentatives de parti nouveau qui se dessinent parmi les dissidents de l'ancien Bloc combiste, principalement les articles de la *Démocratie sociale* « qui s'est, dès ses débuts, affirmée comme l'organe des jeunes novateurs de gauche », et de la *Petite République* « dont on sait la propagande en faveur des idées de M. Briand ». Il s'en montrait frappé, à cause de l'analogie des préoccupations dont ces essais témoignent avec celles des catholiques qui appellent de tous leurs vœux l'apaisement religieux et « le rétablissement de cette concorde civique sans laquelle ni sécurité ni prospérité nationales ne sont possibles, ni même intelligibles. » Mais le *Bulletin* ne voulait avec raison s'avancer qu'en connaissance de cause et, non sans une certaine crânerie, il demandait des explications.

C'est donc, sans doute, la rupture avec les méthodes abhorrées qui fondaient, sur nos dissensions, l'hégémonie des politiciens radicaux. ***Mais par quelles résolutions pratiques s'attestera cette répudiation? Quelles garanties entend-on assurer à ceux qui se refusent à l'apaisement « dans le silence des vaincus » ?***

Voilà ce qu'il faut que l'on précise.

Nous le demandons expressément à la *Démocratie sociale.* Dans un éditorial du *Bulletin* nous revendiquions pour les catholiques « ***le droit de s'affirmer partout et de s'organiser suivant leurs règles propres, avec une pleine sécurité dans le domaine religieux*** ».

Le journal de M. Antonelli nous répond par cette phrase énigmatique : « Que les catholiques n'oublient pas qu'en sortant du domaine religieux, ils s'excluraient eux-mêmes d'une république libérale! »

Que veut-on dire?

Les précisions ne se sont pas fait attendre. Huit jours après (29 mai)

le *Bulletin* enregistrait la réponse de M. Antonelli, directeur de la *Démocratie sociale.* On y lisait :

Le *Bulletin de la Semaine* ayant revendiqué pour les catholiques « le droit de s'affirmer partout et de s'organiser suivant leurs règles propres, avec une pleine liberté et une pleine sécurité dans le domaine religieux »; nous lui avions répondu que nous pouvions nous mettre pleinement d'accord sur cette formule et nous ajoutions : « Mais que les catholiques n'oublient pas qu'en sortant du domaine religieux, ils s'excluraient eux-mêmes d'une république libérale! » Le *Bulletin* trouve la phrase énigmatique et nous demande : « Que veut-on dire? »

Il nous semble que le rapprochement même des phrases citées éclaire suffisamment sur le sens de notre réponse. Les catholiques réclament « le droit de s'organiser et de s'affirmer *dans le domaine religieux* », nous le leur reconnaissons *sans réserve aucune.* Mais nous ajoutons que nous ne leur reconnaissons ce droit *que dans le domaine religieux* et que le jour où, rompant ce pacte tacite de mutuelle tolérance, les catholiques voudraient s'affirmer et s'organiser *suivant leurs règles propres* (c'est-à-dire celles de l'Eglise catholique) *en dehors du domaine religieux,* ce jour-là, nous considérerions qu'ils se seraient exclus eux-mêmes d'une république libérale dont nous voulons faire, pour notre part, la loyale expérience.

Ainsi, nous demandons aux catholiques la reconnaissance officielle ou tacite (mais hors de laquelle il n'est point d'apaisement possible) de la situation actuelle que nous considérons comme définitivement acquise. Ceci admis, tout ce qui concerne l'organisation du culte et la propagande religieuse directe sera entièrement libre, *comme toutes organisation et propagande philosophiques quelconques.* Mais nous ne tolérerons pas que la religion considère, à quelque degré que ce soit, la politique ou les institutions publiques comme des instruments de domination ou même de propagande.

Sans doute, on nous objectera que la distinction sera souvent difficile à faire entre ce qui est action religieuse et ce qui doit rester action laïque. Mais nous répondrons qu'aucune législation ne prévaut contre les mœurs, contre la pureté ou la duplicité des intentions, et que notre loyauté est la seule mais la meilleure garantie que nous puissions offrir aux catholiques.

Qu'on ne s'imagine pas qu'il y a dans cette reconnaissance des droits des catholiques un pacte offert et une première concession qui pourrait en entraîner d'autres. Non, nous disons *tout* ce que nous pensons, et rien ne pourrait nous faire dire quelque chose de plus.

Si les catholiques se refusaient à nous suivre sur ce terrain bien délimité d'*apaisement*, s'ils gardaient le dessein caché de revenir en arrière ou de profiter de la liberté actuelle pour reconquérir des positions politiques perdues, nous ne serions pas dupes! Sans nous départir de notre attitude volontairement et librement prise, nous ne les laisserions être ni triomphateurs, ni martyrs. Fermes dans notre libéralisme, demain comme aujourd'hui, nous ferions appel aux honnêtes gens de tous les partis aux gens de bon sens qui savent distinguer la religion de ses exploiteurs... et il y a de ces gens de bon sens aussi parmi les catholiques.

Le dernier mot, et, d'ailleurs, chaque ligne porte la « griffe » de M. Briand. Eh bien! maintenant que le *Bulletin* a obtenu la réponse qu'il attendait — et, certes, elle est claire — qu'en pense-t-il? Voici.

Il fait précéder de ces lignes l'insertion intégrale de l'article dont nous avons cité seulement la partie religieuse, négligeant le côté social.

La *Démocratie sociale* (19 mai), par la plume de M. Antonelli répond à la question posée par notre éditorial du 15 mai.

Nous sommes heureux d'avoir provoqué, de la part de notre distingué confrère, les explications qu'appelait une formule un peu vague, il le reconnaît lui-même. Il ne peut douter assurément des sympathies que porte le *Bulletin* à cette idée de *parti nouveau*, idée qui est la nôtre depuis sept ans. Et il ne peut douter davantage que nous aussi nous ne songions avant tout « à l'œuvre sociale positive qui doit nous rassembler aujourd'hui ».

Et c'est pourquoi, sur la question religieuse, qui a si longtemps affaibli et divisé la France, il est essentiel qu'il n'y ait ni malentendu ni équivoque. Sur plus d'un point, il faudra arriver aux précisions nécessaires. *Sur un principe, au moins nous espérons nous mettre d'accord. M. Antonelli veut bien nous déclarer que la liberté religieuse, théoriquement reconnue aux catholiques, ne peut exister, en fait, que par une législation leur permettant de « s'organiser suivant leurs règles propres, dans le domaine religieux ».*

Pour notre part, nous n'avons jamais, ici, fait difficulté de reconnaître et de dire que, dans l'Etat moderne, fondé sur la liberté de conscience et l'égalité, les catholiques ne sauraient réclamer ni privilège ni monopole dans les institutions. Le droit commun pour défendre nos idées, non pour imposer nos croyances !

Nous avons assez lutté contre toute idée de partie confessionnel pour que nous ne soyons prêts, comme jadis les modérés du temps de la Ligue, à coopérer à toute tentative loyale, sincère et large, d'apaisement national.

Mais cette politique ne se fera que dans la clarté et dans la justice. C'est celle que le pays attend.

C'est tout. C'est vraiment trop peu. Mais aussi, c'est trop.

S'il y avait là une formule vague, — pour nous, catholiques, une formule dangereuse — c'était tout d'abord celle du *Bulletin.* Le porte-parole de M. Briand n'a pas manqué d'en profiter et s'est chargé de montrer que celui-ci s'en accommoderait très bien. Vous demandez pour les catholiques le droit de s'affirmer partout et de s'organiser suivant leurs règles propres, dans le domaine religieux? Mais comment donc! Nous en sommes parfaitement d'accord. Veuillez seulement constater, Messieurs du *Bulletin*, que vous posez vous-mêmes très justement la limite de vos libertés et de vos droits. Ils sont circonscrits au domaine religieux, c'est-à-dire à la vie intérieure du catholicisme, à la liberté des croyances, à celle de votre organisation comme Eglise, à celle du culte conformément aux prescriptions légales; mais si vous sortez de ce domaine, si vous prétendez que l'Etat reconnaisse et honore votre Dieu, si vous réclamez qu'il ait pour l'Eglise d'autres égards que pour les organisations philosophiques quelconques, si vous invoquez ses droits dans la société, c'est vous qui rompez l'accord, et, par le fait même, vous vous excluez d'une République *vraiment libérale.*

Et, pour qu'il n'y ait pas de malentendu possible, ajoute-t-on, qu'il soit bien établi que la reconnaissance officielle ou tacite (nous ne sommes pas protocolaires) de la *situation actuelle* est l'indispensable condition de cet *apaisement* que nous désirons nous-mêmes aussi sincèrement que vous. Pas de regards en arrière! Mais, une fois ceci convenu, fiez-vous sans crainte à la droiture et à la pureté de nos intentions pour juger avec largeur d'esprit et en toute bienveillance des limites entre l'action religieuse et l'action laïque. Vous n'aurez pas à le regretter. Foi de Briand!

On a vu comment le *Bulletin de la Semaine* a accueilli cette déclaration. Heureux de l'avoir provoquée, il constate avec satisfaction que la *Démocratie sociale* ratifie sa formule et il ne se montre aucunement gèné des précisions qu'elle y apporte. Bien plus, il demeure muet sur la condition préalable imposée aux catholiques. Enfin, il tend l'échine, comme dans une acceptation muette, en priant M. Briand de se souvenir, qu'au *Bulletin*, on s'est trop imbu des principes de l'Etat moderne pour ne pas se joindre à lui dans le refus de tout privilège ou « monopole » en faveur de l'Eglise, à laquelle suffisent bien les précieux avantages du droit commun.

Si c'est là ce que M. Fonsegrive et ses amis entendent par les revendications catholiques, et si c'est sur un tel programme que démocrates, loyalistes et constitutionnels se flattent d'enlever l'appui des Unions diocésaines, les voix des catholiques, ils sont, nous l'espérons fermement, loin de compte.

Le parti nouveau, dont la *Démocratie sociale* et la *Petite République* se sont faits les organes, est un parti dissident, un parti d'opposition, à sa manière, et doit être naturellement rangé dans cette opposition composée de tous les éléments exclus de la majorité dont parlait récemment M. J. Denais. L'attitude de ceux-ci fera apprécier mieux encore les assurances du rédacteur de la *Libre Parole*, nous affirmant, qu'entre l'opposition dynastique et l'autre, on peut relever comme point de contact, avec le même souci d'ordre et de paix sociale « *la volonté énergique de mettre fin à la politique sectaire* », et qu' « *il n'est aucune fraction de l'opposition qui ne soit résolue à laisser dormir toutes les prescriptions vexatoires et sectaires* (des lois existantes). »

Nous avons le solide espoir que, sous la clairvoyante et toute paternelle impulsion du Vicaire de Jésus-Christ, secondée par la ferme direction de leurs évêques, les catholiques français vont prochainement inaugurer une action dont, à l'heure de la Providence, sortira le salut de notre malheureux pays. Mais, s'il devait être un signe que son regard est encore pour longtemps détourné de nous, ce serait de les voir se laisser prendre une fois de plus aux pipcries du libéralisme. Il ne resterait qu'à redire, navré, *quos vult perdere Jupiter dementat.*

Emm. BARBIER.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

UNE LETTRE DE M. J. DE NARFON

M. J. de Narfon demande à rectifier une appréciation dans notre article du 1er septembre, ou plutôt une proposition de lui qui s'y trouve citée. L'explication consiste à changer le sens de celle-ci, ce qui réduit à moins que rien « l'inexactitude » commise. Il paraît qu'en lisant : « Ni l'autorité d'un *motu proprio,* ni celle d'une encyclique ne se peuvent comparer à celle d'une définition ex-cathedra », il fallait simplement sous-entendre : à moins qu'ils n'en aient la valeur.

On se demandera pourquoi M. de Narfon éprouve le besoin de se défendre sur ce point particulier. S'il veut faire croire à son orthodoxie, il faudra d'abord qu'il commence par appliquer le même système d'interprétation à tout le reste, par renier les impiétés qu'il débite chaque jour. Sa lettre, si je la comprends bien, est plutôt une parade orgueilleuse. Qu'il poursuive donc sa besogne. Il est jugé.

Mon Révérend Père,

Un ami veut bien me communiquer le très intéressant article que vous m'avez fait l'honneur de me consacrer dans la *Critique du Libéralisme* du 1er septembre.

De cet article je suis bien loin de me plaindre. Ma pensée n'y est pas travestie, et si je m'en étonne à cause des habitudes contraires de la presse dite religieuse à notre époque, je m'en réjouis encore plus.

Sur un point cependant votre analyse est inexacte, et c'est pour relever cette inexactitude que j'invoquerais, si votre courtoisie ne rendait pas cette précaution inutile, mon droit de réponse. Aussi bien le point dont il s'agit a-t-il une réelle importance.

Vous écrivez : « La science théologique dont il aime à faire parade s'y révèle aussi de bien mauvais aloi en ce qui touche l'enseignement *ex-cathedra* puisque, selon lui, ni un *Motu proprio,* ni une encyclique ne peuvent en avoir les caractères ».

Je n'ai certainement jamais pensé rien de pareil. J'ai écrit, il est vrai, que « ni l'autorité d'un *Motu proprio*, ni celle d'une encyclique ne se peuvent comparer à celle d'une définition *ex cathedra* ». Mais il faut l'entendre d'un *Motu proprio* ou d'une encyclique qui ne réaliseraient pas les conditions requises par le Concile du Vatican pour l'exercice de l'infaillibilité personnelle du pape.

Je serais fâché que l'on s'y trompât, et d'ailleurs ceux qui me font habituellement l'honneur de me lire n'ont pas ou n'auraient pas dû s'y tromper, car je me suis souvent expliqué très clairement et sans le moindre embarras sur cette question de l'infaillibilité personnelle du pape. Non seulement mon adhésion à la définition du Concile exclut toute réserve, mais je me persuade chaque jour davantage que cette définition, dont on a pu naguère en toute bonne foi contester l'opportunité, répondait en fait à un véritable besoin de l'Eglise.

En somme, je pense qu'un document pontifical, de quelque nom qu'on le désigne, est infaillible quand il réalise les conditions conciliaires et qu'il ne l'est point quand il ne les réalise pas, mais je crois aussi qu'en fait

ces conditions ne se trouvent pleinement réalisées dans aucun des documents pontificaux postérieurs à la définition du Concile du Vatican.

Veuillez agréer, mon Révérend Père, avec mes remercîments, l'assurance de mon religieux respect.

Julien de NARFON.

LA SOURDE OREILLE DES SOCIAUX

Parmi ceux qui s'occupent de questions sociales, personne n'a pu se méprendre sur la haute signification de la lettre par laquelle le cardinal secrétaire d'Etat, au nom du Pape, décerne une entière et pleine approbation au rapport présenté par M. Louis Durand au congrès diocésain de Sarlat. C'était d'autant plus impossible qu'à cette approbation était jointe l'expression formelle d'un désir du Chef de l'Eglise.

« *Le Saint-Père désire vivement que ce beau travail soit divulgué et vulgarisé ; car il l'estime propre à excercer une très heureuse influence sur les études sociales parmi les catholiques.* »

Cette lettre est datée du 29 juillet, et nous voici au mois d'octobre. Or, sauf erreur de notre part que nous serons heureux de corriger, aucun des organes, journaux ou revues, qui servent le mouvement des *Semaines sociales* ou qui appartiennent aux *catholiques sociaux* n'a encore jugé bon, à l'heure actuelle, de reproduire ce discours. S'il a paru dans les périodiques de l'*Association de la Jeunesse catholique*, le fait nous a échappé. Nous serions tout prêts à l'enregistrer. La *Croix* elle-même qui dispose de tant de place, qui publie tant de choses d'importance et d'intérêt parfois secondaires, s'en est abstenue. Mais, pour ménager la chèvre et le chou, elle a donné une petite note bibliographique indiquant où l'on pouvait se procurer ce discours.

N'était-ce pas à elle, tout d'abord, à cause de sa grande diffusion, n'était-ce pas aux feuilles de la *Jeunesse catholique*, aux organes des *Semaines sociales* et des *catholiques sociaux* que revenait naturellement le soin et le devoir de seconder le désir du Saint-Père?

On professe avec fracas, comme récemment encore à la *Semaine sociale* de Limoges, avoir les yeux uniquement fixés sur Rome, en suivre toutes les directions avec enthousiasme, avec une simplicité d'enfant; on ne manquera jamais dans les Congrès, d'adresser au Pape les plus chaleureux télégrammes d'attachement, de fidélité, de docilité; on guette toutes les occasions d'obtenir de lui, en réponse à ces déclarations platoniques, une parole d'encouragement dont on puisse tirer parti comme d'une approbation : et quand le Pape exprime un désir clair et net, mais qui gêne, voilà le cas qu'on en fait.

Cela vaut la peine d'être noté.

FÉDÉRATION ET INTERNATIONALISME DES ŒUVRES CATHOLIQUES

Cette revue a signalé plus d'une fois l'abus et le danger de ces projets de fédération nationale, et même internationale, des œuvres

ou des ligues catholiques, élaborés on ne sait où, et dont le résultat le plus clair serait de concentrer entre des mains douteuses la force que ces œuvres représentent, tout au moins d'en faire les instruments, inconscients peut-être, d'une direction qui n'est pas celle de l'Eglise et qui seconderait plus ou moins sincèrement les vues du Saint-Siège.

Nous en citions récemment comme exemple la reprise d'un projet de fédération des confréries du Tiers-Ordre franciscain. Il paraît que, quand on fédère, on ne saurait trop fédérer. L'idée marche à pas de géant. Le Tiers-Ordre n'a pas seulement besoin d'être social, il brûle de devenir international. Quelques tertiaires réunis à Saint-Chamond viennent de lui découvrir, après examen attentif, ce désir et cette vocation.

Comme on ne doit pas douter, d'ailleurs, que ce dessein ait pour but principal de promouvoir le progrès des fraternités dans la pratique des vertus essentielles à leur profession, il serait aussi curieux qu'édifiant de voir quel nouveau lustre la pauvreté internationale, l'humilité internationale des tertiaires ajouterait aux exemples qu'ils donnent déjà individuellement.

Quelle qualité avaient les congressistes de Saint-Chamond pour parler au nom des fraternités de tous pays, qui leur avait conféré ce droit, on ne le sait pas encore. Le Pape n'est sans doute pas un lien suffisant de fédération, même après que Léon XIII a mis dans la règle le devoir de professer envers le Saint-Siège une obéissance spéciale, ou, peut-être, ne donne-t-il pas une impulsion assez intelligente, assez claire à ceux qui ne demandent qu'à lui obéir.

Mais voici pourtant que le Saint-Siège parle, et ce qu'il dit donne raison cette fois encore à cette fâcheuse *Critique du Libéralisme* dont l'humeur grincheuse trouve partout à redire. C'en est fait pour longtemps du Tiers-Ordre social, et, par là même, de son internationalisme. La *Croix* du 21 septembre publiait la dépêche suivante :

Les *Acta Apostolicæ Sedis*, parmi leurs documents, publient une lettre du Pape aux Généraux des trois familles franciscaines, sur la discipline du Tiers-Ordre, *dont le but est la perfection évangélique, et qui, comme tel, ne doit pas se mêler d'affaires civiles ou purement économiques.* Mais les Tertiaires, *personnellement*, feront très bien d'entrer dans les Sociétés catholiques et de travailler à l'action sociale, comme le veut le Saint-Siège, sans engager la responsabilité du Tiers-Ordre.

Mais voici un autre avortement. La splendeur incomparable du Congrès eucharistique international de Vienne avait rayonné sans ombre apparente sur tout le monde catholique. Il semblait que cette fois on eût renoncé à greffer sur cette grandiose manifestation de foi d'autres manifestations qui lui sont étrangères, et à en tirer profit pour se livrer à des tentatives d'embrigadement des œuvres sociales et catholiques. On n'avait plus vu la *Croix* donner aux séances de la Fédération internationale des Ligues féminines une importance presque égale à celle des Fêtes du Congrès, comme si elles entraient dans son programme. On n'a eu que le télégramme traditionnel au Saint-Père, dans les termes les plus chaleureux, et la réponse bienveillante,

mais réservée, du cardinal secrétaire d'Etat. Bref, les prévisions que nous avions faites sur ce qui se passerait à Vienne étaient démenties. Nous aurions pu le croire, sans une indiscrétion du correspondant de l'*Echo de Paris*.

Ce journal annonçait, le 12 septembre, un projet de fédération internationale qui, cette fois, ne concernait plus seulement les ligues féminines, résultat déjà acquis, quoique d'une réalisation très restreinte, mais, à leur tour, les œuvres d'hommes.

Dans la matinée, sur l'initiative de l'union catholique autrichienne, s'était tenue, au palais Lobkowitz, une réunion de présidents et de directeurs de ligues ou de fédérations appartenant aux nationalités les plus diverses et réunies à Vienne à l'occasion du congrès eucharistique. Cette réunion avait pour but la fondation d'une entente internationale des organisations catholiques et aussi la création de bureaux d'informations destinés à renseigner la presse de tous les pays sur l'action catholique et la défense de la religion

... Il est assez curieux de constater que, jusqu'ici, là où les hommes ont échoué, les femmes ont réussi, par la formation de l'Union catholique internationale de préservation de la jeune fille, dont le siège est à Fribourg, et de la Fédération internationale des Ligues catholiques féminines, dont la Ligue patriotique des Françaises assume la direction.

... Sortira-t-il une solution heureuse de la réunion de ce matin? Il est difficile de le pronostiquer, en raison de l'échange de vues, parfois assez divergentes entre elles, qui s'est produit. Chacun désirerait certainement la création d'une fédération internationale catholique. Mais, d'autre part, les ligues ou les œuvres prospères sont, cela se conçoit, jalouses de leur autonomie.

Et puis, si les croyants se trouvent pleinement d'accord, lorsqu'il s'agit d'une pure manifestation de foi, comme le congrès eucharistique, il est à craindre que les rivalités entre œuvres différentes, les conceptions sociales ou politiques, si multiples, les questions des nationalités, ne se fassent jour dès que l'on voudra sortir de ce domaine particulier.

En tout cas, sur la proposition du prince Lobkowitz, président de l'Union catholique d'Autriche, l'assemblée a adopté un ordre du jour favorable à l'idée et constitué une commission chargée d'étudier les moyens pratiques de la réaliser...

C'est le cas de répéter que trop parler nuit. Mais, dans la circonstance, à quelque chose malheur est bon. Le correspondant de l'*Echo de Paris* a cru bien servir les sympathies très prononcées de son journal. Est-ce le désir d'être agréable et l'espoir de contribuer à la réussite qui lui a fait donner comme couronné de succès un essai dont l'échec fut complet, on ne saurait le dire. Toujours est-il que cette information tendancieuse a été relevée comme elle le méritait, par le Comte Oppersdorff, le vaillant député catholique du centre allemand. Puisqu'on avait parlé, malgré le silence demandé aux assistants, — il serait curieux de savoir pourquoi, — il n'y avait plus qu'à rétablir les faits. Le comte Oppersdorff l'a fait dans une lettre à l'*Echo de Paris*, communiquée à divers journaux, qui est bien suggestive.

Très honoré Monsieur le Directeur,

Votre collaborateur vous a, de très bonne foi, transmis sur la réunion tenue au palais Lobkowitz à propos de cette « Union », des renseignements gravement inexacts. Je suis convaincu, Monsieur le directeur, que vous me saurez gré de vous les signaler, car je connais votre souci d'exactitude en ce qui concerne, notamment, les informations relatives aux questions catholiques. Je me bornerai, du reste, à relever quelques points essentiels :

1° La réunion du mercredi 11 septembre 1912, n'était pas une « réunion de présidents et de directeurs de Ligues ou de Fédérations appartenant aux nationalités les plus diverses ». En effet, un orateur a fait constater par toute l'assemblée, en insistant vivement sur cette remarque, que, sauf pour l'Autriche, seuls deux de ses membres avaient reçu un mandat pour cette réunion : l'un, de la Jeunesse catholique française; l'autre, du Volksverein suisse; tous les autres étaient là à titre privé.

2° Il n'est pas exact que « les Espagnols, Italiens, Anglais... qui prirent la parole » employèrent la langue française, la réunion ne comprenait qu'un seul Espagnol, qui n'a point parlé; il n'y avait aucun Italien, aucun Anglais — ni, je le dis en passant, aucun Américain, pour ne citer que les très grandes nations. En outre, un orateur a pu se plaindre justement, que tous les rapports sur la presse aient été prononcés en allemand et qu'on ait refusé de résumer en français ces rapports, fût-ce en quelques mots, pour les congressistes n'entendant point l'allemand.

3° Je me demande comment la personne qui a renseigné votre rédacteur a pu lui dire que « l'assemblée a adopté un ordre du jour favorable à l'idée » d'une Union internationale des Ligues et Associations catholiques, et « constitué une Commission chargée d'étudier les moyens pratiques de la réaliser » :

a) Les résolutions proposées par la présidence ne faisaient aucune allusion, même lointaine, à une Commission;

b) Ces résolutions mêmes ont été écartées par l'assemblée, qui a adopté une motion préjudicielle présentée par un Français et dont vous serez heureux de connaître le texte officiel. Le voici :

« L'assemblée,

» Considérant que ses membres n'ont pu consulter leurs organisations respectives sur le programme si important et si complexe qui vient d'être développé et dont l'objet précis ne leur est connu que depuis l'ouverture de la séance;

» Adhérant, tout de suite et par acclamation, aux paroles de son auguste président, déclare avec lui « ne vouloir agir et prendre ses résolutions que suivant les intentions du Saint-Père »;

» Et prie le bureau d'adresser aux organisations représentées à la réunion un compte rendu des débats qui puisse servir de base à une étude ultérieure plus approfondie ».

4° Je regrette vivement, Monsieur le directeur, d'avoir été contraint d'écrire pour le public toutes ces précisions. Car, à la suite d'incidents dont je ne veux point parler ici, les deux membres les plus éminents du bureau ont fait prendre aux journalistes catholiques présents l'engagement formel de ne rien révéler des paroles prononcées en « cette réunion strictement confidentielle ». Vous avez pu constater, que jusqu'ici les journaux religieux, même ceux d'Autriche, n'ont publié aucun compte rendu de la séance, et je pourrais nommer plusieurs de mes amis, qui, à regret, mais pour être fidèles à leur promesse, leur ont refusé la moindre communication.

En vous remerciant d'avance pour votre courtoise insertion, je vous prie,

très honoré Monsieur le directeur, d'agréer l'assurance de ma très haute considération.

Hans, comte OPPERSDORFF.
membre du Reichstag
et de la Chambre des Seigneurs.

Une autre lettre, adressée à l'*Univers*, éclaire les dessous de cette tentative.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Puisque le comte Oppersdorff a mis au point les inexactitudes graves qui s'étaient glissées dans le rapport d'un journal du matin sur la réunion tenue pour « le projet d'union internationale des Ligues catholiques », au palais Lobkowitz, à Vienne, je crois devoir vous adresser ces quelques lignes de nouvelle mise au point en ce qui concerne les véritables projets de cette réunion au sujet de la presse catholique internationale.

Je ne suis pas journaliste, et je n'ai promis en aucune façon de ne rien dire de cette réunion privée, dans laquelle je fus entraîné par un ami, sans avoir en quoi que ce soit l'idée de ce qui devait s'y passer.

Je tiens à dire combien il est profondément triste que, sous le couvert de l'intérêt général des catholiques, on ait essayé là, comme à l'occasion d'autres Congrès, de favoriser un mouvement particulier d'opinion et même une vaste affaire commerciale; heureusement, celle-ci échoua contre la résistance légitime et persévérante d'une bonne partie des assistants. Une des résolutions, prises d'avance, était, en effet, de favoriser l'agence indépendante de la *Juta*, comme agence internationale toute faite pour les catholiques. Le prince Löwenstein fit remarquer avec raison que cette agence indépendante ne peut rien avoir de commun avec l'étiquette catholique, et, au cours des débats, un orateur, belge, je crois, glissa un mot en faveur de l'agence catholique *Roma*, mot qui ne fut d'ailleurs souligné par les remarques de personne.

Je n'ai rien de personnel à opposer à la *Juta*, mais je constate que ceux qui étaient là pour appuyer la motion étaient des personnalités très connues, de la direction de Cologne, comme le comte Rességuier, l'abbé Muller, rapporteur choisi pour parler à cette occasion sur la presse, et qui s'occupe, à Dusseldorf, de cette œuvre, apparentée de très près à l'Augustinus-Verein; enfin, dans la salle, M. François Bachem, l'éditeur bien connu de la *Gazette populaire de Cologne* et gros actionnaire de la *Juta*, dit-on.

Il est bien pénible aussi de voir que ces réunions, préparées par des menées secrètes, et par des gens qui ont tout l'air de conspirer, soient mises sous le couvert de personnalités qui, comme le prince qui présidait celle-ci, ne sont aucunement au courant du but vrai qu'elles poursuivent, et il est fâcheux qu'on y invite obliquement des membres de l'épiscopat, de la bonne foi desquels on semble se jouer. Ce sont là constatations qui, il me semble, doivent être faites et publiées afin de prémunir ceux qui, comme moi, vont, par hasard, à des réunions comme celles-ci, où chacun entrait, sans que l'on contrôlât aucunement son identité et sa qualité, alors qu'on voulait garder, paraît-il, à ladite réunion, le caractère le plus confidentiel.

Faites, Monsieur le Rédacteur en chef, l'usage que vous voudrez de ma lettre, et agréez l'assurance de ma haute considération pour vous et pour votre estimé journal.

Giuseppe VERDAD.

C'est une affaire manquée pour cette fois. D'autre part, la Fédération internationale des Ligues féminines annonce que, l'an prochain, elle tiendra son congrès à Londres, et non pas à Malte où se réunira le Congrès eucharistique. A la bonne heure!

LES « DÉBATS » ET LE P. LAGRANGE

Le *Journal des Débats* ayant pour directeur un protestant, M. de Nalèche, et pour rédacteurs habituels une majorité de protestants et de libres-penseurs, semble bien qualifié, n'est-ce pas? pour édifier ses lecteurs sur les questions dogmatiques et théologiques, auxquelles sa rédaction est absolument étrangère, sauf M. Henry Bidou, qui ne s'en occupe pas, et quelque autre Pierre de Quirielle, vaguement catholique.

Aussi, depuis neuf ans et plus, le *Journal des Débats*, a-t-il mené contre la « Politique de Pie X » une campagne scandaleuse par la plume de son correspondant romain, M. Maurice Pernot, qui a mis en volume ses articles venimeux contre notre grand et bien-aimé Pape, et par la plume de M. Anatole Leroy-Beaulieu, qui n'est plus, et d'autres, qui ont écrit dans cette feuille soi-disant modérée des articles pires que ceux du *Temps* huguenot : ce qui n'empêche pas les « intellectuels » du clergé français d'être des abonnés ou des lecteurs fervents des *Débats*, dans les Collèges libres et ailleurs.

Ainsi, naguère, avec quelques laïques modernisants, ils faisaient circuler un article des *Débats*, 7 septembre 1912, *l'Ecole biblique de Jérusalem et l'influence française en Orient*. C'était signé *D'un Correspondant*, qui a tout à fait l'esprit déplorable de M. Maurice Pernot, sans avoir comme lui le courage élémentaire de signer ses élucubrations. Aurait-il peur de les disqualifier, de leur ôter toute valeur, en indiquant leur provenance?

Toujours est-il que, — sous prétexte de parler du décret de la Congrégation consistoriale, récemment publié dans les *Acta apostolicæ Sedis*, et interdisant dans les séminaires, non pas « la lecture *des ouvrages* du R. P. Lagrange », comme le dit à tort le correspondant des *Débats*, mais de « *plusieurs écrits* du P. Lagrange », qui ne sont pas d'ailleurs nommément désignés, — ce correspondant fait une charge à fond contre « les intransigeants » qui dicteraient aujourd'hui la loi au Vatican: leur dernière mesure contre le P. Lagrange, aurait fait s'aliter son supérieur général, le P. Cormier, grand maître des Dominicains; elle aurait amené la démission « provisoire » du supérieur de l'Ecole biblique de Jérusalem, le P. Lagrange; elle menacerait l'existence même de cette Ecole et même « l'influence française en Palestine et en Orient », compromise par la campagne que mènent contre elle « des Jésuites d'Allemagne et d'Italie, des franciscains italiens » et surtout le P. Fonck, jésuite, directeur du nouvel Institut biblique de Rome, « principal artisan des intrigues tramées contre l'Ecole française de Jérusalem » et contre le P. Lagrange, auquel « il voulait casser les reins »...

« Le P. Fonck et ses alliés allemands ou italiens, à Rome ou à Jérusalem, ne poursuivent qu'un but : chasser les Dominicains français de l'Ecole Saint-Etienne et mettre à leur place des Jésuites venus d'Allemagne ou d'Italie. On verrait alors à Jérusalem ce qu'on a déjà vu, hélas! un peu partout en Orient : un établissement fondé avec l'argent français, organisé et développé par l'effort patient et généreux de religieux français, passer aux mains d'étrangers, nos rivaux, et s'abriter sous un pavillon allemand ou italien. »

***

Il faut tout de même une étrange audace pour rendre la Consistoriale, les jésuites italiens et allemands, le P. Fonck et les Franciscains, responsables de ce qui en arrive en Orient à nos établissements religieux français, alors que tout le monde sait que c'est le gouvernement maçonnique et sectaire dont nous sommes affligés, notre « gouvernement de malheur », qui, faisant « de l'anticléricalisme un article d'exportation », malgré les conseils de feu Gambetta, empêche en France le recrutement de nos Religieux, spoliés et proscrits, et diminue les subventions accordées à nos établissements religieux, quand il ne parle pas avec M. Aulard de supprimer l'Université de Beyrouth, tenue par les Jésuites. Comment nos excellents Religieux, de plus en plus dépouillés par des sectaires, peuvent-ils encore soutenir la concurrence contre des étrangers, auxquels prodiguent des trésors leurs gouvernements, allemand, italien, anglais, américain? Ce n'est qu'à force de sacrifices et d'admirable dévouement.

Le correspondant des *Débats* devrait ne pas oublier ce qu'il sait mieux que nous, que la France doit au Pape, à Sa Sainteté Pie X et à son ardent amour pour notre pays, plus catholique, malgré tout, que nos gouvernants impies, de n'avoir pas perdu en Orient son protectorat séculaire sur les Lieux Saints et sur les établissements religieux, protectorat si convoité par l'Allemagne, l'Italie et même l'Angleterre protestante, comme le dit lui-même le correspondant des *Débats*.

Pourquoi donc prêter « aux intransigeants qui font aujourd'hui la loi au Vatican » des intentions absolument contraires aux sentiments si connus de celui qui gouverne seul au Vatican et pour la France et l'influence française en Orient?

***

Pourquoi oser dire au « public français et en particulier au public français catholique » que « des raisons moins mystérieuses et moins hautes » que « les raisons d'ordre technique » et qui « n'ont rien à voir avec la théologie ni avec l'exégèse sacrée », des raisons de politique antifrançaise, allemande et italienne, et de rivalité mesquine entre Jésuites et Dominicains, entre Ecole biblique de Jérusalem et l'Institut biblique de Rome, ont été « les motifs véritables et inavoués de certaines condamnations » et, dans l'espèce, de la condamnation du P. Lagrange?

Prêter des sentiments et des procédés si odieux à la Sacrée-Congrégation consistoriale, dont le cardinal de Laï n'est que le secrétaire et dont le Pape est le président de droit, c'est leur faire une injure aussi sanglante qu'imméritée.

D'ailleurs, comment la condamnation de « plusieurs écrits du P. Lagrange » et même la démission, « provisoire » d'après les *Débats*, de l'éminent supérieur de l'Ecole biblique de Jérusalem, auraient-elles nécessairement pour conséquence la fermeture, la ruine, la destruction de cette excellente Ecole? Est-ce qu'elle n'a pas d'autres maîtres, d'autres Dominicains pour la faire vivre et fleurir? Tel le P. Génier, qui a si bien raconté la *Vie de saint Euthyme le Grand*, 1909, de saint Sabas, de saint Théodose et des autres moines de Palestine, dont nos Dominicains français ressuscitent les grandes œuvres à quinze siècles d'intervalle.

La haine des *Débats* contre les « intransigeants » de Rome se tourne en vraie calomnie à l'adresse des Dominicains, qu'ils veulent défendre contre les prétendues « intrigues » des Jésuites et des Franciscains et qu'ils accusent de n'avoir qu'un homme, dans l'Ecole biblique de Jérusalem, le P. Lagrange, lequel parti même « provisoirement », l'Ecole serait à jamais perdue. Non, certes : elle a bien plus de ressources et de vitalité pour l'honneur des Dominicains et du nom français.

***

Le correspondant des *Débats* se condamne lui-même quand il écrit : « On n'a point qualité ici pour essayer même d'entrevoir les raisons d'ordre technique » que « le cardinal de Laï et les théologiens de la Consistoriale ont eues... pour juger dangereux les écrits (pas tous, encore une fois) du P. Lagrange et en interdire la lecture aux séminaristes. »

Il semblera à tout homme de bon sens que quelqu'un qui décline ainsi sa compétence « technique » n'a pas le droit de s'immiscer dans une condamnation théologique et exégétique à laquelle il déclare ne rien entendre, ni surtout le droit de changer, de transformer une question exégétique et théologique, tranchée par une Congrégation compétente, en une question, politique et internationale, d'influence française sacrifiée en Orient à l'influence allemande et italienne. C'est là un abus très grave en lui-même, et qui se double d'une étrange inconséquence, pour ne pas dire d'une étrange contradiction, puisque le correspondant des *Débats* ne reconnaît son incompétence théologique qu'après avoir manifesté sa compétence « technique » en défendant pendant une demi-colonne « l'orthodoxie sans défaillance » du P. Lagrange, malgré « ses tendances libérales », et en racontant l'histoire de « l'approbation », difficile à obtenir, paraît-il, auprès des théologiens des Frères-Prêcheurs, du *Commentaire sur saint Marc*.

Il y a là des aveux maladroits, dont le P. Lagrange ne peut guère se féliciter, puisqu'ils soulignent l'opposition de son ouvrage avec l'interprétation traditionnelle de l'Evangile de saint Marc.

D'ailleurs, l'*imprimatur*, « l'approbation » des consulteurs Domini-

cains ne mettaient pas le livre du P. Lagrange à l'abri de toute erreur.

Mais il y a autre chose, et l'exégète, tantôt compétent, tantôt incompétent, des *Débats*, prétend que « le cardinal de Laï et les théologiens de la Consistoriale... ne font pas connaître leurs raisons » « de l'interdiction » de « plusieurs écrits du P. Lagrange » dans les séminaires. — Erreur flagrante, puisque le décret de la Consistoriale, que devrait au moins lire avant de le critiquer le *Correspondant* des *Débats*, dit formellement les « raisons » pour lesquelles est condamné l'ouvrage allemand du docteur Charles Hobzhey :

Là, selon les théories modernes du rationalisme et de l'hypercritique sur presque tous les livres de l'Ancien Testament et principalement sur le Pentateuque, les Paralipomènes, Tobie, Judith, Esther, Jonas, Isaïe et Daniel, sont soutenues les opinions les plus audacieuses, *contraires à la plus antique tradition de l'Eglise, à la doctrine vénérable des Saints Pères et aux récentes réponses de la Commission biblique pontificale*, qui non seulement révoquent en doute, mais ruinent presque l'authenticité et la valeur historique des Livres sacrés.

C'est pourquoi cette Sacrée Congrégation, par mandement de Sa Sainteté, défend absolument que ce livre soit introduit dans les séminaires, même comme ouvrage à consulter.

Voici maintenant pour le P. Lagrange :

Et comme il existe d'autres commentaires de la Sainte Ecriture, tant sur l'Ancien que sur le Nouveau Testament, *animés d'un semblable esprit, par exemple plusieurs écrits du P. Lagrange* et un ouvrage très récent, *Die Heilige Schrift des Neuen Testaments*, édité à Berlin en 1912, par le docteur *Fritz Tillmann*, le Saint Père mande et prescrit de les proscrire entièrement des études cléricales, sauf jugement plus complet à porter sur ces écrits par l'autorité dont ils relèvent de droit.

Ainsi donc, « plusieurs écrits du P. Lagrange » sont « proscrits des études cléricales » parce qu'ils sont « animés d'un esprit semblable » à celui du livre du Dr Hobzhey, esprit « contraire à la plus antique tradition de l'Eglise, à la doctrine vénérable des Saints-Pères, et aux récentes réponses de la Commission biblique pontificale. »

Or, d'après le correspondant des *Débats*, les « reviseurs » du *Commentaire sur saint Marc*, « chargèrent les marges du manuscrit » de questions comme celle-ci : « *Pourquoi avez-vous abandonné, sur tel point, la position traditionnelle, maintenue par les anciens exégètes ?* »

Que le P. Lagrange ait répondu que « la solution *prétendue* traditionnelle a contre elle tel ou tel Père de l'Eglise et... ne résiste pas à telle objection rationaliste », c'est son affaire; mais « tel ou tel Père » ne constitue pas « *l'antique tradition de l'Eglise* et la doctrine vénérable *des Saints-Pères* » dont il n'est jamais permis de s'écarter, même pour tenir compte de telle « objection rationaliste » qui ne saurait prévaloir contre le magistère infaillible de l'Eglise, interprétant l'Ecriture Sainte.

De plus, le P. Lagrange soutient que l'Evangile de saint Marc ayant été laissé inachevé par son auteur, un apôtre ou un disciple l'a com-

plété par un résumé des apparitions du Sauveur après sa résurrection. — Or, la Commission biblique, dans son Décret du 26 juin 1912, parle ainsi :

2° Les raisons d'après lesquelles plusieurs critiques s'efforcent de prouver que les douze derniers versets de l'Evangile de Marc (*Marc*, XVI, 9-20) *n'ont pas été écrits de la main même de Marc*, mais ont été interpolés par une main étrangère, ces raisons sont-elles de nature telle qu'elles donnent le droit d'affirmer qu'on ne doit pas considérer ces versets comme inspirés et canoniques; ou tout au moins démontrent-elles *que Marc n'est pas l'auteur de ces mêmes versets?*

R. — Non, quant aux deux parties.

Le P. Lagrange est donc en contradiction formelle sur ce point avec la Commission biblique.

Cela n'enlève point à son *Commentaire sur saint Marc* la valeur scientifique que lui ont reconnue les *Etudes*, la *Revue pratique d'apologétique* et d'autres revues, pour établir l'authenticité et l'historicité du second Evangile contre Loisy et les modernistes allemands, anglais et français.

S'il est arrivé au célèbre exégète de faire quelques pas en dehors de la ligne voulue, il fut toujours un religieux à l'esprit de foi, au zèle apostolique duquel tous rendent un témoignage ému, et qu'honore grandement la lettre qu'il vient d'adresser à Sa Sainteté Pie X.

Jérusalem, 17 août 1912.

« TRÈS SAINT-PÈRE,

» Prosterné aux pieds de Votre Sainteté, je viens lui protester de ma douleur de l'avoir contristée et de mon entière obéissance. Mon premier mouvement a été et mon dernier mouvement sera toujours de me soumettre d'esprit et de cœur sans réserve aux ordres du Vicaire de Jésus-Christ. Mais précisément parce que je me sens le cœur du fils le plus soumis, qu'il me soit permis de dire à un Père, le plus auguste des Pères, mais à un Père, ma douleur des considérants qui paraissent attachés à la réprobation de plusieurs de mes ouvrages, d'ailleurs indéterminés, et qui seraient entachés de rationalisme. Que ces ouvrages contiennent des erreurs, je suis prêt à le reconnaître; mais qu'ils aient été écrits dans un esprit de désobéissance à la tradition ecclésiastique ou aux décisions de la Commission biblique pontificale, daignez, très Saint-Père, m'autoriser à vous déclarer que rien n'était plus loin de ma pensée.

» Je demeure à genoux devant Votre Sainteté pour implorer sa bénédiction.

» De Votre Sainteté le plus humble fils.

» Fr. J.-M. LAGRANGE,
» *des Frères-Prêcheurs.* »

De cette lettre, le Saint-Père a daigné témoigner sa satisfaction. C'est la meilleure des réponses à faire au réquisitoire injustement

passionne que le correspondant des *Débats* n'a pas craint de livrer « au public catholique français » contre les soi-disant « intrigues » et les cabales imaginaires du P. Fonck et les Franciscains allemands et italiens, travaillant à démolir « l'influence française en Orient » par un décret dogmatique, exégétique de la Consistoriale, auquel ils sont absolument étrangers.

Th. DELMONT.

EXCELSIOR

Pour un journal d'illustrations et de mondanités, ce titre *Excelsior* n'était pas d'une prétention beaucoup plus cocasse que l'épicerie *continentale*, dont le moindre bourg ne se privera bientôt plus. Mais, passé aux mains de catholiques pour renforcer leur presse, *Excelsior* peut justifier sa belle signification en faisant sonner à leurs oreilles un vigoureux *sursum corda!*

Comment il s'y prend pour cela, quand il s'en mêle, on en jugera par un article du 23 septembre, paru sous ce titre : « *Pie X et les catholiques français. — Pas de politique dans les Unions diocésaines* ». Il vient tout à fait à point. Après notre article sur « L'Eglise et les partis », tout commentaire sera inutile. Nous livrons simplement la pièce aux méditations du lecteur.

Le Pape conseillera à ces associations une extrême prudence dans les prochaines luttes électorales

On sait que, sur les conseils mêmes du pape, les évêques français ont formé des associations de catholiques dénommées Unions diocésaines, qui ont pour but de promouvoir l'action catholique et d'aider le clergé dans l'accomplissement de sa mission religieuse.

Les Unions diocésaines ne sont pas des comités politiques et ne s'occupent pas de questions politiques. Mais on peut admettre qu'elles ne puissent se désintéresser totalement d'événements politiques qui touchent assez directement aux intérêts religieux, les élections législatives, par exemple...

Actuellement, cependant, presque tous les comités départementaux des Unions se confinent strictement dans la défense des intérêts religieux immédiats et demeurent étrangers à toutes préoccupations électorales.

Seulement, dans dix-huit mois environ, auront lieu en France des élections générales *au scrutin de liste*. Que feront les catholiques?... Les Unions diocésaines interviendront-elles dans la lutte des partis?

La question est grave.

Nous savons de très bonne source que le Saint-Siège suit avec une attention véritablement anxieuse les événements de France et observe avec le plus grand soin les moindres mouvements de l'opinion française. La Curie, nous l'affirmons, est très préoccupée, pour ne pas dire inquiète, de l'attitude politique que prendront les catholiques aux élections de 1914.

Le pape Pie X — *Excelsior* a eu l'occasion de le dire plusieurs fois — n'est pas et ne veut pas être un pape politique. Il a des devoirs sacrés de sa Charge sublime une conception personnelle qui est très haute, admirable, mystique si l'on veut. Il ne condescendra jamais à demander aux moyens humains, à l'intrigue ni même à la diplomatie et à la politique, une aide qui lui paraisse d'ordre inférieur à sa mission religieuse. On pour-

rait donc, sachant cela, affirmer que Pie X ne daignerait pas agir, même par conseils, sur la liberté politique des catholiques français.

Mais nous croyons savoir que le pape fera cependant tout ce qu'il est en son pouvoir de faire pour éviter que les Unions diocésaines se lancent, en tant que telles, dans l'arène électorale, et que les catholiques, en tant que catholiques, se dressent en ennemis du régime républicain.

Le Saint-Siège a évité jusqu'ici de faire acte d'hostilité envers la République ou d'encourager des manifestations *inconstitutionnelles*. Est-il téméraire de supposer que le Vatican sortira de cette neutralité impartiale et bienveillante et donnera peut-être une marque de sympathie au loyalisme constitutionnel de la majorité des catholiques français?... Peut-être, mais il serait bien plus téméraire d'escompter l'attitude contraire.

Quelle conduite prendront les Unions en 1914

Mais revenons aux Unions.

En ce moment, les évêques et les membres des comités directeurs des Unions diocésaines se demandent quelle conduite tenir en 1914.

Certains catholiques désirent que les Unions partent en guerre contre le régime et ouvrent les hostilités contre le gouvernement. D'autres, d'ailleurs loyalistes, voudraient simplement qu'elles prissent part à la lutte électorale discrètement, mais activement, en faveur des candidats qui souscriraient aux revendications des catholiques. Enfin, de bons esprits — un peu timorés ou très avisés — redoutent beaucoup l'intrusion inopinée des Unions diocésaines dans les compétitions électorales; ils craignent que les intérêts religieux deviennent l'enjeu de la victoire ou de la défaite, en toute hypothèse, les victimes d'un combat pour le temporel.

Eh bien! le Pape et son entourage immédiat partagent ces craintes. On voudrait, à Rome, que les Unions, fortifiant leur action religieuse, s'abstinssent de toute activité politique. Si cette tendance se manifestait avec force chez les catholiques français, le pape s'efforcerait très probablement de l'arrêter.

Pie X fera-t-il connaître sa pensée et ses désirs par un document public ou par de simples conseils donnés à ses visiteurs? Nous n'en savons rien. Mais nous pouvons affirmer qu'il s'efforcera de persuader les évêques et d'éloigner les Unions diocésaines des luttes électorales et politiques, toute latitude étant, d'ailleurs, laissée aux catholiques d'exercer à leur guise, sous le contrôle de leur conscience chrétienne, leur activité civique.

Nous pouvons conclure de ce qui précède que ce n'est pas de Rome que viendra le moindre encouragement donné aux partis dynastiques.

La Curie romaine est aujourd'hui résolue à apprécier les affaires de France objectivement. — L. Leclerc.

Le correspondant qui nous a signalé cet article écrit au-dessus de la coupure : « M. Feron-Vrau serait-il devenu commanditaire d'*Excelsior?* » C'est ce qu'on dit. Mais à quoi a-t-il reconnu cela?

FIN D'ANNÉE — RÉABONNEMENT

La grande majorité de nos abonnements est renouvelable le 15 octobre.

Pour éviter à nos abonnés des frais et des malentendus, nous les prions d'envoyer, *avant cette date*, à l'imprimeur (Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz, Lille), le prix de l'abonnement pour la cinquième année, c'est-à-dire *10 fr.* pour la France, *12 fr.* pour l'étranger (payable d'avance).

Ce renouvellement d'abonnement peut se faire dans tous les bureaux de poste (frais : 0 fr. 15), par le moyen d'un bon poste, d'un mandat-carte ou d'un mandat poste.

Suivant l'usage en cours dans les administrations de journaux, le service de la revue sera continué aux abonnés qui n'auraient pas prévenu de leur désistement avant le 15 octobre, et, par conséquent, nous les considérerons comme réabonnés pour un an.

Le Gérant : G. STOFFEL

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION (Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz à LILLE, Nord), *et non pas à la* DIRECTION *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES ET DES ÉCRITS CITÉS

DANS LE TOME HUITIÈME

A

Acacia (l'), 280, 281, 282.
Action (l'), par Maurice Blondel, 523.
Action Eucharistique (l'), 688.
Action Française (l'), 672, 774, 782, 854.
Action Libérale Populaire (l'), 425, 426, 427, 445, 560, 709, 778, 781, 786, 787.
Action Populaire (l') de Reims, 273. 737, 771.
Agence Internationale Roma (A. I. R.), 551.
Airaudi (l'abbé), 470 et suiv.
Allier (Raoul), 497, 665.
Alta (Dr), *voir* Mélinge (l'abbé Calixte).
Amette (le cardinal), archevêque de Paris, 51, 52, 363, 676, 763, 764, 765.
Ami (l') du Clergé, 688 et suiv.
André (l'abbé G.), 544.
Andrieu (le cardinal), 677.
Annales de la Jeunesse catholique, 234, 235, 236.
Annales de Philosophie chrétienne, 377, 711, 852.
Antoine (le P.), 304.
Antonelli, directeur de la *Démocratie sociale*, 876, 877.
Aphorismes de politique sociale, 710 et suiv.
Ardant (l'abbé), 189 et suiv.
Ariès (Nel), 180.
Assaut (l'), 643.
Association catholique (l'), devenue plus tard *le Mouvement social*, 712, 715, 716, 721.
Association Catholique de la Jeunesse Française, 188, 212 et suiv., 426, 427, 631, 708, 717, 720, 731, 737, 738, 881, 884.
Audollent (l'abbé), 574.
Auspicato (l'encyclique), 554.
Autour du Modernisme social, 217, 717.
Avenir (l'), 545.
Aynard, 498, 500.

B

Bachem (François), 885.
Bainvel (le P.), 512.
Barbier (l'abbé Emm.), 270, 271, 320, 673, 674.
Barrès (Maurice), 428, 429, 500.
Baudrillart (Mgr), 580.
Bayer (l'abbé), 346, 361.
Bazin (René), 640.
Bazire (Henri), 45, 45, 272, 274, 426, 427, 434 et suiv., 731, 778, 785, 787, 789.
Belliot (le P.), 234, 703.
Bellomayre (de), 502.
Bergson (Henri), 817 et suiv.
Bernaërt (Edouard), 579, 783.
Besse (dom), 704.
Biederlack (le P.), 346.
Billot (le cardinal), 441, 459, 460, 797.
Birot (l'abbé L.), 36, 540, 566 et suiv.
Bloc catholique (le), de Toulouse, 231.
Blondel (Maurice), 220, 324 et suiv., 333, 369 et suiv., 372 et suiv., 509, 523, 584, 711, 846, 848 et suiv.

Boissard (A.), 218, 220, 721, 722.
Bolo (Mgr), 32, 575 et suiv.
Bonne Parole (la), 578.
Bonne Presse (comité de la), 505.
Bonomelli (Mgr), év. de Crémone, 774.
Boubée (le P.), 117, 562 et suiv.
Boucaud (Charles), 737, 740.
Bougoüin (Mgr), év. de Périgueux, 801.
Bourgeois (Léon), 310.
Boury (comte de), 355.
Bréda (de), 716.
Brémond (l'abbé Henri), 768.
Briand (Aristide), 530, 531.
Bricout (l'abbé), 168.
Broda (Rodolphe), 497.
Broglie (duc Albert de), 684.
Broqueville (de), 772.
Brun (Lucien), 703.
Brunetière, 669, 849.
Buisson (Ferdinand), 40, 308, 497.
Bulletin de l'Action Libérale, 424.
Bulletin de la Semaine, 35, 37, 40, 201, 202, 560, 567, 636, 818, 876 et suiv.
Bulletin de littérature ecclésiastique de Toulouse, 510.
Bulletin des anciens élèves de Saint-Sulpice, 192.
Bulletin des professeurs catholiques de l'Université, 632.
Bulletin d'Informations Religieuses et Sociales, 116.
Bulletin paroissial de Sainte-Cécile, 36, 566, 567.
Bulletin paroissial de Saint-Jean, de Tarbes, 355, 356.
Bureau (Paul), 37, 335 et suiv., 498, 499, 579, 580, 737, 772, 773.

C

Cajétan, 384.
Campistron (Mgr), év. d'Annecy, 776, 777, 780, 782, 783, 816.
Carton de Wiart, 772.
Caspar (*ou* Kaspar), 497.
Cassagnac (Paul de), 788.
Castellan (Mgr), év. de Digne, 637.
Catholiques (les) et la liberté politique, 541.
Caudel (Maurice), 153.
Ce qu'on a fait de l'Eglise, 763, 764, 765.
Cézerac (Mgr), év. de Cahors, 641.
Chaîne (Léon), 498.
Chambrun (marquis de) 355, 500.
Chapon (Mgr), év. de Nice, 675.
Chesnelong (Mgr), archev. de Sens, 567.
Chronique picarde (la), 51.
Chronique sociale (la) de France, 214, 236.
Civiltà cattolica, 346.
Clémenceau (G.), 622.
Cochin (Denys), 355.
Cochin (Henry), 355.
Comment vivre ? Pourquoi vivre ? 470.
Conjuration anti-chrétienne (la), 282.
Contrat social (le), 623.
Controverses doctrinales, sociales et politiques, 578, 579.
Copin-Albancelli, 279, 307.
Correspondance de Rome, 416.
Correspondant (le), 165, 571.
Coubé (l'abbé S.), 175, 641.
Couget (l'abbé Henri), 66, 422.
Cousin (Victor), 524.
Crémer (le pasteur), 846, 848, 849 et suiv.
Cri (le) de Paris, 574, 575, 576.
Cri (le) des Flandres, 38, 41, 465.
Critique (la) du Libéralisme, 270, 675, 783.
Croisade (la) de la Presse, 729.
Croisade française (la), 436.
Croiset (Alfred), 308.
Croisille, 51.
Croix (la), 41, 42, 46, 47, 56, 211, 212, 228, 271, 276, 278, 355, 363, 364, 430, 503, 504, 551, 780, 881, 882.
Croix (la) de Provence, 509.
Croix (la) du Cantal, 21, 640, 642.

Croix (la) du Nord, 119, 266, 267, 268, 269, 270, 278.
Cyr, *voir* Masquelier (le chanoine).

D

Dabry (l'ex-abbé), 4, 267, 271, 319, 554 et suiv., 557.
Darboy (Mgr), 263.
Débats, voir *Journal des Débats*.
Déchelette (Mgr), év. auxiliaire de Lyon, 213.
Dehon (le chanoine), 555, 557, 558, 559, 560.
Delamaire (Mgr), archev. coadjuteur de Cambrai, 38, 41, 465.
Delassus (Mgr), 1, 268, 270, 271, 282, 494 et suiv.
Delbos (Victor), 850.
Delehaye (le P.), 484.
Delmont (Mgr Th.), 42, 665, 891.
Démocrates chrétiens (les) et le Modernisme, 362, 848, 861.
Démocratie (la), 54, 55, 178, 179, 186, 348, 349 et suiv., 361, 488, 490, 491, 492, 538, 560, 733, 734, 735, 865, 876.
Démocratie chrétienne (la) : parti et école vus du diocèse de Cambrai, 1.
Démocratie sociale (la), 876, 877.
Denais (Joseph), 426, 427, 785, 786, 788, 789, 790, 792, 879.
Déodat-Marie (le P.), 578, 792, 797 et suiv.
Dépêche (la), de Toulouse, 731.
Dépêche (la) de Lille, 364.
Desbuquois (le P.), 273, 274, 275, 737.
Descoqs (le P. Pedro), 855.
Deslandres (Maurice), 220.
Desjardins (Jules), 355, 500.
Desjardins (Paul), 497, 498.
Dieux (les) ont soif, 625 et suiv.
Diuturnum illud (l'encyclique), 452, 624.
Documents (les) du Progrès, 497.
Dogme et critique, 375, 852.
Donoso Cortès, 435.
Droits (les) de l'Homme, 357.
Drumont (Edouard), 504.
Dubois (Mgr), archev. de Bourges, 638, 709.
Dubois (l'abbé F.), 90 et suiv., 146 et suiv.
Dubourg (Mgr), archev. de Rennes, 52.
Duchesne (Mgr), 247, 619, 620.
Duguet (Roger), 216.
Dumont (le chanoine), 498.
Dupanloup (Mgr), 48, 297, 403, 404, 405, 407, 548, 549, 684.
Duparc (Mgr), év. de Quimper, 643.
Durand (Louis), 231, 770, 801, 881.
Durand (Maurice), 219.
Duthoit, 220, 708.
Duval (Frédéric), 273, 274, 275, 737.

E

Echo (l') de la Ligue patriotique des Françaises, 503.
Echo (l') de Paris, 433, 644, 883.
Echo syndical (l'), 421.
Eclair comtois (l'), 225.
Ecole (l'), 574.
Ecole franciscaine (l'), 121 et suiv., 578, 792.
Eglise (l') et la Démocratie, 541.
Eglise (l') et la France moderne, 544.
Eglise (l') et le Siècle, 335.
Erreurs (les) du Sillon, 179, 848, 857, 862.
Etudes (les), 43, 116, 118, 119, 215, 216, 272, 346, 562, 563, 566, 611, 708.
Eveil démocratique (l'), 334.
Excelsior, 780, 781, 891.
Express (l') du Midi, 731.
Express (l') de Lyon, 730.
Exupère de Prats de Mollo (le P.), 66.

F

Facque, 216, 218.
Falloux (comte de), 287 et suiv., 298, 393, 401, 402, 562 et suiv., 684.

Fanta (Mlle), 497.
Feron-Vrau (Paul), 116, 356, 430, 501, 892.
Ferrata (le cardinal), 691.
Figaro (le), 33, 103, 213, 222, 492, 538, 576, 664, 737, 771, 773, 778.
Fils (le) de l'Esprit, 332.
Flemming (le P. David), 558, 559.
Flourens (Emile), 643, 644.
Fogazzaro, 155.
Foi catholique (la), 39, 43, 215, 217, 270, 372.
Foi (la) et l'acte de foi, 512.
Foi (la), sa nature, ses principaux caractères, 513.
Fonck (le P.), 886, 887.
Fonsegrive (G.), *alias* Yves Le Querdec, 24 et suiv., 37, 237 et suiv., 320, 332, 361 et suiv., 498, 525 et suiv., 737, 772, 818, 865 et suiv.
Fontaine (le P.), 42, 43, 45, 215, 218, 226, 236, 353, 354, 704, 707, 708, 709, 711, 717, 720.
Fouillée (Alfred), 310, 311.
France (Anatole), 625 et suiv.
France antimaçonnique (la), 580.
Franc-Maçonnerie démasquée (la), 279.
Freppel (Mgr), 703.
Frœbel, 202, 337.
Frühwirth (Mgr), 421.
Fuzet (Mgr), archev. de Rouen, 487.

G

Gaihard-Bancel (de), 223, 233.
Gamber (l'abbé), 346 et suiv.
Garnier (l'abbé), 25, 728, 729, 730.
Garratt (William), 652 et suiv.
Gaudeau (le chanoine), 39, 43, 191, 192, 215, 217, 270, 372, 674, 702, 708, 717, 827.
Gayraud (l'abbé), 152, 157, 158, 537, 737.
Gazette de Lausanne, 639.
Gazette populaire de Cologne, 885.
Gennari (le cardinal), 692, 693, 699.
Gerbet (Mgr), 409.
Gerlier, 631.
Germania, 418.
Gibier (Mgr) év. de Versailles, 343.
Gide (Charles), 308, 313.
Gieure (Mgr), év. de Bayonne, 52
Glorieux (Mgr), 56, 57, 556.
Gondal (l'abbé), 676.
Gonin (Marius), 214, 215.
Goossens (le cardinal), 718.
Gousset (le cardinal), 405, 409, 744
Gouthe-Soulard (Mgr), 477.
Goyau (Georges), 165 et suiv., 716.
Grande Revue (la), 103.
Grandmaison (baron Georges de) député, 355, 500.
Grandmaison (le P. Léonce de), 612.
Graves de communi (l'encyclique), 769.
Gravissimo (l'encycliqne), 669, 670.
Grosjean (l'abbé), 540.
Groussau, 108, 458.
Guéranger (dom), 619.
Guermonprez (Fr.), 38, 40.
Guerre (la) devant le Christianisme 738.
Guillard (Paul), 578.

H

Hachin, 273, 274.
Hanotaux (Gabriel), 165 et suiv.
Harmel (Léon), 555, 557.
Haussonville (comte d'), 159.
Havard de la Montagne (Robert), 266, 269, 276.
Havre-Eclair, 782, 785, 816.
Heiner (Mgr), 419.
Hemmer (l'abbé), 574, 773.
Hermès, 591.
Histoire du catholicisme libéral en France, 49, 541, 853.
Hosotte, 225.
Hubert-Valleroux, 228, 231, 234.
Hugues (J.) 263, 541.
Hulst (Mgr d'), 705.

Humbrecht (Mgr), év. de Poitiers, 129, 430, 431.
Hutchinson (W.-A.), 649, 661.
Huvelin (l'abbé), 766, 767.
Hyacinthe (l'ex-P.), 252 et suiv., 765, 766.

I

Idées (les) du Sillon, 182, 431.
Imbart de la Tour, 37.
Immortale Dei (l'encyclique), 442, 443, 447, 448.
Infiltrations maçonniques (les) dans l'Eglise, 279, 280, 281.

J

Janvier (le P.), 475.
Jay (Raoul), 737.
Jeanne d'Arc, par Gabriel Hanotaux, 165 et suiv.
Jeanne d'Arc d'après M. Anatole France, 168.
Jeanne d'Arc et la France, 175.
Joly (Henri), 721, 722.
Journal de Genève, 47, 49, 103, 113, 579, 664, 759, 760, 762.
Journal des Débats, 886 et suiv.
Journal d'un évêque. Première partie: Pendant le Concordat, 24 et suiv., 237 et suiv.
Journal d'un évêque. Deuxième partie: Après le Concordat, 525 et suiv.
Justice Sociale (la), 67.
Juta (l'Agence de la), 885.

K

Kaspar (*ou* Caspar), 497.
Keller (le colonel), 646, 781.
Klein (l'abbé Félix), 201 et suiv., 335 et suiv.. 571 et suiv., 574.
Kölnische Volkszeitung, 885.

L

Laberthonnière (l'abbé), 332, 333, 846, 848 et suiv.
Labourt (l'abbé), 574.
Lafforgue (l'abbé Henri), 356.
Lagrange (le P.), 886 et suiv.
Laï (cardinal de), 888, 889.
Lamarzelle (de), 704.
Lamennais, 545, 762.
Lannes de Montebello, député, 500.
Lanzac de Laborie (de), 165 et suiv.
Lapeyre (Paul), 556, 557.
Laplagne (Henri), *alias* le P. Maumus, 538.
Las Cases (Philippe de), 636.
Lecanuet (le P.), 545.
Lecigne (le chanoine), 496, 563.
Leclère (A.), 498.
Lecœur (Mgr), év. de Saint-Flour, 52, 631, 642.
Légendes (les) des Saints, 484.
Legendre (Maurice), 37.
Lehmkühl (le P.), 714.
Lelièvre (l'abbé), 348, 351 et suiv.
Lemire (l'abbé), 4, 37 et suiv., 264 et suiv., 271, 272, 355, 441 et suiv., 500, 620 et suiv., 737, 867, 870.
Le Nordez (Mgr), 667.
Le Play, 304, 552, 716.
Le Querdec (Yves), *voir* Fonsegrive (G.)
Le Roy (Edouard), 211, 375, 817, 818, 821, 825, 852.
Leroy-Beaulieu (Anatole), 886.
Lesêtre (l'abbé), 61 et suiv., 193.
Lesur (Mgr), 429.
Lettre de S. S. Pie X à l'épiscopat français sur le « Sillon », voir *Notre charge apostolique*.
Lettre sur les exigences de la pensée contemporaine en matière d'apologétique et sur la méthode de la philosophie dans l'étude du problème religieux, par Maurice Blondel, 377, 385.
Liberatore (le P.), 441.
Libertas (l'encyclique), 442, 454.
Liberté (la) du Cantal, 642.
Liberté (la) du Sud-Ouest, 275, 276, 277.

Libre Parole (la), 35, 346. 425, 426, 427, 434, 551, 560, 708, 709, 730, 778, 780, 783, 785, 787, 788, 789, 791, 879.
Ligue de la « Jeune République », 487 et suiv.
Ligue française d'Education morale, 496 et suiv., 579.
Ligue patriotique des Françaises, 363, 551, 883.
Lintelo (le P.), 688.
Lissorgues (l'abbé), 21, 22, 640.
Littré, 766, 767.
Livres (les) qui s'imposent, 273.
Lobbedey (Mgr), év. d'Arras, 218.
Lobkowitz (le prince), 883.
Loisy (Alfred), 128, 762.
Longinqua Oceani (l'encyclique), 712.
Loreto and Nazareth, 649.
Lorette (l'abbé), 820.
Lorin (Henri), 377, 379, 704, 706, 708, 710, 711, 713, 722.
Loth (Arthur), 45, 46.
Lowenstein (le prince), 885.
Loyson (l'ex-P. Hyacinthe), 252 et suiv., 765, 766.
Loyson (Paul-Hyacinthe), 357, 497.
Lucien Brun, 703.
Luçon (le cardinal), 677.
Lugan (l'abbé), 640.

M

Mackau (baron de), 355.
Maignen (l'abbé Charles), 3, 354.
Maistre (Joseph de), 739, 746, 748, 749, 750.
Mallet (l'abbé F.), 509 et suiv., 581 et suiv.
Mallinckrodt, 54.
Manier (Mgr), év. de Belley, 213.
Manuel de sociologie catholique, 234.
Marchand (le chanoine), 318, 578, 797.
Maret (Mgr), 92
Marolles (V. de), 192.
Marty (Mgr), év. de Montauban, 676.
Masquelier (le chanoine), *alias* Cyr, 266, 267, 278.
Mathieu (le cardinal), 247.
Matin (le), 579, 664, 777, 778.
Maumus (le P. Vincent), 94, 95, 537 et suiv.
Maurras (Charles), 153, 530, 571, 640, 685, 782, 855.
Mazel (Henri), 862.
Medolago Albani (le comte Stanislas), 346, 770.
Mélinge (l'abbé Calixte), *alias* Dr Alta, 280, 281.
Mémoires d'un royaliste, 393.
Mérit (l'abbé), 513.
Merlier (Henri), 735.
Merry del Val (le cardinal), secrétaire d'Etat, 348, 364, 430, 431, 487, 631, 671, 675, 708, 777, 781, 782, 783, 801, 881, 883.
Méthode (la) d'immanence, 369 et suiv., 509.
Métreau (Mgr), év. auxiliaire de Tours, 641, 642.
Meyer (Arthur), 503.
Michel (l'abbé A.), 232, 481, 482.
Midi royaliste (le), 273.
Mignot (Mgr), archev. d'Albi, 333.
Millevoye, député, 423.
Mirari vos (l'encyclique), 442.
Modernisme social (le), 42, 43, 218, 704, 707, 708, 720.
Modernisme sociologique (le), 707, 708.
Monarchie Française (la), 579, 783.
Mon filleul au Jardin d'enfants, 201, 335 et suiv., 574.
Montalembert (comte de), 114, 149, 286, 297, 393, 410 et suiv., 445, 598, 759.
Motu proprio du 18 décembre 1903, sur l'action populaire chrétienne, 346, 769.
Mouvement social (le), 214, 225, 226, 226, 273, 274.

Mun (comte Albert de), 156, 214, 225, 290, 458, 501, 708, 708, 709, 711, 715, 716, 717, 719, 721, 722.
Musy (l'abbé L.), 66.

N

Nalèche (de), 886.
Narfon (Julien de), 32, 33, 47 et suiv., 103, 113 et suiv., 213, 214, 222, 492, 493, 498, 537, 576, 579, 636, 662 et suiv., 737, 758 et suiv., 778, 779, 880.
Naudet (l'abbé), 8, 67, 271, 272, 319, 557, 713.
Newman (le cardinal), 661.
Nord Patriote (le), 266, 269, 270, 278.
Northcote (Dr J. Spencer), 650, 653, 661.
Nos libertés politiques, 153.
Notre charge apostolique (la lettre). Censure et condamnation du « Sillon », 43, 45, 147, 443, 451, 461, 463, 477, 542, 708, 770.
Nouvelliste (le) de Bordeaux, 276.
Nouvelliste (le) de Lyon, 500, 636, 708.

O

Odelin (Mgr), 433.
Ollé-Laprune (L.), 523, 849, 856.
Ollion, 231.
Opinion (l'), 631.
Oppersdorff (le comte), 883, 885.
Origines rationalistes (les) du démocratisme chrétien, 541, 857.
Osservatore Romano, 666, 782.

P

Pacheu (l'abbé), 358, 360.
Pape (le) et les Catholiques, 716.
Parfum (le) de Rome, 607.
Parisis (Mgr), 407, 408
Parthénon (le), 663, 664, 672, 759, 766, 772, 774.
Pascendi (l'encyclique), 43, 49, 370, 372, 378, 443, 444, 449, 509, 579, 762, 851, 852.
Pastoret (l'abbé), 556, 557.
Paturot-Moser, 488, 489.
Payot (Jules), 497.
Penjon, 309.
Penon (Mgr), év. de Moulins, 572, 573.
Périn (Ch.), 715, 716.
Pernot (Maurice), 886.
Petit (Edouard), 497.
Petite Année liturgique, 611 et suiv.
Petite Gironde (la), 276, 277.
Petite Revue (la), 763.
Petre (Miss), 768.
Peuple Français (le), 729.
Piat (l'abbé Clodius), 523.
Picardie (la), 50, 51, 735.
Pie VI, 545, 546.
Pie IX, 548, 650.
Pierre (l'abbé Jules), 640.
Pierre l'Ermite (*pseudonyme de* l'abbé Loutil), 364.
Piou (Jacques), 25, 116, 278, 425, 781, 787, 789.
Pisani (l'abbé), 68.
Plichon, 355.
Polybiblion, 579.
Portalié (le P.), 510, 517, 523, 582, 585.
Poulin (l'abbé), 192, 503, 504.
Pouvoir occulte (le), 279.
Presse nouvelle (Agence de la), 116, 117.
Pressensé (F. de), 497.
Presse régionale, 116, 117, 272, 276, 501, 503.
Problème religieux (le) dans la philosophie de l'Action, 846.
Progrès (le) du Nord, 264.
Prosper de Martigné (le P.), 556, 557.
Psyché, 281.
Pupey-Girard (le P.), 363, 551.

Q

Quam singulari (le décret), 675, 688 et suiv.
Quanta cura (l'encyclique), 760.
Qu'est-ce que la foi ? 509,581 et suiv.
Questions ecclésiastiques, 232, 481.
Quinzaine (la), 377.

R

Rambaud (Joseph), 234, 235, 635, 708, 709, 723, 724.
Rampolla (le cardinal), 558.
Raux (l'abbé), 555.
Réforme sociale (la), 231.
Régime (le) du travail, 721.
Reille (baron Amédée), 355.
Religion (la) de Jésus d'après l'Evangile, 348.
Rerum novarum (l'encyclique), 217, 218, 220, 232, 720.
Revue catholique des Institutions et du Droit, 231, 704, 801.
Revue catholique et royaliste, 702, 723.
Revue du Clergé français, 61, 90, 147, 377, 470, 509, 594.
Revue du Culte catholique, 108.
Revue hebdomadaire (la), 165, 335, 631, 632.
Revue pratique d'Apologétique, 61.
Riou (Gaston), 47, 49.
Ripalda, 383.
Rocafort (Jacques), 195, 427, 784, 785.
Roeren, 53.
Rosmini, 255, 257.
Rousseau (Jean-Jacques), 500, 623, 710 et suiv., 807.

S

Sabatier (Paul), 497.
Sainte-Cécile, bulletin paroissial de l'église métropolitaine d'Albi, 36. 566, 567.
Saint-Simon (comte de), 90, 91.
Saleilles (Raymond), 458
Sangnier (Marc), 54, 55, 90, 91, 92, 153, 178 et suiv., 271, 272, 319, 320, 329, 332, 348, 357 et suiv., 487 et suiv., 538, 672, 733, 735, 737,774, 847, 848, 856, 867, 875.
Savary de Beauregard (H.), 424, 425.
Scarpatett, 37.
Science et Religion, 369, 509.
Séailles (G.), 497.
Ségur (Mgr de), 402.
Semaine religieuse de Blois, 428.
Semaine religieuse de Cambrai, 42, 270, 575, 576, 578.
Semaine religieuse de Montauban, 560.
Sentinella antimodernista (la), 43.
Séparation (la) de l'Eglise et de l'Etat, 49, 103, 579, 665.
Sertillanges (le P.), 318, 470, 471, 737.
Sibour (Mgr), 406.
Siècle (le), 665.
Sillon (le), 55, 89, 90, 92, 271, 327, 328, 329, 332, 334, 350, 351, 427, 432, 538, 672, 774, 847, 848, 861, 862.
Simond (Henry), 503.
Social (le), 214, 236.
Socialisme chrétien (le), 721.
Souday (Paul), 155.
Souriac (Alexandre), 234.
Suarez, 384.
Surmont, 221.
Syllabus, 442, 542, 548, 561, 624, 734, 735.
Synthèse (la) du Modernisme, 227, 353.

T

Tailliez (Paul), 430, 434.
Tartelin (l'abbé), 557,
Taudière (Henry), 217.
Télégramme (le), de Toulouse, 117. 272, 273, 500 et suiv., 560, 561, 636, 731 et suiv.

Temps (le), 41.
Testis, *voir* Blondel (Maurice).
Thellier de Poncheville (l'abbé), 21, 22, 38, 116, 119, 266, 355, 356, 357, 728 et suiv.
Théry (Gustave), 231, 704.
Thierry (Augustin), 94, 95.
Thureau-Dangin (Paul), 168.
Tour du Pin (marquis de la), 95, 96, 153, 701 et suiv., 801, 809.
Tourmentin (l'abbé), 279 et suiv.
Toussaint, 214.
Turinaz (Mgr), év. de Nancy, 709.
Tyrrell (George), 762, 768.

U

Union (l') des œuvres, 33.
Union pour l'action morale, 497.
Union pour la culture morale, 497.
Union pour la vérité, 497.
Unions chrétiennes, 773.
Univers (l'), 45, 46, 54, 56, 57, 118, 195, 213, 252, 270, 356, 405, 406, 425, 426, 429, 436, 437, 482, 490, 491, 492, 499, 503, 504, 505, 527, 556, 565, 575, 576, 636, 728, 729, 730, 885.
Univers israélite (l'), 423.

V

Vanderpol, 737 et suiv.
Vassal (le P.), 215, 216
Vehementer Nos (l'encyclique du 11 février 1906), 451, 457.
Verdunoy (l'abbé J.), 611 et suiv.
Vérité française (la), 527, 560, 708.
Vers l'avenir, 470.
Vers un ordre social chrétien, 705.
Veuillot (Louis), 75 et suiv., 129 et suiv., 285 et suiv., 392 et suiv., 442, 565, 594 et suiv., 678 et suiv., 828 et suiv.
Vie catholique (la), 554.
Vie du P. Hecker, 335, 544.
Vie nouvelle (la), 236, 631, 708, 737, 738.
Vie profonde (la), 55.
XXe siècle (le), 179, 419, 420, 555.
Viollet (l'abbé Jean), 32 et suiv., 540, 772.
Viollet (Paul), 540
Vivès y Tuto (le cardinal), 558.
Voix (la) de Lourdes, 355.

W

Waldeck-Rousseau, 538, 539, 540, 541.
Wehrlé (l'abbé), 369 et suiv., 509.
Weill (Georges), 49, 541, 853.
Windthorst, 54.

Z

Zamanski (Joseph), 214, 215, 225 226, 236, 273, 274

TABLE DES MATIÈRES DU TOME HUITIÈME

QUATRIÈME ANNÉE

DEUXIÈME SEMESTRE. — Du 15 avril au 1er octobre 1912

SOMMAIRES DES FASCICULES Nos 85 à 96

N° 85. — 15 avril 1912.

Pages

Mgr DELMONT. . . Démocratie chrétienne et dissensions dans le clergé français. 1

Paul TAILLIEZ. . . Le modernisme social chez M. Fonsegrive *(suite)* . . 24

INFORMATIONS ET DOCUMENTS.

Dévouement sacerdotal et œuvres a-religieuses 32

Le « lemirisme » 37

Existe-t-il un modernisme social ? 42

Pas de politique ! 45

L'avenir du catholicisme libéral 47

Y a-t-il des journaux neutres ? 50

Allemagne catholique. — La démission de M. Rœren 53

La bonne foi de M. Marc Sangnier 54

Mgr Glorieux et « *L'Univers* ». 56

A nos amis 57

N° 86. — 1er mai 1912.

Emm. BARBIER . . Une mercuriale de M. l'abbé Lesêtre. . . . 61

Chanoine LECIGNE . Le centenaire de Louis Veuillot (1813-1913.) — *III. L'esprit de Louis Veuillot* 75

J. HUGUES . . . . L'antre du démocratisme chrétien. 89

Roger DUGUET . . Le Pape a-t-il eu tort de rejeter les cultuelles ? — Deux récents arrêts de la Cour de Cassation . . . 102

INFORMATIONS ET DOCUMENTS.

Un nouveau Thermidor 113

Cataplasme renouvelé. 115

Les retraites-réclames. 119

N° 87. — 15 mai 1912.

		Pages
Chanoine MARCHAND.	Une nouvelle théologie de l'Incarnation.	121
Chanoine LECIGNE .	Le centenaire de Louis Veuillot (1813-1913). — *IV. Le cœur de Louis Veuillot.*	129
J. HUGUES. . . .	L'antre du démocratisme chrétien *(suite)*	146
Roger DUGUET . .	Le Pape a-t-il eu tort de rejeter les cultuelles ? — Deux récents arrêts de la Cour de Cassation *(suite)* . . .	156
Mgr DELMONT . . .	Pour Jeanne d'Arc.	165
Emm. BARBIER . .	Le sphinx du boulevard Raspail	178

INFORMATIONS ET DOCUMENTS.

Jugé par ses pairs 189

En méditant sur la liturgie 192

La Ligue des Femmes Françaises 195

N° 88. — 1er juin 1912.

St. DE HOLLAND . .	« Jardin d'enfants. — I.	201
Un Congressiste . .	L'A. C. J. F. et les doctrines sociales de l'Église. . .	212
Paul TAILLIEZ. . .	Le modernisme social chez M. Fonsegrive *(suite)* . .	237
R. P. EXUPÈRE . .	L'ex-Père Hyacinthe	252

INFORMATIONS ET DOCUMENTS.

Quid prodest homini ?... La rébellion de M. l'abbé Lemire 264

Le vice de la politique électorale 269

La vérité d'abord 270

Pour la Presse régionale 272

Mise au point 273

Le terrain religieux et les élections municipales 275

Jeanne d'Arc prolétaire 278

Pour M. l'abbé Tourmentin 279

N° 89. — 15 juin 1912.

Chanoine LECIGNE .	Le centenaire de Louis Veuillot (1813-1913). — *V. Le catholique intégral*	285
J. RAMBAUD . . .	Les catholiques doivent-ils parler de solidarité ? . . .	304
J. HUGUES	Souvenirs d'un séminariste (1903-1906)	318
St. DE HOLLAND . .	« Jardin d'enfants ». — II.	335

INFORMATIONS ET DOCUMENTS.

Le coup de grâce à l'a-confessionnalité des œuvres économiques et sociales . 345

Exégèse et « *Démocratie* » 348

« La Synthèse du Modernisme » 353

Page
Les votes de nos députés catholiques 354
« Prenez mon ours » 355
Pour l'histoire d'un « Parti nouveau » 357
Pie X nous expose à la guerre 360
L'éloquence des télégrammes 363
Moraliste moralisé 364

N° 90. — 1er juillet 1912.

Emm. BARBIER . . Immanence : méthode ou doctrine ? 369
Chanoine LECIGNE . Le centenaire de Louis Veuillot (1813-1913). — *VI. Le gentilhomme* 392

INFORMATIONS ET DOCUMENTS.

L'organisation professionnelle et les catholiques allemands 415
Une fête officielle de Jeanne d'Arc 422
En zigzag. 424
Les correspondants romains. 432
« Forces d'avenir » et... faiblesse présente. 434
Pour l' « *Univers* ». 436

N° 91. — 15 juillet 1912.

Un Docteur en théologie. Les erreurs doctrinales de M. l'abbé Lemire. . . 441
Mgr DELMONT . . . . « Comment vivre ? Pourquoi vivre ? » 470
J. CHAPLAIN. . . . . A propos d'hagiographie 484
St. DE HOLLAND. . . . La Ligue de la « *Jeune République* » 487

INFORMATIONS ET DOCUMENTS.

Monseigneur Delassus 494
La Ligue française d'éducation morale 496
Les votes de nos députés catholiques. 500
Comment on endort les protestations. 500
Protestation 503

N° 92. — 1er août 1912.

Emm. BARBIER . . « Qu'est-ce que la foi ? » — I. 509
Paul TAILLIEZ. . . Le modernisme social chez M. Fonsegrive *(suite)* . . 525
Emm. BARBIER . . Le Père Maumus 537
id. . . Le Tiers-Ordre de saint François, fédéré et « social » . 550

Informations et Documents.

	Pages
A propos de M. de Falloux	562
Où reparaît le curé de Sainte-Cécile	566
« Jardins d'enfants »	571
Prédicateur ou conférencier ?	574
Une feuille qui disparaît	578
Le catholicisme de M. de Narfon	579
M. P. Bureau et la Ligue française d'éducation morale	579

N° 93. — 15 août 1912.

Emm. Barbier	« Qu'est-ce que la foi ? » — II.	581
Chanoine Lecigne	Le centenaire de M. Louis Veuillot (1813-1913). — *VII. Le Français*	594
St. de Holland	Un nouveau Paroissien	611
Paul Tailliez	L'abbé Lemire et la R. P.	620
Roger Duguet	« Les Dieux ont soif », de M. Anatole France	625
***	« Renouveau, renaissance catholique » ??	631

N° 94. — 1er septembre 1912.

J. Chaplain	La Translation de la Sainte Maison de Lorette	649
Emm. Barbier	M. J. de Narfon, journaliste catholique. — I.	662
Chanoine Lecigne	Le centenaire de Louis Veuillot (1813-1913). — *VII. Le Français (suite).*	678
J.-M. Lambert	L'*Ami du Clergé* et le Décret *Quam singulari.*	688
Emm. Barbier	Une chronique sociale de M. le marquis de la Tour-du-Pin	701

Informations et Documents.

Trop parler nuit	728
« Presse régionale » et Laïcisme	731
« L'Indemnité vitale »	733
La « *Démocratie* » et le *Syllabus*	734

N° 95. — 15 septembre 1912.

J. Rambaud	Le Pacifisme chrétien	737
Emm. Barbier	M. J. de Narfon, journaliste catholique. — II.	758
id.	Un terrain défoncé	776

INFORMATIONS ET DOCUMENTS.

Pages
A propos d' « Une nouvelle théologie de l'Incarnation ». 792
« Pourquoi et comment les Œuvres sociales doivent être catholiques » . . . 801
Post-scriptum 816

N° 96. — 1er octobre 1912.

Mgr DELMONT. . . La philosophie de Bergson. — I. 817
Chanoine LECIGNE . Le centenaire de Louis Veuillot (1813-1913). — *VIII. Le poète*. 828
J. HUGUES. . . . Sillonisme, immanentisme, protestantisme 846
Emm. BARBIER . . L'Eglise et les partis 865

INFORMATIONS ET DOCUMENTS.

Une lettre de M. J. de Narfon 880
La sourde oreille des sociaux 881
Fédération et internationalisme des Œuvres catholiques 881
Les « *Débats* » et le P. Lagrange. 886
Excelsior ! 891

Index alphabétique des noms de personnes et des écrits cités dans le tome huitième 897

ERRATA

Page 14, deuxième renvoi, *au lieu de* foi, *lire* foie ; — *au lieu de* XIXe, *lire* IVe
Page 153, 31e ligne, *au lieu de* Gaudel, *lire* Caudel.
Page 512, dernière ligne, *au lieu de* est l'acte de foi, *lire* et...
Page 523, 35e ligne, *au lieu de* qui a été de la mettre, *lire* de le mettre
Page 543, 34e ligne, *au lieu de* Louis XVII, *lire* Louis XVIII.
Page 578, 7e ligne, *au lieu de* permis, *lire* permises.
Page 583, note, 2e ligne, *au lieu de* tendance *lire* tolérance.
Quelques autres corrections sont déja indiquées aux pages 365 et 735

La rectification ci-après concerne le tome précédent.

L'article de M. J. Zamanski, dont il est question à la page 431 du tome VII, a paru dans le *Peuple Français* du 30 janvier 1908, et non pas en 1898, comme il a été imprimé par erreur.

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET C[ie]

41, RUE DU METZ, LILLE. — 336a.